Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuecatholiquer34pari

60

REVUE
CATHOLIQUE.

BOULÉ et Cie., imprimeur des Corps militaires, de la Gendarmerie départementale de Contributions directes et du Cadastre.

REVUE

CATHOLIQUE.

RELIGION, LITTÉRATURE. SCIENCES ET ARTS.

TOME TROISIÈME.

1838-1839.

PARIS,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DU DRAGON, 30.

1838.

REVUE
CATHOLIQUE.

STATISTIQUE

DES CULTES EN EUROPE.

Depuis quelques années surtout, il n'est pas de science plus cultivée que celle de la statistique. Le retard et le progrès, la faiblesse et la force, la petitesse et la grandeur, le bien et le mal en un mot, sont soumis à ses calculs et démontrés par les résultats qu'ils donnent. La politique et l'administration ont à peu près seules, jusqu'à ce jour, cherché à s'enrichir de ses précieuses découvertes, et cependant elle ne doit pas servir seulement à ces deux branches de l'économie sociale; la religion peut y trouver des secours aussi puissans que la politique. Par des rapprochemens et des tableaux variés, celle-ci connaît tantôt les forces maritimes et militaires de ses rivaux, tantôt leurs ressources financières, leur degré de moralité, leurs progrès commerciaux, etc.; de même aussi, et par des tableaux analogues, relatifs aux choses religieuses, nous pouvons savoir quelle est aujourd'hui la puissance *numérique* du catholicisme, où il faut porter secours, où il faut en demander, etc.

Un travail de ce genre nous a paru d'un intérêt général, et nous n'aurions pas hésité à l'entreprendre, si nous ne l'avions trouvé fort bien fait par un recueil dont le titre seul indique le but, par l'*Anti-protestant*. Nous lui empruntons donc les divers tableaux qu'il vient

de publier, et qui pourront servir de base à des calculs et à des rapprochemens fort curieux.

TABLEAU COMPARATIF DES DIFFÉRENTES RELIGIONS DU GLOBE, D'APRÈS LES CALCULS DES GÉOGRAPHES ET DES STATISTICIENS LES PLUS CÉLÈBRES.

Christianisme avec toutes ses branches

D'après	Malte-Brun, Mentelle, etc.	228 millions.
—	Greberg et les statistiques allemandes,	236
—	Pinkerton, Walcknaer et Eyriès,	235
—	Hassel (édition de 1827),	252
—	Balbi (1834),	260

Grandes communions chrétiennes, d'après un terme moyen basé sur les calculs des géographes, des auteurs de statistiques, et souvent sur des chiffres officiels, surtout pour les Etats de l'Europe.

Église latine ou occidentale (catholicisme, orthodoxie),	142 millions.
Église grecque ou orientale (schisme),	62
Églises protestantes et sectes (hérésie),	56

Religions monothéistes.

1° *Judaïsme:* 5 millions, d'après les calculs des géographes les plus exagérés, et 4 millions, terme moyen. — 2° *Islamisme*, terme moyen, 96 millions.

Religions polythéistes.

1° *Bouddhisme* avec ses branches, 170 millions; 2° *Brahmanisme:* 60 millions; 3° *religions de Confucius*, de *Sinto*, *culte des esprits*, religion de *Sikhs*, *magisme*, *fétichisme*, etc., 147 millions.

Religion des princes de l'Europe.

Le *Catholicisme* est professé par :

1 Empereur, celui d'Autriche;

5 Rois, ceux de France, de Naples, de Sardaigne, de Bavière et de Saxe;

2 Reines, celles d'Espagne et de Portugal;

1 Prince ayant rang de monarque, le souverain-Pontife;

7 Grands-ducs, ducs ou princes indépendans, ceux de Toscane, de Modène, de Lucques, de Monaco, de Lieschtenstein, de Hohenzollern-Hechingen, de Hohenzollern-Sigmoringen;

1 Grande-duchesse, celle de Parme;

3 Chefs de petites républiques, celles de Cracovie, de Saint-Marin et d'Andorre.

L'*Anglicanisme* a pour sectateurs :

1 Reine, celle de la Grande-Bretagne;

1 Roi, celui de Hanovre :

1 Président de république, celle des Iles-Ioniennes.

Le *Luthéranisme* compte au nombre de ses sectaires :

4 Rois, ceux de Suède, de Danemarck, de Wurtemberg et de Belgique;

8 Grands-ducs, ceux de Bade, de Hesse, d'Oldembourg, de Mecklembourg-Strélitz, de Saxe-Weimar, de Saxe-Ducale et de Brunswick;

3 Princes indépendans, ceux de Reuss, de Schwarsbourg, et de Waldeck;

4 Chefs de villes libres, celles de Francfort, de Hambourg, de Brême et de Lubech.

Le *Luthéranisme* uni au *Calvinisme* sous le nom collectif d'*Église évangélique*, compte :

2 rois, celui de Prusse et celui de Hollande;

1 Grand duc, celui de Nassau;

1 Électeur, celui de Hesse;

1 Landgrave, celui de Hesse-Hombourg;

2 Ducs, ceux des deux Analdt;

1 Prince indépendant, celui de Lippe;

1 Seigneur libre, celui de Kniphausen.

Le *Calvinisme*, dit *Église réformée* :

1 Président de république, celui de la Suisse.

L'*Église grecque* a pour adhérens :

1 Empereur, celui de Russie;

1 Roi, celui de la Grèce, qui a abjuré le catholicisme pour obtenir la couronne;

3 Princes demi-indépendans, ceux de Servie, de Valachie et de Moldavie.

Mahométisme : 1 empereur, celui des Ottomans.

Il est bon de remarquer que le roi de Saxe est catholique, et son peuple luthérien ; le roi des Belges luthérien, avec des sujets catholiques ; le roi de Hanovre anglican, et son royaume luthérien ; le grand-duc de Bade luthérien, dans un état généralement catholique, etc.

RÉCAPITULATION.

Catholicisme : 1 pape, 1 empereur, 5 rois, 2 reines, 3 grands-ducs, 1 grande-duchesse, 4 petits princes, 3 chefs de petites républiques. Total : 20 princes indépendans.

Luthéranisme : 4 rois, 7 grands-ducs, 3 petits princes, 4 chefs de villes libres. Total : 18.

Luthéranisme et *Calvinisme unis :* 2 rois, 1 grand-duc électeur, 1 landgrave, 2 petits ducs, 1 prince, 1 seigneur libre.

Calvinisme ou *Église réformée :* 1 président de république.

Anglicanisme : 1 reine, 1 roi, 1 gouverneur de république.

Église grecque : 1 empereur, 1 roi, 3 princes.

Islamisme : 1 empereur. Total général : 57.

TABLEAU STATISTIQUE GÉNÉRAL DES CULTES EN EUROPE.

	Nombre des adhérens de chaque communion.	Nombre des ministres des cultes.	Nombre des édifices des cultes.
Angleterre.			
Anglicanisme.	5,320,000	18,000	9,284
Méthodisme et dissidens.	8,400,000	8,560	7,578
Catholicisme.	1.240,000	828	422
Irlande.			
Catholicisme.	5,500,000	1,994	1,840
Anglicanisme.	400,000	1,902	740
Presbytériens et dissidens.	1,10 ,000	384	530
Écosse.			
Presbytériens.	1,580,000	940	1,053
Épiscopaux et dissidens.	1,650,000	870	580
Catholicisme.	85,000	118	96
France.			
Catholicisme.	31,490,000	40,603	36,200
Cultes dissidens.	1,100,000	598	430

	Nombre des adhérens de chaque communion.	Nombre des ministres des cultes.	Nombre des édifices des cultes.
Espagne.			
Catholicisme.	13,900,000	43,145	19,355
Portugal.			
Catholicisme.	3,400,000	12,700	5,832
Italie.			
Catholicisme.	22,000,000	20,400	16.170
Suède.			
Luthéranisme.	2,850,000	3,852	3,852
Norvége.			
Luthéranisme.	1,200,000	1,422	1.224
Danemark.			
Luthéranisme.	2,050,000	1,586	1,300
Prusse.			
Luthéranisme et calvinisme unis.	7,400,000	6,360	4,978
Catholicisme.	5,780,000	7,100	4,285
Autriche et Bohême.			
Catholicisme.	15,170,000	17,300	13,400
Cultes dissidens.	2,050,000	3,100	2,810
Hongrie.			
Catholicisme (rits grec et latin).	4,540,000	5,669	3,320
Église grecque schismatique.	1,160,000	1,730	1,600
Calvinisme.	1,540,000	1,470	1,351
Luthéranisme et cultes dissidens.	880,000	485	478
Confédération-Germanique.			
(Moins les parties autrich. et pruss.)			
Catholicisme.	5,920,000	6,700	5,790
Luthéranisme et calvinisme unis.	5,300,000	4,200	3,560
Cultes dissidens.	1,400,000	1,330	1,138
Suisse.			
Calvinisme.	1,250,000	1,118	1,055
Catholicisme.	700,000	540	472
Hollande.			
Catholicisme.	900,000	1,307	771

	Nombre des adhérens de chaque communion.	Nombre des ministres des cultes.	Nombre des édifices des cultes.
Calvinisme et luthéranisme unis.	600,000	1,040	928
Calvinisme pur et cultes dissidens.	900,000	535	315
Belgique.			
Catholicisme.	2,600,000	3,100	1,850
Cultes dissidens.	550,000	400	345
Russie et Pologne.			
Église grecque.	41,000,000	77,500	21,000
Catholicisme (rits latin et grec).	9,000,000	9,200	7,900
Cultes dissidens. luthéranisme surtout.	2,300,000	1,000	820
Mahométisme.	1,860,000	»	»
Paganisme.	600,000	»	»
Turquie d'Europe et Grèce. (Par approximation.)			
Mahométisme.	5,400,000	»	»
Églises grecque et arménienne.	6,000,000	»	»
Catholicisme (rits latin et grec).	1,600,000	»	»
Cultes dissidens.	500,000	»	»
Judaïsme dans l'Europe entière et surtout dans les États d'Allemagne, l'ancienne Pologne, la Hongrie et la Turquie (1).	2,000,000	»	719

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Catholicisme.	123,825,000	175,604	106,572
Anglicanisme, luthéranisme, calvinisme et autres sectes.	54,440,000	61,149	43,122
Églises grecque et arménienne.	48,160,000	42,730	22,060
Mahométisme et paganisme.	7,860,000	»	»
Judaïsme.	2,000,000	»	719

1. Il ne faut pas perdre de vue, relativement au judaïsme, qu'il ne s'agit ici que des États de l'Europe ; car les Juifs répandus dans le globe entier s'élèvent, terme moyen, à 4 millions.

FORCE NUMÉRIQUE DES DIVERSES HÉRÉSIES.

Évangélisme ou luthéranisme et calvinisme unis.	14,000,000
Luthéranisme propre.	12,000,000
Calvinisme ou réforme protestante.	9,000,000
Anglicanisme pur.	6,500,000
Méthodisme Wesleyen.	5,000,000
Presbytérianisme pur et dissidens.	3,300,000
Méthodisme dissident.	1,500,000
Indépendans, anabaptistes, unitaires, frères moraves, piétistes, enthousiastes, sociniens, caméroniens, béréens, zuingliens, arméniens, quakers, biblistes, etc., etc.	3,140,000

INSTITUTIONS CHARITABLES DE ROME.

(Suite.)

L'hôpital *Saint-Sauveur*, fondé en 1216 par le cardinal Colonna, et agrandi par Alexandre XII, possède 4 grandes salles ; la première de 130 lits, la seconde de 84, et les deux autres de 260. Il y a, en outre, des salles distinctes pour les phthisies et pour quelques autres maladies. Le nombre total des lits est de 578, occupés, en automne, par près de 500 malades, et le reste de l'année par 200. La maison est encore mieux tenue que celle du *Saint-Esprit*. Au nombre des bienfaiteurs, dont les noms sont inscrits dans la salle principale, figure celui de la fameuse Vanozza, mère de Borgia. Cet établissement est desservi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et administré par un comité, que préside un prince de l'Église ; ses revenus s'élèvent à 32,000 écus (52,000 fr.), auxquels le trésor en ajoute 14,000. La mortalité y est d'un dixième.

En 1318, le cardinal Jacques Colonna voyant qu'on repoussait des hôpitaux les personnes atteintes de maladies cutanées, fonda, près du mausolée d'Auguste, l'hôpital de *Saint-Jacques-in-August*

actuellement administré par la confrérie de *Sainte-Marie-del-Popolo.* Au commencement du XVIIIe siècle, le cardinal Salviati y fit construire la salle Saint-Jacques, et restaura celle des hommes. Pie VIII en consacra une seconde aux femmes, et y fonda une chaire de clinique chirurgicale. 350 lits, une bonne pharmacie, une bibliothèque, un amphithéâtre d'anatomie, un cabinet de dissection, une salle de bains, des fourneaux économiques, une buanderie et une étuve, tels sont les avantages qu'offre cet établissement, d'ailleurs mal construit et mal situé. On y reçoit les syphilitiques dans un pavillon isolé, où les étrangers se rendent souvent pour consulter. L'organisation y est la même qu'à *Saint-Sauveur.* Des dames de charité assistent les malheureuses que le vice a conduites à d'effroyables maladies, et essaient de les ramener tout à la fois à la santé et à la vertu. 2 premiers médecins, 2 premiers chirurgiens, 2 aides, 2 suppléans et 15 élèves forment le personnel de l'établissement, desservi, comme le précédent, par les sœurs de charité. Ses revenus sont de 30,000 écus (50,000 fr.), dont 16,760 fournis par le trésor. Sur 16,287 sujets entrés, de 1823 à 1833, il en est mort 1,880, proportion qui s'explique par la nature des maladies qu'on y traite.

L'hôpital de *Sainte-Marie-de-la-Consolation*, dont la fondation date du XIIe siècle, reçoit les personnes atteintes de meurtrissures et de blessures. Il possède 128 lits, occupés surtout à la suite des excès du carnaval. Il s'y présente chaque jour un grand nombre de blessés, qu'on renvoie dès qu'on a posé le premier appareil. Les revenus de cet hôpital sont de 12,000 écus (20,000 fr.), dont 3,750 fournis par le trésor. La mortalité n'y est que de 1 sur 20.

L'hôpital *Saint-Roch* fondé en 1,500 pour les fiévreux et les blessés, fut affecté plus tard aux accouchemens par un legs du cardinal Salviati. Il possède 20 lits isolés. On y reçoit toutes les femmes qui se présentent, sans s'informer de leur nom ni de leur condition ; elles peuvent y entrer et y rester voilées : on n'inscrit pas même le nom de celles qui y meurent. Ces femmes sont nourries aux frais de la maison, depuis le moment où les secours de l'art leur sont nécessaires jusqu'au neuvième jour de l'accouchement. Afin de ménager l'honneur des familles et de prévenir les infanticides, on reçoit, dès les premiers symptômes de grossesse, les filles qui demandent cette faveur. Elles paient une pension, dont le minimum est de 30 paolis (16 fr.) par mois, jusqu'à l'accouchement seulement. Cet hôpital est un asile contre toute juridiction ecclésiastique et criminelle ; nul n'a le droit d'y pénétrer. Les enfans, aussitôt après leur naissance, sont

exposés dans une des salles du *Saint-Esprit ;* mais les mères qui ne veulent pas perdre leurs droits sur eux peuvent attacher à leur cou un signe de reconnaissance. La situation de la maison, au milieu d'une vaste cour à deux issues, dont l'une sur une place inhabitée, où aboutissent des ruelles presque désertes, permet aux femmes pensionnaires de sortir sans crainte d'être reconnues. Le nombre des accouchemens laborieux est de 4 à 5 sur cent ; sur 1,708 sujets entrés de 1822 à 1832, il n'en est mort que 12.

Dans l'île Saint-Barthélemy on voit, près des ruines d'un temple d'Esculape, un hôpital, fondé en 1581, par les frères de Saint-Jean-de-Dieu. 74 lits y sont dressés pour le traitement des maladies aiguës. On n'y est reçu que sur la présentation des bienfaiteurs de l'établissement. A l'exception d'un médecin, le service est fait exclusivement par les religieux de l'ordre, et leur zèle éclairé atteste qu'on ne peut confier le sort des malades à de meilleures mains; la mortalité annuelle n'y est, en effet, que de 6 sur cent. Dans l'origine, les frères parcouraient les rues en robe blanche, la tête découverte, les pieds nus et une cassette à la main, demandant l'aumône pour les pauvres malades; de la formule qu'ils employaient : *Fate ben, fratelli, per l'amor di Dio*, le nom de *Benfratelli* leur est resté. Ils ont modifié leur costume pour être plus alertes dans l'accomplissement de leurs devoirs. A la diète près, leur nourriture est la même que celle des malades.

Sous Georges VIII, un lépreux, venant de France, arriva à Rome chargé de tant d'aumônes recueillies sur sa route, qu'il conçut la pensée de bâtir, sous l'invocation de saint Lazare, un asile pour les malheureux atteints de cette infirmité ; à mesure qu'elle devint plus rare, on admit d'autres maladies cutanées, et, en 1772, le recteur de l'hospice de *Saint-Gall* fonda, dans le *Transtevere*, pour les enfans qui en seraient affectés, l'hôpital dit *San-Gallicano*. Il possède 2 salles, l'une de 120 et l'autre de 88 lits, un amphithéâtre d'anatomie, des bains de marbre, un cabinet de dissection et une pharmacie; après la messe et le traitement quotidien, les enfans sont conduits à l'école, où l'on se borne à leur apprendre le catéchisme. Saint-Gallicano n'a qu'un revenu personnel de 2,600 écus (4,000 fr.); mais le gouvernement fournit à ses dépenses par un supplément de 10,000 écus.

Deux Espagnols, don Fernando Ruys et Angelo Bruno, et une dame romaine, Faustine Fraccolini, fondèrent, en 1548, l'*Hôpital des Fous*. Peu de temps après il eut pour bienfaiteurs le jésuite Lainez, le cardinal Queva et saint Charles Borrhomée. Benoît XIII le fit transporter de la place Colonna dans le voisinage de *Santo-Spirito*. On a

proposé, il y a quelques années, de l'établir sur le mont Janicule, dont le cimetière serait reporté plus loin, ou au palais Salviati, en affectant le palais de Latran aux archives romaines. Là de grands terrains, de nombreuses constructions permettraient de classer les aliénés suivant la nature de leur affection mentale, de les isoler dans des cours, de les loger dans des pavillons séparés. Les pauvres y sont admis gratis, les autres paient une indemnité alimentaire de 50 écus par an. Leur ration journalière se compose de dix-huit onces de pain, d'une demi-bouteille de vin, d'une soupe, de six onces de viande et d'une salade. Les revenus de l'hôpital s'élèvent, indépendamment des pensions alimentaires, à 15,000 écus (25,000 fr.), y compris les 10,000 fournis par le trésor. L'établissement pourvoit chaque jour à l'entretien de 376 aliénés, terme moyen ; chacun d'eux y séjourne 774 jours. Le rapport entre le nombre des hommes et celui des femmes est de 2/60 à 1/51; la mortalité pour celles-ci est de 6/47, et, pour les hommes, de 4/71, d'où il résulte que, si la folie est plus rare chez les femmes, elle est en général d'un caractère plus grave.

Dans l'année du jubilé de 1550, saint Philippe de Néri institua une confrérie pour donner l'hospitalité aux pauvres pélerins qui venaient assister à ces solennités ; au moment de leur départ, il se chargea de recueillir, dans la maison qui leur avait servi d'asile, les convalescens des autres hôpitaux. Depuis cette époque, l'institution n'a point failli à sa double mission. La maison dite de la *Trinité* possède des dortoirs pour 941 individus, nombre que la dimension des lits permet de doubler et un vaste réfectoire pour 482 couverts. On sait quelle foule immense se rend en pélerinage à Rome pendant l'année sainte ; dans les années ordinaires, l'affluence des étrangers se manifeste surtout aux quatre grandes fêtes de l'année. A ces diverses époques, les pélerins ne sont admis à la *Trinité* que sur un certificat de l'évêque de leur diocèse, attestant qu'ils viennent d'une distance de plus de 60 milles pour visiter les lieux saints. On reçoit les Italiens pour un jour et les ultra-montains pour deux seulement. Quel touchant spectacle de voir assis à la même table, servis par les frères de Saint-Philippe, et souvent par de grands personnages qui s'humilient jusqu'à ce pieux office, près d'un millier d'hommes si divers de physionomie, de costume et de langage ! Chaque jubilé coûte à la confrérie près de 100,000 écus. Les dépenses annuelles de l'asile des convalescens sont beaucoup moins considérables ; la chambre apostolique y contribue d'ailleurs pour chaque militaire, à raison de 14 baiocchis par jour.

indépendamment d'un versement annuel de 2,400 écus. Le revenu total de l'établissement est de 18,000 écus (30,000 fr.), sans compter le produit des aumônes.

Capitale du monde chrétien, Rome a des hôpitaux particuliers pour tous les peuples de l'Europe. Les plus anciens sont : 1° celui des Flamands, restauré, en 1094, par le comte Robert ; 2° celui des Espagnols et des Sardes, fondé, en 1350, par Giacomo Fernandez et Nasgarita de Maïorica pour les sujets du roi d'Aragon ; Charles-Quint y affecta une dotation de 500 ducats ; on y a réuni celui de Saint-Jacques, fondé, en 1450, par don Alphonse de Parinas ; saint Ignace de Loyola y habita pendant son premier séjour à Rome. Viennent ensuite ceux des Esclavons (1471) : des Français (1478) ; des Allemands (1500) ; des Lombards, fondé sous le pontificat de Sixte IV ; des Polonais, dû (vers la même époque) à la générosité du cardinal Osio ; des Florentins, créé en 1606, à l'aide des amendes recueillies sur les boulangers de Florence ; des Lucquois, fondé, en 1649, par l'abbé Guastiorotto ; de Saint-Antoine, affecté aux Portugais par une dame de Lisbonne ; enfin des Maures, des Abyssiniens, des Catalans, des Génois, des Bergamasques, des Siciliens et des Bourguignons.

(La fin au prochain numéro.)

UNE MESSE EN 93.

M. Martin, patriote reconnu, quant aux formes extérieures du civisme d'alors, était un de ces hommes dont le caractère faible et flottant obéit à toutes les impulsions qui lui viennent du dehors, et se façonne avec souplesse à toutes les exigences des circonstances. Comme citoyen d'une nation frappée d'une monomanie furieuse de liberté, M. Martin se croyait réellement un démagogue, parce qu'il fréquentait un club et qu'il hurlait avec les frères et amis dans l'occasion. Comme homme, c'est-à-dire dans l'intimité, c'était le plus débonnaire et le plus complaisant des maris ; car il aimait sincèrement sa femme, et madame Martin, douée d'un esprit solide, d'une grande fermeté de principes, était, dans toute l'honorable acception du mot, une bonne femme, sensible, pieuse ; et ses excellentes qualités se reflétaient dans le naturel vague et caméléonien du compagnon de son existence, aussitôt qu'il avait mis le pied sur le seuil de la maison.

Madame Martin, dont la dévotion était d'autant plus fervente que la religion était persécutée, allait, comme beaucoup d'autres catholiques ou royalistes exaltés, entendre les messes que les ecclésiastiques les plus zélés célébraient en secret dans des chambres, et quelquefois même dans les caves. Le maître de dessin se gardait bien d'encourager, de quelque manière que ce fût, ces manifestations d'un culte proscrit. Mais il fermait les yeux sur ce qu'il appelait les faiblesses de sa femme, dont il respectait instinctivement la piété; et puis, il regardait l'opinion de madame Martin comme une égide qui pouvait le protéger dans le cas possible où une contre-révolution serait venue trancher les questions à l'ordre du jour.

Le jeune Camille Sauveur ne savait point encore faire de distinction raisonnée entre les partis qui divisaient la France; mais il haïssait la république, parce que c'était au nom de ce fantôme sanglant que ses infortunés parens avaient été arrêtés et mis à mort. Aussi, tout ce qui se rattachait à l'idée de la démocratie lui faisait horreur, et, par une opposition toute naturelle, l'opinion contraire était devenue l'objet de sa vénération. C'est pourquoi Camille, partagé qu'il était entre son aversion pour les sentimens politiques de M. Martin, son maître de dessin, et l'admiration qu'il vouait aux vertus tout aristocratiques de sa femme, avait pris sur lui d'accepter une hospitalité qui lui était odieuse sous beaucoup de rapports; et encore, ne l'avait-il fait que sous des conditions provisoires qui en avaient accompagné l'offre. Où aller, en quittant cet asile momentané? que devenir, sans protecteurs et sans ressources? Il l'ignorait; mais sa résolution n'en était pas moins irrévocablement prise de ne pas importuner longtemps le *citoyen* Martin de sa présence.

— Quand tu auras besoin de prendre une détermination importante, lui avait dit M. de Jouvenot son oncle, avant de se séparer de lui pour toujours, entre autres sages conseils qu'il lui donna, prie Dieu de remplacer par ses saintes inspirations les avis que tes parens ne pourront plus te donner. Quel que soit le parti que tu adopteras ensuite, sois sûr qu'il ne pourra manquer d'avoir de bons résultats: car les pensées qui nous viennent de la prière ne peuvent que mener au bien.

Camille avait sans cesse présentes à l'esprit les sages paroles de son oncle; plusieurs fois déjà, dans ses prières du soir et du matin, il avait instamment demandé à Dieu de faire jaillir la lumière céleste dans son esprit troublé, et de lui faire connaître la voie qu'il convenait de suivre pour sortir d'une position où il ne pouvait demeurer da-

vantage sans honte pour lui, et sans préjudice pour ses hôtes. Mais Camille, peu habitué aux saintes méditations qui peuvent seules mettre l'homme en rapport avec la Divinité, marmottait quelques mots sans suite, après avoir récité ses prières ordinaires, et il attribuait le peu de succès de ses supplications à leur incohérence. Cette circonstance lui faisait regretter avec d'autant plus d'amertume l'église où il avait coutume de se recueillir pour adresser ses vœux au ciel ; car la splendeur du monument, les pompes du culte et la gravité imposante des cérémonies religieuses produisaient leur effet ordinaire sur cette imagination ardente et impressionnable ; elles lui apportaient le degré d'exaltation convenable à l'ame qui s'humilie devant son Créateur. Alors ses prières étaient plus lucides, et, quoiqu'elles fussent l'expression naïve des facultés d'un enfant, elles atteignaient quelquefois à cette hauteur de pensée d'où l'ame chrétienne n'aperçoit plus la terre que comme un lieu d'exil et d'épreuves transitoires.

— Oh ! pensait Camille avec un profond découragement, qui me rendra mon église, la tranquille majesté de ses voûtes, et le saint bruissement de ses chants sacrés ? Quand reverrai-je l'étole brillante et les beaux cheveux blancs du curé dont les mains tremblaient en levant l'hostie ? Et la cloche argentine de l'enfant de chœur, qui me faisait tressaillir au moment de l'élévation, quand l'entendrai-je encore ?

— Quand vous voudrez, Camille, répondit une douce voix qui vibra tout près de son oreille, comme si un ange eût entendu l'expression de ces pieux regrets et leur eût répondu à l'instant même.

Camille se retourna et vit madame Martin, qui était entrée dans l'atelier tandis qu'il murmurait tristement ces paroles, et que sa préoccupation l'avait empêché d'apercevoir.

— C'est-à-dire, mon jeune ami, continua la bonne dame, que je vous donnerai l'occasion d'entendre la messe, une messe célébrée par le vieux et digne prêtre que vous aimez. Mais hélas ! il n'est pas en mon pouvoir de vous rendre le temple qui est l'objet de vos regrets. Au lieu de ces gloires éclipsées que la religion faisait rayonner autour d'elle et qui séduisaient vos regards, vous n'apercevrez plus près de nos saints autels que les traces de la persécution : la misère et le dénuement ; mais, croyez-moi, mon enfant, cette détresse, qui rappelle celle des premiers chrétiens se réfugiant dans les souterrains pour s'y livrer à la pratique de leur culte, n'est point dénuée de la poésie que semblent rechercher vos méditations. Dimanche prochain vous viendrez avec moi, Camille, et, sur ma recommandation, vous

serez admis dans un sanctuaire qui vous semblera sublime par sa pauvreté même, car il vous rappellera les souffrances qu'endurent les infortunés ministres d'une religion persécutée, pour continuer à glorifier le Seigneur d'après les rites institués par ses apôtres.

Camille resta pendant quelques instans muet de surprise, de joie et d'une émotion qui n'était pas tout à fait étrangère à la honte; car le nouveau témoignage de bienveillance que lui donnait dans ce moment madame Martin lui faisait regarder comme une sorte d'ingratitude le désir qu'il éprouvait de la quitter le plus tôt possible. Ce ne fut qu'après plusieurs minutes d'hésitation qu'il parvint à exprimer à cette excellente femme ce que son offre lui faisait ressentir à la fois de consolation et d'espérance.

— Je n'ai pas besoin, dit madame Martin, de vous recommander sur tout ce que vous verrez, sur tout ce que vous entendrez, le plus religieux secret; car la moindre imprudence pourrait compromettre la sûreté de plusieurs personnes, et peut-être celle de mon mari lui-même.

— Il nous accompagnera donc, madame? répartit le jeune garçon tout joyeux.

— Je... crois que non, balbutia madame Martin, que cette question embarrassait; et, s'il faut vous parler en toute franchise, je vous dirai que c'est à mon mari surtout qu'il faut cacher notre démarche. Ceci est mal, sans doute, et je me reproche amèrement ce défaut de confiance à son égard; mais Dieu m'a fait chrétienne avant de me faire épouse. D'ailleurs, il vaut mieux que M. Martin ignore tout cela; ce sont des inquiétudes que je lui épargne.

— Dites un crime, madame, s'écria l'enfant. N'est-il pas l'ami de l'un des juges de ma pauvre tante? Il leur dénoncerait nos malheureux prêtres.

— Silence, jeune imprudent, vous parlez de ce que vous ne connaissez pas, et vous accusez injustement un homme digne de tous nos respects.

— M. Martin, dit l'enfant, n'est donc point ce qu'il paraît?

— Hélas! répondit la dame avec quelque confusion, ce que vous dites n'est point exact; mais il est vrai que M. Martin, le meilleur des hommes, paraît être ce qu'il n'est point en réalité. Quant à son alliance avec les persécuteurs de vos parens, il ne m'est pas possible de rien vous dire à cet égard; cependant, soyez convaincu que mon mari, quoique dominé dans ces malheureuses circonstances par la crainte de se nuire, est incapable, même lorsqu'il s'agirait de sa sécurité per-

sonnelle, de faire tort à qui que ce soit au monde, et, à plus forte raison, aux amis de sa femme.

Cette apologie des sentimens de M. Martin soulevait de graves objections dans l'esprit du jeune garçon, et l'éloignement qu'il ressentait pour son maître ne s'en trouva nullement diminué ; mais comme son caractère, naturellement observateur et contemplatif, avait déjà mûri en lui ce tact que donne plus tard l'usage du monde, Camille pensa qu'une controverse serait déplacée sur un pareil sujet, et l'idée lui vint que madame Martin elle-même n'était point aussi convaincue qu'elle voulait le paraître de la vérité de ses assertions en faveur de son mari.

Camille renouvela ses remercîmens à sa nouvelle protectrice, et il fut convenu que le dimanche matin, à neuf heures, il se tiendrait prêt à accompagner madame Martin à la chapelle improvisée par quelques fidèles dévoués. Cette attente fut pleine de charmes pour le jeune Sauveur. C'était comme un reflet des temps passés qui venait illuminer un moment la triste obscurité du présent, et qui lui rappelait mille circonstances, à jamais regrettables, de son heureuse enfance.

Lorsque l'aube de ce jour impatiemment attendu vint dorer les fenêtres de Camille, il prêta instinctivement l'oreille aux vagues bruissemens de la brise, qui caressait le feuillage d'un jardinet voisin, croyant distinguer au loin des sons fantastiques qui reproduisaient à son imagination le joyeux carillon de Saint-Eustache. Mais les cloches de la riche église n'avaient pas mieux résisté que le reste au souffle dévastateur de la tempête ; fondues par l'ordre de la république, elles ruisselaient alors en gros sous dans la fournaise de la monnaie, ou tonnaient à la frontière sous la forme de pièces d'artillerie.

Cette pensée serra le cœur de l'enfant, qui récita pieusement l'*Angelus* à la mémoire de ceux qui lui avaient appris cette prière, et que le malheur des temps avait fait disparaître ainsi que la cloche qui en donnait chaque jour le discret signal.

Long-temps avant l'heure indiquée, Camille avait brossé et revêtu les seuls habits qui lui restassent (car sa petite garde-robe n'avait pas échappé au désastre de la maison de ses parens), et il attendait que madame Martin le fît avertir. Mais la bonne dame avait passé une mauvaise nuit et se trouvait sérieusement indisposée. Camille, mandé près de son lit, vit avec douleur qu'elle était incapable de l'accompagner à la messe, et il avait déjà fait le sacrifice du bonheur qu'il s'était promis, lorsque madame Martin, profitant d'un moment où son

mari venait de passer dans une chambre voisine, lui fit signe d'approcher d'elle et lui remit un papier.

— Vous êtes déjà raisonnable, Camille, lui dit-elle, et votre âge vous permet de sortir seul. J'aurais voulu vous introduire moi-même dans la maison dont je vous ai parlé ; mais comme cette carte est personnelle, il suffira que vous la présentiez. Vous serez admis sans difficulté ; on vous demandera peut-être le mot de passe, vous répondrez alors : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, » ou, si vous le voulez, les mots latins qui correspondent à ceux-ci ; puis vous tracerez le signe de la croix sur vos lèvres. N'oublierez-vous rien de tout cela ?

— Je crois pouvoir vous le promettre, madame.

— A la bonne heure, mon ami, car les dangers que courent nos pauvres amis sont bien grands ; ils rendent nécessaire une surveillance qui puisse déjouer la ruse de leurs persécuteurs. Maintenant approchez encore, que je vous donne l'adresse de la maison... Mais vous jurez que jamais votre bouche ne laissera échapper les mots que je vais confier à votre oreille.

— Je le jure !

Madame Martin prit la tête de l'enfant dans ses mains tremblantes et murmura quelques paroles si basses qu'elles semblaient être un écho de la pensée.

— Ai-je bien entendu, madame, s'écria l'enfant... Mais c'est là justement que demeure...

Madame Martin s'empressa de poser sa main sur la bouche de l'enfant.

— Est-ce ainsi, lui dit-elle, que vous vous apprêtez à garder le dépôt que j'ai confié à votre discrétion ? Un mot de plus et peut-être c'en était fait de la sécurité de ceux dont je rachèterais la vie au prix de la mienne. Car, au temps où nous vivons, les murs ont des oreilles et l'air que nous respirons prend une voix pour aller trahir nos secrets près de ceux qui veillent toujours la hache à la main... Oui, jeune insensé, c'est là qu'il demeure ; c'est dans la propre maison de l'un de nos plus ardens adversaires que notre église souffrante a déposé momentanément l'arche sainte ; parce que le lion qui rugit au dehors s'endort dans son antre ; (me comprenez-vous, mon enfant ?) parce que, près de cette puissance si influente dans les conseils qui régissent notre malheureux pays, Dieu a placé une ame tendre qui veille en secret sur les intérêts de la religion, et qui a su trouver les moyens de faire marcher librement Daniel dans la fosse, c'est-à-dire,

d'ouvrir un accès facile et sûr aux fidèles dans la maison de celui que vous savez ; parce qu'enfin, dans cette maison fréquentée tous les jours par un grand nombre de personnes, on remarquera moins facilement que partout ailleurs la présence de ceux qui ne s'y rendent que le dimanche pour une œuvre de piété si rare de nos jours. Allez donc, mon ami, soyez prudent et ne craignez rien.

— Je ne crains rien, madame, répliqua vivement le jeune garçon, et pour la cause que je sers...

Madame Martin n'eut pas le temps d'approcher son doigt de ses lèvres, car son mari entrait ; il avait une lettre à la main.

— Vous sortez, Camille ? lui dit-il.

— Camille, répondit madame Martin, veut bien se charger d'une commission que je lui ai donnée.

— En ce cas, reprit le maître de dessin, je pense qu'il n'hésitera pas à prendre en même temps les miennes, d'autant mieux qu'elles le concernent. Comme M. Camille, pour des motifs que je ne puis entièrement blâmer, a refusé la faveur signalée que lui offrait l'illustre David en le prenant au nombre des élèves qui sont à demeure chez lui, il faut que je lui communique moi-même, d'après sa volonté expresse, les travaux de mon élève ; mais comme aussi le célèbre maître a plus d'une occupation et que j'ignore l'heure qui lui paraîtra le plus convenable pour me recevoir, c'est une question que je lui fais dans cette lettre. M. Camille voudra-t-il la remettre au concierge ?

— Volontiers, monsieur, dit Camille en prenant la lettre ; puis il regarda madame Martin ; mais il était trop tard, car il était évident, à l'expression de sa physionomie, que cette commission lui déplaisait. Cependant il n'y avait pas moyen de revenir sur ce qui était fait, et, d'un autre côté, M. Martin s'étant établi dans un fauteuil près du lit de sa femme, il devenait impossible à Camille d'obtenir de nouvelles instructions. Mais en se penchant pour saluer, il trouva l'occasion d'adresser un signe à la malade pour lui faire comprendre qu'il ne remettrait la lettre qu'on venait de lui confier qu'après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour qu'on ne connût pas le premier objet de sa sortie.

En effet, Camille prit le chemin de la maison que madame Martin lui avait indiquée et qui, comme on l'a déjà deviné sans doute, n'était autre que la maison habitée par David lui-même. Le concierge, qui était un ancien garde-française, et qui était secrètement attaché à la cause proscrite, donna au jeune élève les renseignemens qui lui

étaient nécessaires pour trouver le local où la petite assemblée se trouvait déjà en partie réunie. Camille monta un escalier de service qui le conduisit devant un espèce de grenier dont la porte paraissait soigneusement fermée au moyen d'un cadenas qui la fixait au mur.

— Il faut que je me sois trompé, pensa l'enfant, car cette porte ne saurait s'ouvrir que par une personne qui aurait la clé de ce cadenas.

Toutefois, pour obéir aux instructions qu'il avait reçues, il gratta doucement contre les planches à moitié vermoulues, et, à son grand étonnement, la porte s'entr'ouvrit aussitôt du côté des gonds qui avaient été intérieurement scindés sans qu'il fût possible de s'en apercevoir, et une figure d'une physionomie sombre et inquiète se présenta dans l'ouverture.

— Que voulez-vous? lui dit une voix rude et presque menaçante.

Camille présenta sa carte.

— Qu'est-ce que c'est que cela? continua la voix du même ton.

— Je viens, répondit l'enfant tout déconcerté, de la part de madame...

— Ce n'est pas cela, s'écria l'individu qui se tenait dans l'ouverture de la porte et qui se hâta de démasquer entièrement sa personne; on ne nomme ni soi-même, ni les autres ici. Est-ce tout ce que vous avez à me dire?

— *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

— C'est fort bien, mais vous oubliez quelque chose.

— Rien, que je sache, monsieur.

— Hom! murmura l'inconnu, comme s'il se parlait à lui-même, je ne sais pas si je dois... mais c'est un enfant, et je ne crois pas qu'il ait de mauvais desseins. Toutefois, j'en parlerai à M. le chevalier... Entrez, car je pense que vous êtes des nôtres; s'il en était autrement, soyez sûr que vous ne vous trouverez ici qu'à vos risques et périls. Les procédés dont la république use à notre égard ne nous rendraient pas très scrupuleux sur les représailles, je vous en avertis.

Après avoir proféré à voix basse, mais d'un ton passablement péremptoire, ces paroles de mauvais augure, l'inconnu introduisit Camille dans un petit corridor sombre qui conduisait à un vestibule plus large, mais entièrement privé de toute clarté.

— Marchez droit devant vous, dit l'introducteur, qui paraissait retourner sur ses pas, vous trouverez une porte; ouvrez-la sans frapper et asseyez-vous en attendant le maître du logis.

Il y avait dans ces dernières paroles une certaine intonation narquoise qui déplut à Camille, et qui, jointe à l'obscurité profonde où

il se trouvait dans un lieu tout à fait inconnu, fit courir un léger frisson dans ses veines. Dans ce moment, des pensées étranges se présentèrent en foule à son esprit, les suppositions les plus absurdes leur succédèrent ; il se demandait, tout en marchant dans les ténèbres, en portant les mains devant lui pour éviter les chocs, si madame Martin était bien (à l'encontre de son mari, le républicain,) ce qu'elle paraissait être ; et si lui, Camille, pauvre orphelin, sans appui et par conséquent sans vengeur, n'était pas victime d'un infâme guet-apens.

Toutefois, le jeune garçon ne songea pas un instant à retourner sur ses pas ; car il ne doutait point que l'inconnu à la voix dure et sardonique ne s'opposât à son départ ; il continua donc à marcher droit devant lui pendant quelques minutes ; puis il trouva la porte et l'ouvrit résolument.

STÉPHEN DE LA MADELAINE.

(La fin au prochain numéro.)

POÉSIE.

ANXIÉTÉ.

A Madame de Thionville.

Aux pieds d'une image chérie,
Triste, les yeux baissés, à la vierge Marie
Une mère versait sa prière et ses pleurs,
Et redisait tout bas ses intimes douleurs :

« O Mère, ils sont à vous ces fils de ma tendresse ;
Je vous les consacrai dès leur premier matin,
Alors que, jeune mère, en sondant leur destin,
Se mêlait à ma joie une amère tristesse ;

Quand, réchauffant leur front sous mes baisers pieux,
Je prononçais tout bas votre doux nom, Marie,

Et priais que toujours, sur les flots en furie,
Votre étoile si blanche apparût à leurs yeux.

O Mère, ils sont à vous !... car vous savez les craintes
Dont le sein d'une mère est sans cesse agité ;
Car vous avez senti, de la maternité
Les poignantes douleurs et les rudes étreintes.

Eh bien ! je vous les rends : ne les repoussez pas ;
Tant que je pus, hélas ! les garder sous mes ailes,
Je sus les garantir des atteintes cruelles
Du lion dévorant qui rugit sur nos pas.

Nul alors n'eût osé de leur naïve enfance
Flétrir sous mes regards la pudique candeur ;
Comme des vases saints on conserve l'odeur,
Je conservais en eux les parfums d'innocence.

Mais aujourd'hui, lancés sur la houleuse mer
Où tant d'autres, hélas ! font si triste naufrage,
Pourront-ils résister aux fureurs de l'orage ?...
Que ce doute, ô Marie, à mon ame est amer !

Entendez donc ma voix qui gémit et supplie,
Vous qu'un cœur affligé jamais n'invoque en vain ;
Je cherche un point d'appui sur votre cœur divin,
Contre l'anxiété sous laquelle je plie.

Oui, oui, dans le péril vous étendrez les bras
Pour sauver des autans leur fragile nacelle ;
Je crois la voir déjà qui s'éloigne et chancelle....
Leurs cœurs, je les connais, ne seront pas ingrats.

Dans ce monde aveuglé qui doute et qui blasphème
Ils entendront bientôt honnir la piété ;
Et peut-être, surpris dans leur simplicité,
Rougiront-ils de Dieu... de leur foi, de moi-même !

Ils verront que chacun prend l'orgueil pour flambeau ;
Que l'or et le plaisir sont les dieux qu'on encense,
Et qu'au vice hideux, non plus qu'à l'innocence,
On ne réserve rien au delà du tombeau.

Alors, pour étouffer cette semence amère
Dont s'empoisonnerait leur coupable avenir,
Oh! réveillez en eux quelque saint souvenir:
Votre beau nom, Marie, ou le nom de leur mère.

Rendez-leur un rayon de ce premier bonheur
Dont furent colorés les jours de leur enfance;
Et du ciel envoyez un ange à leur défense
Pour retenir leurs pas au sentier du Seigneur;

Pour que leur pauvre mère, à son heure suprême,
S'endorme sans souci dans le sein de son Dieu,
Et dise à cette terre un moins pénible adieu,
En songeant que ses fils seront son diadème.

— Mais si, trompant l'espoir dont j'aime à me nourrir,
Ils doivent m'oublier et corrompre leur voie,
Tandis qu'ils font encor mon orgueil et ma joie,
Exaucez ma prière... et faites-les mourir !!! »

Pendant qu'elle exprimait en ces mots ses alarmes,
Le calme renaissait sur son front soucieux :
Une voix avait dit : « Mère, sèchez vos larmes....
» Vous les reverrez dans les cieux ! »

A. Devoille.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Processions de la Fête-Dieu; — traits d'impiété. — Arrêt de la cour de cassation relatif à la fermeture des cafés et cabarets pendant les offices du dimanche; — observation rigoureuse du précepte par les protestans. — Couronnement de la reine d'Angleterre. — Cérémonies bizarres par leur opposition au principe de la réforme.

« Il y avait autrefois un jour où la ville était propre et lavée, un jour où l'on enlevait les tas de pavés et les barricades connus sous le nom *d'embellissemens de Paris*, où les maisons étaient tendues de tapisseries, d'étoffes blanches et de fleurs, où les fleurs couvraient le pavé des rues, où la population entière se lavait les mains. Ce jour

s'appelait la *Fête-Dieu*. Mais, grace au *progrès*, on a supprimé les processions en vertu de la *liberté des cultes;* c'est toujours là cette sotte égalité que l'on veut appliquer à tout, égalité qui abaisse les grands au lieu d'élever les petits; égalité qui arrache les pans aux habits au lieu de mettre des pans aux vestes. L'égalité qui fait monter tout le monde à la même hauteur n'était qu'un rêve; l'égalité qui abaisse tout le monde sous le même niveau est une honteuse bêtise. Au lieu de *défendre* les processions des catholiques, au nom de la *liberté* des cultes, il fallait permettre également aux autres religions de se promener à leur tour par les rues comme il leur plairait, et accorder à toutes une égale protection; mais il y a en France, parmi les esprits vulgaires, une sorte d'opinion systématique mais dynastique contre Dieu. — On lui permet de régner, mais on ne veut pas qu'il gouverne; on veut bien ne le pas chicaner sur son existence, mais il ne faut pas qu'il remue; il est condamné à la détention perpétuelle dans les églises, en un mot, on en a fait un *Dieu constitutionnel;* toute pompe lui est interdite, on discute sa liste civile; Dieu, tel que le voudraient certaines braves gens — la majorité du pays — serait parfaitement le Dieu de l'abbé Chatel, logé en garni, rue de la Sourdière, au premier au dessus de l'entresol, dans une église de garçon. Ces idées, — si toutefois cela mérite le nom d'idées, — sont représentées par un bon nombre de journaux, qui, vers le mois de juin, commencent à se mettre à l'affût des processions, et régalent leurs lecteurs de dénonciations, accompagnées de diatribes faites en lieux-communs, et de citations de M. de Béranger. Voici quelques uns des faits-Paris qui ont causé le plus d'indignation ces jours-ci :

» Rue Aux-Ours, on fait une frange d'argent qui pourrait bien ser-
» vir à un dais; nous sommons le gouvernement de s'expliquer à ce
» sujet. »

« Hier, plusieurs voitures chargées de fleurs sont entrées à Paris;
» nous ne les perdrons pas de vue. »

» Des enfans, au nombre de vingt, allaient hier, jour de la Fête-
» Dieu, deux à deux dans la rue; ne serait-ce pas une procession
» adroitement dissimulée et réduite à sa plus simple expression? voilà
» donc que nous allons revoir les jésuites et le parti-prêtre! »

» Malgré des symptômes aussi alarmans, il n'y a pas eu de processions ni de Fête-Dieu cette année, on n'a pas nettoyé les rues. *Rome est libre, il suffit! rendons grace aux dieux!* Il est cependant une chose que nous ne voulons pas donner comme un miracle, mais comme une coïncidence remarquable.

» Ces fleurs, dont se jonchaient les rues autrefois et qu'on offrait à Dieu, ce n'était qu'une faible dîme prise sur les fleurs dont il couvre toute la terre au mois de juin ; vous avez retranché à Dieu cette fête d'un jour, il vous a retranché cette grande et belle fête de trois mois qu'on appelle le printemps. — Cette année il n'y a pas un seul lis, le froid les a tués dans la terre. Il semblerait que les fleurs n'ont pas été seulement inventées pour être jetées, après l'opéra, à des danseuses en sueur. Cette année, les lis sont morts ; chaque année, peut-être, il mourra une fleur, et une année viendra où il n'y en aura plus, où la terre oubliera de se revêtir de son manteau de verdure, où, sous la mousse des bois, le muguet et la violette, perle odorante, améthyste parfumée, se feront en vain chercher et ne fleuriront pas.

» Mais cette fête que vous refusez à Dieu, toute la nature la lui donne. Le parfum monte et ne descend pas, et, en songeant aux roses de toute la terre dont le parfum, à cette époque de l'année, monte incessamment, il semble que le ciel de juin soit tout formé du parfum des roses. Il paraît, du reste, et cela pourrait ébranler notre conviction, il paraît que la fortune du pays est attachée à ce qu'il n'y ait pas de processions en France, et que tout serait perdu si une coupable faiblesse en laissait faire une seule.... »

On le voit par la citation qui précède, ce ne sont pas seulement les journaux religieux qui ont élevé la voix pour se plaindre des entraves mises dans quelques localités à la célébration des processions extérieures ; voilà que le feuilleton des recueils les plus profanes discute aussi cette question ; et, sans sortir de ses habitudes, se sert de l'arme de la plaisanterie et du sarcasme. — C'est qu'en vérité on a de la peine à garder son sérieux quand on sait jusqu'à quel excès de ridicule vont les craintes de certains écrivains. — Quelques jeunes filles, admises à la première communion, se rendent de leurs pensions à l'église du Gros-Caillou, en traversant l'esplanade des Invalides : aussitôt le cri d'alarme est jeté par *le Constitutionnel* et répété par d'autres : une procession a eu lieu à Paris même, et l'autorité ne s'y est pas opposée ! Le gouvernement est dans un péril extrême ! — Fort heureusement, on n'a pas cru, en province, que la sécurité publique pût être compromise par une des plus belles cérémonies du catholicisme. Dans le plus grand nombre des grandes villes les processions ont eu lieu ; dans quelques unes même les autorités et les tribunaux se sont officiellement empressés d'accompagner le dais. A Orléans, à Chartres, où, depuis 1830, toute manifestation extérieure du culte avait été sévèrement proscrite, la population tout entière a té-

moigné par son empressement à décorer les rues, que les obstacles éprouvés, et qu'on disait insurmontables, ne doivent pas lui être attribués. Dans la banlieue même de Paris, à Boulogne, à Saint-Cloud, à Auteuil, etc., le plus profond respect a accueilli les processions de chaque dimanche. Quelques villes exceptées, il n'y a eu de la part de l'autorité aucune espèce de concours direct : ni la troupe de ligne, ni la garde nationale n'ont été convoquées ; mais l'ordre le plus parfait n'a pas moins régné, et l'on a été édifié, dans plus d'une cité, de la présence spontanée d'un grand nombre de gardes nationaux, empressés de témoigner publiquement leur foi par un service d'honneur tout volontaire. — Comme, malheureusement, à côté des consolations sont toujours les douleurs, nous devons citer deux faits qui ont contristé les gens de bien ; dont l'un est d'autant plus affligeant qu'il semble se lier à des causes dont l'influence se fait sentir sur la majeure partie des élèves qui fréquentent les écoles universitaires.

A Lyon, une division d'élèves du collége royal, sous la conduite d'un maître d'études, et au nombre de 35 ou 40, placés devant un reposoir, ont constamment gardé le chapeau sur la tête. Il est difficile, impossible même d'attribuer un acte aussi audacieux à ces enfans. Nous voudrions pouvoir nous arrêter à cette supposition, car n'ayant alors à déplorer qu'un acte individuel, et rare par conséquent, nous serions dispensés de gémir sur des craintes tout autrement graves. Mais comment ne pas trembler, quand on pense qu'il faut accuser de cette précoce impiété l'esprit anti-chrétien de l'éducation que reçoit encore une si grande partie de la jeunesse française ?

A Chartres, trois jeunes gens, à la mise élégante, chevelure moyen-âge, tournure fashionable, s'étaient postés sur le passage de la procession. Ils attendaient avec impatience l'instant où ils pourraient poser, comme impies, en face du Dieu de leur enfance, qui n'est déjà plus le Dieu de leur jeunesse.—A l'approche du Saint-Sacrement, ils restent donc la tête couverte, le front haut, le rire sur les lèvres, jouissant à leur aise de leur triomphe. Cela est si beau, si noble, de renier solennellement la foi de ses ancêtres ! Ils furent bientôt aperçus par le vénérable curé de la paroisse (la cathédrale) qui, de la main, leur fit signe de se découvrir : « Monsieur le curé, nous sommes philosophes, » fut toute la satisfaction qu'il reçut d'eux. Mais, sans se troubler de tant d'impudeur, le bon curé répliqua avec un ton de calme froid : « Mais non, mes chers messieurs, vous n'êtes pas philo- » sophes, je vous connais bien : vous êtes tailleurs, vous êtes tailleurs ! » Terrifiés à cette vive répartie, nos trois jeunes adeptes de l'ai-

guille, qui ne se doutaient pas que leur respectable curé connût si bien à quelle secte de philosophie ils appartenaient, se retirèrent confus. C'est ce qu'ils pouvaient faire de mieux.

Nous avons déjà, dans plusieurs circonstances, cité des arrêts de la cour de cassation favorables aux principes que nous défendons : une nouvelle décision vient d'être rendue par elle dans une matière qui rentre tout à fait dans notre cadre. Voici les faits :

Le 20 août 1836, une ordonnance de police, rendue par le maire de Montastruc (Haute-Garonne), défendit aux cabaretiers de donner à boire pendant les offices divins. Le sieur Vidrac ne s'étant pas conformé à l'ordonnance, un procès-verbal fut dressé ; mais le tribunal de simple police, se fondant sur ce que la loi du 18 novembre 1814 a été virtuellement abrogée par la charte de 1830, et qu'un réglement de police, fait d'après cette loi, ne peut être réputé obligatoire, acquitta le prévenu. Pourvoi du ministère public en cassation. Me Galisset a plaidé pour Vidrac, et M. Hello, avocat-général, a parlé dans le même sens ; mais la cour, rejetant ses conclusions, a rendu l'arrêt suivant qui nous paraît de la plus haute gravité :

« Ouï, le rapport de M. Bresson, conseiller ; les observations de Me Galisset, avocat, et les conclusions de M. Hello, avocat-général ;

» Vu l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814 ;

» Vu aussi l'article 3, n° 3, titre II, de la loi du 16-24 août 1790 et l'article 46, titre 1er de celle du 19-22 juillet 1791 ;

» L'article 1er de l'ordonnance de police du maire de la commune de Montastruc, du 20 août 1836, conforme à l'article précité de la loi du 18 novembre 1814 ;

» L'article 471, n° 15, du code pénal, et l'article 161 du code d'instruction criminelle ;

» Attendu que la loi du 18 novembre 1814 n'a point été expressément abrogée ; que la proposition en avait été faite à la chambre des députés, le 11 février 1832, mais qu'elle n'a été suivie d'aucun résultat ;

» Que l'abrogation tacite de l'article 3 de ladite loi ne peut s'induire ni de la suppression de l'article 6 de la charte de 1814, ni de l'article 5 de la charte de 1830, portant que *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ;*

» Que ces diverses dispositions n'ont rien d'incompatible, et peuvent facilement se concilier ;

» Que, d'une part, l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814 ne contient aucune prescription qui soit contraire à la liberté religieuse ;

» Que, de l'autre, la protection promise à tous les CULTES LÉGALEMENT RECONNUS n'exclut pas le respect dont la loi civile est partout empreinte pour le culte professé par la majorité des Français; qu'ainsi, par l'article 57 de la loi du 18 germinal an X, le repos des fonctionnaires publics est fixé au dimanche ; que les articles 63, 781, 1037 du code de procédure civile, 162 du code de commerce, interdisent tout exploit, tout protêt, toute signification et exécution les jours de fêtes légales ;

» Que les prohibitions portées par l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814 ont le même caractère, et qu'il n'appartient qu'au pouvoir législatif d'en changer ou d'en modifier les dispositions ;

» Attendu d'ailleurs que les réglemens faits par l'autorité municipale, dans le cercle de ses attributions, tant qu'ils n'ont pas été réformés par l'autorité administrative supérieure, sont obligatoires pour les citoyens et pour les tribunaux, et que ceux-ci ne peuvent se dispenser d'en ordonner l'exécution ;

» Attendu que l'article 3, n° 3, titre II, de la loi du 16-24 août 1790 a rangé parmi les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, le maintien du bon ordre dans les lieux publics ;

» Que, si l'expérience a fait reconnaître que dans certaines localités, et principalement dans les jours consacrés au repos des citoyens, la fréquentation prolongée des cabarets était une cause de désordres graves, l'autorité municipale peut, sans outrepasser les limites du pouvoir dont elle est investie par la loi, marquer certains intervalles de temps pendant lesquels les cabarets et autres lieux publics seraient fermés; qu'ainsi des considérations d'ordre public viennent s'ajouter aux motifs de décision puisés dans l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814 ;

» Qu'en refusant de punir les contraventions à l'ordonnance de police du 20 août 1836, par le motif qu'elle avait son fondement dans une loi virtuellement abrogée, le jugement dénoncé a donc faussement appliqué les articles 5 et 70 de la charte constitutionnelle, l'article 159 du code d'instruction criminelle, et violé formellement tant l'article 3 de la loi du 18 novembre 1814, que l'article 1er de ladite ordonnance, l'article 471, numéro 15, du code pénal et l'article 161 du code d'instruction criminelle ;

» Par ces motifs, la cour, vidant le délibéré en la chambre du conseil ordonné à son audience d'hier, casse et annulle le jugement rendu par le tribunal de simple police du canton de Montastruc, le 22 mars 1838, etc.»

Quand nous disons que cet arrêt nous semble de la plus haute gravité, ce n'est pas seulement parce qu'il consacre un principe que nous n'avons jamais cru légalement aboli, mais c'est encore parce que les étrangers, dont le culte a moins de valeur aux yeux de la vraie religion, ne seront plus aussi bien reçus à nous reprocher le scandale et le mépris que nous leur inspirons par notre complet abandon des pratiques et des traditions saintes qui se sont conservées parmi eux. Nous les révoltons jusqu'à l'indignation par notre cynisme d'irréligion et d'incrédulité, et tandis que nous croyons leur donner des leçons en matière de philosophie, ce sont eux qui nous en donnent en matière de foi, de décence publique, en venant afficher, sous nos yeux, au milieu de notre capitale : *Ce magasin est fermé le dimanche;— ici on ne travaille pas le dimanche;—ici on observe le dimanche.* —Il n'y a pas jusqu'aux barbares des tribus d'Afrique qui ne nous fassent dire en toute occasion par nos propres journaux qu'ils ne se fient point à nous, qu'ils ne veulent point avoir de commerce et de traités avec nous, *parce que nous ne prions point*, parce qu'ils ne nous voient point pratiquer la religion, parce qu'ils ne savent si nous avons un Dieu et des croyances.—Ainsi, dans la position que la philosophie révolutionnaire nous a fait prendre, sous le rapport du culte, ce n'est plus seulement le suffrage des gens de bien qui nous manque dans notre pays, c'est aussi le suffrage de toute civilisation étrangère, et l'estime des Algériens.

Ce n'est pas ainsi qu'on entend, en Angleterre, par exemple, l'observation du dimanche :

La croyance de l'Angleterre est fondée sur l'erreur. Dans un moment de folie, de délire et de crime, Henri VIII s'est séparé de l'Église catholique. Après avoir été l'ardent défenseur de la foi, il en a été le persécuteur. Et cependant, l'Angleterre hérétique nous donne à chaque instant, pour son faux culte, un exemple de respect que nous devrions imiter pour le nôtre, qui est le seul vrai et le seul éternel. Ici, le dimanche s'écoule comme les autres jours ; les lieux publics sont ouverts, les spectacles convient leurs habitués, les cafés et les cabarets sont pleins ; de temps en temps une cause appelée devant un tribunal nous apprend que l'on se récrie contre un maire de village qui, pendant l'office divin, a fait fermer les établissemens où se réunissent les buveurs ; et, si la loi protége l'autorité, les clameurs publient qu'on attente *à la liberté des consciences*. En Angleterre, tout est morne, tout est silencieux, tout est recueilli le dimanche : les lieux publics sont fermés, les théâtres n'ouvrent pas leurs portes ; la

poste elle-même se refuse à tout service d'arrivée ou de départ. Et voilà qu'aujourd'hui encore, en présence de tout un peuple, on rappelle à la reine, au moment où un serment solennel engage l'Angleterre envers sa souveraine légitime (bien légitime, en effet, puisque l'extinction de la famille des Stuarts a amené sous son sceptre les Jacobites, sujets jusqu'alors de la puissance imprescriptible du droit), voilà, disons-nous, qu'on rappelle à la reine qu'elle n'est sur le trône que pour accorder secours et protection à la croyance, et qu'il faut qu'elle sache bien qu'il ne lui est pas permis de violer les droits de la religion.

Voyez d'un côté l'Angleterre hérétique, voyez de l'autre le royaume qui s'est appelé si long-temps le royaume très chrétien, le fils aîné de l'Église, et dites dans quel état de dégradation nous sommes tombés, puisque l'hérésie a des priviléges que la vérité ne peut obtenir. A Londres, on flétrit le suicide, à Paris, pays catholique, il se trouve un ministre des cultes qui vient dire à la tribune qu'il y a une sorte de grandeur d'ame dans le suicide; à Londres, le parricide est envoyé à l'échafaud, en France on le soustrait à ce châtiment justement mérité; à Londres, la statue de Charles Ier proteste de l'horreur de l'Angleterre pour le regicide, en France, la statue de Louis XVI est frustrée de la place qui lui était réservée, et qu'on a cédée à un monolithe égyptien; à Londres, la religion anglicane, est l'objet de la sollicitude de tous, en France, la religion catholique, religion de l'immense majorité, est l'objet du dédain et de la risée.

Nous venons de parler du couronnement; l'espace nous manque pour donner une relation détaillée de cette brillante cérémonie, qui, malheureusement, ne peut être pour nous qu'un spectacle pénible où toutes les contradictions se choquent et se heurtent sans cesse. Nous nous bornerons à en faire ressortir quelques unes.

Après les onctions faites avec de l'huile *sainte* (1), la jeune reine s'est assise sur le fauteuil de saint Édouard (2); on a placé sur sa tête

---

(1) L'ampoule contenant l'huile sainte a la forme d'un aigle dont les ailes sont déployées et reposent sur un piédes al; le tout en or et d'un travail exquis. Le bec de l'aigle s'ouvre à l'aide d'une charnière pour verser l'huile. Le poids de l'ampoule est de 8 à 10 onces: elle peut contenir 6 onces d'huile. La cuiller pour les aspersions est en or pur avec quatre perles enchassées à l'extrémité du manche. Cette cuiller, à en juger par son peu d'épaisseur, paraît avoir beaucoup servi et être très ancienne.

(2) M. Thompson, dans son ouvrage sur les processions et cérémonies relatives aux couronnemens des rois et reines d'Angleterre, parle en ces termes de la chaise

le diadème du même saint (1), on lui a donné le sacrement, et, à la fin de la cérémonie, l'archevêque de Cantorbéry a fait à la souveraine des trois royaumes un sermon très beau, touchant les devoirs qu'elle a à remplir sur le trône.—Ainsi, voilà une reine hérétique dont le

---

du roi Edouard : « Cette chaise (appelée communément le siége de saint Edouard) est en bois dur et solide ; le dossier et les bras sont également en bois peint de diverses couleurs. C'est dans cette chaise que les rois d'Ecosse s'asseyaient de temps immémorial lorsqu'ils étaient couronnés. Mais ayant été transportée hors du royaume par le roi Edouard Ier dans l'année 1296, après qu'il eut renversé John Baliol, roi d'Ecosse, cette chaise est certainement restée dans l'abbaye de Westminster, et a servi de siége royal pour les couronnemens des rois et des reines. Elle a 6 pieds 7 pouces de hauteur sur 28 pouces de largeur. A neuf pouces du sol est un siége supporté par quatre lions, et au dessus de ce siége est une pierre, appelée la *pierre de Jacob* ou le *marbre fatal*. L'histoire rapporte que c'est la pierre sur laquelle le patriarche Jacob reposa sa tête dans la plaine de Luz. On ajoute qu'elle fut apportée à Brigantia, dans le royaume de Galice, en Espagne, ville dans laquelle Gathos, roi des Ecossais, s'y assit comme sur un trône. De là, elle fut portée en Irlande par Simon Brach, qui fut roi d'Ecosse environ 700 ans avant Jésus-Christ ; d'Irlande elle fut transportée en Ecosse par le roi Fergus, environ 370 ans après ; et dans l'année 850, elle fut placée dans l'abbaye de Scone, dans le comté de Perth, par le vice-roi Kenneth, qui la fit enchâsser dans une chaise de bois, et y fit graver ces paroles prophétiques : « Si le sort n'est pas trompeur, tant que cette pierre existera, les Ecossais seront couronnés monarques de ce royaume. » Cette prophétie s'est accomplie dans la personne de Jacques Ier, aïeul de la princesse Sophie, électrice douairière de Hanovre, grand'mère du roi Georges II, qui fut lui-même aïeul de feu Georges III. Cette antique chaise royale ayant été solennellement offerte, ainsi que le sceptre d'or et la couronne d'Ecosse, par le roi Edouard Ier, à saint Edouard le Confesseur en l'année 1297 (d'où elle a reçu le nom de siége de saint Edouard), est toujours restée depuis dans la chapelle qui porte son nom, avec une tablette portant des vers latins écrits en vieux caractères anglais. Les ornemens de cette chaise sont richement dorés ; elle est recouverte par une housse également dorée, mais elle est cachée aux regards par les franges dont elle est entourée.

(1) Le premier et principal diadème, appelé la couronne de saint Edouard, est ainsi nommé en commémoration de l'ancien diadème qui fut conservé dans l'abbaye de Westminster jusqu au commencement de la grande rébellion dans laquelle tous les attributs royaux furent pillés sacrilégement. C'est une très riche couronne impériale, ornée de perles et de pierres précieuses de diverses natures, telles que diamans, rubis, émeraudes et saphirs ; elle est surmontée d'un globe en or également enrichi de pierres précieuses ; le globe est lui-même surmonté d'une croix d'or, avec trois grandes perles ovales, une au haut de la croix et les deux autres aux deux extrémités. Cette couronne se compose, de même que toutes celles d'Angleterre, de quatre croix et d'autant de fleurs-de-lis sur un cercle d'or orné de pierres précieuses. De chaque croix partent quatre bandes circulaires qui vont se réunir au haut de la couronne où se trouve le piédestal sur lequel est fixé le globe. Le bonnet placé dans l'intérieur de la couronne est en velours cramoisi doublé en taffetas blanc et bordé d'hermine.

règne a commencé par d'exécrables blasphèmes contre le catholicisme (*V.* t. 2, p. 190), assise sur le siége d'un roi catholique, canonisé par l'Église, et couronnée du diadème porté par le même saint ; voilà le protestantisme, qui a qualifié de *momeries papistes* toutes les bénédictions d'huile, de sel, d'eau, etc., faites par les prêtres catholiques, revenant aux mêmes rites ; voilà des évêques repoussés, bafoués par toutes les autres sectes protestantes *sans exception*, portant le calice et administrant à la jeune reine le sacrement dont la vertu merveilleuse est de faire recevoir *Christ*..... par la foi ; ce qui pourrait tout aussi bien se faire (et beaucoup de docteurs anglicans le soutiennent) avec toute autre espèce d'alimens. Est-ce assez de contradictions et de ridicules ? — L'allocution de l'archevêque de Cantorbéry devait les couronner tous. — Sans doute, les vérités morales débitées par ce prélat eussent été parfaitement bonnes à dire dans une semblable circonstance ; mais, par tout autre que par un pontife anglican, s'adressant à un pareil personnage, qui, dans la hiérarchie ecclésiastique, est fort au dessus de lui ; à qui, en matière de dogme, de morale, de discipline, il appartient de tout décider *ex cathedrâ ;* son de voir à lui, archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, et celui de tout le corps épiscopal est de recevoir à genoux ses décisions, et de s'y conformer de tous points, quelles qu'elles puissent être (vénérable clergé !). En effet, si, dans l'ordre politique, le roi d'Angleterre n'est absolument rien, dans l'ordre religieux, son autorité est absolue : il est le PAPE de son royaume, à ce titre, la source de tout enseignement, le docteur de tous les docteurs, nul, par conséquent, n'a ni le droit, ni la science suffisante pour l'endoctriner. — Mgr. de Cantorbéry a ainsi glorieusement terminé cette suite non interrompue de contradictions, et les applaudissemens usités par tout où l'on joue la comédie ont retenti dans l'antique abbaye de Westminster.

Un autre couronnement se prépare : celui de l'empereur d'Autriche. Le souverain pontife lui-même posera sur son front l'huile et le diadème bénits : nous pouvons, sans craindre de nous tromper, assurer par avance que, s'il y a à Milan moins de luxe extérieur, moins d'or et de diamans qu'à Londres, il y aura aussi plus de pompe religieuse ; là tout n'était que mensonge, ici tout sera vérité. Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le donneur d'eau bénite de Saint-Eustache, *ou la charité d'un pauvre homme*, par M. Stéphen de la Madelaine (1). — Il nous faudrait, si nous voulions dire de cet ouvrage tout le bien que nous en pensons, plus d'espace que nous ne pouvons lui en consacrer dans ce rapide bulletin. Aussi, avons-nous voulu nous ménager et offrir à nos lecteurs un dédommagement, en détachant de ce gracieux volume un chapitre dont nous donnons la première partie dans ce numéro : *Une messe en* 93. — M. Stéphen de la Madelaine est un des auteurs peu nombreux, malheureusement, dont chaque production est une bonne œuvre sous tous les rapports : pureté dans le style et chasteté dans les détails, intérêt bien soutenu et conception pleine de sagesse, tout contribue à former de ses ouvrages une classe à part, et à les signaler au choix privilégié de tous les gens de bien. Sous tous les rapports, le *Donneur d'eau bénite* est au moins égal à ses frères aînés : si nos lecteurs se rappellent comment nous avons parlé des *Scènes de la vie adolescente*, du *Berger d'Helfédange*, du *Chemin des écoliers* ils savent quelle estime nous avons et pour l'auteur et pour ses œuvres.

Primevères, Lis et Marguerites, poésies, par M. Nibelle (2). Qu'il y a loin de la *Chute d'un ange* au délicieux volume de M. Nibelle! Comme ici la poésie est tour à tour gracieuse ou touchante, suivant qu'elle rappelle de gracieux ou de pénibles souvenirs! Nous avions besoin de nous reposer sur quelques beaux vers après en avoir lu tant de pitoyables et d'impies dans les deux volumes de M. de Lamartine : nous en avons trouvés dans *Primevères, lis et marguerites*, que ne désavoueraient ni les maîtres de l'art, ni les meilleurs chrétiens. — Nous avons distingué surtout *le 13 janvier à Saint-Germain-l'Auxerrois*, *Villeneuve-l'Étang*, *le Vingt-Un janvier*, *le Suicide*, et quelques autres pièces où l'élévation de la pensée et la richesse de la forme répondent parfaitement à la nature du sujet. M. Nibelle est classique dans la plus honorable acception du mot ; nous l'en félicitons; il n'a déserté aucune de ses opinions politiques, il est resté courtisan de l'infortune, il le dit bien haut et en magnifiques

---

(1) Un vol. in-12, avec vignettes gravées sur les dessins de M. Tony Johannot. Prix : 3 fr., chez Belin le Prieur, rue Pavée-St-André-des-Arcs, 5.

(2) Un vol. in-8. Prix : 7 fr. 50 c., chez Delloye, rue des Filles-St-Thomas, 13.

vers; nous l'en félicitons encore; enfin, il est poète religieux et *catholique*, et, à ce titre, il nous semble appelé à conserver dans la littérature actuelle la belle place qu'il y a prise. D'autres avaient élevé un drapeau que leur main n'a su tenir; on peut être assuré que la sienne ne le laissera pas tomber. *Les Primevères, lis et marguerites*, malgré la modestie peut-être excessive de ce titre, ne sont plus les essais d'un jeune poète; ce sont les œuvres d'un talent mûri par l'âge et par l'étude, et dont nous attendons avec impatience les nouvelles inspirations.

Le littérateur universel (1). Ce recueil mensuel, que recommandent cinq années de succès, est divisé en trois parties: La première est consacrée aux chefs-d'œuvre de la littérature ancienne; la seconde à la littérature du moyen-âge, et la troisième à la littérature moderne; ce cadre simple offre, comme on le voit, une grande variété, et ce n'est pas un des moindres mérites de ce recueil; le choix des morceaux qu'il publie est fait d'ailleurs avec un goût et un discernement propres à lui attirer tous les suffrages et à les lui conserver.

Démonstration eucharistique, par M. Madrolle, 2e édition (2). La première édition de cet ouvrage, que nous avions vivement recommandé, ayant été promptement épuisée, l'auteur vient d'en publier une seconde, à laquelle il a fait d'importantes additions. Nous nous empressons de dire que ce nouveau travail ajoute encore au mérite de cette puissante *Démonstration*.

Histoire du peuple de Dieu (3). Les nombreuses demandes de cet ouvrage, que nous ont adressées nos abonnés, ont été exactement servies dans le cours de ce mois, et le seront ainsi à l'avenir. Les 7 premières qui ont paru déjà ont pleinement justifié, ce nous semble, tout ce que nous en avons dit, et placé cette publication au rang des plus remarquables sous tous les rapports.

---

(1) Un numéro de deux feuilles chaque mois. Prix : 6 francs pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départemens. — On s'abonne à Paris, rue Pavée-St-André-des-Arcs, 19. — Les abonnemens datent tous du 25 mars et ne sont reçus que pour un an. — Chaque année se vend séparément, et forme un ouvrage complet.

(2) Un vol. in-8 compacte, beau papier des Vosges. Prix : 2 fr. 50 c., au bureau de la *Revue Catholique*, 30, rue du Dragon.

(3) 100 livraisons, composées chacune de 32 pages, d'une gravure sur acier et d'au moins 4 gravures sur bois. — Il en paraît régulièrement une par semaine, à Paris, rue du Dragon, 30.

L'AUTRICHE

ET LA PROPAGANDE PROTESTANTE.

Si, pour un siècle aussi indifférent que le nôtre, un roi s'efforçant de raviver le feu des querelles théologiques et des guerres de religion, que l'on aurait pu croire éteint pour toujours, est un étrange spectacle ; s'il est déplorable de voir le machiavélisme prussien passant de la ruse à la violence, des machinations les plus perfides à l'emploi de la force brutale, et essayant, en désespoir de cause, de délier avec l'épée le nœud des consciences; il est bien triste aussi de voir un gouvernement réputé catholique, à qui sa position en Allemagne donne le droit de s'opposer aux injustes prétentions de la Prusse, à qui ses véritables intérêts en font peut-être un devoir, se retrancher, au milieu de cette lutte entre la vérité et l'erreur, dans un silence impénétrable, dans une neutralité parfaite, et attendre avec indifférence l'issue du combat.

Tous les regards sont tournés vers l'Autriche : chacun se demande ce qu'il faut penser de son attitude silencieuse. Est-ce prudence? est-ce circonspection ? Ces qualités distinguèrent toujours la chancellerie autrichienne. Peut-être travaille-t-elle en secret pour une cause qu'elle craint d'avouer publiquement? Nous le désirons; nous aimons même à le supposer. Mais le cabinet autrichien pense-t-il que ce soit assez pour son honneur? Croit-il pouvoir se dispenser d'une protestation publique, solennelle? Nous savons qu'il est entre les États des égards commandés par la politique ; que la diplomatie aime à s'envelopper de mystère et réprouve des manifestations publiques, qui souvent rendraient difficile le succès facile à obtenir par des négociations conduites avec ménagement, dans le secret et par des voies détournées. Mais si la politique oblige l'autorité à se taire, pourquoi du moins ne laisse-t-elle pas s'élever la voix de la nation? Pourquoi la presse autrichienne est-elle muette? Ce serait là une protestation qui, sans engager le pouvoir, ferait quelque impression sur le gouvernement prussien, effrayé déjà de tant de manifestations semblables, et qui sauverait l'honneur du pays évidemment compromis, aux yeux de l'Europe catholique, par un semblable silence.

Serait-ce que, dans la catholique Autriche, il ne s'est pas trouvé une voix généreuse pour encourager des frères opprimés, pour flétrir la perfidie et la persécution? Une supposition aussi injurieuse pour l'Al-

lemagne n'est pas même permise ; il s'en élèverait des milliers, si le pouvoir ne comprimait l'élan de l'indignation publique. Et n'est-ce pas le cabinet autrichien qui a permis que l'on imposât silence à la courageuse *Gazette de Munich* ? Pense-t-on que si la première puissance de l'Allemagne s'y fût opposée avec quelque énergie, la diète eût pris une telle détermination ? Ainsi, non content de refouler dans ses propres états le cri de la conscience publique, le cabinet de Vienne permet, ordonne peut-être qu'on l'étouffe aussi en Bavière.

Nous demandons si ce sont là les ménagemens qu'une sage politique conseille. Mais, si l'on pouvait douter des bonnes intentions de ce gouvernement, ou si l'on connaissait moins sa puissance, ne faudrait-il pas dire plutôt que c'est connivence ou lâcheté ? Bâillonner la presse catholique en présence d'un aussi grand attentat, lui défendre d'élever la voix en faveur de la vérité menacée, est-ce de la justice ? Refuser à ses sujets, même le droit de dévoiler la persécution, n'est-ce pas favoriser les persécuteurs de la foi ? Protéger par le silence forcé de la presse, la perfidie prussienne, n'est-ce pas s'en rendre complice ? Empêcher des voix catholiques de dénoncer au monde les sinistres projets du protestantisme, n'est-ce pas s'en constituer solidaire ? Serait-ce pour un si déplorable usage, que l'arme toute-puissante de la censure aurait été remise dans les mains des rois absolus ?

Nous croyons trop à l'équité et à la sagesse du cabinet autrichien, pour ne pas supposer qu'il désire voir triompher les doctrines catholiques dans les provinces du Rhin, et que, sans doute, son intervention occulte tendra à amener ce résultat ; mais il n'en a pas moins accepté, aux yeux du monde entier, une solidarité que la morale publique réprouve, que la religion déplore, et qu'une habile et sage politique aurait dû repousser, alors même qu'une minutieuse diplomatie en donnait le conseil.

Une ancienne rivalité d'intérêts rend nécessairement l'Autriche et la Prusse ennemies nées l'une de l'autre. — L'Autriche n'a pu voir, sans éprouver tous les tourmens de la jalousie, s'élever à côté d'elle et grandir à ses dépens une puissance qui, autrefois sa vassale, marche aujourd'hui presque son égale par l'étendue de son territoire, par son influence en Europe, par ses alliances, par son état militaire ; l'Autriche regrette encore les provinces qu'elle fut contrainte de céder à son heureuse rivale, et n'ignore pas, sans doute, ses projets et ses espérances. Elle sait bien que, puissance parvenue, la Prusse est jalouse surtout de la haute considération que lui donne en Europe son antique origine, l'éclat jeté pendant si long-temps par sa noble mai-

son, et que pour effacer toutes marques d'inégalité entre elles, elle n'aspire à rien moins qu'à partager avec elle, sinon à lui enlever entièrement le sceptre impérial. L'Autriche ne peut regarder comme près de finir la lutte qui dure entre elles depuis deux siècles, cette lutte d'influence et de prépondérance en Allemagne, cette lutte implacable qui a fait verser des torrens de sang.—La Prusse tend toujours à s'élever; ne le pouvant qu'au détriment de l'Autriche, celle-ci est toujours condamnée à lui opposer de nouvelles digues pour la contenir dans les limites qu'elle s'efforce de franchir. Si aujourd'hui une complication d'événemens hors de toutes les prévisions a amené entre elles une alliance momentanée, en présentant à tous les rois un intérêt commun dans la poursuite de l'ennemi qui les menace tous, la politique de l'Autriche ne peut avoir changé pour cela, car elle sait bien que celle de sa rivale est immuable à son égard; et ce n'est pas sans regret, sans doute, qu'elle s'est résignée à la voir contrebalancer son influence dans la diète, et élever, dans la confédération germanique, une voix presque aussi puissante que la sienne.

Et cependant, c'est lorsque la Prusse, commettant avec impudeur une monstrueuse iniquité, fournit à l'Autriche la plus légitime occasion de s'élever contre elle, d'user contre elle de toute la force d'une salutaire influence, et, en se portant pour médiatrice entre le roi de Prusse et les provinces du Rhin, de faire voir aux populations germaniques laquelle des deux puissances a le plus de droit à leur estime et à leur respect; c'est alors que l'Autriche, timide et circonspecte, n'ose dire un mot en faveur de la cause catholique, qui est aussi la sienne, témoigne une lâche complaisance pour les volontés de la Prusse, et mérite que l'Europe la croie sa complice! Quels égards! quelle inquiète sollicitude pour le roi de Prusse! L'Autriche ferait-elle pour son alliée la plus fidèle plus qu'elle ne fait pour sa mortelle ennemie?

L'Autriche ne s'aperçoit pas qu'elle perd ainsi du terrain devant sa rivale. Elle s'humilie devant elle, car c'est s'humilier que de consentir, elle, puissance catholique, à servir, même en apparence, les projets de la Prusse protestante contre le catholicisme. Nous ne concevons pas une humiliation plus grande. Est-il, en effet, rien de comparable, en fait d'abaissement politique, à un lâche abandon d'un allié fidèle? Et n'est-ce pas un allié fidèle qu'abandonne l'Autriche? car dans sa lutte contre la Prusse, son appui le plus ferme, et c'est politiquement et non religieusement que nous le disons, son appui le plus ferme est le catholicisme. Lorsqu'elle assiste, silencieuse et

résignée, aux efforts tentés contre l'Église catholique, elle ignore sans doute que chaque coup porté au catholicisme en Allemagne est une blessure pour elle.

L'Autriche ne voit peut-être dans sa lutte avec la Prusse qu'une rivalité à peu près inévitable entre deux puissances voisines, dont la force peut offrir à chacune d'elles des craintes réciproques ; mais c'est de plus haut que doit être envisagée cette question. Cette lutte est celle des deux principes qui, depuis trois siècles, se partagent l'Allemagne, et se sont personnifiés dans ces deux puissances. On a dit autrefois, que *le royaume des Pays-Bas était une grande hostilité de l'Europe contre la France ;* on peut dire avec autant de vérité, que la Prusse est une grande hostilité du protestantisme contre l'Autriche, protectrice-née des intérêts catholiques en Allemagne. Lorsque l'erreur de Luther eut envahi les petits États de la Germanie, le protestantisme comprit le besoin d'une puissance assez forte pour tenir son drapeau d'une main ferme, en face du gouvernement catholique qui dominait alors sur toute l'Allemagne, puisque ce drapeau n'était rien moins qu'un signe de révolte contre lui. Isolés les uns des autres, tout les petits Etats ne pouvaient rien, si on ne les rattachait à un centre commun, si on ne leur donnait un chef puissant et considéré, dont l'épée pût, au besoin, peser dans la balance des intérêts européens. Voilà le secret de l'existence de la Prusse, de son influence, de son pouvoir en Allemagne, de ses accroissemens si rapides, de ses projets et de ses espérances. La Prusse représente un principe, qui, réunissant autour d'elle tout ce qui vit de la foi de Luther, tend sans cesse à agrandir sa puissance. Et si ses monarques, le front déjà ceint d'une tiare, aspirent à y joindre le bandeau impérial, c'est moins encore une ambition de dynastie qui tourmente la famille de Brandebourg, qu'une pensée chère au protestantisme, et dont il poursuit depuis long-temps la réalisation : le désir de partager enfin le sceptre et la couronne de Charlemagne, qu'il gémit de voir encore entre les mains d'un prince catholique.

L'Autriche, qui a conservé ce sceptre, représente le principe catholique en Allemagne, et c'est à sa défense qu'elle a dû sa gloire la plus belle et la plus pure. Voudrait-elle l'abandonner aujourd'hui? Mais qu'elle se souvienne qu'avec sa grandeur passée ce principe contient aussi le secret de son avenir. N'est-ce pas à sa position de chef de l'Allemagne catholique, que l'empereur d'Autriche doit la plus grande partie de son influence dans la Confédération ? Cette position, il doit la conserver, pour ne pas perdre le prestige de son

nom. C'est en vain que l'Autriche essaierait de séparer ses destinées de celles du catholicisme en Allemagne. Il y a des positions qui sont forcées, que l'on n'a pas choisies, et que l'on ne peut pas abandonner. L'Autriche, pendant trois siècles le représentant du principe catholique, ne peut pas plus renoncer à l'être, qu'elle ne peut déchirer les pages de son histoire. Elle n'a pas cessé de l'être, quoiqu'un de ses derniers empereurs se soit rangé parmi les ennemis de l'Église, qui gémit encore des plaies qu'il lui a faites. Mais si elle ne peut renoncer à être le représentant du principe catholique, il lui importe de ne pas devenir le représentant d'un principe vaincu ; il lui importe, par conséquent, de ne pas laisser prédominer le protestantisme en Allemagne.

Si aujourd'hui, ce que nous sommes bien loin de vouloir même supposer, renouvelant les déplorables erremens de Joseph II, elle abandonnait la noble cause qu'il lui appartient de défendre, elle s'abandonnerait elle-même ; elle renoncerait à une partie de sa considération, de son influence, de sa grandeur ; elle ne pourrait manquer de déchoir de ce haut patronage quelle exerce sur une grande partie de l'Allemagne ; elle commettrait un véritable suicide politique.

V. E. B.

(La suite au prochain numéro.)

PAUVRETÉ DU CLERGÉ CATHOLIQUE FRANÇAIS,

RELATIVEMENT AU CLERGÉ DES AUTRES PAYS.

Nous avons donné, dans notre numéro de juin (p. 365), le chiffre du budget des cultes adopté par les chambres, et s'élevant, pour 1839, à 34,251,000 fr. Or, cette somme, subdivisée entre les membres du clergé, donne une moyenne de 822 fr. pour chaque prêtre catholique, et de 1,434 fr. pour chaque ministre protestant. Mais là ne doit pas se borner ce rapprochement, déjà fort singulier. Le tableau suivant, que nous empruntons, comme notre précédent article de statistique, à l'*Anti-protestant*, et dont les chiffres, puisés à des sources officielles, peuvent être regardés comme authentiques, démontre d'une manière évidente que le clergé catholique français est le plus pauvre,

relativement à celui des autres pays. Et cependant, suivant Cérutti, le *revenu* de ses biens s'élevait, avant la révolution de 1789, à 412 millions; il montait, suivant Moréri, à 312; il était enfin, suivant Necker, dans son livre de l'administration des finances, de 130; en admettant ce dernier chiffre, le moins élevé des trois, on conviendra qu'un état mis en possession, par un décret inique, de biens évalués plusieurs milliards, en paie un intérêt fort modéré, par une somme annuelle de 34 millions.

RÉPARTITION MOYENNE DES REVENUS DU CLERGÉ

DANS LES DIFFÉRENTES PARTIES DE L'EUROPE.

		Par ministre.
Angleterre et pays de Galles.	Église anglicane.	10,555 fr.
Id.	Église catholique.	1,560
Écosse.	Culte presbytérien.	5,500
Id.	Cultes dissidens.	2,750
Irlande.	Église anglicane.	19,090
Id.	Église catholique.	1,560
Id.	Culte presbytérien.	9,900
Suède et Norwége.	Luthéranisme.	1,800
Danemarck.	Id.	1,880
Prusse.	Tous les cultes chrétiens.	1,310
Autriche et Bohême.	Église catholique.	1,236
Hongrie.	Église catholique.	1,482
Id.	Luther et Calvin.	1,482
Confédération germanique.	Église catholique.	1,650
Id.	Calvinisme et Luthéranisme.	1,650
Suisse.	Catholicisme et Calvinisme.	1,280
Italie.	Église catholique.	1,050
Espagne.	Id.	1,430
Portugal.	Id.	1,323
Hollande et Belgique.	Toutes les communions.	1,460
France.	Église catholique.	822
Id.	Ministres protestans.	1,434
Russie.	Rit grec.	245
Id.	Cultes catholique et dissidens.	1,407
Turquie.	Cultes chrétiens.	500

DU SUICIDE.

I.

SUICIDES DE PLUSIEURS ÉCOLIERS.

S'il est un fait de statistique bien démontré aujourd'hui, c'est sans contredit celui de l'accroissement des suicides. Depuis quelques années, les journaux de la capitale, ceux des provinces, enregistrent avec une persévérance inouie ce tribut vraiment effrayant que l'homme paie au crime et à la folie, plus régulièrement peut-être que celui qu'il paie au trésor de l'Etat. Triste effet des infirmités de notre pauvre espèce, du malaise social de notre époque, et surtout de l'oubli des principes religieux! mal déplorable! digne de tout l'intérêt des gouvernemens, de toute la sollicitude des législateurs, et sur lequel nous appelons toute l'attention des hommes religieux.

La France avait déjà traversé sa première révolution; elle était arrivée au consulat de Bonaparte, lorsqu'un jeune philosophe de treize ans mit fin à ses jours par un suicide. Mais, il faut le dire, c'était une action nouvelle et surprenante, même pour cette époque où l'on avait déjà vu tant de désordre et de dérangement dans les esprits. Un cri d'étonnement et d'effroi se fit entendre, et le célèbre abbé de Boulogne jugea la chose assez sérieuse, assez triste, assez effrayante pour en faire la matière d'un petit Traité qui est resté dans ses œuvres complètes.

Étant allé aux recherches pour découvrir la cause d'un acte qui paraissait alors si étrange, il apprit de la bouche même du père de cet enfant : « Qu'il avait été plusieurs fois à portée d'entendre de ces dis» cours immoraux qui peuvent corrompre l'inexpérience et l'esprit de » la jeunesse, en lui persuadant qu'il n'y a point d'autre vie, et qu'il » est glorieux de sortir de celle-ci quand on s'y trouve malheureux. » Puis, s'emparant de ce fait avec la vertueuse indignation que l'école philosophique du dix-huitième siècle lui inspirait, il disait de ces malheureux propagateurs de fausses lumières :

« N'est-ce pas une chose très remarquable, que la philosophie mo» derne nous fasse de si beaux livres sur la population, et qu'elle » donne en même temps de si beaux préceptes de destruction; » qu'elle tonne contre le célibat, et qu'elle pousse au suicide; qu'elle » fasse un devoir rigoureux de se reproduire, et qu'elle accorde si fa» cilement la permission de se donner la mort; qu'elle veuille nous

» inspirer des sentimens si orgueilleux, et qu'elle mette notre vie à si » bas prix? »

Un moraliste aussi puissant de pensée et de parole que l'était l'abbé de Boulogne, ne pouvait manquer de traiter cette question avec la haute supériorité qui le distinguait, et de découvrir la vraie source du mal qu'il signalait. Il l'attribuait alors, comme il faut l'attribuer toujours, à cette fièvre lente et continue de l'impiété qui dévore peu à peu les générations ; à cette guerre sourde et intestine qui va rongeant incessamment le corps social ; à cette peste morale qui porte jusqu'au cœur de l'Etat le principe de la mort.

Et enfin, s'armant du fait particulier qui servait de texte à son écrit : « Exemple terrible, s'écriait-il, qui doit effrayer les pères de » famille, qui doit faire trembler les préposés à l'instruction publique, » et réveiller l'attention du gouvernement sur les malheurs qui mena- » cent la génération naissante. Cependant, nos colléges pullulent de » ces petits philosophes imberbes qui, à peine sortis des langes de » l'enfance, apprennent à se débarrasser encore de ceux des *préju-* » *gés*, et qui savent déjà fort bien que chacun est libre de sortir de » ce monde sans autre forme de procès. Et la religion, qui seule peut » parler aux enfans et s'emparer de leurs premiers penchans par ses » impressions sensibles, n'entre presque pour rien dans leur éduca- » tion. Et sans la sagesse du gouvernement consulaire, on la verrait » encore à la porte de nos prytanées, mendier tristement l'honneur » d'y être introduite. Et on hésite encore pour savoir si elle obtiendra » la première place ! et on n'oppose aucune digue à ce débordement » d'impiété qui gagne tous les âges comme toutes les conditions ! et » après cette continuité d'exemples plus tristes les uns que les autres, » qui dévoilent aux yeux des nations notre immoralité profonde, » nous avons encore de l'orgueil, et nous croyons mieux valoir que » nos pères ! »

Quand on songe que c'était un suicide isolé qui causait cette surprise et cette émotion il y a trente-cinq ans, on se demande ce que l'auteur aurait dit et pensé à la vue d'un tableau de désordre et de démoralisation aussi large, aussi noir, aussi déplorable que celui de notre époque. *Sans la sagesse du gouvernement consulaire*, disait-il, *on verrait encore la religion mendier tristement à la porte de nos prytanées l'honneur d'y être introduite. Et on hésite encore pour savoir si elle y obtiendra la première place !*

Eh ! bien, c'est probablement parce qu'on n'hésite point aujourd'hui là dessus, et parce que la sagesse du gouvernement consulaire

était fort supérieure à celle des hommes chargés du dépôt sacre de l'éducation de nos enfans; c'est parce que, loin de s'embarrasser de savoir si la religion obtiendra maintenant la première place dans nos *prytanées*, on trouve plus court et plus simple de trancher la question en ne lui accordant ni la première ni la dernière; en un mot, c'est parce que nous avons fait ce progrès, que le suicide a fait le sien, et qu'au lieu d'une seule catastrophe de ce genre qu'on citait alors avec effroi parmi les enfans, on en cite maintenant plusieurs chaque année, sans émotion et sans surprise. Voilà le changement, voilà le genre de supériorité de notre époque sur celle qui venait d'être témoin du bouleversement de l'Etat et de l'Eglise, qui voyait la France, à peine sortie de son bain de sang, laver la grande plaie que les régénérateurs de 93 lui avaient faite.

Et qu'on ne taxe point notre effroi d'exagération sans motif. Ne lit-on pas dans un journal ministériel l'extrait suivant du rapport adressé par M. Ritt, inspecteur des écoles primaires du département de la Seine, à M. Rousselle, inspecteur général, qui l'a transmis au ministre?

« Le vendredi 25 mai, trois enfans de la commune de Vanvres, Jean-» Louis Galzot, né à Vanvres, le 1er avril 1824, et son frère, plus jeune » d'environ deux ans, accompagnés de Jean-Charles Broutelande, né » à Vanvres, le 1er avril 1824, s'éloignaient du village, se dirigeant vers » Meudon. Il paraît que depuis quelque temps ils avaient formé le pro-» jet de se détruire, et c'était dans cette intention qu'ils étaient sortis de » Vanvres. L'aîné des jeunes Galzot, soupçonné d'être l'auteur de cette » funeste résolution, avait proposé de se précipiter, en se tenant em-» brassés, dans un puits de carrière. Sur l'observation que ce genre de » mort n'était ni assez sûr ni assez prompt, le projet fut abandonné, et « ces malheureux, après avoir erré quelques heures dans les environs » de Meudon, se rapprochèrent de Vanvres.

» Il faut bien que ce ne fût pas la première fois que ces enfans se » permettaient un pareil vagabondage, pour que leur famille n'eût pas » remarqué leur absence. Du reste, les parens ont déclaré que, *ne* » *voulant pas travailler, ils avaient quitté plusieurs fois la* » *maison paternelle, couchant au premier coin qu'ils trouvaient.* » On ignore ce qui s'est passé, depuis le moment de leur retour aux » environs de Vanvres jusqu'au dimanche, qu'ils ont passé en partie » dans un cabaret où ils ont mangé, en buvant deux litres de vin. Le » plus jeune des deux Galzot avait trouvé moyen de se faire remettre » 3 francs sur le montant à échoir ou échu de ses journées d'ouvrier » glaisier. C'est avec cet argent que fut payée la dépense du cabaret

» et l'achat du fourneau de terre et du charbon qui ont servi au » suicide.

» Le dimanche au soir les trois enfans rentrèrent dans le village, » et s'introduisirent dans le nouveau local de l'école, en passant sous » la porte. Arrivés dans la salle de la classse, les enfans s'enfoncèrent » sous l'appentis qui s'ouvre à une de ses extrémités, et qui corres- » pond à l'escalier de gauche.

» Ce fut alors que le plus jeune des deux Galzot refusa de prendre » part au funeste dessein de son frère, et sortit de la nouvelle mai- » son d'école et de l'enceinte de l'ancien cimetière, qui lui sert de » cour. Ce malheureux enfant a pu garder ce fatal secret!

» C'est par lui qu'on a appris tous ces détails, et qu'on a retrouvé » le lendemain ses deux compagnons asphixiés.

» Maintenant il est permis d'ajouter que, dans l'espace de deux » ans, trois suicides ont eu lieu à Vanvres, le dernier par asphixie. » L'événement a été connu et commenté; l'exemple a été con- » tagieux.

» Une personne me racontait qu'un enfant, âgé de treize ans, avait » déjà annoncé le dessein de mourir de la même mort que ses deux » compagnons d'école. »

Or, nous le demandons en présence d'un fait de ce genre, croit-on que ces malheureux enfans n'avaient pas été *plusieurs fois à portée d'entendre de ces discours immoraux qui peuvent corrompre l'inexpérience et l'esprit de la jeunesse, en lui persuadant qu'il n'y a point d'autre vie, et qu'il est glorieux de sortir de celle-ci quand on s'y trouve malheureux?* N'avouera-t-on pas avec nous que les sages et pieuses instructions d'un pasteur zélé eussent pu, dès leurs plus tendres années, corriger ces enfans et faire germer dans leurs cœurs les principes de vertu, qui sont les seules garanties des individus et de la société? Et si un événement aussi affreux n'est pas isolé; si plus d'une école primaire est témoin d'une catastrophe pareille, les parens ne seront-ils pas en droit de demander à l'autorité qui préside à cette partie si importante de l'administration, quelles mesures elle prend pour opposer une digue efficace à un si déplorable égarement?

Ce que chaque père de famille ne peut faire, nous le ferions volontiers en son nom, si nous ne connaissions pas d'avance les réponses qu'obtiendraient nos questions,

Si nous demandions, par exemple, ce qui arriverait à un curé qui se permettrait de vouloir porter l'enseignement chrétien dans une

école primaire et lui imprimer une direction morale; on nous répondrait qu'on remettrait ce malencontreux curé à sa place comme un usurpateur des droits de l'université, comme un de ces terribles ambitieux qui cherchent à rétablir la domination du clergé et à détourner la raison publique de son glorieux cours.

Si nous demandions ce qui arriverait à un frère des écoles chrétiennes qui se permettrait d'appliquer la correction la plus méritée à un jeune sujet dont les mauvais penchans et les inclinations perverses lui inspireraient le plus juste effroi; on nous répondrait qu'on livrerait ce frère à la police correctionnelle pour en faire un exemple, et pour lui apprendre à mieux respecter les droits de l'homme et du citoyen dans la jeune génération qui fait l'espoir de l'avenir et l'orgueil du siècle des lumières.

Si nous demandions ce qui arriverait à un autre chef d'institution chrétienne, tel que M. l'abbé Bervenger, par exemple, qui se dévoue pour les enfans du peuple, afin de leur procurer une instruction solide et un état propre à les rendre utiles à la société comme à eux-mêmes, et qui, surprenant deux de ses élèves en flagrant délit d'immoralité, leur laisserait administrer par un des préposés de son institution la centième partie du châtiment qu'ils ont encouru; on nous répondrait qu'une descente de vingt hommes de police et de deux chirurgiens serait ordonnée sur-le-champ pour recevoir la plainte des delinquans contre leurs maîtres, et pour enlever ceux-ci, en cas de besoin, de leur propre maison avec tous leurs papiers, afin que tous les autres élèves de l'établissement sachent bien que leurs vices seront protégés, et que c'est à eux que la victoire demeurera dans tous les conflits qui pourront s'élever, en matière de discipline, entre leurs supérieurs et eux.

Si nous demandions encore à ce même pouvoir universitaire, s'il consent à se laisser aider et assister par les savans et habiles maîtres qui ont le plus illustré l'instruction publique dans tous les temps où il leur a été permis d'y participer, et où la philosophie révolutionnaire n'a pas trouvé moyen de les faire sacrifier à ses mauvais desseins, à ses vues de corruption publique et d'ébranlement des sociétés, à ses triomphes d'irreligion et d'impiété; on nous répondrait qu'on aime mieux périr que d'être sauvé par l'instruction religieuse et l'enseignement chrétien; qu'on a horreur d'une école qui ne s'est jamais laissé envahir par l'esprit révolutionnaire, qui attire à elle tout ce qu'il y a d'honnête et de vertueux dans les populations, aussitôt qu'on lui permet de s'ouvrir, et qui serait capable, si la liberté

d'enseignement était admise, de réduire l'Université à fermer ses portes.

Si nous lui demandions enfin qu'il veille à ce que le suicide ne s'introduise pas par sa faute dans son propre domaine, et parmi ceux qu'il choisit pour régler et diriger l'enseignement public; il serait obligé de nous répondre encore que, dans la sphère des sympathies irreligieuses et révolutionnaires, il n'est pas maître de prendre ce qui ne s'y trouve point, et que force lui est bien de s'abandonner à son torrent. Si donc nous lui montrions ce jeune professeur de l'Université qui se coupait la gorge, il y a deux mois, dans le bois de Vincennes, tandis qu'un autre chef d'institution se faisait sauter la cervelle dans le département du Rhône, que pourrait-il dire pour sa justification, sinon qu'il ne peut faire autrement que de subir sa destinée au milieu d'une situation qui l'enlace de tous côtés, qui le domine et l'étouffe dans un bourbier de corruption?

Triste situation que la nôtre! Nous savons le remède, et nous ne pourrions pas seulement nous permettre de l'indiquer, sans être poursuivis comme des praticiens coupables qu'on surprendrait à faire de la médecine illégale.

Le mal est cependant trop affreux pour que nous croyions notre tâche accomplie : il ne choisit pas seulement ses victimes hors de cet âge heureux qui devrait être si innocent et si pur; pas une ville, pas une condition, pas une époque de la vie qui n'en offre des exemples nombreux. Cette question est d'ailleurs trop importante pour que nous n'y revenions pas, après l'avoir considérée ici sous un seul point de vue. Dans un prochain article, nous chercherons à montrer par des chiffres la progression croissante des suicides, puis nous remonterons à ses causes et nous examinerons les moyens à prendre pour les prévenir.

D.

L'ALLEMAGNE. — BADE. — MŒURS ET COUTUMES RELIGIEUSES. — COUVENS.

LETTRE AU DIRECTEUR.

Bade, 8 août 1838.

Je voudrais que les pages que je vous envoie, mon bien cher abbé, vous parvinssent à temps pour être insérées dans votre prochaine livraison de la *Revue Catholique*. Il y a peu de jours que,

dans une profonde solitude, tout au fond d'une vallée, sous l'ombre épaisse des hauts sapins de la Forêt-Noire, je rencontrai un jeune prêtre français. — Nous parlâmes ensemble de notre pays, et je fus tout heureux, et même un peu fier, quand, en me faisant l'énumération de tous les écrits qui se publient à la gloire de Dieu et pour le bonheur des hommes, il me nomma le recueil auquel je travaille avec vous.—Oui, mon cher monsieur, la *Revue Catholique* est lue sur les bords de la *Mourg*, , au pied de la montagne que couronne le noble et féodal château d'Eberstein... Les anciens seigneurs de ce beau manoir avaient jadis rendu de si grands services à la cause catholique en Allemagne, qu'un pape, je ne sais plus lequel, donna à un des membres de cette famille une rose d'or ornée d'un saphir. Les comtes d'Eberstein ont placé cette rose dans leur écusson, à côté du sanglier qui avait été leur premier emblème guerrier : trouver une brochure catholique tout à côté de la vieille demeure des chevaliers catholiques récompensés par le chef de l'Église, m'a semblé une véritable harmonie entre les temps anciens et les jours actuels. — Les hommes passent, les tours s'écroulent, les puissans disparaissent de la scène du monde ; mais la *pensée catholique* reste aux lieux où elle s'était épanouie comme une plante du ciel.

Vous m'avez souvent entendu déplorer le changement survenu dans l'aspect de notre pays. — L'industrie qui enrichit n'embellit pas une contrée ; là où s'élevaient de nobles constructions dentelées de créneaux et illustrées de tours, elle étend et déploie ses longues façades de fabriques et d'usines. Jusqu'à ce moment, ce qu'elle a de plus pittoresque, ce sont les hautes cheminées de briques, qui, de loin, ressemblent à des obélisques, quand elles ne vomissent pas de noirs tourbillons de fumée. Dans son envie de *gagner*, elle prête la main au temps pour faire disparaître de notre sol toutes les ruines qui conservent des souvenirs historiques, mais qui ne sont d'aucun revenu. Pour obtenir de cette reine de notre siècle le droit de rester debout sous le soleil, il faut être d'un rapport quelconque. Ces débris de murs que vous voyez sur la montagne, sur les bords des eaux, dans le creux des vallons, eussent-ils fait partie de la demeure d'un saint ou du palais d'un roi, doivent disparaître s'ils ne rendent rien, et faire place à des magasins ou à des entrepôts.

Je vous parle de nos campagnes dépouillées de leur historique parure, parce que je viens de parcourir un grand espace entre Paris et Strasbourg, et que partout j'ai pu me dire : *L'industrie a passé par là*. Ici je n'éprouve plus la même tristesse. Les Allemands, sans rester

stationnaires, et tout en partageant le mouvement industriel du siècle, ont accueilli les choses nouvelles, mais sans déclarer la guerre aux choses du passé; ils ont mieux fait, ils ont mis l'industrie sous la garde de la religion. Dans de ravissantes explorations que je viens de faire aux environs de Bade, j'ai vu de vieux châteaux dont les ruines sont entretenues avec respect, tout à côté de fabriques, de verreries et de scieries, et, près des portes de ces usines, toujours une croix de pierre sculptée, ou la statue d'un des patrons du pays. Voilà l'industrie comme je l'aime, celle là peut enrichir; car pour gagner de l'argent elle n'a point renié Dieu. — Les parens doivent envoyer leurs enfans travailler dans ces manufactures d'où la religion n'a point été bannie, avec moins de crainte que dans nos usines françaises où l'immoralité règne en souveraine corrompue.

Nous avons à Bade deux couvens de femmes. Les religieuses du *Saint-Sépulcre* ont leur cloître directement au dessous du château de la grande-duchesse Stéphanie, nièce de l'impératrice Joséphine et fille adoptive de l'empereur Napoléon. Du jardin de cette noble résidence, j'entends souvent monter le chant des vierges du Seigneur. Rien de plus suave que ces saints concerts. A travers la distance, on dirait la voix des anges. Pour ajouter à la gravité des pensées, on a, tout près du couvent et derrière l'église, le cimetière. Entre les branches des saules, on aperçoit des tombes qui sont l'objet de beaucoup de respect. Ici, ce n'est point un jeu avec la mort comme au *Père Lachaise*. Les Parisiens ont tant de légèreté en eux, qu'ils n'ont pu faire de la mort même une chose sérieuse! Les Allemands comprennent mieux le dernier asile. Ils y élèvent un *mont des Oliviers*, où l'on voit notre Seigneur à genoux et disant devant l'ange qui lui présente le calice d'amertume : *Mon Dieu, que votre volonté soit faite et non la mienne...* Dans un cimetière, que cette parole est souvent difficile à dire du fond du cœur! Voir mourir des êtres chers, c'est là la *grande amertume des vivans*.

A une demi-lieue de la *ville des sources* est un couvent de l'ordre de Saint-Bernard. Ce cloître de *Lichtenthal* a été fondé par des princesses de l'illustre maison de Bade. Fatiguées des grandeurs et des agitations du monde, elles ont voulu du repos et sont allées le demander à la religion. Les étrangers, qui affluent à Bade, vont souvent à la messe de *Lichtenthal*, pour y entendre une délicieuse musique : une musique qui n'a jamais été profanée sur aucun théâtre, et qui n'a jamais été chantée que par des voix presque aussi pures que celles des anges. Les religieuses exécutent seules ces compositions;

ce sont elles qui jouent de la basse, du violon, de l'orgue et de tous les autres instrumens. On ne les voit pas, mais on les écoute avec une profonde émotion ; cette harmonie sacrée, leur plus douce récréation, s'accorde à merveille avec les goûts allemands.

Irmengarde, fille de Henri-le-beau et petite-fille de Henri-le-Lion, fut mariée à Germain V, margrave de Bade, en 1243. Elle avait placé tout son bonheur sur la vie de son époux, et quand la mort le lui eut enlevé, elle ne trouva que des larmes dans le monde. C'est alors qu'elle pensa à fonder une pieuse maison, tant pour le repos de l'ame de son mari que pour son propre salut.

Du haut de l'antique château des princes de sa race, elle tourna ses regards voilés de pleurs vers la vallée qui se creuse au dessous de la ville de Bade et que baignent les eaux de l'*Oëhlbach*. C'est au bout du vallon qu'Ermengarde fit construire une maison de bois où elle appela des religieuses de Citeaux. Cette humble maison et sa petite chapelle sont devenues l'église et le monastère actuels.

L'épouse du margrave Rodolphe Ier, Cunégonde d'Eberstein, passa le temps de son veuvage à Lichtenthal ; Adélaïde, sa fille, y prit le voile et y devint abbesse. D'autres princesses firent comme celles que je viens de nommer. L'émigration des palais aux cloîtres était fréquente dans les temps de piété et de foi : un voile est souvent plus léger sur le front, plus facile à porter qu'une couronne.

Quand on arrive de Strasbourg à Bade, dans la longue avenue de peupliers, se voit, à gauche, une petite chapelle : elle a été bâtie là pour attester que la sainte Vierge, exauçant le vœu des habitans qui l'avaient implorée avec ferveur, avait fait cesser, à cet endroit même, le fléau de la peste. Pour arrêter ses ravages, le peuple de la ville avait ouvert ses fontaines d'eaux bouillantes et salutaires et les laissait couler nuit et jour; mais dans ces temps-là, on pensait qu'il y avait quelque chose de supérieur aux moyens humains, et l'on mêlait la prière à tout. La chapelle des trois chênes atteste que la prière fut écoutée de Dieu.

L'église principale est belle et tenue avec un soin, une propreté, une recherche qui surpassent tout ce que nous avions vu. Plusieurs margraves et grands-ducs y ont leurs tombeaux.

L'*hôtel de la cour de Bade* était un ancien couvent de capucins quand la fille adoptive de l'empereur Napoléon arriva comme princesse régnante dans ce pays. Cinq ou six bons pères qui avaient survécu à tous les orages vinrent la complimenter. Les capucins ne furent pas renvoyés de la maison où ils avaient passé leur vie; on les laissa mourir sous le cloître qu'ils aimaient, et quand ils furent tous

endormis dans leur cimetière, on prit le couvent dont les bâtimens logent aujourd'hui la plus élégante société de l'Europe.

Les jésuites avaient un beau collége à Bade ; il a eu le sort du couvent des capucins : c'est aujourd'hui l'hôtel de Darmstadt. Les ossemens de ces religieux ont été transportés solennellement des cimetières des deux maisons au cimetière commun. Ainsi, si l'on a pris les biens de ces deux ordres religieux, au moins on n'a point insulté à leurs cendres. En France, dans bien des villes, il n'en a point été de même : on a médit de ceux dont on prenait les richesses.

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on calomnie ?

Adieu, mon cher abbé, tout à vous.

Vicomte Walsh.

UNE MESSE EN 93.

(Suite.)

Un local assez vaste, mais mal éclairé, s'offrit aux regards de Camille ; une vingtaine de personnes formaient un groupe à l'une des extrémités de la salle, qui n'était guère mieux qu'un grenier, à en juger par le plafond qui se terminait en angle aigu comme le dessous des combles. Tandis que l'enfant cherchait à distinguer les objets qui se dessinaient à quelque distance de lui, un individu, qu'il n'avait pas aperçu près de la porte, se plaça devant lui en dirigeant sur sa poitrine un instrument qui lui parut être un pistolet.

Camille épouvanté porta machinalement la main devant lui pour parer le coup qui pouvait lui être destiné. Dans ce moment, l'individu qui se trouvait en face du jeune garçon approcha le prétendu pistolet de la main qu'on lui tendait, et Camille sentit un attouchement humide comme celui d'une brosse impregnée d'eau... C'était, en effet, un goupillon dont le manche de cuivre brillait entre les mains du donneur d'eau bénite, et la vue de l'enfant se familiarisant peu à peu avec l'obscurité de la salle, lui permit de reconnaître en même temps l'instrument et celui qui en était armé. C'était le père Luchan.

— *Quantum mutatus ab illo !* (1) faillit à s'écrier Camille, qui

1) Qu'il est changé ! (Traduction un peu libre.)

commençait à expliquer passablement le second livre de l'Enéïde lorsque ses études avaient été interrompues.

En effet, c'était bien le père Luchan en propre personne; mais ce n'était plus le donneur d'eau bénite de Saint-Eustache. Au lieu de son inamovible roquelaure grise, qui était à l'individu ce que la pelure est à la pomme, c'est-à-dire qui pouvait être considérée comme faisant partie intégrale de lui-même, le vieillard était revêtu d'une veste courte de gros drap brun, telle que le peuple et même une assez grande fraction de la classe immédiatement supérieure en portaient alors. Une cravate rouge entourait son cou, et pour compléter la métamorphose de la partie supérieure de sa personne, une moustache grisonnante ombrageait ses lèvres ; quant aux jambes, elles étaient emprisonnées dans une paire d'énormes bottes à la dragonne. Et cependant, malgré ce travestissement à demi-martial, un seul coup-d'œil de Camille devina le père Luchan, dont les signes distinctifs et la physionomie unique eussent percé tout aussi facilement sous le costume d'un empereur romain.

Quel changement pour le jeune garçon qui ne s'était jamais représenté l'image d'un donneur d'eau bénite qu'encadrée dans les colonnes grises de Saint-Eustache et assise dans un vieux fauteuil de cuir ! Non seulement c'était maintenant un tableau privé de la dorure qui lui donnait un caractère particulier, mais c'était comme un portrait du vieux Rembrandt, habillé de nos jours par M. Dubuffe.

Camille se sentit un instant le désir de témoigner au père Luchan le plaisir qu'il avait à le revoir, et probablement, de son côté, le donneur d'eau bénite éprouva quelque velléité semblable, car ils se regardèrent tous deux la bouche entr'ouverte comme deux personnages de cire qui eussent été censés se parler. Mais, d'une part, la timidité naturelle de l'enfant ne lui permit pas de prendre la parole le premier, et, de l'autre, les habitudes de taciturnité du père Luchan glacèrent la parole sur ses lèvres. Lorsqu'ils se furent ainsi considérés tous deux pendant quelques minutes, Camille, suivant son ancienne coutume, fouilla dans sa poche pour y chercher l'aumône dont il gratifiait ordinairement le vieillard, mais il n'y trouva rien. Le sentiment de son indigence actuelle lui revint alors, et il regarda d'un air piteux le donneur d'eau bénite, qui lui-même laissa paraître sur sa physionomie métallique je ne sais quelle émotion de surprise, de commisération ou de mécontentement, tandis qu'il reprenait lentement sa place près de la porte du galetas transformé en chapelle.

Camille s'avança près du groupe d'où s'échappa plus d'un regard

furtif et soupçonneux qui lui semblait l'interroger tacitement sur le fait de sa présence au milieu de gens qui ne le connaissaient pas. Il s'aperçut qu'il devenait l'objet de toutes les conversations. Les personnes qui arrivèrent après lui et qui se mêlaient à l'assemblée avec l'empressement et la familiarité d'anciens amis, étaient prises à l'écart, et évidemment informées de la présence de l'intrus, car leurs yeux se tournaient aussitôt de son côté avec l'expression d'une curiosité inquiète. Camille, troublé lui-même de se voir le but de l'attention générale, commençait à se sentir mal à l'aise, lorsqu'un léger murmure se fit entendre et la salle retentit de ces mots prononcés à voix basse : « Voici le chevalier. » Au même instant, un homme couvert d'une houppelande, qu'on nommait alors une roupe, et d'un énorme chapeau à claque, orné de glands noirs ainsi que d'une cocarde tricolore d'une ampleur démesurée, traversa rapidement la portion de la salle qui séparait Camille de la porte d'entrée.

— Où est cet étranger ? dit-il d'une voix brève en s'adressant au groupe.

Une vingtaine de bras s'étendirent aussitôt pour désigner la place occupée par l'enfant, qui était resté dans l'isolement le plus complet. L'homme qu'on appelait le chevalier dégagea l'une de ses mains de dessous sa roupe et en toucha légèrement l'épaule de Camille. Puis il lui fit signe de le suivre. L'enfant obéit aussitôt et passa, rempli de confusion, devant l'assemblée, pour accompagner le chevalier dans une autre pièce, qui probablement tenait lieu de sacristie.

— Mon petit ami, dit le redoutable personnage en ouvrant sa roupe et en découvrant ainsi une ceinture garnie d'un large sabre et d'une paire de pistolets, voulez-vous bien m'expliquer comment il se fait que vous honoriez de votre présence une réunion où vous n'êtes connu de personne ?

Il faut faire remarquer que la politesse de cette question était cruellement démentie par le ton impérieux et menaçant de celui qui la faisait. Camille, dont toutes les idées étaient bouleversées par la terreur, allait nommer madame Martin ; mais il se souvint que l'homme placé à la porte lui avait dit que, dans le lieu où il se trouvait, on ne nommait ni soi-même, ni personne ; il garda un moment le silence en se recueillant dans ses angoisses.

— Répondrez-vous, monsieur ? s'écria le chevalier en s'approchant d'un pas comme pour saisir l'enfant.

Camille fit un bond en arrière et dit d'une voix tremblante :

— *Benedictus qui venit...*

— C'est fort bien, interrompit l'homme en frappant du pied avec impatience ; je savais que vous aviez le mot de passe, mais ce n'est pas tout.

— J'ai aussi une carte, monsieur, murmura Camille en cherchant dans ses poches, la voilà.

— Qu'est-ce que cela, s'écria le terrible interlocuteur, dont les yeux semblaient prêts à sortir de leur orbite en parcourant le papier que lui avait tendu Camille.

— Je me suis trompé, monsieur, voilà ma carte.

— Au citoyen David, membre du comité de salut public... Par ma foi ! je me doutais bien qu'il y avait quelque trahison sous jeu ; mais je ne m'attendais pas à en avoir sitôt une preuve aussi concluante.

— Rendez-moi cette lettre, dit Camille avec fermeté ; elle ne vous est point destinée.

— Je n'en prendrai pas moins la liberté de l'ouvrir... Voyons ce que dit cette lettre.

— Monsieur ! monsieur ! c'est une infâme indiscrétion dont vous aurez à répondre.

— Ne vous inquiétez pas, l'ami ; l'inviolabilité du secret ne peut être invoquée par les espions.

— Un espion ! fit l'enfant, qui mesura d'un seul coup-d'œil l'étendue des périls que cette lettre fatale et quelque irréparable oubli lui faisaient courir, dans une réunion d'hommes exaspérés par la persécution et tremblans pour leur sûreté ; un espion ! Vous n'oseriez pas me faire cette insulte si j'avais quelques années de plus et des armes à mon côté.

— Vous vous trompez, monsieur ; j'ai déjà osé beaucoup de choses à l'égard de vos amis les patriotes.... Eh bien ! avais-je raison de commettre l'indiscrétion qui vous irrite si fort ? ajouta le chevalier après avoir parcouru la lettre. Voulez-vous prendre connaissance de cette missive ?

L'enfant fit un signe de dégoût et de refus.

— A votre aise, citoyen (je crois que c'est ainsi que vos pareils aiment à être appelés). Mais comme je ne suis pas si scrupuleux que vous, pour raison à nous deux connue, je vais, si vous voulez bien me le permettre, vous lire votre condamnation. Quant à l'exécution de la sentence, elle ne se fera pas attendre.

— Monsieur, dit Camille au comble de la terreur, ne me tuez pas, je vous en prie !

— Vous tuer, petit serpent ? Ce serait justice, assurément, que d'é-

craser un reptile de votre espèce avant qu'il ne devienne plus dangereux ; mais nous ne sommes point des hommes de sang comme vos dignes ayant cause ; il nous suffira de nous assurer de votre discrétion par la captivité et même par la déportation. J'aurai bientôt une occasion pour l'Allemagne ; nous vous expédierons vers les *Kaïserlig*, et là une bonne citadelle nous fera raison de vos tentatives.

— Par pitié, monsieur, écoutez-moi.

— Écoutez-moi vous-même ; quant à vous, votre cause est entendue. « Mon cher citoyen et ami, » — c'est le jacobin Martin, signataire de la présente, qui parle,—« ton petit protégé est, comme tu le disais, un prodige d'intelligence : il devine plutôt qu'il n'apprend, et du moment où on l'a mis sur la voie, il n'y a plus de mystère pour lui. » — Je vous en fais mon compliment, mon jeune aigle ; il est fâcheux pour vous que je me sois trouvé là pour vous rogner les ailes. — « Il s'occupe, dans ce moment, d'un travail qui te surprendra... » — Il appelle cela un travail, le citoyen Martin ! — « et dans lequel je l'ai dirigé de mon mieux. » — Guide vertueux et charitable, que ne puis-je récompenser tes efforts comme ceux de ton adepte! — « Il ne tiendra qu'à toi d'en être juge bientôt. » — J'espère bien que non. — « Je te prie, citoyen, de me faire savoir l'heure où tu pourras me recevoir, afin que je te soumette son ouvrage. Je suis sûr que tu en seras satisfait ; mais le plus curieux serait de voir, comme on dit, le prêtre à l'autel... » — Est-ce clair, ceci? — « et de l'observer quand il est à l'œuvre. Ma femme, qui assistait à la dernière séance, était surprise de cette verve d'observation et de cette sagacité merveilleuse qui lui font tout découvrir. »

— En effet, continua le chevalier en se frappant le front, nous avions ici une dame Martin. Mais j'étais loin de supposer qu'elle pût être la femme d'un terroriste et l'agent démon. — Ah çà, mais nous étions donc traqués comme dans un bois ?... Voyons ; il n'y a pas de temps à perdre ; congédions nos amis et assurons-nous d'abord de la personne de ce petit prodige.

— Ne me touchez pas, s'écria Camille en serrant le poing d'indignation, ou j'appelle du secours.

— Oui dà ! Et comment ?

— Par cette fenêtre.

— Il faudrait pouvoir l'ouvrir.

— La voilà ouverte, dit le jeune garçon en jetant un tabouret sur la vitre, dont plusieurs carreaux volèrent en éclats.

Le chevalier poussa un rugissement de fureur en se précipitant sur Camille.

— Attends, petit scélérat, murmurait-il d'une voix étouffée par la colère, je saurai bien te réduire au silence et à l'impuissance de nous nuire.

Camille, aussi leste et vigoureux qu'aucun adolescent de son âge, s'élança derrière une table pour éviter les poursuites du chevalier, et se mit à pousser des cris perçans. Il bondissait comme un jeune faon à travers la chambre, et trouva plusieurs fois moyen de passer sous les bras de son adversaire, qui finit par s'embarrasser dans sa houpelande et tomba tout de son long.

Si cette salle avait eu une autre issue que celle qui communiquait à la pièce où se tenait l'assemblée, il n'est pas douteux que Camille ne fût parvenu à s'échapper; mais il n'y avait qu'une seule porte; elle s'ouvrit aussitôt, et plusieurs hommes se jetèrent à la fois sur l'enfant qu'ils baillonnèrent avec un mouchoir.

Tandis que Camille s'agitait en efforts impuissans, le père Luchan qui, comme les autres, était accouru au bruit, perça la foule, et de ses faibles bras il essaya d'arracher l'enfant aux mains de ses oppresseurs.

— Ma, lashez-lé donc, per l'amour dé Dio, lashez-lé donc! ze lé connais, et zé réponds dé loui commé dé moi-même.

— Vous le connaissez, père Luchan? dit le chevalier en rajustant ses vêtemens dérangés par sa chute.

— Dépouis piu dé dix ans, zé lé vois tous les dimanshes, et z'ai reçou de loui piu dé pétits sous qué zé n'ai de sheveux sur la testa.

— Quelle est sa famille? demandèrent en même temps cinq ou six voix.

— Zé sais pas, ma c'est oun brave enfant, qué jé souis caution per loui.

L'interrogatoire en était là lorsque le groupe de curieux s'ouvrit respectueusement pour faire place à un personnage d'un aspect vénérable. C'était l'ecclésiastique dont la présence était attendue un instant auparavant.

STÉPHEN DE LA MADELAINE.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Pronostic singulier relatif à M. Lacroix, évêque de Bayonne. — Distribution des prix Montyon : — extrait du rapport de M. Villemain relatif à l'*Histoire de Pie VII*, par M. Artaud ; — du discours de M. de Salvandy sur les prix de vertu.

Le compte rendu de la distribution des prix de vertu par l'Académie française devant remplir aujourd'hui toutes les pages habituellement consacrées à notre *Chronique*, nous remettrons au mois prochain et les événemens propres à intéresser nos lecteurs, et les réflexions que nous a suggérées un récent arrêt de la cour de cassation. Nous nous bornerons à rapporter aujourd'hui un fait dont on nous garantit l'exactitude.

Se trouvant aux eaux de Bagnères, le général baron Vinot fit la connaissance d'un respectacle ecclésiastique, vers lequel il se sentit bien vite entraîné par une vive sympathie : c'était M. l'abbé Lacroix, alors supérieur du séminaire de Rodez. Ils se lièrent étroitement, et bien que leurs idées religieuses fussent loin de marcher d'accord, il arriva qu'ils ne se quittèrent presque plus. Les grands dogmes de la foi chrétienne avaient été un peu négligés par le général, lorsqu'il courait, sous le drapeau, de l'Égypte à l'Allemagne, de l'Espagne à la Russie, chercher les glorieuses cicatrices dont il était couvert : c'était donc une brebis égarée qu'il s'agissait de faire rentrer au bercail, et M. l'abbé Lacroix entreprit cette œuvre. Cette tâche présentait plus d'une difficulté, car le pécheur paraissait disposé à mourir dans l'impénitence finale.

Un jour, entre autres, que le digne ecclésiastique insistait pour que le vieux soldat inclinât son front devant la miséricorde divine et qu'il ouvrît son ame à Dieu :

— Je le veux bien, répondit ce dernier ; mais ce ne sera pas encore. Lorsque je verrai approcher mes derniers momens, soyez certain que je vous ferai appeler pour recevoir ma confession.

— Sera-t-il temps ? répliqua M. l'abbé Lacroix ; la mort peut vous saisir bien vite ; et d'ailleurs, pour que j'arrive auprès de vous, il y a si loin de Rodez aux Pyrénées !

— Ce n'est pas ainsi non plus que je l'entends, dit le général. Un pressentiment me dit que lorsque je mourrai, vous serez évêque de Bayonne.

— Bon ! et qui peut vous faire présumer que j'arrive jamais à une dignité semblable ?

— Vous le verrez; mes pressentimens ne me trompent jamais. C'est ainsi que, lorsque je partis avec le havresac de soldat, je rêvai qu'un jour je deviendrais général.

Depuis, cette conversation fut oubliée. Le général persista dans sa résolution, et il ne fut plus parlé du tribunal de la pénitence.

On sait qu'il y a quelques mois l'évêché de Bayonne se trouvant vacant par suite de la démission de M. d'Arbou, M. Lacroix, supérieur du séminaire de Rodez, fut appelé à cette haute dignité.

Or, il y avait seulement deux jours qu'il était arrivé à Bayonne pour prendre possession de son siége, lorsqu'un messager arriva en toute hâte, réclamant ses secours pour M. le baron Vinot, qui était à toute extrémité. A peine descendu d'une chaise de poste, il fallut que M. l'évêque se remît dans une autre, et bientôt il arriva au village de Lahontan, résidence du général. Celui-ci reçut avec reconnaissance la visite empressée du ministre de Dieu, et après avoir accompli tous ses devoirs religieux : « Voyez, ajouta-t-il, si mes pressentimens étaient vrais? ne me suis-je pas confessé à M. l'abbé Lacroix, *évêque de Bayonne*? Vous voyez donc bien que j'avais raison à Bagnères! »

Le lendemain, la France avait perdu un de ses plus vaillans soldats.

— Nous avons, à deux époques pareilles déjà (tome Ier, page 85 et tom. IIe, p. 90), dit assez franchement et assez haut notre opinion sur les prix de vertu, sur « le ridicule de ces couronnes civiques, de ces récompenses en numéraire données à la vertu, que Dieu seul peut dignement récompenser, » pour qu'il nous soit permis, cette année, à propos de la séance annuelle destinée à la distribution de ces couronnes, de ne pas parler de nouveau d'une conviction que rien n'a pu changer. Seulement, la séance du 9 août nous ayant paru, et à tous les hommes religieux, remarquable sous plus d'un point de vue, nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur en rendant un compte plus détaillé que de coutume.

M. Villemain, secrétaire perpétuel, a fait le rapport sur le concours des ouvrages les plus utiles aux mœurs et sur le prix d'éloquence. Les ouvrages *les plus utiles aux mœurs* que l'Académie a couronnés, sont : 1° *Essai sur la démocratie nouvelle*, par Ed. de Alletz (médaille de 4,000 fr.); 2° *Histoire de Pie VII*, par M. le chevalier Artaud (médaille de 3,000 fr.); 3° *École des condamnés*, par M. Marquet-Vasselot (médaille de 3,000 fr.); 4° *Histoire statistique et morale des Enfans-Trouvés*, par MM. Terme et Monfalcon (médaille de 3,000 fr.); 5° *Emmerik de Mauroger*, roman, par

Mme de Cubières (médaille de 3,000 fr.); 6° *Pierre et Pierrette,* roman, par Mme Sw. Belloc (médaille de 2,000 fr.).

Nous nous faisons un plaisir de citer le passage du rapport de M. Villemain, relatif à l'*Histoire de Pie VII,* ouvrage dont nous avons rendu compte (tome Ier, page 149), mais dont nous ne dirons jamais assez tout le bien que nous en pensons. Nous n'avons pas besoin de faire nos réserves sur quelques pensées que nous sommes loin d'approuver entièrement dans cet extrait du travail de l'élégant secrétaire perpétuel.

« Il est des souvenirs historiques, des événemens, des personnages, qu'il suffit de reproduire, ou plutôt de dévoiler fidèlement à nos yeux, pour porter dans nos ames une impression de grandeur morale et une salutaire admiration de la vertu.

» A ce titre, un livre d'histoire, et d'histoire contemporaine, a particulièrement occupé les débats de l'Académie : c'est la vie d'un pontife, du pape Pie VII; et l'Académie n'a cru méconnaître, en cela, aucune des traditions de philosophie et de liberté qui lui sont chères. Il lui a paru qu'un des spectacles à jamais mémorables qu'avait offerts notre siècle, plus riche, peut-être, en grands événemens qu'en grands caractères, c'était la lutte opiniâtre du pontife de Rome contre le dominateur de l'Europe.

» Il ne s'agissait plus, en effet, des ambitieuses prétentions du pouvoir spirituel sur les empires de la terre, il ne s'agissait plus même de la suprématie, mais de la liberté religieuse, de la liberté du prêtre et de l'homme. C'était la lutte de la conscience contre la force doublée du génie. C'était, sous une forme sacrée, le dernier combat que l'intelligence rendait contre une puissance matérielle, sans contre-poids et sans barrière, qui ne renversait ou ne transférait les trônes que pour mieux asservir toutes les pensées et toutes les volontés.

» L'homme qui ne céda pas à cette prodigieuse puissance, ou qui du moins ne lui céda que dans des bornes convenues, et pour lui résister ensuite avec une inflexible douceur; le vieillard qui, sans soldats, sans défense, sans océan et sans déserts entre la France et lui, osa dire *non* à l'empereur, et opposa les *buttes* de l'Église au conquérant qui avait brisé les constitutions des peuples, est un des plus beaux caractères qu'on puisse présenter en exemple à l'humanité, pour nourrir en elle le sentiment de sa propre grandeur et de sa liberté morale.

» Ce caractère paraît et se soutient dans toute la vie de Pie VII, doux, timide, indulgent, mais invincible dans sa patience. Pie VII est venu sacrer dans Paris l'illustre et heureux guerrier qui avait honoré les

restes mortels du dernier pontife, épargné l'Italie conquise, pacifié la France victorieuse, rétabli l'ordre et la religion ; cédant à la victoire comme à une volonté visible de Dieu, il est venu couronner empereur ce nouveau Charlemagne, plus extraordinaire que le premier, puisqu'il est sans aïeux. Mais le pontife romain s'arrête là, quoique déjà l'ambition du conquérant demande davantage. Ce consécrateur, appelé avec tant de pompe, Napoléon voudrait en faire seulement le premier évêque de son empire. Il lui plairait de prendre Rome pour lui-même, et de donner l'église Notre-Dame au pape.

» A peine les caresses et les fêtes du couronnement ont-elles cessé, qu'on murmure tout bas ce projet, et qu'on obsède le pontife, en différant à dessein son départ. « Tout a été prévu, répond alors Pie VII. » Avant de quitter notre ville de Rome, nous avons signé une abdica- » tion régulière, valable à l'instant même où nous serions retenu cap- » tif; elle est hors de votre pouvoir, au delà de la mer, à Palerme, » confiée à un dépositaire prêt à la publier : et, quand on nous aura si- » gnifié ce qu'on médite contre nous, il ne vous restera plus dans les » mains qu'un misérable moine qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. »

» Devant cette sublime humilité, l'empereur n'insista pas, et le pontife retourna libre à Rome. Mais son inquiet et puissant néophyte ne l'y laissera point en paix. Cette seconde lutte va durer quatre ans, jusqu'au moment que, vainqueur sur de nouveaux champs de bataille, roi d'Italie, dictateur de l'Allemagne, Napoléon, par un décret, réunit Rome à la France, et fait enlever le pape par quelques soldats, le soir même du jour où, plus noblement occupé, il gagnait lui-même la bataille de Wagram.

» Là s'achève le grand tableau de la vie de Pie VII, par sa constance, non plus contre le pouvoir et la séduction, mais contre le malheur ; par sa fermeté dans l'isolement et la prison ; par sa confiance inaltérable quand tout l'abandonne, et quand il n'a plus d'autre défenseur avoué devant le conquérant qu'un modeste conseiller de l'Université, le savant Emery, et un membre de l'Institut, le grand artiste Canova.

» Maintenant, traîné captif de Rome à Alexandrie, à Grenoble, à Savonne, à Fontainebleau, Pie VII va noblement rétracter sa menace de 1805. Le péril est devenu trop grand, l'adversaire trop redoutable, pour qu'il veuille désormais le combattre en abdiquant. Trop d'ames ont faibli pour que Pie VII veuille exposer son Eglise à la chance d'une succession. Il reste souverain en prison ; il cède même sur quelques points ; et il n'en maintient qu'avec plus d'empire, par ses protesta-

tions et ses réserves, l'invincible résistance à laquelle va céder Napoléon, vaincu à son tour par la force, qu'il avait malheureusement adoptée pour seul arbitre.

» Certes, Messieurs, il n'est pas, dans les annales de nos jours, d'épisode plus instructif et plus moral. L'historien qui a choisi ce sujet, M. Artaud, en avait conçu la grandeur ; et il a recueilli toutes les notions originales qui peuvent la mettre en lumière. S'il n'est pas toujours impartial (et il faut l'être, même à l'égard de la force, surtout quand elle n'est plus) ; s'il a le tort d'être quelquefois moins gallican que Bossuet et plus romain que Pie VII, son livre n'en offre pas moins une touchante lecture, animée sans cesse par les paroles et par la douce et noble physionomie du vertueux pontife. »

Le sujet du prix d'éloquence était l'*Éloge du chancelier Gerson ;* trois discours ont été distingués : ceux de MM. Dupré-Lasalle et Faugère, entre lesquels le prix a été partagé, et celui de M. Fouinet, auquel l'Académie a réservé la mention la plus honorable.

Après ce rapport, constamment écouté avec le plus vif intérêt, et la lecture de quelques passages des discours couronnés, M. de Salvandy, directeur actuel de l'Académie, a fait le discours sur les *prix de vertu* et s'est félicité que « des hommes, versés la plupart dans les » affaires et les ambitions du monde, soient tenus de rechercher dans » les plus modestes conditions, pour les désigner aux hommages publics, » ces hommes, en apparence disgraciés du sort, en réalité privilégiés » par la Providence, qui en savent plus que les plus habiles à écrire des » chefs-d'œuvre, car ils pratiquent la première des sciences, celle » d'être utiles à nos semblables, et, au lieu de bons préceptes, ils » donnent de bons exemples. »

L'Académie a décerné :

1° Un prix de 4,000 fr. à *Pierre Guillot*, d'Ancenis (Loire-Inférieure). — Nous laisserons M. de Salvandy raconter lui-même l'affreux événement qui a donné lieu au trait de courage de Guillot.

« Le 15 septembre de l'année dernière, le bateau à vapeur *le Vulcain* descendait vers Nantes. Une catastrophe, qui fit nombre de victimes, brisa sa course. Le bruit public avait appris aux magistrats qu'au milieu de tous les malheurs s'était rencontré un rare dévoûment : on ne savait rien de plus. Il a fallu qu'une compagnie qui fait comme nous, qui recherche les bonnes actions pour les récompenser en les honorant, la Société industrielle de Nantes, se livrât à une minutieuse enquête, fît subir de véritables interrogatoires, et employât,

pour découvrir la vertu, les ressorts employés jusqu'à présent contre le crime. Voici ce qu'elle a trouvé :

» Arrivé près d'Ingrande, *le Vulcain* s'approcha de terre pour embarquer des voyageurs. Dans ce mouvement, il touche, embarrasse ses roues, déchire sa chaudière, et la vapeur épanche de tous côtés son flot brûlant. Un marinier, que ce flot redoutable atteint et blesse sur le pont, pense aussitôt à cinq enfans qu'il venait de quitter, avec lesquels, une minute auparavant, il jouait dans l'entrepont. Ce brave homme, qui s'appelle Pierre Guillot, n'a pas d'enfans, mais il aime les enfans; il avait entendu ceux-là pleurer, et il était allé aider leur bonne et leur mère à les consoler; il les tenait sur ses genoux quand la secousse fatale l'avait rappelé précipitamment sur le navire. Les infortunés vont périr. Il veut retourner à eux. L'escalier envahi avait disparu dans l'eau chaude qui brûle, dans la vapeur qui asphyxie et qui dévore. Vainement il met ses mains sur sa figure. Avancer d'un pas est impossible. « *Et cependant*, comme il l'a répété depuis dans » son interrogatoire, *il y avait là une mère et cinq enfans qui vont* » *être brûlés tout vivans. Cette idée-là le tue...* » Il va aux sabords, aperçoit la mère, se suspend de son pied brûlé à la rampe du bâtiment, et son bras robuste enlève cette infortunée sans la sauver. Elle était frappée à mort ! Il revient, voit la servante, veut la saisir. Elle le repousse.... « Non, non, s'écrie-t-elle à moitié calcinée, sauvez, » sauvez mes enfans !... » Messieurs, vous pensez que c'est là le trait sublime auquel nos palmes s'adressent ? Hélas ! non. Le sacrifice a été consommé. Comme nous l'a écrit la Société industrielle de Nantes : « C'est de Dieu que cette admirable fille est allée recevoir sa cou- » ronne ! »

» Ah ! du moins, Messieurs, laissez-nous un moment nous arrêter sur cette mort qui égale tous les martyres, sur cette tendresse maternelle d'une étrangère qu'aucune tendresse maternelle ne surpassera ! Nous tous, qui appelons près de nos enfans d'autres soins à notre aide, ne sentons-nous pas qu'on respire, en apprenant qu'il y a là des affections égales aux nôtres, une sollicitude que ne paie aucun salaire, des cœurs d'où pourrait s'échapper ce cri : Sauvez, sauvez mes enfans !

» Qu'étaient-ils devenus en effet, Messieurs ? faut-il vous dire qu'ils étaient aussi les enfans adoptifs de Guillot ? Il s'est élancé par le sabord ; il a plongé dans la fournaise ardente. Il a fait deux voyages !... Les cinq enfans sont rendus à la lumière. Leur bonne l'est à son tour.

Mais Dieu n'a pas fait de miracle. Trois enfans sont morts avec leur bonne et leur mère. Deux seulement vivront.

» Maintenant, Messieurs, penserez-vous que l'homme qui porte cette tendresse à la fois et cet héroïsme dans le cœur, ne compte qu'un acte de dévoûment en sa vie? Sa vie est pleine de traits semblables. Une fois soumis à l'interrogatoire, Guillot eut à rendre bien des comptes. « A Ancenis, n'avez-vous pas, au prix des plus grands dangers, éteint » un incendie? — Oh! moins que rien. C'est à peine si je m'en sou- » viens. Il doit y avoir quatre ans de cela. » — Et comme on lui demande s'il n'a pas d'autres bonnes actions à confesser : — « Je ne me » rappelle rien de plus. — Mais à Nantes, le 7 septembre 1830, par » une nuit obscure, et malgré mille obstacles, n'avez-vous pas sauvé » une femme qui se noyait dans la Loire? » — Et il fait ingénument son récit. — « Mais encore à Nantes, mais ensuite au Pont-de-Cé, » n'avez-vous pas sauvé trois hommes, en vous exposant à périr avec » eux? »

» Et toujours les aveux, ainsi obtenus, venaient faire admirer tout ce qu'il y a de simplicité admirable dans cet héroïsme qui se multiplie et qui s'ignore. L'Académie désigne pour un prix de 4,000 fr. le généreux Pierre Guillot.

» Vous n'apprendrez pas pas sans intérêt, Messieurs, que Guillot pourrait figurer à un double titre dans nos récompenses. Il a tous les dévoûmens. Il est pauvre. Ayant à sa charge un père vieux et infirme, il a recueilli dans sa maison une sœur et ses trois enfans, que sa femme et lui nourrissent de leur travail, qu'ils couvrent de leurs vêtemens. Il lui est arrivé, mettant le cap vers la haute Loire, de ne laisser derrière lui que 20 fr. empruntés pour soutenir, pendant son absence, cette nombreuse famille ; et quand on conseille à ces braves gens de vendre la médaille d'or : « Plutôt mourir de faim! » répondent-ils.

» Ces détails n'étaient pas nécessaires pour vous faire approuver notre jugement. Ils sont pour Guillot le luxe de sa vertu, mais ils plaisent à l'ame. On est bien aise de voir que ce courage qui se dévoue n'est pas une inspiration isolée, une fougue du sang et du cœur. Il tient à un état sain et pur de l'ame ; il est vraiment de la vertu. »

2° Un prix de 5,000 fr. à *Louis Brune*, de Rouen (Seine-Inférieure), auquel 42 personnes ont dû la vie. « Il fait profession de sauver ses semblables, a dit M. de Salvandy, c'est son état ; il n'attend pas les occasions, il les cherche avec passion. Quand la marée monte, quand le vent fraîchit, quand la brume s'élève, quand les bateaux à vapeur

se croisent, Brune est là, comme les pères du Mont-Saint-Bernard à l'approche de l'avalanche, le cœur inquiet, l'oreille attentive, prêt à s'élancer... Les personnes qui lui doivent tout, lui proposent des récompenses, il les refuse. Il a fait ainsi toujours. Les médailles sont tout ce qu'on a pu lui faire accepter, et comme il a depuis long-temps épuisé les médailles, le roi a fini par envoyer l'étoile de l'honneur à sa noble poitrine. Cependant, la ville de Rouen n'était pas quitte envers lui. Elle a adopté sa femme et sa fille, et, voulant lui faire un don qu'il ne refuserait pas, elle lui a bâti une maison sur le rivage, afin qu'il ait moins de chemin à faire pour donner sa vie. Il est là comme une sentinelle avancée en face de l'ennemi. »

3° Un prix de 3,000 fr. à *Jean-Marie Georges*, demeurant à Paris, rue Contrescarpe, 36, qui a les mêmes titres que Brune : il y a déjà long-temps il avait sauvé trente-quatre personnes, et il continue.

4° Un prix de 3,000 fr. aux frères *Conté* (*Pierre, Jacques-Urbain* et *Abraham-Siméon*), de Cahors (Lot), qui ont exposé leurs jours pour vingt-sept personnes, dont vingt-cinq ont été par eux retirées vivantes du Lot, et parmi elles le fils d'un ennemi de leur père.

5° Pour des actes de dévoûment, deux médailles de 1,000 fr. à *Edmond Cappe*, limonadier à Château-Thierry ; à *Théodore Mollet*, de Quimper ; et une médaille de 500 fr. à *Victor Gardy*, demeurant à Paris, rue Neuve-Coquenard, impasse de l'École, 16.

6° Une médaille de 500 fr. à *Eulalie Brumeau*, à Donges (Loire-Inférieure), dont l'existence s'est écoulée dans des privations et des travaux dont l'imagination s'étonne, pour soigner et nourrir successivement, jeune, son père aveugle, sa sœur folle, sa mère paralytique depuis vingt-cinq ans; vieille, des neveux, des nièces, leurs enfans tombés tour à tour à la charge de son indigence active, dévouée, infatigable.

7° Deux médailles de 1,000 fr. à *Sophie Villain*, demeurant à Paris, rue Servandoni, 22, et à *Antoinette-Louise-Pétronille Grosso*, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, 175, pour leur dévoûment envers leurs maîtres.

8° Enfin, un prix de 3,000 fr. à *Alexandre Martin*, demeurant à Champrond-en-Gatine (Eure-et-Loir). Ici encore, nous laisserons parler M. le directeur :

« Le dernier tableau qu'il nous reste à vous présenter, Messieurs, fait voir que le trésor des bons sentimens est la seule richesse qu'il soit au pouvoir des pères de transmettre à leur postérité. Celle-

là maintient toutes les autres, ou les supplée. Nulle autre, si considérable ou si éclatante qu'on la suppose, n'a la puissance de la suppléer.

» Le grand Sully, en mourant, laissa une fortune égale à ses services et à sa renommée. Sa race s'éteignit au milieu du siècle passé. La fille du dernier duc de Sully, Maximilienne de Béthune, mariée au marquis de l'Aubespine, lui porta des biens immenses. Mais le désordre se mit dans cette maison de l'Aubespine. Rien n'est demeuré du patrimoine de Sully, et nous avons à vous dire les miracles de dévoûment qui ont donné un abri et du pain à ses petits-enfans.

» A Champrond-en-Gâtine, non loin de la Louppe, dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, habite un menuisier nommé Alexandre Martin, dont la famille avait été au service des l'Aubespine au temps de leur opulence. Lui-même avait dû son éducation et son état aux bontés du marquis de l'Aubespine, ancien colonel au régiment de la Reine, qui, pendant la révolution, l'attacha à son service, et il n'oubliait pas les premiers bienfaits de son maître. Pendant trente-cinq ans, il ne le quitta point. Il vit tomber et se perdre toute cette fortune amassée par Sully. Tout fut engagé, détruit, vendu. Enfin, il eut la douleur, il y peu d'années, de voir passer en des mains étrangères le château de Villebon, cher à toute la contrée, et consacré dans le respect public par le souvenir du grand homme. Le marquis de l'Aubespine ne réserva que trois rentes viagères ; l'une de 2,400 fr. pour son fils, dont la vie était semblable à la sienne ; une autre de 600 fr. pour lui-même, une troisième de 400 fr. pour Martin. Peu après il mourut. Martin venait de se retirer dans sa famille, comptant en vain sur la pension de 400 fr. que les créanciers avaient saisie. Privé de ce secours, il venait de reprendre tranquillement la profession de ses jeunes années, quand, le 16 juin 1830, sa porte s'ouvre, le fils de son maître, le comte de l'Aubespine paraît avec ses trois enfans : Angélique, âgée de cinq ans ; Joséphine, de quatre ; Louis, qui n'avait pas dix-huit mois. Le père de ces infortunés était obligé de fuir la France. il allait s'expatrier. Il ne parle à Martin que d'une courte absence, et s'éloigne pour ne plus revenir, laissant au menuisier de Champrond-en-Gâtine le dépôt de tout ce qui restait du sang du grand Sully.

» Martin avait lui-même trois enfans. Heureusement sa fille aînée sortait d'apprentissage ; elle était capable de travailler. Sa mère et elle gagnaient vingt-quatre sous par jour ; Martin en gagne trente. C'est avec ce revenu qu'ils entendait élever la nouvelle famille que

la Providence ajoutait à la leur. Quand le travail manque, ils empruntent ; quand ils ne peuvent emprunter, ils vendent leur mobilier. Ils ne connaissent pas de privations, pourvu que les petits-fils de leur maître ne les sentent pas. Ils vivent de pain noir. Le pain blanc ne manque jamais aux jeunes l'Aubespine ; et Martin ne s'asseoit pas à la même table qu'eux. Le vieux serviteur rend au sang de ses maîtres les mêmes respects qu'au temps de leur opulence ; il les sert à table dans sa chaumière, comme il l'eût fait dans le château de Villebon, ne comprenant pas qu'il soit devenu leur égal, parce que leur fortune est changée ; ne sachant pas surtout que la supériorité s'est déplacée, qu'il l'a mise de son côté par sa vertu.

» En effet, après six années, le comte de l'Aubespine ne vit plus ; il faut aux pauvres enfans un tuteur. Quel autre le sera que Martin ? La tutelle des enfans de Sully est bien placée : elle est dévolue au plus noble cœur.

» Cependant, le dévoûment de Martin s'était ébruité dans la contrée. Le pays Chartrain, que remplissait autrefois la puissance, que remplit encore la mémoire de Sully, s'en est ému. Les respectables dames de Saint-Paul, à Chartres, revendiquent les petites-filles du marquis de l'Aubespine. Elles ont grandi. Le curé de Champrond leur a consacré ses soins religieux. Mais leur éducation exige d'autres soins. Martin ne consent qu'avec douleur à une séparation devenue nécessaire, et il remet ses pupilles aux pieuses mains qui complèteront son ouvrage.

» L'éducation du jeune Louis, quoique moins âgé que ses sœurs, commençait aussi à mériter une pressante sollicitude. L'hospice de Nogent-le-Rotrou, que Sully dota et qui garde ses cendres, envoya dans ce but quelques secours. Ainsi, de tout l'héritage du ministre et de l'ami de Henri IV, la part qu'il a faite au malheureux est la seule dont une parcelle sera arrivée à sa postérité !

» C'étaient là, cependant, des ressources insuffisantes. Quelques hommes généreux ont imaginé d'y suppléer par la voie des souscriptions, et un prélat bienveillant a offert un pieux asile. Mais il fallait l'éducation publique pour donner à l'esprit et à l'ame de cet enfant la trempe qu'exige sa destinée. Le roi, Messieurs, y a pourvu. Il vient de lui donner une bourse au collége de Henri IV. Il l'a fait pour la mémoire du ministre qui eut la fortune de servir bien la France et de laisser un nom respecté ; il l'a fait pour le vertueux serviteur qui a mérité cette consolation de voir son élève mis en mesure de remonter, s'il veut et s'il sait, au rang dont il est déchu.

» Martin, votre tâche est accomplie. Vous avez bien mérité de tous les gens de bien. Vous avez montré à notre siècle un spectacle trop rare : la reconnaissance, la fidélité, le respect. L'Académie française décerne un prix de 3,000 fr. à votre vertu.

» Et vous, Louis de l'Aubespine, puisque vous assistez à cette solennité, puisse-t-elle faire sur votre jeune cœur une impression profonde et durable !

» Vous entrez dans la vie comme on est quelquefois condamné à la parcourir plus tard, sur un théâtre, en face de tout le public qui a les yeux sur vous. Sachez que le premier bien de ce monde est l'estime de son pays, et priez Dieu, qui a veillé sur votre enfance, qu'il vous la fasse conquérir. On vous dira un jour que vous avez de tous côtés dans les veines du sang illustre. N'oubliez jamais qu'il vous faut remonter jusqu'à Sully pour trouver près de vous un nom que celui de Martin n'efface pas ! »

Ajoutons que les larmes et les sanglots de cet intéressant enfant ont profondément touché l'auditoire, quand il s'est jeté dans les bras du vieux Martin, visiblement ému lui-même, et qu'une triple salve d'applaudissemens est partie de tous les points de la salle au moment où ce noble vieillard s'est approché du fauteuil du président pour recevoir sa médaille.

Nous ne pouvons terminer sans déposer ici deux réflexions qui nous préoccupaient pendant cette solennité. Tous ces dévoûmens si nobles, si généreux, si absolus, quel principe les a produits? La religion y a-t-elle contribué, ou n'ont-ils été inspirés que par un pur sentiment de philantropie? — Ces couronnes publiquement accordées, ces honneurs publiquement rendus à d'obscures vertus, ne jetteront-ils pas dans quelques uns de ces grands cœurs une pensée d'orgueil qui, aux yeux de Dieu, les dépouillera d'une partie de leur mérite? Il serait triste de penser que tous ces actes de courage, de charité, eussent reçu toute leur récompense, et n'eussent pas à en attendre une immortelle. Aux yeux de la religion, c'est encore là un des nombreux inconvéniens des prix de vertu. Puisse notre crainte ne s'être point réalisée, et un sentiment pieux centupler la valeur des belles œuvres que la justice a couronnées, mais d'une couronne périssable !

Y.

L'Administrateur-Gérant, Parent-Desbarres.

A NOS ABONNÉS.

Notre précédent numéro a porté à nos lecteurs une bonne nouvelle ; il leur a appris qu'un éditeur, connu par les publications religieuses les plus volumineuses de notre époque et les plus estimées, ayant maintenant entre ses mains les intérêts de ce recueil, auquel ils ont témoigné tant de bienveillance, ses moyens de propagation si actifs et si nombreux vont lui donner une publicité à laquelle il n'eût pas été possible d'atteindre sans son concours.

Aucun de nos abonnés n'ignore, sans doute, quel rang ont acquis à M. Parent-Desbarres, dans la librairie religieuse, la magnifique *Collection des SS.-Pères*, dont le 100e volume a paru ; les *Œuvres complètes de Liguori*, terminées en 40 volumes soit in-8°, soit in-12 ; les *Œuvres inédites de S. Grégoire de Nazianze* (in-fol., grec-latin, traduct. des Bénédictins) ; les *Œuvres inédites de S. Augustin* (in-fol.) ; l'*Encyclopédie catholique*, dont il dirige avec tant de succès la publication, et à laquelle ses soins ont assuré un brillant avenir ; enfin, tant d'autres ouvrages importans édités par lui depuis quelques années. Nous aimons à rappeler ici l'honorable récompense que le Souverain-Pontife lui a spécialement accordée (1) pour le monument

(1) BREF DE SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI, A M. PARENT-DESBARRES, ÉDITEUR DE LA COLLECTION DES SAINTS PÈRES, A PARIS. — GRÉGOIRE XVI S. PONTIFE. — Cher fils, salut et bénédiction apostolique. C'est surtout aux hommes qui, sincèrement attachés à la religion catholique, se distinguent par des mœurs pures et un esprit sage et élevé, que nous pensons devoir accorder de notre plein gré des marques particulières de bienveillance et d'honorables témoignages d'estime, afin qu'excités en quelque sorte par un plus vif aiguillon, ils travaillent de toutes leurs forces à bien mériter du siége apostolique et de la société civile ; et comme il nous est notoirement connu qu'aux qualités du cœur et de l'esprit vous unissez un ferme attachement à la chaire romaine de saint Pierre, et que vous n'avez rien négligé, rien omis pour mettre au jour, et de la manière la plus éclatante, les immortels écrits des saints Pères, ainsi que plusieurs autres ouvrages propres à servir la religion ou à conduire dans les voies des commandemens du Seigneur, nous avons résolu de vous donner une preuve sensible de notre bonne volonté à votre égard. Voulant donc vous accorder une distinction particulière et honorifique, après vous avoir, dans ce seul motif, absous et déclaré absous de toute excommunication et interdit, ainsi que de toutes autres censures ecclésiastiques, sentences ou peines, de quelque manière et pour quelque cause qu'elles aient été imposées, si toutefois vous les avez encourues, nous vous choisissons pour chevalier de notre milice de l'ÉPERON D'OR, et vous agrégeons au noble corps des autres chevaliers de cette milice. C'est pourquoi, et en vertu des présentes lettres,

colossal qu'il élève à la religion et aux lettres par la réimpression, dans un format commode, de tous les ouvrages des Pères de l'Église, tant grecs que latins; ce sont là, pour nos abonnés, des garanties d'une administration active, sage et vigilante.

La *Revue catholique* suivra constamment, du reste, la ligne de principes qui lui a valu jusqu'à ce jour de bien honorables approbations, de bien précieux suffrages. Libre de toute influence étrangère, de tout esprit autre que celui de la foi, elle sera constamment, et avant tout, vouée aux intérêts de la religion. Sa rédaction et sa direction restant, d'ailleurs, confiées aux mêmes hommes dont les travaux ont été remarqués par leur sagesse et leur haute portée, nos abonnés la trouveront, à l'avenir, ce qu'elle a été par le passé.

Quelques modifications nous permettront peut-être de lui donner un intérêt nouveau; nous voudrions pouvoir la rendre, pour le clergé surtout, une tribune permanente, d'où il pût se faire entendre avec la sagesse et l'autorité qui accompagnent toutes ses paroles; nous voudrions nous faire chaque mois, et plus souvent s'il est possible, les échos des éloges qu'arrachent aux esprits même les plus prévenus les actes nombreux de courage, de dévoûment, de charité, de ses membres; nous voudrions dire la vie admirable des vétérans du sacerdoce dont le pélerinage sur la terre est couronné par la mort des justes; nous voudrions signaler souvent les vertus cachées qui fuient les regards, montrer au monde ces vies toutes d'abnégation qu'il ignore. — Nos abonnés rendront notre tâche facile, s'ils veulent bien nous communiquer tout ce qu'ils croiront propre à intéresser nos lecteurs, et venir en aide à nos désirs par une coopération qui consolidera toujours davantage le succès de notre œuvre, qui est aussi la leur.

---

nous vous concédons et octroyons le droit de porter les insignes de cet ordre, à savoir, le Collier d'or, l'Épée et les Éperons d'or; et de jouir et user des priviléges, droits, indults, dont jouissent et usent, ou peuvent et pourront jouir et user les autres chevaliers de cette milice (à l'exception toutefois des pouvoirs et droits abrogés par le Concile de Trente, confirmé par l'autorité de notre siége apostolique), et ce, nonobstant toutes constitutions, sanctions apostoliques et autres dispositions contraires. Nous voulons donc que vous portiez fidèlement la Croix d'or, de la manière et suivant la forme prescrite par Benoît XIV, notre prédécesseur, à l'effet de quoi nous ordonnons que ladite décoration vous soit remise, sous peine de perdre les droits et priviléges de cette concession. — Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous le sceau du Pêcheur, le premier jour d'octobre de l'an M.DCCCXXXVI, et de notre pontificat le sixième.

L'AUTRICHE

ET LA PROPAGANDE PROTESTANTE.

(Suite.)

L'Autriche voit à côté d'elle une puissance de bien peu d'importance, une puissance dont la voix ne pèse pas beaucoup dans les conseils des rois, lui donner un noble exemple. L'Europe doit un juste tribut d'admiration à la Bavière et à son auguste souverain. Si l'Autriche, au lieu de laisser étouffer les voix généreuses qui s'élèvent parmi ces populations catholiques, se joignait hautement à elles, croit-elle que, même politiquement, elle n'aurait rien à y gagner ? L'Autriche et la Bavière formant une ligne catholique en Allemagne, réunissant autour d'elles les autres petits États restés fidèles à la foi romaine, offriraient au monde entier un beau spectacle, frapperaient peut-être d'une terreur salutaire la propagande protestante, et l'Autriche aurait plus fait pour ses intérêts que si elle eût conquis une province. Chef de cette ligue, le cabinet de Vienne se montrerait à la Prusse dominant une grande partie de l'Allemagne et entouré de toute l'influence qui lui appartient; réclamant, comme il en a le droit, l'exécution de toutes les clauses des traités, dont il est garant aussi bien que les autres cabinets, il ferait probablement reculer la Prusse devant d'équitables représentations, devant les droits de la plus stricte justice, et il n'aurait pas rendu seulement un service signalé à la religion et aux populations catholiques soumises au joug protestant, il aurait grandi dans l'estime de l'Europe, de tout ce qu'y a déjà perdu la Prusse, il se serait élevé au dessus de sa rivale de tout ce qu'elle serait forcée de céder à ses victorieuses réclamations.

Malheureusement, telle ne paraît pas devoir être la politique de l'Autriche. On dirait que les gouvernemens de l'Europe ne redoutent rien tant aujourd'hui que de paraître faire une profession publique de catholicisme. Peut-être n'est-ce pas la cause véritable du silence de l'Autriche : nous croyons, en effet, à l'homme d'État illustre qui siége depuis si long-temps à la tête de ses conseils, une ame assez élevée et un esprit assez juste pour avoir répudié toutes les traditions philosophiques de Joseph II, et apprécié à sa juste valeur cette diplomatie anti-chrétienne, qui devrait être descendue dans le tombeau avec son plus illustre représentant. Le secret de l'inertie apparente du cabinet autrichien se trouve plutôt dans la crainte que lui inspire la propa-

gande révolutionnaire, et dans les devoirs que lui impose la sainte alliance. De peur de prêter des armes à la propagande en laissant porter atteinte à l'honneur d'une couronne, il aime mieux laisser opprimer ceux qui défendent la vérité, en se contentant d'éloigner de ses états l'hydre de l'anarchie.

Il peut y avoir quelque chose de louable dans cette politique; certes ce n'est pas nous qui blâmerons les souverains qui s'unissent contre la propagande; nous avons peu de sympathie pour les hommes qui font métier d'exploiter les révolutions, et la propagande montre trop peu d'égards envers les souverains, pour qu'on puisse demander aux souverains d'en avoir pour elle. Mais la crainte de la propagande doit-elle faire oublier les droits de la vérité? et faut-il défendre les couronnes au détriment de la justice? Combattre la révolution qui, comme un esprit infernal, tourne sans cesse autour des trônes, cherchant une proie à dévorer, est une œuvre juste et sage; mais les moyens doivent être purs, légitimes; étouffer le cri de la vérité, lorsqu'un roi parjure viole toutes les lois divines et humaines, ne peut conduire au but que l'on veut atteindre. Si la politique savait porter ses regards un peu plus haut que les choses terrestres, les rois n'ignoreraient pas que les armées les plus fortes, que la police la plus habile, sont bien peu de chose pour conjurer la propagande, s'ils ne méritent pas, par une administration paternelle, par leur zèle à défendre la vérité, que celui qui sème sur le monde les révolutions comme les orages, ne jette jamais sur leurs États un regard de colère.

Vous la poursuivez, et, chose incroyable, tandis que vous lui montrez fièrement vos armées, vous tremblez devant elle, vous vous faites lâches et petits à sa voix! Car, permettez qu'on vous le demande, habiles ministres à qui est confiée la garde des empires, à qui pensez-vous sacrifier la cause de la religion? à l'honneur et à la sûreté de la royauté, sans doute. Mais, quand il en serait ainsi, vos profondes études d'hommes d'État vous auraient-elles appris que la religion peut être sacrifiée à la royauté? Quoi! vous avez pesé dans vos mains débiles Dieu et César, et vous avez dit : « Dieu est grand, mais César est bien plus grand que Dieu! » Mais si vout fûtes impies, vous fûtes plus aveugles encore. La royauté n'est pas en question ici; c'est à la propagande, à cette propagande objet de vos poursuites, que vous offrez la religion comme un holocauste propitiatoire. Elle seule se réjouit de vous voir abandonner la cause catholique, car elle seule peut y trouver quelque avantage.

Une union de souverains contre la propagande est une chose juste, salutaire, nécessaire même, si l'on veut ; mais il ne faut pas qu'elle soit marquée au coin de l'égoïsme. Basée sur la justice, elle doit exister pour le bonheur de leurs peuples, aussi bien que pour la conservation de leurs trônes ; s'il plaît à l'un de ces souverains de déshonorer sa couronne, il ne faut pas que ses associés dans une *sainte alliance* se fassent ses complices dans une œuvre d'iniquité. Si la crainte de la propagande rend plusieurs princes solidaires de la tyrannie que l'un d'eux pourra faire peser sur ses peuples, et les porte à repousser impitoyablement toutes les réclamations d'un peuple opprimé, ce n'est plus de la sagesse, c'est de la démence : ce n'est plus combattre la propagande, c'est s'exposer à ses traits, en lui fournissant des armes légitimes.

L'Autriche s'est trop hâtée de voir dans l'inquiétude et dans l'agitation produites, au milieu des provinces du Rhin, par l'attentat du roi Guillaume à leur liberté religieuse, des germes de révolution prêts à se répandre dans toute l'Allemagne ; il fallait y voir simplement la suite nécessaire et légitime d'un infâme déni de justice. Les souverains ne doivent pas s'endormir sur les révolutions ; mais il serait injuste de voir des révolutionnaires se disposant à renverser des trônes partout où un peuple opprimé réclame des droits méconnus. L'Autriche est tombée dans cette erreur ; elle a pris pour des révolutionnaires dangereux, ces catholiques inquiets pour la foi qu'on veut leur ravir ; et la propagande, qui a des affidés jusque dans les conseils des rois absolus ; la propagande, qui déteste les rois mais qui déteste encore plus la religion, et qui aime surtout à la frapper par la main des rois, est venue et lui a dit : — La révolution s'agite sur les bords du Rhin, et, sous le masque de la religion, elle en veut à tous les trônes. Ces catholiques sont des révolutionnaires pour qui la religion n'est qu'un prétexte ; si vous ne laissez pas la Prusse les ramener au devoir et à l'obéissance, si vous souffrez que dans vos États on blâme le gouvernement prussien, vous pourrez avoir à trembler pour vous-même ! — Et l'Autriche, donnant dans le piége, a permis que l'on étouffât comme coupables de rébellion toutes les voix qui s'élèveraient en leur faveur.

Vaines terreurs ! un peuple qui demande avec instance que son pasteur, que son père lui soit rendu ; qui se contente d'adresser au ciel de ferventes prières pour sa conservation ; qui ne sollicite autre chose, si ce n'est qu'il lui soit permis de transmettre intacte à ses enfans la foi qu'il reçut intacte de ses pères, n'est pas bien dange-

reux pour les trônes, n'est pas un peuple de révolutionnaires. Si, dans cette affaire, on peut voir une main révolutionnaire, ce n'est pas dans les provinces du Rhin qu'il faut la chercher. Il faut s'entendre sur les mots. Tous les révolutionnaires ne vont pas conspirer dans l'ombre des loges de francs-maçons ou de carbonari; tous n'ont pas juré sur un poignard haine et mort à la royauté. Il en est d'autres, et ils ne sont ni les moins grands, ni les moins dangereux : il en est de très attachés à la royauté, car il en est d'assis sur le trône. S'il se rencontre un roi qui ne craigne pas de violer sa parole solennelle pour forcer un peuple malheureux à apostasier la foi de ses pères; qui emploie la ruse et la violence pour arriver à l'exécution de ses sacrilèges desseins; qui poursuive ses sujets jusque dans ce qu'il y a de plus sacré, dans la conscience; celui-là est un révolutionnaire; et au lieu d'une *sainte alliance* pour le protéger et pour le défendre, c'est contre lui qu'il faudrait en former une, qui porterait à bien plus juste titre le nom de *sainte*.

Dans les réflexions que nous soumettons ici à nos lecteurs, nous n'avons été guidé par aucune haine contre l'Autriche. A Dieu ne plaise que nous adoptions les absurdes calomnies du libéralisme contre un gouvernement qui a mérité par sa sagesse l'estime de l'Europe, et qui, par la douceur d'une administration paternelle, s'est concilié l'affection et la reconnaissance de ses sujets, en même temps qu'il s'attirait la haine de la propagande révolutionnaire. Mais nous n'avons pu nous défendre de voir, dans sa conduite actuelle en Allemagne, une tendance funeste.

Voyez, en effet, ce qui se passe en Europe. D'un côté les gouvernemens philosophes adoptant, dans toute leur étendue, les doctrines sur la tolérance prêchées par le protestantisme à l'univers tout entier, ont proclamé ce grand principe d'une philosophie athée, que tout doit être indifférent aux yeux de la loi, le bien et le mal, le juste et l'injuste, la vérité et le mensonge, et que le droit de choisir doit être laissé à la conscience de chacun. Tel est le droit public des nations les plus catholiques de l'Europe, la France, la Belgique, le Portugal, l'Espagne. D'un autre côté, les gouvernemens protestans, satisfaits d'avoir fait pénétrer chez leurs ennemis les doctrines funestes de l'indifférence religieuse, se sont réservé le privilége, ou, comme on dit aujourd'hui, le *monopole* de l'oppression religieuse, de l'inquisition, de la vexation des consciences. Ainsi, l'Irlande n'obtient pas justice, malgré les efforts de son courageux défenseur; la Russie, car, sous le nom de protestant, nous entendons ici tout ce

qui, séparé de l'Église, *proteste* contre la chaire de Pierre ; la Russie travaille à décatholiciser la malheureuse Pologne ; et en Prusse, le roi Guillaume, jaloux sans doute des succès de son gendre, le laisse bien loin derrière lui, dans l'art et surtout dans la violence de la persécution. Pontife d'une religion nouvelle, il essaie de se mesurer avec Rome ; il ne veut pas que la *lèpre du papisme* déshonore plus longtemps ses États : et il ne rendra aux catholiques populations du Rhin leur chef spirituel, que si celui-ci promet de favoriser la propagation du venin parmi les brebis confiées à sa houlette, de lui vendre les ames que le pasteur suprême le chargea de guider dans les voies de la vérité, et, en leur inoculant l'erreur, de se faire l'exécuteur des hautes-œuvres du protestantisme.

Au milieu de ce désordre et de cette conjuration universelle contre la vérité, un seul gouvernement, parmi les grandes nations, semblait devoir s'avouer hautement pour catholique, l'Autriche ; il n'en fait rien cependant. Ce ne sont pas les doctrines de la tolérance qu'il adopte, mais un système de compression universelle, qui proscrit à la fois le bien et le mal, la vérité et l'erreur. De ces deux systèmes d'indifférence, on ne sait quel est le plus impie ; l'un qui dit à la vérité : Je vous tolère, je veux bien que votre voix se fasse entendre, mais à condition que l'erreur jouira du même privilége ; l'autre qui dit : Le mal ne pénétrera jamais dans mes États, l'erreur ne viendra pas corrompre mes sujets, mais la vérité ne passera pas non plus ; elle serait dangereuse aussi. Cela est pris peut-être pour de la force ; nous l'appellerons, nous, le comble de la faiblesse et de la lâcheté. C'est la force de la peur.

L'Autriche est sous le sceptre d'un prince catholique ; et dans ce concert de voix qui se sont élevées d'un bout de l'Europe à l'autre pour rendre hommage au nouvel Athanase, depuis le célèbre professeur de Munich jusqu'au tribun irlandais, elle n'a pas le moindre représentant. Le pouvoir pense peut-être qu'il lui suffit d'empêcher l'erreur de se glisser dans ses États ; mais il oublie que lorsqu'on a saisi l'arme de la censure, on est responsable, non seulement de tout ce que dit la presse, mais encore de ce qu'elle ne dit pas ; que l'on est coupable si on lui permet de propager le mal ; mais plus coupable encore si on lui interdit de faire connaître la vérité.

Déplorable politique que celle qui, craignant également de pénétrer dans le temple des idoles et dans le temple du vrai Dieu, s'éloigne de l'un et de l'autre ; qui veut trouver un milieu entre Dieu et Baal ; ménager Luther sans renier Jésus-Chrsit, et, lorsque les intérêts les

plus graves sont en jeu, lorsque le combat est entre Dieu et l'erreur, pense que la neutralité est possible, et prétend tenir une balance exacte entre ces deux termes si opposés. Mais la vérité elle-même l'a dit, à son passage parmi les hommes : *Celui qui n'est pas pour moi est contre moi.*

V. E. B.

LA RELIGION

n'est point ennemie des lumières.

Celui qui, le premier, a stigmatisé le clergé catholique du titre odieux et flétrissant de fauteur des ténèbres et de l'ignorance, lui a jeté gratuitement de la boue au visage ; il a fait un mensonge et une calomnie.

La religion des Paul, des Jérôme, des Augustin, des Bossuet et des Fénelon, n'est point ennemie des lumières, mais des embrasemens. Elle aime le doux flambeau qui luit paisiblement dans l'ombre pour dissiper l'horreur des nuits ; elle se détourne avec effroi de ces fougueux incendiaires qui jettent des torches sur l'autel pour éclairer les nations. La religion, qui sait que la science vient de Dieu, ne condamne point la chose, mais l'abus. Elle laisse un libre accès auprès de l'arbre de vie ; mais, sentinelle vigilante, elle veille sur l'arbre du bien et du mal, et, prévenant de loin l'homme avant sa chute, elle lui crie d'une voix imposante : *Si tu touches à ce fruit, tu mourras de mort.*

C'est au pilote à signaler l'écueil ; c'est à la religion d'arrêter les progrès des maximes subversives de l'ordre, des sectes, des mauvaises doctrines, des hérésies plus ou moins palpables. Oui, certes, c'est là son devoir et un devoir sacré ; mais est-ce à dire pour cela qu'elle réprouve les lettres ? qu'elle promène son sceptre de plomb sur un monde abruti ? qu'elle regrette les serfs attachés à la glèbe,..... elle qui donne la première l'exemple de les affranchir ? Qui donc proclama dans le monde romain, peuplé de tyrans et d'esclaves, l'égalité des hommes devant Dieu ? Ah ! c'était servir l'humanité, cela ; c'était secouer la lumière au milieu des ténèbres ; c'était marquer au front ces fiers républicains qui avaient conservé l'esclavage au sein même de la liberté La religion ennemie des lumières !... Et qui peut autoriser cette supposition plus que hasardée ? Jésus-Christ n'a dit nulle part que l'ignorance soit un bien ; où donc l'a-t-il rangée au nombre

des vertus chrétiennes? Né du peuple, quoique issu des rois de Juda, tenant par son extraction à la pourpre et à la chaumière, il n'était pas ignorant, lui qui, tout jeune, expliquait la loi, enseignait les docteurs du peuple, et composait ces sublimes paraboles qui sont pures et étincelantes comme les perles de l'Orient? La parabole seule du Samaritain, prêchée au peuple hébreu, est la merveille des merveilles. Il prit, il est vrai, pour apôtres, de pauvres pêcheurs de Galilée; mais l'Évangile nous apprend qu'il les instruisait, et lorsqu'ils reçurent l'importante mission d'arborer l'étendard du Christ plus loin que les Césars n'avaient planté l'aigle romaine, des langues de feu vinrent purifier leur grossière nature, et l'esprit du Seigneur, les couvrant de ses blanches ailes, leur communiqua le don de science.

Qu'on ouvre les Pères de l'Église : que de politesse d'esprit! quelle richesse d'expressions! quelle profondeur! quelle dignité! Il n'y a rien qu'on puisse comparer à saint Augustin, que Platon et que Cicéron, disait La Bruyère.

Étaient-ils ignorans ou fauteurs de l'ignorance, les saint Justin, les Athénagore, les Tertullien, ces nobles, ces énergiques défenseurs de la plus sainte des causes? Le disciple le plus mal intentionné du philosophisme moderne n'oserait avancer, dans son propre intérêt, une telle hérésie littéraire. Non, son orgueil le sauverait d'une telle absurdité. Il se rabattrait, sans nul doute, sur ces époques ténébreuses de l'histoire où le flambeau de la religion brillait d'une clarté plus pâle au milieu d'une nuit profonde, éclairée seulement par le choc des glaives. Il ferait un crime au clergé d'avoir été de son siècle, comme si le clergé ne tenait pas à la population contemporaine par mille rapports journaliers, par mille liens de charité ou de famille! Sans doute, quand la barbarie hurlait au dehors, l'Église de Jésus-Christ fermait soigneusement ses portes; mais, pour qu'un reflet adouci du siècle ne vînt pas s'éteindre sur ses parvis, il eût fallu que Dieu l'eût peuplée d'anges.

Les écrivains anti-religieux, qui l'accusent si aigrement de tout le mal qu'elle n'a pu empêcher, daignent-ils, au moins, lui tenir compte du bien qu'elle a su faire? Nullement. Ils ne disent pas que les autels impurs de la Gaule polythéiste, que ses temples arrosés du sang des victimes humaines tombées sous le couteau des druides, furent renversés par la persuasion, et non par la violence. Les bûchers des martyrs fumaient encore, et les chrétiens apportaient aux fils de leurs bourreaux la paix en place de la haine, et l'Évangile

au lieu de chevalet. N'étaient-ce pas là des lumières? L'ignorance n'argumente pas, elle tue.

Qui empêcha l'effet des sévères édits que les empereurs de Constantinople lancèrent contre les païens? Les évêques. Et quels moyens employaient-ils pour attirer les ames? Saint Hilaire va nous l'apprendre. *Dieu est le Dieu de tous les hommes*, disait ce saint prélat, *il n'a pas besoin d'une obéissance sans liberté, il ne reçoit pas une profession que le cœur désavoue; il ne s'agit pas de le tromper, mais de le servir.* C'est ainsi que s'exprimait un évêque du quatrième siècle, en face d'une population demi-païenne, qui abandonnait quelquefois les autels du Christ pour retourner au culte des pierres, des arbres et des sources.

Le pape Hormidas, qui gouvernait l'Église dans le sixième siècle, recommandait à ses légats de veiller à ce qu'il n'y eût que de véritables conversions, *fondées sur une solide instruction*, et que surtout on n'eût pas à se plaindre d'avoir été forcé par le prince à faire profession de foi sans être persuadé.

Quel est l'homme de bien qui répudierait, dans ce siècle des lumières, les sentimens des pauvres évêques *barbares?*

Saint Félix, évêque de Nantes, employait l'immense héritage qu'il tenait de ses aïeux patriciens, à bâtir une merveilleuse basilique, et à détourner à grands frais les eaux de la Loire, pour doter d'un port sa ville épiscopale; il y avait bien quelque patriotisme dans l'ame de ce prêtre gaulois, et nous doutons qu'un préfet moderne imaginât quelque chose de mieux.

On a fait un reproche au clergé de sa haute influence dans ces temps reculés; cette influence, il la devait à ses vertus évangéliques et à la supériorité de ses lumières. Les premiers évêques de la Gaule, dépositaires respectés de la fortune de leur troupeau, donnaient leurs biens aux pauvres, et, distribuant à chacun sa part des richesses communes, bannissaient des demeures chrétiennes le superflu qui conduit au relâchement, la pauvreté qui conduit au crime. Pères et chefs de leurs néophytes, on portait devant eux les légères contestations qui s'élevaient à de rares intervalles entre les membres de l'Église naissante. Il fallait dérober aux juifs et aux païens, si prompts à se scandaliser, la connaissance de ces petites misères; d'ailleurs, en s'adressant aux tribunaux romains, acharnés contre le christianisme, c'était se placer soi-même entre la torture et l'idolâtrie. Les premiers juges de la partie chrétienne de la Gaule furent donc nécessairement les évêques; et les Gaulois accoutumés, sous les druides, à l'union

de la magistrature et du sacerdoce, n'en trouvèrent leurs vertueux prélats que plus dignes de vénération.

Les princes Mérovingiens établirent, à la vérité, des plaids ou tribunaux ambulatoires; mais les ducs et les comtes, environnés d'un brillant appareil guerrier, couverts de leur cuirasse de bataille, l'écu au bras, la francisque à la main, rendaient une justice tellement expéditive, que souvent, en une seule séance, l'accusé était interrogé, jugé, condamné et exécuté. Le clergé, resté seul conservateur des lois de l'Évangile et des lois romaines, vit ses tribunaux assiégés d'une foule de supplians. L'Église devint le dernier asile du malheur, ainsi que le dernier refuge de la justice terrestre et de la justice divine. On préféra les arrêts des cours ecclésiastiques, fondés sur le code de Théodose, aux sentences capricieuses des comtes, des leudes et de leurs scabins. Cette puissance temporelle du clergé, loin de nuire au progrès des lumières, fut, au dire d'un historien moderne qui s'est souvent montré hostile à l'Église, *la digue la plus heureusement placée par le sort contre le torrent de la barbarie qui menaçait d'engloutir l'Europe.*

Loin que les évêques de France désirassent fonder leur empire sur l'abrutissement du peuple, comme on a eu l'impudeur de le leur reprocher, leur modeste palais était devenu le sanctuaire des lettres. Ils instruisaient eux-mêmes les jeunes clercs sous les branches fleuries de leurs cerisiers, sous les pampres verts de leurs vignes, comme Platon enseignait ses fastueux disciples sous les ombrages de l'Académie. Mais les évêques francs n'avaient ni l'orgueil, ni le luxe du philosophe athénien; leur fortune particulière servait à construire des temples, à racheter des captifs, à fonder des couvens *pour les pauvres écoliers.* A chaque évêché était attachée une académie, à laquelle on donnait le simple nom d'école. On y étudiait la théologie, la grammaire, la rhétorique et le droit romain; ces écoles ignorées furent l'asile des langues savantes et de la médecine. Cet usage, qui datait de l'établissement du christianisme dans les Gaules, se perpétua jusqu'à la fondation de l'Université, sous Philippe-Auguste.

Vers le milieu du neuvième siècle, quand la langue latine cessa d'être vulgaire, et qu'elle sembla se perdre au milieu des épaisses ténèbres qui enveloppaient l'Europe comme un lourd réseau, où la conserva-t-on? Dans les cloîtres, où les jeunes vierges des autels étaient elles-mêmes obligées de l'apprendre. Alors on vit de pauvres religieux copier soigneusement les Saintes-Écritures, enluminer d'or et d'azur le texte sacré, et le couvrir de ces délicates dentelles d'i-

voire dont le fini nous donne la mesure de la patience monastique.

Leurs efforts soutenus, leurs veilles laborieuses, nous transmirent également les œuvres des puissans génies de Rome et d'Athènes; sans eux le passé n'avait plus d'annales, et le temps jetait le voile de l'oubli sur les conquêtes de César et la lyre d'Homère. Et ce devoir qu'ils s'imposèrent courageusement jusqu'à l'invention de l'imprimerie, ils en comprenaient si bien toute l'importance, que Guy, comte de Nevers, ayant dit aux chartreux qu'il se proposait de leur envoyer de magnifiques vases d'argent, les bons religieux répondirent qu'il leur ferait plus de plaisir en leur donnant du parchemin pour copier Cicéron et Virgile. Étranges ennemis des lumières que ceux-là!

Un homme s'est trouvé qui s'est fait l'apôtre de la barbarie, qui a prêché l'abolition des sciences et des arts, qui a traité les lettres de corruptrices, et qui a dit aux lumières : *Éteignez-vous.* Il voulait, cet homme puissant en paroles, que le vieil Européen chargeât ses épaules de l'arc du sauvage, et reposât ses membres fatigués sur les peaux de castor du Huron et de l'Iroquois.... Ce n'était ni un apôtre de Jésus-Christ, ni un évêque catholique, ni un moine du quinzième siècle, ni même un pauvre curé de village : c'était le *philosophe de Genève!*

C'est Rousseau qui appelle l'homme à l'état sauvage; ce sont des prêtres du moyen-âge qui rallument le flambeau mourant des sciences. L'auteur de l'*Émile* veut l'extirpation des arts; les évêques des temps *barbares* déplorent l'envahissement des ténèbres : « Hélas! » disait l'évêque Avitus dans le sixième siècle, hélas! bientôt il » n'existera plus personne qui puisse goûter le charme des vers et » sentir leur harmonie. » Grégoire de Tours, soixante ans après, fait entendre les mêmes plaintes. Alcuin et Théodulphe donnent à leur académie un berceau impérial. Suger, le seul ministre qui ait porté le glorieux surnom de *père de la patrie*, apprend l'art difficile de régner sous les voûtes d'un monastère, et quand l'Europe sort enfin des langes de la barbarie, des papes, des cardinaux, des évêques, sont les Mécènes de leur siècle.

Il n'entre pas dans notre plan de nous servir de toutes nos armes; heureux d'avoir jeté un peu de jour sur la partie la plus obscure de notre histoire, nous nous arrêterons en face de la renaissance. Nous ne déroulerons point le brillant tableau des arts se réveillant dans la patrie d'Horace, à la voix du pontife chrétien. Nous ne dirons pas l'Église animant les pinceaux du jeune Raphaël, et confiant les marbres de ses basiliques à l'immortel ciseau de Michel-Ange. Nous n'aborde-

rons pas le grand siècle de Louis XIV, dont nous pourrions revendiquer la meilleure partie : nous ne parlerons pas non plus du siècle où nous vivons, siècle de désabusemens philosophiques et d'indifférence religieuse, qui léguera pourtant à l'Église les noms de quelques prélats illustres, et qui a poétisé nos vieilles croyances sous la plume orientale et féerique d'un noble vicomte.

Nous appuyant sur le brillant faisceau de tant de gloires religieuses, nous dirons à ceux qui nous flétrissent du titre odieux d'ennemis des lumières, et presque de l'humanité, à ceux qui voudraient nous mettre au ban de l'Europe civilisée :

« Vous nous devez votre jurisprudence, que nous vous avons conservée à travers le chaos des coutumes féodales, ainsi que les trésors de l'antiquité que nous avons enfouis tant de siècles pour vous les rendre. Vous nous devez votre histoire nationale, écrite à la lueur de la lampe de fer qui guidait le pieux cénobite aux prières nocturnes. Vous nous devez les langues savantes, qui seraient mortes pour vous comme la langue runique, perdue totalement dans le douzième siècle, si nos abbayes n'avaient pas été le port où se sont échoués les débris du naufrage. Vous nous devez vos universités qui sortirent des parvis de nos gothiques cathédrales, et qui furent dotées et agrandies par des motifs de religion. Vous nous devez le développement de vos études, que Rome entoure d'immunités, et qu'elle protégea constamment, même contre les rois de France (1). Vous nous devez les édifices somptueux qui décorent vos capitales, les hôpitaux où nous soignons nos détracteurs, et ces asiles de l'infortune où nous avons donné aux enfans de votre Rousseau ce morceau de pain que leur refusait la philosophie. Si vous devez tout cela et plus encore aux ennemis des lumières, citez-nous du moins ceux de leurs amis qui ont fait davantage. »

L'abbé Orsini.

DÉPOSITION DES PRIX ET DES COURONNES

AU PIED D'UN AUTEL.

Combien grande est la différence entre l'éducation religieuse et l'éducation mondaine ! Là tout se fait au nom de Dieu et pour Dieu ; ici, au contraire, tout se fait au nom du monde et pour le monde.

(1) Les cours de l'université ayant été suspendus sous le règne de saint Louis, après une mutinerie où le sang avait coulé, le pape écrivit au saint roi : « Il importe à votre » honneur et à votre salut que les études soient rétablies à Paris comme auparavant. »

L'éducation selon le monde n'inspire, dès la plus tendre enfance, que l'amour-propre et la vanité; ce n'est que pour plaire, que pour réussir dans le monde que la plupart des maîtres et des parens excitent leurs élèves et leurs enfans à faire des progrès dans leurs études. Obtiennent-ils des prix et des couronnes; c'est en présence d'une assemblée nombreuse, au son des fanfares, et sous le poids d'éloges et de discours pompeux qu'on les proclame, et qu'on les rend à leurs familles ébahies et enivrées de ces scènes théâtrales. On y parle bien quelquefois morale et religion, dans de longs et fastueux discours; mais ce sont là, en général, des phrases obligées et de circontance, que n'inspire point la conviction profonde que la religion est la seule base solide d'une bonne et sage éducation. Dans la plupart des colléges et des pensions on cherche, il est vrai, à donner une apparence d'instruction à la jeunesse; mais quant aux principes religieux, si indispensables dans toute éducation vraiment sociale, et sans lesquels on ne peut espérer de bonheur ni pour soi ni pour les autres, on s'en occupe si superficiellement qu'à peine la jeunesse s'en souvient-elle au moment où, introduite dans le monde, elle a besoin de leur secours pour résister aux passions qui viennent l'assaillir.

Dans l'éducation religieuse, au contraire, rien ne se fait pour le monde, mais tout mène à l'accomplissement des devoirs. On travaille à devenir meilleur, afin de se rendre un jour utile à la société, à sa famille, à soi-même. On apprend surtout à être humble et modeste dans le succès; fort et résigné dans les souffrances et dans l'adversité. C'est que là tout se fait au nom de Dieu et d'après les préceptes de la religion. A-t-on obtenu par ses travaux des prix et des couronnes; loin d'en faire un vain et public étalage, comme c'est à Dieu qu'on doit ses succès, à lui seul, aussi, on rapporte sa gloire et sa reconnaissance; c'est sans pompe mondaine qu'on reçoit la récompense de ses efforts, et au pied des autels qu'ensuite on la dépose. N'a-t-on pu obtenir ces flatteuses distinctions; c'est encore au pied du tabernacle que l'on court invoquer le Ciel pour demander et plus de zèle et plus d'ardeur. De même, à l'avenir, dans les succès on lui rend grace, et dans l'adversité, au lieu de s'abandonner au désespoir et de se délivrer de la vie comme l'impie, c'est encore au pied des autels qu'on va le bénir et l'invoquer.

Tout est grave dans l'éducation religieuse, tout est raisonné, tout a un but : l'amour du bien, l'horreur du mal et l'accomplissement de tous ses devoirs. La religion apprend au jeune homme à fuir le vice, à pratiquer la vertu, à combattre ses passions, à obéir à ses parens et à

mener une vie sage et régulière. La jeune fille, de son côté, n'ignore point les obligations qu'elle aura à remplir lorsqu'elle devra quitter le couvent, séjour de paix et de douce félicité, pour entrer dans le monde dont on lui a fait connaître tous les dangers et toute la frivolité. Aussi elle s'y montrera décente et réservée, elle sera respectueuse et soumise, attentive envers ses parens et tendre pour son époux.

Cette digression, un peu longue peut-être, à laquelle malgré moi je me suis laissé entraîner, m'a été inspirée par l'émotion que je viens d'éprouver en assistant, au couvent de la *Congrégation de Notre-Dame* (rue de Sèvres, 104), à la déposition des couronnes au pied de l'autel. Je voudrais esquisser cette touchante cérémonie, pour faire partager mes sensations à ceux qui voudront bien me lire, et les mettre à même de comparer cette solennité toute religieuse avec les solennités plus mondaines dont ils ont sans doute été témoins.

Dès sept heures du matin, la chapelle du couvent annonçait un jour de fête. L'autel était magnifiquement paré, le prêtre revêtu de ses plus riches ornemens sacerdotaux; les religieuses, dans leurs stalles, voyaient rangées à leurs pieds les nombreuses pensionnaires confiées à leurs soins, et qui leur donnent bien justement le titre de *mères*, puisque, en effet, jamais mères ne furent plus tendres et plus dévouées à leurs enfans. Les jeunes personnes, couvertes d'un voile blanc, étaient vêtues d'une robe noire, uniforme de la maison, qui ne permet pas de distinguer les riches des pauvres; mesure sage, qui préserve celles-là de tout mouvement d'orgueil et de vanité, et celles-ci de tout sentiment d'envie et de jalousie. Au milieu de la chapelle vinrent se placer leurs heureuses compagnes, la tête ceinte d'une couronne de fleurs ou de feuillages, suivant leur genre de succès, portant autour du bras leurs autres couronnes, et dans leurs mains les prix qu'elles avaient mérités. L'orgue fit alors entendre ses sons majestueux, auxquels se joignirent des voix pures et suaves.

Après l'évangile, le prêtre officiant, le P. Humphry, dont le mérite et le talent oratoire sont déjà si connus, quoiqu'il soit fort jeune encore, s'étant tourné vers les élèves couronnées, improvisa une touchante allocution; après avoir loué leur zèle et leur aptitude dans leurs études et dans les autres parties de leur éducation, leurs succès aussi doux pour les dignes maîtresses qui les ont dirigées que pour elles-mêmes, il les exhorta à ne point se laisser aller à des sentimens d'orgueil et de vanité; à songer que ce n'est point à elles-mêmes qu'elles les doivent, mais à Dieu et à la Sainte-Vierge, qu'elles ont

souvent invoquée, et qui jamais n'a refusé sa protection et ses faveurs aux ames pieuses; à ne regarder ces récompenses que comme un encouragement à en mériter de nouvelles; à déposer leurs couronnes et leurs prix au pied de l'autel de Marie, et à reconnaître ainsi qu'à elle seule ils appartiennent.

Aussitôt les jeunes élèves couronnées, modestes comme la vertu, pures comme l'innocence, formèrent deux rangs, et vinrent, avec le plus grand ordre, les yeux baissés, se dépouiller de leurs couronnes, de leurs livres, et les déposer au pied de l'autel, devant le Saint-Sacrement exposé.

Comme la religion sait remplir l'ame de délices, et le cœur d'inexprimables jouissances! Comme ses cérémonies sont belles, nobles, touchantes! Combien elle embellit et sanctifie à la fois nos actions! Je voudrais peindre ce que j'éprouvai en ce moment; mais mes yeux, pleins des larmes les plus douces, n'avaient plus la faculté de voir; mon cœur était d'ailleurs trop vivement ému. On me comprendra sans doute, quand je dirai que parmi les *anges couronnés* qui s'avançaient ainsi j'apercevais ma fille!!!

Après l'hommage des prix et des couronnes, les élèves reprirent leurs places deux à deux; puis la messe continua, les chants divins recommencèrent et une communion générale ajouta à la solennité de cette touchante cérémonie.

A la fin de la messe, le ministre du Seigneur adressa aux jeunes personnes une nouvelle exhortation; son charmant auditoire vint reprendre les prix consacrés à Marie, mais lui laissa ses couronnes, et, suivant le même ordre qu'à son arrivée, quitta la chapelle en silence. Bientôt, de cette intéressante cérémonie, il ne nous resta plus que la vive impression et le délicieux et ineffaçable souvenir.

Le Bon de Mengin-Fondragon.

UNE MESSE EN 93.

(Fin.)

— Eh! mais, dit le vieillard en prenant affectueusement la main de Camille, je ne me trompe pas, c'est le neveu de l'infortuné Jouvenot qui, depuis le martyre de ses parens, est resté sans asile. Hélas! mon jeune ami, continua le digne prêtre en portant la main à ses yeux, pourquoi faut-il que je sois moi-même errant et poursuivi! J'aurais été trop heureux de vous recueillir chez moi, et de donner à

la mémoire de vos respectables parens, ce témoignage de ma sympathie pour leur malheur.... Oserai-je vous demander chez qui vous vous trouvez maintenant ?

— Chez M. Martin, mon maître de dessin.

— M. Martin, reprit l'ecclésiastique, le mari d'une excellente femme que j'ai admise à nos saintes et dangereuses réunions. Si vous suivez ses préceptes et ses exemples, mon ami, vous ne pourrez manquer de faire honneur à ceux qui ont commencé votre éducation. Mais le contact de M. Martin est dangereux pour votre jeunesse, et ce n'est pas dans cette maison que j'aurais voulu voir l'héritier d'une si bonne renommée.

— Ah ! M. l'abbé, répondit l'enfant, je n'y reste qu'à contre-cœur, quoique je sois reconnaissant des bontés de monsieur et de madame Martin ; mais ils ne sont pas riches ; je serais une charge trop pesante pour eux, et je n'habite leur maison que provisoirement ; c'est, je crois, le mot dont M. Martin s'est servi en m'offrant ses services.

— Mes frères, dit le prêtre en se tournant du côté de ses paroissiens, vous voyez que cet enfant, loin d'être un espion, comme vous le pensiez, est le rejeton précieux et souffrant d'une famille que nous avons tous pleurée. Le laisserons-nous dans une position précaire qui peut devenir fatale à ses principes, à cause des relations auxquelles il est exposé ? N'est-il point parmi vous quelque personne généreuse qui puisse et qui veuille abriter cette jeune plante, en attendant que la tourmente révolutionnaire soit passée. Car, mes amis, nous avons de bonnes nouvelles de la frontière ; les princes confédérés s'approchent, et, Dieu aidant, nous n'aurons pas à attendre longtemps encore le retour du bon ordre.

Malgré cette assurance encourageante, quoique mal fondée, comme les événemens le prouvèrent, l'assemblée garda le silence. On commençait à connaître déjà la valeur des promesses de succès qui venaient de l'étranger, et la terreur du pouvoir démocratique étouffait les jactances que s'étaient permises entre eux les membres d'un parti décimé par l'émigration ou par la hache revolutionnaire. Chacun baissa les yuex sous le regard interrogatif du bon prêtre, car personne ne se souciait d'ajouter à ses inquiétudes personnelles un nouveau motif de crainte et une chance de danger de plus.

Le chevalier de Montignac, en sa qualité de maître du logis, c'est-à-dire de locataire du misérable appartement où se réunissait le troupeau dispersé des catholiques fervens, pensa que sa réputation de

royaliste dévoué ne lui permettait pas de laisser l'allocution de l'ecclésiastique sans réponse.

— Monsieur l'abbé, dit-il, j'avoue que j'ai été un peu prompt à soupçonner ce pauvre enfant d'une manœuvre abominable; mais il avait oublié en entrant de se signer sur la bouche ; il n'était connu de personne ; de plus, j'avais cru découvrir dans cette lettre dont il était porteur, pour le trop fameux David, la preuve de quelques machinations contre nos assemblées. Je lui dois, comme homme et comme chrétien, une réparation : je la lui fais publiquement en le priant d'agréer mes excuses. C'est ce que doit faire un gentilhomme en pareil cas, mais c'est aussi tout ce qu'il peut faire, lorsque son existence est devenue tellement précaire qu'on peut le comparer à l'oiseau sur la branche. J'ignore quelle est la situation particulière des honorables amis et compagnons d'infortune que je reçois ici ; mais je doute qu'il se trouve parmi eux un homme assez sûr de lui-même pour pouvoir offrir son appui aux autres.

Un silence approbateur accueillit cette courte harangue, et les traits du respectable prêtre commençaient à exprimer la douleur que lui causait sa tentative infructueuse, lorsque le père Luchan fit un pas pour sortir du cercle des assitans.

— Avec la permission de monsieur l'abbé, dit-il en saluant profondément, et de la compagnie, z'ai à faire oune pétite proposition al pauvre enfant qué voilà.

— Vous, père Luchan, répondit le prêtre avec étonnement, et quelle est-elle ?

— Oun pétit moment, zé m'en vas lé dire : ce brave zeune monsieur, qué la sainte Vierze le conserve ! il a partazé long-temps lé souperflou avec lé pauvre donneur d'eau bénite. C'est bien ! lé bon Dio s'en souviendra al jour dou grand zouzement ; ma en attendant, Luchani séra content dé partazer avec loui lé nécessaire que Dio et les bonnes ames loui ont donné.

Un murmure d'admiration et de surprise se fit entendre dans la salle. Jamais le père Luchan, que la plupart des assistans connaissaient, n'avait prononcé de suite une pareille quantité de paroles, et sa petite proposition, comme il l'appelait, était de nature à éveiller bien des réflexions dans l'ame timorée et peu charitable des nobles personnes qui lui donnaient leur approbation.

— Mon cher ami, dit l'ecclésiastique en s'avançant vers le petit vieillard qu'il prit dans ses bras, tout sentiment de générosité n'est donc pas éteint dans le cœur du peuple, puisque celui qui tient le

dernier rang dans les classes plébéiennes et qui a vécu depuis longues années du pain de l'aumône, donne aujourd'hui à cette honorable compagnie un pareil exemple d'humanité. Je vous remercie, Luchani, au nom du ciel qui vous récompensera, au nom de notre cause souffrante qui saura peut-être vous indemniser plus tard de vos sacrifices, au nom de cet orphelin, qui, j'en suis sûr, sera digne de vos bontés. Mais, mon vieil ami, est-il bien vrai que vous ayez les moyens d'accomplir la bonne œuvre que vous méditez ?

— Né rédoutez dé rien, répondit le père Luchan (car nous conservons dans la suite de cette histoire le nom *francisé* du donneur d'eau bénite), il y a dou pain sour la planshe et quelques sous en réserve dans lé pétit lozement dé votre vieux serviteur. Lé zeune garçon séra soigné d'ouna manière qui loui conviendra, et personne n'ira lé shersher dans lé grenier d'oun pauvre diable commé moi pour l'amener devant leur comité del salout poublic.

Pendant cette conversation, Camille, dont l'émotion avait plusieurs fois changé de sujet, et qui avait écouté avec la rougeur de la honte la réponse dictée par l'égoïsme au chevalier de Montignac, laissait couler en silence les larmes de sa gratitude, pendant que les deux vieillards lui arrangeaient ensemble une nouvelle position.

— Mon sher enfant, lui dit le père Luchan avec une effusion de simplicité dont personne ne se serait douté qu'il fût susceptible, Luchani séra votre père et vous remplacerez les enfans que le ciel lui a enlevés. Si vous avez honte dé moi qui souis oun pauvre homme, qu'à céla né tienne ! Luchani séra votre humble ami, il séra votre domestique, si vous voulez. Pourvou que vous soyez heureux et tranquille, lé reste loui est dé rien.

—Vous serez mon ami, mon père, répondit Camille, et je voudrais que Dieu m'eût laissé un choix à faire dans mon infortune, pour vous prouver que je ne rougis pas de votre condition ! Mais comment ai-je pu mériter tant de bontés?

— Ah ! voilà la question ; et la réponse est bien simple, quand la goutte d'eau tombe sur lé rocher, lé rocher né dit rien, ma il sé creuse. Vous n'avez pas fait beaucoup d'attention al vieux donneur d'eau bénite, parcé qué votre pensée était occupée ailleurs, et c'est toustice ; ma pour moi c'est bien différent ; voilà dix ans qué shaque dimanche zé vous aime oun peu davantaze ; la goutte d'eau dé votre bonté est tombée sour mon vieux cœur, et peu à peu votre imaze a remplacé les souvenirs qui étaient toute ma vie. Luchani né disait rien, et à quoi bon? Ma quand il vous voyait son ame pleurait dé zoie.

Mon sher enfant, continua le bon petit vieillard en s'approchant de l'oreille de Camille, né rédoutez dé rien : il y a ici des zens qui n'ont zamais été si rishes qu'ils voulaient lé paraître ; il y a quelque part oun pauvre homme qui n'est pas si misérable qu'il en a la mine. Zé né vous dis qué cela pour lé moment ; et mainténant, z'ai tant parlé qué z'ai bésoin dé mé taire pendant trois zours au moins.

— Voilà qui est arrangé, dit le prêtre en tendant ses mains au vieillard et à Camille. Je suis tranquille maintenant sur le sort de ce cher enfant, car ce n'est pas d'aujourd'hui que je connais le père Luchan ; il est de la race des vieux chrétiens : ferme sur les principes de la religion et de l'honneur. — Mes chers paroissiens, ajouta-t-il, permettez que je me recueille un instant, afin de me préparer à la sainte cérémonie qui nous réunit ici. La messe à laquelle vous allez assister sera célébrée à l'intention de Luchan et du jeune Camille Sauveur, son enfant d'adoption. Je vous en préviens, afin que vous unissiez vos prières aux miennes pour la prospérité du vieillard et de l'enfant. Puissent-ils échapper tous deux au fléau qui désole notre patrie, et qui ne saurait nous épargner, tous tant que nous sommes ici, dans sa marche dévastatrice.

L'assemblée se retira silencieusement dans la pièce voisine. Le père Luchan, qui cumulait les fonctions de sacristain avec celles de donneur d'eau bénite, étendit une nappe sur une table placée à l'une des extrémités de la salle, posa des deux côtés des chandeliers garnis de bougies, un crucifix de cuivre au milieu, le missel et les burettes à leurs places respectives : puis il passa dans la salle qui tenait lieu de sacristie, et, quelques momens après, le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux s'avança, le calice à la main, avec une lenteur majestueuse, vers l'autel improvisé.

Dans ce moment solennel et à l'aspect de l'abaissement extérieur où était tombé le culte, objet de la vénération de nos ancêtres, plus d'une larme roula furtivement le long des joues de ces vétérans de l'aristocratie, qui auraient rougi de donner publiquement cette preuve d'une faiblesse bien excusable. Camille lui-même qui, malgré son extrême jeunesse, avait l'ame pénétrée du deuil de son pays, ne put retenir ses sanglots quand il vit cette même tête blanche, dont il chérissait le souvenir, s'incliner devant un crucifix grossier plus profondément qu'elle ne le faisait autrefois au pied du magnifique ostensoir de Saint-Eustache. Le cœur de l'adolescent, échauffé d'un enthousiasme digne de la piété des anges, se fondit tout entier dans une divine extase ; et sa prière, dégagée de toute distraction terrestre.

monta vers le ciel aussi pure que celle de la Vierge quand elle intercède « pour l'homme au jour de sa mort. »

Jamais, dans aucun temple, une messe ne fut entendue avec plus de recueillement et par un public mieux préparé. Lorsque les saints mystères furent accomplis et que la chapelle fut redevenue une simple mansarde, chacun des assistans serra la main de ses amis comme s'ils se fussent séparés pour un long et dangereux voyage ; car, dans ce moment peut-être, la mort marquait ses victimes, et un certain nombre d'entre eux ne devaient point se revoir, quelque courte que dût être leur absence.

STÉPHEN DE LA MADELAINE.

POÉSIE.

A

MARIE BLANCHE DEMANDRE

AU JOUR DE SON BAPTÊME.

Encore une barque légère
Livrée aux caprices des vents!
Encore une voix étrangère
Que tu viens, jeune passagère,
Mêler à nos voix de vivans!

Ah! si les doux chants du poète
Aux nouveau-nés portent bonheur,
A toi nos hymnes de prophète;
Vogue, et que rien ne t'inquiète,
Vogue sous l'aile du Seigneur.

Enfant, dès le seuil de la vie
Reçois nos hommages pieux;
Tout te sourit, tout te convie,
Le ciel te voit avec envie
Si blanche et si pure à ses yeux!

Je crois voir l'ange de l'enfance,
Sur ton berceau semer des fleurs,

Prier, veiller à ta défense,
Et sur ta robe d'innocence
Verser des baisers et des pleurs.

Des pleurs! Il sait que ta nacelle
Devra lutter et peut sombrer,
Et quand la vague s'amoncelle,
En haute mer quand tout chancelle,
Comment peut-il ne pas pleurer?

Mais tu seras heureuse et sage,
Ta douce étoile me l'a dit,
L'étoile qui pour ton passage
Nous donne plus d'un saint présage
Auquel notre cœur applaudit.

Oui, de périls et de faiblesse
Dieu te fera légère part,
Et, de peur que rien ne te blesse,
A tes côtés l'ange qu'il laisse
Te guidera jusqu'au départ.

Au Dieu dont la paix t'environne,
Plus d'un vœu s'adresse tout bas;
Ah! si le mien monte à son trône,
Belle enfant, ta blanche couronne
De ton front ne tombera pas.

Je veux parler de l'innocence
Dont il a bien voulu t'orner;
Le Dieu pour qui tu prends naissance,
Est le seul des dieux qu'on encense
Qu'il ne faut pas abandonner.

Car, en vain le monde nous tente;
Le monde est un empoisonneur
Qui toujours trompe notre attente,
Et la vertu simple et constante
Est le chemin du vrai bonheur.

Crois donc sous l'aile de ta mère,
Seul amour qui jamais ne ment;

Crois sous les baisers de ton père ;
Ne leur rends pas la vie amère,
Et sois leur plus bel ornement.

Ah ! si les doux chants du poète
Aux nouveau-nés portent bonheur,
A toi nos hymnes de prophète ;
Vogue, et que rien ne t'inquiète,
Vogue sous l'aile du Seigneur !

A. DEVOILLE.

Briancourt, 18 juillet 1838.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Érection de l'évêché d'Alger. — Nomination de M. l'abbé Dupuch à ce siége. — Continuation des cérémonies de l'*Eglise française*. — Leur annonce par un journal ministériel. — Procès intenté à M. l'abbé de Bervanger. — Trait de courage et de charité d'un prêtre.

Nos vœux, si souvent et si hautement exprimés, ont enfin été exaucés : une bulle vient d'ériger Alger en évêché. « C'était là, dit le *Nou-* » *velliste*, (journal qu'on sait être l'organe de M. Thiers, et que, pour » ce motif, nous citons avec plaisir dans cette circonstance), c'était » là un fait attendu et désiré depuis long-temps, non seulement par » tous ceux qui sont attachés exclusivement aux destinées du christia- » nisme et des idées chrétiennes, mais encore par ceux que les intérêts » politiques de la France saisissent avant tout.... L'établissement d'un » diocèse à Alger est en effet un gage assuré d'une colonisation entre- » prise sans arrière-pensée, et poursuivie avec la volonté ferme de la » mener à bien, malgré les fautes et les obstacles. C'est, de plus, un » moyen habile d'atteindre un pareil résultat. Nous qui sommes sur- » tout déterminés, en politique, par la pratique des choses, nous » avons foi aux idées chrétiennes, et nous savons la vertu des influences » qu'elles répandent. Ces idées sont encore la plus grande puissance » moralisante et civilisatrice que les gouvernemens aient à leur dis- » position. » Ajoutons que jamais ils n'en auront de plus puissante ni de plus efficace.

Nos lecteurs liront sans doute avec plaisir quelques passages de la bulle par laquelle le Souverain-Pontife érige en évêché la province de *Julia Cæsarea*, vulgairement dite *Algérie*. Nous les donnons

d'après la traduction publiée par le *Bulletin des Lois*, qui contient également la bulle en latin.

« Lorsque nous nous rappelons les Églises de Carthage, d'Hippone, l'une illustrée par le sang du martyr Cyprien, l'autre qui a acquis tant de gloire par la sainteté et le savoir d'Augustin ; lorsque nous repartons nos souvenirs sur les autres et nombreuses Églises d'Afrique, honorées par le zèle et la doctrine de leurs évêques, célébrées par la fréquente réunion des conciles, glorifiées enfin par la piété et l'inaltérable fermeté des fidèles qui aimèrent mieux braver la mort que d'abjurer la vraie foi de Jésus-Christ, cette pensée nous réjouit et soutient notre espoir que toute l'Afrique, avec l'aide de Dieu, sera un jour rétablie dans son ancienne gloire et splendeur.

» *Julia Cæsarea*, vulgairement appelée *Alger*, que les uns supposent avoir été l'ancienne Ruscurium, d'autres Icosium, doit être considérée comme la plus importante des villes d'Afrique, soit par l'antiquité de son origine, soit par ses richesses et le nombre de ses habitans. Cette ville célèbre, qui a donné son nom à tout l'empire d'Alger, a étendu sa domination sur de très vastes pays formés de l'ancienne Numidie et Mauritanie. Mais, plus la puissance d'Alger sous les Sarrasins et les Turcs étendait son empire, plus était dure et déplorable, dans ces contrées, la condition des chrétiens. Bien qu'en effet les pontifes romains, dont la suprême puissance et la paternelle sollicitude pour toutes les Églises ne sont circonscrites par aucune limite, aient consacré les soins les plus assidus aux chrétiens établis dans ces contrées, et se soient appliqués à amener vers la vérité et la lumière de l'Église catholique ceux qui marchaient dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, on peut néanmoins aisément comprendre combien d'obstacles arrêtaient le sacré ministère sous le gouvernement farouche et superstitieux des infidèles, et quels faibles fruits pouvaient recueillir de leurs travaux les prêtres de l'Évangile envoyés dans ces lieux par la congrégation de *la Propagande*.

» Mais enfin a brillé cet heureux jour, objet des vœux de tous les gens de bien, où les troupes intrépides de la France ont soumis Alger à leur puissance, où la religion catholique a paru remporter le plus brillant triomphe sur les ennemis du nom chrétien. La face des choses a été tout à fait changée : il a été permis de prêcher le Christ crucifié ; un libre et sûr accès a été ouvert aux ouvriers de l'Évangile ; il a été donné à chacun d'avouer la religion chrétienne et de la professer librement en présence de tous. Et, pour augmenter et combler la joie de notre ame, un grand temple d'Alger, qui, pendant long-temps, avait vu cé-

lébrer les rites profanes et monstrueux de l'Alcoran, purifié par les saintes cérémonies de l'Église, consacré par le signe salutaire de notre religion et par l'image de la Vierge, mère de Dieu, exposée à la vénération des fidèles, est réservé désormais à leurs réunions sacrées.

» Secondant ainsi avec un grand empressement les vœux et les demandes déjà énoncés du roi très chrétien des Français, ayant concerté avec lui toutes choses, et après une mûre délibération, pour la gloire de Dieu et de Jésus-Christ, son fils, notre Sauveur, dont, malgré notre indignité, nous tenons la place sur la terre, pour l'exaltation de l'Église militante, de notre certaine science, de notre propre mouvement, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous exemptons et délivrons à perpétuité de la juridiction ordinaire de tout pouvoir ecclésiastique supérieur *Julia Cæsarea* et tout le territoire dont se composait autrefois l'état appelé vulgairement régence d'Alger, ainsi que toutes les Églises particulières, les couvens de religieux et les pieuses congrégations, s'il en existe quelques unes, tous les habitans de l'un et de l'autre sexe, tant clercs que laïcs, enfin les prêtres de tous grade, ordre, état et condition.

» Ayant ainsi réglé lesdites division, substraction et exemption, nous érigeons et instituons en siége épiscopal, avec officialité et chancellerie ecclésiastique, le territoire ou la ville de *Julia Cæsarea*, appelée vulgairement *Alger*, située en Afrique, sur les bords de la mer Méditerranée; nous lui accordons tous les droits, honneurs et prérogatives dont jouissent les autres villes épiscopales et leurs citoyens dans le royaume de France. Nous élevons aux honneurs d'église cathédrale, l'église principale située dans ladite ville de *Julia Cæsarea*, et qui subsistera à l'avenir sous l'invocation de saint Philippe, apôtre; et, par la même autorité apostolique, nous instituons dans ladite Église le siége et la dignité pontificale pour un évêque, qui sera nommé *évêque d'Alger*, avec le droit de gouverner l'Église, la ville et le diocèse ci-dessus désignés, ainsi que le clergé et le peuple, de convoquer le synode, de tenir et exercer tous les droits, offices et fonctions épiscopales, de jouir des insignes, droits, honneurs, prééminences, graces, faveurs, indults, juridictions et prérogatives qui appartiennent aux autres cathédrales du royaume de France et à leurs pontifes (pourvu qu'ils n'en aient aucun qui leur ait été attribué par un indult ou privilége particulier). »

Une disposition de cette bulle, commune à toutes celles qui ont érigé ou rétabli des évêchés en France, portant que « le roi très chrétien

» des Français, ainsi que ses successeurs, lorsqu'ils persisteront dans » leur pleine obédience au siége apostolique, pour cette première » fois comme pour les autres vacances du siége, nommera et présen- » tera, ainsi qu'il se pratique pour les autres diocèses de la France, » des ecclésiastiques propres à gouverner cette Église cathédrale, pour » être institués évêques tant par nous que par nos successeurs, » une ordonnance royale du 25 août a nommé évêque d'Alger M. l'abbé Dupuch, fondateur, à Bordeaux, d'un grand nombre d'institutions charitables, et dont le zèle est proverbial dans le Midi, où son nom est en vénération. Il est impossible de ne pas regarder ce choix comme du plus heureux augure pour l'avenir religieux de la colonie. M. Dupuch, arrivant au milieu des colons, des Juifs, des Arabes et des Turcs avec l'esprit de charité, de paix, de conciliation qui l'animait parmi les prisonniers, les pauvres, les petits Savoyards, les filles repenties et les malheureux condamnés que la société rejette de son sein, fera bénir la religion dont il sera le pontife; de bien précieuses conquêtes lui sont sans doute réservées. — On lui prépare une résidence convenable; on lui a fait espérer l'abandon d'une seconde mosquée dont on ferait une église; il a obtenu déjà la promesse que ses demandes seraient favorablement accueillies. De son côté, son choix s'est arrêté sur quelques vertueux et zélés coopérateurs qui iront défricher avec lui cette terre inculte. Puissent les bénédictions du ciel se répandre sur leurs travaux, et nos vœux pour sa belle mais difficile mission être exaucés!

Pendant que nous nous occupons ainsi de l'Algérie, il se passe au milieu de nous des choses bien étranges. Nous voulons parler, d'une part d'un fait relatif au siége de Nancy, et dont nous nous occuperons dans notre prochain numéro, en rendant compte, selon notre usage, des votes des conseils généraux de département; de l'autre, de la continuation des parodies sacriléges de l'Église dite *française*.

Dernièrement, quand un arrêt de la cour de cassation (*V.* tome 2, page 40), flétrit, comme elle méritait de l'être, cette scandaleuse parodie de l'Église catholique, que l'abbé Châtel offre périodiquement à nos regards et qu'il est parvenu à introduire jusque dans nos provinces les plus reculées à l'aide de ses acolytes; quand le culte de l'*Église française* fut prohibé à Nantes et au Pecq, par arrêt de la cour suprême, nous pensâmes que c'en était fait de ce misérable charlatanisme religieux, de cette dérision perpétuelle des cérémonies les plus saintes; nous pensâmes que nos yeux ne seraient plus affligés de ce révoltant spectacle : il n'en est rien pourtant, et chose, étrange! le pou-

voir permet, autorise ce qu'une décision de la cour suprême a formellement interdit. — Quelle a été la pensée, quel a été le but de la cour de cassation en ordonnant, par son arrêt, la fermeture immédiate des succursales de l'*Église française* établies à Nantes et au Pecq ? Évidemment de proscrire la manifestation de ce culte sacrilége dans toutes les parties de la France. Sans contredit, les termes de cet arrêt étaient généraux, absolus, sans restriction ; ils ne s'appliquaient pas seulement à certaines localités, mais à la France entière ; et cela est si vrai, que la cour de cassation s'est fondée sur le texte et sur l'esprit de la charte de 1830. Or, comme on le sait, les termes de la charte sont généraux, absolus et applicables à tout le royaume : ainsi, il serait absurde de dire que l'arrêt précité n'a entendu interdire qu'à Nantes et au Pecq les immorales prédications des acolytes de Châtel. —Telle est pourtant l'étrange interprétation que le pouvoir a donnée, sans doute, à l'arrêt de la cour suprême. Nous n'en voudrions d'autre preuve que l'audace avec laquelle le *primat de l'Église française* continue à parodier nos mystères les plus saints. Car pourquoi, en présence d'un pareil fait, l'autorité reste-t-elle indifférente ; pourquoi laisse-t-elle propager et circuler librement, au sein de la population parisienne, des principes qu'elle proscrit ailleurs, quand elle a le droit et le pouvoir d'imposer silence aux prédicateurs de l'impiété ! Vit-on jamais plus choquante contradiction ?

Mais il y a quelque chose de plus encore. Le *Moniteur parisien*, journal devenu *officiel*, annonçait le jeudi 12 août dernier, que ce même jour, à sept heures du soir, l'abbé Châtel ordonnerait le sieur Gauché, *évêque de l'Église française* de Nantes. Une ordination à sept heures du soir ! probablement en sortant de table. Quelle dérision ! L'ordination a eu lieu, en effet ; le sieur Gauché a reçu tous les ordres en moins d'une demi-heure, puis il a célébré la messe, si l'on peut donner ce nom à une sacrilége profanation. Or, comment souffre-t-on qu'un journal ministériel devienne l'organe et la trompette d'une telle impiété ? Comment n'ajoute-t-on pas quelque chose à sa *subvention* pour qu'il refuse l'argent offert pour de telles annonces ?

Nous n'avons pu, dans notre précédent numéro (page 43), parler qu'indirectement de l'affaire de M. l'abbé de Bervanger, alors sous le coup d'une prévention à laquelle on avait attaché une importance bien ridicule. Ce vénérable ecclésiastique, que le Souverain-Pontife vient de récompenser de ses travaux par le titre de *camérier*, titre qui lui donne rang parmi les prélats, dirige l'établissement de Saint-Nicolas avec un zèle et un dévoûment d'autant plus remarquables que

ses soins n'ont pour objet que des enfans appartenant à la classe pauvre, auxquels il apprend un métier en leur donnant une éducation chrétienne. Or, on le poursuivait : 1° comme coupable d'instruire sans autorisation de l'Université; 2° comme civilement responsable de coups donnés à deux enfans par deux employés de sa maison, qu'il a blâmés, dont un a même été renvoyé.

Le 22 août, après des dépositions qui décélaient une passion bien aveugle et des vues bien étroites dans quelques témoins; après un interrogatoire qui a montré toute la charité du digne prêtre; après une brillante plaidoirie de M. Nibelle, qui ne se contente pas d'écrire de beaux vers, qui fait aussi d'éloquens discours et de bonnes actions, le tribunal de police correctionnelle, malgré les conclusions du ministère public qui demandait la clôture de l'établissement, a renvoyé purement et simplement M. l'abbé de Bervanger des fins de la plainte, comme ne s'occupant point de l'instruction primaire dans son établissement, et condamné ses deux co-prévenus, l'un à un mois, l'autre à deux mois de prison, et chacun à 200 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir *frappé des élèves.*

En présence de cette sentence sévère, nous nous demandons ce que deviendrait l'instruction publique, si tous les instituteurs qui infligent des punitions corporelles étaient mis en prison. Il y avait évidemment ici, dans l'acharnement des poursuites des plaignans un motif qu'a dévoilé le propos de l'un des assistans, auquel on a entendu dire qu'il dépenserait volontiers quelques milliers de francs pour renverser cet établissement qui lui déplaît. — Espérons que la cour royale réformera cette sentence et rendra à leurs élèves, qui sont loin de se plaindre de leur sévérité, de bons et charitables instituteurs qui leur consacrent leur vie.

Quelques journaux ont rapporté un fait que nous nous empressons de transcrire sans commentaires, après nous être assurés de son authenticité :

« Le 30 juillet dernier, M. l'abbé Rousseau, de Beaugency (Loiret), ayant rencontré sur le chemin de Baulle un homme qui se dirigeait vers la Loire, et dont l'air et la démarche indiquaient quelque intention sinistre, le suivit et arriva au bord de l'eau au moment où cet homme venait de s'y jeter. Le digne prêtre ne balança pas et s'y précipita à son tour; et quand, au prix de beaucoup de peines et de dangers, il eut retiré de l'eau ce malheureux, il apprit de lui que des embarras d'affaires et l'impossibilité de payer un billet de 292 francs, l'avaient entraîné à cet acte de désespoir. Après quelques paroles de

consolation et d'encouragement, l'abbé Rousseau lui promit pour le lendemain cette somme qu'il n'avait pas en ce moment à sa disposition, et il a tenu parole. Sa belle action serait restée inconnue, si, malgré la recommandation qui lui avait été faite, le débiteur n'eût appris à son créancier de qui lui venait cet argent. Il y eut alors assaut de générosité. Le créancier ayant remis gratuitement le billet pour que l'abbé Rousseau en pût employer le montant à d'autres bonnes œuvres, celui-ci ne voulut pas le reprendre, et dit à l'homme qu'il avait sauvé de le garder pour élever sa famille. »

Si tous les traits de charité du clergé étaient connus, quelles belles annales on pourrait opposer à celles des crimes et des attentats monstrueux dont sont si malheureusement et si imprudemment remplis nos journaux ! Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ouvrages mis a l'index.—Un décret de la congrégation de l'*Index*, du 15 février dernier, approuvé par le Saint-Père le 26 mai, prohibe et condamne les ouvrages suivans : *le Livre du peuple*, par F. Lamennais ;—*Histoire philosophique, politique et critique du christianisme et des Eglises chrétiennes, depuis J.-C. jusqu'au XIXe siècle*, par de Potter ;— *la Laosténie, ou du danger imminent de la civilisation européenne, et de l'unique moyen de la sauver et de la régénérer*, par Joseph Collina ; — *de l'Amour, selon les lois primordiales, et selon les convenances des sociétés modernes*, par M. de Senancour, 4e édition avec des changemens et des additions ; — *Abrégé de l'histoire de Charles Botta, de* 1524 *à* 1789, par l'avocat Louis Cometti ; — *Histoire générale de l'Italie depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, brièvement exposée et considérée* par Jean Campiglio ; — *Miroir de l'histoire moderne de l'Europe, pour faire suite au Tableau des révolutions de l'Europe de Roch*, première traduction italienne de Jean Ramassin (*donec corrigatur*) ; — *Considérations impartiales sur la loi du célibat ecclésiastique et sur le vœu solennel de chasteté, proposées secrètement aux conseillers et législateurs des États catholiques*, par le professeur C. A. P.

Collection des SS. Pères.—Nous n'avons dit que peu de choses, en commençant ce numéro, de la magnifique édition des Pères de

l'Église, publiée dans les bureaux actuels de la *Revue Catholique;* l'espace nous manquant aujourd'hui pour donner à nos lecteurs une idée exacte de cette importante publication, nous renvoyons à notre prochain numéro quelques détails, que nous croyons intéressans, sur les 100 volumes déjà publiés.

Collection des meilleurs historiens d'Europe (1). M. Parent-Desbarres continue également avec activité cette publication. Déjà les histoires *d'Espagne*, d'après Mariana, Ferreras, Lemke, Dunham, etc. (2 vol. grand in-8°); *d'Italie*, du docteur Léo (3 vol.); *du Portugal*, de Schœffer; *d'Angleterre*, du docteur Lingard; *de Turquie*, de de Hammer, sont publiées ou s'achèvent. Le premier volume de l'*Histoire du peuple allemand*, par Luden, est sous presse, ainsi que celui de l'*Histoire de Suède*, de Geyer. Nous ne saurions trop recommander ces ouvrages, les plus importans qui aient été publiés sur cette matière. Ce qui distingue les travaux de MM. Luden et Geyer, c'est une science profonde, un examen rigoureux de toutes les sources, une sage hardiesse dans les conjectures, un style admirable d'élégance, de précision, de vivacité, et une haute portée de vue philosophique. Les Français, qui se sont fait une idée assez fausse de la littérature allemande, seront étonnés de ne rencontrer dans Luden ni ces longues divagations théoriques, ni ce mystique esprit, ni ces interminables discussions étymologiques qu'ils reprochent aux écrivains d'outre-Rhin. L'exposition est claire; les réflexions, toujours neuves, se rattachent naturellement aux faits et en découlent d'elles-mêmes, sans que l'auteur se mette continuellement en jeu; elles ne sont pas imposées au lecteur, elles sont toujours soumises à son examen et semblent venir de lui-même, plutôt que lui être suggérées par l'historien. Quant à l'*Histoire de Suède*, nous nous contenterons de redire avec tout le monde que le travail de M. Geyer est admirable sous tous les rapports.

L'*Histoire du peuple allemand* est digne d'être placée à côté des chefs-d'œuvre de l'histoire moderne; elle est au niveau des meilleurs travaux que nous ayions sur les peuples européens; elle est au dessus peut-être de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard, qui a partout ob-

---

(1) Elle formera 30 à 35 volumes grand in-8. Chaque volume contient la valeur de 7 à 8 vol. in-8 ordinaires; prix de chaque volume : 15 fr. Il sera fait une remise de 3 fr. par volume aux abonnés de la *Revue catholique* qui souscriront pour tout l'ouvrage.

tenu un succès si vaste et si mérité ; mais elle est certainement au dessus, par le style et l'impartialité, de l'histoire de Sismondi, et elle laisse bien loin derrière elle l'ouvrage si incomplet, si systématique de Pfister. C'est un admirable œuvre de l'école de Jean Muller, dont M. Luden est fier de se proclamer le disciple.

Quant à la traduction, elle se distingue, comme toutes celles des histoires déjà publiées, par la plus scrupuleuse exactitude ; elle reproduit l'original de la manière la plus rigoureuse, sans que le style en soit ni embarrassé ni obscur ; les passages les plus difficiles, ceux où l'esprit original de l'auteur présente les plus grands obstacles, sont précisément aussi les mieux rendus. Elle est due à l'un de nos professeurs d'histoire les plus distingués, à celui qui, par la nature de ses études, pouvait le mieux réussir dans une telle entreprise, à M. Aug. Savagner, qui nous promet également la traduction de plusieurs ouvrages historiques d'une haute importance, et qui prépare en ce moment une refonte générale de l'*Histoire de France*.

M. Luden, quoique protestant, n'est pas pourtant injuste envers le catholicisme : il reconnaît sa haute portée, les services importans qu'il a rendus et rend encore à l'humanité. Il n'aborde qu'avec réserve les questions irritantes, et se défie lui-même des préventions qu'ont dû jeter dans son esprit les doctrines luthériennes. Il est peu de passages que désavouassent nos écrivains les plus orthodoxes ; et quant à ceux où les principes de la véritable foi pourraient recevoir une atteinte, même légère, ils sont accompagnés de notes consciencieuses et de réfutations nécessaires, dont M. l'abbé O. Vidal a bien voulu se charger. Nous nous plaisons à reconnaître l'impartialité que M. Luden a portée à un point tel, que les notes de M. Vidal sont rares et n'ont à défendre aucun dogme important de notre religion, mais seulement quelques points de détail. L'éditeur aurait même pu se dispenser de ces notes, s'il ne tenait à ne laisser aucun doute sur la direction religieuse qu'il veut donner à son entreprise, et à rassurer les consciences les plus timorées.

Lorsque le premier volume de cette histoire sera entièrement publié, nous en rendrons un compte plus étendu.

Fleurs de Bruyère. — Tel est le titre humble et modeste d'un charmant volume de poésie que vient de publier une jeune fille, Mlle Félicité Seguin. Nous avons passé de bien doux momens à parcourir les chants pleins de tristesse et de piété de la jeune poète que le malheur semble avoir constamment inspirée, et dont la Religion a

sans doute souvent séché les pleurs. Nos lecteurs jugeront eux-mêmes de ce talent qui nous semble promettre beaucoup, car nous espérons pouvoir citer bientôt quelques strophes prises au hasard parmi les *Fleurs de Bruyère* (1).

GRAMMAIRE LATINE, par M. Andouard (2). Depuis plusieurs années les grammaires ont subi des modifications utiles, nécessaires même. A un mécanisme trop exclusif et aux inexactitudes les plus flagrantes, M. Burnouf, pour le grec, et M. Noël, pour le français, ont heureusement substitué l'analyse et la méthode.— L'enseignement du latin est demeuré seul jusqu'ici en dehors de ce progrès. — M. Andouard, ancien professeur de l'Université, a cherché et complétement réussi à donner au rudiment de Lhomond, si peu méthodique, un ordre et un développement que les vrais amis de la science et les hommes voués à l'éducation ne peuvent manquer d'apprécier.—On nous saura quelque gré sans doute d'avoir signalé une amélioration intéressante pour les pères de famille et pour tous ceux auxquels ils confient leurs enfans.

—

Nous venons de recevoir, mais trop tard pour en rendre un compte consciencieux, la 1re livraison de l'*Histoire de la compagnie de Jésus*, par M. Emmanuel de Sarrion. — Nous nous occuperons avec un soin religieux de cette importante publication.

—

La 14e livraison de l'*Histoire du peuple de Dieu* a paru. — Les souscripteurs qui nous ont demandé cet ouvrage remarquable le reçoivent régulièrement. — Le 1er volume sera terminé à la fin de ce mois par la 16e livraison qui contiendra la table chronologique, les titre et faux titre du volume, un avis sur cette édition, et la préface de l'auteur. — Le prix de ce volume complet est de 8 fr. (Voir les conditions à la 4e page de la couverture de notre précédent numéro.)

---

(1) Un vol. in-8°, chez Roret, rue Hautefeuille, 10, à Paris.
(2) Chez M. Chamerot, quai des Augustins, 33.

Le Gérant, PARENT-DESBARRES.

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE DU 13 SEPTEMBRE 1838.

Les journaux religieux ne sont plus maintenant les seuls qui traitent les questions religieuses : elles préoccupent tous les esprits, elles passent avant toutes les autres ; les opinions politiques s'en emparent, les systèmes philosophiques s'y appliquent, on les regarde comme pouvant seules résoudre les difficultés et guérir le malaise qui agite la plupart des Etats européens. Il est donc bien naturel que l'allocution prononcée par le souverain pontife dans le consistoire du 13 septembre ait été pour le monde entier un grand événement, quelque chose de solennel et d'éminemment social ; que toutes les feuilles publiques se soient occupées des paroles pontificales, les unes avec sympathie, les autres avec étonnement, quelques unes avec indifférence, mais très peu avec hostilité. C'est que l'admirable discours du successeur des apôtres, soulevant de nouveau la question si délicate des affaires de Cologne, et flétrissant avec énergie l'arbitraire, la violence et l'iniquité du gouvernement prussien envers les catholiques de ce royaume, doit obtenir l'assentiment, non seulement de tout catholique, mais de tout homme qui hait l'injustice et l'arbitraire ; c'est que ces éloquentes paroles sont la censure la plus prompte, la plus efficace, la plus solennelle dont un coupable ait été flétri. Dans ces temps de relâchement moral, d'affaiblissement des caractères et des consciences, quand pour de l'or et des places on sacrifie si facilement les obligations les plus sacrées, n'est-il pas beau de voir en Europe ces trois vieillards, l'un à Rome, l'autre à Cologne, celui-ci à Posen, rester fidèles à l'accomplissement de leur devoir proclamer et défendre les principes sur lesquels reposent la liberté et la dignité de l'homme, et préférer à de lâches complaisances la persécution et la captivité ? Sachons au moins comprendre et honorer de tels exemples.

Comme il importe que les fidèles possèdent, lisent et méditent les belles paroles que vient de prononcer à la face de la chrétienté le vicaire de J.-C., qu'ils se réjouissent et s'affligent avec lui, qu'ils admirent sa dignité dans la louange, son calme dans la plainte, sa confiance dans les droits de l'Eglise, sa noble dignité en tout, la hauteur à laquelle il place, bien au-dessus de tous les royaumes de la terre,

cette Eglise dont il est le chef suprême; qu'ils voient combien le saint vieillard qui siége à Rome, et qui n'a, pour ainsi dire, ni couronne ni trône temporels, se montre plus fort que les têtes couronnées qui s'attaquent à sa puissance, nous nous empressons de donner la traduction la plus fidèle de l'allocution pontificale.

« Vénérables frères, c'est le dessein de Dieu, qui dispose tout avec une sage prévoyance, que, tandis qu'il veut que son Eglise croisse par l'adversité, il la console de temps en temps dans ses peines, et mêle avec bonté les événements heureux à ses sujets d'affliction. Par là il fait éclater la force de son bras pour la défendre constamment, et il soutient notre faiblesse pour que nous ne succombions pas à la crainte et à la violence des maux. Nous avions déjà précédemment bien des preuves de cette bonté divine, et nous en avons encore une toute récente, vénérables frères, qui, en offrant un sujet de joie pour tous, nous touche et nous console spécialement nous-même. Car, comme lorsque nous étions dans votre illustre collége nous avions donné tous nos soins à la propagation du nom chrétien, à peine avons-nous été, par une impénétrable volonté d'en haut, appelé à gouverner l'Eglise universelle, nous avons compris que ce devait être là aussi le principal objet de notre sollicitude. Jetant donc de ce lieu élevé nos regards vers la multitude des nations qui sont sous le ciel, et dilatant également les entrailles de notre charité pour chacun des peuples, même les plus éloignés de nous, nous n'avons omis aucun des moyens de notre ministère apostolique pour que le nom du Seigneur soit loué plus au loin de jour en jour, soit en y portant la foi qui y était inconnue, soit en l'y ranimant et en l'y établissant d'une manière plus solide.

» Vous savez entre autres quel changement a eu lieu à Alger, la victoire ayant favorisé les armes françaises. Ç'a été pour nous une occasion favorable; et, excité aussi par les pieux désirs de notre cher fils en Jésus-Christ, Louis-Philippe, roi des Français, nous nous sommes appliqué avec plus de zèle à procurer l'accroissement de la religion dans ce pays. Les fruits que nous espérions de nos soins, il nous est permis déjà, Dieu aidant, de les recueillir; car une église cathédrale va s'élever dans cette ville, et sera, ainsi que le diocèse qui lui est joint, sous la conduite d'un homme distingué par sa piété, son savoir et sa prudence, que nous allons élever ce jour même à ce siége épiscopal. Telle est la cause qui remplit notre cœur d'une juste joie et notre langue d'allégresse. La gloire de la religion le demande, ainsi que le zèle pour le salut des âmes, et l'espérance fondée que nous nourris-

sons, que le Dieu riche en miséricordes et dont les ouvrages sont parfaits, fécondera de la rosée céleste sa vigne, plantée enfin dans cette partie de l'Afrique, et étendra heureusement ses rejetons pour procurer une abondante moisson de foi dans ces vastes contrées, où fleurirent autrefois tant d'Églises célèbres par leur origine, par le nombre des chrétiens, par le courage et la science de plus saints évêques (1).

» En vous communiquant aujourd'hui ceci, vénérables frères, nous suivons l'exemple du Père des miséricordes qui tempère l'adversité par des événements heureux. Vous qui partagez nos soucis, nous voulons vous appeler aussi en part de nos consolations, vous rassurer et vous fortifier au milieu d'épreuves douloureuses. Car la grandeur des maux qui font gémir ailleurs l'Eglise opprimée nous force de passer déjà à des choses tristes. Ces maux sont nombreux et invétérés, quoique la sollicitude qui nous presse depuis long-temps n'ait rien omis pour éloigner, autant qu'il est en nous, une trop longue abomination de la maison d'Israël. Passant donc ici sous silence ce qui n'est que trop notoire, et ce qui vous est parfaitement connu, nous ne pouvons nous empêcher de vous dévoiler l'amertume de notre cœur sur la triste situation des affaires catholiques dans le royaume de Prusse.

---

(1) La création de l'évêché d'Alger rend plus intéressants encore les détails suivants que nous empruntons au *Toulonnais* : « Le culte catholique compte en Algérie environ 60,000 adhérents, y compris le corps d'armée d'occupation. Les offices divins sont célébrés dans 10 eglises ou chapelles; la principale est à Alger, elle existe depuis 1832 : c'était une mosquée volontairement abandonnée par les musulmans et que l'on transforma en église.

» Le culte réformé a aussi ses ministres; le nombre des protestants est d'environ 4,000. L'arrivée des colons allemands et la formation de la légion étrangère ayant amené beaucoup de protestants, l'administration a mis à la disposition de leurs ministres des locaux convenables pour l'exercice de leur culte; des secours leur ont été fournis. Le gouvernement aura à s'occuper maintenant de l'organisation régulière de l'exercice du culte de la religion réformée.

» Quant aux juifs, dont le nombre s'élève à 3 ou 4,000, ils ont leurs synagogues, leurs rabbins, etc. Leur organisation existait à l'époque de la formation, et on y a apporté de faibles changements.

» La conquête n'a laissé aux musulmans de l'Algérie qu'un petit nombre de leurs édifices religieux; mais il est reconnu maintenant qu'ils suffisent aux besoins de la population. Du reste, les ministres de la religion musulmane ont été respectés, les mosquées garanties de toute insulte, l'entrée même en a été sévèrement interdite. »

» Vous vous souvenez que dans une pareille occasion (1) nous nous sommes plaints, en ce lieu même, de la grave injure faite à l'ordre épiscopal, à l'autorité et à la liberté de l'Eglise, et à notre primatie de droit divin sur elle, par l'expulsion violente du vénérable frère Clément-Auguste, archevêque de Cologne, hors de son siége. Vous savez en outre que par une réclamation pressante, comme il convenait, nous avons demandé aussitôt son retour au sérénissime roi. Il nous est bien pénible que nos plaintes n'aient pas été favorablement accueillies et n'aient point obtenu l'effet que nous devions cependant attendre de l'équité royale dans une cause aussi juste.

» Mais ce qui met le comble à notre douleur, c'est que la puissance laïque n'a pas cessé de faire de nouvelles blessures à l'Eglise de Jésus-Christ: car le 9 avril dernier parut un décret royal fermant toute entrée en Prusse aux ordres et aux règlements pontificaux sur les matières ecclésiastiques, sans consulter l'autorité civile. Le même décret condamnait à la prison ceux qui y contreviendraient d'une manière quelconque, clercs ou laïques, sujets à la domination prussienne ou étrangers. Nous passons sous silence qu'il a été depuis déclaré que toute voie de communication entre le chapitre de Cologne et le siége apostolique, sans l'intervention du ministère royal, serait entièrement défendue; ce qui tend manifestement à soumettre tous les sujets de communication à l'inspection, à l'examen et à la permission du gouvernement. Nous omettons qu'on en ait agi ainsi avec quelques uns des docteurs décuriaux, auxquels nous savons qu'on n'a pas permis de nous faire passer par écrit un témoignage de leur entière soumission au jugement apostolique sur les livres d'Hermès. Nous omettons beaucoup d'autres choses semblables non moins dignes de blâme. Mais remarquez ce qui a été fait d'injuste dans la partie orientale du royaume de Prusse, après un vif débat avec notre vénérable frère Martin, archevêque de Gnesen et Posen.

» L'illustre prélat était fort affligé de voir que, par l'effet des lois civiles, il se fût introduit dans ces pays, sur les mariages mixtes, une pratique tout-à-fait contraire à la doctrine et à la discipline de l'Eglise catholique. Pensant qu'il ne pouvait la tolérer plus long-temps sans une faute grave, il s'adressa plusieurs fois au ministre du roi, et ensuite au roi lui-même par une lettre respectueuse, et après avoir ex-

---

(1) Dans le consistoire du 10 décembre dernier. Voir le t. II de la *Revue catholique*, p. 199.

posé ses raisons et ses angoisses, il demandait à la fin que sur une matière qui était uniquement du ressort de l'autorité ecclésiastique, il lui fût permis ou de suivre la règle qui avait été tracée aux évêques de Pologne par le bref de Benoît XIV, notre prédécesseur, du 29 juin 1748, ou de consulter le siége apostolique. Ni l'un ni l'autre, quelque justes qu'ils fussent, ne lui ont été accordés. Nous n'avons pas besoin de faire sentir dans quelles anxiétés le pieux évêque a dû nécessairement être jeté.

» Il apprit sur ces entrefaites que nous avions réprouvé publiquement devant vous, le 10 décembre de l'année dernière, après l'avoir déjà fait d'une manière privée, toute pratique sur les mariages mixtes introduite contre la règle dans le royaume de Prusse. Alors il ne crut point devoir différer, et dans une circulaire adressée à tout le clergé du diocèse, il défendit sévèrement, sous peine d'excommunication, qu'aucun prêtre n'accordât aux mariages mixtes les cérémonies de l'Eglise, à moins qu'auparavant on n'eût rempli les conditions qui ont coutume d'être prescrites par le Saint-Siége. Bientôt, par une nouvelle lettre au sérénissime roi, en témoignant de la manière la plus expresse, comme il convenait, sa soumission et son obéissance dans ce qui est de l'ordre civil, après avoir rappelé la parole royale donnée solennellement de conserver dans leur entier les droits de la religion catholique, il déclarait nettement qu'après l'oracle publiquement annoncé du Siége apostolique, il ne lui était pas permis de s'en écarter en aucune manière, sans encourir le reproche de rompre honteusement l'unité ecclésiastique.

» De tels sentiments, si dignes de la religion et de la foi d'un prélat catholique, ont eu pour effet, vénérables frères, que le 27 du même mois d'avril, en pressant auprès des habitants de la province de Posen l'exécution du décret royal dont nous avons parlé, on a averti expressément que par ce décret toute communication était absolument interdite avec le Siége de Rome et avec ses envoyés. Bien plus, il fut déclaré même qu'aussitôt que l'on se serait assuré qu'une telle communication aurait été pratiquée par qui que ce fût, il y aurait lieu de l'arrêter, quel que fût l'objet de cette communication, ce dont on s'enquerrait ensuite.

» Ce n'est point assez; car le 25 juin suivant un édit du ministère royal déclara nulle et de nulle valeur la circulaire ci-dessus mentionnée de l'archevêque à son clergé, en intimant en outre une peine pour celui qui la suivrait de quelque manière que ce fût, et en promettant en même temps le secours du gouvernement civil à celui qui encour-

rait la disgrâce de l'autorité ecclésiastique pour avoir négligé les prescriptions de la circulaire. Et qui croirait que tout cela a été décrété, tandis que peu auparavant, savoir le 12 avril précédent, avait paru un rescrit public adressé aux catholiques de Posen, et confirmatif de la volonté royale, de leur assurer la liberté de conscience et de religion à laquelle leurs ancêtres avaient été constamment attachés?

» Combien de telles mesures sont injurieuses et funestes pour l'Eglise, c'est ce que nous sentons douloureusement bien plus que nous ne pouvons l'expliquer par ces paroles. Mais ce qui est ici le plus grave, c'est que ces mesures tendent très ouvertement à détruire tout-à-fait l'essence de sa constitution divine, et à séparer ces pays du centre de l'unité catholique. Car ce n'est qu'en attaquant et en troublant la forme de l'Eglise et la nature de son gouvernement, qu'il peut arriver qu'une puissance du siècle la domine, ou viole ses lois, ou s'oppose à une communication libre avec le premier Siége *auquel*, dit saint Irénée, *il est nécessaire, à cause de sa primauté, que recoure toute l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles de tous les pays*. Celui qui voudrait introduire une autre forme de gouvernement *s'efforcerait*, comme le dit si bien saint Cyprien, *de faire une Église humaine*. Aussi, dès que ces faits et ces décrets nous ont été connus par des documents authentiques, nous avons eu soin que nos réclamations et nos plaintes fussent transmises à ceux que cela concernait. Cependant, nous comprenons que la charge sacrée que nous exerçons veut que, réitérant ici les réclamations de notre précédente allocution, nous nous élevions publiquement contre les atteintes portées publiquement à l'Eglise, et que nous venons d'exposer.

» Ainsi, vénérables frères, élevant de nouveau avec une liberté apostolique la voix pastorale dans cette illustre réunion, pour la religion, pour l'Eglise, pour ses lois sacrées, pour les droits et l'autorité de cette chaire du bienheureux Pierre, *nous prenons aujourd'hui à témoins le ciel et la terre*, et nous nous plaignons amèrement de tout ce qui a été fait à leur détriment dans le royaume de Prusse. Une seule chose nous apporte quelque soulagement dans une si grande affliction : c'est le courage invincible que l'archevêque de Gnesen et Posen, émule de la foi du prélat de Cologne, a montré pour défendre la doctrine et la discipline de l'Eglise sur les mariages mixtes.

» Nous ne croyons point devoir douter que tous les autres évêques, dans l'une et l'autre partie du royaume de Prusse, se souvenant de la place qu'ils tiennent, de la dignité dont ils sont revêtus, du serment par lequel ils se sont liés à leur inauguration solennelle, feront avec

fermeté dans l'exercice de leur ministère ce *qui s'accorde avec les règles des anciens canons et avec les décrets apostoliques.* Nous avons même la confiance qu'il arrivera que le sérénissime roi, doué comme il l'est d'un esprit élevé, embrassant des conseils plus équitables, laissera l'Église catholique suivre ses lois, *et ne permettra point que personne mette obstacle à sa liberté.* Levant donc les yeux vers la montagne d'où nous viendra le secours, supplions humblement par nos prières communes, vénérables frères, le Dieu tout-puissant dans la main duquel sont les cœurs des rois, d'accueillir avec bonté nos vœux et de vouloir bien hâter une issue si désirée. »

OBSERVATION LÉGALE DU DIMANCHE.

Une grave question fut soumise, il y a quelques mois, à la cour de cassation : La loi du 18 novembre 1814, relative à l'observation du dimanche, a-t-elle été virtuellement abrogée par la charte de 1830? La réponse de la cour suprême, longuement et fortement motivée, est une discussion du point de fait et tout à la fois du point de droit soumis à son examen ; le manque d'espace nous a seul empêché de la citer plus tôt; nous le faisons aujourd'hui que cette question nous semble soulevée de nouveau par la circulaire dont nous allons nous occuper. Voici les faits qui ont donné lieu au pourvoi en cassation.

Le 20 août 1836, une ordonnance de police, rendue par le maire de Montastruc (Haute-Garonne), défendit aux cabaretiers de donner à boire pendant les saints offices. Le sieur Vidrac ne s'étant point conformé à cette ordonnance, un procès-verbal constata qu'un dimanche plusieurs personnes avaient été trouvées chez lui pendant l'office, assises devant une table sur laquelle étaient des vases et des bouteilles ; du reste le procès-verbal ne faisait mention ni de tapage ni de mauvais propos. — Jugement du tribunal de simple police qui acquitte le sieur Vidrac, par le motif que la loi du 18 novembre 1814 ayant été virtuellement abrogée par la charte de 1830, un règlement de police fait d'après cette loi n'est point obligatoire. — Pourvoi du ministère public en cassation, et arrêt dont les considérants nous semblent répondre à toutes les difficultés et détruire toutes les objections :

« Vu l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814;

» Vu aussi l'art. 3, n. 3, titre II, de la loi du 16-21 août 1790, et l'art. 46, titre Ier, de celle du 19-22 juillet 1791;

» L'art. Ier de l'ordonnance de police du maire de la ville de Montastruc, du 20 août 1836, conforme à l'article précité de la loi du 18 novembre 1814 ;

» L'art. 471, n. 15, du Code pénal, et l'art. 161 du Code d'instruction criminelle.

» Attendu que la loi du 18 novembre 1814 n'a point été expressément abrogée ; que la proposition en avait été faite à la chambre des députés, le 11 février 1832, mais qu'elle n'a été suivie d'aucun résultat ;

» Que l'abrogation tacite de l'article 3 de ladite loi ne peut s'induire ni de la suppression de l'article 6 de la charte de 1814, ni de l'art. 5 de la charte de 1830, portant que chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection ;

» Que ces diverses dispositions n'ont rien d'incompatible, et peuvent facilement se concilier ;

» Que, d'une part, l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814 ne contient aucune prescription qui soit contraire à la liberté religieuse ;

» Que, de l'autre, la protection promise à tous les cultes légalement reconnus n'exclut pas le respect dont la loi civile est partout empreinte pour le culte professé par la majorité des Français ; qu'ainsi, par l'art. 57 de la loi du 18 germinal an x, le repos des fonctionnaires publics est fixé au dimanche ; que les art. 63, 781, 1037 du Code de procédure civile, 162 du Code de commerce, interdisent tout exploit, tout protêt, toute signification et exécution les jours de fêtes légales ;

» Que les prohibitions portées par l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814 ont le même caractère, et qu'il n'appartient qu'au pouvoir législatif d'en changer ou d'en modifier les dispositions ;

» Attendu, d'ailleurs, que les règlements faits par l'autorité municipale, dans le cercle de ses attributions, tant qu'ils n'ont pas été réformés par l'autorité administrative supérieure, sont obligatoires pour les citoyens et pour les tribunaux, et que ceux-ci ne peuvent se dispenser d'en ordonner l'exécution ;

» Attendu que l'art. 3, n° 3, titre II de la loi du 16-24 août 1790 a rangé parmi les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux le maintien du bon ordre dans les lieux publics ;

» Que si l'expérience a fait reconnaître que, dans certaines localités,

et principalement dans les jours consacrés au repos des citoyens, la fréquentation prolongée des cabarets était une cause de désordres graves, l'autorité municipale peut, sans outre-passer les limites du pouvoir dont elle est investie par la loi, marquer certains intervalles de temps pendant lesquels les cabarets et autres lieux publics seraient fermés ; qu'ainsi des considérations d'ordre public viennent s'ajouter aux motifs de décision puisés dans l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814 ;

» Qu'en refusant de punir les contraventions à l'ordonnance de police du 20 août 1836, par le motif qu'elle avait son fondement dans une loi virtuellement abrogée, le jugement dénoncé a donc faussement appliqué les art. 5 et 70 de la charte constitutionnelle, l'art. 159 du Code d'instruction criminelle, et violé formellement tant l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814, que l'art. 1er de ladite ordonnance, l'art. 471, nº 15, du Code pénal, et l'art. 161 du Code d'instruction criminelle ;

» Par ces motifs, la cour, vidant le délibéré en la chambre du conseil ordonné à son audience d'hier, casse et annule le jugement rendu par le tribunal de simple police du canton de Montastruc, le 22 mars 1838. »

Nous avions d'autant plus de motifs pour croire que cet arrêt lèverait enfin tous les doutes et mettrait un terme à toutes les incertitudes, que peu de jours après, M. le comte de Tascher, soutenu par M. le marquis de Dreux-Brézé, ayant signalé à la chambre des pairs le scandale des travaux du gouvernement exécutés publiquement le dimanche, et ayant demandé « avec toute la solennité que cette grave assemblée suffit pour donner aux vœux exprimés dans son sein, que le repos du dimanche, observé déjà dans les administrations qui dépendent du gouvernement, le fût aussi dans les travaux publics exécutés sous sa direction, » M. le garde des sceaux répondit que l'art. 9 de la loi 1814 laissait à l'administration le droit de faire des exceptions ; mais que pour ne pas blesser le sentiment religieux, ces exceptions ne seraient faites que pour les travaux urgents qu'il importe de ne pas retarder.

Et cependant, depuis cette époque les travaux de la chambre des pairs n'ont pas moins activement continué *chaque dimanche*, et même le jour de l'Assomption ; ceux de Saint-Germain-l'Auxerrois n'ont pas moins eu lieu le *dimanche*, même pendant les offices, et malgré les représentations du premier vicaire en l'absence du curé ; partout enfin à Paris, les travaux ordonnés par l'État ou par la ville

n'ont jamais été interrompus le *dimanche*. Nous aurions plus tard élevé de nouveau la voix contre cet abus; mais voilà qu'une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets des départements nous paraît trop importante pour que nous n'en signalions pas dès cet instant sinon la tendance et le but, au moins les dangers, après l'avoir citée textuellement: elle est datée du 2 août dernier.

« Monsieur le préfet, la cour de cassation vient d'être saisie de la question de savoir si la loi du 18 novembre 1814, relative à la célébration des fêtes et dimanches, avait été abrogée par la charte de 1830. La cour suprême a reconnu et proclamé le maintien de cette loi.

» La décision dont il s'agit mérite une sérieuse attention. L'interpréter dans un sens absolu, pour en conclure que l'exécution stricte et rigoureuse de la loi sur la célébration des fêtes et dimanches est maintenant indispensable, pourrait donner lieu à de graves inconvénients. Vous savez que, même sous le précédent gouvernement, l'exécution de la loi du 18 novembre était susceptible de modification.

» L'article 9 conférait à l'autorité administrative le pouvoir d'étendre aux usages locaux les exceptions introduites par le législateur pour des cas déterminés et dans des vues d'intérêt général. A plus forte raison encore doit-on user actuellement d'une semblable latitude. C'est en interprétant sainement et largement les dispositions de cet article 9 que l'autorité parviendra à concilier le respect qu'on doit à la loi avec le soin de ne pas apporter d'entraves trop sévères aux nécessités industrielles et commerciales de certaines localités.

» Je vous engage donc, monsieur le préfet, à adresser, s'il y a lieu, dans votre département, des instructions basées sur les observations ci-dessus. Vous recommanderez surtout qu'aucun arrêté concernant la célébration des fêtes et dimanches, ainsi que les défenses et restrictions qui en seraient la conséquence, ne soit publié ni exécuté avant d'avoir été revêtu de votre approbation; vous ne devrez l'accorder que quand vous aurez la conviction que les mesures proposées sont l'expression du vœu de la saine majorité des habitants, et de plus lorsque, en raison de la situation de certains établissements, elles auront pour but direct d'assurer le paisible exercice des cultes reconnus par la loi. Agréez, etc. *Signé :* MONTALIVET. »

En vérité, cette circulaire montre de singuliers scrupules. Craignant que l'arrêt de la cour de cassation n'amène en quelques lieux la stricte observation de la loi de 1814, le ministre se hâte de parer à cet inconvénient. Ainsi, pendant qu'il existe des lois qui ordonnent le repos

des saints jours, et des magistrats qui appliquent ces lois par leurs arrêts, le pouvoir non seulement enfreint lui-même ces salutaires prescriptions en laissant ou en faisant exécuter le dimanche des travaux sous ses yeux, mais par ses instructions cherche à en paralyser l'action dans tout le royaume.

A quoi pense donc M. le ministre de l'intérieur? A-t-il cru sérieusement qu'il y eût danger d'une sévérité exagérée dans l'application de la loi de la part des agents de l'autorité? N'est-il pas plutôt déplorable et illogique de traiter de la sorte le culte de la majorité des Français? Et pourquoi? Pour quelques intérêts matériels que le chômage d'un petit nombre d'heures ne mettrait point assurément en souffrance; car sans parler de l'utilité morale de l'observation du dimanche, qui est péremptoire, d'autres peuples, et des peuples adonnés au commerce et à l'industrie, n'ont-ils pas, sur l'observation des jours de fêtes, des lois qui sont strictement et sévèrement exécutées? Nous ne sachons pas qu'aux États-Unis, où l'industrie est certes assez florissante et assez protégée, elle ait jamais été un obstacle au repos des jours que le Seigneur s'est réservés, et à la manifestation publique de ce respect religieux. Tout le monde connaît jusqu'à quel point, sur cette matière, ces peuples poussent le scrupule. Pendant vingt-quatre heures, a dit un voyageur, le bruit de ces vastes cités est interrompu. La Hollande, l'Angleterre, ont des lois semblables. La France, parce qu'elle est catholique, doit-elle donc montrer pour les jours de fête moins de respect extérieur que ces deux nations?

Au reste, puisque, d'après le texte même de la circulaire, le pouvoir désire *concilier le respect qu'on doit à la loi avec le soin de ne pas apporter d'entraves trop sévères aux nécessités industrielles et commerciales*, voici comment un journal dévoué aux intérêts de l'industrie et du commerce, l'*Europe industrielle*, entend la question qui nous occupe, considérée dans ses rapports d'économie et d'hygiène publiques; c'est, ce nous semble, la meilleure réfutation de la circulaire du ministre :

« La religion chrétienne étant celle de trente-trois millions de Français, moins soixante mille Israélites, le travail auquel on se livre en public le dimanche blesse les croyances et les sentiments de cette majorité. Catholiques et protestants ont un même intérêt à l'observation d'une loi commune aux deux cultes.

» A Paris, cependant, tandis que les boutiques se ferment, que les églises se remplissent, qu'une nombreuse population en habits de fête se répand sur les boulevards et dans les promenades, on voit les ma-

çons sur leurs échafaudages, les paveurs à leurs chantiers, les terrassiers à leurs travaux, les peintres, les serruriers, les plombiers et autres, exerçant publiquement leur profession; on dirait qu'il y a deux nations, de religion et de mœurs différentes.

» Le dimanche a pour lui une légalité, non seulement d'après la loi de 1814, mais encore par la suspension des travaux dans les administrations, les tribunaux, les écoles et les bureaux des entreprises particulières. La loi a même accordé le dimanche aux débiteurs. Ce jour-là ils respirent, et les créanciers n'ont aucune action contre eux.

» C'est un défaut d'ordre et d'harmonie que cette suspension des travaux politiques, administratifs, judiciaires et intellectuels, en un jour que respecte la grande majorité de la population, tandis que quelques hommes de main-d'œuvre semblent braver la loi et les mœurs publiques, en se livrant à leurs occupations habituelles.

» De deux choses l'une : ou ceux qui agissent ainsi veulent accroître leurs biens aux dépens de leur santé, en travaillant sans relâche, et le législateur a le droit de veiller à ce qu'ils prennent un repos nécessaire; ou bien, et c'est le plus grand nombre, ce sont des ouvriers qui abandonnent le travail le lundi, et même le mardi en sus, pour se livrer à l'intempérance et dissiper le gain de la semaine; et comme alors il n'y a aucun prétexte plausible pour chômer le lundi plutôt que le dimanche, la puissance publique est encore mieux fondée à exiger que le jour du chômage soit le dimanche au lieu du lundi, puisque le malheureux usage qui a prévalu ressemble à une dérision et à une insulte.

» La liberté de la conscience et des cultes est fort respectable sans doute; mais cette liberté n'est nullement gênée par l'abstension du travail à un jour marqué. Cette défense est une mesure d'ordre public réclamée par les opinions et les habitudes de la grande majorité. Libre à chacun d'aller au service d'un culte ou de n'y pas aller; mais le législateur dira : L'ordre général veut qu'il y ait un jour de repos sur sept; je décrète, pour qu'il n'y ait pas confusion, que ce jour sera celui du dimanche. L'indifférence elle-même en matière de religion n'a rien à objecter contre une semblable mesure.

» On voit que nous faisons une large part aux opinions philosophiques, car nous pourrions faire intervenir les étrangers, pour qui la violation d'un précepte religieux général en Europe est un sujet de grand étonnement; et les protestants d'Angleterre et d'Allemagne sont encore plus choqués que les catholiques des autres pays.

» Les entrepreneurs de travaux ordonnés ou concédés par le gouvernement sont, à cet égard, plus répréhensibles que d'autres, car leurs ateliers sont le plus en évidence. La plupart de nos ouvriers peuvent travailler à huis-clos, et les apparences du moins sont sauvées; mais les travaux publics s'exécutent autour des palais, sur les places, sur les promenades; plus que d'autres ils attirent les regards; on sait qu'ils sont autorisés et payés à grands frais par l'État : l'exemple est plus dangereux, parce qu'il est plus marquant.

» La loi qui prescrit l'observation des dimanches n'est nullement tyrannique. On a pu l'attaquer comme bien d'autres choses, quand on se prenait à tout pour contrarier le gouvernement. Elle ne demande qu'une démonstration extérieure, et ne se mêle en aucune façon de ce qui se passe dans l'intérieur des ateliers et des boutiques. Le décadi républicain était beaucoup plus exigeant. On aurait passé pour un ennemi de la révolution, un partisan de Pitt et de Cobourg, si on se fût avisé de vendre ou de travailler dans ces jours, dédiés aux vertus patriotiques. Il y avait même des amendes et des peines de simple police pour les infractions; et pour n'être pas déclaré suspect, on ne manquait pas d'assister aux cérémonies du temple de la Raison. Voilà ce qu'ont vu les hommes qui ont aujourd'hui des cheveux blancs; mais puisque nous revenons à des habitudes et à des idées d'ordre moral, ne serait-il pas temps de rétablir des usages qui ont l'assentiment du plus grand nombre, et qui, au bout du compte, sont favorables à l'existence, à l'aisance et à la santé de l'ouvrier? »

Espérons que, dans les provinces du moins, les dépositaires de l'autorité ne favoriseront point les abus dont nous avons à gémir dans la capitale du royaume, et que la cour de cassation fera justice au besoin, une seconde fois, des infractions aux sages règlements des maires jaloux de maintenir dans leurs communes le respect dû à la religion et aux lois. D.

LA CHAPELLE DES DUNES.

LÉGENDE DE FLANDRE DU VIIe SIÈCLE.

Depuis que Clovis avait courbé devant un prêtre du Christ son front victorieux, un siècle et demi s'était écoulé. La Gaule, naguère esclave soumise et favorite des Romains, gémissait maintenant sous le joug impitoyable et rude des Francs encore barbares, et voyait,

non sans douleur, s'effacer devant la francisque de ces farouches enfants du Nord, cette civilisation de plusieurs siècles, si brillante et si douce, imposée par ses premiers vainqueurs. Mais tandis que les belles provinces méridionales de l'Occitanie, de la Provence et de l'Aquitaine s'efforçaient d'en retenir quelques lambeaux au milieu de la dissolution de l'ancienne société gallo-romaine; tandis que les successeurs du Sicambre s'endormaient lâchement dans les bras de la mollesse, abandonnant le royaume et l'autorité royale aux soins d'un maire du palais ; le christianisme, assis dans les Gaules sur les débris des dieux de Rome et des autels druidiques d Irmensul et de Teutatès, préparait le triomphe d'une civilisation nouvelle, en envoyant dans les provinces les plus reculées de cette vaste contrée ses ministres porter aux infidèles les bienfaits de l'Évangile et la foi de son auteur. Car le nord de la Gaule, grossier et barbare, reconnaissait encore ses anciens dieux, le gui et le chêne sacrés ; au fond des forêts Nerviennes et Belgiques, dans les profondeurs des marais de la Morinie, un sacrifice expiatoire de victimes humaines ensanglantait parfois encore les pierres consacrées à Irmensul. Vainement les évêques de Théoranne, capitale des Morins, employèrent les plus grands efforts, le zèle le plus courageux, pour extirper ces superstitions barbares; long-temps leurs efforts furent infructueux, et ce ne fut que vers le milieu du VIIe siècle qu'elles disparurent entièrement. Comment elles disparurent, quels moyens on employa pour les faire disparaître, c'est ce que l'histoire n'explique point. La tradition, souvent plus fidèle, en a cependant conservé de merveilleux souvenirs. Ces souvenirs, il est vrai, sont bannis maintenant de l'intérieur de nos villes; mais si, parcourant la campagne pendant une des soirées d'hiver, si longues, si froides, si noires dans la Flandre, vous demandez en passant l'hospitalité dans une chaumière, souvent vous y trouverez, autour d'un bon feu de tourbes, une dizaine de paysans des deux sexes groupés sous le manteau de l'immense cheminée, et écoutant dans un religieux silence l'histoire de la veillée. Cette histoire, c'est une légende, un souvenir des temps passés, et c'est une bonne vieille maman qui s'est chargée de la raconter. Aussi, pas un détail ne lui échappe, et son récit, elle le fait avec une bonne foi, une simplicité qu'on ne trouve plus guère qu'à la campagne.

Le récit qu'on va lire, je l'ai emprunté à une naïve narratrice de village, et je n'ai fait que modifier tant soit peu ses expressions.

Dans les contrées marécageuses qui s'étendent le long de la mer de Flandre, vivait, il y a déjà plus de mille ans, un noble baron, fameux par

ses crimes. Fier et puissant, brave et cruel, il faisait sa résidence au château de Groen-Berg, vaste forteresse, hérissée de toutes parts de donjons et de bastilles, et que sa position sur une montagne rendait inabordable. Véritable repaire, assassins et bandits en faisaient leur demeure, vendus au baron dont ils partageaient les crimes. Au loin ils étendaient violences et brigandages, pillant et brûlant châteaux et chaumières, et nul ne se pouvait croire en sûreté d'aussi loin qu'il apercevait les tours du Groen-Berg. Malheureuse la jeune vierge qui tombait au pouvoir du redoutable baron; elle ne sortait de son domaine que morte ou déshonorée par lui ou par les siens, et tout voyageur arrêté par eux tombait sous leur masse d'arme après avoir été dévalisé, si toutefois on ne l'amenait vivant au château pour figurer un peu plus tard avec d'autres victimes dans le mannequin de figure humaine que l'on brûlait en l'honneur de la divinité barbare qui régnait dans ces lieux. Tout étranger, tout pèlerin, surpris par la nuit aux portes du castel inhospitalier, et comptant, dans son ignorance des méfaits du châtelain, sur une noble hospitalité, était reçu avec une apparente bienveillance; mais que le lendemain était différent de la veille! il s'éveillait dans un cachot: car dès ce moment ses jours étaient comptés, et le nombre s'en écoulait parmi les autres victimes que la cruauté superstitieuse du baron destinait en sacrifice au sanguinaire Irmensul. Aussi n'était-ce que carnage et meurtre, qu'incendie et pillage dans toute la contrée, depuis les rivages de la mer jusque bien au loin dans l'intérieur du pays, d'autant plus que d'immenses forêts et de vastes marécages couvraient à cette époque presque toute l'étendue de l'ancienne Morinie.

A donques il se fit que saint Éloi, lors évêque de Noyon, s'en vint dans la Flandre, prêchant à qui voulait l'entendre la foi de notre Sauveur, chassant les démons, baptisant les infidèles païens et les émerveillant par nombre de miracles très authentiques. Or, après une nuit qu'il avait passée au saint monastère de Sithieu, il avait voyagé tout un jour par monts et par vaux, à travers bois et landes marécageuses, en sorte qu'il faisait soir, et que depuis long-temps déjà les ténèbres enveloppaient la terre, lorsqu'il arriva avec un sien compagnon, clerc de son Église, aux environs de la montagne de Groen-Berg.

Un orage s'amoncelait sur leurs têtes: le tonnerre grondait dans le lointain, sourdement et par intervalles; les éclairs nombreux sillonnaient rapidement l'horizon chargé de sombres nuages, et pas une maison, pas une chaumière qui pût offrir aux voyageurs un asile contre

la tempête. Mais trop grande était leur confiance au Seigneur pour s'inquiéter d'un orage; tous deux lentement cheminaient, devisant seulement des âmes que le saint évêque espérait encore gagner à son Dieu, quand soudain un nouvel éclair, illuminant le ciel, leur montra les hautes tourelles et les larges donjons qui couronnaient la cime du Groen-Berg. Tous deux alors s'avancèrent avec rapidité, et franchirent en peu d'instants la distance qui les séparait du château. Ils frappèrent, l'on vint ouvrir, et les satellites du formidable baron introduisirent le saint homme et son humble ami dans l'enceinte qui renfermait l'idole sanglante d'Irmensul. A la lueur des flambeaux qui l'éclairent, le bienheureux a compris toute l'horreur des sacrifices qui se consomment dans ce castel infâme. Alors il se met en prières au milieu des brigands qui l'environnent : le saint vieillard est sublime dans cette attitude parmi les autans qui mugissent sur sa tête blanchie. Mais voilà que tout-à-coup un serpent de feu, au dard violacé, embrasse la statue hideuse de ses replis enflammés : l'idole se brise avec fracas ; les démons vaincus abandonnent en rugissant les lieux qu'ils regardaient comme leur domaine, et retournent en enfer. C'est dans ce moment que le baron de Groen-Berg accourt et se précipite, les armes à la main, au milieu des siens qui entourent avec un respectueux effroi le saint évêque et son compagnon. Mais une terreur soudaine saisit le misérable : il recule, et sa main, prête à frapper le vénérable pasteur, s'arrête par un pouvoir miraculeux. Déjà le repentir a pénétré son cœur ; une conversion subite s'est opérée dans son âme; les prières de saint Éloi, ses instructions évangéliques ont porté leur fruit, car le fier, le redoutable baron de Groen-Berg n'est plus qu'un humble pénitent ; il s'est jeté aux pieds du saint, et c'est, le front prosterné dans la poussière, qu'il implore du Seigneur le pardon de ses crimes.

Or, la nuit n'était pas encore passée que déjà son âme et celles de tous ses compagnons avaient été purifiées de leurs souillures par la sainte aspersion de l'onde baptismale, et enlevées ainsi aux griffes de Satan qui tant espérait en faire sa proie, comme il avait fait de tant d'autres auparavant. Le baron, devenu chrétien, abandonna son château par le conseil du saint évêque, et partit pour Sithieu, où il se fit moine, afin d'expier par la pénitence la vie criminelle qu'il avait menée jusqu'alors. Ses compagnons se dispersèrent, et l'on tient que presque tous parvinrent jusqu'à Tours, où ils furent en pèlerinage prier sur le tombeau de monseigneur saint Martin.

Doncques je dois dire aussi qu'il y avait alors dans les prisons du castel de Groen-Berg une jeune fille, belle et pure, qui, préférant

la mort au déshonneur, avait mieux aimé se voir jeter dans un cachot que de céder lâchement aux désirs infâmes du baron. Délivrée par le pieux Éloi au moment de la conversion du châtelain, elle était devenue chrétienne en même temps que son ravisseur. Puis, tandis que celui-ci s'acheminait vers Sithieu, le saint évêque, toujours dans l'espoir d'arracher de nouvelles âmes à Satan, se laissait conduire avec son compagnon par sa nouvelle et jolie prosélyte vers les grèves de l'Océan, où, disait-elle, était la chaumière de son père. Ils traversèrent une lande inculte, coupée fréquemment par des marais profonds et sablonneux, par des collines s'élevant devant eux, par de rares bouquets de bruyères ou de saules rabougris, et par une longue suite de collines de sables amoncelés, dont la couleur uniforme n'était interrompue que par les algues et les autres plantes marines qui en couvraient partiellement la base, et que la mer rejetait sur la plage. Les pieds à chaque instant couverts de sable, ils parvinrent au sommet de ces collines; la mer alors se déploya à leurs yeux, immense et majestueuse, la mer tour à tour tranquille, terrible et menaçante, la mer avec ses vagues bleues si régulièrement soulevées contre ce rivage sur lequel elles venaient se briser. Suivant toujours la néophyte, le saint vieillard et son digne acolyte descendirent sur la plage : quelques instants ils marchèrent le long de la grève, puis ils remontèrent la colline sablonneuse, et de cette hauteur leurs yeux planèrent sur son étroit vallon. Au fond, une douce verdure, la fraîcheur de quelques arbres groupés en bosquets, des buissons fleuris, abritant un petit nombre de pauvres chaumières, véritables cabanes de pêcheurs, formées de vase, de joncs et de branchages, présentaient un contraste parfait avec l'aride stérilité du sable qui les environnait, et faisaient l'effet d'un manteau vert voilant à moitié les flancs nus d'un cadavre desséché. C'était le hameau des Dunes.

Les pêcheurs accoururent en foule au devant du bienheureux ancêtre qui leur ramenait un de leurs enfants. Simple et naïve, la jeune fille leur raconta sa délivrance miraculeuse, et la conversion non moins étonnante du terrible châtelain qui l'avait enlevée. Tous se prosternèrent alors aux pieds du saint évêque de Noyon, et reçurent avec joie les instructions qu'il leur donna. Ils ne tardèrent pas à se convertir, et bientôt sur le sommet de la plus haute des dunes s'éleva une chapelle que saint Éloi dédia à la mère de Dieu. Cette chapelle prit le nom de Dune-Kerke, c'est-à-dire, église des dunes ou de la colline, en langage du pays.

Dans la suite, un village se forma autour de la chapelle, puis un bourg, puis une ville, qu'au xe siècle Baudouin III, comte de Flandre, jugea assez importante pour l'entourer de murailles et lui accorder des priviléges. La chapelle bâtie par saint Éloi, tour à tour incendiée et reconstruite sur le même plan, vit plus tard s'élever autour d'elle d'autres églises plus grandes, plus somptueuses. Mais les pieux marins de Dune-Kerke toujours vinrent au temple bâti sur la colline implorer la bonne Vierge Marie au moment du départ et au retour de leurs voyages, et Notre-Dame des Dunes est de temps immémorial la protectrice du port important qui se forma près d'elle. Depuis lors, le terrain s'est de lui-même nivelé peu à peu, et ce qui, dans l'origine de Dunkerque, pouvait être un fond ou un vallon au pied des dunes, s'est élevé insensiblement, avec le cours des siècles, au niveau de la petite chapelle qu'à peine l'on aperçoit maintenant parmi les édifices de la cité de Jean Bart.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Multiplicité de scandales et de crimes. — Baptême et mariage de deux détenus. — Institution des évêques d'Alger et de Dijon. — Érection de cent cinquante nouvelles succursales. — Bénédiction de bateaux à vapeur, d'un pont, des mines du Montet, d'un vaisseau à Bordeaux ; — trait de charité de M. l'archevêque. — Réflexions à propos du couronnement de l'empereur d'Autriche à Milan. — Vocation religieuse d'un jeune avocat.

Au moment où nous commençons cette *Chronique*, nous sommes tellement affecté de tous les scandales, de tous les crimes qui depuis un mois ont affligé la société, que nous ne savons comment dire à nos lecteurs l'impression pénible que nous en avons ressentie. Les choses en sont venues à un tel point que l'un des journaux les moins portés à envisager notre époque sous un jour défavorable, n'a pu s'empêcher de jeter un cri d'alarme effrayant. « L'histoire de notre temps, a-» t-il dit, menace de n'être qu'une chronique scandaleuse. Bientôt on » ne se dira plus en s'abordant : Quelle nouvelle ? mais : quel est le » scandale du jour ? »

Il circule dans l'air en ce moment quelque chose de nauséabond. Un cri de dégoût s'élève aux nues, pronostic d'on ne sait quelle réaction dans les esprits profondément ébranlés. Le mépris se montre à toutes les lèvres, et cherche en vain des termes pour s'exprimer ;

l'ignoble est en progrès sur son propre vocabulaire. Nous sommes tout-à-fait hors des mœurs et de l'esprit de la France. On dirait que le pays assiste à quelque chose qui se décompose, et que, du sein même des institutions modernes, sorties avec des déchirements si cruels des flancs de l'arbitraire philosophique, s'exhale une odeur de plus en plus cadavéreuse.

Le XIXe siècle, si fier des progrès du temps, progrès que nous constatons de bon cœur dans tout ce qui n'est pas essentiellement l'œuvre de son esprit, progrès nés dans les seules traditions de l'intelligence pratique et dans le matérialisme de l'industrie; ce siècle si rayonnant de ses lumières, mais trop aveuple pour leur demander son chemin, parviendrait-il, au nom de son inspiration propre, à l'accomplissement de son programme terrestre, qui, si nous ne nous trompons, était d'universaliser le bien-être, dont il n'a déchaîné que le vain espoir et le désir sans frein dans l'esprit insurgé des multitudes? Nous ne le croyons pas. En niant le catholicisme, le matérialisme a nié ses propres destinées. Voyez, en effet, où nous en sommes; entrez dans la salle des audiences de nos cours d'assises; jetez un coup d'œil sur ces ignobles bancs où sont venus s'asseoir à si peu d'intervalle un jeune homme et une jeune fille accusés, celui-ci d'avoir tué sa maîtresse, celle-là d'avoir assassiné l'homme qui l'avait séduite, et convaincus l'un et l'autre d'avoir cherché dans le suicide un asile contre leurs remords, et dites-nous si jamais la société eut à gémir sur un aussi grand nombre de pareils attentats.

Écoutez, dans le premier de ces procès, la voix sévère du ministère public demandant aux jurés, qui ne devaient l'accorder que partielle, une vengeance qui fût une éclatante expiation; pesez les paroles qu'il a fait entendre : « Lisez ce journal, a-t-il dit; voyez celui d'hier; lisez-» les tous : ce n'est qu'une longue nomenclature de crimes. Le vol à » main armée et l'assassinat, les attentats à la pudeur de l'enfance, » sont rangés indifféremment parmi les nouvelles ordinaires : *on est* » *presque blasé sur le parricide.* C'est donc un devoir impérieux de » la société de se défendre avec énergie *contre l'invasion d'une im-* » *moralité inouïe dans les annales du monde;* » et dites-nous maintenant où nous allons.

Ne bornez pas là vos investigations : parcourez les provinces, lisez les feuilles périodiques de nos villes les plus éloignées, interrogez les annales de nos tribunaux, qu'y verrez vous? A Paris, une mère de famille connue par quelques écrits, assassinée en pleine rue par son mari; en Corse, un prêtre tombant à l'autel sous les coups d'un meurtrier

sacrilége ; ailleurs une jeune femme tuée dans l'église par l'homme dont elle était l'épouse ; presque partout des accusés convaincus des attentats les plus révoltants, absous par la justice, des parricides arrachés au glaive de la loi par des jugements qui deviennent l'effroi des gens de bien.

En présence d'une telle situation (et nous ne parlons point ici des scandales d'un autre genre qui éclatent dans une sphère plus élevée, et qui font retentir de déplorables accusations contre des dépositaires de l'autorité publique), quand on voit, à Château-Gonthier, par exemple, la musique de la garde nationale interrompre les chants de l'église pour exécuter la *Marseillaise* et la *Parisienne* devant le Saint-Sacrement exposé, en présence du vénérable prélat qui gouverne le diocèse, et qui s'était empressé d'assister à la cérémonie d'actions de grâces demandée à l'occasion de la naissance du comte de Paris; on ne peut que gémir sur les suites effrayantes de la perte de la foi, et entrevoir avec effroi l'avenir que présagent de tels indices. C'est parce que l'opinion publique se montre si indulgente et si relâchée que les vices et les passions s'enhardissent devant elle, et finissent par franchir les bornes qu'elle voudrait en vain leur imposer. Lorsqu'on veut avoir le droit d'être sévère contre les effets du désordre moral qui nous envahit, il faut commencer par l'être contre les causes qui le produisent, il faut attaquer le mal dans son origine. Toutes les déclamations de la presse porteront à faux tant qu'on ne s'occupera pas de rappeler à des sentiments religieux les malheureux qui ne se portent au crime que parce qu'on a détruit le frein le plus efficace qui les en éloignait. Cette pensée nous rappelle un fait récent que nous soumettons aux réflexions de nos lecteurs.

Un procès dont les débats devaient être tellement odieux que le huis-clos fut ordonné même pour la lecture de l'acte d'accusation, amena il y a quelque temps sur les bancs de la cour d'assises de Paris une jeune femme dont le nom avait déjà retenti d'une manière bien fâcheuse dans le public. La demoiselle Poutret, dite de Mauchamp, dont la profonde immoralité, et l'absence déplorable de tout principe, s'étaient révélées par de nombreuses pétitions aux chambres contre le mariage, et par la publication de la *Gazette des Femmes*, eut à répondre à une accusation d'attentats à la pudeur, commis avec violence sur de jeunes filles à son service, par le sieur Herbinot de Mauchamp, son co-accusé, attentats qu'elle aurait favorisés par sa criminelle assistance. La demoiselle Poutret fut acquittée, et renvoyée, sous la prévention d'excitation à la débauche, devant la police correc-

tionnelle, qui vient de la condamner à dix-huit mois de prison ; le sieur Herbinot de Mauchamp, déclaré coupable, fut condamné à 10 ans de réclusion seulement, sans exposition, grâce aux circonstances atténuantes. La honte de ces débats, les reproches sévères du ministère public, ont-ils réveillé dans ces deux cœurs quelques bons sentiments ? Nous aimons à le penser, car peu de jours après sa condamnation le sieur Herbinot manifesta le désir de légitimer son union avec la demoiselle Poutret. Les magistrats ayant mis le plus louable empressement à seconder ses intentions, et le vénérable abbé Montès, de son côté, ayant fait les démarches nécessaires pour que la cérémonie religieuse trouvât les deux futurs époux bien disposés, les bans furent publiés dans leurs mairies et leurs paroisses respectives. Mais, chose à peine croyable dans tout autre temps que dans le nôtre ! on découvrit que ni l'un ni l'autre n'avait été baptisé ! Herbinot a quarante-quatre ans, la demoiselle Poutret vingt-trois, et ni leurs parents, ni eux-mêmes n'avaient songé au baptême ! prodigieuse insouciance dont nous voyons autour de nous de nombreux et déplorables exemples ! insouciance bien digne d'une époque d'indifférence et d'irréligion, et qui ne peut que favoriser l'immoralité qui nous déborde ! Ce nouvel aliment au zèle de M. l'abbé Montès n'a fait que l'enflammer davantage, et les deux détenus, préparés par ses soins, ont pu enfin, le 2 de ce mois, être admis par l'Église au nombre de ses enfants. Nous laisserons la *Gazette des Tribunaux* rendre compte de cette cérémonie. L'esprit bien connu de ce journal est un sûr garant de la vérité de son récit.

« La chapelle de la vaste maison de réclusion de Saint-Lazare, où plus d'un millier de femmes sont renfermées, avait été disposée pour la double cérémonie du mariage et du baptême d'Herbinot et de la demoiselle Poutret. Aucun étranger n'avait été admis dans l'intérieur de la prison, et les personnes seulement attachées à la maison se trouvaient avec les témoins, l'huissier commis et son garde municipal, dans la chapelle. Les dames inspectrices et surveillantes, revêtues de leur sévère costume noir et portant en sautoir le cordon bleu et la médaille désignatrice de leurs fonctions, garnissaient dans un profond recueillement la galerie circulaire qui rejoint l'autel. En avant des marches, dans l'hémicycle qui simule le chœur, deux prie-dieu avaient été préparés, et dès leur entrée Herbinot et la demoiselle Poutret y prirent place. M. l'abbé Montès alors, assisté du respectable curé de Saint-Laurent, se disposa à administrer aux deux futurs époux le baptême ; mais avant, comme il n'y a que doute, et non pas affirma-

tion de la demoiselle Poutret, qu'elle n'a jamais été baptisée, l'abbé Montès la fit retirer à l'écart et l'écouta quelques minutes en confession ; puis les deux parrains, Me Juston pour Herbinot, et Me Pouget pour la demoiselle Poutret, se plaçant à leurs côtés, ainsi que les deux marraines, le vénérable aumônier des prisons procéda à l'administration du premier sacrement, en adressant préalablement ces paroles à la demoiselle Poutret : « Je te baptise, dans le cas où tu ne l'aurais pas été. »

» Nous ne décrirons pas l'effet de cette sainte cérémonie, faite dans la chapelle d'une prison, en présence des filles consacrées à Dieu, par le vieillard octogénaire qui a béni et consolé tant d'infortunes; car l'impression produite sur tous ceux qui se trouvaient dans la chapelle de Saint-Lazare est de ces choses qui ne se retracent qu'imparfaitement, et qu'il faut laisser apprécier au vague même de l'imagination. Le baptême terminé, l'abbé Montès, s'adressant aux assistants et aux conjoints, dit : « Nous avons obtenu des dispenses de publication de bans à domicile, et il nous a été également commis délégation spéciale de procéder au mariage de Herbinot de Mauchamp et de demoiselle Madeleine Poutret. »

» Après cette déclaration, le vénérable abbé Montès, d'une voix calme et pleine de componction, adressa aux deux époux une allocution dans laquelle, après avoir retracé rapidement l'historique du mariage dans les institutions du paganisme et du judaïsme, il caractérisa ainsi les devoirs de la femme et du mari : « Que la femme reconnaisse sa » dignité : compagne inséparable d'un époux qu'elle aime, elle par- » tage sans réserve ses sentiments, ses peines, ses soucis, ses plaisirs, » sa joie, son bonheur. Que l'époux reconnaisse sa gloire : chef absolu » d'une famille chérie, il commande sans effort le respect et l'amour ; » les peines de son existence sont diminuées par l'idée du bonheur » qu'il procure et les tendres caresses de la reconnaissance..... Mon » cher frère, ma chère sœur, après une vie bien agitée, vous avez » senti la nécessité de revenir aux principes d'une éducation chré- » tienne. Le malheur, ce grand maître de la vie humaine, vous a fait » faire de sérieuses réflexions. Il vous a fait comprendre qu'en s'éloi- » gnant de son devoir on s'éloigne de son bonheur ; que la religion » seule épure les affections naturelles, leur donne de la stabilité, et » réalise en partie les espérances auxquelles on se plaît à se livrer. » Pénétrez-vous de ces sentiments ; vous venez aujourd'hui consacrer » aux pieds des autels une union qui doit durer toute votre vie. Dai- » gne le ciel exaucer vos vœux, et vous accorder les grâces dont vous

» avez besoin pour vous garantir des dangers qui environnent cet état, » pour vous faire supporter avec courage les dégoûts et les chagrins » qui en sont inséparables, et en remplir les devoirs avec fidélité ! C'est » ainsi qu'après avoir joui du bonheur que comporte ce lieu d'exil, » vous jouirez d'une félicité inaltérable. »

» Après ce simple discours, écouté par Herbinot et la demoiselle Poutret dans un profond recueillement, l'abbé Montès a consacré le mariage religieux des deux époux, dont l'acte a été immédiatement dressé dans la petite sacristie attenant à la chapelle.

» Puis, en traversant les cours, dont toutes les fenêtres grillées étaient garnies de femmes curieuses de voir les acteurs et les assistants d'une cérémonie dont une maison de réclusion est si rarement témoin, Herbinot a regagné, toujours sous la surveillance de l'huissier, la voiture qui allait le reconduire à sa prison, et le séparer, pour un bien longtemps peut-être, de celle qu'il venait de prendre pour épouse. »

Nous avons pensé que ces détails édifieraient nos lecteurs, scandalisés sans doute par les écrits de la demoiselle Poutret; il est si consolant de voir des âmes si profondément égarées revenir au bien ! Aussi n'ajouterons-nous rien de plus, et nous bornerons-nous à prier le ciel que cet exemple puisse être utile à tant de malheureux qui vivent dans le désordre, ou qui expient leurs crimes dans les prisons, et aider les pieux aumôniers à ramener à la vertu quelques uns des malheureux confiés à leur paternelle sollicitude.

Hâtons-nous de détourner nos regards de tous ces affligeants tableaux, et de nous occuper de plus consolantes réflexions.

Le consistoire du 13 septembre, dans lequel le Saint-Père a prononcé l'allocution que nous donnons dans ce numéro, a institué, outre l'évêque d'Alger dont parle le souverain pontife, l'évêque de Dijon (M. Rivet), dont nous avons précédemment annoncé la nomination. Ces deux siéges étaient les seuls à pourvoir, le successeur de M. l'évêque de Digne (démissionnaire), n'étant point encore nommé, et les informations de M. le coadjuteur de Nanci n'étant point encore faites. Le sacre de M. l'évêque de Dijon doit avoir lieu à Versailles, et celui de M. l'évêque d'Alger à Bordeaux.

Pendant que la cour de Rome pourvoit ainsi à la vacance de nos siéges épiscopaux, le gouvernement songe à multiplier le nombre des succursales, suivant les ressources que lui ont données les chambres dans le vote du budget : cent cinquante nouvelles succursales vont être érigées au commencement de 1839 dans cent cinquante communes qui doivent, pour jouir de cette faveur, posséder une église en bon

état et un presbytère, ou avoir au moins les moyens de se les procurer. Nous ne pouvons qu'applaudir aux paroles du ministre des cultes, qui, en annonçant cette mesure aux évêques, et en avouant que ces érections sont bien peu en proportion avec les besoins, ajoute : « Sans » doute nous devons hâter de tous nos vœux et de tous nos efforts le » moment où les bienfaits de l'instruction religieuse pourront être suf- » fisamment répandus pour arrêter les progrès flagrants de l'immo- » ralité. Mais, d'une part, les charges qui grèvent le budget, et de » l'autre la disette de prêtres, ne permettent d'arriver que successive- » ment et lentement au but désiré, et que le gouvernement ne perdra » point de vue. »

Quelques cérémonies publiques ont appelé depuis peu les bénédictions du ciel sur de grandes entreprises.

A Orléans, M. Henri de Larochejacquelein ayant eu la louable pensée de consacrer à Dieu, par un solennel hommage, les *Inexplosibles*, magnifiques bateaux à vapeur qui font en ce moment le service régulier et quotidien d'Orléans à Nantes, le vénérable prélat voulut, malgré son âge et l'état de sa santé, présider lui-même à cette auguste cérémonie. Escorté processionnellement par le clergé de Notre-Dame-de-Recouvrance, et assisté de l'évêque de Langres, M. Parisis, ancien curé de Gien et ancien vicaire de Saint-Paul, sa Grandeur monta sur les *Inexplosibles*, les bénit solennellement, et appela sur eux les faveur et la protection du souverain dispensateur de toutes les grâces. Quoique très peu de personnes eussent été prévenues à l'avance, une nombreuse affluence de spectateurs avait voulu s'associer à la pensée si noblement chrétienne de M. Larochejacquelein, et témoignait par son recueillement la part qu'elle prenait à cette pieuse cérémonie, et en même temps les vœux sincères qu'elle formait pour la réussite de cette belle entreprise.

A Triel, près de Paris, MM. Séguin ont eux-mêmes demandé au curé de cette paroisse qu'il voulût bien bénir un pont qu'ils venaient de construire sur la Seine. Cette bénédiction a eu lieu en présence d'une foule nombreuse d'habitants et d'étrangers, et les directeurs ayant joint à cette bonne pensée la bonne œuvre d'abandonner à l'hospice de la paroisse le péage de la journée, des dames se sont obligeamment placées aux extrémités du pont, et ont reçu pour le compte des pauvres un droit que la charité décuplait, centuplait même.

Le 23 septembre, M. le curé de Montet (diocèse de Moulins), assisté de trois curés du voisinage, a béni solennellement les travaux des

mines de cette paroisse, et porté processionnellement, dans la chapelle qui lui a été consacrée, une statue de sainte Barbe.

A Bordeaux enfin, M. l'archevêque, accompagné de M. Dupuch, évêque nommé d'Alger, a béni, le 4 de ce mois, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, la frégate de 46 canons, *le Chili*, qui a été aussitôt lancée dans la Garonne. Un trait touchant de charité est venu ajouter encore à la vénération des habitants de Bordeaux pour le digne prélat qui rappelle si souvent les vertus de ses saints prédécesseurs. Au moment où la foule se pressait sur les fossés de Bourgogne, une femme âgée fut renversée et transportée immédiatement chez le pharmacien voisin. Le prélat, qui rentrait chez lui, descendit aussitôt de voiture, et après s'être assuré que cette chute n'avait occasionné qu'une fracture non apparente, fit ramener la pauvre vieille chez elle dans son propre équipage, tandis qu'il retournait à pied à l'archevêché avec ses grands-vicaires.

Ces cérémonies nous rappellent que nous devons dire quelques mots à nos lecteurs du couronnement de l'empereur d'Autriche, qui a eu lieu à Milan le 6 septembre. L'espace nous manquant pour entrer dans de longs détails sur cette pompeuse solennité, nous nous bornerons à citer ce qu'en écrit un Français, M. Guéroult, qui, malgré ses préventions peu favorables à la religion, n'a pu s'empêcher de dire combien il a été touché. « C'est une des cérémonies les plus imposantes qu'on se puisse figurer. L'assistance, d'ailleurs, se prêtait à l'éclat de la solennité, les Italiens par amour du spectacle, les Autrichiens par le sentiment réel qu'ils puisent dans leurs habitudes monarchiques; et nous-mêmes Français, oublions un instant nos instincts révolutionnaires, notre défiance innée du pouvoir, nos habitudes de scepticisme et d'envieuse égalité, et nous serons forcés de reconnaître que c'est une auguste et imposante cérémonie que celle par laquelle le chef d'un peuple nombreux, décoré des insignes de son pouvoir, escorté de ses troupes, de ses officiers, environné de toutes les pompes de la grandeur humaine, va s'humilier aux pieds des autels de Dieu, et recevoir à genoux cette couronne devant laquelle tant de millions d'hommes, et d'hommes puissants, fléchissent le genou, en promettant à Dieu, de qui seul il relève en ce monde, de se conformer à ses lois, et de remplir les obligations terribles qu'imposent tant de grandeur et de puissance.

» Disons-le hautement, si jamais chez nous un nouvel esprit religieux pouvait naître; si cette foi commune, qui est le lien le plus solide des gouvernants et des gouvernés, pouvait encore exister dans le

monde politique, ce seul sentiment serait une garantie plus efficace de liberté et d'ordre, que toutes les barricades et que toutes les entraves d'une constitution toujours imparfaite. L'orgueil de l'homme a beau faire; depuis qu'il ne sait plus obéir à Dieu, c'est toujours, en dépit de tous les subterfuges, devant une volonté d'homme qu'il est forcé d'humilier la sienne; et n'y aurait-il pas plus de dignité dans l'obéissance et d'humilité dans le commandement, si la loi humaine pouvait se rattacher sciemment à quelque chose de plus haut, et si celui qui commande et celui qui obéit pouvaient se croire les serviteurs du même maître, les instruments inégaux d'une intelligence et d'une volonté supérieures à nos passions et à nos faiblesses? »

Nous n'avons rien à ajouter à ces réflexions dont la justesse frappera tous les bons esprits, et auquelles la plume même qui les a écrits donne une plus grande autorité. Pour montrer de quoi rend capable le sentiment religieux, nous terminerons par un fait que nous apprend le *Mémorial Angevin.*

« Il y a deux ans, un jeune avocat, attaché au barreau d'Angers, disparut tout-à-coup de la société, où sa fortune, ses talents, joints à de solides études, lui promettaient un brillant avenir. Plusieurs fois il avait visité, au jour de sa prospérité, la communauté de Meilleray, où il aimait à se délasser de l'agitation du monde. Les grands exemples de vertu dont elle offrait le spectacle l'avaient vivement frappé. Enfin le calme de la vie religieuse, le bonheur de l'âme, dans cette vie d'union à Dieu, lui inspirèrent le désir de se vouer à la vie monastique. Pour que son sacrifice fût plus grand, il partit pour l'Irlande. Exilé volontaire, il alla rejoindre ces bons religieux que leur malheur lui avait rendus plus chers. Les grandes austérités, ou plutôt cette mort continuelle de la nature, dont il vient de faire un long noviciat, loin d'avoir ébranlé son projet, l'ont rendu irrévocable. S'il est revenu passer quelques jours au sein de sa famille, qui ne se console de sa perte que par les grands sentiments de foi et de piété qui l'animent aussi, ce n'était que pour rompre les derniers liens qui l'attachaient à la terre, et dire un adieu éternel à ceux qui pourtant lui sont encore bien chers.

« Il a fait de sa fortune un partage dont la générosité montre la grandeur de son âme : un tiers aux hospices d'Angers, pour être consacré au soulagement des infirmes et des malheureux; un tiers à sa famille, car la vertu ne détruit point les affections du cœur ; le reste est pour la communauté. Pour lui, il ne veut plus rien posséder ici.

bas, et ce sacrifice ne lui a pas été dur, car il nous assurait lui-même *qu'il trouvait plus de joie à donner que d'autres à recevoir.* Il nous disait encore *que les austérités de la Trappe l'avaient moins fatigué que ces fêtes auxquelles sa position sociale l'avait quelquefois appelé à prendre part.* Pendant ces instants trop courts où nous avons eu la joie de le voir, il soupirait ardemment après le moment où il lui serait donné de revoir son Irlande, ces champs que souvent il arrosa de ses sueurs, cette chapelle qui jour et nuit retentit des saints cantiques, et surtout ces bons frères dont il ne s'était jamais éloigné qu'à regret. »

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Collection choisie des saints pères, *sous la direction de M. l'abbé Caillau* (1) — Les OEuvres des docteurs de l'Église forment un monument auquel rien ne ressemble dans l'histoire de l'esprit humain. Elles sont l'expression de la parole éternelle que tous les Pères ont transmise de siècle en siècle dans sa pureté primitive, que tous ont entendue dans le même sens, et qu'ensuite chacun d'eux a commentée dans la langue particulière de son génie. Unité de doctrine invariablement subsistante au milieu des diverses conceptions propres à chaque esprit, voilà le caractère distinctif de cette admirable collection. Cette alliance de la foi avec la science ne se rencontre que dans les ouvrages produits par le catholicisme : hors de lui, on ne trouve que des croyances fanatiques qui proscrivent la science, ou qu'une science dissolvante qui détruit toute croyance commune.

Tous les grands génies qui ont illustré l'Église dans les derniers siècles ont recommandé, par leur exemple surtout, l'étude des Pères, aujourd'hui presque entièrement abandonnée parmi nous, non point sans doute par négligence, mais par suite des malheurs du temps. Autrefois les bibliothèques des monastères fournissaient aux ecclésiastiques une grande facilité pour cette étude. Ces vénérables asiles de la science ont été détruits au nom des *lumières*, parce qu'ils étaient surmontés d'une croix. L'incrédulité eut ses Vandales ; elle eut aussi ses Omar. On vit les écrits des Origène, des Augustin,

(1) Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 c., au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St. Germain, 38.

des Chrysostôme, jetés aux flammes, ou lacérés pour l'usage du plus bas négoce. De précieuses collections échappèrent néanmoins aux ravages du fanatisme philosophique : mais depuis, le commerce étranger, et particulièrement celui de l'Angleterre, en a enlevé une grande partie, de telle sorte qu'au milieu des progrès toujours croissants de la librairie française, les ouvrages des Pères, de jour en jour plus rares, sont à un prix beaucoup plus élevé que celui de toute autre collection. Quelle perte pour l'Église, si tant de monuments précieux venaient à tomber dans l'oubli! Encore quelques années, et les anciennes éditions, qui disparaissent tous les jours, se trouveront à peine dans les plus riches bibliothèques, si l'on ne travaille à les reproduire.

Il ne s'agit donc plus maintenant de faire connaître l'utilité d'une entreprise dont l'importance est assez démontrée, mais de dire ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et ce que l'éditeur promet pour l'avenir.

La difficulté des circonstances avait apporté quelque entrave à la rapide publication de cette magnifique collection, commencée dans des temps meilleurs; maintenant tous les obstacles sont aplanis : M. Parent-Desbarres, qui le premier avait eu l'idée de commencer cette œuvre si intéressante pour la religion, l'ayant reprise, s'est associé, pour la faire marcher avec autant de sûreté que de promptitude, plusieurs capitalistes, dont les fonds répondent de la continuation non interrompue de ce monument, élevé à la gloire de nos pères dans la foi, ou plutôt à la gloire de l'Église elle-même.

M. l'abbé Caillau, aidé dans ses recherches par d'honorables coopérateurs, apporte, comme par le passé, ses soins à la rédaction des notices et à la marche générale de l'entreprise.

Une suite de tables, aussi claires que détaillées, et déjà parvenue au vingtième volume, donne pour ainsi dire la clef de tout l'ouvrage, et met les lecteurs en état de retrouver promptement les morceaux qui pourraient être utiles au genre de travail qu'ils ont embrassé.

Nous donnerons dans un autre article quelques détails sur le plan adopté par les directeurs de cette magnifique publication, et sur les améliorations qu'ils ont introduites dans les œuvres de quelques uns des Pères; nous nous bornons à faire connaître aujourd'hui le point où elle est parvenue.

La collection complète formera 180 à 200 volumes, sur lesquels 102 volumes sont déjà publiés et comprennent :

S. Barnabé, *S. Hermas*, *S. Denis* l'aréopagite, *S. Clément*, pape, *S. Ignace* d'Antioche, *S. Polycarpe*, *S. Justin*, 1 vol. ; — *Tatien*,

Athénagore, *S. Théophile* d'Antioche, *Hermias*, *S. Irénée*, *Minutius Félix*, *S. Clément* d'Alexandrie, *S. Hyppolite*, 3 vol.; — *Tertullien*, 2 vol.; — *Origène*, *Jules Africain*, 7 vol.; — *S. Cyprien*, 1 vol.; — *S. Denis* d'Alexandrie, *S. Grégoire* le thaumaturge, *S. Archélaüs*, *Arnobe*, *S. Pamphile*, 1 vol.; — *Lactance*, *S. Méthode*, *Julius Martinus*, 2 vol.; — *S. Alexandre* d'Alexandrie, *Eusèbe* de Césarée, *S. Jacques* de Nisibe, *S. Antoine*, *S. Pacome*, 8 vol.; *S. Hilaire* de Poitiers, 4 vol.; — *S. Athanase*, 4 vol.; — *S. Ephrem*, 8 vol.; — *S. Basile*, 6 vol.; — *S. Optat*, *S. Cyrille* de Jérusalem, 1 vol.; — les deux *SS. Macaire*, 1 vol.; — *S. Grégoire* de Nazianze, 6 vol. (1); — *S. Césaire*, 1 vol.; — *S. Ambroise*, 8 vol.; — S. *Jean Chrysostôme*, 25 vol.; — *S. Jérôme*, 15 vol.; — *S. Augustin*, 40 vol. (2).

On annonce comme sous presse et devant paraître dans peu : *Théodoret*, 8 vol.; — *Isidore* de Séville, 2 vol.; — *S. Léon-le-Grand*, 4 vol.; — *S. Prosper*, 3 vol.; — *S. Isidore*, 2 vol.; — *S. Bonaventure*, 10 vol.; — *S. Damascène*, 5 vol.; — *S. Grégoire-le-Grand*, 10 vol.; — *S. Anselme*, 2 vol.; — *S. Grégoire* de Nysse, 5 vol.; — *Cassien*, 2 vol.; — *S. Maxime*, 4 vol.; — *S. Epiphane*, 4 vol.; — *S. Bernard*, 6 vol.; — *S. Pierre Damien*, 2 vol.

Par une détermination que nous ne saurions trop approuver, l'éditeur, pour faciliter au clergé l'acquisition des *Pères de l'Église*, a consenti à détacher de la collection les ouvrages qui lui seront demandés séparément par nos abonnés. Aujourd'hui que les OEuvres de saint Jean Chrysostôme sont complètes, que celles de saint Augustin, de saint Jérôme le seront bientôt, que plusieurs autres Pères sont terminés, cette mesure peut être d'un grand intérêt pour nos lecteurs.

---

(1) Le même éditeur publie également, dans le format in-folio, le tome II des *OEuvres de S. Grégoire de Nazianze* en grec et en latin, traduction inédite des Bénédictins. Ce tome II complète les OEuvres de saint Grégoire dont ces savants religieux avaient publié le tome Ier seulement, la suppression de l'ordre et les malheurs du temps les ayant empêchés de mettre au jour le complément de leur admirable travail. 4 livraisons de 30 feuilles chacune ont paru; le volume en aura 10. Le prix de chaque livraison est de 10 fr.

(2) Les *OEuvres inédites de S. Augustin* in-folio complètent l'édition des Bénédictins et sont publiées en 4 livraisons de 30 feuilles chacune : prix de la livraison, 15 fr.

Histoire de N.-S. Jésus-Christ, par *Frédéric-Léopold, comte de Stolberg*, traduite de l'allemand par P. D., ancien professeur à l'institution des chevaliers de Saint-Louis, etc. (1). — Bien qu'un petit nombre seulement des ouvrages de Frédéric-Léopold, comte de Stolberg, ait été traduit en français, nous ne pensons pas que son nom puisse être prononcé aujourd'hui sans éveiller un vif sentiment de sympathie dans tous les cœurs vraiment chrétiens. Il serait difficile, en effet, de trouver dans aucun auteur contemporain une inspiration plus pure, une expression plus onctueuse, un caractère plus relevé, une âme plus pénétrée du sentiment intime de la religion. C'est le type du vrai croyant, qui n'a que des paroles d'amour et de consolation, de l'homme merveilleusement rempli de foi, d'espérance et de charité, du catholique par excellence. — Suivez-le de ses écrits à sa vie privée, vous le trouverez aussi admirable de simplicité que de grandeur : poëte et vrai sage, philosophe et homme de bien, penseur profond, qui marche de front avec les plus beaux esprits de l'Allemagne, et père tendre, qui aime à s'inspirer au milieu des jeux de ses petits enfants ; et, comme s'il était dans la destinée d'une si haute intelligence de se refléter encore, après son passage, aux lieux où elle a cessé de briller, il semble qu'un rayon de cette belle âme se conserve dans sa noble famille sans pouvoir s'effacer.

La vie de Frédéric-Léopold de Stolberg, dit un de ses biographes, est une belle vie. Issu d'une maison souveraine, descendant d'Alfred-le-Grand et de Charlemagne, poëte, érudit, historien, homme d'État revêtu de hautes fonctions diplomatiques, on ne peut citer une illustration qui n'ait été sienne. Père de quinze enfants, adoré de sa famille et de ses vassaux, son intérieur nous le montre comme un patriarche des temps primitifs, sous l'auréole d'une des plus belles gloires littéraires de ce siècle. Mêlé à tous les débats politiques et littéraires de l'époque, il changea de croyance et ne perdit qu'un seul ami. Quand il abjura toutefois, le soulèvement fut grand ; il ne tint pas au protestantisme et au déisme conjurés qu'il ne fût mis au ban de l'empire ; le duc de Saxe-Weimar lui dit publiquement : *Je n'aime pas les gens qui changent de religion.* — *Ni moi non plus, monseigneur,* répondit Stolberg, *car si mes pères n'en avaient pas changé il y a trois cents ans, je n'aurais pas eu la peine de le faire moi-même.* Mais il y

(1) 2 vol. in-8°, prix 14 fr. A Paris, au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

avait tant de ressemblance entre cette âme bienveillante et pure et celle de saint François de Sales et de Fénelon ; un tel parfum de candeur et de loyauté respirait dans ses mœurs, que bientôt justice lui fut rendue. Lavater et Herder ne le méconnurent jamais ; Klopstock lui pardonna ; Jacobi lui rendit son ancienne amitié ; enfin, après avoir eu la consolation de réunir tous ses enfants (un seul excepté) dans les croyances qui lui étaient chères, il fut appelé à un monde meilleur dans sa soixante-dixième année, n'ayant voulu sur sa tombe d'autre inscription que celle-ci : *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle.*

Les principaux ouvrages du comte de Stolberg sont : l'*Histoire de la religion de Jésus-Christ*, œuvre capitale dont l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui est extrait ; le *Traité de l'amour de Dieu ;* la *Vie d'Alfred-le-Grand*, et de belles traductions d'*Homère* et de *Platon.*

Nous attendrons, pour nous occuper de l'*Histoire* même de *J.-C.*, que le 2e volume ait paru, le 1er étant seul publié aujourd'hui. En le recevant, nous n'avons pu résister au désir de dire quelques mots de son vertueux auteur : c'est, ce nous semble, une bonne recommandation pour l'ouvrage.

Sermons de M. Basuyau, *prêtre du diocèse de Cambrai* (1). — Ce volume se compose de huit discours et de quatorze instructions. La vérité, la grandeur de la religion, les mystères, les sacrements, la parabole de l'Enfant prodigue, l'aumône, une distribution de saintes huiles, la consécration d'une église et un éloge funèbre font l'objet des discours ; les instructions roulent sur la nécessité du jeûne et de la pénitence, sur l'obligation du devoir pascal, sur la première communion, sur la grâce, sur l'importance des devoirs religieux, sur la danse, sur les indulgences, sur l'amour de Dieu, sur la nécessité de l'instruction religieuse, sur l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions, sur la mort, etc. Le style de ces sermons est simple, clair et élégant, mais sans ambition ; les réflexions sont pleines de force et de justesse, les mouvements de naturel et de vérité ; attaquant

---

(1) Un vol. in-8°, prix 3 fr., et 4 fr. franc de port. A Paris, chez Adr. Leclerc et Ce, rue Cassette, 29.

surtout les vices et les travers de notre époque, ils nous paraissent devoir être utiles, non seulement aux fidèles qui les ont entendus, mais aux prédicateurs qui cherchent de bons modèles, et aux personnes pieuses, qui y trouveront des sujets de lecture édifiants. A tous ces titres, nous nous faisons un plaisir de les recommander.

Encyclopédie catholique. — La septième livraison de ce magnifique ouvrage vient de paraître, et n'est pas moins remarquable que les précédentes. Dans l'impossibilité d'en parler dans ce numéro, nous renvoyons nos lecteurs au prospectus qui l'accompagne, nous réservant de revenir sur cette publication, une des plus importantes de notre époque.

— Le premier volume de l'*Histoire du peuple de Dieu* est terminé avec la seizième livraison, comme nous l'avions annoncé. Son prix est de 8 fr. La première livraison du second volume, qui comprendra le troisième âge, est sous presse. (V. les conditions à la 4e page de la couverture du mois d'août.)

Un de nos artistes les plus distingués, M. Villeneuve, connu déjà dans les arts par son tableau représentant le *Dévouement d'Eustache de Saint-Pierre*, qui lui a valu des éloges mérités, désire consacrer son pinceau à l'exécution de sujets religieux. La *Revue catholique* ne voulant négliger aucun moyen de servir utilement les intérêts de la religion, a accueilli avec empressement le jeune artiste et s'empresse de le recommander vivement soit à MM. les curés, soit aux personnes qui auront des tableaux à faire exécuter. Les sentiments honorables qui dirigent ce jeune peintre, aussi modeste qu'habile, et la modicité de ses prix nous semblent devoir lui concilier la bienveillance de nos abonnés. — On peut s'adresser *franco* aux bureaux de la *Revue catholique*.

Le Directeur-Propriétaire, Parent-Desbarres.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, RUE JACOB, 30.

DE QUELQUES MESURES RELATIVES A L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Parmi les nombreuses ordonnances publiées depuis peu par M. le ministre de l'instruction publique, il en est quelques unes dont les résultats seraient si déplorables, que nous n'hésitons pas à en discuter la portée hostile aux intérêts que nous défendons. Peut-être notre voix sera-t-elle d'autant plus facilement comprise, que jusqu'à ce jour nous nous sommes abstenu de toute opposition aux mesures prises par le grand-maître de l'université, et que, selon notre invariable coutume, ce seront les actes et jamais la personne que nous attaquerons. Assez d'autres, se faisant une arme de la plaisanterie et du sarcasme, ne voyant dans les questions, même les plus graves, que l'occasion de faire un jeu de mots ou un insipide calembourg, attaqueront sans les discuter, par une conséquence obligée d'une opposition systématique, les règlements que nous allons examiner, pour que nous nous fassions un devoir de n'apporter dans notre travail ni partialité ni prévention.

Il avait été permis jusqu'à présent aux jeunes gens qui aspirent aux grades universitaires de se présenter aux examens avec un certificat constatant qu'ils avaient suivi, sous les yeux de leurs parents, les cours de rhétorique et de philosophie. Cette faculté, qui tempérait la rigueur du monopole de l'université, était sans danger pour les études, et permettait aux parents de surveiller eux-mêmes les jeunes gens que des raisons de fortune, de santé ou d'affection forçaient de retirer des colléges avant la fin de leurs études classiques, ou même de n'y point envoyer. Désormais aucun élève ne pourra se présenter aux examens sans avoir suivi, jusqu'au dernier, tous les cours de l'université, c'est-à dire qu'il est défendu aux familles de faire donner chez elles, à leurs enfants, par des maîtres particuliers de leur choix, l'instruction nécessaire pour les préparer au baccalauréat. Cette mesure ainsi énoncée emporte, selon nous, avec elle sa condamnation. Priver un père de la faculté de faire élever son enfant sous ses yeux, en excluant de la candidature aux grades universitaires ceux qui n'ont point reçu l'éducation des colléges, c'est violer le droit du foyer domestique et attenter à la prérogative la plus précieuse de la paternité; c'est souvent étouffer dans le berceau les premières étincelles du génie. La richesse, on le sait depuis long-temps, n'est pas toujours la compagne du talent; un père fort instruit, capable d'élever lui-même ses fils, dont les dispositions seraient d'ailleurs remarquables, peut très bien ne

pas avoir une fortune suffisante pour se dépouiller, en faveur de l'université, des droits qu'il tient de la nature. Qu'arrivera-t-il? Certain qu'élevés par ses soins, ses enfants ne seront pas même admis à faire preuve de capacité, il les jettera dans des professions où le baccalauréat n'est point exigé des aspirants, et l'État perdra peut-être un écrivain de talent, un jurisconsulte distingué, un diplomate habile, un ministre intègre et loyal. Si, aux obstacles que nous appellerons pécuniaires, nous ajoutons les répugnances bien naturelles des hommes religieux qui connaissent trop bien l'esprit des colléges pour y envoyer leurs enfants, nous aurons fait entrevoir une partie des résultats de cette mesure, et elle sera jugée à notre avis.

Quels ont donc pu être les motifs d'une pareille ordonnance? Il en a fallu de bien graves pour que le ministre n'ait pas reculé devant ses conséquences. Nous n'en apercevons cependant que deux auxquels on puisse l'attribuer : le désir de ne voir se présenter au baccalauréat que des jeunes gens *capables*, et celui de grossir de nouvelles rétributions la somme prélevée par l'université en échange du peu de science qu'elle nous donne.

Nous comprendrions le premier motif si le simple acte de présence à l'examen suffisait pour l'obtention du titre ; mais comme les examinateurs peuvent admettre ou rejeter les candidats; comme ils peuvent être bien plus sévères pour ceux qui n'auront point suivi les cours universitaires, agir à leur égard comme on le fait depuis trop long-temps envers les élèves des séminaires, qu'on n'admet pas sans de minutieuses, nous allions dire de ridicules investigations, il dépendrait toujours de l'université, à laquelle les membres du bureau d'examen appartiennent, de ne point accorder ses grades à l'incapacité. Mais refuser sans examen, n'est-ce pas dire à un candidat qui se présente, et qui a la conscience de son mérite : Allez dans un collége apprendre ce que vous savez déjà, consacrez quatre ans encore à vous y ennuyer; nous, examinateurs, nous n'examinons pas si vous connaissez ou non les matières qu'on exige de vous, mais quel est celui qui vous a instruit. Vous auriez beau en savoir plus que nous, il n'est pas possible que vous sachiez ce que vous savez, parce que ce n'est pas l'université qui vous l'a appris.

Ici, sans parler de l'éducation domestique, se présenterait la question de savoir si les études sont moins fortes, moins étendues dans les institutions privées que dans les colléges. En supposant cette assertion vraie pour quelques établissements qui, tracassés, poursuivis, harcelés, dénoncés, calomniés par les colléges universitaires

qui les avoisinent, n'ont pu encore s'asseoir solidement, et acquérir le développement qu'ils ambitionnent, elle est complétement fausse si on la généralise. Dans les établissements privés les classes élémentaires sont plus soignées, ou parce que le nombre des élèves est moindre que dans les colléges universitaires, ou parce que les maîtres, affranchis de l'ancienne routine, étudient les méthodes soumises à leur examen, en observent les avantages et les inconvénients, et les adoptent quand elles leur paraissent bonnes. Quant aux classes supérieures, qu'on jette les yeux sur les grands établissements privés fondés, dans toutes les parties de la France, par le zèle et le désintéressement de quelques amis de la jeunesse, et qu'on dise où se trouve l'avantage. Ouvrez un concours entre vos meilleurs élèves des colléges royaux et ceux que vous présenteront les dignes chefs de maisons que vous connaissez aussi bien que nous, et nous verrons de quel côté sera la victoire.

Et, de bonne foi, croit-on que la science se soit tellement retirée en entier dans le sein de l'université comme au fond d'un sanctuaire qu'il ne puisse y en avoir ailleurs? Pourquoi a-t-elle des professeurs savants? parce qu'elle les paie bien. La clef d'or ouvre aussi le temple de la science. Et pourquoi ne pourrais-je pas, moi, chef d'établissement privé, trouver d'habiles maîtres en faisant des sacrifices pécuniaires? Au reste, l'expérience est là pour répondre à cette objection. Il y a en France un grand nombre d'établissements privés où l'instruction est en même temps solide et variée, les études fortes et harmonisées avec les besoins du siècle, où l'on donne la science à celui qui est capable de devenir savant, et de simples connaissances d'agrément à celui qui n'en veut pas d'autres, sans barder indistinctement l'un et l'autre de grec et de latin. Il est beaucoup de ces établissements privés où l'étude des mathématiques, des sciences physiques et naturelles, les notions de commerce, d'industrie, etc., sont portées à un degré tel que les colléges universitaires n'y atteindront pas de long-temps avec le système lourd et embarrassant qu'ils suivent bon gré mal gré.

Peut-être craindra-t-on que le candidat ne sache que son programme et pas autre chose : le fait est d'abord impossible, car les examinateurs peuvent très bien voir par deux ou trois questions si l'aspirant ne fait que répéter une leçon bien ou mal apprise. Mais, en admettant la possibilité du fait, qui peut assurer que le candidat universitaire en sache davantage?—Il a, dira-t-on, son certificat de classes exactement suivies.—Le nôtre aussi. Est-ce qu'un maître de pension,

attestant qu'un élève a suivi tous les cours, n'est pas aussi digne de foi qu'un principal de collége, et même qu'un proviseur?—Oui, sans doute; mais le certificat est nul, parce que ce maître de pension n'a pas le droit de faire terminer les classes à son élève.—Mais nous voilà à l'absurde, à la raison du plus fort; car enfin, sur quoi est basé ce *veto* contre les établissements particuliers, sinon sur la volonté impérieuse et despotique de l'université?

Quand on songe que ces entraves sont mises à l'obtention du grade de bachelier, on se demande involontairement quelle est l'utilité de ce diplôme devenu indispensable depuis quelques années, et désormais si difficile à obtenir. Que d'hommes fort haut placés seraient embarrassés s'ils avaient à répondre sur le programme! Et puis, en quoi la chimie et la physique sont-elles utiles au littérateur? la littérature au physicien et au chimiste? les mathématiques au latiniste et à l'helléniste? le grec et le latin au mathématicien? Que reviendra-t-il à l'État si un receveur de l'enregistrement sait ou ignore la langue d'Homère et de Virgile, la physique et l'astronomie, s'il est ou non rhétoricien ou beau diseur? — Le diplôme est exigé, dit l'université; soit encore, quoique nous contestions et votre droit et son utilité; mais si on peut répondre à votre programme, que vous importe qu'on l'ait étudié dans telle ou telle ville, sous un maître de pension ou dans un collége royal, chez son père ou chez le pasteur de sa paroisse? Quoi! si, avec des dispositions naturelles et le secours d'un ami, on a acquis sans frais la science qu'on ne donne qu'à grands frais dans les colléges, on ne pourra pas être bachelier parce qu'on ne tient pas la science de ceux auxquels vous voulez qu'on s'adresse! Le certificat de classes, c'est l'examen: interrogez, puis vous mettrez votre boule dans l'urne: elle sera blanche ou noire suivant qu'on aura bien ou mal répondu.

Cette mesure, ajoutera-t-on sans doute, a pour but de faire refluer vers les colléges une partie des élèves qui affluent dans les établissements privés. Un collége universitaire ne peut se soutenir dans une ville de 10, 15, 20,000 âmes, malgré les allocations des conseils municipaux, les influences administratives, les intrigues, les calomnies déversées sur les établissements privés, et les pensions qui pullulent partout regorgent d'élèves. — Alors, est-ce l'intérêt des familles ou celui de l'université qui vous anime? Mais du moins faites en sorte que vos colléges nous inspirent assez de confiance pour que nous leur confiions nos enfants; que vos chefs, vos professeurs nous offrent les garanties de moralité que nous avons le droit d'exiger, et nous

irons à vous, tout comme aux autres. Nous voulons que nos enfants croient, et vos maîtres sont incrédules ; que nos enfants soient chrétiens, et un grand nombre de vos maîtres sont athées ou déistes; que nos enfants soient chastes, et vos maîtres, pour la plupart, mènent une vie fort équivoque, pour ne rien dire de plus. Comment prétendriez-vous nous obliger à n'être savants qu'aux dépens des principes que nous mettons bien au-dessus de la science ?

Nous bornerons là ces réflexions, qui nous paraissent démontrer jusqu'à l'évidence que le désir de ne voir se présenter au baccalauréat que des jeunes gens *capables*, n'a pu dicter l'ordonnance de M. le ministre; reste la question pécnniaire; l'espace et le temps nous manquant pour la discuter, nous renvoyons au prochain numéro la suite de notre examen des mesures prises relativement à l'instruction publique.

D.

DES LIMITES QUI DOIVENT EXISTER
entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle.

Bien souvent déjà nous avons gémi sur des abus d'autant plus déplorables qu'ils violent le sanctuaire, et élèvent un fâcheux conflit entre le pasteur et les dépositaires du pouvoir temporel. Comment pourrions-nous, sans un vif sentiment d'indignation, voir un maire, revêtir les insignes de son autorité, employer la force pour pénétrer dans le lieu saint, et y simuler sacrilégement les funérailles de quelques malheureux morts dans l'impénitence et l'impiété? Dans plusieurs diocèses, les sages avis de quelques préfets, et un heureux concert entre leurs mesures et celles prises par les évêques, ont extirpé quelques abus : des règles ont été établies à Bordeaux, au Mans et ailleurs, pour la sonnerie des cloches, par exemple ; mais un point d'une plus haute importance appelait l'attention de l'autorité supérieure : elle devait apprendre à ses agents que, dans aucun cas, ils ne peuvent, contre la volonté formellement exprimée et le refus de concours des curés, présenter dans le sanctuaire les corps auxquels les règles canoniques défendent d'en ouvrir les portes. Une circulaire récemment adressée par M. le préfet de Versailles aux maires de son département, nous a paru d'une si haute sagesse, que nous n'avons pas hésité à lui donner une place dans notre recueil, afin que nos

lecteurs, après l'avoir lue avec attention, la communiquent aux membres du clergé de leurs paroisses et aux maires de leurs communes. Peut-être de nouveaux scandales seront-ils ainsi évités jusqu'au moment où une instruction bien positive, émanée des ministres des cultes et de l'intérieur, règlera les obligations respectives des dépositaires des deux autorités sur les points si importants dont s'occupe M. le préfet de Versailles. Cette circulaire peut, ce nous semble, en attendant, être fort utile, et faire connaître leurs droits et leurs devoirs à des maires qui agissent plus souvent par ignorance et par orgueil du pouvoir, que par impiété. — Voici la lettre de M. Aubernon à laquelle nous n'avons rien à ajouter :

« Messieurs,

» Des difficultés assez graves se sont plusieurs fois élevées entre MM. les maires et MM. les curés et desservants, sur quelques points du service religieux qui touchent tout à la fois à l'autorité temporelle et à l'autorité spirituelle. J'ai cherché à les prévenir ou à les lever, en appliquant à chaque fait particulier les conseils de la raison et les règles de notre législation actuelle. Mais de nouveaux faits me font croire que mes instructions peuvent être d'une utilité générale; et, après avoir pris les ordres de M. le ministre de la justice et des cultes, je viens appeler votre attention sur une matière aussi importante que délicate.

» Dès le concordat, et d'après les articles organiques de l'an XI, rendus obligatoires par la loi du 18 germinal an X, le grand principe de la division et de la délimitation du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique a été clairement posé.

» Le rapprochement de ces divers textes de nos lois fondamentales permet de résoudre les difficultés qui peuvent se présenter.

» 1° Les églises ont été mises par la loi à la disposition des évêques et autres ministres du culte catholique, et ne peuvent, sous aucun prétexte, être affectées par l'autorité civile à d'autres usages, tels que distribution de prix, assemblées électorales, réunions de gardes nationales, etc.

» Les églises appartiennent, il est vrai, aux communes, qui doivent concourir à leur entretien en cas d'insuffisance des revenus des fabriques ; mais la disposition et l'usage en appartiennent aux ministres des cultes, et MM. les curés et desservants ont seuls le droit d'en tenir les clefs, d'en faire ouvrir et fermer les portes, et d'y faire observer tous les rites du culte catholique romain.

» 2° La sonnerie des cloches est soumise au règlement diocésain qui a été concerté entre les deux autorités, conformément à l'art. 48 de la loi du 18 germinal an X, et MM. les maires ne peuvent ordonner l'usage des cloches pour des actes et des cérémonies quelconques qui se rattacheraient au culte; l'autorité du curé est seule régulière dans ces sortes de cas; il est le seul gardien du clocher, dont il peut alors refuser les clefs.

» 3° Lorsque MM. les curés, en vertu des règles canoniques, ont prononcé contre une personne décédée le refus de sépulture chrétienne, le devoir de MM. les maires est de faire conduire directement le corps au cimetière, de n'exiger des ministres du culte ni de faire exécuter à leur place aucune cérémonie religieuse, aucune sonnerie de cloches, et de prendre sous leur responsabilité les mesures nécessaires pour que l'ordre public ne soit pas troublé, et que la liberté de la religion et du culte n'éprouve aucune atteinte.

» L'art. 19 du décret impérial du 13 prairial an XII a introduit ici une confusion fâcheuse dans les esprits. Cet article, dicté par un pouvoir qui, dans plusieurs circonstances, a cherché à faire fléchir devant lui nos libertés, donnait au maire, contrairement aux lois du concordat, la faculté de *commettre* un autre ministre du culte pour remplir les fonctions du ministre, et de faire porter, *présenter*, déposer et inhumer le corps. Sous un régime de liberté, un décret doit fléchir à son tour devant les lois et la charte constitutionnelle que je vous ai rappelées; et l'art. 23, comme je l'avais pensé, et comme l'a confirmé M. le ministre des cultes dans sa lettre du 28 juin, « ne sau-
» rait recevoir ni interprétation, ni exécution contraire aux lois fon-
» damentales et à la distinction et indépendance réciproque des deux
» puissances que ces lois ont établies. »

» S'il en était autrement, si l'autorité civile voulait encore mettre cet article en pratique, elle empiéterait arbitrairement sur l'autorité ecclésiastique, dépouillerait le prêtre de la liberté d'action dont il doit jouir dans l'exercice de ses fonctions spirituelles, et opprimerait la religion au lieu de la soutenir.

» On retrouve le même arbitraire si l'on considère cette situation sous le rapport seul de l'individu décédé. Ainsi, quand un homme a vécu toute sa vie hors des lois de l'Église; lorsque, dans ses divers actes, il n'a voulu se soumettre à aucune des épreuves, à aucun des sacrements que le culte catholique comporte; lorsqu'enfin dans ses derniers moments il refuse même d'exprimer les regrets et le repentir que l'Église demande pour lui rouvrir son sein, il y a de l'inconsé-

quence autant que de l'intolérance a demander de gré ou de force au prêtre les prières et la sépulture chrétiennes. A la violence qu'on fait à la conscience du prêtre, on ajoute la violence à la conscience du défunt.

» L'autorité des maires exerce la police des cimetières, et ses points de contact avec l'autorité des curés ont été établis dans un avis du conseil d'État, du 29 avril 1831, qui vous servira de règle de conduite. « L'autorité civile, dit cet avis, a rempli le vœu de la loi, lors-
» qu'elle a fait établir dans les cimetières des divisions pour les dif-
» férents cultes ; toutefois, si, dans l'exercice qui lui appartient de la
» police des cimetières, elle doit demeurer étrangère aux observances
» particulières aux cultes, elle ne doit pas s'opposer à ce que, dans
» l'enceinte réservée à chaque culte, on observe les règles, s'il en
» existe, qui peuvent exiger quelque distinction dans les sépultures. »

» 4° Aucun culte nouveau ne peut s'établir et se pratiquer sans avoir été autorisé par le gouvernement ; et vous aurez, en conséquence, à me transmettre, préalablement à tout établissement, les demandes qui pourraient vous être faites à ce sujet, afin que je les soumette à qui de droit.

» L'art. 5 de la charte, qui proclame que chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection, se concilie parfaitement avec les nécessités de l'ordre social, qui, dans l'intérêt de la tranquillité générale et dans celui même du libre exercice des diverses religions, ont fait subordonner à l'agrément du gouvernement les associations ayant pour but de s'occuper d'objets religieux. Si, depuis la promulgation de la charte de 1830, les lois organiques des cultes reconnus ont conservé leur vigueur, la réunion et l'association pour l'exercice en commun des cultes non reconnus ne peuvent jouir du privilége d'être affranchies des règles et des prescriptions de la législation générale. (*Arrêt de la Cour royale de Paris du* 3 *décembre* 1830, *et de la Cour de cassation du* 22 *juillet* 1837.)

» Je vous prie, messieurs, de méditer et d'exécuter avec soin ces instructions qui ne sont que la simple interprétation des lois.

» J'ai tout lieu d'espérer que MM. les curés, toujours animés par l'esprit de charité et de douceur qui caractérise leur respectable évêque, sauront éviter, par leur zèle évangélique, tout ce qui peut faire naître des mésintelligences et des troubles.

» Je suis certain aussi que vous montrerez, de votre côté, dans cette partie de vos fonctions, un esprit de conciliation, de bienveil-

lance, de respect pour les lois, et de ce véritable amour du bien public si général dans ce département.

» C'est en marchant dans cette voie, messieurs, c'est en faisant fleurir les libertés religieuses comme les libertés civiles, que nous consoliderons de plus en plus toutes les institutions qui nous sont chères et que notre devoir est de faire respecter.

» *Le pair de France, préfet,*

» AUBERNON. »

DES PLANTES CONSACRÉES AUX SAINTS.

Si nos lecteurs ont, comme nous, cherché quelquefois la raison qui a fait donner à un assez grand nombre de plantes le nom de quelques saints honorés par l'Église, sans doute ils l'auront trouvée dans le désir qu'ont eu les peuples chrétiens ou d'enlever à ces plantes les noms des divinités païennes auxquelles elles étaient consacrées, ou de remercier les saints par l'intercession desquels une éclatante guérison avait été obtenue. Ce motif est certainement aussi raisonnable, aussi sensé que celui qui, faisant donner aux plantes le nom de ceux qui en ont découvert les propriétés, n'en forme plus qu'un dictionnaire de noms propres oubliés, une liste de termes inintelligibles. Puisque chaque jour on impose aux plantes tant de dénominations nouvelles dont l'origine et l'étymologie ne sont pas parfaitement connues, ou ne le sont que des adeptes et des initiés à ce langage mystique, il est bien que le public, plus familiarisé avec les noms des saints, puisse jouir, sans préjudice de la science, de cette faible connaissance des plantes par des noms déjà connus, comme le sont ceux des saints.

Un auteur dont l'amour pour l'étude ne peut être rebuté par aucune difficulté, M. Daniélo, a fait des plantes qui portent le nom des saints une nomenclature fort intéressante que nous reproduisons avec plaisir, au moment où l'Église vient de célébrer la fête annuelle de tous les saints.

C'est d'abord le *sanctum fœnum*, sainfoin, aujourd'hui esparcet.

Sancti-Georgii rosa, ou la fleur de la pivoine, qui cependant n'est pas encore épanouie à la fête de Saint Georges, qui tombe le 23 avril ; *Sancti-Georgii flos*, est le nom du *lilium convallium*, le lis des val-

lées ; *Sancti-Georgii radix*, selon Clusius, est la grande dentaire. Ce sont les femmes herboristes ou les rhizotomes qui la nomment racine de Saint-Georges, à ce que dit J. Bauhin ; *Sancti-Georgii herba* est la valériane des jardins, dite aussi herbe bénite. J. Bauhin prévient que l'on nomme à Montbéliard violette de Saint-Georges le *leucoium luteum*, espèce de narcisse, et fruit de Saint-Georges, le concombre sauvage que les Portugais nomment *pipinos di Santo-Georgio*.

Sancti-Jacobi herba vel flos est tout simplement la jacobée, sorte de grand senneçon, ou l'herbe et la fleur de Saint-Jacques, ou l'*yerva de San-Iago* des Espagnols.

Sancti-Innocentii herba; on rapporte cette plante à une espèce de *polygonum* qui est la centinode, que Charles-Étienne recommandait contre le crachement de sang. Elle est en effet astringente.

Sancti-Joannis flores ; c'est la *bellis major* dont J. Bauhin a donné la figure ; et, selon Lonicer, c'est un buphtame ou œil-de-bœuf. Gesner a nommé aussi fleur de Saint-Jean la grande paquerette ou *bellis*. Selon Dodonée, c'est un *chrysanthemum*. D'autres ont appliqué ce nom à une artémise. Tantôt elle est prise pour la grande ou la petite armoise, tantôt pour la menthe sarracénique, qui est le *costus* des jardins, etc. Selon d'autres, c'est l'aurone mâle dont on faisait une ceinture aux épileptiques ; car on prétendait que saint Jean, qui avait les reins entourés d'une ceinture, avait aussi le don de guérir de cette cruelle maladie. Selon Anguillaria, la verveine commune est aussi une herbe de Saint-Jean. *Berbena*, dit cet auteur, *est herba Sancti-Giovani*. Selon Fuchs, le même nom de saint Jean est donné à l'*hypericum* ou au millepertuis ; ce qui est confirmé par Anguillaria. Selon Agricola, cette herbe avait l'admirable propriété de chasser le démon. On appelle aussi herbe de la Saint-Jean le lierre terrestre.

J'en viens aux noix de la Saint-Jean qui, manifestement, proviennent du *juglans serotina*. J. Bauhin disait que cet arbre singulier se trouvait en Bourgogne. Aujourd'hui il est à peu près partout nommé le noyer tardif de la Saint-Jean ; c'est le faire connaître de tous les pépiniéristes et des amateurs de plantations. Quelques uns ont nommé *pain de Saint-Jean* une silique sèche qui est celle de l'arbre de Judée : d'autres ont voulu que l'abricot précoce fût la pêche de Saint-Jean. On connaît aussi des pommes et des poires de Saint-Jean ; les groseilles ont été nommées grappes ou raisins de Saint-Jean. C'est principalement la groseille noire (le cassis) qui porte ce nom, quoique la moins bonne de toutes.

Le thymbra, ou herbe de Saint-Julien, est une espèce de sarriette

fort agréable et assez commune dans l'Étrurie. L'herbe dite Cunégonde, est tout simplement l'eupatoire.

L'herbe de Saint-Stanislas, ainsi appelée par les Hongrois du nom de l'un de leurs rois, est une petite gentiane qu'on nomme aussi croisette.

Quant à l'herbe de Saint-Laurent, c'est, selon les uns, la sanièle ou la *diapensia*, selon d'autres, c'est un *asclepias* ou *dompte-venin*. Clusius assure que les Portugais nomment *herva de Santo-Lorenzo*, une espèce d'astragale plus blanchâtre que celui de Montpellier. Selon Anguillaria, on nomme encore herbe de Saint-Laurent ou *lorenza*, la consoude moyenne.

Le bois *lignum sanctum*, ou le bois de Judée, est le même que le fameux gayac, dit aussi bois d'Inde, approprié à une maladie qui n'est pas celle des saints.

La fleur de Sainte-Madelaine de C. Bauhin, ou fleur de Sainte-Marie, est le nard celtique ou romain, ou l'épi celtique.

L'herbe de Sainte-Marie est le romarin. Le sabot de Sainte-Marie, *Sanctæ-Mariæ calceolus*, est le ciprypedium actuel. Ce nouveau nom signifie *soulier de Vénus* : je ne vois donc pas ce que la science a gagné à ce changement de nom. C'est mettre Vénus à la place de Marie, c'est-à-dire le vice à la place de la sainteté. Triste réforme que celle-là ! Le chardon de Sainte-Marie est vulgairement connu. Les gants ou les bas de Sainte-Marie (chiroteca) sont une espèce de campanule ; c'est la digitale. La fumée de Sainte-Marie est une sorte d'absinthe à fleurs blanches ou la *millefeuilles* des Alpes. C'est le nom que lui donnent les chasseurs montagnards. L'herbe de Sainte-Marie est la *mentha specula*, menthe des Alpes, ou la *mentha sarracenica*, qui est aussi le *costus* des jardins. Il est une autre herbe de Sainte-Marie connue en Languedoc, c'est l'*ageratum*, et des Italiens l'*herba giula*. Autre herbe de Sainte-Marie, qui est la *chamamolum aureum;* pour quelques auteurs c'est la matricaire, c'est le *caltitrichum sativum*, la tanaisie, la persicaire, mais plus généralement dans nos cantons c'est la pariétaire. D'après Rondelet, dans sa *Pharmacie*, le lait de Sainte-Marie ou de Notre-Dame est la pulmonaire, et c'est à cause de ses taches blanches. Le lis de Sainte-Marie est une espèce de narcisse à fleurs pourpres dans le milieu. Le lin de Sainte-Marie, c'est la linaire. Les pommes de Sainte-Marie-Madeleine sont les grenades. Les mains de Sainte-Marie sont l'agripaume ou *cardiaca*. Le manteau de Sainte-Marie est une plante printanière qu'on croit être l'alchimiste. On nomme petites poires de Notre-Dame les cormes ou

les sorbes des Alpes. La rose de Sainte-Marie est la rose de Jéricho. Le sceau de Sainte-Marie ou de Notre-Dame est le *polygonatum*, autrement le sceau de Salomon ; c'est une belle plante de la famille des liliacées. Le sceau de la Vierge est encore pris pour une espèce de vigne noire dans Matthiole, dite aussi signet de Notre-Dame : ce n'est probablement autre chose que la bruyère noire ou sauvage. *Sanctæ-Mariæ stramen* est le *galium;* selon d'autres, c'est le serpolet. Le nom de *stramen lecti* (la paille) fut donné aussi à l'*hypericum* et au senneçon.

Les pommes de Sainte-Marie, qui passaient pour être vénéneuses, étaient une sorte de fruit sur lequel les auteurs ne se sont pas assez expliqués.

Les poires de Saint-Martin sont une espèce de poires d'automne qu'on voit encore très tard sur les arbres. La sainte palme ou palme sainte, est le gayac.

L'herbe de Saint-Paul est la même que l'herbe de la paralysie, c'est-à-dire la primevère ; d'autres la prennent pour la menthe sarracénique ou le *costus* des jardins.

L'herbe de Saint-Philippe est le *glastum* ou pastel, plante intéressante qui supplée avantageusement l'indigo.

La clef de Saint-Pierre est aussi la primevère. L'herbe de Saint-Pierre est la pariétaire : c'est encore la petite gentiane ou croisette, de même que la *bellis* ou petite marguerite, la paquerette des prés. On a rapporté aussi le nom de saint Pierre au *crithmum*, ou fenouil marin. La racine de Saint-Pierre est celle de quelque ombellifère.

L'herbe de Saint-Roch est, selon C. Bonnet, la *circea lutitiana* de Lobel, parce que l'on a cru qu'elle était douée de quelque propriété contre la peste, contre laquelle saint Roch est invoqué.

L'herbe de Sainte-Rose, ou *rose-sainte*, est la belle pivoine.

L'herbe de Saint-Rupert est un *geranium* qui sans doute est le *robertianum*, nommé autrefois rubert.

Sancta sana, *vel sana sancta* et *herba sancta croce*, est le tabac ou petun ; l'herbe à la reine c'est le *tabacum minor*, et le *minimum* la priapée.

La sapina, c'est le *barberis* ou épine-vinette.

La racine du Saint-Esprit, c'est l'angélique.

L'herbe de Saint-Thomas est le *macer*. Le cœur de Saint-Thomas est une espèce de fève ou haricot d'Amérique, qui est purgative.

L'herbe de la Sainte-Trinité ou de la Trinité est l'hépatique : elle a plusieurs variétés fort agréables et de diverses couleurs.

L'herbe de Saint-Valentin n'est autre chose que la pivoine mâle dont il a été déjà fait mention sous le nom de Sainte-Rose.

Sainte-Virginie-chlamys est la colocase. Ce nom est encore appliqué à un grand tussilage ou la petusite.

La bétoine était nommée *gratia Dei* parce qu'elle entrait dans l'emplâtre auquel on a donné ce nom, conjointement avec la pimprenelle, la verveine et d'autres ingrédients.

Le ricin se nommait *palma Christi*.

JAMBE-D'ARGENT ET DUR-AU-FEU.

Le premier traité de paix conclu avec la Vendée et les chouans par les commissaires de la république fut signé à la Jaunais, en Poitou, le 17 février 1796, puis à la Mabilais, près de Rennes, le 18 avril. Enfin, dans une réunion convoquée au bourg de Bazougers, près de Laval, les chouans du Bas-Maine y accédèrent le 7 mai de la même année.

Ce traité n'eut pour résultat qu'une courte trève que ne respecta pas toujours l'animosité des partis. D'après les conventions arrêtées, les républicains pouvaient venir librement dans les campagnes faire des achats de grains pour leur approvisionnement; mais, contre les stipulations, ils imaginèrent d'envoyer des troupes pour escorter leurs convois. De là s'élevèrent de vives altercations entre les deux partis, et la reprise des hostilités ne tarda pas à s'ensuivre.

La trève avait eu pour les insurgés des conséquences funestes. Les soldats républicains, dans les relations qu'ils eurent avec les chouans, reconnurent que ces hommes, dont ils s'étaient fait une si terrible idée, n'étaient que de pauvres paysans d'un esprit simple et borné. Ils eurent à se moquer de leur démarche lourde, de leur maintien embarrassé, de leurs façons pleines de rusticité et de gaucherie; dès lors fut détruit ce prestige mystérieux dont la chouannerie s'était d'abord enveloppée, et qui l'avait rendue si redoutable.

De leur côté, les insurgés, qui n'avaient jamais pensé qu'il y eût des accommodements possibles avec les ennemis de leur Dieu et de leur roi, ébranlés dans leur foi par les concessions de leurs chefs, n'eurent plus le même enthousiasme pour la cause à laquelle ils s'étaient dévoués. Bientôt aussi ils se laissèrent corrompre par la fréquentation des soldats de la république, et, par suite de leurs rapports avec

eux, l'espionnage et la trahison ne tardèrent pas à s'établir dans leurs rangs. C'était là réellement le but du gouvernement révolutionnaire en entrant en négociation, et il fut pleinement atteint.

En cet état de choses, le dimanche 27 mai 1795, un détachement assez nombreux de troupes républicaines arriva dans le bourg de Nuillé et s'y établit, tandis que ses envoyés parcouraient les métairies des environs pour réunir plusieurs charrettes chargées de blé. Toutes les campagnes du Bas-Maine étaient alors occupées militairement par les chouans. La paroisse de Nuillé-sur-Vicoin, à deux lieues de Laval, faisait partie de la division du chef connu sous le nom de *Jambe-d'argent*.

Jean-Louis Treton, dit *Jambe-d'argent*, était l'un des douze enfants d'un pauvre laboureur de la paroisse d'Astillé. Infirme dès sa jeunesse par suite d'une blessure à la jambe, il dut commencer par mendier sa vie; puis, devenu grand et fort, quoique toujours boiteux, il se fit batelier sur la Mayenne; ensuite il se décida à suivre l'armée de la Vendée, malgré les représentations de ses camarades qui lui alléguaient sa jambe malade. Il leur avait dit : « A tout risque je veux aller me battre contre les bleus; c'est mon devoir, car je suis resté bon chrétien, et dans l'âme je me sens bon soldat. »

Après la défaite des Vendéens au Mans et à Savenay, il revint dans son pays, où bientôt, encouragés par lui, quelques fugitifs reprirent les armes et le choisirent pour chef. Les insurgés se donnèrent alors un surnom pour ne pas compromettre leur famille; ce fut ainsi que, par une triste allusion à son infirmité, Treton se fit appeler *Jambe-d'argent*. De ce moment il établit des rapports avec la bande des quatre frères *chouans*, et comme eux, il ne tarda pas à être redoutable aux troupes républicaines. Un an après, dans son propre canton, au milieu des paysans qui se souvenaient de l'avoir nourri de leurs charités, le pauvre boiteux, réunissant deux mille soldats sous ses ordres, étendait son autorité sur vingt-cinq paroisses; et cependant il était à peine âgé de vingt-trois ans. C'est que ce mendiant infirme, ce malheureux toujours souffrant, semblait réellement né pour commander; il produisait cet effet sur tous ceux qui l'approchaient. Cela m'a été attesté par une foule de gens, et mes propres souvenirs m'ont laissé de lui cette idée; mais, je dois le dire, mes souvenirs sont ceux d'un enfant d'onze ans, et je ne l'ai vu qu'une seule fois. Toujours est-il certain qu'il avait su prendre sur les chouans un ascendant inconcevable; et quand, au plus fort du combat, sa voix vibrante, dominant tout le bruit des fusillades, venait à faire entendre son cri

de guerre : *A Jambe-d'Argent! à Jambe-d'Argent!* une soudaine exaltation faisait bondir le cœur de ses soldats. Animés d'une ardeur surnaturelle, ils répétaient : *Jambe-d'Argent! Jambe-d'Argent!* et de ce moment les périls n'étaient plus pour eux un obstacle : la mort pouvait seule les arrêter.

A qui voudra lire la vie entière du vaillant boiteux, ce que je dis ici ne paraîtra point avoir la moindre exagération. Je reviens au fait dont j'ai annoncé le récit.

Jambe-d'Argent ne se fiait point aux promesses tant de fois violées des républicains, et faisait soigneusement surveiller leurs démarches. Il fut donc promptement informé de l'arrivée de leur détachement dans la paroisse de Nuillé. Il réunit aussitôt une petite troupe de ses soldats d'élite, et vint prendre poste à la closerie de la Hervétrie, à deux portées de fusil du bourg; ensuite, avec sa loyauté ordinaire, il envoya prévenir le commandant des bleus que lui, Jambe-d'Argent, était là pour veiller à la stricte exécution du traité, qu'il ne permettrait pas aux républicains de prendre position dans le pays occupé par les chouans. Son envoyé ne tarda pas lui rapporter une réponse tout amicale, avec la promesse du prompt départ du détachement; mais il lui apprit en même temps qu'il avait aperçu dans l'hôtel du *Pigeon-Blanc*, buvant avec les républicains, le chouan *Dur-au-Feu*, un des cavaliers d'ordonnance de l'état-major. Il était venu là, au dire de l'aubergiste, annonçant hautement l'intention de s'engager parmi les bleus, qui lui avaient fait grand accueil et aussi les plus belles promesses.

Salmon, surnommé *Dur-au-Feu*, d'abord soldat dans les troupes républicaines, avait déserté pour se joindre à l'armée de la Vendée; mais, comme il le disait lui-même, c'était moins par opinion que par l'attrait d'une vie vagabonde. Après la défaite des Vendéens au Mans, ayant eu l'occasion d'apprécier la bravoure et l'énergie de Jambe-d'Argent, il s'associa à son sort et ne le quitta plus.

Dur-au-Feu était lui-même un homme entreprenant, infatigable, plein de résolution et d'audace. Mais son séjour parmi les républicains lui ayant fait perdre ses sentiments religieux, il se laissa emporter par ses inclinations vicieuses, et sa conduite déréglée lui fit perdre toute considération parmi les chouans.

Ici trouve sa place une juste remarque : c'est que, la part faite des désordres qui sont la suite inévitable des guerres civiles, presque tous les actes répréhensibles reprochés aux chouans ont été le fait des déserteurs qu'ils reçurent dans leurs rangs. Le vrai chouan,

c'est-à-dire le paysan du Bocage, combattant pour défendre sa religion opprimée, s'est toujours montré aussi désintéressé que brave, et ne s'est point souillé par les honteux excès dont quelques transfuges se rendirent coupables.

Souvent de graves accusations s'étaient élevées contre Salmon Dur-au-feu. Le jour même dont nous parlons, une nouvelle plainte venait d'être portée contre lui, et Jambe-d'Argent, qui se repentait de sa trop longue indulgence à l'égard de cet homme, avait déclaré qu'il en ferait sévère justice. Sans doute celui-ci, averti de cette résolution, était allé se livrer aux républicains afin d'échapper au châtiment. Probablement encore un prix offert à sa cupidité devait achever de le rendre traître à son parti : ceci pouvait avoir les suites les plus funestes.

Dur-au-Feu, ancien soldat vendéen, ayant des premiers repris les armes, se montrant tout dévoué à Jambe-d'Argent, avait dû inspirer une confiance entière. Il connaissait donc les asiles pour les blessés, les retraites des prêtres, les dépôts de munitions ; il savait toutes les ruses de guerre, tous les expédients, toutes les ressources ; il n'ignorait aucun des moyens de succès, aucune des précautions de salut. Voilà les observations que faisaient avec effroi les chouans que Jambe-d'Argent avait réunis à la closerie de la Hervétrie. Lui-même, plus que les autres, appréciait l'imminence du danger ; il fallait sur-le-champ y porter remède. Mais faire enlever de vive force le déserteur au milieu des républicains, c'était immanquablement exciter une sanglante querelle ; et Jambe-d'Argent, qui avait pris l'engagement de s'abstenir de toute provocation, ne savait point manquer à sa parole. Dans cette perplexité, un seul moyen lui paraît propre à sauver tout ; d'ailleurs, ce moyen n'expose que lui, il le prend sans hésiter.

Sa troupe reçoit l'ordre de se tenir prête à tout événement, mais de ne pas bouger de son poste tant qu'elle n'entendra pas de coups de fusil ; dans ce cas seulement, elle doit se précipiter à l'attaque du bourg sous le commandement de *Moustache*, le chef du canton. Cela réglé, Jambe-d'Argent ordonne au capitaine de la paroisse de Nuillé, Herminié, dit le *Chasseur*, homme calme et prudent, de mettre ses armes en état et de le suivre. Accompagné de ce seul homme, il marche vers le bourg, et arrive sans obstacle jusqu'à l'auberge du *Pigeon blanc*, où le détachement républicain était réuni.

Les bleus, qui étaient au nombre de quatre-vingts hommes environ, voulant montrer leur confiance, n'avaient point posé de sentinelle.

Quand donc Jambe-d'Argent parut inopinément sur le seuil de la porte d'entrée, il y eut parmi la troupe un vif mouvement de surprise, qui s'accrut encore quand Dur-au-Feu laissa échapper l'exclamation : « C'est notre chef! c'est Jambe-d'Argent! » A ce nom, tous, officiers et soldats, se levèrent d'un mouvement spontané, offrant le salut militaire dû à un supérieur ; le déserteur seul resta assis. Jambe-d'Argent rendit le salut, mais n'entra pas et n'adressa pas la parole aux républicains.

— Dur-au-Feu, dit-il d'une voix ferme, je viens te chercher. Je te commande de me suivre à cette heure.

— Je ne suis plus ton soldat, répondit le chouan sans tourner la tête, tu n'as plus le droit de me commander.

Jambe-d'Argent entrant alors dans la salle, s'avança jusque auprès de Dur-au-Feu :

— J'ai droit sur toi, tu es mon soldat, lié par ton serment; ainsi tu me suivras, sinon (il leva sa carabine) je t'écrase sur la place!

— Tu ne l'oseras pas, dit le déserteur en se redressant brusquement.

A peine avait-il prononcé cette parole, qu'un coup de crosse de la carabine l'avait étendu par terre. Il se releva à l'instant sur les genoux, mais le sang lui ruisselait par la bouche et par le nez.

— A présent, suis-moi, dit Jambe-d'Argent resté froid et calme.

Dur-au-Feu jeta un regard sur les bleus, ils ne bougeaient pas, et se disaient les uns aux autres :

— Le chef est dans son droit; d'ailleurs, il y a ici un homme pour un homme, nous n'avons rien à voir à leurs affaires.

Le déserteur entendit ces paroles, et, se résignant, se leva péniblement et suivit son chef. Sur un signe de celui-ci, le Chasseur, qui était resté en dehors, prit le bras de Dur-au-Feu, encore tout étourdi et chancelant, et le conduisit au quartier des chouans. Pendant ce temps, les républicains étaient aussi sortis de l'auberge ; Jambe-d'Argent les salua de la main seulement, puis s'éloigna tranquillement.

J.-D. Descepeaux.

(*La fin au prochain numéro*).

ODE SACREE,

Tirée du psaume LII : *Dixit insipiens in corde suo : non est Deus,*

PARAPHRASÉ ET APPLIQUÉ A L'ÉLECTION ET AU SACRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ALGER.

Dans ses passions insensées
Épris de frivoles appas,
L'impie, enflé de ses pensées,
A dit en son cœur : « Dieu n'est pas.
Au bien, au mal indifférente,
La foudre, à l'aventure errante,
Lance en vain ses flèches de feu.
S'il existait, ce Dieu suprême,
Son bras punirait mon blasphème :
Je vis... Non, il n'est pas de Dieu... »

Seigneur, c'est ainsi que le crime,
Hardi dans son égarement,
Sur ta patience sublime
Fonde son triste aveuglement.
Un peuple vil, abominable,
De ta loi pure et vénérable
Rompt le salutaire lien ;
Sur cette terre abandonnée
La licence règne effrénée :
Il n'est plus un homme de bien.

Mais Dieu, de cette race infâme
Méprise les complots pervers.
Son œil, qu'un saint courroux enflamme,
Sonde et parcourt tout l'univers,
Pour voir si les enfants des hommes
Déjà de la terre où nous sommes
Ont pour jamais banni la foi;
Si, parmi nous, il est encore
Un cœur qui le cherche, l'adore,
Un esprit docile à sa loi.....

D'un orgueil en crimes fertile
Tous suivent l'aveugle transport.
Sans frein, sans mœurs, l'homme inutile
Ne produit que des fruits de mort.
L'honneur, la pudeur, la justice
Contre l'adultère et le vice
Toujours ont en vain combattu (1) :
Dans ce monde impie et rebelle,
Non, il n'est pas un cœur fidèle
Aux saintes lois de la vertu.

La rapine et la violence
De nos tyrans arment la main ;
Leur insatiable opulence
Insulte aux pleurs de l'orphelin ;
Le vol, la fraude, l'homicide
Accroissent d'un tribut rapide
Leur fortune d'iniquité :
La substance du misérable
Est pour eux un pain exécrable
Dont s'assouvit leur cruauté.

De leurs pompes, de leur richesse
L'éclat terrestre et corrupteur
A ces cœurs plongés dans l'ivresse
Fait oublier leur créateur.
Aux hommes seuls ils veulent plaire ;
Mais Dieu, de ce vœu téméraire
Confondant le coupable orgueil,
Anéantira leur mémoire,
Et poursuivra leur folle gloire
Jusque dans l'ombre du cercueil.....

Mais... qu'entends-je?... une voix plaintive,
Frappant l'écho lointain des mers,
Vers une lamentable rive
S'élève du fond des déserts.....

---

(1) *Mendacium, et homicidium, et furtum, et adulterium inundaverunt.* (Osée., IV, 2.)

Dans ces lieux, si chers au fidèle,
Où, par des miracles de zèle,
La grâce a long-temps éclaté,
Je vois un peuple déplorable
Qui du nom trois fois adorable
Méconnaît la divinité.....

Jouets de mille craintes vaines,
Que nourrit leur lâche stupeur,
Ils se débattent sous les chaînes
De l'ignorance et de la peur.
Un Dieu, terrible en sa colère,
Repousse, maudit leur prière,
Et de leur honte il s'est moqué.....
O nations infortunées!
Dans vos églises profanées
Le vrai Dieu n'est plus invoqué.....

Hélas! de ces villes célèbres,
Qu'admirait jadis l'univers,
Qui peut éclairer les ténèbres?
Quelle main brisera leurs fers?
Comment, dans cette nuit profonde,
De la foi, lumière du monde,
Rallumer le divin flambeau?
O Dieu qui frappe et qui console!
Parle, Seigneur : que ta parole
Arrache ces morts du tombeau!.....

Un ange, choisi par ta grâce,
De ces longs siècles de douleurs
Effaçant la funeste trace,
Va te conquérir tous les cœurs.
Cette Église, encore en ruine,
Puisera la sainte doctrine
Dans sa vie et dans ses discours;
Et, sous ce pontife fidèle,
Brillant d'une splendeur nouvelle,
Verra renaître ses beaux jours.

Alors, par de nouveaux miracles
Subjuguant ses vains ennemis,

Ta foi dictera ses oracles
A des cœurs désormais soumis.
On verra de ses saintes flammes
Ton amour embraser des âmes
Que l'erreur n'infectera plus;
L'Église réparer ses pertes;
Et les terres, jadis désertes,
Se couvrir d'un peuple d'élus.

O mon Dieu! le juste qui t'aime
Sourit aux progrès de ta loi.
Du sein de l'impiété même
Il voit se ranimer la foi.
Quand tu le veux, tes mains habiles
En brebis douces et dociles
Changent des loups persécuteurs :
Ainsi, ton Église affligée,
Soudain triomphante et vengée,
Change en saints tes blasphémateurs.

Le comte DE MARCELLUS.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Retraites pastorales. — Synode provincial à Aix. — Mort de M. de Chabons, ancien évêque d'Amiens, et de M. Blanquet de Rouville, évêque de Numidie. — Sacres de M l'évêque de Dijon et de M. l'évêque d'Alger. — Plaintes du *Constitutionnel* contre quelques établissements religieux. — Progrès de l'agriculture dus, en Irlande, à l'arrivée des trappistes. — Procès et acquittement de M. l'abbé de Bervanger. — Mort édifiante de plusieurs condamnés.

Chaque année nous disons quelques mots à nos lecteurs sur les pieuses réunions qui, presque dans chaque diocèse, appellent le clergé à des exercices propres à donner plus d'ardeur à son zèle et à sa charité. Pendant les mois qui viennent de s'écouler, ces saintes retraites n'ont été ni moins nombreuses ni moins édifiantes que les années précédentes. Dans l'impossibilité d'entrer sur chacune dans des détails particuliers, nous en présenterons du moins une nomenclature à peu près exacte, et nous y joindrons les noms des prédicateurs qui les ont prêchées. Dès le mois de mai, celles de Metz et de Besançon

furent données, la première par M. l'abbé Chaignon, et la seconde par M. l'abbé Dufêtre; ces deux prédicateurs, dont le zèle n'est arrêté par aucun obstacle, ont successivement prêché : M. Dufêtre, les retraites de Bayeux, de Rouen, de Troyes, de Saint-Claude (à Lons-le-Saulnier), de Marseille et de Nîmes; et M. l'abbé Chaignon, celles de Bourges, d'Amiens, de Versailles, d'Orléans et du Mans; M. l'abbé Boyer, le vénérable directeur de Saint-Sulpice, en a prêché deux à Sens, la seconde de Saint-Flour (la première l'avait été par M. l'abbé Goudelin), et celle d'Agen; M. l'abbé Benoin a donné les deux de Beauvais, celles de Soissons, de Quimper et de Vannes; M. l'évêque de La Rochelle, celles de Paris et de Meaux; M. l'abbé Boué, celles de Tours et d'Aix; M. l'abbé Goudelin, la première de Saint-Flour et les deux de Fréjus; le P. Debussi, celle de Clermont; M. l'abbé Frère, celle de Montpellier; le P. Deplace, celle de Gap; et enfin M. l'abbé Tourvieille, celle de Bordeaux. Une circonstance particulière donnait un intérêt touchant à cette réunion du clergé de Bordeaux : on savait le prédicateur lié d'une étroite amitié avec M. l'archevêque, auquel il a fait faire sa première communion. Partout les évêques ont présidé à ces pieux exercices; quelquefois même plusieurs pontifes se sont trouvés spontanément réunis, et ont offert aux simples prêtres l'exemple de la régularité et de la modestie la plus touchante. Ces saintes prédications, ces méditations profondes, les paroles tour à tour instructives, paternelles et bienveillantes des prélats, auront, aidées de la grâce, porté sans doute déjà de nombreux fruits de salut; d'autres plus abondants en seront l'infaillible résultat. Déjà la malveillance ne voit plus dans quelques centaines de prêtres réunis un club de conspirateurs; plus de liberté est accordée à la prière; les évêques peuvent même se réunir sans qu'un cri d'alarme porte l'effroi dans les esprits et signale leurs conférences comme hostiles au repos public.

Un imposant spectacle a été, en effet, offert aux fidèles de la ville d'Aix. Cette métropole compte, outre l'archevêque, six évêques suffragants, ceux de Marseille, de Fréjus, de Digne, de Gap, d'Ajaccio et d'Alger. A l'exception de M. l'évêque de Digne, qui vient de donner sa démission, et de M. l'évêque d'Alger, qui n'était point encore sacré, tous ces prélats, auxquels s'était joint M. l'évêque de Belley, ont tenu un synode ou concile provincial pendant le mois dernier, et se sont rendus, le dimanche 21, aux vêpres de la cathédrale où ils ont accompagné la procession mensuelle du Saint-Sacrement, faite le troisième dimanche du mois. Malgré la réserve dont les mem-

bres de cette réunion provinciale se sont fait une loi, on a su que parmi les questions agitées entre leurs Grandeurs, plusieurs points importants de théologie, de discipline ecclésiastique et d'administration diocésaine ont été traités et arrêtés de manière à obtenir dans la pratique l'uniformité de conduite toujours si désirable, même dans les choses qui ne sont pas de foi ; la question des études et des conférences ecclésiastiques ; quelques points relatifs au culte, à la liturgie, à l'éducation et à l'instruction religieuse de l'enfance, ont été, de la part des évêques, l'objet d'un sérieux examen. Si maintenant cet exemple est suivi ; si, chaque année, quelques provinces ecclésiastiques ont leur synode, les esprits s'habitueront peu à peu à ces conférences toutes dans l'intérêt de la religion, et la réunion d'un concile de tous les évêques de France, représentant l'Église Gallicane, ne sera plus qu'une conséquence de ces premières assemblées qui l'auront préparé. Le corps des évêques français a trop de lumières et de sagesse pour que ses actes, quand ils seront bien connus, ne détruisent pas les préventions aveugles de quelques hommes de parti.

L'épiscopat dont s'honore et s'enorgueillit à si juste titre l'Église de France, vient de perdre, en peu de jours, deux de ses membres. M. Gallien de Chabons, ancien évêque d'Amiens, qui, il y a un an à peine, avait donné sa démission dans la crainte que son grand âge, affaiblissant ses facultés, le rendît moins propre à l'administration d'un diocèse qu'il avait pendant quinze ans édifié par ses vertus, est mort à Fontainebleau, le 24 octobre, à l'âge de quatre-vingt-trois ans ; et M. Blanquet de Rouville, chanoine de Saint-Denis, évêque de Numidie *in partibus*, suffragant de M. le cardinal archevêque de Reims, qu'il remplaçait depuis 1830 dans l'administration de ce diocèse, a été également enlevé à l'affection des fidèles et du clergé, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de soixante-dix ans. Tandis que la mort frappait ainsi dans les rangs de l'épiscopat, deux nouveaux pontifes recevaient l'onction sainte, et venaient, en quelque sorte, prendre leur place : nous voulons parler du sacre de NN. SS. les évêques de Dijon et d'Alger. Le premier a été célébré à Versailles, dans l'église Notre-Dame, dont le pontife élu était curé avant son élection, par M. l'évêque du diocèse, assisté de NN. SS. les évêques de Meaux et de Nancy, et en présence de M. l'archevêque de Besançon, de M. l'évêque de Nevers, de M. l'internonce pontifical et de M. le coadjuteur définitivement nommé de Nancy ; le second a eu lieu dans l'église métropolitaine de

Bordeaux : M. l'archevêque, prélat consécrateur, était assisté de NN. SS. les évêques de Luçon et de Bayonne ; M. l'archevêque de Saragosse et M. l'évêque de Montauban étaient présents. Le pontife élu avait à ses côtés M. le curé de Saint-Paul qui l'a baptisé, et M. le curé de Saint-Nicolas qui lui a fait faire sa première communion. Daigne le ciel bénir les efforts de ces deux pasteurs, appelés l'un et l'autre à une mission difficile où le zèle échouerait sans la plus ardente charité, mais que leurs vertus rendent si propres au ministère de paix et de conciliation qui leur est confié !

Nous parlions, il y a quelques instants, de préventions détruites, de cri d'alarme qui ne serait plus entendu ; un prompt démenti nous est donné par le *Constitutionnel* auquel vraiment nous n'avions pas songé en écrivant les lignes qu'on vient de lire. Le voilà, bien au contraire, qui pousse de nouveau ce cri d'alarme qu'il s'est enroué à proférer depuis quelque vingt ans ; le voilà qui, dans un de ses derniers numéros, dénonce à ses lecteurs le rétablissement des trappistes, expulsés de La Meilleraie par Casimir Périer, et maintenant rentrés, dit-il, dans leurs couvents de la Mayenne, du Haut-Rhin et de la Meurthe, où ils possèdent de *riches habitations ;* le voilà qui se plaint que nous ayons en France *un abbé procureur-général de la Trappe, le P. de Géramb ; un abbé, supérieur général de l'ordre des bénédictins, dom Guéranger ; deux établissements de capucins, des chartreux, des frères de Saint-Jean-de-Dieu, de Jésus, de Marie, de Joseph, et de tous les saints ;* qui dénonce le retour des jésuites dans *tous leurs établissements*, et qui, après avoir rappelé que la loi organique du concordat et les lois de l'empire ont aboli les ordres monastiques et les congrégations religieuses, exhume un décret de Napoléon, du 28 juillet 1811, qui supprime l'ordre de la Trappe. Nous ne dirons rien des plaisanteries de mauvais goût sur les *ordres de Jésus, de Marie, de Joseph, et de tous les saints ;* nous apprendrons seulement au *Constitutionnel* que l'ordre des frères de Saint-Jean de-Dieu, dont il ignore le dévouement et les fatigues continuelles, a pour but les soins à donner aux hommes privés de leur raison, amis ou ennemis, auxquels le journaliste ne songe guère ; que les écoles des jésuites sont toutes fermées, qu'on ne souffre pas qu'elles se rouvrent, et que son affirmation n'est malheureusement qu'une calomnie. Quant aux trappistes, qui lui paraissent sans doute complétement inutiles, voici un extrait d'un journal anglais *protestant* que nous le prions de méditer : ce sera notre seule réponse.

« Après avoir quitté le sol de la France, les trappistes de La Meilleraie

se sont retirés en Irlande, où ils ont passé un bail de cent ans avec sir Richard; en vertu de ce bail, sir Richard leur fait la concession de six cents acres de bruyères. Les trappistes ont élevé un vaste bâtiment qu'ils ont appelé La Meilleraie, du nom de leur ancienne demeure; et, chose remarquable, cet édifice, dont la valeur actuelle n'est pas moindre de 10,000 l. st. (250,000 fr.), a été bâti dans le cours de trois années par ces religieux qui n'avaient pas 5 fr. à leur service lorsqu'ils prirent possession des terres que leur industrie allait couvrir de riches moissons. Disons toutefois qu'ils furent merveilleusement secondés dans leurs travaux par les habitants des environs, qui, sans rétribution aucune, s'empressèrent à l'envi de leur offrir leurs services.

» Le nouveau couvent de La Meilleraie est magnifique; les appartements en sont bien distribués; sa situation près de Cappoquin, sur le versant des monts Knockmeledown, au milieu d'un pays sauvage, rappelle les hospices que la charité chrétienne a fondés sur le sommet neigeux des Alpes. Depuis sa fondation, les terres incultes sur lesquelles cet édifice s'élève se sont métamorphosées en terres fertiles. A l'époque où je visitai l'établissement, les moines de La Meilleraie, aimés et respectés de leurs voisins, avaient cent acres de terre en pleine culture, et l'on y récoltait du riz, de l'avoine, des navets et des pommes de terre. Les jardins abondaient en plantes légumineuses de toute nature, et, sur la totalité du domaine, on voyait plus de cent vingt mille pieds d'arbres nouvellement plantés. Ce n'est pas tout: depuis l'installation des trappistes, cinq mille acres *statuts* de terre de bruyère se sont couverts de maisonnettes et de champs magnifiques. Ainsi, dans quelques années, grâce à ces religieux, cette partie de l'Irlande sera transformée en un pays riche et fertile. »

Puisque nous parlons d'établissements religieux, hâtons-nous de dire que, par un arrêt prononcé le 9 de ce mois, la Cour royale de Paris, *considérant que dans un établissement complexe du genre de celui de Saint-Nicolas, le vœu de la loi est suffisamment rempli lorsque l'instruction primaire y est donnée par une personne munie d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité; considérant en fait, qu'en ajoutant à son établissement, fondé depuis quinze ans dans l'intérêt de la classe pauvre, et dont l'objet est l'enseignement des arts industriels et mécaniques, une école primaire, à la tête de laquelle il a mis un instituteur pourvu d'un brevet de capacité et d'un certificat de moralité, M. l'abbé de Bervanger n'a pas contrevenu aux lois et réglements sur l'instruction primaire*, a confirmé la sentence du tribunal

de première instance qui a acquitté ce vénérable prélat (voir notre numéro de septembre, p. 92). Après une brillante plaidoirie et une chaleureuse réplique de M. Nibelle son avocat, M. de Bervanger a pris la parole et prononcé avec autant de modestie que de dignité, ce peu de mots que nous sommes heureux d'avoir pu recueillir : « Je prie la Cour de vouloir bien m'écouter un instant. M. l'avocat-général a dit à tort que mon établissement échappait à la surveillance de l'université : presque tous les jours des inspecteurs visitent ma maison. Il y a donc sûreté pour l'université, et la loi se trouve par là satisfaite. Maintenant, si vous me condamnez, il me faudra fermer mon établissement; bien plus, ma condamnation entraînera la clôture d'autres établissements non moins utiles que le mien. A côté de Saint-Nicolas, il y a une maison où l'on élève de pauvres jeunes filles ; elle est dirigée par de pieuses dames qui, comme moi, n'ont pas de brevet de capacité : eh bien! le comité central d'instruction primaire aura vis-à-vis d'elles l'exigence qu'il a eue avec moi, et certes ces dames ne pourront se soumettre à un brevet de capacité. Alors on portera la perturbation dans un établissement recommandable par son but et les principes religieux qu'on y enseigne. »

Si les couvents, si les institutions religieuses, dont le *Constitutionnel* ne veut pas, se multipliaient davantage, moins de crimes effraieraient la société et feraient trembler pour l'avenir. Chaque jour n'apporte-t-il pas une preuve nouvelle de l'influence salutaire de la religion sur les cœurs même les plus endurcis? Depuis quelque temps, plusieurs exécutions capitales ont eu lieu, et, presque partout, les malheureux condamnés sont revenus à des sentiments religieux. Versailles, entre autres villes, a vu deux têtes rouler sur l'échafaud dans un seul jour, et la foule nombreuse qui environnait l'instrument du supplice a entendu un des criminels s'écrier : *Voyez, mes amis, où conduisent le crime et l'abandon de la religion.* Quel sujet de regrets et de réflexions pénibles pour ceux qui se sont donné l'affreuse mission de corrompre par leurs leçons d'impiété et leurs encouragements au mépris de la religion, la classe infortunée des ignorants! Quelques jours, souvent quelques heures d'instruction chrétienne ont suffi pour renouveler l'esprit et le cœur d'hommes pervers, que la société rejette de son sein, qui vont expier les conséquences de leur précédente ignorance et de leur incrédulité. Que leur avait-il donc manqué pour être vertueux? d'entendre les vérités de la religion au lieu des cyniques paroles de l'impiété; d'être éclairés plustôt, comme ils l'ont été à leurs derniers moments, par le flambeau de la foi. Grave sujet de

méditation pour ceux qui, par leurs exemples et par leurs leçons, par leurs déclamations impies et par leurs doctrines irréligieuses, les ont ou éloignés de la bonne voie, ou empêchés d'y entrer. Qu'ils y réfléchissent, et ils seront forcés de s'avouer à eux-mêmes qu'ils ne sont pas seulement la cause de la mort des criminels entraînés par leurs coupables leçons, mais qu'ils le sont également de la mort des victimes que ceux-ci ont immolées. Y.

Nous recevons trop tard pour en rendre compte dans ce numéro, quelques adresses du clergé de Montpellier à l'évêque de ce diocèse; nous devons d'ailleurs, à cette occasion, dire quelques mots de la circonstance qui a provoqué cette manifestation si honorable et pour le prélat qui en est l'objet, et pour ses auteurs. Nous nous en occuperons dans le prochain numéro.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, *Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, sous la direction de* M. l'abbé GLAIRE, *professeur d'hébreu à la Sorbonne, de* M. le vicomte WALSH, *et d'un* COMITÉ D'ORTHODOXIE (1). — L'*Encyclopédie catholique* n'est plus un ouvrage nouveau : parvenu à la huitième livraison de la seconde édition, son but est désormais assez connu, et nous pourrions peut-être nous dispenser de l'exposer sans avoir à craindre que son immense importance ne fût pas comprise, et n'obtînt pas la haute et vive sympathie que mérite une publication destinée tout à la fois au monde religieux et au monde savant, aux gens d'étude et aux hommes qui ne cherchent dans la lecture que le plaisir et la distraction, offrant enfin à tous le répertoire le plus varié des connaissances humaines.

Si la grande et noble pensée qui a conçu cette œuvre a, dès le premier moment, été généralement appréciée, il importe cependant

---

(1) L'ouvrage complet formera soixante-quatre livraisons de 12 feuilles in-4°; 8 ont paru. Le prix de la livraison est de 3 fr. On souscrit à Paris, à la librairie de M. Parent-Desbarres, éditeur, rue de Seine-St-Germain, 48.

que personne n'ignore comment elle a été mise à exécution ; il est nécessaire qu'on sache qu'il n'existe, dans la rigoureuse acception du mot, qu'une seule *Encyclopédie catholique*, c'est-à-dire un seul ouvrage où tous les mots des sciences et tous les noms de l'histoire, sans exception, soient admis et traités suivant leur importance relative, les uns en quelques lignes, d'autres en plusieurs colonnes, en plusieurs pages, et même en plusieurs feuilles ; une seule *Encyclopédie catholique*, c'est-à-dire un seul ouvrage qui non seulement traite toutes les questions de théologie dogmatique et morale, d'Écriture-Sainte, de critique sacrée, etc., mais qui soumette tous ses travaux, *sans exception aucune*, à un comité d'orthodoxie composé d'ecclésiastiques distingués, et notamment de deux professeurs à la Sorbonne.

Si cette scrupuleuse attention, si indispensable à une époque d'orgueilleuses réformes comme la nôtre, est une garantie pour l'exécution morale de l'*Encyclopédie catholique*, hâtons-nous d'ajouter que la science, les arts libéraux et industriels, l'histoire générale des peuples, des États, l'histoire particulière des individus, la grammaire, la géographie, etc., n'y sont pas traités avec moins de sollicitude ; que, dans chaque spécialité, tous les articles importants sont confiés à un homme dont personne ne peut contester la haute capacité ; et que ces divers auteurs réunis forment un comité de rédaction et de direction qui offre toutes les garanties que peut désirer le lecteur. Quand l'*Encyclopédie catholique* a pris naissance, ses fondateurs ont résolu d'en faire un véritable *répertoire universel* : ils doivent être heureux de pouvoir montrer aujourd'hui par ce qui a été fait, qu'ils ont tenu fidèlement leurs promesses.

Tous les éléments de succès sont donc désormais assurés à cette œuvre de haute portée : d'un côté, la bienveillance du public toujours acquise aux travaux consciencieux ; de l'autre, les soins d'un éditeur que ses belles et nombreuses publications ont si honorablement fait connaître. Nous reviendrons souvent sur cet ouvrage le plus important, sans contredit, qui ait été publié depuis long-temps. Nous chercherons d'abord à donner une idée exacte des huit livraisons parues, puis nous analyserons successivement les suivantes quand elles paraîtront. Cette méthode permettra de juger nos propres jugements, et d'établir une opinion raisonnée sur une publication dont le temps, nous n'en doutons pas, montrera chaque jour les avantages, si ses directeurs suivent avec persévérance la voie dans laquelle ils sont entrés.

DICTIONNAIRE APOSTOLIQUE, ou *Recueil de matériaux et de plans pour sermons, instructions familières, conférences et homélies, à l'usage de MM. les curés des villes et des campagnes, et de tous ceux qui se destinent à la chaire; par le P.* H. DE MONTARGON. 6e édition (1). — Parmi les ouvrages religieux dont la publication vient contribuer chaque jour à augmenter le foyer de lumières destiné à l'instruction et à l'édification des pasteurs et des peuples, il en est peu qui nous paraisse plus digne d'être recommandé à nos lecteurs que le *Dictionnaire apostolique* du P. H. de Montargon, dont la 6e édition vient de paraître. Puisque c'est, on ne peut le nier, la prédication qui a changé le monde, c'est la prédication qui le changera de nouveau. Ministère le plus efficace, le plus auguste, le plus sacré aux yeux de la foi et de la raison éclairée, il demande la plus grande préparation, l'étude la plus assidue, les dispositions les plus parfaites.

Pour accomplir dignement cette noble mission, pour faire germer le grain que le divin pasteur a semé sur la terre, le prêtre n'a pas assez de ses propres ressources; il a besoin encore d'appeler à son aide toutes les forces que la foi, la science et l'éloquence ont employées dans le cours des siècles à la destruction des monuments de l'impiété, et au triomphe de la vraie religion.

Or, aucun ouvrage ne tend à ce noble but d'une manière plus directe que le *Dictionnaire apostolique*, dont les anciennes éditions étaient malheureusement fort rares. Nous croyons donc, dans un moment surtout où la foi chancelle, où le naufrage est si rapide et si commun, où le temps et les forces manquent souvent au dévouement le plus énergique, ne pouvoir trop insister sur son indispensable nécessité pour le clergé; il y trouvera des conseils toujours sages et prudents, un véritable répertoire dans lequel il pourra, d'un seul coup d'œil, embrasser dans toute son étendue le plus vaste sujet de sermons ou d'instruction, puiser des textes, consulter, pour les citer et les commenter, les plus graves autorités. Si ce dictionnaire était moins connu, nous dirions quelque chose de la méthode qu'a suivie son auteur; mais n'ayant qu'à rappeler l'approbation générale avec laquelle ont été accueillies les *cinq* premières éditions, nous nous bornons à prédire le même succès à la *sixième*, bien assurés que l'em-

---

(1) 10 vol. in-8°. Prix 4 fr. le volume. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

pressement de MM. les ecclésiastiques, et même des gens du monde dont une lecture édifiante nourrit habituellement la piété, ne trompera pas les espérances de l'éditeur.

MANUEL DES DATES *en forme de dictionnaire*, ou *Répertoire encyclopédique des dates historiques et biographiques les plus importantes*, par M. J.-B.-J. DE CHANTAL (1). — Simplifier, abréger, faciliter le travail, soulager la mémoire, économiser le temps, tel est le but multiple que s'est proposé l'auteur de cet ouvrage. Nous devons dire qu'il l'a complétement atteint, et que désormais son *Manuel* se trouvera, suivant le vœu qu'il en exprime, non seulement dans chaque bibliothèque, mais sur chaque bureau, à côté des livres qu'on veut avoir constamment sous la main. Il nous serait difficile de donner une idée exacte des recherches auxquelles M. de Chantal a dû se livrer pour réunir en un seul volume les nombreux matériaux qu'il avait à coordonner; peut-être nos lecteurs comprendront-ils notre embarras quand ils sauront que le *Manuel des Dates* renferme :

1° Les *dates* des principaux événements de l'histoire universelle tant ancienne que moderne, tels que fondations de villes, révolutions politiques, guerres, batailles, siéges, traités, conciles, synodes, hérésies, etc.;

2° Les *dates* des origines, inventions, découvertes et perfectionnements les plus notables dans les sciences et dans les arts;

3° Les *dates* des lois, édits, règlements et ordonnances qui ont laissé le plus de traces dans l'histoire des peuples;

4° Les *dates* des phénomènes les plus étonnants, tremblements de terre, éruptions de volcans, inondations, épidémies, etc., etc.;

5° Les *dates* relatives aux personnages les plus célèbres : souverains pontifes, docteurs de l'Église, fondateurs d'ordres, princes, hommes d'État, guerriers, magistrats, savants, écrivains, artistes, etc.

Ainsi, au mot *Concile*, nous avons trouvé la liste et la date de *tous* les conciles nationaux et provinciaux; au mot *Pape*, la date de l'avénement et les noms de tous les souverains pontifes, indépendamment de l'article particulier consacré à chacun des successeurs de

---

(1) Un gros volume in-8° à deux colonnes, prix 8 fr. et 9 fr. 50 c. par la poste. A Paris, chez l'auteur, rue et passage Dauphine, et au bureau du journal.

saint Pierre; au mot *Paix*, non seulement la nomenclature de tous les traités de paix conclus avant l'ère chrétienne et postérieurement jusqu'à nos jours, mais des recherches fort curieuses sur l'instrument que le prêtre officiant baise à l'*Agnus dei*. Ces trois exemples pris au hasard, et que nous pourrions multiplier, suffisent, ce nous semble, pour faire apprécier ce travail dont l'immense utilité nous paraît d'autant plus incontestable, que, s'il nous est permis de parler de nous et d'invoquer notre propre expérience, nous en avions bien souvent déploré l'absence et éprouvé le besoin. Une concordance des calendriers républicain et grégorien, depuis le 22 septembre 1793 jusqu'au 1er janvier 1806, termine et complète ce volume, véritable *index* détaillé de l'histoire universelle.—Ce qui précède nous dispense de le recommander à nos lecteurs : tout éloge nous semble superflu pour un ouvrage qui porte en lui-même son principe de vie, et qui, comme tous les bons livres, se répandra d'autant plus qu'il sera plus connu.

Histoire des conjurations religieuses en France, *pendant le règne des derniers Valois*, *par* M. Delandine de Saint-Esprit (1). — Ce livre nous paraît destiné à occuper une belle place au milieu même des publications les plus intéressantes de notre époque. M. Delandine de Saint-Esprit est un de ces rares penseurs qui n'attaquent jamais un sujet sans aller au fond, un de ces écrivains qui brillent autant par l'élégance que par le coloris du style. Des chroniques inédites d'où résulte pour chaque règne un intérêt tout-à-fait local; des tableaux de mœurs d'une vérité parlante, des recherches immenses, des détails remplis de richesses, tels sont les éléments de succès que réunit ce beau travail. La période critique de notre histoire que M. Delandine a fait revivre sous son pinceau animé, a été l'objet de jugements divers, et les ennemis de la religion, on le sait, en ont fait contre l'Église un texte de calomnie non encore épuisé aujourd'hui. Le but de M. Delandine est de venger l'Église de ces injustes attaques; et ce but, il l'atteint d'une manière aussi brillante que pé-

---

(1) Un vol. in-8°, prix 7 fr. 50 c., à la librairie de la religion, rue Mézières, 6, et au bureau du journal.

remptoire en rétablissant les faits sous leur jour véritable, en leur restituant leur caractère historique, en démontrant, par exemple, que la Saint-Barthélemy, ourdie par la politique seule, fut tout en dehors de l'Église; que le sacerdoce arrêta le premier les bras des meurtriers; que l'Église ne craignit pas de heurter de front l'effervescence des conjurés pour faire respecter la loi évangélique, et que les protestants ont, dans un intérêt de parti, rejeté sur la religion l'odieux d'une œuvre qui lui fut étrangère. Cette histoire, qui comprend les guerres de religion depuis François Ier jusqu'à Henri III, nous montre constamment l'Église catholique d'autant plus grande que l'hérésie a multiplié ses efforts pour l'abaisser; dépouillée, elle apparaît riche de sacrifices; on lit ses bienfaits partout où des plaies s'offrent aux regards affligés.

Nous recommandons l'ouvrage de M. Delandine comme une lecture singulièrement attachante. L'exactitude et la richesse des documents, nous le répétons, en font une mine féconde où les écrivains viendront puiser de précieux matériaux; les sympathies de nos lecteurs seront d'ailleurs vivement émues par le récit des gracieuses légendes qui jettent un éclat si vif sur les temps chevaleresques de notre monarchie.

Heures de poésie *par* M. Ed.-L. de Blossac (1). — Ce titre est celui d'un recueil dont la *Revue catholique* ne peut se dispenser de parler. Des sentiments profondément religieux, des convictions fortes et pures se révèlent à chaque vers, et avec trop de chaleur et de vérité, pour que nous ne disions pas à nos lecteurs que dans les *Heures de poésie*, imprimées d'ailleurs avec élégance et même avec luxe, ils retrouveront toutes les pensées qui leur sont chères, toutes les affections auxquelles ils sont fidèles; que ce sera pour eux la voix d'un frère qui leur parlera de nos communes espérances, de nos regrets communs, et que ces *Heures de poésie* jetteront quelque charme sur leurs heures de loisir.

---

(1) Un volume in-8°, prix 5 fr., chez d'Urtubie et Worms, rue St-Pierre Montmartre, 17, et au bureau du journal.

Le Directeur-Propriétaire, Parent-Desbarres.

DE LA REVOLUTION BELGE.

(Premier article.)

Ce n'est pas sans une véritable douleur que nous abordons les questions soulevées par la révolution belge, questions auxquelles l'affaire du Limbourg et du Luxembourg, pendante en ce moment devant la diplomatie européenne, donne aujourd'hui un nouvel intérêt. Nous avons, en effet, à combattre ici des écrivains dont il nous est pénible de nous trouver séparés, des écrivains qui ont la même foi que nous, les mêmes désirs, les mêmes espérances. S'il ne s'agissait que de vues politiques, nous pourrions nous en affliger, mais nous ne nous en étonnerions pas; il faut s'attendre à rencontrer partout, de nos jours, cette diversité d'opinions qui fractionne les partis à l'infini, et qui est une suite nécessaire des grands bouleversements, des changements imprévus de gouvernement, des revers de fortune si subits, dont notre siècle et notre pays, plus que tous les autres, ont été les témoins. Mais comme il s'agit ici d'une question qui intéresse au plus haut point la gloire et les progrès de la religion, nous ne pouvons voir avec indifférence et sans surprise des écrivains dont les travaux ont pour but la défense de la religion (1), et qui, à ce seul titre, auraient déjà des droits à toutes nos sympathies, faire chaque jour des vœux pour que la catholique Belgique retombe sous le joug du protestantisme, et outrager sans cesse, en les traitant de révolutionnaires et de perturbateurs des États, les catholiques qui se sont réjouis de l'issue de cette révolution. Nous savons que leur erreur prend sa source dans des motifs honorables; mais ce n'est pas moins un devoir pour nous de la combattre, et surtout de repousser des imputations qui nous blessent, nous, catholiques, dans notre honneur.

Non, nous ne sommes pas des fauteurs de révolte; non, nous ne méritons pas d'être flétris du nom de révolutionnaires: mais nous croyons à un peuple des droits que les princes sont tenus de respecter; nous croyons qu'un pouvoir injuste n'est pas toujours un pouvoir légitime.

---

(1) On doit déplorer que tous les organes de la presse sincèrement dévoués à la religion n'aient pas unanimement reconnu qu'en Belgique la question religieuse domine de beaucoup la question politique, et n'aient pas adopté à son égard la ligne pleine de sagesse suivie par la *Gazette de France*, l'*Univers religieux* et l'*Ami de la religion*.

Nos adversaires parlent beaucoup de légitimité. Il y en a de deux sortes pour un gouvernement : l'une qui naît de la transmission héréditaire de la couronne, ou, dans certains cas, d'une élection légitime; l'autre qui résulte de l'exercice même de la puissance. Guillaume, roi des Belges, n'a jamais possédé ni l'une ni l'autre de ces deux légitimités : illégitime par la manière dont il est devenu roi des Belges, il l'a été bien plus encore par la manière dont il les a gouvernés; c'est-à-dire qu'il a été à la fois usurpateur et tyran. C'est sous ce double titre que l'histoire le présentera à la postérité.

Nous n'entendons attaquer en lui ni des vertus que nous ne révoquons pas en doute, ni son administration en Hollande, ni surtout sa légitimité dans ce dernier pays : il n'est ici question que de sa domination en Belgique.

Les défenseurs officieux du cabinet de La Haye essayent de donner le change à l'opinion publique en vantant la prospérité matérielle à laquelle était parvenue la Belgique unie à la Hollande, pour l'opposer à l'état de détresse dans lequel elle serait, suivant eux, tombée aujourd'hui. Mais cette haute prospérité matérielle dont elle jouissait il y a quelques années, ne la devait-elle pas autant à ses immenses ressources et à la paix profonde de l'Europe qu'à la sagesse de son gouvernement? Et quant à la détresse dans laquelle elle se trouve, dit-on, réduite aujourd'hui, ne faut-il pas l'attribuer, si toutefois elle est réelle, aux ménagements coupables que garde encore l'Europe envers le roi de Hollande, en laissant si long-temps indécises des questions intéressant au plus haut point l'avenir de la Belgique? Mais admettons, si l'on veut, que cette misère actuelle soit aussi réelle que la prospérité passée; admettons qu'elle ait dû celle-ci au gouvernement hollandais, et qu'elle eût évité celle-là en lui restant soumise : que prouvera-t-on par là?

Prouvera-t-on qu'un peuple n'a plus le droit de se plaindre lorsqu'on lui a escompté sa liberté et sa religion en améliorations matérielles et en avantages commerciaux?

Sera-t-il donc nécessaire que nous apprenions aux publicistes défenseurs du roi Guillaume, que le commerce et l'industrie ne sont pas toute la vie des peuples; que leur bonheur, pas plus que la sagesse et la bonté d'un gouvernement, ne se cotent à la Bourse; que l'homme ne vit pas seulement de pain; et que si l'univers païen, tombé dans le plus abject matérialisme, était satisfait lorsque son maître lui avait jeté sa pâture de chaque jour, *panem et circenses*, il n'en est plus de même de l'univers chrétien. Ils savent bien que le christianisme, en

rappelant l'humanité régénérée au sentiment si long-temps oublié de sa dignité, a fait naître dans les peuples d'autres besoins; qu'une nation chrétienne a le droit d'exiger de ceux qui la gouvernent le respect de cette dignité; qu'elle ne veut pas être traitée par eux en esclave; et qu'il est une liberté morale, fruit des lumières du christianisme, que tout peuple, comme tout individu, a le droit de réclamer.

Quel respect le roi Guillaume a-t-il eu pour ses peuples? Quel respect a-t-il eu pour ces lois éternelles qui doivent régler les rapports des gouvernants et des gouvernés? qui ordonnent aux peuples la soumission, et aux rois la justice? qui apprennent à ceux-ci que leurs peuples ne sont pas des troupeaux d'hommes qu'ils puissent impunément fouler aux pieds, mais des enfants qu'ils doivent chérir et gouverner en pères? qui leur montrent dans leurs États, non pas des hochets jetés à leur vanité, mais l'objet d'une constante sollicitude et d'une immense responsabilité?

Chaque peuple a un ensemble de mœurs, de coutumes, d'institutions, de traditions et de souvenirs, qui fait que les enfants d'un même pays se reconnaissent partout où ils se rencontrent, et qui, en les isolant des autres peuples, les unit entre eux par un lien aussi fort que mystérieux. C'est là ce qui forme le caractère, la physionomie sociale, ce qui distingue dans la grande famille des peuples; c'est là ce qu'on appelle la *nationalité*, qui se manifeste surtout par la religion et par la langue. Cette nationalité d'un peuple, ce n'est pas autre chose que son existence: aussi y tient-il comme nous tenons à notre vie; aussi a-t-il, pour exiger qu'on la respecte, le même droit qu'a chaque homme d'exiger qu'on respecte sa vie; et pour la défendre, le même droit qu'a chaque homme de défendre sa propre vie.

Guillaume se présenta à la Belgique en ennemi de sa nationalité, de son existence, avec l'intention de la détruire et de fondre le peuple belge dans la nation hollandaise; c'est-à-dire qu'il se présenta, non en roi et en père, mais en conquérant et en étranger. Ennemi naturel de la religion catholique, il le devint encore davantage par les conseils de cette politique qui lui montrait le catholicisme comme un mur de séparation entre la Hollande et la Belgique; la politique excitant en lui les penchants de la maison d'Orange, depuis long-temps chef reconnu du protestantisme en Europe, il déclara aux provinces belges une guerre qui n'a fini qu'en septembre 1830 par le courage et l'énergie de ces braves populations.

Si nous avions la prétention d'écrire un volume, nous citerions des faits; mais qu'apprendraient-ils que toute l'Europe ne sache déjà?

La haine de Guillaume pour le catholicisme n'est sans doute un mystère pour personne, et ses efforts pour le détruire seraient niés en vain. Pendant quinze ans, les Belges se sont vus menacés dans leur religion; tous les moyens ont été employés, la ruse et la violence, les séductions et les menaces ; jamais gouvernement plus intolérant n'avait été imposé à un peuple. La conduite si machiavélique du roi de Prusse à l'égard des provinces du Rhin trouvait alors un modèle en Belgique, et si on n'y a pas vu des scandales aussi grands que celui donné par la Prusse, c'est que, plus habile et plus dissimulé, le prince d'Orange aurait craint de compromettre le succès de son entreprise par des coups portés au grand jour.

Des entraves de toutes sortes étaient apportées au développement des institutions religieuses, tandis que tous les efforts du gouvernement tendaient à la propagation de l'erreur. Sachant bien surtout que c'est à la racine de l'arbre qu'il faut porter la cognée, le gouvernement s'empara de l'éducation. En même temps que les écoles catholiques étaient supprimées ou accablées de vexations, on ouvrait des écoles où des professeurs protestants ou philosophes étaient chargés d'inoculer l'erreur à l'enfance. Arrivés à un âge un peu plus avancé, les jeunes gens passaient dans des universités où le philosophisme régnait sans partage, où l'impiété était prêchée sans pudeur, et où achevaient de s'évanouir les quelques traditions du foyer domestique qui avaient survécu à l'enseignement des colléges.

Attaquée sur tous les points, l'Église ne pouvait se défendre sur aucun ; car le gouvernement qui dirigeait l'attaque avait soin de proscrire la défense ; et tandis qu'il essayait de renverser la religion et de corrompre l'enfance, il attaquait d'un autre côté la nationalité de la Belgique en s'efforçant de lui enlever sa langue.

Et voilà ce que l'on nous présente comme un gouvernement paternel. Voyez, en effet, combien il est paternel de dire à un peuple : — Vous prétendiez à une existence nationale; vous désiriez être comptés parmi les peuples de l'Europe ; vous aviez des souvenirs, des traditions, une langue auxquels vous étiez attachés comme au sol qui vous a vus naître : vous oublierez tout cela, car moi qui suis votre maître, je vous fais Hollandais de Belges que vous étiez ; je vais rompre la chaîne qui vous liait à vos pères, en sorte que vous soyiez étrangers dans votre propre patrie. Vous êtes catholiques, et vous vous glorifiez de votre attachement à la chaire de Pierre ; mais moi que l'Europe a fait votre roi, je déteste Rome et le Christ, et je veux qu'il n'y ait dans mes États qu'une seule foi et un seul culte. Aussi,

vous n'élèverez pas vos enfants, vous ne leur enseignerez pas les dogmes de votre Église ; ce sera moi qui me chargerai de leur éducation, qui leur apprendrai à brûler ce qu'adoraient leurs pères, à blasphémer la croix et à ne bénir que le nom de Luther : ainsi, dans un temps donné, malgré vous, je purgerai mes États de la religion romaine.—Si tel est le langage d'un *bienfaiteur*, d'un père, qu'on nous dise donc comment parlerait un ennemi?

Il est permis à un certain parti politique de bénir le nom de Guillaume ; mais de vrais catholiques ne se laisseront pas imposer une aussi niaise et aussi coupable admiration. Les catholiques belges n'ont jamais aimé, comme on le prétend maintenant, et encore moins regretté le gouvernement du roi de Hollande ; ils n'ont pas pu chérir, ils n'ont pas pu regretter un ennemi de leur foi, celui dont le but constant fut de la détruire : tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de lui pardonner, comme chrétiens, le mal qu'il leur a fait comme roi.

Enfin, le moment de la délivrance arriva. Armé pour la défense de sa religion et d'une sage liberté, un peuple tout entier se souleva pour conquérir le droit de rester catholique. Comme Français, nous applaudîmes à cette révolution qui éloignait de nos frontières un ennemi placé par l'Europe tout exprès pour nous observer ; comme catholiques, nous nous réjouîmes bien plus encore, puisque le peuple le plus catholique de l'Europe échappait au joug du protestantisme.

Certes, nous rendons pleine justice aux sentiments de ceux qui ne virent dans la révolution de Belgique qu'un des nombreux et tristes résultats de la fièvre anarchique qui agitait alors l'Europe ; mais ils furent dupes d'un sentiment exagéré de haine pour le désordre. Fallait-il rendre solidaire de son opinion sur la révolution de France, celle de Belgique, amenée par d'autres causes, et accomplie pour un but si différent? Ce n'est pas que plusieurs de ces hommes dont la vie est dévouée à porter le trouble dans les États, ne se fussent empressés de s'y mêler pour la faire tourner au profit des principes anarchiques ; mais heureusement ils échouèrent, et les catholiques, se hâtant de se débarrasser de leurs dangereux auxiliaires, se mirent promptement à l'œuvre de restauration aujourd'hui si avancée.

On avait déploré la catastrophe de juillet 1830, on se croyait obligé de réprouver également la révolution belge! Et n'était-ce pas, au contraire, un motif d'adorer les décrets impénétrables de la providence qui fait sortir le bien d'où l'on n'attendait que le mal, qui se sert de révolutions faites en grande partie en haine de la religion,

pour la glorifier dans d'autres pays, et qui nous montre un acte de réparation et de justice où notre faible vue n'avait d'abord aperçu qu'une grande violation de l'ordre !

Mais, diront les défenseurs absolus de tout pouvoir, ceux qui le tiennent pour inamissible, vous justifiez ainsi la révolte ; vous autorisez un peuple à se soulever toutes les fois qu'il se croira opprimé. — Ce serait là une bien fausse interprétation de nos paroles. Nous n'autorisons point un peuple à se soulever toutes les fois qu'il se croira opprimé; car il faudrait un tribunal chargé de décider de la justice de ses réclamations, et le droit de ce tribunal, que l'Europe reconnut autrefois dans l'Église, n'est plus admis aujourd'hui. Mais lorsque c'est au catholicisme qu'un prince s'attaque, lorsque son but est de le détruire, lorsqu'il y a péril imminent pour la foi, nous pensons que l'oppression est alors évidente, et que des catholiques ne peuvent avoir aucun doute sur la perversité d'un pouvoir qui déclare la guerre à Dieu même. Il nous semble qu'il y a alors, si l'on peut se servir de cette expression, un cas de flagrant délit qui peut quelquefois admettre une dérogation au droit commun. La révolte ne part pas alors du peuple, mais du prince, qui, en violant les lois les plus sacrées de l'ordre social, se place lui-même en état d'hostilité envers ses sujets, et les met dans le cas de légitime défense. S'il est brisé dans la lutte, à qui la faute ?

Nous ne dirons jamais à un peuple : Vous êtes opprimé, votre religion est en danger, levez-vous et chassez l'oppresseur. Non ; mais si, à force d'atteintes portées à la liberté naturelle et aux droits de la conscience, un prince a amené ses peuples à ce point que, voyant une occasion favorable de secouer le joug et de pourvoir à leur conservation, ils la saisissent avec empressement, et, dans un moment d'énergique indignation, renversent ce trône d'iniquité élevé parmi eux, nous ne pouvons que nous réjouir d'un semblable événement, et faire des vœux pour que ce peuple ne retombe jamais dans les chaînes dont il a su se délivrer; nous nous croirions coupables si nous allions appeler de nouveau sur lui la tyrannie; nous regarderions comme impie de souhaiter la restauration, dans un pays catholique, d'un gouvernement ennemi de l'Église.

Une telle doctrine ne sera pas facilement admise par nos adversaires, qui ont persévéré à tirer, d'idées d'ailleurs très justes, des conséquences tout-à-fait fausses. A force de vouloir l'indépendance, la plénitude du pouvoir, on en vient à ce degré d'exagération d'oublier que le pouvoir est soumis à des lois auxquelles il ne peut se soustraire,

de témoigner pour les peuples un mépris que repousse une politique chrétienne. Le pouvoir n'est pas institué à d'autre fin que de répondre à un besoin et à un instinct de conservation existant dans toutes les sociétés, de les protéger, de les défendre, et d'éloigner d'elles tout ce qui pourrait les compromettre. Le devoir comme le but de tout gouvernement se trouve tout entier dans cet ordre donné par le sénat romain à ses magistrats au milieu des conjonctures difficiles, de veiller à ce que rien de fâcheux n'advînt à la république. Et lorsque les gouvernements, méprisant leurs devoirs et oubliant le but de leur institution, deviennent nuisibles à la société dont la garde leur avait été remise, l'on ne peut refuser au peuple qui se voit menacé dans ses mœurs, dans sa langue, dans sa religion, dans ce qui est l'essence de son existence sociale, le droit de pourvoir à sa conservation. Poser les limites de ce droit, en régler l'usage, dire quand et comment il doit s'exercer, serait impossible : mais son exercice se trouve quelquefois justifié par cette nécessité de conservation qui est la loi suprême des sociétés.

Laissons les généralités.

La nationalité belge, entre les mains du roi de Hollande, était d'avance condamnée. On nous dira peut-être que c'est un grief à l'usage des révolutionnaires de tous les pays qui veulent soulever les peuples contre leurs gouvernements. — Mais la religion, si perfidement et si constamment attaquée ? Ah ! on nous répondra que les martyrs mouraient, et ne se révoltaient pas ; que la religion grandit dans les persécutions, et finit toujours par y trouver des triomphes. Nous savons tout cela, sans doute ; mais nous dirons qu'il ne s'agit pas ici du triomphe définitif de la religion, triomphe toujours assuré ; qu'il s'agit seulement de la conservation de la foi au milieu d'un peuple chez qui on travaille à la détruire ; que s'il est vrai que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, il n'y a pas de peuple qui ait une promesse spéciale qu'il ne verra pas s'éteindre pour lui le flambeau de la vérité. Nous dirons qu'il est très beau de mourir pour sa foi, mais qu'il s'agit ici, non pas des persécutions qui font des martyrs, mais de celles seulement qui font des apostats ; de ces persécutions sourdes et lentes qui ne versent point des flots de sang, mais qui amollissent les âmes et corrompent peu à peu chez un peuple les sources de la vie. Nous dirons qu'une génération peut bien répondre qu'elle mourra dans la foi de ses pères, et qu'ainsi elle pourrait laisser passer au-dessus d'elle le torrent dévastateur ; mais que cette génération, héritière des souvenirs des générations passées, doit songer à

celles qui la suivront; que si elle voit élever ses enfants dans la haine de l'Église et dans l'oubli de sa foi, elle doit trembler sur l'avenir de la société dont elle est un des anneaux; et que si elle a, comme nous l'avons prouvé, le droit de veiller à la conservation de son existence comme nation, à bien plus forte raison elle a celui de veiller à sa conservation comme membre de la société chrétienne.

Si, au XVIe siècle, nos pères n'eussent pas songé à l'avenir de la première des sociétés de l'Europe; si, voyant les progrès de l'hérésie sous un prince catholique encore de nom, mais sans talents, sans énergie pour protéger la foi, et ayant pour héritier de sa couronne le chef du protestantisme, ils ne se fussent hardiment levés pour défendre leur foi menacée et la conserver intacte à leurs enfants, qui sait si la France n'eût pas imité l'exemple que lui avait donné l'Angleterre, et si nous ne serions pas aujourd'hui séparés du centre de l'unité? Il est facile de déclamer contre l'ambition des Guises et contre les excès de la Ligue : mais la Ligue nous a peut-être conservé la foi. Et si l'on considère attentivement l'avenir qu'eût réservé à la France l'établissement du protestantisme sur le trône, peut-on s'empêcher d'éprouver quelque reconnaissance pour cette grande et belle manifestation de la France catholique? La Ligue s'attaquait cependant à une légitimité vieille de bien des siècles, mais à une légitimité qui se perdait, et que Henri IV ne put reconquérir que par son retour à la foi de ses peuples.

Ce que la Ligue fit à cette époque en France, le parti catholique l'a fait de nos jours en Belgique. La Ligue voulut empêcher que la France ne tombât sous le joug du protestantisme; les catholiques belges ont voulu s'en délivrer. Seulement, les catholiques belges ont eu à combattre non pas une légitimité bien établie, mais un étranger, qui, sans aucun droit et contre leur gré, leur avait été imposé par la force. Il a fallu la confusion d'idées la plus complète pour voir dans le roi des Pays-Bas un roi légitime des Belges.

C'est ce que nous nous proposons de prouver dans un second article, en faisant voir que la révolution de Belgique a été la réparation d'une grande injustice commise par l'Europe, et la restauration d'un grand principe de droit public méconnu au traité de Vienne.

V. E. B.

(La suite au prochain numéro.)

IMPRESSIONS CATHOLIQUES D'UN VOYAGEUR.

—

La cathédrale de Chartres.

—

Lettre au Rédacteur en chef.

Il est fort à la mode aujourd'hui, mon bien cher abbé, de redire ses *impressions de voyage*. Je désire faire ainsi que font les autres, et j'ai l'espoir que quelques unes des *impressions* que j'ai éprouvées depuis cinq mois seront partagées par les lecteurs de *la Revue catholique*. Si je redis bien ce que j'ai vu, j'irai au cœur de plusieurs. Depuis cinq mois, j'ai tour à tour admiré les cathédrales de Strasbourg, de Francfort, de Mayence, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, etc.; et maintenant j'ai, pendant que j'écris ces pages, la magnifique basilique de Chartres en face de ma fenêtre. Depuis ce matin mes yeux sont comme rivés sur ces deux flèches qui, ainsi que deux sœurs d'inégale beauté, aspirent vers le ciel. L'une est toute élégante, toute parée de dentelles de pierre, toute enjolivée de sculptures, de clochetons et de petites coupoles ; l'autre est simple et sévère ; sa pierre d'un gris blanchâtre tranche bien sur les nuages pluvieux d'aujourd'hui ; elle est toute dénuée d'ornements... on dirait un quaker auprès d'un prince mondain.

Ces deux flèches si dissemblables ont résisté au dernier incendie ; celle qui est si merveilleusement percée à jour produisait un effet magique, quand les longues langues de flamme sont montées en tourbillonnant dans son intérieur, dévorant la charpente et fondant les cloches données par les rois et les reines; alors, quelles délicates silhouettes sur ce fond rouge !... Quant à la flèche voisine, elle se consumait en dedans sans rien montrer au dehors, comme une âme forte et concentrée qui cache le mal dont elle est rongée...

De ma chambre je puis admirer la légère charpente en fer qui va remplacer celle consumée par l'incendie du 4 juin 1836. Elle était toute en bois de châtaignier et d'une étonnante conservation ; c'était comme une forêt entière dépouillée de feuillage, avec de longues avenues en berceaux. La charpente en fer a l'air d'un jeu sur la masse si imposante du bâtiment sacré qu'elle recouvre. Ce contraste disparaîtra quand elle sera couverte d'immenses feuilles de cuivre ; car on

est, je crois, dégoûté du zinc, qui ne résiste ni à l'action du temps ni à celle du feu, et qui, par conséquent, ne peut jamais être monumental.

Ce à quoi il faut applaudir, c'est la célérité avec laquelle les travaux ont été poursuivis. Le désastre a eu lieu il y a deux ans, et voilà que déjà tout l'espace dévoré par les flammes étale partout ses légers montants de fer formant des chevrons, des arcs et des ogives, entre lesquels on aperçoit le ciel. Toutes ces hautes pièces de fer peintes en rouge produisaient aujourd'hui, 1er décembre, un singulier effet sur les nuées grises et blafardes.

Malgré les rafales de vent et de pluie, je suis allé revoir de près pour la dixième fois cette cathédrale que j'aime comme Victor Hugo aime Notre-Dame de Paris... Oh! si je pouvais, seulement pour quelques instants, lui dérober sa plume, que de merveilles j'essayerais de redire! car ici, quel peuple de rois et de reines, de grands princes et de puissants guerriers! quelles légions d'anges et d'archanges! quelle nation de saints et de saintes! Et sur le faîte de l'édifice, et sur le sommet des arcs-boutants terminés par des gargouilles et par de fantastiques dragons, et dans les niches entre les avant-corps des porteaux, et au-dessus des épaisses portes de chêne, et dans les ogives sous lesquelles il faut passer pour pénétrer dans le lieu saint, quelle innombrable quantité de ces longues et sveltes figures que nos statuaires imitent si mal, à présent que ce n'est plus la foi qui conduit le ciseau!

Dans les deux clochers qui s'élèvent au-dessus de la porte royale (ainsi appelée parce que c'est toujours par là que les empereurs et les rois font leur entrée dans la vieille basilique), il y avait autrefois d'admirables sonneries.

Ces deux grandes pyramides, construites en pierre de taille, se montrent de loin dans l'immense plaine de la Beauce; on les aperçoit de huit lieues. Quand les moissons sont sur pied et ressemblent à une mer qui ondule sous l'haleine des vents, on pourrait comparer la cathédrale de Chartres a un grand navire qui porte haut ses mâts au-dessus des flots. L'une, nommée le *Clocher neuf*, ronde et fort spacieuse, a soixante-trois toises de hauteur; elle contenait jadis cinq grosses cloches parfaitement d'accord. L'une d'elles avait nom *Anne de Bretagne*, parce qu'elle avait été donnée par cette illustre princesse mariée en premières noces avec Charles VIII, et en secondes avec Louis le Père du peuple. Anne de Bretagne étant venue à Chartres en 1510, et ne manquant pas d'assister avec grande ferveur aux saints offices

de la cathédrale, entendit chanter un jeune enfant de chœur, nommé Lefèvre, fut ravie de la beauté de sa voix pure, douce et angélique, et le demanda au chapitre pour l'attacher à la chapelle royale. Cette demande lui ayant été aussitôt accordée, elle dit gracieusement aux chanoines au moment de son départ : *Vous m'avez donné une petite voix, mais moi, je veux vous en donner une grosse*; ce qu'elle fit ensuite en envoyant cette cloche, qu'on appelait aussi *la Cloche des biens*, parce que le jeune Lefèvre, devenu chanoine par la protection de la reine, fit présent au chapitre de la somme de trois mille livres, à condition qu'on sonnerait cette cloche une heure par jour, de six à sept heures du soir, depuis la fête de Pâques jusqu'au dimanche de la Trinité, *à celle fin*, disait-il dans l'acte de donation, *que mémoire ne passe d'ycelle qui a fait du bien à la ville et à moi.*

Dans l'autre clocher, qu'on appelait *le vieux*, il y avait trois cloches d'une prodigieuse grosseur, qui s'accordaient avec les cinq du clocher neuf. Dans les grandes solennités, c'était une merveilleuse harmonie que la leur; ces grandes voix semblaient se parler et se répondre; on les entendait de quatre lieues; *Quand elles sonnaient*, dit l'historien de l'église de Chartres, *la population était ravie de contentement, car elles exprimaient toutes les parties de la musique, et l'on se sentait le cœur épris d'une secrète joie qui donnait de la dévotion à ceux qui en étaient le moins susceptibles.*

Aujourd'hui, pour arriver à Chartres et parvenir à la sainte merveille du pays, il faut traverser de plates et monotones plaines où l'œil ne rencontre rien qui le distraie et le charme. Des champs de blé et puis des champs encore ! Tout cela donne de belles et riches moissons, mais tout cela prouve que la richesse est parfois ennuyeuse. Autrefois, au lieu de ces flexibles épis qui aujourd'hui se balancent et ondulent sous les brises, des chênes dont on ne savait pas l'âge étendaient leurs majestueux rameaux, une immense forêt couvrait de ses imposantes sombreurs tout le pays Chartrain ; aussi les druides, qui se connaissaient en choses saisissantes, en choses qui imposent le respect à l'âme, avaient-ils choisi cette contrée pour y établir leur collége. Là, ils avaient leur *chêne de Teutatès* ; là, d'abondantes récoltes de *guy sacré* ; là, leurs autels de pierre, leurs *dolmens* et leurs abominables et sanglants sacrifices.

Comme si la noire obscurité de la forêt n'eût pas encore été assez recueillie pour leurs mystères, ils avaient dans les rochers et sous terre des grottes et des cavernes où les initiés étaient reçus ; dans une de ces grottes un autel était consacré *à une vierge qui devait enfanter*

(*virgini parituræ*). Comment ces hommes qui n'adoraient pas le vrai dieu avaient-ils eu révélation du mystère de l'Incarnation? C'est ce que de plus habiles que moi n'ont pu expliquer ; et voici le singulier passage que je trouve à cet égard dans un petit livre que j'ai acheté à une vieille femme qui vend des chapelets, des médailles et de petits cierges qu'on fait brûler devant l'image de la Vierge-Mère.

« Dieu, dit le petit livre, s'est communiqué particulièrement à trois » sortes de devins avant l'Incarnation de son Verbe : aux mages, aux » sibylles et aux druides. Les mages, très savants dans l'astrologie, » ayant prévu que le Dieu du ciel devait naître un jour sur la terre, » en attendaient l'avénement avec une vive impatience, et Dieu la » leur manifesta tant par une révélation particulière que par l'appa- » rition d'une étoile merveilleuse. Les sibylles ont reçu le don de pro- » phétie en récompense de leur virginité, et ont annoncé dans leurs » oracles les plus grands mystères chrétiens. Les druides, qui avaient » eu communication avec les Égyptiens, les Phéniciens et les Juifs, » connurent, par un esprit prophétique plutôt que par une prédiction » fortuite, *qu'une vierge enfanterait un jour un fils pour le salut et » la félicité de l'univers.* Ils lui élevèrent des autels en plusieurs » endroits avec cette inscription : *Virgini parituræ*, et jetèrent par » ce moyen dans la ville de Chartres les premiers fondements de la » dévotion à la sainte Vierge, et de ce superbe temple, chef-d'œuvre » de l'art, que les chrétiens ont consacré à la gloire de Marie, et qui » est aujourd'hui le séjour de la sainteté et de la grâce. »

Comme toutes les grandeurs d'ici-bas, la cathédrale de Chartres a eu ses adversités. Plusieurs incendies l'ont dévastée. Le premier éclata sous Hasting, chef des Danois Normands. Ce barbare ayant demandé le baptême, fut introduit dans la ville ; mais dès qu'il y fut entré, il mit le feu au temple du Dieu qu'il avait fait semblant de vouloir connaître et adorer.

Cette première désolation du lieu saint manifesta la ferveur des chrétiens de cette époque ; la cathédrale fut promptement rebâtie et ne le céda point en magnificence à celle qui avait été réduite en cendres par le chef normand. Mais cette nouvelle splendeur ne dura pas plus de deux cents ans ; Dieu irrité contre son peuple, permit que dès l'an 973, aux nones du mois d'août, sous le règne de Lothaire et sous l'épiscopat de Hardouin, Guillaume-le-Tricheur, premier comte de Chartres, assiégeât la ville et y fit mettre le feu, qui consuma l'église.

On la réédifia de nouveau, car la vraie foi et la vraie piété ne se lassent point, et en 1020 elle fut brûlée par le feu du ciel.

Depuis ce moment, la cathédrale de Chartres n'avait plus été éprouvée ni par la foudre ni par la main des hommes, lorsqu'il y a deux ans, le réchaud oublié d'un plombier mit le feu à sa magnifique charpente... Il faut le dire à la gloire de M. Delessert, ancien préfet de Chartres, le désastre sera bientôt entièrement réparé; et, dans un temps comme le nôtre, c'est une consolation de voir l'activité qui a été mise à recouvrir l'édifice sacré : sa charpente de fer sera une des merveilles de notre époque. Les vieilles voûtes étaient si épaisses, que, de l'intérieur de l'église, on ne voit pas qu'il y a eu, au-dessus de ces ogives si hautes et si élancées, toute une forêt en feu, toute une mer de fer et de plomb fondus tombant en rouges et ardentes cascades du haut des toitures dans les rues... De nouveau le calme, le silence et le recueillement règnent dans la magnifique église. J'ai vu agenouillée devant une image miraculeuse de la sainte Vierge, une foule de paysans et de paysannes venus à Chartres pour la foire de la Saint-André. Tous priaient avec confiance la mère du Dieu qui mûrit les moissons et qui donne les biens de la terre. Parmi les touffes de lauriers, de myrtes et d'orangers, j'ai vu bien des hommes en blouses bleues prosternés sur les dalles de pierre. L'image de la Vierge-Mère est élevée sur un pilier, à l'endroit même où les druides avaient dédié leur autel *à la vierge qui devait être mère;* ce pilier est *creusé* par les baisers des chrétiens qui viennent y implorer la Vierge qui console.

Un banc d'œuvre m'a aussi particulièrement frappé. Sur son panneau principal, on voit une Vierge tenant un démon enchaîné; c'est celui qui vient de mettre le feu à la cathédrale, l'esprit de l'impiété sorti de l'abîme pour détruire le temple du vrai Dieu. Marie a entendu la voix de l'ange chargé de veiller sur la ville de Chartres ; aussitôt elle a ordonné aux esprits célestes qui forment sa cour d'éteindre les flammes qui vont consumer l'édifice qu'elle aime ; et l'on aperçoit tous ces anges avec leurs larges ailes déployées et leurs longues robes flottantes, obéissant à leur reine, penchant des amphores qu'ils tiennent dans leurs mains, et répandant des flots d'eau sur les flammes. Ce relief m'a semblé plein de poésie chrétienne et de talent.

Si je voulais redire tous les miracles opérés dans cette vieille église de Chartres, je ne finirais pas cette lettre déjà peut-être trop longue; qu'il me suffise d'ajouter que la mémoire en est conservée dans le pays Chartrain, et que l'on vient toujours de loin prier la Vierge qui secourt, qui guérit et qui console.

Tout à vous, mon cher abbé.

Vicomte WALSH.

INSTITUTIONS CHARITABLES DE ROME.

(Suite [1].)

La maison de la *Trinité* sert de transition entre les hôpitaux consacrés au traitement des maladies et les hospices. Avant de visiter ces derniers, n'oublions pas une institution précieuse pour l'humanité : c'est la *Confrérie de la Charité*. Elle se compose de femmes mariées ou veuves, et de demoiselles âgées de quarante ans, qui se dévouent spécialement aux indigents atteints d'infirmités permanentes ou chroniques. Elles les visitent deux fois par semaine, leur font distribuer une demi-livre de viande par jour, paient les médecins, les chirurgiens, les apothicaires, leur fournissent, s'il le faut, le lit et le blanchissage, et ne les abandonnent que morts ou guéris. La seule paroisse de Notre-Dame-*Dei-Monti* compte trente dames de charité, sur cinq mille âmes de population. La bienfaisance romaine suit les malades de leur lit de mort jusqu'à l'asile ouvert par le fossoyeur à leur dépouille mortelle. La *Confrérie de la mort et de l'oraison*, fondée en 1551, et qui compte dans son sein des personnages du rang le plus élevé, a pour mission l'inhumation des pauvres de la Campagne de Rome, dans un rayon de vingt à trente milles, décédés pendant leur transport aux hôpitaux de la métropole, et ceux qui, par un crime ou par tout autre accident, ont été frappés de mort violente dans la ville ou dans les environs. Dès qu'elle est informée d'un décès, la confrérie se réunit dans son oratoire, *in viâ Juliâ;* ses membres marchent de là processionnellement, la figure couverte d'un capuchon ouvert seulement sur les yeux, bannière en tête et cierge à la main, vers la maison mortuaire, puis à l'église paroissiale, en psalmodiant, sur un ton lugubre, le *Miserere* et les psaumes des vêpres des morts. L'origine de cette institution remonte à l'empereur Constantin.

La *Confrérie de Saint Jean-Décollé* est une imitation de la célèbre confrérie des *Sacconi*, ou membres de la *Miséricorde*, de Florence ; ils ne peuvent, comme confrérie, rien posséder autre que leur chapelle. Vêtus d'un sarreau de toile grossière, ils vont mendier de porte en porte, se jettent à genoux les bras en avant lorsqu'ils entendent blasphémer, portent des secours aux malades, escortent les sup-

---

(1) Voir p. 7 de ce volume.

pliciés, et prennent soin de leur famille pendant l'exécution. Cette confrérie ne reçoit que des Toscans dans son sein. Celle de la *Peste* a le droit d'arracher à la mort un condamné chaque année : elle le porte ensuite en triomphe dans la ville. Une association spéciale se charge de soigner les étrangers qui tombent malades dans les auberges; elle réclame, comme lui appartenant, tous les effets laissés par ceux qui meurent pendant leur séjour; cette prétention, fréquemment contestée, a donné lieu à plus d'un procès.

Comme toutes les capitales, Rome possède des hospices pour les enfants abandonnés, pour les orphelins et pour les vieillards ; le premier, fondé par Innocent III, en 1198, a précédé de plus de quatre siècles l'œuvre de saint Vincent-de-Paul. Les enfants sont déposés à la porte de l'hospice dans un tambour matelassé, dont le moindre mouvement ébranle une sonnette qui donne l'éveil au gardien. Celui-ci les retire et les inscrit sur un registre, en indiquant tous les signes qui peuvent plus tard les faire reconnaître. De là on les porte dans la salle des nourrices provisoires, où ils sont allaités pendant huit jours; on les confie ensuite à des nourrices particulières : ce sont, en général, des paysannes qui se présentent munies d'un certificat de leur curé, attestant que leur nouveau-né est mort ou vient d'être sevré ; précaution indispensable pour que les mères, spéculant sur la pension payée par l'hospice, ne reprennent pas leurs propres enfants après les avoir exposés. On leur donne un écu par mois, pendant à peu près un an; et comme elles doivent garder ces enfants jusqu'au moment où ils seront en état de gagner leur vie (douze ans pour les garçons et dix ans pour les filles), on leur accorde, après le sevrage, soixante baiocchi par an, jusqu'à ce terme. Il arrive souvent que ces enfants sont adoptés par leurs nourrices; ceux qui rentrent dans l'établissement sont envoyés à l'hospice de Viterbe, où on leur apprend un métier. A l'âge de vingt ans, on les congédie avec un pécule de dix écus; les autres sont reçus dans l'*Asile de l'industrie* ou dans les monastères. Les jeunes filles entrent pour la plupart au couvent de *Sainte-Thècle*, spécialement consacré à leur éducation. Pie II institua trois processions solennelles où elles se montraient en spectacle dans les rues de Rome ; il en résulta de nombreux mariages ; on en compta 75 en 1647 (1); mais Dieu sait combien d'intrigues s'y dénouaient moins heureusement ! Benoît XIV soumit l'institution à une

(1) *Dissertation sur le chapitre du Saint-Esprit*, par le p. Saulnier ; Lyon, 1649.

discipline plus austère ; il y établit des ateliers de lingerie, de maillots, de tissus de paille, de broderies pour les ornements sacerdotaux. Les jeunes filles qui sortent de *Sainte-Thècle* pour se marier, reçoivent aujourd'hui une dot de cent écus.

On dépose aux *Enfants-Trouvés* un nombre considérable d'enfants de la Campagne de Rome ; il en vient même du royaume de Naples. Le peu de soin que l'on prend de ces chétives créatures pendant le transport, surtout en hiver, produit une mortalité considérable ; on en expose tous les ans sept à huit cents. Le nombre de ceux entretenus par l'établissement, depuis 1829 jusqu'en 1833, a varié de 2,241 à 2,356, et celui des morts de 540 à 682 ; proportion effrayante, et qui le serait bien plus encore si les enfants n'étaient confiés pour la plupart à des nourrices de la campagne. Sur le nombre des survivants, 58 ont été rendus, terme moyen, chaque année, aux parents légitimes qui les réclamaient ; 53 garçons ont quitté l'hospice pour apprendre un métier ; 15 filles sont sorties pour se marier ; 32 sont entrées dans les conservatoires ou ateliers de charité.

La misère concourt autant que l'immoralité à l'exposition des nouveaux nés. Le meilleur moyen de remédier au mal serait de favoriser le bien-être des classes infortunées, ce qui réduirait de beaucoup le nombre des unions illégales ; d'ouvrir des asiles à l'enfance, de fortifier le moral du peuple, et de graver dans tous les cœurs, dans celui des femmes surtout, les maximes religieuses, frein le plus puissant du libertinage.

Rome compte quatre hospices pour les orphelins ; le plus considérable, celui de *Saint-Michel*, a été fondé par Sixte-Quint, et successivement agrandi et restauré par Innocent XI, par Clément XI et par Pie VI. Il est doté de 50,000 écus (84,000 fr.). On y recueille les orphelins et les invalides des deux sexes, et on les y place dans quatre divisions distinctes. Les enfants reçoivent, suivant la position sociale de leurs parents, une éducation libérale ou purement industrielle. Ils sont répartis dans des ateliers d'imprimerie, de reliure, de chapellerie, de teinture, de sellerie, d'ébénisterie, de tissage, de tentures brochées, de sculpture sur pierre et sur bois, de peinture, de gravure, de camées, de musique, etc. L'instruction littéraire varie suivant les dispositions des élèves. On y professe l'anatomie, l'histoire sacrée et profane, la mythologie, la géométrie, la mécanique et la chimie. Cet hospice est ainsi devenu un véritable conservatoire d'arts et métiers.

L'institut des femmes possède 240 élèves ; elles y reçoivent une éducation religieuse propre à les préserver plus tard des séductions

d'un monde où elles se trouveront sans appui ; on leur apprend la lecture, l'écriture, le calcul et l'économie domestique. Elles ne sortent de l'établissement que pour embrasser la vie monastique ou se marier. La confrérie de l'*Annonciation* verse à l'hospice Saint-Michel une somme de 800 écus (1,330 fr.), destinée à les doter.

Indépendamment de l'hospice *Saint-Michel*, neuf conservatoires, dont trois remontent au XVIe siècle, sont consacrés aux orphelins, trois autres aux néophytes, aux jeunes filles exposées au danger et à celles que la misère de leur famille abandonne à la charité publique. Les pauvres veuves ont aussi des asiles fondés par la piété des Salviati, des Ruspoli, des Barberini ; enfin trois maisons de refuge s'ouvrent aux filles perdues qui sortent de l'hopital *Saint-Jacques* ou des prisons avec la résolution de s'amender.

La population de l'hospice de *Sainte-Marie-des-Anges* est de 550 femmes et de 250 hommes. Ceux-ci sont répartis en cinq divisions, sous la direction des frères ignorantins. On y reçoit une instruction élémentaire ; des ateliers sont ouverts aux garçons ; les femmes sont occupées à filer le coton, le chanvre et le lin, à tresser l'osier pour les chaises fabriquées dans le quartier des hommes. La nourriture se compose d'une livre un quart de pain, d'une soupe, de trois onces de viande et d'une demi-bouteille de vin. L'uniforme de la maison est simple et propre ; la commission des secours donne à l'hospice 35,000 écus (58,330 fr.) par an, et le produit net des travaux s'élève à 4,000 écus (6,650 fr.). Nous ne citerons que pour mémoire un hospice pour les prêtres infirmes, et deux asiles de nuit pour les pauvres des deux sexes.

(*La fin au prochain numéro.*)

JAMBE-D'ARGENT ET DUR-AU-FEU.

(Suite [1].)

Toute la troupe rentra à l'auberge du Pigeon-Blanc, sans s'inquiéter davantage du déserteur. Une heure après, suivant la parole donnée, le détachement retourna à Laval.

Revenu au poste des chouans, Jambe-d'Argent ne permit pas que Dur-au-Feu l'approchât.

(1) Voir p. 141.

— C'est devant l'état-major, dit-il, qu'il aura ce soir compte à rendre. J'ai pour devoir de l'y faire amener, je n'ai pas autrement à m'occuper de lui.

Le prisonnier fut conduit sous bonne garde à la métairie du Grand-Bordage, où se tenait le quartier-général. Le soir venu, douze des principaux officiers de la division s'y trouvèrent réunis; c'étaient les chefs de canton Bézier, dit *Moustache*, et Jamois, dit *Placenette;* les capitaines de paroisse, Herminié, dit *le Chasseur*; Barbier, dit *la Risque;* Quélen, dit *Houzard;* Guinoseau, dit *le Blond;* tous ceux-là fils de laboureurs, chefs *par le choix d'amitié* de leurs camarades; les autres, appelés officiers d'état-major, étaient quelques gentilshommes du pays, ou des jeunes gens de familles riches que la haute réputation de Jambe-d'Argent avait engagés à venir servir sous ses ordres. De ce nombre étaient MM. de Lancreau, de Loresse, d'Aubert, de Souvré, de Valois, etc. Plusieurs d'entre eux m'ont confirmé l'exactitude des détails que je rapporte.

Ce tribunal improvisé, établissant sa séance dans la demeure d'un paysan; ces juges sans appareil, allant s'asseoir autour de cette table où chaque jour une paisible famille venait prendre ses repas; cet auditoire composé uniquement des femmes et des enfants de la métairie, qui, pressés dans un coin, restaient là stupides d'étonnement; enfin, toute cette scène éclairée par une seule petite lampe accrochée à la poutre noircie, ce n'était point là un spectacle solennel et imposant, et toutefois les assistants se montraient frappés d'une impression profonde et douloureuse. C'est que là une question de mort allait être discutée; que là étaient appelés à prononcer sur l'existence d'un homme ceux qui, ce jour même encore, nommaient cet homme leur camarade, leur compagnon d'armes. Aussi, lorsque le déserteur Salmon Dur-au-Feu fut amené devant eux, il y eut dans toute l'assemblée un mouvement involontaire de pénible frisson. Quant à l'accusé, il paraissait tranquille et assuré dans son maintien; son visage, il est vrai, était pâle et défait; mais le mouchoir taché de sang qui enveloppait sa tête en expliquait la cause, en témoignant combien la crosse de la carabine de Jambe-d'Argent l'avait rudement atteint.

Comme chacun restait silencieux et immobile, Dur-au-Feu se mit à promener son regard sur ceux qui devaient le juger; mais alors, ne voyant pas parmi eux l'homme qui jusqu'ici avait été son appui, sa sauve-garde, il se montra troublé et s'écria :

— Le chef ne doit-il pas être ici?

Un des officiers lui indiqua du geste Jambe-d'Argent, qui, assis à l'écart dans un coin obscur, tenait son visage caché dans ses mains. Il avait déclaré qu'il ne croyait pas devoir prendre part à la délibération, mais qu'il se croyait obligé d'y être présent. A sa vue, Dur-au-Feu, reprenant confiance, n'attendit point d'être interrogé.

— Je ne ferai ici aucune menterie, dit-il d'un ton ferme; je conviens d'être coupable en tout ce qu'on m'accuse d'avoir fait. J'ai *fauté* grandement : ordonnez la punition, je la mérite.

— Mais savez-vous bien, Salmon, répliqua un des chefs, que vous êtes accusé d'avoir voulu nous trahir, et qu'un traître doit être fusillé? Voyez si vous avez quelque chose à dire.

— J'en ai assez dit, reprit l'accusé; à présent donc, à vous d'ordonner.

L'officier se leva, alla recueillir l'opinion de chacun ; puis, élevant la voix, il dit :

— Au nom du conseil de guerre, et à l'unanimité, Salmon, dit Dur-au-Feu, vous êtes reconnu coupable de mauvaise conduite, manquement à la discipline et trahison, et comme tel condamné à être fusillé sur l'heure.

— Je le mérite, je le mérite, répondit le condamné d'une voix sourde, le conseil a fait son devoir.

Alors il se retourna vers Jambe-d'Argent, et demeura un moment à le regarder en silence. Celui-ci restait immobile et la figure entièrement cachée ; Salmon s'avança vers lui.

— Justice m'a été faite par ces messieurs, dit-il ; mais à cette heure le chef n'aura-t-il pas une parole de faveur à dire pour moi? Mon ancien camarade n'a pas oublié que mon assistance lui fut bonne plus d'une fois ; et puisqu'il est le maître à tous ici...

Jambe-d'Argent se soulevant de son siége l'interrompit.

— Malheureux ! dit-il, pourquoi me forcer à dire en ce moment une parole qui sera contre toi? Oui, tu m'as assisté souvent dans les embarras et les fatigues ; pauvre estropié que je suis, je t'ai dû beaucoup, je le reconnais, mais de toi à moi il n'y a pas eu d'ingratitude, tu le sais !

— C'est vrai, c'est vrai! s'écria Salmon.

— Aujourd'hui, reprit Jambe-d'Argent, c'est affaire entre les royalistes et toi, qui as voulu les trahir et les vendre. Entre eux et toi, que suis-je? Rien, rien, sinon le chef qui a le devoir de commander pour que justice soit faite..... Justice vient d'être faite, toi-même tu l'as dit.

A ces mots, Jambe-d'Argent se laissa retomber sur sa chaise, si pâle, si saisi, qu'il semblait prêt à défaillir.

En ce moment le père Joseph entra dans la maison (1). Contre l'ordinaire, il s'était abstenu d'assister au conseil; mais, comme il prévoyait l'issue de la délibération, il était resté à portée d'être averti si les tristes soins de son ministère devenaient utiles.

— C'est la pensée du bon Dieu qui amène monsieur, s'écria le condamné dès qu'il l'aperçut; au moins donc, je ne serai pas abattu comme une bête enragée; je ferai la fin d'un chrétien! Allons, allons, à vous, mon père, je suis prêt à me confesser.

Le père Joseph lui serra la main avec affection, puis se dirigea vers une petite chambre dont la porte était entr'ouverte. Salmon fit d'abord quelques pas pour le suivre, puis tout-à-coup revint vers Jambe-d'Argent.

— A présent, dit-il, que je vais me préparer à mourir en chrétien, j'ose demander à mon chef de se réconcilier avec moi avant que je paraisse devant Dieu.

A ces mots, Jambe-d'Argent se leva; il était tout navré, mais il gardait cet air de dignité qui lui était habituel. Il s'avança vers le condamné, se découvrit devant lui et l'embrassa; ensuite il voulut lui parler, mais il s'efforça en vain de le faire, et voyant cela, il l'embrassa encore une fois. Alors, Salmon se précipita dans la chambre où l'attendait son confesseur. Quant à Jambe-d'Argent, il alla s'agenouiller dans le coin du foyer, et à la lueur de la flamme qui brillait dans l'âtre, on vit des larmes couler sur ses joues. Il fit le signe de la croix, prit son chapelet, et comme il en récitait les prières à demi-voix, les assistants, à son exemple, se mirent à genoux et prièrent avec lui; mais à la fin, le chef de canton Jamois, dit Placenette, qui était d'un naturel bouillant et emporté, s'écria :

— Si ce qu'on a décidé gêne trop notre chef, il faut qu'il casse notre jugement. Je n'y trouverai pas à redire; j'en jure, ni les autres non plus, je le garantis bien!

D'un geste de mécontentement Jambe-d'Argent imposa silence à Placenette, et, ne daignant pas lui répondre, sortit en disant seulement :

---

(1) Le père Joseph était un missionnaire lazariste qui, après avoir suivi l'armée de la Vendée, était resté caché dans le Maine. Quand les chouans occupèrent le pays, il devint aumônier de la division de Jambe-d'Argent. C'était un homme de mérite et fort respecté des paysans.

—Je charge Moustache de commander en mon absence.

Peu après on entendit le galop de son cheval qui s'éloignait. Alors la plupart des officiers de l'état-major sortirent aussi.

Quelques hommes de garde avait été placés par ordre de Jambe-d'Argent dans la grange de la métairie. Moustache alla faire choix de cinq d'entre eux, leur fit prendre les armes, vérifia lui-même si elles étaient en état, et chargeant l'un d'eux de tenir la lanterne qu'il avait allumée, parce que la nuit était très noire, il les amena à la porte de la maison. Pour lui, il entra en disant à voix haute :

— A présent tous les ordres sont donnés.

Ces paroles furent comprises de ceux pour qui elles étaient dites ; car peu après le père Joseph et Salmon, tous deux priant avec ferveur, sortirent de la chambre. Quand le condamné vit des hommes en armes à la porte, sans hésiter aucunement, sans cesser non plus de prier, il alla se placer au milieu d'eux.

Éclairé par l'homme qui portait la lanterne, le peloton se mit aussitôt en marche, et se rendit au milieu du jardin de la métairie ; là on fit halte. Dur-au-Feu demanda à embrasser les hommes qui allaient le fusiller, leur disant qu'il ne leur en voulait pas, qu'ils ne faisaient que leur devoir ; et, comme il s'aperçut qu'ils pleuraient, il ajouta:

— Prenez-y garde ; si vous vous chagrinez de la sorte vous allez me manquer. Mais puisque que je vous fais ainsi compassion, écoutez-moi : je ne suis qu'un mauvais pécheur, et guère préparé à paraître devant le bon Dieu ; donnez-moi le temps de dire encore deux mots de prière. Quand je sentirai mon cœur tourné à la contrition, tenez-vous préparés, je vous ferai signe avec la main, ce sera le moment de tirer, et ne me manquez pas !

Cela fut ainsi convenu : Dur-au-Feu alla se mettre à genoux à dix pas en avant ; l'homme qui portait la lanterne en tint la lumière dirigée sur lui, et les quatre autres attendirent le signal. Le condamné priait à haute voix ; un instant il s'interrompit.

— Patientez encore, dit-il, patientez, je ne suis pas prêt.

Et il se remit à prier avec une nouvelle ferveur. Deux minutes après il fit le signal : la décharge partit, il tomba ; mais il n'était que blessé. Aussitôt, sans cris, sans plainte aucune, se soulevant à demi, il dit d'une voix tranquille :

— Je m'y attendais bien, pleureurs, que vous alliez me manquer. Je vous le pardonne, mais ne me laissez pas ainsi dans le martyre. Que le plus déterminé d'entre vous prenne le fusil de celui qui tient

la lanterne, et qu'il vienne me le décharger dans la tête..... à bout portant..... le canon dans mon oreille..... Allons, allons !.....

Un homme lui obéit. Le malheureux dit encore :

— Que Dieu me fasse miséricorde !

Le coup partit, et tout fut fini.

Cette mort pieuse et résignée d'un criminel qui, à sa dernière heure, s'est ressouvenu d'être chrétien, ne vaut-elle pas l'insensibilité orgueilleuse ou l'insouciante légèreté que l'incréduie réussit quelquefois à s'imposer?

J'ai écrit ce récit, ainsi que je l'ai annoncé en commençant, presque toujours mot à mot, d'après les dires de gens qui furent ou acteurs ou témoins dans cette affaire : Bézier, dit Moustache, chef du canton où la chose se passa ; Herminie, dit le Chasseur, capitaine de la paroisse de Nuillé-sur-Vicoin ; et enfin le métayer du Grand-Bordage, qui fut l'un des hommes commandés pour l'exécution du condamné. De plus, un grand nombre d'autres témoins m'ont garanti la vérité de ces détails. Bien que peu importants, je les ai tous minutieusement rapportés, croyant qu'ils pourraient faire envisager sous un point de vue nouveau cette chouannerie encore si peu connue et si mal appréciée.

J.-D. Descepeaux.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Départ de M. l'évêque d'Alger. — Bénédiction de la chapelle et du séminaire de Saint-Sulpice. — Démolition de l'église Sainte-Valere, à Paris. — Élection du supérieur-général des frères des écoles chrétiennes. — Retraites dans quelques paroisses. — Translation du corps de saint Exupère, à Lyon. — Les pénitents bleus de Montpellier et l'autorité épiscopale; adresses du clergé.

Notre conquête d'Afrique va enfin saluer le prélat destiné par la Providence à en prendre de nouveau possession par la foi! Après avoir publié, au moment de son sacre, une lettre pastorale où se révèle son âme tout entière, M. Dupuch a eu à Paris quelques entretiens avec les ministres, s'est rendu ensuite dans le Midi, a présidé à quelques cérémonies religieuses, et s'est enfin embarqué à Marseille sur un bateau à vapeur de l'Etat, qui le déposera à Civita-Vecchia, d'où le pontife, après être allé à Rome, partira pour se rendre directement

dans le nouveau diocèse. Le plus bienveillant accueil, tant au ministère des cultes qu'au ministère de la guerre, a été fait à M. Dupuch : il a reçu les promesses les plus formelles pour l'avenir, les secours les plus indispensables pour le présent. Ce sont là de puissants moyens de civilisation pour l'Afrique, surtout quand on les confie à un homme qui, comme le jeune évêque, est habitué à créer des œuvres aussi durables que difficiles et importantes. — Une circonstance remarquable a signalé la courte apparition de M. Dupuch à Paris : ayant bien voulu visiter les catéchismes de Saint-Sulpice le 11 novembre dernier, il s'y est rencontré avec M. Purcell, évêque de Cincinnati. Les deux prélats ont célébré la messe, et prêché chacun dans une des divisions du catéchisme. C'était une chose fort rare assurément de voir un évêque d'Amérique et un évêque d'Afrique instruisant, édifiant et exhortant la jeunesse d'une paroisse de Paris.

Le nom de Saint-Sulpice nous rappelle une fort belle cérémonie qui vient d'avoir lieu dans l'intérieur du séminaire ; c'est le 21 novembre 1650, que le vénérable M. Olier, fondateur de ce religieux établissement, bénit l'ancienne chapelle ; c'est le 21 novembre 1820 que fut posée la première pierre du nouveau séminaire maintenant achevé ; c'est enfin le 20 novembre dernier qu'a eu lieu la bénédiction de la chapelle terminée depuis peu ; et le 21, jour de la Présentation de la Sainte Vierge, celle de tous les appartements, occupés déjà depuis quelques années. M. l'archevêque a fait cette bénédiction, accompagné de M. l'évêque de Cincinnati et de M. l'internonce, en présence de M. Persil, sous le ministère duquel la construction de la chapelle fut arrêtée ; de M. Parant, sous-secrétaire d'Etat au ministère des cultes; de M. le préfet de la Seine, de M. Bresson, président du conseil général ; de M. le maire de l'arrondissement, et de plusieurs autres personnes de distinction. A la cérémonie du 21, et au renouvellement des promesses cléricales, on remarquait MM. les évêques de Meaux, d'Amiens, de Nancy; l'ancien évêque de Beauvais, et M. le coadjuteur nommé de Nancy. — La nouvelle chapelle a 90 pieds de longueur sur 37 de largeur ; les murs, les colonnes et les pilastres sont revêtus de stuc ; la voûte est à compartiments. De chaque côté sont deux rangs de stalles. La chapelle n'étant destinée qu'au séminaire, il est naturel que le chœur en occupe la plus grande partie. Une grande tribune est ménagée au-dessus de la porte. C'est un sanctuaire digne et convenable sous tous les rapports.

Malheureusement, tandis qu'on édifie d'un côté, on détruit de l'autre. La petite église paroissiale de Sainte-Valère n'existe plus : pro-

priété particulière donnée à bail à la paroisse, elle a été achetée et démolie par le nouveau propriétaire, et les fidèles ont dû se réfugier dans une chapelle provisoire élevée rapidement dans la rue de Bourgogne, sur un terrain appartenant à M. de Périgord. Nos lecteurs seront étonnés comme nous que, dans cette circonstance, on n'ait pas songé à rendre au culte l'ancienne église de Panthémont, tout-à-fait voisine, dans la rue même de Grenelle, et qu'à Paris des églises paroissiales soient encore aujourd'hui la propriété de quelques particuliers qui peuvent, quand bon leur semble, en congédier les *locataires*. On parle depuis long-temps de la construction projetée d'une église sur les terrains Belle-Chasse; et ce qui pourrait faire ajouter foi à ce bruit, c'est le traité passé pour dix ans avec l'entrepreneur de la chapelle provisoire de la rue de Bourgogne. Cependant, des habitations s'élèvent déjà sur ces terrains si convenables pour une église, et paraissent devoir en occuper une grande étendue. Cette question est trop importante pour une partie du faubourg Saint-Germain, pour que l'administration municipale n'en fasse pas l'objet de ses prochaines délibérations.

Une autre cérémonie bien touchante a encore signalé le 21 du mois de novembre. L'institut des frères des écoles chrétiennes ayant perdu le 7 septembre le frère Anaclet, supérieur-général de la congrégation depuis huit ans, un chapitre général, composé de quinze directeurs de maisons principales, et de quinze frères ayant au moins quinze ans de profession, tous nommés dans chaque maison par les profès, a eu lieu dans la maison chef-lieu de l'ordre. A 4 heures et demie du matin la séance a été ouverte par la célébration de la messe du Saint-Esprit. Après les offices religieux le scrutin a commencé, et n'a été fermé qu'à une heure de l'après-midi, les frères n'ayant pris aucune nourriture pendant toute la durée de cette longue et solennelle délibération.

Le frère Philippe, second assistant, a été élu supérieur-général. Il est à peine âgé de quarante ans. C'est un de ces hommes modestes dont le mérite et les vertus ne sont ignorés que d'eux-mêmes. Au moment où son nom a été proclamé, il a versé d'abondantes larmes, et tombant à genoux comme affaissé chrétiennement sous le fardeau qui lui était dévolu par la divine Providence, on l'a entendu s'en confesser humblement le moins digne. Auteur de la *Vie du vertueux abbé de la Salle*, fondateur de l'ordre, ouvrage auquel sa modestie l'a empêché d'attacher son nom, il semble que le frère Philippe n'ait été conduit à étudier ce modèle d'une manière toute spéciale que

parce qu'il était réservé lui-même à donner l'exemple un jour. Nous parlerons bientôt avec quelques détails de la position actuelle des écoles chrétiennes en France, du bien immense qu'elles opèrent, et des préventions dont elles ont triomphé.

Ailleurs, ce sont des solennités publiques qui ont ranimé la foi et rappelé au bien. Quelques retraites prêchées par des hommes apostoliques ont produit des fruits abondants : à Valence, M. Guyon; à Saint-Chély (diocèse de Mende), MM. Neygaret, Jouve et Huguet; à Ligny (diocèse de Verdun), M. l'abbé Rousseau, ont fait entendre la parole de Dieu à une foule avide de l'écouter. Partout les vérités saintes ont fait de vives et profondes impressions, et les cérémonies religieuses ont touché bien des cœurs. A Valence surtout, quoiqu'en dise *le Constitutionnel*, la procession des enfants et leur acte de consécration à la Sainte-Vierge a été on ne peut plus touchant. Partout le plus grand ordre a constamment régné, parce que partout l'autorité a bien voulu laisser aux populations la faculté de donner un témoignage public de leur piété. Dans une seule circonstance quelques désordres ont éclaté : nos lecteurs verront qui il faut en rendre responsable. — L'œuvre de la propagation de la foi, dont nous regrettons de ne pas parler plus souvent, a reçu du souverain pontife une insigne relique : le corps de saint Exupère, martyr, trouvé dans les catacombes de Rome. Après avoir été solennellement exposé à Marseille, le corps du saint est arrivé à Lyon, où est le conseil central de l'œuvre, et a été déposé à l'archevêché. Une procession générale devait, le 1er décembre, l'accompagner en suivant la place Bellecour et le pont de l'Archevêché : tout était prévu pour que le plus grand ordre régnât dans cette touchante et pieuse manifestation des sentiments religieux du bon peuple de Lyon. Malheureusement M. le préfet, blessé, à ce qu'il paraît, de quelques défauts de forme dans les dispositions prises par l'autorité ecclésiastique, exigea qu'au lieu de faire le tour de la place Bellecour, la procession se rendît directement à la métropole. Le public n'ayant pas été prévenu de ce changement arrêté le 30 novembre fort tard, se porta en foule sur la place Bellecour, puis se précipita sur le pont et sur la place Saint-Jean quand il vit la croix prendre une direction autre que celle qui avait été annoncée. Si des mesures d'ordre, de police et de sûreté avaient été prises, ce flot eût été arrêté; mais pas un seul agent militaire n'était présent : la procession fut dispersée, des personnes foulées, quelques unes même assez grièvement blessées, les portes de l'église fermées, et l'office renvoyé à un autre moment. — Le préfet, sans doute mieux

instruit, ayant lui-même demandé que la procession se fît le soir, et ayant envoyé les troupes nécessaires, la translation a eu lieu à 3 heures sans pompe et sans bruit. — Tout ce qui s'est passé dans cette circonstance, le contre-ordre donné et l'encombrement tumultueux qui a dispersé la procession, ont d'autant plus affligé la partie religieuse de la population, que tous ceux qui n'aiment pas ces saintes cérémonies se sont réjouis sinon du désordre, au moins de l'opposition qu'on a mise à une démonstration toute pacifique. C'est un événement fâcheux, mais dont la responsabilité nous semble devoir retomber sur ceux dont le devoir était de protéger, et qui n'ont su que jeter le trouble où il eût été si facile de maintenir le calme et la paix.

Nous avons promis de dire quelques mots des adresses du clergé de Montpellier à l'évêque du diocèse; nous devons, pour en faire connaître le motif, remonter à l'origine du débat qui y a donné lieu. — Les pénitents bleus, confrérie très ancienne à Montpellier, possédaient, avant la révolution de 89, une église qui fut vendue et détruite à cette époque. Après le concordat de 1801 ils achetèrent l'ancienne église de la Merci, et l'offrirent plus tard au conseil municipal pour qu'elle devînt la paroisse Sainte-Eulalie, refusant toute indemnité, mais imposant quelques conditions assez gênantes. — Le curé étant, en 1834, devenu cessionnaire de deux parts de propriété, crut avoir le droit de jouir de l'église indépendamment de la confrérie. Les pénitents réclamèrent; le tribunal de première instance ayant jugé en faveur de la paroisse, la cour royale réforma sur appel, en 1837, ordonna le délaissement dans un an, et condamna la fabrique à payer aux propriétaires 800 fr. d'indemnité. Le 28 mai dernier, la cour de cassation admit la requête de la fabrique; mais la confrérie ayant persisté à demander l'expulsion de la paroisse, M. l'évêque rendit une ordonnance fortement et longuement motivée, par laquelle il interdit l'église Sainte-Eulalie du moment où le service paroissial y cesserait, et déclara que la compagnie des pénitents bleus ne compterait plus parmi les associations religieuses. Postérieurement à cette ordonnance, la demande d'un aumônier fut adressée *par huissier* au prélat au nom de la confrérie des pénitents bleus, et le 31 août le clergé fut expulsé de l'église avec des formes que nous n'osons qualifier. Un arrêté de M. le préfet, en date du 1er septembre, ayant, en vertu de l'art. 77 de la loi organique du concordat, maintenu la paroisse Sainte-Eulalie en possession de l'église, sauf à elle à payer le loyer dû aux propriétaires, le clergé y rentra immédiate-

ment, des prières expiatoires furent solennellement faites, et tout parut rentré dans l'ordre dont on n'eût jamais dû sortir. — Les esprits étaient aigris cependant : la presse s'empara de toutes ces questions irritantes ; divers écrits furent publiés, et le prélat ne fut point respecté comme il eût dû l'être, surtout dans un conflit avec une confrérie composée de personnes religieuses. Une adresse du chapitre, à laquelle adhérèrent cinquante-deux ecclésiastiques de la ville épiscopale, vengea noblement le pontife d'injustes reproches et d'allégations offensantes. Bientôt le clergé du reste du diocèse manifesta les mêmes sentiments : de Lodève, de Saint-Pons, de Cette, de Lunel, de Béziers, d'Agde, et de tous les points du diocèse, d'énergiques protestations se firent entendre. Nous avons sous les yeux quelques unes de ces adresses, non moins remarquables par les sentiments qu'elles renferment, que par la noblesse avec laquelle elles les expriment. Puissent ces démarches touchantes par leur objet, par leur forme et par leur unanimité, dissiper des préventions fâcheuses, et ramener la paix et la concorde au milieu d'un peuple toujours si attaché à la foi, toujours si docile à ses pasteurs.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Collection choisie des saints pères, *sous la direction de M. l'abbé Caillau* (1). — Un seul article ne nous suffira pas pour remplir la promesse que nous avons faite, quand, dans le n° d'octobre (page 124), nous nous sommes engagés à donner quelques détails sur le plan adopté par les directeurs de cette magnifique publication, et sur les améliorations introduites par eux dans les œuvres de plusieurs Pères. Ce travail, dont l'importance est d'autant plus grande qu'un plus grand nombre de volumes a été publié déjà, demandera nécessairement une série d'articles dans lesquels nous examinerons, et les œuvres éditées de chaque Père, et les raisons du choix fait, et les notes des éditeurs. Disons en commençant que les œuvres de chaque Père sont précédées d'une notice sur leur au-

(1) Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 c. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

teur et sur les diverses éditions de ses ouvrages, et accompagnées de notes quand les éditeurs le jugent nécessaire ou utile.

Le premier volume contient une analyse et des extraits de l'*Epître catholique* de saint Barnabé; une analyse et des extraits du *Pasteur* d'Hermias; une notice sur saint Denis l'Aréopagite et sur les écrits qui lui sont attribués; la première épître du pape saint Clément aux Corinthiens; les sept lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche, et la relation de son martyre; la lettre de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, aux Philippiens, et la circulaire de l'Église de Smyrne sur son martyre; les écrits de saint Justin martyr, entre autres son exhortation aux Grecs, ses deux apologies pour les chrétiens, son dialogue avec Tryphon et sa lettre à Diognète; enfin les lettres des Églises de Vienne et de Lyon sur le martyre de saint Pothin et des autres confesseurs de la foi.

Le tome second est consacré à Tatien, à Athénagore, à saint Théophile, à Hermias et à une partie des œuvres de saint Irénée; il renferme: de Tatien, le *Discours contre les Grecs;* d'Athénagore, l'*Apologie des chrétiens*, et le *Traité de la résurrection des morts;* de saint Théophile, les trois livres formant une dissertation sur la vérité de la religion, et adressés à Autolycus; d'Hermias, le traité intitulé: *Gentilium philosophorum irrisio*; de saint Irénée, les quatre premiers livres *contre les hérésies*.

Le tome troisième est composé du dernier livre du *Traité* de saint Irénée *contre les hérésies*; de deux fragments des lettres du même saint; de l'*Octavius*, de Minutius Félix (d'après l'édition de Davis, Cambridge, 1712), et du commencement des œuvres de saint Clément d'Alexandrie, c'est-à-dire de la *Cohortatio ad gentes*; du *Pædagogus*, et du petit écrit intitulé: *Quis dives salvetur* (d'après l'édition de Polter, Oxford, 1715).

Le tome quatrième est consacré à la suite des œuvres de saint Clément d'Alexandrie, et à celles de saint Hippolyte, évêque et martyr, qui vivait au IIIe siècle; il contient: de saint Clément, les sept livres des *Stromates* (le huitième, dont l'attribution à saint Clément paraît douteuse, a été écarté par ce motif); de saint Hippolyte, un traité de l'Antechrist; un autre fort court contre les Juifs; des fragments contre trois hérétiques contemporains de l'auteur, et une homélie.

Les écrits de Tertullien, qui sont immédiatement suivis de ceux d'Origène, commençant au tome cinquième, et demandant un examen un peu plus détaillé, nous nous bornerons aujourd'hui à ces rapides indications des différents ouvrages qui entrent dans les quatre premiers

volumes de cette collection dont nos lecteurs apprécieront plus facilement l'incontestable utilité, quand ils en auront pour ainsi dire une table exacte et raisonnée dans nos articles successifs.

OEUVRES MORALES ET RELIGIEUSES DE M. ED. ALLETZ. 4e édition (1). — Deux ouvrages remarquables sous tous les rapports composent les *OEuvres morales et religieuses* de M. Ed. Alletz : l'*Essai sur l'homme*, ou *Accord de la philosophie et de la religion*, et les *Esquisses de la souffrance morale*. Le premier de ces ouvrages vient de paraître et nous allons nous en occuper ; le second suivra de près, et nous l'examinerons aussitôt. — Les deux volumes de l'*Essai sur l'homme* sont précédés de la *Lettre à M. de Lamartine sur les vérités du Christianisme*, et suivis de *Pensées sur la religion* et de *Pensées diverses*. La réimpression de ces œuvres est tout à la fois, à notre avis, un hommage rendu à la saine et haute littérature, et un service à la morale et à la religion. Dans son *Essai sur l'homme*, en effet, l'auteur, convaincu que le grand problème de la philosophie consiste dans la détermination des objets de la pensée humaine, et voyant que tous les philosophes ont tour à tour cherché à établir les éléments primitifs de la raison, question dont la solution est la vérité pour l'homme, a cherché à trouver dans cette solution une route directe au christianisme pour en démontrer la vérité et découvrir la transition de la philosophie à la foi. La hauteur, la gravité d'un pareil sujet devaient être tempérées par le charme et la clarté du style ; aucune de ces qualités ne manque à l'*Essai*, qui est divisé en trois sections ; la première a pour objet le *corps*, la deuxième l'*âme*, et la troisième *l'âme et le corps*. Dans la section du *corps*, l'auteur traite du point de départ de la philosophie, des passions du corps ; dans celle de l'*âme*, il examine les passions de l'âme ; il considère le beau comme le caractère de la substance, et il recherche la véritable fin de l'âme ; enfin, dans la section de *l'âme et du corps*, il s'occupe de leur existence simultanée ; il réfute le déisme et le théisme ; il démontre la réalité d'une dégénération, l'unité de la race humaine, la nécessité d'une rédemption, et résume en concluant que la religion catholique porte le caractère de vérité philosophique que, par l'examen de

---

(1) 4 vol. in-8°, prix 4 fr. le volume au lieu de 6 fr. *On ne paie l'ouvrage qu'après son complément.* A Paris, au bureau du journal, rue de Seine-St-Germain, 48.

l'homme et de l'univers, il a essayé d'attribuer au christianisme. Malgré son excessive concision, ce sommaire des grandes divisions de l'ouvrage en expose assez clairement le but et le plan, en laisse entrevoir assez les détails nombreux, les subdivisions multipliées, pour qu'on ne soit pas étonné d'apprendre que l'écoulement de plusieurs milliers d'exemplaires a attesté déjà la haute estime du public pour cette remarquable production de la philosophie chrétienne catholique, qui convient non seulement à tous les membres du clergé, à tous les hommes qui aiment à réfléchir et à méditer sur les grandes questions religieuses et sociales, mais à tous les pères de famille qui désirent faire à leurs fils un présent destiné à les préserver des influences pernicieuses de la philosophie rationaliste.

Histoire du monde *depuis la création jusqu'à nos jours*, par MM. Henri et Charles de Riancey (1). — Prendre l'humanité à son berceau, au moment où elle bégaie ses premières paroles et essaie ses premières forces ; prêter l'oreille à ses plus anciennes traditions où la vérité se cache sous une poétique et fabuleuse enveloppe ; passer de l'homme primitif, isolé, nomade, à l'homme se faisant nation, bâtissant des villes, constituant des États ; raconter ensuite les destinées brillantes, les catastrophes terribles des empires ; montrer la dispersion des races, la filiation du peuple moderne, les progrès de la civilisation par la culture intellectuelle et morale, par les arts, les sciences et la poésie ; dire, en un mot, dans un précis rapide et complet, la vie de l'humanité, ses conquêtes et ses grandeurs, ses erreurs et ses défaites ; voilà certes une belle conception, un but utile, philosophique, immense. C'est celui qu'ont eu en vue les auteurs de l'*Histoire du monde*. — Adoptant les bases religieuses du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, développant son plan, dont l'exécution est mise à la hauteur des découvertes modernes, embrassant et continuant avec ordre, suite et méthode toute cette histoire dont l'illustre évêque de Meaux avait indiqué uniquement les curieux commencements, ce livre, nous osons le dire, mérite de fixer l'attention de tous. C'est le fruit d'un travail long, opiniâtre, consciencieux : là chaque peuple occupe sa place et vient comparaître à son

---

(1) A la Bibliothèque scientifique, rue Vaugirard, 60.

rang ; dans ces pages, la Grèce et Rome, tout en gardant leur importance réelle, ne règnent plus despotiquement; cet ouvrage fait à chacun sa part, et c'est un véritable mérite. Les traditions indoues, chinoises, arabes, ont été compulsées, racontées à côté des annales de l'Occident ; les recherches des orientalistes les plus distingués, les travaux des sociétés les plus savantes ont été enfin rassemblés et résumés.

Considérant l'*Histoire du monde* comme celle de la vie de l'humanité, MM. de Riancey ont remarqué certaines grandes révolutions qui déterminent les diverses époques de cette curieuse existence. L'*Histoire du monde* est donc divisée en plusieurs périodes; quatre périodes qui nous conduisent jusqu'à la mort d'Alexandre remplissent le premier volume, le seul paru aujourd'hui, mais qui sera bientôt suivi de trois autres. Au commencement de chaque période, un tableau rapide trace le mouvement général des peuples, et permet d'embrasser les événements politiques de la terre, de l'extrémité de l'orient aux limites occidentales; différents chapitres, consacrés à chaque peuple, racontent ensuite les récits et les traditions particulières; enfin, l'on arrive à ces études plus sérieuses et plus graves encore de la marche des progrès et des erreurs de l'esprit humain : ainsi le synchronisme et l'ordre rationnel sont conservés, et l'on assiste réellement à l'*Histoire du monde*.

Voilà le plan sagement conçu, et que soutient un style souvent brillant et toujours varié. Quelquefois même peut-être on pourrait reprocher à certaines phrases des formes un peu audacieuses, et à quelques passages trop de verve et d'imagination ; mais ce sont là de légers défauts qu'on pardonne aisément aux jeunes auteurs de ce grand ouvrage. Quand on lit, en effet, ce livre ; quand on demande ensuite qui donc a osé jeter au milieu de la foule insouciante une telle œuvre, examen consciencieux de science véritable et de philosophique portée, et qu'on apprend que ce sont deux jeunes gens de vingt ans, dont le nom n'était pas encore sorti de l'enceinte scolaire où souvent il avait été proclamé avec honneur, on applaudit doublement et à la pensée qui a conçu un tel travail, et au talent remarquable qui l'a exécuté.

HISTOIRE DU BAS-EMPIRE, *depuis l'avénement de Constantin-le-Grand, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, et de*

L'EMPIRE OTTOMAN *depuis son origine jusqu'à nos jours* (1). — Nous dirons peu de mots de cette histoire, dont l'incontestable utilité sera facilement comprise. Aujourd'hui que l'importance des études historiques est unanimement et hautement proclamée, il n'est personne qui ne reconnaisse que le récit des événements passés est tout à la fois le flambeau du présent et l'oracle de l'avenir. Il nous suffira d'assurer que l'habile auteur qui consacre ses veilles à l'importante collection (2) dont l'*Histoire du Bas-Empire* est la première partie, y développe toutes les qualités dont la réunion est plus rare encore que difficile : un sage discernement, un choix éclairé, un style élégant et correct sans recherche, une inaltérable pureté de principes, des pensées souvent élevées, des sentiments toujours nobles. Cette histoire honore également et son auteur et l'ordre *du Sacré-Cœur* auquel appartient Mme***. OEuvre de talent et de conscience, elle est une réponse victorieuse à ceux qui accusent les maisons religieuses d'être faibles, ou de rester stationnaires, à ceux qui jugent les femmes incapables d'écrire dignement l'histoire, et à ceux enfin qui croient que les sanctuaires de la religion ne sauraient offrir des points de vue convenables pour étudier le monde, juger ses événements et décrire ses révolutions.

Nous apprenons avec plaisir que le *Dictionnaire des dates*, dont nous avons rendu compte dans notre précédent numéro, vient d'être adopté comme livre classique dans plusieurs petits séminaires et institutions particulières. C'est une mesure dont nous félicitons à la fois l'auteur de l'ouvrage, les chefs d'institutions et les élèves, et que nous désirerions vivement voir prendre par l'université. Le *Dictionnaire des dates* est, à notre avis, un ouvrage qui, sous tous les rapports, mérite cette distinction.

---

(1) 2 vol. in-8°, prix de chaque volume 5 fr. 50 c. Chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9.

(2) *Cours d'histoire moderne*, qui comprendra, outre l'*Histoire du bas-empire*, celles *d'Angleterre*, d'*Écosse et d'Irlande*, *d'Espagne et de Portugal*, *d'Italie*, *d'Allemagne*, *de Danemark*, *de Suède*, *de Russie et de Pologne*; il formera 12 vol. in-8°. L'*Histoire de France* aura en outre 4 vol.—Ce *Cours d'histoire* est dédié à M. l'archevêque de Paris.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DE LA RÉVOLUTION BELGE.

(Second article.)

Nous avons essayé de démontrer, dans notre premier article, que le roi de Hollande n'avait jamais eu en Belgique cette sorte de légitimité qui naît de l'exercice de la puissance, et qui, s'attachant souvent à un pouvoir tout récent, peut couvrir le vice de son origine. Maintenant nous allons pénétrer dans les principes mêmes des adversaires de la révolution belge, pour leur faire voir que la légitimité telle qu'ils la comprennent, c'est-à-dire celle qui remonte à l'origine du pouvoir, n'est nullement intéressée dans cette question; que ce dogme mystérieux dont ils sont les courageux défenseurs, n'a reçu aucune atteinte de cette révolution; que le roi Guillaume ne posséda jamais en Belgique un pouvoir légitime, et que sa restauration ne serait par conséquent d'aucune utilité à leurs principes.

L'erreur des écrivains que nous combattons ici nous semble venir de ce qu'ils ont confondu la légalité et la légitimité du pouvoir, deux choses bien distinctes cependant.

Un gouvernement peut être considéré comme légal, lorsque, établi sur un peuple par un moyen quelconque, et reconnu par tous les États voisins, il correspond avec les autres souverains, reçoit leurs ambassadeurs, voit les siens admis par les cabinets étrangers, conclut avec les autres puissances des traités d'alliance ou de commerce, est regardé, en un mot, par toutes les chancelleries, comme faisant partie de la famille des souverains.

Tel est le gouvernement qu'a eu la Belgique pendant quinze ans. Encore même ce pouvoir, légal par rapport à l'Europe, était-il fort illégal par rapport à la Belgique, car il n'avait été établi qu'aux dépens de tous les principes du droit public et du droit naturel.

Le traité de Vienne avait d'abord violé ces principes en imposant un maître à la Belgique, ce que l'Europe n'avait pas le droit de faire. — On dit que la Belgique se trouvant sans gouvernement, il était nécessaire de lui en donner un. Mais un peuple qui, par le concours de circonstances et d'événements fort graves, se trouve sans gouvernement, sans prince qui puisse légitimement le revendiquer, serait-il comme ces choses vagues qui n'appartiennent à personne, que chacun peut s'approprier? comme un terrain sans maître, sur lequel le premier venu a le droit de poser sa tente? L'Europe pou-

vait sans doute obliger la Belgique à se choisir un gouvernement, parce qu'il importe à toutes les nations qu'il ne se trouve pas au milieu d'elles un Etat livré à l'anarchie ; mais là se bornaient ses droits. Un peuple s'appartient à lui-même, il fait un corps, il a une existence qui lui est propre; indépendant de tous les autres, il n'a point d'ordres à recevoir d'eux, tant qu'il ne justifie pas, par des mesures de nature à compromettre leur repos, leur intervention dans ses affaires intérieures. Ces cas exceptés, lui seul est juge de ce qui lui convient, de ce qu'il doit faire ou ne pas faire, et, s'il se trouve momentanément dépourvu de gouvernement, lui seul peut et doit pourvoir à sa conservation, en confiant l'autorité aux mains de celui qu'il juge le plus digne. Une loi fondamentale de la monarchie française a toujours reconnu à la nation le droit d'élever une nouvelle dynastie, la dynastie régnante venant à s'éteindre. Il est impossible de douter que ce ne soit là un droit naturel pour tous les peuples.

Le traité de Vienne méconnaissait encore un autre grand principe en supprimant une nation, en effaçant son nom de la carte de l'Europe. Les peuples n'existent pas cependant en vertu de traités diplomatiques; ils ont à leur existence un droit qu'ils ne tiennent pas de la diplomatie, une sorte de légitimité qui doit être respectée ; on pourrait même dire qu'ils existent de droit divin. Dieu exerce quelquefois le droit terrible de faire disparaître des nations qui avaient rempli le monde du bruit de leur gloire, de leurs conquêtes, de leurs crimes ; mais il n'en a remis l'exercice à personne ; il n'a chargé aucune autorité de peser les droits qu'un peuple peut avoir à l'existence, et les motifs de la lui ravir ; il s'est réservé à lui seul le droit de vie et de mort sur les sociétés : et voilà pourquoi le meurtre de la Pologne sera éternellement reproché à la politique européenne. La Belgique avait toutes les conditions que l'on peut exiger pour former un État indépendant : une population supérieure à celle de beaucoup d'autres royaumes ; un sol qui offre les plus grandes ressources, un des plus riches, peut-être le plus riche de l'Europe; un commerce étendu, une industrie florissante et variée. Si, d'un côté, son amour de l'indépendance, joint à l'inconstance du caractère national et à sa turbulence presque proverbiale, devait démontrer l'impossibilité de la réunir à une autre nation ; de l'autre, la grande union de ses diverses provinces, et un esprit public plus fort peut-être que chez aucun autre peuple de l'Europe, devaient déterminer à en faire un royaume indépendant; car c'est l'esprit public qui fait la force et la grandeur des Etats. — Que fait cependant l'Europe? Sans égard pour les intérêts et

pour les droits de ce peuple, sans égard pour ses vœux et ses sympathies, elle le soumet à la Hollande, c'est-à-dire à la nation la plus antipathique de tout point au caractère belge. Réunir par des liens politiques ces deux peuples que leur position topographique a si fort rapprochés, c'était donner à cet esprit inconstant et turbulent, que l'on redoutait pour l'Europe, une occasion de s'exercer sans cesse, et préparer un divorce qui ne pouvait tarder à s'accomplir *pour incompatibilité d'humeur*.

Le traité de Vienne oubliait enfin tous les droits de la justice, et insultait à la vérité de la religion catholique, lorsqu'il soumettait un peuple catholique à un prince et à un peuple protestants ; lorsqu'il le livrait à toutes les suites funestes du prosélytisme impie de la Hollande. Si, depuis le traité de Westphalie, la politique européenne semble se complaire dans ces espèces de mariages mixtes entre nations, et faire en sorte que l'avantage ne soit pas pour le catholicisme, la conscience publique ne se lasse pas, de son côté, de protester et de réclamer contre ces scandales trop fréquents depuis deux cents ans. On ne doit pas se lasser, en effet, de flétrir des actes que rien ne peut ni légitimer, ni justifier, ni excuser; des actes qu'il faudrait déplorer comme impies, quand même on ne serait pas obligé de les repousser comme dictés par une fausse politique.

Comment un traité entaché d'autant de nullités aurait-il pu créer une légitimité? L'Europe avait bien pu par la force, nonobstant les répugnances et les réclamations de la Belgique, établir un fait, mais elle n'avait pas pu fonder le droit.

Si les adversaires de la révolution belge veulent voir dans le roi Guillaume un prince légitime, que deviennent leurs principes, qui sont les nôtres, sur la légitimité? Que deviennent ces belles théories qui font remonter le pouvoir jusqu'à Dieu même? Nous aussi, nous pensons que tout pouvoir vient de Dieu, mais nous ne croyons pas, et les écrivains que nous combattons ici ne peuvent aller jusqu'à croire, que Dieu ait chargé un certain nombre de diplomates protestants, hérétiques, schismatiques, philosophes, tous plus ou moins ennemis de sa religion et de son Christ, d'être ses interprètes auprès des peuples, et de leur dire : « Voici le pouvoir que nous établissons sur vous : vous le respecterez et vous lui obéirez comme s'il venait de Dieu même. » Et cependant, si nous admettions la légitimité du roi des Pays-Bas, il faudrait accepter cette conséquence qui nous semble inévitable, que quelques hommes d'Etat réunis peuvent prendre une carte, y tracer à leur gré des délimitations, divisant les nations,

organisant des peuples comme on forme des régiments, nommant des rois comme des préfets, et qu'il faut ensuite courber la tête, adorer les décrets de la diplomatie, tenir pour bien fait et à jamais stable ce qu'elle a décidé, et vénérer toutes les légitimités qu'il lui a plu de créer.

Il faut bien autre chose, à notre avis, pour former une légitimité; si nous consultons nos adversaires eux-mêmes, telles ne sont pas les marques auxquelles les peuples peuvent reconnaître un pouvoir légitime. Les principes mêmes de nos adversaires, bien loin que nous ayons à les combattre, nous viennent ici en aide, et sont les meilleures armes que nous puissions employer pour repousser les fausses applications qu'ils en font, puisque ces applications ne sont autre chose que la négation de leurs principes, et qu'il suffit de les mettre en présence pour les détruire, à moins que l'on aime mieux voir s'écrouler le principe lui-même.

Si nous comprenons bien leurs théories, la légitimité résulte de la transmission héréditaire du pouvoir pendant une longue suite de générations, de sorte qu'en remontant d'anneaux en anneaux, une longue chaîne de rois aille se perdre dans l'obscurité des siècles, et que l'on ne puisse pas bien démêler, dans les incertitudes de l'histoire, la manière plus ou moins légitime dont le chef de la dynastie monta sur le trône, ni établir d'une manière certaine le fait de l'usurpation ou de la conquête, qui, en définitive, a servi de commencement aux légitimités les plus vénérées. Ainsi, une légitimité ne s'improvise pas; un traité, quelque solennel qu'il soit, ne la consacre pas; elle ne s'établit que peu à peu, à la longue, et sans qu'il soit possible de préciser l'instant où une dynastie acquiert cette qualité que ne peuvent lui donner quelques feuilles de papier scellées du sceau de trois ou quatre diplomates.

Or, quels étaient les titres du roi de Hollande avant 1814? Aucun, sans doute; car nous ne savons pas qu'il eût rien à prétendre sur la Belgique. Quels droits a-t-il acquis aujourd'hui? Il n'a pour lui qu'un traité; car, quant à ses quinze ans de possession, il est inutile d'en parler; on ne voudrait pas sans doute établir déjà la prescription en sa faveur. Si donc les défenseurs du roi de Hollande veulent le faire jouir du bénéfice de la légitimité; s'ils considèrent comme légitime un gouvernement qui n'a pour lui qu'un traité fait en opposition à ces lois éternelles contre lesquelles tout ce qui se fait est *nul de soi*, la reconnaissance de l'Europe, et quinze ans d'existence, comment ne voient-ils pas que le principe qu'ils défendent croule de toutes parts? qu'ils ne

pourront plus parler de l'antiquité des dynasties, ni des légitimités qui se perdent dans la nuit des temps, dès qu'un pouvoir né d'hier marche leur égal; qu'ils ne pourront plus reconnaître des droits transmissibles indépendamment de la possession; mais qu'ils seront obligés de proclamer légitimes tous les faits accomplis qui seront reconnus tels par l'Europe?

Embarrassé, sans doute, par ses conséquences, trop évidentes pour que tout homme de bonne foi n'en soit pas involontairement frappé, un journal a essayé de constater les droits du roi de Hollande, en établissant que la partie du traité de Vienne qui lui a conféré la souveraineté de la Belgique n'a été qu'un contrat de vente ou d'échange par lequel il a acquis ce royaume en cédant à l'Angleterre trois de ses plus belles colonies. — Mais a-t-on pu compter sur un pareil argument?

Pour la légitimité d'une vente, il ne suffit pas que l'objet acheté soit payé; la première condition, c'est qu'il puisse être vendu. Or, qui avait le droit de vendre la Belgique? A qui appartenait-elle? Tout au plus pourrait-on prétendre que la France, à qui l'Autriche avait cédé ses droits, ou, si l'on ne veut pas reconnaître cette cession, que l'Autriche avait des droits et pouvait les céder. Encore, faudrait-il examiner de quelle nature étaient ces droits; s'ils ne s'étaient pas perdus dans tant de bouleversements, et surtout s'ils ont jamais pu aller jusqu'à vendre un peuple et à commettre un acte que l'on pourrait justement appeler de haute trahison, puisqu'on le livrait à un prince ennemi déclaré et persécuteur de sa foi. Mais ce n'est ni l'Autriche, ni la France qui a vendu; c'est l'Angleterre. Et de quel droit l'Angleterre vendait-elle ce qui ne lui appartenait pas? Quel droit avait-elle à faire valoir sur les provinces belges? Et si elle n'en avait aucun, comment l'aurait-elle transféré au roi de Hollande? L'Angleterre exerce-t-elle donc une haute suzeraineté sur l'Europe? Peut-elle donc vendre les peuples et donner l'investiture des royaumes? Trouverait-on tout simple qu'elle vendît le Portugal à l'Espagne, ou la Sardaigne à l'Autriche?

Que le roi de Hollande aille donc réclamer auprès de l'Angleterre le prix qu'il lui a donné de la Belgique. S'il ne peut en obtenir la restitution, il paiera justement, par la perte de ses colonies, la cupidité qui les lui fit livrer, et la tyrannie qu'il a fait peser pendant quinze ans sur la Belgique.

Nous regrettons presque d'avoir discuté un pareil argument. Qu'importe, en effet, que la puissance qui vendit la Belgique ait

ou n'ait pas eu des droits sur elle? C'est de plus haut que doit être envisagée cette question. Voyez jusqu'à quelle fausse doctrine on nous fait descendre! On admet que les peuples peuvent être assimilés aux biens qui sont dans le commerce! On ravale la dignité humaine à ce point de ne voir dans les peuples que de vils troupeaux que l'on peut vendre, troquer, échanger, sans même les consulter, sans avoir égard ni aux droits de la religion, ni à l'ordre établi par la nature! Et des publicistes chrétiens ne s'élèvent pas contre cette traite des peuples! ils la déclarent au contraire légitime. Leurs intentions sont droites, nous le savons; mais ils ne s'aperçoivent pas qu'ils manquent entièrement leur but. Il est des hommes qui, en exagérant sans cesse les droits des peuples, sont en réalité leurs plus grands ennemis et les fléaux de la société. Eux, au contraire, en exagérant l'étendue et les droits du pouvoir, deviennent pour lui des amis funestes qui sapent ses fondements à leur insu. Croit-on rendre service à l'autorité en répétant aux rois qu'ils peuvent impunément fouler leurs peuples aux pieds, persécuter leur religion, et les livrer au plus offrant et dernier enchérisseur? Il faut alors déclarer légitime cette loi qui permet à un Anglais de traîner sa femme au marché, la corde au cou, pour la vendre aux enchères publiques! De ces deux actes, l'un ne nous paraît pas beaucoup plus blâmable que l'autre.

Loin de nous une doctrine aussi injurieuse à l'humanité! Loin de nous la pensée que les peuples soient livrés à la vanité des rois pour leur servir de jouet, et qu'ils puissent se les transmettre de main en main, comme un joyau dont on est fatigué, et que l'on rejette pour s'en procurer un plus nouveau!

Nous avons exposé les motifs qui nous font regarder le traité de Vienne comme un acte injuste; si l'on veut cependant que nous admettions un droit créé en faveur du roi de Hollande par la cession de la Belgique, c'est, ce traité à la main, que nous allons justifier la révolution qui a détrôné ce prince. — Ouvrons cet acte diplomatique: nous y lisons une clause qui oblige le roi de Hollande à respecter la religion du peuple belge, à ne point lui opposer d'entraves, à ne point la gêner dans son exercice, à ne rien faire qui puisse tendre directement ou indirectement à la détruire. Certes, c'était bien le moins qu'en échange de sa liberté et de son existence, on garantît au peuple belge que sa religion serait respectée; c'est à quoi le roi Guillaume s'était solennellement engagé en signant le traité de Vienne. Or, cette clause devait être comminatoire, et le contrat qui unissait la Belgique à la Hollande, eût-il même été consenti librement par la Belgique, devenait sy-

nallagmatique par l'effet de cette condition. S'il en était autrement, si cette obligation imposée au roi de Hollande n'avait aucune sanction, il faudrait penser que les rois de l'Europe se jouent de leur parole et des engagements les plus saints. Ils disaient alors au roi Guillaume : « Vous allez prendre l'engagement de respecter la religion de ce peuple que nous vous livrons, de ne toucher ni à ses dogmes ni à son culte, d'en protéger même les ministres, d'en assurer l'exercice. Nous, de notre côté, nous allons nous porter garants, aux yeux de l'Europe entière, de votre fidélité à remplir vos promesses. Mais ce ne sont là que de pures formalités ; vous ferez de votre parole et de la nôtre ce que vous voudrez ; et pourvu que, dans vos attaques contre le catholicisme, vous ne causiez pas trop de scandale, notre silence vous protégera. » La supposition, non pas que tel ait pu être le langage, mais seulement que telle ait pu être la pensée de ceux qui ont signé le traité de Vienne, serait une insulte pour tous les rois. Mais si l'on ne peut pas admettre qu'ils aient voulu laisser au roi de Hollande la liberté de compromettre leur parole royale et de la faire mépriser, il faut croire que, dans leur pensée, l'inexécution de cette clause devait entraîner la nullité de la cession qui lui était faite. On sait comment cette clause a été exécutée ; nous l'avons dit suffisamment dans notre précédent article. La Belgique, voyant alors que son roi ne tenait point les promesses faites par lui librement et volontairement, a bien pu se croire, à plus forte raison, dispensée de remplir des engagements qu'elle n'avait jamais pris, mais que la force seule lui avait imposés. Un mot suffit aujourd'hui pour repousser les prétentions du roi de Hollande : « Une condition vous avait été imposée par le traité de Vienne ; vous ne l'avez pas remplie selon toutes les règles de la justice ; votre droit est perdu ; vous ne pouvez être admis à réclamer le bénéfice de ce traité, que vous avez déchiré le premier. »

Mais, dira-t-on, la Belgique ne pouvait être juge de l'inexécution des engagements pris par son roi ; l'Europe seule, qui les lui avait imposés, pouvait prononcer. Eh bien ! elle a prononcé aujourd'hui, et nous aimons à croire que c'est pour faire honneur à leur parole royale, que les souverains de l'Europe, prenant sans doute en considération le mépris que le roi de Hollande avait fait de serments dont eux-mêmes étaient les garants, ont reconnu l'indépendance de la Belgique. Cette reconnaissance aurait dû légaliser, aux yeux de nos adversaires, les suites de la révolution belge, l'élévation d'un nouveau roi. Car il serait absurde de prétendre qu'un traité lie à jamais les parties contractantes, de telle sorte qu'elles ne puissent revenir, en

aucun cas, sur ce qu'elles ont fait. Ce qu'un traité a pu faire, un autre traité peut le défaire; et nous ne voyons pas pourquoi les protocoles de Londres ne vaudraient pas le traité de Vienne. Les cinq grandes puissances garantes du traité, chargées de son exécution et sans doute aussi de son interprétation, ont reconnu qu'une partie en était inexécutable; que le roi de Hollande, en violant sa parole, avait lui-même rompu le traité; que dès lors elles n'étaient plus liées envers lui, et elles l'ont modifié : elles étaient dans leur droit. A ne considérer que sous ce seul aspect la position de Guillaume et celle de Léopold, nous ne voyons pas comment on pourrait admettre que l'un a été roi légitime, sans convenir que l'autre l'est aujourd'hui. Guillaume avait pour lui le traité de Vienne; Léopold a les protocoles de Londres. Guillaume avait été reconnu par toute l'Europe; Léopold l'est aussi. Et il n'y a pas, pour plus de conformité, jusqu'aux noms des diplomates qui ont rédigé le traité de Vienne et les protocoles de Londres, qui ne soient en partie les mêmes.

Entre les droits de ces deux princes, les défenseurs du roi de Hollande ne pourraient trouver aucune différence; mais pour nous il y en a de fort grandes.

Guillaume ne fondait son droit que sur un traité injuste; Léopold fonde le sien sur le vœu du peuple qui l'a appelé au trône, sur son amour, sur la confiance dont il l'entoure. Le traité qui l'a reconnu a été un acte de réparation. Le gouvernement de l'un, tyrannique, oppresseur, corrupteur, ne cessa de montrer ainsi le vice de son origine; tandis que le gouvernement de l'autre, sage, protecteur, paternel, témoigne par cela même de sa légitimité. L'un apparut au milieu des Belges comme le mercenaire dans le troupeau qui ne lui appartient pas; l'autre y est comme le pasteur véritable au milieu de ses propres brebis. Pendant ses quinze années de *carcere duro*, la Belgique n'a cessé de souffrir; aujourd'hui, heureuse et libre sous un gouvernement plein de sagesse, elle ne se souvient de ses malheurs que pour bénir le ciel de sa délivrance. Elle voit peu à peu ses plaies se cicatriser; elle avance chaque jour vers une prospérité qui, pour être niée par ses ennemis, n'est pas moins réelle; elle jouit de toutes les garanties de paix, d'ordre, de bonheur; sa foi est respectée; ses écoles religieuses fleurissent; sa religion peut marcher la tête haute, sans craindre d'éveiller d'ombrageuses susceptibilités.

Il eût été sans doute à désirer que la Belgique pût donner un entier développement à sa révolution en choisissant un prince catholique; mais l'état de l'Europe était tel alors, qu'elle dut, pour obtenir l'appui

dont elle avait besoin, soumettre son choix à des exigences étrangères. Au reste, Léopold sait qu'il n'a été élevé sur ce trône qu'à la condition d'être le protecteur de la foi de ses peuples; jusqu'ici son administration n'a trompé aucune espérance. Nulle part les rapports de la religion avec le pouvoir ne sont plus faciles; nulle part la religion ne jouit de plus de liberté; nulle part elle n'est plus florissante qu'en Belgique depuis sa révolution. Tout ce qu'elle y a fait depuis huit ans est immense; la création seule de l'université catholique de Louvain est une preuve de tout ce qu'elle a à la fois de puissance et de liberté. C'est un malheur, sans doute, que le roi des Belges soit protestant; mais on peut dire que son gouvernement ne l'est pas, et ses enfants, élevés dans la religion catholique, font espérer à la Belgique qu'elle n'aura plus à l'avenir la douleur d'être soumise à des princes étrangers à sa foi.

Le seul vœu qui reste à former aujourd'hui pour la prospérité de la Belgique, et aussi pour la gloire de la religion, c'est de voir résoudre bientôt les questions du Limbourg et du Luxembourg. L'Europe a reconnu enfin que la Belgique doit être libre; elle saura, nous l'espérons, achever son ouvrage, et rendre complète la réparation qu'elle lui doit; elle comprendra quelle inconséquence il y aurait à la démembrer, à lui arracher des provinces qui ont les mêmes croyances, la même foi, le même esprit, et à les rejeter sous le joug du protestantisme. Espérons surtout que le gouvernement français se sera bien pénétré des nobles paroles qu'a fait entendre au palais du Luxembourg M. le comte de Montalembert, et qu'il n'oubliera pas que la question belge est une question toute française; que l'honneur et les intérêts les plus chers de la France sont attachés à l'indépendance de la Belgique et à l'intégrité de son territoire.

V. E. B.

NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LE CLERGÉ. — ÉVÉNEMENTS DE REIMS.

Nous avions cru naguère constater un fait consolant, en remarquant plus de modération dans le langage de la presse habituellement anti-religieuse: quelques faits s'étant accomplis sans qu'elle eût jeté son éternel cri d'alarme, n'étions-nous pas excusables de pen-

ser qu'une trop longue expérience avait enfin porté ses fruits, et que désormais l'arme perfide de la calomnie était abandonnée par ceux qui, pendant tant d'années, en avaient fait un si déplorable usage? —Nos espérances n'ont pas tardé à être trompées; la guerre recommence avec plus d'acharnement que jamais contre ce qu'on est convenu d'appeler le parti-prêtre. Feignant un ridicule effroi à la vue de sa prétendue influence et des faveurs dont il est l'objet, les journaux hostiles à la religion emploient de nouveau, comme aux jours qui précédèrent immédiatement la révolution de 1830, les plaintes, les dénonciations, les calomnies, dans un but qu'ils cherchent fort peu d'ailleurs à dissimuler. Qu'on parcoure les numéros du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, du *Siècle*, du *National*, depuis un mois surtout, et l'on sera affligé de l'abondance et de la violence des accusations jetées dans le public par ces organes de la presse périodique. Ici ce sont les frères des écoles chrétiennes qu'on dénonce comme faisant une concurrence dangereuse et illégale aux écoles primaires; là c'est un aumônier d'une école normale qu'on signale comme ayant exhorté les élèves à se présenter au tribunal de la pénitence; un jour c'est l'invasion du clergé qu'on déplore; plus tard l'accroissement des couvents et leurs priviléges; ailleurs enfin la *révolte* des évêques, etc. Notre numéro tout entier suffirait à peine à analyser les attaques aussi nombreuses que passionnées dont sont effrayés les gens de bien.

En présence de ces symptômes alarmants, les devoirs de la presse religieuse ne sont pas douteux : répondre avec calme aux mensonges, rétablir la vérité, défendre les droits méconnus ou contestés, telle est la tâche qui lui est imposée et que chaque jour la voit remplir avec autant de zèle que de talent. Malheureusement sa voix ne pénètre pas partout où a retenti celle de ses ennemis; la contagion se propage, les hommes faibles sont trompés, quelques esprits droits sont même entraînés, sans qu'il soit possible de prévoir quels ne seront pas les déplorables résultats d'une tactique dont le passé nous a appris les dangers. Si les écrivains religieux sont à leur poste, tous dévoués à leur sainte mission, il est important que les gens de bien, se faisant les échos de leurs paroles, les répandent et les propagent afin de les opposer aux impressions reçues. Se dissimuler le danger de la situation actuelle, ou ne pas chercher à en détruire les causes, serait un coupable aveuglement ou une criminelle indifférence.— Le peuple est ainsi fait, que celui auquel il donne raison est presque toujours celui qui parle le plus et le plus haut. Que lui importe

que l'empirique mêle le mensonge aux démonstrations des merveilleuses propriétés du remède universel dont il est l'inventeur? Auditeur facile, il sait qu'on le trompe, et cependant il donne son argent, souvent plus que le prix de sa journée, en échange de quelque breuvage ou pris à la fontaine et au ruisseau voisin, ou perfide et mortel pour sa famille et pour lui. Que de victimes arrachées au charlatanisme de la place publique, si un homme à la parole austère et vraie, s'attachant aux pas du faux disciple d'Hippocrate, signalait partout l'inutilité ou le danger de ses prescriptions! Et de même, que de cœurs préservés de la corruption, que d'esprits arrachés aux préjugés anti-religieux et anti-sociaux, si tous ceux à qui leur position le permet ou en fait une obligation, devenant de fait les antagonistes des organes habituels du mensonge et de la calomnie, réfutaient bien haut ce qu'on n'ose souvent dire que tout bas, opposaient le vrai au faux, démontraient qu'on cherche à tromper les lecteurs auxquels on s'adresse, et ruinaient ainsi peu à peu le crédit qu'ont su acquérir ceux qui ne se sont dits les défenseurs des intérêts du peuple et de la vérité que pour l'abuser par leurs sophismes après l'avoir ébloui par leurs fallacieuses promesses.

Trois faits ont surtout donné lieu depuis peu aux attaques les plus passionnées et les plus injustes. Ayant à parler ailleurs du refus de sépulture ecclésiastique fait aux restes de M. de Montlosier, nous ne nous occuperons ici que du synode d'Aix et des troubles de Reims.

Quatre ou cinq prélats passent quelques jours ensemble et discutent des points importants de discipline; aussitôt on dénonce au gouvernement une violation manifeste de je ne sais quelle loi! — Des prêtres, réunis à la voix de leur premier pasteur, viennent retremper leur zèle évangélique dans les pieux exercices de la vie commune; ils en sortiront mutuellement édifiés, apportant au milieu du troupeau confié à leurs soins une nouvelle ardeur à faire fuctifier cette morale chrétienne qui est la base de la société; et aussitôt on signale cette tradition diocésaine comme un fait capable d'ébranler l'édifice social jusque dans ses derniers fondements!

Or, veut-on savoir de quelle liberté ce libéralisme si peu libéral laisse jouir, sans la trouver illégale, les différentes sectes protestantes? — Chaque année des réunions synodales protestantes ont lieu à Paris: des résolutions y sont prises, des demandes y sont faites au gouvernement, et les journaux ne les blâment point, et aucun ne s'écrie comme *le Constitutionnel* après le synode d'Aix: *On ignore*

encore les résultats de cette assemblée. — Dernièrement (en septembre), l'assemblée *annuelle* des conférences de la Drôme a eu lieu à Montélimart; plus tard (en novembre), une conférence de vingt pasteurs s'est tenue à Saint-Hippolyte (Gard), et les journaux n'en ont parlé que pour faire connaître quelques unes des questions agitées, et aucun n'a dit avec une inquiétude simulée : *on ignore encore les résultats de cette assemblée.*

Peu importe sans doute au clergé que les journaux de l'opposition approuvent ou blâment nos assemblées d'évêques ou de prêtres; mais ce qui importe, c'est que l'esprit public ne soit pas trompé, qu'on ne lui dénonce point comme dangereuses les réunions les plus inoffensives, comme illégales des assemblées dont le protestantisme ne peut avoir seul le privilége; ce qui importe, c'est qu'on ne répande point parmi le peuple ces défiances outrageantes qui lui font regarder comme ennemi ce qu'on ose encore appeler le parti-prêtre, et qui se traduisent quelquefois en sanglantes émeutes dont les auteurs n'ont pas même à redouter la désapprobation de ceux qui, par leurs incessantes calomnies, auront armé leurs bras.

Nous le demandons à tout homme de bonne foi : si la guerre acharnée que les journaux ont de nouveau déclarée à la religion n'avait égaré les esprits; si les mots *missionnaires* et *missions*, dont on a fait un épouvantail, n'avaient été répétés et appliqués avec affectation à quelques pieux prédicateurs, aurions-nous à déplorer les troubles qui, pendant plusieurs jours, ont agité la ville de Reims? Qu'avait donc à se reprocher le vénérable curé de Saint-Jacques, dont le presbytère a été pillé, le mobilier brisé, la vie même menacée? Pourquoi ces cris de mort contre un prêtre? Pourquoi cette foule en tumulte assiégeant un modeste presbytère, et regrettant si amèrement et si haut que la victime qu'elle cherche ait été soustraite à ses coups? — Le prédicateur contre lequel gronde cet orage l'avait-il provoqué? Une phrase, une seule phrase de son discours était-elle de nature à soulever une tempête (1)? Quelques uns

---

(1) Voici, d'après l'*Industriel de la Champagne*, journal de Reims, le passage qui a servi de prétexte aux fureurs de la multitude ameutée. Nos lecteurs conviendront sans doute avec nous qu'il est difficile de trouver dans ces quelques lignes un mot qui justifie, nous ne disons pas l'exaspération de la foule, mais même le blâme des esprits les plus prévenus. « Bientôt après, un jeune conquérant qui avait enchaîné à son char » la victoire, dont la volonté de fer commandait en maître au continent de l'Europe,

des écrivains les moins disposés à approuver les actes du clergé sont forcés de déplorer avec nous l'intolérance populaire qui conteste au prêtre le droit d'annoncer les vérités saintes, les sifflets qui, dans une église, viennent troubler une réunion silencieuse et recueillie, l'acharnement brutal qui poursuit dans la chaire évangélique l'orateur qui a déplu, le vandalisme enfin qui dévaste une maison pour se venger d'une pensée mal comprise, et qui veut punir de mort le zèle du ministre de l'évangile. Quel irrésistible argument, en effet, en faveur des doctrines anti-religieuses, que cette ignoble et stupide brutalité qui dévaste un presbytère pour protester contre la doctrine d'un prédicateur, et qui réfute un prêtre en saccageant le mobilier de celui qui lui a offert l'hospitalité?

A quoi donc attribuer ces déplorables excès, sinon aux impressions fâcheuses produites par les attaques dont nous gémissons, et dont les résultats ne se borneront point là, si les hommes de foi ne mettent une digue au mal en réunissant leurs efforts pour opposer à tant de scandaleux récits, à tant de faits faux, à tant de nouvelles controuvées, des démentis qui les détruisent ou en atténuent les effets? — Si le gouvernement, sévèrement averti par ce qui se passe, ne croit pas avoir assez de puissance pour arrêter les progrès du mal, que les hommes de bien, tout en déplorant une faiblesse qu'ils ne pourront ni excuser ni comprendre, se fassent partout les apôtres de la vérité, les défenseurs du culte signalé aux passions populaires; qu'ils répandent, aux lieux mêmes où se colportent les journaux dangereux, ceux qui leur paraîtront de nature à produire sur les esprits une heureuse diversion; qu'ils emploient, en un mot, tous les moyens propres à neutraliser le poison répandu. — Dans les moments de crise politique et sociale, la religion a toujours été en butte aux hostilités des partis; divisés entre eux, ils ne semblent alors unis que contre elle; mais toujours aussi elle a triomphé de leurs impuissantes attaques.

» dont le regard d'aigle faisait trembler les rois et les empereurs, ses vassaux, ses » alliés et ses victimes, voulut, lui aussi, renverser la puissance pontificale; il l'exila » loin des Sept Collines, il la chargea de fers. Appuyé sur la garde de sa victorieuse » épée, il se promettait une victoire facile; mais la Providence veillait sur le faible » contre le fort; l'étoile de Napoléon pâlit... Pie VII remonta sur le trône pontifical où » il rendit le dernier soupir : ses cendres vénérées reposent à Saint-Pierre de Rome... » et, vous le savez, le grand guerrier, notre gloire, fut jeté à 200 lieues sur un ro- » cher de l'Atlantique où ses cendres sont encore sans gloire et sans honneur. »

Ses victoires passées sont un gage trop certain de ses victoires à venir, pour que les hommes religieux ne soient pas assurés de voir leurs efforts couronnés tôt ou tard. Que le zèle ne défaille pas devant les obstacles, que le courage ne faiblisse pas à la vue de tant de perfidie et de mauvaise foi, et les esprits trompés reviendront peu à peu à la vérité, qui ne paraît s'éclipser par moments que pour reparaître bientôt plus radieuse et plus brillante.

D.

REFUS DE SÉPULTURE. — APPEL COMME D'ABUS. — M. DE MONTLOSIER.

Depuis un mois déjà, malgré les préoccupations d'une crise politique imminente, un seul jour ne s'est pas écoulé sans que le nom d'un homme malheureusement trop connu ait été prononcé par les journaux de toutes les opinions; sans que les circonstances qui ont précédé et suivi sa mort aient été rappelées et discutées selon l'esprit des écrivains qui traitaient les hautes questions soulevées à cette occasion. C'est qu'une mesure religieuse avait soulevé ce débat, et que de nos jours chacun se croit appelé à discuter et à juger les choses religieuses. Hâtons-nous de le dire cependant, de grands principes de liberté ont été proclamés et soutenus par des hommes peu habitués à défendre les droits de l'Église : c'est une victoire due à la réflexion et au sens droit de quelques écrivains d'opinions d'ailleurs diamétralement opposées aux nôtres.

Notre intention n'est point de revenir sur les derniers moments d'un homme qu'une foi vive avait jadis animé, mais contre lequel de scandaleux écrits avaient appelé depuis une sentence d'excommunication (1) : Dieu seul, juge des consciences, a pu apprécier la sincé-

(1) Personne n'a oublié le fameux *Mémoire à consulter* et la *Dénonciation aux Cours royales* publiés par M. de Montlosier pendant les dernières années de la Restauration. — En 1833, il fit paraître un écrit intitulé : *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France*, écrit absurde, rempli de choses évidemment contraires à la religion, et qui attira sur la tête de son auteur la sentence dont il est ici question : elle fut prononcée par M. de Dampierre, prédécesseur de l'évêque actuel de Clermont.

rité de son repentir et lui faire miséricorde s'il l'en a jugé digne. Nous ne pouvons pas examiner non plus l'opportunité du refus de sépulture prononcé par M. l'évêque de Clermont : il faudrait pour cela faire l'historique de ces tristes événements, que nos lecteurs connaissent déjà ; notre approbation, d'ailleurs, ne serait-elle pas superflue, et notre blâme au moins ridicule et téméraire à l'égard d'une décision prise par un des princes de l'Église avec d'autant plus de maturité qu'il s'agissait d'un personnage plus haut placé dans l'État, d'un homme dont un certain parti avait fait un drapeau? Ce n'est que sous le point de vue légal que nous nous proposons d'ajouter quelques réflexions à celles que nos confrères de toutes les opinions ont déjà publiées à l'occasion de la mort de M. le comte de Montlosier.

Sans qu'on l'ait voulu peut-être, une grande question, que nous croyions résolue sans retour par la circulaire de M. le préfet de Seine-et-Oise publiée avec l'autorisation de M. le ministre des cultes (1), a été de nouveau soulevée dans cette circonstance : L'Église a-t-elle le droit de refuser la sépulture religieuse? — Nous disons que cette question a été de nouveau soulevée ; car si ce droit était définitivement et formellement reconnu, comme on ne peut, en matière de discipline ecclésiastique et de foi, reconnaître pour juge un tribunal civil, les appels comme d'abus pour refus de sépulture eussent été par le fait même anéantis. De deux choses l'une, en effet : ou l'Église a, par l'organe de ses ministres, le droit de refuser l'entrée du sanctuaire aux restes de ceux qu'elle juge indignes d'y être présentés, et elle seule est juge alors, sans contrôle et sans appel, de cette indignité qui doit exclure du temple ; ou l'Église n'a pas ce droit, et il faut, dans ce cas, non seulement appeler comme d'abus après chaque refus de sépulture, mais forcer l'entrée de nos églises pour y présenter les cadavres de tous les impies morts hors de son sein, faire violence au prêtre, exiger sa présence, ses prières sur la tombe de celui qui l'a repoussé, et ne lui laisser pas même la liberté de sa conscience. — Si tous les esprits éclairés ne peuvent admettre ce droit d'oppression tyrannique, on conviendra avec nous que l'Église peut refuser la sépulture religieuse, et nous disons alors qu'elle doit le faire sans contrôle de l'autorité civile, sans appel à un tribunal civil.

Ici se présente naturellement la question d'appel comme d'abus,

---

(1) Voir notre numéro de novembre, p. 133.

question sur laquelle on nous permettra de dire toute notre pensée.

Le ministère ecclésiastique peut être considéré sous deux points de vue différents. Le prêtre est d'abord l'homme du ciel, placé sur la terre pour être l'intermédiaire entre Dieu et ses frères, pour appeler sur eux les bénédictions du Très-Haut, les répandre sur l'enfant qui vient de naître, sur le chrétien qui va mourir, se montrer chaque jour et à chaque heure le représentant de Dieu dont il est l'organe; il est ensuite en quelque sorte, par une conséquence déplorable de la position que lui ont faite nos malheurs publics, l'homme du gouvernement qui le choisit, qui lui donne une faible partie des choses nécessaires à la vie, et qui lui demande en retour d'user de l'influence de son auguste ministère pour prêcher la concorde et la paix. Que comme simple particulier, ou comme homme du gouvernement, le prêtre soit soumis à la censure d'un tribunal civil; qu'on puisse appeler comme d'abus de ses actes civils, même quand il est prêtre, et précisément parce qu'il est prêtre; qu'on puisse, par exemple, dénoncer au conseil d'Etat et supprimer un écrit où des principes contraires à l'ordre seraient proclamés, nous l'accordons sans hésiter et les premiers; mais que, dans la dispensation des sacrements, dans l'exercice des cérémonies du ministère, dans tout ce qui tient à la conscience non plus de l'homme, mais du prêtre, en tant que représentant la Divinité, un tribunal civil puisse juger, approuver ou blâmer, c'est ce qui ne peut, ce nous semble, être logiquement soutenu.

Admettons un instant la compétence d'un tribunal dans un cas pareil, et voyons en effet ce qui va se passer. — Un homme meurt; le curé auquel on demande de recevoir et de bénir sa dépouille, après y avoir sérieusement réfléchi, après s'être concerté avec ses confrères, ne croyant pas pouvoir admettre dans le temple celui qui n'a pas vécu dans la communion de l'Église, prie son évêque de lui prescrire ce qu'il doit faire. Le pontife convoque son conseil, examine la question soumise, et décide qu'il faut refuser la sépulture religieuse. La foule ignorante s'émeut; la famille du défunt, vivement blessée, fait entendre des plaintes amères; l'opinion publique égarée appelle de la sentence épiscopale, et le gouvernement, qui eût dû rester sourd à de telles clameurs, demande à un conseil supérieur si l'évêque a bien ou mal jugé. — Sans doute ce conseil, appelé à examiner un acte de l'administration religieuse d'un prélat, sera présidé par un cardinal ou par le doyen des archevêques de France; ses membres seront tous pontifes; les simples prêtres même n'y seront point admis; celui dont la conduite sera jugée se présentera assisté, s'il le désire, d'un défen-

seur (1).—Les choses ne se passent point ainsi parmi nous : le président du conseil d'État est un laïque, le ministre des cultes ; les membres sont des avocats, des militaires, des administrateurs, des professeurs de l'Université, des orateurs, des membres des chambres législatives, quelques uns catholiques, d'autres protestants, juifs même, la plupart fort embarrassés de définir positivement ce qu'ils croient et ce qu'ils ne croient pas ; le prévenu d'abus n'est point entendu; aucun défenseur n'est admis. Ces hautes capacités se croyant suffisamment instruites pour juger ainsi *par contumace*, prononcent sans hésiter; et comme si tout ici devait paraître ridicule, une ordonnance royale promulgue leur sentence, et dit : *Notre conseil d'État entendu, nous avons* ORDONNÉ ET ORDONNONS *ce qui suit : Art.* 1er. *Il y a abus dans le refus de sépulture catholique fait à M... Art.* 2. *Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice et des cultes, est chargé de* L'EXÉCUTION *de la présente ordonnance.*—Puis tout se borne là, et l'on peut dire en toute vérité qu'il y a eu dans tout cela une instruction sans maturité, des dénonciateurs sans qualité, des articulations sans preuve, un tribunal sans compétence, des juges sans garanties, des visa sans date, des défenses sans publicité, des textes sans application, un jugement sans appel et sans cassation, une accusation sans accusé, une condamnation sans condamné, une pénalité sans sanction, et qu'un évêque a été, en matière de sacrements et de liturgie, accusé par des soldats, jugé par des philosophes, condamné peut-être par des protestants, tout au moins par des incrédules.

---

(1) Cette pensée nous rappelle qu'en Russie, pays schismatique, le gouvernement agit envers le clergé catholique avec bien plus de justice qu'en France. Là, du moins, il y a des tribunaux ecclésiastiques pour juger les affaires et les personnes ecclésiastiques; dans chaque évêché échu à la Russie par le traité de Vienne, est établi un consistoire composé de plusieurs membres du clergé, sous la présidence de l'évêque du lieu. Ce consistoire juge et élabore toutes les affaires qui concernent le clergé; là les cures, les bénéfices ne sont pas à la volonté, au bon plaisir d'un seul, les mérites et les droits de chacun sont examinés et respectés. De ce consistoire tout passe, pour être sanctionné, au collége catholique romain, premier département du sénat. Ce collége est ainsi composé : un président ecclésiastique, qui est le metropolitain de Mohileff lorsqu'il existe; un vice-président, qui est un évêque d'un des siéges; un et quelquefois deux membres de chaque chapitre, élus par les autres membres pour siéger à ce tribunal trois ans consécutifs. A tous ces membres du clergé, le gouvernement adjoint un de ses agents, qui assiste seulement aux séances pour y veiller à l'observation des lois du pays. Lorsqu'un jugement est rendu, il est connu par un ukase qui fait loi.

Ce simple et rapide exposé de ce qui se passe quand un appel d'abus est déféré au conseil d'État, nous semble la meilleure critique de cette sorte de jugement. Laissant même de côté la question de droit, celle de fait ainsi envisagée nous paraît jugée par cela seul; aussi, ne doutons-nous pas que le gouvernement, averti par le blâme unanime qui a accueilli cette mesure, n'y renonce enfin pour toujours. Sans doute l'opinion publique peut être égarée; de nos jours surtout, ses aberrations sont nombreuses et déplorables; mais quand l'unanimité, la logique et la raison sont de son côté, il y aurait presque de la folie à résister à l'impulsion qu'elle donne. On aura bientôt oublié le malencontreux arrêt rendu contre le pieux évêque de Clermont; mais dans son intérêt même, le pouvoir devrait ne pas soulever de nouveau de telles critiques : son facile triomphe n'est jamais qu'une défaite.

J.

BEAUX-ARTS.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE SAINT-CELSO A MILAN.

Après la cathédrale, l'église Notre-Dame de Saint-Celso est, par son architecture et les productions des arts qui l'embellissent, la plus riche et la plus remarquable de Milan.

C'est, dit-on, en 1491 que le duc Jean Galéace Sforza fit jeter les fondements de ce bel édifice. Les architectes furent Bramante et Alessi Perugino; Vasari prétend que l'architecte du porche a été Solari Galéace; Alexis donna le dessin de la façade. Les colonnes inférieures et les ornements des portes sont de marbre brocatelle, dit *macchia-vecchia*. Les deux statues d'Adam et d'Ève placées à côté de l'entrée, l'annonciation de la Vierge avec l'ange, l'adoration des mages et la fuite en Égypte sont d'excellents ouvrages de Lorenzi, sculpteur célèbre de Florence. Les deux sibylles couchées mollement sur le fronton du portail sont d'une exécution admirable, et digne du ciseau d'Annibal Fontana, Milanais, qui enrichit cet édifice de plusieurs autres décorations : on voit ici son tombeau, sur lequel est une épitaphe honorable. Les quatre statues des prophètes, la présentation de Jésus-Christ, et les anges qui décorent le faîte du temple, sont aussi des ouvrages de Fontana. Il avait sculpté la Vierge qui devait être placée au milieu de la façade; mais elle fut trouvée si belle

et si parfaite, qu'on la jugea digne de recevoir une autre destination qui pût la mettre à l'abri des ravages du temps : elle fut posée dans l'intérieur de l'église, et on lui substitua une copie exécutée par André Prévosti. Tous les festons et les autres ornements de la façade sont en bronze d'un travail admirable.

On entre dans l'église par cinq portes : trois décorent la façade, deux conduisent sous les porches. L'église est divisée en trois nefs avec des pilastres et des piliers cannelés soutenus par un soubassement, ou des piédestaux surmontés par des arceaux à compartiment dans des entre-colonnes très bien proportionnées. Les deux nefs latérales couronnent celle du milieu, et vont se réunir derrière le chœur; la nef du milieu embrasse trois parties. Le corps de l'église est formé par quatre entre-colonnes de chaque côté; un carré qui forme le centre de l'édifice soutient le dôme, de forme octogone, avec deux arcs latéraux dont les côtés sont enrichis d'une niche décorée d'une statue. Le presbytère et le chœur sont couronnés par cinq arceaux; on a établi dans le chœur une division en marbre pour l'appui des stalles qui sont d'une grande finesse de travail.

Les chapiteaux et les rosaces des arcs sont de bronze. Tous les genres de beauté et de richesse ont été prodigués dans les voûtes qui couvrent cet admirable édifice; les peintures sont rehaussées par des stucs richement dorés; les murs intérieurs sont revêtus de marbre dit d'*ornavasso;* le pavé est en marbre de diverses couleurs, orné de feuillages et d'arabesques fort bien dessinés.

Dans le principe on n'avait établi que trois autels : le maître-autel et deux latéraux qui correspondaient aux arcs situés sous le dôme; plus tard on en érigea un autre pour y placer l'image miraculeuse de la Vierge. L'harmonie de l'architecture fut depuis altérée par le grand nombre d'autels qu'on érigea dans l'intérieur.

Le premier espace à main gauche présente *sainte Catherine de Sienne*, ouvrage admirable de Gilardini, peintre très distingué par ses beaux dessins et ses riches et ingénieuses compositions; le *Martyre des saints Nazaire* et *Celso*, qui offre des beautés touchantes, est de Jules-César Procaccini, qui peignit aussi les fresques; le *Martyre de sainte Catherine* est dû au pinceau du Cerano.

La *Résurrection du Sauveur*, que l'on voit dans un autre autel, est peinte par Antoine Campi avec une grande originalité et une prodigieuse facilité de composition; les peintures de *saint Maxime* et l'*Assomption* sont dues au talent de Charles Urbino de Crème, de même que le *Sauveur qui quitte sa mère avant la Passion;* le *Baptême du*

Christ est de Gaudence Ferrari; la *Gloire*, ou les anges groupés en haut, sont d'une exécution admirable; *saint Jérôme assis* est de Calixte Piazza. Mais ce qui frappe tous les connaisseurs et les amis des arts, c'est la *Chute de Saul*, où l'on trouve réuni tout ce qui distingue un chef-d'œuvre de peinture. Ce tableau, de l'exécution la plus remarquable, est dû à Buonvicino, dit le Moretto da Brescia, qui le décora de son nom : Alexander Morettus.

Le tableau de l'*Assomption*, qui est vis-à-vis l'autel de saint Jérôme, fut peint par Camille Procaccini; Jules-César, son frère, fit la *Descente de croix*; on croit reconnaître dans le *saint Sébastien* la main du Corrége.

Le dôme ou la coupole de cet édifice magnifique a été enrichi par des peintures à fresque d'André Appiani, de la plus grande force et d'une fraîcheur admirable. On reste en extase à la vue de ces peintures enchanteresses; le génie d'Appiani s'est vraiment déployé d'une manière merveilleuse dans l'exécution de ce grand ouvrage. Elles représentent les quatre évangélistes et les quatre docteurs de l'Église. L'artiste a donné à toutes ces figures les attributs qui les distinguent. On voit dans saint Jean l'homme charitable et le disciple affectueux de Jésus-Christ; la douceur de son âme est répandue sur toute sa physionomie : il est entouré d'un essaim d'anges. — Saint Matthieu pourrait servir de pendant à la plus belle production de Raphaël; il a l'air grave, et on reconnaît celui qui a traité le sujet profond de l'*Incarnation de Jésus-Christ*. — La merveille brille sur le visage de saint Marc; il entend la voix céleste qui lui annonce que le Fils de l'Homme est le roi véritable d'Israël : son attitude et celle des anges sont admirables. — Dans saint Luc on voit l'homme savant, celui qui s'occupe de choses sublimes et divines. — Les quatre docteurs de l'Église, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Jérôme et saint Augustin, ont tous l'expression convenable à leur caractère. Les nuages sont d'une touche moelleuse et délicate; les anges groupés offrent une légèreté, une finesse de couleur et d'harmonie séduisante; l'air et la lumière sont répandus partout sans nuire à l'ensemble général.

La chapelle de la Vierge, enrichie d'ornements précieux, est d'un travail parfait. Les colonnes de l'autel sont d'argent; la grande lame d'argent travaillée en bas-relief qui sert à couvrir la Vierge, est due à la munificence de saint Charles. On croit que les bas-reliefs sont d'Annibal Fontana, qui fit la statue de la Vierge et les Sibylles.

César Procaccini, qui excellait dans la peinture et la sculpture, fit

les deux anges en marbre qui soutiennent la couronne d'or sur la tête de la Vierge. C'est un ouvrage de la plus parfaite sculpture. La couronne fut donnée par le chapitre de Rome, et les députés de l'Église l'enrichirent de diamants.

On croit que le dessin de l'autel est de Martin Bassi. Les statues en marbre dans les niches sous le dôme ont été sculptées par Lorenzi. Les cariatides sous l'orgue ont été sculptées par Antoine de Vigia, et dessinées par Martin Bassi.

Les stalles du chœur, d'une très belle exécution, ont été faites, sur les dessins de Galéace Alessi, de Pérouse, par Paul Bouza, Milanais. Les guichets de bronze qui ferment la balustrade ont été coulés par Fontana.

Le maître-autel est décoré de pierres dures enchâssées dans des marbres et des bronzes. L'empereur Joseph II donna à cette église quatre chandeliers et une croix d'argent, pour compenser la valeur d'un tableau original de Raphaël qu'il fit transporter à Vienne. La copie de cette peinture précieuse, exécutée par Martin Knoller, est conservée dans la sacristie. CH. VILLAGRE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Mort de M. l'abbé Boudot, vicaire-général de Paris. — Nomination de M. l'abbé Paysant à l'évêché de Digne. — Séjour de M. Dupuch à Rome; — son départ; — présents du Saint-Père. — Arrivée d'un missionnaire catholique en Abyssinie. — Démission de M. le cardinal Odescalchi; — exemples de renonciation à la pourpre. — Progression ascendante de la criminalité en France depuis dix ans.

Entraîné par les graves préoccupations d'une crise politique dont, spectateurs trop intéressés, nous sommes aussi obligés de suivre les phases diverses, le public en général s'est peu ému de plusieurs faits qui, dans d'autres circonstances, n'eussent point passé inaperçus. — Nous ne voulons parler ici, on le comprend sans peine, ni de l'émeute sacrilége de Reims, ni de la pompe affectée du convoi de M. de Montlosier : nous avons apprécié ailleurs sous un de leurs points de vue divers ces deux faits déplorables dont la presse s'est beaucoup trop occupée à notre avis; nous ne pensons pas même, en écrivant ces lignes, à la fin prématurée d'une jeune princesse dont la mort si pieuse et si chrétienne a excité dans tous les cœurs un sentiment de

douleur fort remarquable à notre époque ; nous avons en vue d'autres événements qui rentrent aussi dans notre cadre et qui répondent plus directement à l'attente de nos lecteurs.

Et d'abord, puisque c'est presque toujours de morts ou de mourants qu'il nous faut parler, rendons un dernier hommage à ce vétéran du sacerdoce, qui, après avoir traversé si fidèle les jours mauvais de nos révolutions, a pendant long-temps porté le tribut de son expérience, de sa sagesse et de ses lumières dans le conseil de M. l'archevêque de Paris, dont il dirigeait la conscience. M. l'abbé Boudot, qu'une mort subite a enlevé le 11 décembre dernier au clergé du diocèse dont il était vénéré, au pieux prélat dont il était tendrement aimé, était âgé de soixante-quatorze ans, et vicaire-général de Paris depuis 1827. Sa science théologique, la modération et l'aménité de son caractère, sa vie constamment employée au service de l'Église, tout le recommandait à l'estime, à l'affection et au respect de ses confrères et des nombreuses communautés religieuses dont il était directeur. — Sa mort ayant laissé vacant l'archidiaconé de Notre-Dame ; M. Salandre, précédemment archidiacre de Sainte-Geneviève, a été installé en cette qualité, et M. l'abbé Jammes, archidiacre de Saint-Denis, a été nommé archidiacre de Sainte-Geneviève. La nomination du nouvel archidiacre n'est pas encore officiellement connue. — Celle de l'évêque de Digne paraît certaine. M. Paysant, vicaire-général de Bayeux, ecclésiastique plein de mérite et depuis long-temps occupé d'administration, qui serait, dit-on, appelé à ce siége, aurait accepté, après avoir demandé quelques jours de réflexion, et viendrait prendre rang dans ce corps si vénérable et si savant de l'épiscopat français, au moment où le nouvel et premier évêque d'Alger aborde sur cette terre d'Afrique, vaste champ offert à son zèle tout apostolique.

Après avoir prêché à Rome, dans l'église Saint-Louis des Français, pendant les saints exercices qui ont précédé la fête de Noël ; avoir été comblé de témoignages d'intérêt et de bienveillance par le souverain pontife, le sacré collége et la prélature ; avoir été traité avec la plus grande distinction par notre ambassadeur ; avoir reçu de la Propagande un grand nombre de livres choisis, et du Saint-Père de précieuses reliques et de riches présents, M. Dupuch a quitté la ville sainte le 28 décembre, s'est embarqué le 29 à Civita-Vecchia, sur le vaisseau de l'État *le Tartare*, et est arrivé à Alger le 31. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître à nos lecteurs le bref que le Saint-Père lui a remis avant son départ, et qui restera comme un monument authentique de la générosité de

S. S., et des espérances qu'elle conçoit pour cette mission. Disons seulement qu'il lui a envoyé d'insignes reliques de saint Philippe, patron de la cathédrale d'Alger, de saint Augustin, dont l'Église d'Hippone, si célèbre autrefois, était située dans les limites de l'évêché actuel d'Alger; une châsse d'argent entourée d'or pour les recevoir, et un calice d'or, supporté par un fût et un pied d'argent, avec une patène en or. — Ajoutons que pendant que le nouveau prélat se rend sur la plage africaine, un nouveau directeur a été donné aux œuvres du pénitencier de Saint-Jean et de Sainte-Philomène, qu'il avait fondées à Bordeaux. Ce directeur, qu'il paraît avoir désigné lui-même, est M. l'abbé Buchon, bien digne en effet de continuer ce que le jeune et zélé prélat avait si bien commencé.

Ce n'est pas seulement sur la terre d'Alger que l'étendard de la croix semble devoir être de nouveau déployé. — Un missionnaire latin, envoyé par la congrégation de la Propagande, a pénétré vers la fin de mars dans l'Éthiopie, où, depuis environ un demi-siècle, aucun prédicateur de l'Évangile n'avait pu parvenir. A l'époque de son arrivée à Adna, on expulsait de cette ville quelques missionnaires hétérodoxes qui s'y trouvaient; peu s'en fallut qu'il ne fût enveloppé dans leur proscription. Traîné devant le roi et devant une nombreuse assemblée de prêtres abyssiniens, il vit, par la miséricorde divine, se changer en un jour favorable l'orage qui le menaçait. — On lui demanda d'abord qui il était; il répondit : — Catholique romain, et prêtre. — Pourquoi venez-vous en Abyssinie? — Pour apprendre la langue éthiopienne, pour visiter mes frères, et travailler au salut de leurs âmes. — Qui sont ceux que vous appelez vos frères? — Tous les chrétiens de l'Éthiopie, et vous surtout qui êtes revêtus de la dignité du sacerdoce. — Adorez-vous la croix, la très sainte Vierge, saint Michel et saint George? — Je n'adore que Dieu seul, mais je vénère la croix où ont reposé les membres du Rédempteur, j'honore d'un culte particulier sa divine mère, et j'invoque les anges et les saints. — Combien y a-t-il de naissances en Jésus Christ? — Deux, l'une éternelle qu'il tient du Père, et l'autre temporelle dans le sein de la sainte vierge Marie. — Très bien; nous sommes contents; vous pouvez demeurer parmi nous sans crainte. — Fêté ensuite par le roi, accueilli avec courtoisie par les plus puissants citoyens de la ville, le missionnaire reconnut bientôt toutes les erreurs dont l'ignorance et l'incurie du clergé du pays ont souillé leur croyance. Dans une conférence religieuse qu'il tint avec ces prêtres, il les fit convenir que l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils; qu'en Jésus-Christ il n'y a

qu'une seule personne et deux natures; que la chaire de saint Pierre est la première du monde; que la vérité y réside, et que de là elle se répand chez tous les peuples. — Après ces préliminaires, le missionnaire leur demanda pourquoi ils n'étaient pas unis à la chaire de Rome. — Nous ne le sommes pas, répondirent-ils, mais nous respectons tous les saints catholiques, et nous honorons leurs vertus. — Pourquoi donc ne demandez-vous pas un évêque à Rome? — Ce n'est pas l'usage; c'est à Alexandrie de nous l'envoyer. — Mais Alexandrie est aussi unie à Rome, que vous reconnaissez pour le seul siége de la vérité? — Eh bien! c'est à Alexandrie de s'accommoder avec Rome. — Me permettez-vous d'écrire à Rome et de demander au pape qu'il envoie sa bénédiction à ses fils dans une terre si lointaine? — Oui, certainement; dites-lui aussi que nous respectons dans le bras qui nous bénit le bras de saint Pierre, et même celui de Jésus-Christ. — D'autres missionnaires catholiques sont attendus à Adna. On aime à espérer que Dieu bénira leurs travaux apostoliques, et que d'aussi heureux commencements sont le présage de fruits abondants de salut et de vie pour la mission dans l'Abyssinie.

Un événement extraordinaire faisait à Rome le sujet de toutes les conversations pendant le séjour de M. l'évêque d'Alger : M. le cardinal Charles Odescalchi, âgé de cinquante-deux ans, évêque de Sabine et vicaire de S. S. à Rome, avait quitté cette ville dans la nuit du 25 au 26 novembre, après avoir obtenu enfin du pape, par de longues et pressantes instances, et à l'insu même de son frère le prince Pierre Odescalchi, qui ne l'apprit que quarante-huit heures après son départ, la permission de déposer la pourpre, et d'embrasser la vie religieuse dans le noviciat des jésuites à Vérone. C'est qu'une grande leçon est donnée au monde quand un cardinal sollicite ainsi pendant bien des années comme une faveur de se démettre de ses dignités, pour aller, dans un noviciat, pratiquer l'obéissance absolue, et se dévouer aux plus humbles fonctions. Exemple d'humilité qui doit produire un grand bien, consoler les fidèles, étonner les indifférents, toucher les ennemis de la religion, et venger les jésuites des attaques dont ils sont l'objet. — Dans le consistoire du 30 novembre, un nouveau cardinal a été nommé pour succéder à M. Odescalchi, mais réservé *in petto*. — Déjà dans l'histoire de l'Église on voit plusieurs renonciations au chapeau, sous les pontificats de Clément XI, de Benoît XIV, de Pie VI et de Pie VII. — Sous Clément XI, le cardinal François-Marie de Médicis, frère du grand-duc de Toscane Cosme III, cardinal-diacre, mais non point engagé dans les ordres, se démit dans le con-

sistoire du 10 juin 1709, parce que sa famille n'avait pas d'héritiers, se maria, et mourut en 1711. — Sous le même pape, Gabriel Philipucci, nommé cardinal le 17 mai 1706, refusa constamment cette dignité, et fut remplacé, le 7 juin de la même année, par Michel-Ange Conti, depuis Innocent XIII. — Sous Benoît XIV, Louis-Antoine-Jacques de Bourbon, infant d'Espagne, fils de Philippe V, fait cardinal en 1735 sans être entré dans les ordres, remit le chapeau le 18 décembre 1754, se maria, et eut pour successeur Louis-Fernandès de Cordova, aussi Espagnol. — Sous le même pape, Antoine-Marie Pallavicini, archevêque de Thèbes et nonce à Florence, qui devait être fait cardinal dans la promotion du 9 septembre 1743, ayant refusé positivement, fut nommé patriarche d'Antioche. — Sous Pie VI, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, fait cardinal le 15 décembre 1788, abdiqua le 26 mars 1791. Fabrice Ruffo, nommé à sa place, ne fut déclaré que le 20 février 1794. — Enfin sous Pie VII, Marie Caraffa de Belvédère, Napolitain, fait cardinal le 23 février 1801 sans être engagé dans les ordres, renonça au chapeau le 9 août 1802, se maria, et fut remplacé, à ce qu'il paraît, par Dominique Pignatelli di Belmonte, archevêque de Palerme. — On voit, par ces rapprochements, que le cardinal Odescalchi est le premier qui renonce à la pourpre pour embrasser la vie religieuse.

Pourquoi faut-il que nous détournions nos regards du spectacle d'une abnégation si touchante, pour les reporter sur des faits d'autant plus affligeants, qu'ils se trouvent plus rapprochés de ces exemples de foi et d'humilité chrétienne? — On parle chaque jour des progrès de notre civilisation; veut-on savoir en quoi consiste ce progrès si vanté? Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats*; les documents officiels sur lesquels il base ses raisonnements leur donnent une force et une valeur toute spéciale.

« Le mouvement de la criminalité en France n'a cessé depuis dix ans de suivre une progression ascendante. On en pourra juger par le tableau suivant :

	1826	1835
Accusés de crimes.	6,998	7,223
Prévenus de délits.	63,305	74,805

Or, il faut remarquer que le nombre des accusés serait plus considérable pour 1835, si la loi de 1832 n'avait fait reporter parmi les délits plusieurs espèces d'actes considérés comme crimes par la législation antérieure.

Un autre fait non moins grave, et qui touche de plus près encore à la

question qui nous occupe, c'est que pendant le même laps de temps, le nombre des récidives légalement constatées a doublé. Voici les chiffres officiels :

	1826	1835
Récidives parmi les condamnés criminels,	756	1,486
Condamnés correctionnels,	4,750	8,909

Or, il faut remarquer également, à l'égard de ce dernier tableau, que les récidives *légalement* constatées forment à peine le tiers des récidives réelles. Par des changements de nom, par des ruses de toute espèce, les récidivistes parviennent, en général deux fois sur trois, à tromper les yeux de la justice, et ils ne sont reconnus qu'à leur arrivée dans les maisons centrales, où ils ont déjà subi une première détention. Le rapport des récidives, légalement constatées, aux condamnations, étant moyennement de vingt pour cent, il y a donc en réalité soixante condamnés sur cent qui, après l'expiration de leur peine, doivent rentrer dans les voies du crime et retomber sous la main de la justice.

Il résulte des deux tableaux qui précèdent, que le nombre des crimes, et surtout celui des délits, a toujours été croissant, et que, dans une courte période de neuf années, le nombre des récidives a augmenté de moitié. Or, rien ne prouve mieux l'inefficacité du châtiment que cette effrayante multiplication des récidives.

Cependant, par une anomalie singulière, au moment même où le progrès des récidives semble accuser l'insuffisance de la loi, le législateur, au lieu d'en renforcer la rigueur, ne craint pas de l'énerver par l'admission des circonstances atténuantes, et le jury, poussant jusqu'à l'abus dans la pratique la concession du législateur, achève d'émousser entre les mains du juge le glaive de la loi. Pendant que les crimes et les délits augmentaient, que les récidives doublaient, l'indulgence du jury, répugnant aux peines sévères, abaissait la moyenne de la pénalité, ainsi qu'on en pourra juger d'après le tableau suivant :

CONDAMNÉS.	1826	1835
A la peine de mort,	150	54
Aux travaux forcés à perpétuité,	281	151
A temps,	1,139	777
A la réclusion,	1,228	796
A la détention,	»	1
Au bannissement,	1	»
Au carcan,	5	»
Total,	2,804	1,779

Report,	2,804	1,779
A la dégradation civique,	1	»
A l'emprisonnement,	1,487	2,592
A l'amende,	»	7
A la surveillance de la haute police,	»	9
Enfants détenus dans une maison de correction ;	56	20
Total,	4,348	4,407

Il résulte clairement de ce tableau que, nonobstant l'accroissement des crimes, les peines sévères telles que la mort, les travaux forcés, la réclusion, ont été généralement abandonnées par le jury, et que l'emprisonnement a été, dans beaucoup de cas, substitué à des châtiments plus rigoureux.

Des chiffres que nous venons de citer, deux conséquences ressortent clairement : d'abord que l'organisation de nos prisons est bien vicieuse, puisque, sur cent condamnés qui en sortent, soixante au moins retombent dans le crime ; enfin qu'il est urgent de les améliorer, puisque le nombre des crimes et des délits s'accroît chaque jour, et que la douceur de notre civilisation répugnant à la peine de mort et aux condamnations perpétuelles, ne nous laisse pour agir sur le coupable que le régime de la prison. »

Une autre conséquence ressort encore plus clairement de cet article des *Débats*, c'est que l'immoralité gagne de plus en plus parmi le peuple. Ce n'est pas une nouvelle organisation des prisons qui portera remède au mal. Ce à quoi il faudrait songer, ce serait de remonter aux causes des désordres qui règnent dans la société et qui peuplent les prisons. Or, ces causes sont bien évidemment l'oubli ou le mépris de la religion, la multiplicité des mauvais livres, la licence des gravures et des spectacles, et tout ce que la corruption et la cupidité imaginent chaque jour pour alimenter et exalter les passions dans toutes les classes.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Collection choisie des saints pères, *sous la direction de M. l'abbé Caillau* (1). — Les tomes cinquième et sixième (2), consacrés à Tertullien, feront seuls aujourd'hui l'objet de notre examen, l'abondance des matières ne nous ayant pas permis de consacrer à notre *Bulletin bibliographique* autant de pages que nous l'aurions désiré. — Les écrits de Tertullien peuvent se diviser en trois classes : les uns composés pendant qu'il était catholique, et qui sont conformes à la doctrine de l'église ; les autres publiés après sa chute, et qui offrent des erreurs, mais en petit nombre ; ceux enfin qu'il composa étant hérétique, et qui portent presque partout le caractère des nouvelles opinions de leur auteur.

Le tome cinquième comprend les ouvrages de la première classe, qui y sont admis *en entier*, et qui sont : 1° *l'Apologétique*, le plus célèbre des écrits de Tertullien ; 2° les deux *Livres aux Gentils* (quelques passages du second, qui paraissent manquer de suite et de liaison, ont été supprimés) ; 3° *Du Témoignage de l'âme*, dans lequel il démontre que les lumières naturelles suffisent pour reconnaître l'unité de Dieu ; 4° la *Remontrance à Scapulus*, pour l'engager à faire cesser en Afrique, où il était proconsul, la persécution contre les chrétiens ; 5° *Des Spectacles ;* 6° *De l'Idolâtrie ;* 7° *Du Manteau*, traité dans lequel il expose les motifs qui le portent à approuver l'adoption du costume des philosophes ; 8° *De la Pénitence* ; 9° *De la Prière ;* 10° *Exhortation aux martyrs ;* 11° *De la Patience ;* 12° les deux livres de la *Parure des femmes ;* 13° les deux livres *à sa femme*, pour la dissuader de se remarier quand il ne serait plus ; 14° *Contre les Juifs ;* 15° *De la prescription contre les hérétiques* ; 16° *Du Baptême ;* 17° *Contre Hermogène*, qui soutenait, avec les stoïciens, l'éternité de la matière ; 18° *Contre les Valentiniens*, qui prétendaient trouver dans les œuvres de Platon tous les dogmes du christianisme ; 19° enfin, *le Scorpiaque, ou préservatif contre les piqûres du scorpion*, nom sous lequel il désignait les gnostiques qui cherchaient à détourner les fidèles du martyre. — Chacun de ces écrits est précédé de sommaires qui en exposent le sujet.

---

(1) Le prix de chaque volume est de 5 fr. 50 c. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

(2) Voir nos deux articles précédents, p. 124 et 187 de ce volume.

Les ouvrages de la seconde classe forment la plus grande partie du tome sixième, dans lequel ils sont également insérés *en entier*. Ce sont : 1° *De la Couronne du soldat*; cette couronne, que les soldats portaient dans diverses circonstances, lui paraît un signe d'idolâtrie; 2° *Du Voile des Vierges*; 3° *De la Chair de Jésus-Christ*; 4° *De la Résurrection de la chair*; 5° cinq livres *Contre Marcion*; 6° *Contre Praxéas*. — Trente-cinq notes, placées à la fin du volume, se rapportent à divers passages où Tertullien paraît insinuer les erreurs dans lesquelles il était tombé.

Les écrits de la troisième classe, qui terminent le sixième volume, sont ceux : 1° *De l'âme*; 2° *De la fuite de la persécution*; 3° *Des jeûnes*; 4° *L'exhortation à la chasteté*; 5° *De la monogamie et de la pudeur*. Offrant un grand nombre de choses repréhensibles, ils ne sont insérés que par fragments dans lesquels on retrouve des pensées dignes du génie de leur auteur.

Suivant la méthode adoptée pour toute la suite de cette précieuse collection, une notice sur l'auteur est placée à la tête de ses œuvres, et terminée par l'indication des éditions successives qui en ont été publiées. Les nouveaux éditeurs ont suivi celle de Rigault, 1664. — Ces notices pleines de concision, et qui nous semblent toutes dues à la même plume, supposent une étude attentive des écrits réédités, et accusent beaucoup de sagesse et de critique. Ce sont, même sous le rapport littéraire, des morceaux fort remarquables que nous aimons à signaler aux amateurs de la belle et pure latinité.

Œuvres complètes du bienheureux Alphonse-Marie de Liguori (1). — *Publier les œuvres complètes du B. Alphonse-Marie de Liguori, le plus saint évêque du dernier siècle, c'est à la fois bien mériter de la religion et de la société*, écrivait il y a quelques années le grand pape Léon XII au libraire Marietti, de Turin. *Pour arrêter les terribles effets de l'inondation des mauvais livres, qui va s'étendant jusqu'aux extrémités de la terre*, ajoutait cet illustre souverain pontife, *une miséricordieuse providence a daigné susciter un grand nombre d'écrivains non moins remarquables par leur doctrine que par leur piété; elle les a placés à l'encontre des méchants pour la dé-*

---

(1) 30 vol. in-8° ou 30 vol. in-12, sans la théologie, et 38 vol. avec la théologie. Prix de chaque volume in-8° 3 fr. 50 c., et in-12 2 fr. 50 c.

fense de la religion et des mœurs. Parmi ceux-ci brille au premier rang le très saint et très docte Alphonse-Marie de Liguori.

En effet, depuis quelques années, le nom du pieux évêque de Sainte-Agathe-des-Goths a acquis en France une grande célébrité. La publication d'une collection de ses œuvres ne pouvait donc manquer d'être un véritable événement pour les âmes chrétiennes.

Elles sont divisées en trois classes : OEuvres ascétiques, OEuvres dogmatiques et OEuvres morales. Mais comme, parmi ses ouvrages, il en est qui ne sont pas également utiles à tous, les éditeurs ont cru faire quelque chose d'agréable aux personnes pieuses en leur offrant les moyens de choisir dans la Collection des OEuvres du saint évêque les volumes les plus propres à les édifier, à nourrir leur piété et à les faire avancer dans la perfection chrétienne.

Nous aurions désiré pouvoir dès aujourd'hui donner, comme nous le faisons pour la *Collection des Pères*, une indication sommaire, mais exacte, des œuvres contenues dans chaque volume; l'espace nous manquant, nous parlerons encore de cette publication si propre à intéresser les personnes pieuses, et de la nouvelle traduction due à MM. Bousquet, Delalle et Vidal.

Palinodies, par M. Nibelle (1). — A ses *Primevères*, *Lys et Marguerites*, dont nous avons rendu compte, M. Nibelle vient d'ajouter, sous le titre de *Palinodies*, deux épîtres remarquables comme tout ce que nous devons à la plume de cet auteur si éminemment monarchique et religieux ; l'une, *l'Ange déchu*, est adressée à M. de Lamartine; l'autre, *le Peuple*, à M. de Lamennais. — Ces deux morceaux, a dit un critique dont le jugement peut servir de règle, inspirés par une conscience rigide, et composés avec une verve entraînante, indiquent dans la manière de l'auteur un progrès qui ne peut manquer de frapper l'attention publique. C'est toujours la même pureté, la même abondance; mais le vers a plus de mouvement, de vigueur et d'éclat; la monotonie de l'hexamètre disparaît sous la variété des coupes, sans que jamais l'harmonie ait à souffrir de la concision des tours ou de la rapidité des périodes. — Borner nos éloges à ce mérite

---

(1) In-8°, prix 1 fr. 50 c., à la librairie Delloye, rue des Filles-Saint-Thomas, 13, et chez l'auteur, rue du Dragon, 14.

d'art, serait ne louer, dans les épîtres de M. Nibelle, qu'un perfectionnement de formes, et c'est le fonds même de ces deux compositions qui appelle tous les suffrages. Au parfum de la poésie se mêle partout une odeur de probité qui fait estimer l'homme en même temps qu'on applaudit le poëte. — Nous ne désespérons pas de montrer, par quelques citations, que cet éloge est encore au-dessous de la vérité.

Les Destinées du Christianisme, par *M. l'abbé Polge, professeur de dogme à la Faculté de théologie d'Aix* (1). — Entendant répéter partout : le christianisme, ou mieux, le catholicisme se meurt, le catholicisme est mort, M. l'abbé Polge a voulu le montrer plein de vie et d'espérance, en se servant des raisons mêmes par lesquelles on cherche à prouver qu'il se meurt. Il a divisé son travail en deux parties : dans la première, pour prouver que le christianisme est parfaitement en rapport avec les besoins de notre siècle, il montre successivement que si notre siècle aime les sciences, le christianisme, qui les aime aussi, les empêche de se corrompre et de s'égarer ; que si notre siècle a besoin de principes qui règlent les devoirs, le christianisme donne ces principes ; que si notre siècle est passionné pour la liberté, le christianisme a donné cette liberté au monde, et la lui conserve ; que si notre siècle est avide de gloire, le christianisme a toutes les gloires, et qu'elles disparaîtraient toutes avec lui ; que si notre siècle désire la paix et le repos, le christianisme les donne, les maintient, et ne laisse plus que désordre et confusion quand il se retire.

Après avoir montré ces différents bienfaits du christianisme dans des tableaux pleins de verve et de chaleur, l'auteur, dans une seconde partie, examinant son état actuel, montre sa prospérité et ses espérances par la foi des peuples, les conversions nombreuses dans les différents pays, le zèle du clergé, celui de la jeunesse, et l'état déplorable des sectes. — Cette rapide et sèche analyse d'un volume où les faits et les raisonnements abondent, suffit sans doute pour en montrer la haute portée, et pour faire comprendre quelles impressions il doit produire sur des esprits trop souvent incrédules par mode ou par prévention. Nous recommandons les *Destinées du christianisme* à nos lecteurs comme un des ouvrages les plus utiles, et répondant le mieux aux besoins actuels de la société.

---

(1) Un vol. in 8°, prix 6 fr. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

Le Dimanche, *ou Bonheur que procure la sanctification de ce saint jour*, par M. L.-F. G. (1). — Au moment où, dans quelques villes de province surtout, à Bordeaux par exemple, une réaction salutaire paraît s'opérer en faveur du précepte trop long-temps méconnu de la sanctification du dimanche, voici un petit ouvrage qui arrive tout-à-fait à propos. Son auteur, qui avoue lui-même en avoir puisé l'idée et les principaux matériaux dans l'excellent *Tableau poétique des fêtes chrétiennes* de M. le vicomte Walsh, a voulu montrer surtout le but de l'institution du dimanche, son excellence, son utilité, même matérielle, et le bonheur qu'il procure à la société. Les douze chapitres qui composent cet opuscule, et les notes qui le terminent, sont écrits avec une onction qui plaira au lecteur. — Avoir consacré ses veilles à cet ouvrage est une bonne et sainte pensée ; l'avoir publié est une bonne et sainte action.

Le directeur de la *Revue catholique* prévient MM. les abonnés à ce Recueil qu'il fait graver en ce moment, pour répondre aux demandes réitérées qui lui ont été adressées par un grand nombre d'entre eux, *Jésus pasteur* et *la Vierge* d'après Raphaël. Ces deux gravures sont confiées aux artistes distingués qui ont déjà exécuté *Jésus sauveur* d'après Rubens, et *Jésus docteur* d'après T. Johannot; elles auront la même dimension (vingt-quatre pouces de hauteur sur dix-huit pouces de largeur, *les marges non comprises*), et formeront le pendant de ces dernières que possèdent beaucoup d'abonnés. Le prix de chacune de ces gravures est de 20 fr. avant la lettre, et de 16 fr. après la lettre; les souscripteurs seront servis par ordre de numéros d'inscription.

Ces deux gravures se vendent en dehors de tout abonnement à la *Revue*; cependant, le directeur désirant offrir à MM. les abonnés un avantage particulier en retour du zèle et de l'intérêt qu'ils veulent bien porter au succès du journal et à sa propagation, prend l'engagement de donner en outre, pour le même prix de 40 fr. ou de 32 fr. qui est celui des deux gravures, un exemplaire de l'*Histoire de Jésus-Christ* par le comte de Stolberg, 2 volumes in-8°, ornée du portrait de l'auteur, et dont le prix est de 15 fr. — Cet ouvrage est maintenant complet; le manque d'espace nous a seul empêché de terminer dans ce numéro le compte-rendu que nous avons commencé dans celui du 15 octobre.

---

(1) 1 vol. in-18, prix 75 c. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

Le Directeur-Propriétaire, Parent-Desbarres.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LE DISCOURS DE M. LE MINISTRE DES CULTES,

prononcé à la chambre des députés dans la séance du 18 janvier.

La discussion de l'adresse a ramené à la chambre des députés les éternelles déclamations de M. Isambert contre la puissance ecclésiastique, les congrégations, les jésuites, même contre les frères de la doctrine chrétienne. La frayeur des institutions religieuses a dégénéré en monomanie chez l'honorable député; mais on découvre à la première vue, tant d'ignorance, de passion et de mauvaise foi dans ses discours, que la chambre même ne prend pas la peine de les écouter. Il n'en est malheureusement pas ainsi des paroles de M. le garde-des-sceaux, qui, sous une grande apparence de modération et d'impartialité, déguisent mal une pensée haineuse; tombant de bien plus haut, elles doivent retentir bien plus loin.

Les paroles de M. le garde-des-sceaux n'ont pas dû, sans doute, surprendre beaucoup ceux qui savent que M. Barthe a puisé ses connaissances sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat dans les loges secrètes et dans les clubs du carbonarisme; mais ce qui a dû étonner, c'est que le ministre des cultes d'un cabinet qui a la prétention d'être *conservateur*, n'ait pas compris que, lorsqu'il parle à la tribune au nom du gouvernement, sa parole ne doit pas trahir tout ce que son âme renferme d'antipathie pour la religion.

M. Isambert avait réclamé, en s'élevant contre le système des concordats, l'entière séparation des deux puissances, comme elle existe aujourd'hui en Belgique (1). Le libéralisme arrivé au pouvoir n'a plus voulu de ce grand principe, dans lequel il avait vu pendant si longtemps le palladium des libertés publiques; et M. Barthe a répondu à M. Isambert en faisant l'éloge du système des concordats. Il a bien avoué, il est vrai, qu'*il faut une séparation entre le spirituel et le*

(1) Ce qui n'empêchait pas M. Isambert de demander, dans le même discours, que les appels comme d'abus fussent déférés aux cours royales, et que l'on obligeât les évêques et les curés à prendre, avant leur nomination, des engagements vis-à-vis du gouvernement. Voilà dans quelles contradictions on tombe lorsqu'on est tiraillé, dans un sens par le principe de liberté absolue que l'on est obligé de soutenir comme révolutionnaire, et dans un sens opposé par la haine du clergé!

temporel; mais il pense en même temps qu'*il est impossible d'enlever au gouvernement un droit d'intervention pour régler les rapports extérieurs du clergé avec les populations;* et il ajoute plus loin que *quand l'Etat institue un culte pour remplir cette grande mission de moraliser la société, il est inexact de dire qu'après l'avoir institué il doive se tenir en dehors.*

Laissons de côté cette expression aussi impie qu'absurde, *instituer* un culte; venons au fond de la question.

M. Barthe l'a remarqué après M. Isambert: il y a, pour l'Etat, trois manières de traiter avec l'Eglise. — La première a été la seule admise dans tous les Etats chrétiens jusqu'au XVIe siècle, malgré les efforts souvent renouvelés des princes. L'Eglise, agissant dans toute la plénitude de sa liberté et de son indépendance, sous l'autorité et sous la direction immédiate de son chef, n'avait à rendre compte de ses actes à personne qu'à lui, et si elle s'adressait à l'autorité temporelle, ce n'était pas tant pour lui demander sa protection que son appui. Représentant naturel de la société qu'elle avait formée, l'Eglise réglait souverainement tous les rapports sociaux; la loi civile n'était que le complément ou l'application de la loi religieuse. Dans cette position de choses, tout était parfaitement en harmonie : l'Eglise s'adressait aux intelligences; elle dominait les consciences par la loi. Mais comme dans toute réunion d'hommes la loi sans une sanction n'est qu'un vain mot, elle remettait aux princes le glaive qui est la sanction de la loi, et qu'il lui répugnait de tenir. Les limites des deux puissances se trouvaient ainsi très bien définies. Dans le mouvement social, l'une avait la direction suprême, l'autre l'exécution; et, grâce à cette heureuse union des deux puissances, l'unité politique se conservait à l'abri de l'unité religieuse.

Mais le pouvoir temporel se lassa de n'être que l'expression d'une force matérielle, et de n'avoir de force morale que celle qu'il empruntait à l'Eglise; il voulut placer en lui-même le principe de cette force morale en commandant aux consciences, en devenant le dépositaire de la loi, en réglant tous les rapports sociaux. En un mot, le pouvoir civil voulant être considéré désormais comme la plus haute expression de la société, chercha à se faire le centre d'action de toutes les forces sociales, le point de départ et d'appui de tous les moyens d'impulsion, et ne voulut plus voir la puissance de l'Eglise s'exercer à côté de lui et en dehors de lui. On s'efforça alors de relâcher les liens qui unissaient entre elles les différentes Eglises, et qui les liaient toutes ensemble au centre commun de la chrétienté. Jusqu'alors chaque

Etat s'était mû dans le sein commun de l'Eglise, alors on chercha à individualiser l'Eglise dans chaque Etat, pour diminuer sa puissance d'action, parvenir à l'organiser comme tous les grands services publics, et n'avoir plus, pour nous servir d'une pensée aussi juste que spirituelle de Gœrres (1), que des évêques *fonctionnaires préposés par l'Etat à la religion et à sa discipline*, comme on a des *fonctionnaires préposés* à l'enseignement, à l'administration, à la magistrature. Telle est la pensée qui a fait demander des concordats, pensée d'oppression et de tyrannie, car le fond de ce système, dont M. Barthe a fait l'éloge, est de ne laisser à l'Eglise qu'une force d'action émanant de l'Etat, de lui imposer des conditions, et de ne lui permettre d'enseigner que sous le bon plaisir des gouvernements.

Aussi ne faut-il pas attribuer à l'ignorance seule ce mot de M. Barthe : *l'Etat institue les cultes*; il révèle, avec une grande justesse et une grande énergie, la pensée des gouvernements, qui est d'obliger la religion à recevoir d'eux une existence légale; car ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les gouvernements ont considéré les concordats comme des lettres de grande naturalisation accordées à la religion, et, qu'oubliant son origine et sa mission divine, ils n'ont vu en elle que cette espèce d'institution légale.

Mais ce second système est-il plus compatible que le premier avec nos nouvelles institutions? Le premier était l'union sage et légitime des deux puissances; si le libéralisme le repousse, il ne doit pas moins repousser celui-ci qui en est la confusion. L'un et l'autre est également incompatible avec la séparation absolue rêvée par le libéralisme, et commandée par une législation athée.

Avant d'examiner ce dernier système, expliquons bien notre pensée, afin qu'il ne puisse y avoir de méprise. En principe, nous ne soutiendrons jamais cette doctrine de la séparation absolue. « La doctrine » de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, telle qu'on l'a » façonnée dans les derniers temps, est, de point en point, vaine, » insipide, absurde et tout-à-fait rejetable; rejetable dans la théorie, » parce que c'est le produit de vides et futiles abstractions; rejetable » dans la pratique, parce que, imaginée par des révolutionnaires » politiques et religieux, elle mène tout à la fois à la ruine de l'Etat » et de l'Eglise (2). » Ces paroles du célèbre professeur de Munich

(1) *Athanase*, p. 109.
(2) *Athanase*, p. 25.

disent parfaitement notre opinion à ce sujet. Mais dans l'état actuel des choses, en présence d'une constitution qui méconnaît entièrement la religion, et d'un pouvoir qui ne peut s'immiscer dans les choses de la religion que pour opprimer, il doit bien être permis à l'Eglise de réclamer les bénéfices d'un principe dont tous les inconvénients pèsent déjà sur elle. Il serait par trop absurde que lorsque l'Eglise réclame la protection du pouvoir, on pût arguer de sa séparation absolue d'avec l'Etat, et qu'on pût en même temps, lorsqu'il s'agit de l'opprimer, parler des concordats, et lui dire qu'on ne peut *enlever au pouvoir le droit d'intervenir dans les rapports extérieurs du clergé avec les populations.*

La Charte, en faisant abstraction complète du principe religieux, a dû changer tous les rapports. La religion, en effet, peut être admise dans un Etat de deux manières différentes : ou le pouvoir, se déclarant croyant, adopte une religion qu'il s'engage à faire respecter; ou, faisant acte d'indifférence, il permet à toutes de se partager l'empire. Dans le premier cas, il l'admet comme un fait social, divin, et comme moyen de moralisation, par conséquent d'influence sur la société, de gouvernement; dans le second cas, il ne voit dans toutes les religions que de vaines théories, et il les admet simplement pour satisfaire aux vœux des populations.

Or, dans le premier cas seulement nous comprenons un système qui permette au pouvoir d'intervenir dans les rapports de l'Eglise et des peuples. Le pouvoir regardant la religion comme un de ses éléments constitutifs, comme un moyen de diriger les masses et de les contenir, et, nous l'avons dit déjà, redoutant en même temps, par une déplorable jalousie, de voir cette grande influence s'exercer en dehors de lui, cherche à s'en emparer et à tenir dans ses mains un levier aussi puissant. Nous comprenons qu'alors il ait un intérêt à intervenir, afin de diriger autant que possible et de faire tourner à son profit l'influence du principe religieux. Mais cette conduite suppose une religion de l'Etat; cette intervention est un acte de foi de la part du gouvernement. Car reconnaître à la religion une puissance de moralisation, c'est reconnaître que ses dogmes et sa morale ne sont pas de l'invention des hommes; c'est donc reconnaître qu'elle est une comme la morale; c'est exclure toutes les autres, ou, du moins, se contenter de les tolérer par condescendance pour les vœux d'une fraction de la population. Dire *qu'on institue la religion pour remplir cette grande mission de moraliser*, c'est dire que l'on veut trouver en elle un appui pour l'autorité, un moyen d'action sur la société; et dès

lors, en faisant même abstraction de sa vérité et de sa valeur réelle, on ne peut en admettre deux à la fois, sous peine de compromettre le pouvoir en employant deux forces qui agissent en sens contraire.

Ainsi, le système des concordats, qui donne au pouvoir un droit d'intervention dans les affaires religieuses en échange d'une protection réelle et efficace, ne peut exister qu'avec une religion de l'Etat admise comme élément indispensable dans la constitution politique.

Mais de quelle manière la religion entre-t-elle dans notre constitution telle que l'a façonnée un demi-siècle de révolution? M. Barthe a bien dit, il est vrai, dans son discours, que l'*État instituait un culte pour moraliser la société;* mais c'est qu'il fallait bien, même aux dépens de la vérité, justifier l'intervention de l'État dans les affaires religieuses. Or, voyons un peu plus loin que les paroles.—Sous l'ancienne monarchie, on reconnaissait à la religion la grande mission de *moraliser* la société; on la lui reconnaît encore dans la constitution anglaise, ce type de toutes les constitutions libérales. Eh bien! avez-vous, comme sous l'ancienne monarchie, comme en Angleterre, une religion de l'État? Votre charte s'y oppose formellement : votre loi est athée et *doit l'être.* Elle vous défend de chercher dans aucune religion un moyen d'action sur la société, un appui pour votre autorité. Vous devez tenir la balance la plus exacte entre les religions les plus opposées, entre les croyances les plus divergentes, entre des doctrines qui s'excluent mutuellement; vous ne devez pas prononcer entre la foi et l'athéisme; et vous venez nous dire que *vous instituez la religion pour remplir cette grande mission de moraliser la société!* Vous croyez donc qu'il y a une égale vertu de moralisation dans deux doctrines qui sont la négation l'une de l'autre! Vous croyez que le judaïsme qui, en niant la venue du Messie, enseigne à l'humanité qu'elle est encore courbée sous le poids du premier anathème, et le christianisme qui lui apprend qu'elle a été régénérée dans le sang d'un Dieu, peuvent également *moraliser la société!* Vous croyez que le mahométisme qui permet la polygamie, et le christianisme qui la proscrit; que le protestantisme qui permet le divorce, et le catholicisme qui défend à l'homme de séparer ce que Dieu a uni, renferment également la règle des devoirs! Vous pensez que deux religions, dont l'une apprend à l'homme que ses actions sont libres, et, qu'à raison de cette liberté, il peut mériter ou démériter, et dont l'autre lui dit qu'il est invinciblement poussé au bien ou au mal, et que c'est la foi seule qui le justifie, remplissent au même degré *cette grande mission de moraliser la société!* C'est-à-dire donc, qu'on moralise

également la société soit qu'on lâche la bride aux passions de l'homme, soit qu'on les réprime! Ah! non! non! soyez impies, à la bonne heure! mais on ne croira jamais que vous soyez descendus à cet excès de déraison. Vous pouvez croire à l'une ou à l'autre des religions qui se disputent les intelligences : vous pouvez ne croire ni aux uns ni aux autres; mais croire à toutes à la fois, cela est impossible.

La religion entre dans notre constitution politique comme une simple satisfaction accordée aux vœux des populations. On leur donne des temples, des synagogues ou des mosquées, suivant leur goût, absolument comme on leur donne des théâtres. Quoi qu'en ait dit M. Barthe, l'idée *de moraliser la société* ne lui est jamais venue. Et autrement, pourquoi nous dire, que, dans sa pensée, les missions sont une chose mauvaise? Les missions sont cependant un des plus puissants moyens de moralisation qu'emploie le catholicisme; les missions qui *troublent les consciences*, ce qui indigne M. le garde-des-sceaux! Eh! oui, sans doute, elles troublent les consciences, mais afin que ces consciences troublées laissent la société en repos.—Dans notre pays, la religion *n'a pas de conquêtes à faire...* Ministre de la justice, vous avez osé prononcer cette phrase quand vos prisons sont insuffisantes; quand des crimes inouis retentissent dans vos Cours d'assises; quand la Morgue peut à peine recevoir tous les cadavres que lui envoie la Seine; qnand chaque jour on découvre, dans quelque coin de la capitale, le corps d'un nouveau-né qu'une mère sans entrailles a livré à la mort; quand la probité semble exilée de tous les cœurs; quand même les régions du pouvoir les plus élevées offrent le double scandale des malversations les plus criantes et de la corruption la plus honteuse! Et vous déclarez mauvaises des missions qui iraient dans la France faisant des conquêtes sur le crime! Vous craignez de *troubler des consciences* coupables, comme si vous ne les troubliez pas, vous, avec vos juges d'instruction, vos Cours d'assises et vos gendarmes! Vous ne voulez pas que la voix d'un missionnaire puisse arrêter le bras d'un parricide, ou faire rentrer en lui-même un magistrat cupide et prévaricateur; qu'elle puisse retenir sur le bord de l'abîme une pauvre fille qu'une faute va peut-être jeter dans un crime; ou un malheureux qui, accablé de remords, va demander du calme au néant! Mais alors, vous ne voulez donc pas d'un culte institué pour remplir cette grande mission de *moraliser* la société!

Et qu'avez-vous dit encore, au sujet de l'évêque d'Alger? « Nous » ne l'avons pas envoyé pour faire une propagande imprudente; nous

» n'envoyons pas des missionnaires pour convertir les Arabes : il » faut que l'on en soit bien frappé. » Oui, que l'on soit bien frappé, que le monde sache bien que vous n'avez jamais eu la pensée de *moraliser la société :* que lorsque vous pourriez porter la lumière au sein des ténèbres vous ne le ferez pas : que lorsque la barbarie, sous la forme du mahométisme, se trouve en Afrique aux prises avec la civilisation représentée par le christianisme, plutôt que de voir avancer le christianisme, vous préférez voir reculer la civilisation. *Nous avons voulu*, avez-vous dit, *donner une simple satisfaction à la population européenne de l'Algérie.*—Nous saurons désormais que nous avions eu tort de vous faire honneur d'une pensée morale, d'une pensée sociale, d'une pensée civilisatrice; vous n'en étiez pas capable.

En faut-il davantage, pour prouver que vous ne voulez rien devoir à la religion ; que, par conséquent, vous n'avez rien à lui demander: qu'elle entre dans votre constitution par pure tolérance pour le vœu des populations; mais que, pour vous, elle y est comme n'y étant pas : que vous ne la connaissez pas ; que vous ne savez ni d'où elle vient, ni où elle va.

Dans ce système d'indifférence ou d'athéisme, quels peuvent être les rapports de l'Église avec l'État? Entre deux puissances, les rapports ne peuvent naître que d'obligations réciproques ; or, dans votre système politique, l'Église et l'État ne pouvant contracter ces obligations réciproques, il ne peut y avoir entre eux de rapports. La doctrine de la séparation absolue a été proclamée ; toute intervention de l'État est une violation de ce principe. La Belgique l'applique dans toute son étendue, et, à la marche que paraît vouloir suivre le gouvernement, on ne peut que désirer qu'elle soit aussi appliquée en France. Que l'on ne fasse pas exécuter la loi sur l'observation des dimanches, si l'on veut; mais alors qu'on ne s'ingère pas dans l'enseignement ecclésiastique ; que la loi *civile* permette, si l'on veut encore, aux prêtres de se marier; mais que, du moins, on laisse libres de se réunir et de vivre en communauté, ceux qui veulent s'associer dans une pensée religieuse : que l'on oblige le clergé à se tenir strictement renfermé dans ses temples ; mais qu'on ne le force pas à les ouvrir à ceux qui sont morts hors de la communion de l'Église : que l'État, qui ne veut pas d'intervention religieuse dans les actes de l'état civil, ne la commande pas dans les enterrements ; et si l'on peut se contenter du baptême civil de l'officier public, du mariage civil d'un maire et d'un adjoint, qu'il veuille bien aussi que l'on se contente d'un enterrement civil fait par le commissaire de police.

Les seuls rapports que l'Etat puisse aujourd'hui avoir avec l'Eglise, sont seulement d'empêcher ou qu'elle soit troublée dans ses cérémonies et dans son enseignement, puisque la Charte lui assure *protection*, comme à tous les cultes; ou que, dans son enseignement, le prêtre attaque soit le gouvernement, soit les citoyens; les tribunaux sont là d'ailleurs, et ils suffisent pour cet objet.

Mais vouloir régler les rapports extérieurs du clergé avec les populations! Eh! les connaissez-vous ces rapports, vous que votre constitution déclare étrangers à toute religion? Sous l'empire d'une religion d'Etat, les parlements, libres de tout engagement vis-à-vis d'Eglises autres que l'Eglise catholique, organisèrent cependant une odieuse persécution, en voulant s'immiscer dans ces rapports; et vous, à qui la Charte impose le respect pour tant de religions différentes, ne serez-vous pas bien plus persécuteurs encore que les parlements? Vous croyez qu'il est aisé de régler les rapports extérieurs du clergé avec les populations! Vous croyez donc pouvoir établir une exacte séparation entre le *for intérieur* auquel vous ne toucherez pas, et le *for extérieur* que vous réglerez? Faites faire un projet sur cela par votre conseil d'Etat; s'il peut y parvenir, nous proclamerons *ses révérends Pères* de profonds théologiens. Y a-t-il un seul de ces rapports que vous appelez *extérieurs* qui ne dépende de l'accomplissement d'un devoir, et qui ne soit réglé par une loi dont l'Eglise seule est dépositaire et juge, dont la conscience du prêtre est le seul interprète, sauf sa responsabilité vis-à-vis de ses supérieurs, loi que vous ne connaissez pas, que vous ne pouvez connaître? Aussi arrive-t-il que lorsque vous avez cru régler un de ces rapports purement *extérieurs*, vous avez pénétré, à votre insu, dans le *for intérieur;* vous avez violenté la conscience du prêtre; vous avez commis un acte d'oppression et de tyrannie, en voulant lui faire transgresser la loi de l'Eglise.

V. E. B.

LES DEUX JUSTICES (1).

Il y a deux morales; cela est étrange à dire, mais il y a réellement deux morales, au nom desquelles sont jugées les actions des in-

(1) Quand les débats d'un procès scandaleux viennent de préoccuper la France

dividus : la morale du monde, et la morale de la religion ; celle-ci ayant pour organes les prêtres, celle-là ayant pour organes les journaux et les cours de justice.

La morale religieuse a pour base le pardon des fautes et des crimes, et pour forme d'expiation le secret. Le plus grand coupable, quand il se présente à un prêtre, est toujours reçu avec bonté. Tout ce qu'on lui demande, c'est un aveu. L'aveu des coupables a toujours été la pierre d'achoppement des criminalistes de tous les temps. Chez les peuples anciens et au moyen âge, on y arrivait par la torture corporelle ; chez les peuples actuels, on y arrive par l'isolement prolongé et par les interrogatoires captieux, c'est-à-dire par la torture morale. Autrefois, on mettait le corps sur un chevalet; maintenant, on y met l'âme. Voilà la différence. Tout cela pour obtenir l'aveu, et le plus souvent on ne l'obtient pas.

La raison en est fort simple. Le juge demande l'aveu aux coupables pour le publier et pour le punir ; le prêtre le leur demande pour le tenir secret et pour lui pardonner. L'aveu le plus monstrueux ne coûte donc jamais quand on le fait à un prêtre, parce qu'il n'appelle que discrétion et indulgence; l'aveu le plus léger coûte au contraire beaucoup quand on le fait à un juge, parce qu'il n'appelle que déshonneur et châtiment.

Le tribunal de la religion n'effraie donc pas les coupables; il les attire, au contraire, par le secret et par le pardon. Ajoutons que les magistrats qui en exercent la juridiction sublime sont tenus de donner l'exemple de toutes les vertus qu'ils commandent. Ils poursuivent l'adultère et ils ne le commettent pas ; indulgents aux autres, terribles pour eux. On vient donc leur dire tout, parce qu'ils pardonnent tout et qu'ils ne dévoilent rien.

Voyez aux pieds d'un prêtre une jeune vierge pure et sans tache, et un vieux bandit souillé de sang. L'une vient avouer les scrupules d'une conscience naïve ; l'autre, les horribles habitudes d'une âme courbée sous le crime. Quand ils se lèvent, nul ne sait ce qu'ils ont dit. Leur procès s'est passé entre eux et Dieu, par l'intermédiaire d'un prêtre muet comme une statue de bronze, qui sert seulement à

---

entière, nos lecteurs aimeront à voir comment, en présence de ces honteuses révélations, un journal dont les opinions sont loin d'être toujours les nôtres, a établi un judicieux parallèle entre la justice du monde et celle de la religion. Ce contraste est trop honorable pour le catholicisme, les raisonnements de *la Presse* sont d'ailleurs trop justes, pour n'être pas signalés.

recevoir le repentir du coupable d'une main, et à lui transmettre sa grâce de l'autre.

Le tribunal de la morale religieuse est donc basé sur tout ce qui peut concourir à la découverte, à la réparation et à l'anéantissement des crimes. Par le secret qu'il garde, il les connaît tous; par la pénitence qu'il impose, il les répare; par le repentir qu'il exige, il les efface. Comme le prêtre n'accorde le pardon de Dieu qu'à la condition qu'on lui dira tout et qu'on se repentira de tout, il n'est aucun crime qu'il ne connaisse, et il n'en est aucun qu'il ne prévienne. Les récidives sont rares quand le coupable se repent.

C'est donc quelque chose d'admirable, même à la considérer comme une institution juridique, qu'une justice religieuse organisée ainsi; fonctionnant au milieu de la société, sans jamais trahir extérieurement son œuvre; connaissant tous les coupables, et n'en dévoilant aucun; n'ayant ni prisons, ni carcans, ni bagnes, ni bourreaux, et laissant toujours aux coupables l'honneur et l'estime du monde, afin qu'ils y regagnent par le repentir la place qu'ils y ont perdue par le crime.

Le tribunal de la morale du monde procède bien autrement. D'abord, il n'attend pas votre aveu, il vous accuse. Il vous accuse publiquement, sur des indices qu'on débattra plus tard, et qui seront peut-être reconnus faux; il vous déshonore donc au préalable, et pour entrer en matière.

Comme le juge ne demande des aveux que pour les rendre publics, on ne lui en fait pas. De là, la nécessité des investigations sur tous les actes de votre vie, sur vos relations, sur vos amitiés, sur toutes les choses indifférentes, saintes, sacrées. Soyez accusé d'avoir violé la loi en une espèce de vos actions, on recherche toutes les autres, on les dépouille, on les expose nues. Ce n'est pas tout. On fait venir votre père, votre mère, vos frères, vos amis, vos connaissances; et, pour un billet qu'ils auront écrit, pour un mot qu'ils auront dit, ils subiront cette affreuse torture qui consiste à dévoiler publiquement à des étrangers, à des inconnus, à des malveillants qui commentent et qui ricanent, des faits souvent fort innocents, qu'on croyait n'appartenir qu'à soi, et qui deviennent, par le faux jour où on les place, un motif de ridicule ou un sujet de déshonneur.

Le juge ne pardonne jamais au coupable, quelque regret qu'il montre de son crime; voilà pourquoi celui-ci ne se repent jamais et recommence toujours. A quoi bon un repentir inutile? Pourquoi des pleurs et des gémissements qui ne serviraient de rien? Il vaut bien

mieux prendre ses précautions avant le crime, éviter les témoins, tuer un second homme s'il en a vu tuer un premier, dissimuler, mentir, dérouter la justice, exercer son intelligence à devenir rusé, fourbe, infâme, pour commettre cent crimes impunément, plutôt que de confesser le premier avec des larmes amères, pour en être irrémissiblement puni.

Surtout le juge ne sait procéder qu'avec un grand bruit et un grand scandale. Interrogatoire public, réquisitoire public, plaidoiries publiques, jugement public; innocent ou coupable, il faut passer également par toutes ces publicités. C'est ce qu'on appelle des garanties. Un fait monstrueux, horrible, immonde, se passe dans une famille dégradée entre un père, une mère, un enfant; on se hâte, dans l'intérêt de la morale, de donner la plus grande publicité à cette infamie dont la plupart n'auraient jamais eu l'idée sans cela. Il est vrai qu'on plaide et qu'on juge à huis-clos devant des avocats, c'est-à-dire en une salle pleine d'un public habillé de robes noires au lieu d'un public habillé d'habits verts et de redingotes brunes; et comme le huis-clos signifie que la séance sera très scandaleuse, on en sait toujours les détails un peu plus tôt et un peu mieux que pour les séances ordinaires.

La publicité, voilà donc la forme de la justice du monde, pendant que l'inflexibilité en est le fond. La publicité! sait-on bien ce que cela veut dire?

La publicité, cela veut dire un public qui entend imparfaitement, qui comprend de même, qui se perd dans la multiplicité des détails, et qui ne retient bien qu'une seule chose : c'est qu'on a été cité, accusé devant un tribunal, et qu'on a couru la chance de la prison, du bagne ou de l'échafaud.

Quand la publicité s'opère par les journaux, c'est bien autre chose encore que lorsqu'elle ne s'opère que par les plaidoiries et par les réquisitoires. Ici les murs de la salle d'audience s'écartent et se reculent jusqu'aux extrémités du monde; les commentaires, les interprétations, les erreurs se multiplient à l'infini; et si l'accusé est un homme qui appartienne à un parti politique, les journaux des partis contraires ne se font guère un scrupule d'être injustes, quelquefois calomnieux à son égard.

L'effet de la publicité, — telle qu'elle est et telle qu'il est bien difficile qu'elle ne soit pas, c'est-à-dire de la publicité incomplète, partiale, ambiguë, diffuse, inutile, portant sur des faits indifférents, exagérés ou défigurés par des avocats, — est donc de perdre un

homme tout d'abord, qu'il ait tort ou raison, car les calomnies, les injures, les insinuations malveillantes laissent toujours trace, et sur la vie la plus pure; de le perdre irrévocablement, car tout le monde sait sa honte, et cette *île escarpée* de l'honneur d'où il est sorti lui est fermée à jamais; de le perdre inutilement, car la justice du monde n'acceptant pas le repentir, le coupable n'a aucun intérêt à un retour sur lui-même dont personne ne lui tiendrait compte, et qui, d'ailleurs, viendrait trop tard, puisqu'il viendrait après le déshonneur par le scandale.

Ainsi, la justice du monde dévoile les crimes et les punit toujours; elle est donc deux fois plus rigoureuse que la justice de la religion, qui les cache et qui les pardonne.

BEAUX-ARTS.

PORTE EN BRONZE DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Parmi les monuments dont s'enrichit depuis quelques années la capitale, l'église de la Madeleine est sans contredit un de ceux qui excitent le plus l'attention publique. Chaque partie de ce vaste édifice qui s'achève est un événement pour les personnes qui s'intéressent à l'éclat des arts dans notre pays. Il y a déjà quelque temps le fronton de M. Lemaire, dégagé du rideau de planches qui le dérobait à la vue, s'est offert à tous les yeux; plus tard, les visiteurs privilégiés ont été admis à voir l'intérieur de la basilique toute resplendissante d'or et de marbre, avec sa forêt de colonnes cannelées, ses balustrades tournées, ses sculptures blanches sur des fonds de couleur. Aujourd'hui, la porte de bronze exécutée par M. de Triqueti fait un appel à notre insatiable curiosité. Toutefois, cette porte n'est pas encore attachée aux parois du temple dont elle ne sera pas le moindre ornement; c'est dans l'atelier du fondeur, M. Richard, qu'elle a été exposée aux regards du public. Nous allons donner à nos lecteurs quelques détails sur cet intéressant ouvrage que nous venons de visiter, remettant à un autre numéro un aperçu sur les travaux intérieurs de cette église.

La porte antérieure et principale de la Madeleine se compose de deux vantaux, d'un imposte et d'un chambranle qui unit le tout. Elle a trente-deux pieds de hauteur sur seize de largeur; c'est dire qu'elle

est plus grande que tous les autres monuments de ce genre, puisque les portes du baptistère de Florence, qui ont environ seize pieds sur huit, ne présentent que le quart de sa surface. La porte de bronze de Saint-Pierre, ouvrage du frère Bonatello, l'une des plus grandes connues, a vingt-trois pieds environ de haut sur douze de large. La porte de la Madeleine présente donc une surface de cinq cent douze pieds carrés ; celle de Rome une surface de deux cent soixante-quatre pieds, et celle de Florence de cent vingt-huit ; différence qu'il est important de faire observer pour l'honneur de l'industrie nationale, puisque l'on sait que dans l'exécution des travaux de bronze les difficultés augmentent en raison de l'étendue des dimensions. Mais ce qui doit être particulièrement remarqué, c'est le degré de perfection obtenu pour la première fois dans la fonte d'un ouvrage aussi colossal, dont toutes les parties sont sorties du moule avec leur dernier fini, de manière à laisser au bronze toutes les perfections ou toutes les imperfections du modèle, résultat toujours désiré, que souvent on avait voulu obtenir dans les temps modernes, mais qui n'avait jamais approché de celui auquel on est parvenu cette fois.

Les bronzes des portes de Florence, ciselés en entier par l'habile et inimitable main de Ghiberti, laissaient peu de traces de la fonte originale ; l'oxidation causée par le temps, et la dorure dont malheureusement elles furent recouvertes au détriment de l'art, ne permettent plus de constater le degré de perfection de ces fontes. Les fontes de la porte de bronze de Saint-Pierre, ouvrage très médiocre sous tous les rapports, et dont les frises, imitées de l'antique, sont seules remarquables, présentent peu d'intérêt ; elles ont fort peu de relief et une extrême épaisseur ; de plus, elles ont été ciselées d'une manière fort ordinaire dans toutes leurs parties.

Les portes de la cathédrale de Pise, au nombre de trois (car il ne faut parler de la porte fondue au XIIe siècle que sous le rapport de l'intérêt qui s'attache à la naissance des arts) sont, comme exécution de bronze, le plus bel exemple à présenter ; il est à regretter que les modèles exécutés par Francaville, Tacca, Mouhi, etc., élèves de Jean Bologne, soient bien peu dignes de cette perfection ; du reste, plus grandes que celles de Florence, elles sont beaucoup moindres que celles de Rome ; il en est de même des portes célèbres de Bologne et de Venise, et Paris aura, dans ce genre, l'œuvre la plus considérable qui ait été exécutée jusqu'ici. Ce qui mérite encore d'être remarqué, c'est que les deux portes du baptistère de Florence, exécutées par Ghiberti, ont coûté, malgré leur peu d'étendue, d'après les recher-

ches authentiques faites par les plus consciencieux auteurs, une somme de 40,000 sequins, qui, calcul fait de la valeur relative de l'argent, feraient aujourd'hui plusieurs millions (1).

La porte de la Madeleine aura coûté environ la dixième ou la quinzième partie de l'une d'elles, bien que quadruple en surface. Ces grands monuments, qui parfois coûtent si peu à la nation, deviennent plus tard sa richesse ; c'est un des plus précieux legs qu'une génération puisse laisser à celles qui la suivront, si l'on en juge par l'exemple de l'Italie, dont la plus grande richesse est encore le revenu que lui procurent ses toiles peintes, ses marbres taillés, ses bronzes fondus.

Il est bien à désirer qu'au jour où l'industrie ouvrira son exposition, elle puisse aussi se glorifier de ce grand travail, en le montrant placé sous le péristyle de la Madeleine : ce serait l'exemple d'un des plus grands pas qu'elle ait faits depuis long-temps, et l'on pourrait offrir à toute l'Europe cet échantillon du savoir de nos habiles artisans, sans craindre qu'aucun pays puisse présenter rien de semblable. L'honneur national, et l'intérêt que doit inspirer une longue et difficile entreprise ainsi conduite à fin, font souhaiter que le gouvernement hâte la mise en place d'un ouvrage qui sera long-temps peut-être la limite de cette admirable industrie.

Les soins les plus minutieux, les plus coûteux, ont été pris pour couler toutes ces fontes avec une égalité d'épaisseur presque mathématique, condition trop peu observée, et indispensable cependant pour obtenir des résultats parfaits ; condition nécessaire dans une aussi grande masse pour ne point arriver à des poids énormes, utile encore pour la durée du monument ; car aucun observateur versé dans la science n'ignore que les bronzes antiques les mieux conservés sont généralement les plus minces.

D'autres soins ont été pris pour que les mouvements et retraites que le temps et les changements atmosphériques pourraient apporter au bois qui supporte la surface de bronze, ne puissent jamais en altérer aucune partie.

Un coup d'œil suffira aux yeux exercés pour apprécier la belle qualité du métal employé : la triste couleur qu'ont prise tant de bronzes modernes, due uniquement à la mauvaise qualité des métaux, est un point de comparaison qui fait facilement l'éloge de la science

---

(1) Cicognard. — Valery : *Voyage historique et littéraire en Italie*, t. III, p. 77.

du fondeur, et plus encore de la conscience et de l'amour avec lesquels il a exécuté son ouvrage sans considérer aucune dépense.

Le sculpteur, M. de Triqueti, chargé d'orner les divisions de cette porte, a conçu et distribué ainsi l'ensemble de ses compositions: ayant pris pour thème les dix commandements de Dieu, il a réuni deux sujets sur la frise et placé les huit autres dans les huit caissons qui garnissent les deux battants de la porte.

L'artiste a pensé avec raison qu'un des meilleurs moyens d'animer les dix commandements, était de les figurer par des traits tirés de la Bible. Sur la frise il en a donc exprimé deux: *Tu n'auras point de dieux étrangers*, et l'autre: *Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur*, en montrant Moïse debout au milieu de la composition, tenant et présentant d'un côté les Tables de la loi au peuple dans l'attitude de l'adoration et de l'obéissance, tandis que, par le geste qu'il fait à droite, le chef de la loi semble donner l'ordre de lapider un blasphémateur.

Le vantail ou battant gauche contient les 3e, 4e, 5e et 6e commandements. En commençant par le haut, le troisième, *Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabath*, est exprimé par le repos de Dieu au septième jour, après la création, au moment où les êtres intelligents créés, les anges, l'homme et la femme sont en adoration devant l'Éternel.

Noé maudissant son fils Cham qui l'a insulté pendant le sommeil qu'avait produit son ivresse, caractérise le quatrième commandement: *Honore ton père et ta mère.*

Le cinquième, *tu ne tueras pas*, est rendu par la mort d'Abel. D'un côté l'artiste a exprimé la douleur causée par le sang versé, et de l'autre la vengeance divine poursuivant le meurtrier. Dieu appelle Caïn, prononce sa sentence, et tandis que l'un de ses ministres imprime sur le front du criminel le sceau de la réprobation, d'autres anges s'affligent de la mort du juste.

Dans le sixième panneau, le sculpteur a montré le prophète Nathan venant, par l'ordre de Dieu, raconter à David la parabole du pauvre homme auquel le riche a enlevé sa brebis chérie, pour punir le roi d'Israël de son crime envers Bethsabée. Telle est l'interprétation qu'a donnée l'artiste au sixième commandement.

Le huitième sujet, placé au haut du battant de droite, représente Daniel rendant Suzanne à sa famille après avoir fait convaincre de faux témoignage et condamner à mort les deux vieillards. *Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain*, dit le huitième commandement.

Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, est exprimé dans le neuvième panneau ; pour en rendre le sens, le statuaire a fait voir Sara, femme d'Abraham, assise et priant à côté d'Abimélech couché. Pour mieux faire sentir l'innocence de la femme, l'auteur du bas-relief a placé la main de l'Éternel entre Sara et Abimélech.

Tu ne convoiteras pas le champ ni la maison d'un autre. Ce dixième commandement a fait choisir le sujet de Naboth lapidé par l'ordre de Jésabel qui, avec Achab, avait convoité la vigne de l'innocent. Au moment où les deux ravisseurs vont prendre possession du bien, Elie, envoyé par Dieu, descend vers les deux criminels et leur annonce la vengeance divine.

Le chambranle de la porte laisse courir un ornement dont les rinceaux sont formés par des raisins, des épis de blé et des branches d'olivier, symbole du vin, du pain et de l'huile, employés dans les sacrements ; dans chaque bas-relief on a inscrit le verset de la Bible qui explique le sujet.

L'idée principale qui lie entre eux ces sujets divers est fort heureusement appropriée à la décoration de la porte d'une église, et l'on ne saurait trop louer le soin qu'a pris M. de Triqueti d'observer, dans l'expression des scènes choisies dans la Bible, les convenances qu'exige le lieu saint.

En passant de la composition poétique de l'ouvrage au choix des proportions matérielles données à chaque sujet et aux personnages, il n'y a encore qu'à louer le statuaire de la double harmonie qu'il a su y répandre.

Quant à la composition et à l'exécution des bas-reliefs de chaque panneau, on y trouve les qualités qui distinguent le talent de M. de Triqueti : du naturel, de l'aisance et une certaine flexibilité dans le mouvement des figures qui contraste heureusement avec la régularité sévère des compartiments de la porte. Peut-être qu'en partant du style grave et emprunté à l'antiquité qui a été employé dans toutes les parties de l'édifice, on aurait pu s'attendre à ce que les bas-reliefs de la porte fussent traités aussi d'après le système des anciens ; mais en raison de leur petitesse relative, et surtout avec l'encadrement régulier des panneaux, le style du bas-relief de la renaissance, où l'on admet les fonds en perspective, les raccourcis employés par les peintres, et même l'aspect des objets vus d'un point accidentel, n'a pas d'inconvénient grave dans l'œuvre dont il est question. Cependant, si l'aisance et le naturel sont les qualités qui brillent dans les bas-reliefs de la porte de la Madeleine, il faut ajou-

ter que quelques uns d'entre eux manquent de cette simplicité grandiose que réclamait sans doute le style général dans lequel est achevé le monument, la destination d'une église et le choix des sujets bibliques.

Malgré ces observations, dont le public sera bientôt à portée de contrôler l'exactitude, il faut dire que tous ceux qui ont déjà vu cette porte en bronze de la Madeleine se sont retirés pleinement satisfaits de l'effet général qu'elle produit.

Personne n'était plus fait aujourd'hui que M. de Triqueti pour imprimer à une œuvre religieuse le caractère sérieux et profond qui lui convient. C'est un homme érudit, laborieux, persévérant, modeste, enfermé dans son art, entouré des plus beaux modèles, plein d'admiration pour les grands artistes du XVe siècle qui ont porté si haut la gloire de l'Italie, alors que ses principales villes, inquiètes et jalouses, se disputaient avec fureur le premier rang, et rivalisaient de gloire et de génie en élevant à l'envi les monuments les plus somptueux ; alors que Rome, Florence, Pise, Bologne, etc., étaient peuplées d'architectes, de peintres, de sculpteurs, qui, ramenant les beaux jours de l'antiquité, n'ont plus laissé à leurs successeurs d'autres moyens de se distinguer qu'en s'aventurant dans des routes nouvelles et incertaines, où il est difficile d'échapper à l'exagération et au mauvais goût. L'influence de ces sympathies sur le talent de l'auteur est sensible et facile à apercevoir ; son style participe de celui des maîtres du XVe siècle, si fort en vogue aujourd'hui ; souvent il atteint avec bonheur la grâce et la force, la simplicité et l'expression des œuvres qu'il a prises pour modèles. Chacune des compositions qui forment l'ensemble de sa décoration explique parfaitement les sujets qu'il a choisis ; nous regrettons que l'espace nous manque pour les décrire. La dimension des figures, ainsi que le relief qu'il leur a donné, s'adaptent parfaitement au cadre qu'il avait à remplir, et produisent un effet total harmonieux, également éloigné de la froideur et de la confusion. Les bas-reliefs qui forment la partie inférieure de chaque vantail sont d'une exécution plus finie et plus soignée que ceux qui les surmontent ; et à mesure que ceux-ci s'élèvent et s'éloignent de l'œil des spectateurs, l'exécution en est plus grande et plus large. En un mot, un travail aussi important et aussi neuf dans notre pays était une tâche grande et difficile ; M. de Triqueti ne s'est pas montré inférieur à sa tâche, et a pleinement justifié la confiance qu'avaient inspirée ses connaissances et son talent.

J.

INSTITUTIONS CHARITABLES DE ROME.

(Suite et fin [1].)

Si la science économique réprouve l'abus des fondations dont l'objet est de doter les pauvres filles ; si, sans adopter les doctrines de Malthus, on peut se demander comment douze confréries, en dotant près de 1,100 filles par an avec un fonds de 30,000 écus (50,000 fr.), ne propageraient pas le paupérisme en favorisant des mariages dont les fruits n'ont jamais qu'une existence précaire, on ne peut refuser ses éloges sans restriction aux secours à domicile donnés avec discernement, à l'institution de l'*Aumônerie apostolique*, et aux distributions qu'elle fait dans les grandes solennités, et notamment à l'époque de l'intronisation des souverains pontifes. 48,000 pauvres profitent de cette aumône intelligente, qui absorbe par an 9,760 écus fournis par la *Daterie*.

Pour que les aumônes ne fussent plus cumulées sur la même tête, en 1826 Léon XII chargea une commission de recueillir dans une seule caisse générale toutes les sommes fournies à la bienfaisance publique par la *Daterie*, la *Secrétairerie des brefs*, la *Chambre apostolique*, celle des *Lots*, et les autres institutions de charité, ainsi que les impôts dits de charité, les legs pieux, les collectes faites dans les églises, les droits des pauvres dans les spectacles, etc. ; de régler la subvention des hôpitaux, des hospices et conservatoires, de manière à répartir les secours entre tous les pauvres au *prorata* de leurs besoins ; de procurer du travail aux mendiants ; de reviser enfin les pensions gratuites, et d'en distribuer le montant entre les familles les plus dignes de cette faveur. Le résultat du travail de cette commission a été un *motu proprio* du 16 septembre 1826, qui organise un nouveau système de distribution de secours à domicile, par l'entremise d'une commission nommée pour six ans, et présidée par un des princes de l'Église. Au-dessous de cette commission, sont échelonnés, pour les divers quartiers de la ville, douze comités subdivisés en autant de sous-comités qu'on compte de paroisses. Chaque mois, ces derniers se réunissent en assemblée générale pour conférer sur les besoins de la classe indigente. Les secours ne sont accordés que sur une pétition

(1) Voir tome II, p. 303, et tome III, p. 7 et 174.

au cardinal président de la commission centrale, remise à un député de paroisse ; on les alloue en argent pour six mois, sauf à les continuer le semestre suivant. On fournit aussi aux pauvres des vêtements, des draps, des couvertures, des outils, etc. ; ces objets sont marqués du sceau de la commission, et il est défendu de les vendre sous peine de dix jours de prison et de confiscation. En cas d'urgence, chaque commissaire est autorisé à délivrer des secours sans attendre la décision de la commission.

Le statut de Léon XII défend de mendier sur la voie publique. Le coupable est arrêté et conduit à la salle de correction de la maison d'Industrie ; on l'y retient trois jours, après quoi on le renvoie s'il est étranger, ou on le place dans les ateliers. La récidive est punie des travaux forcés, et pour que la religion ne serve plus de prétexte à l'oisiveté, il est défendu aux pèlerins de stationner dans les rues ; ils doivent se réunir dans les hospices qui leur sont assignés ; enfin les monastères sont tenus de se concerter avec la commission pour la distribution de leur desserte.

En 1827 et en 1828, la commission distribua 648,120 écus, y compris 72,000 aux hôpitaux, 35,000 à la maison d'Industrie, 6,000 à l'Aumônerie apostolique. Depuis quelques années, on a rétabli les caisses spéciales de la Daterie, des Brefs et des Lots, dont les fonds entraient, d'après le statut précité, dans la caisse générale des secours.

La confrérie des *Saints Apôtres* et celle de la *Divine-Pitié* distribuent directement 4,840 écus aux familles pauvres ; 400 écus sont en outre répartis entre les clercs indigents ; enfin trois legs pieux de MM. Carmignano, Chiesa et Cavalieri, qui remontent à 1812 et à 1815, offrent à ces derniers et aux filles pauvres un fonds de charité de 3,500, de 3,600, et de 15,000 écus par an ; et tandis que la confrérie de *Saint-Yves*, composée de prélats, de magistrats et de gens de loi, se charge de la défense gratuite des pauvres, celles de *Saint-Jérôme*, de la *Pitié* et de *Saint-Jean-Décollé*, fondées en 1519, en 1575 et en 1588, assistent les accusés dans leurs prisons, et prodiguent aux condamnés les consolations de la religion jusqu'au pied de l'échafaud.

Les établissements romains les plus utiles à l'indigence sont les *ateliers de travaux publics* et le *Mont-de-Piété*. L'origine des premiers remonte aux époques de la république et de l'empire ; c'est à eux qu'on doit les monuments qui ont fait de Rome antique la capitale du monde, et ceux qui, sous Léon X, sous Sixte-Quint, sous Innocent II, ont rendu son ancienne splendeur à la métropole de la chré-

tienté. L'administration française accueillait les indigents qui demandaient à prendre part aux travaux publics ; elle leur donnait de la soupe, du pain, et 50 centimes par jour ; les ateliers comptaient, à cette époque, de 15 à 1,800 ouvriers ; les frais, pendant 4 ans, se sont élevés à 5 millions. Léon XII les rouvrit ; Pie VII y affecta 500 écus par semaine, et Grégoire XVI a porté cette somme à 640 écus et 25 baiocchi, ou 32,293 écus par an ; 600 ouvriers reçoivent chaque jour 12 baiocchi et un pain ; celui qui manque à l'appel trois jours de suite est renvoyé : 60 sont occupés aux forges de Tivoli ; plusieurs centaines aux fouilles du Forum, le reste au rétablissement de la basilique d'Ostie. On pourrait les employer encore à creuser le lit du Tibre, à construire les quais, à établir de nouvelles routes, à terminer le cimetière Saint-Laurent : travaux urgents, indispensables, et dont l'accomplissement serait le meilleur remède contre la mendicité.

Le *Mont-de-Piété* de Rome doit son origine à ceux établis au XVe siècle à Pérouse, à Orvieto, à Viterbe, à Savone et à Césène. Fondé en 1539 par le père Giovanni Calvo, comme banque de prêts, protégé par saint Charles Borromée, qui en rédigea les statuts et prêta son hôtel aux dépôts, il fut réuni en 1584 à la banque des dépôts civils et judiciaires. Cet établissement, après mille vicissitudes, fut supprimé en 1799 et rétabli en 1803 ; en 1814, chaque prêt fut réglé à un maximum de 3 écus, limite qui fut successivement portée de 20 à 50. Tous les effets peuvent être mis en gage, à l'exception des choses sacrées et des objets marqués du sceau d'un établissement public. Le prêt est du tiers de la valeur fixée par experts ; l'or et l'argent sont évalués abstraction faite de la main-d'œuvre ; le gage est gardé six ou sept mois, après quoi, s'il n'est renouvelé moyennant un intérêt de 5 p. %, il est vendu aux enchères. L'établissement se rembourse du capital prêté et de l'intérêt, et remet à l'emprunteur l'excédant du prix. Le Mont-de-Piété prête de 2 à 3,000 écus par jour ; son fonds de roulement est de 230,000 écus ; les autres capitaux de l'œuvre, y compris ceux engagés dans les opérations de la Camera et les fonds qui restent sans rapport, s'élèvent à plusieurs millions.

Rome possède un grand nombre d'établissements où les enfants des deux sexes reçoivent une instruction élémentaire gratuite ; le plus important est celui des écoles régionnaires ou de quartier, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Les derniers statuts de cette institution, promulgués par Léon XII, les placent sous la direction du cardinal-vicaire. On en compte 55 pour les garçons, 80 pour les filles, et

160 de la première enfance pour les deux sexes. Dans les écoles de garçons, les éléments d'instruction sont : le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique ; il en est où l'enseignement comprend les langues italienne, latine et française, l'histoire et la géographie ; elles comptent 2,115 élèves, et 102 professeurs ; la chambre apostolique leur accorde 328 écus par an, et ils reçoivent des élèves une allocation de 4 à 10 paoli par mois. — Dans les écoles des filles de 5 ans et au-dessus, on apprend à lire, à écrire, à broder, à dessiner, et en outre l'italien et le français ; elles ont en tout 1,600 élèves payant le même prix que dans les écoles de garçons ; celles de la première enfance en ont 4,800.

L'instruction élémentaire possède en outre plusieurs établissements pour les garçons, savoir : les écoles pieuses de Saint-Pantaléon et de Saint-Laurent-du-Bourg, fondées en 1597, qui comptent 5 maîtres et 385 élèves ; — celles des pères de la doctrine, qui ont 5 maîtres, 310 élèves et 120 écus d'allocation de la chambre apostolique ; on y apprend le latin. — Les écoles des frères de la doctrine chrétienne ont 1,290 élèves, 14 maîtres, un revenu particulier de 1,200 écus, une allocation de la chambre de 450 ; ils enseignent le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et l'italien. Celle fondée en 1820 par le prince Massimo pour les Transteverins donne le même enseignement à 64 sujets ; son revenu particulier est de 130 écus. Il en est de même des écoles établies sous Léon XII par les curés de chaque paroisse ; elles ont 625 élèves des deux sexes, et un fonds annuel de 1,170 écus versés par la chambre apostolique.

Deux écoles du soir, fondées l'une en 1819 par monseigneur Gianoli, et l'autre en 1825 par M. Gigli, avocat, rassemblent chacune 70 élèves : on n'y admet que des fils d'ouvriers qui se trouvent dans l'impossibilité de fréquenter d'autres institutions. Une école fondée en 1784 par don Pascal di Pietro, et dotée de 180 écus de rente, est affectée à l'instruction primaire de 70 sourds-muets des deux sexes ; enfin, 500 enfants, dont 430 jeunes filles, sont élevés dans les écoles *pontificales* dotées par la grande-aumônerie d'un revenu de 1,320 écus.

Indépendamment des écoles régionnaires de femmes, sept institutions, formant onze écoles, dont cinq dites *Delle maestre pie*, une d'*Ursulines*, une des *Sœurs de l'amour divin*, et deux des dames du *Sacré Cœur*, réunissent 2,200 jeunes filles auxquelles on enseigne le catéchisme, la lecture, l'écriture, les travaux de leur sexe, et, dans les deux dernières, l'arithmétique et l'histoire sainte.

En résumé, 6,809 garçons et 6,890 filles reçoivent à Rome, dès le berceau, une éducation primaire dont les méthodes peuvent être défectueuses, mais qui suffit pour classer la capitale du monde chrétien parmi les villes où le zèle du gouvernement et des particuliers concourt avec le plus de succès aux progrès de l'instruction populaire. Vienne encore un pape qui, comme Léon XII, prenne quelque soin des lettres et des arts ; qu'il tienne compte des progrès faits en d'autres pays, spécialement en France, en Angleterre et en Suisse, et il achèvera ce que l'esprit religieux a si bien commencé.

ÉLAN.

DÉDIÉ AUX ÉLÈVES RHÉTORICIENS DU PETIT SÉMINAIRE DE LUXEUIL

(Haute-Saône).

J'ai demandé son nom aux glaces éternelles,
Pages blanches du livre où le temps n'écrit rien ;
A l'aigle balançant son vol aérien,
Qui boit les feux du ciel en ses vives prunelles.

J'ai demandé son nom au volcan qui mugit
Et semble murmurer des syllabes funèbres ;
A l'éclat de l'aurore, à l'horreur des ténèbres,
A la foudre qui gronde, au torrent qui rugit ;

A la mer quand, la nuit, de sa lèvre écumante
Elle creuse l'abîme ou lèche le ciel noir,
Et paraît ivre, folle, et lasse du manoir
Où depuis six mille ans un secret la tourmente.

J'ai demandé son nom à la nuit qui se tait,
Mais dont le calme saint me pénètre et m'enchante ;
A ce firmament bleu, création touchante,
Qui, dès le premier jour, le vit tel qu'il était ;

A ce beau soleil d'or, riche lampe allumée
Pour brûler devant lui sans s'épuiser jamais ;

A ces globes de feu que j'aime, et que j'admets
Comme une armée immense en ses camps parsemée.

Montant même plus haut que les cieux et les cieux,
Fixé par la pensée à ce centre suprême
Que le mot créateur n'atteignit pas, où même
Le temps n'ose élever son vol silencieux;

Puis, l'oreille penchée au bord des froids abîmes
Où la vie et la mort se livrent leurs combats,
J'écoutais, inquiet, et demandais tout bas
Qu'on m'épelât du moins ces syllabes sublimes.

Et partout le silence! — Ils se laissaient sommer
Sans répondre à ma voix! Pourtant, sous leur silence,
Mon désir entendit comme un cri qui s'élance :
« Mortel, il se voit seul; il peut seul se nommer! »

Nomme-toi donc, Seigneur, à cette âme altérée
Qui t'appelle et te cherche, et ne te trouve pas;
Révèle ta grandeur, car ma vue attérée
Ne peut deviner tes appas!
Éternel! sors enfin des voiles qui te cachent.
Que m'importent tes cieux, tes mondes, tes palais?
Ces ténébreux miroirs où mes regards s'attachent,
N'offrent pas même tes reflets.

Après tout, cet instinct qui me presse et m'agite,
N'est-ce pas toi, grand Dieu, qui le mit dans mon sein?
Ce pauvre cœur qui souffre et cherche en vain son gîte,
Le tourmentes-tu sans dessein?
Dieu de l'éternité, ce désir qui m'oppresse,
Ce feu qui court en moi, si vif et si brûlant,
Parle, est-ce un vain fantôme, est-ce une folle ivresse,
Ou quelque rêve turbulent?

Non, non, c'est ton amour qui descend, et fustige
Cette chair corrompue et ce cœur engourdi,
Me secoue, et m'arrache à tout grossier prestige,
Aux rêts que les sens ont ourdi;

C'est toi, doux Paraclet, qui viens et me visites
Comme au buisson jadis, fort et silencieux,
Pour consumer en moi tous désirs parasites
Qui gênent mon vol vers les cieux.

Ah! la nature en vain m'allèche et me fascine;
Voyageur, je le sens, ma patrie est ailleurs;
Arbre qu'un vent secoue et qu'un vent déracine,
J'attends, j'attends des jours meilleurs.
Verse-moi tous les feux que ton globe recelle,
Soleil, sur mon exil, oui, tu peux flamboyer,
Mais je sens dans mes os courir une étincelle
Qui réclame un plus grand foyer.

Et toi, terre, à mes yeux vainement tu t'étales;
Astres, jalons brillants sur mon chemin plantés;
Jour, à l'éclat béni; nuit, aux ombres fatales;
Douces ou sauvages beautés;
Mer, puissance admirable, à nulle autre pareille;
Vents, messagers du ciel; tonnerre au bruit vainqueur;
Vous pouvez éblouir mes yeux ou mon oreille,
Mais vous n'aurez jamais mon cœur.

Car mon cœur est à lui, l'architecte des mondes,
Qui jeta sous mes pieds ces gracieux tapis,
Sur ma tête ces dais aux tentures profondes,
Tout semés d'or et de rubis;
A lui! — qui va bientôt éteindre ces étoiles,
Balayer ces splendeurs de la nuit et du jour,
Pour me montrer à nu, sans énigme, sans voiles,
Tous les trésors de son amour.

Voilà ce que me crie au dedans, à toute heure,
La voix qui me tourmente et me fait soupirer.
Mes yeux se sont lassés à chercher la demeure
Où je me sens tant attirer.
Et l'amour qui se tait aggrave ma torture;
Le nom que je demande, il ne l'a pas nommé.
Voilà pourquoi je pleure, et crie à la nature :
« Enseigne-moi mon bien-aimé! »

Encore une fois donc, amour, beauté sans tache,
Soulève un coin du voile, apparais, lève-toi,
De peur que, fatigué, mon œil ne se détache
Du but indiqué par la foi.
Vois-tu qu'autour de nous Satan rugit et rôde?
Que dans la chair parfois je me sens étouffer?
Et que, tenté sans fin par la ruse ou la fraude,
Je n'ai que toi pour triompher?

Je ne demande pas de te voir face à face :
Non, ton éclat trop vif éblouirait mes yeux;
Mais qu'un de tes rayons m'illumine, et me fasse
Deviner la beauté des cieux,
Pour irriter ma soif et grandir mon courage,
Pour que je t'aime, ô Dieu! jusqu'au sein du trépas;
Car un cœur d'homme est faible, et souvent dans l'orage
J'ai senti trébucher mes pas.

Viens, ne prolonge pas une trop dure épreuve.....
On nous parle du cerf vers la source emporté;
Mais, sa soif étanchée, il fuit l'eau qui l'abreuve.....
Et moi, dès que je t'ai goûté
Je sens mon sein qui brûle et ma soif qui s'augmente;
En proie à ces transports, je souffre, et je voudrais
Souffrir encor, brûler, coller ma bouche aimante
Pour m'enivrer à plus longs traits.

Du reste, fais sur moi, Seigneur, selon tes voies;
Ton but est toujours sage, accomplis ton désir;
Ombre ou clarté, je veux tout ce que tu m'envoies,
Ton plaisir est tout mon plaisir.
Déjà le terme vient..... Chaque jour qui s'efface
Allège, obscur ou clair, mon poids d'humanité;
Et puis, pour t'adorer et te voir face à face,
N'ai-je donc pas l'éternité!

A. Devoille.

Décembre, 1838.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Nominations : d'un coadjuteur à Reims ; — d'un évêque à Meaux et à Orléans ; — d'un coadjuteur à Aire ; — d'un vicaire-général à Paris. — Martyre de M. Cornay, missionnaire au Tong-King. — Persécution en Chine. — Mort de dom Antoine, abbé de la Trappe de Meilleraye. — Lecture d'un journal irréligieux dans une école primaire. — Œuvre de Saint Jean-François Régis. — Pétition des habitants de Bordeaux en faveur de la célébration du dimanche.

Nous avons parlé dans notre numéro de novembre (page 151) de la mort du vénérable M. Blanquet de Rouville, coadjuteur de Reims. L'âge et la position de M. le cardinal de Latil lui faisant sentir la nécessité de pourvoir aux besoins de ce vaste diocèse, un arrangement a été conclu à cet égard entre le gouvernement et Son Eminence, qui n'a cessé de montrer la plus bienveillante sollicitude pour le bien de son troupeau. M. Gallard, évêque de Meaux, prélat si distingué par son mérite, par sa sagesse et par sa piété, est nommé coadjuteur de Reims, diocèse dans l'administration duquel il portera les qualités conciliantes qui lui ont acquis le respect et l'attachement de ses diocésains à Meaux, et de ses paroissiens à Paris. — M. l'abbé Allou, premier grand-vicaire de Meaux, et précédemment supérieur du petit séminaire d'Avon, a été appelé à succéder à M. Gallard. — D'autres nominations, qui dénotent également un grand esprit de sagesse, viennent aussi d'avoir lieu : M. l'évêque d'Orléans, doyen d'âge des évêques de France, ayant été porté par un sentiment de délicatesse on ne peut plus honorable à donner sa démission, M. l'abbé Morlot, vicaire-général de Dijon, a été élevé sur le siége d'Orléans ; et M. l'évêque d'Aire ayant désiré appeler un coadjuteur à partager ses travaux, M. l'abbé Lanneluc, vicaire-général de Toulouse, a été appelé à ces éminentes fonctions. — Ajoutons à ces nominations celle de M. l'abbé Morel, chanoine théologal du chapitre de Notre-Dame, que M. l'archevêque de Paris a choisi pour archidiacre et vicaire-général du diocèse en remplacement de M. l'abbé Boudot. — Ces choix sont d'autant plus consolants qu'ils confient à des hommes plus distingués des intérêts plus sacrés, et qu'ils ajoutent de nouveaux fleurons à la couronne si belle et si rayonnante de l'épiscopat français.

Pendant que nous nous agitons en France, ou pour mieux dire en Europe, au milieu des mille combinaisons d'une politique chaque jour plus inextricable, nos missionnaires meurent pour la foi sur les rives lointaines, et rappellent, par leur généreuse constance et leur inébran-

lable fermeté, les jours sanglants de la primitive Église. Le dernier numéro des *Annales de la propagation de la foi* nous apprend le martyre de M. l'abbé Cornay, du diocèse de Poitiers, parti de France en 1831, et mis à mort au Tong-King, en haine de la religion, le 20 septembre 1837, après d'horribles supplices. Un catéchiste est aussi mort pour la foi, et tout annonce que la persécution fera encore dans ce pays de nouvelles victimes. — En Chine on redoute également de prochaines cruautés; des courriers chrétiens ayant été arrêtés, des objets servant au culte divin ayant été saisis, des ordres sévères ayant été donnés pour faire des recherches dans diverses provinces. Peut-être apprendrons-nous bientôt que de nouvelles victimes ont été immolées, et que leur sang, répandu sur cette terre, y a appelé la rosée céleste qui doit la purifier et la féconder un jour.

Au milieu de nous aussi de saints personnages vont recevoir la récompense d'une longue vie de vertus et de sainteté. Dom Antoine (Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard), abbé de la Trappe de Melleraye, a été enlevé le 6 janvier, presque subitement, à la pieuse communauté qu'il avait gouvernée depuis 1817 en France, et auparavant en Angleterre ; il était âgé de 75 ans. Rien n'est touchant comme la mort de ce fervent religieux, qui tombe, comme accablé sous le poids de ses austérités, dans un des corridors qu'il traversait, à une heure après minuit, pour se rendre à l'office, et qui répond à ses religieux qui lui demandent sa bénédiction : *la bénédiction d'un pécheur* ! et cependant, depuis 48 ans il vivait dans la pénitence! Combien ces tableaux sont plus consolants que tout ce qui se passe habituellement sous nos yeux! comme ils font éprouver à l'âme de douces émotions, nous allions dire une sainte envie, nous pouvons du moins ajouter une pieuse émulation! Malheureusement d'autres objets appellent aussi notre attention, et force nous est bien de nous en occuper.

M. Leroy, curé de Broussey en Woëvre, diocèse de Verdun, faisant dernièrement la visite de l'école de sa paroisse, école mutuelle établie contre le vœu de la majorité des paroissiens, trouva l'instituteur occupé à faire lire un numéro du *Journal de la Meuse*, qui s'imprime à Bar, et qui est un des plus ardents à crier contre l'intolérance des prêtres, et à saisir toutes les occasions, bonnes et mauvaises, de les calomnier et d'entretenir parmi les peuples des sentimens de méfiance et d'hostilité pour leurs pasteurs. Ce journal, à l'occasion de la nouvelle année, avait appliqué à M. l'évêque de Verdun une épithète injurieuse. Dans le numéro même lu par l'instituteur, se

trouvait une anecdote horrible, attribuée à un curé du diocèse, et le discours si hostile de M. Isambert, le grand ennemi du clergé. Le curé demanda à l'instituteur s'il n'y avait pas assez de choses à enseigner dans son école sans se lancer dans la politique (1). L'instituteur en convint; mais il le faisait, dit-il, *par ordre supérieur*. Il paraît que cet ordre venait d'un homme très influent dans le département.

Faire de la politique dans les écoles de campagne! inspirer à des enfants du mépris pour leurs pasteurs! leur faire lire ce qui peut les dégoûter du catéchisme, des instructions pieuses, des pratiques de la religion! Quelle ridicule manie! C'était bien la peine d'envoyer à grands frais tant d'instituteurs dans les campagnes pour y jeter des germes d'incrédulité.

Heureusement du moins, tandis que le mal se propage ainsi d'un côté, des efforts sont faits de l'autre pour mettre une digue à l'immoralité qui nous déborde. — Une société morale et religieuse a été fondée à Paris, en 1826, sous le patronage et sous le nom de *Saint-Jean-François-Régis*, dans le but de s'occuper du mariage civil et religieux des pauvres que l'ignorance et la misère retiennent si souvent dans le désordre. Depuis cette époque, la Société a fait bénir les unions de 5,785 couples, mis ainsi un terme au scandale donné par 11,570 individus, et légitimé de nombreux enfants. — Pendant l'année qui vient de s'écouler, 879 couples ont été inscrits, 624 mariés (15 ne se sont pas présentés à l'église, ou du moins n'ont pas fait part à la Société de cette démarche), et 627 enfants légitimés. — Dans les paroisses

---

(1) Ce fait scandaleux nous inspire la pensée d'indiquer à MM. les curés, aux instituteurs et aux personnes qui comprennent l'importance d'une bonne et sage direction imprimée aux écoles, un ouvrage qui se publie par livraisons paraissant chaque mois, et renfermant les leçons diverses qui doivent être faites pendant le mois. Le *Livre de l'enseignement primaire* (tel est le titre de ce recueil que l'université a adopté, et auquel elle a souscrit pour toutes les écoles normales), dont quatre livraisons ont paru, qui en aura trente-six, et qui sera ainsi complet en trois ans, est, nous n'hésitons pas à le dire, un chef-d'œuvre de méthode et de simplicité. Tout y est à la portée des intelligences les plus ordinaires, et cependant toutes les branches de l'enseignement y sont développées. Son esprit religieux ajoute encore, aux yeux des gens de bien, à son mérite incontestable et incontesté. Le répandre dans les écoles serait rendre aux instituteurs et aux élèves un immense service. — Le prix de la souscription n'est que de 7 fr. par an. — Le bureau d'abonnement est rue du Dragon, 30, à Paris. — Nous recommandons vivement la propagation de cet excellent ouvrage au zèle de nos nombreux abonnés.

de la banlieue, il y a eu 44 mariages et 62 enfants légitimés. — Les dépenses de la Société se sont élevées pendant la même année à 14,174 fr. 30 c.—Les ressources se composent de 3,250 fr. donnés par le ministère de l'intérieur, de 1,000 fr. accordés par le conseil général de la Seine, de 500 fr. fournis par l'administration des hospices, et surtout des dons de la charité.—Déjà des sociétés analogues se sont établies ou vont s'établir sur les mêmes bases que celle de Paris, à Angoulême, à Avignon, à Bordeaux, à Bruxelles, à La Rochelle, à Corbeil, à Lille, à Lyon, à Marseille, à Nantes, à Rouen, à Versailles, à Nancy, etc. Nous avons sous les yeux le compte-rendu de celle de cette dernière ville, qui, fondée le 17 mai dernier, a fait faire déjà 91 mariages, obtenu la légitimation de 140 enfants, et dépensé 1,202 fr. 10 c.—Il est bon de remarquer que dans les dépenses ne figurent ni les dispenses de l'Eglise, ni les cérémonies religieuses, le clergé ayant renoncé à tous ses droits.

Après avoir parlé dans notre dernier numéro (page 224) d'une réaction salutaire qui s'opère à Bordeaux en faveur de la célébration du dimanche, nous sommes heureux de pouvoir donner aujourd'hui le texte de la pétition que de notables habitants ont adressée le 5 décembre dernier au maire de cette ville.

« Monsieur le Maire,

» Par sa circulaire du 2 août 1838, M. le ministre de l'intérieur prescrit à MM. les préfets les mesures de précaution qu'il juge utiles dans l'exécution de la loi du 18 novembre 1814, sur la célébration des fêtes et dimanches, loi dont le maintien a été reconnu et proclamé par un arrêt récent de la Cour de cassation (1).

Force est due à la loi, et le premier devoir de toute autorité est d'en exiger l'observation. M. le ministre l'a très bien compris; aussi il n'entend pas qu'aucune restriction y soit apportée, que celles que la loi elle-même autorise. Pour l'usage de ces restrictions, il désire que l'autorité acquière la conviction que les mesures proposées sont l'expression du vœu de la saine majorité des habitants. Aller au-delà, ce serait laisser la loi inexécutée, ce qui ne peut entrer dans les intentions de M. le ministre.

Le but des soussignés est de vous faire connaître l'expression de leur vœu, qu'ils croient être celui de la majorité des habitants de Bordeaux, et d'éveiller votre sollicitude pour l'exécution de cette

(1) Nous avons cité cette circulaire en l'accompagnant de quelques observations, dans notre numéro d'octobre dernier (t. III, p. 106).

loi, que l'incertitude de la législation paraissait avoir paralysée.

L'observation des dimanches et fêtes entre tellement dans nos mœurs et nos besoins, qu'on a vu naguère une convention entre la presque totalité des marchands de rouennerie de cette ville, pour tenir leurs magasins fermés ces jours-là. L'espérance de profiter à leur détriment, ou un intérêt d'une spécialité très restreinte, a fait bien peu de récalcitrants.

Les marchands colporteurs ou étalagistes ont tiré avantage de cette louable détermination ; ils se sont multipliés les jours de fêtes sur nos places publiques, et particulièrement sur les fossés de ville, transformés en une foire hebdomadaire où se font entendre les cris des vendeurs.

Ce dernier abus paraît d'autant plus facile à réprimer, que l'administration municipale, qui perçoit de ces marchands un droit de plaçage, est bien maîtresse de ne pas concéder pour les dimanches et fêtes la faculté d'étaler. Elle ne devra pas regretter l'argent qui viendrait d'une pareille source; le gouvernement a donné à ce sujet un noble exemple en supprimant l'impôt immoral des loteries publiques.

C'est surtout par l'exemple que l'administration recommandera l'observation du dimanche, en faisant cesser ce jour-là les travaux qu'elle a mis en adjudication. L'urgence n'est jamais telle que l'utilité publique réclame impérieusement cette infraction. Il n'est pas rare de voir en activité, les fêtes et dimanches, des chantiers de travaux publics qui chôment le lendemain, alors que les ouvriers vont, comme ils le disent, faire leur lundi.

Cette habitude de vaquer le lundi, chez les ouvriers qui ne sont pas empêchés de travailler le dimanche, prouve la nécessité pour eux d'un jour de délassement par semaine. Ce changement a, en outre, un inconvénient grave, qui en explique peut-être l'abus. Dans la semaine, il y a moins d'émigrations au dehors; les gens de la campagne sont eux-mêmes livrés à leurs travaux agricoles; et dès lors les ouvriers qui vont faire le lundi sont moins exposés aux regards d'une population en mouvement, exerçant sur eux comme une surveillance publique qui leur impose plus de réserve et prévient leurs écarts.

La classe nombreuse des commis marchands, enfermés toute la semaine dans l'étroit espace d'un magasin, applaudirait à une mesure qui ferait cesser, un jour par semaine, une captivité presque continue.

A peine sortie des écoles, où on lui apprit à respecter le jour du Seigneur, une nombreuse jeunesse, obligée de se conformer aux exigences des chefs d'atelier ou des marchands, ne connaît plus ni

dimanches ni fêtes. Cette triste nécessité étouffe le principe religieux et devient la source de désordres funestes ; ils demandent aux heures avancées de la nuit des plaisirs souvent coupables, parce qu'ils doivent être vifs, puisque les moments en sont courts, et une distraction qu'ils ne peuvent se procurer dans les délassements honnêtes d'une journée de campagne.

Enfin, la population tout entière est privée de ce haut enseignement que fait entendre à tous l'observation du dimanche, qui est le culte de la cité, célébrant comme un seul homme le jour du Seigneur.

Peut-être la violation si répandue de la loi dont nous sollicitons l'exécution est-elle la cause de bien des crimes dont la société gémit, et dont les auteurs, depuis long-temps sevrés de tout enseignement religieux, n'étaient plus frappés de ce concours unanime des populations à reconnaître l'existence d'un Dieu, qui a droit aux hommages de l'homme, sa créature, et qui lui demandera compte de ses actions.

Nous avons l'honneur d'être, etc. »

(*Suivent* 534 *signatures.*)

Nous espérons que le même mouvement se manifestera encore dans d'autres villes, et que la démarche faite par les habitants de Bordeaux portera d'heureux fruits ailleurs. Nous serions heureux que la reproduction de cette pétition pût en inspirer la pensée et en faciliter la réalisation. . . . . Y.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs la bonne œuvre pour laquelle M. le curé de La Gord sollicite leur coopération. Nous ne doutons pas que tous ne veuillent non seulement y prendre part, mais distribuer les six bulletins joints à ce numéro, et se charger d'adresser à M. l'évêque de La Rochelle les offrandes qu'ils auront reçues.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE N. S. JÉSUS-CHRIST, par *Frédéric Léopold, comte de Holberg*, traduite de l'allemand par M. P.-D., ancien professeur à l'institution de Saint-Louis, etc. (1). — Quand, dans notre numéro d'octobre (page 126), nous avons parlé du 1er volume de cet ouvrage,

(1) 2 vol. in-8, prix 14 fr. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

nous annoncions que le 2e ne tarderait pas à paraître. L'éditeur a été fidèle à ses engagements, ce qui, du reste, est une vieille habitude chez lui. Ce second volume est en vente depuis plus d'un mois, et la Vie de Jésus-Christ se trouve ainsi complète. — L'auteur l'a divisée par chapitres, dans lesquels il a classé, par ordre chronologique, tous les événements de la vie du Sauveur. La magnifique introduction de l'évangile de saint Jean : « Au commencement était le Verbe, etc., » forme naturellement le premier chapitre du premier volume, qui finit avec la parabole de l'Enfant prodigue. — Le second commence par celle de l'économe infidèle, et se termine à la dispersion des apôtres allant prêcher l'évangile à l'univers. Trois appendices sont consacrés : le premier à détruire quelques difficultés soulevées à l'occasion des différences qui existent entre la généalogie de saint Matthieu et celle de saint Luc; le deuxième à dissiper quelques doutes sur la célébration de la pâque par le Sauveur la veille de sa mort; le troisième à donner quelques explications sur les possédés. — Qu'on ne croie pas cependant que cette histoire, calquée sur les quatre livres de l'Évangile, en soit une simple traduction : l'auteur a su y mêler tant de réflexions soit morales, soit critiques, soit dogmatiques, soit pieuses et ascétiques, et y joindre des notes si intéressantes, que, malgré la connaissance intime qu'ont tous les lecteurs des événements qu'il retrace, chaque page semble presque dire un fait nouveau. — La traduction nous a paru constamment fidèle; elle a surtout un grand mérite à nos yeux, celui d'une extrême simplicité qui n'exclut ni la pureté ni l'élégance. — C'est ici, à notre avis, un ouvrage que toutes les familles chrétiennes voudront avoir, qui fera, pendant le carême surtout, le sujet le plus habituel de leurs lectures, qui nous semble tout-à-fait propre à satisfaire leur piété, et à offrir même à la foi des armes contre les objections des incrédules. Tous ces titres sont plus que suffisants pour justifier notre empressement à le signaler à nos abonnés et à le leur recommander.

L'espace nous manque pour parler aujourd'hui de plusieurs publications importantes. Nous voulions dire quelques mots entre autres de l'excellent ouvrage intitulé *Le dimanche*, et dû au zèle infatigable de M. Le Courtier, curé des Missions-Étrangères. Notre cadre, toujours beaucoup trop borné, nous oblige à différer encore de donner à ce livre si remarquable notre faible tribut d'éloges.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DU SUICIDE (1).

II.

PROGRESSION CROISSANTE DES SUICIDES.

On ne peut se le dissimuler : non seulement le nombre des suicides n'est plus tel qu'autrefois, non seulement il a augmenté dans une effrayante proportion, mais il suit chaque jour une marche ascendante dont il est difficile de prévoir le terme. S'il était possible de nier cette affligeante vérité, quelques rapprochements, quelques chiffres l'établiraient d'une manière incontestable et toute mathématique.

De 1794 à 1804, époque de troubles politiques et de discordes civiles, le terme moyen des suicides à Paris fut de 107 par an.

De 1814 à 1825, époque de paix publique et de bien-être social, une seule année exceptée (1817), il augmenta et atteignit le chiffre énorme de 334.

De 1830 à 1835, nouvelle époque où les passions, déchaînées par les événements politiques, ont eu moins de frein, il s'est élevé jusqu'à 382.

La progression, à chacune de ces époques, a donc suivi, pour Paris, à peu près la proportion 3, 4, 6, proportion qui est loin d'être en rapport avec celle de la population.

Ces chiffres nous donnent, de 1830 à 1835, un suicide sur 2,094 habitants; or, d'après M. Casper de Berlin, les suicides ne sont actuellement à Londres que de 1 sur 5,000 habitants; ainsi Londres, Londres la ville protestante, qui naguère comptait onze fois plus de suicides que Paris, offre aujourd'hui un chiffre inférieur de plus de moitié à celui de notre capitale, d'une ville où, pendant tant de siècles, la foi catholique a eu des enfants si soumis et si nombreux.

Si de la métropole nous passons aux provinces, même augmentation dans le chiffre des malheureuses victimes d'un déplorable égarement. Ici c'est M. Charles Dupin qui, dans son *Discours sur les rapports de la morale, de l'enseignement et de l'industrie*, prononcé à l'ouverture

(1) Voir le numéro d'août 1838, t. III, p. 39.

de son cours pour les ouvriers, nous fournit les documents qui justifient notre assertion. — Nous citons :

« Aujourd'hui, le crime du suicide est descendu jusqu'à la classe ouvrière ; il se commet le plus souvent pour de frivoles motifs et se multiplie avec une effrayante rapidité ; la contagion passe du sexe fort au sexe faible ; de l'âge viril, où les passions bouillonnent et maîtrisent le cœur, il remonte jusqu'à l'adolescence et descend jusqu'à la vieillesse, que n'arrêtent plus les glaces de l'âge et le frein de l'expérience. Hélas ! en apprenant à se jouer ainsi de sa propre vie, on apprend à se jouer également de la vie de ses semblables! Voyez avec quelle rapidité se propage dans toute la France un crime qui, jusqu'à cette époque, semblait étranger au caractère national :

En 1830	1,756 suicides.
1831	2,081
1832	2,156
1833	2,235

» Progrès en cinq ans, VINGT-SEPT POUR CENT de suicides reconnus. Je dois vous soumettre un rapprochement qui n'a pas encore été fait, et qui laissera dans vos esprits une impression profonde ; si vous ajoutez ensemble tous les crimes *qui produisent la mort d'autrui*, commis dans une année : MEURTRES, ASSASSINATS, PARRICIDES, INFANTICIDES, EMPOISONNEMENTS, pour comparer ce total avec les seuls suicides, vous trouvez :

» En 1830, sur 508 crimes capitaux commis sur la vie d'autrui, 1,756 suicides, c'est-à-dire plus du TRIPLE.

» En 1835, sur 570 crimes commis sur la vie d'autrui, 2,235 suicides, c'est-à-dire près du QUADRUPLE. »

Ce point de fait ainsi démontré, il est d'autres circonstances qui doivent aussi fixer l'attention du moraliste et du chrétien, appelés à chercher et la cause et les remèdes de cette maladie sociale, dont la contagion se répand maintenant dans toutes les classes, atteint tous les âges sans distinction.

Jadis le suicide, qu'on eût dit n'être pas à la portée de tous, tant ses victimes paraissaient ordinairement placées dans une position qui n'était ni la richesse opulente, ni la misère profonde, semblait choisir et compter ses victimes. Un pareil acte de folie n'excitait pas seulement la pitié : l'indignation publique poursuivait la mémoire du lâche qui n'avait pas eu le courage de supporter ses maux; aussi, avec quel soin les malheureux entraînés par ce fatal égarement cherchaient à cacher leur cadavre à tous les yeux ! comme ils se réfugiaient dans la

partie la plus retirée de leur demeure! Combien, à leur tour, les familles avaient de sollicitude pour dissimuler le genre de mort d'un de leurs membres et éloigner ainsi l'espèce de réprobation qui aurait pesé sur elles! — Aujourd'hui, c'est au grand jour qu'on attente à sa vie ; ce sont nos places publiques qu'on choisit pour en faire le théâtre de ces tragiques événements. Presque chaque matin les journaux répètent de leurs mille voix, et apprennent peut-être à quelques malheureux encore indécis, les moyens nouveaux auxquels ont eu recours, avec la plus ingénieuse réflexion et la plus froide indifférence, ceux qu'ils vont regarder, les aveugles! comme plus courageux qu'eux. N'avons-nous pas vu, dans une seule semaine, il y a moins d'un an, trois hommes se précipiter au milieu de nos rues les plus populeuses, sous les larges roues de charrettes pesamment chargées, et s'y faire broyer la tête! Les tours de Notre-Dame, la colonne de la place Vendôme, et tout récemment l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, n'ont-ils pas été ensanglantés par la chute épouvantable de cadavres mutilés? Nos ponts eux-mêmes ne sont-ils pas, depuis quelques semaines surtout, et sans que la foule des passants soit un obstacle, le lieu choisi par plusieurs pour se précipiter de leurs parapets dans la rivière, en jetant comme un défi et un reproche à la multitude étonnée? Nos pages ne suffiraient pas à citer tous les raffinements qu'un sang-froid jusqu'à ce moment inconnu a apportés à l'exécution d'une telle extravagance. Le fer, l'eau, le feu, le poison, les exhalaisons délétères d'une asphyxiante vapeur, tout a été non seulement employé, mais combiné pour offrir aux êtres faibles fatigués de la vie des moyens infaillibles pour s'en débarrasser.

Et cependant, tout ne s'est pas borné là : n'a-t-on pas vu, dans ce que nous appellerons des *suicides de convention*, de bizarres contrats intervenir, deux individus faire un pacte et se promettre de se donner mutuellement la mort, de la recevoir l'un de l'autre? Puis, quand l'un des deux ayant survécu est conduit devant les tribunaux, ne dirait-on pas, à la manière dont ces attentats sont envisagés, pesés, discutés par les Cours d'assises, qu'elles voudraient presque imposer à ceux qui s'en rendent coupables l'obligation de les accomplir dans toute leur étendue la plus rigoureuse? — Dans un temps où le peuple joue si facilement avec le suicide, qu'elle idée doit-il emporter de ces débats? que doit-il penser en voyant admettre comme circonstance atténuante d'un meurtre consommé, une tentative de suicide que des circonstances imprévues ont fait échouer? Le suicide est-il donc, aux yeux de la justice, une excuse pour un assassinat? Un accusé est-il donc

moins coupable parce qu'à un attentat, même convenu, à la vie d'un autre, il a joint un attentat non moins révoltant à sa propre vie ?

Avec quelle éloquente vérité un de nos plus illustres pontifes vient, dans son mandement pour le Carême, de dépeindre l'état affreux de la société telle que nous l'ont faite les révolutions successives qui l'ont agitée ! « Que tout homme dégagé des préjugés vulgaires, dit tristement à ses diocésains M. le cardinal-archevêque de Rouen, se rende compte de ce qui se passe en ce moment dans les esprits. Des enseignements nouveaux ont beaucoup affaibli l'empire de la religion sur les âmes ; les déclamations contre ses ministres ont déjà, sur quelques points du royaume, paralysé leur ministère : plus de catéchismes, plus de confessions, plus de communions, plus de pratiques chrétiennes; l'Église est fermée : elle serait vide si elle était ouverte, et, dans ces contrées soumises à l'irréligion, la vue d'un prêtre ne serait qu'une vaine nouveauté. Certes, l'influence du sacerdoce y a péri jusque dans les souvenirs. Eh bien ! entrez avec nous quelques instants au milieu de ces populations affranchies de notre influence ; que voyez-vous ? Une vague inquiétude les travaille le jour et la nuit et les pousse de changement en changement ; un malaise incurable tourmente leur âme ; elles souffrent et blasphèment sans savoir pourquoi ; leur respiration est difficile comme dans une maladie bien avancée ; on dirait qu'elles manquent d'air dans le temps présent ; elles s'étendent vers l'avenir, elles s'y précipitent ; ni leurs affaires ne vont assez vite, ni leurs chemins ne sont assez rapides ; qu'on ne leur parle ni de Dieu, ni de vertus, ni de salut, ni d'éternité ; elles courent, elles s'agitent, et plus l'agitation est violente, plus elle suffit à leur bonheur. Où vont-elles enfin ? Que leur importe ? elles marchent. Intelligences arrachées à la foi catholique comme de leur tige, elles se livrent au premier vent qui souffle, et se lancent, les yeux fermés, dans un espace vide et sans bornes ; ardentes de passions qu'il faut assouvir à tout prix, elles remuent la matière pour y chercher une vile pâture ; mais l'âme, créée à l'image de Dieu, ne se nourrit pas de matière, et pendant qu'elle cherche à dévorer ces aliments impurs, sa faim augmente et sa soif la dévore : elle a les plaisirs à la bouche et l'enfer dans le sein, et dans ses déplorables efforts la fièvre la saisit, la tête lui tourne, et elle commence à sentir le goût du désespoir.

» Ce n'est pas tout, et nous n'avons encore soulevé qu'un coin du voile qui cache de plus affreuses souffrances. Là se consomment ces forfaits que jamais les lois d'un peuple civilisé n'auraient osé prévoir : tous les liens de famille sont rompus ; les parricides, les infanticides

ont aussi leurs progrès ; la vulgaire probité devient un phénomène, et déjà l'on donne à un simple honnête homme ces éloges empressés que l'on donne aux choses rares et curieuses. Le maître y traite son serviteur en esclave et le serviteur épie un ennemi dans son maître. La curiosité publique, corrompue comme tout le reste, se repaît avec délices de tout ce qui peut la souiller et la corrompre, et ne se sent jamais assez dépravée. Tuer, pour elle n'est plus rien, s'il ne se mêle au meurtre des scènes dramatiques et d'exécrables raffinements. La majesté sévère de la justice est méconnue, et l'on ne demande plus des exemples à ses arrêts, mais des émotions et des spectacles ; et tout l'ordre social appuyé sur les plus habiles combinaisons, sur des talents admirables, sur la force et la prospérité, succombe sous des mœurs impies.

» Applaudissez-vous donc, chrétiens infortunés, de la guerre de désolation que vous faites depuis cent ans à l'influence du clergé catholique ! affligez vos prêtres de vos dérisions et de vos outrages, faites monter la foi de vos pères sur vos théâtres, livrez-y nos mystères, nos sacrements et nos personnes aux insultes de l'impiété ; qu'elle nous fasse parler comme elle pense, pour nous couvrir de honte et de ridicule ; ce ne sont là que les commencements de la dégradation morale qui menace l'avenir, et une bien faible prévision des projets sinistres, des complots de haine et de mort, des sombres désespoirs qui se méditent sourdement au fond des âmes. Chaque jour vient manifester des symptômes, et plus funestes, et plus alarmants encore. Il s'accroît aussi, le nombre de ces malheureux qui portent dans le cœur, pendant des années entières, la tentation de crimes qui font horreur à la nature ; ils se débattent en vain contre la terrible pensée qui les obsède ; en vain de pauvres mères, fermez vos oreilles, parents chrétiens ! en vain de pauvres mères embrassent plus tendrement leurs enfants pour surmonter le besoin horrible qu'elles éprouvent de leur arracher la vie : quelque chose de surnaturel a saisi leur raison égarée, et leur tendresse, opprimée par une *puissance* supérieure, succombe sous son influence homicide. »

Voilà d'éloquentes et terribles paroles : eh bien, en voici de plus terribles, de plus désolantes peut-être. C'est M. Charles Dupin qui les a prononcées ; c'est à son discours déjà cité que nous les empruntons encore : elles ont, avec le tableau qui précède, des rapports trop remarquables pour que ce rapprochement ne frappe pas les esprits.

« Depuis 1830, combien peu d'efforts accomplis ou seulement tentés pour donner à toutes les classes de la société plus d'amour de l'hu-

manité, plus de respect pour les mœurs, plus de vénération pour le jeune âge et la vieillesse, ces deux extrêmes sans défense de la carrière humaine. Combien, au contraire, d'entreprises désespérées afin de réduire de la théorie à la pratique le mépris de tout frein social, de tout devoir domestique ou civil, de tout sentiment moral et religieux! Voyez les théâtres tenant école de corruption et de scélératesse, non plus comme au temps du vieux et innocent mélodrame, qui, du moins, finissait par immoler le crime sur son boulevard favori, après l'avoir fait passer d'épreuve en épreuve, de dissimulation en dissimulation et de remords en remords; mais au contraire en foulant aux pieds les vertus les plus saintes, avec *l'intention patente de faire aimer, admirer le duel, le suicide, l'assassinat, le parricide, l'empoisonnement, le viol, l'adultère et l'inceste*, en préconisant ces forfaits *comme la fatalité glorieuse des esprits supérieurs, comme un progrès des grandes âmes qui s'élèvent au-dessus de la vertu des idiots, de la religion des simples et de l'humanité du commun du peuple!!!* Cette littérature empoisonnée nous ramène par la corruption à la barbarie. »

Nous n'aurions pas le courage d'ajouter un seul mot à ces deux tableaux dans lesquels l'homme voué aux recherches *statistiques* prête aux paroles du ministre de la religion une force, et comme un appui nouveau, se chargeant de justifier par des conséquences tirées de ses chiffres ce que des esprits prévenus eussent pu regarder peut-être comme l'exagération d'un zèle indiscret, si, dans les causes mêmes de ce désordre affligeant, nous n'entrevoyions un remède à tant de maux. N'y aurait-il donc aucun moyen de prévenir ces suicides si nombreux, ces attentats inouïs dans les siècles qui nous ont précédés? La société doit-elle voir ses enfants se précipiter ainsi dans la mort sans chercher à mettre un frein à ce qui deviendrait une épouvantable épidémie? Nous ne le pensons pas; des moyens existent, nombreux, puissants; le moment est venu ou jamais de les employer: telle n'étant point notre mission, nous nous bornerons à les signaler à ceux que la Providence a chargés de veiller à la conservation des mœurs en les revêtant d'une autorité qui, bien que purement civile, n'a pas moins pour objet le respect dû à la morale et à la religion. D.

LA SEMAINE SAINTE A ROME.

De toutes les cérémonies religieuses auxquelles l'Église convie les chrétiens, il est peut-être impossible d'en rencontrer de plus touchantes et de plus sublimes que celles offertes par la semaine sainte à la piété des fidèles. Dans ces jours solennels où tout prie, depuis le Sauveur, qui est la victime, jusqu'à la terre, qui ne se voile plus de ténèbres; depuis Jérusalem jusqu'à Rome et de Rome jusqu'à la plus humble des chaumières catholiques, tout l'univers, la tête courbée dans la poussière, s'humilie au pied de cette croix qui l'a racheté, de ce calvaire où le sang fume encore et d'où jaillit la vie éternelle; mais pour voir la mystérieuse semaine dans toutes les magnificences de son culte, pour s'enivrer de cette foi qui réjouit l'âme, il faut se trouver dans la ville éternelle quand le dimanche des Rameaux ouvre la période des souffrances divines.

Ce n'est pas alors pour Rome que le prophète Jérémie a soupiré cette poétique lamentation où les voix de Sion pleurent parce qu'on ne vient plus à ses solennités. Si Jérémie était l'heureux témoin de ces empressements annuels, s'il assistait à ces quatre jours d'agonie où l'Église épuise le calice de toutes les amertumes, il ne s'écrierait plus comme au temps de sa douleur : « Comment cette cité pleine de peuple est-elle assise au milieu du désert? La maîtresse des nations est devenue veuve; la reine des provinces est soumise au tribut, et de tous ceux qui lui étaient chers, il ne se présente personne pour la consoler. »

Aujourd'hui les temps sont changés, et qu'on le doive à un attrait de dévotion, ou quelquefois peut-être de curiosité, toujours est-il que, de toutes les parties du monde, la foule se précipite vers Rome pour prendre part aux saintes tristesses de la mort du Christ et aux joies reconnaissantes de la Pâques.

Le mercredi de la semaine sacrée a paru. Déjà le peuple encombre les triples rangs des colonnades de Saint-Pierre. Les princes et les pauvres, les artistes et les ignorants, les Anglais protestants et les familles catholiques, les Russes et les humbles pèlerins qui, du haut des montagnes ou du fond des vallées sont venus chercher l'espoir et baiser les pieds de celui qui évangélise la paix, tous sont là confondus, mêlés ensemble par un premier bienfait de la religion, tous attendent que les portes de la chapelle Sixtine s'ouvrent à leur impatience.

Les voilà qui s'agitent, qui roulent sur leurs gonds d'airain. La foule

frémissante se précipite dans l'enceinte, puis les trois jours de mort et de mystère commencent.

Le pâle gardeur de buffles des marais Pontins, le paysan voisin du lac empoisonné de la Solfatarra, à demi-couverts de leur costume sauvage, se rencontrent face à face avec le riche voyageur ou la haute dame que naguère ils suivaient de leur œil fauve dans les campagnes romaines qu'environne une poétique solitude. Sur les dalles de cette chapelle consacrée dans le Vatican à tant de pompes chrétiennes, il n'y a plus de rang. Toutes les distances sont oubliées. On ne voit plus que des catholiques qui viennent prier; puis le *Miserere* qui fait résonner les austères ou plaintifs versets de sa psalmodie explique et commente cette grande leçon donnée par l'Église.

Là, quand la nuit tombe, lorsque le soleil pâlissant s'éloigne peu à peu de la fresque admirable où Michel-Ange peignit le jugement dernier, il vibre à vos oreilles comme un chant de mort ou de repentir, comme une de ces prières dont l'âme seule peut concevoir la touchante harmonie. Vous ne savez pas d'où partent ces accents d'une monotonie si attendrissante. Vous n'entendez que ces voix qui, tantôt douces, tantôt formidables, portent dans vos cœurs la pénitence ou l'effroi. Quand, à chaque prophétique lamentation, les voix s'arrêtent, oppressées qu'elles doivent être sous les émotions qu'elles produisent, un cierge s'éteint, comme dans toutes les églises où l'on chante l'office des ténèbres, et, à la douteuse clarté que, dans l'obscurité la plus profonde, projettent les autres s'éteignant tour à tour, l'œil voit se dresser devant lui les gigantesques fantômes que le génie de Michel-Ange précipite au pied du trône de ce Dieu qui juge les justices. Il voit les tombeaux s'entr'ouvrir, les morts fuir leurs sépulcres, et, tremblants de bonheur ou pâles d'effroi, assister à l'éternelle séparation des bons et des méchants.

Dans ce moment où la stupeur et l'admiration frappent les plus endurcis, chaque tête s'incline. Tout le monde ici ne doit-il pas rentrer dans sa conscience? Tout le monde n'est-il pas présent par la pensée à ce jugement que le pinceau si hardi de Michel-Ange jeta sur la pierre?

Lorsque tous les versets du *Miserere* ont déroulé leurs plaintifs accords, le pape, du milieu de la nuit qui l'entoure, se lève dans ses habits de deuil; sa main, qui bénit toujours, s'étend sur la foule, et alors cette foule qui avait du repentir dans le cœur, des larmes dans les yeux, s'éloigne, méditant le mystère auquel elle vient d'être préparée; puis, à chaque carrefour, à chaque maison, elle s'arrête, car partout se rencontre une madone, partout des chrétiens sont age-

nouillés à ses pieds, et il n'est pas une voix qui, de près ou de loin, n'éclate en répétant ce refrain populaire :

E viva Maria !
Maria viva !
E viva Maria
E chi la créo !

A ce chant si doux, à ces paroles si tendres, on croirait que ce peuple venant d'assister à l'agonie du fils veut, pour ainsi dire, consoler la mère dont l'âme va être si cruellement déchirée, dont les yeux seront noyés de tant de larmes.

Mais avant que tout fût consommé, le Christ avait voulu nous laisser un dernier gage de son amour. Il avait dit : *Ce pain est mon corps, ce vin est mon sang; faites ceci en mémoire de moi;* et l'Église, le Jeudi-Saint, se pare de toutes ses splendeurs, s'enveloppe de tout son luxe, afin de rendre témoignage au sang rédempteur qui va couler. Le deuil, les accents lugubres, le tombeau, tout a disparu : c'est un glorieux prélude de la Pâques, une résurrection anticipée dont le chrétien comprend toute la portée.

Aussi, dès le matin, la foule, en habits de fête, assiége-t-elle cette même chapelle Sixtine où la veille, selon les paroles d'Isaïe, elle a pleuré tout son cœur. L'encens fume autour de l'autel ainsi qu'aux jours où l'Église salue de ses chants de bonheur la crèche de Bethléem, comme lorsqu'elle célèbre la venue de l'esprit créateur. Le pape est sur son trône ; il communie sous les deux espèces. Alors, sublime égalité de la primitive Église ! les cardinaux, étincelants d'or, chargés de pourpre, s'avancent par rang d'ancienneté ; deux à deux, comme de simples fidèles, ils s'approchent du tabernacle, afin de rompre dans les mains du célébrant le pain de vie qu'à cette heure même Jésus-Christ offrit à ses apôtres. De là, escorté de toute sa cour, le souverain pontife fend les flots de ce peuple de chrétiens agenouillés sur les marbres du Vatican, et va déposer processionnellement l'hostie consacrée en face du sépulcre préparé pour un Dieu, dans la chapelle Pauline. Puis, se transportant dans une de ces immenses galeries où Raphaël prodigua les trésors de sa palette, et que les arts couvrent de leurs chefs-d'œuvre ou de leurs plus précieux monuments, on le voit s'approcher de douze pauvres vieux prêtres, tremblants sous le poids de l'âge. Ses mains, qui ont le pouvoir de lier et de délier sur la terre ce qui sera lié ou délié dans le ciel, ses mains lavent les pieds de ces représentants

des apôtres, car le vicaire ne doit reculer devant aucune des œuvres accomplies par le maître, car le prince et le roi, à l'image du Dieu dont il est l'interprète sur la terre, doit humilier son front couronné en présence de ces pauvres pour qui la religion a tant fait.

C'est vraiment à partir de cette heure que la semaine sainte commence. Dans ce peuple si impressionnable, si passionné, si amant du tumulte, ne cherchez plus ce qui fait sa vie habituelle. Le peuple romain, avec ses mœurs faciles et ses chants inspirés, a disparu. Il s'efface devant cette croix voilée. Il est triste de la tristesse de l'Église, il pleure comme pleuraient les saintes femmes au Calvaire. Lorsque arrivent les cérémonies qu'aucun mot ne peut rendre, lorsque, le vendredi, le silence de ses quatre cents cloches lui annonce que le Dieu qui l'a fait plus roi que jamais expire sur le gibet où les vieux Romains n'attachaient que leurs esclaves coupables, vous le voyez s'identifier avec le deuil de l'Église. Lorsque les cardinaux, vieillards courbés sous le poids de leurs longues tuniques blanches et noires, se traînent à deux genoux pour adorer le crucifié dont ils sont les premiers prêtres; lorsque le patriarche de Jérusalem, entouré de ses évêques, vient, au nom de la Judée déicide, abaisser dans la poussière son front que souvent le sabre ottoman a sillonné des glorieuses cicatrices du martyre, le peuple, qui comprend, qui partage cette foi, assis autour des légères colonnes de marbre supportant la basilique, prie des yeux, prie des lèvres, prie du cœur.

Tout est chrétien en lui, et les augustes magnificences que la métropole du monde étale dans ce jour n'attirent plus les regards que de quelques étrangers; mais laissez, au milieu de Saint-Pierre, apparaître, suspendue au dôme qui semble s'ébranler, la croix lumineuse, symbole pour lui de la mort et de l'immortalité, oh! alors ce peuple, enseveli naguère dans son silence, frémit d'un saint plaisir. Cette croix (1) qui, à un signal donné, éclaire la vaste basilique comme une de ces illuminations magiques de la coupole de Saint-Pierre surprenant Rome dans l'obscurité de la nuit, cette croix révèle tout ce qu'il y a d'avenir dans le sépulcre que les Juifs ont scellé, dans le sépulcre qu'ils gardent ainsi qu'une citadelle. Sa lumière brillante se projette sur les statues qui décorent les tombeaux des papes, dont la basilique est entourée comme d'un glorieux linceul, et, à l'aspect de cette splendide image du christianisme au milieu des ténèbres de la vie,

(1) Depuis quelques années, l'illumination de la croix a été supprimée.

que les hommes sont petits! que leurs pensées d'ambition, que leurs rêves de bonheur tiennent peu de place!

Tout-à-coup, et au moment où le pape à pied, suivi de tout le sacré collége, se prosterne sous cette croix, l'hymne de toutes les douleurs, le chant de mort, ce *Stabat mater dolorosa*, la plus expressive élégie échappée de la bouche des hommes et que Pergolèse a sanctifiée de sa musique chrétienne, retentit dans le temple et arrache des larmes à tous les yeux.

Pendant ces heures de piété, le même voile de tristesse s'est répandu sur toute la ville. Chaque église, cachée dans ses ornements de deuil, murmure d'ineffables prières; mais il en est qui ont une tristesse plus poétique les unes que les autres, une expansion qui va encore plus directement à l'âme; il en est qui, comme un testament de mort, mêlent des chants nouveaux aux douleurs antiques; sous les voûtes de la chapelle où prient les carmélites, de cette chapelle témoin de tant d'austérités si religieusement supportées par les filles des plus nobles maisons d'Italie, j'ai entendu, le vendredi-saint, un hymne qu'il ne m'est pas permis d'oublier.

Du cloître qui sert de tombeau à ces récluses volontaires, le chant que nous reproduisons s'échappait, comme une mélancolique inspiration tombe des lèvres d'un poëte, comme durent couler de la bouche de Jérémie les harmonieuses tristesses et les saintes joies dont l'Église s'est emparée pour rendre son effroi ou exprimer son allégresse. Cet hymne, chanté par des femmes que le monde ne connaîtra jamais, est resté gravé au fond de mon cœur. Le voici dans toute sa pieuse simplicité:

Il va couler du sang de l'alliance!
Il a paru l'heureux médiateur!
Le ciel frémit. Le roi de l'innocence
Des fils d'Adam est deux fois créateur.
Gloire! salut pour l'âme rachetée!
Toi seul pouvais concevoir ce dessein,
Dieu, Fils de Dieu! La terre épouvantée
Voit son bonheur reposer dans ton sein.

Verbe incréé, renaissante victime,
Les oliviers recueillent tes soupirs.
Pour consommer le mystère sublime,
Ton pur amour devance nos désirs.

Juge du monde, ou, si tu le préfères,
Ce nom si doux que l'amour te donna,
Agneau sans tache, immolé par tes frères,
C'est par ton sang que Dieu leur pardonna.

Quand la pâleur sur ton divin visage
Se répandra comme un voile pieux;
Quand les soleils, pour venger ton outrage,
Reculeront dans le désert des cieux;
Quand l'éternel seul fixera sa vue
Sur cette croix où l'homme-Dieu s'endort,
Permets, ô Christ! que mon âme éperdue
Puisse te voir dans les bras de la mort.

Il est chargé des forfaits de la terre,
Et, sous le poids de crimes renaissants,
Sur la montagne où l'attend le Calvaire
Il court offrir ses membres innocents.
De maux affreux le trépas l'environne,
Son cœur s'élance au-devant du tombeau;
Son sang jaillit de sa triste couronne:
Il est heureux d'un sceptre de roseau.

Osez compter les sanglantes blessures
De l'incréé qui va mourir pour nous.
Le firmament comprend seul les injures
Qui des bourreaux excitent le courroux.
Le Sinaï courbe sa haute cime.
Du noir Liban les cèdres ont frémi.
Le trépas même a pleuré sa victime;
Et l'homme seul, l'homme n'a point gémi!

Comment nommer ce sacrifice auguste?
Et de quel nom pourrons-nous t'appeler,
Toi, l'immolé; toi, le saint; toi, le juste,
Qui, sur la terre, as voulu t'exiler?
Ah! vers la croix, témoin de ta souffrance,
J'étends les bras, j'élève mon transport:
En tes regards je puise l'espérance;
Tu fais trouver le bonheur dans la mort.

La mort saisit sa divine conquête.
De nos douleurs l'Homme-Dieu consumé
Respire à peine : il incline la tête,
« J'ai soif, » dit-il, et tout est consommé !
Vous qui pleuriez, anges, ciel, Providence,
Sur votre Christ d'amertume abreuvé,
De son trépas qu'il sait tirer vengeance !
Ne pleurez plus... l'univers est sauvé.

Déjà pourtant le peuple catholique ne verse plus de larmes. Suspendu entre la douleur et la joie, il cherche à contenir les divers sentiments qui remplissent son âme ; mais dès le lendemain, lorsque le *Gloria in excelsis Deo,* échappé de la bouche du vicaire de Jésus-Christ, agite, avec les cloches de la ville sainte, toutes celles de la chrétienté s'ébranlant à la même heure; quand le mystère accompli ne laisse plus ici-bas qu'une tombe vide et un Dieu sur l'autel, le Romain, à ce signal de résurrection, fait entendre ses chants de félicité.

Le canon du château Saint-Ange mêle ses détonations guerrières aux acclamations de la foule qui se presse dans les rues, qui s'ébat en indicibles témoignages de bonheur, qui applaudit des mains devant les feux de Pâques allumés sur chaque place, en présence des innombrables fusées s'élevant et mourant dans les airs. Les madones, couvertes de deuil depuis le mercredi, revêtent leur costume des solennités. On les entoure de bougies, on les charge d'*ex-voto*. Les boutiques elles-mêmes se parent de fleurs, sont ornées de lauriers; et, chose aussi morale qu'instructive, les Juifs enfermés dans leur *ghetto*, et qui portent encore gravé au front l'anathème fatal de déicides, les Juifs prennent part à l'allégresse commune. On semble, par les transports qu'ils sont obligés d'afficher, leur demander compte du sang divin que leurs pères versèrent sur le Golgotha.

C'est au milieu de ces pompes, aussi pleines de tristesse que de joie, de mystères touchants que de hautes leçons, que le jour de Pâques arrive. Pour nous, pauvre peuple désenchanté de toute croyance, qui ajoutons plus foi aux désolants sophismes du doute qu'aux lumières de l'Évangile, qui nous précipitons dans des mers d'intrigue pour nous arracher aux remords de la conscience, Pâques est un dimanche comme un autre, quand il en est encore un ; un dimanche où l'on travaille le matin, et où, le soir, on s'engouffre dans un théâtre. Pour les Romains, c'est autre chose.

Ils ressuscitent avec leur Dieu. Avec leur Dieu s'élançant du sé-

pulcre, ils contemplent, déployés sur les murs crénelés du château Saint-Ange, les vieilles aigles de la république, auxquelles se marient si bien les clefs de saint Pierre. La bannière de la liberté flotte aux murailles du mausolée d'Adrien, dont les Vandales firent une forteresse. Les sept basiliques étalent leurs plus riches ornements; puis, à travers ces populations qui se pressent vers la mère de toutes les églises, regardez passer ces rois, ces cardinaux, ces ambassadeurs, ces princes allant prendre part à la fête universelle.

Il n'y a pas de ponts, pas de rues assez larges pour contenir la foule. Au moment où le pape s'avance pour entonner l'hymne de jubilation, toute cette foule s'arrête, dominée par un puissant instinct. Elle prie sur les places, elle prie sur les escaliers de marbre conduisant au temple; car, de ce jour, elle sait qu'une nouvelle ère date pour Rome.

Si vous le pouvez, vous qui naguère avez vu la religion enveloppée de ses longs voiles de deuil comme une fille qui pleure sa mère, approchez, le Christ a vaincu, le Christ règne, le Christ commande dans cette enceinte que le génie éleva à la Divinité. Ce n'est plus aujourd'hui le sombre aspect de la mort qui frappe vos yeux : il n'y a plus ici de tabernacles ouverts, de croix ensevelies sous les ombres noires du trépas, de larmes reconnaissantes coulant sur un sépulcre; une nuit a transformé les accents de la tristesse en hymnes de bénédiction ; et sur les parvis comme autour des mausolées où dorment de la paix éternelle les souverains pontifes, le chrétien, heureux de sa foi, se prosterne dans le recueillement et la prière.

L'heure solennelle a retenti : le pape se montre revêtu de ses habits sacrés; et chacun, gardant dans son cœur comme un dépôt précieux les paroles de vie qui tombent de ses lèvres, s'abaisse devant la majesté de la religion proclamant le plus sublime des mystères.

Rome s'est environnée, pendant le carême, de sa douleur comme d'une ceinture. Le jour de Pâques, ce jour que le Seigneur a fait, elle a reconquis sa joie délirante ; afin de lui en donner le signal, le soir, à la nuit tombante, la coupole de Saint-Pierre s'illumine par enchantement, et projette au loin, sur la cité et sur les campagnes, ses mille feux de diverses couleurs qui semblent la renfermer dans un vaste réseau d'incendie.

Le château Saint-Ange, que garde le pont du Tibre, vomit dans le fleuve ses girandoles, lance dans les airs ses innombrables fusées, ses brillants soleils, se croisant, s'entrechoquant, se brisant harmonieusement les uns contre les autres, et les Romains qu'enchantent

ces plaisirs nocturnes, et les étrangers qui les partagent, tous applaudissent; tous, répandus dans les rues adjacentes ou sur les sept collines des Césars, que la ville sainte a consacrées pas de pieux monuments; tous, catholiques ou protestants, incrédules ou hérétiques, s'inclinent devant cette fête qui a pour témoins les représentants de l'univers entier.

Ainsi s'écoule, tantôt dans les larmes de la piété, tantôt dans les ravissements du bonheur, cette semaine, laissant tant de consolations au cœur de ceux qui assistent, avec les yeux de la foi, à toutes ses cérémonies, et tant de souvenirs de majesté religieuse dans l'âme des hommes qui n'y sont venus que poussés par un sentiment de curiosité.

J. Crétineau-Joly.

LA CHARITÉ SELON LE MONDE.

Lorsque les vertus, celles mêmes qui sont le plus profitables à l'humanité, n'allument point leur ferveur au flambeau de la religion, seule vraie lumière des âmes, il arrive parfois que les bonnes œuvres selon le monde tournent à la confusion de la morale et au détriment de la société.

Voulez-vous savoir comment s'exerce la bienfaisance mondaine, cette bienfaisance qui chante pour les victimes, qui danse pour les indigents, et qui se ruine en parures somptueuses, afin de jeter une pièce d'or dans la besace des misères publiques? lisez les deux anecdotes suivantes. Ce sont deux faits inscrits en lettres d'or dans les annales de nos journaux quotidiens, avec un encadrement d'éloges qui feraient sourire de pitié, s'ils n'excitaient pas l'indignation avant d'atteindre jusqu'au ridicule.

Pendant la nuit qui terminait dans une immense orgie ces saturnales honteuses de la Courtille, dont la description souillerait nos pages, un jeune homme déguisé en Pierrot s'était fait distinguer, au milieu de ses mille compagnons de débauche, par l'entrain de sa bruyante gaieté, par l'abandon de ses gambades et par la verve des grossières plaisanteries qu'il jetait à la foule avide de pareils meneurs.

Aussi c'était à qui donnerait la réplique (et quelle réplique!) à ce rude artisan de scandale. On se pressait autour de lui pour prendre part à ses lazzis et à leur éclatant succès; car, dans ce théâtre de

monstrueuse immoralité, les tirades du vice ont pour applaudisseurs tout ce qui est à portée de les entendre parmi la multitude des assistants, qui deviennent tour à tour, et parfois tous ensemble, les acteurs de cette infâme comédie.

A chaque instant les politesses à l'usage de ce monde pleuvaient sur l'histrion favori de la foule, et l'on sait que ce genre d'urbanité a pour truchement ordinaire le gros vin aux bouteilles cachetées et la tranche de jambon. Le Pierrot acceptait de toutes mains et résistait bravement aux progrès de sa double ivresse. Mais les facultés les plus robustes ont leurs bornes. — Vers la fin de la nuit le jeune débauché s'ensevelit peu à peu dans une torpeur complète, et quand l'ombre vint pâlir la clarté rougeâtre des lampes enfumées qui éclairaient cette scène de désordres, le Pierrot abruti sous le poids de son intempérance, objet de la commisération de ceux qu'il ravissait en folle extase quelques instants auparavant, n'avait plus de son personnage que le costume contaminé par mille souillures.

Comme le malheureux semblait étouffer sous le masque, on l'en débarrassa officieusement, et deux de ses plus chauds admirateurs poussèrent la bienveillance jusqu'à faire avancer une voiture de place pour le reconduire à son domicile.

Mais quelle fut la surprise des spectateurs de cet acte d'apparente humanité, lorsqu'ils entendirent les complaisants et fidèles compagnons du Pierrot jeter au cocher, en montant eux-mêmes dans la voiture, l'adresse de la prison pour dettes!...

Oui, le jeune fou dont la gaieté frénétique avait décuplé celle de toute une cohue délirante, était sous le poids d'une contrainte par corps; et les deux masques dont il avait été sans cesse accompagné pendant la dernière partie de la nuit, étaient des gardes du commerce qui avaient relancé leur proie jusque dans son repaire, et qui, conformément à la loi, avaient dû attendre, pour s'en emparer, le lever du soleil.

Cette rencontre, ou fortuite ou habilement amenée, ne semble-t-elle pas une exemplaire exécution de la justice humaine qui arrête le coupable débiteur en flagrant délit de dissipation, un arrêt de la sagesse divine qui frappe un pécheur endormi dans le vice et le réveille par la punition de sa faute?

Mais alors les boulevards extérieurs étaient encombrés de ces curieux qui saluent de leurs acclamations annuelles les charretées de masques, dont les corps avinés et empilés sur d'infâmes tombereaux sont voiturés dans les quartiers populeux de la cité, afin que des mè-

res et des femmes désolées puissent reconnaître et recueillir les leurs sous le double travestissement de la folie et de l'ivresse.

Ces hommes frivoles, qui tous les jours contemplent d'un œil sec les misères qui les entourent, se sentirent émus de compassion à l'aspect du jeune Pierrot que les recors entraînaient. Une souscription fut à l'instant ouverte, et son produit désintéressa les gardes du commerce !... — Les pères de famille, qu'une spéculation malheureuse ou des désastres de commerce ont conduits dans la prison de la dette, languiront long-temps avant qu'une charitable coalition vienne ainsi les rendre à leurs enfants éplorés...

Voici ma seconde histoire :

Une accusation de vagabondage amenait il y a peu de temps un vieillard de quatre-vingt-deux ans sur les bancs de la police correctionnelle. Ses cheveux étaient si blancs et son délit si mince, que l'huissier n'osa pas lui montrer la banquette des prévenus, et le laissa devant la barre du tribunal. — Sa fille l'accompagnait ; ce fut elle qui répondit d'une voix tremblante aux questions du juge.

« Mon père ne vous entend pas, dit-elle; permettez-moi de parler pour lui.

— Soit, reprit le président avec douceur. Votre père a été appelé devant nous pour avoir mendié et n'avoir pas de domicile.

— Que Dieu pardonne à ceux qui vous ont dit cela, répondit la pauvre jeune fille, en faisant des efforts inouïs pour dévorer ses larmes ; depuis que je suis au monde mon père ne m'a point quittée, nous avons toujours demeuré ensemble, et tant que je pourrai travailler il ne sera jamais à la charge de personne.

» Il y a un mois j'étais malade, oh ! bien malade, puisque j'avais refusé de l'ouvrage ; nous n'avions plus d'argent et rien à manger ; mon père voyant cela se leva de grand matin et sortit. Le soir il rentra, vint s'asseoir en silence près de mon lit et se mit à pleurer... Je lui demandai ce qu'il avait, en pleurant aussi ; alors il me dit qu'il était bien à plaindre d'être si vieux, qu'on ne voulait plus de lui pour travailler ; qu'il s'était présenté pour rouler de la terre et qu'on l'avait refusé.

» —Il faudra donc que j'aille tendre la main, me dit-il, car je ne puis pas te laisser mourir faute de secours. — Je lui dis que je me portais mieux et que le lendemain je travaillerais. Mais au lieu de me mieux porter le lendemain, j'étais encore plus malade. Ce jour-là, mon père est encore sorti sans me rien dire. — Une heure après les voisins sont venus m'apprendre que des gendarmes l'avaient arrêté, parce

qu'il demandait la charité... S'il l'a fait, messieurs, ce n'était pas pour lui, c'était pour moi qui étais malade ; et si vous voulez l'excuser pour cette fois, je vous promets qu'il ne le fera plus ! »

Après cette naïve et sublime justification, le tribunal entend à peine le réquisitoire indulgent du ministère public : la justice s'incline devant la vertu, et rend à cette bonne fille son respectable père...

Et elle les rend tous deux à la misère qui les accable ; car ces justes, qui siégent dans l'enceinte redoutable du tribunal, se sont trouvés moins émus au récit lamentable et ingénu de ces affreux malheurs, que ces jeunes étourdis à l'aspect d'un Pierrot qu'on prive de la liberté dont il fait un si mauvais usage.

Voilà la charité selon les hommes ; voilà cette bienfaisance aveugle qui encourage le vice, et croit avoir assez fait pour la vertu quand elle lui épargne une captivité imméritée.

Et vous, journalistes qui applaudissez de pareils actes, qui commentez triomphalement une semblable générosité, que ne laissiez-vous dans l'oubli ces prodigalités de carnaval ! que ne faisiez-vous plutôt connaître aux âmes vraiment charitables l'adresse de la pauvre mansarde, où languit ce couple infortuné ! — Cette fille qui use saintement ses forces et sa vie dans un travail opiniâtre, afin de protéger la vieillesse de son père... ce père infirme et débile qui, tout éperdu à la vue des souffrances de son enfant, ravive, à force de douleurs, ses idées qui s'éteignent, et va, pour la première fois, à quatre-vingt-deux ans, tendre aux passants sa main tremblante et desséchée... ces deux héros de l'amour filial et paternel n'auraient-ils pas dû, ne devraient-ils pas être secourus avec respect ?...

Hommes qui comprenez si peu la charité selon la religion de Jésus-Christ, désignez-nous cette demeure où souffrent deux cœurs humblement vertueux, afin que nous courions y porter l'obole de la veuve, le denier du pauvre prêtre, nos hommages et nos consolations!

STÉPHEN DE LA MADELAINE.

POÉSIE.

—

GOLGOTHA.

Tristis est anima mea usque ad mortem. (S. Marc.)
Et inclinato capite, tradidit spiritum. (S. Jean.)

Réveille tes accords, ô ma harpe plaintive,
Tes accords les plus saints, les chants les plus pieux;
De mon sein comprimé timbre mélodieux,
Prends ta voix la plus grave et ta foi la plus vive,
Et répands, comme l'eau du torrent qui dérive,
Ma tristesse qui vient des cieux!

Mais pourquoi suis-je triste? Hier encor, moi-même,
Sous les pas du Seigneur semant les fleurs qu'il aime,
N'ai-je pas répété l'éternel Hosanna,
Et mon âme, demain, au chœur même des anges,
N'entendra-t-elle pas la joie et les louanges
Du solennel Alleluia?

Oh! comment voulez-vous que je me réjouisse!
Quel hymne voulez-vous que vous porte ma voix?
Sur quel air voulez-vous que mon chant vous bénisse,
Lorsque j'ai sous les yeux l'éternel sacrifice,
Le sacrifice de la croix?

Qu'il vous chante, celui dont l'âme est consolée
En songeant que ta mort le rachète, ô mon Dieu!
Moi, je ne puis chanter : mon âme est accablée,
Et ma voix, en sanglots dans mon sein refoulée,
Trouble les échos du saint lieu.

Douleur! douleur! douleur! qu'à tous les bouts du monde,
Cet écho répété s'entende et se réponde!
Qu'il monte en témoignage aux siècles à venir.
Terre aveugle et sans foi, qui, fatale à ton maître,
Quand tous tes biens pour lui devaient se réunir,
As bu son sang sans le connaître,
Et l'as porté sans le bénir!

Douleur à toi, Sion! à toi, peuple infidèle,
Qui pouvais l'adorer, qui l'as crucifié...
Il venait relever ton front humilié,
Il venait te laver de la tache éternelle,
Il s'immolait pour toi, race ingrate et rebelle.
Douleur! tu n'as pas eu pitié.

Douleur à nous, pécheurs! à nous, fils d'une autre ère,
Qui n'avons pas frappé Jésus portant sa croix,
A nous, qui confessons et qui disons : *Je crois*,
Mais dont l'amour trop lâche ou la foi qui s'altère,
Lui dressant dans nos cœurs tous les jours un calvaire,
L'ont crucifié tant de fois!

C'est le jour de pleurer pour tous : la croix dressée
Étend ses bras sanglants par-dessus tous les fronts;
La mort a jusqu'à Dieu porté sa main glacée;
Jésus laisse tomber sa tête renversée
Sous la torture et les affronts.

Un long cri de douleur sort de toute la terre,
Les temples sont remplis de lugubres concerts,
La croix même a voilé son signe salutaire,
Et Christ enseveli couvre de son suaire
La face de tout l'univers.

. . . . . .

Un jour je te verrai, non plus comme au Calvaire,
Succombant sous l'outrage et sous l'iniquité,
Mais aux portes des cieux, juge intègre et sévère,
Et réclamant un prix d'amour, de charité;
Un prix égal au prix du sang que, sur la terre,
Tu versas pour l'humanité.

Alors, quand devant toi j'attendrai ma sentence,
Si dans ton champ divin j'ai trop peu moissonné,
Si je suis trop léger d'œuvres dans la balance,
Si j'ai trop peu souffert, si j'ai trop peu donné,
Oh! te souviendras-tu de ces larmes brûlantes,
Seigneur, dont j'ai lavé tes blessures sanglantes,

Et qu'avec tant d'amour je répands sur tes pieds?
Et si tu t'en souviens, dans cette heure dernière,
Mes jours vides et froids, par mes jours de prière,
Mon Dieu, seront-ils expiés?

Oh! qu'il en soit ainsi! que ta grâce pardonne
A ceux qui sont épris de ta sainte amitié!
A tous ceux dont le front saigne sous ta couronne,
A ceux qui, sous la croix, lorsque tout t'abandonne,
Pleurent d'amour et de pitié!

Pardonne à tous, Seigneur! au nom de l'agonie
Qui submerge ton âme au pied des Oliviers;
Au nom du traître infâme et des trente deniers,
Au nom de l'imposture et de la calomnie,
Au nom du choix honteux qui choisit Barabbas,
Au nom des cris du peuple et du fouet des soldats,
Au nom de ces excès de vertige et d'outrage,
Des crachats et du sang qui couvrent ton visage,
Et du pénible effort que tu fis sous la croix,
Quand ton corps épuisé succomba sous le poids;
Au nom, toujours au nom de tes larmes divines,
De ton front déchiré par les longues épines,
Et du frêle roseau jouet des inhumains;
Au nom des clous plongés dans tes pieds et tes mains;
Au nom, quand tu n'es plus, du dernier coup de lance
Qui vient chercher ton cœur éteint sous la souffrance;
Et du dernier soupir qui, sur l'humanité,
Ouvrit, en s'exhalant, toute une éternité;
Au nom des sept douleurs de ta divine mère,
Au nom de Bethléem, comme au nom du Calvaire,
Au nom de ton amour et de ton abandon.
Par ta vie et ta mort, Jésus, grâce et pardon!
Pardon pour tous! surtout pour celui qui t'adore,
Qui te confesse à deux genoux,
Et qui pourtant retombe encore
Dans l'égarement qu'il déplore,
Et dont ton sang versé, mon Dieu, l'avait absous!
Et redoublons d'amour, ô ma harpe plaintive,
Dans nos chants de douleur et nos hymnes pieux!

De mon sein comprimé timbre mélodieux,
Suis ta voix la plus grave et ta foi la plus vive,
Et répands, comme l'eau du torrent qui dérive,
Ma tristesse qui vient des cieux !

E. DE FLEURY.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Quelques détails sur le martyre de M. l'abbé Cornay, et d'un catéchiste, au Tong-King. — Procès de Monseigneur de Bervanger à la Cour royale et à la Cour de cassation. — Prolongation des joies du carnaval pendant le Carême. — Leur influence sur le bien-être et la moralité du peuple, jugée par les renseignements pris au Mont-de-Piété, aux hôpitaux, aux prisons et à la Morgue.

La mort d'un martyr est un événement trop important dans notre siècle, pour que nous n'ajoutions pas quelques détails au peu de mots que nous avons dit dans notre précédent numéro (page 250), relativement à M. l'abbé Cornay. Ce zélé missionnaire, âgé seulement de 29 ans, était arrivé dans le Tong-King en 1832, et se trouvait le 20 janvier 1837 dans un village appelé Banno et situé dans la province occidentale nommée Ton-Tay, lorsque les Mandarins l'arrêtèrent et l'enfermèrent dans une cage, pour être traduit, comme accusé de haute trahison, devant le tribunal. Là sa fermeté sans ostentation fit l'admiration de tous ceux qui n'étaient pas aussi prévenus que le roi contre la religion chrétienne. Pendant trois mois on le retint prisonnier dans cette cage, et on employa les tourments les plus atroces pour abattre sa constance; son courage ne faiblit jamais, et ce fut presque par lassitude que ses bourreaux se déterminèrent enfin à lui trancher la tête, le 20 septembre. Ses membres furent coupés par morceaux et jetés dans les champs. — Un autre martyr, François Can, catéchiste, âgé de 34 ans, a également montré au milieu des supplices, une constance et une fermeté qui ne se sont jamais démenties, et a été mis à mort le 20 novembre 1837, après être resté dans une étroite prison, en butte aux cruautés des païens, depuis le mois de mai 1836. Puissent ces deux morts précieuses devant Dieu porter du moins des fruits de salut! puisse le sang dont vient d'être arrosée cette terre si ingrate la fertiliser, et la rendre accessible enfin aux lumières de l'évangile et à la foi du vrai Dieu!

Au milieu de nous il est un autre genre de martyre, martyre qui n'a rien de sanglant, martyre tout spirituel, mais qui, cependant, a aussi ses rigueurs et ses tortures morales. Nous voulons parler de la persécution quelquefois sourde et cachée, quelquefois éclatante, visible, qui poursuit les hommes dévoués au bonheur de leurs semblables. Au premier rang de ces héros de la charité qui ne connaissent aucun obstacle quand il y a quelque bien à faire, nous plaçons sans hésiter Monseigneur de Bervanger, directeur de l'école Saint-Nicolas ; et au premier rang des persécutions injustes, des mesquines tracasseries dont tant de personnes vertueuses ont eu à gémir, le procès ridicule qui lui a été intenté. Nous avons parlé de cette affaire dans nos numéros d'août et de septembre dernier (tome III, pages 43 et 92); depuis lors le ministère public ayant appelé de l'arrêt par lequel M. de Bervanger avait été acquitté, l'affaire vint le 9 novembre en Cour royale, et là le premier jugement fut confirmé ; nouvel appel du ministère public, et en Cour de cassation cette fois. Le rapport, — qui aurait cru qu'on l'eût confié à un tel homme ? — le rapport fait par M. Isambert, rapport dans lequel le conseiller s'est montré digne du député et du journaliste, et la défense présentée avec un remarquable talent par Me Morin, la Cour, après un délibéré de huitaine, et contrairement aux conclusions de l'avocat-général, reconnaissant que le chef d'un établissement dans lequel se donne l'enseignement primaire, n'est pas en contravention à la loi du 28 juin 1833 quand il a sous ses ordres un instituteur qui a satisfait à toutes les conditions légales, a rejeté le pourvoi. Ainsi s'est définitivement terminée une affaire où tant de passions si misérablement agitées n'ont abouti qu'à faire consacrer un principe dont nous espérons bien qu'on profitera à l'avenir. La pensée d'avoir souffert pour le bien général sera sans doute pour M. de Bervanger une précieuse compensation de l'épreuve pénible qu'il vient de traverser.

Au lieu de poursuivre ainsi une œuvre dont les immenses services sont incontestables, un homme, un prélat, dont la charité est avouée, louée même par ceux qui se sont faits, on ne sait pourquoi, ou plutôt on sait trop bien pourquoi, ses ennemis, les magistrats chargés de veiller au bien-être des classes pauvres devraient bien plutôt chercher à les retirer de la fange du vice dans laquelle on les voit s'enfoncer chaque jour davantage. Nous venons de traverser une époque de libertinage et de scandale, une époque où tout semble permis à la débauche la plus effrénée. Les plaisirs du carnaval ont été nombreux, splendides, bruyants, désordonnés comme toujours, plus peut-être

que jamais. Autrefois, l'année dernière encore, quand venait le premier jour de la pénitence quadragésimale, les lieux publics consacrés aux joies populaires étaient aussitôt fermés; on n'entendait plus parler que comme d'un souvenir de ces bals masqués où la licence dégénère si souvent en orgie honteuse. Si, au milieu de la sainte quarantaine, et par suite d'un usage inexplicable mais du moins fort ancien, on autorisait un dernier appel aux partisans des folles joies, ce jour de la mi-carême excepté les autres se passaient sinon dans la prière et le jeûne, du moins dans une cessation ostensible, patente, légale des divertissements bruyants. Cette année, par une étrange dérogation à la règle ordinaire, les bals publics de tout genre sont autorisés et ont lieu pendant le carême, non seulement dans les lieux où ne sont admis que les riches opulents, mais jusque dans les plus humbles asiles où la pauvreté même va chercher des plaisirs que nous n'osons qualifier. En présence de cette insolite autorisation que ne peut justifier, aux yeux des gens sensés, la brièveté du carnaval de cette année, nous avons dû supposer que les économistes ont découvert par leurs calculs des avantages réels dans ces sortes d'amusements. Sans doute, nous sommes-nous dit, pour arracher aux dépositaires de l'autorité un consentement qu'ils eussent obstinément refusé sans cela, on leur a prouvé que les plaisirs du carnaval rendent l'homme du peuple plus sobre, plus tempérant, plus économe, plus moral (nous ne disons pas plus religieux); sans doute on a établi que son bien-être augmente après toutes ces folles et inutiles dépenses, et que le meilleur moyen de le rendre heureux est de multiplier de semblables occasions. Quelque bizarre que nous parût à nous-même cette supposition, nous n'en avons pas trouvé d'autre qui pût justifier une pareille mesure. Or, veut-on savoir l'influence des plaisirs du carnaval sur la moralité et sur le bien-être du peuple? qu'on jette un coup d'œil sur les calculs suivants, et on se demandera comment le gouvernement, s'il les a faits, a osé donner les autorisations dont nous gémissons; pourquoi, s'il ne les a pas faits, il a dérogé d'une manière si déplorable, si scandaleuse à une loi protectrice et de la morale et du bonheur publics.

C'est au Mont-de-Piété, à la caisse d'épargnes, à l'administration centrale des hospices, au bureau des arrestations, à celui des accidents, et enfin au greffe de la Morgue qu'on est allé demander des renseignements; les deux premiers ont établi l'influence du carnaval sur le bien-être pécuniaire de la population, les autres son influence sur sa liberté, sa santé, sa vie.

Les chiffres que nous allons donner d'abord doivent s'entendre du

Mont-de-Piété de Paris tout entier, succursales et commissionnaires compris.

En 1837, 1,331,542 articles ont été engagés pour 23,244,562 f.
1,230,607 articles ont été dégagés pour 21,352,690
En 1838, 1,124,411 articles ont été engagés pour 17,098,817
1,048,118 articles ont été dégagés pour 16,215,230

Sur 100 articles engagés, 77 sont dégagés par leurs propriétaires, 18 sont renouvelés, 5 seulement sont vendus par l'administration dans le treizième ou quatorzième mois de la mise en gage.

La moyenne des intérêts et frais pour un article dégagé est de 66 centimes, renouvelé, 2 fr. 43 c. vendu, 1 fr. 66 c.

La moyenne des opérations pour toute l'année 1838 a été de 3,662 articles engagés pour 55,696 fr., et de 3,414 articles dégagés pour 52,818 fr. — Cela posé, examinons les opérations du samedi, du lundi, du mardi gras et du mercredi des Cendres pour les trois dernières années :

DATES.	ENGAGEMENTS.		DÉGAGEMENTS.	
	ARTICLES.	SOMMES.	ARTICLES.	SOMMES.
Samedi 4 février 1837. .	3,242	58,598	4,682	67,150
Lundi 6 d°	3,135	50,246	3,161	43,859
Mardi 7 d°	2,770	41,419	1,144	20,037
Mercr. 8 d°	3,029	42,437	1,581	26,867
Total. . . .	12,176	192,700	10,568	157,913
Samedi 24 février 1838. .	3,380	51,930	5,778	73,562
Lundi 26 d°	3,667	58,185	4,197	63,062
Mardi 27 d°	2,920	49,292	1,578	31,482
Mercr. 28 d°	3,680	69,068	1,938	40,205
Total. . . .	13,647	228,475	13,491	208,311
Samedi 9 février 1839. .	3,505	60,944	4,938	64,716
Lundi 11 d°	3,788	70,746	4,369	58,561
Mardi 12 d°	2,913	41,827	1,604	32,692
Mercr. 13 d°	3,824	63,361	1,752	27,901
Total. . . .	14,030	236,878	12,663	183,870

De ces trois années comparées, il résulte : 1° que le peuple, pris

en masse, ne se prépare pas à la célébration des jours gras par le dépôt au Mont-de-Piété de ses effets mobiliers, qu'au contraire il dégage pendant les deux premiers jours un quart de plus d'articles qu'il n'en engage. Ce qui s'explique parce que le nombre des personnes qui veulent se présenter aux réunions de famille avec l'habit, le châle, la montre qu'on leur connaît est supérieur au nombre des personnes qui se privent même de leurs outils pour se procurer quelques instants d'ivresse et de plaisirs; 2° que l'influence funeste du carnaval est immédiate; que le troisième jour les engagements sont presque doubles en nombre, et que le quatrième ils sont plus que doubles des dégagements. Cette disposition continue en s'affaiblissant, il est vrai, pendant *un mois entier*. Pendant *un mois entier* la gêne suit donc pour l'ouvrier ses joyeuses orgies des jours gras.

En 1837, les dimanche et lundi gras les dépôts à la caisse d'épargnes ont été de 570,773 fr., et les demandes de remboursement de 326,769 fr.

La semaine immédiatement précédente les dépôts étaient de 601,845 fr., et les demandes de 403,400 fr. La semaine suivant immédiatement les dépôts ont été de 612,266 fr., et les demandes de 357,700 fr.

En 1838, le dimanche et le lundi gras les dépôts ont été de 502,092 fr., et les demandes de 398,000 fr.; la semaine immédiatement précédente, les dépôts avaient été de 593,995 fr., et les demandes de 397,797 fr.; la semaine suivant immédiatement, les dépôts ont été de 686,694 fr., et les demandes de 362,000 fr.

En 1839 enfin, le dimanche et le lundi gras les dépôts ont été de 598,126 fr., et les demandes de 690,000 fr.; la semaine immédiatement précédente, les dépôts avaient été de 776,878 fr., et les demandes de 588,158 fr. — Le dimanche 17, il a été redemandé 624,500 fr.; le chiffre des dépôts n'est pas connu.

De la comparaison de ces trois années il résulte encore : 1° que le carnaval n'empêche pas généralement les dépôts de dépasser les demandes de remboursement; 2° que le dimanche et le lundi gras, Paris dépose à la caisse d'épargnes 150 ou 200,000 fr. de moins que dans les autres semaines; 3° que cette année est une année de gêne comparée à 1838, car en 1837 certains bruits avaient empêché seuls que la position de la caisse fût aussi brillante que le permettaient la tranquillité publique et l'état du commerce.

Voyons maintenant les hôpitaux. En 1838, le samedi-gras 226 personnes étaient entrées dans les hôpitaux de Paris; le dimanche il n'en

entre que 94; on n'aime pas à aller à l'hôpital ce jour-là ; mais immédiatement le chiffre s'élève pour les jours suivants à 262, à 296, à 244, à 290, etc., et continue pendant près d'un mois à donner un dixième au-dessus de la moyenne pour cette saison. Les deux maisons où cette influence se fait surtout sentir sont Saint-Louis pour les maladies chirurgicales et pour les vénériens. — Il n'est pas jusqu'aux *enfants trouvés* dont le nombre n'augmente sensiblement après le carnaval par suite de la gêne où l'inconduite a jeté les parents. — On voit presque tous les ans des blessés amenés en costumes travestis à Saint-Louis, à cause du voisinage des guinguettes. A l'Hôtel-Dieu le directeur ne se rappelle que deux faits de cette nature en cinq ans.

Quant aux prisons, le nombre des individus, masqués ou non, arrêtés pour délits qu'on peut appeler *carnavalesques*, s'élève chaque jour de la joyeuse semaine de 25 à 30. Le nombre des simples expulsions des bals et cabarets est dix fois plus considérable. Encore faut-il tenir compte de l'extrême indulgence que montre la police ces jours-là pour les danses et les propos libres.

Interrogeons ensuite la Morgue. Depuis 1832, il n'y a pas eu de cadavres apportés dans cet établissement en costumes travestis, et cependant le carnaval fournit aussi un tribut direct à la mort. En février 1834, il y avait eu à Paris 28 suicides, en mars 45 ; en février 1835, 39 suicides, en mars 49. Le chef du bureau des accidents ne fait nul doute que ces 17 et ces 10 cas en plus ne doivent être attribués aux suites des jours gras et à leur influence sur l'aisance et la moralité de la classe ouvrière ; car, nous a-t-il dit, les 4/5 des suicides chez les hommes du peuple proviennent d'habitudes de paresse et d'escroquerie.

Maintenant que nous avons établi le budget sérieux du carnaval, avons-nous tort de demander s'il est moral, s'il est sage de le continuer en carême ; si, pour favoriser le commerce, comme on le dit, il est bon et honnête d'éloigner l'ouvrier de la caisse d'épargnes pour l'entraîner au Mont-de-Piété, à l'hôpital, en prison et à la Morgue?

Nous avons examiné cette question sous le rapport purement économique, comme on le voit, abstraction faite de la question religieuse. Nos lecteurs suppléeront facilement à notre silence à cet égard ; nous abandonnons ces calculs aux réflexions des hommes sensés ; ils nous paraissent dignes de toutes leurs méditations. Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Biographie catholique *sous la direction de M. de Genoude;* 1er et 2e volumes, contenant l'*Ancien et le Nouveau-Testament* (1). — Elever un monument dont la vaste unité renfermât une série de portraits retraçant en action l'histoire complète de l'origine et des progrès de la religion, l'histoire de ses combats et de ses triomphes; prendre l'humanité à son berceau pour nous la montrer d'abord revêtue d'innocence et de bonheur, puis dévouée par sa chute au doute et à l'erreur, à la souffrance et à la mort; retracer, par la suite des événements, l'action mystérieuse et progressive de Dieu sur les hommes, tous conviés par la rédemption à la conquête de leur primitif héritage; rappeler par quelle succession de victoires cette action se développe, depuis plus de dix-huit siècles, au sein de cette magnifique Église catholique, hors de laquelle il n'est de salut pour le genre humain ni dans cette vie ni dans l'autre, parce que seule elle a reçu d'en haut cet Esprit saint, esprit de science et de vérité, esprit d'amour et d'unité, dans lequel toutes les individualités doivent tendre à se confondre : telle est la pensée grande et généreuse qui a présidé à la rédaction de cet ouvrage.

Pour atteindre le but qu'ils se proposaient, ses auteurs ont entrepris d'écrire l'histoire de tous les hommes qui, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, ont obtenu quelque célébrité par leurs vertus chrétiennes, par leurs fonctions ecclésiastiques, par leurs écrits religieux, par leurs erreurs en matière de foi, etc. Ainsi la *Biographie catholique*, disposée par ordre chronologique, comprendra les vies des grands hommes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, des Pères de l'Eglise, des papes, des écrivains chrétiens, des hérétiques, des schismatiques, et de tous ceux qui, par une influence quelconque, ont agi sur l'état du christianisme.

Les deux volumes de cet ouvrage qui ont déjà paru, forment une histoire complète de l'Ancien et du Nouveau-Testament jusqu'à la ruine de Jérusalem, et renferment un *Précis de l'histoire de l'Eglise* jusqu'à l'an 70, précédé de *Notices préliminaires pour servir d'introduction à la philosophie de l'histoire ecclésiastique.*

Nous avons remarqué, dans le second volume surtout, riche des

---

(1) 2 vol. in-8° ornés de 100 gravures en taille douce; prix, 14 fr., et 18 fr. franc de port. A Paris, chez H. Plon, éditeur, rue de Vaugirard, 36.

noms de quelques auteurs dont la collaboration est un sûr garant du mérite non seulement de leurs travaux, mais de l'ouvrage même auquel ils coopèrent, des articles d'une valeur incontestable et qui seuls suffiraient pour assurer le succès de cette importantepublication.Mais que les éditeurs nous permettent, après avoir rendu à leurs efforts et à leurs travaux toute la justice qui leur est due, de regretter qu'ils n'aient pas terminé chaque volnme par une table *alphabétique* propre à faciliter les recherches; c' est une amélioration que nous osons leur demander pour le troisième volume, avec d'autant plus de confiance qu'ils nous semblent en avoir fait une importante dans le second en multipliant beaucoup moins les vignettes, trop nombreuses, à notre avis, dans le premier, et que nous désirerions ou voir supprimer tout-à-fait, ou voir exécuter d'une manière digne des sujets qu'elles représentent.

PARIS ANCIEN ET MODERNE, *ouvrage composé de 300 planches dessinées et gravées par les meilleurs artistes, avec un texte explicatif, par M.* DE MARLÈS, auteur de l'*Histoire de la Domination des Arabes*, de l'*Histoire des Indes*, etc., etc., membre de plusieurs sociétés savantes de France et de l'étranger (1). — L'une des premières villes du monde, par le nombre et la beauté de ses monuments, par la variété et la perfection des produits que son industrie répand en Europe, par ses sociétés savantes et littéraires, par ses artistes, qui n'ont nulle part de rivaux, par la politesse de ses mœurs et l'aménité du caractère de ses habitants, par la réunion dans ses murs de toutes les gloires qui jadis brillèrent dans l'Athènes de Périclès, dans l'Alexandrie des Ptolémées et dans la Rome d'Auguste; Paris enfin, méritait d'être l'objet d'un travail spécial et consciencieux, destiné à le faire connaître particulièrement de tous les Français qui ne l'ont point vu, des étrangers qui ont peu d'espérance de le voir, de beaucoup de Parisiens peut-être qui le voient et qui ne le connaissent pas.

Le *Paris ancien et moderne* est le plus complet des ouvrages publiés dans ce but; il transporte, pour ainsi dire, sous les yeux des lecteurs cette ville célèbre, non seulement telle qu'elle est aujourd'hui, mais encore telle qu'elle a été depuis son origine : en sorte que les

---

(1) 4 vol. in-8°, prix : 148 fr. et 130 fr., avec toutes facilités dans les termes de payement, pour les abonnés à la *Revue catholique*. A la librairie de M. Parent-Desbarres, rue de Seine-St.-Germain, 48.

étrangers, et ses habitants eux-mêmes, y trouvent réunies en un faisceau toutes les notions historiques, curieuses, intéressantes, monumentales, qui se rattachent aux objets décrits, et qu'ils devraient chercher, sans les trouver peut-être, dans une infinité de volumes.

Les planches, gravées avec le plus grand soin par nos meilleurs artistes, offrent : 1° les accroissements successifs de Paris, depuis sa première enceinte connue sous Louis-le-Jeune, jusqu'à son enceinte actuelle construite sous Louis XVI ; 2° son ancienne division en vingt quartiers, avec les plans de chacun de ses quartiers, et sa division nouvelle en douze arrondissements, avec les plans de chacun d'eux ; 3° les vues pittoresques, intérieures, et souvent sous plusieurs aspects, de tous les monuments anciens encore existants, et de ceux que le temps a détruits, et dont la tradition seule s'est conservée par des plans, des dessins recueillis dans les dépôts publics, ou par de vieilles gravures que leur rareté a rendues très précieuses ; 4° les monuments nouveaux dont cette ville s'est enrichie depuis 1789 jusqu'à 1838.

Le texte, format in-4°, est divisé en douze arrondissements correspondants à l'ancienne division en vingt quartiers. Chaque partie est subdivisée en trois sections : 1° monuments anciens existants ; 2° monuments anciens détruits ; 3° monuments nouveaux. Les antiquités celtiques et romaines forment une quatrième section pour les quartiers qui en possèdent encore quelques débris. Le texte indique l'origine du monument, ses accroissements, les améliorations qu'il a éprouvées, ses dégradations, sa destruction ou son état actuel. — L'ouvrage est terminé par une nomenclature raisonnée des rues de Paris.

L'exactitude et la fidélité des recherches de l'auteur, l'impartialité dont il a fait constamment preuve, le soin qu'il a eu d'éviter tout ce qui aurait donné à son travail une couleur politique qui en eût fait un ouvrage de parti, recommandent *Paris ancien et moderne* aux lecteurs de toutes les opinions. C'est là un livre où l'histoire parle seule par la voix des monuments, et qui peut être lu avec intérêt par tous, mérite trop rare pour que nous ne nous plaisions pas à le constater, et à en féliciter, et M. de Marlès, le savant auteur, et M. Parent-Desbarres, l'infatigable éditeur.

GALERIE DE TABLEAUX RELIGIEUX.

Au moment où l'ouverture du Salon appelle l'attention générale sur les œuvres de l'art inspirées par la religion, par l'histoire, et même encore par la mythologie, nous n'hésitons plus à parler d'une œuvre éminemment utile et chrétienne que les directeurs, administrateurs et principaux rédacteurs de la *Revue catholique*, de l'*Encyclopédie catholique* et de la *Collection des œuvres des Pères de l'Église* viennent de fonder, dont ils ont nommé directeur M. Parent-Desbarres, mais dont ils n'ont voulu occuper leurs abonnés qu'après l'avoir assise sur des bases durables, qu'après l'avoir constituée dans des conditions de viabilité qui fussent une garantie pour tous.

Qui n'a pas gémi souvent en apercevant, non seulement dans de pauvres chapelles de village, mais même dans des églises de grandes villes, des tableaux prétendus religieux, des statues représentant quelques saints, des ornements destinés à décorer la maison de Dieu, mille objets où le grotesque le dispute au ridicule, en présence desquels le goût le moins exercé ne peut éprouver qu'un sentiment de répulsion? Le projet de mettre en harmonie complète avec les progrès faits par les arts tous les objets destinés à orner les édifices sacrés nous a paru bon et utile. En voyant chaque jour le sculpteur, le peintre, le statuaire, le lithographe, le graveur, traduire en chefs-d'œuvre des sujets profanes, et trop souvent licencieux, immoraux; puis en apercevant dans nos églises des tableaux incorrects sous le rapport de la composition, du dessin et du coloris, des statues grossièrement sculptées et ne représentant la nature humaine divinement inspirée, si tant est même qu'elles la représentent, que sous des formes d'une laideur souvent repoussante, nous nous sommes demandé si ce n'est que pour les sujets profanes que les arts réservent de nos jours leurs merveilles, s'ils ne rempliraient pas plus dignement, plus honorablement leur mission en faisant pour le culte catholique quelques unes de ces œuvres remarquables qui sont accueillies par les applaudissements du public. Un sentiment pénible, qu'ont partagé souvent les cœurs chrétiens, nous affectait à cette pensée, qui nous a inspiré le projet de faire, autant qu'il est en nous, concourir les arts à l'embellissement de nos temples.

Nous avons donc disposé, dans les bureaux mêmes de l'administra-

tion de la *Revue catholique*, un vaste emplacement où seront reçues les productions des peintres, des sculpteurs, des statuaires, des graveurs, des ornemanistes, qui, s'associant sincèrement à nos vues, consacreront leur talent à reproduire sur la toile, à représenter avec la pierre ou le marbre les augustes mystères de la foi, les images adorables du Sauveur des hommes, les traits vénérés des saints. Déjà des offres nombreuses d'une précieuse coopération assurent le succès de notre plan.

Ainsi, nos églises pourront désormais, à des prix excessivement modérés, mais qui, variant constamment, ne peuvent être traités que de gré à gré, acquérir de belles compositions dignes d'orner la maison sainte. Les sujets pourront même être indiqués pour être exécutés suivant le vœu de MM. les curés ou des membres des fabriques, dont les vues seront toujours exactement suivies s'ils ont soin de désigner les dimensions, le nombre de personnages, la nature et même la forme de l'encadrement, et enfin, par approximation, le prix qu'ils ne voudraient pas dépasser.

Ce projet n'a été formé, nous ne saurions trop le répéter, que dans le but de donner aux objets du culte exposés à la vénération publique, l'éclat, la dignité, la grandeur convenables, le mérite qu'ils doivent avoir pour inspirer le recueillement et commander le respect. Nous appelons à nous, pour le réaliser, tous les hommes doués d'une piété sincère et éclairée. Nous espérons, nous sommes convaincus que notre voix trouvera de nombreux échos, que notre appel sera entendu et nos efforts puissamment encouragés (1).

Chaque mois la *Revue catholique* donnera le catalogue des sujets tant peints que gravés, lithographiés ou sculptés, qui composeront la *Galerie religieuse*.

---

(1) On peut, dès ce jour, adresser *franco* toutes les demandes à l'administration de la *Revue catholique*, rue de Seine-St.-Germain, 48. Tous les renseignements, toutes les indications nécessaires seront envoyés sans délai. — Déjà de nombreuses demandes peuvent être immédiatement servies; et bientôt une partie des bureaux, transformée en vaste galerie, offrira des sujets variés dans tous les genres de composition.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

PRÉDICATIONS DU CARÊME A PARIS.

CONFÉRENCES DE M. DE RAVIGNAN.

Il est une époque dans l'année où les hommes les plus indifférents en matière de religion paraissant sortir de la léthargique apathie dans laquelle ils sont plongés, semblent se rappeler qu'il y a un Dieu et qu'ils sont hommes ; leurs voix suppliantes s'élèvent alors vers la divinité, leur foule pressée remplit nos temples un instant trop peu nombreux et trop étroits; on dirait que les communications entre le ciel et la terre sont en ce moment plus faciles, que la foi et la prière, déjà pour tous un devoir, sont devenues pour tous un besoin.

Quelque vives qu'aient été cette année les préoccupations d'une politique qui absorbe tous les esprits, captive toutes les intelligences, attire à elle toutes les ambitions; quelque impatients qu'aient été dans un grand nombre l'amour du pouvoir, la soif de l'or; quelque entraînement qu'aient opéré sur les esprits les inquiétudes du présent et les craintes pour l'avenir, la voix puissante des orateurs évangéliques a été souvent trop faible pour arriver aux derniers rangs des auditeurs avides de l'entendre pendant la sainte quarantaine.

Le mouvement religieux déjà remarqué à la même époque depuis quelques années ne s'est point ralenti; nous croyons même ne pas nous tromper en assurant que de la comparaison des carêmes précédents avec celui-ci on peut tirer cette conclusion consolante que la cause religieuse a gagné beaucoup.

Et quand nous parlons ainsi de son triomphe, ce n'est pas que nous nous dissimulions combien il est encore imparfait dans ceux mêmes qui sont l'objet de nos espérances ; nous savons ce qu'il faut accorder à l'influence de l'exemple, aux inspirations de l'oisiveté, à l'entraînement même de la *mode*; nous n'ignorons pas qu'aux jours où nos églises voyaient refluer jusque sur leurs marches extérieures une foule silencieuse quoique empressée, les cœurs qui battaient d'émotion à la vue de nos solennités n'étaient ni tous dévoués ni tous convaincus; l'éclat du talent des orateurs d'un côté, la splendeur de nos cérémonies de l'autre, ont été de puissants attraits pour un grand nombre; aussi craignons-nous de penser aux jours qui vont suivre, et où toutes ces nombreuses assemblées, maintenant dispersées pour ne se réunir que dans un an, ne nous donneront plus l'admirable spectacle dont nous venons d'être témoins; mais il n'est pas moins

vrai que nos chaires ont été constamment environnées pendant le carême, que nos plus grandes basiliques ont vu se renouveler, et même plusieurs fois par jour, un auditoire toujours attentif, et que les plus hautes intelligences de notre époque se sont pieusement groupées au pied de la tribune de vérité, au milieu d'une jeunesse que la parole sainte arrachait à ses occupations, peut-être à ses divertissements ordinaires.

Dans quatre églises surtout l'affluence des fidèles a été et plus considérable et plus constante à l'Assomption. où prêchait M. l'abbé Deguerry; à Saint-Thomas-d'Aquin, où l'on entendait M. l'abbé Dupanloup; à Saint-Sulpice, où M. l'abbé Comballot remplissait la station, et à Notre-Dame, où M. l'abbé de Ravignan poursuivait le cours de ses conférences (1).

Notre but n'est pas de faire entre ces quatre orateurs chrétiens un parallèle que ne permet ni la manière particulière de chacun, ni la différence des sujets qu'ils ont traités. Tous ont un talent auquel la religion devra sans doute beaucoup; mais tous n'ont pas le même genre de talent; l'un attaque les erreurs du siècle et les passions humaines avec l'arme du raisonnement; l'autre suit, pour atteindre le même but, les inspirations et les élans d'une imagination forte et puissante; celui-ci cherche, dans le choix de ses sujets et dans la noble sévérité de son langage, à marcher sur les traces des orateurs du grand siècle; celui-là pense que, pour mieux être compris de l'auditoire de notre époque, il faut lui parler sa langue nouvelle et le confondre, le convaincre à l'aide des mots qu'il a adoptés ou inventés.—Dans M. l'abbé Deguerry une figure imposante, une voix forte, un geste animé, une discussion vive, pressante, qui n'exclut pas dans la forme les principes de la nouvelle école, étonnent d'abord, et le font remarquer plutôt que goûter;—dans M. l'abbé Dupanloup, au contraire, c'est la douceur et l'onction de la voix, la clarté de l'exposition, l'abondance du style, l'élégance des périodes qui intéressent, qui touchent et qui rappellent l'illustre évêque de Clermont.—Ces deux orateurs ont attiré surtout les femmes; leurs qualités diverses ont le privilége de

---

(1) Si nous parlions dans cet article de prédicateurs autres que ceux de Paris, nous joindrions à ces noms celui de M. l'abbé David, vicaire de Versailles, qui a prêché le carême à Saint-Germain-en-Laye avec un grand succès, dont un de ses auditeurs encore vivement ému nous a parlé avec les plus grands éloges, et que sans doute nous entendrons bientôt dans une de nos chaires où il paraît être appelé à faire sensation.

les émouvoir et de les attacher. — Les deux autres orateurs ont agi surtout sur les hommes, et particulièrement sur la jeunesse.

M. Comballot a tous les dons nécessaires pour faire impression sur des jeunes gens doués la plupart d'une imagination vive et brûlante; fatigués du doute dans lequel les laissent leurs professeurs, ils doivent aimer celui qui présente à leurs regards les images les plus hardies, les plus frappantes, les plus pittoresques; ils doivent écouter avec avidité celui qui vient dérouler devant eux les systèmes du matérialisme, de l'athéisme et de l'incrédulité, qui les détruit et les renverse en employant tour-à-tour avec bonheur, avec adresse, avec audace, tantôt une ironie incisive et piquante, tantôt les ressources d'une érudition presque spontanée, tantôt le raisonnement, qui, trop souvent cadavre décharné, revêt dans sa bouche des formes grandioses et imposantes. Quand il est aux prises avec quelque système présenté comme nouveau, on voit qu'il l'a saisi avec une promptitude étonnante, qu'il a découvert son côté faible, qu'il l'attaque dans sa partie vulnérable avec la plus grande justesse, et on aime ce courage qui n'est jamais déconcerté. Il excelle aussi dans la peinture des vices de notre époque; le sensualisme égoïste, avide, ambitieux, voluptueux, trouve en lui un censeur impitoyable qui lui arrache son masque hypocrite. Quelques uns reprochent à son pinceau une trop grande énergie; quelquefois, il est vrai, il tombe par ambition oratoire dans une certaine trivialité d'expressions qu'on pardonne à la chaleur de l'improvisation, mais qui serait censurée avec justice si ses sermons étaient écrits; cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui une grande puissance oratoire, un grand talent de discussion, et une aptitude singulière à la polémique religieuse.

M. l'abbé de Ravignan a retrouvé cette année, en prenant de nouveau possession de la chaire de Notre-Dame, son auditoire aussi nombreux, aussi distingué; et ses auditeurs, de leur côté, ont retrouvé en lui la même force de raisonnement, la même vivacité de conviction, la même abondance des pensées, la même éloquence dans tous ses discours. On ne sait vraiement ce qu'il faut admirer le plus dans les desseins de la Providence, ou de l'empire que le talent du jeune orateur exerce sur cet immense auditoire chaque dimanche plus compacte, ou de l'empressement avec lequel plusieurs milliers de jeunes gens viennent suivre avec lui les points sur lesquels porte sa discussion. — M. de Ravignan se trouve, à Notre-Dame, dans des conditions particulières; il n'est pas obligé d'aborder un sujet nouveau toutes les fois qu'il monte en chaire. Dès le début de la station, un

vaste plan est annoncé, et peut se diviser et se subdviser en plusieurs discours; c'est une grande latitude; mais il faut que ce plan ait été préparé par de grands travaux, il faut un système complet d'études. Il y a deux ans, M. de Ravignan, dans sa première conférence, n'indiqua pas seulement le sujet d'une station, mais donna le plan d'une apologie complète de la religion. Il entreprit de rétablir la philosophie de l'histoire, il suivit la marche du genre humain jusqu'à Jésus-Christ, il examina le polythéisme et le philosophisme ancien; il continua le même sujet l'année dernière, en suivant le développement de l'Église jusqu'à la réforme inclusivement. Dans la station de cette année, il a abordé directement Jésus-Christ, pour prouver tout à la fois sa grandeur, ses qualités surhumaines, la réalité de son existence, la vérité des faits qui lui sont attribués, pour renverser le symbolisme de l'école historique moderne.

Ses différents discours ont eu pour objet : *les préjugés illégitimes*, conférence dans laquelle il a combattu le doute et l'opinion que le christianisme est un fait humain ; *la possession historique du fait divin*, discours dont l'objet a été de prouver que l'Église possède la vérité de la foi, et qu'on ne peut rien opposer à la possession et au témoignage historique ; *le christianisme historique*, discussion qui a établi que le christianisme est historique d'abord, puis qu'il est la seule religion historique, et enfin qu'il devait être tel, c'est-à-dire religion historique ; *le miracle historique*, exposition de l'ensemble des faits évangéliques, évidemment surnaturel et divin, et conclusion, donc il faut croire ; *caractère de Jésus-Christ*, grandeur divine, fait divin ; *doctrine de Jésus-Christ*, ayant pour objet la gloire de Dieu ; puis enfin, après avoir, le jeudi-saint, montré *Jésus-Christ-victime*, l'orateur a terminé la station, le dimanche de Quasimodo, en discutant *les caractères distinctifs de la divinité de Jésus-Christ*, qui sont les prédictions qui l'ont annoncé, sa doctrine, ses œuvres, son caractère.

Suivant l'usage, M. l'archevêque a pris la parole à la fin de la dernière conférence ; au moment de bénir cette immense assemblée, il a voulu lui annoncer lui-même, après avoir parlé avec émotion du vénérable prélat auquel appartient l'idée première et le premier modèle de ces stations, que l'année prochaine la même *voix amie* continuera l'exposition des grandes vérités de la foi.

Nous avons dit que les plus hautes intelligences de notre époque se pressaient autour de la chaire de Notre-Dame : qu'il nous suffise, pour justifier cette assertion, de citer M. l'ancien évêque de Beauvais,

M. l'évêque de Saint-Flour, M. le coadjuteur nommé d'Aire, M. l'internonce, M. le coadjuteur de Reims, M. l'évêque d'Hermopolis, MM. de Chateaubriand, Lamartine, Berryer, Dupin, Ballanche, etc., et une foule de personnages politiques éminents, d'écrivains distingués, d'avocats et de magistrats dont la présence assidue était tout à la fois un hommage à l'orateur et aux grandes vérités qu'il démontrait.

Un an de méditations, de prières et d'études va donner à M. l'abbé de Ravignan de nouvelles forces pour poursuivre la belle carrière dans laquelle nous l'avons suivi avec tant de bonheur, et dans laquelle nous le retrouverons encore, apôtre de la vérité, la vengeant des attaques dont elle est l'objet et la faisant triompher dans les esprits et dans les cœurs. D.

DU SUICIDE (1).

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre article d'une si effrayante vérité sur la *progression croissante des suicides*, vous avez remarqué avec une grande raison que le suicide tend à devenir aux yeux des tribunaux un moyen d'excuse pour les meurtriers, quand une circonstance indépendante de leur volonté les a empêchés de le consommer. Me permettrez-vous de revenir sur ce sujet, et d'appeler encore l'attention de vos lecteurs sur ce nouvel indice de désorganisation sociale ?

Il résulte évidemment de certains arrêts rendus par le jury depuis peu de temps, que le suicide n'est plus un acte lâche, coupable, flétrissant, puisque dans ces *suicides de convention*, où deux insensés disposent d'un bien qui ne leur appartient pas, le désir de recevoir

---

(1) Cette lettre de notre judicieux correspondant ayant une liaison directe avec notre précédent article sur le suicide (p. 257 de ce volume), nous lui donnons avec empressement la place que nous réservions dans ce numéro pour notre 3e article sur le même sujet, et nous renvoyons celui-ci au mois prochain.

(*Note du rédacteur en chef.*)

la mort, exprimé par la victime, est une excuse suffisante pour celui qui a survécu, et que, même dans des cas où ce désir de la mort n'a point été manifesté, l'assassin trouve encore le bénéfice d'une *circonstance atténuante* dans une volonté de suicide par lui exprimée quoique non accomplie. Il ne faut pas, dit-on, demander compte au jury d'une telle jurisprudence! on doit s'incliner devant son omnipotence, omnipotence qui amènera sûrement la destruction de cette institution, si on ne la sauve de ses propres excès par une prompte et large modification.

Mais l'autorité supérieure n'a-t-elle donc rien à se reprocher, et ne serait-on pas en droit de lui attribuer une partie de ce scandale?

Pourquoi un président de cour d'assises permet-il que l'on agite devant lui la question de savoir si le projet de suicide a été réel, si la tentative de suicide n'a pas été seulement feinte? Dès l'instant où l'on entre dans l'examen d'une semblable question, on admet implicitement que sa solution devra influer sur la position de l'accusé; et voilà ce qui ne devrait jamais être. Et si, après que l'on a discuté ce point, les faits se résolvent en faveur de l'accusé; s'il est prouvé que sa tentative de suicide a été réelle et n'a échoué que par une circonstance indépendante de sa volonté, faut-il s'étonner que le jury lui accorde les avantages d'une doctrine professée devant lui avec l'autorisation des magistrats? Comment permet-on à un avocat de venir arguer en faveur de son client d'une tentative de suicide, et de lui faire d'un nouveau crime un bouclier pour repousser la peine due au meurtre? Un défenseur doit-il employer une arme qui peut se retourner contre la société?

A Dieu ne plaise que je veuille attenter au droit sacré de la défense! Je sais tout ce qu'on doit lui laisser de latitude; je sais que, lorsqu'au nom de la plus stricte justice, lorsqu'au nom de l'évidence, l'échafaud réclame une tête, on ne saurait la lui livrer sans combat. Il y a même quelque chose de très moral à montrer au criminel le plus couvert de sang, à celui qui s'est le plus joué de la vie de ses semblables, que la vie de l'homme a un tel prix aux yeux de la société, que la justice n'ose pas livrer la sienne au bourreau sans qu'elle lui ait été disputée. Mais si la défense a des droits que l'on doit respecter, elle a aussi des devoirs qu'elle ne doit pas enfreindre, et qu'il appartient aux magistrats de lui rappeler si elle les oublie. Dans tout ce qui tient aux faits, elle a une liberté pleine et entière, soit pour la manière de les présenter, soit même pour les nier, si elle en entrevoit la possibilité; mais dès qu'elle entre dans l'appréciation morale

de ces faits, il est des règles qu'elle devrait toujours respecter; elle ne devrait jamais, par exemple, pouvoir alléguer un crime comme excuse d'un autre crime. — Il y a quelques mois, un avocat ayant voulu, devant la cour d'assises de la Gironde, s'élever contre la peine de mort, fut arrêté par le président. On ne peut certainement que louer cette fermeté; mais ne semble-t-il pas moins immoral d'argumenter contre la peine de mort, que de présenter le suicide comme une circonstance atténuante en faveur d'un coupable? Tolérerait-on qu'un avocat fît l'apologie du meurtre pour disculper un meurtrier? Si l'on admet qu'une tentative de suicide peut être une excuse, n'est-ce pas parce que l'on regarde le suicide non plus comme un crime, mais comme un acte expiatoire, c'est-à-dire comme un acte légitime? Cette apologie indirecte du suicide est à nos yeux aussi coupable que l'apologie du meurtre. Un avocat ne doit jamais oublier que sa mission est de défendre le criminel et non pas le crime.

Et cependant, peut-on blâmer les plaidoiries des avocats, lorsque les organes du ministère public eux-mêmes leur donnent l'exemple des plus étranges aberrations?

Dans une déplorable affaire jugée par la cour d'assises de Versailles, il fut admis, d'un commun accord, par l'organe du ministère public et par le défenseur de l'accusé, que la résolution exprimée par une jeune fille de recevoir des mains de son séducteur la mort qu'il devait se donner ensuite à lui-même, était une *circonstance atténuante*. La validité de ce monstrueux contrat étant ainsi reconnue, tous les efforts du procureur du roi tendirent à prouver que le suicide n'ayant pas été consommé, et le contrat n'ayant pas reçu *tout son accomplissement*, le meurtrier ne pouvait dès lors être entièrement excusé; tandis que le défenseur, soutenant que si le suicide n'avait pas été consommé c'était par des circonstances indépendantes de la volonté de son client, réclamait une entière absolution.

Comment le pouvoir tolère-t-il que dans une société civilisée, des hommes revêtus d'un caractère public professent une doctrine aussi opposée aux règles de la véritable justice? Si quelques esprits assez égarés par une détestable philosophie croient l'homme libre de disposer de sa vie et de communiquer à un autre le droit de la lui ravir lorsque lui-même ne se sent pas la force d'exécuter son criminel dessein, devrait-il jamais leur être permis d'émettre, du haut d'un tribunal, ces principes destructeurs de tout ordre social? et, ce qui est encore, non pas plus immoral, mais plus absurde, s'il est possible, devraient-ils pouvoir montrer comme circonstance atténuante une

tentative faite par un meurtrier pour ne pas survivre à son crime, ce qui équivaut à dire qu'en faisant le sacrifice de sa vie on acquiert des droits sur la vie des autres?

Bien plus, il y a quelques mois un jeune homme comparaissait devant la Cour d'assises de Paris, sous la prévention d'avoir tué une jeune fille dans un accès de jalousie. La victime n'avait point manifesté le désir de se détruire; elle avait été frappée à l'improviste, lâchement assassinée. Mais son meurtrier avait eu l'intention de la suivre dans le tombeau; prêt à se frapper lui-même, il avait cru pouvoir disposer d'une vie que le désordre avait liée à la sienne, et nous eûmes encore, dans cette occasion, une apologie du suicide admise par le ministère public et par le jury. L'accusé alléguant son projet suivi d'une faible tentative, l'avocat-général lui prouva que ce projet n'avait jamais été sérieux, que sa tentative n'avait été qu'une honteuse comédie, et, après lui avoir reproché sa lâcheté, conclut en lui disant : *Ainsi, ce n'est pas une excuse* (1).

Une parole plus coupable peut elle tomber de la bouche d'un magistrat? C'était dire à l'accusé : Si votre tentative de suicide eût été sérieuse, on aurait pu vous excuser! C'était lui dire : Si vous aviez suivi votre victime dans la tombe, vous auriez lavé votre crime! C'était avouer que, dans la pensée de ce magistrat, l'homme qui a disposé injustement de la vie d'un autre trouve une excuse dans le crime non moins grand de disposer de la sienne; que, selon lui, le crime peut expier le crime; qu'il n'y a pas de honte à se dépouiller de la vie, et que c'est peut-être quelquefois un devoir! Reprocher à cet accusé la faiblesse des coups qu'il s'était portés, sa *lâcheté* à se

---

(1) Ce point vient encore d'être plaidé il y a quelques jours devant la cour d'assises de la Seine, par l'avocat du jeune Beugnet, accusé d'avoir assassiné de deux coups de pistolet Victoire Lécluse. Bien que rien ne montrât dans l'accusé le projet d'attenter à sa propre vie, son avocat n'a pas moins cru devoir soutenir qu'il avait réellement l'intention de diriger sur lui-même un des pistolets dont il s'était muni, et qu'il ne l'avait déchargé sur sa victime que parce qu'il l'avait vue se mouvoir encore après le premier coup. La malheureuse jeune fille mourut quelques heures après, sans avoir pu proférer une seule parole; Beugnet fut immédiatement arrêté, et le jury ayant admis des *circonstances atténuantes*, il fut condamné à vingt ans de travaux forcés. — Une chose nous a tellement révolté dans ce procès, que nous ne pouvons nous empêcher d'en témoigner notre étonnement et notre indignation. — Le corps inanimé de la jeune fille ayant été, suivant l'usage, livré aux médecins chargés d'en faire l'autopsie, on leur a demandé non seulement de rechercher les causes de la mort, mais d'examiner si Victoire

frapper, n'était-ce pas lui dire aussi que le suicide est un acte de courage?

Un magistrat qui comprendrait toute l'étendue de ses devoirs, qui saurait juger les crimes, non pas seulement avec les articles du Code pénal, mais d'après la doctrine et la morale du christianisme, trouverait pour ses réquisitoires autre chose que des phrases boursouflées et des théories philosophiques. Il dirait aux coupables que ce n'est pas avec un sang inutilement versé que l'homme efface son crime, mais avec le repentir, avec la résignation à subir le châtiment imposé. C'est surtout lorsqu'on lui amènerait un de ces malheureux dont une funeste éducation a perverti l'esprit et le cœur, dont la tête a été bouleversée par de mauvais drames et de mauvais romans, et qui, jetés dans le crime à la fleur de leur âge, inspirent encore plus de pitié que d'horreur, qu'il chercherait des paroles propres à éveiller le repentir dans son âme, et à le préparer à rentrer un jour dans la société, s'il ne devait pas en être séparé pour jamais. Il lui ferait comprendre que le suicide eût été un second crime ajouté au premier, un acte de lâcheté joint à un acte d'atroce barbarie; qu'en vain l'on échapperait à la justice des hommes, puisqu'au-delà se trouve la justice de Dieu, et qu'à son tribunal redoutable nul ne peut se présenter sans avoir été appelé, sans avoir lavé ses fautes par le repentir. Il lui ferait comprendre qu'il doit une expiation à la société; que si elle le frappe pour un temps, le repentir peut le rendre digne d'y rentrer un jour; qu'il peut du moins se relever aux yeux de sa conscience; et qu'en acceptant avec courage la peine qui va lui être infligée, en la subissant avec résignation, il retrouvera plus tard cette paix intérieure qu'il a perdue dans le désordre.

Lécluse avait conservé sa virginité. Et en plein tribunal, sans que le huis-clos ait été ni prononcé ni demandé, un médecin est venu, devant une auditoire nombreux, déposer sur une telle question, et dire sur quoi son opinion *négative* était fondée! Il y a là, à notre avis, non seulement une immoralité publique, mais une insulte grave et d'autant plus gratuite à la mémoire de la victime, que cette circonstance n'avait aucune espèce de rapport avec les débats, et que ni le ministère public ni l'avocat n'en ont fait usage. — Nous comprenons et nous sommes loin de blâmer de semblables recherches, de semblables discussions dans des affaires où elles constituent pour ainsi dire les élements du procès, dans une prévention de viol par exemple; alors encore le huis-clos est-il prononcé; mais ici rien n'exige, rien ne justifie ces investigations. Nous avions été trop indigné de ce que nous regardons comme une monstrueuse immoralité pour ne pas la signaler ici, et exprimer le vœu que nos paroles ne soient pas sans échos.

(*Note du rédacteur en chef.*)

A celui que réclamerait impérieusement l'échafaud, il montrerait le suicide ne le dérobant pas au châtiment, mais lui ôtant, avec la faculté d'expier le passé, le seul moyen d'éviter le plus terrible des châtiments. Il lui apprendrait que, mourant en quelque sorte dans son crime, il aurait été doublement flétri, et par ce crime, et par le refus de l'expier; tandis qu'il le serait moins par la satisfaction donnée à la société, que par son refus de la subir. Car on ne peut pas nier que, quelle que soit l'ignominie attachée à la mémoire de l'homme condamné à cette mort infâme, on doit mettre cependant une différence entre celui qui, en la subissant, a satisfait pour son crime, et celui qui, par sa mort volontaire, s'est soustrait à toute satisfaction.

Ces idées si simples se présenteraient tout naturellement à la conscience du magistrat s'il envisageait ses devoirs du point de vue social, c'est-à-dire du point de vue chrétien, puis, pénétrant peu à peu dans la masse du peuple, y produiraient une heureuse révolution. Mais que nous en sommes loin, aujourd'hui que les idées philosophiques remplacent partout les idées chrétiennes ! Aussi, quand on voit les plus simples notions de la morale méconnues dans le sanctuaire de la justice, il ne faut pas s'étonner que notre avenir inspire tant d'alarmes; car il y a pour la société quelque chose de pire que cette énorme augmentation de crimes dont nous sommes témoins : c'est cette confusion d'idées à la faveur de laquelle certains crimes perdent l'horreur qu'ils doivent inspirer, et certains actes flétris par la morale, repoussés par la religion, cessent de paraître honteux aux yeux même de ceux à qui la société a remis le soin de sa défense. V. E. B.

DES PROGRÈS DU PROTESTANTISME.

La société, on ne saurait se le dissimuler, est en proie à de grandes dissensions; une partie de ses membres est livrée à l'indifférence religieuse, plaie horrible que Bossuet appelle le plus grand de tous les maux; l'autre est composée d'hommes sans foi, sans mœurs, sans principes, qui, continuateurs et imitateurs des coryphées de la philosophie du XVIIIe siècle, cherchent à tout détruire, à tout renverser.

Cependant, en présence de ce désordre, la divine Providence ne nous a pas laissés sans consolation : le retour aux vrais principes

d'une partie de la jeunesse instruite et studieuse, et des hommes qui ont encore un peu de bonne foi, doit faire naître quelque espérance.

En effet, combien de jeunes gens, combien d'hommes rougiraient aujourd'hui de se montrer les admirateurs des écrivains qui se sont décorés du nom de philosophes? Ils savent qu'il n'y a plus que les esprits retardataires, les ignorants et les libertins qui osent encore citer les turpitudes de ces oracles du siècle dernier ; ils ne se contentent plus d'un bon mot, d'une impiété mise en épigramme, ils veulent des raisons solides; ils étudient, ils jugent sans passion, et après avoir reconnu le vide et le néant des objections de l'incrédulité, ils tournent enfin leurs regards vers la croix, comme vers un port assuré.

Mais ce retour est-il bien sincère? est-il solide? sera-t-il durable? Ne serait-ce, comme on l'a dit, *qu'une pure forme de la sensibilité*, *un élan de l'imagination*, *une variété de la poésie*? Hélas! il ne nous est pas donné de répondre à de telles questions... A celui seul qui connaît le cœur de l'homme et ses plus secrètes pensées il appartient de le savoir.

Cependant, une chose est à remarquer en faveur du retour religieux dont on parle aujourd'hui. Les nouveaux philosophes voyant avec rage une grande partie de la jeunesse *leur échapper*, c'est leur expression, tremblent à la pensée que la religion reprenne son empire... et la preuve, c'est qu'ils redoublent d'efforts et d'ardeur pour pervertir ceux qui sont restés fidèles.

Une effroyable émulation s'est emparée d'eux ; ils semblent se disputer à l'envi l'honneur de porter à la religion les coups les plus perfides; ils emploient la même tactique que leurs prédécesseurs, ils se servent des mêmes armes ; ils répandent des mauvais livres ; ils mentent et ils calomnient dans leurs journaux. Ils n'ont plus, il est vrai, pour cri public de ralliement le mot impie de leur chef, car ils savent qu'il révolterait aujourd'hui ; mais ce mot est toujours dans leur cœur, c'est toujours leur cri secret, leur mot d'ordre, et ce qui nous le prouve, c'est leur espèce d'idolâtrie pour l'homme abominable qui l'a inventé, c'est leur continuelle admiration pour *le dernier des hommes*, *après ceux qui l'aiment*, comme l'a dit si énergiquement M. le comte de Maistre.

Mais, grâce à Dieu, on n'a plus rien à craindre de *ces grands esprits faux*, *de ces rares génies*, comme les appelle Bossuet ; ils ne peuvent plus faire de prosélytes ; nous l'avons vu, leur temps est déjà passé : on a fait justice de leurs mensonges et de leurs calomnies ; on a horreur de leurs blasphèmes ; leurs doctrines révoltent ; on les fuit.

Néanmoins, la religion catholique a d'autres ennemis, moins odieux peut-être, mais aussi perfides et aussi acharnés, enfants révoltés contre leur mère, et qui déchirent son sein. C'est vers ces ennemis qu'il faut aujourd'hui tourner nos armes, c'est de leurs coups qu'il faut nous défendre...

Telles sont les destinées du christianisme : toujours souffrir, toujours combattre ; mais aussi toujours surmonter les obstacles, toujours triompher ; destinées magnifiques qui doivent donner force et courage à ses enfants.

Que veulent donc ces nouveaux *ouvriers d'iniquité* que nous venons de signaler ? quel est le but de leurs efforts ?—Ils veulent, disent-ils, changer la religion de nos pères ; ils *protestent* contre cette religion sainte qui depuis dix-huit siècles, fait le bonheur du genre humain. Eh ! que nous donneront-ils à la place ? — Les insensés ! ils veulent nous donner pour règle de conduite les doctrines corrompues de deux moines apostats.

Oui, on voudrait *protestantiser* la France ; on voudrait que cette terre si catholique et si chrétienne embrassât cette religion d'un jour, ce système bâtard, inconséquent, étroit, sec, qui, sous une apparence de liberté, se résout pour les nations dans le despotisme brutal de la force, et pour les individus dans l'égoïsme.

On a levé le masque ; on ne garde plus de ménagement ; on ne cache plus le but que l'on veut atteindre. Certes, il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir et les efforts des protestants, et les faveurs dont ils paraissent être l'objet, et les moyens que le pouvoir lui-même semble leur donner pour s'étendre et pour accroître leur influence.

« Il n'y a qu'un cri dans les quatre coins de la France, disait naguère un journal religieux, pour se plaindre de leur ardent prosélytisme. Des émissaires courent de tous côtés ; ils répandent des livres ; ils cherchent à séduire de pauvres catholiques ; ils s'adressent aux classes ignorantes..... Le dernier compte-rendu de la Société de Genève, publié en 1837, nomme treize départements où cette société exerce principalement son zèle. Mais c'est surtout à Paris et à Lyon qu'ils agissent avec le plus d'audace : là ils ont des protecteurs puissants, des comités d'action, des bureaux de correspondance, des hommes en place, des banquiers, des dames zélées, à la tête du mouvement. On met tout en œuvre, on s'insinue partout, on multiplie les livres, on prétend que l'occasion est favorable et *qu'il faut se hâter d'en profiter.* »

On emploie tous les genres de mensonges ; on sème partout des publications captieuses que l'on cherche à faire passer sous des titres et des apparences orthodoxes ; on les répand à profusion dans les ateliers et dans les chaumières, aux portes même de nos églises et à l'entrée des promenades (1).

Dans ces livres, on supprime un ou plusieurs dogmes ; on se tait sur la nécessité ou on exagère avec hypocrisie la gêne de certaines pratiques; on isole la morale de sa sanction divine ; on substitue la philantropie humaine à la charité de Jésus-Christ; on relâche les liens du devoir; on falsifie les Saintes-Ecritures; on cherche à prouver que les sacrements et les observances de l'Eglise catholique sont inutiles; on rend odieuse et ridicule sa sainte doctrine ; on élargit le cercle des libertés; on transporte aux principes la tolérance qui ne doit s'accorder qu'aux personnes; on emploie, en un mot, tous les moyens pour éveiller l'esprit d'indépendance qui est le caractère du protestantisme.

Mais ce n'est pas tout! on calomnie les ministres du Seigneur ; on discute leurs droits; on se plaint de leur zèle; on voudrait enchaîner leurs mains ; on appelle sur eux le mépris et la haine!

Les journaux religieux ne sont-ils pas chaque jour pleins des faits que nous signalons? ne contiennent-ils pas tous les jours des preuves

---

(1) Nous croyons d'autant plus important de signaler ici un nouveau mode de propagande adopté par les protestants, qu'il vient d'être employé à Paris avec une grande activité, sans doute à cause de la circonstance du carême. Des lettres imprimées, remises à domicile, portent: *Vous êtes invité à venir entendre les prédications de l'Évangile qui ont lieu aux adresses indiquées ci-après savoir...* (Suivent les adresses de trois chapelles et les heures des prédications ; puis on lit au bas :) *Nous croyons et nous éprouvons que l'Evangile de Notre Seigneur Jésus-Christ est la puissance de Dieu à salut pour ceux qui croient; il est une éclatante manifestation de son amour pour tous les hommes, par lequel nous sommes délivrés d'un état de ténèbres et de misère, pour jouir d'un état de paix et de bonheur. — Notre dessein est donc de développer avec clarté et fidélité les grandes et importantes vérités qu'il renferme, en sorte que les personnes qui voudront bien venir nous entendre, puissent, par la connaissance qu'elles en auront, participer aux grands biens qui nous y sont révélés pour notre bonheur présent et éternel.* — Nota. *Les services sont publics et commencent précisément aux heures indiquées. On ne paie pas les sièges.*—Ayant nous-même reçu, ainsi que la plusieurs de nos confrères, une lettre pareille, nous prévenons ceux de nos lecteurs à qui on en adresserait que c'est un piége tendu à leur bonne foi, et dont ils doivent se défier. (*Note du rédacteur en chef.*)

frappantes des efforts multipliés et honteux que tente le protestantisme pour étendre le nombre de ses prosélytes ?

Telle est l'œuvre de nos frères égarés! Ici les faits parlent assez haut ! Nous ne pouvons plus rester ni dans une coupable indifférence, ni dans une lâche inaction. Il importe aujourd'hui que le parti de la vérité ne s'abandonne pas lui-même ; il faut qu'il combatte, non pas seulement en se défendant, mais en attaquant l'erreur en face. Eh quoi ! serait-il donc bien difficile aux hommes de foi et de science que la France a encore le bonheur de posséder si nombreux, de s'entendre et d'encourager les efforts partiels qui sont tentés pour nous sauver tous? Faut-il que ceux qui peuvent combattre dans la lice ne prennent toujours conseil que de l'égoïsme, de l'amour-propre, des calculs de l'ambition et même de la peur? Faut-il que l'impiété et l'hérésie aient mille échos pour propager leurs funestes doctrines, et que la vérité, la religion, les idées protectrices des individus et des peuples ne trouvent ni interprètes pour les redire, ni appui pour les défendre, ni horizon pour s'étendre?

Catholiques! nous faisons un appel à votre foi et à votre zèle. Le danger est imminent ; ne pas lutter contre le mal, c'est en devenir complice; ne pas repousser loin de soi la contagion, c'est s'exposer à en être atteint. Dans la cause commune tout homme est soldat ; et comme dans le corps humain chaque membre contribue à sa parfaite constitution, de même dans l'Église nous devons tous n'avoir qu'un cœur et qu'une âme pour la défendre. Tout chrétien doit rendre témoignage de sa foi; et cette foi doit être agissante, puisque la foi qui n'agit pas est une foi morte. Ne restons donc pas inactifs tandis que l'ennemi travaille avec ardeur ; rivalisons de zèle avec les propagateurs infatigables du protestantisme; opposons une forte digue au torrent qui menace de tout envahir ; ne nous effrayons ni du nombre des athlètes qu'exige la lutte, ni des efforts, ni du temps qu'elle réclame. Il y a long-temps que l'impiété sème ses livres et ses doctrines, et elle ne se lasse point ; le découragement ne trouverait-il accès que parmi nous? Soyons hommes de dévouement ; répandons partout les lumières de la vraie foi; faisons l'œuvre d'évangélistes; livrons-nous sans relâche et avec courage à ce noble apostolat; soutenons de tout notre pouvoir, encourageons les bonnes entreprises. Multiplions, entre autres, par nos sollicitations, le nombre des membres de *la Propagation de la Foi*, œuvre admirable à laquelle peut prendre part le pauvre comme le riche. Ne reculons devant aucun sacrifice. A l'exemple de nos ennemis cotisons-nous

pour acheter de bons livres, répandons-les partout, donnons-les, et nous aurons gain de cause.

Voilà ce que doivent faire les gens de bien ; voilà ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter à tout ce qui a influence et action dans sa sphère : le triomphe ne peut venir que par la lutte. C'est par une attaque qui n'a rencontré que la plus faible défense, disait naguère un de nos publicistes les plus distingués, que les principes de l'ordre social ont été minés ; c'est par une attaque raisonnée, infatigable, persévérante, que les fausses doctrines seront renversées et la vérité rétablie. Les faits ne sont que la conséquence des idées ; redressez donc les idées partout où elles sont faussées. Que chaque homme de conviction agisse autour de lui ; qu'il atteigne par la parole et par l'exemple tout ce qui est à sa portée ; le prêtre dans la chaire, l'homme politique à la tribune, l'écrivain dans les livres et dans les journaux, l'homme du monde dans les cercles, le père et la mère de famille dans leur maison, l'instituteur dans son école. Enseignez, moralisez, ne vous découragez pas ; l'expérience est pour vous, elle est à côté de la leçon, et le triomphe est au bout. L. F. Guérin.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1839. — TABLEAUX RELIGIEUX.

Le chiffre des producteurs, des industriels, des ouvriers habiles, des *faiseurs* en peinture et en sculpture comme en toute autre branche de l'art et de la science, s'accroît chaque année, nous serions presque tenté de dire d'une manière effrayante. Mais, il faut bien l'avouer, le nombre des *artistes* ne va pas croissant, et l'inspiration vive et pure est en ce moment dans bien peu de cœurs. Comment en serait-il autrement?

Dans l'antiquité, dans les temps intermédiaires, on vivait de peu ; il n'était donné qu'à un très petit nombre d'hommes de dépenser annuellement plus qu'une somme équivalente à mille ou douze cents livres, et le nombre de ceux qui ne dépensaient pas la valeur de dix sous par jour comportait au moins les trois quarts de la population répandue sur tout le globe. — Aujourd'hui, en France, sur trente-trois millions d'habitants, on en compte à peine quatorze millions qui ne dépensent pas cinquante centimes par jour ; et combien cependant qui,

en nous lisant, seront effrayés de ce double chiffre dont la conséquence rigoureusement logique est qu'il est donné encore en France, à l'heure qu'il est, à sept cents individus de dépenser à eux seuls l'argent qui suffit à l'existence de sept millions de leurs frères (1). Mais ce n'est pas ici un argument de philosophiste, un philanthropique paradoxe que nous voulons formuler contre l'aristocratie de la richesse ou de la position. Cette aristocratie a été et sera de tous les temps; elle est inévitable dans toute société, quelles que soient les bases de cette société, et qu'elle soit monarchique ou républicaine, car l'inégalité des conditions résulte de l'inégalité même des talents, du travail et du degré des vertus et des vices en théorie ou en pratique. Mais ce qui n'est pas de tous les temps et de toutes les sociétés, c'est la concurrence résultant, et d'une population accrue dans une proportion énorme, et plus encore de la tendance presque exclusivement civilisatrice d'une nation ou d'une époque entière. Or, c'est de cette augmentation de population et de cette monstrueuse concentration des individus dans les villes qu'est résultée la concurrence non moins monstrueuse qui fait la difficulté des positions et la cherté de l'existence, et qui jette aujourd'hui presque toutes les vertus et tous les talents dans des industries plus ou moins habiles, dans des exploitations plus ou moins infâmes.

Puis, au moral comme au physique, partout où les hommes se rassemblent hors de la présence immédiate de Dieu, l'air se corrompt bientôt, et rien de parfaitement pur, rien de réellement élevé, rien d'essentiellement beau, rien d'incontestablement bon ne saurait provenir de ces concentrations qu'on peut hardiment regarder comme un symptôme de maladie, et qui accusent dans le corps social une sorte d'obstruction funeste et souvent mortelle.

C'est aux âmes solidement pieuses, c'est aux hommes d'une foi robuste et en même temps d'une ardente activité, mais à ceux-là seulement qu'il appartient de pénétrer dans les villes quand la corruption s'y manifeste de plus en plus à mesure que la concentration de la population s'y fait sentir davantage. A eux la mission d'y rappeler incessamment, autant qu'il leur sera possible, la présence de Dieu. Mais à eux surtout de faire comprendre et de prêcher partout la nécessité d'une plus grande diffusion des populations dans les campagnes, et

---

(1) On compte en France environ 1,300 maisons dont la dépense dépasse 100,000 fr. par an, et près de 600 individus qui dépensent à eux seuls cette somme.

d'une application plus générale et mieux entendue des hommes aux travaux agricoles.

Ces réflexions, qui pourront, au premier abord, sembler étrangères au sujet qui nous occupe, s'y rattachent cependant bien directement si l'on y prend garde ; nous poursuivons.

Dans l'antiquité et dans les temps intermédiaires, avons-nous dit, la vie était facile et peu dispendieuse ; il y avait beaucoup plus de grandes fortunes, infiniment moins de fortunes moyennes, et les *prolétaires* (pour nous servir d'une expression consacrée, malgré l'abus qu'on en a fait il y a quelques années), les prolétaires étaient dans une proportion relative exorbitante. Mais, d'une part, la population était infiniment moins grande aussi ; et d'un autre côté, les riches, moins préoccupés par la crainte de perdre et par le désir d'accumuler pour faire face aux revers de la fortune, sans contredit moins fréquents et moins perfides qu'aujourd'hui, faisaient plus de bien aux prolétaires, dont ils se regardaient comme les patrons et les protecteurs, nous dirons presque comme les maîtres absolus au temps de l'esclavage, comme les pères et les tuteurs au nom de Dieu depuis l'ère chrétienne.

Aujourd'hui, et avec la maxime en vigueur : *chacun pour soi*, *Dieu pour tous*, les pauvres veulent acquérir à tout prix la fortune qu'ils n'ont pas, et les riches sont incessamment tourmentés par le désir d'accumuler pour faire face aux événements. De toute chose donc on fait une sèche et froide industrie, et l'équilibre social est troublé à ce point que les nécessités de la plus chétive existence vont croissant presque d'année en année dans une épouvantable progression.

Dans cet état de choses, c'est à peine, avouons-le sans crainte, si le ministère ecclésiastique exercé purement et exclusivement à toute autre occupation est possible partout, et surtout dans les grandes villes de France où un assez grand nombre d'ecclésiastiques se livrent, souvent même au préjudice des soins de leur ministère, qui rarement le permet, à des travaux, à des industries bien licites cependant et très louables en général, mais peu compatibles avec leur mission dans le monde. Et s'ils le font, ce n'est pas toujours par pure ambition ou pour acquérir une petite fortune et se mettre à l'abri des événements ; souvent ils se trouvent réduits à travailler ainsi pour satisfaire aux premières nécessités d'une simple mais honorable existence.

Or, s'il en est ainsi pour les ecclésiastiques eux-mêmes, que ne doit-ce pas être pour les écrivains et pour les artistes, dont les devoirs et les obligations n'ont ni un cercle aussi étroit, ni d'aussi saintes et souveraines exigences ?

Et, pour ne nous occuper ici que des artistes à proprement parler, faut-il s'étonner si l'inspiration naïve et pure, si les croyances vives et fortes ne trouvent dans leur cœur qu'un lit de chaux ardente, pour ainsi dire, qui les absorbe et les décompose afin de s'en faire une sorte de chique artificiel plus ou moins banal ou immonde et à tout usage?

Nous n'avons jamais été, nous ne saurions être dupes de ce retour à la religion qui s'est manifesté d'une manière si éclatante cependant depuis la révolution de juillet. Nous savons en apprécier la portée, et nous n'en admettons pas plus la complète sincérité que nous n'en révoquons en doute les résultats bien positifs et bien consolants. Il y a eu certainement, et il y a chaque jour encore d'éloquents et incontestables exemples de ce retour au catholicisme surtout (1), et si les classes élevées et les classes intermédiaires ont encore à peu près seules manifesté ce retour, c'est que les premières aussi elles avaient, vers le milieu du siècle dernier, donné aux basses classes l'exemple de la corruption et de l'athéisme.

Mais, et quoi qu'il en soit de cette observation, la réaction religieuse, il ne faut pas en douter aussi, n'a été pour les uns qu'une affaire de mode, pour les autres qu'une occasion de déployer dans ce sens leur activité industrielle.

De ce nombre ont été la plupart des artistes qui ont traité depuis huit ans des ouvrages religieux, et ceux-là seuls continuent à marcher dans cette voie, qui s'y sentent plus puissamment inspirés et qui y sont entrés de bonne foi et par raisonnement autant que par entraînement. Toutefois, le nombre est bien petit aujourd'hui des artistes vraiment croyants, on doit en convenir; mais tous les ouvrages religieux, quelle que soit la croyance de leur auteur, sont un témoignage rendu à l'esprit religieux de l'époque, et il faut tenir compte de leur intelligence et de leur bonne foi à ceux dont nous savons la croyance individuelle ou complétement déracinée, ou morte dans le sens sacramentel de ce mot.

Nous placerons en première ligne, parmi le petit nombre d'ouvrages religieux dignes de fixer l'attention au Salon de cette année, le grand tableau envoyé de Rome il y a six mois par M. *Flandrin*, pensionnaire de France, et le meilleur élève de M. Ingres.

Ce tableau représente *Jésus-Christ et les enfants* : *Sinite parvulos*

---

(1) Puisque nous parlons des artistes, citons l'exemple de notre premier paysagiste, jeune homme de vingt-quatre ans, qui vient de se consacrer à la vie monastique.

venire ad me. Il est difficile de mieux concevoir ce sujet et de le traiter avec plus d'onction, dans un style de composition et de dessin tout à la fois plus élevé et plus pur. Poussin aurait serré dans ses bras le jeune auteur d'un ouvrage de cette portée ; M. Ingres doit être fier d'un élève tel que M. Flandrin.

Il y a encore cependant des critiques à faire à l'égard de ce grand ouvrage, que l'auteur a déjà retouché, mais que nous n'oserions guère, en vérité, lui conseiller de retoucher encore, de peur qu'il n'en ternît les beautés premières et la savante naïveté d'exécution. Ainsi, le paysage repousse un peu trop les premiers plans par l'éclat de son coloris, qui tranche avec leur coloris un peu froid et leur lumière trop timide. Les figures du second plan, les femmes à la fontaine, sont aussi trop peu éteintes pour la distance où les supposent leurs proportions relatives. Mais quel chef-d'œuvre que ce Christ, dont le caractère nous semble maintenant moins sévère et plus divinement affectueux ! quelles délicieuses figures que celles de ces enfants qui se pressent autour de Jésus, et plus encore peut-être celle de cette jeune mère qui amène ses deux enfants au Rédempteur du monde ! Pourquoi faut-il que la peinture française moderne compte si peu d'artistes capables de concevoir et d'exécuter des ouvrages aussi purement religieux, aussi naïvement, aussi consciencieusement travaillés ?

Nous l'avouerons cependant, pour trois ou quatre ouvrages profondément religieux et savamment traités, la peinture nous offre au Salon de cette année dix toiles dont on peut dire seulement qu'elles sont au-dessus du médiocre, et au moins cent cinquante croûtes commandées soit par le ministère de l'Intérieur, soit par l'intendance de la liste civile, ou enfin par quelques respectables curés ou quelques pieux marguilliers plus zélés qu'éclairés.

Il est bien triste, par exemple, d'avoir à placer en première ligne parmi les ouvrages religieux du Salon, *le Saint Luc* peignant la Vierge et l'enfant Jésus au milieu d'une vision. Ce tableau de M. *Ziégler* n'est, en effet, rien moins que religieux. On le regarde, on l'examine, on l'admire froidement et sèchement comme il a été conçu et exécuté. Cette peinture est assurément fort belle cependant, et la tête du saint est dessinée et peinte avec une science et une habileté à laquelle n'atteint pas M. Flandrin, que M. Ziégler, à la vérité, a précédé dans l'atelier du maître ; mais ici l'on ne sent ni la foi ni le sentiment de componction religieuse dans l'artiste. Ce tableau est froid et sec à un degré vraiment désespérant. Le saint Luc est un habile et

opiniâtre ouvrier qui travaille sans relâche pour couvrir sa toile, pour achever sa tâche ; ce n'est pas le saint artiste au paroxysme de son ascétique enthousiasme, de sa vision céleste. Puis, sous le rapport de l'exécution matérielle, les pieds sont mal posés et les mains n'agissent pas ; puis enfin, tout, dans ce tableau, est sur le même plan, ou à peu près, et la sainte Vierge, imitée d'ailleurs d'André del Sarte, dont M. Ziégler a exagéré le caractère, ne descend pas du ciel et ne sourit pas au travail de son fidèle serviteur, de son pieux artiste.

La *Madeleine* de M. *Gigoux* est certainement encore un assez beau tableau, quoique cette peinture soit beaucoup moins savante et d'un style moins relevé sans contredit. La Madeleine est placée dans des conditions de lumière qui prêtaient à un effet délicieux, et M. Gigoux en a tiré un assez bon parti, nous aimons à le reconnaître, malgré les crudités de son système de lumière. Mais est-ce bien là la Madeleine pénitente, la Madeleine au désert ? N'est-ce pas plutôt, à part les accessoires, une petite femmelette qui lit un roman pour dissiper ses vapeurs, et endormir ses nerfs surexcités par les habitudes d'une vie licencieuse et d'un sensualisme raffiné ?

Quant au *Christ au jardin des Oliviers*, nous n'en parlerons pas ; on ne dirait même pas que c'est l'erreur d'un homme de talent.

La *Madeleine* de M. *Verdier* est un ouvrage sincèrement religieux, bien étudié et bien compris. Cette Madeleine est véritablement repentante, et volontiers on se prendrait à pleurer avec elle ; mais conception, composition et peinture, tout cela manque de cette exquise finesse, de cette élévation de sentiment qui séduisent, qui subjuguent dès l'abord, et qui pénètrent davantage à mesure qu'on étudie. Cependant ce n'est pas là un ouvrage médiocre, et ce système de peinture gagnera encore beaucoup à vieillir.

Mais par quel enchaînement d'idées, par quel caprice de notre plume, sommes-nous arrivé jusqu'ici sans payer notre tribut d'admiration à la sublime tête de *Jésus au jardin des Oliviers* de M. *Ary Scheffer*?... A part le coloris qui est plus que faible, cette tête est un chef-d'œuvre de pensée et d'exécution. C'est à s'agenouiller immédiatement devant le Sauveur des hommes aux prises avec sa terrible agonie. On n'a jamais porté plus haut le sentiment et l'intelligence ; le caractère de cette tête est au-dessus de tout éloge ; malheureusement le reste du tableau, la pose même du Christ, n'est pas à la même hauteur et ôte singulièrement de son prix à cette œuvre d'un homme qui est aussi grand poëte que grand artiste.

Nous avons sincèrement admiré le joli tableau de madame *Dehérain*

dont le sujet est l'*Éducation de la Vierge*. C'est, nous croyons pouvoir le dire, et un des meilleurs morceaux religieux du Salon, et le meilleur ouvrage de cette artiste. La Vierge enfant et sainte Anne sont également bien comprises et habilement traitées. Point d'emphase, point de grands effets, point d'exagération de sentiment et d'exécution; mais une bonne couleur, une touche fine et intelligente, une douce et religieuse poésie, telles sont les qualités de ce tableau qui fait le plus grand honneur à madame Dehérain.

Le maître n'a pas été cette année aussi bien inspiré que l'élève, nous l'avouerons. La *Charité* de M. *Decaisne* est une de ses pages les plus médiocres, et ne nous a pas, notamment, fait oublier l'*Ange gardien*.

Nous aimons moins encore, surtout comme œuvre religieuse, la *Charité* de M. *Champmartin*, malgré les progrès assez sensibles de ce peintre comme coloriste depuis son *saint Jean-Baptiste*, de blafarde mémoire.

Rendons hommage au beau *Christ sur la croix* de M. *E. Goyet*, auquel nous reprocherons le type un peu commun de saint Jean et de la sainte Vierge, mais dont le Christ est d'un beau caractère et le tableau d'un effet général puissant et empreint d'un profond sentiment de piété.

Inclinons-nous également devant la *descente de croix* de M. *Jollivet*, ouvrage d'un grand style, qui ne pèche que par un peu de froideur et par quelques mouvements forcés; devant le beau *Christ à la colonne* de M. *Pérignon*; devant les Vierges de MM. *E. Signol* et *Lépaulle;* et citons pour les autres ouvrages religieux estimables, les noms de MM. *Charpentier*, *Madrazo*, *Leullier*, *Cornu*, *Leloir*, *Muller*, *Kohler*, *Doussault*, *Leygue* et de mesdames *Geefs* et *Perdreau*.

Au Salon de cette année, la sculpture rend un éclatant hommage aux inspirations chrétiennes. Nous y voyons d'abord, et en première ligne, un des chefs-d'œuvre de la sculpture ancienne et moderne, le *Caïn et sa famille après le meurtre d'Abel*, par M. *Etex*, ouvrage dont l'exécution en plâtre date de quelques années déjà, mais dont le marbre offre encore de bien plus grandes beautés d'exécution.

Nous ignorons pour quel monument est destiné ce groupe admirable; mais sa véritable place est à Saint-Pierre de Rome ou au musée du Vatican; ce serait là un bien royal présent à envoyer au souverain pontife.

Nous avons étudié avec un charme tout particulier le délicieux petit bas-relief de M. *Toussaint*, représentant *Jésus-Christ avec les enfants*.

Ce petit tableau en relief, modèle à réduire pour une médaille, rappelle avec bonheur la belle peinture de M. Flandrin, et aussi, pour quelques jolies figures d'enfant, la charmante étude de Giotto de M. Ziégler. En atténuant la dureté solennelle du Christ, l'auteur ajoutera beaucoup de prix à son ouvrage.

Un autre bas-relief qui nous a plus fortement frappé sans nous séduire autant, est le *Christ condamné à mort*, station de M. *Bion*, le sculpteur religieux. Mais le Christ seul est admirable dans ce bas-relief; les autres figures ont toutes besoin d'être revues.

L'*Immaculée conception*, statuette du même sculpteur, est aussi un excellent petit ouvrage, que tous les artistes religieux voudront avoir dans leur cabinet, à laquelle toutes les dames pieuses élèveront un piédestal de velours dans leur oratoire.

L'espace nous manque pour examiner plusieurs autres ouvrages vraiment dignes de fixer l'attention. Citons un *Ange* de M. *Molchnecht*, une ravissante composition de M. *Grass*, ouvrage qui voudrait tout un récit naïf et mélancolique, la *jeune paysanne trouvant sous son pied une tête de mort;* le *bénitier*, de M. *du Chatillon*; un joli groupe représentant les *adieux d'Héloïse et d'Abeilard au Paraclet*, par M. *Pingret*, et enfin, et surtout, une admirable *Vierge à l'enfant*, par M. *Debay*, qui s'est heureusement inspiré d'André del Sarte.

Max. Raoul.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Situation religieuse de l'Algérie; — départ de M. l'abbé Suchet. — Maladie épidémique à l'hospice du mont Saint-Bernard. — État actuel de l'institut des frères des écoles chrétiennes. — Affluence dans les églises à la fin du carême.

Si nous avions jamais douté que l'arrivée à Alger d'un évêque pieux et actif, l'organisation régulière du culte et la coopération des hommes apostoliques appelés par le digne prélat à partager sa sollicitude, dussent avoir une heureuse influence sur la prospérité de cette colonie et contribuer puissamment à y attirer un plus grand nombre d'émigrants, les premiers moments de l'administration de M. Dupuch nous auraient bien vite détrompé. Ce qu'a fait déjà ce vertueux pontife nous paraît un vrai miracle de zèle apostolique. De Tunis à Maroc, le ministère religieux est régulièrement organisé; Constantine, Bone, Oran, Bougie, tous les points principaux de la régence sont pourvus. Partout

les choses religieuses sont en bonne voie; de toute part arrivent au prélat de consolantes nouvelles. A Alger, particulièrement, le succès de l'action épiscopale est frappant. Trois fois par semaine, le dimanche surtout, la cathédrale se remplit de fidèles avides d'entendre la parole de l'évêque qu'anime l'accent d'une foi vive et d'une ardente charité. L'affluence à l'office du matin est extrêmement considérable; l'église alors est toujours pleine. Les indigènes ont de M. l'évêque la plus haute idée, et témoignent pour sa personne la plus profonde vénération. L'un des vicaires-généraux du prélat a déjà fait plusieurs excursions dans la régence. A Oran il a été visité par les principaux ministres du culte mahométan, le muphti, le cadi, l'iman; l'aga Mustapha lui a témoigné la cordialité la plus affectueuse et l'a fait conduire par un de ses officiers chez les tribus de la plaine. Le grand-vicaire a été accueilli avec la plus haute distinction sous la tente des indigènes, où il s'est assis et a pris le thé avec eux, condescendance qui a paru faire sur leur esprit une vive et heureuse impression. — Le maréchal Valée, dont les dispositions sont excellentes et qui se montre prêt à tout ce qui peut aider au bien, vient d'être l'objet, de la part du souverain pontife, d'une pensée fort honorable. Le Saint-Père, pour le remercier de l'accueil si bienveillant qu'il a fait à M. Dupuch, lui a envoyé un tableau en mosaïque : distinction flatteuse tout à la fois et pour celui qui en est l'objet, et pour le prélat que Sa Sainteté a comblé de témoignages d'affection pendant son séjour à Rome. — Sans nul doute, le choix éclairé qu'a fait le zélé pontife de ses collaborateurs contribuera puissamment au succès de sa mission. Qu'on en juge par un seul exemple : un neveu de l'illustre maréchal d'Albuféra, M. Suchet, qui, après avoir embrassé la carrière des armes et être parvenu au grade d'officier, était entré dans l'état ecclésiastique et devenu, depuis huit à dix ans, curé de Saint-Saturnin à Tours, où son zèle et sa charité étaient proverbiale, a vendu tout ce qu'il possédait, tout, jusqu'à une maison d'une valeur de 40,000 fr., a tout distribué aux pauvres, puis est parti pour Alger où l'attendait le nouvel évêque.

Voici, d'après le *Moniteur Algérien*, quel était, au 31 décembre dernier, l'effectif de la population européenne sur les divers points occupés par nos troupes. Il y avait à Alger, 5,392 Français, 971 Anglais, 4,311 Espagnols, 750 Italiens, 584 Allemands, en tout, 12.008 individus; à Oran, 1,324 Français, 189 Anglais, 2,073 Espagnols, 777 Italiens, 123 Allemands, et 24 Grecs ou Portugais, en tout, 4,510 âmes; à Bone, 1,184 Français, 1,162 Anglais, 134 Espagnols, 527 Italiens, et 5 Grecs ou Portugais, en tout, 3,070 âmes; à Bou-

gie, 112 Français, 50 Anglais, 120 Espagnols, 11 Italiens et 8 Allemands, en tout, 301 personnes; et à Mostaganem, 69 Français, 3 Anglais, 59 Espagnols, 46 Italiens et 2 Allemands, en tout, 169 individus. Le total général pour ces cinq villes est 20,068, dont 8,031 Français, 2,375 Anglais, 6,687 Espagnols, 2,111 Italiens, 835 Allemands et 29 Grecs, Russes, Portugais. Ce nombre total se compose de 10,543 hommes, 4,126 femmes et 5,399 enfants.

Il est à remarquer que dans les derniers temps le nombre des femmes et des enfants a beaucoup augmenté, tandis que, dans les premières années, il n'y avait presque que des célibataires. Cela indique que les familles vont se fixer à Alger, et qu'on a plus de confiance dans l'avenir du pays.

On ne sera pas étonné que les Espagnols soient nombreux à Oran. Cette ville a long-temps appartenu à l'Espagne, et n'est pas éloignée des côtes de ce royaume. Les Espagnols qui sont à Alger sont en majorité des îles de Majorque ou de Minorque.

Les Anglais qui sont dans la colonie sont principalement des Maltais. Ils dominent à Bone, qui se rapproche plus de Malte. Cependant leur nombre a diminué dans le dernier trimestre, à cause de l'établissement de Stora, qui fera sans doute perdre à Bone une partie de son importance.

Quoique le *Moniteur* ne distingue point les diverses religions des 20,000 habitants d'origine européenne, on peut regarder comme certain que les catholiques y sont en très grande majorité. Les Espagnols, qui sont fort nombreux, les Italiens et les Maltais n'y ont sans doute pas porté le protestantisme.

Il sera curieux de voir, par le prochain recensement, quelle sera l'augmentation du nombre des Européens; il faut espérer qu'on distinguera à quelle communion ils appartiennent.

Il y a peu de monuments à Alger; cependant nous devons citer l'église catholique, bâtie à peu près sur le plan de celle de l'Assomption, à Paris; sa grande et belle coupole est soutenue par de superbes colonnes en marbre, et les murs sont garnis de ces faïences de couleur et à dessins variés, qui forment un ornement de si bon goût.

Mais hélas! pendant que nos regards se reposent avec complaisance sur cette Église qui renaît à la foi, voilà qu'une désastreuse épidémie ravage une colonie non moins chère aux cœurs chrétiens; elle a éclaté comme un coup de foudre au grand Saint-Bernard, le 16 février dernier. Une famille de mendiants, valaisaine d'origine, ayant passé les premiers mois de l'hiver dans la vallée d'Aoste, revint en

Valais par Saint-Remi. Ces malheureux, arrivés à l'hospice épuisés d'une fatigue que la misère, l'état de leur santé et la rigueur de la saison avaient rendue excessive, y furent reçus avec ces tendres soins que l'on y prodigue de temps immémorial à quiconque s'y présente, quels que soient d'ailleurs sa religion, sa patrie et son rang, selon les préceptes de l'évangile.

Après deux jours et demi de repos, ils quittèrent le couvent pour descendre vers Martigny et le Rhône. Mais déjà une maladie encore inconnue s'était manifestée chez les bons religieux.

Les deux servantes, qui, par leurs fonctions, avaient été plus particulièrement en rapport avec les mendiants et leurs femmes, furent atteintes les premières.

Ceux des religieux et des domestiques qui avaient aidé cette famille à descendre le dangereux commencement de la pente tombèrent malades aussitôt, et dès lors on eut la certitude que le germe de cette maladie avait été laissé à l'hospice par ceux mêmes qui venaient d'y être l'objet de soins si empressés.

La contagion fut si instantanée, que presque tout le monde fut attaqué dès le premier ou le second jour. Sur 21 personnes qui composaient alors la communauté hospitalière, c'est-à-dire 13 religieux et 8 domestiques, trois seulement furent épargnées, MM. les chanoines d'Allève, prieur claustral, Delelise, et un domestique.

Cependant, réduits à trois, que faire dans un malheur si grand? comment, à une élévation de 7,600 pieds, dans un isolement absolu, dans une Thébaïde de frimas, suffire à soigner tant d'agonisants qui réclamaient à la fois les médicaments du corps et les consolations de l'âme? Que l'on se figure le déchirant spectacle que devait offrir cette maison sainte, qui n'avait jamais retenti que des concerts des bénédictions données par des malheureux reconnaissants à la charité la plus immense, maintenant troublée par les gémissements de ses dignes hôtes.

Enfin, la funeste nouvelle descendit jusqu'aux villages inférieurs, et soudain se renouvela l'exemple du dévoûment offert naguère par les médecins français à Barcelonne. De la vallée d'Étremont, du val d'Aoste, des médecins, affrontant les neiges menaçantes, s'élancèrent avec un enthousiasme de chrétien vers le foyer de la contagion; mais hélas! il était déjà tard quand ils arrivèrent. Un jeune domestique était mort depuis deux jours. La bonne vieille Marianne Métroz, dont toutes les voyageuses au Saint-Bernard doivent se rappeler les bons services, l'avait suivi de près.

Le frère Maurice succomba le 4 du mois de mars, et M. le chanoine Maret le 5; M. Maret, qui édifiait la congrégation par sa piété, qui charmait les fidèles par les accents harmonieux qu'il tirait de l'orgue, et les voyageurs par son esprit; MM. les chanoines Perron et Max, à la fleur de l'âge, ont suivi l'abbé Maret dans la tombe, après une longue et douloureuse agonie, à laquelle MM. Hubert et Fusay ont jusqu'à présent résisté. Les autres malades se rétablissent, quoique lentement, et l'on commence à espérer une heureuse issue à leur convalescence.

Les médecins ont reconnu à la fatale maladie tous les caractères de la fièvre typhoïde; ils ont trouvé qu'elle a aussi de grands rapports avec la fièvre putride que les soldats napolitains apportèrent en 1814 dans le Valais, et dont ils empoisonnèrent le vieil hospice de Stockalper, au Simplon. Le corps d'une des victimes d'alors ayant été soumis à l'autopsie, on trouva les intestins ulcérés.

Un des symptômes de la fièvre typhoïde du Saint-Bernard est un long délire, interrompu par quelques moments lucides.

Quant à la famille infectée, son chef est venu mourir à Sembrancher. Elle a inoculé la contagion partout où elle a passé la nuit. Mais un fait qui cependant avait été déjà signalé ailleurs, c'est que ce mal n'a ravagé que la montagne, et a perdu de son intensité à mesure que les mendiants descendaient. Au bourg Saint-Pierre on a compté douze malades; à Liddes, six; moins à Orsières et à Sambrancher; et enfin, à Marigny et dans la plaine, on n'a encore rien remarqué de fâcheux, quoique les malheureux auteurs de la catastrophe, effrayés par la mort de leur chef, se soient dispersés dans le Bas-Valais. Il y a même à ce sujet une circonstance inquiétante et qui doit appeler l'attention, non seulement de la confédération, mais encore des États voisins : c'est que ces pestiférés, ces éléments vivants d'une mort terrible, ayant été les objets de recherches actives dans la plaine depuis leur dispersion, y ont jusqu'à présent échappé.

Puisque la Providence vient de frapper d'un coup si terrible une institution de charité sur laquelle nous aimons tant à reporter notre pensée avec amour, jetons un rapide coup d'œil sur une œuvre admirable dont nous regrettons de ne pouvoir parler plus souvent. — Nous avons sous les yeux une brochure publiée par M. Ambroise Rendu, membre du conseil royal de l'instruction publique, et intitulée modestement: *Un mot sur les frères des écoles chrétiennes;* nous y puiserons quelques renseignements que nous ne croyons pas sans intérêt, et qui doivent avoir d'autant plus de poids que le caractère per-

sonnel de l'auteur les rend inattaquables, et que les fonctions dont il est revêtu peuvent les faire regarder en quelque sorte comme officiels. Son but a été d'établir 1° que *l'institut des frères a une existence légale*; 2° que *l'institut des frères est apte à recevoir et à posséder*; il fait précéder ces deux questions d'un aperçu général que nous nous faisons un plaisir de reproduire.

« Nous constations, il y a 20 ans, que, malgré les divers avantages dont ils commençaient à jouir, malgré la dispense du service militaire, malgré les encouragements que lui donnait l'Université, ils (les frères des écoles chrétiennes) possédaient au plus 60 à 80 maisons réparties dans les 27 Académies du royaume, tant avait été générale et meurtrière la ruine de leur institut en 1792! et voilà qu'au bout de ces 20 années, à travers les sarcasmes, les calomnies, les persécutions quelquefois (c'est la loi de tout bien), ils se trouvent établis dans 277 villes de France, dirigeant 462 écoles, comptant 1,970 frères et 124,759 élèves, indépendamment de ce qu'ils régissent encore de noviciats et d'écoles dans les pays étrangers. Certes, une pareille institution ne doit pas être traitée légèrement. Les architectes politiques qui travaillent à fonder ou à entretenir l'édifice social doivent regarder à deux fois à ébranler un pareil monument que le XVIIe siècle a vu naître, qui a vaincu le XVIIIe, et que le XIXe voit si merveilleusement prospérer et grandir. »

Puis, parmi les pièces justificatives, après les *statuts fondamentaux* de l'Institut, statuts si admirables, si pleins de sagesse, de prudence, nous trouvons un état que nous soumettons aux réflexions de nos lecteurs.

SITUATION DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Année 1838.

PAYS.	FRÈRES.	ÉTABLISSEMENTS.	ÉCOLES.	CLASSES.	ÉLÈVES.
France et Colonies. . .	1,970	277	462	1,352	124,759
Belgique.	105	13	22	72	6,485
États de l'Église. . . .	75	10	11	37	2,901
Savoie.	60	14	14	41	3,340
Piémont.	85	7	12	51	3,389
Canada.	4	1	1	3	220
Totaux. . . .	2,299	322	522	1,556	141,094

Nous n'avons pas le courage, après cet aperçu consolant, de parler

du procès scandaleux qui vient de dérouler devant la cour d'assises de Paris ses monstrueux débats : nous préférons dire combien a été touchant l'empressement du clergé à favoriser la souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique; comment ce clergé, qui s'est montré si magnanime, si sublime dans les désastres publics (le choléra l'a attesté de nouveau il y a bien peu de temps), sait répondre aux calomnies dont il est l'objet; combien a été immense l'affluence dans les églises pendant les derniers jours de carême, et combien le cœur des pasteurs a dû être consolé de cet admirable concours. Y.

GALERIE DE TABLEAUX RELIGIEUX (1),

FONDÉE RUE DE SEINE-ST.-GERMAIN, 48.

Exposition permanente de tableaux, peintures, sculptures, gravures, lithographies, ornements, etc., *destinés à la décoration des églises.*

La réputation que vient d'acquérir M. Parent-Desbarres, comme éditeur des œuvres des plus illustres Pères de l'Église, dont l'immense collection lui a valu, de la part du public éclairé, les plus heureux encouragements, va s'augmenter par une entreprise à la fois profitable aux arts du dessin et au goût épuré des véritables amateurs de peinture. M. Parent-Desbarres vient de fonder une *galerie de tableaux religieux*, une exposition permanente ouverte aux artistes et au public; il a disposé pour cela de vastes appartements où seront reçues avec empressement les productions les plus remarquables des peintres, des sculpteurs, des statuaires, des ornemanistes, des lithographes qui auront traité des sujets religieux, et dont les œuvres peuvent trouver place dans nos temples, depuis l'église du village, l'humble oratoire, jusqu'à ces beaux monuments que la foi de nos aïeux a élevés pour témoigner des bienfaits de la religion catholique.

Le projet de M. Parent-Desbarres doit donc nécessairement trouver des protecteurs à une époque où les beaux-arts font chaque année des progrès sensibles; où la peinture et la scuplture semblent rivaliser de zèle avec l'architecture pour embellir de leurs œuvres les pro-

(1) Nos lecteurs aimant sans doute à connaître l'opinion de la presse sur la *Galerie religieuse* dont nous leur avons annoncé l'ouverture il y a un mois, nous nous empressons de reproduire l'article que vient de publier à ce sujet le journal *la France*, dans son numéro du 2 de ce mois.

vinces et la capitale. En effet, de tous côtés s'élèvent comme par enchantement des édifices majestueux dont la destination, quelquefois incertaine, excite cependant l'émulation de nos jeunes artistes. Pourquoi nos cathédrales, nos églises, resteraient-elles en arrière des bienfaits de ces progrès? Pourquoi leurs ornements vieillis ou mal exécutés ne seraient-ils pas remplacés par d'autres où le goût le plus épuré serait une condition de leur destination? Les provinces surtout se ressentent de leur éloignement de Paris, du centre, du foyer des beaux-arts; et si jusqu'à ce jour la majeure partie des églises paroissiales se trouvent dégarnies de tableaux remarquables par leur exécution, c'est par la presque impossibilité où se trouvent les curés ou les personnes pieuses de s'en procurer; c'est le défaut de relations établies pour ce genre de commerce entre la capitale et les provinces éloignées.

C'est pour remédier à cet inconvénient que M. Parent-Desbarres, dont le zèle pour la propagation des bonnes études est connu, a créé la *Galerie, ou musée de tableaux religieux.* Mais ce but n'est pas le seul que se proposent M. Parent-Desbarres et les personnes pieuses qui se sont engagées de tout cœur à soutenir son établissement; ils savent que l'art chrétien encouragé peut tenir, comme dans le passé, la première place, et enfanter encore des chefs-d'œuvre; que la religion chrétienne est une mine inépuisable d'inspirations toujours neuves, toujours recommandables par l'élévation de la pensée et la profondeur des sujets qu'elle offre constamment aux beaux-arts. Ainsi, en centralisant dans sa *galerie* les compositions religieuses des artistes qui auront compris tous les avantages qui doivent résulter pour eux d'une exposition ouverte toute l'année au public, M. Parent-Desbarres se propose d'en faciliter la vente au moyen de ses nombreuses relations avec le clergé de France et de l'étranger, et d'être l'agent intermédiaire entre les artistes résidents à Paris et les curés, les membres des fabriques qui auraient à faire exécuter quelques travaux, selon les plans, les dimensions, la forme de l'encadrement, la nature même de l'objet, et par approximation le prix qu'ils ne voudraient pas dépasser.

Il est évident qu'en industrie, créer une spécialité c'est lui préparer des progrès; centraliser les efforts de plusieurs travailleurs c'est assurer les résultats les plus heureux. Que de jeunes peintres et statuaires sont arrêtés dans leur carrière parce que leurs idées religieuses ne peuvent se faire jour, parce qu'elles sont impuissantes à percer cette indifférence, cet abandon que la société actuelle mani-

feste pour les compositions religieuses, et qui, s'ils étaient protégés, prendraient place à côté de nos réputations les mieux établies! S'ils n'ont pas, eux, cet avantage si grand aujourd'hui de savoir inventer de ces compositions équivoques qui tiennent le milieu entre la brutalité des sens et ces riens si jolis, si coquets, qu'on brise après avoir servi un instant à contenter une fantaisie, leurs pensées, malgré l'opinion publique, sont plus nobles, plus élevées, plus graves et plus propres à honorer leur profession; elles occupent une région plus pure où le génie de la peinture et de la sculpture se plaît à choisir les sujets qui doivent continuer son influence sur la civilisation. Il n'est jamais sorti d'un esprit impur que des choses impures; cette vérité est connue depuis long-temps, elle l'a même toujours été. La vérité contraire a fait des prodiges que les ans n'ont pu oublier.

Aujourd'hui donc que l'art du peintre, du statuaire semble être tombé à n'être plus qu'un métier fort ordinaire, il appartient à la religion, et surtout au catholicisme, de le relever et de l'obliger à marcher vers sa première destination. Le catholicisme a des droits à cette prétention. Les monuments que la foi catholique a élevés sont visibles; ils parlent à nos yeux, à nos cœurs, à notre âme; ils sont partout, en Asie comme en Europe; l'art chrétien n'a jamais été stérile. Oh! non, son langage a toujours été compris des belles âmes; soit que les vérités qu'il nous enseigne aient été tracées sur la toile, ou traduites sur la pierre et le marbre.

Mais il faut, dans notre siècle de positivisme, dans ce siècle calculateur et froid, il faut pratiquer un abri pour ces jeunes talents qui cherchent à s'éloigner de son influence fatale, pour ces âmes qui conçoivent et n'osent exécuter sans crainte ce que la piété leur inspire. Eh bien! M. Parent-Desbarres leur offre un asile dans sa *Galerie de tableaux religieux;* il se fait l'organe de leur réputation, il se pose comme médiateur entre l'artiste, entre celui qui produit et qui est obligé de vendre, et l'homme du monde, l'homme riche; l'homme pieux qui désire orner les églises qu'il fréquente, ou posséder chez lui quelques scènes touchantes de la vie du Sauveur du monde, ou de celle des saints qu'il vénère. C'est donc une entreprise véritablement utile que celle que vient de fonder M. Parent-Desbarres; c'est donc une heureuse idée que celle qui met en rapport direct l'art et la fortune, et procure à chacun d'eux les moyens de sympathiser; c'est donc un avantage précieux pour l'artiste et l'amateur que ce centre commun de travaux, que ces salons ouverts à toutes les jeunes ambitions, à tous les talents qui désirent se faire connaître, à tous les

cœurs d'artistes qui songent à l'avenir, mais pour qui les premiers pas dans la carrière sont pénibles ; à tous ceux enfin qu'une obscurité imméritée tient éloignés, et que des besoins poursuivent avec trop de rigueur.

Considéré sous ce point de vue commercial, le projet de M. Parent-Desbarres ne peut manquer d'offrir de grands résultats. Le commerce des tableaux est déjà très étendu, mais il n'offre pas aux artistes tous les bénéfices qu'ils pourraient en tirer. C'est un commerce où la bonne foi, nous osons le dire ici, est trop souvent trompée ; il en résulte pour le public amateur un éloignement naturel, et pour les artistes en général un état de misère déplorable. Le projet de M. Parent-Desbarres obviera à ce grave inconvénient. L'artiste et l'acheteur se trouveront rapprochés ; ils pourront s'entendre et conclure leur marché. Des brocanteurs avides ne viendront pas concentrer dans leurs boutiques, et vendre ensuite à prix fou, ce qu'ils auront acquis à bas prix.

Nous espérons que les intentions de M. Parent-Desbarres seront comprises, et nous sommes convaincus que les artistes et les hommes doués d'une piété sincère et éclairée seconderont avec zèle ses efforts.

Suivant notre promesse, nous donnons ici l'indication des principaux tableaux qui composent déjà la *galerie*.

Moïse frappant le rocher, par M. Leloir, composition noble à laquelle l'artiste a su donner le caractère imposant qui convient à cette scène.

Tobie rendant la vue à son père, par le même, tableau gracieux et d'une délicieuse fraîcheur, qui a valu à son auteur le 2e prix de Rome.

Saint Pierre et saint Jean guérissant un boiteux, par M. Brisset.

Noé sortant de l'arche et offrant un sacrifice à Dieu, par le même; les têtes de ces deux compositions ont une suave et délicieuse expression.

Saint Jean l'évangéliste, par M. Alluys.

La Vierge et l'enfant Jésus, d'après Murillo.

L'adoration des Mages.

Le Martyre de saint Léger, par M. Villeneuve.

Tous ces tableaux nous paraissent dignes de la galerie dans laquelle ils ont été admis, et d'où nous espérons bien qu'un jury sévère exclura toujours toutes les productions médiocres.

Enfin, *l'Incrédulité de saint Thomas*, par Michel-Ange Carravage, toile qui porte admirablement le cachet de son auteur, dans laquelle on découvre toute la fermeté de son pinceau et toute la vigueur de son coloris.

Après la fermeture du Salon, beaucoup des tableaux religieux qu'on y remarque viendront angmenter notre galerie.

MM. Périsse viennent de publier la 3e édition perfectionnée de la *Démonstration Eucharistique*. « On trouve dans cette ouvrage, disent les *Annales des siences religieuses* de Rome, une foi vive, des recherches dans toute la nature et dans toutes les sciences qui offrent des analogies, des similitudes et des preuves nombreuses et inattendues de tout ce qu'il y a de vrai dans le plus profond et le plus divin de tous les mystères. » Et M. le comte de Marcellus, le traducteur si exact, si éloquent, si pur, des *Hymmes* et de la *Prose du Saint Sacrement*, et si bon juge en cette matière, a écrit, dans une lettre que nous avons sous les yeux : « La *Démonstration Eucharistique* est une conception savante et édifiante au plus haut degré, aucun livre ne saurait faire plus de bien dans ces temps d'indifférence ; et, pour ma part, je l'ai lue avec un bien intérieur et une admiration que je ne puis exprimer, etc., etc. — Nous profiterons de cette circonstance pour dire quelques mots du *Tableau de la Dégénération de la France*, ouvrage hardi, dans lequel le même auteur a cherché à exposer ses moyens de grandeur à côté des caractères de son abaissement actuel. — Quoique nous soyons loin d'approuver en tout les jugements et les opinions que M. Madrolle émet dans ce *Tableau*, nous ne pouvons nous empêcher de louer et le talent qu'il y déploie, et la guerre qu'il continue à y faire aux passions mauvaises.

La 11e livraison de l'*Encyclopédie catholique* vient de paraître : la 12e sera publiée dans quelques jours. — L'article de notre collaborateur chargé d'en rendre compte nous arrive trop tard ; nous sommes obligé de le renvoyer au prochain numéro.

L'abondance des matières nous a obligé à renvoyer également au numéro prochain quelques articles importants de notre Bulletin Bibliographique.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DU SUICIDE (1).

—

III.

—

CAUSES ET REMÈDES.

Une pensée nous préoccupait vivement quand, en écrivant notre précédent article, en nous plongeant dans les chiffres qui établissent d'une manière incontestable la progression chaque jour croissante du nombre des suicides, nous nous rappelions, presque malgré nous, quelques unes des victimes trop nombreuses d'une passion insensée qu'une mort volontaire et violente a précipitées, depuis quelques mois surtout, dans le tombeau. Les passions, nous demandions-nous, étaient-elles donc autrefois moins vives, moins ardentes qu'aujourd'hui? Le cœur de l'homme aurait-il changé à ce point que la résistance à leurs suggestions fût maintenant ou impossible, ou d'une difficulté au-dessus de sa faiblesse? — Dieu nous garde de nous arrêter jamais à une conséquence aussi impie. Non, le cœur de l'homme, quelque faible qu'il soit, peut toujours résister et vaincre avec la grâce; non, les passions, quelque violentes que soient leurs attaques, ne remportent jamais une victoire nécessaire, infaillible. Si donc on voit de nos jours plus de courages faillir dans la lutte, c'est qu'autrefois, entre la coupe empoisonnée et les lèvres, il y avait souvent, très souvent, la place d'une bonne pensée qui arrêtait le bras; c'est qu'autrefois sur le chemin de la rivière on rencontrait quelquefois un couvent, un asile, du moins un consolateur, un soutien, un père; c'est que les maladies morales avaient leurs hôpitaux comme les maladies physiques, et que les malheureux, tourmentés par la maladie du suicide, ne paraissaient pas devoir être traités comme les infortunés atteints de la rage, qu'un préjugé vulgaire faisait, naguère encore, étouffer entre deux matelas. La mort au monde, mort vertueuse et modeste, d'autant plus méritoire qu'elle n'était ni pompeuse, ni théâtrale, enlevait à la fois au vice et au désespoir, pour les consacrer à la pénitence, à la vertu, des cœurs que le contact

(1) Voyez page 257 de ce volume.

des passions avait brisés, sans cependant les corrompre entièrement.

Aujourd'hui que ces ressources précieuses ont presque toutes disparu au moment même où elles devenaient d'une plus immense utilité, que voyons-nous dans le monde, soit que nous nous élevions au plus haut degré, soit que nous descendions à l'extrémité inférieure de l'échelle sociale?—Nous désirons plus que nous ne pouvons. Tous n'aspirent qu'à prendre, par eux-mêmes ou par les leurs, une part puissante au mouvement qui agite les esprits : le peu de chemins qui y conduisent sont donc encombrés par la foule des prétendants qui s'y étouffent les uns les autres. Le fils dédaigne l'humble métier de son père, et le père gémit en vain, dans sa vieillesse, du dédain de son fils. Malheureux l'un par l'autre, ils ne peuvent ni se comprendre, ni s'aimer; les liens de la famille, relâchés depuis long-temps, résistent moins que jamais aux intérêts opposés qui les déchirent. De là, tant de chimères sitôt détruites, tant d'éducations antipathiques parmi les membres d'une même maison; de là si peu de consolation dans la douleur, si peu de secours contre l'adversité; de là enfin, l'envie si fréquente d'en finir avec l'existence. Rien, d'ailleurs, ne s'oppose à l'exécution de ce désir. La foi religieuse n'est plus écoutée; on accuse de mensonge ses révélations, on se rit de ses menaces comme de ses promesses. Point de ces longues querelles intestines, qui tiennent les populations en haleine, et les débarrassent de leur superflu; point de ces guerres d'extermination qui paient en homicides organisés le tribut fatal que la vie doit à la mort; point de ces craintes pour l'honneur de sa famille, lorsque l'on s'est suicidé; point de ces craintes pour l'honneur de sa mémoire après la mort que l'on s'est donnée. Aucune idée, aucune circonstance extérieure, aucune répugnance pour ses restes glacés, n'arrêtent de nos jours une pensée meurtrière, tandis que tout ce que l'homme souhaite, tout ce qui le trompe, tout ce qui lui manque, l'invite incessamment à tourner contre lui-même cette main qui lui fut donnée pour un tout autre ministère. C'est à cette double coïncidence qu'il faut attribuer ces suicides actuels, dont nous avons constaté le nombre toujours croissant. C'est à ce malaise intime de la société de notre âge, c'est surtout à l'absence totale, ou presque totale de principes religieux que nous devons rapporter ces symptômes affligeants qui sembleraient annoncer une prochaine dissolution. Chose remarquable, le suicide a toujours été l'indice caractéristique des siècles irreligieux et corrompus : il était fréquent sous Tibère, et rare sous Louis XIV.

Aussi avons-nous été, nous ne cherchons pas à le dissimuler,

bien péniblement surpris de voir, il y a quelques mois, la question suivante soumise aux graves délibérations de l'Académie *des sciences : Les variations extraordinaires de la température que nous avons eu à subir cette année, n'ont-elles pas causé en partie les assassinats et les suicides qui ont désolé la société pendant ces derniers temps.*—Si encore on se fût adressé à l'Académie des sciences MORALES *et politiques* pour rechercher la cause de ces attentats désolants, nous aurions peut-être oublié que les régicides et les athées nombreux qui en font partie sont des juges peu propres à discuter une question *morale et religieuse.* Mais à quel besoin de tout matérialiser ne faut-il pas être soumis pour ne pas chercher d'abord des causes morales à des faits moraux ? Que ces causes morales agissent sur le cerveau, nous l'accordons; mais, enfin, on voit plus souvent des causes morales produire des effets physiques, la colère, par exemple, donner la jaunisse, qu'on ne voit le vent du nord amener la folie, ou les variations de température déterminer le suicide. — Sublime invention en vérité ! qui ferait rejeter sur les jours de pluie plus ou moins nombreux, sur un froid plus ou moins intense, plus ou moins continu, sur des chaleurs plus ou moins excessives, le flot d'irreligion et d'immoralité qui nous déborde ! Comme s'il n'y avait jamais eu de variations de température dans les siècles qui nous ont précédés, et comme si aucune époque pouvait cependant être comparée à celle où nous vivons, pour la multiplicité des crimes, des assassinats et des suicides.

Mais a-t-on bien réfléchi au résultat, aux conséquences possibles de la décision demandée ? — Supposons un moment que l'Académie des sciences, après avoir consulté le cours des astres, interrogé les notes prises aux observatoires, établi des calculs plus ou moins exacts, tiré des conséquences plus ou moins justes, réponde affirmativement à votre question ; hommes du pouvoir, que ferez-vous ? Votre puissance ne va pas jusqu'à commander aux nuages de se rassembler ou de se dissiper, à la pluie de tomber ou au soleil de briller, à la chaleur de réchauffer la terre ou au froid de la couvrir de frimas ; vous vous trouverez donc désarmés devant un fléau dont les ravages vous effraient sans doute ; vous serez devant lui sans moyen de défense ; vous ne pourrez opposer au torrent aucune digue : bien plus, vous serez obligé de le déchaîner vous-même, de briser de vos propres mains les faibles barrières que vous aurez, pour un moment, opposées à ses ravages. Car de quel droit tiendriez-vous fermées les portes des prisons et des bagnes, si *les variations de la température ont causé*, même *en partie, les assassinats et les suicides qui ont désolé la société*

pendant ces derniers temps? Le criminel que vous allez frapper invoquera pour sa justification le principe même que vous aurez admis; celui que vous avez condamné déjà demandera sa réhabilitation, et comment refuserez-vous de faire droit à leurs demandes, puisque vous aurez pris soin vous-même de les justifier?

Nous pousserions plus loin ce raisonnement, qui nous paraît de la plus rigoureuse exactitude, si nous n'étions profondément affligés de voir à quoi l'on a recours pour chercher et la cause et le remède de nos plaies sociales.

La cause, nous croyons l'avoir signalée : c'est l'absence de principes religieux, d'abord; puis, mais secondairement à notre avis, la perturbation que les événements ont jetée dans tant de fortunes, et surtout les vices d'une éducation qui augmente l'orgueil et les besoins des jeunes gens pauvres sans leur donner les moyens de les satisfaire.

Les remèdes sont indiqués dès l'instant que la cause est connue : puisque les cœurs, étant vides de Dieu, manquent de la première raison de leur existence, et trouvent la mort préférable à la vie, il faut chercher à ranimer et à étendre l'esprit de foi; il faut que l'homme apprenne ce qu'il est, d'où il vient, où il va; qu'il croie à son âme, qu'il en connaisse la nature, qu'il en estime la dignité; il faut qu'il sache que ce monde est un lieu d'épreuve, la mort un passage, Dieu un juge, l'éternité une récompense ou un châtiment. Car, n'est-ce pas pour ignorer ces choses que tant de chrétiens passent honteusement de la tribulation au trouble, du trouble au désespoir, du désespoir à la mort? Non, tant que l'homme ne sera conduit que par sa faible raison et sa prétendue sagesse, il n'y aura pas d'excès qu'on ne doive en attendre. Il marchera au hasard, tombera d'erreur en erreur, d'abîme en abîme, et trop souvent finira par se creuser à lui-même le plus effroyable de tous, celui de sa propre et volontaire destruction.

Les principes religieux, les seuls qui soient véritablement conservateurs, doivent être inculqués surtout à l'enfance : il faut qu'on donne aux écoles une direction tout autre, qu'on prépare, du moins dans la génération qui doit nous suivre, des hommes de foi qui fassent revivre les anciennes mœurs; que si la génération actuelle est inaccessible à toute impulsion généreuse vers le bien, du moins celle qui la remplacera fasse oublier ses égarements et ses désordres.

Si le gouvernement, pour augmenter la salutaire influence de ces moyens généraux, rendait au clergé, avec une sage prudence, l'influence morale dont il a été si injustement privé; si des lois pénales

sévères flétrissaient réellement le suicide, si des asiles étaient ouverts aux cœurs brisés, aux courages abattus par des souffrances longues et pénibles ; si, sous le règne des lois et de la liberté, dans un royaume de trente-deux millions d'âmes, alors que toutes les associations possibles sont autorisées, encouragées, favorisées ; alors qu'on se plaint généralement de malheurs sans consolation, de souffrances sans remède, de douleurs sans espoir, d'ambitions sans issue, de crimes sans remords, on cessait enfin d'*avoir peur* en voyant se réunir quelques hommes de foi et de prière qui ne demandent que le silence et l'oubli, laissant d'ailleurs le champ libre à toutes les prétentions, à toutes les cupidités, à toutes les fortunes ; si une vigilance de chaque jour, de chaque moment, bannissait du théâtre toutes les doctrines immondes dont il est l'école ; si une répression rigoureuse atteignait rapidement les attaques portées à la morale par les ouvrages licencieux ; si les journaux de la capitale et des départements se faisaient un devoir d'exclure de leurs colonnes toutes ces dramatiques histoires de suicide, qui préoccupent si fortement l'attention publique et produisent si souvent, par une sorte de contagion, la contagion de l'exemple, de déplorables catastrophes ; si tous ces moyens, et une foule d'autres qu'une observation journalière inspirerait, étaient employés, nul doute que, rappelés peu à peu à la vertu, les hommes cessassent enfin de nous affliger par tant d'excès.

Un temps fort long sera nécessaire peut-être pour obtenir ce résultat ; mais quand, dans une question de cette importance, il ne s'agit que de quelques années, on doit encore s'estimer heureux d'entrevoir une époque meilleure, dût-on ne la préparer que pour ses descendants, et leur léguer ainsi cet héritage précieux dont nous ont malheureusement dépouillés les commotions politiques dont, presque tous, nous avons été témoins. D.

LE CLERGÉ CATHOLIQUE EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ.

Les positions sociales se modifient insensiblement avec les mœurs et les lois des peuples ; ce qui était utile dans un temps, est quelquefois imprudent dans l'autre ; et lorsque le ciel s'épure après de longs orages, il est bon, suivant le conseil sacré, de joindre la prudence du serpent à la candeur de la colombe.

Quand nous songeons aux devoirs que les circonstances actuelles

nous imposent, il nous semble qu'autrefois la mission du clergé était comparativement facile à accomplir : instruire des populations à demi barbares, les édifier par l'austérité de sa vie, présenter d'une main l'Evangile, et de l'autre l'abondance et la civilisation, tels étaient les devoirs du prêtre. Il les remplissait dignement. Cette position ne pouvait rester long-temps stationnaire ; le clergé, lorsque son action civilisatrice devint moins directe, dut subir l'influence des temps et des mœurs. La religion eut ses phases comme la politique, et lorsque les mauvaises doctrines gagnèrent du terrain sur l'église de Dieu, le clergé dut jeter un regard sur le monde, afin de diriger sa course à travers les écueils. L'étude de sa position devint alors un devoir; ce devoir est plus impérieux que jamais.

Le temps est loin où le principe catholique dominait la société comme le haut beffroi domine les vallées. Le clergé, qui fit de grandes choses aux jours de son influence si puissante et si légitime, n'est plus qu'une statue renversée de son piédestal et à demi cachée sous les hautes herbes ; le berger passe auprès sans soulever son feutre déteint par la pluie ; l'enfant prend pour but de la pierre qu'il va lancer ce qui fut l'objet de la reconnaissance et de la vénération de ses pères; la société indifférente et travaillée de matérialisme, la société aux formes élégantes et polies, suit son chemin en souriant, et dit : Qu'importe !

L'existence du clergé a subi bien des phases avant d'être considérée comme une superfétation parasite qu'on laisse à sa place, parce que cette place couvre un abîme, où l'on ne pourrait mettre autre chose.

Nous ne dirons rien de ces temps anciens où l'État se reposait sur l'Église du soin de nourrir ses pauvres, ses malades, ses soldats estropiés ; où l'autel recevait, avec le serment du prince, la Charte qui garantissait la liberté naissante de la commune, les chaînes du serf affranchi *pour l'amour de Dieu*, le livre profond du bénédictin et la bannière de l'artisan ; on nous l'imputerait à orgueil, et d'ailleurs, comme dit le poëte italien :

..... Nessun magior dolore
Che ricodarsi del tempo felice,
Nella miseria ? . . . . .

Mais en prenant notre point de départ d'une époque moins reculée, nous ouvrirons encore un vaste champ aux méditations.

La révolution de 93 abattit le clergé sans pouvoir l'avilir ; il avait été sublime sur l'échafaud, il fut patient, laborieux, irréprochable

dans l'exil ; la France, qui le rappelait de tous ses vœux, salua son retour comme une faveur ; il y eut des larmes d'attendrissement et de colère à la vue de ces églises dévastées, où l'impiété avait écrit, en passant comme la tempête, un mot d'insulte pour le ciel. Tout fut à recommencer, depuis l'autel jusqu'au banc d'œuvre, depuis le confessionnal jusqu'à la chaire. Ces choses se rétablirent promptement toutefois, car le peuple, las d'un régime abominable, était affamé de croyances ; les catholiques des classes élevées qui avaient subi des persécutions pour la foi, les peuplades villageoises qui l'avaient conservée au péril de leur vie, tout ce qui avait frémi, tout ce qui avait souffert, tout ce qui avait pleuré, se précipita dans le temple, et l'on put voir alors combien il fallait peu d'impies pour promener la terreur sur un grand royaume. Toutefois, le temps avait marché, et quoique chaque chose rentrât, en apparence, dans l'ordre ancien, il n'en était ainsi qu'à l'extérieur. Un élément nouveau s'était glissé dans l'existence sacerdotale ; sous la main de fer de Napoléon, tout devait courber la tête. Il voulut que le clergé fût considéré, et il le fut ; que les fonctionnaires publics entourassent les cérémonies religieuses de toute la pompe dont elles étaient susceptibles, et les hommes de la *Marseillaise* y assistèrent chapeau bas ; mais, par compensation, la servitude ecclésiastique participait de la servitude militaire : l'empereur eût volontiers rangé les lévites par escadrons ; il mettait indifféremment aux arrêts *ses* curés et *ses* capitaines ; soumission silencieuse et sans réplique était le mot d'ordre... chacun le comprenait.

La restauration eut lieu, et le clergé secoua ses entraves ; mais il resta sans influence politique : chacun agit pour *soi*, sans ensemble, sans esprit de corps ; la bonne volonté de la branche aînée s'épuisa en grâces partielles, quelques membres du haut clergé furent l'objet des faveurs royales ; mais pour le clergé en masse, que fit-on ? Peu de chose. A cette époque quelques hommes religieux furent élevés dans la faveur des princes, de là toutes les calomnies, tous les bruits absurdes que l'on infiltra dans les masses pendant quinze ans : *le clergé gouvernait, le clergé disposait de la police, des portefeuilles ;* mensonge !... mais il en resta quelque chose. La société de Jésus, cette société célèbre qui avait soutenu dignement l'honneur du nom français sur les points les plus reculés du globe, fut sacrifiée à ces terreurs paniques, et immolée sur l'autel de la peur. Ce fut le premier signe de décadence que donnèrent les lis de la royauté. La religion désolée baissa tristement la tête et se tut. Il fallait réclamer, et réclamer en corps contre une ordonnance surprise à la religion d'un pieux monarque.

Après les trois journées, le clergé se trouva dans une position scabreuse, dans une région de passions violentes et de tempêtes populaires; le sol tremblait sous les trônes et sous les temples, et si l'on commença par renverser les croix, ce fut avec l'arrière-pensée de renverser bientôt autre chose; le gouvernement laissa faire les factieux, non qu'il approuvât, mais c'est qu'il avait peur; plus tard il eut honte.

Les tempêtes se sont apaisées, la tranquillité s'est graduellement rétablie; mais la société, dont l'aspect est si stagnant et si morne, ne renferme pas moins dans son sein les vieux débris de la république, où l'impiété s'est conservée comme signe de ralliement; les croyances machinales et superficielles de l'empire, pièces sans effigie et démonétisées depuis la mort de Napoléon; enfin un reste de pharisaïsme qui se joue audacieusement des choses saintes. Une couche épaisse de matérialisme, vomie à divers intervalles, par le cratère des révolutions, couvre de sa lave refroidie ces éléments hétérogènes, comme les mers du pôle cachent sous leur surface glacée les monstres qui vivent dans leurs abîmes.

Des générations entières ont grandi au milieu de cet amalgame d'observances superficielles, d'indifférentisme et d'impiété déclarée; celle qui nous entoure et qui regarde en pitié les générations éteintes, se nuance des couleurs de mille systèmes plus ou moins hostiles au catholicisme, et flotte indécise dans le vague. Elle aime les pompes religieuses, mais c'est un goût purement artistique; elle vante la morale de l'évangile, mais elle l'isole des miracles, et elle penche vers un culte dépourvu de temples et d'autels; elle n'outrage plus le clergé, mais elle n'a pour lui ni respect ni affection. On dirait que la société actuelle suit le plan que le marquis de Mirabeau reprochait au célèbre Choiseul, et que son but secret est de déconsidérer le sacerdoce pour l'affaiblir; elle le ménage toutefois afin qu'il reste un peu de religion au peuple, parce qu'il est douteux que chez un peuple sans croyances les classes supérieures puissent vivre en sécurité. Ce reste d'égards pour la religion n'est pas dû à la sympathie, mais à un raffinement d'égoïsme. Etrange siècle que le nôtre!

C'est devant la société ainsi constituée que le clergé se trouve aujourd'hui; il s'y présente sous le poids d'une accusation formelle de médiocrité, accusation que le marquis de Villeneuve lui-même, qui est de ses amis, ne lui épargne pas. On prétend qu'il n'est plus à la hauteur des lumières de l'époque; que la science est enterrée sous les pierres sépulcrales du grand siècle et dans les caveaux mortuaires des

bénédictins. Ce siècle est fier des lueurs rétrogrades qui le conduisent, sans qu'il s'en doute, à une décadence patente; il s'enorgueillit de ses systèmes qui sont à la religion ce que les arcs de triomphe de Ceylan, dont la matière première se compose de lianes et de roseaux, sont aux obélisques de granit de la vieille Egypte; il demande dédaigneusement des Massillon, des Bourdaloue, des Bossuet, ce siècle!.... comme si, de son côté, il pouvait nous offrir des Boileau, des Racine, des Louis XIV!

Ainsi posé, le clergé ne peut sauver la dignité de son caractère qu'en s'exilant comme il le fait des réunions mondaines. Il y a pour lui dans ces réunions beaucoup à perdre et peu à gagner; car la société n'est pour le prêtre qu'un champ de bataille où il doit sans cesse rompre des lances en faveur de la morale et de la religion; et s'il arrive qu'il perde du terrain dans cette lutte inégale, où chacun se fait un point d'honneur de sa défaite, la religion en souffre toujours. Les fêtes du monde n'ont rien de commun avec les fêtes du sacerdoce; il serait à désirer que le monde ne vît le prêtre que dans les saintes fonctions de son ministère et à travers les nuages de l'encensoir.

Il n'en est pas ainsi dans les grandes calamités; quand l'incendie dévore les villes, quand la contagion désole les provinces, quand le peuple souffre du froid, de la faim dans les années mauvaises, c'est au prêtre alors à se multiplier, à se montrer partout comme une émanation visible de la Providence, de la Providence qui oublie, qui pardonne, et qui fait luire son soleil sur le juste comme sur l'injuste.

C'est à lui d'accourir le premier aux accents du malheur, et de l'adoucir en laissant tomber un baume salutaire sur la plaie. Lorsque l'homme se livre à toute la violence du désespoir, quand le froid engourdit ses membres, quand la faim tord ses entrailles, il faut que le prêtre soit là avant que le pauvre roseau qui plie sous la tempête ait eu le temps de blasphémer contre Dieu.

Mais il ne suffit pas que le prêtre s'isole des scènes joyeuses de la vie, et se rapproche des scènes de douleur, il faut qu'il craigne Dieu *et n'ait pas d'autre crainte.* Inflexible lorsqu'il est question du culte, il ne doit abaisser le drapeau de l'église devant aucun mortel, si haut placé qu'il soit : transiger à son profit, dans ces sortes de circonstances, ce serait lâchement trahir une cause sainte, et jouer le rôle du misérable qui livra son maître pour trente deniers. Le prêtre doit savoir affronter l'échafaud pour défendre le catholicisme, et marcher sur les traces de sang qu'ont laissées après eux les martyrs de 92. Toutefois, cette roideur ne saurait entrer dans les rapports de pure convenance et dans l'usage ordinaire de la vie. Le prêtre doit savoir

sacrifier au bien de la paix ses ressentiments personnels, les mouvements de son amour-propre, ses plus légitimes sympathies; en un mot, dans toutes les transactions où la religion n'est point intéressée, il doit traverser le monde sans songer à soi, comme s'il était sous le drap mortuaire. Si sa position, et il en est de difficiles, si sa position, disons-nous, le force à des concessions blessantes, à des sacrifices pénibles, qu'il n'oublie pas de mettre soigneusement à couvert la dignité du sacerdoce. Le peuple étant devenu, de nos jours, plus rude, plus familier, plus intraitable que jamais, il convient que chaque lévite s'entoure d'une atmosphère de respect que l'insolence même ne puisse franchir.

Il n'entre pas dans notre plan de nous occuper des vertus inhérentes au sacerdoce; le clergé, qui connaît ses devoirs, les remplit avec zèle, et ce serait temps perdu que de lui indiquer ce qu'il pratique tous les jours. Mais ce qui mériterait son attention sérieuse, son attention réfléchie, c'est l'indispensable nécessité de l'esprit de corps; c'est l'union qui, de tout temps, a fait la force. Le clergé devrait lire avec attention la fable profondément instructive de l'hydre à plusieurs têtes... Qu'il se compte, il se verra nombreux; qu'il s'examine, il sentira que pour être influent il lui manque une chose essentielle qu'il avait jadis, mais qu'il a perdue : *l'unité du pouvoir*.

Pourquoi le clergé n'est-il pas un seul corps mû par une seule âme? Pourquoi ne dresse-t-il pas ses tentes sous la nuée, au milieu des éclairs de la présence divine, loin de l'égoïsme, de l'envie, du servilisme qui dégrade? passions basses et orageuses, qu'il doit laisser au pied de la montagne sainte, à ceux que les tempêtes du monde agitent sous les tentes de Cédar. Pourquoi ne forme-t-il pas une chaîne dont les milliers d'anneaux couvriraient la France? Chaîne tendue contre le matérialisme, les systèmes subversifs de la foi et des mœurs, les opinions désorganisatrices; vaste réseau que l'impiété ne pourrait rompre, et que respecteraient la persécution et l'injustice. Qui pourrait résister à cette phalange sacrée de quarante mille lévites mettant toutes les facultés de leur âme au service de la religion? Quel spectacle pour un monde égoïste et mauvais que celui de ce peuple de frères travaillant en commun à régénérer dans le sang de Jésus-Christ les sociétés vieillies, mettant leurs succès au pied de la croix, et se soutenant mutuellement avec noblesse et fermeté dans l'infortune! Sûrement, ce serait ramener parmi nous les plus beaux temps de l'Église romaine, les jours de sa gloire et de son bonheur.

L'abbé Orsini.

LE MOIS DE MAI.

O mois des fleurs, sois le mois de *Marie*,
Brille pour nous, plus pur, plus radieux,
O mois heureux!

La religion catholique est également magnifique et dans sa doctrine et dans son culte. Rien, en effet, de plus propre que ses dogmes à élever et à confondre la raison de l'homme. Quelle grandeur! quelle sublimité! et en même temps rien de plus délicieux que son culte, de plus propre à attendrir. Quelle harmonie! quelle poésie! Certes, ceux qui ne sont pas chrétiens, ceux qui refusent de l'être, ceux qui ferment volontairement les yeux à la lumière du jour, sont bien à plaindre!

Oui, nous les plaignons de tout notre cœur ceux qui ne comprennent pas la beauté de la religion! En s'éloignant de notre foi, comme leur âme s'est desséchée, comme leurs passions sont devenues violentes, comme elles les ont maîtrisés! En fuyant nos assemblées saintes, nos cérémonies si touchantes et si belles, comme leur vie a été pesante, triste et monotone! Oh! qu'ils comprennent peu leurs intérêts, qu'ils connaissent peu les besoins de leur cœur!

Le culte est dans la nature de l'homme; car il a besoin d'aimer, et le culte est l'expression de l'amour. La religion a donc raison de nous faire honorer sur la terre les habitants du ciel. Elle a donc raison de nous unir avec Dieu par le culte des saints, et de nous ramener sans cesse à le louer et à le bénir dans ses fêtes.

C'est un grand bonheur pour l'homme d'avoir dans la céleste patrie des intercesseurs, des protecteurs, des hommes qui ont aussi habité la terre d'exil, qui, comme lui, se sont occupés des affaires de ce monde et sont devenus saints!.. modèles de patience, de résignation, de courage qui lui sont offerts.

Mais si c'est une immense consolation pour nous tous ici-bas, solliciteurs éternels de la clémence divine, d'avoir des frères qui environnent le trône du Dieu des miséricordes, c'en est une plus grande encore d'y avoir une mère tendre et compatissante, une mère qui connaît les besoins de ses enfants, qui sollicite sans cesse pour eux, et qui, du haut de sa gloire, les soutient continuellement à travers les dangers et les périls toujours renaissants de cette vie; et, en échange de tant de soins, de tant de tendresse, ne demande que de l'amour pour son divin fils, que de l'amour pour elle!

Voilà ce que Marie fait pour nous, voilà le culte que nous devons lui rendre, un culte d'amour.

A une mère, dont la sollicitude pour ses enfants est si vive; à une vierge, protectrice de la pureté et de l'innocence; à une reine, l'avocate des pécheurs, la force des faibles, la consolation des affligés, le refuge et l'asile de tous ceux qui ont confiance en elle, il fallait souvent rendre hommage, il fallait souvent réclamer sa puissante protection.

Aussi les plus grands monarques viennent-ils déposer leurs couronnes à ses pieds; les guerriers les plus magnanimes viennent-ils la prier; les savants comme les ignorants, les riches comme les pauvres se pressent-ils à ses pieds. Elle écoute la prière de la mère affligée, de l'épouse désolée, de la veuve inconsolable, de l'orpheline sans appui, du matelot exposé à la fureur des tempêtes; elle est le refuge de tous, et on n'a jamais *entendu dire qu'aucun de ceux qui ont imploré sa protection ait été abandonné.* C'est qu'elle a souffert et pleuré comme nous sur la terre, c'est que, comme son divin fils, elle dit à tous les hommes: *Venez à moi, vous tous qui êtes affligés et qui souffrez, venez, et je vous soulagerai!*

Aussi l'Église a-t-elle institué plusieurs fêtes en son honneur. Chaque mois ramène la célébration d'un de ses mystères. L'Annonciation, la Conception, la Visitation, la Purification et la glorieuse Assomption partagent l'année, et répandent sur la vie un charme indicible et une délicieuse poésie.

Aussi le culte de Marie est-il répandu partout. De toutes parts c'est son image que nos yeux rencontrent la première entre le ciel et nous. La cité opulente, comme le plus pauvre hameau, possèdent un autel en l'honneur de Marie. Partout on voit des monuments magnifiques élevés à sa gloire. Le riche palais comme la chaumière renferment une image de Marie. La fille du monarque comme celle du plus humble sujet aime à porter le nom de Marie. Tous l'invoquent, chacun se croit en sûreté sous sa protection.

Et puis, que d'autels vénérés! que de lieux consacrés par les prodiges de miséricorde de cette reine des vierges! Là c'est Notre-Dame-de-Lorette, ici Notre-Dame-de-Roc-Amadour, ailleurs Notre-Dame-de-Fourrière, plus loin Notre-Dame-de-Bon-Secours ou Notre-Dame-de-l'Épine, et tant d'autres saints pèlerinages connus des chrétiens fidèles. Que de pieux pèlerins y vont remercier ou implorer Marie!

Oh! qu'ils ont bien compris ce qu'ils devaient à leur tendre mère! qu'ils ont bien compris toute la douceur que l'on goûte à son service!

qu'ils ont bien compris tout ce que son culte a de touchant, d'aimable et de consolant!

Mais à des cœurs aimants et reconnaissants quelques fêtes semées çà et là sur le chemin de la vie ne suffisaient pas pour honorer celle à qui tant de reconnaissance est due. Un mois tout entier a été consacré à célébrer la reine du ciel, à chanter ses louanges, et les pieux chrétiens ont choisi, pour le dédier à Marie, le plus beau mois de l'année, le mois des fleurs, le mois où la nature se pare de ses plus beaux vêtements, où la campagne s'embellit de toutes parts... Certes, c'est une gracieuse pensée que celle-là. Les fleurs devaient naître en foule sous les pas de Marie; les petits oiseaux devaient venir joindre leurs mélodieux concerts à ceux des vierges de la terre pour louer Marie. Toute la nature, en un mot, devait concourir à l'embellissement de la fête de Marie, on ne pouvait mieux choisir que le mois de mai.

C'est en Italie, vers la fin du siècle dernier, que cette pratique prit naissance. Le mois de mai, si beau dans ce pays, se passait ordinairement dans des fêtes profanes et souvent dangereuses pour l'innocence. Un pieux missionnaire, le père Lalomia, affligé par la pensée des périls qui entouraient la jeunesse, voulut substituer aux fêtes mondaines une fête qui entretînt la pureté dans les cœurs... L'institution du mois de Marie n'est donc pas seulement une gracieuse pensée, elle est encore une pensée utile et chrétienne.

Dans un pays où la très sainte Vierge est honorée avec tant de ferveur et de simplicité, cette dévotion fit de rapides progrès. Les principales villes se distinguèrent bientôt par leur empressement, et les campagnes suivirent un si bel exemple...

La France, qui n'est jamais étrangère à rien de ce qui est poétique et chrétien, reçut aussi avec joie cette sainte pratique. En peu de temps elle se répandit dans toutes les villes. Pie VII, de sainte et illustre mémoire, l'encouragea par des indulgences, et les évêques l'autorisèrent partout. Depuis quelques années cette sainte dévotion va croissant de plus en plus. Les fidèles, empressés de célébrer le mois de Marie, se pressent autour de son autel. Bientôt il n'y aura plus en France une seule paroisse, plus même un seul hameau où l'on ne célèbre ce mois.

Qu'elles sont belles, qu'elles sont touchantes ces pieuses soirées! Sur un autel magnifiquement orné, la statue de la reine des anges repose au milieu des fleurs, parmi les bougies, les lustres, les candélabres. La cérémonie commence par la récitation du chapelet; puis le chant des cantiques, une instruction sur les vertus et les gloires de Marie,

une histoire édifiante ou un trait de sa miséricorde, de nouveaux cantiques et enfin la bénédiction du Très Saint-Sacrement occupent l'attention de la pieuse assemblée qui se retire silencieuse et doucement émue.

Oh ! comme le profond recueillement des fidèles, les saints cantiques, les voix mélodieuses des filles de Marie, les doux murmures de l'orgue, le parfum de l'encens se mariant avec celui des fleurs, comme tout cela concourt à élever l'âme et à lui faire éprouver de délicieuses émotions !

Les enfants de Marie, après avoir ainsi célébré cette fête de trente et un jours, peuvent continuer en sûreté leur voyage sur la mer orageuse de la vie... La Vierge glorieuse, du haut des cieux, guidera leur fragile vaisseau et les conduira sûrement au port !

L.-F. Guérin.

LA NEIGE AU GRAND SAINT-BERNARD (1).

Bien que le col du Saint-Bernard où est situé l'hospice soit un peu au-dessous du point où les neiges ne fondent plus, il arrive souvent qu'il en tombe une si grande quantité durant l'hiver, que l'été ne suffit pas pour l'en débarrasser. Il a été un temps même où l'on craignait que cet amas, vainqueur de la saison chaude, ne devînt glacier. Mais aujourd'hui ces appréhensions ne peuvent plus entrer dans l'esprit de personne, d'abord parce que la localité n'est pas favorable à des formations de cette nature, ensuite parce qu'il y a des neiges fondantes au-dessus du col ou plateau de Saint-Bernard. Or, depuis les belles expériences de M. Venetz sur l'énorme glacier du Giétroz, qu'il a fondu tout entier en l'arrosant d'eau provenant des neiges supérieures, un glacier ne peut presque plus se former que là où l'homme consent qu'il se forme. Si l'amas de neige que j'ai vu moi-même passer l'été de-

(1) Les détails affligeants contenus dans notre numéro précédent (p. 313) sur la maladie épidémique qui vient de dépeupler le grand Saint-Bernard, rendent plus intéressantes encore ces quelques pages que nous croyons propres à donner seules, et indépendamment de toute autre circonstance, une idée des souffrances et du dévouement des pieux cénobites qui se consacrent par charité à un ministère qu'on ne saurait trop admirer et bénir. (*Note du rédacteur en chef*).

vant la principale porte de l'hospice y persistait seulement deux étés de suite, il suffirait de faire arriver dessus quelque ruisseau d'eau de neige de la Chenalette pour en avoir raison.

La neige, quoique très froide au toucher, l'est pourtant moins que la glace. Si on y plonge un thermomètre par un temps doux, il descendra, il est vrai, à zéro ; mais aussi si on l'y introduit dans un moment de gelée, il remontera à zéro et y restera. Cela explique comment des malheureux qui avaient été ensevelis sous des avalanches n'étant pas gelés, n'y ont point gelé, quoique cela eût pu leur arriver à la longue, faute de mouvement, et ont été rappelés à la vie après un long ensevelissement.

L'observation, cette sentinelle attentive placée sur le sentier de la vie pour en soulager les misères, ou pour en prolonger le terme ; l'observation a trouvé dans la différence de température de la neige à la glace un moyen presque infaillible pour la guérison des membres récemment gelés, moyen que les chanoines du Saint-Bernard emploient souvent avec succès. Lorsqu'ils rencontrent un voyageur qui ne peut faire usage de ses membres, ils commencent par s'assurer s'ils ne sont encore qu'engourdis. Dans ce cas ils les frictionnent, les massent, les frappent à petits coups pressés. Si décidémment ils sont gelés, ils recommencent les frictions, mais alors c'est avec de la neige, sur place et avant d'emporter le malade. A l'hospice, les membres gelés sont trempés dans de l'eau de neige jusqu'à ce qu'ils soient revenus à l'état de dégel, et ordinairement la guérison s'opère. Dans le traitement de cette affection il faut surtout se garder de l'emploi du feu. Un homme qui, livré à son ignorance, aurait les mains ou les pieds gelés, et qui les présenterait au feu, les perdrait sans retour. Dans le passage subit de l'extrême froid à l'extrême chaud, quand la circulation intérieure est suspendue, le sang dégelé dilate ou rompt ses canaux, s'extravase, stagne et se corrompt ; les solides mêmes, ramollis avant d'être pénétrés par le retour régulier de l'action vitale, se trouvent comme séparés de cette action. L'altération que le membre gelé en ressent compromet son organisation et l'entame ; la gangrène se déclare, et, après deux ou trois jours des plus cruelles souffrances, il faudrait que le malade se soumît encore aux souffrances non moins cruelles de l'amputation.

Ce qui est arrivé à M. le comte de Tilly, pour avoir rappelé à ses pieds gelés au Mont-Blanc une chaleur factice, est une leçon qui ne doit pas être perdue pour les voyageurs. Dès son départ des *Grands Mulets*, ses bottes de cuir, parfait conducteur du froid, se gelèrent

et lui étreignirent les pieds qui, désormais en contact avec la glace, ne tardèrent pas à se geler aussi, bien qu'il ne cessât de remuer les doigts pour y entretenir la circulation. Il continua cependant son ascension dans cet état; la souffrance, dit-il, n'était rien, et donnait au contraire au cœur et à l'âme une vigueur nouvelle. De retour de la cime aux *Grands Mulets* pour y passer la nuit, il enveloppa ses pieds dans une peau de mouton. Mais la chaleur subite qu'il en éprouva lui causa des douleurs horribles; dans l'espace d'une demi-heure, ses pieds enflèrent d'une manière prodigieuse, des ampoules énormes se formèrent à la surface. Il regretta de ne pas s'être frictionné avec de la neige; mais il n'était plus temps, et le mal, dont il n'avait pas prévu la gravité, était fait. Au bout de quatre jours la gangrène survint, et il fallut toute l'habileté des médecins de Genève pour qu'il ne perdît pas au moins deux ou trois doigts et pour le guérir radicalement.

Un des effets de la neige, et qui est plus immédiat encore sur un homme fatigué, c'est celui d'endormir par la combinaison de la monotonie du spectacle avec l'action du froid sur le cerveau. Malheur donc au voyageur, s'il cède sur la neige à l'impérieux sommeil léthargique dont il se sent accablé ! il ne s'éveillera plus que dans l'éternité. Le froid resserrera en lui l'extrémité des vaisseaux sanguins, la circulation se ralentira insensiblement, la surface de son corps commencera à mourir, le sang affluera au cerveau qui se refroidit moins vite, et s'y engorgera, le mouvement extérieur s'éteindra, et alors s'achèvera la destruction totale de son être, sans douleurs, sans angoisses, sans agonie. En 1829, les chanoines trouvèrent sur le chemin un homme debout, appuyé sur son bâton, une jambe levée et le pied posé comme dans l'action de monter; il s'était endormi dans cette position et avait été gelé instantanément. Il portait son havresac, et, par dessus, celui d'un autre voyageur qui était plus loin, étendu mort aussi; c'était son oncle, comme le prouvèrent les papiers recueillis sur eux.

« Le 20 septembre 1830 (ce sont les religieux qui parlent), des voyageurs, arrivés à l'hospice par une affreuse tourmente, nous ayant avertis que la grande quantité de neige, la fatigue et la crainte de périr les avaient obligés d'abandonner un homme et une femme à une demi-lieue de l'hospice, nous partîmes aussitôt pour leur porter des secours. Mais ces malheureux, s'étant égarés, avaient disparu sous la neige. Nous les cherchâmes jusqu'à la nuit sans pouvoir les trouver, et toutes nos recherches depuis lors furent vaines. Le même jour il

est mort un autre voyageur qui a été surpris par la nuit, la tourmente et la neige. L'ayant trouvé trois jours après, nous l'avons transporté à la Morgue. »

Le sommeil pouvait être et est en effet pour beaucoup dans ces trop fréquents malheurs : il est irrésistible. De Saussure cite l'exemple d'un guide de Chamouni, homme très robuste et très habitué aux frimas. Il fut pris sur le Mont-Blanc par un besoin de dormir qu'il ne pouvait surmonter. Il prétendait que ses camarades l'abandonnassent pendant qu'ils continueraient leur ascension; mais aucun n'y voulut consentir : ils aimèrent mieux renoncer à leur entreprise, et ils redescendirent tous ensemble. A l'heure de la journée et au point de la montagne où cela se passait, il eût été tué sur la neige par un coup de soleil; plus tard, c'eût été par le froid.

« Plus d'une fois, dit le capitaine Shervill dans l'intéressante relation de son ascension au Mont-Blanc, nous demandâmes à nos guides quelques minutes pour nous coucher sur la neige et céder à un besoin de sommeil qu'il faut avoir éprouvé pour s'en faire une idée.... Nous étions forcés de nous arrêter souvent pour respirer plus à l'aise, et à peine nous arrêtions-nous que le sommeil venait s'emparer de nous... Après la pénible escalade du *Grand Plateau*, je demandai à Courtet, mon guide et mon conseil, si je pouvais dormir sur la neige seulement quelques minutes ; il y consentit quoiqu'à regret, et à l'instant même je m'endormis profondément. Au bout de quelques minutes il m'éveilla, sans quoi j'aurais pu dormir pour toujours. »

Les guides ne consentent même pas ordinairement à ce que les voyageurs qui couchent au campement des *Grands Mulets*, soit en montant au Mont-Blanc, soit en descendant, y dorment la nuit entière. Ils les éveillent souvent pour s'assurer s'ils ne sont pas gelés aux genoux, aux coudes, aux épaules, articulations qui d'ordinaire gèlent les premières pendant le sommeil.

Les religieux du grand Saint-Bernard qui, avec les enseignements d'une expérience transmise de siècle en siècle, ont aussi sous les yeux l'exemple de leurs chiens à qui jamais il n'arrive de dormir sur la neige, quoique nous ayons vu, par le chien de M. Atkins, au Mont-Blanc, qu'ils en éprouvent le besoin autant que l'homme; les religieux, dis-je, sont souvent contraints d'employer la violence envers les étrangers engourdis par le froid, épuisés par la fatigue, anéantis par le sommeil, et qui supplient en grâce qu'on leur permette de dormir un seul instant avant de se rendre à l'hospice. Il faut les arracher malgré eux à ce sommeil perfide que personne n'a peut-être

éprouvé aussi impérieusement que mademoiselle Dangeville, au Mont-Blanc, et dont certainement personne n'a triomphé avec plus de courage qu'elle : sommeil qu'elle nomme *sommeil de plomb*, et qui conduirait à la mort par une voie douce, il est vrai, mais certaine, l'imprudent qui s'y laisserait aller. Hélas ! qui pourrait oublier, et comment oublierais-je moi-même ce que nous avons perdu de fils, de frères, de neveux, par ce genre de mort, durant la retraite à jamais funeste de Moscou !

La présence constante de la neige exerce sur la constitution de l'atmosphère une influence qui réagit sur l'organisation humaine de plusieurs manières. En refroidissant l'air plus qu'il ne le serait si elle ne couvrait point la terre, elle rend plus pénible la fréquentation des lieux qu'elle envahit. En renvoyant les rayons de lumière dont elle est frappée, elle exerce sur la peau les plus singuliers effets. Elle hâle la figure, la rougit, la tanne, puis enfin la couvre de pétéchies ou pustules d'eau qui ne sont pas sans douleur, quoiqu'elles soient faciles à guérir. Elle irrite sensiblement les nerfs optiques, et donne naissance à une ophthalmie d'autant plus rebelle que la neige était plus récente et le temps plus serein. Enfin, elle rend aveugle quelques personnes en peu de minutes, les unes pour un certain temps, comme il arriva aux soldats de Cyrus, les autres pour toujours. Chacun sait que les habitants des régions polaires, condamnés à avoir perpétuellement les yeux fixés sur la neige, ont tous la vue plus ou moins faible, et que beaucoup sont aveugles dès l'âge de vingt ans.

Aussi, le voile de gaze doit-il toujours faire partie du bagage de tout voyageur dans les hautes régions ; il peut s'y manifester tout-à-coup des événements où il rend de grands services. Outre les avalanches proprement dites, il survient quelquefois inopinément des tourmentes qui agitent et soulèvent les neiges nouvellement tombées dans les hautes vallées de passage, les transportent en masses semblables à des nuages immenses, obstruent en peu d'instants les enfoncements et les gorges, effacent la trace des chemins, et ensevelissent même les longues perches qui indiquent la voie à suivre. Le voyageur engagé dans la sphère d'activité de ce redoutable météore court des dangers dont nul effort humain ne le tirera. La violence avec laquelle les flocons de neige frappent sa figure et ses yeux peut l'aveugler. S'il lutte et continue d'avancer, il s'épuise, s'égare, ou tombe dans un précipice. Si par bonheur, au contraire, il se trouve sur une place un peu tenable, il n'a rien de mieux à faire que de s'y arrêter jusqu'au retour du calme de l'air, le dos tourné contre le vent, les yeux

fermés et la figure couverte d'un voile, s'il a eu le temps d'en tirer un de son bagage. Mais il faut dire aussi que quelquefois les précautions bien prises sont déjouées par l'événement, comme on va en juger.

Le col du Bonhomme est peut-être le passage de toutes les Alpes le plus exposé aux variations subites de l'atmosphère, et le plus dangereux pour la fréquence et l'impétuosité des orages. Le beau temps par lequel on y monte du côté de N. D. de la Gorge n'est point un garant de celui qu'on trouvera du côté du col des Fours. Les malheurs que les tourmentes ou trombes de neige y occasionnent sont de toutes les semaines et presque de tous les jours. Les noms mêmes de *Plan* ou plateau *des Valets*, *Plan des Dames*, etc., ont une origine qui, d'après les traditions du pays expliquées par M. Rochette, se rapporte à la fin déplorable que des voyageurs ont trouvée dans ces lieux de désolation. Sans revenir sur les traditions qui, après tout, peuvent à la longue s'être altérées, je citerai seulement, pour en finir, et parce qu'il n'a pas encore été publié en France, un événement bien triste et malheureusement trop certain, arrivé de nos jours.

Au mois de septembre 1830, deux jeunes Anglais de dix-huit à vingt ans, MM. Campbell et Branckly, voyageaient en Suisse, sous la conduite de leur instituteur. Arrivés de Genève à Chamouni, ils y prirent un guide robuste, prudent, et, par la vallée de Saint-Gervais, ils se dirigèrent vers le col du Bonhomme avec toute l'ardeur et la gaieté de leur âge. Parvenus à une auberge voisine du Plan des Dames, et qui est la dernière habitation qu'on trouve en allant vers le col, ils voulurent y prendre leur repas. Pour leur malheur, une pension de jeunes gens qui venait de passer avant eux avait emporté tous les aliments qu'on trouve d'ordinaire dans ces sortes d'auberges. Ils étaient loin de se douter à quel point cette circonstance, en apparence indifférente, leur serait fatale. Pressés par la faim, ils repartirent aussitôt dans l'espoir d'atteindre la pension et de trouver encore à vivre dans les restes des provisions qu'elle avait envahies; mais ils ne rencontrèrent personne, et cette course, rapidement faite, ne servit qu'à ajouter en eux la fatigue à la faim. Ce n'est pas tout. Pendant le temps qu'ils auraient mis à prendre un repas à l'auberge, temps qu'ils employèrent à marcher, l'atmosphère, calme et pure jusqu'alors, subit un changement si instantané, que, sans qu'une prévision, même de la part du guide, ait été possible, ils se trouvèrent tous quatre enveloppés dans la plus terrible des tourmentes de cette région inhospitalière. Un vent impétueux et glacial les pénètre;

une neige violemment fouettée les aveugle; une trombe irrésistible les soulève; c'est l'image de la fin du monde. L'un des jeunes Anglais, le plus affaibli par la fatigue et la faim, saisi d'effroi à l'aspect de ces horreurs inattendues, s'arrête tout-à-coup et comme prétrifié, n'entend plus rien, ne regarde plus rien. Le guide le prend dans ses bras, l'enveloppe de ses propres vêtements, le presse contre sa poitrine qu'il a découverte en déboutonnant son gilet afin de lui communiquer un peu de sa chaleur, lui parle affectueusement pour lui inspirer du courage et pour le consoler: paroles inutiles, soins superflus, il ne tenait déjà plus qu'un corps inanimé. L'autre, M. Branckly, épouvanté aussi par le déchaînement de la tourmente, était tombé sur la neige engourdi par le froid. Il se relevait à demi par intervalle, il embrassait les genoux du guide, comme pour le remercier des soins qu'il donnait à son ami. Mais quand il eut vu qu'il l'avait perdu pour jamais, lui-même commença à défaillir, quoiqu'il fût de son côté l'objet de toutes les sollicitations du précepteur; il cessa peu à peu de tourner ses regards vers le froid cadavre, et laissa enfin retomber sa tête sur la neige pour ne plus la relever.

L'instituteur, au désespoir de survivre à ces épouvantables scènes, en supporta toutefois l'horreur avec courage. Dès que la tourmente est apaisée, et sa durée ne fut pas longue, il charge l'un des corps gelés sur les épaules du guide, tandis que lui-même emporte le second jusqu'au chalet le plus prochain. Là, on essaie tous les moyens que l'on a dans de tels lieux pour rappeler les asphyxiés à la vie, et, quand tout espoir est évanoui, le malheureux précepteur court à Genève, afin d'y chercher deux cercueils où seront déposés les tristes restes des jeunes élèves confiés à sa garde, et que ce jour-là même leur voiture et leur courrier attendaient pour la continuation de leur voyage d'agrément. Mais, hélas! avant le jour marqué pour l'enterrement des élèves, le maître a aussi cessé de vivre. Sa constitution l'avait préservé au col du Bonhomme; son chagrin le tua à Genève. Un troisième cercueil fut joint aux deux premiers, et toute l'immense population de gais voyageurs qui était rassemblée alors dans cette ville de plaisir alla visiter ces trois cercueils qui étaient rangés l'un près de l'autre dans un appartement de l'hôtel de l'Écu. On n'a pas dit à combien de ces voyageurs cette leçon terrible profita, ni combien, en Angleterre, il fallut aussi de cercueils pour les mères de ces infortunés jeunes gens.

M. Rey.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Mise en liberté de Mgr. l'archevêque de Cologne. — Condamnation de Mgr. l'archevêque de Posen. — Fusion des églises grecques en Russie. — Persécutions en Portugal. — Nouvelles de Rome : M. Louis Cabat; MM. Lacordaire et Gerbet; canonisation de M. de La Salle. — Statistique des missions.

Nos lecteurs savent l'agitation extrême qu'a causée en Prusse la question des mariages mixtes; ils ont connu le conflit élevé à cette occasion entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Qui ne s'est ému des rigueurs exercées par le roi de Prusse contre le vénérable archevêque de Cologne, et qui n'a pas admiré la courageuse résignation de ce digne prélat? Après quelques mois de détention à Minden, il vient enfin d'être rendu à la liberté : voici l'ordre de cabinet en vertu duquel les portes de sa prison se sont ouvertes; il est adressé aux autorités de Munster.

« Comme suivant votre rapport, en date du 15 courant, l'archevêque de Cologne se trouve dans un état de santé alarmant, et que l'on espère que les soins de sa famille exerceront une influence bienfaisante soit sur son esprit, soit sur ses souffrances, je donne au prélat l'autorisation de se rendre dans son domaine de Darfeld, au sein de sa famille, s'il le désire, et s'il veut s'engager à ne point quitter ce séjour sans ma permission. Si le prélat manifeste une confiance particulière pour un médecin étranger, il faudrait le faire venir. Je vous charge, en conséquence, de faire à cet égard les ouvertures nécessaires au prélat par l'organe du président de la régence et de lui témoigner ma sympathie pour ses souffrances, ainsi que mon vœu pour que le changement de séjour contribue d'une manière efficace à les adoucir. — Signé FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

Comment le vieux roi de Prusse, dont on a si fort vanté la clémence, a-t-il attendu que la santé de l'illustre prisonnier de Minden donnât d'aussi graves inquiétudes, pour lui ouvrir les portes de sa prison? a-t-il bien osé signer cette permission, et déclarer qu'il ne l'accordait qu'à cause de l'*état alarmant* de la santé de l'archevêque? ah! c'est mettre trop de prudence dans la barbarie. On a cru voir la mort qui s'approchait et on a voulu paraître généreux, mais le coup est porté, et toutes les nouvelles qu'on reçoit ne font que trop craindre qu'il soit sans remède.

Les portes de la prison qui venaient de s'ouvrir pour rendre à la liberté un prélat qui se mourait ont été sur le point de se refermer sur

un autre prélat qui se meurt. Monseigneur de Dunin, archevêque de Gnésen et de Posen, qui négociait à Berlin la question catholique, s'est vu tont-à-coup accusé du crime de haute trahison; il en a été absous à la vérité, mais il a été condamné à six mois de prison dans une forteresse, à la privation de ses dignités et fonctions pour sa désobéissance aux ordres du gouvernement et le refus de révoquer les mesures arbitraires, dit la sentence, qu'il avait adoptées dans son diocèse. L'archevêque est, en outre, déclaré incapable de remplir à l'avenir aucune fonction publique en Prusse. Il pourra toutefois attaquer la sentence par voie d'appel.

« Le prélat, écrit-on de Berlin, a déclaré qu'il renonçait à l'appel, attendu qu'il avait toujours décliné et declinait encore la compétence du tribunal qui l'avait jugé. Il a ajouté qu'il se résignait volontiers à subir les peines prononcées contre lui. Il a tenu le même jour le langage suivant, en s'adressant à une de ses connaissances intimes : « Je ne regrette ni mon évêché, ni les avantages qui en dépendent. Si j'y avais attaché plus de prix qu'à ma conviction, ce procès n'aurait jamais eu lieu; mais je suis vivement peiné que ce différend se soit élevé entre moi et un souverain pour lequel je professe personnellement le plus grand respect. D'ailleurs, je suis un vieillard, et j'emploierai le soir de ma vie à prier pour mes amis et mes ennemis. »

Que le gouvernement de Berlin continue. C'est une belle gloire qu'il s'acquiert aux yeux du monde de consumer ainsi toute sa force, toute sa puissance contre deux pontifes, désarmés tout à la fois par la faiblesse de leur corps et par la charité de leur âme, et qui, au milieu des cruelles épreuves qu'on leur fait subir, ne trouvent que des prières pour *leurs amis et* pour *leurs ennemis.*

D'après des nouvelles récentes de Saint-Péterbourg, il paraîtrait que l'empereur de Russie voudrait imiter le despotisme religieux du roi de Prusse. Il rêverait, dit-on, la fusion de l'Eglise grecque unie dans l'Eglise nationale Gréco-Russe. Il y a long-temps que la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg vise à ce résultat, nous le savons; mais nous espérons qu'il ne l'obtiendra ni si vite, ni si facilement qu'il se l'imagine si toutefois il l'obtient jamais. Les Grecs, unis en effet, ne voudront pas consentir à redevenir esclaves du pouvoir temporel, et à renier tout à la fois leur Dieu, leur conscience et leur dignité : ils ne se laisseront pas prendre aux piéges d'un pouvoir suborneur, et ils ne rompront pas leur alliance avec la grande église universelle pour s'isoler et se perdre dans une misérable fraction, sans honneur et sans liberté.

Si les églises du Nord ont, comme on le voit, des épreuves à traverser, des combats à livrer, des persécutions à craindre, celles du Midi ne sont pas momentanément beaucoup plus heureuses. Personne n'ignore les indignes spoliations, les affreux massacres dont les moines et le clergé d'Espagne ont été les victimes. Eh bien! en Portugal c'est pire encore. Le schisme y existe, avec toutes ses haines et toutes ses fureurs. Les prélats nommés par le gouvernement actuel en remplacement de ceux qui avaient émigré avec don Miguel n'ont pas reçu de Rome leur institution canonique. Les vrais fidèles refusent, et à bon droit, de reconnaître leur autorité, et c'est eux qu'on traite de schismatiques, et qu'on persécute à ce titre parcequ'ils refusent de rompre avec le centre de l'unité! il se passe en Portugal quelque chose qui rappelle les persécutions des premiers siècles de l'église : les prétendus schismatiques célèbrent le service divin en secret, comme les premiers chrétiens de Rome païenne.

Tout récemment la police d'Agoardente a découvert près d'Oporto une maison dans laquelle un vaste appartement avait été converti en chapelle. Plusieurs prêtres y officiaient en présence d'une affluence considérable de fidèles. On s'était aperçu de cette circonstance, dit une correspondance locale, en voyant l'église paroissiale déserte presque tous les dimanches. Que fait alors la police de dona Maria? ce que faisait celle de Néron et de Domitien : elle s'empare des prêtres qui officient, les arrache violemment de l'autel, et les incarcère avec un certain nombre de fidèles pris parmi les plus ardents. Les ornements et les vases d'or et d'argent sont enlevés et confisqués, ni plus ni moins que s'il s'était agi de malfaiteurs publics, auxquels la loi prescrit d'enlever les instruments du crime. Dans presque toute l'Europe voilà donc l'Eglise persécutée. Ainsi s'accomplit la prophétie du Christ, qui n'a promis à son église que des souffrances, afin qu'elle trouvât, comme saint Paul, sa puissance dans sa faiblesse, et sa force dans la patience.

Mais nous avons hâte d'arriver à des tableaux moins affligeants; nous les puiserons dans une lettre particulière écrite de Rome au journal *La France*, à la date du 8 avril. Cette lettre s'exprime ainsi :

« On s'entretient beaucoup ici d'un événement dont vous êtes déjà instruit, et qui a causé à Rome une grande sensation. Le premier de vos peintres paysagistes, connu en Europe par un talent si sérieux et si fin, s'était retiré récemment à Rome pour se livrer dans cette auguste solitude à de profondes études. Il avait pris en profond dégoût le matérialisme et le mercantilisme de l'art, et son âme natu-

rellement pieuse s'était de plus en plus dirigée vers les convictions religieuses. Arrivé à Rome pour se recueillir, il se sentit de plus en plus obsédé par le désir de vouer à la religion une existence que l'art avait déjà glorifiée, et, jeune encore, pouvant obtenir de son talent toutes les richesses qu'un artiste peut souhaiter, il s'est renfermé dans un couvent, et votre célèbre Louis Cabat fait aujourd'hui son noviciat de franciscain. Ne vous désespérez pas, les plus grands artistes ont été des moines!

» Ce n'est pas tout encore. M. l'abbé Lacordaire vient d'arriver à Rome accompagné de trois de ses amis, et ils partiront bientôt pour Viterbe, où ils vont faire une année de noviciat sous la règle de Saint-Dominique. L'abbé Lacordaire s'est fait précéder du mémoire qu'il a récemment publié à Paris pour le rétablissement en France de l'ordre des frères prêcheurs. Ce mémoire, écrit avec une verve admirable, obtient à Rome un succès d'enthousiasme. C'est une composition historique et polémique du premier ordre, qui servira à détruire bien des erreurs et des préjugés.

» Un des jeunes gens qui viennent avec l'abbé Lacordaire prendre l'habit de dominicain était, il y a peu d'années, un de vos républicains les plus exaltés ; il a figuré, les armes à la main, dans vos sanglantes émeutes. Tout cela se raconte dans nos salons, où se pressent les étrangers de toute l'Europe; jugez combien l'on se trouve loin de la France voltairienne et révolutionnaire!

» Un de vos écrivains catholiques les plus remarquables, M. l'abbé Gerbet, est en ce moment au milieu de nous et l'objet des attentions toutes particulières du Saint-Père et des membres les plus illustres du Sacré Collége.

» Le mois prochain, une grande et solennelle cérémonie va s'accomplir; on procèdera à la canonisation de nouveaux saints : c'est encore le nom de la France qui va retentir au milieu de nous, dans la personne de M. de La Salle, le fondateur de l'ordre des frères de la doctrine chrétienne, bien digne d'être présenté à la vénération de tous les enfants de l'Église. »

Cette lettre, dont nous supprimons quelques détails, étrangers à notre sujet, se termine en disant combien le Saint-Père se félicite du réveil des idées religieuses en France, et combien il espère dans l'avenir de notre pays, qu'il regarde toujours, malgré ses fréquentes erreurs, comme étant à la tête des nations chrétiennes.

Nous ne pouvons mieux terminer cette chronique que par la statistique suivante, que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt : elle

est relative au séminaire des missions étrangères, et aux phases diverses qu'il a traversées :

Cet établissement, fondé en 1560, a envoyé jusqu'à ce jour dans les pays lointains 386 missionnaires. — Il fut supprimé pendant la révolution de 1789, ses biens furent vendus, ses directeurs obligés de sortir de France. Ils s'arrêtèrent à Rome, à Londres, d'où ils correspondaient avec leurs missions, et trouvèrent le moyen de leur envoyer quelque argent. M. l'Étondal, procureur-général, recueillit d'amples aumônes au Mexique et à Marseille. Plusieurs prêtres déportés se consacrèrent aux missions. — Au commencement de 1815, Louis XVIII autorisa, par une ordonnance, le rétablissement de la Société. Depuis quelques années, MM. Alary, Chaumont, Langlois et quelques autres s'étaient réunis à Paris. L'alarme, occasionnée par le retour de Bonaparte cette même année, n'empêcha pas de recevoir les aspirants. — 78 Missionnaires sont actuellement dans les missions; 7 viennent de partir et vont s'embarquer à Bordeaux; la cérémonie si touchante du baisement des pieds (V. tome 11e, pag. 26) a eu lieu au séminaire des Missions étrangères, le samedi 27 avril dernier, en présence de M. Frayssinous; ce sont, pour la mission des Malabres : MM. J. Roger, du diocèse de Bayeux; P. Richon, du diocèse de Tarentaise (Savoie); L. Mathian, du diocèse de Grenoble; — pour la mission de Siam : MM. A. Dupont, du diocèse d'Arras; J.-M. Beurret, du diocèse de Saint-Brieuc; — pour la mission de Chine : MM. J.-J. Ferréol, du diocèse d'Avignon; L. Taillandier, du diocèse du Mans. — La Société a donc actuellement 85 membres en exercice; ils sont ainsi répartis :

Indoustan, Pondichéry, îles Maldives.	23
Siam, Camboge, Merguy.	16
Chine, Sutchuen-Zeao-Tung.	16
Cochinchine.	13
Corée.	4
Tonkin.	8
Collége de Pulo-Pinan.	5
Total.	85

auxquels il faut ajouter les six directeurs de Paris : MM. Dubois, Langlois, Baran, Voisin, Tesson, Jurines. Total, 91. — Un nouveau vicariat apostolique vient d'être érigé et confié aux prêtres de cette congrégation. M. Vérolle y a été nommé sous le titre d'évêque de Colombie et vicaire apostolique de Léao-Teing. Y.

La galerie de tableaux religieux fondée dans les bureaux mêmes de la *Revue* et de l'*Encyclopédie catholique* (Voir le n° du mois d'avril dernier) vient, à l'occasion de la clôture du Musée royal, de s'enrichir de nouvelles productions religieuses qui ont excité à la dernière exposition l'admiration générale. Le concours d'artistes distingués dont les pieuses inspirations ont produit un effet si remarquable parmi le monde artistique est une garantie du talent avec lequel seront exécutés les tableaux dont MM. les curés pourront faire les commandes à l'administration de la *Revue catholique*. Les prix en outre continueront toujours à être aussi modérés que possible.

Lithographie religieuse. — Galerie des Pères de l'Eglise grecque et latine, format demi-jésus, représentant en pied saint Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire-le-Grand, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire pape, saint Ambroise; en tout huit beaux portraits, 16 fr. — Chacun de ces Pères de l'Eglise se vend séparément 2 fr.

Portrait de saint Vincent de Paul, même format, 2 fr.

— du bienheureux Liguori, 2 fr.

Consécration à la Sainte-Vierge pour la clôture du mois de Marie, représentant la cérémonie de la consécration à la Vierge qui se fait à la fin du mois de mai, sur demi-jésus, 75 cent.

Collection des litanies de la Sainte-Vierge, contenant 12 feuilles format grand in-4°, sur jésus, 4 fr. la collection.

Cachets de la première communion sur demi-jésus, le cent 30 fr.

—

Il y a quelque temps, nous avons adressé à nos abonnés un petit prospectus de l'œuvre de Notre-Dame-de-la-Gord, au diocèse de La Rochelle, en les priant de s'y intéresser. — Aujourd'hui nous sommes prévenus qu'un grand nombre d'entre eux, toujours disposés à contribuer à tout ce qui est bien, sont ici retenus, d'abord parce qu'ils n'osent offrir à M. l'évêque de La Rochelle une aussi petite offrande que celle demandée, et ensuite par l'embarras de la faire parvenir.

Pour la première difficulté, on comprendra que, par la demande d'une aumône de 6 francs pour cette œuvre intéressante, on n'a point prétendu mettre des bornes à la charité de ceux auxquels on s'est adressé; mais le chiffre étant ainsi formulé, Monseigneur recevra avec joie les modestes secours accordés à une œuvre qui le touche et pour

laquelle on a demandé *peu*, seulement afin que ce *peu* fût accordé plus aisément. — Quant à la voie de la poste pour faire parvenir cette offrande, rien n'est plus simple et plus facile. Chacun peut aller au bureau : le directeur prélève un sou par franc sur l'argent à envoyer, donne un coupon que l'on met sous enveloppe avec la simple adresse de M. l'évêque de La Rochelle, de M. le curé de Notre-Dame-de-la-Gord, et le petit coupon arrive certainement à l'évêché ou à la cure où la somme est touchée.

Nous aimons à penser que nos abonnés ne verront plus aucune difficulté, et que leur bonne volonté les associera à cette œuvre, ainsi que plusieurs l'ont déjà fait. Si cependant nos lecteurs de Paris le préfèrent, ils pourront remettre leurs offrandes à Mme Récamier, rue du Regard, 1, ou à Mme Vigla, rue du Vieux-Colombier, 29, ou au bureau de ce journal.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ouvrages mis à l'index. — Différents décrets de la congrégation de l'*Index* et du Saint-Office publiés le 14 janvier dernier, et approuvés par le saint Père, mettent à l'*index* les ouvrages suivants : *la Chute d'un ange*, épisode par M. de Lamartine (1) ; *Vie de Grégoire* VII, par M. Vidaillan ; *du Renouvellement de l'ancienne philosophie*, par M. le comte Mamiani de la Rovère ; *Nouvelles poésies*, par le même ; *la Vie de Jésus-Christ*, par le docteur Strauss ; *Miroir du christianisme primitif*, tiré des écrits des premiers Pères de l'Église ; *Examen de la méthode d'enseignement de la religion pratique*, par Graser ; *Divinité, ou le Principe de l'unique vraie forme de l'éducation de l'homme*, par le même ; *Avis sur la méthode d'enseignement*, par le même ; *Relations de l'enseignement élémentaire de la politique*, par le même ; *Élévation de l'état ecclésiastique à la dignité*, par le même ; *Doctrine de la croyance catholique*, par Achterfeldt. — Ces huit derniers ouvrages sont écrits en allemand.

—

Collection des meilleurs historiens d'Europe (2). — S'il est

(1) Voir, dans notre numéro de juin 1838, page 380 du 2e volume, ce que nous avons dit de cet ouvrage.

(2) Elle formera de 30 à 35 volumes grand in-8°, contenant chacun la matière de

au monde un spectacle digne de fixer l'attention de tous les esprits élevés, c'est le développement des sociétés ; s'il existe des moyens de résoudre le problème de la destinée humaine, c'est avant tout la contemplation des tableaux variés et successifs que présente le monde des nations. Pour arriver à ce but, les faits de l'histoire sont plus concluants que les arguments du philosophe. L'histoire des peuples européens, avec lesquels tant de rapports nous lient, a surtout pour nous un intérêt particulier ; elle nous montre les motifs des révolutions qui, à diverses époques, ont agité cette partie du monde ; elle nous initie aux principes des institutions, des lois et des mœurs de chaque Etat ; elle nous fait comprendre l'enchaînement des causes et des effets. Elle doit nous dire aussi pourquoi tel peuple a marché rapidement dans les voies de la civilisation ; pourquoi tel autre est resté long-temps enseveli dans les ténèbres de l'ignorance et de la superstition ; pourquoi le même peuple qui a brillé à une certaine époque par les arts, les sciences, l'industrie, est retombé ensuite dans l'obscurité, et a cédé sa place à d'autres. C'est là surtout ce que l'on veut étudier aujourd'hui ; ce ne sont plus seulement des rois que l'on met en présence les uns des autres, ce sont des peuples entiers ; ce n'est plus la lutte de deux forces matérielles qui attire nos regards, c'est la lutte des idées et des intérêts ; ce n'est point le fait physique, c'est le fait moral.

En 452, Attila est battu dant les plaines de Châlons par les armées réunies des Francs et des Goths : considéré en lui-même, cet événement n'est qu'une simple bataille qui ressemble à beaucoup d'autres ; mais Attila vaincu, c'est la barbarie tartare repoussée par l'Europe occidentale déjà éclairée par un commencement de civilisation. La victoire de Charles Martel sur les Arabes, c'est la victoire du christianisme sur la religion de Mahomet, qui menaçait d'envahir l'Europe, comme elle avait déjà envahi une partie de l'Asie et de l'Afrique. L'invasion des Francs dans la Gaule, des Saxons et des Normands dans la Bretagne, des Lombards en Italie, est le fait qui explique l'é-

---

7 à 8 volumes in 8° ordinaires; prix de chaque vol. 15 fr., et 12 fr. pour les abonnés à la *Revue catholique* qui souscriront pour l'ouvrage entier. — On souscrit au bureau même de la *Revue catholique*, rue de Seine-Saint Germain, 48. — 13 volumes sont en vente et contiennent les histoires d'*Espagne*, de *Portugal*, d'*Italie*, d'*Allemagne*, de *Suède* et de *Norwège* ; celles de *Turquie*, d'*Angleterre* et de *Suisse* sont sous presse. — Voyez ce que nous avons déja dit de cet ouvrage dans notre numéro de septembre dernier, page 94 de ce volume.

tablissement de la féodalité, la distinction du seigneur et du vassal, de l'homme libre et du serf. C'est ainsi que nous voulons aujourd'hui découvrir les idées sous l'enveloppe des faits, l'origine d'une institution dans une victoire ou dans une défaite. L'industrie, le commerce, les arts, la religion, les mœurs, les manières de vivre de chaque peuple, voilà ce qui pique surtout notre curiosité.

Cette révolution dans la manière de considérer l'histoire a prêté à cette étude un attrait qu'elle n'avait pas auparavant. L'histoire s'est animée, a présenté un drame qui a eu des peuples entiers pour héros ou pour victimes. On s'est plu à suivre les péripéties variées de ce drame immense, au dénoûment duquel chacun de nous a un intérêt si immédiat; on a cherché, en étudiant le passé, à expliquer le présent et à deviner l'avenir. L'histoire est ainsi devenue l'étude de prédilection du XIXe siècle. On a pu dire que ce qui nous distingue éminemment aujourd'hui, c'est notre tendance historique; que notre siècle s'appellera le siècle de l'*histoire*, comme le précédent s'est appelé le siècle de la *philosophie*. Des hommes éminents, en France et à l'étranger, ont vivement secondé ce mouvement par leurs chefs-d'œuvre.

Mais si une grande ardeur pour l'histoire existe presque partout, les moyens de la satisfaire manquent aussi presque partout. A moins de consacrer préalablement plusieurs années à l'étude des langues modernes, un Français ne peut étudier l'histoire de la plupart des Etats européens; il ne peut connaître ces chefs-d'œuvre dont nous parlions tout à l'heure. Nous n'avons point dans notre langue d'histoire d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Turquie et d'une foule d'autres Etats, c'est-à-dire point d'histoires qui soient complètes et à la hauteur de la science. Nous ne possédons pour la Russie qu'un commencement d'histoire, encore est-il devenu assez rare; nous pourrions presque en dire autant de la Suisse. Des obstacles presque insurmontables arrêtent donc dès l'entrée de la carrière. Le Français qui veut étudier l'histoire de l'Europe moderne se voit pour ainsi dire renfermé dans le cercle de nos frontières; il ne peut franchir ni le Rhin, ni les Alpes, ni les Pyrénées; l'horizon dès-lors est trop étroit, le point de vue trop borné. L'histoire ainsi circonscrite ne donne plus ses secrets; elle demande à être vue d'une plus grande hauteur; il faut que l'œil embrasse un plus vaste ensemble.

De plus, les histoires des différentes nations de l'Europe sont étroitement liées entre elles; elles s'expliquent les unes par les autres, et si l'on n'examine qu'un coin du tableau, on ne tire nécessairement

que des inductions incomplètes et presque toujours fausses. Quelle lumière immense, par exemple, l'histoire d'Allemagne ne jette-t-elle pas sur les commencements de l'histoire de France!

Il faut donc aller puiser l'histoire à toutes ses sources, il faut, pour en bien saisir les graves enseignements, n'omettre aucun des éléments qui en constituent la moralité; il faut remonter à toutes les origines et des nations et de leurs lois, pour les expliquer et en faire voir la corrélation. Une bonne histoire, ou plutôt une bonne collection d'histoires de l'Europe moderne, doit donc faire passer successivement devant les yeux du lecteur le monde romain, le monde germanique, les peuples scandinaves, les peuples slaves, et cette race celtique qui a précédé toutes les autres dans notre Occident.

Ces considérations expliquent suffisamment la publication dont nous nous occupons ici et qui se trouve déjà encouragée par de si honorables suffrages. Il existait une lacune déplorable dans nos bibliothèques; on a voulu la combler; on a voulu fournir à cette ardeur qui nous porte tous vers l'histoire les instruments qui lui manquaient. L'entreprise est vaste, difficile, et ce ne sera pas trop, pour la mener à fin et lui faire atteindre son but, des efforts réunis des littérateurs distingués, français et étrangers, qui prêtent à l'éditeur le secours de leur bienveillante collaboration.

La première difficulté a dû être de choisir les ouvrages qui devaient entrer dans la collection. Mais avec la pensée de donner d'abord une histoire complète de chaque pays, et de laisser pour l'avenir les histoires spéciales qui n'embrasseraient qu'une dynastie, une époque, un État particulier, le choix est devenu beaucoup moins embarrassant. Souvent même on n'a pas eu à choisir, car il y a des États de l'Europe, tels que la Turquie, dont il n'existe qu'une bonne histoire. Le conseil de direction attaché à cette publication, et composé de tout ce que la science historique offre de plus distingué, s'est dès-lors occupé de rechercher les ouvrages depuis long-temps en possession des suffrages de tous les juges éclairés, jouissant d'une réputation européenne, reconnus comme de glorieux monuments, donnant le dernier mot de l'histoire de chaque pays. L'histoire de Turquie par M. Joseph de Hammer, celle d'Allemagne par M. Luden, celle d'Italie par M. Léo, avec des notes de Botta, celle d'Angleterre par le docteur John Lingard, celle de Suisse par Muller, celles de Suède par M. Geiger, d'Autriche et de Hongrie par le comte Mailath, etc., lui ont paru remplir ces conditions. Le temps et l'opinion des savants ont consacré leur supériorité. MM. Luden, le doc-

teur John Lingard, Aschbach, Léo, Geiger, Fratzer Titler, et la plupart des autres historiens dont les ouvrages entreront dans cette collection, revoient eux-mêmes la traduction, et donnent en outre les notes et les additions, fruit de leurs études postérieures, de telle sorte que cette édition sera supérieure même à l'original. Les histoires: de Russie par Karamsin, continuée jusqu'à nos jours par un écrivain distingué, qui a fait de ce pays l'objet spécial de ses études; d'Irlande par Th. Moore, d'Ecosse par lord Fratzer Titler, etc., seront successivement publiées.

Il n'existe pas encore une histoire de France complète et qui satisfasse entièrement. L'éditeur n'a donc pu faire de choix pour notre pays; mais la Société prendra toutes les mesures, et n'épargnera aucune dépense pour obtenir une Histoire de France enrichie de toutes les découvertes récentes, et digne d'occuper une place à côté des modèles que nous venons de citer.

La collection a été commencée par l'histoire d'Espagne et de Portugal; elle forme trois volumes grand in-8° de 45 à 50 feuilles chacun, deux pour l'Espagne, un à part pour le Portugal. Elle résume les travaux de plusieurs savants étrangers qui ont long-temps étudié les annales de ce pays, particulièrement ceux de M. Aschbach, professeur d'histoire à Francfort, de Lembkè et de M. Schœfer, professeur d'histoire à l'université de Giessen.

Un travail analogue sera fait pour toutes les autres histoires, comparant pour la Suisse Muller avec Zschokke; pour la Russie Karamsin avec Lévêque, Strahl, Polevoj, Leclerc, etc.; mettant ainsi à contribution pour le même ouvrage les travaux publiés dans les différentes langues de l'Europe. Les autres histoires se succéderont à de courts intervalles. L'Histoire d'Italie, celles d'Angleterre, de Turquie, d'Allemagne, d'Écosse, etc., etc., sont sous presse et se publieront avec rapidité.

L'éditeur de cette belle et utile entreprise, M. Parent-Desbarres, déjà connu par tant de publications importantes, s'est adjoint, pour exécuter celle-ci, de riches capitalistes, dont les fonds offrent une garantie de plus pour les souscripteurs. Le format grand in-8° à deux colonnes, qui a été adopté, nous a paru celui qui convenait le mieux à une pareille publication. Une telle collection d'Histoire des États européens aurait formé environ 300 volumes in-8° ordinaires, et coûté une somme considérable; avec le format des classiques Lefèvre, elle ne comprendra guère que 35 à 40 volumes et coûtera beaucoup moins cher. Pour mieux faire apprécier cet avantage, il

nous suffira de dire que tel ouvrage en vingt volumes du format ordinaire, qui coûterait 140 francs, n'en coûtera que 45 dans cette édition. En outre, chaque Histoire formera un tout complet, et pourra s'acheter séparément.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE D'ANGLETERRE, DU DOCTEUR LINGARD, *depuis la révolution de* 1688 *jusqu'à nos jours*, *par* M. DE MARLÈS; *revue, approuvée et annotée par le docteur* JOHN LINGARD (1). —L'*Histoire d'Angleterre* du docteur John Lingard est un des ouvrages les plus remarquables de notre époque. Envisageant les faits sous un point de vue nouveau, il a produit une sorte de révolution dans l'histoire de ce pays; en remontant aux sources, en soumettant tout à l'examen le plus sévère, il a détruit une foule d'erreurs, et mis en lumière une foule de détails d'un haut intérêt que les historiens précédents avaient cru devoir laisser dans l'ombre. Au reste, la place de cet ouvrage est si bien faite, que tout éloge de notre part devient superflu. Il n'avait jusqu'à présent qu'un défaut, c'était de n'être pas achevé, de ne pas conduire les événements jusqu'à nos jours. Le docteur Lingard lui-même avait abandonné tout projet de le terminer; mais il avait recueilli des notes, tracé un plan, et indiqué les points culminants des différentes périodes.—Continuer le docteur Lingard était une tâche ardue sans doute, dangereuse même. Heureusement ses propres conseils en ont diminué les difficultés. Un historien français justement estimé, l'auteur de l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, et de plusieurs autres ouvrages importants, M. de Marlès, a entrepris cette continuation de concert avec le docteur Lingard. Rédigée dans le même esprit, avec la même impartialité, revue et corrigée par le savant docteur lui-même, elle ne sera pas jugée, nous en avons l'assurance, indigne de s'attacher au grand ouvrage qu'elle termine.

---

(1) 8 vol. in-8, y compris la Table analytique des 14 premiers volumes de l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard. — Prix 6 fr. 50 c. le volume, papier ordinaire, 7 fr. 50 c. papier satiné, et 15 fr. papier vélin. —Chez M. Parent-Desbarres, rue de Seine-St-Germain, 48, au bureau de la *Revue catholique*. — Il est nécessaire qu'on indique, en demandant la Table analytique, si elle est destinée à la première ou à la seconde édition de l'ouvrage.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

(Premier article.)

Une discussion d'un grand intérêt pour les catholiques a été soulevée d'une manière tout-à-fait inattendue à la chambre des pairs, dans sa séance du 23 mai, à l'occasion d'une pétition de M. Derruppé, supérieur du petit séminaire de Montfaucon, au diocèse de Cahors. — Cet ecclésiastique réclamait avec énergie contre la remise en vigueur, par M. de Salvandy, de l'art. 5 de l'ordonnance du 16 juin 1828, article en vertu duquel les jeunes gens qui ont fait leurs études dans les petits séminaires ne sont plus admissibles à l'examen du baccalauréat ès-lettres.

Une lutte très vive s'est engagée au sujet de ces trop justes réclamations. La liberté de l'enseignement, l'influence de la religion sur l'éducation, les ordonnances de 1828, en un mot, toutes les questions les plus vitales pour le catholicisme en France, ont été entamées et traitées avec chaleur. Il était évident que les défenseurs de la cause religieuse, pris au dépourvu, ne déployaient pas toute la force de leurs arguments, mais au moins ont-ils noblement défendu le drapeau de la vérité et de la justice (1).

---

(1) Nous croyons devoir donner ici la rapide analyse de cette séance, une des plus remarquables de la noble chambre. — M. le marquis de Cordoue, rapporteur de la commission des pétitions, après avoir analysé l'exposé de M. Derruppé, et rendu pleine justice à la modération de son langage, à la justesse de ses raisonnements, a conclu à ce que la pétition fût renvoyée au ministre de l'instruction publique, afin que l'exclusion injuste prononcée contre les élèves des petits séminaires fût levée. — M. Cousin a attaqué avec virulence les conclusions du rapporteur : abordant deux fois la tribune, il a promené à loisir son verbiage accoutumé dans le champ de la théologie, de la politique et de la fiscalité universitaire, exhumé des caveaux du *Constitutionnel* le fameux cauchemar des jésuites, fait un pompeux éloge des ordonnances de 1828, de MM. Feutrier et Portalis, et fini par se prononcer nettement contre la liberté d'enseignement. — M. le comte de Montalembert a répondu deux fois à M. Cousin avec le zèle et la franchise qu'on lui connaît, réclamé énergiquement la liberté promise par la Charte, repoussé les reproches de monopole et de privilége adressés au clergé, en les rétorquant contre l'Université, puis rappelé les protestations de l'episcopat tout entier contre les ordonnances de 1828, et la mesure odieuse par laquelle on les a maintenues en 1830, tout en retranchant les 1,200,000 francs de bourses, qui servaient, sous quelques rapports, de compensation à tant d'entraves. — M. le marquis de Barthélemy

Cette discussion ne peut manquer de revenir, si ce n'est dans le cours de cette session, du moins l'année prochaine. Dès à présent elle a dépassé nos espérances, et c'est avec bonheur que nous saluons l'apparition, au sein de la chambre des pairs, d'un parti d'honnnêtes gens, d'un parti de vrais catholiques, qui, comme M. le marquis de Barthélemy, M. le comte de Montalembert et M. le marquis de Cordoue, défendent l'Église sans acception de personnes ou d'opinions politiques, mais avec le courage d'une foi désintéressée et sincère.

La question discutée le 23 à la chambre des pairs se résout, en dernière analyse, dans la question plus générale de la liberté d'enseignement. Si, en effet, on admet en principe que l'État seul a le droit d'enseigner, il peut paraître tout simple qu'il confie l'exercice de ce droit à qui lui convient, et aux conditions qu'il lui plaît d'imposer. Dès lors, s'il a en telle ou telle classe d'instituteurs moins de confiance qu'en telle ou telle autre, on comprend très bien qu'il l'enferme dans des limites plus étroites, et qu'il mette à l'action qu'il veut bien lui laisser des entraves plus ou moins gênantes. Seulement, dans cette hypothèse même, on ne peut s'empêcher de trouver étrange que l'objet de cette méfiance outrageante de l'État soit précisément le clergé, qui, sans contredit, offre à un plus haut degré que tout autre corps, et aux familles et à la société, toutes les garanties désirables.

Si l'on admet, au contraire, que le droit d'enseigner n'appartient pas

---

a plaidé la cause de la religion et de la jeunesse avec un talent et un courage qui nous font vivement regretter de ne pas l'entendre plus souvent. Ses arguments, pleins de justesse et d'à-propos, ont long-temps excité et charmé l'attention de la chambre. Pendant que M. Cousin distinguait entre les intérêts de l'Église et ceux de la société, M. le marquis de Barthélemy s'est noblement écrié : *Pour moi, je ne les sépare pas.* Le savant éclectique a paru tout confondu par ce cri parti du fond d'un cœur chrétien. — Le ministre actuel de l'instruction publique, M. Villemain, nous le disons à regret, a montré qu'il n'y aura entre lui et ses prédecesseurs aucune différence. Courageux et éloquent lorsqu'il s'agissait d'attaquer M. de Salvandy, il ne trouve aujourd'hui rien de mieux à faire que de suivre ses errements, en ce qu'ils ont eu de moins louable ; comme l'a si bien dit M. de Barthélemy, il a réduit ces grands intérêts de morale et de sociabilité aux proportions exiguës d'une discussion de fiscalité universitaire. — M. le marquis de Cordoue a résumé la discussion par quelques chaleureuses paroles en faveur du clergé, et des heureux fruits que produirait son intervention dans l'éducation d'une société aussi profondément corrompue que la nôtre. — Entre l'ordre du jour, réclamé par M. Cousin, et le renvoi au ministre, la chambre a adopté un moyen terme proposé par M. de Montalembert, le dépôt de la pétition au bureau des renseignements.

exclusivement à l'État, mais à tout homme qui remplit les conditions de moralité et de capacité naturellement imposées pour les fonctions sacrées d'instituteur ; si l'on convient que ce droit appartient surtout au clergé, dont la mission divine est de conserver et de transmettre la doctrine religieuse et morale, d'*élever* le cœur et l'esprit des hommes, alors toute entrave devient odieuse, toute exclusion prononcée contre une classe de citoyens tyrannique, et d'autant plus odieuse, d'autant plus tyrannique, qu'elle s'applique à ceux qui, par la nature même du caractère dont ils ont été revêtus, sont plus spécialement appelés à l'exercice de ce droit.

Or, que ce droit d'enseigner soit un droit naturel, c'est assurément ce qui est incontestable. Faire connaître à un ou à plusieurs de ses semblables la vérité qu'on a le bonheur de posséder, agrandir leur intelligence, développer leurs facultés, en un mot les rendre plus éclairés et meilleurs, c'est là certes une bonne action; et quelle loi peut légitimement me défendre de faire du bien dans la mesure des moyens et de la puissance qui me sont donnés?

Personne ne conteste ce principe, mais on dit : — Un homme, une classe d'hommes peut enseigner l'erreur et le mal, et propager parmi la jeunesse des doctrines dangereuses. — Eh bien! proscrivez l'enseignement de l'erreur et du mal, proscrivez les doctrines dangereuses, si la loi du pays vous en donne le pouvoir; mais ne ravissez à personne le droit d'enseigner la vérité et le bien, le droit de propager les bonnes doctrines, pour laisser à quelques uns le droit d'enseigner tout ce qui leur plaît. Car, remarquons-le en passant, on enseigne de tout dans l'Université; on y fait du catholicisme et du protestantisme, du spiritualisme et du matérialisme, du déisme et du panthéisme, et surtout force éclectisme. Le monopole est constitué, non pas au profit d'une doctrine, mais au profit d'une classe d'hommes; la liberté est ôtée, non pas à l'erreur et au mal, mais à une partie des citoyens; l'État nous dit : « Soyez de l'Université et » enseignez tout ce qu'il vous plaira; si vous ne voulez pas, ou si » vous ne pouvez pas faire partie de ce corps, je vous défends d'en- » seigner quoi que ce soit, même la vérité. » — Évidemment, les doctrines sont pour l'État des marchandises qu'il vend à haut prix, bonnes ou mauvaises, et l'enseignement une branche de commerce qu'il exploite le mieux possible. — Pourquoi n'en aurait-il pas le monopole? il a bien le monopole des tabacs.

La question de la liberté d'enseignement tient à la question de la liberté de la presse et à la question de la liberté de conscience. La presse

est un enseignement de tous les jours ; la religion est l'enseignement élevé à sa plus haute puissance, car c'est celui qui a sur les hommes l'action la plus forte et la plus durable. Toutes ces questions doivent donc se résoudre de la même manière, et suivant les sociétés où elles s'agitent ; or, dans une société où la presse est libre, où les consciences sont libres, où toute religion a droit de cité, où la liberté de penser est consacrée par la constitution, le monopole de l'enseignement n'est pas seulement une injustice, il est encore un non-sens, une contradiction, une absurdité.

A vrai dire, le monopole n'a quelque apparence de raison que dans le système des religions nationales. Là où le chef de la société temporelle se considère en même temps comme le chef de la société spirituelle, comme le juge suprême en matière de doctrine et de croyance ; là, en un mot, où le souverain est à la fois roi et pape, on conçoit très bien que l'État, dépositaire prétendu de la vérité, se réserve le droit de la distribuer à son peuple ; arbitre infaillible du vrai et du faux, du bien et du mal, c'est à lui qu'il appartient de décider entre les doctrines, de choisir celles qui sont bonnes, de rejeter celles qui sont mauvaises, de travailler à la propagation des principes conservateurs, à la proscription des maximes dangereuses. Encore, s'il est conséquent, ne proscrira-t-il que des doctrines, laissant à tous la faculté d'enseigner celles qui sont *légalement* adoptées. — De là, chez presque tous les partisans du monopole universitaire, cette tendance à subordonner l'Église à l'État, à établir en France une Eglise nationale. L'Université n'a pas de plus ardents défenseurs que MM. Cousin, Villemain, Isambert et Dupin ; elle eut pour fondateur Napoléon, qui voulait faire du pape un grand-vicaire de l'empereur, et, s'il faut en croire M. Mignet, elle est sortie du cerveau de M. de Talleyrand, un des promoteurs de la constitution civile du clergé (1).

Le monopole de l'enseignement ne peut donc être conçu que comme

---

(1) *Eloge de M. de Talleyrand*, prononcé à l'Académie des sciences *morales* et politiques par M. Mignet, et inséré dans la livraison du 15 mai de la *Revue des Deux Mondes*. On y lit cette phrase incroyable : « Après avoir consacré la révolution, à laquelle il avait offert un système d'éducation publique et rendu la disposition d'une partie jusque là immobilisée de son territoire, M. de Talleyrand s'associa à une mesure destinée à placer encore plus le clergé dans la dépendance de l'État, en le soumettant à une constitution civile. *Cette constitution ne portait pas atteinte à la* CROYANCE, *mais aux* USAGES *de l'Eglise ; elle était moins un empiétement religieux qu'une faute politique.* »

l'instrument nécessaire d'une Église nationale ; mais dans toute société catholique, l'Église, étant une puissance distincte et indépendante de l'État, ne saurait souffrir que l'État s'arroge le pouvoir de juger en matière de doctrine, ni par conséquent, car ces deux choses sont corrélatives, qu'il confisque à son profit le droit d'enseigner, afin de l'enlever au clergé, envoyé par elle précisément pour instruire les hommes, non seulement dans la chaire de vérité, mais encore par tous les moyens en sa puissance.

Cette prétention devient encore plus monstrueuse dans un pays où toutes les religions sont égales devant la loi, dans un pays où l'État n'en reconnaît aucune comme la règle de la vérité et de la justice, car alors il n'a pas même un prétexte à alléguer en faveur du monopole. S'il l'a établi et s'il le conserve au profit d'une doctrine particulière, il viole la Charte ; dans le cas contraire, le monopole ne sert à rien, puisqu'il n'empêche pas la propagation des doctrines fausses et dangereuses.

Sans doute, quelle que soit l'extension de la liberté de penser et d'enseigner, cette liberté aura toujours des limites, car la société aura toujours, quoi qu'on fasse, un fonds commun de croyance religieuse et morale qui est sa vie, et qu'on ne peut attaquer sans ébranler la société même. Aussi disons-nous, non pas seulement que c'est un droit, mais encore que c'est un devoir pour l'État de proscrire toute doctrine, tout enseignement notoirement immoral et contraire à la conscience publique. Nul ne songe, par exemple, à réclamer la liberté d'enseignement pour l'athéisme, pour une doctrine qui consacrerait le vol, l'assassinat, etc. ; mais ce que nous réclamons, c'est la liberté d'enseignement pour toute doctrine que l'État proclame lui-même respectable à ses yeux et ayant des droits à sa protection ; ce que nous réclamons, c'est la liberté pour tous d'enseigner ce que l'État enseigne lui-même.

Nous ne prétendons pas non plus ôter à l'État le droit d'enseigner ; personne ne songe à détruire l'Université ; nous savons très bien qu'un des premiers devoirs de tout gouvernement est de travailler à l'amélioration intellectuelle et morale du peuple qu'il dirige, et que l'enseignement est pour cela le moyen le plus efficace ; mais nous savons aussi que ce devoir est imposé à d'autres qu'aux dépositaires du pouvoir, qu'il l'est surtout au clergé, et nous demandons que la *faculté* de remplir ce devoir soit laissée à tous les citoyens, au clergé surtout.

Nous ne désirons pour le clergé ni *monopole* ni *priviléges ;* la liberté lui suffit. — Il paraît que la liberté fait peur à l'Université : elle a

tort ; formant un corps uni et compacte, soutenu par l'État, elle aura toujours sur les établissements rivaux de grands avantages ; le seul inconvénient de la liberté sera de la contraindre à donner un enseignement meilleur, à le donner à meilleur marché, et à le rendre ainsi accessible à un plus grand nombre d'hommes. — Le trésor y perdra peut-être, mais la société entière y gagnera. — L'État ne doit pas plus spéculer sur les besoins de l'intelligence que sur les besoins du corps ; il ne doit pas *vendre* l'instruction, il doit la donner ; il n'est pas marchand, il est père.

Et cependant, c'est cette misérable question d'argent qui retient ! — Nous nous trompons, elle n'est qu'un prétexte : la vraie cause, la seule cause de la négligence à remplir les promesses de la Charte, c'est qu'on craint l'influence du clergé, c'est qu'on sait qu'il a la confiance des familles et qu'il leur offre plus de garanties ; c'est qu'on se méfie de l'Église ; c'est que, comme M. de Talleyrand, on veut la rendre de plus en plus *dépendante de l'État*. Aveugles ! qui ne voient pas que l'influence pacifique de l'Église est leur seule sauvegarde, qu'elle maintient seule, par son enseignement, un reste d'unité et d'ordre dans cette société qu'ils laissent tomber en dissolution ! qui ne voient pas que la religion seule peut donner de bons citoyens à la patrie ; que le clergé, en apprenant aux hommes à servir Dieu, leur apprend aussi à servir l'État ! Qu'ils interrogent leurs émeutiers, leurs conspirateurs, ils trouveront assurément parmi eux plus d'élèves de leurs colléges que de nos séminaires.

Et ils disent : *Les petits séminaires sont privilégiés ; ils sont dispensés des droits universitaires ; ils ne sont point soumis aux inspections de l'Université*. Voilà, certes, une belle compensation à toutes nos entraves ! voilà de magnifiques priviléges ! On conviendra pourtant qu'on les fait payer un peu cher, en nous rejetant hors du droit commun, en faisant de nous des espèces de parias indignes de toutes les carrières ouvertes à tant d'autres qui n'y ont pas plus de droits que nous. En vérité, nous sommes tentés de payer aussi ces droits, d'appeler ces inspecteurs. — Mais non ! il faudrait demander cet argent au pauvre, et ce serait le chasser des seuls établissements qu'une odieuse fiscalité ne lui ferme pas. Il faudrait, en subissant ces inspections, reconnaître le droit d'examiner, de juger, de réformer l'enseignement de nos évêques ; nous ne le pouvons pas. — Et puis, appelés à faire triompher cette sainte cause que nous défendons aujourd'hui contre le pouvoir, il est bon que l'oppression nous excite sans cesse. La science est un bien commun, tout le monde

a le droit d'en faire jouir les hommes : cet impôt est donc une chose inique ; nous n'en voulons pas ; nous n'en voulons ni pour nous ni pour les autres ; nous voulons pour tous, et nous finirons bien par l'obtenir, la liberté que la Charte a promise ; la liberté de donner à nos frères, aux enfants de nos frères, le pain de l'intelligence ; la liberté d'enseigner la justice et la vérité ; la liberté de travailler selon nos forces à rendre les hommes, et les pauvres surtout, plus éclairés et meilleurs.

D.

PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU (1).

Il est doux l'aspect des temples saints, où, au milieu d'éblouissants flambeaux, de nuages d'encens, de chants graves, la majesté de Dieu grandit ; où les murs sacrés semblent enlever au mortel ce qu'il a de terrestre, où chaque objet qu'il voit lui dit : Adore : l'Eternel est là.

Toutefois, lorsqu'on voit sortir de son temple le Tout Puissant, porté entre les mains d'un faible mortel, par les sentiers que nous foulons tous, il semble qu'il nous sourit encore avec plus de douceur, qu'il se fait encore plus notre frère ; nous sentons, pour le prier, une impulsion plus forte, une plus vive espérance.

C'est le roi qui désire se répandre, qui vient de sa cour avec un air pacifique, qui se promène au milieu de ses sujets bien-aimés, qui leur adresse des paroles d'amour ; c'est le père qui visite sa famille, qui presse son cœur sur celui de chacun de ses enfants, qui leur montre combien il aime à les rechercher et à demeurer au milieu d'eux.

O religion ! que tu es riche dans ton aimable et sublime industrie à multiplier tes bienfaits envers ceux qui t'aiment sincèrement ! Tu exprimes l'amour avec des grâces si touchantes que tu jettes l'étonnement dans tes ennemis, même malgré eux. Religion d'insondable vérité, tu es belle, et lorsque tu laisses échapper tes éclairs, et lorsque tu t'enveloppes dans les majestueuses obscurités de tes mystères saints !

Ils sont beaux les pieux et innombrables artifices avec lesquels tu

(1) Au moment où les chants sacrés retentissent encore dans les rues des villes assez heureuses pour n'être point privées d'une des plus belles cérémonies du catholicisme, la publication de l'ode sublime de Silvio Pellico nous a semblé tout-à-fait de circonstance.

remets le Seigneur en la pensée des hommes, avec lesquels le Seigneur lui-même se plaît à s'offrir à la vue et au cœur des peuples ! Il ne te suffit pas d'élever sur les autels, au milieu des louanges et des prières, la divine hostie d'amour : tu la produis hors des sanctuaires, et, dans de pieuses fêtes, tu la portes élevée au-dessus des flots de la foule qui remplit les voies publiques !

Pourquoi quelques hommes sombres regardent-ils en frémissant ces vénérables processions? Pourquoi dédaignent-ils, comme une chose misérable, la sublime religion des peuples qui s'y rassemblent? On voit partout des âmes infortunées qui ne comprennent ni le beau, ni le grand, et qui languissent et se dessèchent ; mais il est des peuples qui sentent avec force et le grand et le beau, et, parce qu'ils sentent, ils adorent.

Il est des âmes en qui la raison et une aimante imagination sont si bien en harmonie, qu'en elles toute pensée s'embellit. Celui qui veut que la raison soit toute de glace, sans élancement et sans amour, coupe les ailes à l'intelligence ; jamais celui-là ne s'élève à la région du vrai.

Tout ce qui brille de sainteté, tout ce qui dégage de la poussière, tout ce qui élève à une fin noble, nous devons et l'aimer et le croire : et, en cela, la dérision de misérables dédaigneux doit être loin de nous déconcerter. C'est un vil effort d'enfer que de vouloir ôter à tout le caractère de sainteté.

Quels souvenirs l'Église nous réveille dans ses saints rits ! Ce sont de maternelles et douces invitations à l'amour, à l'espérance. Quand le Seigneur descend, et quand il marche au milieu de nous, il demande de l'amour à ses enfants ; il demande et donne tout à la fois l'amour.

Ne t'efface pas de mon souvenir, jour déjà lointain où, dans mes jeunes années, me trouvant dans l'agréable pays qui est au-delà des monts, je vis tomber la sacrilége audace d'une fausse république contre la douce puissance des autels ; jour où le hardi mortel qui réprima la licence et prit le sceptre, voulut que de nouveau on rendît gloire à Dieu.

Depuis long-temps on n'avait vu sortir des églises la pompe auguste de cette foule suppliante chantant alternativement des hymnes pieux.

Seulement, quelques religieux vieillards se ressouvenaient des fêtes chéries où le Seigneur se promenait au milieu des hommes qui l'invoquaient.

Tout-à-coup, à un signal du Corse empereur, voilà que reparaît, au pays de France, l'éclat de ces fêtes !

Alors je vis le peuple tressaillir d'une enivrante joie de ce que les cris de blasphème étaient enfin réprimés.

Et l'opulente cité du Rhône étala ses tapis, ses draperies, dressa des arcs, des trônes au Tout-Puissant redescendu sur la terre.

La foule jubilait en entendant les bons récits des vieillards, et s'écriait : *Nous voulons redevenir soldats du ciel !*

Cependant, çà et là, dans la ville, on s'entretenait avec dignité, on entendait un sourd bourdonnement du haut de tous les balcons.

On attendait le spectacle très saint.

Il part un coup de canon : c'est le signal ; partout on fait silence. En ce moment la procession sortait. Oh ! quel sentiment confus de joie, de stupeur, de respect, de terreur sainte parut dans toute cette foule !

Dans les lieux où les rues se croisent, que de têtes dressées, impatientes de satisfaire leurs yeux à l'étonnante arrivée du roi de l'univers au milieu de ces rues qui entourent les habitations des pauvres mortels !

Le bourdonnement allait, peu à peu, se relevant de tous côtés, quand, à l'entrée d'une rue, on vit briller la première croix ; elle était suivie d'une troupe de pieux chanteurs : alors recommença le silence. A cette première croix et à la foule qui la suivait, succédèrent d'autres croix et d'autres troupes et des bannières flottantes. On voyait une multitude pieuse. On distinguait les corps des divers ordres civils et religieux. Cette ineffable et mystérieuse harmonie de tout ce qui frappait les regards, du chant des hymnes, de l'éclat d'une infinité de flambeaux, ce pieux et symbolique amour que l'on voyait revivre, saisissait d'attendrissement.

Il était beau de voir couler là, sur de vieilles joues, des larmes de joie, et d'en voir inondés les visages des douces jeunes vierges, et ceux de leurs mères, ayant toutes l'âme agitée de pieux désirs, brûlante d'un amour céleste. On voyait la jeune mère toute essoufflée tenir élevé son poupon afin que lui aussi vît la majesté de cette auguste pompe ; elle lui apprenait à porter sa petite main sur son front, sur sa poitrine et sur ses épaules en balbutiant la grande et triple parole, gloire et salut du chrétien.

Cette nombreuse foule qui annonçait le Très-Haut étant écoulée, on aperçoit un nuage d'odoriférante fumée ; au milieu de ce nuage, une troupe légère de petits anges qui encensaient et qui lançaient des fleurs dans l'air. Ensuite, — ô effroi ! — ô amour ! — ensuite,

— celui qui créa la terre, qui créa les cieux, qui créa l'homme, qui s'unit à l'homme, qui partage l'infortune de l'homme, qui est venu pour sauver l'homme et pour le consoler!

A cette vue, la foule adoratrice tombait à genoux ; j'entends les sanglots d'un grand nombre qui disaient : *Seigneur, ayez pitié de moi qui vous ai tant offensé! réformez mes mauvaises inclinations.*

Au milieu de ces milliers de suppliants, était prosterné un infortuné jeune homme. Il n'était pas impie, il avait toujours nourri dans son cœur une étincelle d'amour divin ; mais souvent le démon d'orgueil avait perdu son esprit dans le doute, et ce doute était un fléau que Dieu permettait, parce que l'esprit de ce jeune homme n'était pas humble : il se croyait d'une nature fort distinguée, apte à l'acquisition de toutes ces sciences à la hauteur desquelles le vulgaire ne saurait atteindre. Souvent il s'asseyait seul, durant de longues heures, entouré des meilleurs livres et des plus mauvais, cherchant la vérité, oubliant presque toujours de l'invoquer au haut du ciel. Mais dans ce grand jour d'une adorable solennité, à cet instant où mille et mille fidèles se prosternèrent, lui aussi se prosterna, et ce jeune homme, un peu auparavant rempli de ténèbres, vit une lumière nouvelle : il humilia avec bonheur son esprit altier, et, dépouillé de son orgueil, il fut plusieurs jours sans tache et plein de force.

Et lorsque cet audacieux turbulent retournait à son délire, jetait sur de hauts mystères des regards profanes, se sentait mécontent et devenait chagrin, le souvenir du grand jour de Lyon, où il s'était prosterné avec foi devant son Dieu, se réveillait en lui, et ce souvenir heureux le consolait, et souvent lui rendait un rayon de foi ou augmentait celle qui était en lui.

Je vous aime, ô processions! je vous aime toutes, prières publiques de l'Eglise, qui montez vers les cieux pour nous fortifier au milieu de périlleux combats!

Je suis celui qui, affligé dans sa jeunesse de doutes désespérants, vous rechercha, et finit par vous aimer sincèrement.

Et ce ne fut pas seulement dans ces fêtes où intervient l'hostie divine, en voilant son éclat, qu'une indicible douceur me fit tressaillir.

Partout où l'homme s'en va prier et chanter, uni à son semblable comme à un frère, je sens une force qui m'élance vers Dieu.

SILVIO PELLICO.

(Trad. par M. l'abbé Loué, vicaire de Château-Salins.)

DU THÉATRE ACTUEL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

Dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, il est des époques où le théâtre fut un véritable enseignement, une religion. La tragédie grecque, celle d'Eschyle et de Sophocle surtout, est l'expression la plus complète connue de la moralité et des dogmes païens. Les sociétés indienne et chinoise révèlent dans leurs œuvres poétiques un symbole analogue, la tradition orale et dramatique des croyances générales de l'humanité. Au moyen âge, on a vu le théâtre dans l'Église; c'était le triomphe des mystères. Plus tard, des hommes d'Église encore, tandis qu'ils asseyaient d'une main la première pierre du théâtre moderne, couronnaient de l'autre l'architecture bizarre mais vraie du mystère scénique. Dans les comédies de Lopez de Vega et de Caldéron, les passions se montrent déjà avec assez d'audace, mais se faisant illusion à elles-mêmes par la générosité des motifs dont elles prétendent s'inspirer, par la sainteté du but qu'elles se proposent d'atteindre. Dans les *Autos sacramentales*, des mêmes auteurs, les plus hautes, les plus pures abstractions théologiques revêtent les couleurs poétiques les plus transparentes, les plus lumineuses. Caldéron n'a pas craint de dramatiser, sous le voile fabuleux de la Psyché grecque, le dogme de la sainte Eucharistie; mariage hardi, mais heureux, de la forme antique et de l'esprit chrétien, qui montre à la fois combien l'amour vrai, l'amour symbolique, l'amour chanté par Platon, laissa toujours visiblement percer, à travers les excès les plus répréhensibles de l'art païen, la pureté de son origine céleste; combien l'Eucharistie renferme de poésie et de grâce sous les simples et grossières apparences du pain et du vin. Eh bien! cette théologie dramatisée et s'abandonnant parfois, comme le chœur antique, aux ravissements les plus désordonnés de la lyre, faisait le charme des spectateurs pour lesquels travaillèrent, à la renaissance du théâtre en Europe, les deux poëtes ecclésiastiques que nous venons de nommer. Il est même probable que les comédies des mêmes auteurs n'eurent tant de succès, que parce que l'amour, qui d'ordinaire en fait tous les frais, s'y montre toujours immatériel, exalté, chevaleresque, en un mot, chrétien.

Nous avouerons volontiers que de tout temps, même lorsque la représentation des mystères transformait l'église en théâtre, les peu-

ples ont plutôt demandé à la scène l'amusement que l'instruction. Mais lorsqu'une nation chérit ses croyances les plus sévères avec la même ardeur qu'elle embrasse d'autres fois les illusions les plus dangereuses et les plus coupables, il est tout simple que son passe-temps le plus recherché soit la mise en action fictive, la transfiguration poétique de ces idées, de ces sentiments qui sont l'entretien le plus doux de son esprit et de son cœur, la pratique constante de sa vie. C'est pourquoi, aux époques où la poésie dramatique vous offre le trait caractéristique et saillant d'un enseignement dogmatique et moral, affirmez hardiment qu'il y a eu chez le peuple dont cette poésie est l'expression, une croyance aussi générale que profonde à ces vérités religieuses et sociales auxquelles la scène a donné une vie, une voix, une chair.

A ce point de vue, ce serait, dans le détail, une exégèse d'un vif intérêt, de demander à l'histoire du théâtre moderne par quelles phases successives il a été conduit à son état actuel; investigation éminemment littéraire et sociale qui, du reste, révèlerait, en résultat, entre l'époque politique et religieuse ou vivait Shakspeare et le théâtre de ce grand poëte, entre le siècle de Louis XIV et le théâtre de Corneille, de Racine et de Molière, entre le siècle et les tragédies de Voltaire, des analogies parfaitement semblables à celles qui font de Lopez de Vega et de Caldéron le miroir intellectuel et moral de l'Espagne au XVIe siècle.

En résumé, des réflexions précédentes il résulte que, un théâtre donné, rien de plus facile que de trouver le peuple qui lui correspond; qu'un peuple donné, rien de simple comme de caractériser le théâtre qui l'exprime : œuvre analogue, dans l'ordre moral, à cette force de déduction créatrice des naturalistes qui improvise sur le papier un animal quelconque, à la simple inspection d'un ressort, quel qu'il soit, de son organisme.

Mais pour qu'on puisse rigoureusement conclure d'un peuple à un théâtre, d'un théâtre à un peuple, il faut absolument que ce peuple soit un dans ses croyances, dans ses mœurs, dans ses intérêts, dans ses passions. Trouvez-vous dans une société plus ou moins que dans son théâtre, dans un théâtre plus ou moins que dans la société dont il doit vous présenter l'image? dites que le théâtre est infidèle, ou que la société est complexe.

Supposons un Asiatique intelligent, qui n'a jamais eu de relations avec les Européens du XIXe siècle, transporté d'un bond et comme par magie de Pékin, par exemple, à Paris, du 14 février au 31 mars;

c'est la durée du carême. Nous l'éloignons soigneusement de quelques orgies dansantes, suprême et scandaleux écho de nos dernières saturnales; nous le conduisons dans nos églises : il y entend nos prédicateurs, il y voit un nombreux auditoire, il s'y fait une juste idée du dogme chrétien, de la morale évangélique; nous le conduisons dans quelques familles chrétiennes : tout ce qu'il y voit, tout ce qu'il y entend, est parfaitement conforme à ce qu'il a vu et entendu dans les églises. — Le jour de Pâques les temples sont encombrés, et c'est à grand'peine que notre étranger peut être témoin de la magnificence gracieuse des cérémonies catholiques. Le mardi de Pâques, nous prenons notre habitant de Pékin, lequel, nous avons oublié de le dire, entend parfaitement le français, et nous le menons au Théâtre-Français. La toile n'est pas encore levée. L'étranger promène ses regards sur l'assemblée, qu'il remarque nombreuse, décente, recueillie, presque autant que celle qu'il a vue dans les temples. Quelques légères différences dans la toilette des femmes ont peine à attirer un moment son attention, préoccupé qu'il est du spectacle qui se prépare, des analogies qu'il cherche déjà entre les graves réalités dont il vit environné depuis six semaines, et les fictions brillantes, mais vraies, suppose-t-il, auxquelles il vient demander une heure d'innocente distraction. Quel est le mystère, quel est le fait évangélique, l'histoire religieuse qui servira d'argument à la pièce qu'on va jouer? C'est une des nombreuses questions que s'adresse l'étranger dans sa bonne foi pleine de raison et de candeur.

On lève la toile : dès les premiers mots, l'Asiatique croit rêver. Autour de lui il cherche dans les regards l'indignation, le mépris, la colère; il y trouve le sourire, l'assentiment, la joie. Il attend des marques énergiques de réprobation; la salle éclate d'applaudissements. « Il faut, pense-t-il (les Chinois pensent tout haut) que tout ce monde vienne d'être frappé de folie, ou que moi-même j'aie subitement perdu la raison. Quoi! cette grande et salutaire morale que j'entendais ces jours derniers prêcher dans les temples, à l'édification bien évidente des personnes maintenant réunies dans cette enceinte; morale, du reste, qui est la même au fond et celle de toute l'Asie, on la persifle ici à toute outrance, et tout le monde paraît enchanté, ravi! Mais ne précipitons rien. Avant d'accuser un si grand peuple d'une si monstrueuse inconséquence, je dois voir si le milieu et la fin de cette comédie en démentent ou en confirment le commencement. J'écoute donc, j'examine, je suis.—Voilà d'abord une grande dame, la marquise de Prie, femme mariée, ce qui ne l'empêche pas

d'être la maîtresse du premier ministre, et d'avoir un nombre d'amants indéfini, occupée avec sa femme de chambre à brûler toutes les lettres d'amour qu'elle a reçues, parce qu'elle s'est avisée d'un nouvel amour auquel elle veut affecter de se présenter pure. Ce manége de licencieuse galanterie est exécuté par l'actrice avec un tel dégagement de conscience, une telle effronterie de langage et de mouvements, accueilli par un sourire si parfaitement bienveillant et approbateur des dames spectatrices, que j'aurais dû croire ces principes, ces mœurs, ce langage seuls en pleine circulation dans toute la société française, si je n'y avais déjà remarqué un autre langage, d'autres principes, d'autres mœurs. Entre le duc de Richelieu, un des amants de madame de Prie, qui vient la dégager de la parole d'adultère, de même que madame de Prie avait songé à dégager le duc de la sienne, celle-ci à cause du nouvel amant qu'elle veut se faire, M. d'Aubigné, nommé par son entremise lieutenant aux gardes; celui-là à cause d'une jeune fille qu'il a rencontrée et qu'il a résolu de séduire, mademoiselle de Belle-Isle. M. d'Aubigné et mademoiselle de Belle-Isle sont fiancés, et mademoiselle de Belle-Isle vient à la cour demander la liberté de son père et de ses frères enfermés par lettres de cachet à la Bastille. Nombre de grands seigneurs entrent dans le salon de madame de Prie, pensant qu'elle s'entretient dans une chambre voisine avec mademoiselle de Belle-Isle de l'objet de son voyage. J'entends annoncer M. d'Aubigné. M. de Richelieu offre de parier mille louis qu'il obtiendra un rendez-vous d'amour de la première femme qui se présentera à leurs regards, exception faite, bien entendu, de madame de Prie, *trop vieille et trop laide*, disent-ils. Mademoiselle de Belle-Isle passe. M. d'Aubigné élève la voix pour dire que c'est à lui de tenir le pari, attendu qu'*il doit épouser dans trois jours celle que M. de Richelieu veut déshonorer dans vingt-quatre heures.* A onze heures du soir, M. de Richelieu jettera un billet à M. d'Aubigné par la fenêtre de la chambre de mademoiselle de Belle-Isle où il prétend qu'il sera reçu. Le premier acte est fini, la toile tombe. Les spectateurs se frottent les mains; je regarde autour de moi, j'écoute; pas un mot, pas un coup d'œil qui annonce la moindre surprise. La désinvolture de madame de Prie avait fait sourire les dames. Les hommes semblent prendre leur part dans le trafic infâme que de grossiers libertins font, en termes lubriques, de l'honneur d'une belle, innocente et courageuse jeune fille. Etrange exposition, d'ailleurs! car, toute morale à part, les lois dramatiques les plus indépendantes des conventions me semblent insolemment

violées. Quel intérêt, je le demande, peut offrir, dans le développement de son action, quelle surprise touchante, terrible ou comique, dans sa péripétie, un drame dont le nœud est tout entier dans une chance de matérialité révoltante que le plus grand philosophe français du XIXe siècle, M. de Bonald, appelle, avec toute l'énergique vérité de son langage, *une rencontre d'animaux?*

L'étranger marcherait ainsi jusqu'à la fin de la pièce d'extravagance en extravagance, de scandale en scandale, d'étonnement en étonnement; mais un mot suffirait pour faire disparaître les apparentes contradictions qui l'assiégent et le tourmentent. — Monsieur, pourrait-on lui dire, à de légères nuances près que l'œil d'un Asiatique peut difficilement saisir, les personnes que vous voyez ici et celles que vous avez vues dans nos temples ont, il est vrai, le même costume, les mêmes manières. Mais quoi? la vertu et le vice, le mariage et l'adultère ont-ils, à Pékin, une forme, une couleur? A Paris, nous avons tous les mêmes modes, nous parlons le même langage, nous sommes tous soumis aux mêmes lois civiles et pénales, à la même administration, et néanmoins nous n'appartenons pas tous au même monde intellectuel et moral. Voilà pourquoi nous avons des églises où l'on enseigne le christianisme, et des théâtres où l'on emploie toutes les ressources de la passion et de la satire pour le détruire dans les intelligences et dans la vie.

— Je comprends, répondrait aussitôt l'étranger, et je vous remercie... mais...

(*La suite au prochain numéro.*)

RECUEILLEMENTS POÉTIQUES,

PAR M. DE LAMARTINE.

Si M. de Lamartine se contentait d'être poëte, nous nous occuperions peu de savoir s'il y a progrès ou décadence dans son talent; si le chantre des *Méditations* n'est pas déchu de la haute sphère poétique dans laquelle il nous apparut jadis, avec ce talent si élevé, si pur, que le monde littéraire salua avec enthousiasme; mais l'auteur de *Jocelyn* et de la *Chute d'un ange*, trouvant que ce n'est pas assez pour lui de ceindre sa tête du laurier pindarique, veut se montrer à

nous comme prophète et réformateur religieux; il faut bien le suivre sur ce terrain. Ce n'est pas nous qui allons le chercher ; mais si, dans la route que parcourt la *Revue catholique*, nous le trouvons sur nos pas, nous ne pouvons nous détourner pour l'éviter. Nous ne sommes pas des envieux de la gloire poétique de M. de Lamartine ; à Dieu ne plaise ! tout notre désir serait de la voir briller, comme autrefois, pure et dégagée de cet *amphigouri social et religieux* qui vient maintenant, ombre fatale, se projeter sur toutes ses œuvres. Nous n'aimons pas à remplir le rôle de ces censeurs chagrins qui s'attachent à critiquer un mot impropre, à souligner une épithète oiseuse, à signaler une rime défectueuse, plaisir facile que la médiocrité se donne aux dépens du génie ! Aussi tel n'est pas notre but. Nous ne voulons que défendre la religion, dont le poëte se déclare maintenant l'adversaire, après lui avoir offert les prémices de ses œuvres.

Si quelque chose pouvait séduire dans les théories sociales de M. de Lamartine, ce serait certainement cet amour ardent de l'humanité qui semble le guider, ce *sentimentalisme* religieux qui brille dans ses vers, l'éclat des rêveries philanthropiques au milieu desquelles le poète entrevoit un nouvel âge d'or, et nous le promet avec une candeur et une bonne foi qui ne sauraient trop étonner. Cet écueil, illuminé de fausses lueurs, propres à égarer plus d'un imprudent navigateur, doit donc être signalé ; il faut montrer le port à côté de l'abîme qui attend sa proie.

En ouvrant les *Recueillements poétiques*, nous avions espéré retrouver le poëte des *Méditations* et des *Harmonies ;* nous nous plaisions à croire que le réformateur religieux avait épuisé le développement de ses théories nouvelles dans *Jocelyn* et dans la *Chute d'un ange*. Nous avions bien trouvé, il est vrai, dans sa préface, toute la série des grandes questions sociales sur lesquelles il aime à répandre tantôt les fleurs de sa poésie, tantôt, à la tribune, les fleurs de son éloquence, longue énumération qui se termine par le vœu exprimé d'une manière passablement nébuleuse, de voir *la liberté sainte des consciences grandir enfin avec les lumières de la raison, multipliées par le verbe, et Dieu, s'y réfléchissant de siècle en siècle davantage, être de siècle en siècle mieux adoré en œuvres et en paroles, en esprit et en vérité.*

Mais nous aimions à expliquer cette phrase, et à lui donner un sens orthodoxe ; car quel est le chrétien qui ne désire voir Dieu *mieux adoré de siècle en siècle en œuvres et en paroles, en esprit et en vérité ?*

Hélas ! il nous fallut bientôt renoncer à cette douce illusion. Pour que Dieu soit *mieux adoré en œuvres et en paroles*, *en esprit et en vérité*, il suffit que la religion se répande chaque jour davantage, que ses principes pénètrent dans les cœurs, que ses dogmes soient acceptés par ceux qui ne croient pas, sa morale pratiquée par ceux qui croient. — Ce n'est malheureusement pas ainsi que l'entend M. de Lamartine. Il pense, lui, que ce n'est pas au sein du catholicisme, ni même du christianisme, que Dieu peut être adoré *en œuvres et en paroles*, *en esprit et en vérité* : il faut une religion nouvelle, un culte nouveau, de nouveaux dogmes, une nouvelle morale ! le christianisme est usé ! Et voilà M. de Lamartine mettant son admirable talent, disons mieux, son génie, au service de cette banalité qui a traîné dans les écrits de tous les rêveurs de notre siècle, copistes plus ou moins heureux des rêveurs des siècles passés ! N'est-il pas déplorable de voir cette intelligence si élevée s'évertuer à remettre en honneur une vieillerie si long-temps exploitée par le philosophisme, et qui n'a pu faire vivre ni le *saint-simonisme*, ni le *fouriérisme* ? Nous pouvons prédire tout aussi peu de succès au *socialisme humanitaire*.

Presque à chaque page des *Recueillements poétiques* on retrouve cette pensée que le christianisme a vécu, que l'humanité doit s'en dépouiller comme d'un vêtement usé. Entendez M. de Lamartine parler de l'intelligence (1) :

Elle a balayé tous les doutes
Celle qu'en feu le ciel écrit,
Celle qui les éclaire toutes :
L'homme adore et croit en esprit.
Minarets, pagodes et dômes
Sont écroulés sur leurs fantômes,
Et l'homme, de ces dieux vainqueur,
Sous tous ces temples en poussière
N'a ramassé que la prière
Pour la transvaser dans son cœur.

Un seul culte enchaîne le monde
Que vivifie un seul amour :
Son dogme, où la lumière abonde,
N'est qu'un Évangile au grand jour ;

(1) Page 266.

Sa foi, sans ombre et sans emblème,
Astre éternel que Dieu lui-même
Fait grandir sur notre horizon,
N'est que l'image immense et pure
Que le miroir de la nature
Fait rayonner dans la raison.

C'est le verbe pur du Calvaire,
Non tel qu'en terrestres accents
L'écho lointain du sanctuaire
En laissa fuir le divin sens,
Mais, tel qu'en ses veilles divines
Le front du couronné d'épines
S'illuminait d'un jour soudain;
Ciel incarné dans sa parole,
Dieu dont chaque homme est le symbole,
Le songe du Christ au jardin !...

Et dans son épître à M. Adolphe Dumas, le poëte veut (1):

Au lieu de mille lois qu'une autre loi rature,
Dans le code infaillible écrire la nature,
Déshonorer la force, et sur l'esprit dompté
Faire du ciel en nous régner la volonté !
Comme du lit des mers les vagues débordées
Voir les faits s'écrouler sous le choc des idées,
Porter toutes les mains sur l'arche des pouvoirs,
Combiner d'autres droits avec d'autres devoirs,
Parlant en vérités et plus en paraboles,
Arracher Dieu visible à l'ombre des symboles,
Dans l'esprit grandissant où sa foi veut grandir,
Au lieu de le voiler, le faire resplendir,
Et lui restituant l'univers qu'il anime,
Faire l'homme pontife et le culte unanime !
Écouter les grands bruits que feront en croulant
L'autel renouvelé, le trône chancelant,
Les voix de ces tribuns ameutant les tempêtes,
Artistes, orateurs, penseurs, bardes, prophètes,

(1) Page 196.

Vaste bourdonnement des esprits en émoi,
Dont chacun veut son jour et crie au temps : A moi !

C'est toujours la même pensée qui revient, pensée de haine, ou plutôt de dédain pour le christianisme. Il faut détruire l'autel, renverser le sanctuaire, en chasser tous les *fantômes*, car M. de Lamartine paraît ne plus admettre dans le christianisme que des *mythes* et des *symboles;* il semble attendre encore la réalité. Surtout il ne veut plus de mystères, plus de dogmes au-dessus de l'intelligence; tous les voiles doivent être déchirés, toutes les ombres dissipées : les mystères sont un outrage à la raison; les dogmes incompréhensibles la révoltent,

Et l'esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre

ne veut plus en admettre.

Savez-vous, poëte, ce que vous demandez? Si Dieu mesure la lumière à la faiblesse de vos yeux, devez-vous en murmurer? S'il n'a pas jugé à propos de vous dévoiler des mystères auxquels n'aurait pu atteindre votre raison déchue et obscurcie, devez-vous l'accuser? Parce que votre raison ne peut s'élever jusqu'à certains dogmes, vous voulez que ces dogmes n'existent pas! c'est-à-dire que parce que vous ne pouvez monter jusqu'à Dieu, Dieu doit descendre jusqu'à vous! parce que votre œil ne peut sonder, sans être effrayé, toute l'étendue, toute la profondeur de ses desseins, il doit les rapetisser jusqu'à la portée de votre faiblesse! Vous n'êtes qu'un atome dans la création, un peu de poussière, un ver de terre, et vous voulez qu'il n'y ait rien au-dessus de vous! O orgueil de l'homme! Mais au lieu de vouloir abaisser la religion jusqu'à vous, pourquoi n'essayeriez-vous pas plutôt d'élever votre raison jusqu'à ces profondeurs infinies? Parce que vous aurez nié les mystères, existeront-ils moins? Cette négation sera-t-elle autre chose qu'un aveu d'impuissance arraché à cet *esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre?* Ce sera l'extrême orgueil dans l'extrême faiblesse!

On parle de la perfectibilité *infinie* de l'esprit humain. Eh bien! que l'on fasse *progresser* la raison jusqu'à nous donner le mot de tous les mystères, la solution de toutes les questions insolubles, on pourra parler alors de perfectibilité et de progrès; mais au lieu de cela, on veut effacer les mystères de la foi, déclarer insolubles toutes les questions que l'on ne comprend pas, afin de ne pas avoir des témoins et des preuves irrécusables de la faiblesse de la raison; et puis

on se vante d'une prétendue perfectibilité ! on parle de progrès ! Pèlerins d'un jour qui vous hâtez vers l'éternité, vous pensez que rien n'est au-dessus de vos forces; regardez devant vous : voyez ce roc escarpé qui se dresse sur votre route ; mais non, vous détournez le regard, et tandis que vous suivez péniblement le pied de la montagne, vous vous écriez fièrement qu'il n'est pas pour vous de hauteurs inaccessibles !

Le mot de toutes ces vaines théories se trouve dans un vers que nous avons cité. L'orgueil est la première passion de cet *esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre ;* il en est le tyran. L'orgueil, qui perdit l'humanité, perd chaque jour ces hautes intelligences qui ont la faiblesse de ne pas avouer qu'il y a des choses auxquelles l'homme ne peut atteindre. Sans doute, *Dieu fit l'esprit sans bornes pour comprendre ;* mais non pas ici-bas. Il est resté à l'homme tombé, à cet ange déchu qui se souvient de son origine, l'insatiable désir de comprendre, mais non la possibilité de réaliser ce désir, tandis qu'il est retenu dans les liens de ce corps mortel, attiré vers la terre par les sens, l'intelligence obscurcie par les passions. La grande erreur des partisans de la perfectibilité indéfinie est venue de ce qu'ils se sont laissés égarer par cette soif de bonheur, par ce désir de comprendre qui sont en nous pour attester ce que nous avons été et ce que nous serons un jour, pour rappeler la chute primitive, et nous donner l'assurance de la réhabilitation future. Il ont cru à la possibilité de réaliser dès cette vie ces désirs immenses de science et de bonheur ; ils ont oublié que l'infirmité de l'esprit humain est une partie de l'expiation imposée à l'humanité pendant toute la durée de son pénible voyage dans *la vallée des larmes.* Un jour les voiles se déchireront, la lumière apparaîtra dans tout son éclat, la vérité se manifestera tout entière,

Et l'esprit que Dieu fit sans bornes pour comprendre

verra résolu le problème de la *perfectibilité indéfinie.* Mais ce ne sera pas tout-à-fait à la manière de nos philosophes progressifs. Tout ce que l'homme pouvait comprendre dès à présent lui a été expliqué ; tout ce qu'il doit croire lui a été révélé ; tout ce qu'il doit pratiquer lui a été enseigné. Après Dieu lui-même quel autre révélateur pourrait-on attendre ?

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce volume de poésie ; il nous suffit d'y avoir montré la continuation d'un système funeste.

Nous serions conduits trop loin si nous voulions examiner la pièce de vers adressée à M. de Genoude sur son ordination, et dans laquelle, après l'avoir félicité de son renoncement au monde, M. de Lamartine lui soumet toutes ses théories sur la nouvelle religion que doit embrasser le monde, et développe longuement sa doctrine d'un nouveau christianisme. Que pourrions-nous faire? citer des blasphèmes! Éloignons plutôt nos regards de l'abus coupable qu'un homme de génie fait d'un beau talent. Défendre le christianisme! mais pourquoi? Après l'avoir vu triompher de tant de persécuteurs, d'hérétiques, d'impies de toutes sortes; résister aux efforts de la philosophie du siècle dernier et de la révolution, ne peut-on pas assurer sans crainte que les attaques poétiques de M. de Lamartine ne l'effleureront même pas, et ne lui nuiront pas plus que la défense que nous en présenterons ne lui servirait? Les poëtes se briseront aussi contre la pierre qui, dans les siècles passés, a vu le naufrage de tant de grandeurs égarées.

M. de Lamartine n'a jamais été plus grand poète que lorsqu'il consacrait ses chants à la religion. Reviendra-t-il à ces inspirations qui le servirent si bien? Nous le désirons trop pour ne pas l'espérer. Il nous parle souvent de sa mère pour la mémoire de laquelle il a un si religieux respect, de sa mère qui lui fit aimer la foi qu'il renie aujourd'hui; de sa fille qui a emporté tant d'espérances dans la tombe, fille chérie sur laquelle il a versé des larmes si harmonieuses. La pensée de ces deux personnes si chères à son cœur le ramènera peut-être un jour vers le Dieu qui seul est à la fois la *voie et la vérité*.

Qui peut douter sur son tombeau?

a' dit M. de Lamartine en parlant de sa mère. Eh bien! qu'il s'agenouille entre ces deux tombes qui renferment tant de souvenirs pour lui; qu'il écoute, dans la simplicité de son cœur, les voix qui en sortiront, et il se relèvera chrétien, comme au jour où il écrivait:

O Dieu de mon berceau, sois le Dieu de ma tombe!

V. E. B.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Nouveaux détails sur M. l'archevêque de Posen. — Mort de M. Martinet, archevêque de Chambéry, et de M. le cardinal Fesch. — Sacre de M. le coadjuteur de Nancy. — Nombreuse ordination à Saint-Sulpice. — Processions de la Fête-Dieu. — Mois de Marie. — Troubles de Reims : jugement.

A ce que nous avons dit dans notre précédent numéro (p. 342) de la condamnation de M. l'archevêque de Posen, nous sommes heureux d'avoir à ajouter aujourd'hui de nouveaux détails sur l'authenticité desquels aucun doute ne peut s'élever, puisés qu'ils sont dans une lettre du prélat lui-même, adressée, le 1er mai, à M. Thadée Kralewski, son parent, actuellement à Paris. Après l'avoir, sans doute pour l'éloigner de son diocèse où la sympathie de toutes les classes lui était acquise, appelé à Berlin, où il arriva le 5 avril, on le fit conférer pendant trois jours sur les mariages mixtes avec un secrétaire d'État, qui ne put vaincre sa résistance. « Le roi, dit M. l'archevêque de Posen, offensé de ce qu'il a nommé opiniâtreté et fanatisme de ma part, a donné ordre au ministre de la justice de me faire connaître le décret du tribunal suprême de Posen, rendu le 23 février dernier. Le vice-président de la chambre de justice, M. Kiest, assisté du conseiller du tribunal, M. Brauschütz, désigné à cet effet, se sont présentés à mon domicile le 25 du mois passé, et ils m'ont lu ce qu'ils nomment leur décret, par lequel je suis : 1° condamné à la révocation de mes fonctions d'archevêque ; 2° à six mois d'emprisonnement dans une forteresse ; 3° déclaré indigne de remplir désormais aucun emploi dans le royaume de Prusse ; 4° condamné à toutes les dépenses judiciaires, relevé cependant de l'accusation d'avoir voulu troubler la province et manquer au roi. — Après cette lecture, je déclarai aux deux envoyés que, ne reconnaissant pas la compétence du tribunal civil dans cette affaire purement religieuse, je regarde comme nul le décret, et que je l'envisage seulement comme une disgrâce non méritée. Lesdits envoyés mirent cette déclaration dans le procès-verbal que je refusai de signer. Enfin, ils me déclarèrent que dès ce moment il m'était interdit de gouverner mes archidiocèses, de correspondre avec mon clergé, et qu'en attendant que le décret d'emprisonnement fût mis à exécution, il m'était défendu de mettre le pied hors de Berlin sans une permission expresse de deux ministres, ceux de la police et des cultes ; ici les choses se sont arrêtées. — Je suis donc prisonnier à Berlin, et j'attends l'exécution de leur soi-disant décret, que je regarde comme une violence exercée sur ma personne. »

Postérieurement à cette lettre cependant, le roi de Prusse a commué la peine de la prison dans une forteresse en un séjour forcé à Berlin, d'où le prélat, auquel on a retiré son traitement d'archevêque, ne pourra s'éloigner sans permission, et où tout acte de juridiction lui est interdit. Qu'on vante maintenant la tolérance, la générosité du roi de Prusse ! Il n'y a que deux archevêques dans son royaume, et les voilà l'un et l'autre exilés de leur diocèse.

Pendant que les décrets d'un prince hérétique privent ainsi l'Église de deux pasteurs dont tout le crime est leur orthodoxie et leur foi, la mort frappe, de son côté, dans les rangs de l'épiscopat et du sacré collége; à peine M. Martinet, archevêque de Chambéry, était-il allé rendre compte à Dieu d'une administration de onze ans, que M. le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, est mort à Rome, le 13 mai, à l'âge de soixante-seize ans. — Le gouvernement ayant annoncé officiellement au chapitre de Lyon que, conformément au vœu du prélat, son corps serait incessamment transporté et inhumé dans l'église métropolitaine de cette ville avec tous les honneurs possibles, l'ostracisme qui pèse sur la famille Bonaparte ne devant pas s'appliquer à un mort, nous retarderons jusqu'à l'époque de cette cérémonie la notice que le manque d'espace nous empêche de donner aujourd'hui sur ce pontife.

Nous devons aussi, bien malgré nous, renvoyer à notre prochain numéro les détails intéressants sur la cérémonie de la canonisation qui a eu lieu le 26 mai. Un de nos collaborateurs, qui s'est rendu à Rome pour assister à cette solennité, a bien voulu nous en promettre une relation exacte que nous attendons chaque jour. — Le manque de place nous oblige aussi à retarder ce que nous comptions dire de la récente distribution des prix Monthyon.

Enfin, après bien des hésitations, bien des incertitudes que nous avions quelque peine à nous expliquer, les vœux de la population catholique du diocèse de Nancy ont été exaucés : le sacre de M. Menjaud, évêque de Joppé, coadjuteur de Nancy, a eu lieu le dimanche 2 de ce mois, dans la chapelle du noviciat des religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu. M. l'évêque de Nancy, prélat consécrateur, était assisté de M. l'ancien évêque de Beauvais, et de M. l'évêque de Cincinnati. Plusieurs ecclésiastiques de Paris étaient présents à la cérémonie ; d'autres étaient venus de Nancy pour prendre part à un événement si intéressant pour ce diocèse. On voyait aussi dans la chapelle plusieurs personnes de distinction de la province : M. Gillon, député de la Meuse, M. le marquis de Villeneuve-Trans, M. le comte de Champagne-Bouzey, M. le comte Théodore de Ville, M. Guerrier

de Dumast, M. le comte d'Aramon, pair de France, compatriote du nouvel évêque, etc. Tous se félicitaient de la conclusion d'une affaire restée long-temps en suspens, et faisaient des vœux pour le succès de la mission d'un prélat que recommandent sa piété et son zèle, comme aussi sa modération et sa prudence.

Quelques jours auparavant (le samedi, 25 mai) M. l'évêque de Versailles, cédant à la demande de M. l'archevêque de Paris, assez douloureusement indisposé (1), avait bien voulu faire, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, l'ordination annuelle qui a été fort nombreuse, le prélat ayant amené ses propres ordinands. On comptait trente-cinq prêtres (dont cinq de Versailles, cinq du séminaire des Irlandais, sept de celui du Saint-Esprit, mais point pour Paris), trente diacres (dont trois de Paris, deux de Versailles, deux de la maison de MM. de Saint-Lazare, quatre du séminaire des Irlandais, quatre de celui du Saint-Esprit, un de Boston et un du Canada), vingt-quatre minorés (dont deux de Paris et cinq de la maison de MM. de Saint-Lazare), et trente-neuf tonsurés (dont quatorze de Paris), en tout: cent soixante-seize ordinands. On remarquait avec attendrissement dans les rangs des prêtres *un nègre* qu'une grâce toute spéciale a choisi parmi tant de malheureux ses compatriotes pour l'élever au sacerdoce, et porter sans doute parmi ses frères le flambeau de la foi.

Peu de renseignements nous sont parvenus jusqu'à ce jour sur les processions de la Fête-Dieu, dont l'octave vient de finir ; nous ne pouvons donc parler que de Paris, où la pompe accoutumée a environné ces belles cérémonies. Dans quelques églises, des membres de la magistrature et de l'administration n'ont pas hésité, pour la première fois depuis neuf ans, à accompagner le Saint Sacrement revêtus des insignes de leur dignité ; à Saint-Sulpice, deux conseillers à la cour royale, en robe rouge, suivaient le dais.—L'affluence des fidèles, qui, dans ces jours de fête, s'explique un peu par l'habitude et la curiosité, avait été également fort remarquable pendant le mois de mai. Tous les soirs, dans chaque paroisse, l'autel au pied duquel se faisaient les pieux exercices du mois de Marie, était environné d'une foule

(1) On a remarqué à cette occasion que c'est seulement la troisième fois depuis vingt ans que M. l'archevêque aura manqué de faire les ordinations générales pour son diocèse. La première en mai 1825, S. G. étant à Reims pour la cérémonie du sacre; la deuxième en décembre 1831, les circonstances s'opposant à ce que le prélat parût ouvertement dans son diocèse; et enfin cette fois, Mgr. étant retenu depuis quinze jours dans son appartement.

respectueuse et attentive. — A Paris, la chapelle de la sainte Vierge est le lieu habituel de réunion; dans une partie des villes du Nord que nous avons parcourues pendant la première moitié de ce mois, un autel spécial, élevé dans la grande nef, en avant de la table de communion, et élégamment décoré, permet aux fidèles, quelque nombreux qu'ils soient, de voir et d'entendre le prédicateur. Pusieurs de ces autels, surmontés d'ornements gothiques dans le même style que l'église au milieu de laquelle on les plaçait, produisaient un effet charmant.

Nous avons parlé assez longuement (p. 201) des déplorables événements qui ont attristé la ville de Reims au mois de décembre dernier, pour n'avoir pas à y revenir aujourd'hui que la justice humaine a prononcé. Les débats, ouverts le 16 mai devant la cour d'assises, ont été clos le 19 à six heures du matin. Sur vingt-quatre accusés, vingt-un ont été acquittés et les trois autres condamnés, l'un à un an de prison et 100 fr. d'amende, l'autre à six mois de prison et 150 fr. d'amende, et le troisième à 15 mois de prison et 100 fr. d'amende. S'il résulte des dépositions des témoins et des aveux des accusés que les provocateurs de l'émeute n'ont pas été atteints, le jugement prononcé prouve que leurs agents ont été singulièrement ménagés. A Dieu ne plaise que nous veuillions attirer sur des malheureux, punis déjà par six mois de détention préventive, l'excessive sévérité du jury! Cependant, ne doit-on pas songer à la société que tant de doctrines subversives bouleversent, et croit-on, par une telle indulgence, effrayer les instigateurs et les faiseurs d'émeutes? — Voilà qu'en ce moment la cour d'assises de Paris est appelée à juger des républicains prévenus de complot; dans un de leurs pamphlets nous lisons : *Il est beau, sans doute, d'être athée, mais cela ne suffit pas, il faut encore être régicide.* Or, nous le demandons, une société peut-elle exister sous l'influence contagieuse de telles doctrines, et ne faut-il pas que la répression des lois, venant au secours de l'influence des principes moraux, protège enfin, avec la religion, l'ordre et la paix des États?

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, *Répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, etc., sous la direction de* M. l'abbé GLAIRE, de M. le vicomte WALSH, et d'un COMITÉ D'OR-

THODOXIE (1). — Le succès de l'*Encyclopédie Catholique* est maintenant assuré. Le monde chrétien et le monde savant ont compris le but de cette œuvre importante. Sa publication a été pour les hommes de foi et de science une bonne fortune; ils se sont empressés d'y donner leur adhésion. De leur côté, les encyclopédistes catholiques comprennent leur mission et poursuivent avec ardeur leur noble entreprise.

Nous avons déjà dit un mot de *l'Encyclopédie* dans notre numéro de novembre dernier (p. 155); depuis lors l'*Introduction* et *quatre* livraisons ont paru; nous allons aujourd'hui rendre compte des *quatre* premières.

Notre plus grand embarras est ici de faire un choix convenable entre leurs nombreux articles, presque tous remarquables, traités avec conscience et dus à des hommes qui, venant, chacun avec la spécialité de son talent, apporter une pierre à l'édifice, doivent aussi toujours avoir en perspective, même dans les détails en apparence les plus étrangers à cette question, le triomphe de la morale, des saines doctrines et du catholicisme.

Dans la partie littéraire proprement dite, et dans la biographie, qui se confond avec elle, nous avons d'abord remarqué les articles *Action* (rhétorique), par M. Radiguel; *Adieu*, *Abus* et *Abandon*, par M. le vicomte Walsh; *Académie*, par M. Max. Raoul; *Abdel-Kader*, par M. de Boussy; *d'Achéry*, par M. du Châtelet; *Addison*, par M. Bouzenot, et *Adam de La Halle*, poëte ingénieux du XIIIe siècle, par M P. Paris. Ce dernier article forme à lui seul une partie importante de l'histoire de notre littérature sous le règne de saint Louis. Les lecteurs de *l'Encyclopédie Catholique* se féliciteront sans doute d'autant plus du travail qui leur est présenté dans cet article, que les œuvres d'*Adam de La Halle* n'avaient point encore été aussi scrupuleusement étudiées.

Après les articles de biographie profane, nous en avons remarqué quelques uns sur la biographie sacrée. C'est M. l'abbé Glaire, si versé dans la science de l'Écriture, qui traite cette partie. Parmi ces articles nous citerons *Adam*, *Aaron*, *Abel*, etc.

Les articles de médecine et d'hygiène abondent dans ces livraisons. Les mots *Abdomen*, *Abcès*, *Absorption*, *Abstinence*, *Acclimatement* et *Accouchement* forment de véritables traités sur la matière.

---

(1) L'ouvrage complet formera 64 livraisons de 12 feuilles chacune, in-4°. Le prix de la livraison est de 3 fr. On souscrit à Paris, à la librairie de M. Parent-Desbarres, éditeur, rue de Seine-St.-Germain, 48.

La grammaire et la géographie y ont aussi une bonne part. Les articles *Accent, Accord*, *Accusatif*, *Abécé* ou *Alphabet*, *Abécédaire*, par M. l'abbé Chauvier pour la première; et les articles *Abyssinie*, *Achaïe*, par M. de Boussy, pour la seconde, méritent d'être cités avec éloge.

Les articles de jurisprudence les plus importants sont *Absence*, *Abus* (d'autorité), *Accession*, *Accusation*, *Acquiescement*, *Acte*, *Actes de l'état civil*, *Actions* (droit romain), *Adoption* (droit romain), *Adoption* (droit français), *Adjudication* et *Administration*. Pour donner une idée de la manière dont ces articles de législation sont traités, nous indiquerons simplement la division du mot *Administration* : Définition; — Régime ancien; — Régime transitoire; — Nouveau régime; — Administration étrangère; — Administration militaire. — Cet article est dû à M. A. de Puibusque.

Nous citerons encore *Abbaye*, *Abbé*, *Abbesse*, *Actes humains*, par M. l'abbé O. Vidal; *Abstinence* (hygiène), par M. P.-L. Cottereau; *Actes des apôtres*, *Ablution* (liturgie), *Ablution* (théologie), par M. l'abbé Glaire; *Acte* (art dramatique), par M. A. de Laforest; *Acte* (musique), par M. Bourges; *Acteurs*, par M. C. Famin, et *Acteurs* (droit canonique), par M. l'abbé O. Vidal. C'est la première fois que la position sociale et religieuse des *acteurs* se trouve examinée et démontrée.

L'article *Abréviation* est plein de recherches curieuses; les auteurs donnent les signes abréviatifs de la chancellerie romaine, de la musique, de l'astronomie, des mathématiques, de la cosmographie, de la médecine, de la chimie, de la botanique, de l'écriture commerciale, des titres et dignités, de la typographie, etc., etc. — L'article *Acide* nous a paru aussi complet; l'auteur, M. P.-L. Cottereau, a cité tous les acides et est entré dans de grands détails.

Cette analyse des *quatre* premières livraisons de l'*Encyclopédie Catholique*, quoique bien sèche et bien aride, suffit, ce nous semble, pour faire voir ce que sera ce grand ouvrage. C'est un monument de science et de piété tout à la fois, élevé en face des cultes hétérodoxes, sur les débris des idoles du monde et sur les ruines des monuments de l'incrédulité.

Dans un prochain article nous rendrons compte de *l'introduction*, puis ayant à analyser des articles importants de religion et de morale, nous entrerons dans quelques détails, afin de montrer de plus en plus la haute portée de cette œuvre vraiment catholique.

—

PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE, ou l'*Histoire expliquée*, par M. le baron Guiraud, de l'Académie Française (1). — Ce volume, qui comprend l'histoire de la création universelle, sert d'introduction au grand ouvrage que prépare depuis douze ans M. Guiraud, et dont le sujet n'est rien moins que l'explication des faits historiques qui nous a été transmis depuis le commencement du monde. On comprend dès lors tout ce que doit avoir d'importance cette introduction, dans laquelle l'auteur pose toutes les bases du système qu'il appliquera plus tard à l'histoire. — C'est la première fois qu'on a abordé sous le point de vue historique les hautes questions que traite M. Guiraud. C'est la première fois que toutes les traditions touchant la nature, la révolte et la chute des anges, disséminées dans les Écritures, l'Apocalypse, les Épîtres des apôtres, sont réunies, coordonnées, constituées en histoire, comme elles ont dû l'être dans les traditions orales des premiers temps, source suprême d'où se sont écoulées tant de vérités précieuses dont il ne reste que des vestiges.

Nous ne pouvons approfondir ici le système développé par M. Guiraud dans cet ouvrage ; un de nos collaborateurs veut bien se charger de ce soin et nous promettre son travail pour notre prochain numéro ; nous dirons seulement qu'à une lecture assez rapide, les limites de la plus stricte orthodoxie ne nous ont jamais paru dépassées. Nos dogmes nous ont semblé, au contraire, en acquérir une plus grande certitude, si l'on peut parler ainsi ; leur vérité a d'ailleurs été souvent pour l'auteur un secours puissant pour le développement de ses idées. — Cette introduction à un grand, magnifique et honorable ouvrage, mérite, sous tous les rapports, l'examen consciencieux et détaillé que nous lui consacrerons.

—

En vente chez *Aillaud*, libraire-éditeur, quai Voltaire, 11, la nouvelle édition perfectionnée du TABLEAU DE LA DÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE, DES MOYENS DE SA GRANDEUR, ET D'UNE RÉFORME FONDAMENTALE DANS LA LITTÉRATURE, LA PHILOSOPHIE, LES LOIS ET LE GOUVERNEMENT, par A. M. *Madrolle*, avec ces épigraphes : *Inclinata sunt regna* (Ps. 45).— *Il est écrit : Je détruirai la science des sages, et j'abolirai la sagesse des savants.* (S. PAUL aux Corinth. 1; ISAÏE, XXIV, 14; XXXIII, 6).—*Salve magna parens frugum... magna virum! Riche, féconde en fruits, en héros plus féconde.* — Un fort vol. in-8°, contenant la matière de deux volumes ordinaires. Prix : 4 fr.

(1) 1 vol. in-8°, prix : 7 fr. 50 c. Chez Debécourt, 69, rue des Saints-Pères, à Paris.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

(Les titres des ouvrages dont il a été rendu compte sont en italiques.)

Pages.

Alger (Erection de l'évêché d') ; nomination de M. Dupuch, 87. — Allocution du pape, 98. — Situation religieuse de l'Algérie, 99. — Institution de M. Dupuch, 119; — son sacre, 151. — Ode sacrée à l'occasion de cette cérémonie, par M. le comte de Marcellus, 146. — Départ du nouvel évêque, 182. — Son séjour à Rome, 214. — Situation religieuse de l'Algérie, 310.

Allemagne (L') · — Bade ; — mœurs et coutumes religieuses ; — couvents, par M. le vicomte Walsh, 44

Allocution de N. S. P. le pape prononcée dans le consistoire du 15 septembre 1838, 97

A Marie Blanche Demandre au jour de son baptême (poésie), par M. A Devoille, 85

Angleterre (Observation du dimanche en), 27. — Couronnement de la reine, 28

A nos abonnés, 65

Anxiété (poésie), par M. A. Devoille, 19

Appel comme d'abus. — Refus de sépulture. — Mort de M. de Montlosier, par M. J., 206

Autorité spirituelle (Des limites qui doivent exister entre l') et l'autorité temporelle, 155

Autriche (L') et la propagande protestante, par M. V. E. B., 33, 67. — Couronnement de l'empereur d'Autriche, 121

Bade ; — l'Allemagne ; — mœurs et coutumes religieuses : — couvents, par M. le vicomte Walsh, 44

Baptême et mariage de deux détenus, 116

Beaux-arts : L'église Notre-Dame-de-Saint-Celso, à Milan, par M. Ch. Villagre, 210. — Porte en bronze de l'église de la Madeleine, par M. J., 237. — Salon de 1839 : tableaux religieux, par M. Max. Raoul, 303

Bénédiction de bateaux à vapeur, d'un pont, de mines et d'une frégate, 121 ; — de la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, 183

Biographie catholique, sous la direction de M. de Genoude, 284

Bulletin bibliographique; 31, 93, 123, 155, 187, 220, 253, 284, 347, 377

Carême (Prédications du) à Paris ; conférences de M. l'abbé de Ravignan, par M. D., 289

Carnaval (Suites des plaisirs du), 279

Cassation (Arrêt de la cour de) en faveur de l'observation de la loi du dimanche, 25

Cathédrale de Chartres (La), par M. le vicomte Walsh, 169

Chapelle des Dunes (La), légende de Flandre du VIIe siècle, 109

Charité selon le monde (La), par M. Stéphen de la Madelaine, 271

Chartres (La cathédrale de), par M. le vicomte Walsh, 169

Chronique religieuse, par M. Y., 21, 54, 87, 114, 149, 182, 213, 250, 278, 310, 341, 374

Clergé catholique français (Pauvreté du) relativement au clergé des autres pays, 37.— Nouvelles attaques contre le clergé; événements de Reims, par M. D., 201, 377. — Le clergé catholique en présence de la société, par M. l'abbé Orsini, 325. —Beau trait d'un ecclésiastique, 92. —Ordination à Paris, 376

Collection des meilleurs historiens d'Europe, 94, 347

Collection choisie des SS. Pères,

Pages.
sous la direction de M. l'abbé Caillau, 93, 123, 187, 220
Cologne (Passage de l'allocution du pape [consistoire du 13 septembre 1838] relatif à M. l'archevêque de), 97. — Mise en liberté de ce prélat, 341. — Condamnation de M. l'archevêque de Posen, 342, 374
Conférences de M. l'abbé de Ravignan; prédications du carême à Paris, par M. D., 289
Continuation de l'Histoire d'Angleterre du docteur Lingard, par M. de Marlès, 352
Cornay (Martyre de M. l'abbé) au Tong-King, 250, 278
Couronnement de la reine d'Angleterre, 28; — de l'empereur d'Autriche, 121
Criminalité en France de 1826 à 1835 (Mouvement de la), 217
Cultes en Europe (Statistique des), 1
Dates (Manuel des) en forme de dictionnaire, par M. J.-B. J. de Chantal, 158, 192
Démonstration Eucharistique, par M. Madrolle, 52, 324
Déposition des prix et des couronnes au pied d'un autel, par M. le baron de Mengin-Fondragon, 77
Destinées du christianisme (Les), par M. l'abbé Polge, 223
Détenus (Baptême et mariage de deux), 116
Deux justices (Les), 252
Dictionnaire apostolique, par le P. H. de Montargon, 157
Dimanche (Observation légale du), par M. D., 105. — Son observation en Angleterre, 27. — Pétition des notables habitants de Bordeaux, 255. — *Le dimanche, ou bonheur que procure la sanctification de ce saint jour*, par M. L.-F. G., 224
Discours du ministre des cultes, prononcé à la Chambre des députés, dans la séance du 18 janvier (Quelques réflexions sur le), par M. V. E. B., 225
Donneur d'eau bénite de Saint-Eustache (Le), par M. Stéphen de la Madelaine, 51
Pages.
Ecole (Scandale dans une), 251
Eglise Notre-Dame-de-Saint-Celso, à Milan (L'), par M. Ch. Villagre, 210. — Continuation des cérémonies de l'Eglise *française*, 90
Elan (poésie), par M. A. Devoille, 246
Election du supérieur-général des frères des écoles chrétiennes, 184
Encyclopédie catholique, 128, 155, 320, 377
Enseignement (De la liberté d'), par M. D., 353
Episcopat : Pronostic singulier relatif à M. Lacroix, évêque de Bayonne, 54. — Erection de l'évêché d'Alger; nomination de M. Dupuch et son institution, 87, 119. — Passage d'une allocution du pape, 98. — Sacre de M. Dupuch; son départ; son séjour à Rome; son arrivée à Alger, 151, 182, 214. — Institution et sacre de M. Rivet, évêque de Dijon, 119, 151. — Synode provincial à Aix, 150. — Mort de M. de Chabons, ancien évêque d'Amiens, 151; — de M. Blanquet de Rouville, évêque de Numidie *in partibus*, suffragant de Reims, 151. — Nominations : de M. l'abbé Paysant à l'évêché de Digne, 214; de M. Gallard, évêque de Meaux, à la coadjutorerie de Reims; de M. l'abbé Allou à l'évêché de Meaux; de M. l'abbé Morlot à l'évêché d'Orléans; de M. l'abbé Lanneluc à la coadjutorerie d'Aire, 250. — Sacre de M. le coadjuteur de Nancy, 375. — Déposition de la pourpre par M. le cardinal Odescalchi, 216
Fête-Dieu (Processions de la), 21, 376. — Ode de Silvio Pellico, traduite de l'italien par M. l'abbé Loué, 359
Fleurs de bruyère, poésies, par mademoiselle Félicité Seguin, 95
Frères des écoles chrétiennes (Election du supérieur-général des), 184. — Etat actuel de l'institut, 315
Galerie de tableaux religieux, 287, 316, 346

Pages.
Golgotha (poésie), par M. E. de Fleury, 275
Grammaire latine, par M. Andouard, 96
Heures de poésie, par M. Ed.-L. de Blossac, 160
Histoire du peuple de Dieu, 32, 96, 128
Histoire de N. S. J.-C., par Frédéric Léopold, comte de Stolberg, trad. de l'allemand par M. P. D., 126 255
Histoire des conjurations religieuses en France pendant le règne des derniers Valois, par M. Delandine de Saint-Esprit, 150
Histoire du monde depuis la création jusqu'à nos jours, par MM. Henri et Charles de Riancey, 190
Histoire du Bas-Empire et de l'empire ottoman, 192
Historiens d'Europe (Collection des meilleurs), 94, 547
Impressions catholiques d'un voyageur : la cathédrale de Chartres, par M. le vicomte Walsh, 169
Index (Ouvrages mis à l'), 95, 547
Institutions charitables de Rome (trad. de l'anglais), 7, 174, 242
Instruction publique (De quelques mesures relatives à l'), par M. D., 129
Jambe-d'Argent et Dur-au-Feu, par M. J.-D. Descepeaux, 141, 177
Justices (Les deux), 252
Lettres au directeur : Sur le suicide, par M. V. E. B., 295 ; — Sur l'Allemagne, Bade, les mœurs et coutumes religieuses, les couvents, par M. le vicomte Walsh, 44 ; — Sur la cathédrale de Chartres, par le même, 169
Liberté d'enseignement (De la), par M. D., 553
Limites qui doivent exister entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle (Des), 155
Littérateur universel (Le), 32
Manuel des dates en forme de dictionnaire, par M. J.-B.-J. de Chantal, 158, 192
Mariage (Baptême et) de deux détenus, 116

Pages.
Martyre de M. l'abbé Cornay, au Tong-King, 250, 278
Messe en 93 (Une), par M. Stéphen de la Madelaine, 11, 48, 80
Missionnaire dans l'Ethiopie (Un), 215
Missions étrangères (Statistique du séminaire des), 544. — Martyre de M. l'abbé Cornay au Tong-King, 250, 278
Mois de mai (Le), par M. L.-F. Guérin, 551
Monthyon (Distribution des prix fondés par M. de), 54
Montlosier (Mort de M. de); refus de sépulture; appel comme d'abus, par M. J., 206
Mort de M. de Chabons, ancien évêque d'Amiens, 151 ; — De M. Blanquet de Rouville, évêque de Numidie *in partibus*, suffragant de Reims, 151 ; — de M. Martinet, archevêque de Chambéry, 575 ; — de M. le cardinal Fesch, 575 ; — de don Antoine, abbé de la trappe, 251
Neige au grand Saint-Bernard (La), par M. M. Rey, 554
Notre-Dame-de-Saint-Celso, à Milan (L'église), par M. Ch. Villagre, 210
Ode sacrée à l'occasion de l'élection et du sacre de M. l'évêque d'Alger, par M. le comte de Marcellus, 146. — De Silvio Pellico sur les processions de la fête Dieu, 559
OEuvres morales et religieuses de M. Ed. Alletz, 189
OEuvres complètes du B. Alph. de Liguori, 221
Ouvrages mis à l'index, 95, 547
Palinodies, poésies, par M. Nibelle, 222
Paris ancien et moderne, par M. de Marlès, 285
Pauvreté du clergé catholique français relativement au clergé des autres pays, 37
Pénitents bleus de Montpellier (Adresses à M. l'évêque au sujet de l'affaire des), 186
Philosophie catholique de l'histoire, par M. le baron Guiraud, 389
Plantes consacrées aux saints (Des), par M. Danélo, 137

Pages.
Poésie : Anxiété, par M. A. Devoille, 19. — A Marie-Blanche Demandre, le jour de son baptême, par le même, 85. — Elan, par le même, 346. — Golgotha, par M. E. de Fleury, 275. — Ode sacrée à l'occasion de l'élection et du sacre de M. l'évêque d'Alger, par M. le comte de Marcellus, 146
Porte en bronze de l'église de la Madeleine, par M. J., 237
Portugal (Le catholicisme en), 343
Posen (Condamnation de M. l'archevêque de), 342, 374
Prédications de carême à Paris. — Conférences de M. l'abbé de Ravignan, par M. D., 289
Primevères, Lis et Marguerites, poésies, par M. Nibelle, 51
Prix Monthyon (Distribution des), 54 — Déposition des prix et des couronnes au pied d'un autel, par M. le baron de Mengin-Fondragon, 77
Procès intenté à l'établissement de Saint-Nicolas, 91, 155, 279
Processions de la Fête-Dieu, 21, 376
Propagande protestante (L'Autriche et la), par M. V. E. B., 33, 67
Propagation de la foi (Œuvre de la): translation du corps de saint Exupère à Lyon, 185
Protestantisme (Des progrès du) par M. L.-F. Guérin, 298. — L'Autriche et la propagande protestante, par M. V. E. B., 33, 67
Prusse : Mise en liberté de M. l'archevêque de Cologne, 341. — Condamnation de M. l'archevêque de Posen, 342, 374
Quelques réflexions sur le discours de M. le ministre des cultes, prononcé à la Chambre des députés dans la séance du 18 janvier, par M. V. E. B., 225
Recueillements poétiques, par M. de Lamartine, par M. V. E. B., 376
Refus de sépulture. — Appel comme d'abus. — M. de Montlosier, par M. J., 206
Reims (Evénements de). — Nouvelles attaques contre le clergé, par M. D., 201, 377
Religion (La) n'est point ennemie des lumières, par M. l'abbé Orsini, 72
Retraites pastorales et autres, 149, 185
Révolution belge (De la), par M. V. E. B. 161, 193
Rome (La semaine-sainte à), par M. J. Crétineau-Joly, 265. — Institutions charitables de Rome (trad. de l'anglais), 7, 174, 242
Russie (Le catholicisme en), 342
Saint-Bernard (Epidémie au grand), 312. — La neige au grand Saint-Bernard, par M. M. Rey, 334
Saint-Valère (Destruction de l'église) à Paris, 184
Saint-Nicolas (Procès intenté à l'établissement de), 91, 155, 279
Saints (Des plantes consacrées aux), par M. Daniélo, 137
Salon de 1839 : tableaux religieux, par M. Max. Raoul, 303
Semaine-sainte à Rome (La), par M. J. Crétineau-Joly, 265
Sépulture (Refus de). — Appel comme d'abus. — M. de Montlosier, par M. J., 206
Sermons de M. Basuyau, prêtre du diocèse de Cambrai, 127
Société de Saint-Jean-François-Régis (Statistique des bienfaits de la), 252
Statistique des cultes en Europe, 1
Succursales (Création de nouvelles), 119
Suicide (Du), par M. D. : I. Suicide de plusieurs écoliers, 39. — II. Progression croissante des suicides, 257. — Lettre de M. V. E. B. sur le suicide admis comme excuse par les tribunaux, 293. — III. Causes et remèdes, 321
Synode provincial à Aix, 150
Tableau de la dégénération de la France, par M. Madrolle, 320
Tableaux religieux (Salon de 1839), par M. Max. Raoul, 303
Théâtre actuel (Du) dans ses rapports avec la société, 365
Trappistes (Les) de la Meilleraie, 152. — Mort de don Antoine, 251
Une messe en 93, par M. Stéphen de la Madelaide, 11, 48, 80
Voyageur (Impressions catholiques d'un) : La cathédrale de Chartres, par M. le vicomte Walsh, 169

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

REVUE
CATHOLIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, RUE JACOB, 30.

REVUE
CATHOLIQUE.

RELIGION, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

TOME QUATRIÈME.

1839-1840.

PARIS,
AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DE SEINE-ST.-GERMAIN, 18.
1839.

REVUE

CATHOLIQUE.

ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

Une œuvre toute catholique; une œuvre dont les bienfaits immenses peuvent être appréciés par tous les cœurs vraiment chrétiens; une œuvre dont nous avons vu se former, il y a dix-sept ans, le premier noyau, et qui fait chaque jour de merveilleux progrès, l'*Œuvre de la propagation de la foi*, en un mot, publie chaque année le compte-rendu de ses opérations. Là ses zélés directeurs font connaître et les sommes qu'ils ont reçues de la charité des fidèles, et l'emploi qu'ils leur ont donné. On peut ainsi suivre pas à pas les développements de cette admirable institution, dont le caractère, exclusivement catholique, suffisamment établi par les suffrages du corps épiscopal, auxquels sont venues se joindre depuis un an les approbations de soixante évêques, continue à se manifester chaque jour par le concours des peuples. Ainsi, à côté de la Belgique et de la Suisse, l'Allemagne et l'Italie viennent de prendre rang parmi ses auxiliaires; les Iles Britanniques ont généreusement répondu à son premier appel; les Églises du Levant se sont émues; Rome enfin, dont l'accession est toujours tardive, parce qu'elle est toujours concluante en faveur des œuvres nouvelles, Rome a joint à toutes les autres ses bienfaisantes contributions, et tandis que des pays nouveaux ajoutent leurs offrandes à celles des pays depuis long-temps associés, les dons de la Bavière et de la Prusse deviennent assez importants pour devoir figurer sous un titre spécial; ceux de la Russie et des Etats sardes triplent; ceux de Modène et de la Toscane doublent;

ceux de la France augmentent de près d'un tiers ; la totalité des recettes de 1838 dépasse de 400,000 francs environ celles de 1837. Résultats consolants, surtout quand on songe à la multitude des mains qui se sont ouvertes pour donner.

Nos lecteurs parcourront sans doute avec intérêt l'état général des sommes recueillies par l'œuvre en 1838, et celui des sommes versées par les différents diocèses de France ; nous les ferons suivre de celui de la répartition des aumônes entre les diverses missions ; ces chiffres sont, à notre avis, le plus éloquent éloge d'une si belle institution.

ÉTAT DES SOMMES RECUELLIES EN EUROPE PAR L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI EN 1838.

France.				1,041,955 f.	22 c. (1).
Allemagne (de divers diocèses).				3,209	69
Bavière.				17,558	72
Belgique.				74,967	86
Britanniques (Iles)	Angleterre.	19,217	70	27,465	81
	Ecosse.	430	00		
	Irlande.	7,818	11		
Etats de l'Église.				20,632	36
Levant.				4,191	58
Lucques.				6,789	00
Modène (Duché de).				6,215	84
Parme (*id.*).				7,598	35
Portugal.				5,190	35
Prusse.				12,644	83
Russie.				2,175	00
Sardes (États)	Gênes (Duché de)	15,016	65	69,438	49
	Piémont.	35,017	54		
	Sardaigne.	550	00		
	Savoie.	18,844	60		
Suisse.				25,020	25
Toscane.				18,587	51
Total des recettes.				1,343,640	86
Il restait en caisse sur 1837.				226,100	86
Total général.				1,569,741	72

(1) On voit par ce chiffre que la France contribue à la recette pour plus des trois quarts.

ÉTATS DES SOMMES RECUEILLIES EN FRANCE EN 1838.

Diocèse d'AIX.	8,743	00
Diocèse d'Ajaccio.	1,425	85
Diocèse de Digne.	2,590	00
Diocèse de Gap.	1,290	50
Diocèse de Fréjus.	14,499	78
Diocèse de Marseille.	18,854	00
Diocèse d'ALBY.	9,750	27
Diocèse de Cahors.	15,000	00
Diocèse de Mende.	11,141	57
Diocèse de Perpignan.	2,425	00
Diocèse de Rodez.	12,000	50
Diocèse d'AUCH.	8,171	00
Diocèse d'Aire.	6,800	45
Diocèse de Bayonne.	14.408	55
Diocèse de Tarbes.	3,560	00
Diocèse d'AVIGNON.	14,849	55
Diocèse de Montpellier.	22.529	00
Diocèse de Nîmes.	6,055	00
Diocèse de Valence.	5,080	20
Diocèse de Viviers.	14,712	65
Diocèse de BESANÇON.	23.093	50
Diocèse de Belley.	10.650	70
Diocèse de Metz.	6,000	25
Diocèse de Nancy.	7,200	00
Diocèse de Saint-Dyé.	9,120	00
Diocèse de Strasbourg.	8,124	10
Diocèse de Verdun.	3,855	00
Diocèse de BORDEAUX.	10.840	00
Diocèse d'Agen.	4,398	20
Diocèse d'Angoulême.	1,512	40
Diocèse de La Rochelle.	4,900	00
Diocèse de Luçon.	13.474	75
Diocèse de Périgueux.	2,618	00
Diocèse de Poitiers.	12,000	00
Diocèse de BOURGES.	7,485	20
Diocèse de Clermont.	17,196	90
Diocèse de Limoges.	6,871	35
Diocèse du Puy.	12,488	90
Diocèse de Saint-Flour.	24,005	00
Diocèse de Tulle.	4.175	00
A reporter :	385,651	90

D'autre part :	385,651	90
Diocèse de LYON.	113,734	47
Diocèse d'Autun.	9,542	25
Diocèse de Dijon.	4,600	00
Diocèse de Grenoble.	26,276	25
Diocèse de Langres.	10,627	00
Diocèse de St-Claude.	12,029	10
Diocèse de PARIS.	99,377	16
Diocèse d'Arras.	13,452	00
Diocèse de Blois.	4.100	00
Diocèse de Cambray.	10,927	00
Diocèse de Chartres.	3,905	00
Diocèse de Maux.	2,080	00
Diocèse d'Orléans.	5,677	00
Diocèse de Versailles.	5,750	50
Diocèse de REIMS.	7,707	68
Diocèse d'Amiens.	5,623	80
Diocèse de Beauvais.	3,698	15
Diocèse de Châlons.	3.600	00
Diocèse de Soissons.	6,850	00
Diocèse de ROUEN.	20,027	10
Diocèse de Bayeux.	20,692	50
Diocèse de Coutances.	10,411	20
Diocèse d'Evreux.	6.600	00
Diocèse de Séez.	6,200	00
Diocèse de SENS.	2,776	00
Diocèse de Moulins.	6,310	70
Diocèse de Nevers.	2.790	00
Diocèse de Troyes.	3,240	00
Diocèse de TOULOUSE.	16,191	75
Diocèse de Carcassonne.	11,177	00
Diocèse de Montauban.	7.939	50
Diocèse de Pamiers.	2,743	00
Diocèse de TOURS.	7,240	00
Diocèse d'Angers.	35.352	00
Diocèse du Mans.	29,671	22
Diocèse de Nantes.	40,352	65
Diocèse de Quimper.	8,043	40
Diocèse de Rennes.	44.037	00
Diocèse de St-Brieux.	6,012	00
Diocèse de Vannes.	17,379	00
Total (1) :	1,038,355	22

(1) A ce chiffre il faut ajouter celui de 3,600 fr., somme recueillie dans les colonies.

RÉPARTITION DES AUMÔNES ENTRE LES DIVERSES MISSIONS.

Au séminaire des Missions étrangères pour les missions ci-après :

Corée.	17,280	»	
Fo-Kien, en Chine.	1,500	»	
Su-Tchuen, Yunan et Koui-Theou, en Chine.	25,100	»	
Tong-King occidental.	34,500	»	
Cochinchine, Camboge, Laos.	27,100	»	188,513 30
Siam et royaume de Quéda.	26,650	»	
Malabares.	29,200	»	
Séminaire de Pulo-Pinang.	6,600	»	
Dépenses extraordinaires de la procure de Macao.	20,583	30	

A MM. les Lazaristes pour les missions ci-après :

Constantinople (colléges et mission).	10,000	»	
Smyrne (*id.*).	25,000	»	
Salonique.	1,000	»	
Alep.	3,000	»	
Damas.	2,000	»	
Antoura (et collége).	6,000	»	
Tripoli de Syrie.	1,000	»	109,133 30
Macao (noviciat des Chinois et procure).	15,833	30	
Mongolie en Tartarie.	10,100	»	
Pékin (Chine).	6,200	»	
Kiang-Si (*id.*).	6,100	»	
Tché-Kiang. (*id.*).	6,100	»	
Amérique du Nord.	10,000	»	
Frais de voyages des missionnaires.	6,800	»	

Aux missions de la compagnie de Jésus.

Maryland (États-Unis).	10,000	»	
Missouri et Nouvelle-Orléans (*id.*).	16,000	»	
Kentucky (*id.*).	8 000	»	
Jamaïque.	800	»	58,900 »
Madure (Indes orientales).	14,100	»	
Tyne et Syra.	5,000	»	
Syrie.	5,000	»	

Missions de l'Océanie.	146,349	55	
Missions de la Chine.	37,441	50	
Missions des Indes orientales.	32,900	»	
Missions d'Afrique.	18,350	»	653,675 35
Missions du Levant.	114,575	»	
Missions de l'Amérique du Nord.	272,759	30	
Missions de l'Amérique du Sud.	34,300	»	

A reporter : 1,013,221 95

Frais divers.

D'autre part :		1,013,221 95
Publication des *Annales* (1), prospectus, etc.	89,608 54	112,184 91
Dépenses d'administration (2).	22,576 37	
Total.		1,125,406 86
Restent en caisse.		444,334 86
Total général.		1,569,741 72

Qu'il nous soit permis, en terminant cet exposé des bienfaits de cette œuvre, de citer quelques unes des paroles touchantes que ses fondateurs font entendre dans leur compte-rendu.

« Une de nos joies les plus douces, disent-ils, a été de secourir les Pères de la Terre-Sainte, soutenus naguère par la munificence des souverains de la Péninsule ibérique, et aujourd'hui réduits à abandonner pied à pied les saints lieux dont la garde leur fut confiée, si la piété des fidèles d'Occident ne vient à leur aide. Le Sauveur qui, durant son passage ici-bas, n'eut pas où reposer sa tête, qui voulut, après sa mort, recevoir d'un homme charitable l'aumône d'un tombeau, en veut peut-être devoir la conservation future non plus à la générosité de quelques grands, mais aux oboles réunies des pauvres, des humbles et des petits. Nous ne faillirons point à un choix qui nous honore. »

Et nous aussi, nous espérons que nos abonnés ne failliront point à une si belle œuvre, et que tous, s'ils n'y sont déjà associés, s'empresseront d'offrir leur modeste contribution, ou de former parmi leurs amis une de ces décuries dont la réunion, on vient de le voir, a des résultats si consolants pour la foi. D.

(1) Les *Annales* sont tirées à 66,500 exemplaires, tant en français qu'en italien, en allemand, en anglais et en flamand. On en publie par an dix numéros de cinq à sept feuilles chacun.

(2) Personne n'ignore que les fonctions d'administrateurs sont tout-à-fait gratuites, cet article se compose des traitements des employés, des frais de correspondance, de loyer, de dépenses de bureaux, etc.; plusieurs voyages, auxquels est dû en grande partie l'accroissement des recettes, l'ont considérablement augmenté cette année.

CÉRÉMONIE DE LA CANONISATION.

LETTRE AU RÉDACTEUR EN CHEF.

Rome, le 4 juin 1839.

Monsieur le rédacteur,

Puisque vous pensez qu'une relation de la belle cérémonie qui a eu lieu le 26 mai pour la canonisation de cinq bienheureux sera agréable à vos lecteurs, j'essaierai de vous en dire quelque chose, espérant que vous voudrez bien excuser les négligences dont fourmillera mon rapide travail. Lorsqu'on a peu de temps à passer à Rome, ce serait un crime de l'employer à aligner des mots et à polir des phrases.

Les cérémonies qui ont lieu pour la canonisation sont des plus belles et des plus rares que puisse offrir le culte catholique. Un intervalle de trente-deux ans s'était écoulé depuis la dernière canonisation, célébrée en 1807 par le pape Pie VII. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si un nombre prodigieux d'étrangers était accouru pour assister à cette grande fête. On peut dire que l'Italie tout entière s'en était émue; de ses diverses contrées, une foule de pèlerins, attirés par une pieuse curiosité, étaient arrivés pour entendre le souverain pontife proclamer les noms des cinq nouveaux élus ajoutés à la liste de ces confesseurs, de ces martyrs, de ces pontifes, de ces vierges que l'Église vénère. Ce n'était pas seulement des diverses contrées de l'Italie que Rome avait vu accourir des fidèles dans son sein; on pouvait en compter de toutes les nations, de toutes les langues, et je ne crois pas sortir des bornes de la vérité en portant à cent mille le nombre des étrangers. Rome, ordinairement calme, silencieuse et presque triste, était redevenue active, bruyante, gaie; ses rues, ordinairement solitaires, s'étaient animées; ses places publiques s'étaient repeuplées; en voyant cette foule d'étrangers de tous les pays de l'univers réunis dans son sein, elle pouvait encore s'en croire la capitale. Que ceux qui voudraient nous persuader que le catholicisme s'en va, que Rome a perdu son empire sur le monde, expliquent cet immense concours renouvelé toutes les fois que, dans une solennelle occasion, la ville éternelle fait un appel à ceux qui, au nord comme au midi, à l'orient comme à l'occident, se disent encore ses enfants! Non, Rome n'a rien perdu de son empire; s'il était éteint, elle n'exciterait ni tant de fureurs ni tant de mépris. La Rome des papes est encore, au XIXe siècle, la reine du monde, comme la Rome païenne

l'était au temps des Césars. Si alors l'univers s'irritait lorsqu'elle faisait couler le sang des martyrs sous la dent des lions, il se réjouit aujourd'hui avec elle, lorsqu'elle proclame la gloire des saints!

En vain la philosophie s'est élevée contre la canonisation des saints; Rome ne continue pas moins à décerner la couronne immortelle à ceux que d'éminentes vertus ont distingués sur la terre, et le monde, qui n'a que des sarcasmes et des mépris pour les temples élevés à ses grands hommes par la philosophie *reconnaissante*, se prosterne devant de pauvres religieux que Rome désigne à ses hommages!

Le 26 mai de grand matin, l'immense et admirable place de Saint-Pierre était couverte d'une multitude de voitures, et d'une foule qui allait se presser sous le portique de la vaste basilique, où, incessamment augmentée par les flots du peuple accouru de tous les points, elle attendait avec impatience l'ouverture du temple. A six heures seulement il nous fut permis d'entrer. Saint-Pierre avait été *décoré* pour cette grande solennité. Or, il est bon de vous dire ce qu'on entend ici par *décorer* Saint-Pierre. C'est cacher les marbres les plus précieux, les plus belles statues, sous des étoffes de diverses couleurs; c'est placer sous les grands arceaux des bas-côtés de vastes draperies rouges, jaunes, blanches, qui masquent les proportions si remarquablement belles du plus beau temple de la chrétienté; c'est construire, entre le grand autel de la confession et la chaire de Saint-Pierre qui s'élève au fond de l'église, une nouvelle enceinte qui empêche de voir et de juger l'étendue de l'édifice. Les boiseries qui forment cette enceinte étaient, du reste, recouvertes de tentures de velours cramoisi garnies de franges d'or, au milieu desquelles s'ouvraient des loges richement drapées destinées aux princes, au corps diplomatique, et à quelques personnages de distinction. Je ne vous parle pas d'une multitude de lustres et de girandoles chargés de bougies, dont le nombre, quelque grand qu'il fût, ne suffisait pas encore, tant est immense cette basilique. Partout ailleurs qu'à Saint-Pierre, cette décoration eût été fort belle; elle donnait à l'église un aspect riant, un air de fête, mais elle lui ôtait son caractère de grandeur, de sévérité, de majesté. Vous concevrez sans peine le désespoir et les plaintes des étrangers qui ont été forcés de quitter Rome avant que Saint-Pierre ait été rendu à son état ordinaire, car il ne l'ont pas vu; ils ne savent pas ce que c'est que Saint-Pierre. Mais il est juste de reconnaître que quelque mauvais goût qu'il y ait, sous le rapport des arts, dans cette manière de décorer un pareil temple, il faut aussi, le jour d'une aussi grande solennité, que l'église ait un

aspect différent du reste de l'année. Orner les églises en signe de joie est un usage trop ancien, pour que l'on puisse en demander l'abolition. Cette décoration est tout ce qui paraît de la fête aux yeux du plus grand nombre, trop éloigné pour voir les cérémonies; elle parle aux yeux de la foule, et si quelques artistes s'en affligent, un peuple immense en est édifié.

C'est dans l'enceinte dont je vous ai parlé, entre la confession et la chaire de Saint-Pierre, que devait avoir lieu la cérémonie; au fond s'élevait le trône du souverain pontife; tout autour étaient disposés les siéges des cardinaux et des évêques. Deux rangs de gardes suisses, vêtus encore aujourd'hui du costume que leur donna Michel-Ange, fermaient cette enceinte de chaque côté de l'autel, et contenaient la foule. Sur les côtés de l'autel qui font face aux bras de la croix, de vastes tribunes s'élevaient en hémicycle et suivaient le pourtour du dôme. De ces tribunes, les unes étaient réservées à des corps religieux auxquels avaient appartenu les nouveaux saints, les autres à des femmes auxquelles seules les billets en avaient été délivrés. Une grande enceinte régnant sous le dôme, entre ces tribunes et jusqu'à la confession de Saint-Pierre, et fermée du côté de la nef, recevait tous les hommes qui se présentaient en habit noir; la foule se pressait dans la nef.

Tandis que chacun se plaçait, que les princes réunis à Rome, le roi de Naples, le roi don Miguel, la reine douarière de Sardaigne, la reine douarière, le roi et le prince héréditaire de Bavière, la princesse de Danemark, Don François de Paule, frère du roi de Naples, la princesse de Saxe, qui, pour être catholique, a renoncé à partager le trône de son époux, se rendaient aux tribunes qui leur étaient préparées, la procession sortait du Vatican; en attendant qu'elle arrivât, j'examinai les immenses tableaux représentant les principaux traits de la vie, ou les principaux miracles des nouveaux saints (1), tableaux que l'on avait placés au milieu des draperies qui décoraient le chevet de l'église et les bras de la croix.

On vit d'abord paraître le clergé des basiliques précédé des clochettes, des pavillons et des croix qui distinguent ces églises; puis les membres des tribunaux, le vice-gérant et le gouverneur de Rome.

---

(1) On sait que les bienheureux canonisés en ce jour par l'Église sont: Alphonse de Liguori; François de Girolamo, de l'ordre des Jésuites; Jean-Joseph de la Croix, de l'ordre de Saint-Pierre d'Alcantara; Pacifique de San-Severino, de l'ordre de Saint-François; et Véronique Giuliani, de l'ordre des Capucines.

Les membres de la congrégation des saints rits précédaient les étendards des nouveaux saints, portés chacun par les membres de l'ordre auquel ils avaient appartenu. Celui de saint Alphonse de Liguori était entouré de plusieurs officiers napolitains appartenant à sa famille; au milieu d'eux on voyait un vénérable vieillard, propre neveu du saint; il avait douze ans à sa mort, et comme il était absent, et qu'on eut demandé à saint Alphonse ce qu'il voulait lui faire dire : *Qu'il sauve son âme*, répondit le serviteur de Dieu; legs sublime d'un juste abandonnant cette vallée de larmes! Après les étendards des saints suivaient les officiers de la chapelle pontificale, les écuyers du souverain pontife, les procureurs-généraux des ordres religieux, les camériers secrets portant les mitres pontificales et les tiares, les chapelains secrets et les avocats consistoriaux; puis les prélats référendaires de la signature, les clercs de chambre et les auditeurs de rote, avec le maître du sacré palais; un auditeur de rote en dalmatique, portant la croix pontificale, et les diacre et sous-diacre qui devaient assister le pape à la messe. Les pénitenciers de Saint-Pierre en chasuble blanche, précédés de deux enfants portant de longues verges ornées de fleurs, indice de leur pouvoir et de leur dignité, venaient ensuite, et après eux les abbés mitrés et les évêques présents à Rome, tous en mitre et en chape blanches, immédiatement suivis des cardinaux en chape, en chasuble ou en dalmatique, suivant leur ordre. Enfin paraissait le pape entouré des principaux officiers de sa maison, et porté sur son siége, suivant l'ancien usage. Rien n'est beau comme cette entrée du pape dans Saint-Pierre. Ce siége sur lequel il est assis, ce dais magnifique qui s'élève au-dessus de sa tête, ces deux immenses éventails en plumes d'autruche portés derrière lui, ces quatre énormes épées que ses officiers tiennent à côté du dais, tout se réunit pour frapper l'imagination; aussi n'essaierai-je même pas de vous dire l'effet produit par cet appareil, en partie religieux, en partie militaire, réunion des deux choses qui agissent le plus vivement sur les esprits!

Mais ce qu'il fallait voir surtout, c'était le pape assis sur le trône qui lui avait été préparé dans le fond de l'église, la tiare sur la tête et entouré des deux côtés d'un double rang de cardinaux en chape et en mitre.—Un ambassadeur introduit dans le sénat romain rapporta à son maître qu'il avait cru voir une assemblée de rois. Je ne crois pas que le sénat romain fût aussi imposant que cette assemblée de près de 120 pontifes réunis autour du pontife des pontifes. Les cérémonies, en Italie, manquent un peu de régularité et de cette dignité qu'on sait leur donner en France; mais cette assistance immobile devant le trône

du pape est une des choses qui m'ont le plus frappé à Rome. Et puis, on voyait là avec une joie véritable, avec un vrai bonheur, comme une représentation de l'Église universelle se serrant autour de son chef dans les jours mauvais qu'elle est encore obligée de traverser. Presque tous les évêques napolitains, plusieurs siciliens, des évêques toscans, sardes, savoyards, étaient accourus comme les plus voisins de Rome; mais il en était aussi venu de plus loin : plusieurs évêques irlandais, un espagnol, un portugais, un français (1); trois archevêques ou évêques arméniens et grecs s'y trouvaient aussi, en sorte que presque toutes les Églises étaient représentées. On remarquait cependant avec douleur l'absence des évêques d'un grand royaume tout catholique : pas un prélat autrichien; bien plus, pas un évêque lombard. Ni le patriarche de Venise, ni l'archevêque de Milan, cardinaux l'un et l'autre, n'y paraissaient; Sa Majesté apostolique l'empereur d'Autriche n'avait pas daigné permettre aux catholiques de ses États de se faire représenter dans cette grande solennité. De la part du cabinet de Berlin on expliquerait facilement cette politique; de la part du cabinet de Vienne on ne la comprend pas; mais on peut dire qu'elle est aussi honteuse que coupable. Si l'Autriche veut lasser l'Italie de sa domination, elle ne peut pas mieux agir; elle y parviendra sans peine en suivant la ligne de conduite qu'elle a adoptée depuis quelques années.

Quand le souverain pontife se fut placé sur son trône et eut admis les cardinaux à lui baiser la main et les évêques à lui baiser le genou, les cérémonies de la canonisation commencèrent. Le cardinal-procureur de la canonisation s'avança au pied du trône, accompagné d'un avocat consistorial, et celui-ci fit au Saint-Père, dans la formule ordinaire, la demande qu'il daignât ajouter au catalogue des saints les bienheureux qui devaient être canonisés. Le secrétaire des brefs ayant répondu que Sa Sainteté était d'avis d'implorer les lumières du Ciel dans une affaire d'une aussi grande importance, les chantres de la chapelle pontificale entonnèrent les litanies des saints. Lorsqu'elles furent terminées, le souverain pontife s'étant de nouveau assis sur son trône, le cardinal-procureur renouvela sa prière avec plus d'instance que la première fois, et ayant obtenu la même réponse, toute l'assemblée se mit de nouveau à genoux jusqu'à ce que le Saint-Père entonnât le *Veni Creator Spiritus*, qui fut exécuté par

---

1) M. de Bonald, évêque du Puy.

la musique de la chapelle papale. Enfin, à la troisième demande du cardinal-procureur, le secrétaire des brefs répondit que le pape, sachant que la canonisation demandée était agréable à Dieu, allait prononcer sa sentence définitive. Les cardinaux, les évêques et toute l'assistance se levèrent, et le pape, assis sur son trône, la mitre en tête, prononça la sentence; comme chef de l'Église universelle, au nom de cette science infaillible qui ne lui permet pas d'enseigner l'erreur, il ordonna que les bienheureux dont, après une mûre délibération, de l'avis de ses frères les cardinaux et les évêques, et par l'autorité de la Sainte-Trinité, des apôtres Pierre et Paul, et par la sienne propre, il avait décidé d'inscrire les noms au catalogue des saints, fussent reconnus et vénérés comme tels par l'Église universelle.

L'avocat consistorial déclara alors que ce jugement était accepté par le cardinal-procureur de la cause, et implora humblement Sa Sainteté de vouloir bien ordonner l'expédition des lettres apostoliques, à quoi le Saint-Père répondit par ce mot: *Decernimus* (nous décernons), et s'étant levé aussitôt après, il entonna le bel hymne de remerciement et d'actions de grâces, le *Te Deum*. Pendant que la musique de la chapelle l'exécutait, les trompettes et les cloches de la basilique annonçaient au public que la canonisation était terminée. Le bruit des cloches de toutes les églises de Rome, de celles du Capitole, des tambours et des canons du château Saint-Ange se fit alors entendre dans toute la ville, et vint mourir aux portes de l'immense basilique où l'on n'entendait que le chant grave du *Te Deum*, interrompu de temps à autre par quelques coups de canon qui retentissaient sous la vaste coupole.

Les cérémonies de la canonisation étaient ainsi terminées, mais ce n'était là que le résultat solennel d'une longue procédure qui dure des années entières, qui occupe les hommes les plus savants et les plus distingués par leur vertu, pendant laquelle sont tenus de nombreux consistoires de cardinaux et d'évêques présents à Rome. Lorsqu'on songe à tout ce que la cour pontificale apporte de lenteur, de prudence, de précautions de toutes sortes dans la procédure pour la canonisation, il faut bien avouer qu'il n'y a que de la haine et de la mauvaise foi dans les accusations de ses ennemis.

Je ne vous parlerai pas de la messe pontificale qui suivit la canonisation; seulement dans ces occasions on y ajoute diverses offrandes au souverain pontife. A l'offertoire, lorsque le pape est assis sur son trône, trois cardinaux précédés chacun de deux de leurs gentilshommes, et suivis de deux religieux, apportent les offrandes accou-

tumées, ce qui se renouvelle autant de fois qu'il vient d'être canonisé de bienheureux. — La première offrande est celle de deux cierges artistement peints et travaillés, l'Église voulant signifier par là que, comme le cierge est allumé pour être placé en un lieu élevé et répandre la lumière autour de lui, les actions des nouveaux saints viennent d'être offertes au grand jour pour édifier tous les fidèles et les éclairer par de tels exemples. Ces cierges allumés indiquent aussi le feu de l'amour divin qui a brûlé en eux et leur a mérité la couronne céleste. — Vient ensuite l'offrande de deux pains, l'un doré et l'autre argenté, portés sur deux plats de bois argentés, puis l'oblation du vin renfermé dans deux flacons, l'un doré et l'autre argenté. Le pain et le vin étaient deux symboles fréquemment employés dans l'ancienne loi, et que la nouvelle s'est appropriés; l'Église enseigne sans doute ainsi que les saints se sont nourris du pain vivant qui donne la vie éternelle, et que, comme la branche unie à la vigne, dont parle l'Évangile, ils ont porté des fruits abondants. — Par les colombes et les tourterelles qui sont offertes ensuite, mythe emprunté aussi à l'ancienne loi, on symbolise toutes les vertus qu'ils ont pratiquées, la fidélité à la loi divine, et les dons de l'Esprit saint qui réside en eux, et dont la colombe est l'emblème. — Enfin, les oiseaux qui sont offerts dans une cage dorée représentent les saints s'élevant par la foi vers les choses célestes, et c'est pour cela sans doute qu'autrefois on les laissait s'envoler dans l'église, cérémonie supprimée aujourd'hui à cause du trouble qui en résultait.

La messe pontificale fut à peine terminée, que la foule se hâta de sortir de l'église pour recevoir sur la place la bénédiction que le Saint-Père allait donner suivant l'usage, *urbi et orbi*, du haut du grand balcon. La place de Saint-Pierre, entourée des deux côtés par une immense colonnade, est une des choses les plus belles qu'il y ait en Europe; mais lorsqu'on la voit couverte d'une multitude innombrable, quand toute cette foule est environnée de plusieurs rangs de soldats richement équipés, quand de nombreuses voitures chargées de dames élégamment parées se rangent des deux côtés de la place, et quand tous, princes et gens du peuple, grandes dames et humbles paysannes, attendent, dans un religieux silence, le moment où le père commun des fidèles paraîtra; oh! alors la place Saint-Pierre offre le plus beau coup d'œil qu'il soit donné à l'homme de contempler! Et puis, quelle émotion lorsque tout le cortége, composé des évêques et des cardinaux, s'avance sur le balcon entourant le pontife porté sur son siége! lorsque ses mains s'élèvent pour bénir! lorsque toute cette foule s'in-

cline comme un seul homme! lorsque les tambours battent au champ! lorsque le canon se fait entendre! Il faut renoncer à peindre un tel spectacle, il faut l'admirer, et plaindre ceux qui y assistent sans croire. Je ne puis vous dire quel caractère de grandeur a cette scène! combien elle est religieuse, combien elle frappe l'esprit et l'imagination! Je suis convaincu que plus d'un incrédule s'est étonné d'avoir reçu, à genoux et recueilli, la bénédiction de celui qu'il ne regardait auparavant que comme un homme ordinaire!

Pendant cette cérémonie, qui avait duré depuis huit heures jusqu'à midi, nul ne songeait qu'il y avait là des rois de la terre; on ne s'apercevait pas de leur présence; je n'y aurais pas songé, je vous assure, si je n'avais trouvé assez remarquable que les rois, dont la politique, il n'y a pas encore un siècle, a fait jouer tant de ressorts pour proscrire les jésuites, que les cours de l'Europe, qui leur avaient déclaré une guerre à mort, eussent des représentants à la proclamation de la gloire d'un de ces religieux. Mais nul ne s'occupait de leur présence, nul ne s'informait d'eux, tant ils semblaient petits et perdus dans cette foule; car c'est à Rome qu'est le véritable point de vue pour juger les grandeurs de la terre. Là il n'y avait plus que des fidèles et leur père commun : un seul homme attirait tous les regards, celui qui est à la fois prêtre et roi, celui que l'on peut justement, et en toute vérité, appeler du nom que le poëte grec donne à Agamemnon : *Le pasteur des peuples et des rois.*

Agréez, etc... V. E. B.

DU THÉATRE ACTUEL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

(Suite [1].)

Mais, reprit l'Asiatique, s'il existe côte à côte en France deux sociétés aussi essentiellement divisées que vous le dites dans l'ordre intellectuel et moral, s'il y a incompatibilité absolue entre le théâtre et l'Église, il semble qu'on ne devrait jamais rencontrer à l'église les gens qu'on a vus au théâtre, ni voir au théâtre ceux qui fréquentent l'église. Cependant, je vois là, devant nous, dans une loge, un jeune homme

(1) Voir le numéro précédent, p. 363.

qui était assis près moi à la dernière conférence sur Jésus-Christ que j'ai entendue dans votre belle église de Notre-Dame. Il paraissait parfaitement comprendre et approuver sans restriction la doctrine développée par le prédicateur. Il eut même la bonté de m'éclairer sur quelques points qui me semblaient obscurs, et de m'apprendre que l'orateur que je venais d'entendre appartenait à ce corps religieux, célèbre dans votre histoire, qui fut un des premiers à tenter la conversion de mon pays au christianisme. Si ce jeune homme est aussi convaincu qu'il paraissait l'être de ce que nous avons entendu ensemble à Notre-Dame, que vient-il faire ici?

— Il faut d'abord que vous sachiez, lui répondis-je, que la division dont je vous ai parlé, et qui existe aussi réellement que possible dans la sphère de l'intelligence et des mœurs, ne se produit pas d'une manière rigoureuse dans les relations habituelles de la vie. Vous êtes plus à même que moi de juger si c'est un bien ou un mal, parce que c'est une cause dans laquelle vous n'êtes pas juge et partie. Mais ce que je crois pouvoir affirmer en toute vérité, en toute conscience, c'est que, bien ou mal, mal ou bien, cette situation sociale est le résultat forcé de nos dissensions civiles. Au commencement de notre révolution, il a été fait une guerre à mort au christianisme. Nous fûmes traités par nos compatriotes plus hostilement encore que ne le furent par vos empereurs les religieux européens qui s'efforcèrent de transplanter notre foi dans la Chine. Lorsque la déportation, la guerre civile et la guillotine furent rassasiées de pleurs et de sang, on nous laissa respirer. Voyant que nulle puissance humaine n'était de force à nous détruire, on nous permit d'exister; il se fit même une parfaite égalité entre nos adversaires et nous, à l'égard des droits matériels de l'existence civile. Quant à l'expression de la pensée religieuse, tout fut permis à nos adversaires, même de nier Dieu. La pratique de notre culte fut seule soumise à une foule de restrictions, dont vous pouvez voir l'injustice et la barbarie dans l'informe chaos des 50,000 mesures prises pendant cinquante ans par les différents gouvernements qui ont dirigé la France; allez à la Bibliothèque royale et demandez le Bulletin des lois. Comme le christianisme accepte toutes les positions qui lui sont faites, parce qu'il sait de foi que les plus mauvaises servent de point d'appui à la vérité qu'il propage, et que rien ne lui résiste lorsqu'il a pour auxiliaires la paix, la discussion et le temps, il se résigna à tous les sacrifices qui lui furent imposés, mais il resta au fond ce qu'il était depuis Jésus-Christ, et, en tant que société, se tint constamment séparé de tous ceux qui niaient sa morale et sa foi. D'autre part, en-

tre ces derniers et les membres de la société chrétienne, les relations chaque jour plus fréquentes de la vie matérielle, politique et civile, en engendrèrent d'autres qui se rattachaient à un ordre plus élevé. D'ailleurs, toutes les lois qui nous étaient communes, les lois civiles et pénales surtout, n'étaient-elles pas une déduction plus ou moins rigoureuse des principes de l'ancienne législation française dont le christianisme avait créé l'esprit et les formes? Il restait donc quelque chose de foncièrement chrétien dans cette société matérielle au sein de laquelle la société chrétienne se trouvait mêlée, par la force des choses, aux diverses sectes philosophiques ou religieuses qui vivent en France. C'est pourquoi, d'une tolérance en quelque sorte imposée d'abord et purement légale, on passa bien vite à une tolérance spontanée, puis bienveillante, puis affectueuse. A des rapports matériels qui n'avaient d'abord rapproché que les individus, succédèrent des engagements de famille à famille, où la partie matérielle était subordonnée à la partie morale. Il se fit des mariages qui mirent en présence, et cela pour la vie depuis l'abolition du divorce, quelquefois l'homme chrétien et la femme que des circonstances quelconques avaient séparée de la foi, plus souvent la femme chrétienne et l'homme vivant ou dans une prévention plus ou moins prononcée contre le christianisme, ou dans l'indifférence. Cet antagonisme mitigé entre le mari et la femme par la nature du lien qui les unissait, et plus encore quelquefois par les sympathies morales qui, antérieurement au mariage, avaient pu les attirer l'un vers l'autre, lorsqu'il se reproduit dans leur descendance, entre le frère et la sœur, entre la sœur et le frère, est insensiblement frappé d'atonie, obligé qu'il est de lutter sans relâche contre tout ce que la communauté du sang et de l'éducation renferme de force, de cohésion et d'amour. Insensiblement cette tolérance sympathique a passé de la famille à des relations moins intimes. L'amitié se place souvent entre le chrétien et le philosophe, le philosophe et l'indifférent, l'indifférent et le chrétien. Le philosophe et l'indifférent accompagneront volontiers le chrétien à l'église, surtout s'il s'agit d'entendre une grande renommée, un orateur pittoresque; car l'art, l'attitude et le bruit sont aujourd'hui des dieux dans notre légère patrie. Le chrétien, à son tour, se laissera facilement entraîner au théâtre; c'est encore l'art qu'il y cherche : voilà son excuse. L'art, il est vrai, est une chose belle et sainte! Il a été bien prostitué depuis vingt ans; mais on attend, on espère sa régénération prochaine. A l'annonce de chaque pièce nouvelle, on croit entendre sonner l'heure de sa résurrection. Ainsi s'explique la présence des philosophes et des indifférents à l'é-

glise et celle des chrétiens au théâtre ; ainsi se conçoit encore qu'il y ait quelque chose de trop artistique dans l'éloquence de quelques orateurs sacrés, et que parfois un poëte, jeune encore, jette à son début quelques principes chrétiens dans un drame. Vous devez comprendre à présent, monsieur, que le jeune homme que vous me montrez peut bien avoir été assis près de vous aux conférences de Notre-Dame et avoir assisté à la représentation de la pièce qu'on vient de jouer, sans que pour cela l'Eglise cesse d'être au fond ce que vous l'avez vue naguère dans ses prédications et ses solennités, le théâtre ce que vous venez de le voir dans ses scandales. — Du reste, un autre motif que l'amour de l'art ou l'entraînement des relations du monde peut avoir conduit ici ce jeune homme.

— Quel motif, s'il vous plaît ?

— Ce jeune homme est journaliste.

— Et qu'est-ce qu'un journaliste ?

— Journaliste, dans l'acception la plus générale du mot, veut dire lettré.

— C'est-à-dire que les journalistes, fit alors l'Asiatique d'un air et d'un ton de dignité très marqué, remplissent ici les hautes fonctions dont nous autres, mandarins, car je suis mandarin, monsieur, nous sommes chargés dans le céleste empire.

— La comparaison, répondis-je de l'accent le plus modeste que je pus trouver dans ma poitrine, n'est pas, si je ne me trompe, de la dernière exactitude. Puisque vous êtes mandarin, monsieur, personne mieux que vous ne peut me dire si vous et vos collègues n'avez pas pour mission principale de conserver et de transmettre intacte et pure la morale de vos premiers législateurs, que l'universalité des habitans croit et pratique en Chine ?

— C'est bien cela, dit le mandarin avec un sourire rayonnant de satisfaction.

— Alors il est évident que le journaliste n'est pas à tous égards à la hauteur du mandarin; car il y a plusieurs sociétés dans notre France, qui ne compte pourtant que 32 millions d'habitants, tandis que plus de deux cent millions de Chinois ne forment qu'une société parfaitement une.

— Ceci me fait toucher du doigt la supériorité de la Chine sur la France et du mandarin sur le journaliste, mais ne m'explique guère à quoi servent vos lettrés. A quoi peuvent être bons, en effet, des lettrés qui ne font pas à Paris ce que les mandarins font en Chine ?

— Voici en deux mots, monsieur, la fonction des journalistes. Les

journalistes annoncent et jugent, tous les matins, tout ce qui se fait de nouveau dans le monde. Vous voyez que, s'ils sont inférieurs aux lettrés Chinois au point de vue de la morale et de la sociabilité, ils risquent furieusement de prendre leur revanche dans le domaine du jugement et de la science.

— C'est possible, répondit le mandarin avec un léger sourire d'incrédulité.

— Si bien, repris-je, que, sans les journalistes, nous ne saurions rien de ce qui se passe dans les cinq parties du monde, nous ne saurions à Paris même presque rien de ce qui se passe à Paris. Et ce qui serait cent fois plus regrettable, c'est que le peu qui viendrait à notre connaissance, soit qu'on nous l'eût raconté, soit que nous l'eussions vu, nous serions aussi incapables de nous en faire une juste idée, que l'est un aveugle de distinguer les couleurs. Regardez bien autour de vous, monsieur; vous le voyez, cette salle est comble. Quel est, supposez-vous, le nombre des spectateurs?

— Vraiment, il y a bien deux mille personnes ici.

— Eh bien! sur ces deux mille spectateurs, il y a peut être quinze à vingt journalistes. Et quoique ces deux mille spectateurs soient en grande partie des amis de l'auteur, quoiqu'ils applaudissent à outrance des choses qui vous paraissent, à vous, dignes de la plus éclatante réprobation, si vous voulez savoir un peu nettement ce qu'ils pensent de la pièce qu'on vient de jouer, gardez-vous de les questionner au milieu de l'agitation délirante qui les possède, leur réponse serait semblable aux paroles d'un malade qui rêve ou d'un libertin qui se lève d'une orgie. Mais, dans trois jours, quand ils auront cuvé leur délire, prenez-les un à un; ils seront tous parfaitement en mesure de vous formuler leur idée. Car alors les journalistes auront parlé; ils auront dicté ce qu'il faut penser et dire de la pièce aux deux mille spectateurs qui la voient aujourd'hui, aux cinquante mille qui la verront plus tard, à ceux qui, ne pouvant la voir, se contenteront de la lire, à ceux enfin qui ne seront en mesure ni de la lire ni la voir.

— Je suppose, dit alors le mandarin avec toute la confiance d'un dialecticien qui tire la conséquence de deux prémisses incontestables; je suppose que les journalistes se divisent en deux parts bien distinctes comme la société dont ils sont les oracles. Ainsi, vous avez des journalistes chrétiens qui prennent pour règle fondamentale de leur examen et de leur critique de toutes choses le principe chrétien, puis des journalistes philosophes qui subordonnent tout au principe philosophique.

— Cela devrait être, mais cela n'est pas.

— Peuple étrange, vis-à-vis duquel toute logique est impuissante, tout raisonnement juste non avenu! Mais quelle est donc la catégorie surnaturelle, puisqu'elle n'est pas saisissable à la simple raison, la catégorie merveilleuse d'après laquelle se classent chez vous les journalistes?

— Ne criez pas au miracle, ô disciple de Confucius! car vous savez que les passions ont aussi leur logique, et ne serait-ce pas en manquer complétement que vouloir expliquer ce qui est presque exclusivement de leur domaine d'après les rigoureux procédés de la raison pure?

— Donc, si vos journalistes ne sont pas chrétiens d'une part, phisophes de l'autre, que sont-ils, je vous prie?

— Ce qu'ils sont? Ils sont tout simplement légitimistes, dynastiques, républicains; première classification.

— Tout simplement, dites-vous! Mais, en vérité, voilà une catégorie que nous n'avons jamais vue dans la philosophie de l'Occident que voulurent nous enseigner les dominicains et les jésuites.

— C'est qu'Aristote l'avait effectivement oubliée. C'est que d'ailleurs, d'après la belle et profonde parole de notre grand poëte comique, *les anciens sont les anciens, et que nous sommes les gens de maintenant.*

— Qu'est-ce que cela signifie?

— Cela signifie que nous avons fait, il y a cinquante ans, une grande révolution.

— Et qu'est-ce que cela a de commun avec vos journalistes?

— Vous allez le voir. Il y a cinquante ans, nous avions en France une monarchie, gouvernement où il était censé, à ce que disent les publicistes, que le principe du pouvoir résidait tout entier dans la personne d'un homme qu'on appelait roi. A la monarchie nous substituâmes la république, gouvernement dans lequel le pouvoir appartient, non plus à un seul homme, mais à tous les hommes de la nation réunis. Vous avez peut-être entendu parler de la souveraineté populaire: c'est le nom que nous avons donné au principe républicain. Plus tard la famille de nos rois revint de l'exil. Entre le principe monarchique et le principe républicain il fut fait une trève qui s'appela la charte de 1814. Quinze ans après, le traité de paix disparut dans une tempête civile avec la branche aînée de la famille royale. Sur ces entrefaites la branche cadette se hâta de prendre possession du trône en signant un nouveau traité avec une assemblée qui était supposée pour le moment représenter la nation. Mais les tenants des principes mo-

narchique et républicain purs protestèrent contre cet arrangement, qu'ils appelèrent usurpation. Tous ceux qui, dans une proportion quelconque, faisaient partie de l'établissement nouveau, qu'ils nommèrent monarchie constitutionnelle, soutinrent qu'il constituait le seul gouvernement vrai et par conséquent légitime de la France. A ces trois ordres de prétendants à la direction politique de la France répondent donc, comme l'ombre au corps qui l'a créée, trois classes de journalistes, journalistes légitimistes, journalistes républicains, journalistes dynastiques ; c'est la première catégorie. Puis insensiblement la division s'établit entre ceux qui s'étaient rangés autour de la dynastie nouvelle. Ils ne pouvaient pas tous gouverner, et, par cela même, ils avaient des passions, des intérêts et peut-être aussi des convictions, des idées contraires. Ce qui nous donne des hommes de gouvernement qui se cramponnent au pouvoir qu'ils occupent, et des hommes d'opposition toujours haletants à la poursuite du pouvoir qui les fuit. Cette subdivision dans les partis politiques en réclamait une analogue dans la classe des journalistes. Nous avons donc des journalistes gouvernementaux et des journalistes opposants, deuxième catégorie.

En prononçant ces derniers mots, je crus remarquer que la physionomie de mon respectable interloculeur s'était singulièrement rembrunie, et que s'il continuait à me prêter une attention soutenue, ce n'était plus sans des efforts extrêmes, sans une extrême fatigue. Je lui dis : — Est-ce que mes dernières distinctions vous paraissent se rattacher aussi à l'ordre des prodiges ou des folies?

— Pas précisément, me répondit-il en soupirant d'un air grave à la fois et sympathique. Songez toutefois combien, sans l'intervention d'un Dieu ou d'un fou, il nous serait difficile de revenir actuellement au théâtre, où pourtant nous sommes encore assis, et à la société dont nous avons tant parlé à propos du théâtre.

— Tranquillisez-vous, monsieur, c'est tout bonnement par les journalistes que nous y reviendrons.

Là-dessus je pris congé de mon Asiatique ; car le lustre pâlissait et la foule s'était écoulée.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Prise d'habit de trois dominicains français, à Rome. — Établissements fondés à Mattaincourt et à Sion-Vaudémont par MM. Baillard frères. — Service funèbre célébré à la Véra-Cruz pour les Français morts pendant l'expédition. — Distribution des prix Monthyon.

Quelque borné que soit l'espace dont nous pouvons aujourd'hui disposer, nous ne saurions priver plus long-temps nos lecteurs des détails qui nous sont parvenus sur deux établissements dignes, sous tous les rapports, de leurs plus vives sympathies; nous voulons parler du rétablissement prochain de l'ordre des Dominicains en France, et de l'œuvre de MM. Baillard frères, à Mattaincourt et à Sion-Vaudémont.

On sait que, le 7 mars, M. l'abbé Lacordaire partit de Paris avec M. l'abbé Boutaud et M. Requédat, laïque, pour se rendre à Rome, et y entrer avec eux chez les Dominicains : ils ont pris l'habit de l'ordre le 9 avril et reçu : M. Lacordaire le nom de père Dominique, M. Boutaud celui de père Vincent, et M. Requédat celui de frère Pierre. — Le 10 ils se rendirent à Viterbe, où ils doivent faire leur noviciat. — L'intention de M. Lacordaire étant de venir ensuite former en France une maison de frères prêcheurs, le couvent de Viterbe devient ainsi le berceau de la régénération de cet ordre parmi nous. Du reste, notre pays ne sera pas le seul à donner un asile aux enfants de saint Dominique. La Russie les a déjà appelés, et Saint-Pétersbourg leur a confié une paroisse de 30,000 âmes; ils ont des maisons en Turquie, en Irlande, en Angleterre, en Belgique, en Pologne, en Hollande, et bientôt à Milan et à Venise. La France ne devait pas faire moins que ces pays en partie schismatiques : aussi sommes-nous heureux de penser que le prédicateur zélé dont les jeunes gens surtout aimaient et suivaient avec tant d'empressement les discours, poursuit la sainte carrière dans laquelle l'accompagneront nos vœux et nos prières.

Quand on voit les prodiges opérés chaque jour avec des moyens à peu près nuls, on ne doit, en effet, désespérer de rien. — Trois prêtres zélés, MM. Baillard frères, voulant réaliser la pensée du B. Pierre Fourrier, ancien curé de Mattaincourt, y ont, aidés par les secours de la charité, bâti un couvent, appelé des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, fondée par le bienheureux, pourvu à toutes les dépenses qui, depuis deux ans, se sont élevées à 70,000 fr.;

puis, par un acte du 11 décembre, ils ont cédé l'établissement aux religieuses, leur en abandonnant la propriété à la seule condition de continuer à le consacrer à l'éducation des jeunes personnes ; et tandis qu'ils se préparaient à donner ce grand exemple de désintéressement et de charité, les mêmes prêtres achetaient Sion-Vaudémont et ses dépendances, payaient, grâce à d'abondantes aumônes, le prix d'achat et les réparations, y établissaient des instituteurs pour les garçons, ouvraient une école d'apprentissage pour les métiers les plus nécessaires, une autre d'agriculture théorique et pratique, et dépensaient encore 50,000 fr. pour procurer aux jeunes gens un bienfait égal à celui dont ils avaient doté les jeunes filles. Qu'on nous cite, parmi les prétendus philosophes, beaucoup de dévouements pareils à celui de MM. Baillard, si l'on veut nous convaincre que la philanthropie a quelque ressemblance avec la charité chrétienne et catholique.

Nous trouvons dans une lettre de Véra-Cruz, datée du 2 avril, quelques détails qui ne peuvent être pour nous sans intérêt. — Le 27 mai, y est-il dit, a eu lieu une cérémonie des plus imposantes ; dès le 26 au soir, toutes les cloches de la ville annoncèrent pour le lendemain un service funèbre pour ceux des Français de l'escadre qui ont succombé depuis le commencement de l'expédition. — M. l'abbé Anduze (1) fut chargé par M. l'amiral de la partie religieuse de la cérémonie, et M. le comte Gourdon, commandant *le Cuirassier* et la station de la Véra-Cruz, fut nommé maître des cérémonies, et fit exécuter le programme en ce qui concernait le militaire. — Dès sept heures du matin, au moment où la frégate amiral *la Néréide* donna le signal, tous les pavillons de la rade furent baissés à mi-mâts ; tous les équipages de l'escadre, ainsi que les artilleurs du fort, embarqués pour se rendre à l'église, se réunirent sur le môle, et se formèrent en ligne ; un brillant et nombreux état-major, ayant à sa tête M. l'amiral, les matelots de l'escadre et les artilleurs sous les armes et en grande tenue formèrent un cortége imposant qui, précédé par les tam-

---

(1) M. Anduze, Français, du diocèse de Rodez, étant allé en Amérique il y a plus de vingt ans, y embrassa l'état ecclésiastique, et exerça le saint ministère à la Nouvelle-Orléans. Il était, il y a quelque temps, curé d'Yberville, sur le Mississipi. Ce fut à La Havane qu'il trouva, l'année dernière, l'escadre française se dirigeant vers la Véra-Cruz, où il la suivit dans l'intention d'être utile aux Français privés, comme on sait, d'aumônier. — Le bateau à vapeur *le Météore* a été chargé de le reconduire à la Nouvelle-Orléans.

bours et la musique des frégates *la Gloire* et *la Néréide*, s'avança gravement vers l'église paroissiale, où devait se faire la cérémonie. M. l'abbé Anduze, revêtu de ses habits sacerdotaux, reçut M. l'amiral à la porte du temple. Au milieu de la nef s'élevait un magnifique catafalque flanqué de quatre beaux trophés d'armes, ombragé de pavillons français, et gardé par quatre officiers, deux desquels appartenaient au corps de la marine et deux au corps de l'artillerie. — Le service fut célébré par M. l'abbé Anduze, ayant pour diacre le supérieur des Augustins, et pour sous-diacre un prêtre séculier, représentant le curé de Véra-Cruz, alors gravement malade. — Le caractère de gravité et de solennité de cette cerémonie produisit sur tout le monde une impression profondément religieuse ; immédiatement après la messe, et avant de commencer les cérémonies autour du catafalque, M. l'abbé Anduze prononça, du pied de l'autel, un discours de circonstance qui émut vivement tous les assistants. — Après la cérémonie, le cortége se dirigea par la plage vers le cimetière du fort ; les canots pour l'embarquement furent disposés avec ordre : le clergé entra dans le dernier. — De cinq en cinq minutes, jusqu'à trois heures du soir, heure à laquelle finit la cérémonie, on tira des coups de canon à bord de la frégate amiral *la Néréide*, de la frégate anglaise *le Madagascar*, et des corvettes de guerre américaines *l'Ontario* et *le Vandalia*. — Le cortége fut reçu au fort d'Ulloa par tous les détachements sous les armes; arrivé au cimetière, M. l'abbé Anduze entonna le chant des morts et bénit individuellement chaque fosse, puis, les troupes ayant fait les salves d'usage, tous dirigèrent vers le bateau à vapeur *le Phaéton*, qui transporta la procession jusqu'à l'île des Sacrifices où se trouve le second cimetière de la division. Là se répétèrent les mêmes chants et les mêmes cérémonies ; le roulement des tambours, le feu des vaisseaux, les décharges de la mousqueterie, le son lugubre des cloches, les accents d'une musique grave et solennelle se joignirent encore aux prières des prêtres. — C'est là une solennité toute religieuse dont la pensée fait le plus grand honneur à l'amiral Baudin, et qui touchera surtout d'une vive et profonde reconnaissance les cœurs des parents des jeunes soldats morts pendant l'expédition.

C'est le 30 mai (et non plus le 9 août) qu'a eu lieu, cette année, à l'Académie française, la distribution des prix fondés par M. de Monthyon, autre solennité dont nous n'avons pu nous occuper le mois dernier. — Nous ne parlerons pas du prix de poésie dont le sujet (*le Musée de Versailles*) ne rentre pas dans notre cadre ; mais nous

dirons que le discours de M. Villemain, secrétaire perpétuel, chargé, en cette qualité, de rendre compte du concours pour le prix destiné aux ouvrages *les plus utiles aux mœurs*, a été non moins remarquable par ses doctrines saines, morales, profondément religieuses, que par son élégance et son mérite littéraire. Ces prix ont été: 1° 6,000 fr. à madame *Necker de Saus ure*, auteur d'un ouvrage intitulé: *Étude de la vie des femmes;* 2° 2,000 fr. à M. *C. Mallet*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Études philosophiques;* 3° 2,000 fr. à M. *A. Théry*, auteur d'un ouvrage intitulé: *Conseils aux mères sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles;* 4° une médaille de 1,500 fr. à M. *Ch. Dupontès*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Jean Le Rond à ses amis les ouvriers;* 5° 3,000 fr. à M. *L. Doyère*, traducteur de l'ouvrage de Buckland : *La géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle;* 5° 3,000 fr. à M. *A.-P. Thurot*, traducteur des *Discours philosophiques d'Épictète, recueillis par Arrien.*

Le président, M Etienne, notre confrère le journaliste, si toutefois l'illustration académique ne dénie pas la confraternité à nous, obscur rédacteur d'un journal mensuel religieux, M. Etienne a fait le discours d'usage sur les prix de vertu.

C'est une collection de petites historiettes qui fait ordinairement le principal intérêt de la séance, mais auxquelles M. Etienne est loin de donner les couleurs naïves et touchantes dont savait les revêtir M. Charles Nodier, et encore l'année dernière M. de Salvandy.

Le prix principal (3,000 fr.) a été donné à François Poyer, conducteur de cabriolet de remise, stationnant à l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle, à Paris. On avait confié à sa femme un nourrisson, dont les mois cessèrent d'être payés sans que les époux Poyer diminuassent rien de leur affection pour l'enfant qu'abandonnaient ses parents. Cependant, au bout de deux ans la mère se représenta et réclama son enfant, qui ne put lui être refusé. Quelque temps après, Poyer découvrit que cette pauvre petite créature avait été déposée à l'hospice des Enfants-Trouvés. L'enfant ne pouvant lui être rendu que sous la condition que Poyer l'adopterait et assurerait sa subsistance, le 14 septembre 1829 Poyer déposa son acte d'adoption et une constitution de 250 fr. Poyer a aujourd'hui soixante-quatre ans, et son fils adoptif, après douze ans passés dans cette famille où il n'a reçu que de bons exemples et de bonnes leçons, est placé par ses soins en apprentissage.

Les autres prix ont été décernés à des serviteurs dévoués à leurs

maîtres jusqu'à les nourrir par leur travail; à de pauvres filles se consacrant au soulagement des malades, à des actes de piété filiale et domestique; vertus touchantes dont nous nous garderons bien d'atténuer l'incontestable mérite, mais qui nous paraissent toujours, dans l'appréciation qu'en fait l'Académie, privées de leur plus bel ornement, de ce parfum de charité religieuse que la philanthropie, cette froide et sèche copie de la vertu chrétienne, ne sut jamais répandre.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Introduction *à l'Encyclopédie catholique*, ou *Essai sur les rapports de la religion chrétienne avec les progrès généraux de l'esprit humain, et en particulier avec ceux des sciences et des arts depuis le commencement du* XIXe *siècle*, par M. Édouard Alletz (1).—Si l'apparition de l'*Encyclopédie catholique* a réjoui les chrétiens, l'*Introduction* de ce grand ouvrage ne leur sera pas moins agréable. M. Édouard Alletz, écrivain distingué, chargé de ce travail, a rempli sa mission avec un vrai talent et une conviction profonde. C'est quelque chose de beau que ce vaste tableau des sciences divines et humaines qu'il déroule à nos yeux; que cette rapidité de style, cette clarté, cet ordre parfait qui règnent dans toutes les parties de son ouvrage. C'est surtout quelque chose de bien consolant que la foi qui anime l'auteur, qui le guide et qui ressort de toute part. — Venons à l'analyse. — Dans des considérations préliminaires, l'auteur recherche le caractère d'une véritable encyclopédie, vaste répertoire des connaissances humaines, et le trouve dans la foi. Il faut de l'*unité* dans ces sortes d'ouvrages; or, la foi seule peut grouper toutes les sciences, les mettre en lumière et leur donner une nouvelle force par leur enchaînement. Ce qui a fait chanceler l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle et toutes celles qui ont paru sur ce triste modèle, c'est l'absence d'un principe général nécessaire pour expliquer l'univers, c'est le manque de foi. Ce qui rendra durable l'*Encyclopédie catholique*, c'est cette admirable unité qu'elle va puiser dans la religion.

Après ces considérations, l'auteur trace le plan de son *Introduction*.

---

(1) Au bureau de l'*Encyclopédie catholique*, rue de Seine-St-Germain, 48.

Il fera, dit-il, une esquisse des progrès de la civilisation du monde depuis l'antiquité jusqu'au commencement du XIXe siècle; il tracera ensuite un tableau plus détaillé du mouvement des sciences et des arts depuis 1800; il consacrera la dernière partie de son travail à des considérations sur les rapports de la religion chrétienne avec les diverses branches des connaissances humaines; il passera en revue toutes les preuves que les science naturelles, physiologiques, archéologiques, historiques et morales, ajoutent depuis un demi-siècle à la démonstration de la vérité évangélique. — Nous examinerons séparément chacune de ces parties. — Et d'abord l'auteur s'occupe de la classification des connaissances humaines. Il examine le système de classification imaginé par Bacon, et celui des encyclopédistes impies, qui n'est autre que le système tronqué de ce grand philosophe; puis celui proposé par M. Ampère, savant qui a eu le tort d'adopter des désignations nouvelles pour la plupart des sciences, ce qui jette quelquefois de l'incertitude dans l'esprit. — Ces deux systèmes examinés, M. Alletz vient à celui qu'il adopte, classification nouvelle fondée sur les saintes Écritures : sciences *cosmologiques* qui regardent le monde; sciences *anthropologiques*, qui regardent l'homme. Rien ne nous paraît plus simple, plus naturel que cette classification. Nous regrettons de ne pouvoir que la citer ici.

L'auteur entrant tout-à-fait dans son sujet, fait un rapide exposé de la marche générale des sciences dans la suite des temps, depuis l'antiquité grecque et latine jusqu'à nos jours. Ainsi la médecine, la chirurgie, l'anatomie, la botanique, la zoologie, les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, les sciences sociales, la législation, le commerce et la navigation trouvent là leur histoire. Il trace ensuite une esquisse des phases diverses parcourues par la littérature, la philosophie et les beaux-arts durant le même intervalle de siècles. Mais ici il suit la méthode synchronique que le besoin de clarté, dans l'exposition des sciences physiques et sociales, l'avait empêché d'adopter. Plaçant le point de départ du développement du génie de l'homme dans les beaux temps de la Grèce, il divise toute l'histoire de la civilisation profane de l'humanité en deux périodes, celle qui s'est écoulée depuis le temps où florissait Homère jusqu'à la venue de Jésus-Christ, et celle qui comprend les dix-huit siècles de l'ère chrétienne. Ce résumé de l'histoire de la littérature, de la philosophie et des beaux-arts pendant la période grecque, la période latine et l'ère chrétienne, est un tableau on ne peut plus intéressant. — L'auteur termine cette partie de son introduction par la recherche

de quelques unes des lois générales qui président au développement de la civilisation du monde. — Après s'être rendu compte de ces lois, il aborde le siècle dans lequel nous vivons pour en retracer l'histoire, et il suit, dans ce résumé des progrès des sciences et des arts depuis le commencement du XIXe siècle, l'ordre qu'il a adopté dans la classification fondée sur les livres saints. — Ce résumé renferme par conséquent deux parties : les sciences *cosmologiques* et les sciences *anthropologiques*. Dans la première partie se groupent la physique, l'hydraulogie, la chimie, la minéralogie, la géologie, la botanique, la géographie et les voyages, l'astronomie et la zoologie ; dans la deuxième partie viennent se ranger les mathématiques, l'agriculture, la médecine, la philologie, l'archéologie, la littérature, les beaux-arts, la législation, l'économie politique, le commerce et la navigation, la philosophie, et enfin la théologie. On comprend qu'il nous est impossible de citer les subdivisions de chacune de ces sciences : ainsi, par exemple, les mathématiques se subdivisent en géométrie, algèbre, mécanique, machines à vapeur, machines hydrauliques, etc. Qu'il nous suffise de dire que cette histoire des progrès de l'esprit humain offre plus d'intérêt qu'on ne saurait l'imaginer.

M. Alletz termine son travail par un morceau des plus remarquables, dans lequel il établit les rapports de la religion chrétienne avec les progrès généraux de l'esprit humain, et en particulier avec ceux des arts et des sciences depuis le commencement du XIXe siècle. Ici les considérations sont élevées et lumineuses ; la foi se manifeste encore davantage. L'auteur conclut en montrant l'erreur s'éteignant peu à peu, et en laissant entrevoir quelles hautes espérances doivent faire concevoir les progrès du christianisme.

Cette *Introduction* est tout-à-fait digne de l'*Encyclopédie catholique*, dont elle résume parfaitement l'esprit. Elle est, en quelque sorte, la carte des régions que fera traverser cet excellent ouvrage ; c'est, en un mot, un magnifique portique élevé pour un magnifique monument.

PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE, *ou l'Histoire expliquée*, par M. le baron Alex. Guiraud, de l'Académie française (1). — L'un des plus grands besoins de notre époque, c'est d'éclairer les enseignements de la foi par les démonstrations de la science. En effet, le

(1) Voir le précédent numéro, p. 380.

temps où il suffisait pour croire de sentir par le cœur est passé avec cette période de l'humanité où tout semble être poésie pour elle; maintenant ce qu'on veut, c'est la suprématie de la raison. La vieille foi du temps passé y gagne de nos jours ce qu'elle paraissait y avoir perdu pendant l'invasion de la ligue voltarienne. Voltaire et les siens se battaient contre la religion avec des armes qui étaient destinées pour sa défense : plus instruits, plus éclairés qu'eux, les savants de ce siècle ont compris ce que les géants de l'Encyclopédie matérialiste avaient complétement méconnu. Toutefois, qu'on ne prenne pas ce que nous disons dans toute son extension; car parmi les savants, nos contemporains, il en est encore un assez grand nombre qui tient au passé par des liens bien puissants, et qui se roidit avec toute l'énergie d'un courage digne d'une meilleure cause contre la féconde activité du mouvement religieux qui se produit. Mais ceux-là sont presque réduits à leurs efforts isolés; ils perdent leurs prosélytes en sentant qu'ils n'en peuvent plus faire. Obligés de lutter contre des hommes qui connaissent l'usage de leurs armes et les secrets de leur stratégie, ils sont réduits en quelque sorte à se laisser battre : il n'y a qu'une fausse honte qui les empêche de se rendre à discrétion. — Cet avant-propos semble nous éloigner de l'œuvre dont nous nous sommes chargé de rendre compte; il n'en est rien pourtant, puisque la *Philosophie catholique de l'histoire* est un des livres qui concourent le plus puissamment à presser la défaite de ce parti, dont la négation de ce qui est utile et bon constitue toutes les tendances; un des livres où l'analyse est invoquée pour démontrer la vérité de la foi, et où les sublimes vérités de la religion sont mises à la portée de la raison humaines. Les esprits qui considèrent les investigations ambitieuses de l'intelligence comme une insulte faite au passé, et comme une tentative presque criminelle si ces investigations s'appliquent aux faits de la religion, pourraient s'alarmer de l'ouvrage dont nous parlons, et craindre peut-être, s'ils n'allaient pas jusqu'à le condamner, que l'orthodoxie y reçoive de fréquentes atteintes. Sans doute, il y aurait quelque justice à avoir et à conserver cette opinion, si la *Philosophie catholique de l'histoire* devait l'introduction que nous avons sous les yeux à une intelligence insuffisante à l'accomplissement d'une aussi grande tâche. Mais M. le baron Guiraud est à la hauteur de son œuvre : il a assez de foi pour féconder la science, et assez de science pour démontrer la nécessité et la vérité des dogmes de la foi. La manière, d'ailleurs, dont il a jeté les fondements de ce monument historique, l'immense tranchée qu'il a ouverte dans la nuit des temps

primitifs suffiront à prouver qu'un tel livre est le fruit mûr d'une longue et consciencieuse élaboration, un fruit qui sera l'un des plus beaux de l'arbre de la science contemporaine.

Pour que son histoire forme un monument complet, M. Guiraud a étudié plus que la nature humaine; il est remonté dans son livre à une classe d'êtres qui doit être considérée, d'après la science et d'après la religion, comme une classe intermédiaire entre Dieu et l'homme; il a mis au jour les secrets de cette genèse, de cette création des formes aériennes et lumineuses qui durent peupler les espaces célestes, avant que l'âge de la matière brute et inorganique fût arrivé. Certes, il est difficile de procéder ici par une analyse étroite et immédiatement liée au fait; car ce monde, s'il se dessine en belles images dans la foi et les visions poétiques de l'imagination, peut ne paraître qu'un monde d'illusions et d'hypothèses à celui qui n'a pas un cœur religieux ou une haute intelligence. Mais M. Guiraud a si bien mis en harmonie avec ses explications les opinions des Pères, les écrits des vieilles cosmogonies, les demi-révélations de la science, enfin tout ce cortége de faits et de choses dont il faut comprendre la signification complète pour lui donner sa véritable valeur, que l'esprit est convaincu, et que la foi est ramenée par le nouveau secours qui lui vient de la science. En suivant l'histoire des anges depuis l'âge de leur création jusqu'à la chute de la faction rebelle qui tomba avec l'archange en révolte, l'auteur de la *Philosophie catholique de l'histoire* descend peu à peu des hauteurs où il s'était arrêté, pour suivre l'action de Satan séparé de Dieu, et se livrant, en consumant ses efforts sur les germes qui reposaient dans la matière, à la vérification de ces créations désordonnées dont les plus anciennes couches du globe présentent les monstrueux échantillons. Or, Dieu ne voulant pas, d'après M. Guiraud, permettre la durée de cet adultère indigne, comprima cette matière et ceux qui la souillaient sous l'action épuratrice de son souffle divin, et alors la matière se sépara en divers éléments, et il fut permit à tout ce qui devait vivre désormais de recevoir de la cause de toutes choses cette activité inconnue, mais puissante, qui fait naître et se perpétuer les races dans les temps. Mais comme les plans de la première création avaient été dérangés par la révolte de l'ange, et que Dieu, par son intervention, ne pouvait que mettre quelque ordre dans ce chaos, parce que les créatures rebelles restaient toujours en possession de la matière à cause de leur immortalité, la souillure des germes dut être immortelle comme les anges révoltés eux-mêmes; et voilà pourquoi Adam tomba sous l'influence

d'une tentation toute sensuelle, et, s'écartant de Dieu comme l'archange lorsqu'il brillait au ciel, renouvela la première chute dont le déluge fut la première purification, et le sacrifice du Calvaire la purification définitive. Ainsi, en partant de cette genèse qui synthétise toutes les péripéties de la création, on voit l'ange perdre de sa nature, et finir par s'incorporer à la matière pour lui communiquer son esprit perturbateur, son caractère de rébellion, qui immortalise en elle cette tendance funeste appelée par la science les appétits de l'instinct, et par le christianisme la tentation du malin esprit.

Cette conséquence, ou plutôt cette explication si simple, si naturelle et si orthodoxe du rôle actif du principe satanique, est surtout un bienfait au temps où nous vivons. La foi fait des progrès immenses; mais nous l'avons dit, elle tient à être éclairée par les lumières de la raison; elle veut que l'intelligence ait le pas sur toutes choses. Or, quelque belle que soit cette belle allégorie de l'ange gardien et du mauvais ange, l'un assis à la droite de l'homme, l'autre à sa gauche, le premier pour lui enseigner les voies de Dieu, le second pour lui montrer le chemin d'illusion qui mène au crime, le grand nombre ne voyait là qu'un épisode plein de poésie né d'une imagination chrétienne, et quelques personnes à peine se rendaient compte, après avoir médité sur les causes et les résultats des manifestations humaines, de l'évidente analogie qui existe entre cette allégorie et la réalité. Maintenant il n'en sera plus ainsi. On comprendra la pénétration de la matière par Satan avec toute la lucidité possible, surtout lorsque M. Guiraud aura fait suivre, en appliquant ses principes à l'histoire tout entière de l'humanité, l'influence du malin esprit dans les grandes comme dans les petites choses qui constituent la trame des événements de ce monde.

—

Du Travail intellectuel en France depuis 1815 jusqu'en 1837, par M. Amédée Duquesnel (1). — Nos lecteurs connaissent déjà l'auteur de cet important ouvrage, autant par la publication de son *Histoire des lettres avant le Christianisme*, que par les excellents articles dont il a bien voulu enrichir quelquefois notre recueil. Ils ne seront donc plus étonnés, le jugeant par ses œuvres précédentes, que, si jeune encore, M. Duquesnel ait osé aborder les questions

(1) 2 vol. in-8°, prix : 15 fr. Chez W. Coquebert, éditeur, 48, rue Jacob.

graves, les questions souvent irritantes que soulève son nouveau travail. Ce livre remue, en effet, une multitude de noms propres, et si, à ce titre, il ne peut manquer de lecteurs, que de passions il excitera, que d'amours-propres il froissera! Exposer à nos yeux tout ce qui a été écrit, dit, ou même pensé en France pendant les vingt dernières années, nous rappeler tous les artisans de cet actif travail des esprits, telle est la tâche que l'auteur s'est imposée et qu'il a remplie avec bonheur, en évitant la sécheresse du catalogue par une conviction religieuse profonde et nettement formulée qui donne à son style de la chaleur et du mouvement.

Sans doute, a dit un excellent juge, si l'on s'attendait à trouver dans cet ouvrage l'appréciation scientifique, la critique raisonnée et complète de l'œuvre intellectuelle du XIXe siècle, on devrait avouer qu'il laisse beaucoup à désirer, car les jugements y sont, en général, trop rapides, souvent sans preuves qui les motivent; mais si l'on cherche un livre propre à combattre le préjugé qui refuse à notre temps l'aptitude aux travaux littéraires, et qui, voulant confisquer les ressources de l'intelligence au profit de l'industrie et du commerce, travaille à étouffer l'émulation et la pensée sous la concurrence des intérêts, on conviendra avec nous que ce but est parfaitement atteint par l'œuvre de M. Duquesnel — S'attachant d'abord à la politique, l'auteur passe successivement en revue les doctrines de M. de Bonald, de Saint-Simon et de Fourrier. Négligeant les folles rêveries, les prétentions à la divinité, les utopies ridicules qui ont déconsidéré dans l'esprit de la foule les auteurs du système industriel et de la théorie des quatre mouvements, il se livre à un examen impartial des idées des deux écoles sur l'organisation du travail et sur le moyen de remédier aux souffrances des classes pauvres. Aux sociétaires succède le parti républicain; M. Duquesnel lui reproche de vouloir modeler la société française sur les États-Unis, tout en supprimant la religion sans laquelle la démocratie, comme l'a si bien montré M. de Tocqueville, ne peut produire que le chaos. — Après avoir cherché à découvrir les théories du gouvernement actuel dans les écrits de MM. Edouard Alletz, de Carné et Guizot, pénétré de la vérité de cette pensée de lord Brougham : « C'est l'instituteur et non plus le canon qui est l'ar- » bitre de la destinée du monde, » M. Duquesnel s'arrête à considérer l'état de l'instruction en France. L'enseignement supérieur, si l'on en juge par les cours publics de la Sorbonne et du Collége de France, lui paraît manquer d'unité et de système. Quant à l'instruction primaire, la loi proposée par M. Guizot, en n'assurant pas à l'instituteur

une position et un avenir dignes de l'importance de ses fonctions, a laissé la France, sous ce rapport, bien au-dessous de la Hollande, de la Belgique et de l'Allemagne. — Considérant la puissance immense du journaliste, qui, par son influence immédiate sur les masses, par ses sympathies avec les préjugés et les passions populaires, rappelle le rôle de l'orateur antique, l'auteur regrette de trouver trop rarement les écrivains de la presse politique à la hauteur de leur mission. La politique, observe-t-il avec raison, n'est pas une science purement spéculative; toutes les études, toutes les connaissances, lui appartiennent; depuis les questions philosophiques les plus élevées jusqu'aux plus minces rouages administratifs, elle veut tout examiner et tout savoir. — Une rapide analyse des brochures de M. de Chateaubriand, de M. Guizot, de Benjamin Constant, des pamphlets de Paul-Louis Courier, des chansons de Béranger, des poëmes de Barthélemy et Méry, nous donne l'état des esprits sous la restauration. L'auteur semble s'en rapporter à nos souvenirs sur les années qui ont suivi la révolution de juillet. Au sortir des débats de la presse, nous assistons aux luttes du parlement : les orateurs se pressent au pied de la tribune; M. Duquesnel leur accorde successivement la parole, et, par des citations bien choisies, nous donne une idée de ces talents si divers.

Cette première partie, la plus considérable du livre, renferme de généreux sentiments. On sent que les nobles instincts des jeunes esprits de ce temps animent l'auteur. Le malheur des classes pauvres lui inspire d'éloquentes paroles; il croit à un avenir meilleur, à une plus équitable répartition du bien-être. Mais s'agit-il de réaliser ces élans charitables? tout devient vague, incertitude dans la pensée de M. Duquesnel. Il estime à sa juste et médiocre valeur le parti qui s'intitulait libéral, et le voilà qui tombe dans ses préjugés les plus décriés. Nous sommes assurés de le voir revenir à des sentiments plus dignes de lui, lorsqu'il aura fait son profit particulier des excellents conseils qu'il donne aux journalistes politiques.

L'étude des œuvres importantes que nous devons à la renaissance des idées religieuses ouvre à l'auteur une vaste carrière; les étonnantes métamorphoses que la pensée de M. de La Mennais a subies depuis l'*Es ai sur l'indifférence* jusqu'au *Livre du peuple*, les éloquents traités de M. Joseph de Maistre, des abbés Gerbet et Bautain, les travaux de la chaire dont MM. de Ravignan et Lacordaire ressuscitent les grands jours, sont autant d'occasions pour lui de déployer les trésors d'une foi vive, éclairée.

La philosophie n'a pas été plus stérile que la politique et que la religion. Les héritiers du dix-huitième siècle, Lancelin, Cabanis, Destutt de Tracy, Maine de Biran, soutiennent encore la doctrine de la sensation, en la modifiant selon leur génie particulier, que déjà se lève l'école catholique, fière des noms de MM. de Bonald, de Maistre, d'Eckstein, Ballanche; derrière ces illustres croyants se groupent les éclectiques, MM. Royer-Collard, Cousin, Charles de Rémusat, Jouffroy, Damiron, Adolphe Garnier; et plus loin ces esprits distingués que l'on ne peut rallier sous des couleurs tranchées, MM. Bérard, Virey, Kératry, Droz, de Gérando, Massias, Bonstetten, Ancillon. M. Duquesnel n'a eu garde de négliger une face aussi brillante de l'intelligence moderne; il tente entre les divers systèmes une conciliation désirable, et hâte de ses vœux le rapprochement entre la philosophie et la religion, puis passe à la poésie, examine le théâtre, fait comparaître les romanciers, appelle à son tribunal les historiens, les critiques, parcourt rapidement leurs rangs serrés, distribue à chacun le blâme et l'éloge avec une sincérité qui fait trembler pour lui, et découvre avec une merveilleuse sagacité les taches des astres littéraires en apparence les plus brillants.

On le voit par cette longue et cependant bien rapide analyse, M. Duquesnel a fait à la fois une œuvre de courage et de mérite. En présence de ses honorables efforts, de ses intentions si pures, de sa bonne foi si évidente, nous renonçons à la critique de quelques jugements que nous ne saurions approuver. Ce n'est pas à l'âge de M. Duquesnel qu'on peut espérer atteindre la perfection : y a-t-il beaucoup de jeunes gens en France qui eussent osé concevoir seulement la pensée d'un pareil travail? — Nos lecteurs jugeront par eux-mêmes, peut-être avec moins de sévérité que nous, et n'hésiteront pas à assigner une place brillante dans la pléiade littéraire à l'auteur d'un ouvrage tout à la fois bien écrit et sagement pensé, chose assez rare de nos jours.

Nous rappelons à nos lecteurs ce que nous leur avons dit (p. 157 du précédent volume) du *Dictionnaire apostolique* du P. *de Montargon*, dont la sixième édition est actuellement en vente à la librairie de M. Parent-Desbarres, rue de Seine-St.-Germain, 48.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 8 JUILLET 1839.

Déjà les journaux les moins accoutumés à parler avec bienveillance des actes du gouvernement pontifical ont ouvert leurs colonnes à l'allocution du souverain Pontife, et laissé, comme involontairement, échapper quelques mots d'éloges pour cette admirable réclamation du chef de l'Église. Et comment le ton si touchant de modération que le Saint-Père a su garder ne rendrait-il pas plus sensibles la justice et l'équité de ses plaintes ? La force des raisons y est relevée par une sagesse, une mesure, une dignité qui n'appartiennent qu'à la cause de la vérité. Cette allocution restera comme une généreuse protestation, non seulement en faveur d'un prélat si digne d'intérêt par sa fidélité, son zèle et son courage, mais encore en faveur des droits de l'Église si outrageusement méconnus et violés. Rapprochée de celles que le même souverain Pontife adressa au consistoire du 13 septembre dernier (V. p. 97 du précédent volume), et à celui du 10 décembre 1837 (V. p. 199 du tome IIe), elle forme, pour l'histoire ecclésiastique de notre temps, un faisceau de lumières qui fera envisager sous son véritable point de vue ce qui s'est passé à Cologne et à Posen. — La traduction que nous donnons ici est la plus exacte et la plus fidèle : c'est celle de *l'Ami de la Religion*, faite par lui sur le texte même ; les autres, faites d'après la *Gazette d'Augsbourg*, présentent plusieurs omissions et plusieurs inexactitudes.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Nous souvenant du devoir de défendre les droits de l'Église, qui nous a été imposé d'en haut avec le suprême pontificat, sans que nous le méritassions, nous avons réclamé dans ce lieu même le 4 des ides de décembre 1837, contre la violence faite au vénérable frère Clément-Auguste, archevêque de Cologne, qui, par l'ordre du gouvernement prussien, fut mis à la garde des soldats et entraîné loin de son troupeau, pour cette seule raison que, dans l'affaire des mariages mixtes, il avait refusé d'enfreindre les règles de l'Église catholique qui sont étroitement liées avec sa doctrine. De plus, le jour des ides de septembre de l'année dernière, nous fûmes contraint d'élever encore la voix apostolique devant vous pour d'autres choses qui s'étaient passées dans le même royaume de Prusse contre les droits et la liberté de l'Église, à l'occasion surtout du vénérable

frère Martin, archevêque de Gnesne et Posen, qui, dans cette même affaire des mariages mixtes, avait rappelé aux prêtres de ses diocèses la doctrine catholique, et leur avait inculqué la fidélité à la discipline correspondante des canons. Cependant nous n'avons point cessé d'agir, comme auparavant, auprès du gouvernement royal, et de défendre la cause de l'Église par des réclamations réitérées qui lui ont été envoyées par son chargé d'affaires. Nous espérions que le sérénissime roi, usant de meilleurs conseils, permettrait enfin que l'archevêque de Cologne retournât à son Église, et que l'archevêque de Gnesne et Posen et les autres prélats catholiques de ce royaume jouissent librement, dans toutes les matières de religion, de leur autorité pastorale sous la direction du siége apostolique.

Mais il est arrivé au contraire que l'oppression de la liberté ecclésiastique s'est encore accrue par de nouveaux actes; et dans l'affaire de l'archevêque de Gnesne et Posen la chose en est venue au point que ce vénérable frère, pour sa constance à observer la discipline et la doctrine de l'Église catholique, a été condamné par une sentence judiciaire de magistrats laïques qui n'avaient aucun droit sur sa personne et dans une telle cause. Le décret des juges royaux dans cette affaire est des derniers jours du mois de février de cette année; mais nous n'avons point voulu réclamer auparavant, parce que la sentence n'avait pas encore été signifiée à l'archevêque, qu'en conséquence toute l'affaire paraissait être encore en suspens, et que nous ne connaissions point assez ce qui avait été prononcé par les juges.

Mais la signification a été faite à la fin d'avril, après que l'archevêque, mandé par lettre du roi, se fut rendu à Berlin; et la chose étant devenue publique, nous avons appris par des rapports certains venus ici la teneur de la sentence en son entier. Nous avons su, en effet, que l'archevêque, accusé de trois délits devant les juges, a été renvoyé par la sentence même, tant du crime de lèse-majesté que de celui d'avoir excité le peuple à la sédition; et il est à peine croyable qu'un prélat si prudent et si pacifique ait pu être soupçonné sur l'un et l'autre point. Ainsi, des trois délits qui lui étaient imputés, il n'en restait pas d'autre, si ce n'est que dans l'affaire des mariages mixtes on l'accusait d'avoir violé les lois civiles de l'État prussien, lois contraires aux règles de l'Église. Et c'est pour ce délit que les mêmes juges ont condamné l'archevêque, non seulement à payer les frais du procès et à être détenu pendant six mois dans une forteresse, mais encore l'ont déclaré inhabile à remplir toute charge et toute fonction dans le royaume de Prusse; et de plus, par une étrange et audacieuse

entreprise, l'ont déposé de sa charge pastorale iet métropolitaine.

Les paroles manquent, vénérables frères, pour que nous puissions faire assez connaître quel chagrin amer nous a causé cette nouvelle; mais il ne vous sera pas difficile de concevoir notre douleur, par l'affliction que vous-mêmes avez éprouvée; car il ne s'agit pas seulement de l'insulte faite à la personne sacrée d'un évêque en la traduisant devant des juges laïques; mais la cause pour laquelle il a été jugé et la peine qui lui a été infligée, prouvent un envahissement bien plus grave du droit divin de l'Église. En effet, si vous faites attention à la peine, l'archevêque n'est pas seulement frappé de dommages temporels, mais on déclare qu'il est déposé de sa charge dans ses deux diocèses et à l'égard de l'Église suffragante de Culm; comme si la puissance sacrée que les évêques reçoivent de l'Esprit saint par notre ministère pouvait être ravie par autorité du magistrat séculier !

Mais si vous faites attention à la cause de la peine, cette violation des lois civiles sur les mariages mixtes, pour laquelle on a voulu condamner l'archevêque, n'avait aucun rapport aux effets civils de ces mariages qu'il n'avait nullement touchés, et sur lesquels même il avait déclaré ne vouloir rien prononcer; seulement, pour satisfaire aux plus graves obligations de sa charge pastorale, et pressé par de justes raisons de conscience, il avait adressé une lettre au clergé de ses deux diocèses, pour l'entretenir sur la sainteté du mariage, et sur les obligations religieuses des époux catholiques, mais surtout sur l'obligation, d'après la loi divine, d'élever tous leurs enfants dans la vraie foi, et sur les précautions ordonnées par l'Église pour que cette obligation soit remplie. Il avait ensuite averti les prêtres de leur devoir, en prononçant même la suspense du saint ministère, les exhortant à inculquer dans l'occasion aux catholiques de leurs paroisses respectives les préceptes de Dieu et de l'Église, et ajoutant que toutes les fois qu'un catholique voudrait, pour son malheur spirituel et celui de sa race future, contracter un mariage mixte sans les précautions prescrites, les prêtres devaient au moins s'abstenir d'unir de tels mariages suivant le rit catholique, ou d'y donner quelque assentiment que ce fût.

Mais s'il n'est pas permis, en Prusse, à un évêque catholique de défendre la sainteté du mariage, ce grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église, ni d'avertir soigneusement les prêtres de la conduite qu'ils doivent tenir pour empêcher, par des instructions et des exhortations paternelles, le sacrilége des catholiques qui voudraient con-

tracter des mariages illicites devant Dieu et devant l'Église, ou du moins pour ne pas approuver eux-mêmes de fait leur péché ; si tout cela, qui, nous le répétons, ne regarde point les effets civils du mariage, mais seulement la doctrine de la foi catholique sur ce point et les prescriptions correspondantes des canons, n'est pas permis aux évêques dans ce royaume, quelle sera donc la liberté que le sérénissime roi a promise en diverses occasions à la religion catholique dans ses États? Aussi, quand nous avons été instruit de tout, aussitôt s'est présentée à notre esprit la pensée de l'obligation étroite où nous sommes de défendre le droit de la religion catholique et de la sainte Église, grandement violé dans cette affaire. Après avoir donc répandu devant Dieu d'ardentes prières et pesé tout mûrement devant lui, ayant appelé à en délibérer quelques hommes sages et prudents de votre illustre collége, nous exécutons enfin aujourd'hui ce que nous avons cru convenable de faire d'après leur conseil unanime.

Et d'abord, renouvelant maintenant et avec plus d'instance, dans la nombreuse assemblée de ce jour, les demandes que nous avions faites dans ce lieu même, comme nous l'avons dit, et qui furent ensuite rendues publiques, nous réclamons pareillement contre tout ce qui s'est fait, de quelque manière que ce soit, dans le royaume de Prusse, au détriment de la religion catholique et contre les droits de l'Église et du Saint-Siége, soit dans la cause de l'archevêque de Gnesne et Posen, soit dans toutes les autres occasions. Ensuite, nous nous plaignons spécialement de la manière la plus vive, de la sentence par laquelle des juges laïques ont osé juger la personne sacrée de l'archevêque, dans une affaire qui est surtout de religion, et le frapper même de la peine ecclésiastique de déposition ; et par notre autorité apostolique, nous déclarons et nous prononçons que le même vénérable frère est encore le vrai et unique évêque des Églises de Gnesne et de Posnanie, et qu'il n'a perdu absolument aucun droit par cette sentence, attendu qu'elle est nulle par le droit canonique et même par le droit divin ; qu'en conséquence, il lui est dû une entière obéissance, comme auparavant, dans l'Église de Culm, pour ce qui est de la juridiction métropolitaine, et, dans tout ce qui tient à la religion et à l'autorité épiscopale, par l'un et l'autre troupeau de ses diocèses.

Bien plus, nous accordons beaucoup de justes louanges à ce prélat, pour son zèle religieux et pour son invincible constance d'esprit épiscopal, et nous le félicitons de tout notre cœur d'avoir été jugé digne de souffrir affront pour le nom de Jésus. C'était notre intention de confirmer cette réclamation par quelque marque nouvelle de notre

improbation, et la gravité de l'affaire paraissait le demander, surtou voyant que toutes nos réclamations précédentes avaient été inutiles, tant dans la cause de l'archevêque de Cologne, qui est toujours retenu loin de son siége, que dans celle de l'archevêque de Gnesne et Posen. Cependant, pour ne pas paraître entraîné par la précipitation, mais plutôt pour user de longanimité et par amour pour la paix, espérant encore d'ailleurs en la justice de notre cause, nous nous abstenons de toute manifestation ultérieure de désapprobation.

Et puisque nous avons trouvé cette occasion, nous déclarons et nous proclamons publiquement que ce n'est qu'avec beaucoup de peine et de répugnance que nous nous sommes décidé à la réclamation de ce jour, comme à celles qne nous avons faites précédemment, et que nous y avons été forcé par le seul motif de la religion et par la nécessité de remplir notre devoir. Nous ne désirons rien tant que de voir disparaître à l'avenir toute cause de dissension, par la liberté laissée aux deux prélats de retourner dans leurs Églises, et par la cessation, dans tout le royaume de Prusse, des obstacles qui y enchaînent aujourd'hui l'exercice de la puissance ecclésiastique. Nous sommes soutenu par l'espérance, comme nous l'avons déjà insinué, qu'un si heureux événement ne se fera pas long-temps attendre; car si le sérénissime roi, doué comme il l'est d'une âme élevée, examine plus à fond toute l'affaire, il reconnaîtra aisément que dans tout ce qui a été fait par les deux archevêques, il n'y a rien qui ne touche aux affaires de la religion. Il comprendra très bien en outre combien il serait dangereux, même pour l'ordre civil, que les catholiques de ses États fussent excités en grand nombre à mépriser les règles de l'Église leur mère dans une matière si grave; car en s'accoutumant ainsi à la désobéissance, ils enfreindraient ensuite les lois civiles avec plus de facilité.

Du reste, pour ce qui touche aux choses civiles, quoique personne n'ait pu que par une injustice manifeste douter de nos intentions, cependant, nous déclarons et protestons de nouveau hautement que dans cet acte solennel nous ne nous sommes proposé que de défendre les droits de la religion et de l'Église, sans vouloir toucher le moins du monde aux affaires civiles qui sont du droit royal. Nous avertissons donc par l'autorité apostolique tous les enfants de l'Église dans le royaume de Prusse, et nous les conjurons instamment dans le Seigneur, que dans tout ce que nous avons dit plus haut sur le mariage et sur les devoirs des époux, et généralement dans tout ce qui touche à la foi et aux mœurs, et ce qui est réglé par la discipline des

saints canons, ils se tiennent avec soumission attachés à l'Église leur mère, et qu'ils ne se laissent point entraîner hors de sa communion et de la fidélité qu'ils lui doivent, par l'espérance de quelque avantage temporel, ou par la crainte de quelque dommage ; mais que dans les autres choses qui sont de l'ordre civil, ils obéissent fidèlement aux ordres du sérénissime roi, et détournent entièrement leurs oreilles des tromperies des hommes turbulents qui prêcheraient la sédition, et qu'ils soient soumis à Sa Majesté, suivant l'avis de l'apôtre Paul, *non seulement à cause de la colère, mais aussi à cause de la conscience*. Ainsi ils rempliront les préceptes du prince divin des pasteurs, qui a enseigné qu'il faut *rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*, et ils fermeront la bouche à ceux qui osent douter de la fidélité des catholiques envers la majesté royale.

Voilà, vénérables frères, ce que nous avons cru devoir vous communiquer sur cette grave affaire, pendant que vous êtes rassemblés ici. Il ne nous reste qu'à supplier le Père des miséricordes avec gémissements et larmes, par les mérites de Jésus-Christ, qu'il accorde aux deux archevêques, ainsi qu'aux autres prélats, à tout le clergé de Prusse et au peuple fidèle, la persévérance dans son service, et aussi qu'il incline le sérénissime roi à accorder à ses sujets la pleine liberté de la religion catholique ; enfin, qu'il tourne au bien de l'Église ce qui a été médité et exécuté dans ce pays contre le droit de l'Église.

DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

(Deuxième article [1].)

Avant de poursuivre la tâche que nous nous sommes imposée, il est essentiel que nous fassions une remarque de la plus haute importance: c'est que la question de la liberté d'enseignement n'intéresse pas le clergé d'une manière directe, mais bien la France et la société tout entière, et que c'est déplacer perpétuellement la question que d'aller toujours chercher l'action du clergé pour en faire un épouvantail aux esprits peu prévoyants.

De quoi s'agit-il, en effet, dans cette question? — Des pères de

(1) Voir page 353 du précédent volume.

famille, et de rien autre chose; il s'agit du droit naturel qu'ils ont d'élever selon leur conscience les enfants que la Providence leur a confiés pour en faire de bons chrétiens; il s'agit, pour eux, de la plus sainte des libertés, car elle est identique avec la liberté de croyance; il n'y a aucune différence possible.

C'est donc la liberté naturelle de la famille qui est en cause; il serait également périlleux et injuste d'aller chercher ailleurs un sujet de controverse, et de permettre aux défenseurs du monopole de se placer, pour défendre leur cause, sur un terrain différent, où il leur serait sans doute trop facile de ressusciter de vieilles querelles, de ranimer des rancunes mal éteintes, et de se faire un appui des préjugés encore subsistants d'une petite philosophie de dernier ordre, et d'un voltairianisme tombé à l'état de manie idiote et méchante.

Mais, puisqu'il en est ainsi, pourquoi donc parler toujours des prêtres, des séminaires, des écoles ecclésiastiques, pour arriver par là à un autre mot, à cette extrême raison du vieux libéralisme, au mot jésuites? — Est-ce que la charte a fait des classes de libertés? — Le droit commun est-il aboli? — Le privilége renaît-il sous une autre forme?

Non, il n'y a point de distinctions légales : *Tous sont égaux.* Mais la grande égalité, l'égalité primitive, celle qui est antérieure aux chartes, c'est l'égalité par rapport à Dieu, et cette égalité constitue dans toutes les familles un droit absolu, celui de l'éducation des enfants. Toucher à ce droit, c'est briser la loi sociale, non point la loi que l'on fait le lendemain d'une barricade, dans la ferveur d'une émeute et dans la frénésie d'une bataille; mais la loi dont parle Cicéron, celle que l'homme ne fait point, mais qu'il reçoit; loi sans laquelle il n'y a point de lien possible dans l'humanité, point de devoir, point de conscience.

Qu'on nous permette de revenir ici sur une pensée que nous n'avons fait qu'effleurer dans notre premier article.

« Les écoles ecclésiastiques, ont dit MM. Villemain et Cousin à la Chambre des pairs, sont des écoles privilégiées; elles ne paient point d'impôt. » — M. Cousin a ajouté : « Qu'elles paient un impôt, et l'égalité, sous les autres rapports, sera établie. »

Comment! pour les orateurs de l'Université il ne s'agit que d'argent! L'égalité de l'impôt, c'est toute la liberté! Mais ceci ne s'était jamais vu dans notre France libérale et universitaire. Charlemagne faisait des écoles, et il les dotait. L'Église instituait les Universités et les enrichissait. Cette tradition se perpétua jusqu'à Louis XV, qui

affranchit l'enseignement de toute sorte de rétribution. Et aujourd'hui, pour signe de progrès dans les études, des hommes éminents viennent dire aux écoles : Payez l'impôt commun, et vous serez libres !

Eh bien ! après tout, si elles paient l'impôt, cela fera-t-il donc l'égalité? — Voyons !

Si les écoles ecclésiastiques paient l'impôt, elles le paieront sans doute à l'Université, c'est-à-dire aux écoles de l'Université! Quoi ? c'est là le droit commun ! c'est à n'y rien entendre. Nous comprenons que toutes les écoles de l'Université paient un droit à l'Université ; cela n'est pas très généreux, mais enfin cela se conçoit. L'impôt universitaire est absorbé dans l'Université, et il faut bien croire qu'il lui profite. Il est réparti en dotations pour les établissements, en traitements pour les professeurs, en pensions de retraite pour les émérites ; c'est admirable.— Et les écoles ecclésiastiques, que reçoivent-elles? rien du tout. — Nous ne nous en plaignons pas pour elles, car leur nature est de ne rien recevoir. Le prêtre instituteur vit de peu. Il n'attend pas de salaire ; il n'en veut pas. Le personnel d'un collége royal coûte 60,000 fr.; celui d'un séminaire coûte cent louis ; et encore cent louis, parce qu'il faut que le prêtre soit vêtu, sans cela le personnel ne coûterait rien, si ce n'est la dépense de la vie commune. Les écoles ecclésiastiques ne demandent donc à l'État rien de ce qui fait l'existence publique du corps enseignant universitaire. Alors que s'ensuit-il ? c'est que demander pour signe d'égalité que l'impôt soit supporté par les écoles ecclésiastiques, c'est instituer par là même une monstrueuse inégalité ; c'est établir ces écoles dans la condition de tributaires à titre gratuit. Et c'est là un méfait et une sorte de spoliation. On arrache à des écoles pauvres l'argent de l'aumône, pour le jeter à des gens que l'État nourrit.— Il est incroyable qu'on puisse énoncer de telles pensées devant une assemblée qui ne manque pas de justice, dans un temps qui prétend bien ne pas manquer de lumières.

S'il y avait en France une véritable Université, elle protesterait contre des servitudes qui ôtent la dignité à tout le monde, à ceux qui en profitent et à ceux qui les acceptent.

Examinons cependant quelle est, en fait et en droit, la situation des petits séminaires.

Les évêques nomment seuls et destituent à leur gré les directeurs et les professeurs de ces établissements; seuls ils règlent le programme des études qui s'y font; seuls ils jugent quel genre et quel degré d'instruction doivent posséder les lévites qu'ils admettent plus tard aux ordres sacrés. Aussi, les élèves de ces écoles ne sont-ils point soumis

aux inspections universitaires. Nul contrôle du dehors ne gêne donc la liberté des évêques pour l'instruction des aspirants au sacerdoce. Comme l'État ne donne rien aux professeurs des petits séminaires et qu'il n'est point juge de la capacité requise pour les ordres sacrés, il est tout simple qu'il n'ait à demander aux jeunes gens qui s'y destinent ni science ni argent.

Mais, qu'on y prenne garde, ce serait abuser complétement des termes que de donner le nom de privilége à cet état de choses. Exempter les petits séminaires des lois et des règlements qui régissent les établissements universitaires, c'est tout simplement bon sens, raison, justice. Faire subir aux élèves qui fréquentent les écoles laïques des examens plus ou moins sévères dans le double but d'exciter leur émulation et de constater la capacité qu'ils apporteront plus tard aux emplois publics, rien de plus naturel, rien de plus juste. Mais rien de tout cela n'est applicable aux petits séminaires, puisque, comme nous le disions tout à l'heure, l'État ne fait aucune dépense pour les professeurs de ces écoles ; puisqu'il n'a ni intérêt ni titre pour fermer l'entrée de la carrière ecclésiastique aux enfants des familles pauvres, et qu'en aucun cas il ne peut être appelé à juger de la capacité requise pour l'exercice du saint ministère.

L'exemption dont il s'agit ici, et la liberté qui en est la conséquence, n'est donc un privilége ni pour les établissements eux-mêmes, ni pour les jeunes gens qui les fréquentent. Ce n'est, encore une fois, que le droit commun, le droit naturel et essentiel de l'Église et des évêques.

Cependant, une double entrave fut mise, par les ordonnances du 16 juin 1828, à la liberté pleine et entière dont jouissaient les écoles ecclésiastiques à cette époque. D'une part on limita et le nombre même de ces écoles, qui fut fixé à une par département, et celui des élèves que chaque évêque pouvait y admettre; d'autre part, l'évêque fut obligé de déclarer au gouvernement qu'il n'employait dans ses petits séminaires que des prêtres séculiers entièrement soumis à son autorité. Or, quel était le but de ces restrictions? Il est visible. On voulut, c'est-à-dire l'Université et ses défenseurs voulurent deux choses : l'une, empêcher que les établissements des jésuites, supprimés par une de ces ordonnances, reparussent sous le manteau des évêques avec le titre officiel de petits séminaires ; l'autre, éloigner des écoles ecclésiastiques les jeunes gens qui, n'ayant pas de vocation réelle pour le sacerdoce, ne pourraient fréquenter ces écoles qu'au détriment des établissements universitaires auxquels la loi ac-

corde le droit *exclusif* d'administrer la science et de demander de l'argent à toute la *matière enseignable de France.*

Et c'est ici qu'il faut admirer le savoir faire de ceux qui présidèrent à la rédaction des ordonnances. Quoique le nombre des élèves des petits séminaires eût été réduit autant que possible eu égard aux besoins connus de chaque diocèse, et que dès lors il fût très difficile à ces établissements de recevoir sciemment des élèves qui n'eussent pas la vocation ecclésiastique, il pouvait et devait arriver néanmoins, de temps en temps, que quelques uns prissent le parti de poursuivre une autre carrière, leurs classes terminées. Cet inconvénient, tout léger qu'il soit pour les intérêts de l'Université, fut néanmoins pris en considération, et pour le prévenir, c'est-à-dire pour en prévenir les résultats qui blesseraient soit des intérêts d'argent, soit des intérêts de doctrines, on introduisit le cinquième article, contre lequel était dirigée la pétition de M. l'abbé Derruppé, dont nous nous sommes occupés en commençant notre premier article (p. 353 du précédent volume). Il fut donc réglé que désormais les élèves des petits séminaires ne seraient point admis au baccalauréat avant leur entrée dans les ordres sacrés, et que, s'ils y étaient admis, on leur délivrerait alors non point un diplôme ordinaire, mais un diplôme spécial qui serait plus tard converti en diplôme ordinaire pour celui qui recevrait les ordres sacrés, mais qui serait et demeurerait inutile pour celui qui abandonnerait la carrière ecclésiastique. En conséquence, celui-ci, avant d'avoir le droit de se présenter aux examens pour le baccalauréat, est tenu de justifier qu'il a fait au moins une année d'études dans un établissement dépendant de l'Université.

Ceci, nous en convenons, n'affecte point directement les droits ni l'autorité des évêques qui n'ont point à s'occuper des jeunes gens qui quittent leurs études pour suivre une vocation séculière; mais il faut reconnaître en même temps que les auteurs de l'ordonnance ont poussé les précautions à l'excès contre les petits séminaires, et qu'ils ont porté une atteinte grave aux intérêts des élèves qui se trouvent dans cette position et de leurs parents. Assujettir les uns à une année supplémentaire d'études, par le seul fait qu'ils ont étudié jusque là hors de l'Université, et les autres à en payer les frais, malgré la bonne foi avec laquelle les premières études auraient été faites, c'est un acte de despotisme et d'arbitraire qu'on ne saurait qualifier. Sous tous les rapports, cet article est donc très peu raisonnable. — Mais nous nous trompons sans doute, car M. le ministre de l'instruction publique a voulu le justifier par une raison que nous allons examiner.

« Il ne faut pas croire, a-t-il dit, que les élèves des petits séminaires ne puissent pas obtenir le brevet de bachelier ès-lettres. Nous leur disons seulement : présentez-nous un certificat qui prouve que vous avez fait une année d'études hors du petit séminaire; car nous ne savons pas si les études philosophiques y sont assez élevées. — Vous voyez, ajoute le ministre, qu'il est impossible d'être plus juste, et qu'il n'y a là rien d'exorbitant. »

Pour nous, il nous semble qu'à la place du grand-maître de l'Université nous dirions à l'élève : « Je crains très fort, mon ami, que vos études philosophiques ne soient trop inférieures à celles de nos colléges universitaires (1) ; cependant on va vous interroger d'après le programme qui sert de règle à tous ; si vous répondez d'une manière satisfaisante, vous obtiendrez votre brevet; sinon, vous étudierez les matières que vous ignorez jusqu'à ce que vous en ayez acquis une connaissance suffisante. »

De bonne foi, ne serions-nous pas aussi juste, aussi modéré que le ministre?

Avant de terminer cette discussion, disons encore un mot en réponse à une allégation de MM. Villemain et Cousin. Ces deux orateurs ont prétendu que les ordonnances de 1828 avaient été préparées avec soin dans une commission que présidait un saint prélat; que ce prélat les avait approuvées; que le clergé, consulté sur le point de savoir ce qu'il préférerait, du privilége avec la restriction de l'article 5, ou de l'impôt et de l'inspection avec la suppression de cet article, avait préféré unanimement le privilége; et enfin que le clergé n'avait point réclamé et ne réclamait point contre ces ordonnances, auxquelles tous les évêques, moins trois seulement, s'étaient empressés de se soumettre.

Voici la vérité. — Les ordonnances furent demandées et sollicitées par les ennemis des jésuites, qui étaient en même temps les amis de

(1) Puisque, adoptant ici le langage de l'Université, nous admettons un instant l'infériorité des études philosophiques des petits séminaires, il nous semble important de bien expliquer notre pensée. A notre avis, les études philosophiques sont tout aussi fortes, tout aussi avancées dans les écoles ecclésiastiques que dans les colléges; seulement elles n'ont nul rapport entre elles, et à peine deux ou trois questions sur cent sont-elles communes aux deux enseignements. De là la faiblesse apparente des élèves des séminaires se présentant au baccalauréat, dont le programme ne répond plus à leurs études. — Nous pourrions facilement montrer la raison de cette différence, qui n'est autre que la diversité même des principes qui président à l'éducation, principes religieux dans les établissements religieux, et trop souvent impies ou indifférents dans les colléges universitaires.

l'Université, et ne furent rendues que dans le seul intérêt de l'Université, laquelle, il faut en convenir, souffrait beaucoup des pensionnats de Saint-Acheul, de Forcalquier, d'Avignon, etc. M. Feutrier signa celle qui regardait les petits séminaires; il ne le fit cependant qu'à regret, sur les vives instances, les supplications même de Charles X; mais les évêques réclamèrent en corps par ce fameux Mémoire qui fit tant de bruit dans le temps, et s'ils se soumirent plus tard, ce ne fut qu'après avoir obtenu du gouvernement l'assurance qu'on n'exécuterait pas à la rigueur les clauses qui blessaient leur autorité, et après avoir cru acquérir la certitude que le pape Léon XII avait exprimé positivement, par une lettre adressée au ministre, le désir de les voir donner au roi cette preuve de leur déférence et de leur respect. Quant à la réponse qu'ils firent avant la publication des ordonnances pour déclarer qu'ils préféraient le *privilège sans l'impôt à l'égalité avec l'impôt*, elle était naturelle, et ils n'en pouvaient pas faire d'autre.

Reste donc la question tout entière de la liberté d'enseignement, question d'un intérêt immense, et de la solution de laquelle dépend l'avenir social de la France. Le premier et le plus important de nos besoins aujourd'hui, c'est d'avoir une population morale et religieuse, car voilà ce qui manque surtout à notre pays, et ce qui fait qu'il est comme sur un volcan, toujours à deux doigts de sa perte, parce que nul gouvernement ne peut tenir contre l'absence de religion et l'immoralité des esprits, caractère des hommes élevés depuis 1820 jusqu'à nos jours. Or, cette question de la liberté d'enseignement est, nous en avons la conviction, une question de temps; déjà les esprits les plus prévenus l'envisagent sans effroi, et le moment n'est pas éloigné sans doute où nous verrons enfin se réaliser une promesse à l'exécution de laquelle nous n'attachons tant de prix que parce que nous y découvrons pour la France un avenir plein de grandeur et de prospérité. D.

Si l'espace ne nous eût pas manqué, nous aurions dit ici quelques mots de la discussion du budget des cultes et du budget de l'instruction publique à la Chambre des députés. Ces questions ne perdant rien de leur opportunité quoique traitées plus tard, nous nous en occuperons dans notre prochain numéro.

LETTRE DE M. DUPUCH, ÉVÊQUE D'ALGER,

AUX MEMBRES DU CONSEIL CENTRAL DE L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

Bone, 22 avril 1839.

Messieurs, j'arrive à Bone ce matin, et je profite avec empressement d'un instant de trève pour vous donner les détails que vous désirez ; vous me permettrez d'y ajouter le récit abrégé de l'intéressante visite pastorale que je poursuis en ce moment par terre et par mer, accablé de fatigues, mais comblé des plus douces consolations.

J'ai dans la seule ville d'Alger environ 10,000 catholiques, sans y comprendre les troupes de la garnison. L'effectif de l'armée entière d'occupation s'élève à près de 50,000 hommes, presque tous catholiques.

Je ne sais pas encore d'une manière précise le nombre des catholiques dispersés dans le *massif* d'Alger, depuis le Fondouck jusqu'à Bélida, aux célèbres bosquets d'orangers, et dans tout ce vaste territoire. Ce que je sais, c'est qu'il faudrait au moins quatre églises ou chapelles pour administrer décemment les secours de la religion, soit aux colons, soit aux 25,000 soldats répandus dans les divers camps du massif, soit aux 1,200 condamnés militaires appliqués aux travaux des routes ; et pourtant c'est à peine si l'on peut célébrer les saints mystères au village de Delhy-Ibrahim, dans une espèce de cabane qui sert à la fois d'église catholique et de temple luthérien ou calviniste ; car les prédicateurs différents s'y partagent parfois l'exercice de leur ministère. J'ai vainement essayé jusqu'ici de remédier à cette situation déplorable ; il me faudrait non seulement des églises provisoires, mais encore et surtout des fonds pour entretenir trois ou quatre missionnaires. Une excellente famille établie à Elbiar, à deux lieues d'Alger, m'a donné une chambre assez grande pour contenir une soixantaine de personnes, et l'a convertie elle-même en chapelle. Autel, ornements, tout a été offert et préparé : c'est beaucoup pour nous qui sommes si pauvres.

A Alger même, indépendamment de la petite chapelle de Saint-Philippe, qui deviendra une très jolie église si les promesses qui m'ont été faites à Paris se réalisent, j'aurai bientôt, dans la mosquée extérieure de la Casbah que je consacrerai le 3 mai prochain à la

Sainte-Croix, une succursale fort utile et presque indispensable aux habitants de ce quartier, ainsi qu'aux habitants du fort de l'Empereur et des deux communes environnantes. Les sœurs de Saint-Joseph, mes chères et infatigables auxiliaires, font bâtir une chapelle dans leur principal établissement d'Alger; on me promet d'en construire une au nouvel hôpital civil et au collége; on va même jusqu'à me faire espérer qu'avant la fin de l'année je pourrai bénir une seconde succursale vers la porte Bab-el-Oued, où se trouve une mosquée qui sert de magasin militaire. Déjà j'ai une école de filles très florissante, une salle d'asile de 100 petits enfants, un ouvroir, une société de charité composée de 100 dames divisées en sept sections de bonnes œuvres, qui se partageront les plus pressantes misères d'une population à laquelle nulle autre ne saurait être comparée. Mais pour ces Églises naissantes, pour les prisons où sont entassés des milliers d'infortunés, et pour d'immenses hôpitaux, je n'ai que deux prêtres qui reçoivent chacun 1,800 francs par an. Il faut, avec le traitement de trois chanoines, pourvoir à la cure de la cathédrale, aux succursales, au secrétariat de l'évêché, au personnel de mes grands-vicaires et de mon chapitre, en tout, cinq personnes pour un travail aussi considérable!

Je n'ai pas non plus encore de petit séminaire; j'essaie d'une maîtrise qui en formera comme le noyau. Avec mon traitement de 12,000 fr., sans aucun secours de plus, je dois aider à cette fondation, et entretenir, soit à Alger, soit dans le diocèse, quelques prêtres de plus; car le gouvernement ne reconnaît et ne paie pour toute l'Algérie, le chapitre et les grands-vicaires compris, que onze ecclésiastiques, nombre évidemment insuffisant. Mais comment donner aux pauvres, aux pauvres indigènes surtout, dont nous sommes sans cesse entourés, avec une somme aussi modique et dans un pays où tout est hors de prix?

Je n'ai sur Oran, Mostaganem et toute cette province, que des renseignements incomplets; dans quelques semaines j'aurai tout vu par moi-même. Les lettres de deux prêtres que j'y ai déjà envoyés me déchirent le cœur; ils n'ont pas d'église : une chambre, ou du moins une pièce qui n'est pas plus grande qu'un appartement ordinaire, voilà tout ce qu'ils possèdent jusqu'à présent dans la première de ces villes, qui compte environ 5,000 habitants catholiques, sans parler d'une garnison nombreuse. — A Mostaganem, à Arzew et tout auprès d'Oran, à Mers-el-Kébir, il n'y a pas même de chapelle. Ils demandent à grands cris des sœurs, des écoles, un confrère de plus, des orne-

ments et des livres... *Messis quidem multa, operarii autem pauci!* Plus de cent ecclésiastiques ont sollicité, dans ce dernier mois, la sainte faveur de cet apostolat. J'ai été forcé de refuser, jusqu'à ce que j'aie au moins la nourriture et le vêtement, *alimenta et quibus tegerentur*, à leur offrir.

Quant aux provinces de Bone, de Constantine, au territoire de Bougie, je peux m'expliquer plus longuement. Plus tard, je vous entretiendrai des autres contrées dont se compose mon immense diocèse et du désert qui en forme la ceinture, depuis les faubourgs de Maroc jusqu'à Tunis, à environ 350 lieues de distance.

Bougie, petite ville composée de ruines romaines, mauresques, espagnoles et génoises, et située dans la plus riche et la plus admirable position, n'est encore qu'un commencement de possession française, et a besoin, plus que tout le reste de l'Algérie peut-être, des lumières de la foi et des bienfaits d'une colonisation chrétienne. Il n'y a guère encore que 500 hommes de garnison et 300 colons; 1,800 maisons entourées de délicieux vergers formaient cette petite ville, fort originale, et célèbre autrefois sur les côtes qui ont subi tant de dominations diverses. Au moment du siége et depuis la prise, plus de 1,200 ont été ruinées; quelques unes se relèvent maintenant. Le gouvernement français ne reconnaît encore aucun prêtre pour desservir cette petite Église; seulement, les autorités locales, qui, à Bougie comme partout, sont admirables de zèle et de dévouement religieux, ont assuré une chapelle et un humble presbytère. La chapelle, qui n'est au fond qu'une cabane blanchie avec soin, servait il y a quelques mois de salle de spectacle!... J'y ai placé un excellent ecclésiastique alsacien, qui est une vraie providence pour les soldats de la légion étrangère et pour l'enfance; il est tout à la fois curé et maître d'école. Je lui ai donné le plus strict nécessaire, en attendant que la Providence me permît de lui envoyer ce qui est de rigueur dans notre France, et dans la plus pauvre, la plus dénuée paroisse. Cette maternelle Providence ne nous manquera pas. Je me propose de venir passer une semaine au moins en cette ville après mon retour d'Oran; ce ne sera qu'un voyage de 80 lieues, aller et retour; et dans l'été, la Méditerranée n'est pas aussi capricieuse que dans la saison qui finit.

A 30 ou 40 lieues de Bougie, et toujours sur la côte, au fond de la baie de Stora (*Sinus Numidicus*), se trouve le berceau d'une ville qui s'élève comme par enchantement. Au mois d'octobre dernier, c'étaient les immenses ruines de Russicada, avec ses quais, ses théâtres, ses aqueducs et ses citernes de construction romaine;

aujourd'hui, c'est Philippeville avec son fort de France, son bastion d'Orléans et ses 1,000 colons campés sous leurs tentes de bois, tous actifs, empressés, impatients d'un avenir qui peut être vraiment extraordinaire, si la France garde Constantine; et, désormais, l'abandon de Constantine, c'est l'abandon d'Alger.

Là il faudrait, et la garnison et les habitants le demandent à grands cris, un prêtre, un instituteur, et par conséquent une église et une école. J'ai eu la pensée de faire construire à la fin de mai prochain, surtout si vous veniez à notre secours, une grande baraque en planches (excusez une expression qu'il m'est impossible de ne pas employer), qui servirait à la fois de presbytère, et, au moyen d'une double division en planches ou en toile, de chapelle et d'école, le curé étant encore instituteur primaire, ce qui est inappréciable dans ce pays nouveau. Avec l'hôpital militaire, les soins que réclameraient les soldats qui partout en Afrique nous donnent d'inexprimables consolations, les enfants et une population qui croît à chaque instant, un bon prêtre trouvera de quoi remplir une sainte et laborieuse vie. D'ailleurs, il visiterait de temps en temps les deux camps les plus voisins, qui assurent la première partie de la route de Constantine.

Que d'avenir pour la France et pour la religion dans cette province, où je croyais rêver en retrouvant la trace de tant d'anciennes gloires, en me voyant environné de tant de témoignages de respect, d'affection, de confiance de la part des Arabes et de leurs chefs et marabouts!

Constantine compte à peu près 30,000 habitants; les 20 lieues de désert qui la séparent de Stora et de Philippeville sont peuplées d'une foule de tribus qui seraient bientôt chrétiennes si elles ressemblaient aux indigènes de la capitale et à ceux du grand désert qui m'ont été présentés par le Cheik-el-Arabi. M. l'abbé Suchet (1), qui a généreusement sollicité et admirablement rempli les fonctions de missionnaire de Constantine, y a déjà parfaitement approprié une belle église, un presbytère, un établissement pour les sœurs que j'y ai conduites et installées. Le gouverneur de la province le seconde de toute son influence, qui est incroyable sur toutes ces populations. J'y ai été reçu et fêté comme un ami, un père, un véritable évêque. Les indigènes formaient une partie de ma garde et de mon escorte; leurs chefs se pressaient autour de moi, m'apportaient des présents, du lait, du

(1) V. tome IIIe, p. 311, ce que nous avons dit de cet admirable ecclésiastique, au moment de son départ pour l'Algérie. (*Note du rédacteur en chef.*)

beurre, des fleurs, m'envoyaient des repas tout préparés, m'offraient un burnous d'honneur, assistaient à toutes les cérémonies religieuses, où Arabes et chrétiens étaient confondus. J'y ai béni très solennellement l'église, le cimetière, un autel portatif; j'y ai célébré une messe d'actions de grâces pour la conquête, et un service pour les braves morts sous les remparts de Constantine; puis j'ai donné la première communion à cinq enfants que j'ai confirmés. Entre autres présents, je n'oublierai pas le don d'une magnifique chaire, traînée de la mosquée à l'église chrétienne par 60 musulmans.

Ils désirent qu'on leur fasse connaître l'Évangile et les anciens Pères de leur pays : et moi je désire leur donner de dignes disciples de ces Pères illustres; je désire que Milève, Calame, Hippone, voient relever leurs églises. Oh! que je désire seconder de si étonnantes dispositions, repondre à de si prodigieux desseins de Dieu! Venez, venez à notre secours. Trois saints prêtres seraient immédiatement nécessaires dans cette seule portion de l'Algérie.

J'oubliais de vous dire qu'à Philippeville j'avais béni un cimetière et la ville elle-même à la fin d'une magnifique cérémonie, au milieu d'un camp, entouré d'une foule d'Arabes, au bruit des fanfares et du canon. Après avoir célébré la sainte messe sur un autel de fleurs, de gazon et de trophées d'armes, j'adressai quelques mots expressifs à nos soldats ivres de joie et à leurs dignes chefs (1), et je donnai la bénédiction pontificale, qui fut reçue avec un pieux respect.

Oh! pourquoi ne puis-je pas cette fois vous décrire mon pèlerinage à Hippone, aux ruines du tombeau de saint Augustin? J'y suis allé accompagné des sœurs que je conduisais à Constantine, et je leur ai donné la communion là, sur les débris encore étonnants de l'hôpital élevé, il y a quinze siècles, par la charité d'Augustin. J'avais dit la messe sous une des arcades assez bien conservée pour nous abriter; des fleurs nous servaient de bouquets d'autel et de tapis; j'avais placé sur cet autel, si gracieux et si magnifique aux yeux de la foi, un ossement du saint pontife, celui que m'a donné le Saint-Père, le premier revenu sur cette terre chérie après 1410 ans. Après la messe,

---

(1) Le Souverain pontife vient d'envoyer à M. le maréchal Valée, gouverneur d'Afrique, un superbe dessus de table en mosaïque, d'un travail précieux et d'un grand prix, comme témoignage de sa satisfaction pour le zèle qu'il déploie en faveur de la religion et l'appui qu'il accorde à M. l'évêque. C'est le second cadeau que le Saint-Père fait au maréchal. (V. p. 311 de notre précédent volume.)

(*Note du rédacteur en chef*).

je bénis le peuple pressé avec cette relique sacrée à tant de titres, ensuite nous récitâmes l'admirable prière que le saint adresse à Dieu à la fin de ses *Confessions*, où il se répand en les plus tendres et les plus vives actions de grâces. Nous ne pouvions nous arracher de ces ruines. J'ai un projet dont je vous ferai part et que j'exécuterai dès qu'on pourra m'aider. Ce jour-là, au moment de la consécration, je m'arrêtai... j'étais saisi; une pensée m'était descendue du ciel : je priai du plus profond de mon âme pour la Société de la Propagation de la Foi, que je me sentis irrésistiblement entraîné à recommander à saint Augustin. — Mais il faut finir.

A Bone, j'ai eu 500 communions pascales; j'y ai confirmé environ 60 personnes; j'y ai baptisé la première cloche du diocèse. Tous étaient transportés, les indigènes eux-mêmes; ils avaient illuminé, et ils formaient des chœurs de musique le soir : nous nous fussions crus en France. Il est vrai que l'incomparable prêtre que la Providence donna, il y a six ans, à cette Église ressuscitée, m'avait préparé les voies. J'y ai des sœurs, une école, un hôpital de 1,500 malades : 20,000 soldats ont péri à Bone depuis neuf ans ; mais c'est à peine si un seul prêtre reçoit un traitement, et il en faut au moins deux, sans compter celui que La Calle réclame avec instance dans cette saison pour ses 1,500 corailleurs.

Vous avez maintenant un aperçu de l'état du diocèse et de ses besoins. Ce que me donne le gouvernement est de beaucoup insuffisant. Depuis trois mois néanmoins nous avons commencé à faire courageusement l'œuvre de Dieu : quinze abjurations, des baptêmes, des abjurations nouvelles préparées, des enfants recueillis, près de 3,000 communions dans le temps de Pâques, deux ordinations, la bénédiction de plusieurs églises, les vœux de 14 sœurs reçus, plusieurs baptêmes d'adultes, un prêtre arabe en voie de revenir à la foi catholique, etc.

Mais que ne ferons-nous pas si vous nous aidez de vos prières, et si vous y joignez les aumônes que votre charité vous inspirera ? La France, Rome, toute la chrétienté applaudira à cette œuvre digne de vous.... J'ai deux millions d'infidèles dans mon diocèse ; et si Dieu bénit ma mission je peux m'étendre bien plus loin. De votre côté, comptez sur l'établissement de votre céleste association à Bone, à Constantine, à Oran, à Alger même.

† ANTOINE-ADOLPHE, évêque d'Alger.

QUELQUES MOTS
SUR UNE ATTAQUE DE LA REVUE ECCLÉSIASTIQUE.

Nos lecteurs nous rendent sans doute la justice de reconnaître que nous aimons fort peu les discussions propres à nous éloigner de notre but; presque toujours, en effet, elles ressemblent trop à ce qu'on appelle vulgairement *jalousie de métier*, pour que nous ne les évitions pas avec autant de soin que d'autres en mettent à les provoquer. — Plus de trois ans se sont écoulés sans que nous ayons eu à rompre une seule lance, et nous en remercions Dieu. — Il est cependant des circonstances où se taire serait faiblesse : nous parlerons alors, mais nous chercherons à le faire constamment sans aigreur, attaquant au besoin les doctrines, jamais les individus, évitant d'avoir recours à des personnalités toujours offensantes comme elles sont toujours inutiles et déplacées.

Un recueil mensuel intitulé *Revue ecclésiastique*, a cru devoir, dans son dernier numéro, diriger contre *l'Ami de la religion* et contre nous, qu'il appelle journaux *ultramontains*, une double attaque à propos de l'article de notre correspondant sur la cérémonie de la canonisation. Le scrupuleux rédacteur de cette *Revue*, scandalisé que nous ayons osé dire : *au nom de la science infaillible qui ne lui permet pas d'enseigner l'erreur* le Souverain pontife a déclaré les nouveaux saints inscrits au catalogue des élus, oppose à notre doctrine la sienne propre, et soutient, au contraire, *que le jugement du Saint-Siége, avec le pape à sa tête, n'est pas infaillible, quand même l'Église, assemblée dans un concile général, prononcerait avec lui, comme elle le fit à Constance en canonisant saint Roch;* seulement il veut bien nous accorder qu'*alors les motifs de confiance légitime seraient beaucoup plus considérables, parce que la question aurait été mieux débattue.*

Nous avions eu d'abord le projet de répondre sérieusement à cette attaque en établissant d'une manière incontestable la vérité de chaque parole de notre judicieux correspondant; mais, en vérité, après avoir parcouru le numéro de cette *Revue* prétendue *ecclésiastique*, nous n'en avons plus eu le courage. — On nous comprendra quand nous aurons dit que sur ses trente-deux pages, treize sont consacrées à combattre la pieuse croyance de l'immaculée conception de la sainte Vierge; neuf à attaquer l'autorité des papes et des conciles en matière de faits; sept à blâmer la canonisation de saint Liguori, et à dé-

clamer contre les jésuites, et que dans la chronique de trois pages qui le termine, l'éditeur parle plus que légèrement de l'*inexpérience des conseils* de l'archevêché, et cherche à jeter le ridicule sur la fête du Sacré-Cœur dont il demande l'abolition.

Déjà les précédentes livraisons de ce recueil avaient laissé clairement entrevoir dans quelles vues il était publié; nous le regardions, avec *l'Ami de la Religion*, comme *l'organe d'une secte qui se prétend un fantôme et qui essaie de faire revivre ses doctrines.* Le doute aujourd'hui ne nous paraît plus permis; le dernier numéro, dont nous venons de dire le contenu, suffirait seul pour en convaincre.

MM. les rédacteurs de la *Revue ecclésiastique* nous permettront sans doute de préférer à leurs téméraires doctrines celles des auteurs vraiment catholiques, et de ne les croire ni plus orthodoxes, ni plus instruits, ni plus éclairés, ni plus sages que M. l'archevêque de Paris, dont ils osent traduire à leur barre et soumettre à leur critique le dernier mandement, que la cour de Rome, dont ils osent censurer les décrets. Il ne s'agit point ici d'*ultramontanisme,* qualification qui n'a plus de sens depuis l'abus ridicule qu'on en a fait; nous sommes avant tout et uniquement *catholiques* dans le sens véritable de ce mot, c'est-à-dire que nous croyons tout ce que l'Église, notre mère, croit, nous condamnons tout ce qu'elle condamne, les doctrines de Jansénius et de ses partisans comme celles de tous les autres hérétiques. Nous doutons que MM. de la *Revue ecclésiastique* veuillent nous suivre sur ce terrain, et alors à quoi bon de vaines et oiseuses discussions sur des points que les vrais catholiques admettent avec nous?

On pourra dire que nous avons répondu à une agression par une attaque. Mais avions-nous à nous défendre, et ne nous suffit-il pas de dire dans quel esprit est rédigé ce recueil pour qu'un dissentiment avec lui devienne un témoignage de notre parfaite orthodoxie?

C'est tout ce que nous voulions démontrer.

Qu'il nous soit permis d'ajouter, cependant, que nous sommes heureux d'avoir à parler aujourd'hui même de la lettre pastorale, dans laquelle M. l'évêque de Rodez veut bien nous recommander nominativement à son clergé, et de dire quelles actions de grâce nous devons aux membres les plus illustres de l'épiscopat, qui daignent suivre avec quelque intérêt nos modestes travaux.

D.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Maladie de M. l'archevêque de Paris et de M. l'archevêque-coadjuteur de Reims. — Mort de M. l'évêque d'Angers; — de MM. les abbés d'Aligre et Salandre; — de M. le cardinal Sala ; — de MM. les évêques de Vincennes, de Nankin et de Sinite. — Persécution au Tong-King. — Préconisation de MM. les abbés Morlot et Lanneluc. — Départ de MM. Flaget et Purcell pour leurs diocèses. — Installation de la colonie agricole de Mettray. — Quelques réflexions sur les fêtes *religieuses* de juillet.

Le mois qui vient de s'écouler a été pour le diocèse de Paris, et nous pouvons dire pour la France entière, un mois d'épreuves, de deuil et de cruelles appréhensions. Jamais, peut-être, la mort n'avait, en aussi peu de temps, frappé des coups plus multipliés dans les rangs de l'épiscopat et du sacerdoce, en même temps qu'elle menaçait les fidèles dans leurs plus chères et plus respectueuses affections. Grâces au ciel, deux des prélats dont l'imminent danger a excité tant d'alarmes seront bientôt rendus à leurs travaux habituels : tout annonce que la maladie de M. l'archevêque-coadjuteur de Reims touche à son terme, et la convalescence de M. l'archevêque de Paris fait espérer une rapide guérison. — Moins heureux que nous, les fidèles d'Angers ont perdu leur premier pasteur : M. Montault, doyen des évêques de France, qui, sacré le 23 octobre 1791, gouvernait ce diocèse depuis 1802 avec une douceur, un zèle et une charité qui lui avaient mérité l'estime et la confiance de tous, a été enlevé à ce diocèse le 29 juillet. Déjà, comme on le fait presque toujours en pareille circonstance, les journaux désignent son successeur : nous nous abstiendrons de répéter ces bruits, que nous croyons jusqu'à ce moment sans fondement; ce choix serait trop heureux pour que nous n'évitions pas de l'entraver par d'indiscrètes révélations. — Au moment où le diocèse de Paris allait trembler pour les jours de son premier pasteur, le cœur du pontife souffrant était affecté par deux cruelles pertes ; M. l'abbé d'Aligre d'abord, chanoine de la métropole ; puis M. l'abbé Salandre, archidiacre de Notre-Dame, et premier vicaire-général du diocèse, étaient enlevés au chapitre dont ils étaient membres et au clergé qui se plaisait à les regarder comme ses modèles. — La cour de Rome a eu aussi à déplorer la perte d'un de ses plus illustres prélats, le cardinal Sala, préfet de la congrégation des évêques et réguliers, mort le 23 juin, à la suite d'une longue et douloureuse maladie ; et nos missions n'ont pas non plus été épargnées : M. Bruté, premier évêque de

Vincennes (États-Unis), né à Rennes en 1779, élevé à l'épiscopat en 1834, a succombé le 26 juin à de longues souffrances; en Chine, M. Gaëtan Pereira, Portugais, évêque de Nankin depuis 1804, seul missionnaire européen auquel l'empereur de la Chine eût permis de résider dans la capitale, où il vivait dans une profonde retraite, assez semblable à une prison; et M. Louis Fontana, Italien, évêque de Sinite et vicaire apostolique du Su-Tchuen depuis 1818, ont été enlevés à ces missions, le premier, le 2 novembre, et le second le 11 juillet 1838, au moment où une persécution, fort heureusement de peu de durée, s'élevait dans le Pé-Tché-Li et dans le Chan-Si. Depuis lors cependant la fureur des persécuteurs s'est de nouveau réveillée, et les plus affligeantes nouvelles arrivent du Tong-King, d'où le prince qui gouverne ce pays paraît vouloir extirper le christianisme. Un arrêt de mort a été lancé contre tous les missionnaires. Dix-huit ont déjà péri, presque tous ont eu la tête tranchée, et entre autres deux évêques espagnols, l'un vicaire apostolique et l'autre coadjuteur du Tong-King oriental. Deux missionnaires sont morts de faim et de fatigue dans les bois où ils se cachaient. M. Havard, évêque français et vicaire apostolique du Tong-King occidental, a succombé à une maladie justement attribuée aux violentes persécutions dont il était l'objet. — La désolation règne dans cette malheureuse chrétienté. — Aussitôt que le récit détaillé de cette épouvantable persécution nous sera parvenu, nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs. — En attendant, voici la liste des premiers martyrs; — 1° les trois évêques que nous venons de nommer; — 2° trois prêtres espagnols; — 3° un prêtre français; — 4° neuf prêtres du pays; — 5° l'abbé Jacard, prêtre savoyard et missionnaire français, martyrisé après cinq ans de prison; — 6° un jeune étudiant; — 7° un missionnaire français mort en fuyant en Cochinchine. — Nous ne saurions trop recommander aux prières de tous les catholiques nos malheureux frères maintenant en butte à une persécution qui rappelle, si elle ne les surpasse en cruautés, celles des premiers siècles de l'Église, et leur dire encore, à cette occasion, les services que peut rendre l'œuvre de la *Propagation de la foi*, dont nous les supplions de se faire partout les correspondants, et qui, sans doute, devra beaucoup à leur zèle.

Nous venons d'annoncer la vacance du siége d'Angers par la mort de son évêque : M. le cardinal d'Isoard étant transféré d'Auch à Lyon, le gouvernement a maintenant deux nominations à présenter à l'agrément du souverain pontife, M. l'abbé Morlot ayant été préconisé pour le siége d'Orléans dans le consistoire du 3 juillet, et dans celui du 11,

M. l'abbé Lanneluc l'ayant été pour la coadjutorerie d'Aire avec future succession, sous le titre d'évêque d'Auréliopolis *in partibus*.

Nous revenons encore aux missions pour annoncer à nos lecteurs le départ de M. Flaget, évêque de Bardstown, que sans doute un grand nombre d'entre eux ont entendu prêcher pendant la visite qu'il a faite dans le midi de la France, pour y multiplier par sa présence et ses discours les bienfaits de l'œuvre de la *Propagation de la foi*. Ce prélat s'est embarqué au Havre, le 9 juillet, sur le paquebot *la Sylvie de Grasse*, avec M. Purcell, évêque de Cincinnati. Leurs Grandeurs étaient accompagnées de six missionnaires. Peu de jours auparavant quatre prêtres de la société des Maristes s'étaient embarqués en Angleterre pour aller rejoindre M. Pompallier dans l'Océanie occidentale.

Pendant qu'un zèle tout apostolique entraîne ainsi au-delà des mers des hommes dont on ne saurait trop admirer le dévouement, quelques esprits supérieurs cherchent aussi à remédier parmi nous aux maux immenses dont nous avons à gémir. Effrayés de l'augmentation du nombre des délits et des crimes, ils cherchent à les prévenir en ouvrant un asile aux jeunes gens qu'une première condamnation jette souvent dans une vie de continuels désordres, et fondent à Mettray, près de Tours, une colonie agricole où ces enfants trouveront un refuge contre les dangers qui les attendent à leur retour dans le monde. C'est à M. Demetz, conseiller à la cour royale de Paris, qui vient de donner sa démission pour se livrer tout entier aux bonnes œuvres dont il est l'âme ou le fondateur, qu'est due cette institution ouverte le 26 juillet, par une cérémonie religieuse qui fait bien augurer de son avenir. Nous nous réservons d'en parler de nouveau quand nous aurons plus de détails; nous voulons aujourd'hui communiquer à nos lecteurs des réflexions pleines de sagesse et de profondeur, publiées par un journal dont nous avons déjà plusieurs fois cité d'excellents articles : *La Presse* dit, à propos des trois fêtes commémoratives des journées de juillet 1830 :

« Autrefois les Athéniens avaient une grande fête nationale; c'étaient les Panathénées, célébrées en l'honneur de Minerve, patronne de la ville....

» Autrefois encore, les Romains avaient aussi une grande fête nationale : c'étaient les Floralies, célébrées le 27 avril, en l'honneur de Rome, qui s'appelait Flora, de son nom mystique et religieux. Le collége des pontifes y présidait, le sénat et toute la population romaine y prenaient part. La fête consistait en sacrifices et en processions.

» Autrefois enfin, il y avait parmi les anciens de grandes réjouissan-

ces publiques pour solenniser des victoires, et ces réjouissances étaient toujours des prières. Après la première campagne de César dans les Gaules, le sénat décréta quinze jours d'actions de grâces aux dieux. Après la quatrième, on en décréta vingt. Lorsque Alexandre fut entré en vainqueur dans Memphis, il célébra une fête en l'honneur de Jupiter-Roi. C'était une gigantesque procession. Alexandre, revêtu de son armure de bataille et tenant un cierge allumé, marchait à la tête des prêtres en habits sacrés; puis venait sa phalange macédonienne, puis sa cavalerie, et cinquante mille hommes, développés sur une ligne de plusieurs lieues, défilèrent ainsi, un jour et une nuit, chantant des cantiques, et rapportant à Dieu leurs grandes actions du passé, et leurs grandes actions de l'avenir.

» Ce sont les patriotes français qui ont inventé les fêtes athées qu'eussent défendues et punies les patriotes grecs et romains, et ils les ont nommées fêtes politiques.

» Les fêtes politiques sont une monstruosité qui ne pouvait se produire qu'en un temps d idées monstrueuses comme le nôtre. Depuis un demi-siècle, la politique a été perpétuellement divisée, en France, au moins en deux partis opposés; de telle sorte qu'il ne peut jamais y en avoir un qui chante sans qu'il y en ait un qui pleure; dans ces fêtes, dédiées à nos guerres civiles, tout cri de joie a pour écho un gémissement.

» Il est bien vrai qu'on a fait quelques tentatives pour donner aux fêtes de juillet un caractère religieux; mais Sabaoth veut dire Dieu des batailles, et non pas Dieu des massacres. Et puis, la religion n'a pas de cocarde, et quand on la mène aux tombes des combattants populaires, elle veut aussi être menée aux tombes des combattants royalistes. La Providence est pour tous les héroïsmes et pour tous les repentirs.....

» Et d'ailleurs, quelles raisons pouvaient avoir les combattants de juillet pour souhaiter que la religion s'associât à leur triomphe? La religion se tient dans les églises, et les combattants de juillet n'y vont pas. Ce qui condamne par-dessus tout les idées dites *libérales*, c'est qu'elles sont essentiellement irréligieuses, c'est-à-dire essentiellement immorales, car la morale ne se sépare pas de la religion. On ne traite pas le clergé comme on traite une troupe de comédiens, et l'on ne demande pas une messe, comme on demande une représentation gratis. Les fêtes de juillet ne pouvaient donc pas être sérieusement religieuses. Les philosophes voltairiens de la Restauration, qui savaient plus de couplets de Béranger que de versets de l'Évangile, et qui ne s'é-

taient agenouillés que devant *le Dieu des bonnes gens*, étaient trop peu Titans par leur taille pour faire violence au ciel. On sert Dieu, mais on ne se sert pas de Dieu.

» Donc, les fêtes de juillet sont restées ce que nous disions, des fêtes politiques, et, à ce titre, tout ce qu'on peut imaginer de plus impolitique.....

» Et d'ailleurs, vous autres qui avez aboli les fêtes nombreuses de l'Église, parce que le peuple avait besoin de travail, qu'aviez-vous donc fait de votre logique lorsque vous avez établi trois fêtes de plus en une seule semaine? Qui nourrira le peuple, pendant que vous l'enlevez à l'atelier et à la famille?

» O Français! qui vous rendra sages? O pauvre nation! tant de fois et si cruellement éprouvée, es-tu donc la seule à qui le malheur et le temps, ces deux grands maîtres, n'enseigneront jamais rien? »

A ces réflexions dont on ne peut contester la justesse et l'à-propos, nous ajouterons que les juifs et les protestants se sont évertués, cette année, à célébrer l'anniversaire des Barricades: les derniers, faisant de leur chaire une tribune politique, ont prononcé le panégyrique des *Héros de la Grande Semaine*, sans s'inquiéter s'ils blessaient ou non les convictions d'un certain nombre de leurs auditeurs.

Nous attachons peu d'importance à ce redoublement d'amour pour l'insurrection, car le mal ne sera jamais dangereux tant qu'il sera circonscrit dans le cercle de deux minorités presque imperceptibles au milieu de la grande famille française; mais après avoir donné l'exemple de la tolérance, n'avons-nous pas le droit, nous qui sommes en communion avec 30 millions de catholiques, de demander, à notre tour, la liberté de conscience pour les ministres de notre religion?

Que le vieux libéralisme qui, tous les ans, au mois de juillet, est travaillé d'un accès de dévotion, s'abstienne donc de signaler avec dépit l'absence de M. l'archevêque de Paris à la cérémonie funèbre du 27. D'abord on sait que ce prélat était alors gravement indisposé; mais quand il en serait autrement, sied-il à ceux qui se sont montrés ses plus ardents persécuteurs, à ceux qui ont applaudi aux dévastations sacriléges commises en 1831, d'exiger qu'il prie pour *leurs frères*? La charité chrétienne peut sans doute s'élever à cette abnégation personnelle, et souvent M. l'archevêque en a donné l'exemple; mais, encore une fois, pourquoi ces esprits-forts qui, pendant onze mois de l'année, affectent un superbe dédain pour les augustes cérémonies de notre culte, voudraient-ils les faire servir à contenter leur caprice du moment? S'ils considèrent les prières de la Synagogue et du Prêche

comme insuffisantes *aux Mânes de Juillet*, qu'ils y joignent celles de l'église *française*. M. l'abbé Châtel leur a déjà rendu pareil service, et il n'y a pas de raison pour qu'il soit aujourd'hui moins accommodant.

Alors ce faisceau d'oraisons patriotiques les décidera peut être à laisser le clergé catholique en paix. Y.

Le manque d'espace ne nous a pas permis de rendre compte plus tôt d'une instruction pastorale de M. l'évêque de Rodez, en date du 2 février dernier, et ayant pour objet la seconde visite pastorale du prélat dans l'arrondissement d'Espalion, et l'établissement des bibliothèques paroissiales. Après avoir déploré la propagation des livres dangereux, et réuni en un faisceau les motifs les plus propres à engager ses diocésains à repousser par des livres le mal que font les livres, M. l'évêque exhorte à fonder partout des bibliothèques au moyen d'offrandes volontaires, s'inscrivant lui-même pour le dixième de la valeur totale de chaque bibliothèque qui aura atteint le chiffre de 60 à 100 fr. — Descendant jusqu'aux plus humbles détails, le zélé pontife formule ensuite le règlement de ces bibliothèques, et joint à son instruction un catalogue des livres qu'il recommande spécialement pour les bibliothèques paroissiales. Ce catalogue, qui n'a pas moins de 18 pages in-4° à deux colonnes en petit-texte, est suivi d'une note dans laquelle M. l'évêque engage les administrateurs des bibliothèques déjà fournies des ouvrages les plus utiles, à compléter l'œuvre en s'abonnant à quelque publication périodique : le prélat veut bien indiquer la *Revue catholique* comme digne du choix des bibliothèques paroissiales. C'est là un suffrage et un éloge qui nous honorent, et dont nous nous efforcerons de continuer à nous rendre dignes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le comte de Varfeuil, *ou les combats de la foi dans l'adversité*, par M. B. d'Exauvillez (1). — Un auteur dont les nombreux et excellents ouvrages ont rendu le nom justement populaire, vient d'ajouter à la liste de ses œuvres celle dont nous transcrivons ici le

(1) 1 vol. in-8°, prix : 5 fr. A la librairie d'éducation classique et religieuse, rue des Maçons Sorbonne, 3.

titre. Frappé lui-même, il nous le dit dans une courte et touchante préface, frappé lui-même dans ses affections les plus chères par la perte récente d'un fils unique dont la mort a suivi de près celle d'une fille que la Providence lui avait donnée; sentant peser sur son âme une douleur immense; obligé de crier long-temps et bien haut vers le Seigneur pour obtenir la grâce de ne point murmurer contre ses décrets adorables; comprenant, aux déchirements de son cœur, aux agitations de son esprit, tout ce qu'une grande affliction peut inspirer de désespoir, même aux âmes les plus fidèles, il a voulu être utile à ceux qu'une douleur aussi vive atteint chaque jour, en leur présentant les motifs de consolation et de résignation qui seuls ont eu la force, sinon de faire taire ses regrets, au moins de les adoucir et d'en diminuer l'amertume.

Et qu'on ne s'attende pas à voir dans ce volume les événements se presser, s'accumuler sur le personnage principal, sans égard à la vraisemblance des faits, et celui-ci toujours humble, toujours soumis, ne céder jamais à la faiblesse trop naturelle à l'humanité. D'une part, M. d'Exauvillez connaît trop bien le cœur humain pour avoir dissimulé ses faiblesses; d'autre part, il a voulu ne rien dire que de simple et de très naturel. Le comte de Varfeuil est, en effet, il est vrai, un de ces hommes qui ont trop souffert pour croire encore au bonheur ici bas : un de ces hommes qui trop long-temps ont vu leurs espérances déçues pour pouvoir espérer encore; dont le cœur aimant a reçu trop et de trop profondes blessures pour que le temps puisse jamais les guérir; dont les larmes cessent de couler parce que la source en est tarie, mais dont le cœur reste brisé; un de ces vieux débris qui, tandis que tout ce qui pourrait les attacher à la vie tombe et disparaît à leurs côtés, demeurent seuls debout au milieu de tant de ruines, condamnés à rester sans appui, sans secours, sans consolations humaines, à traîner une vieillesse triste et douloureuse au milieu de déchirants souvenirs et de regrets plus déchirants encore. Et cependant, rien d'imprévu, rien de forcé, rien de romanesque dans sa vie. Ce sont de ces peines secrètes, misères ignorées, et toujours soigneusement cachées au public, qui nous suivent dans nos malheurs à tous les instants de la journée, que nous retrouvons à table, qui nous accompagnent au coin du feu, ici, là, partout, qui nous poursuivent jusque dans la couche où nous croyions trouver un repos nécessaire, et où elles attristent nos rêves comme elles ont attristé nos veilles. Les malheurs du héros du livre n'ont donc en eux-mêmes rien de surprenant, rien d'extraordinaire : mille autres

les ont également éprouvés, mille autres les éprouveront encore; c'est leur continuité, c'est leur persévérance, c'est leur ensemble qui les rend douloureux à l'excès, mais qui fait aussi mieux concevoir ses combats, la lutte incessante de son esprit contre l'adversité, et mieux apprécier la vivacité de la foi qui le soumet enfin, respectueux et docile, sous la main qui le frappe avec tant de rigueur.

Nous avons lu peu d'ouvrages qui nous aient aussi vivement intéressé, sans doute parce que nous avons trouvé dans un très petit nombre des caractères tracés avec autant de vérité. Dans combien de productions contemporaines n'a-t-on pas fait agir et parler un prêtre? Mais combien en est-il où ses paroles et ses actions soient en tout dignes de son ministère? — Ici, au contraire, M. Robert, jeune curé qui, avec un médecin comme nous voudrions en voir beaucoup dans le monde, répond aux objections souvent très spécieuses du comte, dissipe ses doutes, fortifie son courage, ranime sa foi, fait renaître ses espérances, est toujours auprès de lui pour l'aider à supporter ses maux avec résignation. C'est un des personnages les plus attachants du livre, parce que, comme tous les autres, du reste, il dit toujours ce qu'il doit dire, il est toujours ce qu'il doit être. Pas une objection ne lui est faite qui ne reçoive aussitôt une réponse péremptoire, pas une plainte ne s'élève pour laquelle il n'ait quelques mots de consolation, pas une défiance ne se manifeste qui ne soit aussitôt victorieusement combattue par lui.

L'analyse, même rapide, d'un tel livre, où les réponses se lient aux objections, les faits aux faits, où tout se suit, où tout s'enchaîne, nous entraînerait beaucoup trop loin pour que nous songions à l'essayer. Nous dirons seulement que soit dans le récit, soit dans le dialogue, soit dans les lettres qui jettent de la variété dans la forme, M. d'Exauvillez a su se placer et rester à une hauteur qui nous fait mettre sans hésiter son nouvel ouvrage au-dessus de toutes ses publications antérieures. Jamais de plus importantes vérités n'ont été exposées, démontrées même avec plus d'évidence et de simplicité, jamais de plus utiles conseils n'ont été donnés d'une manière plus attrayante. Il y a dans ce volume pour les gens du monde tout l'intérêt d'un roman, pour les personnes pieuses toute l'édification d'une vie de saint, pour les âmes en proie au doute, à l'indifférence, toute la substance et la force d'un traité dogmatique; aussi, est-ce avec une entière confiance que nous le recommandons aux directeurs des consciences. Eux qui savent si bien tout ce qu'un revers subit de fortune, la mort d'un parent, la perte d'un procès, des dissen-

sions de famille apportent de douleur aux âmes même les plus fidèles, eux qui n'ignorent pas combien alors la foi la plus vive est par moments comme ébranlée, chancelante, combien surtout elle a besoin, dans ces circonstances pénibles, de nouveaux secours pour ne point faillir, adopteront cet ouvrage, le conseilleront, et reconnaîtront bientôt à ses fruits que nous avons mis trop de circonspection dans notre éloge.

—

Abrégé de l'histoire d'Espagne, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. P. D., ancien professeur à l'institution des chevaliers de Saint-Louis. — Abrégé de l'histoire d'Angleterre du D. John Lingard, *continuée jusqu'à nos jours*, par M. de Marlès (1). — Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'éloge de l'*Histoire d'Angleterre* du D. Lingard; sa réputation, aujourd'hui européenne, est fondée sur la base la plus solide : l'estime qui, dans tous les pays et dans tous les âges, s'attache à la probité historique dirigée par le talent. Nous voulons seulement dire à nos lecteurs quelle bonne pensée c'est, à notre avis, de publier, dans une série de volumes in-12, les abrégés des principales histoires des États européens, abrégés dont aucun n'aura plus de deux volumes, et qui tous, écrits par des auteurs dont l'histoire a été la principale étude, seront dignes d'être mis entre les mains des jeunes gens auxquels ils éviteront souvent de longues et fastidieuses recherches. C'est là une publication qui doit devenir populaire dans la véritable acception de ce mot, c'est-à-dire que non seulement elle sera admise dans les séminaires, dans les colléges et dans les institutions des deux sexes, mais aussi dans les familles où elle formera la base de toutes les bibliothèques d'éducation. — Aux deux abrégés publiés jusqu'à ce jour, d'autres vont succéder rapidement : on nous annonce les abrégés des histoires de *France*, *d'Allemagne*, *de Russie*, *de Pologne*, *d'Italie*, *de Danemarck*, *de Suisse*, *de Suède*, *de Turquie*, *d'Irlande*, *d'Écosse*, *de Hongrie*, *de Savoie*, *des Pays-Bas et de Portugal*, rédigées d'après les travaux des auteurs les plus estimés. — Nous aurons soin de tenir nos lecteurs au courant de ces importantes publications.

—

Le Sérapéon, *épisode de l'histoire du* IVe *siècle*, par M. Ch. Bras-

(1) Chaque Abrégé, 2 vol. in-12, prix : 6 fr. Chez M. Parent-Desbarres, libraire, rue de Seine-St.-Germain, 48.

seur de Bourbourg (1). — Quand nous réfléchissons et au trop petit nombre d'ouvrages utiles propres à être mis sans danger entre les mains de la jeunesse réunie dans les maisons d'éducation ou dispersée dans l'intérieur des familles, et au nombre presque infini de livres dangereux qui nous inondent de tous côtés, nous nous surprenons à regretter que des écrivains de talent ne consacrent pas plus souvent leurs loisirs à composer, sous l'attrait d'une fable intéressante, des ouvrages à la fois instructifs, moraux, et surtout assez attachants pour être préférés, même par les gens du monde, aux romans licencieux le plus en vogue. — *Le Sérapéon* est un des livres rares qui répondent à notre pensée. L'auteur en a placé l'action à une époque où le christianisme avait encore à lutter fortement contre les derniers efforts du paganisme, sous le règne du grand Théodose : c'est une époque brillante, un vaste tableau rempli d'animation et de vie de quelques unes des dernières années de l'histoire de l'ancienne civilisation romaine, et peint avec des couleurs qui y ajoutent un nouveau charme. La sédition d'Alexandrie surtout ; l'étonnement de la fille de Symmaque encore païenne en se trouvant au milieu des malades et des infortunés de l'hôpital d'Alexandrie ; le massacre de Thessalonique ; la description de la procession et du sacrifice de Sérapis ; l'entrevue dans laquelle Symmaque désabusée vient annoncer à son père qu'elle veut se faire chrétienne, sont des épisodes qu'on ne lira pas sans la plus vive émotion. — Destiné à la jeunesse catholique des deux sexes, comme l'auteur l'annonce dans sa dédicace, ce livre sera lu de tous avec plaisir : il coïncide heureusement avec l'époque des distributions de prix dans les maisons d'éducation : nous le recommandons aux chefs d'institutions et de colléges, comme un ouvrage aussi religieux que moral et intéressant.

—

Sagesse de l'Église catholique dans la canonisation des saints, par M. Henri de Bonald, publié par M. L.-F. Guérin (2). — La canonisation des saints ne devait pas être plus épargnée que les autres cérémonies de l'Église par les hérétiques, les incrédules et les sectaires : on a feint d'y voir un but tout politique, tout humain, une pieuse fraude de la cour de Rome. — La publication de cet opuscule, dans lequel M. Henri de Bonald réfute ce vain et ridicule pré-

(1) 1 vol. in-8°, prix : 6 fr. 50 c. Chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 69.

(2) 1 vol. in-18, prix : 1 fr. A la Société de Saint-Nicolas, rue de Sèvres, 29.

jugé, est donc en ce moment tout-à-fait opportune, et d'autant plus que le consciencieux éditeur y a ajouté une introduction, des notes et un appendice sur la béatification et la canonisation des saints qui complète la démonstration de M. de Bonald. — C'est un petit ouvrage à la fois intéressant et instructif dont nous dirions plus de bien encore si M. Guérin n'était pas un de nos collaborateurs. Nous espérons qu'il en enverra un exemplaire à la *Revue ecclésiastique* quand il connaîtra les thèses étranges soutenues dans son numéro de juillet.

—

Historica et Dogmatica excerpta e Conciliis generalibus, provincialibus, etc., totius orbis christiani, *à Ludovico de Maslatrie selecta* (1). — L'histoire ecclésiastique, qui, pendant le moyen âge, est l'histoire politique de toutes les nations chrétiennes; les bienfaits de l'Église lors de l'invasion des Barbares et durant les désordres de la féodalité, quand seule elle défendait le peuple contre les violences des seigneurs: la longue persistance des restes des superstitions du paganisme romain et du polythéisme des différents peuples barbares : les hérésies nombreuses contre lesquelles elle eut si long temps à lutter; l'état des personnes et des terres; l'histoire des institutions judiciaires des diverses époques, toutes ces importantes questions dépendant également de l'histoire civile et de l'histoire ecclésiastique, ont dans les conciles de nombreux et authentiques documents. — On trouve aussi dans les Canons des textes fort curieux pour les sujets qui paraissent le plus étrangers aux décisions ordinaires des conciles, tels que la géographie de la basse antiquité et du moyen âge, l'architecture chrétienne, la numismatique, l'histoire des costumes, du commerce, etc., etc. — Quant aux objets de dogme et de discipline ecclésiastique, on sait que les canons des conciles sont des autorités que rien ne peut suppléer ; or M. l'abbé Caillau a bien voulu se charger de revoir cette partie si importante et si délicate du travail que nous annonçons aujourd'hui. — Les *Historica excerpta* renfermeront donc tout ce qui se rapporte à ces questions nombreuses et diverses que nous venons d'énumérer, en reproduisant le *texte latin* de tous les Canons des conciles de tous les pays, utiles aux études ecclésiastiques

(1) Cette collection des conciles, complément indispensable de la collection latine des Pères, sera publiée dans le même format et aux mêmes conditions, et sera composée de 8 à 10 volumes. On souscrit dès ce jour chez M. Parent-Desbarres, rue de Seine-St.-Germain, 48.

et historiques. Une courte Notice, *en français*, indiquera sommairement l'historique du concile, en faisant connaître son objet et ses résultats; des notes explicatives seront jointes quelquefois aux Canons. — L'ouvrage sera terminé par un Index chronologique des conciles, par des Index particuliers des conciles de chaque pays, par un Glossaire des mots de la basse latinité, et par une Table très détaillée des matières. — A une époque où les études historiques jouissent d'une si grande faveur, et quand, d'un autre côté, il est devenu presque impossible de se procurer dans le commerce une bonne collection des Conciles, il est permis d'espérer que cette Collection choisie sera bien accueillie du clergé et du public savant.

—

Dans un moment où la crise commerciale qui, depuis plus d'un an, afflige la librairie, se prolonge avec une désolante ténacité, nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs la constante régularité des publications d'une maison pour laquelle, depuis long-temps déjà, c'est là un mérite presque tout spécial. En effet, ni l'*Encyclopédie catholique*, ce vaste répertoire de toutes les connaissances humaines, rédigé avec une conscience et un talent presque étonnants de nos jours; ni la grande et magnifique *Collection des Saints Pères;* ni celle non moins importante des *Historiens des divers États de l'Europe;* ni aucun des autres ouvrages si nombreux édités par M. Parent-Desbarres n'a subi le moindre retard au milieu des embarras multipliés qui entravent autour de nous les maisons les plus florissantes. C'est là, sans nul doute, un gage de sécurité pour l'avenir; aussi nous empressons-nous de constater cet état de prospérité, cette fidélité scrupuleuse à remplir les promesses faites au public, bien convaincus que nos lecteurs sauront l'apprécier et l'encourager.

Nous annonçons avec plaisir que M. le comte de Las-Cases a autorisé M. Parent Desbarres à joindre les cartes de son grand et de son petit atlas, si connu sous le titre d'*Atlas de Lesage*, à la belle *Collection des meilleurs historiens des États européens*, et à l'utile collection des *Abrégés* des mêmes histoires, que publie cet infatigable éditeur.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DU BUDGET DES CULTES POUR 1840.

Au lieu de revenir, comme nous en avions le projet, sur une discussion à peu près oiseuse et maintenant tout-à-fait oubliée ; au lieu d'entretenir nos lecteurs de la plaisante surprise d'un député catholique exprimant l'étonnement que lui cause la présence, au budget des cultes, d'archevêques, d'évêques, de vicaires-généraux, de prêtres ; au lieu de rappeler le vœu bizarre d'un autre député exprimant le désir de voir nommer à la direction des cultes un des hommes de France les plus hostiles au clergé, M. Isambert, son nom dit tout ; nous allons, en résumant par des chiffres les votes de la chambre, dire comment se compose le budget des cultes pour 1840.

Ce budget s'élevait pour l'année courante (1839), à une somme totale de 35,464,589 francs ; celui pour 1840 est de 35,724,859 francs, c'est-à-dire qu'il a subi une augmentation de 260,270 francs, ainsi répartie :

1° Pour couvrir l'excédant de dépense résultant chaque année soit du remplacement des vieux prêtres, dont la pension était imputée sur le traitement, par de jeunes prêtres non pensionnés, soit de l'accroissement du clergé.	130,000	»
2° Pour porter à 600,000 fr. le fonds de secours destiné aux travaux des églises et des presbytères.	100,000	»
3° Pour compléter le traitement des cardinaux comme en 1836 (1).	10,000	»
4° Pour quelques pasteurs protestants de création nouvelle.	15,000	»
5° Pour les employés du ministère.	4,970	»
6e Pour complément des secours fixes à divers établissements ecclésiastiques.	300	»
Total.	260,270	»

(1) Depuis la mort de M. le cardinal de Cheverus, la France n'a que trois cardinaux, MM. de Croï, de Latil et d'Isoard. Comme elle a le droit d'en avoir quatre, et que, sans doute, l'intention du gouvernement est de demander sous peu un chapeau pour un des prélats, cette somme est destinée à porter à 25,000 fr. le traitement de l'archevêque qui sera revêtu de la pourpre. — Déjà même quelques bruits ont circulé sur le choix fait par le ministère : ils ont trop peu de consistance encore pour que nous les répétions.

L'augmentation de 130,000 fr. sur le traitement du clergé paroissial se subdivise de la manière suivante :

1° Traitement des curés.	10,000	»
2° *Idem.* des desservants (1).	106,000	»
3° *Idem.* des vicaires.	14,000	»
Total.	130,000	»

Il est bon de remarquer ici l'extrême disproportion qui existe aujourd'hui entre le nombre des communes et celui des paroisses ; près de 10,000 sont encore à l'état de réunion, et la privation de pasteurs et d'églises imposée à près d'un quart du royaume est d'autant plus pénible qu'indépendamment des inconvénients de tous genres résultant de la nécessité, pour les habitants des communes réunies, d'aller au-dehors, et quelquefois loin, pour leurs pratiques de religion, beaucoup de localités peu considérables au moment où a été dressée la circonscription actuelle, sont devenues très populeuses. Ceci explique parfaitement, et justifie aux yeux mêmes des gens les plus prévenus, les votes par lesquels les chambres ont accueilli la création de 125 nouvelles succursales en 1837, de 100 en 1838, de 159 en 1839, et de 150 en 1840.

Le chapitre royal de Saint-Denis, auquel tout crédit avait été refusé en 1832, mais auquel on rendit en 1838 l'allocation demandée, est porté cette année pour 112,000 fr. ; la mort s'est chargée de justifier l'exigence de cette mesure; car il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul des prélats qui composaient le chapitre quand le vote des chambres a eu lieu. Les évêques nommés depuis, sont ceux d'Amiens (mort l'année dernière), de Beauvais, de Digne, de Dijon, de Marseille et de Verdun.

La somme des secours aux ecclésiastiques et aux anciennes religieuses est de 1,070,000 fr., comme précédemment; seulement, les secours aux anciennes religieuses sont réduits de 30,000 fr., et ceux aux ecclésiastiques âgés ou infirmes, sans fonctions depuis 1802, de 5,000 fr., diminutions qui s'expliquent très bien par les décès survenus; mais d'un autre côté, on augmente d'autant les secours aux curés et desservants en retraite, ce qui, de 415,000 fr. les portera à 450,000 francs.

---

(1) L'augmentation de cet article est, par le fait, de 116,000 fr.; mais comme le chapitre du binage a été diminué de 10,000 fr., nous le rétablissons ici à son chiffre véritable.

Le nombre des anciens ecclésiastiques sans fonctions, secourus en 1838, était de 420, celui des curés et desservants en retraite, de 1,720, et celui des anciennes religieuses, de 2,664. Le taux moyen des secours était donc de 246 fr. pour les premiers, de 262 fr. pour les seconds, et de 168 fr. pour les dernières, chiffres qui font assez comprendre combien il serait à désirer que la législation fixât des pensions ou retraites convenables pour les pasteurs âgés ou infirmes, question d'une grande importance, dont Bonaparte lui-même s'était occupé.

Il est ici une chose fort remarquable, c'est que le nombre des curés et desservants mis à la retraite, au lieu de décroître par les décès, augmente au contraire chaque année, et exige ainsi une augmentation de secours. Pour expliquer cet état de choses, il faut savoir que les cadres du clergé paroissial comprennent 2,849 desservants *septuagénaires*, 927 *sexagénaires*, sans compter ceux qui touchent à ce dernier terme, dont le nombre doit être considérable, et qu'une grande fatigue résulte pour tous de la vaste étendue des paroisses et du double service auquel beaucoup sont obligés dans les succursales vacantes.

Les dépenses du service intérieur des édifices diocésains sont ainsi divisées :

331,000 fr. pour les appointements des employés des bas-chœurs des cathédrales.
24,000 pour loyers de 7 évêchés et de 4 séminaires.
90,000 pour entretien du mobilier des évêchés et achat d'ornemens pour les cathédrales.

Total 445,000, somme excessivement minime si on la compare aux besoins immenses auquel elle doit faire face, et dont l'exiguïté explique trop bien l'état de dénument vraiment affligeant de beaucoup de cathédrales.

Avant 1832, l'État accordait 1,900,000 fr. pour acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains ; à cette époque cette somme fut réduite à 1,600,000 fr. qui est encore le chiffre actuel et qui se divise en deux parties : 1,200,000 fr. pour acquisitions, constructions et grosses réparations, et 400,000 fr. pour entretien. C'est là, tout le monde en conviendra, un secours suffisant pour empêcher de périr, mais bien insuffisant pour embellir. De plus, quatre diocèses, Paris compris, sont privés d'évêchés, trois autres voient leur palais épiscopal rester inachevé, quatre n'ont pas de séminaire, vingt-sept en ont qui demandent des agrandissements ou qui ne sont pas

terminés. Des projets ont été étudiés pour réparer les églises cathédrales qui sont de vrais monuments nationaux ; les sommes nécessaires s'élèvent à plus de 9,000,000 ; les évêchés demandent 2,000,000, et les séminaires plus de 3,000,000, sommes énormes sans doute, mais qui, sagement employées, doivent contribuer à la conservation d'édifices d'une valeur immense.

Les secours pour acquisition ou travaux des églises et presbytères qui jusqu'en 1830 s'élevaient à 970,000 fr., et qui avaient été réduits à 700,000 fr. en 1831, ont été portés à 800,000 fr.

Deux communautés de femmes enseignantes ou hospitalières reçoivent des secours fixés en 1808, et qui s'élèvent à 162,300 francs. Ces communautés, outre les maisons chefs-lieux, ont 1515 établissements locaux, et un personnel de 10,551 sujets. Les recettes de ces diverses maisons se sont élevées en 1838 à 800,000 francs, et les dépenses à 884,000 francs.

Nous avons voulu terminer cet exposé sommaire des secours que l'État donne au clergé, en échange des sommes énormes et des propriétés immenses dont il s'est emparé, par le chapitre relatif aux bourses des grands séminaires pour lesquelles un million est alloué, comme les années précédentes. Cet article est accompagné, dans l'exposé des motifs du ministre lors de la présentation du budget, de réflexions si justes que nous n'hésitons pas à les citer ; elles auront une valeur plus grande encore aux yeux de nos lecteurs quand ils sauront que c'est à M. Barthe lui-même que nous les devons.

« L'entretien d'une quantité assez considérable de bourses dans les établissements spécialement affectés à l'instruction cléricale, a dit M. Barthe, est plus indispensable que partout ailleurs, parce qu'il est fort rare aujourd'hui que les familles un peu aisées donnent des sujets pour le sacerdoce. L'état ecclésiastique n'offre pas assez d'avantages temporels pour déterminer les vocations. On sait trop bien que le prêtre, après une longue carrière pleine de dévoûment, de privations et de sacrifices de tout genre, est réduit, lorsque l'âge ou les infirmités l'éloignent du saint ministère, à compter sur de faibles secours incertains quant à la durée, et que même il n'obtient souvent qu'après plusieurs années d'attente, tant les ressources sont insuffisantes. De là vient donc la nécessité pour le clergé (nécessité dont on n'a pas craint de lui faire un reproche, comme si, dans de pareilles circonstances, il était libre de choisir) de ne se recruter que dans les classes inférieures ; mais les sujets qu'il y puise, il se trouve obligé de les prendre à quart, à dixième de pension, et souvent gratuitement ; il

n'est pas rare même qu'il soit dans la nécessité de venir de manière ou d'autre au secours de leurs parents. Telle est la situation des choses ; elle appelle d'une manière toute particulière l'attention du gouvernement et celle des chambres, à raison des conséquences qu'elle ne peut manquer d'avoir sur l'avenir de la religion et celui de la société.

» Ces considérations n'ont pu prévenir la suppression en 1830 de 500 bourses au préjudice des grands séminaires, de 8,000 demi-bourses qui avaient été affectées par l'ordonnance du 16 juin 1828 aux petits séminaires. Les résultats de ces suppressions ont été la diminution croissante d'année en année des élèves ecclésiastiques, et partant des ordinations. Ainsi, en 1833 le nombre des élèves des grands séminaires était de 9,579, et celui des ordinations pour la prêtrise de 2,039 ; en 1834, le nombre était descendu pour les premiers à 8,521, et pour les ordinations à 1,907 ; en 1836, à 8,384 pour les élèves et à 1,633 pour les ordinations ; enfin, en 1837 il n'y avait plus dans les grands séminaires que 7,822 élèves, et les ordinations pour la prêtrise ont offert 1,665 sujets. On n'a pas recueilli de renseignements pour 1835, et ceux de 1838 n'étaient pas encore tous réunis.

» Quant aux petits séminaires, il s'en faut de beaucoup que le nombre de 20,000 élèves accordé par l'ordonnance du 16 juin se trouve rempli. Au 1er janvier 1838 il n'y en avait que 16,483.

» Il faut dire cependant que malgré la diminution continue du nombre des ordinations, les vacances dans le service paroissial ne tendent pas à s'accroître, ce qui provient de la diminution annuelle du nombre des vieux prêtres et de leur remplacement par des prêtres plus jeunes d'une génération. Il s'ensuit que la mortalité et les retraites deviennent proportionnellement moins fréquentes ; mais une autre source de besoins naît de l'augmentation du nombre des paroisses, lequel est bien loin encore d'avoir atteint le chiffre strictement nécessaire. Ainsi, pendant longues années encore la disproportion entre celui des paroisses vacantes et celui des prêtres capables de les remplir se maintiendra. Un autre service d'ailleurs souffre essentiellement, c'est celui des vicaires.

» La comptabilité des séminaires est aujourd'hui complétement au courant sur presque tous les points. Les comptes produits constatent qu'il existe dans la plupart des diocèses des déficits plus ou moins considérables, qui ne sont couverts le plus souvent *qu'avec les propres deniers des évêques*. Sous quelque rapport qu'on envisage la question, le maintien de l'allocation des 2,525 bourses et les incovénients

des suppressions opérées en 1830 sont parfaitement démontrés. »

Tel est le résumé du budget du culte catholique pour 1840; telles sont les ressources que le gouvernement offre à l'Église; ressources bien faibles en comparaison de l'immensité de ses pertes, mais que nous espérons sincèrement voir augmenter chaque année, à mesure que les esprits reviendront à une intelligence plus vraie des besoins réels des populations. D.

RÉTRACTATION D'UN DES CHEFS DE L'EGLISE FRANÇAISE.

C'est avec une joie bien vive et bien profondément sentie que nous ouvrons nos pages aux deux pièces suivantes, qui appartiennent désormais à l'histoire de la religion en France. Plus nos lecteurs avaient déploré avec nous les maux causés par la nouvelle Église dite *Française*, plus aussi ils se réjouiront avec nous de cette éclatante rétractation d'un de ses chefs. Puisse-t-elle n'être que le prélude du retour à la vérité, à l'unité, de celui surtout dont l'abbé Auzou n'avait été que l'imitateur dans son schisme !

LETTRE A M. L'ÉVÊQUE DE VERSAILLES.

« Monseigneur, la rétractation que j'ai l'honneur de vous adresser, et qui, comme vous le savez, était depuis long-temps dans mon cœur, serait venue plus tôt consoler l'Église de Dieu par sa publicité, si je n'en avais été empêché par des circonstances impérieuses et indépendantes de ma volonté.

» Aujourd'hui ce besoin se fait sentir à mon cœur avec une telle violence, que je viens la déposer humblement à vos pieds, et vous prier de lui donner toute la publicité que vous jugerez convenable dans l'intérêt de l'Église et dans l'intérêt des personnes que mes prédications erronées auraient pu détourner de la vraie voie.

» Puissent les sentiments qui m'animent faire oublier à Votre Grandeur mes fautes passées et me mériter la grâce ineffable de m'approcher des autels du Dieu vivant !

» Veuillez recevoir, avec l'expression du repentir le plus absolu, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, le plus humble et le plus soumis de vos serviteurs.

» *Signé*, l'abbé AUZOU. »

RÉTRACTATION.

« Au nom de la très sainte et adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit,

» Je soussigné, chef de l'Église prétendue réformée, dite *Église évangélique française*, voulant donner à tous les fidèles catholiques une preuve non équivoque de mon retour à l'unité, de ma soumission et de mon respect pour les dogmes de la foi et les saintes règles de la discipline de l'Église catholique, apostolique, romaine, ai librement et volontairement souscrit ma présente rétractation.

» Pendant plusieurs années j'ai eu le malheur de répandre l'erreur par mes écrits et par mes discours ; j'ai lutté contre l'autorité ecclésiastique ; satires, paradoxes, sophismes, je n'ai rien épargné pour mettre mes projets à exécution.

» Séduit par une vaine espérance et par les illusions d'un orgueil secret, encouragé par le grand nombre de prosélytes qui se multipliaient autour de moi, je me flattais de mettre le sceau à une révolution religieuse à laquelle j'osais aspirer, et je semblais défier mes adversaires de préserver leurs autels du coup que je devais leur porter.

» O prodige de la grâce de Dieu ! je me suis senti comme renversé par une main puissante et invisible. Ma conscience m'a reproché mes blasphèmes, et m'a crié de réparer mes outrages et d'abjurer mes erreurs. Quel changement soudain s'est opéré dans mon âme ! Terrassé comme Paul le fut aux portes de Damas, j'éprouvai un vif désir de me réconcilier avec l'Église sainte que j'avais offensée, et, il y a dix mois, j'allai trouver un digne ministre de Dieu pour remettre entre ses mains ma volonté, réclamer ses conseils et le prier d'éclairer mes démarches.

» La conférence fut courte, ma déférence pleine et entière ; la remise de mes écrits fut le premier gage de ma soumission, la cessation de mes fonctions illicites le premier acte de ma conversion.

» Mes yeux avaient été fermés à toutes les clartés de la vérité. Soudain mon esprit éclairé ne put se refuser plus long-temps à ses vives lumières, et la tendre charité du prêtre acheva ce que la grâce avait commencé.

» Je ne crains pas de l'avouer et de le publier à la face de toutes les Églises, j'ai été infidèle, impie, blasphémateur, persécuteur de l'Église. Je déplore amèrement devant Dieu d'avoir reçu les ordres

sacrés des mains d'un évêque schismatique (1) ; d'en avoir exercé les fonctions sacriléges; d'avoir émis une profession de foi contraire à celle de l'Église catholique, apostolique, romaine; d'avoir désolé plusieurs évêques et ravagé leur troupeau.

» Je désavoue et condamne toutes les erreurs contenues dans cette profession de foi, ainsi que tous les écrits erronés que j'avais publiés, et que j'ai cherché à anéantir depuis, comme je le devais.

» Je désire réparer, par tous les moyens possibles, les maux incalculables que j'ai faits à l'Église de Jésus-Christ, notre divin Sauveur; et je me soumets humblement de nouveau, d'esprit et de cœur, simplement et sans réserve, à toutes les conditions qu'il plaira à M. l'évêque de Versailles de m'imposer, afin de mériter, par mon repentir et mon obéissance, le bonheur d'être réintégré dans la communion catholique, au sein de laquelle je veux vivre et mourir.

» J'atteste ici volontiers que, tant que j'ai vécu dans le schisme, j'ai été en proie aux déchirements de ma conscience pleine de remords. Mais depuis que j'ai abjuré mes erreurs et rétracté mes sophismes, que j'abjure et que je rétracte de nouveau, mon cœur a été soulagé. Et si ma persévérance a été mise à l'épreuve et ma réconciliation définitive différée, heureusement ces délais et cette lenteur ont été adoucis par les dispositions bienveillantes de plusieurs prélats, et les bontés des charitables ecclésiastiques témoins de mon repentir.

» Aussi, c'est pour m'acquitter envers Dieu et son Église sainte que je viens aujourd'hui rendre ici l'hommage le plus sincère à cette religion divine, à la seule vraie Église de Jésus-Christ, l'Église catholique, apostolique, romaine, dont j'osai être le persécuteur, et dont j'espère, avec la grâce de Dieu, devenir un jour le serviteur le plus docile et le plus dévoué, si la divine bonté ne dédaigne pas les humbles services du dernier de ses enfants qui revient à elle avec un cœur contrit et humilié.

» Fait à Versailles, le 12 août 1839. »

« *Signé*, L'abbé Auzou. »

---

(1) C'est par Poulard, ancien évêque constitutionnel de Saône-et-Loire, que l'abbé Auzou a été ordonné prêtre, ainsi que Pointel, Brunet, Tourraine et un autre vicaire primatial de l'abbé Châtel, dont le nom nous échappe. (*Note du Rédacteur.*)

ÉTAT ACTUEL DE LA COUR DE ROME
et du Sacré-Collége.

Nous ne doutons pas de l'intérêt que doit offrir à nos lecteurs un coup d'œil jeté sur l'état actuel de la cour de Rome et du Sacré-Collége. Aussi, nous empressons-nous d'emprunter à l'almanach de Rome connu sous le nom de *Cracas*, et qui vient de paraître, les détails suivants, que nous modifions de manière à donner la situation exacte de la cour romaine au jour où nous écrivons.

Le Sacré-Collége se compose actuellement de 61 cardinaux, dont 6 de l'ordre des évêques, 44 de l'ordre des prêtres, et 11 de l'ordre des diacres. — 10 sont de la création de Pie VII, 15 de celle de Léon XII, et 36 de celle de Grégoire XVI, sous le pontificat duquel 37 sont déjà morts. — 3 sont réservés *in petto*.

Les cardinaux de l'ordre des évêques sont : LL. EE. les cardinaux Pacca, doyen du Sacré-Collége ; de Gregorio, sous-doyen ; Falzacappa, Pedicini, Micara et Gamberini. — M. le cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, est le premier de l'ordre des prêtres, et M. le cardinal Rivarola le premier de l'ordre des diacres.

Neuf cardinaux ont 80 ans et au-delà. — Le plus âgé est M. le cardinal Bussi, archevêque de Bénévent ; il a 84 ans et 6 mois. M. le cardinal Pacca est dans sa 83e année ; cardinal depuis 38 ans, il est le seul qui reste de la nombreuse promotion faite par Pie VII, le 23 février 1801. — Le cardinal le plus jeune est le cardinal della Genga Sermattei, né le 4 décembre 1801.

Huit cardinaux seulement sont étrangers à l'Italie ; 3 sont français : MM. de Croï, de Latil et d'Isoard ; 1 allemand, M. Gayrusck, archevêque de Milan ; 2 espagnols, MM. Cienfuegos, archevêque de Séville, et Marco y Catalan ; 1 portugais, M. da Silva, patriarche de Lisbonne, et 1 belge, M. Sterckx, archevêque de Malines.

Les principales places, charges et dignités du Saint-Siége sont les suivantes :

1° *Charges remplies par des cardinaux.*

Vice-chancelier,	M. le cardinal Pedicini.
Camerlingue,	M. le cardinal Jacques Giustiniani.
Pro-dataire,	M. le cardinal Pacca.
Secrétaire d'État de l'intérieur,	M. le cardinal Gamberini.

Secrétaire des brefs,	M. le cardinal de Gregorio.
Grand pénitencier,	le même.
Sécrétaire des mémoriaux,	M. le cardinal Castracane.
Vicaire de sa Sainteté,	M. le cardinal della Porta.
Préfet de la congrégation de la Propagande.	M. le cardinal Franzoni.
Préfet de l'*Index*.	M. le cardinal J. Giustiniani.
— des rits,	M. le cardinal Pedicini.
— des indulgences,	M. le cardinal Castracane.
Secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires,	M. le cardinal Brunelli.
Trésorier de la chambre apostolique.	M. le cardinal Tosti.

2° *Charges remplies par des prélats.*

Auditeur général de la chambre apostolique,	M. Acton.
Majordome de sa Sainteté,	M. Massimo.
Maître de la chambre,	M. Pallavicino.
Auditeur de la chambre,	M. Bontadosi.
Aumônier secret,	M. Tevoli,
Secrétaire des brefs aux princes,	M. Gasperini.
Substitut de la secrétairerie d'État,	M. Capeccini.
Gouverneur de Rome,	M. Vannicelli-Casoni.
Maître du sacré palais,	le P. Buttaoni, dominicain.
Secrétaire de la Propagande,	M. Cadolini, archevêque d'Edesse.
Vice-gérant du cardinal vicaire,	M. Piatti, patriarche d'Antioche.
Sacriste, ou confesseur du Pape,	le P. Castellani, évêque de Porphire.

Les ordres religieux se divisent en plusieurs branches : les chanoines réguliers, les clercs réguliers, les congrégations en communauté, les moines, les frères et leurs diverses réformes.

Les *clercs réguliers* sont les théatins, les barnabites, les somasques, les jésuites, les clercs mineurs, les ministres des infirmes, les clercs de la Mère-de-Dieu et ceux des écoles pies.

Les *congrégations en communauté* sont les oratoriens de Saint-Philippe de Néri, les doctrinaires, les missionnaires, les pieux ouvriers, les passionistes et les rédemptoristes.

Les *moines* sont les basiliens, les bénédictins du mont Cassin, les

camaldules, les cisterciens, les chartreux, les maronites, les arméniens, etc.

Les *frères* se divisent en bien des branches : les dominicains, les franciscains avec leurs réformes et sous-divisions au nombre de sept, les augustins, les carmes, les servites, les religieux de la Merci, les trinitaires, les minimes, les pères de la pénitence, ceux qu'on appelle *faites-bien-frères*, et les frères des écoles chrétiennes.

Tous ces ordres, toutes ces congrégations ont des supérieurs et des maisons à Rome. La congrégation de saint Vincent-de-Paul a son supérieur général en France.

On compte 25 instituts différents de religieuses : les chanoinesses, les bénédictines, les clarisses ou urbanistes, les franciscaines, les augustines, les capucines, les carmélites, la visitation, les ursulines, les dominicaines, etc.

Les établissements de piété et de charité sont peut-être plus nombreux à Rome que partout ailleurs. On compte 22 institutions diverses ayant toutes pour objet le soulagement des malades, des infirmes, des femmes en couche, des aliénés ou des convalescents, savoir : 8 hôpitaux publics, 11 nationaux ou particuliers, 2 associations pour procurer aux malades des secours à domicile, et une autre qui, chargée de rendre les derniers devoirs aux morts, va quelquefois, dans la saison dévorante des fièvres, chercher leurs corps à 20 et 30 milles de Rome.

Il y a dans l'Etat de l'Église 6 légats qui sont :

M. le cardinal Pacca,	à Velletri.
M. le cardinal Macchi,	à Bologne.
M. le cardinal Ugolini,	à Ferrare.
M. le cardinal Grimaldi,	à Forli.
M. le cardinal Amat de Saint-Philippe,	à Ravenne.
M. le cardinal Riario-Sforza,	à Urbin et à Pesaro.

Le Saint-Siége a deux nonces :

MM. Altieri, à Vienne.
Gizzi, à Schwytz.

Quatre internonces :

MM. Garibaldi, à Paris.
Viale-Prela, à Munich.
Foinazi, à Bruxelles.
Baluffi, dans la Nouvelle-Grenade.

Quatre chargés d'affaires :

MM. Antonucci, à La Haye.
Santucci, à Florence.
Campodonico, à Turin.
Fabbrini, à Rio Janeiro.

(Madrid, Lisbonne et Naples sont vacants).

Les principales puissances ont à Rome des ministres sous différents titres :

Ambassadeurs.

M. le comte Lutzow, d'Autriche.

M. le comte Septime de Latour-Maubourg, de France.

La légation française est composée, en outre, de MM. Alphonse de Rayneval, premier secrétaire d'ambassade ; Foy, second secrétaire ; de Cambis, de Choiseul-Praslin et Séguier, attachés.

Envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaire.

Pour la Bavière,	le comte Spaur.
— la Belgique,	le comte d'Oultremont.
— Naples,	le comte Ludolf.
— les Pays-Bas et la Hollande,	le comte Liedekerke-Beaufort.
— le Portugal,	le marquis de Lavradio, (au nom de D. Miguel).
— la Russie et la Pologne,	de Potemkin.
— la Sardaigne,	le comte Broglia de Mombello.

Le Hanovre a un ministre résident, M. Kestner; Bade, le Brésil, Modène, la Prusse, le Wurtemberg, le Mexique, les républiques de l'équateur et de la Nouvelle-Grenade, ont à Rome des chargés d'affaires et des envoyés.

DU THÉATRE ACTUEL

DANS SES RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ.

(Suite et fin [1].)

Trois jours après la première représentation de *Mademoiselle de Belle-Isle*, j'allai faire une visite au mandarin. Je le trouvai si profondément enseveli dans sa lecture, qu'il ne m'entendit pas annoncer

(1) Voir l'avant-dernier numéro, p. 13.

par son domestique, et que je fus obligé de le frapper doucement sur l'épaule pour lui faire connaître qu'il y avait quelqu'un près de lui.

— Ah! fit-il, comme un homme qui, se réveillant en sursaut, voit à ses côtés la personne dont il rêvait au moment même où son sommeil a été interrompu; que vous arrivez à propos, monsieur!

— Quoi donc! est-ce que vous auriez trouvé dans les livres de vos sages la solution de quelqu'une de nos difficultés politiques ou sociales? Car je ne pense pas que toute autre lecture pût vous absorber d'une manière aussi puissante.

— C'est un journal français, monsieur, que je lis; et vous m'aviez à peine touché qu'une illumination soudaine se faisait dans mon intelligence. Si vous n'étiez pas là, maintenant, devant moi, dans ma chambre, je serais, moi, dans les rues de Paris, annonçant aux Parisiens une merveilleuse découverte.

— Ah! oui, comme Archimède.

— Parlons de nous, monsieur; vous allez voir que votre société commence à être un peu moins rebelle à la logique chinoise.

— Je vous écoute, de quoi s'agit-il?

— Pendant trois éternelles journées j'avais vainement cherché le rapport qui peut exister entre la nation française, divisée en société catholique et société philosophique d'une part, et vos journalistes divisés, d'autre part, en journalistes légitimistes, républicains, dynastiques, etc.

— Eh bien!

— Eh bien! j'ai trouvé cela. En effet, si j'ai bien compris vos définitions, vous entendez par philosophe, en France, celui qui, dans toutes les sciences, dans les sciences morales et sociales plus peut-être encore que dans les sciences physiques, prend pour point de départ des principes diamétralement contraires aux principes du christianisme. Ainsi, par exemple, l'auteur de la comédie que nous avons vu jouer il y a trois jours est bien un philosophe, et le prédicateur de Notre-Dame est un chrétien, n'est-ce pas?

— Admirablement distingué, monsieur!

— Si donc un journaliste ne trouve pas un mot à reprendre dans la moralité de la comédie en question, si les situations les plus révoltantes de la pièce ne lui inspirent au contraire que des éloges et même des flatteries, direz-vous de lui qu'il est philosophe ou qu'il est chrétien?

— Bien certainement je dirai qu'il est philosophe.

— Ayez maintenant la bonté de répondre aussi catégoriquement à

cette seconde question. Vous n'avez pas oublié la conversation du duc de Richelieu et de la marquise de Prie au premier acte. Comment trouvez-vous que je l'ai écoutée?

— Je puis affirmer, monsieur, qu'elle fut accueillie par vous avec toute la susceptibilité, toute l'indignation d'un chrétien.

— M'avez-vous entendu dire que *cette conversation est délicieusement scélérate ;* que *les deux interlocuteurs luttent de gracieuse impudence et de spirituelle effronterie ?*

— Oh! monsieur!

— Et au deuxième acte, lorsque le duc de Richelieu entre dans une chambre obscure où il croit trouver mademoiselle de Belle-Isle objet de son infâme pari, et où il ne rencontre que madame de Prie, que l'obscurité lui fait prendre pour mademoiselle de Belle-Isle, ai-je dit, moi, que le *rideau tombe spirituellement* sur cette turpitude digne de Tibère et de Messaline? Non, monsieur; c'est un de vos journalistes qui s'exprime de la sorte. Voyez, lisez vous-même. Ce qui me donne le droit de conclure non seulement que ce journaliste n'est pas chrétien, mais encore que le mandarin chinois qui vous parle, est, dans le sens le plus rigoureux du mot, mille fois plus chrétien que lui. Qu'en pensez-vous?

— Cela me semble incontestable.

— Donc il reste surabondamment établi que le journaliste dont je lisais tout-à-l'heure le feuilleton est philosophe à la façon de l'auteur comique qu'il encense.

— Vous ne trouveriez pas un homme en France pour qui cette conclusion fît l'ombre d'un doute; mais où voulez-vous en venir?

— *Hâtons-nous lentement*, monsieur, d'après l'excellent précepte d'un de vos meilleurs poëtes; car la chose en vaut la peine, comme il vous sera facile bientôt, et j'espère même agréable, d'en convenir. Notre journaliste est donc philosophe.

— Fort bien.

— Or, il est en même temps légitimiste. C'est-à-dire que dans la feuille où il est rendu un compte si complaisamment bienveillant et sympathique de *Mademoiselle de Belle-Isle*, j'ai lu une dissertation fort sérieuse et fort longue sur la nécessité de rétablir au plus tôt le principe monarchique pur en France. Le journaliste annonce même le plus solennellement du monde que la chose aura lieu en 1840, à savoir l'an prochain, si j'ai bien saisi les principes de la chronologie grégorienne. Et, pour qu'on ne doute pas de l'infaillibilité de ses paroles, il se dit inspiré des prophéties d'un faiseur d'almanachs très

célèbre qu'il nomme, je crois, Nostradamus. Tout cela, principes et prophétie, est, il est vrai, entremêlé de je ne sais quelle théorie sur le vote universel qui, au tort grave de rendre les principes contestables et les prophéties superflues, pourrait joindre l'inconséquence d'avoir plus d'un trait de ressemblance avec ce que vous appelez la souveraineté populaire. Mais, au fond, on voit bien que le journaliste tient infiniment moins au vote universel qu'au principe monarchique et à ses prévisions infaillibles à l'endroit de l'année 1840. D'où vous me permettrez de conclure, je suppose, qu'il est véritablement légitimiste.

— Il l'est de tout point.

— Or, n'ai-je pas déjà prouvé qu'il est philosophe?

— Sans le moindre doute.

— Donc, affirmer d'un journaliste, en général, qu'il est philosophe, c'est dire implicitement qu'il est légitimiste, et par conséquent dire qu'il est légitimiste, c'est affirmer qu'il est philosophe.

A cette généralisation pour moi si complétement malentendue, je ne pus retenir un sourire; mais le mandarin n'y fit pas la plus légère attention. Il délirait de joie et de logique.

— Et si cette conclusion est incontestable, comme elle l'est, ajouta-t-il incontinent, il y a cent à parier contre un, vu l'invincible puissance de l'analyse, que tout journaliste républicain dans l'ordre politique est chrétien dans l'ordre social, et réciproquement. Or, vous m'avez dit que les journalistes sont les mandarins des diverses fractions de la société française dont ils expriment les doctrines; si bien que tous les lecteurs des journaux légitimistes sont nécessairement d'effrontés philosophes, tous les lecteurs des journaux républicains des chrétiens irréprochables. Je pourrais appliquer la même règle aux autres classes de journaux dont vous m'avez parlé, et à leurs lecteurs; mais je préfère résumer mon raisonnement dans un exemple qui doit être, pour vous et pour moi, la personnification la plus saillante possible de nos principes. J'affirme donc que la presque totalité des spectateurs qui assistèrent à la première représentation de *Mademoiselle de Belle-Isle* étaient des légitimistes.

En achevant ces mots, le mandarin fut passablement désappointé de ne pas trouver mon approbation et son triomphe dans mes regards; je n'avais pas cessé de sourire.

— Qu'y a-t-il donc? reprit-il après une courte pause; je me flatte, monsieur, d'avoir raisonné juste.

— Aussi juste, repris-je avec une excessive politesse, qu'on peut raisonner sur des hypothèses.

— C'est sur des faits que j'ai raisonné, monsieur, et sur des faits encore que vous m'avez vous-même fournis.

— Oui, mais vous avez eu le tort de vouloir les concilier sans sortir de l'ordre logique, sans tenir compte des intérêts et des passions qui tourmentent une société comme la nôtre. Vous avez voulu conclure de l'ordre social à l'ordre politique, des idées religieuses aux classifications gouvernementales, parce que vous ignoriez que, dans leur désir invincible de gouverner, les partis politiques subordonnent tout chez nous au système de gouvernement qu'ils affirment seul applicable. Vous ignoriez encore que les hommes qui préconisent un système de gouvernement s'estiment seuls dignes, se donnent pour seuls capables de l'appliquer. Si bien que l'ambition et la théorie, l'homme et le système, se sacrifient mutuellement, sans scrupule et sans pitié, tout ce qui peut être de nature à s'opposer à leur triomphe. Le christianisme n'est pas plus épargné que tout le reste dans ce pacte vraiment diabolique. Vous avez lu dans un journal légitimiste un compte-rendu immoral d'une immorale comédie, et vous en avez conclu que le légitimisme et la philosophie se donnent la main, et vous avez dit que le légitimiste et le philosophe ne font qu'un, et vous auriez parfaitement raisonné s'il eût été question d'un peuple à l'état normal. Mais nous, *nous avons changé tout cela* : c'est encore notre grand Molière qui le dit, le poëte comique que je vous ai déjà cité dans notre conversation au théâtre. Le journal légitimiste où vous avez lu le feuilleton d'un philosophe, antichrétien!!! Ah! monsieur, vous ne pouviez tomber dans une erreur plus grossière, pardonnez-moi ce qui pourrait manquer de politesse à cette expression en faveur de son extrême justesse. Je connais assez particulièrement les principaux rédacteurs du journal que vous accusez de philosophisme, et je puis vous assurer qu'ils sont loin d'être philosophes. Même, l'homme qui le dirige, pour ainsi dire en maître, est prêtre, un excellent prêtre, voyez! un de ces prêtres, monsieur, dont la parole, pendant le carême, a achevé de vous initier dans nos églises à la connaissance de nos mystères, dont les traditions laissées en Chine par les dominicains et les jésuites vous avaient donné un avant-goût. Quant aux lecteurs du journal en question, que vous avez également englobés dans votre accusation de philosophisme, ils sont encore moins philosophes, s'il est possible, que les journalistes qui les endoctrinent; ils passent, en général, pour d'assez bons chrétiens.

— Et pourriez-vous me dire l'effet qu'a produit sur eux le feuilleton philosophique du journal légitimiste?

— Hélas! monsieur, vous touchez là à une de nos plaies les plus douloureuses. Je vous ai déjà dit un mot de l'empire exercé aujourd'hui par les journalistes sur leurs lecteurs. Les chrétiens surtout, quand ils se sont laissé enrôler dans un parti, ne sont pas plus que les autres affranchis de cette domination en quelque sorte magique. Vous avez lu, monsieur, l'*Enfer* du Dante?

— Qui oserait se dire lettré sans avoir lu la *Divine Comédie*.

— Eh bien! nombre de chrétiens ressemblent aujourd'hui chez nous à ceux dont le poëte florentin dit qu'*ils ont perdu le bien de l'intelligence*. Quoique restés fidèles aux manifestations extérieures du sentiment religieux, la notion pure du christianisme paraît s'être insensiblement altérée dans l'intimité de leur conscience. C'est qu'il faut avoir une raison supérieure et constamment en haleine pour n'être pas modifié, même sans s'en apercevoir, ce qui rend la contagion plus périlleuse, par cette continuelle communauté de relations de tout genre que nous sommes obligés d'entretenir avec des hommes qui vivent, esprit et corps, en opposition ouverte avec nos croyances. Puis, ce pêle-mêle social a eu le malheur d'avoir son expression littéraire dans une poésie spéciale à notre époque, où les grandes, les sévères et chastes images du christianisme ont été monstrueusement accouplées aux plus audacieuses peintures des passions humaines. Et cette poésie a eu le front de s'appeler chrétienne, monsieur, et elle n'a pas eu grand mal à se faire accepter comme telle par un monde qui cherchait une justification aux allanguissements d'esprit et de cœur qu'il ne se sentait pas la volonté de combattre. Aussi, lorsque les poëtes, organes de cette alliance essayée entre le beau et le laid naturel, entre le beau et le laid social, sont, d'excès en excès, arrivés à défigurer complétement le christianisme dans leurs fictions, des gens qui se disent chrétiens ont continué à recevoir comme chrétiennes ces œuvres empoisonnées d'une immoralité délirante. Ils ont savouré le mal avec la même tranquillité, la même joie, qu'ils auraient eues jadis à se désaltérer aux claires sources du bien. De la lecture de ces écrivains qui, après avoir prostitué le christianisme à des systèmes poétiques, ont ensuite voulu en faire l'esclave de je ne sais quelles hallucinations panthéistiques, on est passé bien naturellement à des auteurs, qui, dès leur première entrée dans le monde littéraire, s'étaient montrés sans transition ce que nos prétendus poëtes chrétiens sont dans leurs productions récentes. Et cette fois encore le poison a été bu avec la même sécurité.

Personne, à ce qu'il paraît, ne le sent courir dans ses veines. Vous voyez, monsieur, que *le bien de l'intelligence* n'est que trop réellement perdu pour toute cette classe de chrétiens, c'est-à-dire que dans tous ces corps qui s'inclinent encore devant Dieu vous chercheriez vainement une âme ayant conscience évidente de sa foi. A qui le devoir de venir d'abord en aide à une situation morale si déplorable? A qui, je vous le demande, si ce n'est à la critique littéraire, dès qu'elle aurait une juste idée de l'éminence, de la sainteté de la mission qu'elle a reçue à notre époque. Or, les journalistes sont maîtres de la critique comme ils le sont de l'esprit de leurs lecteurs. Ce serait donc aux journalistes à diriger leurs lecteurs dans l'appréciation consciencieuse des œuvres d'art, et à faire luire la lumière au nom de la foi dans toutes ces intelligences encombrées de préjugés mondains, d'habitudes dépravées, de bonnes notions autrefois claires, aujourd'hui à demi éteintes, de fausses relations sociales.

— Et pourquoi ne le font-ils pas?

— C'est qu'au lieu d'être divisés, comme vous avez très judicieusement supposé que cela devait être, en journalistes philosophes et chrétiens, ils le sont, monsieur, en journalistes légitimistes, républicains, dynastiques, etc. C'est que, je vous le répète, car c'est ici le vrai rapport entre nos catégories sociales et gouvernementales, c'est que l'art, la morale, la religion, la société, les journalistes et les partis dont ils sont les organes, vivent tous à travers les préoccupations de leur pensée politique. La grande affaire des partis c'est la conquête immédiate du pouvoir. Tout ce qui, dans l'art, dans la morale, dans la religion, peut concourir à la réalisation de leurs vues politiques, ils ont la condescendance de s'en servir; tout ce qui n'y peut rien ils le négligent; tout ce qui s'y oppose ils l'attaquent ou le flétrissent. Les journalistes légitimistes qui font profession publique de christianisme, qui, par conséquent, ne devraient négliger aucune occasion de le défendre lorsqu'il est attaqué et d'en montrer la prééminence dans ses rapports avec l'art, la science, la société, les journalistes légitimistes ne semblent pas plus comprendre que les autres la haute et grave responsabilité de leur fonction. Vous en avez une preuve malheureusement trop évidente dans le feuilleton dont le langage vous a si profondément et si justement révolté. Maintenant, que voulez-vous que fasse cette partie de la société chrétienne, plus immédiatement soumise aux insinuations des journaux légitimistes? Intelligente d'esprit, faible de conviction et de cœur comme elle est, elle s'abandonnera de plus en plus à des goûts intellectuels, à des inclinations morales, dont ses maîtres en

intelligence ne lui signalent ni la dépravation, ni le danger. Elle a lu en toute sécurité, sans en éprouver, croit-elle, la moindre atteinte, la *Chute d'un Ange*, *Notre-Dame de Paris*, *le Père Goriot* et *Lélia;* pourquoi n'irait-elle pas voir *Mademoiselle de Belle-Isle* et tous les autres drames de M. Alexandre Dumas, puisque, d'ailleurs, M. Alexandre Dumas est décidément notre premier poëte dramatique, à ce que dit notre feuilletoniste, et qu'au point de vue moral tous les drames de M. Alexandre Dumas ne sont ni meilleurs ni pires que *Mademoiselle de Belle-Isle?* Prenez le théâtre de M. Dumas, monsieur, lisez-le d'un bout à l'autre; au fond, vous n'y trouverez jamais qu'une chose à laquelle vous avez fort justement applique la flétrissante expression d'un grand philosophe. Les accessoires peuvent être plus ou moins crus, plus ou moins nauséabonds, les mobiles des personnages plus ou moins ignobles; mais, encore une fois, lisez, et vous verrez que le fond est toujours le même, toujours la bête. Quant à M. Hugo, à qui notre feuilletoniste assigne le second rang au théâtre, parce que, dit-il, M. Dumas a sur lui l'*avantage de l'action*, sa bête à lui est plus gigantesque et plus parée, si vous voulez, elle est plus que celle de M. Dumas, pour me servir encore d'une expression de notre feuilletoniste, l'enfant de l'*imagination et de la fantaisie;* mais pourtant c'est encore la bête; de sorte que nous pourrions comparer le drame de M. Dumas à Bucéphale, et celui de M. Hugo à l'éléphant de Porus. Quoi qu'il en soit, le christianisme ne saurait approuver, même au théâtre, ni le matérialisme réel jusqu'aux limites du possible de M. Dumas, ni le matérialisme, d'autres disent poétisé, nous dirons, nous, badigeonné de M. Hugo. Mais, d'un autre côté, il est évident que si nulle protestation ne s'élève au nom du christianisme contre les immoralités flagrantes que ces deux maîtres de la scène produisent au théâtre, ils auront pour spectateurs d'abord tous ceux qui appartiennent de près ou de loin à la société que nous avons nommée philosophique, puis tous ces défectionnaires honteux de la société chrétienne dont j'ai essayé tout-à-l'heure de vous esquisser le portrait. Ce public donné, qui donc pourra s'étonner des drames de M. Dumas, de M. Hugo, et des imitateurs de ces deux *grands* maîtres? et les drames de ces messieurs une fois connus, qui sera embarrassé de caractériser la partie de la société française pour qui ces drames sont faits? Peut-être chercheriez vous, monsieur, à reléguer le mal dans ces hauteurs de la société que nous appelons la *bonne compagnie* en France, et dont les maîtres de la scène se flattent, en effet, d'être l'expression fidèle. Détrompez-vous; le mal est partout. Ce qu'on appelle peuple est aussi

divisé en deux parts. Nous avons un peuple philosophe et un peuple chrétien : et le peuple philosophe a seul un théâtre, théâtre servilement calqué sur le théâtre de la bonne compagnie. Il est parfaitement inutile qu'un personnage tel que vous, monsieur, aille compromettre sa dignité dans ces écoles du vol, de la prostitution, du meurtre et du suicide, où l'homme du peuple va chaque soir consacrer à sa démoralisation le denier qui devrait être destiné à l'entretien et à l'éducation de sa famille. Lisez les débats de nos cours d'assises et de nos tribunaux de correction, et vous connaîtrez à fond notre mauvais peuple ; vous y verrez à la fois son théâtre et sa vie.

Comme j'achevais ces mots, on annonça une visite, et je pris congé de notre mandarin qui paraissait plongé dans les méditations les plus mélancoliques.

POËSIE.

LE PAPE.

Seul pouvoir ici bas vraiment humanitaire,
Seul phare conservé dans la nuit des esprits,
Voix qui ne vieillit pas, grandeur héréditaire
Qu'un siècle lègue au siècle à travers ses débris !

Lois, empires, cités, autour de lui tout tombe ;
Partout la terre tremble et le cratère bout ;
Vingt peuples sous ses yeux ont glissé dans la tombe,
Et lui, le saint vieillard, il est encor debout.

En vain sur lui Néron usa ses dents de tigre ;
Attila frémissant le vit et recula ;
Les Barbares du Don, du Danube, du Tigre,
Vinrent lécher ses pieds, et s'arrêtèrent là.

Mais le monde vieilli devait encor renaître ;
Il l'accueille expirant et tombant en lambeaux ;
Il l'arrose à grands flots du sang du divin maître,
Et dit, soufflant dessus : Lève-toi des tombeaux !

Soudain du sol fangeux que le Barbare foule
Un élément nouveau surgit à cette voix ;

Sur le vieux tronc pourri, des nations en foule
Viennent s'enter et croître à l'ombre de la croix.

Et du corps gigantesque où coule un sang sauvage
Le vieillard est le chef, et l'esprit, et le cœur ;
Il contient les torrents qui mordent leur rivage,
Et préside en arbitre ou commande en vainqueur.

Comme il vit les tyrans grincer les dents de haine
Sans en avoir jamais moins aimé ni moins cru,
Plus tard, le sort du monde à son sceptre s'enchaîne
Sans que son humble lot s'en soit jamais accru.

Immobile pilote, au tillac de la terre
Il siége et voit l'orage avant qu'il soit éclos ;
L'équipage s'émeut... lui, calme et solitaire,
A sans cesse les yeux sur l'étoile ou les flots ;

Et si la nuit menace, et si la force brute
Plie à son joug de fer l'homme né pour le ciel,
Il parle, il crie, il tonne, il foudroie... et recrute,
Pour seconder son bras, des forts en Israël.

Lui seul, quand des tyrans jouant avec la plèbe
Substituaient au droit la force de leur bras,
Il relevait les fronts inclinés sur la glèbe,
Et réprimait l'orgueil de despotes ingrats.

Ainsi, ces lois, ces mœurs, ces droits qui nous honorent,
Peuples, si vous cherchez d'où leur aurore a lui,
Regardez, et vraiment honte à ceux qui l'ignorent!
Regardez ce vieillard, et tombez devant lui.

C'est de ce front ridé, marqué du signe austère,
Que l'esprit du Seigneur descend silencieux ;
Cette débile main porte toute la terre,
Cette voix grêle enchaîne et l'enfer et les cieux.

Lui seul il éloigna de vous la barbarie,
Créa l'obéissance et fixa le pouvoir ;
Il rappela du ciel la liberté tarie,
Réhabilita l'homme et fonda le devoir.

Oh! si jamais, riant des promesses écrites,
Des guides vous montraient un sentier différent,

Peuples, fermez l'oreille à leurs voix hypocrites,
Et suivez le pêcheur sur son esquif errant.

Et voyez, à l'entour quel roc qui ne chancelle?
Quelle voix n'a faibli? Quel astre n'a tremblé?
Mais Pierre est là toujours, et toujours sa nacelle
Vogue malgré les vents sur l'Océan troublé.

Il est là pour bénir, majesté solitaire,
Pour veiller au bercail à sa garde commis;
Serrez-vous à ses pieds, ô peuples de la terre,
Car il ne peut tomber; c'est Dieu qui l'a promis.

A. Devoille.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Sacre de MM. les évêques d'Orléans et de Vincennes. — Départ de M. l'évêque de Nancy pour les États-Unis. — Nomination de M. l'abbé Sibour à l'évêché de Digne. — Insurrection à Zurich. — Persécution au Ton-King et en Cochinchine. — Emploi des dons provoqués par le clergé pour la Martinique. — Accomplissement de deux vœux. — Acte d'impiété d'un jeune Français à Rome. — Distribution des prix du concours; absence du clergé.

De solennelles et touchantes cérémonies ont eu lieu pendant le mois qui vient de s'écouler. On comprend que nous voulons parler d'abord des processions annuelles du 15 août, que beaucoup de villes de l'ouest et du midi ont vues circuler dans leurs rues, et auxquelles, à Paris, nous avons assisté dans l'intérieur des églises, où se pressait une foule compacte, mais partout silencieuse et recueillie; puis du sacre de M. l'évêque d'Orléans et de M. l'évêque de Vincennes (États-Unis), qui a été célébré le 18, par M. l'évêque de Nancy, assisté de M. l'évêque de Versailles et de M. l'ancien évêque de Beauvais; en présence de M. l'archevêque de Chalcédoine, récemment arrivé de Rome; de M. Missir, archevêque d'Irénopolis, prélat du rit grec; de M. l'internonce pontifical, et de M. le coadjuteur nommé d'Aire. Plusieurs chanoines, plusieurs curés d'Orléans, d'une part; un grand vicaire de la Nouvelle-Orléans et le consul américain, de l'autre, assistaient également à cette belle solennité, véritable image de l'unité de l'Église catholique, puisqu'un prélat était sacré pour l'Amérique par des évêques français, en présence du représentant du

Saint-Siége et de deux pontifes venus du Levant. — Peu de jours après son sacre, le nouvel évêque de Vincennes est allé s'embarquer au Havre pour son diocèse. M. de Forbin-Janson, évêque de Nancy, a voulu l'accompagner, et consacrer à évangéliser cette chrétienté lointaine les loisirs forcés auxquels l'obligent de haineuses préventions. — Voilà comment un évêque, un prêtre catholique se venge de ses ennemis : en portant au-delà des mers le feu de son zèle et l'ardeur de sa charité!

Ayant à annoncer aujourd'hui la nomination de M. l'abbé Sibour, chanoine de Nîmes, à l'évêché de Digne, nous rectifions par là même une erreur que nous avions commise dans notre précédent numéro, en disant que deux siéges seulement étaient vacants, celui d'Auch et celui d'Angers, qui sont effectivement les seuls auxquels le gouvernement ait à pourvoir en ce moment.—Celui de Digne appelait un évêque depuis près d'un an, le grand âge de M. Miollis l'ayant engagé à donner sa démission, et la nomination de M. Paysant, que nous avions donnée comme certaine (t. III, p. 214), n'ayant point eu lieu.

Il nous serait difficile de donner dans ce numéro des détails précis et circonstanciés sur ce qui vient de se passer à Zurich, où les catholiques, froissés dans leurs intérêts religieux et opprimés dans leur foi, ont eu recours à la force pour secouer un joug odieux. Nous attendons de nouveaux renseignements pour donner un historique exact de cette grave affaire. — Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'état actuel des chrétiens du Ton-King et du royaume d'Anan, que poursuit une horrible persécution. Croirait-on que les plaintes des journaux religieux n'ont eu aucun écho dans la presse prétendue *libérale*, et qu'une seule feuille de l'opposition, le *Capitole*, s'est émue au récit des abominables cruautés dont nous avons parlé dans notre dernier numéro? « La couleur du *Capitole*, a-t-il dit, n'est pas celle d'un parti, mais celle du pays tout entier; tout ce qui est français a donc droit à nos égards. Parmi les prêtres qui s'occupaient de leur sainte mission dans ces États, et auxquels un prince asiatique a fait trancher la tête de sang-froid, et par esprit de persécution religieuse, il en est, dit-on, plusieurs qui sont français. N'y en eût-il qu'un seul, le plus faible et le plus obscur de tous, il avait droit à la protection de la France, qui devait l'accompagner sur les rives les plus lointaines. — Que les hommes religieux considèrent comme martyrs les victimes de Ton-King, nous le concevons; mais nous, hommes politiques, nous voyons dans ces assassinats commis par un barbare un outrage grave,

un affront sanglant fait à la France civilisée. Que les pauvres prêtres persécutés portent directement leur plainte au pouvoir, et qu'ils comptent sur notre zèle à servir la justice et le malheur. Nous serons les premiers à les défendre et à signaler la lâcheté d'un gouvernement qui laisserait au loin égorger des Français, prêtres ou non, sans obtenir aux yeux du monde une éclatante réparation. »

Ces paroles énergiques ont porté leurs fruits : un travail sur ce sujet a été récemment présenté au ministre des affaires étrangères et a fixé son attention. Il paraît avoir compris que la France doit protection à tous ses enfants; cette protection leur sera accordée, nous osons maintenant l'espérer. L'apparition de quelques vaisseaux sur les côtes de la Cochinchine, des mesures habilement combinées et exécutées avec vigueur, suffiront sans aucun doute pour mettre un terme aux fureurs d'un roi barbare, et le nom français ne sera que plus respecté dans ces contrées lointaines; mais il faut se hâter, la persécution va toujours croissant, amenant chaque jour de nouveaux supplices, révélant chaque jour de nouvelles victimes. — Voici ce que nous lisons dans le n° qui vient de paraître des *Annales de la propagation de la foi.*

« L'année 1838 a été une année de misères et de tribulations pour le Tong-King et toute la Cochinchine. Le glaive de la persécution a fait de grands ravages et le ciel a été peuplé de martyrs!!! Les deux évêques dominicains du Tong-King (1) ont été arrêtés, et ont eu la tête tranchée au mois de juillet dernier. Trois pères espagnols du même ordre ont aussi été arrêtés et ont eu la tête tranchée. Sept prêtres du pays, quatre du district des PP. dominicains et trois de celui de la mission française ont aussi été arrêtés et ont eu la tête tranchée. Tous ces généreux confesseurs et martyrs ont illustré l'Église par le courage, la fermeté et la constance qu'ils ont montrés au milieu des tourments : tous ont versé leur sang pour la foi de J.-C. »

Veut-on savoir quels secours peut offrir aux malheureux, dans les désastres publics, le clergé répondant à la voix de ses premiers pasteurs? — Qu'on lise la lettre suivante, datée du 9 août dernier, et adressée, par le comité central des souscriptions pour la Martinique, à M. l'évêque d'Agen :

---

(1) M. Ignace Delgado, évêque de Mellipotame, vicaire apostolique depuis le 11 février 1794; et M. Dominique Hénarès, évêque de Fesseite, coadjuteur depuis le 9 septembre 1800.

« Monseigneur, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 9 juillet, pour m'annoncer le dépôt chez le receveur général du département du produit des quêtes réalisées par vos soins, en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

» En faisant un appel à la générosité nationale, nous savions, Monseigneur, l'appui que nos efforts trouveraient dans la religion et dans les sentiments qu'elle inspire; mais lorsque nos espérances ont été si complétement réalisées, nous sommes heureux d'avoir à proclamer que c'est à la pieuse intervention du clergé, et à la vôtre en particulier, que nous devons cet élan de sympathie et de charité en faveur de nos infortunés compatriotes d'outre-mer.

» Le comité central me charge, en conséquence, d'avoir l'honneur de vous offrir ses actions de grâce, ainsi que l'hommage de sa profonde gratitude pour votre active coopération à l'œuvre que nous avons entreprise.

» Veuillez agréer, Monseigneur, les assurances de mon respect.

» *Le vice-amiral pair de France, vice-président du comité,*

» E. Halgan. »

Certes, il est impossible de rendre au zèle des évêques un témoignage plus complet. Comment se fait-il donc que les intentions des nombreux donateurs qui ont confié leurs aumônes au clergé soient si mal remplies? Les églises, les couvents, les presbytères détruits sont presque entièrement oubliés dans la répartition des fonds. Les quêtes envoyées par les évêques à la caisse centrale à Paris, sont transmises à l'administration civile de la colonie, administration très peu favorable à la religion et qui tient fort peu à relever de leurs ruines les beaux monuments dont les jésuites et les dominicains ont enrichi cette île.—Pourquoi ce qui reste encore, du moins, des quêtes épiscopales, au lieu d'être versé à le caisse centrale, ne serait-il pas déposé au séminaire du Saint-Esprit, chargé d'envoyer des missionnaires à la colonie, et qui a de fréquents rapports avec elle? — C'est une idée qui demande un sérieux examen de la part du comité de souscription formé à Paris, et composé d'hommes trop honorables pour qu'on ne doive pas espérer qu'ils la méditeront avec soin.

Nous avons parlé, en commençant, de pieuses cérémonies : les journaux nous en font connaître deux qui montrent combien l'esprit de foi a encore de puissance sur quelques âmes d'élite. — A Morlaix, le 10 août, des pêcheurs de Roscoff, sauvés d'une mort imminente par un bâtiment qui les a conduits à Cherbourg, sont venus pieds nus

remercier Dieu de leur avoir conservé la vie alors qu'ils n'avaient plus d'espoir de revoir leurs familles. Leurs femmes et un enfant, qui les accompagnaient à l'église, étaient aussi pieds nus. — A la Rochelle, on a été témoin, le 13 août, de l'accomplissement d'un vœu renfermé dans des conditions trop rares pour qu'il ne soit pas digne d'être remarqué. Un ancien portefaix, né le 4 août 1739, étant tombé gravement malade à un âge déjà avancé, fit le vœu que s'il se rétablissait et atteignait l'âge de cent ans, il ferait dire une messe et se rendrait à l'église pieds nus et n'ayant pour tout vêtement qu'un simple caleçon de toile. C'est le 13 août, à huit heures du matin, que Jacques Souplet, âgé de cent ans neuf jours, a rempli sa promesse. Il était escorté de deux vieillards dont le plus jeune avait quatre-vingt-dix-huit ans. La foule était gaande pour voir passer ces trois siècles se donnant le bras. Malheureusement le temps était frais et pluvieux, et le vénérable centenaire, dans un état presque complet de nudité, tremblait de tous ses membres. M. le curé de Saint-Sauveur, avant de monter à l'autel, s'est approché de lui et l'a engagé à se couvrir, ce à quoi il a consenti; il a ensuite entendu la messe dans un pieux recueillement, et a communié.

Combien ces exemples sont touchants par eux-mêmes, et plus encore quand on les compare à l'ostentation d'incrédulité dont quelques adeptes de la nouvelle philosophie ne craignent pas de faire parade, en France comme à l'étranger, où ils donneraient, si on nous jugeait sur leur conduite, une singulière idée de l'esprit qui nous anime! — Dernièrement, un jeune Français, élevé probablement dans l'un de ces *vastes établissements de l'État*, où la jeunesse *n'entend rien qui ne lui inspire l'amour éclairé de la religion*, si l'on en croit le discours prononcé par M. Villemain à la distribution des prix du concours, se trouvant, à Rome, sur le passage d'une procession, refusa de déposer un cigarre qu'il tenait à la bouche au moment où s'approchait le prêtre portant la sainte hostie. Notre jeune compatriote fit plus. Un soldat de l'escorte lui ayant intimé l'invitation de s'éloigner ou de prendre une attitude plus respectueuse, le fumeur se porta à des voies de fait que le *Moniteur* veut bien qualifier de *très blâmables*. Ce jeune homme fut immédiatement arrêté, une procédure fut dirigée contre lui sous la double prévention d'offenses envers la religion et de mauvais traitements exercés sur la personne d'un militaire de service. Il fut condamné; mais notre ambassadeur, M. de Latour-Maubourg, ayant eu recours à la clémence du Saint-Père, le coupable reçut sa grâce pleine et entière, et fut aussitôt mis en liberté. — Il

paraît que ce fait a excité une vive indignation dans les colonnes des journaux libéraux, ces zélés défenseurs de la dignité du nom français et de ce qu'ils appellent les *libertés de l'Église gallicane*. On a crié au scandale, on a accusé l'indifférence de notre ambassade en matière d'honneur national, si bien que pour désarmer le courroux libéral, le *Moniteur* a annoncé la mise en liberté du fumeur philosophe, obtenue par les soins de M. Latour-Maubourg.

Nous ne ferons qu'une observation à ce sujet. Nous vivons en France sous un régime de *tolérance religieuse* qui peut expliquer la conduite de notre jeune compatriote à Rome. Il n'a eu que le tort de vouloir transporter les mœurs nationales sur le sol de la métropole du catholicisme. Il se sera rappelé que dans sa belle patrie, les jours les plus saints ne sont pas garantis contre le scandale des profanations; il se sera rappelé que l'administration laisse publiquement travailler à ses édifices en construction, même le jour de Pâques et le jour de l'Assomption; il se sera rappelé que les hommes actuellement au pouvoir en France ont battu des mains aux licences des clercs d'avoués et des commis-marchands contre les processions et les plantations de croix d'un autre temps; et il aura conclu qu'il pouvait, sans crime, faire respecter les priviléges du cigarre par la piété des catholiques romains. — Tout porte ses fruits dans ce monde.

Et puisque nous venons de citer une phrase, la seule phrase du discours du grand-maître de l'Université qui ait eu rapport à la religion dans la grande solennité du concours des colléges royaux, qu'on nous permette de remarquer à cette occasion que ce qui se passe de nos jours à l'égard du clergé de France rappelle ce qui a été dit par Tacite au sujet des images de Cassius et de Brutus, qu'on ne vit point paraître aux funérailles de Junie, avec les autres enseignes des plus illustres maisons de Rome : *Præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quòd effigies eorum non visebantur*. — Sans parler, en effet, des corps délibérants de l'État, dont les siéges sont vides et les tribunes veuves de l'ordre qui fut si long-temps à la tête des savants et des orateurs, comment arrive-t-il qu'il se trouve absent des solennités consacrées à l'encouragement des lettres et des études, à ces distributions de couronnes originairement tissues par ses mains, à ces triomphes que lui seul a préparés par tant de lumières, de soins et de travail? — Non sans doute, il n'est plus là pour distribuer les palmes à la jeunesse laborieuse; il n'est plus là pour préluder aux nobles exercices par lesquels l'année scolaire se ferme dans les colléges; ce sont des

hommes de l'ordre civil qui le remplacent, qui recueillent ce qu'il a semé. Mais on ne peut s'empêcher, comme aux funérailles de Junie, de chercher son image absente pour lui reporter la gloire et les hommages de ces solennités. On ne saurait oublier que c'est lui qui fut le maître, l'instituteur en chef de cette jeunesse couronnée, et que c'est de lui, enfin, que descend cette noble race d'athlètes qui est l'espoir de la civilisation et de la société. Il est absent; on le repousse : on tâche de l'oublier; mais, malgré cette ingratitude, on se souviendra toujours de son glorieux passage dans la carrière de l'enseignement. On ne saurait montrer un succès dans les lettres et dans les sciences qui ne remonte au clergé, qui ne vienne du clergé, qui n'appartienne au clergé. — Voilà ce qu'on ne peut point empêcher en chassant son image des lieux qu'elle a tant illustrés, et où elle a brillé si longtemps seule du plus grand éclat. Tous les flambeaux qui vous éclairent, c'est par lui qu'ils ont été allumés. C'est lui qui est l'instituteur de vos instituteurs, le maître de vos maîtres, la source où vous avez tout puisé, tout emprunté. Vous croyez être quittes de la dette en la reniant, et dispensés de reconnaissance envers lui en le chassant de vos solennités littéraires; mais n'oubliez pas la réflexion de Tacite; sa remarque subsiste : *Præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quòd non visebantur..* Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bibliothèque Chrétienne, ou *Choix de livres indispensables à un chrétien.* — Novum-Testamentum (1). — Nous nous bornerons à annoncer aujourd'hui cette publication, et à dire qu'elle paraît sous le patronage de *messieurs* de Saint-Sulpice, ces maîtres si éminents par leur science, si haut placés dans l'estime des gens de bien par leurs vertus. M. l'abbé Mollevaut, vénérable par son savoir et sa piété, directeur du grand séminaire, veut bien diriger les éditeurs dans le choix des ouvrages. C'est à son expérience pratique, à son goût éclairé que seront dues les améliorations dont ils enrichiront la

(1) 10 à 12 vol. petit in-18, prix : 2 fr. 50 c. papier fin, et 3 fr. papier vélin. — Le *Nouveau Testament* (en latin) forme un volume. — A Paris, au bureau de la *Revue catholique.*

petite *Bibliothèque chrétienne*. M. l'abbé Mollevaut s'est montré assez bienveillant pour se charger, avec quelques uns de ses amis, de la correction d'autant d'épreuves qu'il en faudra pour que la dernière retourne à l'impression sans aucune faute.

La parole de Dieu devant précéder celle de l'homme, c'est par le *Nouveau-Testament* que commence cette collection; l'*Imitatio Jesu Christi* viendra ensuite, et successivement, sans lenteur et sans précipitation, les autres précieux ouvrages qui entrent dans le plan tracé. Cette Bibliothèque se composera de livres latins et de livres français, qui tous, indépendamment du *Novum-Testamentum* et de l'*Imitatio Jesu-Christi*, sont en possession du suffrage des juges éclairés. Les bonnes éditions de ces ouvrages manquent ou sont fort rares. L'intention des éditeurs est de les reproduire avec toute la perfection que permettent les progrès de la typographie. Le format petit in-18 a été choisi sans doute comme étant commode et surtout portatif. La correction du texte sera, nous assure-t-on, l'objet d'une attention spéciale, et surpassera celle des meilleures éditions. Des améliorations ignorées jusqu'à ce jour y seront même introduites. Ainsi, dans le *Novum Testamentum*, le texte rappelant les propres paroles de Jésus-Christ sera distingué par des italiques du texte de la narration; les noms DIEU, JÉSUS-CHRIST, seront en petites majuscules.

Nous donnerons plus tard la liste des ouvrages qui doivent composer la *Bibliothèque chrétienne*, reproduction de livres utiles, indispensables, qui ne peut manquer d'être bien accueillie du public chrétien.

—

ATLAS HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET GÉNÉALOGIQUE DE LESAGE, (comte de Las-Cases) (1). — Peu d'ouvrages ont eu un succès aussi universel, aussi soutenu et aussi mérité. La méthode qui a présidé à la composition de cet admirable travail, est sortie victorieuse de toutes les épreuves; elle a été employée avec les plus heureux résultats par

(1) Deux éditions : l'une in-4°, chez Hachette, libraire de l'Université; l'autre in-folio, chez Delloye. — Les feuilles supplémentaires se vendent séparément 30 centimes. — Nous avons dit déjà que M. le comte de Las-Cases a autorisé M. Parent-Desbarres à joindre les cartes de son grand et de son petit Atlas à la belle *Collection des meilleurs historiens des Etats européens*, et à l'utile collection des *Abrégés* des mêmes historiens que publie cet éditeur.

la plupart de nos professeurs, dans tous les degrés de l'enseignement. L'incontestable supériorité qu'on lui a reconnue, tient à ce que, le premier, l'auteur a uni étroitement la chronologie et la géographie, les fondant ensemble dans un même cadre, ne se bornant pas à ces indications arides qui font des autres ouvrages de ce genre une sorte de table de matières sans âme et sans caractère, mais soumettant toutes les données qu'il présente à la haute critique qui donne à l'histoire sa véritable utilité.

M. le comte de Las-Cases, recherchant, provoquant constamment les observations et les pesant avec impartialité, n'a jamais cessé d'améliorer son ouvrage, devenu désormais hors de toute rivalité.

Aujourd'hui encore, il annonce une réimpression des numéros 1 et 2, singulièrement améliorée, le tout pour être continué de la sorte dans le reste de l'ouvrage. Ces tableaux sont précédés, dans un feuillet supplémentaire, d'un examen critique, par un professeur d'histoire de l'Université, qui y discute les avantages de la méthode de M. de Las-Cases, et indique les améliorations désirées par lui-même ou par ses collègues. La publication de cet examen est la preuve la plus incontestable de la franchise, de la sincérité avec laquelle M. de Las-Cases sollicite la critique saine et éclairée, comme aussi de la haute raison avec laquelle il en profite. Parmi les améliorations obtenues pour le premier tableau (*Histoire universelle ancienne*), nous devons signaler l'introduction de la chronologie suivie par l'Université, qui facilite l'usage de la carte dans les colléges, et la table méthodique des éléments de la civilisation des Egyptiens, des Assyriens, des Perses, des Hébreux, etc.

Le second tableau (*Histoire universelle moderne*) a été augmenté d'indications précieuses sur les empereurs romains, d'une accolade coloriée faisant ressortir l'ensemble du moyen âge, et de colonnes additionnelles résumant l'histoire d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, jusqu'à la colonisation de l'Algérie, l'indépendance d'Haïti et la prise de Saint-Jean-d'Ulloa; en outre, dans le feuillet supplémentaire, de courtes notices sur les diverses provinces sorties de l'empire romain qui ont formé les États d'aujourd'hui, sur l'origine et la marche de la langue romane, sur notre première littérature, etc.; notices substantielles qui renferment une foule de notions qui ne se trouvent nulle part réunies, surtout dans un si petit espace.

Nous ne saurions trop insister sur les avantages que présentent ces cartes pour l'enseignement historique dans les établissements d'instruction publique, et surtout dans les colléges royaux. Ce n'est qu'à

l'aide de pareils tableaux que l'on peut faire comprendre aux élèves et inculquer dans leurs esprits cet ensemble et ce mécanisme de l'universalité de l'histoire, si désirables et si peu connus. L'inscription, dans le programme de l'Université, des tableaux les plus classiques de cet atlas, qui se plient, du reste, à tous les modes d'enseignement, serait un grand pas fait vers la perfection qu'on désire introduire dans les études historiques. La dépense même ne saurait être un obstacle : car chaque carte se vend séparément ; une ou deux suffisent pour l'année, et leur acquisition est à la portée de tous. Nous voudrions également que chaque collége fût obligé de placer dans sa bibliothèque un exemplaire du grand atlas in-folio ; cette acquisition vaudrait mieux que celle d'une foule de prétendus ouvrages historiques, plus nuisibles qu'utiles.

Nous recevons d'un de nos plus anciens abonnés une lettre que nous insérerions en entier si elle n'était pas beaucoup trop bienveillante pour nous. Nous lui demandons de vouloir bien agréer nos remerciements et nos excuses, et nous permettre d'extraire de sa lettre le passage qui confirme si bien ce que nous avons dit d'un ouvrage que nous sommes heureux de le voir juger comme nous :

« ..... Ce que vous avez dit dans votre dernier n° du nouvel ouvrage de M. d'Exauvillez intitulé *Le Comte de Varfeuil* m'a engagé à le lire, et je l'ai trouvé intéressant d'abord par lui-même, puis tellement utile à propager et à conseiller, surtout aux personnes dans l'affliction, que je ne puis résister au désir d'élever ma faible voix, si vous le jugez convenable, pour le recommander à tous ceux de mes confrères qui ont à consoler quelque personne dans la peine. Je ne crois pas qu'il existe un plus touchant, un plus éloquent plaidoyer en faveur de la divine providence ; il me semble destiné à faire d'autant plus de bien, que, lié à une action vigoureusement dramatisée et habilement conduite, il offre un intérêt qui attache le lecteur, même le plus étranger aux idées religieuses. C'est auprès d'eux, car ils refusent de lire nos livres de piété, que nous manquons de tout moyen d'action ; *le Comte de Varfeuil* vient nous en offrir un qui me semble devoir être accueilli par le clergé comme un nouveau service rendu à la religion par son infatigable et pieux auteur. C'est dans cette persuasion que j'ai voulu joindre ma voix à la vôtre pour recommander à son attention ce livre, qui me paraît sortir tout-à-fait de la classe de ceux dont on nous inonde aujourd'hui. Il y a peut-être présomp-

tion de ma part, mais vous me pardonnerez, je l'espère, en faveur du motif qui m'a inspiré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé G***. D

—

L'infatigable M. Boyer, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, qui, écrivant et prêchant tour à tour, semble avoir pris pour devise les paroles de l'Evangile : *Clama, ne cesses*, vient de publier, sous le titre de *Défense de l'Église de France*, une savante brochure où justice est faite des attaques de quelques dissidents étroits, mais orgueilleux et opiniâtres, et où l'on trouve accessoirement une *Explication des dernières décisions de Rome relativement à l'usure*, et un brillant *Résumé historique de l'ancienne Sorbonne*. Cet ouvrage serait fondamental, ne fût-ce que sur la question de l'usure, devenue véritablement *question d'état*, dans un moment où l'on ne connaît presque plus d'autre morale que celle de l'*intérêt*.

—

L'*Association religieuse pour la propagation des meilleurs livres* (rue Saint-Jacques, 38), a sous presse, et publiera incessamment, une nouvelle édition, double des précédentes, de celui des ouvrages de M. Madrolle qui a eu le plus de retentissement dans ces dernières années : *Le Prêtre devant le Siècle*. Cet ouvrage est précédé d'un *Tableau des célébrités du 19e siècle dans ses rapports avec la religion*, que l'auteur a heureusement intitulé : *Le Siècle devant le Prêtre*. — Nous rendrons compte de cet ouvrage.

—

Nous recommandons à nos nombreux abonnés *la Galerie de tableaux religieux*, fondée à la direction de la *Revue catholique*, rue de Seine. MM. les Curés peuvent continuer à s'adresser *franco* au directeur pour tous les sujets religieux dont ils désireraient orner leur église. Toute latitude leur est accordée pour le paiement.

—

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la 14e livraison de l'*Encyclopédie catholique*, dont la publication se continue avec une régularité qui doit singulièremeut satisfaire ses nombreux souscripteurs. — Nous continuerons l'examen de cet important ouvrage dans un de nos prochains numéros. Les souscriptions se prennent aux bureaux de la *Revue catholique*.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

LES SAINTS.

Tous les saints ne sont pas connus, tous ne sont pas inscrits dans les divers martyrologes. L'auréole qui brille sur leur tête n'est visible que dans les régions célestes. Sur la terre, la gloire n'est pas toujours la compagne inséparable de la vertu, et s'il est des saints qui descendent dans la nuit du tombeau enveloppés d'un suaire couvert de fleurs, il en est un bien plus grand nombre qui marchent à la dernière demeure n'ayant d'autre cortége que l'oubli, le silence et l'obscurité. Ceux-ci n'ont point de légende; ils n'ont point eu de panégyrique, mais ils ne sont pas moins les amis de Dieu et les grands du royaume du ciel. Ont-ils été apôtres, martyrs, pontifes, confesseurs, vierges ou femmes chrétiennes? Nous l'ignorons; l'Église ne pouvait cependant laisser sans gloire ces saints qui n'ont pas même laissé un nom sur la terre. Si, dans ses fastes, chaque jour a ses héros, elle a réservé un jour pour honorer ensemble ses enfants inconnus qui ont pratiqué dans un degré héroïque les vertus et les conseils évangéliques.

L'institution de la fête de tous les saints est un hommage rendu à la sainteté inconnue. Ceux qui ont eu un égal courage, qui ont pratiqué les mêmes vertus, qui ont vaincu les mêmes vices, qui ont triomphé des mêmes obstacles, qui jouissent de la même gloire, qui tous se nourrissent et se rassasient de ce que Dieu, prodigue de lui-même, laisse tomber sur eux d'amour et de vérité, n'ont-ils pas droit aux mêmes honneurs? C'est cette grande société de tous les hommes arrivés au bonheur par la sainteté depuis l'origine du monde jusqu'à nous, que l'Église invoque et bénit dans la fête de tous les saints.

Mais arrêtons-nous à l'entrée de la cité céleste conquise par les saints; il ne nous est pas donné, à nous, pauvres mortels, de la franchir : un seul homme a entrevu quelque chose de son éclat et de sa gloire, et il a pensé que la langue humaine est impuissante pour en raconter les merveilles. L'existence des saints sur la terre attirera seule nos regards. Cette existence est trop souvent méconnue par les gens du monde; ils réduisent la vie des saints à un ascétisme tranquille qui, concentrant en eux seuls toute l'activité de l'âme, les arrache aux intérêts de leurs semblables. Pour la plupart, les saints n'ont été, en général, que des égoïstes sublimes qui ont oublié le genre humain tout entier pour ne s'occuper que de leur bonheur éternel.

Ces idées sont d'autant plus fausses que l'influence des saints a été plus grande sur le monde ; à eux est dû tout ce qui a été fait de plus avantageux à l'humanité ; la civilisation du monde moderne est leur ouvrage, par eux a été brisé le colosse romain et son joug de fer; ce sont eux qui ont comprimé la barbarie envahissante des peuples du Nord, qui ont conservé la force et la vie chez les nations formées des débris du grand empire, qui ont rallumé le flambeau des lumières prêt à s'éteindre, ouvert des asiles à tous les maux de l'humanité. La philanthropie, qui les dédaigne tout en cherchant à imiter quelques unes de leurs œuvres, stérile comme le néant, impuissante comme le dieu qu'elle invoque, aura beau vanter ses succès, elle ne laissera jamais après elle des monuments comparables à ceux élevés par les saints. Ses projets fastueux resteront, mais pour montrer à nos descendants que la foi et la charité peuvent seules soulager les misères humaines.

La conversion du genre humain à la foi chrétienne est le fait le plus remarquable de l'histoire : cet événement a changé la face du monde; aussi les hommes les moins disposés à rendre justice au christianisme sont-ils obligés de reconnaître que par lui l'humanité fit un pas de géant dans la voie du progrès ; qu'il retrempa les âmes privées de toute énergie par une religion sensuelle; qu'il rendit expansifs les hommes, ne vivant jusque là que pour eux seuls; qu'il arracha le glaive homicide aux mains des nations civilisées ou barbares ; qu'il créa la famille, le culte ; qu'il donna de nouvelles bases à la société, et qu'aujourd'hui encore, après dix-huit siècles, il est devenu l'âme et la vie des peuples modernes. — Or, quels sont ceux qui ont répandu le christianisme dans le monde? Quels sont ceux qui ont annoncé le Christ sur les marches du temple de Jérusalem, aux villes de l'Asie, aux rivages africains, dans les forêts des Gaules et de la Germanie, et jusqu'aux glaces du nord? — Partout on trouve des saints pour premiers apôtres des pays qui ont renoncé au culte des idoles. Pierre vient jusque sous les murs du Capitole; Paul pénètre dans le sein des familles romaines qui font partie de la cour de Néron; Thomas s'avance jusqu'aux Indes; Barthélemy va chez les Scythes ; Jean, sorti de la chaudière d'huile bouillante devant la Porte-Latine et de l'île de Pathmos, termine sa longue carrière à Éphèse ; Irénée arrive dans les Gaules; Boniface traverse le Rhin, et Augustin entreprend la conquête de la Bretagne, abandonnée par les successeurs de César et d'Agricola. Cette nomenclature nous mènerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire, et c'est un fait historique et incontestable, que chaque pays converti au

christianisme a eu pour apôtre un martyr ou un saint. Ainsi l'œuvre commencée par le Fils de Dieu a été continuée par les saints, et la religion chrétienne, cette vive lumière du monde, a été propagée au loin par leur zèle et par leurs travaux.

Si nous comparons leur carrière aux courses sanglantes des conquérants, aux voyages des philosophes et des législateurs de l'antiquité, nous reconnaîtrons sans peine quelle distance immense sépare ces hommes des saints que l'Église honore. — Les uns ont parcouru la terre en secouant sur leurs pas les torches funèbres de la guerre et de l'incendie; les autres, satisfaits d'avoir vu et observé, ont rapporté dans leur pays quelques faits curieux, quelques maximes de morale, quelques lois plus sages que celles de leur patrie; puis ils ont joui de leurs conquêtes, de leurs richesses et de leur gloire. Mais où trouverons-nous des hommes qui abandonnent leur patrie, leur famille, qui bravent la mort, pour annoncer une doctrine nouvelle?—Plotin, soutenu par le crédit d'un empereur puissant, voulut fonder une ville dont les habitants auraient suivi les lois tracées par Platon dans sa république: il échoua dans cette entreprise. Au dix-huitième siècle, quelques hommes furent saisis du fanatisme philosophique; mais leur zèle ne fut pas assez fort pour les arracher aux douceurs et aux voluptés de la vie. Hardis sous des maîtres faibles, timides et craintifs sous des maîtres puissants, ils cherchèrent dans la publicité de leurs opinions les avantages de la fortune et les bénéfices de la célébrité, et ils ne furent que les témoins ou les agents des plus épouvantables tempêtes. Les martyrs philosophes sont rares. Si les Vanini, les Destallonde et les Delabarre avaient pu sauver leur vie en abjurant leurs principes, ils étaient disposés à faire ce sacrifice. Il n'en était pas ainsi des martyrs chrétiens; ayant à choisir entre le bûcher, l'échafaud, le chevalet, et la fortune offerte comme récompense de leur apostasie, ils n'ont pas hésité un seul instant.

Les saints sont donc les auteurs de la révolution la plus générale et la plus étonnante qui se soit opérée dans le monde entier; ils ont créé un nouveau peuple, un nouveau culte, de nouvelles mœurs et de nouvelles lois. La longue lutte qu'ils ont soutenue a fait triompher la force morale et intellectuelle de la force brutale et physique; ils ont fait connaître la véritable dignité de la nature humaine; ils ont prouvé quelle est la puissance des convictions contre des lois oppressives; et leur vie comme leur mort, sacrifice héroïque à leurs croyances, est un monument éternel de leur force et de leur courage. Il est vrai qu'abandonnés à eux-mêmes, ils eussent succombé dans ce rude

combat ; les lois de la nature humaine ne peuvent donner l'explication de leur résistance et de leur triomphe : il faut recourir à une intervention spéciale de la divinité ; mais cette intervention même, devenue nécessaire, est une preuve ajoutée à toutes les autres de la divinité de la religion chrétienne.

Dans les siècles suivants, les saints continuent la noble mission qu'ils ont reçue du ciel. De nouvelles régions s'offrent-elles aux regards des voyageurs, aussitôt les saints se précipitent sur les pas des Colomb et des Vasco de Gama; partout ils sont les premiers pour apporter aux peuples le plus grand des bienfaits, la lumière de l'Évangile.

Après l'apostolat et le martyre qui ont été le partage des saints, ils sont restés les défenseurs de la vérité contre les attaques des hérétiques. L'unité catholique, conservée depuis le commencement de l'Église jusqu'à ce jour, est leur œuvre. Dès qu'ils ont vu un homme assez audacieux pour essayer de détacher quelques fragments de ce grand et majestueux édifice, ils ont élevé la voix pour éloigner le téméraire. Le schisme et l'hérésie n'ont pas eu de plus grands ennemis ; ils ont été dans tous les temps les enfants dociles et les gardiens fidèles de cette Église romaine, la mère et la reine de toutes les autres Églises. Ils ont conservé la vérité dans toute son intégrité ; ils ont empêché la destruction de cette autorité qui parle aux hommes au nom de Dieu ; et, sous ce nouveau point de vue, ils ont rendu au genre humain les services les plus signalés. Les sublimes mystères de la Trinité et de l'Incarnation, niés ou altérés par les premiers hérétiques, ont été arrachés par les saints du nuage obscur dans lequel on cherchait à les envelopper.

Aux époques où les peuples, les grands, les rois et même les papes avaient besoin d'avertissements salutaires, quels étaient auprès d'eux les envoyés du ciel? Les saints paraissaient alors au milieu des populations, et leurs accents éloquents, courageux, faisant rentrer les hommes en eux-mêmes, arrachaient aux plus endurcis les cris du repentir et les larmes de la pénitence. Ils ne parlaient pas aux peuples seulement un langage sévère; ils n'épargnaient pas davantage les vices des classes élevées de la société. S'ils respectaient la puissance des grands, la majesté des rois et la dignité des pontifes, ils osaient cependant prononcer le *non licet*, « il n'est pas permis, » au milieu des flatteurs et des courtisans qui ignoraient où des hommes d'une naissance obscure, d'un extérieur simple et modeste, quelquefois d'une instruction bornée, avaient puisé tant d'audace. — Léon arrête la

marche dévastatrice d'Attila ; Ambroise repousse Théodose du sanctuaire ; Bernard donne des avis au pape Eugène ; François de Paule annonce à Louis XI qu'il faut mourir; Vincent de Paul reçoit le dernier soupir de Louis XIII ; une jeune vierge, Catherine de Sienne, touchée des maux qui désolaient l'Église par suite du séjour prolongé des papes à Avignon, vient trouver le souverain pontife dans cette dernière ville, et le décide à retourner à Rome.

La parole des saints était forte et puissante, parce que ceux qui la portaient donnaient au monde l'exemple de toutes les vertus. Ils n'avaient pas à craindre que ceux à qui ils adressaient des reproches ou des avertissements leur tinssent hautement ce langage inspiré par l'orgueil blessé : « Vous avez peut-être raison, mais pourquoi ne faites-vous pas ce que vous enseignez aux autres? » Il y avait entre leur vie et leur enseignement une concordance parfaite; quand ils parlaient de la vertu, ils traduisaient leur propre vie.

Leurs exemples seuls, séparés de toute parole, ont exercé une influence immense sur les individus et sur la société ; ils ont été la condamnation de la faiblesse humaine, toujours prête à invoquer pour se justifier l'impuissance et l'impossibilité ; ils ont arrêté la prescription du vice et des passions. Que serait devenu le genre humain sans ces exemples, fréquemment renouvelés dans chaque siècle? Tous les ressorts qui tendent à élever l'homme au-dessus de lui-même se fussent affaiblis, et peu à peu il serait retombé dans le même état où il était avant Jésus-Christ, à cette époque où, sorti des eaux du déluge, il oublia les notions de la divinité pour se créer des idoles et déifier ses propres passions.

Sous un autre point de vue, peut-être moins facile à saisir et à comprendre, ces exemples ont été salutaires au monde. S'il est permis de le dire, ils ont continué l'expiation à laquelle la grande expiation de Jésus-Christ a donné son prix. Vivants, leurs prières et leurs vertus ont arrêté les fléaux et attiré les bénédictions du ciel ; morts, ils sont devenus de puissants intercesseurs, et leurs restes inanimés un objet de culte et de vénération.

L'abbé de M.

CONFÉRENCES PASTORALES

et réunions des Sociétés protestantes en France.

Depuis long-temps déjà nous nous sommes fort peu occupés des efforts continuels des protestants non seulement pour soutenir, mais encore pour propager la réforme chancelante. Il est bon cependant de jeter quelquefois un rapide coup d'œil sur la situation de nos frères séparés, ne fût-ce que pour en faire ressortir un haut enseignement pour les catholiques.

A la fin d'avril, les réunions annuelles dont nous avons déjà parlé l'année dernière (t. II, p. 355) ont eu lieu comme de coutume. Sans revenir sur les réflexions que nous fîmes à cette époque, et qui nous semblent avoir conservé toute leur force, nous allons en donner un rapide tableau.

Les conférences pastorales se sont tenues à Paris du 24 au 29 avril, et ont occupé cinq séances, auxquelles ont assisté trente-huit pasteurs et ministres, dont plus de la moitié de Paris, et quatre seulement étrangers, deux de Neufchâtel, un de Guernesey et un de Boston. Les diverses branches du protestantisme étaient représentées par trois ministres luthériens de Paris, cinq ministres calvinistes de l'Oratoire, et à peu près dix ministres méthodistes ou appartenant aux autres sectes. Le président des conférences était M. Réville, pasteur à Dieppe; le vice-président, M. Vors, de Versailles, et le secrétaire, M. Cruvellié de Royan. L'objet des discussions a été : la demande au gouvernement d'une Église consistoriale à Alger; l'invitation aux consistoires d'envoyer des députés à Paris, et de tâcher de rendre les conférences plus fertiles en résultats positifs; le mode de prédication à suivre, et enfin le mode de nomination des professeurs dans les Facultés de théologie, question sur laquelle le concours et la nomination directe par le gouvernement ont été blâmés à l'unanimité, et le vœu de la présentation des candidats par les pasteurs seuls formulé pour être soumis au gouvernement. L'avis de toutes les conférences pastorales sera demandé sur cette proposition, dont on n'a pas eu le temps de discuter l'application. — Tel est le seul résultat de ces conférences; il nous explique parfaitement le peu de zèle que mettent les pasteurs à s'y rendre.

Clairac (Lot-et-Garonne) a eu aussi ses conférences pastorales les 10 et 11 avril; treize pasteurs y étaient réunis, et se sont occupés pres-

que exclusivement des mariages mixtes, dans lesquels les uns ont vu des avantages, les autres des inconvénients. Le résultat de la discussion a été l'avis que les pasteurs usassent de toute leur influence pour empêcher que les mariages mixtes se présentent à l'église catholique, à cause, dit la conférence, des promesses que le clergé catholique exige en pareil cas. Après s'être plaint que les malades dans les hospices ne peuvent pas toujours être assistés par des ministres de leur communion, les membres présents ont fixé la prochaine conférence à Nérac le 11 septembre, et indiqué comme sujet de discussion la question de la liberté religieuse et de l'état des Églises.

D'autres conférences ont encore eu lieu à Toulouse les 23 et 24 mai. Trente-cinq pasteurs du département et des départements voisins, trois professeurs de théologie de Montauban, et un ministre écossais, ont délibéré sur les intérêts de leurs Églises, et arrêté que, chaque année, il y aura à Montauban une conférence pastorale à l'ouverture du cours de la Faculté, et qu'on y invitera tous les pasteurs de France; qu'il y en aura également une à Toulouse le troisième mercredi après la Pentecôte; que tous les consistoires seront invités à demander au gouvernement l'établissement d'une Église consistoriale en Afrique. Une commission a été nommée pour faire un rapport sur la fondation d'un Institut protestant pour les orphelins dans le Midi; puis, le professeur de Felice a prononcé un discours sur l'*évangélisation*, qu'il a présentée comme un devoir pour les protestants. Nous nous demandons si ce devoir n'en est pas un aussi pour les catholiques, et ce que l'on dirait s'ils tentaient de le pratiquer de ville en ville?

Le 11 juin, une autre conférence de douze pasteurs a eu lieu à Saint-Jean-du-Gard. Après avoir décidé qu'il y aurait chaque année, au même lieu, une réunion pastorale dans la première quinzaine de mai, qu'on y prêcherait, et avoir nommé M. Émilien Froissard, pasteur à Nîmes, pour faire le discours à la prochaine réunion, on s'est occupé des suffragants, qui feraient l'office des vicaires chez les catholiques, et on a émis le vœu d'en demander cent cinquante à 500 fr. pour la Lozère, qui a cent trente-trois vicaires pour une population de cent seize mille âmes. On s'est félicité des succès des missions du sud de l'Afrique, et on a fait pour elles une quête qui, grâce à l'éloquence entraînante d'un des membres, a produit..... 24 fr.; c'est juste 2 fr. par personne.

En même temps que les conférences pastorales se tenaient à Paris, à la fin d'avril, il y avait de plus, toujours suivant l'usage, des réunions annuelles des diverses Sociétés protestantes.

La Société de la Morale chrétienne s'est réunie le 22 avril, et a entendu divers rapports : un du comité des orphelins qui assiste quatre-vingt-quatre enfants ; un de madame Niboyet, qui s'est félicitée des heureux changements introduits depuis peu dans la prison de femmes à Saint-Lazare, changements qu'elle a eu l'air d'attribuer en grande partie à madame Fry. On ne voit pas comment madame Fry, qui est allée deux ou trois fois à Saint-Lazare, et qui parle difficilement le français, aurait eu assez d'influence pour y opérer un grand bien. Il est permis de croire que le zèle des respectables dames catholiques qui vont depuis long-temps faire des instructions dans cette maison y a été plus utile que les apparitions de madame Fry, et que ses exhortations à la manière des Quakers et en assez mauvais français. Madame Niboyet, dans son rapport, prête à madame Fry cette maxime, qu'une douce morale peut *seule* avoir la puissance de réformer les détenues. Cette maxime n'est pas très chrétienne, ce semble ; c'est la religion seule qui peut réformer les détenues.—M. Charles Lucas a fait un discours sur la réforme pénitentiaire, et M. Henri Lutteroth un rapport sur le concours prorogé depuis 1833, et qui avait pour objet la manifestation de la conviction religieuse. Enfin on a eu, cette année, un Mémoire qui a paru digne d'être couronné. Il est d'un protestant, M. Alexandre Vinet, professeur à Lausanne, déjà auteur d'un Mémoire couronné par la Société, en 1826, sur la liberté des cultes.

La Société des Traités religieux a tenu sa séance le 23 avril pour son dix-septième anniversaire. Elle a publié cette année treize nouveaux Traités, et en outre, un Traité en allemand, deux en bas-breton, deux en italien. Ceux-ci sont destinés apparemment à séduire les catholiques. Le chiffre des publications de la Société en diverses langues dépasse aujourd'hui 200. Les exemplaires mis en circulation cette année s'élèvent à plus de 550,000. Les recettes ont été de 23,000 fr., mais il y a un déficit de 8,000 fr.

La Société Biblique protestante s'est réunie le 24 avril ; c'était son dix-neuvième anniversaire. L'amiral Verhuel présidait. Il a fait l'éloge de deux zélées protestantes, mesdames Gauthier Delessert et la duchesse de Broglie, fondatrices de la Société Biblique protestante pour les femmes. Le pasteur Verny a fait le rapport, où il est dit que l'œuvre que la Société s'est proposée ayant atteint les limites qu'on s'était tracées, la Société est maintenant stationnaire, et se borne à entretenir l activité biblique par le don de Bibles aux nouveaux époux, de Nouveaux-Testaments aux catéchumènes. On imprime en ce moment une Bible in-4° en gros caractères ; ce sera celle d'Ostervald. Plusieurs

orateurs ont parlé sur le résultat des Sociétés Bibliques et sur l'opposition du clergé catholique à la propagation des Bibles, comme s'il n'était pas naturel que le clergé redoutât la propagation des Bibles protestantes, où les traductions sont faites de manière à altérer certaines vérités et à favoriser l'erreur.

La Société évangélique de France, qui est à son sixième anniversaire, a eu sa séance le mercredi soir 24 avril. Elle était présidée par M. Dobré, et le rapport a été lu par M. de Pressensé. Pendant la sixième année de son existence, la Société a mis à l'œuvre seize ministres, douze évangélistes, dix-sept instituteurs ou institutrices, onze colporteurs, en tout cinquante-six agents; mais depuis, dix agents se sont retirés. Vingt-sept villes ont des agents à poste fixe, et vingt-six départements ont été parcourus cette année par les évangélistes. On prétend que le nombre de ceux qui suivent assidûment les prédications des ministres évangéliques est de huit à neuf mille. On se félicite surtout de l'œuvre du colportage. Le comité trace soigneusement l'itinéraire des colporteurs, qui voyagent en général deux à deux. Quand ils sont dans un département, ils ne le quittent pas, dit le rapport, avant d'en avoir visité toutes les communes, et en détail, jusqu'aux plus petits hameaux. Ainsi il est clair qu'on s'adresse aux catholiques, et qu'on cherche à les faire renoncer à leur religion. Il est dit plus bas que les colporteurs et les évangélistes ont découvert et réuni beaucoup de protestants disséminés et abandonnés; que c'est là une œuvre que les pasteurs de l'Église nationale ne peuvent faire; que les consistoires ne peuvent s'occuper de l'évangélisation parmi les catholiques; que la Société évangéliste seule le peut. Ainsi on avoue donc cet esprit de prosélytisme. On veut séduire les catholiques, et c'est pour cela que la Société évangélique est instituée. Comment tolère-t-on ses opérations? Que sert que les consistoires protestants ne s'occupent pas de tenter les catholiques, si à côté d'eux on laisse se former des sociétés qu'ils protègent, et qui tendent des piéges aux ignorants et aux simples? L'article 52 des articles organiques interdit aux prêtres d'attaquer les autres cultes dans leurs prédications. Eh bien! ce qui est défendu aux prêtres catholiques, les ministres protestants le font impunément; ils répandent de tous côtés des émissaires; ils ont des évangélistes, des instituteurs, des colporteurs, etc. Tous ces agents sont soutenus par une société *ad hoc*. Elle leur trace leur itinéraire, et leur recommande d'aller partout et de ne pas omettre même les hameaux. Cette Société a reçu l'année dernière en dons et souscriptions 89,645 fr., et comme cela ne suffisait pas pour ses dépenses, elle

a emprunté 13,657 fr. Elle a un déficit de 3,500 fr. Il est incroyable qu'on n'ouvre pas les yeux sur toutes ces manœuvres. Il y a même ici une autre circonstance remarquable, c'est qu'il y a aussi à Genève une Société évangélique qui envoie des ouvriers en France, et un Génevois, le colonel Tronchin, a été député de cette Société évangélique à celle de Paris, avec M. de Loriol. Il s'est félicité de cet envoi d'ouvriers en France, et a exhorté à continuer.

La Société des Missions évangéliques en est à son quinzième anniversaire ; elle a eu sa réunion le 25 avril, encore sous la présidence de l'amiral Verhuel. Il a rappelé l'intérêt et les services de la duchesse de Broglie et de madame Rumpff pour cette œuvre. On a lu un rapport sur les travaux des missionnaires dans le midi de l'Afrique, entre autres chez les Béchuanas. Dans les sept stations appartenant à la Société, quarante-huit adultes ont été amenés à l'Église protestante, et quarante-six enfants ont été baptisés. On assure qu'en France le zèle des missionnaires va croissant. Un *Journal des Missions* qui s'y publie contribue à augmenter l'intérêt. La Société est en rapport avec un grand nombre d'Églises, et de plus avec les sociétés particulières formées en France, qui la secondent. Les recettes se sont élevées à 69,000 fr. Un ministre, M. Marc Wilks, que nous croyons méthodiste, a félicité les Églises protestantes de leur état actuel, bien différent de ce qu'elles étaient il y a vingt-quatre ans, lorsqu'il fut chargé par une centaine de pasteurs réunis à Londres de s'informer de leur situation. Alors ces Églises étaient pauvres et isolées, timides et n'osant rien entreprendre ; aujourd'hui il y règne une grande activité.

La Société helvétique de bienfaisance est pour les Suisses qui sont à Paris. Ses recettes se sont élevées pour 1838 à 13,000 fr., et les dépenses à 11,000 fr. La Société a trente-quatre enfants dont elle paie la pension. Sa réunion annuelle a eu lieu le 25 avril au soir.

La Société Biblique française et étrangère a tenu sa réunion le vendredi 26, sous la présidence de M. Stapfer. Il a parlé du mouvement qui s'est manifesté à Zurich, au sujet de la nomination de Strauss, et a loué le zèle du peuple. La Société fait imprimer en ce moment plusieurs Bibles, dont deux en allemand, et un Nouveau-Testament en italien. Les missionnaires établis dans le midi de l'Afrique continuent leurs travaux de traduction des livres de la Bible. La Société a placé cette année 16,108 Bibles et 96,515 Nouveaux-Testaments. Depuis sa fondation, près de 300,000 exemplaires sont sortis de ses magasins. Ses recettes se sont élevées à 125,000 fr., et ses dépenses à 124,000. M. Marc Wilks a voulu réfuter un article du *Journal des*

Débats, qui avait paru le matin même, sur les travaux des Sociétés Bibliques et sur leurs résultats. Cet article réduisait à leur juste valeur les exagérations et les vanteries des prôneurs des Sociétés Bibliques. M. Aubanel, directeur de la maison pénitentiaire de Genève, et député de la Société Biblique de la même ville, prétend avoir vu dans les prisons de merveilleux effets des Sociétés Bibliques.

La Société pour l'encouragement de l'instruction primaire parmi les protestants, qui est à son dixième anniversaire, s'est réunie le 27 sous la présidence de M. de Jaucourt. Il a cherché à stimuler le zèle des protestants par l'exemple des frères des Écoles chrétiennes, qui instruisent 140,000 enfants, et qui forment en ce moment un noviciat; mais où trouver chez des protestants l'esprit de dévouement et de charité qui anime les frères? On a parlé des écoles modèles de Dieu-le-Fit, du Mans, de Lille et de Montbéliard. L'école de Sancerre est encouragée par M. de Montalivet. On a ouvert une école nouvelle dans les Deux-Sèvres. Le pasteur Buisson, de Lyon, s'est plaint que, dans le seul département du Rhône, onze *excellentes* écoles d'enseignement mutuel ont passé entre les mains des frères. M. A. Coquerel croit que les neuf dixièmes des catéchumènes protestants ne savent pas lire. Madame Élisabeth Fry, qui a quitté Paris le jour même, a adressé aux pasteurs réunis une lettre d'adieux dans un style mystique.

Enfin, la Société protestante de prévoyance et de secours mutuels a eu sa réunion le dimanche 28 avril. Elle était présidée par le comte Boissy-d'Anglas. Les recettes ont été de 15,000 fr., et les dépenses de 11,000. Les recettes totales, depuis 1825 que la Société existe, ont été de 207,000 fr., et les dépenses de 152,000. Il reste en caisse 55,000 fr.

Au total, les huit sociétés protestantes ci-dessus ont eu 389,969 fr. de recettes, et 387,430 fr. de dépenses. Cela n'étonnera pas ceux qui savent que les protestants ont à Paris de riches banquiers et capitalistes qui favorisent les sociétés protestantes, sinon par attachement pour leur religion, au moins par cet esprit de parti qui survit souvent chez eux au premier motif.

D.

DU RETOUR DES ESPRITS AUX IDÉES RELIGIEUSES (1).

Il s'est opéré en France, depuis bientôt neuf années, un très notable retour vers les idées religieuses. Nous croyons sincèrement que tout le monde doit s'en féliciter. Quelque opinion politique que l'on professe, la religion est toujours la plus sûre base à donner aux institutions. Il y a mille questions, et les plus importantes, auxquelles les législateurs ne répondent jamais, et dont la solution doit venir d'en haut.

Les républiques de l'antiquité étaient à tel point persuadées de la nécessité de donner aux lois la religion pour point d'appui, qu'elles étaient allées jusqu'à traiter de crime la liberté de conscience, et jusqu'à prescrire législativement aux citoyens la foi à professer et les pratiques religieuses à faire. Euripide et Xénophon, le premier dans sa tragédie d'*Hécube*, le second dans ses *Mémoires* sur Socrate, témoignent de la manière la plus explicite de cette rigueur d'orthodoxie affichée par tous les États de la Grèce. Le deuxième livre des *Lois*, de Cicéron, montre que les mêmes principes étaient établis chez les Romains; et d'ailleurs, il suffirait, pour comprendre l'inflexibilité de la théologie païenne, de se rappeler le procès de Socrate et les persécutions contre les chrétiens. Le christianisme, aux époques les plus exagérées de son unité, n'a jamais montré, et encore sur quelques points de l'Europe, la centième partie des exigences que les gouvernements d'Athènes et de Rome firent prévaloir par des lois d'exil et par des lois de mort; ce qui n'a pas empêché les philosophes du XVIIIe siècle de persuader aux ignorants qu'il était, de toutes les religions, la première et la seule qui eût été persécutrice.

---

(1) Cet article nous a paru si remarquable, que nous n'avons pas hésité à l'emprunter à *la Presse*, et à le communiquer à nos abonnés. — Nous devons cependant à nous-mêmes et à nos lecteurs de déclarer combien nous sommes loin d'en adopter toutes les pensées, et même toutes les expressions. — Outre qu'il ne porte nullement l'empreinte d'une foi religieuse profonde et sincère, et qu'il n'envisage que l'utilité politique de la religion, utilité qu'on peut très bien sentir sans être chrétien, l'auteur n'a point assez secoué quelques préjugés et quelques préventions qui déparent son œuvre, et que nous ne saurions approuver; il ne s'est point assez mis au-dessus de quelques affections que nous ne saurions partager. Aussi, n'est-ce qu'après avoir fait toutes nos réserves, et en l'accompagnant de quelques notes, que nous donnons une place à ce travail, propre surtout, selon nous, à montrer quels changements se sont opérés dans les esprits depuis quelques années. (*Note du rédacteur en chef.*)

Nous considérons comme un malheur que l'unité de foi soit détruite en Europe, parce que les dissidences religieuses affaiblissent nécessairement les croyances. Les religions et les sectes, même celles qui se tolèrent le plus, se nient toujours les unes les autres, et il résulte de cet esprit de critique et de raillerie réciproque un penchant à l'individualisme et à l'insubordination. Or, on pense bien, d'un autre côté, que l'obéissance aux lois doit se ressentir de la désobéissance aux principes religieux. L'homme qui ose douter des traditions de l'Église chrétienne ne se gêne pas pour douter des résolutions des Chambres. Quel respect peut inspirer la terre, quand on a l'habitude de discuter avec le ciel?

C'est donc un malheur, nous le répétons, que l'unité de foi soit détruite. Les difficultés du gouvernement s'en sont accrues, parce que plus les hommes se touchent par des points nombreux, plus il est aisé de les conduire. Cela est vrai pour toutes les opinions politiques, pour les théories républicaines comme pour les nôtres, car il ne peut pas y avoir de gouvernement auquel l'union ou la désunion des peuples soient des choses indifférentes. Cependant, il est bien évident qu'il faut laisser les idées religieuses, brisées et émiettées, se reconstruire elles-mêmes, car s'il existe un cas où la force matérielle soit absurde, c'est celui où il est question de foi.

Si l'on pouvait s'étonner de quelque chose, en fait d'opinions humaines, il faudrait s'étonner de l'éloignement que les républicains français ont toujours montré pour les idées religieuses. Sans parler des républicains grecs et des républicains romains, qu'on a pourtant si souvent invoqués depuis un siècle, et qui ne souffraient pas, sous peine de mort, qu'un citoyen ne professât point la religion de l'État, on pourrait dire que tous les mouvements populaires de l'histoire moderne se sont toujours faits, ailleurs qu'en France, sous la garantie et au nom des idées religieuses. Ainsi, l'effroyable soulèvement des paysans qui suivit, en Allemagne, l'établissement du luthéranisme, s'opéra au nom de la Bible, et avec des chants et des prières. Ainsi, l'établissement du gouvernement démocratique en Angleterre, au commencement du XVIIe siècle, la chute de la monarchie des Stuarts, l'élévation subite de Cromwell, tout cela fut encore une œuvre religieuse, commencée et poursuivie par des croyants exaltés. Il n'y a que la France où l'on ait inventé la démocratie athée, et où l'on ait ôté à la cause de la liberté l'appui de la religion.

Cependant, si les républicains avaient un peu de bon sens ou de bonne foi, ils reconnaîtraient bien vite que les idées d'égalité et de fra-

ternité qu'ils prêchent ont été produites par le christianisme, et que si l'on suppose que l'Évangile n'existe pas, ces idées sont une absurdité choquante et un effet sans cause. Or, comme les hommes de toutes les professions et de tous les systèmes ont toujours pour règle de se rattacher au créateur ou au fondateur principal de ces systèmes et de ces professions, que les poëtes se rattachent à Homère, les médecins à Hippocrate, les astronomes à Ptolémée, les philosophes à Platon, les historiens à Hérodote, les guerriers à Alexandre, il est singulièrement ingrat que les républicains ne se rattachent pas à Jésus-Christ, sans lequel ils n'auraient pas une idée.

Cette fausse position des républicains français, qui sont généralement athées ou à peu près, tout en se faisant les propagateurs infidèles de quelques principes de l'Évangile isolés de la doctrine complète et défigurés, s'explique en disant que leurs doctrines sont un fouillis où il y a de tout, excepté de l'unité; et qu'après les avoir reçues sans examen, eux, les partisans du libre arbitre, de la grande manufacture des encyclopédistes, ils n'ont même pas eu la hardiesse d'esprit nécessaire pour oser séparer les éléments hétérogènes qui s'y trouvent, et qui y ont été apportés tour à tour par cent philosophes opposés, depuis Laboétie jusqu'à Voltaire.

En attendant que les républicains s'aperçoivent de la contradiction manifeste qu'il y a entre leurs principes athées et leurs principes politiques; en attendant qu'ils remarquent qu'il faut être insensé pour croire à l'avenir d'une doctrine sociale qui repousse les idées religieuses, c'est-à-dire les premières, les plus intimes, les plus importantes de l'homme, nous pensons, comme nous disions tout-à-l'heure, qu'il faut se féliciter du retour général qui se fait remarquer depuis plus de huit années vers des sentiments que le XVIIIe siècle avait à moitié proscrits. Les républicains eux-mêmes, s'ils doivent jamais être les maîtres, s'en trouveront mieux; car il n'y a pas d'hommes plus faciles à gouverner que ceux auxquels la religion enseigne le respect des puissances établies.

La première cause de ce retour aux idées religieuses, c'est évidemment la pente naturelle de l'esprit humain, qui se range toujours à la longue du côté des choses sensées. La seconde cause de ce changement des esprits, c'est la conduite sage et prudente du clergé depuis huit années.

Nous sommes certes loin d'ajouter foi à toutes les accusations d'envahissement dont la presse révolutionnaire de la restauration a pour-

suivi le clergé, depuis 1815 jusqu'en 1830. Il suffisait qu'on le crût favorable aux institutions monarchiques, pour qu'on ne se fît pas faute de calomnies à son égard. Cependant, il est certain qu'il ne prenait pas à cette époque, avec autant de persistance qu'aujourd'hui, le même soin de se tenir étranger à toutes les affaires politiques. Or, c'est principalement cette louable réserve qui lui a conquis les esprits. C'est depuis qu'il ne cherche pas à gagner de l'influence qu'il en a réellement gagné une très grande. Ainsi, la présence d'un prêtre dans les rues causait, sous la restauration, même dans les villes du Midi, un mouvement de critique et de railleries, qui est devenu maintenant un mouvement d'obséquieuse tolérance et de respect. Alors on supposait qu'un prêtre obéissait à une vocation d'ambition mondaine, aujourd'hui il est bien démontré qu'il ne peut obéir qu'à une vocation de pauvreté, d'austérité et de travail.

C'est un grand fait, selon nous, que cette bienveillance universelle pour le clergé. Toutes les autorités légitimes ont au fond la même nature, et le respect de l'une engendre toujours le respect des autres. Là où le prêtre est respecté, le magistrat est obéi.

Quoiqu'on ait fait effort depuis quelques années pour séparer entièrement l'ordre religieux et l'ordre civil, on ne pourra jamais faire que le même homme n'ait à la fois une religion et une patrie, et par conséquent qu'il n'opère en lui-même un certain rapprochement entre l'Église et l'État. La religion est donc toujours intéressée dans la politique, et la politique dans la religion.

L'histoire a certes bien prouvé que le christianisme n'a pas absolument besoin d'être favorisé par le pouvoir temporel pour opérer son œuvre ; cependant, il est bien clair que celui qu'on aide fait toujours plus et mieux que celui qu'on empêche. L'Église s'accommodait de Néron, mais elle s'accommodait encore mieux de Constantin. Il n'est donc pas possible que le clergé ne rende pas grâces à Dieu du retour général qui se fait vers les idées religieuses, et qu'il ne voue pas une sincère reconnaissance au gouvernement qui favorise ce retour.

Si le clergé s'occupe de politique, il doit naturellement diviser les gouvernements en deux classes : ceux qui secondent les progrès de la religion, et ceux qui les paralysent. Les questions de dynasties, de charte, de forme représentative, ne doivent pas exister pour lui. Dieu s'accommode de toutes les institutions et de toutes les familles régnantes. Pour le clergé, le meilleur et le plus légitime des gouver-

nements, c'est donc le plus sincèrement et le plus efficacement religieux (1).

Or, il est certain qu'à ce point de vue la révolution de juillet a des titres bien plus nombreux que la restauration à la bienveillance du clergé (2), car, à aucune autre époque, depuis la révolution française, on n'a tant fait pour le culte que depuis 1830.

1° Les 30 diocèses créés en 1821 et en 1822, vivement menacés par les votes réitérés des conseils-généraux et par un article inséré dans la loi de finances de 1834, ont été conservés.

2° Un nouvel évêché a été créé pour Alger.

3° Le gouvernement a renoncé en faveur des évêques à l'exercice du droit de nommer dans les chapitres, pour cause de vacance du siége, de joyeux avènement, et de prestation du serment de fidélité. Ce droit, qui n'est pas écrit dans la loi du 18 germinal, avait été introduit par la restauration.

4° Le traitement des cardinaux, d'abord supprimé dans les premiers jours de la révolution, a été réintégré au budget, sauf réduction, il est vrai, mais enfin le principe est reconnu.

5° 25,000 fr. ont été affectés en 1832 à l'augmentation du nombre des vicariats.

6° Le nombre des succursales s'accroît chaque année depuis 1837; 375 ont déjà été érigées: un nouveau crédit pour 150 est ouvert au budget de 1840.

7° Le chapitre royal de Saint-Denis, créé pour offrir un traitement de retraite aux évêques, et pour entourer les tombeaux des rois des prières de l'Église, après avoir été supprimé en 1832, a été rétabli en 1836.

8° 5 évêchés et 16 séminaires ont été achetés ou achevés depuis 1830, ou sont en voie d'achèvement.

9° 25 cathédrales ont été ou sont encore l'objet de grands travaux de restauration, d'achèvement, de reconstruction ou d'agrandissement. La seule cathédrale de Chartres aura coûté plus de 1,200,000 francs.

10° 5,355 vieux prêtres ou anciennes religieuses (année commune) ont obtenu des secours chaque année, ainsi que 25 communautés do-

---

(1) Le *meilleur*, oui; le plus *légitime*, non; car la légitimité, ou le droit, est tout-à-fait distincte de l'exercice de ce droit.

(2) Pour décider cette question il serait nécessaire d'opposer au moins à l'énumération qui va suivre, une énumération analogue, pour une période égale, prise de 1815 à 1830; sans cela, comment comparer, et dès lors comment affirmer?

tées d'allocations annuelles, la plupart sous l'empire, quelques autres sous la restauration.

11° Des secours d'un autre ordre ont été accordés à 18,000 communes pour réparations ou acquisitions d'églises et de presbytères.

12° 144 communautés enseignantes et hospitalières ont été reconnues.

13° Enfin, la masse totale des libéralités dont le gouvernement a autorisé l'acceptation par des fabriques, des communautés ou des séminaires, avec ou sans charge, ne s'élève pas à moins de 13,745,575 fr. (1)

---

(1) Nous ne discuterons pas cette liste des *bienfaits*, dont quelques uns purement négatifs, que le clergé a, suivant l'auteur, reçus du gouvernement de juillet; notre intention n'est ni de les contester ni de les dédaigner; mais, franchement, nous préférerions, comme l'a dit fort sagement un de nos confrères, nous préférerions que le pouvoir eût donné un peu moins d'argent et un peu plus de liberté. La liberté de l'enseignement, par exemple, ferait plus pour ramener la nation à cette unité de foi dont on proclame la nécessité, que tout l'or du monde. Le clergé acceptera toujours avec reconnaissance les moyens de faire le bien; entre ses mains l'argent devient un moyen de charité, comme en d'autres mains la charité devient un moyen d'argent; voilà pourquoi il l'accepte sans honte et sans remords; mais il ne tient à l'argent, aux faveurs du gouvernement, si faveurs il y a, que pour la charité, que pour la foi; et voilà pourquoi on se tromperait fort si on espérait, par de semblables moyens, parvenir à en faire un instrument politique. — Vous nous donnez, c'est bien: Dieu vous en récompensera; mais ne comptez pas, en remplissant ce devoir, nous avoir achetés comme vous achetez aujourd'hui tant d'hommes qui se vendent; le prêtre appartient à Dieu et au prochain, il ne s'appartient pas et ne peut se vendre. Sans doute, le clergé *vouera une sincère reconnaissance au gouvernement*, quel qu'il soit, *qui favorisera le retour aux idées religieuses*, mais cette reconnaissance ne dégénérera jamais en complaisances serviles. Le clergé, il faut l'avouer, se méfie du pouvoir à cause de l'incroyance notoire de ceux qui sont à la tête des affaires. Tout incroyant est l'ennemi né de la religion, et d'un ennemi l'on craint même les dons. Que le pouvoir soit franchement et hautement chrétien, et on lui pardonnera beaucoup; mais tant qu'il ne fera le bien que par politique, tant qu'il reprendra d'une main ce qu'il donne de l'autre, tant qu'il laissera entrevoir le projet de dominer le clergé, et de l'employer comme une machine à ses desseins, le clergé se tiendra sur ses gardes. Après tout, si on a fait quelque chose pour l'Eglise, ce n'était que justice; et certes, justice entière ne lui a pas été rendue: abuser de ce qu'on a pu faire pour violer la dignité et l'indépendance du clergé, pour lui refuser la liberté qu'il demande et à laquelle il a droit, serait une infamie. Faites le bien autant qu'il est en vous de le faire, peut-il dire aux dépositaires de l'autorité; soyez chrétiens non seulement en paroles, mais en effet, et nous vous bénirons. Mais n'espérez pas que nous consentions jamais à servir d'instrument à votre politique; ce serait acheter beaucoup trop cher et vos bienfaits et votre protection.

Le gouvernement de juillet a trouvé la bonne manière d'être utile aux intérêts religieux. Il n'appelle pas des évêques dans les ministères, mais il répare les cathédrales, et il propage les communautés enseignantes et hospitalières ; il n'organise pas jusque dans les casernes le régime des billets de confession (1), mais il relève les églises de campagne, il donne des secours aux vieux prêtres et il favorise les legs aux établissements religieux.

Certainement, il faut le dire, ce qu'il a fait depuis dix ans est beaucoup, cependant il peut faire et il doit faire beaucoup plus encore ; surtout, il doit aborder grandement les grandes améliorations.

La France est couverte d'églises en ruines. Toutes bâties avant le commencement de ce siècle, elles tombent pierre à pierre, à la grande désolation des curés de campagne, pour lesquels leur église est une épouse qu'ils voudraient au moins chastement voiler, s'ils ne peuvent point la parer. Le gouvernement s'agite bien autour d'elles, la truelle à la main, et bouche avec quelques pierres les lézardes béantes et les nids des passereaux ; mais ses maçons ressemblent à ce barbier dont parle Martial, qui allait si lentement en besogne, que la barbe de la première joue croissait pendant qu'il rasait la seconde. Pendant que le gouvernement relève l'abside, le clocher s'écroule.

Cela vient de ce que la réparation des églises est abordée trop mesquinement. Il y a des dépenses qui ne sont utiles qu'à la condition d'être complètes. On perd même le peu qu'on donne, parce que la vétusté et les années rongent incessamment la pierre des églises, et qu'il faut arrêter cette destruction, comme on arrête en chirurgie la gangrène des membres, par une vigoureuse opération.

Nous croyons donc que ce serait une mesure sage et utile, un grand bienfait pour aujourd'hui, une grande habileté pour demain, de demander aux chambres, qui l'accorderaient, une somme de quelques millions pour la réparation simultanée et complète des églises en France (2). Le clergé n'a plus de capitaux ; il vit modestement de sa modeste dotation ; les communes, divisées à l'infini, n'ont point de ressources ; plusieurs milliers de monuments, qui représentent des sommes immenses, périssent chaque jour d'incurie ; le mal s'aggrave en se prolongeant ; il faut donc un remède héroïque.

---

(1) Il est vraiment pénible de voir un esprit distingué se faire l'écho d'une si ridicule et si absurde accusation.

(2) Voir, dans notre précédent numéro (page 67), ce que nous avons dit des réparations des édifices diocésains.

Ce serait d'abord un grand secours pour les classes ouvrières que l'ouverture d'environ trente mille chantiers, distribués sur toute la surface du royaume, ayant l'un dans l'autre 2 à 3,000 fr. à dépenser. Ces sommes, consommées au sein de chaque commune, y seraient une prime à la production des denrées premières, et se trouveraient appliquées, en grande partie, à l'agriculture, après avoir porté l'aisance dans toutes les professions qui se groupent autour de la maçonnerie.

Ce serait là une grande chose, moins bruyante peut-être que la réforme électorale, mais plus utile au peuple, car elle se traduirait en argent dépensé pour lui, c'est-à-dire en travail. Les communes y gagneraient la conservation d'édifices qu'elles sont forcées de laisser tomber en ruines; le gouvernement, une salutaire influence sur les localités; la population des campagnes, du pain pendant quelques années.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.

VOTES DES CONSEILS-GÉNÉRAUX DE DÉPARTEMENTS

RELATIFS AU CLERGÉ, AUX MONUMENTS RELIGIEUX ET AUX INSTITUTIONS PIEUSES.

La session annuelle des conseils-généraux de départements étant aujourd'hui terminée, nous allons, suivant notre usage, mettre sous les yeux de nos lecteurs la partie de leurs votes relative au clergé, aux monuments religieux et aux institutions pieuses, en continuant à les diviser en votes *favorables*, votes *mixtes* et votes *hostiles*. — Un coup d'œil jeté sur ce résumé suffira pour montrer combien la religion tient peu de place dans les délibérations de ces conseils, tout préoccupés surtout d'intérêts matériels et physiques, d'industrie, de chemins, de canaux, et spécialement, cette année, de la grande question qui s'agite entre la canne à sucre et la betterave.

VOTES FAVORABLES. — *Ain.* Le rapporteur d'une commission rend compte de l'examen qu'il a fait du rapport du préfet relativement à la restauration et à la conservation de divers monuments qui, par le style de leur architecture, intéressent l'histoire de l'art dans cette partie de la France. La commission regrette que la modicité des ressources dont il est possible au département de disposer ne lui per-

mette pas de venir au secours des différents édifices énumérés dans le rapport préfectoral. Forcée de faire un choix, elle propose au conseil de concentrer tous ses efforts sur celui de ces édifices dont la supériorité incontestable doit avant tout attirer son intérêt. — Un devis dressé avec grand soin par M. Dupasquier, architecte à Lyon, et accompagné de plans en ce moment sous les yeux du conseil, porte à 28,000 fr. les frais de réédification de la flèche de l'église de Brou. Pour faire face à cette dépense, un premier secours de 5,000 fr. a été obtenu sur l'exercice courant du ministère de l'intérieur, avec l'espoir fondé d'une allocation au moins égale pour les exercices de 1840 et de 1841. La ville de Bourg a voté pour le même objet la somme de 1,000 fr. La commission propose au conseil d'y consacrer celle de 3,000 fr., dont 1,500 imputables sur 1840 et 1,500 sur 1841. Ces ressources réunies ne s'élèveraient qu'à 19,000 fr.; mais l'administration diocésaine, qui attache un haut prix à la conservation de ce monument, a fait espérer à la commission que, soit au moyen de souscriptions particulières, soit par des secours qu'elle a l'espoir d'obtenir du gouvernement, le complément de 9,000 fr. pourrait être atteint. Le conseil doit d'autant plus compter sur ce concours puissant de la part de l'État, que dans la dernière session législative, le crédit pour la conservation des monuments historiques a été augmenté, et que nul emploi de ce crédit ne peut être mieux justifié que celui qui sera appliqué à la restauration d'un édifice universellement cité comme faisant époque dans l'histoire de l'architecture.—A cette considération développée par M. le rapporteur, un membre en ajoute une autre, c'est que la flèche de Brou a subi le sort commun de tous les clochers de l'Ain, rasés en 1793 et 1794 par l'ordre du représentant Albitte : ce doit être pour le gouvernement un motif de plus pour en favoriser la réédification.—A l'égard des églises de Saint-Paul-de-Varax, de Saint-André-de-Bâgé, de Conzieux et du Musée monumental de la ville de Belley, le rapporteur pense que le conseil doit les recommander à l'intérêt du gouvernement; il provoque particulièrement cet intérêt en faveur de l'église de Conzieux, pour la restauration de laquelle non seulement la commune de Conzieux, mais encore celles de Colomieux et d'Ambléon se sont imposé des sacrifices énormes et toutefois insuffisants.— Après quelques observations échangées entre différents membres, les conclusions du rapport sont adoptées.

Bouches-du-Rhône. — Sur le rapport de M. de Libran, au nom d'une commission relative à l'établissement d'un pénitentiaire pour les femmes, le conseil-général des Bouches-du-Rhône décide que les

femmes condamnées du département, celles détenues par voie de correction paternelle et les prévenues du premier arrondissement, seront placées dans une maison qui sera établie à cet effet par M. l'abbé Fissiaux, sur sa proposition et conformément au traité passé entre lui et M. le préfet, et approuvé par M. le ministre de l'intérieur ; qu'un prix de 60 centimes lui sera payé par chaque journée, et qu'une somme dont la quotité sera déterminée lors de la confection du budget, lui sera allouée pour frais de premier établissement. La maison portera le nom de Sainte-Madeleine, et des religieuses y seront chargées du soin des prisonnières. — De plus, le conseil a reconnu l'insuffisance des sommes payées à divers titres à M. l'abbé Fissiaux, fondateur du pénitentiaire de Saint-Pierre pour les jeunes détenues, et en faveur duquel il avait été voté 10,000 fr. l'année dernière pour frais de premier établissement. Le conseil lui alloue, pour 1840, 2,000 fr. à titre de secours et de marque d'intérêt. Il autorise en outre le préfet à disposer en sa faveur de l'économie faite et à faire sur les fonds votés l'année dernière pour l'établissement de ce pénitentiaire. Il espère d'ailleurs que la charité publique favorisera de ses dons une institution si utile. — M. le vicomte de Bouillé a communiqué la délibération prise par le conseil d'arrondissement d'Arles, au sujet d'un hospice d'orphelins et d'enfants trouvés que M. l'abbé Chargrac fonde en ce moment sur les propriétés de la Société agricole de la Basse-Camargue et avec le concours de cette Société. Il a demandé ensuite un secours de 2,500 fr. pour 1840, et de pareille somme pour 1841, lesquels ne seraient payés que quand l'hospice serait en pleine activité ; mais le conseil a déclaré que quelques avantages que promît l'établissement annoncé, il devait, pour rester fidèle à ses antécédents, n'accorder de secours qu'à une œuvre déjà en activité, et il a, sans rejeter cette demande, ajourné son vote à la prochaine session. — Il a été question ensuite de l'œuvre de la Providence d'Aix, qui répand les plus grands bienfaits sur la classe indigente ; le conseil a porté à 600 fr. le secours de 300 fr. qu'il accordait à cette maison, et a voulu que la somme appartînt à l'œuvre entière, sans égard à la distinction établie entre les dames et les demoiselles de la Providence. — Il a décidé enfin qu'une somme de 500 fr. était accordée pour aider à la conservation de l'église de Fos, monument historique dont l'existence remonte à quatorze siècles, et pour lequel la commune s'est imposé d'énormes sacrifices.

Garonne (*Haute-*). — Le conseil accorde des éloges aux frères des écoles chrétiennes pour les soins donnés aux enfants dans leurs éta-

blissements de Toulouse, de Revel et de Fronton. — Il est d'avis que les institutrices sont, en général, au-dessous de leurs fonctions ; mais il s'empresse d'ajouter qu'une distinction honorable doit être faite en faveur des filles de Saint-Vincent de Paul.

Loire-Inférieure. — Allocation de 800 fr. pour les écoles d'adultes tenues à Nantes par les frères des écoles chrétiennes, et de 17,800 fr. pour les hospices de huit petites villes du département qui ne sont pas assez riches pour suffire à l'entretien des bâtiments et du mobilier. — Le conseil s'est élevé avec force contre la création d'économes rendue obligatoire pour tous les hospices. En admettant que cette institution fût avantageuse pour les grands établissements, elle est loin d'être profitable aux hospices du second ordre. Au lieu d'être pour eux une source d'économie, les administrateurs constituent une nouvelle charge d'autant plus difficile à supporter que les revenus de ces hospices sont, en général, fort au-dessous des dépenses de première nécessité. — Le conseil a aussi demandé la suppression de la rétribution universitaire.

Meurthe. — On a exprimé le vœu que l'hospice de Maréville, où sont renfermés les aliénés du département, restât sous l'administration des sœurs de Saint-Charles, et ne passât point sous le régime des économes imposés par les dernières ordonnances. — C'est encore là une réclamation énergique contre de déplorables innovations.

Nord. — Le préfet a déclaré que voulant consacrer ses efforts à moraliser les classes pauvres par l'éducation religieuse, il défendrait sévèrement la circulation des livres qui ne sont pas exempts de tout reproche sous le rapport du dogme. — Le conseil a demandé que des mesures efficaces fussent prises pour remédier aux inconvénients graves qui résultent de la réunion des enfants des deux sexes dans les écoles, et qu'une séparation complète fut opérée le plus tôt possible.— Nous ne pouvons que nous associer entièrement à ce vœu.

Rhin (Bas-). — Vœu favorable à la liberté d'enseignement. — Ce vœu, dit à ce sujet un journal, a sans doute pour but, dans l'esprit de ceux qui l'ont formé, d'assurer à chaque communion la liberté de sa croyance, et de lui permettre d'en inculquer les dogmes à la jeunesse de la manière qu'elle juge plus convenable, tout en respectant la surveillance que l'État peut réclamer.

Rhône. — Allocation d'un secours de 600 fr. à M. l'abbé Perrin, ancien aumônier de la maison de justice, qui a rendu de grands services dans sa longue carrière, et à qui son âge ne permet plus l'exer-

cice du saint ministère. — Ce digne ecclésiastique a reçu, il y a quelques mois, la décoration de la Légion-d'Honneur.

Somme. — Le conseil a émis, à l'unanimité, le vœu que l'attention du gouvernement soit appelée sur l'insuffisance du traitement de plusieurs évêques, notamment de celui d'Amiens, ville de près de 50,000 âmes, qui compte un grand nombre de pauvres, et où le prix des denrées est presque aussi élevé qu'à Paris. Le conseil demande qu'il soit fait aux évêques, sur les fonds généraux, un traitement convenable et qui soit gradué selon l'importance des siéges. — On ne peut qu'applaudir à un tel vœu. Il est réellement injuste de ne pas assigner un traitement plus élevé aux évêques de nos grandes villes, comme Marseille, Nantes, etc. Qu'est-ce que 10,000 fr. pour un évêque au milieu d'une population si nombreuse, qui offre tant de dépenses à faire, tant de misères à soulager? Le taux actuel des traitements avait été fixé par Bonaparte, il y a près de quarante ans; mais depuis lors combien les prix des différents objets de première nécessité ont augmenté! Et d'ailleurs, à cette époque et plus tard encore, le gouvernement engageait les conseils-généraux à voter des suppléments de traitement pour les prélats, et presque tous suivaient cette impulsion. Aujourd'hui que le gouvernement ne paraît plus y tenir, et que les conseils-généraux sont composés malheureusement de personnes sinon formellement hostiles, du moins à peu près indifférentes aux intérêts religieux, très peu de départements en accordent, et nous verrons dans la suite de cet article un d'entre eux retirer un modique supplément à un évêque, malgré les représentations du préfet.

Nous examinerons dans le prochain numéro les votes *mixtes* et les votes *hostiles*. J.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU DIOCÈSE D'ALGER.

La lettre suivante, que nous nous empressons de publier, faisant suffisamment connaître les vœux de son pieux auteur, nous ne la ferons précéder que d'un seul mot, pour annoncer que les souscriptions seront reçues dès ce jour au bureau de la *Revue catholique*, et les noms des souscripteurs transmis par nous, avec leurs offrandes, à M. l'évêque d'Alger, pour être recommandés à ses prières et à celles des fidèles d'Afrique.

AU RÉDACTEUR.

Ermitage des Camaldules, près de Frascati, le 1er septembre 1839.

Monsieur,

Je viens de lire l'admirable lettre que monseigneur l'évêque d'Alger a écrite du milieu des ruines d'Hyponne, à MM. les membres du conseil de la Propagation de la foi (1).

Il y a un tel accent de sainte et sublime émotion dans ce cri d'un évêque qui, replantant la croix sur le rivage d'Afrique, appelle à son secours toutes les Églises d'Europe, que j'ai senti dans mes entrailles violemment remuées s'allumer le faible reste de sang que les années et les fatigues n'y ont pas encore entièrement épuisé.

Avec quel empressement je me serais arraché aux douceurs de la paisible solitude où, non loin de Rome, je suis venu, vieux voyageur, recueillir mon âme et reposer pour quelques jours ma tête sur la pierre de mon tombeau! Avec quelle ardeur j'aurais repris les sandales et le bâton de mes longs pèlerinages pour aller, humble, mais glorieux mendiant de la foi, frapper de porte en porte et recueillir, obole par obole, ce qui manque au nouvel apôtre de l'Afrique pour relever les autels du vrai Dieu sur les débris retrouvés des antiques églises d'Hyponne et de Carthage!

Mais, si les infirmités de mes vieux jours et les devoirs de ma charge ne me permettent pas de suivre cette impulsion de mon cœur, je pourrai peut-être, en élevant une voix qui sera reconnue de mes nombreux amis et de toutes les âmes chrétiennes que mes souvenirs recueillis pour elles sur les lieux saints m'ont rendus pieusement sympathiques, donner un nouveau retentissement au cri de détresse poussé vers nous de l'autre bord de la Méditerranée.

J'ai conçu la pensée d'ouvrir dans les journaux de France et de l'étranger une vaste souscription pour les besoins extrêmes de cette naissante Église d'Afrique, qui semble ne plus attendre que le secours de nos mains fraternelles pour sortir de ses ruines et refleurir, après quinze siècles, comme aux jours de sa brillante antiquité.

Pour devenir féconde, une pensée généreuse n'a besoin que de tomber sur une terre catholique; comme le semeur obscur, il me suffira d'avoir jeté ce grain dans le champ du Seigneur, la bénédiction du ciel fera le reste; il croîtra bientôt et, je l'espère, il portera son fruit.

---

(1) Voir notre numéro d'août, p. 45 de ce volume.

Veuillez, monsieur le rédacteur, contribuer par l'organe de votre journal à donner la plus grande publicité à ce projet, et permettre que les souscriptions soient reçues dans vos bureaux. Quelle œuvre fut jamais plus digne de l'intérêt et des généreux secours de la charité des fidèles?

Je suis heureux de m'inscrire au nom de toutes les maisons de la Trappe pour une somme de cinq cents francs; puisse cette offrande des pauvres être suivie de dons plus riches et plus nombreux!

Les noms de MM. les souscripteurs seront publiés dans le journal, Dieu les inscrira dans le livre éternel où nulle bonne œuvre ne s'efface : ces noms généreux, je les bénirai aussi dans ma solitude, et ils se mêleront aux dernières prières comme aux plus doux souvenirs de mes derniers jours.

Recevez, etc.

Frère MARIE-JOSEPH DE GÉRAMB,
Abbé, et procureur-général de la Trappe.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Mort de M. l'archevêque-coadjuteur de Reims; — de M. le cardinal d'Isoard, archevêque nommé de Lyon; — de M. Michaud. — Nominations aux siéges de Digne, d'Angers, et à la coadjutorerie de Strasbourg.

Le peu d'espace qui nous reste nous suffira à peine aujourd'hui pour nous associer au deuil de l'Église de France, veuve à la fois de deux de ses premiers pasteurs et tremblant pour les jours d'un troisième. — Les tristes prévisions qu'avait fait concevoir la longue maladie de M. l'archevêque-coadjuteur de Reims, ne se sont que trop réalisées : le prélat a succombé le samedi 28 septembre, après une douloureuse agonie, à l'âge de cinquante-quatre ans. — Après avoir été quelque temps attaché à la grande-aumônerie, M. Gallard devint chanoine de Notre-Dame, curé de la Madeleine et vicaire-général de Paris, puis, en 1830, évêque de Maux, et enfin, il y a quelques mois, archevêque d'Anazarbe et coadjuteur de Reims.—L'épiscopat perd en lui un de ses membres les plus recommandables, le clergé un pontife toujours prêt à lui donner son appui, le diocèse de Reims un pasteur qui déjà avait su gagner les cœurs par sa douceur et ses manières prévenantes. — Ses obsèques ont eu lieu le mardi 1er octobre, au milieu d'une affluence nombreuse animée des sentiments d'un douloureux respect.

— Les évêques voisins, invités par MM. les vicaires-généraux, se trouvant retenus dans leurs diocèses (1), M. l'abbé Gros, vicaire-général, a officié, et M. l'abbé Herbelot, également vicaire-général et théologal, a fait, après l'évangile, un court éloge du prélat, dont le corps a été déposé dans le caveau destiné à servir de sépulture aux archevêques de Reims, et qui venait de recevoir depuis si peu de temps les dépouilles mortelles de M. Blanquet de Rouville.

A peine cette tombe épiscopale était-elle fermée, qu'un des princes de l'Église nous était encore ravi tout-à-coup, sans que rien eût fait prévoir cette nouvelle perte. M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, nommé à l'archevêché de Lyon, arrivé à Paris le 22 août dernier et y attendant ses lettres d'institution canonique, est mort presque subitement le lundi 7 de ce mois. Sorti à 4 heures le 1er, pour faire une promenade en voiture, il entra, suivant sa pieuse habitude de ne faire aucune promenade sans aller prier dans une église, dans celle de Saint-Laurent, et y resta près d'une demi-heure. A peine rentré à son hôtel, une légère indisposition, qui ne parut autre chose qu'un rhume, se manifesta; il sortit de nouveau le lendemain, et reçut le jeudi la visite de M. l'archevêque de Paris, auquel il exprima ses regrets de ne l'avoir point reçu dans sa voiture pour lui éviter la peine de monter dans son appartement. Dimanche seulement un catarrhe se déclara avec assez de violence pour donner de vives inquiétudes. M. l'archevêque ayant éprouvé, de son côté, une rechute assez grave, M. l'abbé Jammes, vicaire-général, donna la communion et l'extrême-onction à Son Éminence, qui perdit connaissance le lundi matin, et rendit le dernier soupir le même jour à 5 heures moins 20 minutes du soir, à l'âge de soixante-treize ans. — Au moment de la terreur, M. d'Isoard, qui n'était point encore engagé dans les ordres, et qui ne fut même ordonné prêtre qu'en 1824, époque où il devint doyen de la Rote, fut accueilli au sein de la famille Bonaparte, et se lia intimement avec l'abbé, depuis cardinal Fesch, auquel il était appelé à succéder sur le siége primatial de Lyon. Nommé auditeur de Rote en 1801, il donna

(1) Croirait-on que les journaux dits libéraux ont vu dans l'absence des évêques un reproche tacite à la conduite du prélat défunt lors du mariage mixte de M. le duc d'Orléans, et que MM. les vicaires-généraux ont dû, pour réfuter cette indigne supposition, faire connaître que, des trois évêques invités, l'un, celui de Soissons, était alors dans le département de la Somme; l'autre, celui de Châlons, se trouvait en tournée épiscopale dans une paroisse reculée de son diocèse; et le troisième, celui de Meaux, était retenu à Fontainebleau par son service auprès du roi?

au Saint-Siége de telles preuves de zèle et d'attachement que Pie VII le nomma son exécuteur testamentaire Il fut promu au cardinalat en 1827, élevé en 1828 à l'archevêché d'Auch, créé duc et pair de France la même année, enfin nommé, le 13 juin dernier, archevêque de Lyon, diocèse dans lequel il était attendu avec une vive impatience, et où on lui préparait une magnifique réception. Issu d'une famille opulente, appelé aux grandeurs de la terre avant de l'être à celles de l'Église, M. le cardinal d'Isoard conserva toujours la simplicité d'un évêque missionnaire, et montra constamment un esprit de douceur, de conciliation et de dévouement à son peuple qui lui gagnait tous les cœurs. — Il avait refusé le siége d'Aix, plus tard celui de Bordeaux, pour rester à Auch, où le voisinage des Pyrénées nuisait cependant à sa santé; et s'il accepta celui de Lyon, sur l'assurance positive que, quelle que fût sa détermination, M. de Pins ne serait point nommé, ce fut parce qu'on lui fit de son acceptation un devoir de conscience. Personne n'était, en effet, plus éminemment propre à ramener la concorde, l'union, la confiance au sein du clergé de Lyon. — Dieu veuille maintenant que la santé de M. l'archevêque de Paris se rétablisse enfin, et que nous n'ayons pas à trembler encore pour une vie si précieuse à son diocèse, et, nous osons le dire, à la France entière.

Le corps de Son Éminence a été embaumé le 9 par M. le docteur Cruveilher, puis revêtu de la pourpre romaine et de tous les insignes de ses dignités, et placé dans un premier cercueil contenant diverses poudres aromatiques, ouaté à l'intérieur et garni en satin rouge. Le deuxième cercueil est en plomb, et déposé dans un troisième en cœur de chêne, regarni à l'extérieur de satin rouge. Sous l'oreiller, également en satin rouge, sur lequel repose la tête, est placé un petit coffret en plomb renfermant des médailles à l'effigie du pape qui le créa cardinal, du pape régnant, et un autre contenant le millésime des jours, de l'année de la mort de Son Éminence, avec une légende indiquant ses noms, dates de naissance et dignités. — Le couvercle de ce coffret a reçu l'empreinte des armes de Son Éminence.

Le 12, à six heures du matin, le corps, après avoir été présenté à l'église de l'Assomption, où une messe basse a été dite, a été placé dans une berline qui le transporte à Auch. Là les honneurs dûs à ses dignités lui seront solennellement rendus. — M. Teste, ministre des cultes, assistait, avec la famille du prélat, à cette modeste cérémonie. — C'est M. l'abbé Mondin, secrétaire intime de Son Éminence, qui accompagne ses restes à Auch.

La religion n'a pas été frappée seulement dans deux de ses pontifes : un homme de bien, un des littérateurs les plus distingués de notre époque nous a aussi été enlevé : M. Michaud, fondateur et l'un des directeurs de la *Quotidienne*, auteur de l'*Histoire des Croisades*, membre de l'Institut et de l'Académie française, officier de la Légion-d'Honneur, non moins recommandable par ses opinions politiques que par ses sentiments religieux, est mort à Passy, près de Paris. — On le voit, notre *chronique* n'est aujourd'hui qu'une douloureuse nécrologie.

Hâtons-nous de dire du moins que les siéges vacants viennent d'être remplis en partie : par ordonnance du 28 septembre, M. l'abbé Sibour, chanoine de Nîmes, a été nommé évêque de Digne, et M. l'abbé Paysant, vicaire-général de Bayeux (dont nous avions précédemment et par erreur annoncé la nomination à l'évêché de Digne), évêque d'Angers. — Restent maintenant à pourvoir les siéges archiépiscopaux de Lyon et d'Auch. — Nous pouvons donner aussi comme certaine la nomination de M. l'abbé Affre à la coadjutorerie de Strasbourg. Successivement grand vicaire dans trois diocèses, ayant pendant dix ans administré presque seul celui d Amiens sous un évêque fort âgé, connu par son excellent *Traité de l'administration temporelle des paroisses*, M. l'abbé Affre apportera au vénérable évêque de Strasbourg, qui est près de terminer sa quatre-vingt-cinquième année, une longue expérience, une grande habitude des affaires, et une filiale coopération.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE LA VIE DES SAINTS, DES PÈRES ET DES MARTYRS, *composée par une société d'ecclésiastiques et de gens de lettres*, sous les auspices du clergé de France, avec l'approbation de M. l'archevêque de Paris, sous la direction de M. l'abbé Juste, et de M. l'abbé Caillau, chanoines honoraires (1). — Lorsque, de toutes parts, on

(1) 4 vol. grand in-8°, imprimés avec luxe sur caractères neufs, et enrichis de plus de 400 vignettes dessinées et gravées par les plus habiles artistes de France et d'Angleterre. — Prix de chaque volume : 9 fr. Au bureau de la *Revue catholique*, rue de Seine-St.-Germain, 48.

annonce le projet de mettre les résumés des sciences humaines à la portée de toutes les intelligences et de toutes les fortunes, on ne peut hésiter à entrer dans la même voie pour répandre des connaissances tout au moins aussi favorables aux développements de l'intelligence, et sans contredit plus importantes.

Si ces publications, auxquelles nous applaudissons lorsqu'elles ne portent avec elles aucun principe dangereux, s'adressent à l'esprit, celle que nous annonçons aujourd'hui s'adresse au cœur.

Il y a dans la nature de ce sujet même un charme auquel il n'est donné à personne de se soustraire. Qui niera l'impression que fait sur lui la musique religieuse, si noble, si puissante, si poétique? On se laisse aller malgré soi à la contemplation, et ces accords, qui retentissent majestueux sous les voûtes des temples chrétiens, amènent peu à peu les esprits au recueillement et à la prière. Qui donc ne s'inclinerait pas devant ces hommes apostoliques qui ont été à travers les mers porter le christianisme et la civilisation à des peuples barbares? Qui donc ne se sent pas saisi d'une admiration respectueuse à la vue de ces dignes filles de la charité, qui, se vouant à soigner les malades, apparaissent toujours au milieu des souffrances comme des anges consolateurs?

Ces sublimes émotions, qu'on chercherait en vain dans les études ordinaires, on les rencontre à chaque page dans celles que nous venons de recommander. Y a-t-il rien, en effet, qui soit plus propre à frapper vivement l'imagination, à intéresser l'esprit, ou à émouvoir le cœur, que l'histoire de la vie de ces hommes admirables qui, dans leur amour pour l'humanité et leur zèle pour la religion divine dont Jésus-Christ est l'auteur, ont bravé tous les périls, méprisé toutes les souffrances, supporté tous les maux, enduré tous les supplices? La lecture de ces faits mémorables intéresse d'autant plus, qu'elle offre l'attrait d'une immense diversité; car, pour l'honneur de l'humanité, Dieu a permis qu'il y eût des saints dans toutes les classes et dans toutes les conditions, dans les palais et dans les chaumières, dans les camps et dans les églises, dans les académies et dans les rues, dans l'opulence et dans la misère, dans la grandeur et dans l'esclavage, dans la vieillesse et dans l'enfance, dans les climats brûlants et dans les pays glacés, partout et dans tous les temps.

Aussi toutes les âmes pieuses ont-elles accueilli avec empressement l'annonce d'un ouvrage d'une utilité si générale. Les deux estimables auteurs ont pris pour base le travail du savant Godescard, traducteur d'Alban Butler, et ont tâché, par un style plus soigné, par une nar-

ration plus claire et par une marche plus rapide, de donner au récit des faits un nouvel intérêt. Ils se sont étendus de préférence sur les actions des saints personnages qui ont illustré la France, et ils ont ajouté la vie de ceux béatifiés ou canonisés depuis la publication de l'ouvrage de Godescard.

Dans l'impossibilité de donner en entier la vie de tous les saints que l'Église honore d'un culte particulier, ils ont cru devoir satisfaire la piété des fidèles en intercalant jour par jour le martyrologe qui contient le nom de ceux dont l'histoire ne fait pas partie de ce recueil.

Nous en aurons dit assez, quand nous aurons ajouté un mot d'éloges que méritent les nombreux dessins dont cet ouvrage est orné, pour le recommander aux personnes qui aiment à la fois les bons et les beaux livres.

—

Histoire de la restauration, 1814-1830, par M. F.-P. Lubis, ancien rédacteur de la *Gazette de France* (1). — Dans les temps de crise, et surtout le lendemain d'une révolution, la vérité essaierait en vain d'élever la voix; elle serait étouffée ou méconnue.

Tant que les ambitions et les passions qui ont provoqué le renversement des Bourbons de la branche aînée n'avaient ni épuisé leur fougue ni satisfait leur soif du pouvoir, l'opinion royaliste courait le risque de n'être ni comprise ni écoutée en essayant d'expliquer ses principes, de rétablir les faits et de détruire les calomnies auxquelles elle est en butte depuis si long-temps. Il a fallu une longue et cruelle expérience pour ramener la conscience publique égarée. Les illusions, en se dissipant, ont laissé voir la véritable origine des fautes de la restauration. On a compris l'influence du principe monarchique sur l'ordre, à mesure que l'ordre était de plus en plus menacé par les principes démagogiques; en voyant les progrès de l'anarchie on a senti quelle garantie il offrait à la liberté. Enfin, tous les intérêts compromis ont hautement manifesté leurs regrets sur la perte de cette sécurité de quinze années, pendant lesquelles la France a joui d'une prospérité réparatrice, après des guerres si longues, si désastreuses.

---

(1) 6 beaux vol. grand in-8°, dont trois sont en vente. Prix : 7 fr. 50 c. le volume. Au bureau de l'*Encyclopédie* et de la *Revue catholiques*, rue de Seine-St.-Germain, 48.

Aucun moment ne fut donc plus favorable que celui-ci pour écrire l'histoire de cette époque, à laquelle se rattachent des souvenirs de bonheur et de liberté, de gloire militaire et de vertus royales.

Les choses qu'il s'agit de raconter se sont passées sous nos yeux; les hommes qui les ont accomplies vivent encore au milieu de nous : c'est de leur bouche même qu'on a pu recueillir les faits dont se compose ce drame historique renfermé entre deux catastrophes, l'invasion étrangère et l'insurrection.

L'histoire contemporaine a sous ce rapport un avantage sur l'histoire posthume : ses assertions peuvent être contredites ou rectifiées. Les matériaux qu'elle emploie sont à la portée de tout le monde; ils subsistent dans les journaux et dans les livres, dans les discussions des Chambres et dans les actes de l'administration. Là se manifestent la tactique des partis, la tendance avouée des esprits et des événements dont les Mémoires particuliers nous dévoilent les intentions véritables et les ressorts cachés. Pour réunir ces éléments épars et les classer dans leur ordre naturel, il faut avoir fait une étude particulière de cette politique au jour le jour, et suivi dans ses phases diverses les variations de l'esprit public. Nul n'était peut-être plus apte à un semblable travail qu'un écrivain depuis long-temps mêlé aux discussions de la presse périodique.

L'auteur, homme aussi éclairé qu'impartial, avait compté sur des documents inédits pour cette importante publication; mais il était loin de s'attendre à l'honorable empressement avec lequel les premiers volumes de son ouvrage ont été accueillis. Les communications qui lui sont déjà parvenues assurent à cette histoire, qui s'occupe principalement des faits généraux, tout l'intérêt et l'attrait des Mémoires, et la collection des matériaux précieux réunis pour les trois derniers volumes, nous donne droit d'espérer qu'ils seront bientôt publiés.

—

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUES. — *Institution d'un comité judiciaire consultatif de la Revue.* — En se chargeant de la publication de la *Revue catholique*, l'éditeur, toujours attentif à prévenir les vœux du clergé, a pensé qu'un recueil périodique déjà si précieux pour l'édification de ses lecteurs, pouvait en outre devenir pour eux l'occasion et le point central de rapports utiles, en éclairant chaque ecclésiastique sur ses droits et ses devoirs devant les lois civiles. — Dans ce but, il a confié à un comité d'avocats et de jurisconsultes le soin de coordonner les divers documents de *législation*

et de jurisprudence ecclésiastiques, pour en faire un traité complet et raisonné à l'usage des abonnés de la *Revue catholique*. Ce recueil sera publié par livraisons qui paraîtront successivement de mois en mois, à partir de janvier prochain, et dans le même format que la *Revue*. Il sera livré au prix de *cinq francs* (1) à tous les abonnés qui auront souscrit avant cette époque. Plus tard le prix sera porté à *sept francs*. — Après la publication de cet ouvrage, les abonnés seront tenus ultérieurement au courant de la législation et de la jurisprudence, tant par des suppléments annuels que par des articles spéciaux insérés dans la *Revue*. Toutes les questions de droit intéressant le clergé seront, à cet effet, discutées et résolues au sein du comité judiciaire, qui se fera un devoir de répondre à tous les doutes que MM. les abonnés voudraient bien lui soumettre, en s'adressant *franco* au directeur de la *Revue*.

On publie en ce moment (2) une *Vie de Jésus-Christ* sous une forme entièrement nouvelle, et avec un luxe à la hauteur du sujet. Les faits de la divine existence du Rédempteur sont traduits par des dessins pris d'*Albert Durer*, de *Raphaël*, d'*Holbein*, de *Gottius*, etc., ces peintres dont la gracieuse et naïve touche s'allie si bien au sentiment religieux de leurs compositions. Chaque dessin est orné d'un bel encadrement dans lequel est écrit, en lettres gothiques et frappées d'or, l'historique du sujet. Bossuet est l'auteur auquel on a emprunté le texte. Tout est donc réuni pour faire de cette publication une œuvre magnifique. Le prix est de 2 francs la livraison de quatre dessins ; l'ouvrage entier ne coûtera que 10 francs. Cette *Vie de Jésus-Christ*, ainsi illustrée, est destinée à se multiplier assez en France pour qu'on en rencontre partout un exemplaire.

---

(1) On peut souscrire en envoyant un *bon* sur la poste au directeur de la *Revue catholique*.

(2) Rue de l'Abbaye-St.-Germain, 4.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

DU SACERDOCE ET DE LA ROYAUTÉ.

Dieu, père tout-puissant, donne la vie aux hommes ; — roi invisible des siècles, il les régit et les gouverne ; — esprit vivifiant et sanctificateur, il les unit à lui par son amour et les associe à la nature divine. Aussi a-t-il créé l'homme pour le connaître, car la connaissance de Dieu, c'est la vie de l'être intelligent ; — pour le servir, en obéissant à ses commandements ; — pour l'aimer, l'amour ne pouvant unir s'il n'est partagé, et Dieu ne pouvant se communiquer s'il n'est aimé.

Le père, le roi, le prêtre, sont ici-bas les représentants et comme les organes de Dieu, sous le triple rapport de la création, du gouvernement, de la sanctification. — Aide en quelque sorte du Créateur, le père est l'auteur et le principe de la vie ; — ministre de Dieu pour le bien, le roi dirige et gouverne en faisant observer la loi, et, par le moyen de la loi, conserve l'être qui l'observe ; — ministre des choses sacrées, le prêtre bénit et sanctifie au nom de Dieu, après avoir été béni et sanctifié lui-même, et, tout à la fois, offre, au nom du peuple, les dons, les prières et les sacrifices ; donnant ainsi, dans les sacrements dont il est le dispensateur, les gages de l'amour de Dieu pour les hommes, et offrant à Dieu, dans le culte, l'expression de l'amour des hommes pour Dieu.

Ces trois fonctions, bien que distinctes, sont naturellement unies ; car il est dans l'ordre que celui qui donne la vie soit appelé à la conserver, et exerce dès-lors un droit d'autorité sur les êtres dont il est l'auteur ; la paternité étant ainsi la source de la royauté, comme l' istoire entière en rend témoignage, il est dans l'ordre que le m-nistre de Dieu pour le bien, chef du peuple et comme tel son représentant, soit appelé au sacerdoce, qu'il soit béni, consacré, sanctifié, afin de pouvoir sanctifier à son tour le peuple dont il est le médiateur.

Mais l'homme appartient à trois sociétés, à trois communautés distinctes : — à la société domestique, civile et religieuse, chacune d'elles lui communiquant un genre de vie différent. — Dans la société domestique, il trouve surtout la vie corporelle, la vie des sens ; — dans la société civile, la vie intellectuelle, la vie de la raison ; — dans la société religieuse, la vie de l'âme, la vie divine, qui est sa fin et le terme de ses progrès. La famille le nourrit, — la société l'élève et l'instruit, — l'Église le consacre et le sanctifie.

La famille n'a pas toutefois pour but exclusif de donner à l'homme

la vie des sens : il faut qu'elle le prépare pour l'État et pour l'Eglise, et qu'elle jette dans la raison et dans le cœur les semences qui recevront ensuite la culture. — Il en est de même de la société civile; elle n'a pas seulement pour fin dernière de perfectionner la vie des sens en offrant à l'homme des ressources qui lui manquent dans la vie domestique, et d'ébaucher la vie de la raison par la culture des sciences et des lettres; elle doit en outre préparer la vie de l'âme, en donnant une sanction religieuse à la vie civile.

Le caractère le plus saillant des trois sociétés, et l'ordre de leur développement, ont déterminé le nom de leur chef.— Au chef de la famille le nom de père; — au chef de l'État le nom de roi; — au chef de l'Église le nom de pontife. — Et, néanmoins, le chef de la famille est revêtu dans sa maison d'une sorte de caractère sacerdotal et royal;— le prince est père du peuple et évêque du dehors; — le pontife, vicaire du Christ, est, comme lui-même, père et roi dans l'ordre spirituel.

Il faut remarquer d'ailleurs que l'humanité ne s'élève pas dès le principe à sa perfection. A l'origine, le gouvernement domestique, ou le patriarche, est tout à la fois père, roi, pontife dans sa maison.

La société grandit; la maison devient la cité; la cité le royaume. Le monarque conservera le nom de père comme un souvenir de l'origine et de la nature de son pouvoir; mais il y ajoutera un nom nouveau, analogue au caractère plus élevé de ses fonctions et de la société qu'il régit; la royauté apparaît dans sa puissance et dans sa majesté; au sceptre se joint la bandelette sacrée qui plus tard deviendra la couronne; pontife en même temps que roi, il prescrit le culte et les cérémonies non moins que les lois civiles; mais le culte et les cérémonies se rapportent surtout à la vie présente, qu'elles ont pour but d'annoblir, de consacrer, en montrant, au-dessus de l'homme, Dieu, dont le prince est l'organe et l'image visible sur la terre. Le sacerdoce antique est un sacerdoce tout humain, ayant pour fin principale de consacrer la vie temporelle, en faisant intervenir la divinité.

Il ne faut pas l'oublier : avant l'Évangile, qui est venu apporter sur la terre la bonne nouvelle, la nouvelle d'une meilleure vie, l'humanité, loin de connaître ses sublimes destinées, soupçonnait à peine la venue du libérateur dont les juifs, dépositaires des promesses divines, conservaient la ferme espérance. La vie présente, le bonheur temporel, les vertus humaines, qui sont le gage de la force et de la prospérité des empires, tel était alors le but exclusif du législateur. Les Hébreux eux-mêmes, tout éclairés qu'ils étaient des lumières du mont Sinaï, étaient conduits par l'appât des récompenses ou par la

crainte des châtiments temporels ; n'allant pas, les sages exceptés, au-delà du sens littéral des Écritures, mettant leurs espérances dans l'empire de la terre, attendant le Messie comme le plus grand des rois, mais comme un roi terrestre qui devait leur assujettir l'univers.

Il y a donc une différence essentielle entre les temps qui ont précédé l'Evangile et le christianisme :

Avant, l'ordre naturel, l'ordre humain ; — avant, l'homme rapporte tout à lui-même, jusqu'au culte, jusqu'à Dieu ;

Après, l'ordre surnaturel, l'ordre divin ; — après, tout se rapporte à Dieu, même la vie présente.

La religion nous montre clairement la raison de cette différence.— Le péché originel ayant privé l'homme de la vie surnaturelle et divine qui consiste à vivre en société directe avec Dieu, à devenir semblable à Dieu (car il ne peut y avoir société qu'entre des êtres semblables), l'homme se trouvait réduit à son existence naturelle et purement humaine ; et encore cette existence avait-elle été affaiblie, dégradée, viciée, au point que l'humanité n'était que plaies et blessures ! Jésus-Christ seul pouvait réparer la nature, et rétablir la société brisée de l'homme avec Dieu ; seul il pouvait remplacer le sacerdoce humain par un sacerdoce divin, nous apprendre à adorer en esprit et en vérité, et donner pour but à la religion non plus seulement de vivre en société sur la terre, sous l'autorité du créateur maître absolu de la terre et des hommes, mais de vivre en société avec Dieu, de manière à n'avoir avec lui qu'une seule et même volonté, et pour ainsi dire qu'une même existence, Jésus-Christ élevant l'humanité jusqu'à la participation de la nature divine.

Dans le premier cas, c'est la vie d'un troupeau d'esclaves, qui n'a de rapport avec le maître que par l'obéissance à ses lois absolues ;— dans le second, c'est la vie d'une famille unie, dont le père fait la volonté non moins qu'elle fait la volonté du père, et qui participe à sa propre existence.

Il était donc tout simple, et dans la nature même des choses, qu'avant l'Évangile le sacerdoce fût uni à la royauté ; mais c'était un sacerdoce analogue à cette royauté, un sacerdoce humain et temporel. Si donc les chefs des peuples furent coupables, ce fut non de s'être proclamés souverains-pontifes et représentants de la divinité en ce qui touchait les choses sacrées (ils l'étaient en effet), mais d'avoir altéré les croyances en introduisant ou laissant introduire l'idolâtrie et la superstition.

De plus, il n'y avait aucune tyrannie dans la royauté, la hiérarchi

et la distinction des fonctions l'exigeant ainsi. En effet, si le sacerdoce est une suite de la royauté, si le sacerdoce en lui-même a mission de sanctifier et non de gouverner, il est visible que chez les Gentils il n'y avait de tyrannique que l'abus d'un pouvoir dont la royauté était naturellement investie, et qu'en comparant l'usurpation des princes chrétiens, en ce qui touche le gouvernement de l'Église, aux rois des gentils, on compare des choses entièrement dissemblables, comme on le verra plus loin.

La Providence, qui dispose tout avec douceur et prépare de longue main les événements, avait toutefois modifié l'existence de trois peuples appelés particulièrement au grand œuvre de la société chrétienne : les Juifs, les Romains, et les Gaulois.

V. M.

(*La fin au prochain numéro.*)

VOTES DES CONSEILS-GÉNÉRAUX DE DÉPARTEMENTS,

RELATIFS AU CLERGÉ, AUX MONUMENTS RELIGIEUX ET AUX INSTITUTIONS PIEUSES.

(Deuxième article [1].)

Votes mixtes. *Gironde.* — Le supplément de traitement de 8,000 fr. qu'il est d'usage d'accorder à M. l'archevêque a été voté au scrutin secret; il y a eu dix-sept voix pour, huit contre, et un billet blanc. Le conseil a accordé sans difficulté 500 fr. de supplément aux grands-vicaires et 4,000 fr. au petit séminaire. Il a refusé d'autres demandes : 300 fr. de supplément pour chaque chanoine; 4,000 fr. pour envoyer des sœurs de charité dans les paroisses, afin d'y établir des écoles et d'y visiter des malades; 3,000 fr. pour une maîtrise; 1,800 fr. pour restauration de l'ancienne église de la Sauve. Il a néanmoins consenti à ce que les 300 fr. que recevait M. Denucé, qui vient de mourir, fussent reversibles sur la tête du chanoine Soupre, ancien curé de Sainte-Croix. — Le conseil s'est, en outre, formellement déclaré contre la mesure de déplacement des enfants trouvés. — Quant

(1) Voir le numéro précédent, p. 115 de ce volume.

à la suppression des tours de Bordeaux, il a cru devoir ajourner sa décision, et prier M. le préfet de former une commission chargée d'examiner la question de la suppression des tours, et d'indiquer les mesures à prendre pour les remplacer.

Isère. — Une commission chargée d'examiner le projet relatif aux enfants placés, par suite de condamnations disciplinaires, dans les établissements de jeunes détenus, chez des artisans et des cultivateurs, fait son rapport au conseil; puis M. le préfet expose les deux moyens qui s'offrent pour réaliser une amélioration réclamée par tous les amis de l'humanité. Ces moyens sont: 1° l'admission d'une partie des enfants à l'œuvre de Saint-Joseph; 2° la translation de l'autre partie à la colonie agricole de Mettray. Les frais d'entretien, de voyage, et, au besoin, de retour, ne s'élèveraient pas à 1,900 fr. par année pour les douze enfants, terme moyen, qui sont à la charge du département. La commission se range à l'opinion de M. le préfet, dont la proposition est adoptée par le conseil. —La discussion s'ouvre ensuite sur la demande d'indemnité en faveur des membres du chapitre diocésain. S'appuyant d'une part sur cette considération; que les conseils-généraux précédents n'ont alloué aucune dépense de ce genre, et de l'autre sur la situation financière du département, la commission est d'avis « que le conseil invite M. le préfet à faire connaître à M. l'évêque que, malgré le vif intérêt que la lettre du vénérable prélat a fait naître en faveur de MM. les vicaires-généraux et de MM. les chanoines, il ne lui est pas possible d'accueillir sa demande. » M. le préfet combat les conclusions de la commission; la commission persiste dans les conclusions de son rapport, qui sont adoptées par la majorité du conseil.

Puy-de-Dôme. — Suppression de l'allocation de 1,000 fr. précédemment accordée à M. l'évêque de Clermont pour frais de visites épiscopales.—Quand on rapproche cette décision de ce qui s'est passé au convoi de M. de Montlosier, on ne peut s'empêcher d'y voir un effet de la rancune de ses amis; c'est une assez misérable vengeance après un intervalle de neuf mois. — Au reste, le conseil a cherché à pallier ce qu'une pareille mesure a d'odieux en affectant ces 1,000 fr. à grossir les fonds de secours votés pour les prêtres âgés et infirmes. — Il a réitéré son vœu pour l'augmentation de l'allocation annuelle faite à la cathédrale de Clermont dans l'intérêt du bas-chœur, et à l'église d'Issoire comme monument historique, et demandé que la Sainte-Chapelle de Riom soit rendue à son ancienne destination, et comprise dans les monuments historiques.

Seine-Inférieure. — Le conseil renouvelle le vœu d'une création de succursales en faveur des églises de Neuville-Ferrières, Fallencourt, Balolet, Anvilliers et Yport. — Il alloue 8,000 fr. pour la conservation et les réparations des églises monumentales de Fécamp, Saint-Martin-de-Boscherville, Caudebec, Moulineaux, Saint-Jean d'Abbetot, la cathédrale de Rouen et Saint-Maclou. — Il renvoie à M. le préfet les demandes de secours des églises de Grasville, Harfleur et Blosseville-sur-Mer, afin qu'il soit instruit sur le point de savoir si elles peuvent être classées parmi les monuments départementaux. — Il rejette la proposition d'un crédit de 500 fr. qui serait mis à la disposition du préfet pour les édifices non classés comme monumentaux.

Votes hostiles. *Jura.* — Le conseil, à la majorité de quinze voix sur vingt-cinq votants, a demandé avec insistance la suppression de l'évêché de Saint-Claude. — Nous n'hésitons pas à dire que ce vote est hostile non seulement aux intérêts religieux, mais encore aux intérêts matériels du département. Aujourd'hui que de tous côtés on sollicite des établissements avantageux, ici un général, là un régiment, ailleurs une direction quelconque, on est surpris avec raison de voir un conseil-général demander la suppression d'un évêché dont la présence rehausse en quelque sorte l'importance d'une ville, y attire des étrangers, et devient un centre de relations toujours profitables aux intérêts du pays. Auprès d'un évêque sont des grands-vicaires, des chanoines ; puis un prélat est obligé à une certaine représentation, à des dépenses dont profite la ville où est le chef spirituel du diocèse. — Que coûte d'ailleurs au département du Jura le siége épiscopal de Saint-Claude ? sa cote part seulement avec les quatre-vingt-cinq autres départements, c'est-à-dire un quatre-vingt-sixième de la dépense qu'il entraîne. Ainsi, pour 300 ou 400 fr. d'économies, le Jura sera privé d'un établissement qui répand autour de lui plus de 30 ou 40 mille francs par an, et ajoute à l'importance de la petite ville de Saint-Claude. Est-ce là entendre les vrais intérêts du pays qu'on est appelé à représenter ?

Loiret. — Les années antérieures on avait alloué un supplément de 2,000 fr. au précédent évêque, M. de Beauregard, en raison de son âge avancé. Ce supplément n'était assurément pas exorbitant. Le conseil-général vient cependant de le supprimer au nouvel évêque, au moment de l'arrivée du prélat que le diocèse désirait ardemment, et qu'y précède une si juste réputation. Par une coïncidence remarquable, cette décision a été prise le 3 septem-

bre, jour même de l'installation de M. Morlot. — Le préfet, M. Siméon, a vivement combattu cette mesure, qui n'a été adoptée qu'à la majorité d'une seule voix (12 contre 11). — *Le Journal du Loiret*, qui paraît approuver cette décision, blâme fortement la suppression des 600 fr. accordés précédemment au pasteur protestant, la taxe d'inconséquence, et l'attribue à une vengeance de la minorité du conseil qui avait voté pour la continuation de l'allocation épiscopale. — La suppression d'un supplément pour le pasteur protestant nous semble suffisamment autorisée, et par l'exiguïté de son troupeau, et par le peu qu'il a à faire dans l'exercice de son ministère. — Voici, du reste, les réflexions fort justes que ce vote a inspirées à un de nos confrères :

« Voilà donc le pauvre évêque réduit aux 10,000 fr. que lui donne le budget. C'est avec ces 10,000 fr. qu'il doit faire ses tournées épiscopales, recevoir les curés et les autres prêtres de son diocèse qui viennent le voir, le consulter et s'éclairer auprès de lui; c'est avec ces 10,000 fr. qu'il doit rendre aux autorités civiles et militaires les politesses qu'il en reçoit; c'est avec ces 10,000 fr. qu'il doit répandre des soulagements sur toutes les misères sans nombre qui s'adressent naturellement à lui. Le président du conseil-général, M. Sevin-Moreau, député, ainsi que d'autres membres, ont fait tout leur possible pour détourner ce vote déplorable; rien n'a pu l'empêcher. — La réduction n'a passé qu'à *une* voix de majorité, mais enfin elle a passé. Ainsi, un nouveau pasteur arrive d'un pays où il était entouré de l'attachement et de la vénération universelle ; naturellement il ne connaissait pas encore le nouveau diocèse qu'il est appelé à administrer : voilà comment le conseil-général se charge de le lui faire connaître de suite, voilà comment les représentants du département prennent à tâche de lui montrer, pour qu'il n'ait plus qu'à s'y conformer, l'esprit de la population dont la conduite spirituelle lui est confiée. »

Maine-et-Loire. — Une discussion singulière s'est élevée à l'occasion d'une dénonciation adressée à tous les membres par un sieur Bordillon contre les *manœuvres*, dans ce département, de ce qu'il appelle *le jésuitisme* pour *éluder la loi qui protège le patrimoine des familles, spolier d'immenses capitaux, s'emparer de l'éducation, corrompre les intelligences, exploiter enfin toutes les faiblesses du cœur et de l'esprit.* — Hélas ! c'est avec de pareilles et tout aussi absurdes déclamations que nous avons vu, il y a dix ou douze ans, M. de Montlosier et les journaux qui l'appuyaient parvenir à échauffer les passions, à provoquer des mesures de rigueur contre un corps esti-

mable, et fomenter plus tard des troubles, des bouleversements, une révolution enfin tout entière. Des magistrats, des législateurs eurent le tort de discuter gravement des déclamations qu'il n'eût fallu accueillir que par le mépris. — Le conseil-général de Maine-et-Loire a donné dans le même piége : la dénonciation du sieur Bordillon a été renvoyée à une commission qui en a fait l'objet d'un rapport sérieux. Une telle discussion était-elle de la compétence du conseil? nous ne le pensons pas. Il a jugé, toutefois, par l'organe de quelques membres de la commission, plusieurs des faits signalés d'une gravité de nature à porter le trouble dans la société, s'ils étaient vrais ; ils méritaient donc d'être vérifiés ; mais ce n'était ni à elle ni à lui à ouvrir une enquête ; aussi s'est-on borné à prier le préfet de transmettre au ministre des cultes le Mémoire et les pièces à l'appui.

Un membre a fait observer que le conseil ne devait pas s'occuper de ces plaintes ; que telle n'était pas sa mission ; que le dénonciateur devait s'adresser à l'administration ou aux tribunaux; que son Mémoire semblait, d'ailleurs, impliquer une critique de l'administration. — Le préfet a combattu, de son côté, les conclusions de la commission, et soutenu qu'on n'a à reprocher à son administration aucun acte de négligence ou de faiblesse. S'il y a eu des abus, ils ne sont pas du nombre de ceux qu'atteint la loi. Il a engagé le conseil à se tenir en garde contre les plaintes qui, en paraissant n'en vouloir qu'à l'abus de la liberté, pourraient fort bien attaquer la liberté elle-même.

Parmi les diverses propositions faites, on a adopté celle dont l'auteur laisse de côté le Mémoire, mais se montre effrayé de faits récents qui se seraient passés dans le département et dans celui de la Loire-Inférieure, où des congrégations religieuses s'établissent en grand nombre, possèdent de l'argent, font de grandes dépenses. Le conseil devrait donc déclarer que, vivement préoccupé du progrès de certaines corporations, et des troubles qu'elles peuvent causer, tout en respectant la liberté des cultes et la liberté individuelle, il appelle le gouvernement à exercer une surveillance active et à faire exécuter les lois. — Cette proposition a été adoptée.

Que s'est-il donc passé dans le département de Maine-et-Loire qui ait pu donner lieu à de si vives alarmes? — Quatre ou cinq prêtres zélés sont venus dernièrement, dit-on, s'y occuper du salut des âmes; un pieux ecclésiastique a favorisé leur établissement par un don généreux; qu'y a-t-il là de si effrayant? Ne serait-il plus permis de disposer de sa propre fortune? Où est ici la captation, la violence, la séduction? Un homme libre, dans la force de l'âge, jouissant de

toutes ses facultés, ne peut-il plus faire de ses biens l'emploi qui lui convient? — Avouons qu'on ne doit voir dans ces plaintes exagérées qu'une nouvelle comédie jouée par les alarmistes pour effrayer le pays, comme on l'a fait déjà sous la restauration.

Le conseil d'arrondissement de Segré avait exprimé le vœu que la comptabilité des fabriques fût placée sous l'autorité administrative; le conseil-général s'est borné à réitérer son vœu pour la révision de la législation des fabriques.

Le même conseil d'arrondissement s'était plaint, en outre, que les fêtes supprimées par le concordat fussent encore célébrées dans les campagnes, et que les missionnaires les parcourussent en tous sens. Le conseil-général n'a point partagé cette sollicitude, et a passé à l'ordre du jour sur l'un et l'autre objet.

Pas-de-Calais. — Le conseil rejette la demande de M. l'évêque d'Arras relative à une augmentation de traitement pour les deux grands-vicaires et les huit chanoines titulaires.

Si, à ces dix-sept conseils-généraux, nous ajoutons celui de la Meurthe, qui, par une bizarre préoccupation, a sollicité une loi dont l'objet soit de généraliser l'enseignement de l'agriculture dans toutes les écoles, y compris les séminaires et les institutions d'enseignement des différents cultes, nous trouvons que dix-huit départements seulement se sont occupés, d'une manière plus ou moins favorable, de questions relatives à la religion. C'est là une minorité qui ne paraîtra pas effrayante aux personnes toujours disposées à trouver qu'on fait trop pour le clergé ou pour les institutions dont le but est, en dernière analyse, la moralisation du peuple, c'est-à-dire la question la plus importante qui puisse être soumise aux délibérations d'un corps politique. J.

NOUVELLE RÉPONSE A LA REVUE ECCLÉSIASTIQUE.

Les lecteurs de la *Revue catholique* ont appris par le numéro du 15 août, qu'un journal intitulé : *Revue ecclésiastique*, a trouvé digne de censure cette phrase d'un article sur la canonisation : *Au nom de cette science infaillible qui ne lui permet pas d'enseigner l'erreur, le pape déclare les bienheureux inscrits au catalogue des saints.*— Je l'avouerai : lorsque, sous l'impression de cette belle cérémonie, j'écrivais de Rome ces quelques pages, je m'attendais peu à être obligé

de les défendre. Le numéro du 15 août contient déjà quelques mots de réponse à la *Revue ecclésiastique*. Auteur de l'article incriminé, j'étais alors absent; mais eussé-je répondu moi-même, je ne l'aurais pas fait autrement; cette réponse m'avait même paru très suffisante, et je ne me proposais pas d'y revenir, quand, dans son numéro de septembre, la *Revue ecclésiastique* a déclaré ne pas s'en contenter; elle y voit la preuve de notre impuissance à donner de bonnes raisons pour nous justifier, et en conclut que l'auteur de l'article sur la canonisation est un *jésuite et peut-être un partisan du probabilisme*. Je ne vois pas trop ce qui a pu lui faire tirer cette conclusion, puisque, auteur de l'article attaqué, je n'ai point fait la réponse. Pour tranquilliser sa conscience, je lui dirai donc, 1° que je ne suis pas jésuite, mais que je ne suis pas non plus de ceux qui tremblent à ce nom; 2° que je ne suis pas théologien, et que le simple fidèle n'a, je crois, aucun intérêt à creuser les subtilités de la scolastique; qu'il doit suivre la droite voie, sans s'inquiéter si les théologiens la font un peu plus ou un peu moins large. Je sais que le maître a dit qu'elle est étroite; mais si l'on est coupable de la présenter aux hommes plus large qu'elle n'est, l'est-on moins de la leur montrer plus étroite? Si, dans le premier cas, on autorise un relâchement funeste, dans le second on peut amener un découragement tout aussi dangereux.

Cela posé, venons au fait. Mais avant de discuter la valeur des arguments de notre adversaire, qu'il nous permette de lui dire qu'il n'est rien de plus juste que la réponse que lui a déjà adressée la *Revue catholique*; s'il appartient à une secte hétérodoxe, s'il part d'un point de vue qui n'est pas le nôtre, pourquoi discuter avec lui? La *Revue ecclésiastique* ne voit là qu'une mauvaise défaite; cependant rien n'est plus raisonnable. Vous nous reprochez une expression qui ne serait pas théologiquement exacte : mais d'abord nous avons le droit de vous demander : Êtes-vous catholique? car si vous ne l'êtes pas, à quoi bon discuter avec vous sur un mot, sur un point de doctrine? Tout se lie en religion, et il faudrait discuter d'abord le fond même de la doctrine. Oui, vous nous avez donné le droit de vous demander : Êtes-vous catholique? car de graves soupçons se sont élevés sur votre orthodoxie, et l'*Ami de la Religion*, sentinelle vigilante, habituée depuis longues années à signaler toutes les nouveautés qui ont essayé de se faire jour, vous a dénoncé au monde catholique. Vous nous opposez de pompeuses protestations d'attachement au catholicisme, et l'on pourrait peut-être s'y laisser prendre; mais nous savons que la secte à laquelle vous êtes soupçonné d'appartenir a toujours tenu le même langage;

tandis que toutes les sectes ont aspiré à faire un corps à part, à se séparer hautement de l'Église, celle-là s'est faite petite pour se glisser inaperçue dans le troupeau fidèle, et y exercer plus sûrement ses ravages ; nous savons que, lâche et hypocrite, elle n'a jamais consenti à déposer le masque du catholicisme ; que, honteuse d'elle-même, elle a rougi d'avoir un nom ; secte qui n'a pas le courage de l'hérésie !

Comment alors admettre vos protestations lorsqu'elles ne sont pas appuyées de preuves, lorsque tout, d'un bout à l'autre de votre journal, les dément ? Vous parlez de votre attachement pour la chaire de Pierre, et vous louez des hommes dont le Saint-Siége a condamné les doctrines, et vous déclarez *abominable* une doctrine qu'il a approuvée ! Vous n'êtes donc pas catholiques, vous qui brûlez ce que Pierre adore, et qui adorez ce qu'il brûle ! Au lieu de nier l'existence du jansénisme, et de vous perdre en de vagues protestations, dites-nous une fois, clairement et simplement, que vous adoptez dans toutes ses parties la bulle *Unigenitus*, que vous l'adoptez *sans restriction ;* alors nous vous tiendrons pour catholique, nous vous ferons amende honorable ; — sinon, non.

Et si vous ne le faites pas, nous ne cesserons de vous dénoncer comme non-catholiques, sans croire pour cela manquer à la charité, car la religion nous ordonne la tolérance pour les personnes, jamais pour les doctrines erronées, et ce n'est pas manquer à la charité que de crier *au feu*, lorsqu'une main coupable s'efforce d'allumer l'incendie ; — la charité en fait, au contraire, un devoir.

Jusqu'à ce que vous nous ayez prouvé votre orthodoxie, nous pourrions ne pas vous répondre ; nous n'hésiterons cependant pas à le faire. Mais nous vous l'avons dit : nous n'avons pas l'honneur d'être théologien ; nous n'entasserons donc pas des textes ; notre réponse sera courte, elle se renfermera dans quelques propositions que nous nous réserverons de défendre plus tard, si vous jugez à propos de les combattre.

1° Nous croyons à l'infaillibilité du pape ; nous croyons cette infaillibilité nécessaire, indispensable, et nous croyons aussi aisé de la défendre par les simples lumières de la raison, que par les textes de l'Écriture et les arguments théologiques. Comme votre *Revue* ne l'admet pas, il faudrait, pour pouvoir convenablement discuter l'expression que vous nous reprochez, discuter d'abord cette vaste question de l'infaillibilité, et nous ne l'entreprendrons pas pour le moment.

2° Nous rejetons la supériorité du concile général sur le pape, parce

que l'admettre serait laisser un recours en appel perpétuellement ouvert aux hérétiques dans ces siècles où, vu l'état politique du monde, il serait à peu près impossible de consulter l'Église universelle ; parce que, quand même on pourrait la réunir et la consulter, il serait impossible que l'hérétique condamné ne trouvât pas dans cette réunion, toujours plus ou moins incomplète, quelque vice de forme, dont il ferait des moyens d'opposition ; parce que la religion a besoin d'une autorité permanente, facile à consulter, dont les décisions soient aisées à constater, et non pas d'une autorité fractionnée à l'infini, et dont les éléments épars devraient se réunir de toutes les extrémités du monde, autorité par conséquent toujours incertaine, autorité sans force.

3° Nous croyons que, même dans les cas où le pape ne prononce pas un jugement *ex cathedrâ*, cas dans lesquels nous le tenons pour infaillible, l'autorité de ses décisions sur un point controversé, soit en matière de morale, soit en matière de discipline, est telle que, bien que ses décisions ne fassent pas une règle de foi, elles interdisent cependant aux catholiques de s'élever contre, et que si elles ne leur font pas une obligation de les suivre, elles leur en font une de ne point chercher à repousser leur autorité. Ainsi arrive-t-il pour les doctrines de saint Liguori, pour ce fameux probabilisme qui fait tant de peur aux rédacteurs de la *Revue ecclésiastique*. C'est se moquer de ses lecteurs, que de nous demander si le Saint-Père a eu connaissance, avant de canoniser Liguori, de quelque rétractation qu'il aurait faite à son lit de mort. Messieurs de la *Revue ecclésiastique* ignorent sans doute qu'aujourd'hui, avant la canonisation de la personne, c'est-à-dire avant l'appréciation des actes de toute sa vie, on procède à une sorte de canonisation de ses écrits, à une appréciation exacte de ses doctrines, et il faut qu'elles soient reconnues ne rien contenir ni d'hétérodoxe ni d'erroné pour que l'on procède à la canonisation. La canonisation de saint Liguori est donc une confirmation éclatante des décisions récentes du Saint-Siége, décisions que messieurs de la *Revue* n'ignorent sans doute pas, quoiqu'ils affectent de n'en pas parler, et par lesquelles le Saint-Siége approuve la doctrine de ce savant docteur. Il ne l'a point imposée comme règle unique de conduite, mais, en la revêtant de sa haute approbation, il lui a donné un caractère d'autorité dont ne la dépouilleront pas les injures des journalistes. Dire que la *religion du pape a été surprise*, c'est insulter le Saint-Siége ; ses décisions ont été rendues sur le rapport de congrégations composées d'hommes qui connaissent au moins aussi bien que les écrivains de la *Revue ecclésiastique* et les opinions de saint Liguori et la doctrine des

pères, et la tradition de l'Église. D'ailleurs, puisque ces messieurs se proclament gallicans, qu'ils admettent ce qu'admettent les gallicans raisonnables : que le consentement tacite de l'Église universelle suffit pour consacrer les décisions du pape ; eh bien ! l'épiscopat a-t-il élevé la voix pour repousser les décisions données à Rome sur la théologie de saint Liguori ? S'il y en a des exemples, qu'on les cite. Pour nous, nous n'en connaissons que de contraires, et nous ne savons quelle autorité nos adversaires peuvent opposer à celle du savant évêque de Périgueux. Qualifier d'*abominable* la doctrine de saint Liguori approuvée par le pape, est une injure non seulement pour le père commun des fidèles, mais encore pour toute l'Église ; c'est un langage qui n'est que l'expression de l'impuissance, de la rage et de la mauvaise foi, un langage qui devrait faire rougir des catholiques. Eh ! messieurs de la *Revue ecclésiastique*, permettez-nous une bien simple réflexion. Le probabilisme, cette doctrine *abominable*, consiste, dites-vous, à *soutenir qu'il est permis en conscience, et sûr dans la pratique, de suivre une opinion qui n'est que probable, comme aussi, entre deux opinions probables, celle qui est la moins probable, en laissant de côté la plus probable* ; or, voici, d'un côté, une doctrine qui se présente approuvée par des décisions du Saint-Siége, soutenue par de savants docteurs et par de saints prélats, acceptée par toute l'Église qui n'a pas réclamé : — vous, d'un autre côté, appuyés sur le sentiment privé de quelques docteurs, vous la déclarez hétérodoxe. — Je veux que les décisions du pape n'aient pas toute l'autorité que nous, catholiques, leur accordons, qu'elles ne comptent que comme des probabilités ; mais, je vous prie, de quel côté sont les plus grandes probabilités ? Oserez-vous dire qu'elles sont pour vous ? vous renversez toutes les règles du jugement. — Mais si elles ne sont pas de votre côté, vous choisissez donc le parti *le moins probable* ; vous tombez donc dans la doctrine qualifiée par vous d'*abominable* !

4° Nous arrivons à cette phrase qui vous a paru monstrueuse : *Au nom de cette science infaillible qui ne lui permet pas d'enseigner l'erreur*. Ici, vous avez fait un grand étalage de distinctions et de subtilités : nous ne pénétrerons pas dans ce dédale. Vous vous étudiez à prouver que le pape n'est pas infaillible dans la canonisation des saints, et ne peut mettre le culte d'un saint au nombre des règles de foi. Nous n'avons jamais dit que l'on fût obligé de regarder la sainteté de ceux dont le pape inscrit le nom dans le catalogue des saints comme étant de foi ; nous n'avons pas dit qu'on fût obligé d'y croire ; nous avons voulu dire seulement que le pape ne pouvait se tromper au point de

présenter à nos hommages des personnages qui en seraient indignes : nous avons voulu dire qu'on peut les honorer et les implorer en toute sécurité, et notre phrase équivaut à celle de l'*Ami de la religion* que vous repoussez aussi ; *ces saints personnages sont inscrits à jamais dans le catalogue immortel des saints ; et nous pouvons, sans craindre de nous tromper, leur élever des autels pour les prier d'intercéder pour nous ?* D'ailleurs, il y a ici un fait éclatant : les papes ont canonisé un grand nombre de saints ; l'Église universelle leur a élevé des autels, les a tenus pour bienheureux, les a invoqués, leur a dédié des temples ; ne faut-il pas que l'Église universelle, en agissant ainsi, ait vu dans la canonisation quelque chose de plus qu'une simple probabilité ? On n'élève pas un autel à un homme sur une simple présomption de sainteté, pas plus qu'on n'élève une statue à un guerrier sur une simple présomption de courage. Sur l'immense quantité de saints que les papes ont inscrits au martyrologe, je demande s'il en est un seul, qui, l'histoire à la main, puisse en être rayé ? et si les papes ne se sont jamais trompés dans un aussi grand nombre de cas, n'est-il pas permis de dire qu'ils ont des lumières d'en haut, pour ne jamais induire en erreur le peuple confié à leur soin, en lui présentant pour modèle des hommes dont la vie n'aurait pas été irréprochable ?—Quant aux passages des écrivains cités par la *Revue ecclésiastique*, ils ne prouvent qu'une chose, c'est que les papes n'ont pas fait une obligation de croire à leur infaillibilité en matière de canonisation, qu'ils ont laissé libres de croire ou de ne pas croire à la sainteté des nouveaux élus ; mais ils ne prouvent pas qu'il ne soit excessivement téméraire de s'élever contre leur sainteté lorsqu'elle a été proclamée par le vicaire de Jésus-Christ.

La *Revue ecclésiastique* nous a encore attaqué avec beaucoup d'aigreur pour un autre passage. *Croirait-on*, dit-elle, *qu'en rendant compte des fêtes célébrées à Rome pour la canonisation, la Revue catholique se fût permis de signaler l'absence des prélats autrichiens à cette cérémonie, et de proclamer comme honteuse et coupable la politique du cabinet de Vienne !* — Nous n'avons point fait peser de blâme sur les prélats autrichiens ; nul n'était tenu de se rendre à la canonisation ; mais comme plusieurs ne se sont abstenus que par la crainte de leur gouvernement, nous avons qualifié et nous qualifions encore de *honteuse* et *coupable* la politique du cabinet de Vienne. Nous ne comprenons pas une semblable immixtion du gouvernement dans les rapports des évêques et de leur chef naturel. Nous demanderons sans cesse que dans ces rapports les évêques obtiennent une liberté pleine

et entière. *Quant à nous*, ajoute la *Revue*, *en notre qualité de gallicans, nous serions disposés à en féliciter l'Autriche, d'autant que cette sage conduite de sa part témoigne hautement de son opposition à une société trop fameuse dont elle n'a pas encore oublié tous les méfaits.* Ainsi, on félicite un gouvernement de ce qu'il empêche des évêques de communiquer avec leur chef, et l'on se dit catholique! Ainsi, un gouvernement temporel est plus apte que le pape à juger de la sainteté des doctrines de saint Liguori, et comme il a empêché ses évêques de donner une marque publique d'adhésion à sa canonisation, il a été sage, et on l'absout d'un acte d'oppression! Au reste, nous retrouvons ici ce que nous ont montré toutes les sectes, l'inféodation de pouvoir religieux au pouvoir civil, l'arche sainte remise aux mains des gouvernements. Faibles, toutes les sectes cherchent un bras qui les appuie; l'Église catholique seule s'avance dans sa propre force, appuyée qu'elle est sur une base inébranlable; seule, elle sait rester indépendante, et ne reconnaît pas aux pouvoirs temporels le droit de s'immiscer dans ses enseignements ou dans son culte. Il paraît que si la *Revue ecclésiastique* refuse l'infaillibilité au pape, elle est toute prête à l'accorder à M. de Metternich, et qu'elle n'inscrira saint Liguori dans le catalogue de saints à son usage, que lorsqu'elle en aura reçu l'autorisation par lettres-patentes du cabinet de Vienne.

Nous terminerons en disant à nos lecteurs que les protestations de catholicisme de la *Revue ecclésiastique* nous ont engagé à parcourir un grand nombre de ses livraisons : tout nous a convaincu que ce journal est ennemi de notre foi; attaques contre les papes et la cour de Rome, persistance à nier les erreurs du jansénisme, larmes versées sur la destruction de Port-Royal, haine des corps religieux, tout l'accuse. Si, au lieu d'entretenir nos lecteurs de la canonisation de saint Liguori, nous leur eussions parlé des miracles du saint diacre Pâris, si nous leur eussions donné une élégie sur Port-Royal, nous aurions encouru certainement les éloges de la *Revue ecclésiastique.*

V. E. B.

UN SAINT SOUS DIOCLÉTIEN.

Après avoir parcouru en vainqueurs presque tout l'Orient, après avoir soumis à leurs armes les Thébains d'Egypte, les Sarrasins, la Mésopotamie et la Perse ; après avoir apaisé en Occident la rébellion des Gaules et s'être emparé de tout le pays situé entre la Rhétie et le Danube, l'empereur Caïus-Valérius-Aurélius-Dioclétianus, Maximilien-Hercule qu'il avait associé à la pourpre impériale, Constance-Chlore et Galère, auxquels il avait donné le titre de César, étaient rentrés dans Rome. Lors des premières victoires remportées par Dioclétien et son collègue, au commencement du règne, le sénat leur avait décerné le triomphe ; mais la cérémonie en avait été différée, elle devait suivre la défaite des Perses dont Rome contemplait avec orgueil les fastueuses dépouilles. On avait aussi à célébrer les vicennales, et la même solennité était un double hommage rendu à vingt ans de puissance et à vingt ans de victoire. C'était une illustre fortune que celle du soldat qui présidait alors aux destinées de l'empire, et qui avait valeureusement conquis le sceptre et la couronne.

Né à Doclea, près de Salone, en Dalmatie, il avait embrassé de bonne heure la profession des armes ; il était dans les grades inférieurs de l'armée, lorsqu'une femme druide avec laquelle il réglait un compte de dépense lui reprocha son avarice :

— Je serai plus généreux, lui dit-il, quand je serai empereur.

— Crois à ma prédiction, lui répondit-elle ; elle n'est point un simple badinage ; tu seras empereur lorsque tu auras tué un sanglier.

L'animal que le sort désignait ainsi à ses coups devint l'objet de ses plus ardentes poursuites ; mais, malgré l'élévation rapide qui l'avait porté aux premières dignités de l'armée et du palais, il voyait plusieurs princes arriver successivement à l'empire, sans qu'on songeât à l'y appeler, et il ne cessait de répéter : « Je tue bien les sangliers, mais d'autres en ont le profit. » Cependant, après le meurtre de Numérien, assassiné par Arrius Aper, et dont il était le gendre, l'armée se réunit à Calcédoine, l'an 284, et donna en même temps un prince à l'empire et un vengeur à Numérien. Dioclétien fut proclamé empereur. Debout sur son tribunal, tenant à la main son épée nue, les yeux fixés sur le soleil, le nouveau souverain jura qu'il n'avait pris aucune part à la mort de son prédécesseur, s'élança sur le meurtrier, et le faisant tomber expirant à ses pieds, s'écria : *Gloriare, Aper, magni*

Æneæ dexterâ cadis (1). Alors les acclamations qui saluaient son avénement redoublèrent; la prédiction était réalisée, car Dioclétien venait de tuer le sanglier (aper).

C'est de cette année que date l'ère de Dioclétien ou des martyrs, long-temps en usage dans l'Eglise et dont se servent encore aujourd'hui les chrétiens coptes.

Depuis dix-sept ans, Rome n'avait pas reçu d'empereur dans ses murs; on gardait encore le souvenir du voyage que Dioclétien y avait fait, lorsque, voulant montrer au peuple celui qu'il avait placé à ses côtés sur le trône, il était venu de Nicomédie avec tout le luxe de la majesté impériale; les années n'avaient pas effacé l'impression produite par cette ovation, lorsqu'en l'année 303 on annonça que l'empereur allait rentrer dans la ville maîtresse du monde. Rome tout entière, ivre d'allégresse, alla au-devant de lui. Avec quelle impatience était attendue cette solennité du triomphe qui devait se dérouler dans la capitale de l'univers, et étaler les richesses que l'armée traînait après elle et rapportait de tant de contrées diverses! Ce fut, en effet, un spectacle resplendissant que celui de cette marche étincelante d'armes, de pierreries, de tapis éclatants, de tentures précieuses, de vases d'or et d'argent, et des trésors de l'Asie portés par des milliers d'esclaves. La femme et les enfants de Narsès, roi de Perse, suivirent le char du vainqueur; le nombre des nations vaincues était considérable, les enseignes étaient chargées de noms de victoire, et les chants des soldats racontaient des exploits dignes du temps des héros. Ce fut le dernier triomphe : Rome ne devait plus contempler de tels honneurs; il semblait que l'ère de la vertu belliqueuse s'éteignît avec les derniers cris de joie et d'enthousiasme.

La guerre n'avait pas empêché Dioclétien de songer aux besoins et à la beauté des villes de l'empire; il avait fortifié les unes, et pour d'autres il avait édifié des cirques, des basiliques, des hôtels des monnaies, et des arsenaux. A Rome, il avait fait reconstruire le théâtre brûlé sous Carinus, et il avait ajouté à la magnificence de ce monument. Le triomphe dans lequel deux empereurs étaient apparus radieux de puissance et de gloire fut suivi de jeux publics; les divertissements du théâtre occupaient nécessairement une grande place dans ces démonstrations. Le peuple fut convié dans l'enceinte qu'il devait aux largesses du souverain; on annonça qu'il y aurait spectacle public au théâtre de Carinus : l'affluence y fut grande; les deux triomphateurs assistaient à

(1) Sois fier, Aper, tu es frappé par la main du grand Enée.

cette représentation. Rome n'avait rien perdu de son goût pour les divertissements de la scène; la fureur avec laquelle on se ruait à ce plaisir était restée la même. Les gradins de l'amphithéâtre offraient le coup d'œil le plus animé. De præcinction en præcinction la foule s'agitait avec des cris et des mouvements tumultueux; les désignateurs chargés d'indiquer les places avaient renoncé à leur office et désespéraient d'établir quelque ordre dans ce chaos mouvant et soulevé comme des vagues.

Les anciennes distinctions qui assignaient des places particulières à chaque ordre de citoyens n'avaient pas été rigoureusement observées; la séparation prescrite entre les individus mariés et ceux qui ne l'étaient pas avait surtout été méconnue; les soldats avaient envahi les meilleures places et avaient abandonné celles qui leur étaient jadis données loin du peuple; les enfants s'étaient mêlés à leurs parents, entraînant après eux leurs pédagogues; les vestales elles-mêmes avaient été s'asseoir sur les gradins les plus voisins des empereurs, et non pas dans la loge qui leur était réservée; beaucoup d'étrangers de tous les rangs étaient aussi confondus avec les citoyens romains; enfin on avait, pour cette grande journée, levé l'interdiction qui défendait aux esclaves l'entrée du théâtre. Dans cet oubli des prescriptions anciennes et des antiques convenances, on ne pouvait méconnaître un irrécusable témoignage de contentement général; Rome, sous le double sceptre de Dioclétien et de Maximien, avait retrouvé quelque chose des plus illustres journées de la république.

Le bruit allait toujours croissant, et il paraissait impossible d'obtenir quelque silence de cette population tourmentée de désirs et animée par de si joyeuses émotions. Les conversations à haute voix, le retentissement des armes et celui des faisceaux des licteurs qui se tenaient auprès des principaux magistrats; les rires des dames et les véhémentes apostrophes qui s'échappaient des gradins sur lesquels le peuple s'était entassé, menaçaient d'ôter toute chance d'entendre les acteurs. Un effroyable roulement de tonnerre donna le signal de la représentation; une fanfare de clairons répondit à cet appel, et le peuple, pour ne pas être en reste avec cette double galanterie, fit résonner une épouvantable clameur, la toile d'en haut s'agita violemment pressée et par le vent qui soufflait du dehors, et par cette tempête qui, de l'intérieur, montait jusqu'à elle. Une draperie qui séparait la scène du public s'abaissa, et le spectacle fut commencé malgré l'intensité du tumulte.

Un personnage revêtu d'une ample robe de pourpre, le front ceint

de bandelettes, parut devant les spectateurs; il tenait dans une de ses mains une palme d'or, et dans l'autre une couronne de laurier; sa stature était des plus élevées, son masque était gigantesque, il représentait un visage de muse, celle de l'Histoire sans doute. Autant qu'il fût possible d'en juger par ses gestes, ce personnage, dans des vers que personnne ne put entendre, célébrait et exaltait le triomphe des empereurs et des Césars. La dignité de ceux qui étaient l'objet de ces chants, et le respect qui leur était dû, ne purent contenir la multitude; elle se leva avec impétuosité, ses battements de mains et ses trépignements semblaient près de faire crouler l'édifice: et au-dessus de cet orage on entendait des voix qui réclamaient énergiquement la comédie.

Un des magistrats de la ville se leva et se dirigea vers la loge impériale; après quelques moments d'entretien, on le vit courir avec précipitation vers le théâtre, et un second roulement de tonnerre fit connaître que la comédie allait enfin remplacer le chant héroïque. Le personnage chargé de réciter le panégyrique des vainqueurs se retira.

En ce temps-là florissait à Rome un comédien chéri du public; il s'appelait Genès. Il était en possession de réjouir la foule par ses lazzis inimitables; on lui accordait la plus grande licence, et jamais il n'avait reçu des spectateurs que des félicitations, des expressions d'encouragement, d'éloge et de gratitude. Genès ne voulait pas s'astreindre à jouer les ouvrages que les poëtes composaient; il improvisait tout. Ses camarades prenaient les costumes qu'il leur indiquait; il leur distribuait des noms et des titres de personnages, et il les plaçait aux avenues de la scène, se bornant à leur recommander d'accourir vers lui sitôt qu'il les appellerait. Pour lui, il ne quittait jamais la scène, et les applaudissements lui donnaient le courage de supporter une fatigue qui semblait être au-dessus de ses forces. Genès aimait sa profession d'un amour auquel rien ne pouvait être comparé; il n'avait qu'un seul but, il ne formait qu'un seul vœu: faire rire les spectateurs. Il savait combien le public était indisposé contre les chrétiens; il savait jusqu'où était portée contre eux l'aversion de Galère. Ayant vécu avec quelques chrétiens, il avait été initié à leurs mystères et aux rites de leur culte, il résolut de les tourner en dérision.

Dès que le rideau se fut abaissé pour la seconde fois, Genès, que toute la foule reçut avec mille marques d'amitié, accourut jusque sur le devant de la scène; là il fit les gestes burlesques d'un homme pressé par une insupportable colique. Il raconta qu'il avait dîné chez un chrétien, et qu'on ne lui avait donné que quelques fèves qui le tourmen-

taient horriblement. A la suite des plus risibles contorsions, il se coucha sur le théâtre, feignit d'être malade, et s'écria :

— Ah ! mes amis, je sens sur moi un poids accablant, et je voudrais en être délivré.

— Que ferons-nous, lui répondirent ses camarades, pour t'ôter ce poids? Veux-tu qu'on te passe au rabot, pour te rendre plus léger?

— Que vous avez peu d'intelligence ! reprit Genès. Je suis résolu de mourir chrétien, afin que Dieu me reçoive dans son royaume, comme ceux qui, pour assurer leur salut, ont renoncé à l'idolâtrie et à la superstition !

Alors, on appela deux acteurs, dont l'un représentait un prêtre, et l'autre un exorciste ; s'étant mis au chevet du prétendu malade, ils lui dirent :

— Pourquoi, mon fils, nous faites-vous venir ?

Quelle révolution s'opéra-t-il dans le cœur, dans l'âme, dans l'esprit, dans tout l'être du pauvre comédien ? c'est un impénétrable secret; il se sentit subitement changé par une inspiration intérieure; sa physionomie prit un aspect étrange, sa parole devint plus grave et plus pénétrante, on vit expirer sur ses lèvres le rire, le sarcasme et l'ironie; de grosses larmes roulaient dans ses yeux, et il dit d'une voix émue :

— Parce que je désire recevoir la grâce de Jésus-Christ et être régénéré, afin de pouvoir être délivré de mes péchés.

On accomplit la cérémonie du baptême; Genès fut revêtu d'un habit blanc; en lui obéissant, ses camarades croyaient toujours n'exécuter qu'un jeu de scène, et ils contrefaisaient de leur mieux les ministres de l'Église; le peuple riait de tout, du comique des uns et du sérieux de Genès, dont il admirait la vérité. D'autres acteurs habillés en soldats, vinrent à leur tour; ils se saisirent du néophyte et le présentèrent à un d'entre eux qui représentait l'empereur, en le priant de l'interroger selon la coutume. On s'attendait à une étourdissante bouffonnerie : l'esprit de Genès devait remplir l'interrogatoire de mille facéties charmantes, et l'avant-goût de ce plaisir s'épanouissait sur toutes les figures. Mais Genès, se dégageant des mains de ceux qui le retenaient, ne s'adressa pas au faux empereur, il s'avança vers l'assemblée, et avec un accent merveilleusement sonore, il prononça cette allocution :

« Seigneurs, et vous tous qui êtes ici présents, officiers, philosophes, sénateurs, citoyens, écoutez ce que j'ai à vous dire. Jamais je n'entendais prononcer le nom de chrétien sans être saisi d'horreur.

Je détestais même ceux de mes parents qui professaient cette religion. Je me suis instruit des mystères et des rites du christianisme, uniquement pour m'en moquer et pour les faire mépriser aux autres. Mais aussitôt que l'eau a eu lavé mon corps et que j'ai eu répondu sincèrement que je croyais les articles sur lesquels on m'interrogeait, j'ai vu au-dessus de ma tête une troupe d'anges éclatants de lumière, qui lisaient dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance; puis, ayant plongé ce livre dans l'eau où j'étais encore, ils me l'ont montré plus blanc que la neige et sans aucune trace d'écriture. Vous donc, puissant empereur; vous, Romains qui m'écoutez; vous tous qui avez tourné en dérision les mystères du christianisme, croyez avec moi que Jésus-Christ est le vrai Dieu; qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon de vos péchés. »

L'assemblée n'interrompit pas le comédien; elle était silencieuse et stupéfaite; nul ne riait; tous les regards se tournèrent vers la loge des empereurs; Dioclétien était morne et cherchait à cacher son visage; Galère était rouge de fureur; lorsqu'il donna aux licteurs, à haute voix, l'ordre de se saisir de l'insolent histrion, la foule sortit de sa stupeur; elle approuva l'acte de César, et contre Genès, son favori quelques moments auparavant, elle se répandit en imprécations et en mouvements de rage et d'indignation. Plautien, le préfet du prétoire, fut mandé par Galère; tout le monde était dans l'attente de l'événement. Genès tenait le regard élevé, comme si, à travers la toile d'or et les ondulations nuancées de rose, il cherchait le ciel et les cohortes d'anges prêtes à recevoir son âme; son calme n'était pas exempt de certaine exaltation; il avait l'air de prier.

Cette situation ne fut pas de longue durée. Bientôt on vit, chose sans exemple dans les fastes du théâtre, des prêtres de Jupiter, revêtus de leurs habits sacerdotaux, monter sur la scène; on apporta une idole de bois peint, et avec un trépied qui servait dans la tragédie, devant une décoration représentant un temple, on fit le simulacre de l'autel des dieux immortels; Genès fut sommé de jeter dans la flamme un grain d'encens, pour témoigner qu'il sacrifiait à ces divinités: il s'y refusa. L'appareil de la question, les licteurs et les bourreaux étaient là; sur un geste de Galère, on fit subir à Genès une cruelle fustigation; son sang ruisselait sous les lanières; on l'étendit ensuite sur le chevalet, il eut les flancs déchirés avec les ongles de fer et brûlés avec des torches ardentes.

La multitude épiait attentive et curieuse; elle espérait se repaître des

souffrances qu'on infligeait sous ses yeux à ce contempteur des idoles; mais elle n'eut que le spectacle d'une patience à toute épreuve, que les insultes mêmes ne firent pas chanceler; le chrétien répétait sans cesse : « Il n'y a pas d'autre seigneur du monde que celui que j'ai eu le bonheur de voir. C'est lui que j'adore et que je sers; je lui serai inviolablement attaché, dussé-je souffrir mille morts. Il n'y a point de tourments qui puissent arracher Jésus-Christ de mon cœur, ou empêcher ma bouche de louer son saint nom. Toute ma douleur est de l'avoir outragé par tant de crimes et de l'avoir connu si tard. »

Galère dirigeait lui-même les tourments; il exhortait les bourreaux à bien faire, et il leur promettait largesse au nom du peuple, qui répondait à César par des cris d'approbation. Mais lorsque près d'une heure se fut écoulée sans qu'on eût vu fléchir une intrépidité qui s'augmentait encore par la douleur, on entendit de sourdes rumeurs sur quelques gradins; des soldats, émus par le courage de la victime, imploraient pour elle la pitié; et plusieurs licteurs déclarèrent aux magistrats qu'ils ne pourraient contenir long-temps ceux qui parlaient de s'élancer sur le théâtre pour arracher Genès des mains de ses bourreaux. Galère craignit que l'émotion ne passât de l'armée dans le peuple; il savait qu'une émeute suffisait pour faire et défaire des empereurs; il ordonna de mettre à mort l'audacieux comédien dont il désespérait de vaincre la résistance. Le bourreau lui trancha la tête et la montra au peuple, qui lui lança de nouvelles injures. Un homme se leva et demanda à cette figure sanglante et livide quelques unes des grimaces qui lui étaient familières; un long rire accueillit cette atroce plaisanterie. Un des camarades de Genès s'avança alors et prononça la parole sacramentelle : « Applaudissez! » *Et nunc plaudite, cives!*

On applaudit.

Le spectacle était terminé. La foule se précipitait pour sortir, lorsque des esclaves, placés dans la partie supérieure du théâtre, au-dessus du proscenium, jetèrent des médailles destinées à perpétuer la mémoire du triomphe et des jeux (1).

---

(1) Ruinart et Tillemont placent le martyre de Genès en 286. « Dioclétien, dit Tillemont, ayant vaincu Carin, qui fut assassiné près de Murga en 285, associa Maximien-Hercule à l'empire le 1er avril 286. De Nicomédie, où il était alors, il fit, avec toute la pompe de la majesté impériale, un voyage à Rome, où il paraît qu'il y eut une persecution violente vers le mois de juillet. »

Selon Fleury, Genès fut martyrisé en 303, lorsque Dioclétien alla à Rome célébrer

Le soir, la ville était plongée dans la tristesse.

Les calendriers de Rome et de Carthage citent Genès au rang des saints.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS (1).

Triomphante en ce moment, en Espagne, la révolution chasse du territoire de leur patrie une foule de religieux, d'ecclésiastiques, de militaires, de gentilshommes, de personnes de toutes les classes, qui viennent chercher en France un refuge, le plus grand nombre du pain.—Une souscription ouverte depuis quelques semaines dans presque tous les journaux légitimistes de Paris et de la province a produit déjà une somme considérable en elle-même, mais bien faible quand on la compare aux besoins immenses qu'elle doit secourir. — Nous avons pensé que notre voix, jointe à celle des nombreux organes de la presse qui sollicitent en ce moment l'intérêt public en faveur de tant d'honorables victimes des troubles de leur pays, serait d'autant plus facilement entendue que, placés par notre position au-dessus des passions politiques, nous voyons ici surtout une question de bienfaisance, de charité, et même une dette sacrée à acquitter, une obligation de conscience à remplir. — Voici comment :

La révolution dont les Espagnols réfugiés en France sont victimes, n'est-ce pas nous qui l'avons portée en Espagne? Ne sont-ce pas nos livres, nos journaux, nos principes, nos émissaires qui ont introduit dans ce pays la manie des innovations religieuses et politiques? Or, n'y a-t-il pas dès-lors obligation d'expier autant qu'il est en nous une partie du mal que nos compatriotes ont fait à ce malheureux pays?

---

la vingtieme année du règne de Maximien-Hercule, qui commençait au mois de novembre 303. Les deux empereurs triomphèrent conjointement des Perses. Quelque temps après, Dioclétien retourna en Orient. — Nous avons suivi la version de Fleury.

(1) Nous devons, en faisant aujourd'hui un nouvel appel à la charité de nos lecteurs, les remercier de l'empressement qu'ils ont mis à répondre, depuis le mois dernier, à celui dont nous avons été l'écho en faveur de l'Eglise d'Afrique. Le pieux évêque d'Alger recevra leurs généreuses offrandes dès que nous penserons leur chiffre total atteint. — Comme il y a toujours eu en France sympathie et secours pour tous les malheureux, nous ne craignons pas de fatiguer leur bienfaisance en nous adressant encore à elle, et en l'invoquant pour de grandes infortunes.

Mais le clergé français a surtout un motif puissant pour se montrer généreux envers le clergé espagnol : il a été lui-même généreusement assisté, il y a bientôt cinquante ans, lorsque la tourmente révolutionnaire força nos prêtres, et surtout ceux du midi, à se réfugier en Espagne. — Veut-on savoir comment les évêques espagnols reçurent nos prêtres proscrits ? — Qu'on lise ce que publiait, en 1818, l'*Ami de la Religion*, en annonçant la mort du cardinal de Quevedo, évêque d'Orense, en Galice, prélat illustre par ses vertus et ses largesses, qui refusa deux fois le riche archevêché de Séville ; cette citation nous paraît fort opportune dans les circonstances présentes :

« Tous les malheureux trouvaient en lui un appui et tous les affligés un consolateur. On en vit un illustre exemple dans sa conduite admirable envers les ecclésiastiques français bannis de leur pays. Il reçut ces honorables proscrits dans sa ville ; il leur accorda un asile non durant quelques semaines ou quelques mois, mais pendant plusieurs années consécutives. Il les avait répartis dans une vaste maison où environ cent cinquante étaient logés, dans sa maison de campagne, voisine de la ville, et jusque dans son palais épiscopal. Tous étaient secourus par lui, et le très grand nombre n'avait d'autre ressource que ses bienfaits. Dans une lettre écrite à M. l'abbé de Villeneuve, doyen du chapitre d'Angers et grand-vicaire du diocèse, ce prélat donnait de grands éloges à la fermeté de nos prêtres, et annonçait qu'il recevrait non seulement les douze que l'abbé de Villeneuve lui proposait, mais huit autres dont celui-ci lui parlait, et même tous ceux qu'il voudrait lui envoyer, *quel qu'en fût le nombre. Nous leur rendrons avec zèle*, disait le prélat, *tous les devoirs de la charité. Nous regarderons comme un bonheur de pouvoir leur offrir quelques soulagements, et de participer ainsi au mérite de leurs souffrances, puisque la paix dont nous jouissons, sous un prince pieux, ne nous a pas permis de le faire d'une autre manière.*

» Le respectable évêque ne prévoyait pas qu'il aurait aussi ses jours de tribulations. Non content de ce qu'il faisait pour les prêtres, il donnait des secours à des familles d'émigrés retirées à Orense. Lui adressait-on, des différentes parties de l'Espagne, quelque demande pour les nombreuses victimes de la révolution, ses réponses étaient toujours accompagnées de quelques bienfaits. On n'a point d'exemple que la multiplicité de ses charges l'ait rendu sourd à aucune prière. Il eut à lutter contre plusieurs agents de l'autorité auxquels les prêtres français portaient encore ombrage, et qui n'avaient pas honte de poursuivre des hommes déjà si malheureux ; il se rendit caution pour ces

courageux réfugiés, et obtint qu'on les laissât tranquilles dans les asiles qu'il leur avait procurés. Il disait hautement que plus il en arriverait chez lui, plus il s'estimerait heureux de les avoir. Ses maisons, disait-il agréablement, étaient bien aussi sûres que les communautés, et sa supériorité en valait bien une autre. On a calculé que la dépense qu'il faisait pour nos prêtres s'élevait à plus de 80,000 fr., sans compter ses aumônes ordinaires, dont il ne diminua rien pour cela, et cependant le revenu de son évêché n'allait pas à 60,000 fr. Il semble que la Providence multipliait ses biens entre les mains de celui qui ne se regardait que comme le distributeur de ses dons.

» Parlerai-je de quelques faits particuliers qui feraient ressortir l'ardente charité du prélat? Un prêtre qui avait eu à lui présenter quelques demandes pour ses collègues, tomba malade, et alla à plus de cent lieues de la capitale, d'où il avait écrit à M. de Quevedo. Celui-ci parvint néanmoins à découvrir le lieu de sa retraite. *Pourquoi, monsieur*, lui marqua-t-il, *vous qui avez eu la charité de m'exposer quelquefois les besoins des autres, me cachez-vous les vôtres? Je vous envoie une lettre de change de* 3,000 *réaux; c'est le commencement de ce que je désire faire pour vous.* » Des religieux de son diocèse lui avaient fait présent d'une mitre parfaitement travaillée en feuilles de palmier; il l'envoya à M. l'évêque de L. R., qui la conserve encore, et accompagnant ce présent d'une délicatesse qui en augmentait le prix, il lui écrivait : *J'ai reçu une mitre; j'ai voulu l'essayer à ma tête, et elle n'y va pas du tout. Quoique de loin, j'ai pris les dimensions de la vôtre, et j'ai vu que ma mitre était à sa juste mesure.* Tous ceux qui ont approché l'évêque d'Orense auraient à citer quelque trait pareil. Il suffisait d'avoir quelque rapport avec lui pour avoir bien des occasions d'admirer l'étendue de ses lumières, la solidité de son esprit, l'ardeur de sa charité, de sa foi, de sa piété.

» Un prélat français, qui a passé plusieurs années auprès de lui, écrivait à un ecclésiastique distingué, de qui nous le tenons : « *Nous sommes ici plusieurs maîtres, mais pas un digne d'être le disciple de ce savant évêque.* Telle est l'idée qu'a laissée M. de Quevedo. Les bannis qu'il a secourus avec tant de générosité aiment à publier l'estime profonde qu'ils avaient conçue pour leur bienfaiteur. Ils firent graver dans le temps son portrait, à Madrid. Cette gravure eut beaucoup de débit, grâce à la réputation de sainteté du prélat, et le produit de la vente fut consacré au soulagement des Français malheureux de toutes les classes. M. de Quevedo se montra fort attendri de cette marque de sensibilité et de respect, et il écrivit à cette occasion une lettre tou-

chante au prélat français qui avait dirigé l'exécution de la gravure. Celui-ci en envoya des copies à ses collègues réfugiés en Angleterre, ainsi qu'à nos princes retirés dans la même île, et il leur fit connaître les vertus et les services de l'évêque d'Orense. Monsieur, comte d'Artois, chargea expressément le prélat dont nous parlons de remercier en son nom le bienfaiteur du clergé français, et cette bonté de l'excellent prince émut sensiblement M. de Quevedo, attaché, comme il l'a prouvé depuis, au sang des Bourbons.

» Un autre prélat se montra le bienfaiteur généreux de notre clergé proscrit; c'est le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, mort en 1804. Ce savant et pieux prélat le disputait à l'évêque d'Orense en procédés et en largesses; on assure qu'il défrayait jusqu'à 500 de nos prêtres. Il est vrai qu'il avait un immense revenu ; l'archevêché de Tolède rapportait quatre millions de francs, mais le cardinal en faisait le plus noble usage.

» D'autres historiens confirment les détails que nous venons de donner. M. l'abbé d'Auribeau, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française*, 4 vol. in-8° imprimés à Rome en 1794 et 1795, cite trois lettres admirables de l'évêque d'Orense à l'abbé de Villeneuve, grand-vicaire d'Angers, et à l'abbé de Hureau, grand-vicaire du Mans. Ces lettres, qui sont en latin et datées de la fin de 1792, époque de la déportation du clergé français, sont pleines de charité et de piété. Il demandait formellement qu'on lui envoyât autant de prêtres qu'on voudrait : *Huc ergo*, disait-il, *quotquot volueritis, advolate*. M. l'abbé d'Auribeau cite également une lettre de l'abbé L***, professeur de théologie à l'université d'Angers, lettre écrite le 23 novembre 1792, et où, en faisant l'éloge de l'évêque d'Orense, il annonce qu'ils étaient alors chez lui cinquante-deux prêtres, dont vingt-cinq du diocèse d'Angers. Le prélat avait écrit au capitaine-général de la Galice de les lui envoyer, disposé à vendre ses meubles s'il le fallait pour les nourrir, et à partager son dernier morceau de pain avec eux.

» Des historiens plus récents ont rendu la même justice aux deux prélats que nous avons nommés :

» L'évêque d'Orense, dit M. de Laborde, avait fait de son palais épiscopal un hospice où logeaient trois cents ecclésiastiques français condamnés à la déportation dans le temps de la révolution. Ce prélat mangeait avec eux et se refusait tout genre de commodités qu'il n'aurait pu procurer à ces infortunés. (*Itinéraire de l'Espagne*, t. V, p. 39.)

» Presque tous les évêques d'Espagne exercèrent cette sainte hos-

pitalité. Le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, entretint constamment cinq cents prêtres français. On compte qu'il y en a eu en Espagne environ dix mille depuis 1792 jusqu'en 1801.

» Le Portugal en a nourri environ deux mille.

» Si l'on estimait à 500 fr. la nourriture et les habits de ces douze mille prêtres français pendant neuf ans, ce serait une dépense de 54 millions pour l'Espagne et le Portugal. Et comme il y eut des temps où il y eut en Espagne jusqu'à quatorze mille prêtres, et que l'hospitalité y fut aussi accordée à des religieuses et à des familles émigrées, on peut compter la dépense des deux royaumes en faveur des Français à 80 millions. Ajoutez que Charles IV pendant la révolution, et Ferdinand VII pendant les cent jours, se sont conduits envers leurs augustes parents en dignes fils de Louis XIV. (*Quelques considérations sur la révolution d'Espagne et sur l'intervention de la France*, par M. Clausel de Coussergues.)

» Nous empruntons encore au même ouvrage ce fragment d'une lettre adressée à l'auteur, le 20 avril 1823, par M. B***, desservant la succursale de B***, diocèse de Rodez.

» ... Mais je dois revenir sur mes pas pour vous entretenir un moment des bienfaits que mes compagnons et moi avons reçus du cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède. Il recevait tous les prêtres français avec la bonté du meilleur des pères; il nous encourageait, nous louait, nous félicitait d'avoir donné de si éclatantes preuves de notre foi, et il semblait envier notre sort que nous croyions si malheureux. Le grand concours de prêtres qu'on lui envoyait de toutes les parties de l'Espagne ne put ralentir sa charité : il nous plaçait dans les auberges, n'ayant pas assez de local pour entretenir tant de monde, et il envoyait chaque soir son maître d'hôtel pour payer toute notre dépense. J'y restai quinze jours avec quatre cents autres prêtres français pour attendre que S. E. eût reçu la réponse des évêques qui devaient partager sa charité envers nous. A mesure que nous recevions notre destination, nous étions remplacés par d'autres, et aucun ne partait de Tolède sans être habillé, qu'il en eût besoin ou non. Tous devaient, en partant, recevoir de la munificence de M. l'archevêque du linge et un habit complet, jusqu'aux souliers. Nous comptions que chaque vêtement valait plus de 200 fr. Il m'envoya à Jaen avec vingt-trois autres. J'ai toujours reçu vingt sous du gouvernement ou des évêques, et par conséquent 3,650 fr. dans dix ans que je suis resté en Espagne; à quoi il faut ajouter les offrandes pour les messes, de quarante sous pendant sept ans et vingt sous pendant trois. J'ai appris du secrétaire de l'archevêque qu'indépendamment des dépenses ex

traordinaires, au passage des prêtres, S. E. dépensait 1,000 francs par jour en leur faveur, ou en faveur des familles émigrées auxquelles elle envoyait des secours, lorsqu'on les lui faisait connaître. Si on multipliait cette somme par la durée de notre exil, on trouverait que la nation française doit plusieurs millions à un seul prélat espagnol!... »

En présence de tels faits, nous n'avons plus besoin, ce nous semble, de recommander à nos lecteurs la souscription ouverte en faveur des prêtres, des religieux et des autres espagnols réfugiés en ce moment en France. Tous ont, par leurs malheurs, des droits à notre sympathie, et un grand nombre à notre reconnaissance. — Nous recevrons donc avec empressement et gratitude les dons qui nous seraient adressés, et nous les remettrons au comité de Paris, avec la demande formelle, si les donataires approuvent notre pensée, que ces sommes soient particulièrement appliquées à secourir les prêtres et les religieux. — Nous aimons à penser que cette destination toute spéciale de leurs dons engagera ceux mêmes de nos lecteurs qui auraient déjà souscrit à ajouter quelque chose à leur offrande.

D.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Obsèques de M. le cardinal d'Isoard. — Etat actuel de l'épiscopat en France. — Origine du mouvement insurrectionnel de Zurich. — Attaques du *Constitutionnel*. — Plaintes de M. Isambert. — Décisions du conseil royal de l'instruction publique.

Parti de Paris le 12 du mois dernier, comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro (p. 123), le corps de Son Éminence M. le cardinal d'Isoard est arrivé à Auch le 16, à dix heures du soir, et a été exposé au palais archiépiscopal, dans une chapelle ardente, où une foule considérable l'a visité pendant toute une semaine. Le 23, les funérailles, auxquelles a présidé M. l'évêque d'Agathopolis, coadjuteur d'Aire, ont eu lieu avec la plus grande pompe, au milieu d'un immense concours, en présence de toutes les autorités de la ville et d'une partie du clergé du diocèse. — Le corps a été inhumé dans un des caveaux de l'église métropolitaine. — En face de cette tombe épiscopale à peine fermée, jetons un coup d'œil sur la situation actuelle du corps des évêques de France.

Jamais peut-être, depuis 1830, l'épiscopat français n'a été menacé de plus de changements dans son personnel. Deux archevêchés et la coadjutorerie de Reims sont vacants. Ces trois nominations feront probablement vaquer trois évêchés. Il paraît, de plus, que deux évê-

ques âgés demandent des coadjuteurs; un autre a manifesté depuis un an le désir de donner sa démission; ce seraient donc neuf nominations à faire presqu'à la fois, sans parler des ravages qu'on peut craindre de la mort parmi tant de prélats avancés en âge, et à l'entrée d'une saison rigoureuse. La Providence veillera, sans doute, comme par le passé, au bien de son Église. D'heureux choix ont été faits, pour lesquels les fidèles lui doivent de la reconnaissance: espérons pour l'avenir, et prions Dieu d'éclairer ceux qui, par leur position, peuvent influer beaucoup sur les nouvelles nominations à faire. — Deux chapeaux de cardinaux sont également vacants, ceux de M. de Cheverus et de M. Fesch : quant à celui de M. d'Isoard, sa promotion n'ayant point eu lieu sur la présentation du roi, mais ayant été faite par le pape quand ce pieux prélat fut devenu doyen de la Rote, sa mort ne donne pas droit de présentation à un chapeau. — Grâces au ciel, l'état de la santé de M. l'archevêque de Paris, qui s'était beaucoup aggravé depuis un mois, a éprouvé une amélioration sensible, et les craintes conçues se sont dissipées : une quarantaine de prières faite en ce moment pour être terminée le 15 décembre, en même temps qu'elle sert de préparation à la fête de l'immaculée Conception, appelle les bénédictions du ciel sur l'Église de Paris et sur son vénéré pontife.

Nous étions complétement dans l'erreur quand, dans notre numéro de septembre (p. 87), nous attribuions aux catholiques le mouvement insurrectionnel de Zurich. De nouveaux renseignements nous permettent de rétablir les faits dans toute leur vérité. — L'oppression, les persécutions, les injustices de tout genre exercées à Schwytz, à Glaris et dans le Jura, ont trouvé peu de résistance tant qu'elles n'ont eu pour victimes que des catholiques; mais en se développant, en s'avançant, ce système rencontra bientôt sur son chemin d'autres gens à blesser; or, ceux-ci, moins patients que les catholiques, et moins habitués à vivre en martyrs sur la croix, n'étaient pas hommes à supporter long-temps une tyrannie anti-chrétienne; aussi le canon protestant de Zurich a donné le signal de l'insurrection et a abattu en un jour le despotisme de l'incrédulité. Voici à quelle occasion :

Un docteur allemand, M Strauss, a publié un livre dans lequel il révoque en doute, non seulement la divinité, mais l'existence même de Jésus-Christ; dans lequel il enseigne publiquement que l'Évangile n'est qu'un tissu de fables. Or, ayant à choisir un professeur de théologie, pour l'enseignement de la religion du Christ, le gouvernement de Zurich a porté son choix tout justement sur ce docteur, qu enseigne que le Christ n'exista jamais. Ce n'était plus dès lors une

question d'opinion individuelle, c'était une question d'enseignement public et religieux. Les familles chrétiennes, qui tiennent aussi à la liberté de leurs opinions, se sont révoltées contre l'incrédulité que voulaient leur imposer de prétendus philosophes, et des troubles ont commencé, lesquels se sont terminés par le renversement du gouvernement de Zurich.

« Ce gouvernement était aussi absurde que tyranniqne, dit à ce sujet *le Capitole*. L'impiété n'est plus qu'une parade stupide, qui prouve tout simplement la bêtise de ses auteurs. Il y a cent fois plus de dignité chez le paysan qui se révolte pour défendre la religion de ses pères, que chez le magistrat qui, ayant lu quelques vieux numéros du *Constitutionnel*, a fini par ne plus comprendre que la faculté de croire et de prier est la première et la plus incontestable de toutes les libertés. »

Le nom du *Constitutionnel*, qu'un de nos confrères vient ainsi de prononcer, nous amène naturellement à parler de quelques articles dans lesquels ce journal exhale encore ses vieilles rancunes et ses vieux préjugés. Nous ne dirons rien de cette fable si ingénieusement inventée, à propos du dernier voyage à Rome de M. l'évêque du Puy; de cette prétendue conversion politique opérée par le souverain pontife, et de cette récompense accordée aux opinions nouvelles du prélat, par sa nomination à l'archevêché de Lyon. Un mot suffit pour faire crouler toutes ces suppositions gratuites : le mandement auquel on fait allusion avait été publié bien avant le départ de M. de Bonald pour Rome, et avant d'avoir à refuser l'archevêché de Lyon, si tant est qu'il lui ait été offert, sa Grandeur avait refusé déjà celui d'Auch, en manifestant son désir de rester au milieu de son troupeau. Nous devrions peut-être insister ici sur l'esprit d'abnégation du clergé, qui se manifeste par des refus multipliés quand il s'agit de nouveaux titres et de nouveaux honneurs, par des demissions nombreuses, etc.; nous y reviendrons plus tard; répondons quelques mots à M. Isambert. — On s'est grandement trompé quand on a espéré que la révolution de Juillet mettrait un terme aux alarmes de cet honorable jurisconsulte-député sur les envahissements du parti-prêtre et sur le rétablissement de la domination sacerdotale. Il n'en est rien : Mont-Rouge, Saint-Acheul, la congrégation lui apparaissent toujours en songe, plus terribles, plus menaçants que jamais. Le voilà qui prend de nouveau sa robe de deuil pour annoncer la ruine de l'Université et de toutes les institutions privées qui en dépendent. Écoutez-le s'écrier, dans le *Courrier français* et dans le *Constitutionnel* :

« L'attention publique est fixée, depuis quelque temps, sur l'accroissement rapide qu'ont pris les congrégations enseignantes. — L'université, après avoir cherché son appui dans ces congrégations et avoir donné spontanément sa sanction, par ordonnance, à plusieurs de ces instituts; après les avoir autorisés à recevoir, comme établissements de main-morte, des dons et legs pour des sommes considérables, et les avoir mis illégalement en possession de biens domaniaux, en est venue, tant le danger est grand, à ne plus oser formuler sa loi sur la liberté de l'enseignement. Elle craint, avec grande apparence de raison, que, comme en Belgique, il ne se forme à côté d'elle une *université catholique.* — Tous les petits séminaires, au lieu de se borner à faire des élèves pour le sacerdoce, se sont changés en pensionnats. A l'aide des priviléges dont ils jouissent, et des *cinq ou six millions de biens* que l'État leur a concédés, ils font une concurrence aux colléges communaux, et même aux colléges royaux. Presque toutes les institutions privées sont ruinées. — Dirigées par des pères de famille, elles succombent sous le poids des charges publiques, et réclament en vain contre leurs rivaux l'exécution de la rétribution universitaire; si le bienfait de l'éducation est tel qu'on doive affranchir les petits séminaires et les pensionnats tenus par des congréganistes, de la contribution personnelle, mobilière, et autres, les directeurs d'établissements non religieux demandent pourquoi on ne les fait pas jouir de la même faveur. Ils font un appel à l'égalité proportionnelle, ils invoquent la charte et les sympathies de l'opinion publique. — Les membres du dernier ministère ont, naguère encore, contresigné des ordonnances pour établir de nouvelles fondations, afin de se donner un renom d'hommes monarchiques et religieux. Nous sommes quasi revenus au *droit divin* de la restauration. — Si, de l'éducation de la jeunesse de nos écoles, nous passons aux couvents de femmes, le mal est plus grand encore et appelle toute la sollicitude publique. On sait que les respectables institutrices qui ont formé les plus anciennes maisons dans les grandes comme dans les petites villes, où l'on donne aux jeunes personnes l'instruction *la plus religieuse*, et la plus libérale à la fois, sont incessamment menacées de ruine, par la concurrence de ces communautés de femmes qu'un roi *bigot* nous a rendues. — Ces communautés, après avoir fondé dans la capitale, à l'aide de leur nombreux personnel, de leurs biens acquis et de l'engouement des familles légitimistes, de magnifiques pensionnats, ont envoyé dans les départements des détachements de religieuses qui achètent *tous* les établissements à vendre, ou ruinent *tous ceux* qui veulent lutter contre elles. Celles des communautés qui n'avaient été auto-

risées qu'à se livrer à l'éducation gratuite du pauvre, ont tourné leurs pensées vers la spéculation; elles *foulent aux pieds leurs statuts*, et refusent les orphelins qui leur sont présentés, si on n'y ajoute une subvention. Ces *violations de vœux et de statuts* ont été plusieurs fois dénoncées aux préfets et au gouvernement, qui se sont tus et semblent avoir renoncé même au petit nombre de garanties que la législation de la restauration, grâce à la vigilance de la chambre des pairs, a laissé subsister. Bien plus, elles se refusent à laisser visiter leurs établissements par les magistrats et les administrateurs, et quand il se trouve des fonctionnaires, raremement il est vrai, qui veulent faire respecter leur droit, *elles se disent cloîtrées*, et ne cèdent qu'à la menace de la force publique. — L'Université, repoussée dédaigneusement d'un patronage qui est au premier rang de ses devoirs, a adressé d'inutiles plaintes au ministre des cultes. C'est une affaire d'État; on n'ose y toucher. »

S'il est des hommes que l'on réfute assez par le simple exposé de leurs opinions exagérées et de leurs plaintes violentes, nous croyons franchement M. Isambert dans cette catégorie. Qui donc, en France, croira aux *cinq ou six millions de biens des petits séminaires*, à la *ruine de presque toutes les institutions privées*, à ces détachements de religieuses qui vont dans les départements, *achetant* TOUS *les établissements à vendre?* — Ce ne sont vraiment pas des raisons qu'il faut opposer à ce flot de déclamations, à ces assertions exagérées, à ces faits dont on connaît la fausseté, ce seraient peut-être des bains froids. — On peut néanmoins conclure deux choses de ce factum: 1° que M. Isambert ne considère pas l'université et les institutions privées qui en dépendent comme très bonnes catholiques, puisqu'il avoue ingénument que ce qui les expose à périr, c'est l'*université catholique* qu'il croit voir s'élever à côté d'elle; 2° que cette autre université, cette *université catholique*, n'étant pas soutenue, protégée, rentée et richement dotée par l'État comme sa rivale, il faut qu'il y ait en elle quelque chose qui inspire plus de confiance et de sécurité aux familles, car les familles ne font pas ordinairement de l'opposition au prix de la vie morale et de l'avenir de leurs enfants. Si donc elles préfèrent l'*université catholique* avec toutes ses entraves, avec son manque de protection et d'encouragement, c'est qu'apparemment elles trouvent encore quelque chose à gagner au change, et qu'elles y voient un bénéfice d'inventaire.

Y.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE GRÉGOIRE XVI,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 NOVEMBRE 1839.

La touchante allocution qu'on va lire expose si bien l'état actuel de la question religieuse en Russie, que nous ne la ferons précéder d'aucune réflexion. La douleur amère dont est pénétré le cœur du père commun des fidèles est trop visible dans chacune de ses paroles pour qu'il nous soit possible de rien ajouter à cette mémorable pièce d'un procès sur lequel, du reste, nous reviendrons plus tard, nous réservant d'entrer alors dans quelques détails sur le passé, le présent et l'avenir du catholicisme en Russie.

« Vénérables Frères,

» Depuis le commencement de nos fonctions apostoliques, nous avons été plus d'une fois forcé, par les malheurs du temps, de vous annoncer de ce lieu même bien des événements graves et douloureux; mais ce que nous allons vous communiquer en ce jour, au sein de notre affliction et de notre deuil, est réellement de nature à surpasser infiniment en amertume tous les maux sur lesquels nous avons déjà gémi.

Personne d'entre vous n'ignore que les évêques ruthéniens (*Russes*), et toute cette illustre nation qui, après avoir adopté simultanément la foi chrétienne et l'unité catholique, l'avait ensuite tristement abandonnée pour suivre le malheureux schisme des Grecs, en conservant sa propre langue et le rit grec, avait néanmoins, poussée par la grâce divine, songé plus d'une fois sérieusement à rentrer dans le giron de l'Église romaine. Ainsi d'abord au concile œcuménique de Florence, l'archevêque de Kiow, métropolitain de toutes les Russies, souscrivit avec tous les Grecs le célèbre décret d'union. Bientôt, à la vérité, tous ces avantages furent perdus par suite des troubles survenus et des efforts hostiles de ceux qui, luttant contre la lumière, ne se montraient que plus opiniâtrément attachés au schisme. Toutefois, les exhortations ne manquèrent pas, et le zèle des évêques ne se ralentit point, jusqu'à ce qu'enfin arriva l'heureux jour où, par la miséricorde de Dieu, il fut permis au peuple ruthénien de rentrer dans le giron de sa mère délaissée et de revenir dans cette cité sainte fondée par le Très-Haut, et dans laquelle seule on trouve le salut.

Les évêques ruthéniens qui, vers la fin du XVIe siècle, furent soumis au gouvernement séculier du pieux Sigismond III, roi de

Pologne et de Suède, et grand-duc de Lithuanie, se rappelant la concorde qui régnait jadis entre l'Église d'Orient et celle d'Occident, concorde que leurs ancêtres avaient maintenue avec tant de soin, sous la direction du Saint-Siége, envoyèrent deux députés, au nom de tout le clergé et de tout le peuple, à la chaire de saint Pierre, pour demander qu'il leur fût permis, après l'entière abjuration de toutes les erreurs des schismatiques, de se réunir de nouveau à l'Église romaine, et de rentrer dans l'unité. En cela ils n'étaient excités par aucune violence extérieure, par aucun artifice, par aucun sentiment d'inconstance ou de légèreté, par aucun espoir de profit temporel, mais uniquement éclairés par l'éclat de la lumière divine, par la connaissance de la vérité, et enflammés par leur zèle pour le salut du troupeau qui leur était confié. D'ailleurs, cette résolution avait été prise dans une assemblée générale, après mûre délibération.

Plusieurs constitutions apostoliques, des faveurs et des bienfaits sans nombre, démontrent jusqu'à l'évidence le zèle et la charité avec lesquels notre prédécesseur, Clément VIII, de sainte mémoire, les accueillit, aux acclamations de toute la catholicité, ainsi que les soins dont ils furent l'objet de la part du Saint-Siége, la sagesse, la modération avec laquelle il les traita, la sollicitude avec laquelle il les aida. Ainsi, il laissa au clergé, en tant que cela ne porterait point atteinte à l'unité catholique, l'usage de sa liturgie, à laquelle il était accoutumé, et qu'il tenait de l'Eglise d'Orient; des colléges furent en outre érigés en divers lieux et dotés d'une somme annuelle pour l'instruction du clergé ruthénien dans la doctrine de la foi et de la morale. Malheureusement, cette union des Ruthéniens avec l'Église catholique, si providentiellement formée, fut exposée dans la suite des temps à de cruelles vicissitudes. Toutefois, ce fut un sujet de joie, de voir un grand nombre d'entre eux, suivant l'exemple courageux de leurs saints pasteurs, demeurer si dévoués au Saint-Siége, et si fermement attachés à ce centre d'unité, que vainement essaya-t-on, dans le cours du siècle dernier, de les séduire par les illusions d'une fausse philosophie; et si des opinions mauvaises et erronées se répandirent sur leur territoire, du moins ne s'écartèrent-ils pas un instant de la pureté de la doctrine et de la foi catholique.

» Mais, ô triste et malheureuse révolution! ô sort cruel et déplorable de la nation ruthénienne! ceux qui, dans ces derniers temps, leur ont été donnés pour pères et pour pasteurs, ceux en qui ils auraient dû trouver des guides et des prédicateurs afin de demeurer à jamais dans l'union la plus intime avec le corps de Jésus-Christ, qui

est l'Église, ceux-là mêmes viennent de se montrer les auteurs de la nouvelle apostasie qui les a précipités dans le fond de l'abîme. C'est là, vénérables frères, ce qui nous tourmente et nous afflige tant; c'est là ce qui est venu se joindre à toutes les amertumes que nous souffrons, ce qu'il nous est plus facile d'exprimer par des larmes que par des paroles. Nous avouerons que dans les commencements nous avons eu de la peine à ajouter foi à tout ce qui nous était rapporté de ce triste événement, et surtout en considérant la grande distance des lieux et l'extrême difficulté de nos communications avec les catholiques épars qui habitent ce pays. C'est pour cette raison que nous avons tardé jusqu'à présent à élever la voix et à faire entendre des plaintes proportionnées à la grandeur du mal. Mais depuis que nous avons reçu des nouvelles certaines et que la chose est devenue d'ailleurs suffisamment connue par les feuilles publiques, il n'est malheureusement plus possible de douter que plusieurs évêques des Ruthéniens-Unis, de la Lithuanie et de la Russie Blanche, avec une partie du clergé et du peuple qui leur étaient confiés, après avoir déplorablement renoncé à la communion de l'Église romaine, d'où découle l'unité ecclésiastique, ont passé du côté des schismatiques. Pour accomplir leur entreprise impie, ils commencèrent d'une manière perfide à introduire dans les cérémonies du culte des livres qu'ils avaient reçus des Russes-Grecs, et se conformèrent à leurs usages dans presque toute la forme de la liturgie, en sorte que le peuple ignorant, trompé par la ressemblance du rit, qui tombait graduellement dans le schisme, s'y trouva entraîné lui-même sans s'en douter. Après cela, d'après leur ordre, plusieurs curés furent convoqués, et en même temps on leur adressa des circulaires dans lesquelles, au milieu d'impudentes faussetés (*inter impudentes fallacias*), on ordonnait à chacun d'eux de confesser son attachement à l'Eglise grecque-russe, d'après la formule qu'on leur faisait passer, tandis qu'on leur annonçait que les récalcitrants perdraient immédiatement leurs bénéfices et seraient dénoncés aux autorités supérieures, ainsi que tous les prêtres qui suivraient leur exemple. Enfin, après avoir mis en usage encore d'autres machinations (*machinationes*), ils arrivèrent à un tel degré de perversité qu'ils ne rougirent pas de déclarer hautement leur intention de passer à cette Église et exprimèrent au nom de leur troupeau le désir d'en obtenir la permission de l'empereur. Et leurs vœux furent accomplis! Or donc, après que toutes choses eurent été préparées et sanctionnées par le synode schismatique séant à Pétersbourg, la réunion des évêques, du clergé et du peuple ruthéniens (jusqu'a-

lors unis à l'Église romaine) à celle des Grecs-Russes, fut reconnue et solennellement proclamée. Il nous répugne de répéter ici tout ce qui annonçait depuis long-temps ce funeste événement, et par quels moyens de séduction ces pasteurs dégénérés se sont laissé entraîner dans un si profond abîme de malice et de perversité. En contemplant leur douloureuse chute, nous aimons mieux nous écrier avec l'Écriture-Sainte : *Les jugements de Dieu sont un profond abîme.*

Du reste, cette cruelle blessure portée à l'Église catholique vous fera bien comprendre, vénérables frères, quels doivent être nos sentiments et de quelle douleur nous devons être pénétrés. Nous gémissons, et nous déplorons du fond de notre cœur que tant d'âmes que Jésus-Christ a rachetées par son sang se trouvent placées en un danger si imminent de perdre leur salut éternel ; nous déplorons que des évêques apostats aient si honteusement manqué à la fidélité qu'ils avaient jurée à l'Église romaine ; nous déplorons que le saint caractère dont ils étaient revêtus par la faveur du Saint-Siége ait été si indignement avili par eux. Mais notre inquiétude est surtout immense pour les chers fils de cette nation qui ne se laissant ni tromper par des artifices ni séduire par de mauvais exemples, sont restés fidèles à la communion catholique. Car nous n'ignorons pas que l'apostasie des autres est devenue pour eux une source de malheurs, et qu'ils ont infiniment à souffrir pour leur persévérance dans leur sainte union à l'Église. Oh! si du moins nous pouvions les consoler de près par nos exhortations paternelles et leur faire parvenir quelque grâce spirituelle pour les encourager !

En attendant, nous rappelant les devoirs qui nous sont imposés, et convaincu que ce qui a été dit autrefois au prophète l'a été aussi à nous : *Appelez et ne cessez point ; élevez votre voix comme une trompette, et annoncez à mon peuple ses vices et à la maison de Jacob ses péchés,* nous continuerons à déplorer du haut de cette chaire apostolique, en face de toute la chrétienté, l'apostasie des Ruthéniens et surtout celle de leurs évêques, et nous ne cesserons de leur reprocher le scandale que leur crime a causé dans l'Église catholique. Toutefois, comme nous occupons sur la terre la place de celui *qui est riche en miséricorde et qui a des desseins de paix et non d'inimitié*, de celui *qui est venu pour chercher et sauver ceux qui périssaient*, loin de nous dépouiller complétement de toute charité apostolique à leur égard, nous les exhortons vivement, tous et chacun, à bien peser ce qu'ils ont perdu et à quels châtiments terribles ils se sont exposés d'après les saints canons ; à songer où ils vont dans leur

course imprudente et dans l'oubli de leur salut éternel; à craindre le prince des pasteurs, qui leur redemandera le sang des brebis égarées, et, dans l'effroi salutaire, *de l'attente terrible du jugement*, à rentrer et à ramener leur troupeau dispersé dans le chemin de la justice et de la vérité dont ils se sont si fort éloignés.

Après cela, vénérables frères, nous ne pouvons vous dissimuler que la douleur que nous cause la situation des catholiques dans les limites du vaste empire russe est d'une plus grande étendue encore; car nous savons sous quelle oppression notre sainte religion y gémit déjà depuis long-temps. Pour l'en délivrer, nous n'avons négligé aucun des efforts que nous inspirait notre sollicitude pastorale, et, à l'avenir, nous ne cesserons de nous adresser au puissant empereur, dans l'espoir que son impartialité et sa noble manière de voir accueilleront nos vœux et nos demandes. A cette fin, approchons-nous tous avec confiance du trône de la grâce; implorons le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation pour qu'il daigne jeter un regard sur son héritage, qu'il console l'Église, son épouse, de la perte de ses enfants, qu'elle pleure si amèrement, et lui accorde, après tant de malheurs, la paix qu'elle désire depuis si long-temps.

DU SACERDOCE ET DE LA ROYAUTÉ.

(Suite et fin.[1])

Le peuple de Dieu fut séparé des autres peuples, soit pour conserver la connaissance du vrai Dieu partout obscurcie, soit pour figurer l'Eglise et la préparer, soit pour manifester de plus en plus la croyance au rédempteur à venir. La loi du mont Sinaï fut un intermédiaire entre la loi de nature et la loi nouvelle; les prophètes et les sages apprirent de plus en plus que l'homme est fait pour une plus noble fin que la terre, et virent dans les figures de la loi l'emblème d'une vie meilleure et comme l'aurore de l'Evangile. Le sacerdoce dut changer avec la loi, et devenir une préparation au sacerdoce chrétien, de même que la loi écrite fut une préparation à la loi de grâce.

De là cette distinction, particulière aux Juifs, du sacerdoce et de la

(1) Voir le numéro précédent, p. 129 de ce volume.

royauté : figuratif du sacerdoce spirituel, le sacerdoce hébreu ne pouvait dès lors être confié aux princes de la terre. Toutefois, comme les prêtres de la loi ancienne n'exerçaient en réalité qu'un ministère humain, et qui n'avait en apparence qu'un but humain, la consécration de l'ordre temporel, et la prospérité toute terrestre du peuple hébreu, les prêtres furent soumis aux rois chez les Hébreux comme chez les Gentils (1). Non seulement Aaron marche après Moïse, ce qu'on pourrait expliquer par la sublime fonction de législateur dont ce dernier était revêtu, et par sa ressemblance lointaine avec le législateur des chrétiens ; mais nous voyons David faire des ordonnances pour le service divin, bénir le peuple, distribuer leurs fonctions aux prêtres et aux lévites ; Salomon destituer le grand-prêtre Abiathar et nommer Sadoc à sa place ; Josias lire au peuple le Deutéronome, assembler les lévites, réformer le culte et rappeler à la loi de Dieu les prêtres non moins que le commun des Juifs. Ajoutez que, ceux des Prophètes exceptés, la plupart des livres saints furent écrits par les chefs du peuple, Moïse, David et Salomon.

Quoiqu'il leur fût interdit d'approcher de l'autel, comme le prouve l'exemple d'Osias, et qu'ils fussent exclus du service du Temple, privilége des enfants d'Aaron, les rois étaient néanmoins les plus vivantes images de Dieu et la figure la plus expressive du Christ. Aussi voulut-il descendre de la tribu royale de Juda et s'appeler en particulier fils de David.

Il en fut autrement chez les Romains et chez les Gaulois.

« Par un effet admirable de la Providence divine, dit saint Thomas, » à Rome, où Dieu prévoyait que ce serait le siége du peuple chrétien, » la coutume prévalut peu à peu que les recteurs des cités fussent » soumis aux prêtres, les Romains ayant eu pour maxime constante » de placer avant tout la religion, et cultivant les choses sacrées dans » la ferme espérance qu'ils obtiendraient l'empire du monde s'ils vi- » vaient avec sagesse et en la familiarité de la puissance suprême ; de » même la religion devant avoir plus de vigueur, et le sacerdoce chré- » tien plus d'empire en France que dans le reste du monde, il arriva, » par un effet de la permission divine, que les druides furent les in- » terprètes du droit. Les évêques leur succédèrent, et firent la » France nouvelle comme les premiers avaient fait la Gaule (2). »

Du reste, à l'origine de Rome nous voyons, comme chez les autres

(1) Saint Thomas, *De Regimine Principis*, l. I, c. XIX.

(2) *Ibidem*.

nations, les rois souverains pontifes : Romulus et Numa règlent le culte et les cérémonies; les patriciens seuls peuvent aspirer au pontificat comme à l'autorité, et quand les rois furent exclus, malgré tout ce que ce nom avait d'odieux pour les Romains on établit un roi des sacrifices, tant était profondément gravée dans les esprits l'union naturelle du sacerdoce et de la royauté.

Le christianisme paraît, et cette union se manifeste avec éclat dans la personne de Jésus-Christ, à la fois père du siècle futur, roi spirituel et pontife éternel. Comme lui, son vicaire joint à la royauté spirituelle des âmes la paternité et le sacerdoce, mais une paternité, un sacerdoce spirituels et divins. Saint-Père, le successeur de Pierre engendre à Jésus-Christ la nombreuse postérité des chrétiens; pasteur universel des âmes, il les gouverne, les régit, et tout ensemble les défend et les protège; souverain pontife, il donne la bénédiction *urbi et orbi;* il sanctifie et tout à la fois offre, au nom de l'Eglise, les prières, les dons et le sacrifice éternel.

Cette triple fonction du vicaire de Jésus-Christ est commune, quoiqu'avec moins d'étendue, aux divers degrés de la hiérarchie. L'évêque, le simple prêtre, sont pères et pasteurs non moins que pontifes.

La fonction de pasteur est une fonction toute royale, mais représentée sous un emblème qui rappelle sans cesse à l'esprit du prêtre le genre d'autorité qu'il exerce, et tout à la fois le but qu'il doit se proposer. Au reste, les Gentils eux-mêmes donnaient aux rois le nom de pasteurs des peuples; mais les pasteurs terrestres ne peuvent conduire les peuples qu'aux biens de la terre, tandis que les pasteurs divins conduisent l'Eglise aux biens célestes. Néanmoins, la verge du pasteur ne suffit ni à la royauté spirituelle, ni à la royauté temporelle; l'une et l'autre est armée du glaive, l'une du glaive spirituel qui tue l'âme, l'autre du glaive temporel qui tue le corps; car tout doit être armé du glaive pour pouvoir protéger et défendre.

Ainsi, dans la loi de grâce comme dans la loi de nature, la paternité, la royauté et le sacerdoce sont unis. Et c'est parce que ces trois fonctions sont liées entre elles et renfermées dans la première comme dans leur principe, que ce commandement : *Tes père et mère honoreras*, comprend les devoirs de l'enfant, du sujet et du fidèle.

La royauté, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel, dirige le sacerdoce, en même temps que le sacerdoce sanctifie la royauté; car ces fonctions sont très distinctes, bien que concourant au même but. Ainsi, par exemple, le pape, aussitôt après son élection, entre dans sa charge pastorale, et, fût-il simple clerc, com-

mande, en vertu de la royauté spirituelle dont il est par là même investi, à tous les évêques du monde. La haute dignité et la prééminence des cardinaux, princes de l'Eglise, bien que plusieurs ne soient pas revêtus du sacerdoce, vient encore à l'appui de cette remarque.

Enfin, dans Jésus-Christ la dignité royale paraît avant le sacerdoce, comme on peut le voir dant l'épître aux Hébreux, bien que ces deux fonctions soient indissolublement unies dans sa personne, étant attachées à sa qualité de premier né de Dieu, et comme son droit d'aînesse; analogie nouvelle avec l'ordre naturel où nous voyons, sous les patriarches, l'aîné appelé tout ensemble au sacerdoce et à la royauté, regardé par ses frères comme leur seigneur, et chargé comme prêtre d'offrir les sacrifices et de bénir les assemblées. A ce double titre, il recevait une plus grande abondance de bénédictions et une double part dans l'héritage paternel.

De la famille passez aux nations; vous trouvez les Juifs, descendants de Sem et bénis en sa personne, appelés par Dieu à être une nation sainte, une nation royale et sacerdotale, parce qu'elle est consacrée comme le premier né du Seigneur (1).

De même, sous la loi nouvelle, le royaume très chrétien, fils aîné de l'Eglise, est aussi une nation sainte, une nation royale et sacerdotale, consacrée dans la personne de son roi, par une huile miraculeuse, double symbole de sanctification, si l'on songe à la colombe mystérieuse qui l'apporta, onction divine dont les effets se manifestèrent par tant de signes et de prodiges (2), et qui faisait que le grand Gerson s'écriait avec transport en parlant à Charles VI : « Oh! roi spirituel! oh! roi sacerdotal! »

Dans cette marche ascendante de l'humanité vers Dieu, nous voyons constamment unis dans chaque ordre et dans la famille, dans la société civile et dans l'Eglise, les trois fonctions nécessaires de père, de roi et de pontife; mais à mesure qu'on avance, ces fonctions s'élèvent, se transforment, se spiritualisent, comme la loi même qui les règle, comme le législateur qui proclame la loi.

Sous la loi de grâce, Dieu parle, non plus par l'organe de l'homme (3), comme sous la loi de nature, non plus même par la voix de l'ange, comme au mont Sinaï, mais par son propre fils. Oint d'une huile toute

---

(1) Eritis mihi in regnum sacerdotale et gens sancta. (*Ex.*, XIX, 6.) — Filius meus primogenitus Israël. (*Ex.*, IV, 22.)

(2) Saint Thomas, *De Regimine Principis.*

(3) *Apocalypse.*

spirituelle, qui n'est autre chose que la plénitude du Saint-Esprit dont l'onction royale était la figure, Jésus-Christ, comme homme, est appelé à la royauté divine et au sacerdoce éternel analogue à la loi divine et spirituelle de l'Evangile.

La société croît et grandit comme l'individu, comme lui passe de l'enfance à l'âge mur. L'Etat fondé par Moïse est donc plus parfait que la maison des patriarches ; l'Eglise universelle fondée par Jésus-Christ, plus que le peuple fondé par Moïse ; la famille suivant partout la destinée de son chef par le moyen duquel opère le créateur de l'univers.

Si donc les rois sont soumis au vicaire de Jésus-Christ, c'est qu'il est dans l'ordre que le corps soit soumis à l'esprit, l'Etat à l'Eglise, la royauté temporelle et humaine à la royauté spirituelle et divine. Toutefois l'Eglise, en soumettant les royaumes de la terre à sa puissance, ne leur enlève rien ; elle s'élève au-dessus de la société temporelle, mais ne la fait pas descendre ; loin de là, elle l'ennoblit, la spiritualise, et la fait participer, suivant sa nature, à ses glorieuses destinées. Le roi chrétien est bien plus haut placé que les rois-pontifes des anciens jours, il participe au ministère de Jésus-Christ, et, par le sacre, est établi médiateur du clergé et du peuple. L'Eglise, sans rien ôter aux rois qui reconnaissent son empire, les élève donc jusqu'à elle. Malheur aux peuples et aux souverains qui n'ont pas compris ce bienfait !

La famille s'élève dans la même proportion ; le mariage devient un sacrement, et le simple chrétien, oint de l'huile sainte au baptême, est appelé au royaume et au sacerdoce éternels ; tant il est vrai que la royauté et le sacerdoce sont inséparables.

Sans doute la parfaite harmonie de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel n'est pas de ce monde. Loin de là, l'histoire de l'humanité tout entière ne présente que la longue lutte de l'homme et de Dieu, depuis que la chute du premier homme en a détruit l'accord ; lutte qui doit être terminée par la victoire de Jésus-Christ sur le monde, alors qu'à la fin des temps et au renouvellement de toutes choses, les sens, la raison, l'esprit lui seront parfaitement assujettis.

Le moyen âge avait tenté de réaliser sur la terre ce règne complet qui n'est pas de ce monde, et avait eu la noble ambition d'en approcher le plus possible. Il est douteux qu'on puisse aller au-delà. MM. Buchez, Roux et autres, qui voudraient appliquer à l'Etat le gouvernement de l'Eglise, devraient voir qu'ils tentent l'impossible, qu'ils tentent ce qui aura lieu sans doute, mais ce qui aura lieu dans une autre sphère. Depuis les premiers chrétiens que reprenait déjà

saint Paul sur la manière dont ils comprenaient la liberté chrétienne; depuis Tertulien, qui, lui aussi, condamnait la guerre comme M. de Lamartine, combien d'esprits ardents se sont laissé préoccuper par ces rêves de perfection, dont notre siècle est l'écho ! Brillantes chimères qui ne seront jamais réalisées ici-bas, et qui ont le grave inconvénient de séduire les simples et de les jeter dans le camp révolutionnaire. Malgré le christianisme, la loi d'Adam n'est pas abrogée, l'évangile perfectionne la famille et ne la détruit pas. Ajoutez que la sentence de mort pèse toujours sur les nations comme sur les individus, et que la perfection sociale, non plus qu'une santé à l'épreuve des souffrances et des maladies, ne saurait être de ce monde.

La vraie monarchie est l'image de l'Eglise :

Le sceptre au roi, la crosse au pontife;

L'épée au roi, le glaive de la parole au pontife;

La couronne au roi, la tiare au pontife;

L'onction au roi, l'onction au pontife;

L'anneau, emblème de l'union sociale, au roi et au pontife.

Ces divers emblèmes, dans l'Eglise et dans l'Etat, ont un sens analogue, comme il est facile de s'en convaincre en comparant le sacre des rois et des pontifes.

Subordonnez donc l'Etat à l'Eglise, le roi au vicaire de Jésus-Christ; rien de mieux, pourvu que vous vous arrêtiez aux limites que Dieu et la nature ont posées, comprenant que l'union de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel ne peut être leur confusion, et ne peut avoir sur la terre toute sa perfection. Mais gardez-vous d'abaisser, d'avilir, d anéantir la royauté; car le Christ aussi est roi et ne souffrira pas qu'on insulte sa vivante image; car le pape aussi est roi, et tous les arguments que vous emploierez contre les rois de la terre, l'impiété s'apprête à s'en faire une arme contre le roi spirituel des âmes.

Le vicaire de Jésus-Christ est en outre l'aîné des rois temporels. Pouvez-vous insulter ses frères sans que l'outrage retombe sur lui? Pouvez-vous détruire les trônes des autres monarques et respecter le sien? Nous savons bien que cette perspective n'effraie pas beaucoup le siècle des lumières, et que la destruction de l'autorité temporelle du pape lui paraît un progrès; mais nous savons aussi que l'Eglise est catholique, apostolique et romaine, et que si Pierre était définitivement banni de Rome, la société humaine toucherait à sa fin. Les traditions et la raison sont en ce point parfaitement d'accord.

V. M.

MISSIONS CATHOLIQUES ET MISSIONS PROTESTANTES

DU NOUVEAU-MONDE.

Il n'y a plus de guerres de religion. Cependant, personne n'ignore combien la religion est étroitement liée aux révolutions plus ou moins sanglantes de la Grèce, de la Pologne, de la Belgique; quel rôle important elle joue dans tout ce qui se passe en Irlande, en Angleterre, en Prusse, en Bavière, en Espagne, en Portugal et en Russie. Les seules révolutions qui agissent profondément sur les destinées du monde sont des révolutions faites pour établir, ou pour renverser une religion.

Depuis que le ciel a renouvelé la face de la terre, deux esprits puissants ont tenté l'un d'égaler, l'autre de modifier l'édifice du christianisme. L'un, Mahomet, a fondé son Empire sur la foi; l'autre, Luther, sur le doute. Ceux qui marchent sous l'étendard du prophète s'appellent toujours les croyants, et telle est la puissance de la foi, cette étincelle du feu céleste dérobé sur les autels du Christ, que l'Orient se prosterne encore presque tout entier sous la loi de Mahomet.—En réveillant au fond des âmes le doute et l'esprit d'examen, dont un des inconvénients est de ne pouvoir être limités, Luther a jeté dans l'Occident le germe d'une révolution immense qui embrasse tout, et qui dure encore.

Sans doute, c'est un beau triomphe de la civilisation sur la barbarie et de la véritable foi sur la foi erronnée, que l'issue de ce duel acharné entre l'Orient et l'Occident, perpétué par les Croisades depuis la victoire de Charles-Martel, qui reste douteuse jusqu'à la bataille de Lépante, et dont la décadence de l'Empire ottoman semble annoncer le terme. Cependant, nulle part encore les chrétiens ne sont parvenus à convertir entièrement les populations soumises à l'Islamisme. De part et d'autre on a cessé provisoirement de s'égorger, rien de plus. Et encore, au moment même où nous écrivons ces lignes, Abd-el-Kader ne lève-t-il pas contre nous l'étendard sacré, en nous déclarant *la guerre sainte*, qu'il commence par le massacre de nos soldats? Tant il est vrai que de toutes les causes qui peuvent s'opposer au rapprochement et à la fusion des peuples d'origine diverse, l'obstacle le plus incontestable est la différence des religions.—Voyons, en effet, ce qui s'est passé et ce qui se passe encore de nos jours dans le Nouveau-Monde.

Les établissements de l'Europe, en Amérique, se divisent en deux

catégories bien distinctes. Les uns ont été fondés à la fois dans un esprit de conquête et de propagande ; les autres ne furent jamais que des comptoirs ou des colonies basées sur le système de l'esclavage. Les Anglais et les Hollandais, principaux représentants de l'Église réformée, ne songèrent nullement, dans l'origine, à convertir les peuples qu'ils avaient soumis (1). Les puissances catholiques, au contraire, la France, le Portugal, et surtout l'Espagne, ont presque toujours fait marcher de front leurs soldats et leurs missionnaires. Les triomphes très divers du catholicisme et du protestantisme, dans le Nouveau-Monde sont, du reste, parfaitement conformes au génie des deux cultes : les catholiques ont fait des conquêtes sur l'esprit des peuples, les protestants sur la nature.

Les mœurs des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre et de leurs descendants, leur acharnement au travail, leur aversion pour les beaux-arts et les plaisirs de tout genre les rendaient admirablement propres aux occupations mercantiles qui ne souffrent ni trève ni relâche, aussi bien qu'au défrichement de ces forêts sombres et sévères comme leurs nouveaux maîtres. En s'établissant sur le sol de l'Amérique du Nord, les colons n'avaient, pour ainsi dire, pas changé de patrie, ils retrouvaient au-delà de l'Océan leurs frimas et leurs bruyères ; ils demeuraient fidèles à la nature du Nord. Malheureusement les Puritains ne furent pas moins constants dans leur intolérance et dans leur haine farouche pour tout homme étranger à leurs opinions religieuses. La fuite et l'extermination des Indiens furent la conséquence directe de l'arrivée de ces terribles hôtes. Les Puritains qui étaient eux-mêmes, comme on sait, des réformateurs de l'Église réformée d'Angleterre, se montrèrent impitoyables pour les catholiques exclus de leurs domaines. Dans la Virginie, qui comprenait alors les Carolines et de vastes solitudes encore inconnues, s'étaient établis, en 1610, d'autres protestants non moins stricts observateurs des lois atroces rendues à cette époque contre les catholiques anglais. Enfin, si l'on excepte la Pensylvanie, où les Quakers se montrèrent un peu moins hostiles, les catholiques, privés de leurs droits civils, religieux et politiques, n'étaient tolérés dans aucune partie de la Nouvelle-Angleterre.

Au Canada, sous la domination française, des colléges, des églises,

---

(1) Les missionnaires de l'Angleterre, disait il y a quelques jours *le National*, ne sont jamais que les avant-coureurs de ses marchands, de ses soldats. Les ballots de Manchester et de Birmingham suivent toujours de près la Bible protestante.

des couvents avaient été fondés; des missions avaient été établies avec succès chez les Indiens. La race anglaise, à peine maîtresse du pays, chasse les missionnaires, s'empare des bâtiments et des fonds qui leur appartenaient, et «rétablit, dit un évêque, ce vaste pays dans son état de nudité primitive. Aussi la partie du Canada cédée aux États-Unis, fût-elle bientôt complétement dépourvue d'établissements religieux. Il n'a pas été possible, depuis lors, de retrouver les descendants de ces hommes rouges convertis par les premiers missionnaires : les uns avaient passé sur le territoire anglais, où une politique nouvelle venait de prévaloir ; les autres s'étaient dirigés vers la mer Pacifique.»

Quant à l'autre partie du Canada cédée aux Anglais, le système du gouvernement, jusque dans ces derniers temps, fut de priver le pays d'écoles sous le prétexte qu'elles y perpétueraient le règne de la langue française et du catholicisme. Depuis cette époque jusqu'en 1832 l'autorité a refusé de restituer à ces écoles les biens que les jésuites avaient obtenus pour les entretenir. Les conséquences de cette politique furent de réduire la population française à l'état d'ignorance le plus déplorable. — A la Louisiane, colonisée par les Français, puis cédée aux États-Unis, le catholicisme ayant fait peu de progrès, comme dans toutes les contrées où le système de l'esclavage a prévalu, sa population fut exempte du fléau des dissensions religieuses. — Quant à la Floride, lorsqu'elle tomba au pouvoir de la République une grande partie de sa population était passée dans l'île de Cuba.

Aujourd'hui la liberté de conscience la plus illimitée règne aux États-Unis; mais la race des Indiens est presque complétement exterminée, et tout espoir de civilisation à peu près perdu pour les derniers débris de ces tribus infortunées. Le reste de la population non catholique se partage entre un grand nombre de sectes qui se livrent publiquement aux exercices les plus bizarres, tels que ceux des trembleurs et des méthodistes. Les obstacles qui s'opposent à l'établissement du catholicisme sont donc d'une nature trop diverse et trop éloignée de l'unité primitive de l'Église réformée pour qu'il soit à craindre, malgré les cruautés récentes exercées sur les abolitionistes, de voir se renouveler les persécutions religieuses dont l'Amérique du Nord fut si long-temps le théâtre. Ainsi l'Eglise réformée s'écarta d'abord, dans le Nouveau-Monde, de son principe, la liberté de conscience. Nous allons maintenant la suivre dans la carrière où elle vient de se lancer. — Les protestants de toutes les nations avaient d'abord blâmé l'esprit de prosélytisme de l'Église romaine; mais depuis trente ou

quarante ans ils ont commencé à l'imiter. On a calculé que le nombre des missionnaires protestants est de cinq mille environ. Il se publie annuellement de quarante à cinquante volumes remplis des rapports de ces missionnaires.

« Quant aux fonds nécessaires pour couvrir tant de frais, dit la *Revue trimestrielle*, journal dont on ne contestera pas le témoignage, si le *penny* (2 sous) par semaine était régulièrement payé, cette souscription seule produirait plus de 10 millions de francs; mais, telles qu'elles sont, les recettes suffisent aux dépenses qui s'élèvent à beaucoup plus de 8 millions de francs par an. Si l'on ajoute à cette somme les souscriptions levées pour le même objet sur le continent de l'Europe, ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique, nous croyons pouvoir les porter à une somme au moins égale, ce qui fera un total de 16 millions. Des souscriptions très considérables sont levées en outre dans les Indes orientales, au Canada, dans les îles d'Amérique, en Afrique, à la Nouvelle-Hollande, etc., et notre estimation sera encore bien au-dessous de la réalité en la portant à une somme de 20 millions de francs, servant à l'entretien de cette armée de la foi protestante, composée de plus de cinq mille combattants. Les missionnaires de l'Eglise anglicane reçoivent chacun 240 liv. st. (6,000 fr.), avec une augmentation pour ceux qui sont mariés, et 500 fr. pour chaque enfant en bas âge; en sorte que leur revenu, comme on voit, dépend en partie du nombre de leurs enfants (1).

» Aucun ministre d'État, quelque expert qu'il soit dans l'art de lever de l'argent, ne saurait mettre en action autant de voies et moyens qu'en a inventés le savoir-faire des missionnaires-directeurs, ou qu'en ont suggérés ceux qui prennent un vif intérêt à leur cause. Nous remarquons dans un des Magasins évangéliques les *item* suivants, au profit des missions:

» Par la vente d'allumettes, 1 liv. st. et 3 shell.;

» Produit de la vente de souricières, 1 liv. st. et 4 shell.;

» Une personne donne tous les ans le produit d'un cerisier;

---

(1) Il est bon de remarquer ici que chacun des missionnaires catholiques, quand il reçoit quelque chose, ne reçoit que 500 francs par an, et qu'ils pénètrent jusque dans l'intérieur de la Chine, tandis que les missionnaires protestants, avec leurs familles plus ou moins nombreuses, ne s'aventurent jamais dans les contrées où ils ne pourraient plus réclamer la protection du pavillon britannique.

» Une fille aveugle, qui gagne sa vie en faisant des paniers d'osier, a donné environ 36 fr., ayant calculé qu'il lui en aurait coûté cette somme en chandelles durant l'hiver si elle avait eu l'usage de la vue, etc.

» Si nous jetons maintenant les yeux sur le succès de cette armée de la foi protestante, soutenue par un revenu annuel de plus de 20 millions de francs, nos espérances, quelque modérées qu'elles puissent être, se trouveront grandement déçues. Le résultat des efforts de ce corps paraît se réduire jusqu'ici à la formation d'un certain nombre d'écoles dans l'Inde, et à la distribution de plusieurs millions de *Bibles* que personne ne lit. »

La Société Biblique de Londres fut fondée le 2 mai 1804; six cent vingt-neuf sociétés auxiliaires, établies également en Angleterre, travaillent sous sa direction. Il y a dans toute l'Europe des sociétés du même genre. La Société Biblique de Londres a fait imprimer plus de quatre millions d'exemplaires de la Bible en cent vingt-sept langues, et recueille annuellement près de deux millions de francs, si l'on en croit ses publications. En revanche, les principaux directeurs de la Société Biblique reçoivent de gros appointements. Les émoluments des employés s'élèvent annuellement à près de 192,000 fr.

Le *Journal asiatique* de Londres, du mois de février 1836, donnait la liste des sommes reçues en Angleterre dans le courant de l'année 1835, tant par la Société Biblique que par les comités de diverses missions protestantes. La recette totale s'est élevée à la somme énorme de 778,035 livres sterling (environ 20 millions de francs). Il faut compter en outre une somme de 85,000 liv. sterl. provenant de divers legs et donations. Parmi les legs, on en cite un fait par M. Cock de Colchester s'élevant à environ 900,000 fr.

Cependant les Revues les plus célèbres, les hommes les plus graves de l'Angleterre et les plus versés dans la connaissance des mœurs, des préjugés et de la langue de l'Inde, soutiennent que ces distributions de Bibles portent le plus grand préjudice aux intérêts du christianisme, et contribuent à augmenter l'aversion des indigènes pour la religion dont on voudrait les rapprocher. Ainsi, malgré ces prodigieux efforts qui constatent leur impuissance, si l'on considère les missionnaires protestants au point de vue politique, et comme auxiliaires du soldat anglais, il est certain qu'ils ne lui ont été d'aucun secours, et que la race anglaise, aujourd'hui établie sur tous les

points du globe, n'est parvenue nulle part à rallier à son culte la moindre parcelle des innombrables populations qui lui sont soumises.

Voyons maintenant quels ont été les travaux des missionnaires catholiques français et espagnols.

J.

(*La fin au prochain numéro.*)

UNE ASCENSION A LA GRANDE-CHARTREUSE.

I.

Comme nous étions bien réveillés à quatre heures du matin, quand le garçon de l'hôtel est venu frapper à notre porte! C'est qu'il s'agissait de visiter la Grande-Chartreuse, et que, désireux de connaître enfin un des plus beaux sites du monde, nous avions peu dormi. Avec quelle gaieté, quelle bonne envie d'admirer nous nous installions dans notre moelleuse calèche! Nous respirions avec délices l'air du matin, nous nous promettions des impressions vives et variées, nous répétions tour à tour: Fouette, cocher!..

Arrivés à Voreppe, nous commençâmes à monter. A notre gauche, au milieu des brouillards, un grand rocher nous montrait de temps en temps sa tête chauve et ridée; semblable aux géants de nos contes, il ne lui manquait qu'un grand bras pour nous barrer le passage, qu'une voix mugissante pour nous crier: Arrête!

Sur la droite, des coteaux parsemés d'arbres bien verts, des maisons festonnées de vigne, un torrent qui gronde, des gorges profondes, noires, froides, appelaient et les pensées du bonheur des champs, et les pensées de rêveuse, de triste mélancolie.

Bientôt nous rencontrâmes une toute petite chapelle portant le millésime de 1829; entourée de trois croix, s'appuyant sur le roc, elle appelle le voyageur pour dérouler devant lui toutes les magnificences du Gésivaudan: sa longue et verdoyante plaine, sa rivière impétueuse, ses cascatelles, ses sombres montagnes. Là commençait notre admiration, elle devait continuer jusqu'à la Chartreuse.

A Saint-Laurent-du-Pont, à une lieue de la frontière de Savoie, il fallut quitter notre voiture: la route n'était plus accessible qu'aux mules. Il était midi, le soleil brûlait tout dans la plaine, mais il nous paraissait peu redoutable à nous qui nous enfoncions dans la combe

de Fourvoirie. De grands sapins nous protégeaient de leur ombre. le torrent du Guiers-Mort laissait échapper ses vapeurs rafraîchissantes, nous ne voyions autour de nous que verdure, nous marchions enchantés.

Mais, après la fonderie, où nous assistâmes à la pêche amusante de la truite, au saut de la cascade, la scène changea bien brusquement. C'était la première entrée du désert!

En cet endroit, le chemin passe entre deux rochers effrayants, sous une porte solidement voûtée, et depuis il monte continuellement jusqu'au monastère. Il est roide, il est sinueux, il rampe, il s'enfonce dans la forêt, disparaît entièrement, puis vient se dresser fièrement sur la combe. On dit qu'il fut ouvert en 1495.

Au pont Pérau, nous traversâmes le Guiers-Mort. Une seule arche, posée hardiment sur deux rochers à pic, laisse couler, à cent pieds au-dessous d'elle, les eaux grondeuses du torrent. Nous avions besoin de nous recueillir, nous nous arrêtâmes.

Les hauteurs de gauche sont, dit-on, la retraite des ours; celles de droite servent d'asile aux légers chamois. Dans le fond, une aiguille, où poussent quelques sapins rabougris, s'élance, droite et fière, jusque dans les nuages. Elle domine tout ce qui l'entoure; c'est l'orgueilleuse et immuable souveraine du premier désert. A sa base, les énormes blocs de granit, incessamment battus par les flots, les renvoient en myriades d'étincelles jaillissantes. Le vent, les eaux qui chantent gravement dans le val, la scène imposante d'une nature solitaire et grandiose remplissent l'âme d'émotions infinies. On commence à comprendre, à désirer la vie contemplative. Pour moi, l'œil fixé sur les hauteurs, je cherchais, parmi les rochers, l'ange à la lyre d'or qui devait chanter la gloire de Dieu; j'étais tout oreilles pour entendre, et il n'arrivait, hélas! jusqu'à moi que la sévère musique des vents et des eaux!

Il fallut enfin abandonner ce beau site et se décider à monter la route, maintenant si rapide, si raboteuse, que presque tous les voyageurs quittent leurs montures. Absorbé dans mes méditations, je restai en selle, moi, et j'arrivai ainsi à la seconde entrée du grand désert, aux ruines du fort l'OEillette, bâti pour défendre le passage au contrebandier Mandrin. C'est le commencement de la vaste solitude où les chartreux peuvent promener leurs célestes pensées. Là on se sent bien séparé du monde; on ne voit que des rochers couverts de neige; on n'entend que le mugissement lointain du Guiers-Mort...

Pendant dix toises seulement, mais dix toises effrayantes, la route n'a qu'un mètre de largeur : le salpêtre l'a ouverte dans le roc. Un faux pas de la mule, et l'on roulerait dans un précipice de huit cents pieds de profondeur. C'est vraiment à donner des vertiges.

Une croix se trouve à l'extrémité de ce passage dangereux, plantée là comme l'ancre de salut du voyageur, comme pour l'avertir qu'il doit remercier Dieu d'être arrivé jusqu'à elle.

Du pied de cette croix, on aperçoit la Courrerie, ancienne fabrique de draps ; la sauvage entrée du Grand-Désert, par le Sapey, et la mélancolique vallée de Valombrée.

Une demi-heure encore de marche dans une forêt fraîche et silencieuse, et l'on arrive au monastère. Cinq flèches, des toîts aigus en ardoise, couvrent et surmontent l'éternel tombeau des chartreux. Un silence de mort règne dans cet édifice ; on devine que les hommes qui habitent le désert couchent sur des linceuls ! Là, les pensées mondaines quittent les voyageurs, vers Dieu s'élance la prière du pèlerin, et, par un mouvement irrésistible, il se prosterne devant la croix blanche qui domine le Grand-Som, à trois mille pieds au-dessus de sa tête.

Notre guide, qui nous avait prévenus que les femmes n'entraient point au couvent, nous conduisit d'abord au bâtiment destiné à recevoir les étrangers. Nous fûmes reçus par un frère avec une grâce, un ton parfait que j'étais loin d'attendre d'un chartreux retiré du monde.

Comme j'ai transcrit, à l'instant même, la première conversation que j'eus avec lui, je la rapporte textuellement :

— Vous êtes logé bien haut, mon frère, lui dis-je en l'abordant avec tout le respect que m'inspirent les solitaires.

— Nous sommes sur le chemin du ciel, répondit-il avec un de ces sourires bons, francs, simples, heureux que j'avais rêvés, mais que je n'avais jamais rencontrés.

— Assurément, vous êtes au moins à moitié chemin, répliquai-je en riant. Que nous sommes petits près de vous, nous autres nains des villes !

— Vous êtes plus grand que moi, mon frère, car vous vous humiliez devant le plus humble des serviteurs de Dieu. *Celui qui s'humilie sera glorifié.*

— Comme vous devez être heureux ici !

— Oh ! oui, bien heureux !... Mais on l'est partout avec la grâce de Dieu.

— La grâce de Dieu, la foi :... Heureux celui qui les possède !

— Priez Dieu, mon frère, priez-le de cœur ; Dieu a un trésor de bonté qu'il ouvre à celui qui le prie.

— Oh ! je sens que je prierai Dieu ici.

— Et dans le monde aussi, mon frère ; c'est là surtout qu'on a besoin de prier.

Et comme il s'aperçut que nous avions surtout besoin de nous rachaîchir, il nous offrit un verre d'eau glacée, à laquelle il ajouta quelques gouttes de l'élixir renommé du couvent.

Je lui demandai quelles études on exigeait des frères.

— Les pères, me répondit-il, sont des savants. Ils doivent tous avoir fait leur théologie ; quant à nous, il suffit que nous sachions un métier pour l'enseigner à l'indigent, il suffit que nous sachions lire pour prier, *Beati pauperes*... Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux.

— Depuis cinq minutes, mon frère, je m'aperçois que les pauvres d'esprit ne sont pas les seuls élus.

Il baissa humblement et sans affectation sa tête entièrement rasée, et, la couvrant de son capuchon de grosse laine blanche, il courut, avec son air de bienveillante quiétude, recevoir de nouveaux hôtes dont l'arrivée nous était annoncée par le son des petites clochettes de leurs montures.

Jamais, non jamais, je n'oublierai les simples et belles paroles du religieux de la Chartreuse.

II.

Il est un pèlerinage de rigueur pour les voyageurs à la Chartreuse, c'est le pèlerinage à la chapelle de Saint-Bruno ; située à deux cents mètres plus haut que le monastère, son pied est sur la terre, sa tête dans le ciel. Il semble voir les anges voltiger autour des arceaux de la nef, entendre leurs concerts harmonieux ; là, tout est plein de la grandeur de Dieu ; tout appelle les pensées religieuses. On fuit ses compagnons de voyage, on se perd dans la forêt, on veut être seul...

Un beau chemin, tracé sous les grands sapins, conduit doucement à la chapelle Sainte-Marie, où furent bâties les cellules des premiers chartreux, puis, plus rapidement, à celle de Saint-Bruno, et, trois quarts d'heure après avoir quitté le couvent, le chrétien peut prier au simple autel élevé à Dieu à trois mille neuf cents pieds au-dessus des habitations de la plaine. Comme on foule aux pieds ce monde qui ne vous apparaît plus que bien bas, bien bas dans un insaisissable

lointain ! Soyez bénies, douces émotions de la solitude car vous m'avez procuré une heure de doux repos, de bonheur absolu !

On sent vraiment le besoin de réparer ses forces après cette féconde et dernière ascension ; aussi, de retour à la Chartreuse, la caravane entière, hommes et femmes, mange comme des pêcheurs affamés ; on dévore les végétaux, le poisson offert par les religieux et si bien assaisonné par l'appétit ; aucun plat ne reste intact, tout disparaît, englouti.

Nous étions cinq à table ; parmi nous, une pâle Anglaise, atteinte d'un commencement de spleen, ne mangeant rien habituellement, mais, ce jour-là, ne laissant passer aucun mets sans y toucher, et même sans y revenir. Tout étonnée des nouveaux besoins de son estomac, elle manifesta à son mari, dans sa langue natale, la crainte d'une mortelle indigestion ; mais notre frère-ignorant, qui savait le latin et l'anglais, s'empressa de la rassurer en lui indiquant, dans le voisinage, une fontaine miraculeuse possédant la propriété de faire digérer sept fois par jour. Elle n'hésita donc plus à se jeter sur la salade, objet particulier de sa convoitise, et dans laquelle pourtant j'avais remarqué un superbe limaçon, ce qui ne m'empêcha pas d'en manger. L'animal à sang blanc fut-il digéré par les Français, le fut-il par les insulaires ? je ne me charge pas de résoudre cette question délicate ; tout ce que je puis affirmer, c'est qu'aucun de nous n'eut recours à la fontaine apéritive.

Après le dîner, la partie masculine de notre caravane fut conduite à la cellule du père coadjuteur, chargé de recevoir les étrangers ; c'est un vieillard à la figure austère, mais aux manières distinguées. Le plus poliment du monde, il vous fait subir un interrogatoire complet, et je suis certain que ses connaissances en physionomie auraient, dans notre société civilisée, marqué sa place aux régions élevées de la préfecture de police. Il paraît qu'il fut content de nos réponses, car il ne laissa pas à son suppléant le soin de nous faire visiter le monastère.

Nous vîmes donc, en sa compagnie, la chapelle dorée, la galerie longue de sept cents mètres et contenant tous les portraits des chartreux, la salle antique où s'assemble le chapitre général, la bibliothèque, riche de cinq mille volumes précieux, mais veuve, hélas ! de ses manuscrits plus précieux encore ; le réfectoire aux modestes tables de sapin ; les jardins, la buanderie et le cimetière des généraux de l'ordre. De temps en temps, mystérieusement et sans bruit, une ombre blanche glissait dans les longs corridors : c'était un père char-

treux sortant de sa cellule et allant, dans son éternel silence, adorer le Saint-Sacrement à l'autel qui lui est consacré.

Tandis que mes compagnons de voyage donnaient un coup d'œil à l'atelier de dorure, je fis ma visite au général qui m'accueillit à merveille. Questionné par moi sur le personnel et les pratiques du couvent, il me dit : que lui, supérieur-général, gouverne l'ordre entier, qui possède quatre maisons, indépendamment de la Grande-Chartreuse, dont le père prieur est supérieur; que le père procureur, s'occupant exclusivement des affaires extérieures, peut être assimilé à l'économe dans les établissemens de bienfaisance ; que le coadjuteur est chargé de recevoir les étrangers ; que les religieux, appelés pères, ne sortent de leurs cellules que pour assister aux offices ou pour se promener, à des jours fixés, dans le grand désert dont ils ne peuvent franchir les limites; qu'il leur faut une permission pour causer, même entre eux ;

Que la maison contient soixante cellules, toutes remplies, soit par les pères, soit par les frères ; que chaque cellule a un vestibule, une chambre à cheminée, une chambre à coucher, avec un lit composé d'une paillasse, d'une couverture et de deux linceuls de laine ;

Que les offices se font cinq fois dans le jour et une fois dans la nuit; qu'à cinq heures du soir, les pères et les frères rentrent dans leurs cellules pour se coucher ; qu'à la dixième heure de la nuit, la cloche du couvent les appelle à l'église; qu'ils se recouchent après ce dernier office; qu'enfin le lever a lieu à cinq heures du matin.

Vous voyez, ajouta-t-il, que notre vie est entièrement consacrée au silence et à la prière. Aussi nos pensées ne doivent-elles jamais descendre sur la terre, elles ne doivent que s'adresser au ciel.

Lui ayant demandé à quelle époque remonte la création de l'ordre des Chartreux et quel en est le fondateur, il me raconta ce qui suit :

En 1080, Bruno eut une vision ; il aperçut une étoile lumineuse, un ange aux ailes diaphanes, qui lui dit : « Dieu t'a choisi pour fonder un monastère qui deviendra célèbre sur la terre. Cherche dans le monde la solitude la plus profonde, la plus belle, la plus saine ; tu y bâtiras une cellule, et, appelant près de toi quelques solitaires, tu créeras ainsi l'ordre austère des Chartreux. »

Bruno revêtit sa tunique, prit son bâton blanc à la main et courut le monde. Après avoir visité les Pyrénées, les Alpes, le Tyrol, tous les lieux qui recèlent d'impénétrables retraites, après avoir subi des fatigues inouïes; il arriva, l'an 1084, au lieu désert où, maintenant, est bâti le monastère. Au sommet du Grand-Som, brillaient les trois

étoiles qu'il avait vues en songe, quatre années auparavant ! Il s'arrêta, il venait d'arriver au terme de sa course...

Bruno possédait un esprit si cultivé, des connaissances si profonfondes, que les plus grands souverains se disputaient sa présence à leur cour. Il était aimé, honoré; on lui offrait les grandeurs, les richesses... Il quitta tout pour la solitude.

Invinciblement appelé, depuis sa jeunesse, à la vie contemplative, il n'était heureux que dans les déserts. Il n'aimait Dieu que pour Dieu. Son bonheur était de le prier, de l'adorer sur un rocher, dans la forêt, au milieu des plus grands, des plus solitaires ouvrages de la nature; aussi fut-il l'élu de Dieu : aussi dit-on maintenant, en entrant dans la chapelle du monastère : Saint Bruno, priez pour nous.

III.

Me voilà bien enfermé dans ma cellule. Comme il fait noir ! comme les nuages sont près de moi ! Oh ! je n'entends rien. Pas une voix qui résonne dans les rochers, pas un murmure qui vienne de la forêt, pas un son, pas un soupir qui sorte du monastère. Je suis couché dans un tombeau, entouré de tombeaux, je suis chartreux ! !

Je ne puis dormir... cette obscurité continuelle m'oppresse; j'ai froid. Un peu de clarté, mon Dieu, un éclair, rien qu'un éclair...

Mais, j'entrevois le sommet du Grand-Som... Il m'apparaît tout entier. Voilà l'étoile de saint Bruno ! brillante et radieuse, apportant avec elle l'espérance et la consolation, elle pénètre dans ma cellule. Oh ! maintenant je vois mon lit, je vois les murs blanchis à la chaux, je vois le crucifix ! Je te salue, étoile bienfaisante.

Trois heures au moins j'ai rêvé, et je n'ai regagné ma couche que les yeux appesantis par les signes précurseurs de l'aurore.

A cinq heures, le frère qui m'avait reçu entrait dans ma cellule. Je lui racontai toutes mes émotions, tous mes rêves de la nuit dans la montagne.

— Moi aussi, me dit-il, j'ai passé au couvent bien des nuits sans dormir, bien des jours à pleurer; mais Dieu a eu pitié de moi, il m'a donné sa grâce, et maintenant je suis heureux. Je dors, je ne pleure plus. Ma patrie n'est plus sur la terre, elle est là ! — et, à travers la fenêtre, il me montrait le ciel.

A. G.

Nous avons omis, dans notre travail sur les votes des conseils-généraux, celui de la Somme, dont nous nous empressons de faire mention. — Sur la demande de M. l'évêque d'Amiens, il a voté 2,000 fr. pour secours aux prêtres âgés et infirmes, 550 fr. pour quelques réparations à la cathédrale, 2,000 fr. pour le mobilier de l'évêché, et 105,576 fr. 52 cent. pour les dépenses de l'instruction primaire. Puisse cette excessive générosité avoir des résultats en rapport avec le chiffre élevé de cette dernière somme!

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Morts : de M. le cardinal de Latil ; — de M. le cardinal Gregorio. — Nominations aux siéges de Lyon, d'Auch et à la coadjutorerie de Strasbourg. — Désintéressement d'un ecclésiastique ; — des frères des écoles chrétiennes. — Hommage rendu par les juifs de Munich aux sœurs de Saint-Vincent de Paul. — Conduite honorable de deux présidents de Cours d'assises.

Au commencement de l'année, l'Église de France comptait quatre représentants dans le sacré collége : les cardinaux Fesch et d'Isoard lui ont été enlevés en peu de mois. Il ne restait plus que S. Em. le prince de Croï, archevêque de Rouen, et M. de Latil, archevêque de Reims ; ce dernier vient de mourir, après une maladie de trois jours, le 1er décembre au matin, à Gemenos, près de Marseille. Il était sur le point de partir pour Nice, lorsque, le 28 novembre, il ressentit une indisposition qui le détermina à différer son voyage. Le médecin fut appelé, et crut devoir, par des saignées, prévenir une congestion cérébrale, dont les premiers symptômes se manifestaient. Une autre médecin de Marseille fut mandé, en même temps qu'une lettre écrite sous la dictée du malade fut envoyée par exprès à M. l'évêque avec qui le cardinal voulait avoir un entretien.

Le prélat se rendit en toute hâte auprès de son illustre ami, conféra avec lui pendant quelque temps, et lui administra les derniers sacrements, que le cardinal reçut avec une admirable sérénité d'esprit. Il répondait à toutes les prières et montrait une grande confiance en Dieu avec un parfait détachement de la vie ; toutes ses paroles annonçaient le calme de son âme. Il a lui-même demandé que M. l'évêque lui appliquât l'indulgence plénière *in articulo mortis*.

Sa maladie était une fièvre pernicieuse. Lorsque, pendant la nuit

du 30 au 1er décembre, les symptômes devinrent alarmants et annoncèrent une agonie prochaine, le cardinal conservait encore toutes ses facultés intellectuelles, ainsi que l'usage de la parole et de l'ouïe. M. l'évêque de Marseille, qui, depuis près de trois jours, ne l'avait pas quitté un instant, lui fit la recommandation de l'âme. C'est alors que le cardinal montra avec quel sentiment de joie il quittait la vie; les paroles de piété que lui suggérait M. l'évêque de Marseille étaient répétées avec expression et provoquaient de la part du malade des témoignages touchants de piété envers Dieu et d'intérêt pour ceux qui l'entouraient. Il n'oublia rien; il s'occupa jusque de ses funérailles. Tout fut charité envers Dieu et envers les hommes dans son langage. Tous les assistants étaient pénétrés de la plus grande édification. Il parla de lui-même avec une humilité remarquable; il pria pour sa famille, pour son diocèse et pour l'Église en général. Il fit mettre à un doigt de l'évêque de Marseille l'anneau qu'il portait habituellement, et le pria de le garder comme un souvenir de lui. Enfin, à neuf heures du matin, M. l'évêque de Marseille lui ferma les yeux. — Son corps a été déposé dans la cathédrale de cette ville, en attendant que le gouvernement autorise son inhumation dans la métropole de Reims.

A cette perte qui affecte et l'Église de France et le Sacré-Collége, nous devons malheureusement en ajouter une autre qui touche à la fois et le monde chrétien et le collége des cardinaux. — A peine la tombe du cardinal Tiberi était-elle fermée, que s'est ouverte celle de S. Em. le cardinal de Gregorio, évêque de Porto, de Santa-Ruffina et de Civita Vecchia, sous-doyen du Sacré-Collége, grand-pénitencier, secrétaire des brefs pontificaux, commandataire de San-Alessio, grand-chancelier de l'ordre de Saint-Grégoire. Après avoir reçu, avec une résignation chrétienne aussi édifiante que touchante, les consolations de notre sainte religion, il a expiré dans la matinée du 7 novembre, après une longue et douloureuse maladie qui a résisté à tous les efforts de la médecine. Il était né à Naples, le 18 décembre 1758, et avait reçu la pourpre du pape Pie VII, dans le consistoire secret du 8 mai 1816. Il s'est distingué pendant toute sa vie, par sa vertu, son esprit élevé et sa profonde science, qui l'a rendu éminemment utile au Saint-Siége dans la direction des affaires apostoliques. Les pauvres ont perdu en lui un père tendre et bienfaisant.—Voici comment Sa Sainteté a disposé de diverses places que remplissait Son Eminence: —Le cardinal Lambruschini, secrétaire-d'Etat, a été nommé secrétaire des brefs; — le cardinal Castracane degli Antelminelli, grand-pénitencier; — et le cardinal del Drago, secrétaire des Mémoires;—

le pape a nommé, en outre, le cardinal Maï, membre de la Sacrée-Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, et le cardinal Bianchi, membre de la Sacrée-Congrégation du Saint-Office.

Les grands vides laissés dans les rangs de l'épiscopat par la mort récente de quelques uns de nos pontifes viennent enfin d'être en partie comblés. — Une ordonnance royale du 4 de ce mois appelle à l'archevêché de Lyon M. de Bonald, évêque de Puy; — à l'archevêché d'Auch M. de Lacroix d'Azolette, évêque de Gap; — et à la coadjutorerie de Strasbourg (ainsi que nous l'avions précédemment annoncé) M. l'abbé Affre, vicaire-général de Paris. — Restent donc encore à élire un archevêque pour Reims et deux évêques pour le Puy et pour Gap. — Nous ne dirons rien de ces choix que le public chrétien a accueillis avec une vive satisfaction, et auxquels ne pouvait manquer le blâme des journaux libéraux; ils étaient trop sages pour y échapper, et leur critique même viendrait, s'il était nécessaire, en démontrer l'incontestable mérite. Félicitons-nous, et félicitons en même temps les diocèses à la tête desquels sont appelés de si dignes pasteurs, tout en invoquant les lumières du ciel pour que le même discernement préside aux nouvelles nominations.

Veut-on savoir, au reste, quelle est, dans les circonstances délicates, la conduite d'un clergé calomnié avec tant de persévérance par quelques organes de l'opinion démocratique? qu'on lise le document suivant que nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux*, peu habituée à en insérer de semblables dans ses colonnes. C'est une lettre adressée par M. l'abbé Legrand à l'exécuteur testamentaire de madame de La Rivière, dont il avait été, depuis longues années, le confesseur. Elle fait assez connaître, par elle-même, ce dont il s'agit, pour que nous puissions nous dispenser de faire un résumé de l'affaire. — Nous dirons seulement que, lue à l'audience de la cour royale, présidée par M. le premier président Séguier, elle a excité dans l'auditoire un murmure flatteur d'approbation. — Voici cette lettre :

« Monsieur, il y a seulement deux heures que je viens de recevoir la triste nouvelle de la mort de madame de La Rivière. En me la faisant parvenir, sa vertueuse cousine, mademoiselle de Kercado, m'a donné connaissance d'un fait qui me jette dans une étrange perplexité, et sur lequel j'ai besoin de vous parler avec franchise. Mademoiselle de Kercado m'a fait savoir qu'il y a dans le testament de madame de La Rivière des dispositions qui me regardent : ainsi le lui a déclaré sa cousine quelque temps avant sa mort. — Je suis d'autant plus affligé de cette nouvelle,

monsieur, que, loin d'avoir provoqué en aucune manière de semblables dispositions, je me suis refusé, j'ai même résisté avec force à plusieurs insinuations d'un pareil projet qui me furent faites il y a plus d'un an par madame de La Rivière. — Aussi, monsieur, quoique j'ignore entièrement ce qui peut me regarder dans un testament sur lequel je sais seulement ces deux choses : que mon nom s'y trouve, et que vous en êtes l'exécuteur désigné, j'ai voulu, avant qu'il fût ouvert, vous exprimer ma pensée tout entière, en vous priant de la communiquer à la famille de l'honorable défunte : — 1° Si madame de La Rivière a laissé pour moi dans son testament un legs non motivé et sans condition, j'y renonce purement et simplement. Quand même la loi me laisserait possesseur d'une si inconvenante donation, je n'oublierais pas ce que je dois à ma conscience, à mon honneur et à la dignité de mon sacerdoce, jusqu'à accepter, au détriment des héritiers légitimes, un legs auquel je n'ai absolument aucun titre ; — 2° Si madame de La Rivière m'a imposé des devoirs de charité ou de piété à remplir, je regrette que son choix ne soit pas tombé sur quelque autre. Toutefois, si ces charges ne sont pas incompatibles avec ma position, je ne puis refuser à son désir et à sa confiance de les accepter. Mais en même temps, si le legs qu'elle laisse pour satisfaire à de tels devoirs est une somme considérable, *je demande instamment* que ce legs soit réduit de telle manière qu'il ne puisse blesser ni les droits des héritiers, ni l'honneur de mon caractère, ni la délicatesse d'une semblable mission (1). Enfin, en un mot, monsieur, j'abandonne toute cette affaire à votre sagesse et à celle du conseil de famille, et *je consens* par avance à tout ce qui sera décidé. En confiant *mon honneur au vôtre*, je suis assuré qu'il ne peut être compromis. — Je suis avec respect, etc. L'abbé LEGRAND. »

Voilà ce qu'écrit un membre du clergé ; — voici maintenant comment et pourquoi le supérieur-général des frères des écoles chrétiennes défend aux frères, par une circulaire *ad hoc*, d'accepter aucune rétribution des enfants qui fréquentent leurs classes :

» Sans doute nous ne serions pas condamnés, dit-il, à nous présenter de porte en porte pour recevoir le salaire de nos soins et de nos peines ; mais c'est nous qui, par la remise de notre liste, mettrions, le premier de chaque mois, le percepteur en mouvement ;

(1) Le legs était de 50,000 fr. pour des messes, et de 2,400 fr. pour aumônes. — Le conseil de famille l'a fixé à 8,000 fr., auxquels l'exécuteur testamentaire, M. Roysson-d'Ecole, a ajouté 4,000 fr.

c'est nous qui lui indiquerions les portes où il devrait frapper ; c'est au nom des frères qu'il demanderait, qu'il solliciterait, qu'il presserait, qu'il menacerait. En cas de refus, ce serait encore au nom des frères, qui ont fait vœu devant Dieu d'instruire gratuitement la jeunesse sans distinction et sans recherche des riches et des pauvres, que les meubles des débiteurs retardataires seraient saisis, affichés et vendus. — Non, jamais un tel scandale n'aura lieu dans notre institut; depuis 150 ans que nous enseignons, nos disciples ne nous ont jamais dû d'argent ; nos écoliers actuels ne nous en doivent pas ; ceux que nous aurons plus tard ne nous en devront pas davantage. Nous les instruisons pour Dieu et pour l'Etat, non pour nous. Nous leur demandons de la docilité et des vertus, mais point d'argent. Ils sont nos enfants et pas nos contribuables. Ni chaque mois donc, ni jamais nous ne donnerons au percepteur la liste nominale de nos prétendns débiteurs. — Le bon sens du peuple voit les choses comme elles sont ; ce sont les résultats qui le frappent... il laissera de côté les formes municipales, formes qui le touchent peu, pour s'attacher au seul point qui l'intéresse, savoir qu'il ne payait pas autrefois et qu'il paie maintenant ; d'où il concluera, sans subtilité et avec raison, que les soins, les leçons et les instructions que la jeunesse recevait autrefois *gratis* dans les écoles des frères, ceux-ci les lui vendent aujourd'hui.»

Voilà, certes, deux nobles exemples de désintéressement, ce qui n'empêchera pas de crier à l'envahissement du clergé et à la tyrannie qu'il exerce, à son profit, sur les âmes faibles. A ces déclamations nous opposerons encore un acte authentique émané de l'administration du culte *israélite* de Munich, qui l'a fait remettre, le 8 de ce mois, à une des bonnes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, avec une belle pendule;—c'est une pièce trop curieuse pour ne pas trouver place dans nos colonnes :

« Aux respectables sœurs de la charité à l'hôpital de la ville. Le pieux dévouement et le courage invincible avec lesquels les respectables et honorées sœurs de la charité se livrent aux soins du prochain dans l'hôpital de cette ville sont généralement reconnus et excitent à la fois l'étonnement par la force physique et morale qu'ils exigent, et la gratitude la plus sincère de toute personne sensible, pour les bienfaits qu'elles répandent par là sur l'humanité. Les membres de la communauté israélite, auxquels les respectables sœurs accordent les mêmes soins, sans égard pour la différence de croyance, sont pénétrés des mêmes sentiments, et l'administration soussignée se fait leur organe en priant les sœurs d'accepter cette pendule comme une marque

de souvenir, avec l'assurance qu'ils n'oublieront jamais leurs soins assidus et charitables. Leurs reconnaissants et dévoués,

Les administrateurs du culte israélite,

Signé : Le conseiller de commerce MARX, président,

JOSEPH VAN HIRSCH, premier assesseur.

Nous aurions voulu parler du mandement de M. l'Archevêque de Paris, relatif à la fête de l'Immaculée Conception, transférée au deuxième dimanche de l'Avent, et célébrée en ce moment avec octave dans toutes les églises de Paris ; — du rétablissement du Christ dans quelques tribunaux ; — des messes du Saint-Esprit auxquelles ont assisté diverses cours royales le jour de leur rentrée ; — de l'empressement de quelques prélats à s'inscrire sur la liste des souscripteurs pour les réfugiés espagnols ; — des désordres commis au cours de M. Lerminier, et de la suspension de ses leçons ; — l'espace nous manque ; nous devons nous borner à quelques réflexions sur un incident qui nous a frappé à une des dernières audiences de la cour d'asises à laquelle nous assistions par hasard.

La femme Hénault était accusée d'avoir tué son enfant à force de coups. Après diverses questions relatives au genre d'éducation première qu'elle avait donnée à sa victime, M. le président Férey lui a demandé : « Lui avez-vous appris à dire chaque matin : *Notre Père ; Je vous salue, Marie ; Je crois en Dieu ; Je me confesse à Dieu...?* » et il a insisté pour savoir si cet enfant avait reçu ces premiers enseignements dont l'absence est si fatale. Il existe encore en France quelques cours d'assises où le même président n'aurait pas été aussi bien placé pour s'exprimer ainsi ; car l'image du Christ n'y a pas été rétablie.

Quelques jours après, comparaissait devant la même cour, présidée, croyons-nous, par M. Froidefond-Desforges, une femme Granger, accusée de mauvais traitements et de séquestration exercés sur de nombreux apprentis. — Un des enfants étant appelé comme témoin, voici la question que lui a adressée le président :

M. le président. — Vous faisait-on prier Dieu, et vous conduisait-on à la messe ?

Le témoin. — Du tout, Monsieur.

M. le président. — Femme Granger, vous entendez cet enfant ; vous éleviez donc vos apprentis comme de petits chiens ? Quoi ! vous profitiez de leurs sueurs, et vous ne vous occupiez pas seulement de leurs devoirs religieux ! Ce n'était certainement pas l'intention de leurs pauvres parents.

En racontant cette déplorable affaire, le *Messager* s'indigne avec raison de l'accroissement prodigieux des crimes; il est facile d'en découvrir la source : elle est tout entière dans l'ignorance ou dans l'oubli des principes religieux, que le gouvernement lui-même ne respecte pas assez. Ces deux présidents ont donc donné un noble et digne exemple; ils ont indiqué à la fois l'origine et le remède des maux qui désolent la société, tenu un langage qui les honore, et bien mérité de tous les gens de bien.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DÉTAILS CURIEUX SUR QUELQUES OPINIONS ET COUTUMES DES NATIONS IDOLATRES ANCIENNES ET MODERNES, *par M. B. d'Exauvillez* (1).—Nous ne pouvons donner une plus juste idée de ce petit ouvrage, qui justifie parfaitement son titre et est vraiment fort curieux, qu'en transcrivant ici la préface de son estimable auteur :

« Comme des enfants élevés dans toutes les douceurs de l'aisance en jouissent sans en connaître le prix, sans se douter même des douleurs et des privations de la misère; ainsi nous, éclairés des lumières que l'Evangile a répandues dans tout le monde, nous marchons à son divin flambeau sans penser aux épaisses ténèbres qu'il a dissipées, aux maux nombreux dont il nous a délivrés. Cette civilisation dont nous sommes si vains, cette liberté qui nous est si chère, nous oublions que lui seul a pu les établir, et que partout où il n'a point encore été annoncé, l'homme, toujours esclave et barbare, n'a d'autre loi que la force, d'autre règle que ses appétits brutaux. Instruits aujourd'hui de notre première origine, de notre fin dernière, du sort qui nous attend au sortir de cette vie, parce que nous avons comme sucé avec le lait de nos mères ces enseignements précieux, nous en jouissons sans reconnaissance comme d'un bien commun à tous, ainsi que l'air et la lumière; et nous ne pensons pas qu'avant l'Evangile, les philosophes les plus profonds, les plus beaux génies qui avaient consacré toute leur vie à étudier ces importantes questions, n'avaient débité à leur sujet que les erreurs les plus grossières, n'avaient enseigné que les fables quelquefois les plus burlesques, d'où ils tiraient les consé-

(1) In-18, chez Debécourt, libraire, 69, rue des Saints-Pères.

quences les plus absurdes et souvent les plus funestes au véritable bonheur des hommes. Si, à côté des dons que nous départ la divine providence, nous voyons surgir tant de maux, de peines et de chagrins, nous en connaissons maintenant la cause dans le péché dont nous naissons tous coupables, et pour expliquer ce mélange inexplicable par toute autre doctrine, du bien et du mal que nous voyons régner ici-bas, nous n'avons plus besoin de peupler le ciel, la terre et les enfers, d'un multitude de génies bienfaisants ou malfaisants, tour à tour objets ridicules de nos adorations et de nos craintes, de notre amour et de notre horreur, de nos prières et de nos malédictions. Si l'humanité a enfin reconquis ses droits à la vie, qu'un père barbare ou des prêtres aveuglés ne peuvent plus nous ravir, ces biens encore ne datent pour nous que de l'époque du triomphe de l'Evangile sur les erreurs qui furent le partage de nos ancêtres idolâtres. Que dirai-je enfin? en déchirant le voile qui nous dérobait la vérité, depuis si long-temps en vain cherchée, cette divine révélation a comme opéré une seconde création, celle des intelligences : débarrassées alors des ténèbres épaisses qui leur cachaient la voie véritable, certaines de leur principe et de leur fin, elles ont pu s'élancer avec assurance dans la carrière nouvelle qui leur était ouverte, et qu'éclairait cette divine lumière dont l'usage, commun à tous aujourd'hui, nous fait oublier l'inestimable prix.

« C'est cette vérité que j'ai voulu mettre dans tout son jour par l'exposition abrégée des erreurs et des crimes qu'enfanta et que perpétue aujourd'hui encore l'idolâtrie. Ayant à moissonner dans un champ si vaste, j'ai dû ne prendre que les détails particuliers les plus intéressants, et laisser de côté tout ce qui est trop généralement connu. Déjà plusieurs bons ouvrages existent, destinés à ceux qui veulent étudier cette branche des connaissances humaines; je n'ai prétendu ni les refaire, ni les suppléer, mais seulement les compléter en prenant dans les récits des historiens et les descriptions des voyageurs, un choix des opinions les plus bizarres et des coutumes les plus singulières qui ont existé, et dont plusieurs existent encore chez les nations idolâtres. Si j'ai réussi dans le désir qui me l'a inspiré, cet ouvrage sera tout à la fois intéressant pour ceux qui ne voudront que s'en amuser, et instructif pour ceux qui sauront s'élever, de la peinture de ces misères et de ces abominations, à la pensée du divin révélateur dont la parole a dissipé ces ombres épaisses dans lesquelles nous marchions ensevelis. »

CHANTS DU NÉOPHYTE, *poésies catholiques*, par M. J. Latour (1). — Qu'il est bien vrai de dire que la religion seule sait inspirer les vrais poètes! Voici un volume de poésies exclusivement religieuses, inspirées non point par cette vague *religiosité* qui n'est pas même la foi, mais par le sentiment profond et sincère d'une croyance soumise et respectueuse, et pour lequel nous donnerions sans hésiter tous les vers publiés depuis bien des années sur des sujets profanes ou légers. L'auteur, dont l'œuvre est dédiée au souverain pontife, est jeune encore; il est facile de s'en convaincre aux preuves nombreuses d'inexpérience qui déparent quelques uns de ses morceaux; mais à côté de quelques fautes légères brillent de véritables beautés, apparaissent des pensées élevées qui ravissent et émeuvent. — M. Latour est né poète, on le voit. Devons-nous l'engager à suivre cette vocation? Hélas! où le conduirait ce conseil, lui qui, nous l'espérons, ne consentira jamais à brûler son encens sur l'autel des idoles! Ses plus beaux chants, trop religieux pour le vulgaire, passeront inaperçus; sa voix s'élèvera, noble et majestueuse, mais dans le désert. — Peut-être emprunterons-nous un jour quelques strophes aux *Chants du néophyte*, autant pour que nos lecteurs puissent juger les prémisses des œuvres du jeune poète, que pour lui prouver, encore mieux que par nos éloges, notre vive sympathie.

Parmi les ouvrages religieux qui ont été publiés, il en est peu qui aient réuni autant de suffrages, et qui aient été accueillis avec autant d'empressement que les *Divines Prières* qui viennent de paraître (1). Fruit des longues et laborieuses méditations de l'un de nos magistrats les plus distingués, cet excellent livre, indispensable à tout chrétien, vient d'être recommandé et approuvé par M. l'Archevêque de Paris. Nous citerons textuellement cette approbation; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de l'ouvrage.

HYACINTHE-LOUIS DE QUELEN, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Paris, etc.

Nous avons approuvé, et par les présentes approuvons, un livre de piété, du format in-18, intitulé : LES DIVINES PRIÈRES ET MÉDITATIONS. Il contient une suite d'excellentes prières et méditations tirées

---

(1) 1 vol. in-8°, prix 6 fr. Chez Lagny frères, libraires, rue Bourbon-le-Château, 1, à Paris.

(2) 1 vol. grand in-18, 3 fr. 50 c. Aux bureaux de la *Revue catholique*.

textuellement de l'Écriture-Sainte pour tous les besoins de la vie, un exposé fidèle des dogmes de la foi catholique, de tous les devoirs de l'homme dans les différentes situations où la Providence l'a placé, de tous les vices qu'il doit fuir, de toutes les vertus qu'il doit pratiquer pour se rendre digne de sa sublime vocation. Cet ouvrage, fruit des loisirs d'un savant et laborieux magistrat, prouve de plus en plus cette grande vérité : « *Toute écriture inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la justice* (II ép. à Tim., c. 3, v. 16). » Nous en recommandons l'usage aux fidèles de notre diocèse.

Donné à Paris, sous le seing de notre vicaire-général, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire, le quatre novembre mil huit cent trente-neuf.

J. LE SURRE, *vicaire général.*

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque de Paris,
MOLINIER, *chanoine, Secrétaire.*

Nos lecteurs savent le mérite du livre que M. le baron Guiraud a publié il y a quelques mois; nous avons dit combien l'*introduction* à la science de l'*Histoire expliquée par le catholicisme* (1) réalise cette pensée qui germe dans toute intelligence chrétienne, et qui consiste à prouver les dogmes de la foi par les enseignements de tout ce que le savoir humain a rassemblé dans son monde encyclopédique; nous avons dit combien ce but est remarquable, puisqu'il constitue en quelque sorte le beau idéal de la démonstration. Eh bien! ce livre, ou plutôt cette œuvre pieuse et scientifique à la fois, a porté ses fruits: elle est lue, elle est connue, elle se répand de plus en plus. Lorsque M. Guiraud aura terminé ce monument historique auquel il travaille sans doute au sein du calme de la province et de la famille, au milieu du pieux isolement du cabinet, il deviendra comme un centre auquel se rattacheront, par des liens invisibles, les fils qui feront mouvoir ces esprits secondaires, ces satellites obéissants dont la mission est de dispenser, suivant le degré ou la spécialité de leur intelligence, les trésors spirituels qu'ils ont puisés dans la philosophie.

(1) Chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

LETTRES APOSTOLIQUES
DE N. S. P. LE PAPE GRÉGOIRE XVI
CONTRE LA TRAITE DES NOIRS.

La voix du père commun des fidèles s'est fait entendre de nouveau : celui à qui rien de ce qui se passe sur la terre ne doit être étranger, ému du sort des esclaves dont la cupidité fait un trafic honteux, défend, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, cet infâme commerce. — Nous donnons, suivant notre usage, ce document pontifical, que la presse française a accueilli avec une rare unanimité.

« Élevé au suprême degré de la dignité apostolique, et remplissant, quoique sans aucun mérite de notre part, la place de Jésus-Christ, Fils de Dieu, qui, par l'excès de sa charité, a daigné se faire homme et mourir pour la rédemption du monde, nous estimons qu'il appartient à notre sollicitude pastorale de faire tous nos efforts pour éloigner les chrétiens du commerce qui se fait des noirs et d'autres hommes, quels qu'ils puissent être. Aussitôt que la lumière évangélique commença à se répandre, les infortunés qui tombaient dans le plus dur esclavage au milieu des guerres si nombreuses de cette époque sentirent leur condition s'améliorer : car les apôtres, inspirés par l'esprit de Dieu, enseignaient, d'un côté, les esclaves à obéir à leurs maîtres temporels, comme au Christ lui-même, et à se résigner du fond du cœur à la volonté de Dieu ; mais, d'un autre côté, ils commandaient aux maîtres de se montrer bons envers leurs esclaves, de leur accorder ce qui était juste et équitable, et de ne point les traiter avec colère, sachant que le Seigneur des uns et des autres est dans les cieux, et qu'auprès de lui il n'y a point acception de personnes.

Bientôt la loi de l'Évangile, établissant d'une manière universelle et fondamentale la charité sincère envers tous, et le Seigneur Jésus ayant déclaré qu'il regarderait comme faits ou refusés à lui-même tous les actes de bienfaisance et de miséricorde qui seraient faits ou déniés aux pauvres et aux petits, il s'ensuivit naturellement que les chrétiens, non-seulement regardèrent comme des frères leurs esclaves, surtout quand ils étaient devenus chrétiens ; mais furent plus enclins à donner la liberté à

ceux qui s'en rendaient dignes, ce qui avait coutume d'être accompli particulièrement aux fêtes solennelles de Pâques, ainsi que le rapporte saint Grégoire de Nysse. Il s'en trouva même qui, enflammés d'une charité plus ardente, *se jetèrent eux-mêmes dans les chaînes pour racheter leurs frères*, et un homme apostolique, notre prédécesseur, le pape Clément Ier, de très-sainte mémoire, atteste en avoir connu un grand nombre.

C'est pourquoi les ténèbres des superstitions païennes s'étant entièrement dissipées par le progrès des temps, et les mœurs des peuples les plus barbares s'étant adoucies, grâce au bienfait de la foi opérant par la charité, les choses en sont venues à ce point que, depuis plusieurs siècles, il n'y a plus d'esclaves chez la plupart des nations chrétiennes. Toutefois, c'est avec une profonde douleur que nous le disons, on vit depuis, même parmi les chrétiens, des hommes qui, honteusement aveuglés par le désir d'un gain sordide, n'hésitèrent pas à réduire en servitude, sur des terres éloignées, les Indiens, les noirs, et d'autres malheureuses races, ou bien à aider à cet indigne forfait en instituant et organisant le commerce des ces malheureux, que d'autres avaient chargés de chaînes. Un grand nombre de pontifes romains, nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, n'oublièrent point de réprimander la conduite de ces hommes selon toute l'étendue de leur charge, comme opposée à leur salut spirituel et flétrissante pour le nom chrétien; car ils voyaient bien que c'était là une des causes qui contiennent de plus en plus les nations infidèles dans leur haine pour la vraie religion.

C'est à cette fin que tendent les lettres apostoliques de Paul III, du 29 mai 1537, adressées au cardinal archevêque de Tolède, sous l'anneau du Pêcheur, et d'autres lettres beaucoup plus amples d'Urbain VIII, du 22 avril 1639, adressées aux collecteurs des droits de la chambre apostolique dans le Portugal, lettres où les plus graves reproches sont dirigés contre ceux qui osent réduire en esclavage les habitants de l'Inde occidentale ou méridionale, les vendre, les acheter, les échanger, les donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens, les emmener ou les envoyer en des lieux étrangers, ou les priver, de quelque manière que ce soit, de leur liberté, les retenir en servitude, ou bien prêter aide, conseil, secours et faveur à ceux qui font ces choses, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, ou encore prêcher ou enseigner que cela

est licite, et enfin y coopérer en quelque façon que ce puisse être.

Benoît XIV confirma depuis, et renouvela ces prescriptions des papes, déjà mentionnées par de nouvelles lettres apostoliques aux évêques du Brésil et de quelques autres régions, en date du 20 décembre 1741, au moyen desquelles il excite dans le même but la sollicitude de ces évêques. Auparavant même, un autre de nos prédécesseurs plus ancien, Pie II, dont le pontificat vit l'empire des Portugais s'étendre en Guinée et dans le pays des nègres, adressa des lettres, en date du 7 octobre 1462, à l'évêque de Ruvo, prêt à partir pour ces contrées, dans lesquelles il ne se bornait pas à donner à ce prélat les pouvoirs convenables pour y exercer le saint ministère avec le plus grand fruit, mais où il prenait occasion de blâmer très-sévèrement les chrétiens qui réduisaient les néophytes en servitude.

Enfin, de nos jours, Pie VII, animé du même esprit de charité et de religion que ses prédécesseurs, interposa avec zèle ses bons offices auprès des hommes puissants pour faire cesser entièrement la traite des noirs parmi les chrétiens. Ces prescriptions et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu servi, avec l'aide de Dieu, à défendre les Indiens, et autres peuples susnommés, contre la barbarie des conquêtes et contre la cupidité des marchands chrétiens; mais il s'en faut bien encore que le Saint-Siége puisse se réjouir du plein succès de ses efforts et de son zèle, puisque, si la traite des noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de chrétiens.

C'est pourquoi, désirant écarter un tel opprobre de toutes les contrées chrétiennes, après en avoir mûrement traité avec plusieurs de nos vénérables frères, les cardinaux de la sainte Église romaine, réunis en conseil, suivant les traces de nos prédécesseurs, en vertu de l'autorité apostolique, nous avertissons et admonestons avec force dans le Seigneur, tous les chrétiens, de quelque condition qu'ils puissent être, et leur enjoignons que nul n'ose à l'avenir vexer injustement les Indiens, les nègres ou autres hommes quels qu'ils soient, les dépouiller de leurs biens, ou les réduire en servitude, ou prêter aide et faveur à ceux qui se livrent à de tels excès, ou exercer ce trafic inhumain, par lequel les noirs, comme s'ils n'étaient point des hommes, mais

de véritables et impurs animaux, réduits comme eux en servitude, sans aucune distinction, contre les lois de la justice et de l'humanité, sont achetés, vendus et dévoués à souffrir les plus durs travaux, et à l'occasion duquel des dissentiments sont excités, des guerres presque incessantes fomentées chez ces peuples par l'appât du gain proposé aux premiers ravisseurs des nègres.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité apostolique, nous réprouvons toutes les choses susdites, comme absolument indignes du nom chrétien, et, par la même autorité, nous prohibons absolument, et nous interdisons à tout ecclésiastique ou laïque d'oser soutenir comme permis ce commerce des noirs, sous quelque prétexte que ce soit, ou de prêcher ou enseigner en public ou en particulier, de manière ou d'autre, quelque chose de contraire à ces lettres apostoliques.

Et afin que ces lettres soient plus facilement connues de tous, et que personne ne puisse arguer de son ignorance, nous décrétons et ordonnons qu'elles soient publiées et affichées, selon l'usage, par un de nos officiers, devant les portes de la basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique, du palais Monte-Citorio et au champ de Flore.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 3 décembre 1839, et de notre pontificat le 9e.

« ALOYSIUS, cardinal LAMBRUSCHINI. »

DERNIERS MOMENTS DE M. DE QUÉLEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nos craintes ne se sont que trop réalisées : l'Église de Paris, l'Église de France, disons mieux, l'Église universelle vient de faire une perte immense : M. l'archevêque de Paris, usé avant le temps par les longues luttes qu'il a soutenues pour la foi, a rendu son âme à Dieu le mardi 31 décembre dernier, à dix heures du matin. — Sa mort a si dignement couronné sa sainte carrière, il a montré en sa présence tant de calme, de sérénité, de résignation, que la relation de ses derniers moments doit rester

comme le plus beau panégyrique de sa vie. Nous la donnons d'après l'*Univers*, et nous la faisons suivre du mandement qu'ont publié MM. les vicaires généraux capitulaires.— Ces deux pièces, jointes à ce que dit notre *Chronique* des funérailles du prélat, forment l'histoire à peu près complète de cette triste semaine.

Déjà depuis quelques jours les bulletins régulièrement publiés par les médecins appelés auprès de l'illustre malade laissaient fort peu d'espoir; la maladie qui, depuis huit mois, avait sourdement miné cette vie si précieuse à l'Église, compliquée par de nouveaux accidents, avait acquis un degré de force contre lequel luttaient vainement les efforts de la science, le zèle de l'amitié et les soins de la plus tendre charité. Dès le 26, Sa Grandeur en ayant témoigné un vif désir, les derniers sacrements lui furent administrés par M. l'abbé Augé, premier vicaire général, assisté de tout le chapitre. Pendant cette cérémonie, Monseigneur conserva le plus grand calme et la présence d'esprit la plus parfaite; il répondit à toutes les prières avec une touchante expression de piété, fit ajouter aux litanies les noms de saint Ligursi et de saint Hyacinthe, son patron, avertit même M. Augé de quelques cérémonies que son trouble et son émotion lui faisaient omettre. Après s'être profondément recueilli quand il eut reçu le saint viatique, et toutes les prières terminées, il fit signe qu'il voulait parler. Tous les assistants s'étant alors approchés de son lit, il prononca, d'une voix forte encore, ce peu de mots qui nous ont été fidèlement conservés :

« L'obéissance et la soumission à la volonté de Dieu, qui m'est manifestée par l'organe des médecins, me ferment la bouche dans ce moment; mais moins je puis prononcer de paroles, plus mon cœur se dilate. Je voudrais que vous pussiez y lire tous les sentiments de reconnaissance, de vénération et d'amitié sincère dont j'ai toujours fait profession pour mon chapitre, et que je lui renouvelle dans ce moment. Je remercie messieurs les grands vicaires des secours spirituels qu'ils m'ont procurés en ordonnant des prières dans le diocèse pour la conservation de mes jours; je les remercie surtout du service qu'ils me rendent aujourd'hui. J'ai parcouru une mer orageuse; si je puis, comme je l'espère, par la grâce de N. S J.-C., et sous les auspices de l'*étoile de la mer*, arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité, où vous viendrez tous aborder, pour vous attendre, vous recevoir, et vous donner le baiser fraternel et éternel; c'est là

qu'il sera heureux de dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unùm.* »

Les journées du 27, du 28 et du 29 furent pénibles. Dans la nuit du 29 au 30 décembre, le vénérable prélat commença, avec l'ingénieuse précaution de la charité, à préparer à une séparation inévitable ceux qui avaient le bonheur de l'entourer et de lui rendre les services que son état exigeait. Dans cette même nuit, vers quatre heures et demie, il avait demandé la sainte communion, qu'il recevait tous les jours à la même heure depuis l'administration des derniers sacrements. Elle lui fut portée par deux de ses secrétaires, auxquels s'adjoignirent quelques dames religieuses du Sacré-Cœur accompagnant le Saint-Sacrement, des flambeaux à la main. Après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur, assis dans son fauteuil (car depuis quelques heures, ne pouvant plus supporter le lit à cause des étouffements continuels qu'il éprouvait, il s'était fait mettre dans son fauteuil, où il est resté jusqu'à la fin), et s'être recueilli un instant, il adressa aux religieuses ses derniers adieux, ses derniers remercîments pour l'hospitalité généreuse qu'elles ont exercée envers lui si longtemps, partageant cet honneur avec les dames de Saint-Michel. Monseigneur leur donna sa bénédiction, en leur recommandant de ne pas l'oublier dans leurs prières et bonnes œuvres : « C'est votre père mourant qui vous le demande », ajouta-t-il; puis il permit à chacune d'elles de venir baiser son anneau pastoral, et, au milieu des sanglots que ses paroles avaient fait éclater, lui seul conserva son calme et sa sérénité ordinaires. Il demanda à rester seul pour faire son action de grâces; puis, au bout de quelque temps, il fit venir ses deux secrétaires, qu'il fit mettre à genoux à ses côtés; il s'entretint avec eux de sa fin prochaine, les remercia des soins qu'ils prenaient de lui, leur recommanda d'être les interprètes de sa reconnaissance auprès des dames de Saint-Michel, qu'il n'avait pu revoir depuis la fin de septembre dernier, et les chargea de leur porter sa dernière bénédiction.

La journée qui suivit cette nuit de désolation fut mauvaise; l'étouffement continuait toujours et augmentait de plus en plus. Pas une plainte ne sortait de sa bouche : calme et résigné à la volonté de Dieu, il supporta des douleurs atroces avec cette patience chrétienne que Dieu donne aux siens, et eut jusqu'au bout le courage de s'occuper des affaires du diocèse, de ses af-

faires particulières et des dispositions relatives à ses funérailles qu'il recommanda de faire avec la plus grande simplicité. Il ordonnna surtout qu'on fît transporter son corps à la métropole, dans une chapelle ardente, en attendant le jour des obsèques, « afin, dit-il, d'être présent à toutes les messes qui seront dites « pour le repos de mon âme. » Il reçut les adieux de sa famille fondant en larmes, lui fit les siens avec la tendresse dont son cœur était pénétré pour ceux qui lui appartenaient, et avec le calme qui ne l'a jamais quitté; seulement, il s'attendrit et versa des larmes à la vue de deux jeunes enfants, son neveu et filleul et sa nièce, sur la tête desquels il posa la main, en leur recommandant d'être fidèles à Dieu et de se souvenir de lui. « Soyez dignes de votre père et de votre mère », et il les bénit (1). Cette scène fut déchirante.

Un de ses grands vicaires, M. l'abbé Quentin, entrant en ce moment, il l'accueillit avec une sorte d'empressement, et, en lui serrant la main, le remercia avec effusion des bons offices qu'il lui avait rendus, de la franchise et du dévouement sans bornes avec lesquels il l'avait servi. Le secrétaire général de l'archevêché, qui survint, et que Monseigneur affectionnait particulièrement, reçut aussi sa part de bon souvenir. Monseigneur s'entretint à voix basse quelques instants avec lui, le pria de lui apporter des papiers à signer pour la conclusion d'une affaire qu'il avait à cœur de terminer, signa d'une main ferme encore, et parut heureux de ce dernier acte dont personne ne connaissait la teneur (2). Pendant le cours de cette journée, il reçut toutes

---

(1) « Surtout, mon cher Alphonse, répétait souvent le prélat au vicomte de Quélen, son frère, qui ne l'a pas quitté, fais bien en sorte que l'on sache qu'en mourant je n'emporte aucune amertume contre qui que ce soit, et que je pardonne de tout mon cœur à ceux qui m'ont fait quelque mal. »

(2) On a su depuis que cet acte était la nomination à un canonicat vacant de la veille par la mort de M. l'abbé Caillon, et pour lequel il présentait au gouvernement M. l'abbé Eglée, pro secrétaire de l'archevêché, dont le dévouement pour sa Grandeur n'a pas connu de bornes. On ajoute que portée aussitôt à M. le ministre des cultes, cette nomination a dû recevoir immédiatement la sanction royale. Quand il fut averti des bonnes dispositions de M. Teste, Mgr. dit à M. Eglée, en lui annonçant ce qu'il venait de faire en sa faveur : *J'ai voulu vous témoigner ma reconnaissance, et je ne pouvais pas attendre, car je n'ai plus de temps; d'ailleurs, c'est une fondation de prières pour moi que je fais en votre personne;* puis il lui recommanda d'une manière toute spéciale les orphelins du choléra de l'impasse des Vignes, dont M. Eglée s'est chargé gratuitement depuis six ans.

les personnes qui se présentèrent pour recevoir sa bénédiction, les accueillit avec bonté, et ne parut pas fatigué de tant d'émotions. Il resta quelque temps enfermé avec Monseigneur l'internonce apostolique qui sortit de sa chambre les larmes aux yeux. Il permit à ses anciens serviteurs de venir lui baiser la main, leur adressa quelques mots, et versa des larmes à la vue de son fidèle René, attaché à sa personne depuis vingt-sept ans, et dont l'attachement sans bornes à son maître, éprouvé dans sa bonne et dans sa mauvaise fortune, est connu de tout le diocèse. *Il faut nous quitter, mon bon René,* lui disait-il en lui serrant les mains.— Plusieurs curés lui furent aussi présentés : il les bénit, ainsi que leurs paroisses, en recommandant de faire prier pour lui. Il s'entretint avec M. le curé de Saint-Roch, et le chargea de ses adieux aux curés de Paris. Les médecins qui l'avaient soigné avec tant de zèle furent l'objet spécial de sa reconnaissance à ses derniers instants : il le leur répéta plusieurs fois, les pria de se souvenir de lui, comme aussi il les assura qu'il ne les oublierait jamais devant Dieu. Le docteur Caillard, son médecin ordinaire et son ami dévoué, fondait en larmes auprès de lui : «Ne vous désolez pas, mon ami, nous nous reverrons», lui dit son vénérable ami. Devant les personnes qui l'entouraient, il répéta solennellement les paroles qu'il avait dites la nuit précédente à ses deux secrétaires qui veillaient auprès de lui, exprimant de nouveau sa reconnaissance pour ses religieuses de Saint-Michel, qui, depuis dix ans, lui avaient rendu de grands services, ajoutant qu'il voulait que cela leur fût dit, que c'était une dette sacrée qu'il acquittait en ce moment ; il y joignit les Bénédictines du Temple, la vénérable mère de Soyecourt, prieure des Carmélites de la rue de Vaugirard, et plusieurs autres personnes qui, dans des temps mauvais, lui avaient offert un asile.

Après une journée si fatigante, entièrement consacrée à la reconnaissance et à l'amitié, on conseilla à Monseigneur de prendre quelque repos. On le laissa seul avec la digne sœur de Bon-Secours, qui depuis huit mois lui prodiguait des soins assidus (1). La nuit s'annonçait plus calme que la précédente : il es-

(1) On rapporte un mot charmant dit par lui à cette bonne sœur : « Je vous donne beaucoup de peine, ma sœur, mais si j'ai le bonheur de voir saint Vincent de Paul, vous êtes la première personne dont je lui parlerai. »

saya de se coucher; mais, à peine dans son lit, les douleurs de l'étouffement devinrent si fortes qu'il fut obligé de recourir à son fauteuil. On essaya divers remèdes pour vaincre cet étouffement : l'émétique, qu'on lui administra à petite dose, opéra quelque soulagement; mais les mêmes symptômes reparurent bientôt, et vers les trois heures du matin, les personnes qui veillaient dans une pièce voisine furent averties que le danger devenait de plus en plus imminent.

On lui proposa la communion. «Pourquoi à cette heure?» répondit-il après avoir regardé la pendule. «Monseigneur, lui dit l'abbé M. Surat, son secrétaire intime et son fils d'adoption, nous avons les clefs de la chapelle, et nous ne dérangerons personne de la communauté. — A la bonne heure, répliqua le prélat. Allons, c'est aujourd'hui le dernier jour de l'année; c'est un jour d'actions de grâce, sanctifions-le par la communion.» M. Surat alla chercher le Saint-Sacrement. M. le curé de Conflans, le pro-secrétaire de l'archevêché, et M. le comte de Brissac, parent et ami du prélat, l'accompagnaient. Il reçut la communion; et, comme son état empirait, on lui proposa l'indulgence *in articulo mortis* : «Bien volontiers,» répondit-il; et elle lui fut appliquée. Il demanda ensuite qu'on lui récitât les prières des agonisants; M. Jammes, son grand vicaire, qui ne l'a pas quitté un seul instant, se chargea de lui rendre ce dernier service, et le prélat répondit à toutes les prières avec la piété qui était si bien dans son cœur. Les prières achevées, et l'état du vénérable malade étant toujours le même, on lui suggéra quelques versets de psaumes ou des autres saints livres, analogues à la position où il se trouvait. Lui-même, autant que ses forces le lui permettaient, tâchait d'exprimer hautement ses sentiments. Il fit faire devant lui la neuvaine à sainte Geneviève, commencée depuis le jeudi précédent, se fit donner la relique à vénérer, et pria la Vierge immaculée, dont il venait d'établir le culte dans son diocèse. Les assistants à genoux s'unissaient à lui, et cherchaient à concevoir encore quelque lueur d'espérance; lui seul n'en concevait plus; son unique espérance était en Dieu; car M. Jammes lui ayant suggéré ce verset du psaume XC : *Dices Domino : Susceptor meus es tu, et refugium meum;* et s'arrêtant là, pour ne pas fatiguer l'esprit du malade : «Continuez donc, «Monsieur, lui dit le prélat avec un effort marqué, *Deus meus «sperabo in eum.*» Cependant cette crise se passa, et la tranquil-

lité revint : les douleurs s'apaisèrent un peu. Il profita de ce temps pour s'entretenir avec M. l'abbé Jammes, et pour régler encore quelques affaires.

Ses mains commençaient à se refroidir. Attribuant cet incident à la température, il pria qu'on lui fît chauffer des serviettes pour les envelopper. La vicomtesse de Quélen, sa belle sœur, qui a partagé avec son mari le bonheur de servir dans ses derniers jours un frère qui leur était si cher, lui offrit son manchon. Monseigneur le prit et y mit ses mains. Se regardant dans cette position, sa gaieté lui revint encore, et il plaisantait en considérant un archevêque en manchon. Cependant, le mal faisait de tels progrès, que ce dernier moyen de le réchauffer lui parut trop lourd pour ses bras affaiblis. Il mit le manchon de côté ; mais, pensant à la satisfaction qu'il procurait à sa belle-sœur en se servant, pour éprouver un peu de bien-être, d'un objet qui lui appartenait, il le reprit avec un sourire, en disant : « Je « le porterai bien encore. »

Sa prière ne discontinuait pas au milieu de ces circonstances. C'est alors qu'il dit, avec la plus douce confiance, ces paroles touchantes : « Je vais paraître devant un juge que j'ai toujours aimé « et que j'aime encore. »

Enfin le moment fatal arrivait. Il entra en agonie à neuf heures et demie, unissant ses souffrances à celles de Notre Seigneur. C'est alors qu'on lui demanda sa dernière bénédiction pour son clergé, son diocèse et la France : « De tout mon cœur », s'efforça-t-il de répondre ; et, levant seul sa main défaillante, il eut encore la force de former la croix sur les assistants. Quelques minutes après, M. l'abbé Surat lui demanda s'il désirait recevoir l'absolution : « Non, mon ami, je vous remercie, je ne crois pas « en avoir besoin », dit-il d'une voix éteinte ; dernier mot d'une âme pure, d'une conscience droite et d'un cœur confiant en Dieu.

Il rendit cette belle âme à son Créateur à neuf heures trois quarts, entouré de ses prêtres, de sa famille, de ses amis, dont les sanglots annoncèrent à ceux qui n'avaient pu entrer dans la chambre la perte que l'Église et le diocèse de Paris venaient de faire.

MANDEMENT DE MM. LES VICAIRES GÉNÉRAUX

ADMINISTRANT LE DIOCÈSE DE PARIS (LE SIÈGE VACANT).

Dieu, dont les desseins sont impénétrables, n'a point exaucé les vœux et les prières de ce diocèse. Il a appelé à lui Monseigneur HYACINTHE-LOUIS DE QUÉLEN, archevêque de Paris.

Nous venons nous consoler avec vous, et nous efforcer de tempérer notre douleur en vous racontant quelques traits de sa belle vie.

Vous l'avez connu, N. T. C. F., dans l'exercice de son glorieux apostolat, et plusieurs d'entre vous dans l'intimité de l'amitié, lui qui était digne d'avoir, et qui avait des amis si dévoués et si généreux. Tous, vous l'avez admiré « ce pontife pieux et « fidèle, exercé aux vertus dès son enfance, ce pontife vraiment « bon et plein de douceur, si réglé dans ses mœurs, si attrayant « par l'aménité de ses manières, la modestie de son maintien, « la pureté et la douceur de sa parole (1). »

A peine l'Église de France relevait-elle sa tête rayonnante de l'auréole du martyre, qu'il se jeta avec cette fermeté qui le caractérisait dans une carrière toute fumante encore du sang des prêtres et des pontifes. Il fut à Paris un des premiers disciples du vertueux et habile M. Emery, ecclésiastique éminent autant par la supériorité de son esprit que par une prudence consommée, digne d'être le second fondateur d'une congrégation si distinguée elle-même par les dons de la science, de la piété et de la sagesse. Formé par de tels hommes, et à peine revêtu du sacerdoce, le bonheur du jeune abbé de Quélen fut de catéchiser les enfants, d'incliner leurs jeunes cœurs vers la piété, et de les fortifier, par une instruction solide, contre les séductions de l'erreur.

Lorsque, quelques années après, la fortune de la France, qui avait subjugué l'Europe, chancela à son tour sous le poids de ses nombreux ennemis, le catéchiste des enfants devint le consolateur de nos guerriers. Il s'approche de leurs membres glorieusement mutilés, et sans redouter la contagion dont ils sont atteints, il dit comme Judas Machabée : « A Dieu ne plaise que « je veuille épargner ma vie tant que nous serons dans l'afflic-

---

(1) *II. Machab.*, xv, 12.

« tion ; je ne suis pas meilleur que mes frères ; » *Et nunc non mihi contingat parcere animæ meæ in omni tempore tribulationis ; non enim melior sum fratribus meis* (1) ?

C'est par ces modestes et généreux travaux, si chers à sa courageuse charité, que Dieu préparait M. de Quélen aux grandes dignités de l'Église. Appelé jeune encore à la conduite des affaires les plus délicates et les plus difficiles, il y apporta une pénétration, une habileté qui avaient leur principe dans les talents dont Dieu l'avait orné, mais qu'il développa par l'étude de son propre cœur, par une observation judicieuse des hommes, surtout de ceux qui, placés à la tête des affaires, influent davantage sur la double destinée de l'Église et de l'État. Dirigé tout à la fois par un tact exquis et par les lumières que donne la piété, il avait avec les grands et les dépositaires du pouvoir une dignité qui n'affaiblissait en rien l'aménité, nous pourrions dire l'aimable séduction de son caractère. Il était doué aussi de cette réserve, et savait employer cette sage lenteur, le propre d'un esprit assez pénétrant pour reconnaître les obstacles inaperçus par les intelligences moins favorisées. Enfin, constamment occupé des soins d'un diocèse le plus important et le plus difficile du monde chrétien, chargé, à certaines époques, des intérêts de l'Église de France, s'il ne fut pas toujours heureux dans le choix des moyens, chose si difficile au milieu d'une société où depuis un demi-siècle les plus sages ont hésité dans leurs voies, il fut du moins constamment animé d'un amour sincère du bien, il obéit toujours à la droiture de son cœur, à un zèle ardent pour la gloire de Dieu, qui l'en récompensa par le plus précieux des trésors, la paix d'une bonne conscience : *Ambulavit pes meus iter rectum, zelatus sum bonum, propterea bonam possidebo possessionem* (2).

Assis de bonne heure sur la chaire des Denis et des Marcel, il n'oublia point, au milieu des soins arides de l'administration, que l'évêque est, selon l'énergique expression de l'Écriture, le chef de la parole, *dux verbi*. Vous vous souvenez encore, N. T. C. F., de ces temps de salut et de grâces, pendant lesquels deux fois la semaine l'archevêque de Paris distribuait régulièrement

---

(1) *I. Machab.*, XIII, 5.
(2) *Eccles.*, LI, 20.

à son peuple la parole de vie. Insatiables de l'entendre, vous remplissiez longtemps d'avance l'antique basilique élevée par la piété de vos pères, vous receviez avidement les instructions de votre pasteur bien-aimé, que nous pourrions comparer, en employant la sainte poésie des Écritures, à une *rosée de lumière* (1). Fidèle à la méthode des Ambroise, des Augustin et des Massillon, nourri des livres sacrés dès son enfance, l'archevêque de Paris savait en distiller avec une abondance, une délicatesse et une grâce exquise, les célestes parfums. Il méditait l'Évangile, le lisait devant son peuple, et, guidé par l'esprit de Dieu, « il ne disait aux grands et aux petits rien autre chose que ce qu'ont dit les prophètes et les apôtres (2). » Il ne se lassait point de prêcher Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, soit dans ses pieuses exhortations pendant la sainte quarantaine, soit dans ses instructions pastorales, et toutes les fois qu'il trouvait l'occasion de parler d'un objet si cher à sa piété. Il l'a fait aux jours de sa prospérité, avec l'exactitude d'un docteur et l'onction d'un évêque des anciens jours; le ciel a voulu qu'il l'annonçât au temps de ses tribulations avec l'autorité plus persuasive que donne la patience chrétienne et une inébranlable résignation.

« Dieu a secoué la terre, un vaste royaume a tremblé (3). » L'épreuve sera terrible, mais elle sera heureuse pour le pieux archevêque. Comme ces arbres que les vents purifient de la poussière de l'été qui ternissait leur fraîcheur, ainsi Dieu agite quelquefois par son souffle sévère ceux de ses amis qu'il a lancés dans les honneurs et la gloire, de peur, dit un Père, que ces nobles cœurs ne soient appesantis par la poussière des vanités du monde. Jours de magnificence et d'éclat, où le palais qui s'élevait à l'ombre de Notre-Dame de Paris réunissait sous des lambris dorés les grands dignitaires de l'Église et de l'État, vous étiez pour notre archevêque des jours de fête et de splendeur; vous n'étiez pas encore les jours de sa gloire; cette gloire il l'a pressentie. Ses amis l'ont entendu, quelques jours avant la tempête, rappeler cette parole du prophète Amos : « Je frapperai

---

(1) Ros Domini, ros lucis (*Is.*, XXVI, 19).

(2) Auxilio adjutus Dei, sto testificans minori atque majori, nihil extrà dicens quàm ea quæ prophetæ locuti sunt (*Act.*, 26).

(3) Commota est et contremuit terra, fundamenta montium conturbata sunt, quoniàm iratus est eis (*Ps.* XVII, 18).

« la maison d'hiver et la maison d'été, et ces vastes édifices où « brillaient l'or et l'ivoire seront dévastés (1). » Que reste-t-il au premier pasteur de la capitale, après l'accomplissement de la prophétie? La patience et cette générosité de cœur, qui, deux ans plus tard, lui firent ouvrir des asiles aux nombreux orphelins du choléra, lui qui refuse d'en accepter un pour lui-même. Pendant que ce terrible fléau désolait toutes les familles, nouveau Charles Borromée, il franchit le seuil de nos hôpitaux, et nous avons appris d'un témoin oculaire, qu'on le vit, avec un double sentiment d'épouvante et d'attendrissement, porter dans ses bras des malheureux atteints du mal inexorable. Vous savez tous, N. T. C. F., que sa maison de campagne, seule ruine qui lui restait, fut disposée pour recevoir les cholériques, mourants heureux parce qu'il les soigne et les bénit.

Peu satisfait de ces soins héroïques et passagers, il les étend dans l'avenir. Consolez-vous, malheureux orphelins, vous avez perdu les auteurs de vos jours; il vous reste dans votre archevêque un protecteur, un père, ou plutôt une mère. A sa voix, Paris entier s'émeut et commence cette œuvre si digne de saint Vincent de Paul, sous le patronage duquel elle a été placée. Depuis ce temps, un nombre toujours croissant d'enfants abandonnés sont élevés avec une charité digne de Dieu qui l'inspire, utile pour eux et pour la patrie. Pauvres enfants, il vous faut encore du pain et des soins, et celui qui vous en donnait avec tant d'assiduité et de tendresse n'est plus! *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis.* Consolez-vous, sa sagesse a si bien disposé toutes choses, que les généreux collaborateurs de son œuvre la poursuivront avec d'autant plus de zèle et de piété, que la douceur de son souvenir et la tristesse causée par son absence seront comme une touchante exhortation sortie de son tombeau, qui perpétuera au milieu d'eux les saintes sollicitudes de sa charité : *et defunctus adhuc loquetur.*

Vénérable clergé de Paris, qui aimiez à le voir et à l'entendre, surtout dans ces réunions annuelles où nous venions nous recueillir et retremper nos âmes dans le silence de la retraite, vous garderez un souvenir reconnaissant des témoignages d'af-

---

(1) Percutiam domum hiemalem cum domo æstivâ, et peribunt domus eburneæ, et dissipabuntur ædes multæ, dicit Dominus (*Amos*, III, 5).

fection qu'il vous y prodiguait, de la piété et de la lumière de ses saints avis, vous vous rappellerez cette bonté pastorale, dont saint Augustin nous a retracé le fidèle portrait : « La cha-« rité enfante les uns, se fait faible avec les autres; elle a soin « d'édifier ceux-ci, elle craint de blesser ceux-là. Elle s'abaisse « vers les uns, elle s'élève vers les autres. Tour à tour douce et « sévère, ennemie de personne, elle se montre la mère de « tous (1). »

Et toi, auguste métropole, tu n'oublieras point les jours de tes grandes solennités, où notre pontife, plein de foi et d'une douce majesté, relevait par sa piété l'éclat des vêtements sacrés, la pompe de tes cérémonies et la beauté de tes concerts.

Il fallait, pour faire briller toutes les vertus de l'archevêque de Paris, l'épreuve d'une longue et douloureuse maladie. Cette croix ne lui a pas manqué; mais sa fermeté, sa patience, sa sérénité, ont été plus grandes que ses douleurs. Ce n'est point en l'étreignant tout à coup dans ses mains glacées, que la mort lui a ôté le sentiment des souffrances: il s'est vu, comme le prophète, assiégé par cet implacable ennemi. L'âme courageuse de l'archevêque a pu compter ses approches, ses assauts, ses retraites simulées; il a vu l'impuissance des secours qui lui étaient opposés, et il n'a jamais été troublé par tant et de si cruelles alternatives d'espérances vaines et de dangers trop certains. Nous ne pouvons donc plus, N. T. C. F., que répéter cette lamentation de Jérémie : « Le Christ du Seigneur, dont nous aimions tant à « nous dire les uns aux autres : Nous vivrons beaucoup d'années « encore sous la douceur de son ombre, nous a été enlevé (2). » Son âme pure et bénigne s'est envolée de cette vallée de combats et de larmes. Doux envers tous, il l'a été envers la mort elle-même. Ah ! si tous les habitants de cette vaste capitale avaient pu voir comment il accueillait celle que repousse invinciblement le sentiment de notre nature, que d'erreurs sur son noble caractère auraient été dissipées ! ils se seraient sans doute écriés : Com-

---

(1) Ipsa caritas alios parturit, cum aliis infirmatur, alios cura ædificare, alios contremiscit offendere. Ad alios se inclinat, ad alios se erigit. Aliis, blanda, aliis severa, nulli inimica, omnibus mater (S. Aug., *De catech. rud.*, xv.).

(2) Spiritus oris nostri Christus Dominus captus est.... cui diximus : In umbrâ tuâ vivemus (*Lament.*, iv, 20).

ment celui qui meurt avec le calme d'un prédestiné pouvait-il ne pas aimer les hommes, ne pas fermer sa bouche à la plainte, ne pas rendre son cœur inaccessible au ressentiment? Admis dans l'intimité de sa confiance, nous ne faisons que rendre témoignage de cette magnanime disposition de son âme. Aussi, avec quelle effusion, pendant le cours de sa dernière nuit, il disait à un frère digne de toute sa tendresse : « Je pardonne de tout mon cœur à « ceux qui m'ont voulu ou qui m'ont fait du mal; je n'ai jamais « eu pour eux que de l'amour et de l'affection. »

Qui de vous, N. T. C. F., n'a pas lu avec attendrissement les paroles si pieuses, si aimables, et si religieusement conservées, qu'il nous a dites le jour où l'Eglise le fortifiait par ses sacrements, pour soutenir les derniers combats : « J'ai parcouru, nous « a-t-il dit, une mer orageuse; si je puis, comme je l'espère, par « la grâce de N. S. J.-C., et sous les auspices de l'*étoile de la mer*, « arriver au port, je serai toujours sur le rivage de l'éternité, où « vous viendrez tous aborder, pour vous attendre, vous recevoir « et vous donner le baiser de paix fraternel et éternel; c'est là « qu'il sera heureux de dire : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum « habitare fratres in unum!* » Ainsi notre vénérable archevêque a conservé jusqu'aux portes de la mort cette aménité de sentiments et de paroles qui venait de la grâce de son esprit et de la bonté de son cœur. Ce sont ces qualités précieuses qui lui suggéraient, même dans les derniers instants de sa vie, l'expression de sa reconnaissance pour tous les témoignages d'intérêt qui lui étaient prodigués par ses diocésains, depuis le trône jusqu'à la plus humble famille.

Pasteur vénéré de l'Église de Paris, vous qui *avez marché durant les jours de votre vie dans les voies de la vérité et de la droiture* (1), à présent que vous avez touché, nous en avons la douce confiance, à ces fortunés *rivages* où l'on voit Dieu face à face, tenez la promesse que vous nous avez faite, et continuez à votre Église vos paternelles sollicitudes, *en priant beaucoup pour la ville et pour tout le peuple* (2).

---

(1) Viæ ejus, viæ pulchræ (*Prov.*, III, 17). — Operatus est verum, et rectum et bonum coram Domino Deo suo (*Paral.*, XXXI, 20).

(2) Hic est qui multum orat, pro populo et universâ civitate (*II. Mach.* XV, 14).

Toutefois, N. T. C. F., parce que la charge pastorale est un fardeau redoutable aux anges mêmes, parce qu'au jour de la mort les fautes les plus légères retardent l'entrée des âmes des justes dans le ciel; enfin parce que telle est la règle de l'Église, toujours fidèle à prier en faveur des trépassés, nous vous appelons à prendre part à nos sacrifices et à nos supplications pour le repos de l'âme de Mgr *Hyacinthe-Louis* DE QUÉLEN, archevêque de Paris.

(*Suit le dispositif qui ordonne des prières pour le repos de l'âme du pontife défunt, et pour appeler les lumières de l'Esprit-Saint sur le choix de son successeur.*)

Ce mandement, dont nous voudrions pouvoir effacer une phrase que tous nos lecteurs y liront comme nous avec peine, est daté du 2 janvier, et signé de MM. Affre, Augé et Morel, vicaires-généraux capitulaires.

ÉDIT DU SULTAN MAHMOUD EN FAVEUR DES CATHOLIQUES.

Au moment où une révolution légale vient d'avoir lieu à Constantinople, il n'est pas sans intérêt de voir quel était, même avant la charte nouvellement octroyée aux musulmans, le sort des catholiques soumis au joug du sultan, et comment l'action incessante, quoique encore cachée, de la civilisation européenne, avait, déjà depuis longtemps, modifié dans un sens chrétien les institutions et les lois mahométanes, et préparé une révolution qui n'aurait aucune chance d'avenir si elle n'avait dans le passé de puissantes et profondes racines. — On sait que le réformateur Mahmoud, père du sultan actuel, avait tenté d'entrer et d'entraîner son peuple dans les voies civilisatrices. On a parlé des changements qu'il avait introduits dans les armées, dans le costume national, etc.; mais on ne sait guère ce qu'il avait déjà réalisé sur des points bien autrement importants : on n'a guère parlé de ce qu'il avait fait pour les chrétiens, qui forment la partie la plus nombreuse, la plus énergique, et même, dit-on, la plus riche des populations, de lois et de religions si diverses, contenues dans ce vaste empire. — Voici un document qui en dit quelque chose, et sur lequel nous

appelons l'attention de nos lecteurs. Ce sont des lettres-patentes accordées par le sultan Mahmoud au patriarche catholique de Constantinople; elles forment le plus étrange contraste avec la législation européenne, non-seulement de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, mais même de la France, en ce qui touche à la liberté religieuse. Ce contraste est surtout frappant pour ce qui regarde les refus de sépulture, la liberté de tester en faveur des églises, des *moines* et des *religieuses*, les donations aux évêques, etc. L'Occident n'aura-t-il pas honte de se laisser devancer ainsi par l'Orient dans la réalisation de cette liberté dont il est si glorieux et si fier, et la France restera-t-elle longtemps encore, à cet égard, en arrière de la Turquie?—Mais ces questions nous mèneraient trop loin si nous voulions les approfondirs. Voici l'édit du sultan, qui avait échappé, on ne sait trop comment, à la presse française, et qu'ont publié, il y a déjà quelque temps, les journaux anglais (1).

---

(1) L'histoire de cet édit est fort singulière. En 1828, le sultan avait mis hors la loi tous les chrétiens de l'empire ottoman; mais quand il revint à l'Occident et à la civilisation, il révoqua cet édit, et établit à Constantinople un patriarche arménien catholique, en accordant à ses co-religionnaires les priviéges que contient le *bérat* que nous publions. En 1253 de l'hégire (1837), ces priviléges furent étendus à tous les catholiques de l'empire. Cette même année Maxime Mazlum fut nommé patriarche des Grecs melchites (catholiques) des diocèses d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. La résidence de Maxime devait être Antioche; mais le patriarche catholique alla s'établir à Damas, où résidait déjà un patriarche du rit grec, Méthodius, et naturellement la lutte s'engagea entre les deux cultes. Le patriarche catholique fut reçu à Damas avec de grands honneurs: Hanna-Bey, un des officiers d'Ibrahim-Pacha, et catholique, remplissait près de lui des fonctions importantes. Toutes les familles melchites, au nombre de plus de quinze cents, s'empressèrent de reconnaître Maxime, et Méthodius resta avec environ vingt familles suivant le rit grec. Comme jusqu'alors les melchites ne pouvaient avoir ni baptêmes, ni mariages, ni sépultures que par l'entremise d'un prêtre grec, l'arrivée de Maxime diminua considérablement le revenu de Méthodius. Celui-ci porta plainte au divan, et son accusation capitale fut que Maxime, pour faire du prosélytisme, avait usurpé le costume grec, et portait, pour séduire les fidèles, le *kanulafk kollusa*, sorte de bonnet du Bas-Empire dont le patriarche grec réclamait le monopole. La Porte commença par condamner Maxime, et Méhémet-Ali fit exécuter le firman qui lui interdisait le bonnet en litige. La diplomatie française intervint en faveur des catholiques, et l'amiral Roussin obtint un autre firman que M. Cochelet présenta à Méhémet, mais naturellement la Russie intervint à son tour pour les Grecs, et un nouveau firman,

LETTRES-PATENTES DE S. H. LE SULTAN MAHMOUD, GRAND KHAN DES TURCS ET EMPEREUR D'ORIENT.

(*Suit le chiffre du nom de l'empereur et le signe glorieux de sa puissance universelle.*)

Considérant que l'homme appelé Karabid, patriarche catholique à Constantinople, a déposé aux pieds de notre sublime trône une pétition cachetée, dans laquelle il expose humblement combien il est nécessaire de placer à la tête des melchites grecs catholiques, appartenant aux diocèses de sa juridiction patriarcale d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, une personne qui le représente avec le caractère de vicaire ou d'administrateur;

Considérant que, d'après la susdite pétition, l'archevêque Mazlum, le modèle des élus de la religion chrétienne (puisse sa fin être heureuse!) possède toutes les qualités nécessaires pour bien administrer les affaires ecclésiastiques qui se trouveront dans le département du patriarche de Constantinople, et que des lettres patentes, avec indication de ses devoirs, sont demandées pour lui, afin que la dignité de vicaire et de patriarche lui soit conférée par ses supérieurs dans la hiérarchie de l'Église;

---

obtenu par M. de Boutenieff, ayant tout remis en question, Kosrew-Pacha trancha la difficulté en décidant que le clergé grec conserverait son ancien costume; et, quant aux catholiques, que les évêques porteraient une robe violette avec une croix d'or sur la poitrine, et une bague au doigt; les prêtres, une robe bleue, et tous le bonnet *kanulafki;* mais qu'en public ce bonnet serait couvert d'un voile bleu appelé le *latie*. L'édit du vizir est du 13 août 1837. — Cette querelle de bonnet faisait, dit-on, la joie de Méhémet-Ali. Le vieux pacha riait de tout son cœur en recevant de la Porte firman sur firman, et ne perdait pas cette occasion de railler tout ce qui venait du divan; mais ce frivole motif en cachait un autre plus sérieux. On peut facilement croire que le sultan, qui voyait avec quelle habileté la Russie exploitait, dans les provinces du nord de la Turquie, le prosélytisme grec, redoutait les mêmes intrigues dans la Syrie, et sentait que le meilleur moyen de les combattre était de leur opposer le prosélytisme catholique. La promptitude avec laquelle l'ambassadeur russe a sollicité, de son côté, un firman pour le patriarche grec, montre suffisamment avec quelle répugnance son gouvernement voit d'autres que lui intervenir dans les affaires de l'Église d'Orient.

Considérant encore que le susdit patriarche Maxime Mazlum s'est engagé à verser, sous forme de présent, une certaine somme dans le khazineh ; ayant en outre, après avoir consulté les cahiers de l'État, acquis la certitude qu'une des clauses du firman précédemment accordé par nous au susdit patriarche, porte que, dans le cas où il jugerait nécessaire d'établir un représentant dans les lieux soumis à sa juridiction, il doit d'abord déclarer quelle somme il est en état de verser dans notre trésor, et solliciter ensuite de nous de nouvelles lettres-patentes, lesquelles, après le versement de ladite somme, doivent lui être accordées, avec indication des devoirs à remplir ; enfin ayant été instruit que la somme déclarée par le patriarche s'élève en cette occasion à 15,000 othmanis ; que ladite somme a été versée, que quittance en a été donnée :

A ces causes, et en outre de notre premier firman, nous avons délivré les présentes lettres-patentes et ordonné ce qui suit :

1. Il sera loisible à l'archevêque Maxime Mazlum, détenteur des présentes lettres-patentes, en qualité de délégué du patriarche de Constantinople, d'exercer la juridiction patriarcale sur tous les catholiques des diocèses d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, la noble ville.

2. La courageuse et fidèle secte des chrétiens nommés catholiques demeurant dans lesdits diocèses, les prêtres de tout rang, les moines et les religieuses, et, en général, tous et chacun d'entre eux, qui sont soumis à la juridiction de Constantinople, reconnaîtront l'archevêque Maxime Mazlum pour chef spirituel, et comme revêtu par son supérieur du pouvoir de les gouverner ; ils seront soumis à son tribunal, et devront se conformer à ses décisions dans les affaires de sa compétence ecclésiastique ; tous devront lui obéir.

3. Il sera loisible à l'archevêque de lire les Évangiles, et de remplir ses fonctions ecclésiastiques, soit dans sa propre demeure, soit dans la maison des autres.

4. Les catholiques jouiront du libre exercice de leur religion Personne n'aura le droit de leur dire : « Pourquoi célébrez-vous les cérémonies de votre religion dans vos maisons ? Pourquoi y lisez-vous vos saintes Écritures, y suspendez-vous des lampes, y avez-vous des chaires, des tableaux et des voiles? Pourquoi y brûlez-vous de l'encens, et y érigez-vous des croix? »

5. Les gouverneurs des villes, les généraux et les magistrats auront soin de ne pas troubler les catholiques dans l'exercice de leur religion; ils ne devront chercher aucun prétexte pour exercer contre eux des avanies ou pour les gêner, et il ne devra leur être imposé aucune entrave, sauf le cas de violation de quelques-unes des nobles dispositions de la loi musulmane. En attendant, il n'est point permis aux catholiques d'exercer leur culte dans un lieu public, ou d'exposer aux regards leur fausse religion.

6. Aucun magistrat ou fonctionnaire du gouvernement ne devra gêner les catholiques dans la libre administration de leurs églises et de leurs couvents, ni exiger d'eux qu'ils lui soumettent leurs titres de propriété à ces édifices, ou aucun autre document de ce genre, mais devra, au contraire, leur permettre de posséder et d'administrer leurs églises et leurs couvents comme ils le jugeront convenable.

7. Les prêtres ne pourront pas, sans la permission expresse de leur archevêque, donner la bénédiction ecclésiastique à des mariages défendus par la religion chrétienne.

8. Attendu que tous les catholiques, tant qu'une femme vit, regardent comme prohibé de se séparer d'elle et d'en épouser une autre, aucune autorité ne sera en droit de faire le contraire : si quelqu'un viole la loi à cet égard, il sera puni comme il l'aura mérité.

9. Quand un catholique désirera épouser une femme appartenant à une autre secte, les prêtres devront se refuser à célébrer la cérémonie, et aucun fonctionnaire ne pourra les forcer à bénir de semblables unions.

10. Quand il s'élèvera une discussion entre des catholiques, soit au sujet d'un mariage ou d'une séparation, ou pour toute autre cause, elle devra être soumise à l'archevêque, ou à la personne que l'archevêque aura chargée d'en connaître, et le différend devra être terminé d'une manière conforme à l'équité, et selon les circonstances du cas.

11. Quand des catholiques seront appelés à prêter un serment, ils le prêteront dans leurs églises, et conformément à leur croyance.

12. Quand un catholique, conformément aux prescriptions de la religion chrétienne, sera excommunié ou exclus de la société des autres, personne, soit çadi ou gouverneur, ne pourra

s'opposer aux effets d'une semblable mesure, ni intervenir, de quelque façon que ce soit, dans l'affaire.

13. Quand un catholique mourra hors du sein de son Eglise, et que les prêtres lui refuseront, conformément aux lois de leur religion, la sépulture, ni le cadi, ni le gouverneur, ni le commandant, ni aucune autorité quelconque, ne pourra faire enlever le corps du défunt, ni lui accorder les honneurs funèbres. Personne ne pourra les empêcher de suivre les usages prescrits en pareil cas.

14. Les catholiques seront autorisés à reconstruire les églises dont l'existence est légale, et à y entreprendre telles améliorations qu'ils jugeront nécessaires, et personne n'aura le droit d'y mettre aucune opposition.

15. Quand un catholique fera des dettes, ses créanciers ne pourront point saisir les objets mobiliers de son Eglise, sous prétexte de les retenir comme gage de payement. En pareil cas, on n'aura qu'à s'adresser aux tribunaux, et les objets saisis seront sur-le-champ restitués.

16. Quand un catholique aura légué au patriarche ou à son représentant, ou aux prêtres, ou aux pauvres de son Église, une partie de son bien, les légataires pourront, après la mort du testateur, s'adresser aux tribunaux, afin d'obtenir un jugement en leur faveur.

17. Quand un prêtre ou une religieuse mourra sans laisser de parents connus, le susdit archevêque, comme chef des catholiques, prendra possession des biens du défunt, de quelque nature qu'ils soient, et les gardera pour le Myri, sans que personne, soit employés du fisc au recouvrement des impositions, ou gouverneurs, ou soubachis, soient autorisés à s'opposer à cette mesure, ou à s'emparer des biens ou des capitaux.

18. Les legs que des évêques, des prêtres, des moines ou des religieux, feront en faveur des pauvres de leur Église ou du patriarche, seront regardés comme valables. Aucune opposition ne pourra être mise à l'exécution des testaments, et la volonté du testateur devra être suivie.

19. Le témoignage des catholiques ne sera point admis dans les affaires où ils seront intéressés.

20. Aucun de nos fonctionnaires ne pourra exiger de l'archevêque qu'il renvoie un prêtre ou qu'il lui assigne une église particulière. Il est nécessaire que l'archevêque soit parfaitement

libre dans son administration, et qu'il ne souffre ni violence ni contradiction.

21. Quand des affaires appelleront l'archevêque à Constantinople, les autorités musulmanes auront soin qu'aucun prêtre séculier ou régulier, qu'il aura nommé official pendant son absence, ne soit entravé dans ses fonctions.

22. Aucun musulman ne pourra forcer l'archevêque de le payer en qualité de serviteur ou de portier.

23. Les objets qui appartiennent au chapitre archiépiscopal ou aux églises seront exempts des droits ordinaires et des droits de passage. Ils pourront rentrer en franchise dans tous les ports et villes de notre empire.

24. Quand l'archevêque aura occasion d'envoyer des agents dans les villages et autres lieux de sa juridiction pour recueillir les aumônes des fidèles catholiques ou pour percevoir ses revenus légitimes, les autorités locales devront leur fournir des guides pour leur indiquer les meilleurs chemins et les accompagner dans leurs voyages. Ces agents pourront changer de costume et porter des armes pour leur défense personnelle. Il est défendu à tous gouverneurs et autorités de les molester à ce sujet, de quelque manière que ce soit, ou de leur extorquer de l'argent, des promesses ou des présents. En un mot, ils ne devront être assujettis qu'aux payements que la loi autorise.

25. Aucun tribunal, autre que le divan séant dans notre florissante capitale, ne pourra recevoir de plaintes contre l'archevêque, ses prêtres ou les personnes de sa maison.

26. Les prêtres, moines ou religieuses qui, d'après la loi, auraient encouru la peine de l'emprisonnement, seront arrêtés par ordre de l'archevêque. Dans un pareil cas, le pouvoir des autorités sera suspendu.

27. Les chrétiens catholiques ne pourront jamais, sous aucun prétexte, être forcés à embrasser l'islamisme.

28. Les produits des terres et biens de l'archevêque, de même que tout ce qu'il recevra sous la forme d'aumônes, tels que sucreries, beurre, huile, miel, et autres provisions semblables, seront admis en franchise dans nos villes et ports. Les employés des douanes et les receveurs des impositions ne mettront aucun obstacle à leur entrée, et n'exigeront aucun droit. Malheur à qui agira autrement!

29. Il est aussi de notre volonté que tout ce qui appartient

aux églises et couvents des catholiques, tels que vignobles et vergers, jardins, moulins, hameaux, champs, prés, terres labourables, et autres propriétés de ce genre, ainsi que tout ce qui aura été légué à leurs églises, tels que maisons, halles, magasins, marchandises, arbres, fruitiers ou non, animaux domestiques, en un mot, tous leurs biens meubles et immeubles, soient considérés comme leur propriété libre, qu'ils pourront administrer à leur gré.

30. Les catholiques seront tenus de payer à l'archevêque les impôts qu'il leur aura demandés, ainsi que les aumômes ordinaires et les autres taxes patriarcales. Qu'ils aient grand soin de ne rien retenir de ce qu'ils lui doivent!

31. Les plaintes des pachas, cadis, ou gouverneurs des villes, contre l'archevêque et ses prêtres, ou les représentations ayant pour effet de faire appeler ou renvoyer un prêtre quelconque, ne pourront être écoutées que si elles sont appuyées par les preuves les plus incontestables de la vérité des faits. On n'aura aucun égard aux représentations qui n'offriront pas cette condition indispensable : tout firman ou ordre de notre Sublime-Porte qui serait contraire aux présentes dispositions, devra être regardé comme nul, de nulle valeur, et ne pourra produire aucun effet.

32. Il est imposé comme un devoir à tous les catholiques de borner l'exercice de leur religion à leurs églises et couvents, ou aux lieux où ils ont coutume d'aller en pèlerinage. Il est spécialement défendu aux autorités quelconques de les inquiéter dans cet exercice ou de s'opposer à l'enterrement de leurs morts, à l'exercice de leur culte, ou à la récitation de leurs prières usitées dans ces lieux.

33. L'archevêque est autorisé à tenir des mulets et des chevaux; il peut les monter lui-même ou les faire monter par une partie de sa suite, à sa volonté. Aucun de nos fonctionnaires ne devra se permettre de lui interdire l'usage de ces animaux.

34. Aucun magistrat, gouverneur ou dignitaire quelconque de notre empire, ne devra, dans ses voyages, s'établir dans des maisons appartenant à l'archevêque, soit pour y loger lui-même, soit pour y placer des soldats.

35. Aucun émir, prince, pacha, inspecteur provincial, général, gouverneur, chef de village ou fonctionnaire quelconque, ne pourra empêcher l'archevêque de porter ses habits pontificaux

et une croix, comme marque de sa dignité. Il ne pourra employer à cet effet ni violence, ni empêchement, ni opposition quelconque.

36. En vertu de nos présentes lettres-patentes, le susdit archevêque jouira, à l'égard de son troupeau, de l'exercice de son autorité, avec pleine liberté de lier et de délier. Nul ne devra l'entraver dans l'exercice de ce droit, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit.

37. Tous nos sujets, de quelque rang qu'ils soient, sont tenus de se conduire conformément aux dispositions des présentes lettres-patentes, et d'obéir respectueusement à nos ordres suprêmes.

Donné à Constantinople au commencement du mois de shaban, l'an 1253 de l'hégire (1837).

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Funérailles de M. l'archevêque de Paris. — Courte notice sur sa vie. — Du choix de son successeur. — Première communion de militaires à Bordeaux. — Rétablissement du Christ dans les tribunaux; incident à la Cour d'assises de Saintes. — Vexations de l'Université à l'égard d'un ecclésiastique.

Nos lecteurs viennent de lire les détails touchants que nous avons cru devoir recueillir sur la mort du saint pontife de l'Église de Paris, dont la tombe vient de se fermer : notre tâche serait incomplète, si nous ne disions comment se sont passées ses funérailles. — Après sa mort, son corps, qui n'a point été ouvert, mais embaumé par le procédé de M. Gannal, fut placé, revêtu des habits pontificaux qui lui avaient servi pour sa consécration (la soutane violette, les bas et les souliers blancs, les deux dalmatiques en soie, l'étole, le manipule, la chasuble et la mitre blanches), sur un lit mortuaire, dans la chapelle du couvent du Sacré-Cœur, où il est resté exposé jusqu'au samedi soir. On le transporta alors à Notre-Dame, et on le déposa dans la chapelle ardente préparée derrière le grand autel. Là, comme au Sacré-Cœur, l'affluence a été telle, qu'on a dû prendre des précautions pour que l'ordre le plus parfait ne cessât pas de régner parmi cette foule empressée de jeter un dernier regard sur les restes de son premier pasteur, si méconnu, si calomnié,

si outragé. Nous ne croyons pas exagérer en portant à cent mille par jour le nombre des personnes admises à Notre-Dame, et nous pouvons assurer, car nous en avons été témoin, que la foule ne courait point à ce lit de mort comme à un spectacle ordinaire, qu'il y avait en elle quelque chose de grave, de sérieux. C'est que la grandeur attire les masses sans qu'elles puissent s'en rendre compte, et que la mort de M. de Quélen a eu un caractère de grandeur qui a frappé le peuple, même à son insu. — Le jeudi 9 était fixé pour les funérailles. Elles ont eu lieu avec toute la pompe *religieuse* qu'on pouvait désirer, le gouvernement ayant totalement omis, par l'oubli le plus étrange (nous voulons bien ne nous servir que de cette expression), d'envoyer autour du catafalque de l'archevêque de Paris les troupes qu'y appelait le décret de Napoléon. L'église était entièrement tendue de noir, le portail, également drapé, et surmonté des armes du prélat. — A dix heures, la députation de l'Académie française, présidée par M. Dupin, ayant été introduite, l'office canonial a commencé; puis on s'est rendu à la chapelle ardente, où la levée du corps a été faite par M. l'abbé Affre, coadjuteur nommé de Strasbourg, premier vicaire général capitulaire. La procession s'est alors mise en marche, et a fait le tour de la vaste basilique; les chanoines de Notre-Dame portaient le corps. Arrivés dans le sanctuaire, ils l'ont déposé sur l'estrade préparée, et la messe a commencé. — Dans le chœur, on remarquait, auprès du catafalque, la famille du prélat défunt; dans les stalles libres, MM. les membres de l'Académie française et des diverses classes de l'Institut; M. le préfet de la Seine en costume, et représentant *seul* le Gouvernement; dans le sanctuaire, auprès de l'autel, étaient MM. les archevêques de Chalcédoine, d'Auch, de Lyon; les évêques de Visen, en Portugal, de Versailles, d'Orléans, de Maux, de Maroc, M. l'ancien évêque de Beauvais, et M. l'internonce apostolique. — M. l'évêque de Chartres officiait comme premier suffragant de l'archevêché de Paris; il avait pour assistants MM. Sureau, son grand vicaire, et Mourdin, chanoine de Notre-Dame; pour diacre M. Tresvaux, et pour sous-diacre M. Molinier, également chanoines de la métropole : MM. Quentin, Chossard et Églée dirigeaient les cérémonies. Après la messe, chantée en faux-bourdon par le bas-chœur et la maîtrise de Notre-Dame, les cinq absoutes ont été faites par NN. SS. les évêques de Meaux, d'Or-

léans, de Versailles, l'ancien évêque de Beauvais, et l'évêque de Chartres officiant; puis le corps de M. de Quélen a été descendu dans le caveau, placé auprès de son prédécesseur, M. le cardinal de Périgord, et, la dernière oraison terminée, les évêques présents, le chapitre, les curés et le clergé du diocèse, le préfet de la Seine, la députation de l'Académie, la famille du prélat, et enfin tous les assistants, sont venus jeter de l'eau bénite à l'entrée du caveau. — Parmi eux on remarquait, outre MM. les curés de Paris et de la banlieue, et un clergé nombreux, une foule de personnages de distinction qu'il nous est impossible de nommer tous, et que suivaient sept cents orphelins du choléra vêtus de noir. La pierre servant de clôture au caveau a ensuite été scellée, et chacun s'est retiré emportant dans son cœur le souvenir des vertus apostoliques de celui à qui plus de cinq mille personnes venaient de rendre un dernier et pieux hommage de respect et d'admiration. Jamais peut-être on n'avait vu à Paris de cérémonie mieux ordonnée et plus touchante; jamais de douleur plus profonde et plus générale! C'est que le jour de la justice était arrivé pour le saint archevêque de Paris, et l'on semblait heureux de pouvoir protester tout à la fois, et contre les persécutions dont il avait été l'objet, et contre l'oubli de toutes convenances qui le poursuivait jusque dans son tombeau.

M. Hyacinthe-Louis de Quélen était né à Paris, le 8 octobre 1778, d'une ancienne famille de la Bretagne alliée aux ducs de la Vauguyon. Il se destina à l'état ecclésiastique, et fut élevé au séminaire de Saint-Sulpice, dans les premiers temps du rétablissement de cette précieuse école. Formé sous le vénérable M. Émery, il fut admis, par son entremise, dans la maison de M. le cardinal Fesch, sans cependant avoir occupé aucune place sous l'empire. A la restauration, il fut nommé grand vicaire de la grande aumônerie, et eut part, en cette qualité, aux négociations relatives au concordat de 1817. Le 28 octobre de la même année, il fut sacré évêque de Samosate. M. le cardinalde Talleyrand-Périgord l'ayant ensuite demandé et obtenu pour coadjuteur, il reçut le titre d'archevêque de Trajanople, et lui succéda de plein droit, le 20 octobre 1821. — Ainsi il a gouverné l'Église de Paris pendant dix-huit ans révolus, qui se divisent en deux périodes d'une égale durée, mais d'un aspect bien différent: neuf années de paix et de prospérité, et neuf années de

troubles et d'agitations. L'histoire dira que le prélat se montra digne et ferme dans l'une et dans l'autre.

Depuis le jour où le chef de l'Église de Paris a fermé les yeux, tous les journaux à peu près se sont empressés d'indiquer au pouvoir le successeur qu'il devait lui choisir. Le *Constitutionnel* demande un archevêque qui *comprenne* et *accepte* la révolution de juillet; un autre propose nominativement un candidat que son confrère se hâte de repousser de la manière la plus outrageuse. Nous ne saurions trop déplorer un tel abus. Est-ce bien à la presse qu'il convient de juger ainsi nos évêques ? Comment peut-elle savoir si tel prélat a, nous ne disons pas les vertus, mais les talents nécessaires pour gouverner cet important diocèse? C'est parce que la nomination du successeur de M. de Quélen intéresse non-seulement le gouvernement, mais la religion, que nous trouvons étranges les prétentions de la presse. Grâce au ciel, l'épiscopat français est assez riche en talents et en vertus pour que les dépositaires du pouvoir n'aient que l'embarras du choix : mais n'ajoutons pas encore à leur perplexité par des demandes au moins déplacées. Bornons-nous à unir nos prières à celles des fidèles pieux, et espérons qu'éclairés par les lumières d'en haut, les hommes du gouvernement donneront à l'Église de Paris un successeur digne de M. de Quélen.

Deux cérémonies bien consolantes pour les amis de la religion se sont succédées à Bordeaux dans le courant du mois dernier. Soixante-six sous-officiers et soldats du 21e léger, en garnison dans cette ville, ont fait leur première communion, et reçu la confirmation, les uns le dimanche 8, dans l'église Saint-Michel, les autres le 29, dans l'église Saint-Paul. — Un concours considérable de fidèles assistait à ces fêtes religieuses, et plus de trois cents communiants ont accompagné à la table sainte les braves qui s'y présentaient pour la première fois. M. l'archevêque a voulu, dans ces deux circonstances, célébrer lui-même le saint sacrifice de la messe. Avant la communion, comme avant la confirmation, il a prononcé une allocution chaleureuse, dans laquelle il a exprimé avec bonheur les sentiments que lui inspiraient d'aussi touchantes solennités. — M. le général Carbonnel, commandant le département, et M. Lugnon, colonel du 21e léger, ont voulu encourager et récompenser par leur présence les militaires qui professaient leur religion d'une manière aussi éclatante. On les a vus avec plaisir, dans les deux cérémonies, aux

pieds de l'autel, à la tête de leurs soldats. Déjà ils avaient, de concert avec le général Pelleport, commandant la division, pris toutes les dispositions nécessaires pour que le service ne gênât point les militaires qui devaient communier, et qu'ils pussent vaquer librement à tous leurs exercices religieux.

Depuis quelque temps, l'image du Christ a été rétablie dans un grand nombre de tribunaux; si quelques-uns n'ont point encore obtempéré à la circulaire que M. le ministre de la justice (M. Teste) leur a adressée à cet égard, nous espérons que l'incident dont nous empruntons les détails au journal judiciaire le *Droit*, mettra un terme à toute incertitude.

Dans une des affaires qui ont été jugées à la dernière session des assises à Saintes (Charente-Inférieure), M. C....., président du jury, chargé en cette qualité de prononcer un verdict de condamnation, commença ainsi : « Sur mon honneur et ma conscience, *devant.... les hommes*, la déclaration du jury est... — M. le président de la cour : Telle n'est pas la formule; il faut que vous disiez : *Devant Dieu et devant les hommes.* — Le chef du jury : Cela est vrai, Monsieur le président; mais je ne puis m'exprimer comme le veut la loi, puisque je ne parle pas *devant Dieu,* dont l'image n'a pas été rétablie dans cette enceinte. » Le chef du jury consentit néanmoins à prononcer la formule consacrée par la loi.

Voici maintenant les réflexions que fait à ce sujet le même journal :

« Cet incident, auquel se rattache une des questions les plus graves de la liberté religieuse, semblable d'ailleurs à plusieurs autres de même nature dont nous avons eu déjà occasion de rendre compte, impose, selon nous, à l'administration, le devoir d'y mettre un terme par une mesure générale qui soit inspirée en même temps par l'esprit des masses et par celui de notre loi politique. Il n'est pas convenable que le pouvoir se taise plus longtemps, qu'il abdique, pour ainsi dire, aux mains des juges, et laisse l'image de Dieu s'introduire furtivement et en cachette en détournant les yeux, comme pour ne pas voir. Sont-ce là des questions qu'il faille mettre aux voix, ou qui doivent être soumises au scrutin des cours et tribunaux, de manière à nous donner l'étrange spectacle du Christ présent aux salles d'audience de la cour royale, tandis qu'il est absent du tribunal de première instance? Ce qui est bien en haut est-il

mal en bas, et la liberté de conscience défend-elle en première instance ce qu'elle autorise en appel? C'est sur tous ces points que le pouvoir devrait s'expliquer d'une manière nette et absolue. Il n'y a rien à gagner pour la morale publique à les laisser plus longtemps livrés à l'anarchie des opinions individuelles. Que si on entend bannir Dieu des temples de la justice par respect pour la Charte constitutionnelle, par respect pour la logique il faudrait aller plus loin encore : il faudrait le bannir de nos lois. »

Nous trouvons, dans la deuxième livraison du journal l'*Éducation pratique*, les détails qui suivent sur les vexations que l'Université fait subir à un ecclésiastique du diocèse de Dijon. Les faits qui y sont racontés sont tellement graves, qu'ils paraissent invraisemblables. Aussi, avant de les reproduire, avons-nous voulu avoir une autre garantie que celle du journal de l'*Éducation pratique*, quoique assurément le témoignage de cet excellent recueil dût nous suffire. Nous ajouterons que, par compensation sans doute aux vexations dont il accable M. l'abbé Deschizelles, M. le recteur de Dijon a pour les instituteurs protestants toutes sortes de complaisances : ainsi il a toléré, et tolère encore aux portes de Châlons, dans la commune de Saint-Remi, un maître d'école protestant, qui, SANS BREVET, enseigne des enfants catholiques, et cela au vu et su de M. le recteur. De pareils faits n'ont besoin d'aucun commentaire. — Voici l'extrait du journal de l'*Éducation pratique* :

« Le 5 janvier, le *Journal général de l'Instruction publique* annonça, dans sa partie officielle, que M. l'abbé Deschizelles était autorisé à ouvrir un pensionnat à Châlons-sur-Saône, à la condition qu'il enverrait au collége ses élèves âgés de plus de dix ans. Quelque temps après, le même journal publia que c'était *par erreur* qu'il avait inséré la délibération du conseil royal par laquelle l'abbé Deschizelles était autorisé à ouvrir une pension à Châlons-sur-Saône.

« Nous fîmes remarquer alors l'innovation de la clause ajoutée pour la première fois à l'autorisation d'ouvrir un pensionnat; nous appelâmes aussi l'attention sur cette singulière rectification, dont personne ne pouvait être dupe, il est vrai, mais dont il était difficile de découvrir les motifs.

« Nous avons cherché à recueillir quelques renseignements sur cette affaire et sur la décision qui l'a terminée. Voici la note qui

nous a été remise par la personne qui a bien voulu s'en occuper. Cette note, dont nous avons des raisons suffisantes de croire tous les détails exacts, achève de démontrer combien il est urgent qu'une loi vienne mettre la liberté de l'enseignement et l'existence des maisons d'éducation à l'abri des jalousies d'une mesquine concurrence, des petits intérêts et des petites passions des localités, et des intrigues des bureaux.

« Au commencement de septembre 1838, M. Deschizelles fit auprès du recteur de Dijon les démarches nécessaires, et lui adressa toutes les pièces exigées par la loi à l'appui d'une demande en autorisation pour élever un pensionnat à Châlons-sur-Saône. Par suite du mauvais vouloir et des petites tracasseries du recteur, ces pièces ne furent envoyées au ministère que le 23 octobre. Le conseil royal fut saisi de l'affaire le 4 décembre suivant. Le principal du collége de Châlons, redoutant la concurrence dont il était menacé, faisait tous ses efforts pour la prévenir. Le député de Châlons-sur-Saône, épousant, dans un esprit étroit de localité, les passions et les intérêts du principal, agit avec lui pour s'opposer à la création du nouvel établissement. Malgré son intervention, et nonobstant les notes défavorables du recteur, provoquées par le même motif, le conseil fut d'avis que la demande de M. Deschizelles devait être accueillie, s'il consentait à donner sa démission de premier vicaire de Saint-Pierre. Cette démission, dûment acceptée par M. l'évêque d'Autun, arriva le 10 décembre, et fut jointe au dossier par M. Orfila, rapporteur de l'affaire.

« Le mardi, 13 décembre, le dossier, augmenté de la démission de M. Deschizelles, fut de nouveau soumis au conseil, qui, cette fois, prit une décision portant qu'il y avait lieu à autoriser M. Deschizelles à s'établir à Châlons-sur-Saône en qualité de maître de pension, à condition que ses élèves âgés de plus de dix ans seraient conduits au collége, et que son enseignement ne pourrait s'élever au delà de la quatrième.

« Cette décision fut insérée dans la partie officielle du *Journal général de l'Instruction publique*, et reproduite par le journal de Châlons-sur-Saône, le *Drapeau*, par ordre de M. le recteur de Dijon.

« Cependant, M. le député de Châlons, ayant appris cette décision et sa publication officielle, alla trouver M. de Salvandy, et, le journal à la main, se plaignit du peu de cas qu'on avait fait de son opposition. Le ministre, embarrassé et craignant de donner

un membre de plus à la coalition et d'aliéner un député si constamment et si humblement ministériel, prétexta d'ignorance. Il ne trouva d'autre explication à la publication officielle de la décision, que l'infidélité de quelque commis de bureau gagné par l'archevêque de Paris, qui cependant n'a jamais su un seul mot de toute cette affaire : « Du reste, dit M. de Salvandy, j'y vais mettre ordre. » Cela ne tarda pas : en effet, le 11 janvier suivant, M. le recteur écrivit à M. Deschizelles que sa demande était rejetée.

« Cependant M. Deschizelles demanda à connaître les motifs du refus; on ne lui répondit rien : il réclama le bail de sa maison; on lui renvoya toutes les pièces qu'il avait fournies.

« Enfin le ministère du 15 avril fit place au ministère du 12 mai. M. Deschizelles, voyant arriver au pouvoir le vice-président du conseil royal, M. Villemain, qui avait pris sa défense dans la première discussion, d'où était sortie la première décision, forme de nouvelles espérances....., et néanmoins, après un mois de démarches et de sollicitations, le postulant a été mandé dans les bureaux pour y être informé que M. Villemain, ministre, approuvait et confirmait ce que M. Villemain, membre du conseil et de l'opposition, avait improuvé et combattu. »

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Vie de Mgr. Hyacinthe-Louis de Quélen, *archevêque de Paris, rédigée sur des documents authentiques*, par M. d'Exauvillez. — Nous nous bornerons à annoncer aujourd'hui cet ouvrage d'un de nos collaborateurs, et à dire que cette Vie de M. de Quélen aura toute l'exactitude désirable. Elle formera un gros volume in-8°, orné du portrait fort ressemblant du prélat, et d'un *fac simile* de son écriture, et paraîtra du 25 au 30 de ce mois. — Le prix est, pour les souscripteurs, de 7 fr. pour Paris, et de 8 fr. 25 c. par la poste. Les feuilles leur seront adressées au fur et à mesure de l'impression. On souscrit à la Société de Saint-Nicolas, rue de Sèvres, 39, et à la Direction de la *Revue catholique*. — Nous rendrons compte de cet intéressant volume dans notre prochain numéro.

Le Directeur-Propriétaire, Parent-Desbarres.

LE CATHOLICISME

RÉDUIT A SA PLUS SIMPLE EXPRESSION.

Les Individus, les Ordres, les Peuples catholiques sont, sans contredit, à toutes les époques, et même aujourd'hui, les plus nombreux, les plus éclairés, les plus sages, les plus conséquents dans leur pensée et dans leurs mœurs, les plus bienfaisants, les plus heureux, et même, *par surcroît*, les plus riches, les plus forts, les plus durables, les plus respectés, les plus autorisés, les plus illustres, et les mieux *nommés*, de tous les Individus, de tous les Ordres et de tous les Peuples de l'univers.

Les catholiques sont supérieurs en nombre à tous les ensembles de croyants, dans plusieurs sens et de plusieurs façons. Et d'abord, ils seraient les plus nombreux, quand ils ne seraient que *deux* dans une paroisse, et même dans un diocèse, par la raison toute simple qu'il n'y a, et qu'il ne saurait y avoir de communion (*comme un:* voyez la puissance de noms catholiques!) que la leur, étant seuls d'accord pour croire exclusivement ce que l'Église unique leur enseigne, lorsque tous les autres ont chacun leur foi libre, individuelle, à part. Dans le fait, les catholiques sont nombreux; nous pouvons même dire qu'ils furent toujours innombrables, par rapport aux autres sectes les plus grandes: les *ariens*, les *pélasgiens*, les *mahométans* (véritable secte chrétienne), les *Grecs* de Photius, et enfin les *luthériens* et les *calvinistes*. Nous ne mentionnons pas les jansénistes seulement parce qu'ils sont rares et isolés, mais encore parce qu'ils ont toujours voulu être, ou paraître et se nommer *catholiques*, et qu'ils ont attaqué les protestants avec autant ou plus d'ardeur que les catholiques proprement dits. Les *ariens* et les *pélasgiens*, qui pullulèrent un moment, les uns plutôt dans le Midi et sur les bords de l'Afrique, les autres plutôt dans un angle du Nord, en Angleterre, ont depuis longtemps disparu de la scène, et ont à peine laissé leur nom, devenu scientifique, à quelques philosophes chrétiens anglicans ou hollandais. Les *mahométans*, plus malheureux encore, qui ne se sont déclarés et manifestés que les armes à la main dans un pays (l'Arabie) que l'extrême paganisme avait rendu barbare, et qui ont massacré et presque dévoré tant de millions d'hommes, dans la

partie du monde que les chrétiens purs avaient si magnifiquement et si utilement civilisée, n'en ont peut-être pas gagné un seul à leur foi matérielle et stupide. Les *Grecs*, loin de se multiplier et de prendre des forces, n'ont fait que se décimer et s'affaiblir, se laisser dégrader et se dégrader eux-mêmes à la faveur des enfants de Mahomet, dont ils ne forment guère qu'une sorte de détachement, sous le nom de *Russes*, véritables *musulmans de la chrétienté*. Les Anglais, qui représentent la réforme plus énergiquement et plus prosélytiquement que les Allemands, peuvent en être considérés comme les Machiavels. Eux aussi, ils ne prêchent guère leur religion, toute d'égoïsme et d'argent: ils l'imposent; tous les voyageurs, et jusqu'aux leurs, les rapports eux-mêmes de leurs sociétés bibliques font foi de leur impuissance, et de l'omnipotence des missionnaires catholiques à se faire de vrais prosélytes. Les *luthériens* d'Allemagne et le petit nombre des *calvinistes* de France, les *protestants* enfin, jadis si hostiles et si guerroyants, sont devenus, la majorité plus modérée, la minorité plus *indifférente;* quelques-uns plus philosophes, le reste plus disposé au catholicisme que jamais. Quant aux *philosophes* proprement dits, depuis Voltaire et Rousseau jusqu'à Destutt de Tracy ou M. de Senancour, on les compte rares au milieu des savants de toute nature et de la foule de tous pays, de la foule qui est ou qui serait *catholique*, si elle était quelque chose.

En somme, « le christianisme, c'est-à-dire le catholicisme, dès le second siècle surpassait en étendue l'empire romain, » dit M. de La Mennais, au tome IV de son *Essai sur l'indifférence*; et il avait dit au chapitre VIe : « *Avant la réformation*, pas un sectaire n'attaqua directement l'autorité de l'Église, *pas un ne lui contesta le droit de juger de la foi*, *et ne révoqua en doute* l'infaillibilité de ses décisions. Ils incidentèrent sur la forme des jugements; ils nièrent que les conciles qui les condamnaient fussent de vrais et de légitimes conciles, qu'on y eût observé les règles indispensables; mais jamais aucun d'eux ne murmura, même à voix basse, le mot fatal d'indépendance, tant était vive encore la terreur qu'inspiraient ces foudroyantes paroles! « *S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit comme un païen et un publicain.* » (*Matth.*, 18, 17.)—Avant la réforme, c'est-à-dire pendant près de quinze cents ans, le catholicisme était dominant, exclusif, universel, et les rois comme Charlemagne, ou les monarchies comme l'Es-

pagne, ne faisaient ce catholicisme dominant, exclusif et universel, que parce qu'il l'était préalablement. Les sectaires étaient toujours le petit nombre, les hommes isolés, les singuliers; et ils rendaient encore hommage à la vérité en se voilant ou en se niant, ce qui était une lâcheté : « *Ne mundus audiat, nec Ecclesia sciat,* » dit l'un des grands maîtres du catholicisme, Vincent de Lérins.

Considérés sous un autre point de vue, les catholiques sont encore, toutes choses d'ailleurs égales, les plus nombreux de toutes les sortes de croyants, parce qu'on trouve, dès le commencement du christianisme, et à plus forte raison dans les siècles suivants, des catholiques en plus ou moins grand nombre dans tous les lieux et au sein de tous les peuples du monde. Ce sont les citoyens de l'univers et les *cosmopolites* par excellence. Les uns n'ont pas plutôt *secoué la poussière de leurs pieds* sur une plage inhospitalière, que d'autres reviennent la ramasser; et lorsqu'ils obtiennent le martyre, leur sang est une semence féconde de catholiques nouveaux. Le fait de cette universalité nouvelle du catholicisme est plus vrai que jamais dans les siècles derniers, depuis que les quatre coins du monde se sont vus rapprochés, et presque identifiés par la navigation, sous les auspices des nations les plus catholiques de la chrétienté, les Espagnols et les Portugais, par le fait de navigateurs, de capitaines et de gouverneurs, tels que Colomb, Vespuce, Magellan, Vasco de Gama, Sébastien Cano, Fernand de Lucques, Pizarre, Fernand Cortès, qui semblaient être aux ordres des missionnaires dominicains ou jésuites. On trouve en tout temps, en tout lieu, au moins quelques prêtres catholiques : il y a de grandes sectes, les musulmans, par exemple, qui n'ont jamais pénétré à deux pas seulement de leurs capitales, comme si Dieu leur eût dit, ainsi qu'à la mer : *Usque hùc venies !* On peut en dire autant de la secte schismatique grecque ou russe, et même de la réforme proprement dite et du jansénisme : la première trouve la Pologne froide ou plutôt colère; la seconde n'a jamais pénétré en Espagne, en Portugal et dans l'Amérique méridionale, ni même en Piémont, qui est aux portes de Genève; et ce dernier, qui s'est toujours borné à quelques *enclos* des *champs* ou de *villes*, n'est peut-être pas même connu scientifiquement dans trois parties du monde général.

Troisième sorte d'universalité du catholicisme : son existence,

sa présence, et, si on peut le dire, sa *prise*, sa surprise *en flagrant délit*, dans le cœur de toutes les autres communions chrétiennes, de toutes les *théologies*, de toutes les *confessions de foi*, de toutes les *philosophies*, et même de toutes les vies et de toutes les actions des dissidents célèbres, dont les plus habiles se sont faits catholiques tous.....

Comme les catholiques sont les plus nombreux de tous les hommes religieux, ils sont aussi les plus éclairés et les plus sages. Pour démontrer ceci, il suffira de faire sentir; et pour faire sentir, ce ne sont pas des détails, mais des types qu'il faut. Ce qui est vrai d'une seule personne ou d'une seule société catholique le sera de *toutes*. Or, connaît-on avant Jésus-Christ quelques génies plus magnifiques que Moïse, David, Isaïe? En connaît-on au temps de Jésus-Christ quelques-uns plus magnifiques que saint Pierre, saint Paul, saint Jean? En connaît-on depuis Jésus-Christ quelques-uns plus magnifiques, dans le gouvernement supérieur, que saint Léon, saint Grégoire, Grégoire VII? dans le gouvernement secondaire, que Constantin, Charlemagne, Charles-Quint? dans l'organisation des sciences, qu'Origène, saint Basile, saint Thomas d'Aquin? dans les prodiges de la vertu retirée, que saint Benoît, saint Bruno, saint Dominique? dans ceux de la vertu publique, que saint Bernard? dans ceux du courage public, que saint Irénée, sait Athanase, saint Thomas de Cantorbéry? dans ceux de la charité, que saint François Xavier, saint Jean-de-Dieu, saint Vincent de Paul? dans l'épiscopat, que Charles Borromée, François de Sales, Belsunce? dans la connaissance du cœur humain, que saint Chrysostôme, Bourdaloue, Bossuet? dans celle de la logique, que Bellarmin, du Perron, Bergier? dans celle de l'histoire, que Pétau, Huet, Muratori? dans celle de la nature, que Copernic, Keppler, Pascal? dans celle du globe, que Christophe Colomb, Vasco de Gama, Fernand Cortès? dans la guerre, que Turenne, Condé et le prince Eugène? dans le ministère, que d'Amboise, Ximénès, Richelieu? dans la morale et la jurisprudence, que Harlay, Domat, Lamoignon? dans la poésie, que le Dante, le Tasse, Corneille et Racine? dans les arts, que Michel-Ange, Raphaël, Canova, Durante, Mozart, Haydn, etc.? — Sait-on, dans l'univers, un nom plus grand, plus aimable, et, si nous osons le dire, plus magique, plus sacré, dans l'esprit, dans le cœur, et même dans les actes de tous les hommes, quelles que

soient d'ailleurs leur foi ou leurs opinions, que le nom de *Marie.* — Les plus remarquables noms *protestants*, à toutes les époques, ne sont guère que des noms singuliers, fameux ou équivoques (il y en a d'effroyables) : *Judas* Iscariote, véritable représentant des Juifs déicides; *Juda* Kakkadosch (*le saint*), le premier théologien de la nouvelle école judaïque; Celse, Porphyre, etc.; Manès, etc.; Arius, etc.; Mahomet, Photius, Wiclef, Luther, Calvin, etc.; les Socins, etc.; Brunus, Vanini, etc.; Spinosa, Bayle, etc., et les Collins, et les Tindal, et les antipapes, et les apostats, les pires de tous les protestants.

Les catholiques sont aussi, entre tous les hommes religieux, les plus conséquents et les plus sages dans leur doctrine et dans leurs mœurs. Ils ont à la fois des *mystères* et des *miracles* raisonnables et même raisonnés, parce que, sans ces mystères et sans ces miracles, et le monde et la science ne seraient plus que mystères et miracles extravagants, et qu'ici, en excluant le prodige, on le ramène toujours plus grand, et surtout pire. Aucune croyance au monde n'a été sans mystères, et le monde a *cru* toujours : les philosophes eux-mêmes ont cru, seulement d'une façon singulière; les catholiques ont fait comme tous les hommes, comme tout le monde. La seule foi qu'ils aient eue et qu'ils auront à jamais seuls, c'est la foi à une Église, et, en dernière analyse, à un homme *unique*, souverain pontife dans le gouvernement général, directeur et confesseur dans la conduite privée. Ils les croient *infaillibles*, non dans leurs rapports avec Dieu, mais dans leurs rapports avec leurs subordonnés; et cette foi, qui semble si singulière et si déraisonnable dans l'Église, est une affaire de bon sens et de sens commun dans le monde, où toutes les décisions finissent, tôt ou tard, par avoir *force de chose jugée.....*, et cela sous peine d'anarchie, de révolte et de morts perpétuelles. — La vérité des catholiques, et par conséquent leur autorité, sont *intolérantes*, par la même raison, toute simple, que l'erreur elle-même ou la vérité et l'autorité des dissidents sont elles-mêmes intolérantes; la vérité étant une est nécessairement absolue, exclusive, absorbante. Seulement, elle se concilie essentiellement avec la charité pour laquelle elle est faite, et elle a soin d'aimer les personnes en détestant leurs erreurs et leurs fautes. Lorsqu'elle permet (elle ne l'exerce jamais) la justice humaine, ce n'est jamais que lorsque l'ordre public ou social l'a demandée préalablement. — Les catholiques

enfin ne diffèrent pas plus des dissidents pour les devoirs que pour le dogme ou l'autorité. Ils admettent pour Dieu un culte, le plus souvent moins riche et moins solennel que celui que le monde se rend à lui-même. Ils n'ignorent pas sans doute que le libérateur du ciel et de la terre n'en a nul besoin; mais ce qu'ils savent, à n'en pas plus douter que de leur existence, c'est qu'ils en ont besoin eux-mêmes, pour les réunir, isolés et égoïstes qu'ils sont, pour leur rappeler perpétuellement les dogmes et les devoirs qu'ils ont tant de mauvaises raisons d'oublier. Ils adoptent le devoir de la Cène et de la manducation divine, par le motif, décisif et fondamental, que, s'il y a *un moyen* au monde de les arrêter devant le vice, et en particulier devant l'amour de soi et la haine des autres, c'est la *présence réelle* du Dieu qui les interdit dans l'âme même du fidèle. Ils adoptent enfin le devoir de la confession, parce qu'ils savent que le *repentir* que J.-J. Rousseau croit lui-même plus beau que l'innocence, que le repentir, disons-nous, qui ne se manifeste pas, est une première chimère. Ils adoptent la confession de l'homme à l'homme comme seule réelle, parce qu'ils savent que la confession de l'homme à Dieu est une seconde chimère : « Celui qui *ne craint pas* son prochain qu'il voit, dit saint Jean (Ire *Épit.*, ch. IV), comment *craindra*-t-il Dieu, qu'il ne voit pas? » Ici, comme en tout, les fidèles sont conséquents; tous les genres de dissidents sont, comme les misanthropes, *des honnêtes gens qui n'ont pas bien cherché.*

Les catholiques sont les plus heureux de tous les hommes religieux : cela se sent, comme les très-grandes vérités, plus que cela ne se peut dire, et se dit plus que cela ne peut se prouver. Il est assez probable, en effet, qu'à Genève, François de Sales passa sa vie avec plus de joies intérieures ou extérieures que Calvin; et que la mort si tragique de saint Thomas de Cantorbéry n'eut pas tant d'effroi que la mort de Henri VIII dans son lit.

Les catholiques sont même, comme nous l'avons annoncé, les plus riches. Cela est vrai en général, et en particulier; cela l'est aussi à la fois hypothétiquement et en réalité. La propriété est le prix du travail et de la justice, deux qualités dont le catholicisme fait des devoirs sacrés, auxquelles il procure plus de motifs que toute autre religion. Si les fidèles sont assez souvent moins propriétaires ou plus pauvres que les infidèles, c'est

qu'ils dédaignent de l'être, ou qu'ils se plaisent à cesser de l'être. Alors même qu'ils croient ne céder qu'à un esprit ou à un *laisser-aller* de profusion, ils font une profession de foi, seulement éloignée, de désintéressement, et peut-être de charité chrétienne. Et, en définitive, on voit encore aujourd'hui, dans toutes les sociétés de l'Europe, la plus grande propriété, et jusqu'aux royaumes, appartenir aux anciennes familles, la plupart religieuses et même catholiques. Admirons la savante théorie du monde, où tous les éléments sont faits l'un pour l'autre, où la religion appelle la propriété, et la propriété appelle la religion à son tour. La *recherche* de la fortune, qui a rarement le privilége de supposer ou de rendre bons les hommes, est suivie de la *possesion* de la fortune, qui produit souvent ce résultat. Toutes choses d'ailleurs égales, le riche, et même l'homme aisé, est meilleur que le pauvre; et, en tous cas, ses enfants deviennent meilleurs, par la raison toute simple qu'il leur donne une meilleure éducation. La pauvreté n'est profitable que lorsqu'elle est *volontaire* ou acceptée, ce qui n'arrive presque jamais.

Les catholiques modèles, les saints, et même les prêtres, les religieux et les religieuses, sont encore, toutes choses égales, toujours les plus forts et les plus susceptibles de longévité. Les plus grands observateurs, les physiologistes les plus habiles, Sennert, Boerhaave, Morgagni, Haller, Zimmermann (*Traité de la solitude*), et même Galien. Salomon Gesner, Brown, Tronchin, Louis, Bichat, Cabanis, ont tous remarqué et constaté ce fait immense et consolant; ils ont fait mieux, ils l'ont justifié.

Les catholiques sont les plus respectés, les plus autorisés, les plus susceptibles d'illustration, et les plus illustres en effet, de tous les hommes. Ce point est éclatant de vérité. L'histoire, en général, a beau nier, a beau affirmer, a beau mentir, partout et toujours elle n'offre rien, et nous ne reconnaissons involontairement rien de plus grand (nous pourrions même dire rien de grand dans le gouvernement), que Charlemagne, où la grandeur est comme dans sa source, et saint Louis, saint Léon et saint Grégoire, saint Benoît et saint Dominique; rien de plus magnifique dans le génie et dans les hautes sciences que saint Basile et saint Thomas d'Aquin; rien de plus beau dans les sciences moyennes que Copernic et Keppler; rien de plus brillant dans les petites que Michel-Ange et Raphaël, le Tasse et Corneille.

Les catholiques enfin sont, entre tous les croyants, les mieux *nommés* et les mieux *nommants* (les *noms* sont des puissances, aux yeux des philosophes profonds et même des grammairiens habiles). « Les pères, dit le cardinal du Perron, ne se contentent pas du seul nom d'*orthodoxe*, qui est bon pour l'exclusion des hérétiques, mais ne suffit pas pour celle des schismatiques; et pour cela ils recourent au nom de *catholiques*, qui contient l'une et l'autre distinction. »

Les noms des catholiques sont aussi les plus beaux noms du monde; ils sont éblouissants, et font véritablement pâlir tous les autres. Tels sont les noms de *Pierre* (anagramme de la première chose du monde : la *prière*); de *prêtre*, de *pape*, de *cardinal*, d'*évêque*, et même de *curés* (de *cura*, avoir soin de son troupeau), de *chrétiens*, de *fidèles*, tous noms devenus classiques dans tous les siècles et dans tous les lieux, et dont la puissance est telle, qu'après les avoir prononcés on croit avoir *tout dit!* Supprimez ces noms sacrés, vous n'avez plus que des mots : *Arius*, *Mahomet*, *Photius*, *Luther*, *Calvin*, *Jansénius*, *Saint-Simon*, *Châtel ; ministre, pasteur, christ, protestants;* au bout, ou après quoi, *le néant*, peut-être! Cependant écoutons l'un d'eux, le dernier venu, Saint-Simon, reconnaissant et proclamant la prééminence du catholicisme, jusque dans le livre où il voulait le renouveler, *Le nouveau christianisme :* « Nous ferons facilement ressortir la preuve que toutes les religions prétendues chrétiennes qui se professent aujourd'hui *ne sont que des hérésies*, c'est-à-dire qu'elles ne tendent pas directement à l'amélioration la plus rapide possible du bien-être de la classe la plus pauvre, ce qui est le but unique du christianisme. L'association catholique, apostolique et romaine est *la plus nombreuse* de toutes les associations religieuses européennes et américaines; elle possède encore *plusieurs grands avantages* sur toutes les autres sectes auxquelles sont attachés les habitants de ces deux continents. Elle a succédé immédiatement à l'association chrétienne, ce qui lui donne un certain *vernis* d'orthodoxie. Son clergé a hérité d'une grande partie des richesses que le clergé chrétien avait conquises dans les nombreuses victoires qu'il remporta pendant quinze siècles en combattant pour le christianisme par l'aristocratie des talents contre l'aristocratie de la naissance, et en faisant valoir la suprématie religieuse des hommes pacifiques sur les militaires. Les chefs de l'Église ca-

tholique ont conservé la souveraineté de la ville qui depuis plus de vingt siècles a constamment dominé le monde, d'abord par la force des armes, ensuite par la toute-puissance de la morale divine. L'association catholique, apostolique et romaine est *incontestablement* encore *très-puissante*, quoiqu'elle soit considérablement déchue depuis le pontificat de Léon X, qui a été son fondateur. »

Comme les catholiques sont individuellement les plus nombreux, les plus éclairés, les plus sages, les plus vertueux, les plus conséquents, les plus heureux, les plus riches, les plus forts et les plus célèbres de toutes les communions religieuses, les ordres et les sociétés catholiques ont, et visiblement, tous ces grands caractères et tous ces grands priviléges. On ne connaît rien, on ne conçoit même rien de supérieur aux ordres successifs ou simultanés des anciens bénédictins, des chartreux, des franciscains, des dominicains, des jésuites, des carmélites, des lazaristes, des sœurs de la charité, des missionnaires français et étrangers, des frères de la doctrine chrétienne. Les ordres secondaires, ou moins universels, sont sans égaux : les camaldules, les minimes, les barnabites, les théatins, les ursulines, les écoles pies, les sulpiciens, les eudistes, etc. Les ordres de Malte et de la Toison d'Or ont fait des prodiges, et obtenu une illustration que les plus grandes armées, et même les plus grands peuples n'ont pas faits ou mérités. Qu'est-ce que tous les protestants de toutes les époques et de tous les pays ont à opposer à ces puissances? Quelques *sociétés bibliques*, c'est-à-dire quelques froids sermons, ou quelques traités plus froids encore. — Les plus grandes, les plus puissantes, les plus riches, et même les plus durables monarchies que l'univers ait vues depuis le christianisme sont les monarchies catholiques de Constantin, de Charlemagne, de Charles-Quint; les plus beaux siècles, celui du pape Léon X et de Louis le Grand, où les cardinaux et les évêques tenaient le sceptre de la littérature et des affaires; les plus beaux règnes, celui de Sixte-Quint, en Italie; de Ferdinand et d'Isabelle, en Espagne; d'Emmanuel *le Grand*, en Portugal; d'Amédée IX, en Savoie; de Casimir *le Grand*, en Pologne; de Marie-Thérèse, en Autriche; des Maximilien, en Bavière; d'Henri VII, en Angleterre; la plus belle association de l'univers, et la seule *république* possible, celle des jésuites du Paraguay.

Comme les catholiques sont dotés de toutes les belles qualités, comme ils ont tous les nobles caractères, et tous les riches apanages de la vérité, de la bienfaisance et de la grandeur, ils en ont aussi la priorité. Ils ont précédé toutes les communions, et sont les premiers en date. Et, ce que l'énergique et ironique Tertullien développait si laconiquement dans son beau traité *Des prescriptions*, ce que saint Vincent de Lérins redisait, en d'autres termes, dans son célèbre *Commonnitoire*, nous pouvons le répéter à mille fois plus de titres encore : « La vérité attendait quelques marcionites et quelques valentiniens pour être délivrée ! Avant ce temps, on prêchait en vain, on croyait en vain; tant de milliers de milliers étaient mal baptisés, tant d'œuvres de foi mal faites, tant de prodiges mal opérés, tant de dons surnaturels mal conférés, tant de sacerdoces et de ministères mal exercés, tant de martyrs enfin mal couronnés ! »

On a remarqué, et on leur a opposé, nous le savons, les erreurs, les crimes, de quelques-uns de leurs pontifes, de leurs évêques, de leurs prêtres, de leurs rois, de leurs ministres, de leurs fidèles, sans penser que ce sont là ou des inconséquences qui sont le propre de la liberté nécessaire à l'homme pour avoir le droit et le mérite de la vertu, ou des apostasies qui sont le fait du protestantisme, et qu'on ne peut sans dérision imputer qu'à lui. Un apostat est, en vérité, le plus conséquent et le plus déterminé des réformés ou des réformateurs. En somme, et toutes les questions des deux principes qui se disputent l'intelligence et le monde se réduisent, en dernière analyse, à cette dernière observation : la vérité et la vertu sont le propre du catholicisme; l'erreur et le désordre, le propre de l'hérésie. On remarque davantage l'erreur et le vice du premier ; la vérité et la vertu de la seconde.

Dans un autre article, nous réduirons aussi le calvinisme et le luthéranisme à leur plus simple expression.

A. Madrolle.

MISSIONS CATHOLIQUES ET MISSIONS PROTESTANTES DU NOUVEAU MONDE.

(2e Article [1]).

Tout le monde connaît les anciens missionnaires catholiques, puisque tout le monde a lu le *Génie du christianisme*. « Ce sont eux, dit M. de Chateaubriand, qui ont écrit les annales élégantes de nos colonies. Quelle excellente histoire que celle des Antilles par le père du Tertre, ou celle de la Nouvelle-France par Charlevoix ! Les ouvrages de ces hommes pieux sont pleins de toutes sortes de sciences : dissertations savantes, peintures de mœurs, plans d'améliorations pour nos établissements, objets utiles, réflexions morales, aventures intéressantes, tout s'y trouve. L'histoire d'un acacia ou d'un saule de la Chine s'y mêle à celle d'un grand empereur réduit à se poignarder, et le récit de la conversion d'un paria à un traité sur les mathématiques des Brames. Le style de ces relations, quelquefois sublime, est souvent admirable. » Chez les nouveaux missionnaires, on retrouve la même simplicité, le même courage, et souvent la même éloquence.

« J'ai vu les quatre parties du monde, dit l'un d'eux : l'Europe, que j'ai quittée, l'Amérique près de Rio, où les vents nous poussèrent, l'Afrique au Cap, et l'Asie, où je suis et où je dois mourir. » Aucune fatigue, aucun péril n'arrête les missionnaires catholiques qu'on retrouve même chez les naturels de la Nouvelle-Zélande. Quant aux tribus de l'île de Van-Diémen, elles sont presque éteintes. Il y a quelques années, il y restait, dit un témoin oculaire, environ cent cinquante habitants qu'on a transférés dans une île du détroit de Bass, où ils sont entretenus aux frais du gouvernement. Ainsi, triste et dernière preuve de l'action destructive de la race anglaise sur ces malheureux enfants de la nature, l'extermination presque complète de cette race d'hommes a été l'ouvrage de vingts ans à peine !

Observons maintenant, toujours uniquement sous le rapport politique, l'influence du catholicisme sur le nouveau monde. Les premiers pas des Espagnols en Amérique furent signalés

---

[1] Voir page 171.

par d'horribles cruautés. Les avides et féroces aventuriers qui s'élancèrent les premiers sur les traces de Cristophe Colomb rappellent et surpassent peut-être tous les excès des autres conquérants. Mais à ces soldats gorgés d'or et de sang succèdent bientôt des hommes vraiment chrétiens. Dès l'année 1502, Las Casas, le sublime défenseur des Indiens, avait commencé son œuvre. En 1503, les dominicains envoient quelques-uns de leurs religieux dans les Indes orientales. Un peu plus tard, ils fondèrent leurs premiers couvents à Saint-Domingue et au Mexique. En 1537, sur la demande des évêques espagnols, Paul III déclare que les Indiens doivent jouir désormais des mêmes droits que les hommes libres. Depuis cette époque, les missionnaires catholiques ne cessent plus d'aborder sur tous les points du nouveau monde soumis à la domination espagnole. Si l'on voulait juger de leur activité, de leur patience et de leurs efforts par un dernier exemple, la récapitulation des établissements fondés par le seul ordre des Franciscains dans la haute Californie, depuis 1796 jusqu'en 1823, semblerait incroyable : aussi voyez quelle union finit par s'établir entre les deux races! C'est qu'il y avait là quelques rapports et quelque sympathie entre ces enfants du soleil qui se retrouvaient à l'autre bout du monde. Les Espagnols consolèrent les Indiens de la ruine des temples et des idoles, par les pompes et les magnificences de l'Église catholique. Les édifices somptueux des Espagnols, leurs couvents, leurs cathédrales étincelantes d'or et de pierreries, leurs courses de taureaux, leur vie d'indolence et de loisir, transportées sous le plus beau ciel et le plus heureux climat de l'univers, tout cela semblait inventé pour les habitants du Mexique et du Pérou. Les couvents s'introduisirent également sans peine dans ces contrées si favorables à la vie contemplative. Ce pays semblait en quelque sorte prédestiné à passer et à demeurer éternellement sous les lois des sujets de S. M. C. Le soleil, qui ne se couchait jamais dans ses vastes États, rencontrait partout le même spectacle; ici et là mêmes habitudes, mêmes mœurs. La noblesse de Madrid et l'aristocratie de Mexico se promenaient aux mêmes heures dans ces carosses solennels dont la même étiquette leur défendait de descendre. A l'autre extrémité de l'échelle sociale, les pâtres de la Castille et de Buenos-Ayres, également ennemis des travaux pénibles de l'agriculture, chassaient devant eux d'immenses troupeaux de

mérinos, tandis que les autres, faisant leur service à cheval, comme de véritables hidalgos, gardaient un nombre immense de brebis, douze millions de vaches et trois millions de chevaux, sans compter ceux qui échappent à leurs maîtres; car le bétail et les pasteurs eux-mêmes deviennent quelquefois complétement sauvages dans ces savanes incommensurables, où un pâturage de quatre à cinq lieues carrées passe pour une propriété ordinaire. Pour compléter la ressemblance, les Indiens, sobres comme les Espagnols, sont accoutumés à vivre de peu dans un pays qui produit tout, et dont le sol, disposé par étages, réunit toutes les richesses que se partagent les autres peuples de la terre, jusqu'au sommet glacé des Andes qui renferme les métaux les plus précieux.

La nature semble avoir voulu donner à l'ancien monde un dernier avertissement, et lui signifier plus clairement encore que l'industrie européenne trouverait peu de consommateurs et peu de moyens d'échange dans un pays dont le sol est généralement montueux et inégal, et dont tous les transports se font à dos de mulets. En effet, la hauteur du plateau mexicain l'isole en quelque sorte du littoral, et les vallées profondes du Pérou et de la Colombie empêchent d'y voyager autrement qu'à cheval. L'expérience a prouvé, du reste, que les nègres et les Européens ne pouvaient ni résister à l'air froid et humide, ni se soutenir avec les aliments insuffisants des régions élevées et incultes où se trouvent les mines péruviennes. Les produits végétaux des vastes contrées soumises au Portugal resteront également frappées d'interdit jusqu'à l'époque, probablement encore bien éloignée, où les Portugais et les Espagnols, ces deux peuples ennemis, consentiront à partager la navigation de la rivière du Parana et de l'Amazone. Telles sont les contrées où l'Espagne et le Portugal avaient soumis à leur empire, du Mexique au Paraguay, douze millions d'habitants, que ces deux peuples semblaient vouloir isoler du reste du monde, jusqu'au jour où toutes les tribus sauvages de l'Amérique seraient converties au christianisme. En effet, ce sont les missionnaires qui soumirent aux Espagnols le vaste pays de Maynas, limitrophe de la Pampa del Sacramento, et compris aujourd'hui dans la Colombie. Dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, des missions florissantes furent établies sur les bords de la rivière Manoa. Leur destruction entraîna la révolte des tribus indiennes du voi-

sinage. Ce sont encore les missionnaires du séminaire d'Ocapa qui, dans ces derniers temps, ont rétabli des communications pacifiques avec ces peuplades, tandis que les célèbres missions des jésuites languissent depuis le bannissement de leurs fondateurs.

« Le régime des fameuses missions du Paraguay, dit Malte-Brun, offrait la seule transition possible de l'état barbare où étaient les Indiens, à une civilisation plus parfaite; elle faisait le bonheur de ces hommes qui, semblables à des enfants, étaient incapables de se gouverner eux-mêmes. Les Indiens des missions étaient des peuples libres, qui s'étaient mis sous la protection du roi d'Espagne; ils payaient un tribut annuel d'une piastre par tête. Obligés de joindre les armées espagnoles en cas de guerre, ils rendirent de grands services à l'Espagne dans la guerre contre les Portugais. En dépit de conventions aussi sacrées, les despotes libéraux de l'Europe ne se firent aucun scrupule de traiter ces peuples chrétiens comme un troupeau de bestiaux : en 1757, une partie du territoire des missions fut cédée au Portugal. Les Indiens résistèrent à cet ordre qui les livrait à leurs ennemis, et furent massacrés. En 1767, les jésuites furent chassés de l'Amérique. La population de ces provinces, qui, lors de l'expulsion des jésuites, s'élevait au moins à 92,000 âmes, était réduite de plus de moitié. Si, depuis cette époque, les Indiens ont continué de se civiliser, que faut-il voir dans ces faits sinon les rejetons du magnifique arbre qu'une politique aveugle arracha, mais ne put entièrement déraciner ? »

Ainsi la civilisation marche et s'arrête toujours en Amérique avec les missionnaires catholiques. Qu'on fasse la comparaison de leurs travaux, de leur esprit et de leurs succès, avec les travaux, l'esprit et les succès tout mercantiles des missionnaires protestants, et qu'on dise si la religion catholique n'est pas la plus favorable au bonheur spirituel, et à la fois au bonheur temporel des peuples.

J.

LA CHARITÉ CATHOLIQUE.

L'antiquité connaissait les rapports de parenté, d'intérêt et de nationalité; mais la charité lui était absolument inconnue : elle ne savait pas même le nom de cette vertu qui rend frères les hommes de tous les pays, les sauvages et l'homme civilisé. Chez les païens, un homme ne se liait avec un autre qu'à cause de l'intérêt qu'il espérait de ce rapprochement : cette espérance déçue, toute relation cessait entre eux. Les sages mêmes enseignaient qu'il suffisait à chacun de ses propres affaires sans s'embarrasser de celles d'autrui, et que l'essentiel, pour vivre heureux, c'était la tranquillité, dont il était impossible de jouir si des soins étrangers venaient nous préoccuper. Ces vues, ces pratiques égoïstes, étaient suivies dans le gouvernement de la famille et de la société. La femme, traitée avec la plus grande inhumanité, après avoir servi aux affreux plaisirs d'un maître dur et voluptueux, se voyait dépouillée de sa dignité d'épouse, de son caractère de mère; les pères se déchargeaient d'une famille trop nombreuse en exposant leurs enfants, en les vendant ou en faisant périr ceux qui étaient les plus faibles; les maîtres ne tenaient à leurs esclaves qu'en raison de leur force physique et du genre de service qu'ils pouvaient en retirer. Les gouvernements ne se conservaient qu'en s'appuyant sur l'esclavage, ce qui n'empêchait pas qu'ils ne fussent travaillés par des révolutions continuelles; des guerres d'extermination tenaient les nations incessamment armées les unes contre les autres. Les sombres et affligeants tableaux que déroule sous nos yeux l'histoire des sociétés païennes ne consistent pas seulement dans des faits individuels, dans des exceptions, mais ils forment la règle générale, et composent les traits caractéristiques du paganisme sous ses riantes allégories; avec ses fêtes corruptrices il avait effacé la bonté du cœur de l'homme. Les institutions païennes semblaient écrites avec du sang; elles n'avaient qu'un seul but; l'asservissement de la multitude au profit de quelques hommes riches et puissants. Mais on vit enfin paraître le libérateur attendu depuis tant de siècles. Le Fils de Dieu, la vérité éternelle, en se faisant homme, renouvela la face de la terre : il inonda de lumières l'esprit de l'homme, il remplit son cœur de mansuétude. Depuis son incarnation jusqu'à sa mort, Jésus-

Christ ne se proposa que la gloire de Dieu et le salut de l'homme. C'est pour nous rétablir dans l'état primitif d'où le péché nous a fait tomber qu'il s'est revêtu d'une chair semblable à la nôtre, et s'est chargé de l'expiation de nos péchés. Avec quelle attention, avec quel zèle, il nous recommande d'aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme, de toutes nos forces, et notre prochain comme nous-même! Il vivifie ses enseignements par son exemple : s'il parle, s'il agit, ce n'est que pour faire la volonté de Dieu, que par amour pour lui. Dans ses discours, dans ses actions, il est également inspiré par son amour pour l'homme, par le désir de le rendre heureux. Comme il compâtit à toutes nos infortunes! Il pleure avec la veuve de Naïm, il se trouble avec les sœurs de Lazare, il a pitié d'un malade sur les bords de la piscine, il verse des larmes sur les malheurs de Jérusalem, il embrasse le disciple qui le trahit, il porte des regards de miséricorde sur Pierre qui le renie, il éclaire les aveugles, il redresse les boiteux, il rend l'ouïe aux sourds, il donne la santé aux malades, il nourrit ceux qui ont faim, il rappelle la brebis égarée au bercail du père de famille; sur la croix, il prie pour ses bourreaux : il ne veut pas que ses exemples soient perdus, il nous prescrit de marcher sur ses traces. Comme il nous a aimés, il nous fait un devoir de nous aimer les uns les autres. Il faut que nous ne fassions qu'un avec lui, comme il ne fait qu'un avec son Père. L'amour de Dieu et de l'homme, telle est la grande loi des chrétiens : c'est dans sa pratique que consiste la charité.

Toutefois, l'homme n'aurait pu s'élever à une si sublime perfection, si Jésus-Christ, touché de sa faiblesse, n'avait mis le comble à ses grâces par l'effet des divins sacrements. La confession purifie l'homme de toute préoccupation terrestre, de toute pensée charnelle: la confirmation le soutient au milieu des combats que le monde et les passions lui livrent; dans l'eucharistie, le Sauveur a élevé l'homme jusqu'à la divinité, en le nourrissant de sa propre substance, en ne faisant qu'un avec lui, en sorte que nous sommes tous les corps de Jésus-Christ et les membres les uns des autres. Ainsi éclairés et fortifiés par les sacrements divins dont l'Eglise est l'unique dépositaire, le chrétien est rempli d'un merveilleux amour de Dieu et de l'homme; il rapporte à Dieu tous les dons de l'esprit et du corps, la bonté, la justice, le génie, la beauté; il ne se glorifie de rien, car il sait que de lui-même il n'est rien, et qu'il n'a en lui aucun bien qu'il ne tienne

de Dieu. Créé et racheté par Dieu, que de puissants motifs d'amour et de reconnaissance ne trouve-t-il pas pour Dieu dans son cœur! Aussi rien ne peut le détacher de lui, ni la persécution, ni l'échafaud, ni les prospérités, ni l'adversité, ni ses parents, ni ses amis. Si la fragilité humaine le fait tomber quelquefois, il se relève aussitôt, et s'étudie sans cesse à faire ce qui peut lui être le plus agréable. Il s'applique à consacrer toutes ses facultés à son service; jour et nuit il médite sur ses œuvres; il désire avec ardeur de voir le moment où il jouira de lui, comme un cerf altéré soupire après les eaux qui étancheront sa soif.

Aimant Dieu, ce pieux chrétien aime aussi ses semblables, car il sait qu'ils sont, comme lui, les enfants de Dieu, les frères de Jésus-Christ: aussi, s'il leur fait du bien, c'est sans attendre de récompense de leur part. Si, en échange de ses bienfaits, ils lui font du mal, il ne se repent pas du bien qu'il leur a fait, et il est encore disposé à leur en faire. Qui n'admirerait la charité chrétienne : elle est douce, patiente, résignée; au milieu des plus grandes épreuves elle ne murmure pas. Elle bénit toujours le Seigneur; elle ne voit que lui dans tout ce qu'elle fait, dans tout ce qu'elle se propose. Chaque homme est son prochain : elle s'afflige avec ceux qui sont dans les larmes; elle se réjouit avec ceux qui sont dans la joie. Elle ne médit jamais; elle ne se compte pour rien, elle ne recule devant aucun sacrifice. Tandis qu'elle couvre ceux qui sont nus, et qu'elle nourrit ceux qui sont affamés, elle souffre la faim, le froid, la chaleur, toutes les rigueurs des saisons. S'agit-il de sauver des âmes? elle renonce à ses parents, à ses amis, à sa patrie; elle va dans les pays les plus lointains, chez les peuples les plus sauvages; elle suit les chemins les plus périlleux, elle brave les tempêtes, les orages, les eaux de la mer; elle consume rapidement sa vie sur les plus hautes montagnes, au milieu des glaces et des neiges; elle se jette dans le foyer le plus actif de la contagion, elle descend dans les cachots, et conduisant les coupables à la mort, elle leur ouvre les portes du ciel. On la voit souvent chargée de fers, et, victime héroïque de l'ingratitude des hommes, elle est traînée ignominieusement au supplice, et cependant il ne s'élève dans son cœur que de tendres et de pieux sentiments; ses lèvres ne laissent échapper que des paroles de pardon et d'amour pour ses bourreaux : elle prie pour eux, elle se trouve heureuse au

milieu des plus cruels supplices, parce que son sang fera germer de nouveaux enfants de Dieu.

Mais ce ne sont encore là que de faibles traits de la charité catholique. Que n'aurions-nous pas à dire de son heureuse influence sur les institutions sociales! elle a rendu à la femme ses droits d'épouse et de mère en lui assurant la fidélité de son époux, la reconnaissance de ses enfants; elle lui a donné un rang et des droits dans la société; civilisant le cœur du père, elle a adouci son pouvoir, qui est aujourd'hui tout de protection. Le père chrétien aime également tous ses enfants; ceux qui sont faibles et infirmes attirent principalement son attention et ses soins. C'est encore la charité catholique qui a affranchi l'esclave, qui a substitué les services temporaires et volontaires des domestiques à l'esclavage et au servage; elle a fait du maître le protecteur et l'ami de l'homme attaché à son service; elle a rapproché le petit du grand, le faible du fort, le pauvre du riche. La science n'a plus été le privilége exclusif des riches, des philosophes; elle en a fait part aux pauvres et aux petits. Elle a ouvert des asiles pour les indigents, pour les infirmes, pour les vieillards; elle a rendu la société civile et politique plus stable, en prenant sous sa protection tous les malheureux, en donnant au pouvoir des entrailles de père et de mère, en lui garantissant l'affection des sujets. Grâces à elle, les dignités, les honneurs ont cessé d'être le patrimoine de certaines familles; tous y ont un droit, et y arrivent successivement avec de l'ordre et de la sagesse. Elle a soumis les gouvernements à des principes d'équité dans leurs relations; elle leur a inspiré du respect pour les droits de l'humanité; elle a rendu les guerres plus rares; elle a conservé aux vaincus leurs lois, leur religion, leur indépendance civile et politique, leur nationalité. Tous les bons sentiments du cœur, les grandes inspirations de l'esprit, toute la perfection morale de la législation, toutes les grandes institutions religieuses et civiles, auxquelles on ne trouve rien d'analogue dans l'antiquité païenne, sont les fruits de la charité catholique.

Mais il est des hommes qui, fermant les yeux à la lumière, ne veulent pas reconnaître que le catholicisme a créé un ordre de choses si parfait, qu'il n'était pas même soupçonné dans l'antiquité; aussi nous parlent-ils sans cesse des vertus de quelques sages païens, et des désordres qui ont lieu chez les chrétiens.

Mais chez les païens, la vie isolée de ces sages formait un contraste frappant avec tout ce qui les environnait. Chez ces peuples, le bien était l'exception, et le mal, la règle générale; leur religion, leurs mœurs, leurs lois, leurs institutions toutes souillées de sang et de boue, toutes formées par les passions les plus infâmes, ne peuvent soutenir la plus légère comparaison auprès des institutions des peuples chrétiens, toutes vivifiées par l'amour de Dieu et de l'homme. Ce n'est, d'ailleurs, que chez les peuples vicieux que l'on remarque les hommes vertueux; les vertus n'attirent l'attention qu'au milieu des nations corrompues: il n'y a que ce qui est rare, individuel, qui attire nos regards et fixe nos pensées. La charité est familière aux chrétiens; elle est pour eux de tous les jours, elle nous est naturelle: de là vient que nous ne nous y arrêtons pas; pour si belle que soit une perspective, nous cessons de l'admirer lorsque nous sommes habitués à la voir. Les vertus, chez les païens, nous surprennent, parce que ce sont des fleurs attachées à des rochers nus et décharnés. Remarquez ensuite que s'il y a des crimes au milieu des nations chrétiennes, ils y sont condamnés par la religion; mais chez les païens, les crimes, les vices, y étaient autorisés, excités même par les cultes établis; disons aussi que les vertus des sages païens étaient toutes d'ostentation: en réalité, l'orgueil, l'intérêt, en étaient les mobiles. Ces prétendus sages cherchaient les applaudissements des hommes. Mais les chrétiens sont modestes; ils fuient le bruit, ils craignent les louanges: aussi leurs vertus échappent-elles aisément aux regards de leurs semblables. Si l'on descend encore dans les détails de la vie privée de ces sages célèbres du paganisme, tels que l'histoire nous les transmet, que de faits honteux n'y découvre-t-on pas! Nos plus infâmes débauchés en rougiraient.

Mais les protestants, dit-on, ne sont pas moins charitables que les catholiques! — Le protestantisme, qui doit sa naissance à l'orgueil et à la volupté de quelques hommes audacieux, qui voulurent réformer l'œuvre de Dieu, ruina la foi dans les esprits, et éteignit la charité dans les cœurs. Abandonnant les hommes au doute et à l'incrédulité, il les frappa d'impuissance et de stérilité. Aussi l'histoire des trois derniers siècles nous montre-t-elle le protestantisme, toujours ardent pour détruire les œuvres de la charité catholique, mais impuissant pour rien mettre à leur place. L'esprit de sacrifice et de dévouement, qui constitue, qui caractérise la charité,

ne se trouve pas dans les sectes protestantes : cette vertu est trop au-dessus de l'homme que la foi n'inspire pas, et qui languit dans le scepticisme et l'indifférence, pour qu'elles puissent la posséder. Les protestants ont la charité, dites-vous, mais qu'ils nous montrent leur Charles Borromée, leur Vincent de Paul, leur Fénelon, leur Belzunce, leur de Quélen ; où sont leurs curés, leurs sœurs de charité, leurs frères de la doctrine chrétienne, leurs missionnaires ? Les pasteurs protestants, préoccupés des intérêts de ce monde, retenus par la tendresse de leurs femmes et de leurs enfants, ne vont pas chercher la mort au milieu des pestiférés ; ils n'emploient pas leur fortune, ils n'usent pas leur vie au service des autres hommes. Les missionnaires protestants se livrent uniquement à des spéculations commerciales : avec leurs Bibles, qu'ils interprètent suivant leurs opinions, et avec des doctrines tout humaines, ils rendent les peuples sauvages pires qu'ils n'étaient avant leur arrivée au milieu d'eux.

Les philosophes du XVIIIe siècle eurent aussi la prétention de l'emporter sur le christianisme par leurs bienfaits. Aveugles qu'ils étaient ! ils ne virent pas ce que la raison et l'expérience auraient dû néanmoins leur apprendre, que plus l'ascendant de la religion s'affaiblit, plus les hommes deviennent sensuels et égoïstes : les riches, devenus philosophes, ont cessé de compatir aux souffrances de leurs semblables, ils ne mettent plus leur fortune à la disposition de la religion pour le soulagement des malheureux. Les philosophes se sont proclamés les bienfaiteurs de l'humanité, et leurs enseignements ont eu pour résultat la spoliation des hospices, des communes, de l'État, la destruction des couvents, la ruine de toutes les ressources des pauvres ; enfin ils ont produit le paupérisme et le vagabondage, ces deux plaies des sociétés modernes, à peine connues dans les temps qui nous ont précédés ; de là aussi, ces vols, ces assassinats, ces suicides, qui se multiplient d'une manière si effrayante.

Que dirons-nous des philanthropes ? Ils affectent, on le sait, beaucoup d'amour pour l'humanité : mais où sont leurs œuvres ? C'est par là qu'on peut juger si effectivement ils sont aussi utiles à l'humanité qu'ils le disent. L'amour de soi est le mobile de toutes les actions du philanthrope. La philanthropie concentre l'homme en lui-même, pour l'unir ensuite à ses semblables par une réciprocité de secours et de services. Mais la religion com-

mande à l'homme d'aimer son semblable comme lui-même ; elle fait de cet amour des autres le fondement de la société. S'isolant de la religion, et ne voyant que lui dans tous les systèmes, toutes les théories du philanthrope sont d'une complète nullité pour la société, et ne servent qu'à satisfaire sa vanité, son ambition. Les philanthropes ne répandent pas une aumône ignorée dans le sein des pauvres, mais ils s'empressent d'inscrire leurs noms dans de bruyantes souscriptions; encore, en échange de leur argent, est-on obligé de leur donner des spectacles et des plaisirs. Soyons exacts néanmoins: nous devons aux philanthropes quelques règlements ; mais ils sont empreints d'un caractère de dureté remarquable. Ils ont voulu renfermer les indigents dans des dépôts de mendicité, comme des voleurs. Ne voulant pas des ordres religieux, et craignant toutefois les funestes effets d'une population trop nombreuse, ils proposent d'interdire le mariage aux classes ouvrières. Refaisant l'œuvre de saint Vincent de Paul, ils détruisent les tours dans les hôpitaux, et renouvellent ainsi l'exposition des enfants ; les transportant ensuite d'un endroit à un autre, ils les enlèvent aux soins et à l'affection de leurs familles adoptives, privant ainsi ces infortunés de l'appui que la religion leur avait donné, et des habitudes d'ordre qu'ils auraient contractées en vivant sous le patronage de leurs parents d'adoption. Croyant que la religion des sœurs n'est pas la meilleure garantie d'ordre dans l'administration des hôpitaux, ils y établissent des inspecteurs, des économes, et payent les employés avec l'argent destiné aux pauvres. Trouvant aussi les sœurs trop bonnes, et désirant faire, disent-ils, des économies, ils les remplacent, dans quelques hôpitaux militaires, par des serviteurs à gages, par des officiers à appointements.

Les philanthropes se vantent encore d'être les auteurs de la réforme des prisons ; mais c'est une étrange préoccupation de leur part. L'idée première en est due au catholicisme : il y a longtemps que le père Mabillon en exprima la pensée. L'application même de ce système est empruntée aux ordres monastiques les plus austères ; et nous pensons, ce que d'ailleurs l'expérience montre déjà, qu'il ne sera mis à exécution avec fruit que par la religion.

La charité catholique n'est donc pas épuisée, ainsi que le disent certains sophistes. Les catholiques ne montent pas sur les tréteaux; ils n'appellent pas à leur aide les mille voix de la renom-

mée, comme les philanthropes, mais ils multiplient chaque jour avec succès les œuvres les plus utiles à l'humanité. Allez dans les pays protestants et mahométans, et chez les Grecs schismatiques, vous ne trouverez nulle part cette complète abnégation de soi-même qui caractérise le catholique, non plus que son dévouement profond pour toutes les infirmités, pour tous les maux de l'humanité.

Le catholicisme, dites-vous, a perdu sa force; et cependant il parle tous les jours avec succès au cœur des hommes les plus ignorants, et à l'esprit des hommes les plus éclairés. Vous l'avez dépouillé de ses richesses, et cependant il établit de toutes parts des institutions de charité. Il inspire à tous le dévouement le plus généreux, les sacrifices les plus pénibles à la nature, le mépris des richesses, des grandeurs et des douceurs de la vie; il envoie ses missionnaires chez les nations les plus éloignées et les plus féroces. Comme aux premiers jours de son existence, il a des martyrs, de nouveaux Étienne, d'autres Ignace. La charité catholique est épuisée, dites-vous; mais elle dote et conserve les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance; chaque jour elle porte le sexe le plus faible à se consacrer aux soins les plus rebutants, au soulagement des infirmes, à l'éducation des enfants; elle ouvre, comme dans ses plus beaux siècles, des asiles à ceux qui ne veulent pas du monde, ou dont le monde ne veut pas; chose merveilleuse! elle multiplie ses services à mesure que la corruption des mœurs, l'anarchie des doctrines, et la haine de ses ennemis augmentent. Oui, le catholicisme montre qu'il est toujours jeune et fécond. En le voyant réaliser tant d'œuvres magnifiques, après dix-huit siècles d'existence, et malgré les obstacles qu'on ne cesse de lui opposer, on dirait qu'il ne fait que de commencer.

PAULIN DE PUYMIROL.

QUELQUES TRAITS DE LA VIE DE M. DE QUÉLEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS (1).

Le souverain Pontife était à Fontainebleau, où Bonaparte s'efforçait en vain de lui arracher, tantôt par des prières, tantôt

(1) Extrait de sa *Vie*, par M. d'Exauvillez, 2 vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr., franc de port par la poste. A la Société de Saint-Nicolas, rue de

par des menaces, des concessions auxquelles le saint Père ne pouvait consentir. Après une de ces nombreuses visites, où l'on est allé jusqu'à dire qu'une main sacrilége s'était levée sur le chef de l'Église, Bonaparte irrité se souvient de l'abbé de Quélen, qu'il avait déjà remarqué, dont peut-être l'abbé Emery l'avait entretenu, et le fait appeler. Une conversation qui paraissait singulièrement embarrassante pour cet homme si peu habitué à trembler devant qui que ce fût, s'engage alors entre eux, ou plutôt n'est soutenue que par un seul interlocuteur. Après mille hésitations, après mille circonlocutions sous lesquelles il semblait vouloir dissimuler le fond de sa pensée, après avoir invoqué le grand nom de Charlemagne, parlé de son désir de porter partout la gloire du nom français et la puissance de ses armes, il arrive enfin à son but, se plaint avec amertume de la résistance qu'il éprouve de la part du souverain Pontife, vante le gouvernement religieux et politique à la fois de l'Angleterre et de la Russie, où les deux pouvoirs sont réunis dans la même main, déclare au jeune abbé, profondément affligé, qui veut en vain l'interrompre, mais auquel il impose chaque fois silence de la voix et du geste, que son intention est de rompre avec Rome, et de se mettre, lui aussi, à la tête d'une Église nationale; puis, toujours sans lui permettre de répondre un seul mot:

— Moi le premier, vous le second, continue-t-il; voyez, réfléchissez, et surtout pas un mot à qui que ce soit; — je vous reverrai.

Et il le congédie.

Deux jours après il le fait rappeler. — L'abbé de Quélen, qui avait tout à la fois beaucoup réfléchi et beaucoup prié, se rend sans crainte auprès de lui, et reprenant presque phrase par phrase tout ce qui lui avait été dit l'avant-veille, montre à cet homme, dont l'ambition était l'unique mobile, et que l'ambition devait perdre, que Charlemagne n'a jamais été plus grand que quand il s'est appuyé sur l'Église; à ses désirs de gloire il opposa le tableau de la honte dont il va se couvrir; et quand il croit avoir épuisé toutes les raisons propres à faire quelque

---

Sèvres, 39, et au Bureau de la *Revue Catholique*. — Nous rendrons le moi prochain un compte détaillé de cet important ouvrage, qui forme une véritable histoire de la religion en France depuis quarante ans.

impression sur son esprit, il ajoute, après un moment de silence:

— Quant à moi, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour empêcher un si grand malheur; ma main serait broyée, ma langue arrachée, que je ne consentirais jamais.....

Bonaparte, surpris et irrité de trouver tant de sagesse unie à tant de fermeté, et qui n'avait rien à opposer aux raisons victorieuses par lesquelles l'abbé de Quélen combattait son projet, ne put ni maitriser son émotion, ni dissimuler la contrariété qu'il éprouvait. La brutale colère avec laquelle il le renvoya est un des plus beaux titres de gloire, et aussi un des moins connus, du futur archevêque de Paris, qui sauva peut-être ainsi la religion en France, et s'opposa du moins avec force à un schisme dont il eût été difficile de calculer et de prévoir les conséquences.

Depuis plusieurs années Napoléon demandait qu'on autorisât un prêtre catholique à se rendre et à demeurer auprès de lui. Déjà, en mai 1818, le cardinal Fesch avait fait connaître au cardinal Consalvi que son neveu, ainsi que les personnes qui l'avaient accompagné à Sainte-Hélène, s'affligeaient de n'avoir pas de ministre de la religion, et sollicitaient la protection du saint Père pour obtenir qu'un ecclésiastique leur fût envoyé. Le Pape ordonna, avec le plus grand empressement, de commencer auprès du gouvernement britannique les démarches convenables, joignant à la recommandation de les suivre avec toute l'insistance propre à les faire réussir, des paroles remplies de charité, de bonté et de généreux intérêt (1). Cette négociation traînant en longueur, et Napoléon sentant peut-être sa fin approcher, s'adressa, en 1820, au gouvernement français, et sollicita de lui ce qu'il n'avait pu encore obtenir, ajoutant que son plus cher désir était d'avoir un prêtre français. Une telle demande était trop juste pour qu'un ministère catholique la rejetât; mais ne sachant sur qui fixer son choix, le ministre de l'intérieur se rendit auprès de M. de Quélen, déjà coadjuteur de

---

1 *Histoire du pape Pie VII*, par M. Artaud, t. II, p. 491.

Paris, afin de lui faire part de l'embarras dans lequel il se trouvait, et de le prier de lui désigner un ecclésiastique propre à cette mission.

L'archevêque de Trajanople réfléchit un instant. Sans doute il se rappela alors, et les ouvertures que lui avait jadis faites l'empereur sur ses projets schismatiques, et la brutalité avec laquelle il l'avait, irrité de ses observations, jeté à la porte de son cabinet; aussi répondit-il au ministre :

— Je connais quelqu'un qui acceptera cette mission de grand cœur, et qui, je l'espère, sera favorablement accueilli à Sainte-Hélène. Ecrivez pour le proposer; j'obtiendrai l'agrément du roi, et je partirai aussitôt, car c'est de moi que je vous parle.

On conçoit sans peine que cette proposition n'eut pas d'autre suite, et que le ministre n'eut garde de favoriser le pieux empressement de M. de Quélen, qui, à la veille de devenir titulaire du siége de Paris, demandait, avec une sublime abnégation, à échanger un si beau titre contre les modestes fonctions d'aumônier d'un empereur déchu, et d'un empereur dont il avait eu tant à se plaindre.

Pendant les exercices du jubilé de 1826, quand on vit ces réunions immenses de chrétiens, tantôt écoutant la parole divine avec une avidité insatiable, tantôt traversant, avec un imperturbable recueillement, les rues et les places bruyantes de la cité, pour accomplir les conditions imposées à leur piété aussi généreuse que docile, tantôt, en des jours plus solennels, rangés avec ordre, comme une milice sacrée, sous l'étendard de la croix, animés par les plus augustes exemples, suivant les pas de leurs pasteurs et de leurs guides, faisant retentir les airs des cantiques de la pénitence, et prolongeant les saintes invocations de l'Église, on comprit combien ce moment de ferveur serait favorable à l'expiation publique du plus grand crime que la France ait à déplorer, cérémonie à la fois civile et religieuse, qui devait être, et une éloquente protestation, et une promesse solennelle. La pose de la première pierre du monument de la place Louis XV fut donc décidée, et eut lieu, en effet, le 3 mai, grâces aux sollicitations de l'archevêque de Paris, qui répondit de tout, et se fit garant de la tranquillité publique. On sait que

tout se passa comme il l'avait prédit; mais on ignore une des particularités de cette journée qui fait le plus d'honneur au prélat.

Quand parut l'ordonnance du 27 avril, qui ordonnait l'érection du monument destiné à couvrir la terre sur laquelle avait coulé le sang du roi martyr, l'archevêque de Paris se rendit auprès de madame la duchesse d'Angoulême, et lui fit part du généreux désir qu'il avait conçu. Il demandait que S. A. R., puisant dans la religion une force surhumaine, accompagnât le roi sur la place fatale où s'était dressé l'échafaud de son auguste père, et que là, se jetant aux genoux de S. M., elle lui demandât le rappel de ceux qui l'avaient fait mourir et l'oubli de leur crime. Cette noble pensée fut comprise, et la pieuse princesse promit cette glorieuse démarche. Mais plus le moment approchait, plus elle sentait son courage faiblir; et quand elle se vit enfin au moment d'arriver en face de ce lieu qui lui rappelait de si cruels souvenirs, ses forces l'abandonnèrent; elle sentit qu'elle mourrait avant de parvenir aux pieds du roi, et elle fut contrainte de rentrer aux Tuileries par le guichet de la rue de l'Échelle.

Ceux qui ont si impitoyablement poursuivi l'archevêque de Paris de leurs outrages ont-ils connu ce trait de charité?

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Nomination de M. de La Tour d'Auvergne au cardinalat. — Remise des insignes de cette dignité faite au prélat par le roi. — Longue vacance du siége de Paris; ses inconvénients. — Proposition relative à l'abrogation de la loi qui règle la sanctification des fêtes et dimanches. — Cette loi est-elle abrogée de fait par la Charte de 1830?

L'Église de France, si cruellement affligée depuis plusieurs mois par les coups nombreux portés par la mort dans les rangs de l'épiscopat, vient de voir un de ses plus saints évêques revêtu de la pourpre romaine. C'est le jeudi 23 janvier qu'a eu lieu aux Tuileries, suivant l'antique usage, la remise solennelle des insignes du cardinalat à M. de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras. Après avoir, dans ses appartements, prêté serment de fidélité et d'obéissance au saint siége entre les mains de M. l'ar-

chevêque nommé d'Auch, délégué à cet effet, le nouveau membre du sacré collége s'est rendu au château dans les voitures de la cour avec M. l'internonce, M. l'ablégat et les personnes de sa suite. Aussitôt après son arrivée, M. l'ablégat a été admis auprès du roi, et lui a adressé un discours latin, auquel il a répondu en français; puis, M. l'évêque de Maroc a célébré la messe, à laquelle a assisté le roi, entouré de ses quatre fils, de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, et de M. le garde des sceaux, ministre des cultes; la reine, madame la duchesse d'Orléans et les princesses étaient dans les tribunes.

Après la messe, Mgr. de La Tour d'Auvergne est venu se placer sur un tabouret auprès du roi. Alors l'ablégat est allé prendre la barrette déposée sur une crédence, dans un plat d'argent et recouverte d'un voile; il l'a présentée au roi, qui l'a placée sur la tête du cardinal. A cette cérémonie assistaient NN. SS. l'internonce apostolique, les archevêques nommés de Lyon et d'Auch, le coadjuteur nommé de Strasbourg, les grands vicaires et les parents de Son Éminence.

Le cardinal a été ensuite reçu par la famille royale, et a prêté serment entre les mains du roi. Il est parti quelques jours après pour son diocèse, après avoir résisté à toutes les sollicitations, et refusé avec autant de fermeté que de modestie de s'asseoir sur le siége archiépiscopal de Paris, refus qui ne fera qu'ajouter encore à l'affection, à l'estime et au respect profond dont l'entourent ses diocésains, habitués depuis trente-deux ans à le vénérer et à l'aimer comme un père.

Au moment où nous écrivons, la succession de notre saint archevêque est encore vacante, et plus d'un journal profite de la lenteur du gouvernement pour lancer contre l'épiscopat français quelques-unes des vieilles accusations que le vieux libéralisme tient en réserve. Suivant les uns, il y aurait comme une conspiration de prélats pour perpétuer la vacance du siége de Paris; selon d'autres, au contraire, le courage des évêques désignés jusqu'à ce jour aurait failli devant l'attitude menaçante du chapitre métropolitain, et d'une grande partie du clergé du diocèse. Le ridicule et la puérilité de pareilles suppositions atténuent ce qu'elles ont d'odieux et de malveillant. L'opinion ne s'émeut plus de ces accusations posthumes; depuis dix ans, le clergé, par la dignité de son maintien, a désarmé les passions et les inimitiés. Nous avons vu, à quelques pas du palais dévasté dans un jour

de colère aveugle et sans motif, le même peuple se presser attendri aux funérailles du prélat que, huit ans auparavant, il poursuivait de ses sauvages imprécations; nous l'avons entendu exalter sa patience, admirer son courage, raconter les prodiges de son inépuisable charité. Sa succession est sans doute un assez lourd fardeau pour que la modestie de plus d'un évêque en soit épouvantée, et qu'on doive admirer ces refus et y applaudir au lieu de les blâmer.

Dans tous les temps, la nomination au siége de Paris fut une affaire de haute importance. L'immense population de cette grande cité, son rang de capitale du royaume, de siége du gouvernement, de centre de toutes les affaires, sa renommée de reine des sciences, des lettres et des arts, son influence prodigieuse sur toute l'Europe, et l'on peut dire sur l'univers entier, l'avantage qu'elle a de posséder tant de belles institutions, tant d'œuvres de piété et de charité, un clergé nombreux, etc., tout sert à rehausser l'influence et la position de l'archevêque. Aussi le choix d'un archevêque de Paris occupa-t-il toujours vivement les esprits. Les Mémoires du chancelier d'Aguesseau nous apprennent que, sous Louis XIV, après la mort de M. de Harlay, le choix de son successeur fut regardé comme une affaire capitale. Il en fût de même sous Louis XV, après la mort de M. le cardinal de Noailles et après celle de M. de Vintimille, et, sous Louis XVI, quand l'Église de Paris vit se fermer la tombe de M. de Beaumont. — Aujourd'hui les circonstances sont plus difficiles que jamais, et la difficulté des bons choix s'est encore accrue par ce seul fait que ceux qui les dirigent ne connaissent pas assez les besoins et les vœux du clergé; néanmoins, le temps écoulé depuis la mort de M. de Quélen nous semble assez long pour que l'indécision du ministre des cultes doive cesser, et qu'une prompte nomination mette enfin un terme aux petites intrigues qui s'agitent dans des intérêts de coterie ou de parti. Quatre fractions de la population sont surtout à considérer dans la nomination d'un archevêque de Paris : le clergé, la cour, le faubourg Saint-Germain et le peuple.—Or, quel chef faut-il au clergé? un évêque pieux, qui ne vienne point pour dominer, mais pour servir de règle et de modèle. — Quel évêque faut-il à la cour? un évêque raisonnable, qui sache rendre à César ce qui appartient à César, sans passer à l'adulation. — Quel évêque faut-il au faubourg Saint-Germain? un évêque qui ne se glorifie

que dans la croix, n'eût-il aucun des titres fastueux, aucune des façons mondaines que l'on recherche dans les salons. — Quel évêque faut-il enfin au peuple ? un évêque désintéressé, qui prêche la paix aux passions, et partage son pain avec les pauvres. Grâces au ciel, un tel évêque n'est pas impossible à trouver dans le corps épiscopal actuel ; mais qu'on se hâte de le désigner au souverain Pontife, car plus on tarde plus les partis se multiplient et rendent son début difficile.

Un homme s'est rencontré, nous nous trompons, deux hommes se sont rencontrés, deux députés qui ont eu la malencontreuse idée de demander l'abrogation de la loi qui règle la sanctification des fêtes et dimanches. L'un se nomme M. Marchal, l'autre M. Roger ; ils auraient été trois si M. Isambert ne se fût trouvé absent. Cette proposition est tombée à terre, et ses auteurs n'en ont retiré qu'une courte honte. Quand on songe que quelques années plus tôt elle eût obtenu les applaudissements unanimes des journaux révolutionnaires et les honneurs de la prise en considération, on éprouve un certain sentiment de consolation à voir les pas que nous avons faits vers les idées d'ordre et de morale éternelle.

Nous laissons de côté le point de vue politique que présente la proposition de M. Marchal, pour examiner la question de jurisprudence religieuse qu'elle soulève. En fait, la loi du 29 novembre 1814, qui détermine dans quelles conditions le repos du dimanche doit être observé, n'est point suffisamment respectée : tous les jours nous avons sous les yeux des exemples impunis d'infractions publiques commises à son encontre, et bien que la cour de cassation ait solennellement reconnu qu'elle conserve toute sa force, la décision de la cour suprême ne paraît avoir eu d'autre effet que d'interrompre la prescription qui commençait à courir. Cet arrêt, et plus encore l'accueil fait à la proposition Marchal nous semble répondre victorieusement à ceux qui prétendent que la loi de 1814 est frappée de désuétude. Il est vrai que certaines personnes argumentent de la suppression de ces mots : *religion de l'État*, remplacés par ceux-ci : *religion de la majorité des Français*, pour conclure que, dans le nouveau droit public, cette loi est abrogée. Nous ne voyons pas ce que ces mots *religion de l'État* avaient de plus fort que ceux-ci : *religion de la majorité*. L'État est un être de raison insaisissable, et l'on ne comprend pas comment

il pourrait être apte à exercer des devoirs religieux, condition indispensable pour avoir une religion. Sous l'ancienne monarchie, Louis XIV disait avec beaucoup de bon sens : *l'État c'est moi*, et c'est là le système que Richelieu avait fait prévaloir. Ces mots auraient eu alors beaucoup de sens ; mais au temps où nous vivons, l'État c'est vous, c'est moi, c'est Pierre, c'est Paul, chacun pour sa trente-deux millionième partie de souveraineté ; dès lors l'emploi de ce mot *État* ne pouvait plus avoir lieu dans un sens aussi général, puisque de nombreuses exceptions auraient protesté contre son application absolue. Il a donc fallu prendre un mot constitutionnel, adopter une définition qui n'appartînt pas à une langue morte, et on a remplacé le mot État par celui de majorité, qui, bien que moins respectueux par sa forme, a l'avantage d'être plus exact et plus approprié à notre nouveau langage. Le droit actuel repose sur la majorité, la majorité seule est par lui investie des prérogatives du pouvoir, de l'autorité et de la raison ; si donc la loi fondamentale du pays déclare que telle idée est celle de la *majorité*, c'est évidemment la proclamer gouvernementale, ou, pour mieux dire, nationale. Ce dernier mot est la vraie traduction de celui de majorité. Dire, sous le régime qui nous a été fait depuis 89, que telle religion est nationale, c'est lui attribuer une prééminence de droit, c'est la désigner plus particulièrement au respect des gouvernants et des gouvernés. Les autres cultes ont reçu pour eux le droit d'exercice libre, sous la protection de la loi ; la religion catholique est de plus la religion légalement vraie, puisque chez nous il est constitutionnellement reconnu que la majorité ne peut errer. Et si l'on objecte que ce fait de la majorité est variable, et que nous devrions éviter de nous y rattacher constitutionnellement, nous répondrons que, même de ce côté-là, nous n'avons rien à craindre. Du jour où la majorité des Français aurait cessé d'être catholique, la Charte serait devenue mensongère sur un point essentiel ; elle ne répondrait plus au fait, elle aurait cessé d'exister ; il nous faudrait asseoir le droit public sur d'autres bases, et alors les catholiques verraient à réclamer pour leur propre compte. D'ici à cet avenir, qui ne nous est point réservé, nous ne voyons pas ce qu'ils auront perdu à être secondés par la loi et l'autorité humaines. Sans doute l'Église est impérissable et peut se passer de ces secours ; mais c'est un devoir pour nous de ne point rejeter les avantages que nous trouvons dans l'ordre politique.

Il est des personnes, des jeunes gens surtout, qui, habitués à trancher les questions d'une façon absolue, à n'admettre aucun ménagement, à adopter un principe et à le mener à ses dernières conséquences, souvent très-fâcheuses, vous disent très-sérieusement que la religion catholique est assez forte pour se passer de la loi, et qu'ainsi elle ne veut pas d'une discipline religieuse votée et réglée par les chambres. Tout cela est excellent en théorie; mais, lorsque le législateur, chargé de la protection et de la police extérieure des cultes, intervient pour établir des règles fort utiles à l'exercice de ces mêmes cultes, nous ne voyons pas trop en quoi ceux-ci pourraient réclamer. Que les cultes le veuillent ou non, la puissance publique s'arrogera toujours le droit de surveiller leur action. Du jour où cette surveillance blesserait la conscience catholique, il suffira aux hommes sincèrement religieux de se rappeler qu'on doit obéissance à Dieu plutôt qu'à César; quand l'intervention de la loi sera bienveillante et pieuse, on l'accueillera avec reconnaissance comme un moyen, une ressource et un instrument. Tout cela peut fort bien s'arranger dans la pratique, et depuis dix-huit siècles on ne s'en est pas mal trouvé.

Sans doute, les persécutions n'épouvantent pas l'Église, et dans les temps où les tyrans la livrent au bourreau, le sang de ses enfants féconde merveilleusement la terre. Est-ce une raison de chercher la persécution? de descendre du premier rôle où la loi nous a placés dans l'ordre des cultes pour repousser dédaigneusement l'appui de cette loi et présenter sa tête au martyre? La prudence n'admet point cette ardeur si généreuse. Il faut réserver pour les temps de persécution les axiomes consolateurs à l'usage des chrétiens persécutés, axiomes d'ailleurs vrais de tous points. Lorsqu'on est en possession de la prééminence et de la force, on doit agir, et non tendre les mains et le cou au licteur. Sans doute la théorie de la liberté, appliquée aux idées religieuses, est une belle et noble pensée; mais elle a ses dangers et ses erreurs. La libre concurrence, réclamée d'une manière absolue pour l'avantage du culte bon, sera constitutionnellement donnée au profit d'un culte mauvais. Sans doute, dans cette lutte, le bien pourra s'étaler à côté du mal; mais on fera au mal la part trop grande en lui permettant de s'afficher à côté du bien. Laissez faire, laissez passer, telle est la maxime qu'on invoque; elle pourrait avoir ses dangers, et il

n'est pas mal que la loi nous en exempte. Loin de nous, d'ailleurs, la pensée que le secours d'un pouvoir humain puisse préserver l'Église du naufrage; l'Église ne peut périr ni sombrer; il ne s'agit que de la seconder et non de la sauver. Le téméraire qui osa étendre le bras pour retenir l'arche sainte fut justement frappé de mort; mais ceux qui honorèrent l'arche jetèrent des fleurs sur son passage et combattirent pour qu'elle ne tombât pas au pouvoir des Philistins, furent bénis par le Dieu d'Israël.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

L'abondance des matières ne nous permet d'indiquer que sommairement quelques ouvrages nouvellement publiés, et sur lesquels nous appellerons plus tard, peut-être, l'attention sérieuse de nos lecteurs.

1° La COLLECTION COMPLÈTE DES HISTORIENS DE TOUS LES ÉTATS DE L'EUROPE, éditée par M. Parent-Desbarres, se poursuit avec activité; l'*Histoire d'Espagne*, d'après Mariana (2 vol.), l'*Histoire de Portugal*, d'après Schœfer (2 vol.), l'*Histoire d'Italie*, par M. le professeur Leo (3 vol.), l'*Histoire de Suède*, par Geiger (1 vol.), l'*Histoire d'Allemagne*, par Luden (5 vol.), et l'*Histoire de Turquie*, par de Hammer (3 vol.), sont en vente. Les autres suivront régulièrement.

2° Le *Dictionnaire apostolique*, par le P. Montargon, que nous avons précédemment annoncé, est entièrement terminé (10 vol. in-8°, prix 40 fr. chez M. Parent-Desbarres).

3° Une nouvelle édition en 1 vol. in-12 (prix 2 fr., et 3 fr. par la poste) des *Merveilles de la Providence*, ouvrage que nous avons annoncé déjà et recommandé, parce que nous le croyons utile, est en vente chez Hivert, quai des Augustins, 55.

3° Enfin, la librairie Delloye a mis en vente *les grandeurs de la patrie et ses destinées en présence des révolutions et des puissances en* 1840, par M. Madrolle.

Aurons-nous le loisir de revenir sur ces ouvrages? nous l'espérons. Nous avons voulu du moins en donner les titres.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

LE CARÊME (1).

I.

Il y a assez peu de temps qu'en France, au lieu de *carême*, on écrivait *quaresme* ou *quaresime*, contraction manifeste du mot latin *quadragesima*, par lequel la liturgie désigne la sainte quarantaine. Ce jeûne solennel, qui a toujours lieu immédiatement avant Pâques, quoiqu'il soit une imitation du jeûne de quarante jours subi par le divin Sauveur, n'est pas cependant observé à l'époque où l'Évangile place le jeûne dominical. Notre-Seigneur le commença aussitôt après son baptême, et ce dernier événement se passa dans les premiers jours de janvier. Mais l'Église a voulu placer ce jeûne de quarante jours au temps qui précède la fête de Pâques, afin de nous préparer, par une longue pratique de la mortification, à célébrer dignement le glorieux anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ.

Il faut ici distinguer l'usage de son obligation. L'usage de ce jeûne se rattache, par son antiquité, à l'établissement même du christianisme; il a été universellement observé, et son institution, qui est sanctionnée, comme loi nouvelle, dans les anciens conciles, découle des Apôtres. Les Pères en parlent comme d'une chose généralement admise. Le concile de Nicée en parle aussi sous le nom de *Tessaracoste*, qui signifie quarantaine. Quelques écrivains catholiques n'admettent point la distinction que nous avons faite, et veulent que l'observation du carême ait été constamment une loi. Mais ils n'ont pas réfléchi que, dans les deux premiers siècles, les chrétiens se dévouaient à cette pénitence quadragésimale avec une telle ferveur, qu'un précepte formel eût été superflu et inutile. Ce n'est donc qu'au troisième siècle, lorsque la piété commençait à se refroidir, qu'on en fit une obligation rigoureuse. Or, quoique sa date ne remonte pas au berceau de la foi chrétienne, il ne s'ensuit pas que le carême ne soit point d'institution apostolique.

Du reste, ce temps de pénitence ne fut, dans les premiers

---

(1) Extrait de l'ouvrage inédit, intitulé : *Rational liturgique en forme de dictionnaire, ou Recherches historiques sur les sacrements, les fêtes, la hiérarchie, les édifices, vases et ornements sacrés*, etc.

siècles, que de trente-six jours. Au cinquième siècle il fut de quarante jours, pour imiter d'une manière plus parfaite le carême dominical. Il faut dire que les opinions sur la question de cette réforme ne sont point unanimes. Plusieurs auteurs fort graves ne la font remonter qu'au neuvième siècle. Ainsi donc l'ancien carême ne commençait qu'au dimanche appelé, pour cette raison, Quadragésime. Afin de jeûner quarante jours, on commença dès le mercredi qui précédait ce dimanche. De là vient que le mercredi dit *des Cendres* est *in capite jejunii*. Chez les Grecs, le carême commence huit jours avant celui de l'Église latine; mais les jeûnes n'y sont pas, pour cela, en plus grand nombre, car ils n'ont jamais lieu le samedi, si ce n'est celui qui précède le jour de Pâques.

II.

Saint Augustin fait consister l'abstinence quadragésimale dans la privation de la viande et du vin. Plus tard, on s'est relâché sur celle du vin. En Orient, comme la privation de la viande eût été peu ou point du tout pénible, puisque assez ordinairement on s'en abstient, elle a été remplacée par l'obligation de la *xérophagie*, qui consiste à se nourrir exclusivement de fruits secs. Les siècles postérieurs ont semblé vouloir aggraver les abstinences primitives, pour compenser, n'en doutons pas, l'adoucissement qui s'était introduit dans le jeûne lui-même. Théodulphe, évêque d'Orléans au huitième siècle, exhorte son peuple à se priver d'œufs, de fromage, de poisson et de vin, pendant le carême. Il est constant que les œufs et le laitage ont été prohibés presque jusqu'à nos jours. C'est ce qui a donné lieu à la formule de dispense qu'on trouve dans les mandements des évêques pour le saint temps de carême. Qui ne sait qu'avec l'argent provenant de la permission d'user de beurre pendant le carême ont été bâties plusieurs tours qui ornent le portail de quelques cathédrales? Le nom de *tours de beurre* est resté à celles qui décorent les belles églises de Rouen, de Bourges et quelques autres. Avouons, quoi qu'on en ait dit, que l'Église ne faisait pas trop mauvais usage des sommes produites par la dispense de quelques points de sa discipline.

La chair de poisson a toujours été permise, du moins en France, et, à ce sujet, Durand de Mende nous dit que cette

viande est permise pour trois raisons. Citons-les, quoique un peu singulières : la première, parce que, quand Dieu frappa la terre de sa malédiction, il ne maudit pas les eaux; la seconde, parce que Dieu se proposait de faire de grandes merveilles, par cet élément, dans le baptême; la troisième, enfin, parce qu'il est dit dans la Genèse que *l'esprit de Dieu était porté sur les eaux*. Sans contester au savant évêque l'ingénieuse explication qu'il donne du privilége de manger du poisson en tous temps, nous préférons la raison que donne saint Grégoire. Il dit simplement que c'est pour s'accommoder à l'infirmité humaine que notre indulgente mère la sainte Église a bien voulu nous permettre d'user de la chair de poisson pendant le carême et à tous les jours d'abstinence. Il est utile de faire remarquer, surtout dans notre siècle, que ce n'est point seulement dans la religion chrétienne que nous trouvons la loi, ou du moins l'usage, de l'abstinence; les prêtres de l'Égypte, les mages de la Perse, les gymnosophistes de l'Inde, les mystes de Jupiter en Crète, ceux d'Éleusine ou de Cérès, se dévouaient à une abstinence perpétuelle de ce qui avait eu vie. Chez plusieurs peuples modernes, et notamment sur les bords du Gange, parmi les brahmanes ou prêtres de Brahma, on trouve la même observance. Ne dirait-on pas que l'abstinence est un dogme universel, et qu'il fait partie de la religion naturelle dont le Créateur a jeté les germes dans tous les cœurs? Est-elle nuisible à la santé et abrége-t-elle la vie? Les communautés les plus austères, telles que les trappistes et autres, répondent négativement par des faits positifs.

III.

Le carême étant considéré comme une époque d'expiation, l'Église a mis ses offices en harmonie avec ce temps de deuil et de pénitence. Elle supprime donc tout ce qui pourrait retracer une jubilation très-convenable en d'autres circonstances : l'autel se couvre de voiles; les ornements des ministres sont d'une couleur sombre. Ils étaient noirs autrefois, tout le carême, et ils sont maintenant violets ou cendrés pendant les quatre premières semaines, à quelques exceptions près, et qui proviennent de la différence des rites. Le chant, pendant ce temps, est plus grave; les orgues gardent le silence; l'*Alleluia* ne résonne plus; les heures de l'office sont accompagnées de prières à genoux;

la parole de Dieu est plus fréquemment annoncée; les mariages n'y sont plus célébrés, du moins sans dispense. Tout cela n'est qu'un reflet de l'appareil de mortification usité dans les siècles antérieurs au nôtre. Aucune fête n'était autrefois célébrée en carême, et ce n'est que plus tard qu'on y en a admises; encore même y sont-elles fort rares.

Les Grecs poussent ce sentiment de tristesse et de deuil jusqu'à ne pas offrir le saint sacrifice pendant le carême, si ce n'est le samedi et le dimanche. Les autres jours il y assemblée de fidèles pour y participer à la communion, avec les espèces consacrées le dimanche précédent: c'est ce qu'on nomme la messe des présanctifiés, qui n'a lieu, chez nous, que le vendredi saint. A Milan, on ne célèbre jamais la messe les vendredis de carême. Les dimanches quadragésimaux ont toujours été regardés comme privilégiés, ainsi que les féries. Ils portaient et ils portent encore le nom du premier mot de leur introït. La liturgie ambroisienne, ou de Milan, donne à ces dimanches le nom du sujet de l'Évangile: ainsi le deuxième est celui *de Samaritanâ*, à cause de l'Évangile de la Samaritaine qu'on y lit; le troisième, *de Abrahamo*, parce qu'on y lit l'Évangile du mauvais riche; le quatrième, *de cœco*, a pour Évangile le miracle de la guérison de l'aveugle-né; celui de la Passion, *de Lazaro*, le miracle de Lazare ressuscité.

Comme, dans notre liturgie, le quatrième dimanche porte le nom de *Lætare, réjouis-toi*, il se fait en plusieurs endroits une fête où l'on se livre à des joies peu chrétiennes, au lieu de se borner à l'allégorie spirituelle que l'Église permet à ses enfants, parce qu'on a déjà passé une moitié de la pénitence quadragésimale. C'est ce qu'on appelle la *mi-carême*. L'Église n'a jamais dispensé de la loi d'abstinence en ce jour-là, préférablement à d'autres, comme l'ont pensé quelques liturgistes relâchés.

Le quatorzième Ordre romain appelle ce dimanche *dominica de rosâ*, le dimanche de la rose. Ce jour, le pape, en allant dire la messe à l'église de Sainte-Croix, porte une rose d'or qui est parfumée de baume et de musc, et, après la messe, lorsqu'il est de retour à Saint-Jean-de-Latran, il donne cette rose à un personnage sur lequel est tombé son choix. Celui-ci, fût-il roi, baise les pieds du pontife, et il en est ensuite embrassé. Après quoi il se fait une cavalcade dont l'heureux privilégié de la rose fait

partie. Le même Ordre romain ajoute que le pape, en donnant la rose, prononce quelques paroles d'éloges sur cette fleur ; il en exalte la couleur gaie, l'odeur fortifiante, l'aspect réjouissant. Cette fleur est, selon Durand, l'emblème du divin Sauveur, et une allusion à ces paroles du prophète : *Egredietur virga de radice Jesse, et flos de radice ejus ascendet.* « Une tige sortira de la racine de Jessé ; une fleur sortira de cette tige. » Ainsi l'Église mêle à ses joies, qui paraissent quelquefois empreintes de mondanité, les enseignements les plus sublimes et les plus consolants.

IV.

L'histoire de l'Église gallicane nous apprend qu'en 1096, Urbain II, se trouvant à Tours le quatrième dimanche de carême en même temps que Foulques, comte d'Anjou, donna la rose d'or à ce prince. Celui-ci, ravi d'un si grand honneur, la porta pendant la procession, qui se fit avec beaucoup de pompe, et, afin de perpétuer un souvenir auquel il attachait un grand prix, Foulques résolut de porter tous les ans cette rose à la procession du dimanche des Rameaux qui se fait à Angers d'une manière très solennelle. De là, sans doute, le nom de *Pâque-fleurie* donné à ce dimanche.

La loi de l'abstinence était autrefois si rigoureuse, que Charlemagne fit défense aux Saxons de la violer sous peine de mort.

Ditmare, évêque de Mersbourg, nous apprend que, de son temps, en Pologne, on arrachait les dents à quiconque était convaincu d'avoir mangé de la viande, non-seulement en carême, mais encore à dater de la Septuagésime.

En Russie, l'abstinence imposée par la religion ne laisse dans l'année que cent trente jours où il soit permis de manger de la viande.

Jusqu'à la révolution de 1789, toutes les paroisses et communautés de la ville de Paris allaient en procession à la métropole Notre-Dame le dimanche de la Quinquagésime pour l'indulgence du beurre et du laitage pendant le carême.

On appelait autrefois *carême-prenant* les jours qui précédaient le mercredi des cendres, parce que celui-ci étant destiné à l'application de la pénitence publique, et même pour quelques-uns à l'absolution, on allait se confesser pour se disposer à une

action aussi sainte. C'est pourquoi les Anglo-Saxons appelaient cette époque la *schrovetide*, c'est-à-dire le temps de la confession. Par un funeste refroidissement de la ferveur ancienne, ces jours ont pris le nom très-profane de carnaval, et sont trop souvent consacrés à des orgies. Ce carnaval, très-indigne successeur du *carême-prenant*, est une imitation des lupercales célébrées par les païens, à peu près à l'époque où commence notre carême. D'autres croient que c'est un reste des bacchanales ou fêtes de Bacchus. L'intention de l'Église était de remplacer ces licencieuses solennités par un retour salutaire au Seigneur, par la confession, afin de se préparer à la quarantaine par la pénitence. L'idolâtrie du vice a repris son empire : pour compenser et expier autant que possible le scandale de ces jours, l'oraison des quarante heures fut instituée. L'honneur de l'initiative appartient à l'Italie, où ces excès sont, il est vrai, plus monstrueux qu'ailleurs. On dit que le cardinal de Joyeuse, celui qui, selon l'expression du poëte,

Quitta, prit et reprit la cuirasse et la haire,

prêcha en qualité de capucin, à Lyon, avec une telle force contre les orgies des derniers jours de carnaval, que toute la ville passa dans l'exercice de la piété ces trois jours dont se composait autrefois le *carême-prenant*, ou la *schroretide* anglo-saxonne.

Selon la liturgie gallicane, donnée par Mabillon dans son *Musæum italicum*, on chantait *alleluia* le premier dimanche de carême, parce qu'en effet le jeûne quadragésimal ne commençait, ainsi que le temps de tristesse et de pénitence, que le lendemain. En mémoire de l'ancien usage, qui plaçait le commencement du carême au dimanche proprement dit *Quadragesima*, le plus grand nombre des rubriques diocésaines ne prescrivent de voiler les croix, les tableaux, etc., que le samedi veille de ce même dimanche.

SUR LES HOMMES DU PROGRÈS HUMANITAIRE.

C'est une magnifique destinée que celle de la religion catholique ! Quand on considère ses combats et ses triomphes, il est impossible de nier sa divinité. Elle commence comme un faible ruisseau, mais bientôt elle devient un fleuve majestueux, qui va se déroulant partout, et qui porte partout l'abondance. Cependant, malgré les immenses services qu'elle rend à l'humanité plongée dans les ténèbres, on la persécute, on l'outrage. Les rois de la terre se liguent contre elle; on la réduit aux catacombes, on immole ses disciples... elle semble anéantie ; mais non ! le sang de ses martyrs a germé de nouveaux enfants, et la voilà qui se montre glorieuse à la face du monde.

L'hérésie, non moins terrible que les persécutions, vient à son tour la déchirer. Elle veut la perdre dans les détours de ses subtilités, elle l'attaque dans toutes ses parties ; mais la religion oppose à toutes les erreurs le flambeau de la vérité; elle dissipe les ombres dans lesquelles on voudrait l'envelopper, et elle crie *anathème* aux novateurs !

Plus tard, il se rencontre des hommes profondément corrompus qui osent appeler la doctrine du Sauveur au tribunal de leur orgueilleuse raison. Ils font subir à cette céleste doctrine toutes les épreuves imaginables: ils la dissèquent, ils la torturent dans tous les sens... Les insensés! ils voudraient découvrir un seul côté faible! mais ils n'en trouvent point, et les voilà réduits à montrer au monde leurs turpitudes et leur folie.

Cependant leurs doctrines subversives amènent des bouleversements terribles. Tous les principes croulent: plus de justice, plus d'équité, plus d'honneur ; l'autel et le trône sont renversés; la terre est abreuvée du sang de nouveaux martyrs; la religion est encore chassée de ses temples. Les catacombes s'ouvrent de nouveau pour les recevoir... Mais Dieu ne l'a pas abandonnée : la tempête passe, et elle se relève victorieuse au milieu de toutes les ruines.

Dix-huit siècles de combats! voilà le sceau divin posé à notre foi. Une haute leçon ressort ici. Regardez bien autour de vous, examinez attentivement: une religion qui, après tant de persécutions de tous genres, montre toute la vigueur et la fécondité de la jeunesse; une religion qui, après avoir vu les royaumes, les ré-

publiques, les empires, s'écrouler et tomber autour d'elle, demeure seule ferme et inébranlable, qui est toujours subsistante, qui enfin continue de s'avancer d'un pas assuré à travers les siècles et les passions humaines, une telle religion n'est-elle pas divine?

Mais ses combats ne son pas finis. Combattre toujours, telle est sa destinée sur la terre : elle est l'Église *militante*. Il n'est donné à aucun homme de connaître ce qui lui est encore réservé; mais, ce qu'il y a de certain et de consolant, c'est qu'elle subsistera autant que son divin auteur.

Aujourd'hui elle est encore attaquée. L'hérésie travaille avec ardeur; les philosophes humanitaires, les hommes à sytèmes creux, les détracteurs infatigables du sacerdoce, les amateurs du prétendu progrès, sont ligués contre elle ; et ils pousseraient un cri de joie s'ils pouvaient amener le triomphe de leurs doctrines. Mais qu'ils n'espèrent rien. La religion les usera, comme elle en a usé bien d'autres; et eux aussi viendront briser contre *cette enclume* les efforts impuissants de leur orgueil.

C'est pourtant cette religion divine, si admirable dans sa perpétuité, que certains philosophes voudraient voir *dans la voie du progrès*, comme les choses humaines. Aveugles qui ne comprennent pas que ce qui est vrai reste toujours vrai, et que la durée de la religion, au milieu de tant de révolutions, est son plus beau progrès!

Le catholicisme, disent-ils, est en ruine ; c'est un vieux haillon qu'il faut jeter de côté: il a bien pu conduire l'humanité dans son enfance; mais maintenant elle a grandi, elle le devance, elle ne veut plus de lui, il arrête ses progrès...

Le catholicisme est usé ! Mon Dieu oui : notre Église est vieille, car voilà bientôt vingt siècles qu'elle soutient des assauts auxquels nulle institution n'eût pu résister. Mais plus on l'accable d'outrages, plus notre foi s'affermit, plus nous l'environnons de respect et d'amour : nous savons qu'elle et bâtie sur le roc, et que tout ce qui heurtera ce roc sera brisé.

Quant à cette clameur sans cesse répétée, que le catholicisme touche à sa dernière heure, qu'il est déjà mort, ce n'est pas chose neuve assurément. Voltaire le cria pendant quatre-vingts ans ; Robespierre et Marat le criaient à tout l'univers ; Napoléon le dit au saint pontife qu'il tenait en captivité ; les éclectiques, les saints-simoniens, les fourriéristes, et tant d'autres, n'ont cessé de le répéter de toutes les manières. Mais c'est la philoso-

phie qui a fait son temps: ses détracteurs dorment dans le passé, à côté d'Arius, de Mahomet, de Luther, de l'*Encyclopédie*, de la république : tout est fini, et le soldat qui voulait jeter l'Église dans la tombe a été jeté lui-même sur un rocher désert; et Rome est toujours debout; et ce centre de la chrétienté déchirée par les ravages de l'impiété et de l'indifférence, a un Pape, comme il en avait un du temps de Néron, alors que le christianisme était déchiré dans le cirque par les bêtes féroces.

Mais, enfin, que veulent ces hommes qui convient les peuples à de nouvelles manifestations? Que demandent ces puissants penseurs qui se présentent, et qui prophétisent un christianisme futur? Habitués à varier sans cesse, à embrasser chaque jour des opinions nouvelles, ils désireraient que Dieu fût, comme eux, changeant et mobile; ils voudraient une vérité toute neuve pour le XIXe siècle, et encore une vérité faite pour eux, car se soumettre à la règle uniforme de l'Église, c'est se traîner péniblement dans l'ornière du passé, c'est être ennemi des progrès.

Progrès humanitaire! Voilà leur grand mot; et ils voudraient que la religion, qui est immuable, changeât. La religion est notre guide en ce monde; nous nous reposons sur elle; elle est la dépositaire de nos plus précieux intérêts; c'est elle qui nous reconduit vers la patrie que nous avons perdue. Comment donc, si elle changeait, pourrions-nous avancer vers ce but suprême? comment pourrions-nous suivre cette boussole, si elle venait à se déplacer sans cesse? La colonne que Dieu a posée pour notre appui doit être immobile; sans elle point de sûreté : nous sommes livrés à toutes les vicissitudes, semblables à la feuille que le vent emporte sur la surface de la terre.

Toutefois, de ce que la religion catholique est élevée au-dessus de cette sphère des progrès et des changements, il ne s'ensuit pas que le progrès soit impossible à l'humanité au sein de l'Église : loin de là, il faut conclure que le progrès est nécessaire, puisque l'Église n'existe que pour éclairer les intelligences et purifier les cœurs, et qu'il y aurait blasphème à accuser d'impuissance son action régénératrice. Le Sauveur paraît, et l'humanité, qui était, avant son avénement, dans un état de décadence et de ruine, commence à se relever, à renaître. Le christianisme s'établit, et le monde est transformé. Les mœurs monstrueuses des nations païennes disparaissent, et font place aux mœurs pures et chrétiennes. Les ténèbres de l'idolâtrie se

dissipent a la lumière de la révélation de Jésus-Christ. Tout cela, sans doute, est du progrès, et ce progrès n'est possible que dans la véritable Église; « car il y a une démarcation profondément empreinte dans l'humanité : d'un côté, la liberté, de l'autre, la servitude; d'un côté, la science, de l'autre, la barbarie. Quelques exceptions ne font rien à cette loi. Touchez-vous à une terre inculte et sauvage? le christianisme n'est pas là; touchez-vous à une terre ornée et féconde? levez les yeux, quelque dôme vous montrera la croix, et prenez garde que la croix se déplace de temps à autre, et qu'alors la science se déplace à son tour. Allez visiter le sol africain, et demandez-lui quelque souvenir de son vieux génie : tout est muet, et la mémoire même a péri sur cette terre désolée! »

Mais, dira-t-on, nous ne nions pas que le christianisme n'ait tout changé à son apparition. Eh bien! pourquoi ne verrions-nous pas encore ce qui s'est vu il y a dix-huit siècles? Pourquoi n'y aurait-il pas un développement de la loi chrétienne, comme il y a eu un développement de la loi de Moïse? — Pourquoi?... Trêve d'interrogations, messieurs les philosophes. C'est comme si vous disiez : tel homme a grandi pendant vingt ou vingt-cinq ans; nous le verrons donc grandir encore. Pourquoi ne pourrait-il plus grandir? Parce qu'il est homme. Or, les peuples chrétiens aussi ont atteint l'âge viril. Jésus-Christ les a tirés de l'état d'enfance, et la philosophie les outrage quand elle les suppose encore au berceau.

« Le genre humain parcourt les âges comme un seul homme, remarque saint Augustin, et il était convenable que le maître divin qui devait, par son exemple, le former à la perfection des mœurs, ne se présentât à lui que lorsqu'il serait arrivé à l'âge de la jeunesse. » — « La justice, reprend Tertullien, a été d'abord dans l'état rudimentaire, sous la crainte naturelle de Dieu; puis, par la loi et les prophètes, elle s'est trouvée dans l'état d'enfance; à l'Évangile appartient sa brillante jeunesse. » — « Le Christ, ajoute saint Jérôme, est venu lorsque le genre humain avait atteint un âge correspondant à celui où, suivant les lois civiles, l'adolescent devient homme. » C'est ainsi que les défenseurs de l'Église, qui certes en savent autant que nos philosophes actuels, expliquent les différences qui existent entre l'état du genre humain avant Jésus-Christ, et l'état qui sera sa loi jusqu'à la consommation des siècles. Et le Sauveur lui-

même n'a-t-il pas assuré à ses apôtres que cette loi serait éternelle?

Mais pourquoi tant raisonner? N'est-il pas évident que c'est une grossière impiété que d'oser regarder comme imparfaite et transitoire la loi apportée par l'Homme-Dieu, et scellée de son sang? de croire que les générations futures auront besoin pour être sauvées d'un autre nom que celui de Jésus? de supposer que la rançon payée sur le calvaire ne suffit pas à la rédemption de l'humanité? de s'imaginer, enfin, qu'un jour Dieu sera obligé d'invoquer quelqu'un (et qui donc?) pour achever l'œuvre de son Fils, pour faire ce que le Verbe éternel, ce que la souveraine sagesse n'a pas su faire?

Il y a des objections auxquelles on ne devrait vraiment pas répondre.

Oui, la religion catholique sera éternellement vraie, éternellement la même; elle verra passer à ses pieds toutes les générations. Mais elle demeurera toujours debout, toujours inébranlable; seule elle ne variera pas au milieu des variations sans nombre dont nous serons peut-être encore témoins.

L.-F. Guérin.

QUELQUES TRAITS DE LA VIE DE M. DE QUÉLEN,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nous empruntons au second volume, qui vient de paraître, de l'intéressant ouvrage de M. d'Exauvillez (1), quelques nouveaux faits propres à faire apprécier mieux encore le caractère du dernier pontife de l'Église de Paris.

Le 23 août 1830, il répondait à une personne qui lui avait écrit, sans être connue de lui; sa lettre mérite d'être conservée, car son cœur s'y dévoile tout entier.

---

(1) *Vie de M. de Quélen* (Histoire de son épiscopat, et de l'Église de France depuis quarante ans). — A la Société de Saint-Nicolas, rue de Sèvres, 39. — 2 vol. in-8°, avec portrait et *fac-simile*; prix : 7 fr. 50 c., et 9 fr. franc de port les *deux volumes*. — *Vie abrégée*, in-18; prix : 80 c.

«Madame, ou Mademoiselle, y disait-il, car je n'ai pas l'honneur de vous connaître, et la lettre que vous m'avez écrite hier ne m'apprend autre chose de vous, sinon que vous avez le bonheur d'être chrétienne, et qu'à ce titre vous êtes affligée des calomnies de tous les genres que l'on a débitées contre moi, à l'occasion de la dévastation du palais archiépiscopal. Vous désirez que je les fasse démentir par la voie des journaux. Que Dieu vous récompense de vos bons sentiments pour la religion et pour moi ! Je vous en remercie de tout mon cœur.

«Il est plus facile d'arracher la vie à un évêque que de lui ravir son honneur, de le dépouiller de ses biens que de lui ôter l'estime des âmes honnêtes. Je suis persuadé que ceux qui ont eu le malheur de m'injurier si gratuitement ne croient pas eux-mêmes un seul mot des accusations qu'ils ont répandues avec profusion dans les rues de la capitale, et qu'ils ont affichées sur les murs, comme pour provoquer au désordre et au crime. Mes bien-aimés et fidèles diocésains les ont repoussées avec une horreur et une indignation que n'exclut pas la charité évangélique. Quant à moi, je suis depuis longtemps accoutumé à remettre ma cause entre les mains de Dieu ; jusqu'ici je m'en suis bien trouvé. S'il daigne me justifier d'une manière éclatante, pour la gloire de son nom et pour l'honneur du sacerdoce, je lui demande de ne jamais me venger ; car *je pardonne du fond du cœur à tous ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné ni sujet ni prétexte.* Au reste, le serviteur n'est pas plus grand que le maître : si notre Seigneur a été persécuté, pourquoi ne le serais-je pas ? Il a été appelé *ivrogne, homme de bonne chère, pécheur, commensal de pécheurs, séditieux, perturbateur du repos public, possédé du démon, blasphémateur ;* il a été traité comme *un criminel,* comme *un voleur et un scélérat.* De quoi me plaindrais-je ? Il se taisait au milieu de ses accusateurs, qu'il pouvait confondre en un instant. Pourquoi chercherais-je à me défendre ? Le témoin de mon innocence est dans les cieux ; le témoignage de ma conscience couvre la voix de ceux qui se déchaînent contre moi. D'ailleurs, on m'a loué si souvent des perfections que je n'ai point, qu'il faut bien expier, par l'humiliation de quelques calomnies, la gloire que je n'ai pas méritée.

«Je vous conjure donc, bonne chrétienne, de ne pas vous laisser abattre à cause des tribulations que j'éprouve, mais, au

contraire, de vous réjouir avec moi selon ce précepte du Seigneur : *Vous serez bien heureux lorsque les hommes vous haïront, qu'ils vous maltraiteront, qu'ils vous poursuivront avec acharnement, qu'ils inventeront toute sorte de mal, et qu'ils diront toute sorte de mensonges sur vous en haine de mon nom. Réjouissez-vous alors, et tressaillez d'allégresse, parce que votre récompense est grande dans le ciel.*

« Dieu me fait aujourd'hui goûter ces vérités que j'ai tant de fois prêchées ; je l'en bénis mille fois, et lui rends mille actions de grâces. Aidez-moi à lui témoigner ma reconnaissance ; priez-le de me fortifier et de me préparer à de nouvelles épreuves qui soient plus grandes encore, si son nom doit en être glorifié. Un seul regard sur la croix nous apprend que sa vertu éclate dans l'infirmité. »

Il écrivait le 17 septembre 1830, six semaines après le premier pillage de l'Archevêché, à la supérieure de la maison de charité de la paroisse Notre-Dame :

« Ma très-chère sœur, voilà l'hiver, nos pauvres doivent se sentir plus que d'autres de la révolution, et cependant la charité ne doit pas ressentir les influences du temps, parce qu'elle vient de l'éternité. M. Quentin vous remettra 500 francs de ma part : vous en ferez le partage comme autrefois, de la manière la plus profitable et la plus utile. Je n'exclus personne ; au contraire, je vous recommande de rechercher ceux qui m'ont fait ou voulu du mal, afin de les assister les premiers s'ils sont dans un besoin plus extrême que les autres ; et si vous découvrez quelques grandes misères auxquelles je puisse remédier, faites-le moi connaître : je chercherai les moyens de me venger en faisant du bien.

« Priez pour moi ; je me recommande à la ferveur de vos prières et à celles de toutes vos sœurs.

« Prenez toutes courage, et souvenez-vous qu'une fille de la Charité ne peut être engloutie sous les grandes eaux de la tribulation. »

La commune de Vincennes l'avait invité à bénir sa nouvelle église. Il s'y rend et y est reçu avec un empressement et un respect qui le touchent vivement. La garde nationale avait pris les armes, ainsi que les troupes de la garnison ; toutes les autori-

tés s'étaient rendues à l'église pour assister à la cérémonie. Dans une courte exhortation fort habilement en rapport avec son auditoire, il rappela le souvenir d'un homme que Vincennes ne saurait oublier. « Tous, dit le prélat, nous avons à déplorer la perte de quelques personnes qui nous sont chères; nous prierons aussi pour un homme que tous vous avez aimé, dont vous avez tous pleuré la mort, nous prierons pour le brave général Daumesnil, qui deux fois a sauvé cette population, et dans lequel tant de bonté s'unissait à tant de courage. » La veuve du général, qu'il ne savait pas être dans l'auditoire, voulut aller le remercier et lui témoigner sa reconnaissance.

Un autre jour il donnait la confirmation à Sainte-Marguerite, et le curé de la paroisse avait réhabilité, le matin même, un mariage *in extremis*. Le malade, pauvre ouvrier, qui, chargé d'une nombreuse famille, n'avait pas eu le bonheur de recevoir une éducation chrétienne, venait de participer le même jour aux premiers et aux derniers sacrements. Dès qu'il connut sa position, le prélat voulut aller le visiter. Il se rendit à pied chez lui, monta dans sa pauvre mansarde, lui administra le sacrement de confirmation, bénit la mère, les enfants, tous ceux qui étaient présents, et ne quitta cette famille, qui ne pouvait croire à tant d'honneurs, qu'après lui avoir fait une aumône abondante.

Pendant un court séjour à Thiars, petite ville de son diocèse, il allait donner la confirmation, lorsqu'il vit entrer dans l'église un enfant qu'on apportait au baptême. Il témoigna aussitôt le désir de lui administrer lui-même ce sacrement, et permit, à la demande des parents, que le nouveau chrétien portât son nom.

A quelques semaines de là, et dans le cours de la même visite pastorale, un homme du monde, maire d'une commune dans laquelle il venait pour la première fois depuis 1830, et qui avait été invité à dîner avec lui, fut si touché de son affabilité qu'il ne put s'empêcher de lui dire : *Ah! Monseigneur, si tous les Parisiens dînaient avec vous, ils auraient bientôt rebâti votre maison!*

Malgré les revers qui l'accablaient dans sa personne et dans

sa fortune, il n'avait point perdu de vue le sort de tant de malheureux que renferme la capitale. Pendant plusieurs années il avait prêché, le premier vendredi de carême, pour l'œuvre de la délivrance des prisonniers pour dettes, et, chaque année, il coopérait à la mise en liberté d'un de ces hommes souvent d'autant plus à plaindre qu'ils sont moins habitués aux rigueurs de la misère. Au mois d'avril 1831, dans une courte apparition qu'il fit hors de sa retraite, pour l'ordination, il vit un des principaux membres de l'œuvre à laquelle il prenait un si vif intérêt, et s'enquit avec bonté de l'état dans lequel elle était. Ayant appris qu'elle avait, suivant son usage, délivré, le vendredi saint, un vieillard prisonnier pour dettes, il demanda sur-le-champ à payer lui-même tous les frais de cette délivrance, sauf à la Société à reporter sur un autre prisonnier les fonds consacrés par elle à l'élargissement du premier. Comme on s'étonnait de ce nouveau sacrifice, après tant de pertes et une ruine totale : *Mes propres pertes ne sont rien*, répondait-il, *je suis trop heureux de retrouver l'occasion de m'associer à une bonne œuvre.*

Un ancien capitaine des dragons de la reine, M. le comte de S..., homme rempli d'esprit, mais qui avait servi plus fidèlement son roi que son Dieu, était arrivé, en 1834, à l'âge de soixante-dix-sept ans, et une grave maladie lui présageait une fin prochaine. Le chevalier de S..., son fils, qui avait fait toutes les campagnes de l'empire, mais que l'instinct, sinon la pratique de la religion, avait accompagné sur le champ de bataille, s'effraya à la pensée que son père mourrait sans les consolations de l'Église. Afin de l'amener à les accepter, il intéressa son amour-propre à sa conversion. Le comte prétendait que, de tous les ecclésiastiques qu'il avait connus, aucun n'avait eu le pouvoir de modifier ses convictions. Son fils lui parla de l'archevêque, dont il consentit enfin à recevoir la visite. Accompagné d'une parente du prélat, le chevalier se rend chez les dames de Saint-Michel, expose à l'archevêque la position et les résistances de son père, mais manifeste la crainte que la distance n'arrête le prélat : *Je ferais cent lieues pour sauver une âme*, dit M. de Quélen. Aussitôt il vole de la rue Saint-Jacques à la rue de Bellefonds, au chevet du mourant, que l'onction de sa parole toucha et convertit. Au moment où il administrait le comte de

S..., tout le peuple, que sa voiture avait averti de sa présence, se précipita dans la maison, et, agenouillé devant lui, sollicita sa bénédiction.

A quatre ans de là, au mois d'août 1838, une proche parente d'un illustre chef vendéen, que sa naissance et sa fortune avaient fait admettre dans la société sceptique qui a fait le malheur du XVIIIe siècle, entrait dans sa quatre-vingt-cinquième année avec la présomption des esprits forts. Sa famille désolée la suppliait en vain de se reconnaître au bord de la tombe ; elle repoussait ses instances et éloignait d'elle sa fille unique, dont la piété importunait son ambitieuse philosophie. Cette tendre fille se rapprocha pourtant de sa mère lorsqu'elle la vit fixée sur le lit de douleurs. Sur ces entrefaites, se présente le chevalier de S..., à qui l'on communique les anxiétés de toute la famille. Inspiré par l'heureuse conversion de son père, il s'engage à faire accepter à cette mère incrédule les secours de la religion.

« Madame, lui dit-il, un esprit comme le vôtre ne doit pas au moins se refuser à la discussion, et il ne pourrait qu'être honorable d'être vaincue par l'archevêque de Paris. Une Vendéenne refusera-t-elle la visite de M. de Quélen ? »

A ce nom, la résistance s'évanouit.

« J'accepte avec plaisir sa visite, dit cette dame ; mais l'archevêque voudra-t-il venir ? »

Le passé répondait à M. le chevalier de S... du consentement du prélat. Il court le chercher, mais l'archevêque est absent : l'altération de sa santé l'a forcé d'aller prendre quelque repos à Orléans. Trente lieues le séparent de la malade. Le chevalier, sans se décourager, lui écrit :

« Monseigneur, vous êtes à trente lieues de Paris ; vous m'avez dit que pour sauver une âme vous en feriez cent ; revenez donc sur-le-champ. Vous êtes attendu rue de Tournon, etc. »

Cette lettre est remise le jeudi au prélat, au moment où sa voiture déjà attelée allait l'éloigner encore plus de Paris ; M. de Quélen ordonne au postillon de prendre la direction opposée, et dès le vendredi, à quatre heures du matin, il était rue de Tournon, chez la dame dont il avait à vaincre la persévérante indifférence. A la seule vue du prélat, les mains jointes et les larmes aux yeux, elle se déclara convertie, et elle reçut avec des sentiments d'édification les sacrements de l'Église. La Pro-

vidence lui accorda quatre mois encore, pendant lesquels elle fut pour sa tendre fille un motif de consolation, et pour tous un modèle de piété et de résignation.

LE CURÉ DE SAINTE-AGATHE.

Dans un des coins les plus reculés et les plus inconnus du département des Deux-Sèvres, existait, en 1793, sous le nom de Sainte-Agathe, une pauvre petite paroisse formée d'une quarantaine de maisons, si on peut appeler ainsi une quarantaine de huttes mal closes, couvertes de chaume ou de roseaux, et dont les murailles, construites de branchages, étaient consolidées avec un mortier fait d'un mélange de terre glaise et de paille hachée. Là vivait une population pleine de simplicité, de résignation et de courage.

Sainte-Agathe était, pour le spirituel, administrée par un prêtre qui, nouvellement ordonné, était venu à l'âge de vingt-cinq ans, sur l'ordre de ses supérieurs, se fixer au milieu de cette population pauvre et laborieuse pour y vivre comme elle, y habiter comme elle une chaumière ouverte à tous les vents, y faire tout le bien qu'il pourrait; et il avait religieusement rempli sa sainte et pénible mission. Depuis cinquante ans, il s'était acquis non-seulement l'estime, mais encore la vénération et l'amour de ses paroissiens. Plusieurs fois il avait eu l'occasion de passer dans une commune plus riche et plus peuplée, et toujours il avait refusé de le faire, dans la crainte qu'aucun autre ecclésiastique ne voulût demeurer dans la sienne. Il vieillit donc sur le même sol, dans la même pauvreté, dans les mêmes fonctions, faisant obscurément le bien, trouvant sa récompense dans l'affection dont le comblaient les hommes simples et reconnaissants auxquels il s'était consacré tout entier.

Il y avait lieu d'espérer, lorsque la révolution française éclata, qu'une existence si utile et si sainte serait à l'abri des orages qui en dévastaient tant d'opulentes que l'on croyait inébranlables. Il n'en devait pas être ainsi. Un jour, le vénérable curé reçut du chef-lieu du département l'ordre de prêter serment à ce que l'on appelait alors la constitution civile du

clergé, ou de cesser immédiatement ses fonctions et de quitter son presbytère. Il était si ignorant des choses du monde qu'il ne comprit rien d'abord de ce qu'on lui demandait. Comme on avait joint à l'ordre qu'on lui intimait cette constitution qu'il devait jurer d'observer et de maintenir, il l'étudia. N'y voyant rien qui émanât de ses supérieurs naturels et concernât le dogme et la doctrine qu'il était chargé d'enseigner, il ne fit point le serment qu'on lui imposait. Quant à quitter sa paroisse, l'idée ne lui en vint pas un instant.

Il resta donc à Sainte-Agathe et continua ses fonctions sacerdotales, comme si rien d'inaccoutumé ne lui fût advenu.

Cependant cette mesure générale qui assujettissait les pasteurs à un serment que le très-grand nombre refusait excita des perturbations dans plusieurs départements, notamment dans ceux de l'ouest. L'autorité ayant fait enlever quelques curés dits réfractaires qui, comme celui de Sainte-Agathe, étaient restés dans leurs presbytères, les paroissiens qui possédaient encore les leurs s'ameutèrent, se réunirent, se lièrent entre eux par des confédérations, pour les défendre à main armée, si on tentait de les leur ravir de force. Peu à peu la résistance s'organisa, se propagea, s'étendit de proche en proche sur une grande étendue de pays, portant en elle tous les germes de colère qui en firent plus tard, et pendant longtemps, une vaste insurrection. La Convention nationale, instruite de la disposition des esprits, fit marcher des troupes, et envoya sur tous les points en fermentation, pour y rétablir le calme, des commissaires spéciaux, choisis dans son sein et munis de pouvoirs illimités. Un de ces commissaires arriva à Niort.

Cet homme de sang, persuadé qu'en frappant des coups énergiques il intimiderait la révolte et la ferait rentrer dans le devoir, continua à faire enlever les prêtres réfractaires, et mit à prix la tête de ceux qu'il ne put saisir. Le curé de Sainte-Agathe ne devait point échapper à la proscription, et, un soir, l'avis arriva dans la paroisse que le lendemain une compagnie de volontaires, commandée par le représentant installé récemment à Niort, partirait de cette ville pour venir arrêter le vénérable pasteur. Le conseil de la commune s'assembla sur-le-champ. Il ne fut point question d'une résistance que le curé eût blâmée, et qui, d'ailleurs, n'eût servi à rien, mais des moyens à employer pour préserver du péril qui le menaçait celui qui était l'objet

de la sollicitude de toute la paroisse. La résolution prise, les habitants invitèrent leur pasteur à se rendre dans une retraite qu'ils lui avaient choisie. Comme il s'y refusait, en disant qu'il ne voulait point se soustraire à ce que la Providence avait décidé sur lui, ils le contraignirent à quitter le village et à se réfugier dans une baraque de charbonnier construite au milieu d'un bois voisin. Quatre hommes armés restèrent auprès de lui tant pour l'empêcher d'aller se livrer lui-même à ses ennemis, que pour le protéger dans le cas où il serait découvert.

Le lendemain, ainsi que cela avait été annoncé, quatre-vingts volontaires, traînant à leur suite deux pièces de canon, arrivèrent, sous la conduite du représentant du peuple, à Sainte-Agathe, pour y faire le siége d'une maison de paille et de boue, dont la garnison se composait d'un vieillard de soixante-quinze ans, qui se serait rendu sur-le-champ s'il s'était trouvé chez lui. Quand la troupe eut fait halte et pris position sur la place du village, celui qui la commandait donna connaissance aux habitants du but de sa venue, et les somma, au nom de la loi, de lui livrer leur curé. Comme personne ne se mettait en devoir d'obéir, il ordonna des recherches. On courut au presbytère, que l'on fouilla inutilement; on enfonça, à coups de crosse et de refouloirs, les portes de l'église; on l'envahit, on la profana avec indignité sans y trouver celui que l'on cherchait; on visita, sans plus de fruit, chaque maison particulière; enfin, après avoir fait une nouvelle sommation, mis hors la loi le prêtre fugitif, et promis 20,000 fr. de récompense à celui qui le livrerait, le chef de cette expédition de barbares fit incendier l'église, la maison curiale, ainsi que toutes les habitations du village, et s'en retourna, tambour battant, avec ses quatre-vingts hommes et ses deux canons.

Vers la chute du jour, le curé, instruit que le danger était passé, mais ignorant ce que son attachement pour lui coûtait à ses chers paroissiens, revint avec les quatre hommes qui lui avaient fait compagnie, non pas à Sainte-Agathe, mais au milieu des ruines fumantes de ce qui avait été le village de ce nom. Je n'entreprendrai pas de peindre la douleur dont il fut frappé quand il vit ses amis, ses enfants de tout âge et de tout sexe, parqués au milieu des champs avec ceux de leurs animaux qu'ils avaient pu sauver de l'incendie, regardant, avec un désespoir muet et stupide, brûler ce qui subsistait encore de leurs

maisons, de leur mobilier et de leurs récoltes. Il leur demanda en pleurant pourquoi ils n'avaient pas prévenu le malheur dont il avait sous les yeux l'effrayant spectacle, en faisant connaître sa retraite à ceux qui le cherchaient, et si les quelques jours qui restent encore à vivre à un homme qui atteint sa soixante-quinzième année pouvaient être mis en comparaison avec la vie de tant d'individus dans l'enfance, dans la jeunesse et dans la force de l'âge, qui allaient périr faute d'aliments et d'habitations. — On lui répondit que, comme il était le père de la paroisse, on avait dû le sauver à quelque prix que ce fût, et qu'on ne saurait trouver trop cher le bonheur de le conserver. A cela il reprit que ce que ses paroissiens venaient de faire pour lui lui dictait ce qu'il devait faire pour eux, et qu'avant peu on serait à même de juger s'il était digne ou non de l'immense sacrifice qu'ils n'avaient pas hésité de faire pour le soustraire à la mort.

Trois jours après, comme le représentant qui était venu à Sainte-Agathe se trouvait dans son cabinet à Niort, où il venait d'avoir une conférence secrète avec l'accusateur public et le bourreau, pour aviser aux moyens d'imprimer aux populations insurgées une terreur si grande qu'elle les fît rentrer dans le devoir, on introduisit auprès de lui un vieillard à la tête chauve et courbée, appuyé sur un bâton d'épine, les souliers couverts de poussière, et vêtu d'un costume ecclésiastique presque en lambeaux. Ce vieillard lui dit tout en l'abordant : « Citoyen représentant, vous avez fait publier à Sainte-Agathe que vous donneriez vingt mille francs à celui qui vous livrerait le curé de cette paroisse. Je viens vous offrir de le mettre en votre pouvoir, moyennant la somme que vous avez dite. »

Quelque accoutumé que fût le représentant à la perversité des hommes, celle de ce vieillard, qui n'avait plus que quelques jours à vivre, et qui venait lui vendre une tête, le fit tressaillir malgré lui. « Prêtre, lui dit-il, pour un homme de ton âge et de ta profession, tu me fais une offre bien étrange.

— Pas tant que vous le croyez. L'acceptez-vous ?

— Qui es-tu, toi qui viens me vendre la tête de ton confrère ?

— Que vous importe, pourvu que je la livre. Encore une fois, l'acceptez-vous ?

— Je l'accepte, et que le sang qui sera versé retombe sur la tienne.

— Soit. Vous me donnerez les vingt mille francs que vous avez promis.

— Je te les donnerai.

— Dites-moi... Est-ce que vous ne pourriez pas y ajouter quelque chose de plus.

— Sanguinaire vieillard, ne trouves-tu pas ton infamie assez payée ?

— Si fait, si fait... Ne vous fâchez pas. Donc vous me donnerez vingt mille francs.

— Quand tu me livreras le calotin de Sainte-Agathe.

— Bien entendu. Je demande, de plus, que vous me promettiez le temps et les moyens nécessaires pour disposer de l'argent à mon gré, quand je l'aurai gagné et reçu.

— Ce temps, ces moyens, est-il en mon pouvoir de te les disputer ? Quand tu auras reçu ton salaire, est-ce qu'il ne t'appartiendra pas ?

— Oui, oui, je sais cela. Promettez-moi cependant ce que je vous demande; j'ai mes raisons pour insister sur ce point.

— Quoique je ne voie pas à quoi cela peut te servir, je te promets, foi de républicain, de te donner le temps et les moyens qu'il te faudra, pour disposer, comme tu l'entendras, du prix de ton crime.

— C'est bien. A présent, donnez-moi de l'argent, car je suis le curé de Sainte-Agathe, et je me mets en vos mains.

— Vous! s'écria le représentant, à qui la surprise fit subitement changer de langage et de ton.

— Moi-même, répondit froidement le curé.

— Et vous venez vous livrer à moi ?

— Je viens me livrer à vous pour avoir les vingt mille francs que vous avez promis.

— Et que ferez-vous de cet argent? Vous ne devez pas ignorer le sort qui vous attend... Vous êtes hors la loi.

— Voilà pourquoi je vous prie de me compter la somme, et de me faire conduire sur-le-champ au milieu de mes paroissiens de Sainte-Agathe.

— Pourquoi faire ?

— Ceux que vous me donnerez pour conducteurs, pour gardiens, vous en rendront compte.

— Je ne sais si je dois....

— Représentant, j'ai votre parole.

— Cela est vrai. Soit fait comme vous l'avez demandé, et comme je l'ai promis. »

Le représentant compta en assignats vingt mille francs au curé, qui, les ayant mis dans son portefeuille, demanda à être conduit immédiatement au milieu des ruines de son village.

Les habitants de la commune incendiée furent vivement alarmés de la disparition de leur pasteur; ils étaient allés le chercher comme à l'ordinaire pour leur faire la prière du matin, mais ils ne l'avaient pas trouvé dans l'espèce de chambre qu'ils lui avaient construite à la hâte au milieu des décombres. Ils délibéraient pour la quatrième fois, en rase campagne, sur les moyens qu'ils devaient prendre pour savoir où il était et le ramener chez eux, lorsqu'à leur grande surprise ils le virent arriver sur une charrette à bœufs, entouré des mêmes soldats qui avaient brûlé leurs chaumières. Ils coururent à lui, le descendirent avec précaution et l'entourèrent en baisant ses mains, ses vêtements, et en l'accablant de questions. Quand il eut obtenu qu'on le laisserait parler :

« Mes enfants, dit-il, vous étiez mécontents de moi, vous pensiez que je vous avais abandonnés sans vous dire adieu, et vous craigniez de ne plus me revoir : vous vous trompiez. Oh! ce n'est pas ainsi que l'on se quitte après cinquante ans d'amitié. J'avais une petite affaire à traiter au chef-lieu du département, et, dans la crainte que vous ne m'y laissiez pas aller, je m'y suis rendu en cachette. A présent que cette affaire est terminée au gré de mon désir, je viens en causer avec vous. Pour me conserver, vous avez sacrifié sans vous plaindre vos habitations, votre mobilier, et le fruit d'une longue et pénible année de travail. Eh bien! je vous apporte de quoi réparer vos pertes. Il y a dans ce portefeuille 20,000 fr., que je prie M. le maire de recevoir de mes mains pour en faire la répartition à chacun de vous, dans la proportion de ce qu'il a perdu. Ne me demandez pas comment je me suis procuré cet argent, c'est un secret que vous connaîtrez plus tard, mais qu'il ne m'est pas possible de vous révéler, aujourd'hui surtout. Je vais m'en retourner avec les messieurs qui m'ont amené, et vous quitter pour un temps dont je ne peux pas vous dire le terme.

Tant que durera mon absence, soyez ce que vous avez toujours été depuis que j'habite parmi vous, des hommes honnêtes et laborieux. Vivez en paix entre vous comme de bons chrétiens, aimez-vous les uns les autres, conservez toujours la crainte de Dieu, et gardez le souvenir de votre vieux curé que vous retrouverez tous, un peu plus tôt ou un peu plus tard, dans un lieu où ceux qui s'aiment comme nous nous aimons sont réunis pour l'éternité. Mes enfants ! mettez-vous à genoux pour recevoir ma bénédiction ! »

A ces mots, la population tout entière, les soldats mêmes qui avaient amené le curé, et qui furent entraînés par le mouvement général, tout le monde se mit à genoux. Le vieillard, les yeux élevés, l'esprit dans les régions célestes, étendit ses mains caduques, et appela les bénédictions du ciel sur la tête de ses persécuteurs aussi bien que sur celle de ses amis.

Quand il eut fini sa prière, il se tourna avec une sérénité angélique vers les hommes armés qui formaient son escorte : « Messieurs, je suis à vous. » On le remit sur sa charrette et on le ramena à Niort, où tous ses paroissiens le suivirent à pied. Malgré sa mise hors la loi, il ne fut point, à son retour, livré au bourreau. Le représentant auquel il s'était rendu, ne voulant point assumer sur lui la responsabilité de son exécution, l'envoya à Nantes où, trois mois après, il reçut dans les flots de la Loire la couronne des martyrs.

Quant au village de Sainte-Agathe, il ne fut jamais rebâti. Les familles qui l'habitaient, et qui ignorèrent longtemps ce qu'était devenu leur vieux pasteur, se dispersèrent et s'établirent dans les communes environnantes. Aujourd'hui, la charrue sillonne l'emplacement qu'occupait le berceau de leur enfance et le champ sacré où dorment leurs aïeux.

CH. LAUMIER.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Discussion sur le travail des enfants dans les manufactures.— Non-abrogation de la loi de 1814 sur l'observation du dimanche. — Allocution d'un président de cour d'assises. — Excès du carnaval. — Désordres des bals masqués, racontés par un témoin oculaire. — Oraison funèbre de Monseigneur de Quélen. — Longue vacance du siége de Paris.

Peu de discussions législatives ont eu pour nous, depuis dix ans, autant d'intérêt que celles que vient de soulever, à la Chambre des pairs, la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Éclairée par le rapport plein tout à la fois de science et de sagesse de son honorable rapporteur, M. le baron Charles Dupin, la noble Chambre a apporté à l'examen des questions si intéressantes qu'elle avait à résoudre une conscience, une solidité, une connaissance pratique des hommes et des choses, qui lui assurent la reconnaissance de tous les honnêtes gens. Après avoir, par l'adoption du 1er article du projet de la commission, rejeté le projet incomplet et informe présenté par le gouvernement, la Chambre, sous l'impression des nobles et généreuses paroles qu'ont fait entendre M. le comte de Montalembert, M. Charles Dupin, M. le baron Mounier, M. le vicomte du Bouchage et M. le marquis de Laplace, a successivement adopté presque tous les articles du projet remarquable de sa commission. Un de ces articles, plus particulièrement intéressant pour nous, catholiques, a donné lieu à une discussion dont nous avons d'autant plus de plaisir à nous occuper, que nous avons moins souvent l'occasion de louer les paroles ou les actes des dépositaires du pouvoir.

Après avoir fixé à huit ans l'âge avant lequel aucun enfant ne pourra être employé dans les fabriques, et à huit heures par jour le travail auquel ils pourront être soumis de huit à douze ans, la Chambre est arrivée au paragraphe additionnel de la commission, portant que, dans aucun cas, les enfants employés dans les manufactures ne pourront travailler les dimanches et les jours fériés. Nous devons rendre ici un juste hommage à M. Cousin, nouveau ministre de l'instruction publique. Si, dans une partie de la discussion de cette loi, il a montré des vues étroites, il n'a eu, sur cette question, que des paroles qui méritent tous nos éloges, et que nous nous empressons de citer :

« Vous avez entendu hier, a dit le ministre, avec quelle force, et, il faut le dire, avec quel courage l'honorable rapporteur de votre commission a professé en son nom les principes de la loi de 1814. Je n'aurai certainement pas la faiblesse de le désavouer.

« Le repos du dimanche est réclamé par l'humanité, par la morale et par la religion. Je parle ainsi, non-seulement comme homme et pair de France, mais aussi comme ministre du roi. Je suis convaincu que le gouvernement s'honore en témoignant un sincère et profond respect pour la religion du pays.

« La loi de 1814 n'est donc pas abrogée; elle subsiste, elle demeure; bien entendu que son exécution doit être ménagée avec des précautions et des condescendances rendues malheureusement nécessaires par l'esprit des temps, les tendances d'un siècle où l'indifférence religieuse est trop grande, et les besoins des classes ouvrières, qui peuvent donner aux infractions faites à la loi un caractère excusable.

« *Ce qui ne serait pas excusable*, c'est que le gouvernement, tuteur naturel des lois, se chargeât lui-même de les enfreindre. Je m'empresse de dire que l'administration à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir regardera comme un devoir de donner avec prudence des exemples honorables et constants de respect à la loi. »

Ainsi l'on ne verra plus le scandale du travail des dimanches dans les ateliers du gouvernement.

Dans une brillante improvisation, M. le comte de Tascher a montré tout ce que la foi et le courage chrétien peuvent donner d'éloquence à un honnête homme, et M. le marquis de Laplace, maréchal de camp d'artillerie, qui a défendu avec une énergie et une chaleur toute militaire l'observation de la loi divine, a parfaitement signalé la différence énorme qui sépare la vraie liberté religieuse, des abus de cette liberté, qui ne profitent qu'à l'impiété. La noble Chambre a couronné par l'adoption de la loi une discussion qui l'honore, et qui montre dans la majorité de ses membres des sentiments élevés et de profondes connaissances sur les questions sociales. Combien de telles lois et de telles discussions sont préférables à des disputes de portefeuilles, à de misérables luttes politiques, et combien il serait à désirer que la Chambre des députés, à laquelle va être soumise à son tour la même loi, apportât à son examen la même sagesse, le

même amour du bien, le même respect pour les principes religieux! Toutes les ambitions, toutes les rivalités, tous les amours-propres ne devraient-ils pas s'effacer et disparaître quand il s'agit de prendre des mesures pour rendre meilleures, et par conséquent plus heureuses, les classes pauvres, et pour les rappeler à la pratique des devoirs dont l'oubli enfante les crimes qui se multiplient d'une manière si effrayante!

A côté du noble langage de quelques-uns de MM. les pairs, nous nous hâtons de placer les paroles non moins remarquables prononcées, il y a quelques jours, par M. le président de la cour d'assises de la Seine, dans son résumé après les débats d'une odieuse affaire dans laquelle comparaissaient cinquante voleurs. Elles attestent qu'on a commencé enfin à reconnaître l'impuissance du système répressif comme moyen exclusif de moralisation, et la nécessité d'institutions préventives, qui attaquent le mal dans son principe, c'est-à-dire, la nécessité de la réforme des mœurs par les principes religieux : le catéchisme avant le code pénal, Dieu avant les geoliers et le bourreau.

« Qu'il nous soit permis, a dit ce magistrat, de rechercher un instant avec vous quels enseignements peuvent ressortir du triste tableau qui, depuis douze jours, s'est déroulé devant vos yeux. Cinquante accusés sont traduits devant vous, la plupart dans la force de l'âge, tous pourvus, quoique à des degrés différents, de ces facultés, de cette intelligence, de cette énergie, qui, bien dirigées, eussent pu en faire des ouvriers laborieux, des citoyens utiles, des pères de famille estimables. Ils sont cependant devenus le fléau de la société dont ils auraient pu être l'appui : leur vie, leur langage, leurs mœurs, sont en opposition avec la vie, le langage et les mœurs des autres hommes. La propriété, la famille, sont pour eux des mots vides de sens; la vie de la plupart d'entre eux n'est qu'un cercle sans fin de crimes, de poursuites et de condamnations. La débauche les a conduits au vol, et le produit du vol est consommé dans la débauche. Des lignées entières sont livrées au concubinage le plus honteux, et ce nom ne suffit plus même à désigner la multiplicité de leurs désordres : le mot de *sous-concubinage* a dû être inventé pour eux. Ce n'est pas sans effroi qu'on peut se rappeler le cynisme de leurs explications, de leurs théories sur la fabrication des fausses clefs, le perfectionnement de leur méthode, leur audace dans l'exécution, et, plus que tout, peut-être, le succès de leurs entre-

prises, succès tellement inouï, que tel d'entre eux n'en a vu interrompre le cours qu'après 75 vols commis dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale. *La surveillance de la police est en défaut*; les sévérités de la justice sont épuisées: serait-ce à dire que la société doit se déclarer impuissante devant ceux qui l'attaquent avec tant d'audace! Non sans doute, et votre devoir, messieurs, est de frapper le crime partout où il vous apparaît; mais, il faut le reconnaître, cependant, l'accomplissement de cette tâche douloureuse n'offre que bien peu de consolations. Combien il est petit, en effet, le nombre de ceux que le châtiment a corrigés; combien nombreux sont ceux que l'on a vus sortir du bagne ou de la prison plus corrompus, plus dangereux pour la société qu'ils n'y étaient entrés!

« Disons-le, messieurs, et disons-le avec franchise, la crainte du châtiment prévient peu de crimes, et l'action des lois pénales n'est pas une garantie suffisante pour la société, parce que le crime sur lequel elle s'exerce n'est que l'effet du mal. L'oisiveté ou la débauche, voilà les deux plaies véritables auxquelles il faudrait porter remède; c'est par elles que le vol devient en quelque sorte une nécessité. Mais, contre ces deux plaies de la société, la loi ne peut rien, et pour ceux qu'elles amènent dans cette enceinte le mal est irréparable : ce sont des membres gangrenés que le glaive de la justice peut retrancher du corps social, mais qu'un miracle providentiel pourrait seul rendre à la vie. Ici donc, messieurs, vous n'avez à accomplir qu'un triste devoir; mais au dehors une tâche plus consolante nous est imposée : c'est en sortant de contempler de semblables misères, que nous pouvons, que nous devons proclamer hautement, et par nos paroles et par nos exemples, que l'éducation morale et religieuse des enfants est, pour toutes les classes de la société, la seule garantie d'un avenir meilleur. Cette éducation, en effet, peut seule prévenir le vice que la loi civile ne peut ni ne doit atteindre, et qui, tôt ou tard, devient la source du crime, sous quelque forme ou dans quelque région sociale qu'il se produise. A cet égard, messieurs, le temps presse: déjà trop de générations ont été privées de ce grand bienfait; mais si le passé n'est plus à nous, l'avenir nous appartient. Nous nous empresserons tous de le mettre à profit, et de faire ainsi tourner à l'avantage de la société le triste spectacle qui nous a été offert. Il nous sera permis d'emporter de

cette enceinte une si consolante opinion : heureux si nos faibles paroles pouvaient à cet égard, avoir ajouté quelque chose à vos convictions! »

Cette allocution, si religieuse et si sage, montre à la fois le mal et le remède : c'est au pouvoir à guérir l'un par la prompte application de l'autre ; c'est au pouvoir à veiller sur les mœurs publiques, à prévenir les excès pour n'avoir pas à en demander le châtiment à la justice, à fermer, entre autres, les foyers de désordre qui pullulent au sein de la capitale, et qui, dans les jours de folie que nous venons de traverser, ont vu de si épouvantables orgies. Nous ne pouvons résister au désir de répéter ce que nous racontait à cet égard, il y a peu de jours, avec une vertueuse indignation, le spirituel rédacteur d'un de nos meilleurs journaux politiques-religieux :

« Deux ou trois fois, il y a deux ans, nous disait-il, quand je n'avais encore dans la tête et dans le cœur que ce qu'y avaient placé mes maîtres de grammaire et de philosophie, j'ai vu les saturnales des derniers jours de carnaval. Les journaux nous poursuivaient au fond de nos provinces du récit de ces fêtes ; et bien des jeunes gens ont laissé leur mère pour y venir chercher les plaisirs que les feuilletonnistes leur y promettaient. Heureux ceux qui n'y ont trouvé que le dégoût et le repentir ! Entraîné par des amis de mon âge, et n'ayant puisé au collége aucune espèce de scrupule contre ces sortes de divertissements que mon professeur de rhétorique me vantait tout le premier, j'allai au bal masqué, comptant m'y divertir. J'en revins fort triste. Mais j'ai vu des milliers d'individus qui paraissaient s'y plaire. — Imaginez une immense salle, très-éclairée, très-brillante, mais pourtant brillante d'un luxe et d'un éclat qui sont le luxe et l'éclat de ce temps, luxe de méchants bourgeois vaniteux : chrysocale, clinquant, carton-pierre, fleurs en papier dans des vases de bois, damas de calicot, peintures qu'il faut voir de loin ; rien de vrai, rien de solide, rien qui ne trompe et ne devienne méprisable, si l'on y regarde un peu. Mais ces palais de fées, qu'on loue indistinctement aux décroteurs et aux gentilshommes moyennant un petit écu par nuit, sont assez magnifiques pour ce qu'on y va faire et ce qu'on y va chercher. — A chaque instant, par les larges portes, les masques pénètrent à flots pressés. En les voyant, tout d'abord et rien qu'à leur costume, on se demande si c'est là ce peuple français dont

nous nous laissons aller encore à vanter l'esprit : nulle élégance; à peine un peu de variété : deux ou trois types vulgaires, fournis par la lithographie ou le théâtre, se reproduisent continuellement : un pierrot, un postillon, un Robert-Macaire, un homme en femme, une femme en homme, quelques dominos crasseux sous lesquels se cachent les députés et les fonctionnaires du gouvernement : c'est tout le coup d'œil; cela sent la pesanteur d'esprit et la ladrerie constitutionnelle; cela est pauvre, cela est laid, cela est sordide et bête, et des Hollandais ne feraient pas pis. Lorsque par hasard la fantaisie apparaît au milieu de ces déguisements sortis du même moule, elle est ignoble ou stupide. C'est quelque visage sali de fard, de suie et d'ordure, quelque haillon infect aux yeux et souvent à l'odorat quelque carapace de laine sous laquelle un pauvre imbécile sue, étouffe, fait peine à voir et croit s'amuser. Impossible de se figurer rien de plus maussade et de plus répugnant. — Mais tâchez de saisir quelque parole au milieu de ces cris rauques et avinés qui s'entre-croisent de toutes parts : la figure humaine a disparu, l'accent humain a disparu; l'esprit, l'intelligence et la dignité de l'homme ne se retrouvent pas davantage dans les êtres sans nom que vous avez sous les yeux. Ces glapissements et ces hennissements ne révèlent chez ceux qui les profèrent que des instincts de brute, servis par une intelligence de Cafre ou une morale de galériens. — Tout à coup un orchestre formidable s'éveille au milieu de la salle, et le délire, le délire furieux s'empare de ces insensés. Non, je n'entreprendrai point de dépeindre quelles sont ces danses, mais toute ma vie je demanderai pardon à Dieu de les avoir contemplées : ce ne sont plus des hommes ni des femmes, ce ne sont plus des sauvages, car des nègres mêmes, abandonnés aux transports de leurs danses immondes, n'ont point de ces raffinements hideux : c'est un pêle-mêle abject de tout ce qui peut dégrader la nature humaine, et l'on voudrait trouver dans cette salle un chien pour se reposer les yeux ; car toute chose animée qui ne ressemble point à l'homme paraîtrait sainte et vénérable en un pareil moment. — Cependant l'orchestre continue, et ses sons entretiennent la frénésie des danseurs. Mais dans la mêlée et le bruit qui se fait, ce n'est plus de la musique qu'on entend, c'est une plainte, ce sont des soupirs lointains et je ne sais quelle grande voix qui semble gémir, comme si la belle mélodie, qui est un son pur et pré-

cieux de la parole céleste, s'indignait du rôle infâme où elle est profanée. Hallucination, rêverie, ou quoique ce soit d'étrange et de bizarre, à certains moments, ces accords joyeux, ces danses folles et cet orchestre dirigé par je ne sais quelle figure de fantôme, prenaient à mes yeux une forme horrible, et malgré moi me semblaient si tristes, si désespérés, que je me sentais des larmes aux paupières, et que je cherchais un coin où pouvoir pleurer. — Quelque débris de croyance, enfermé dans les replis encore purs de mon âme, alors peut-être me révélait à mon insu les douleurs de tous les anges gardiens qui s'affligeaient près de moi de ces horribles scènes, et c'était sans doute avec eux que j'aurais voulu pleurer. A combien de malheureux qui se vautraient là dans les fanges de cette grande dépravation pareille pensée ne venait-elle pas? J'en voyais parfois dont un sourire pénible accusait les angoisses intérieures. Chez l'un, c'était fatigue; chez l'autre, honte; chez presque tous, terreur du lendemain. — Car quels sont presque tous ces hommes (quant aux femmes, il n'est ni besoin de le demander, ni possible de le dire)? Les plus hardis dans l'obscénité de leurs danses et les plus ignobles dans la sottise grossière de leurs propos, sont ordinairement vos enfants, riches bourgeois de Paris et des provinces; vos fiancés, jeunes personnes qui lisez les romans *innocents* de M. Nodier, vos jeunes représentants à l'assemblée nationale, excellents électeurs; vos chargés d'affaires et quelques-uns de vos juges, plaideurs de tous les départements; vos derniers rejetons, antiques familles qui deviez plutôt mourir ou mourir autrement; vos maîtres, vos patrons, vos instituteurs souverains, ô lecteurs de politique et de romans! Oui, ils sont là ceux que vous aimez, ceux que vous respectez, ceux qui vous instruisent; ils sont là, bien au-dessous du nègre, du singe et du chien; ils sont là, mêlés aux escrocs du dernier étage qui s'amusent avec eux et qui même s'amusent d'eux; ils sont là en compagnie de pleutres qui n'auront pas au sortir de cette fournaise un morceau de pain à se mettre dans le ventre ni un habit à se mettre sur le dos; ils sont là, les compagnons de plaisir du goujat et de la fille publique, qui les charment et qui les tutoient! Et pendant la danse les uns craignent un œil qui les connaisse, une pensée honnête qui les poursuit; les autres, l'homme de police qui les guette, le recors qui les attend, le procureur du roi qui les menace, la faim qui va les saisir! Si l'un songe à

sa famille, si l'autre songe aux galères, ces pensées sont rapides, car aucun ne songe à son âme ni à Dieu! Bientôt l'orchestre ranime ses forces, le galop éclate, et comme un ouragan, il enlève, il engloutit les danseurs! tous les quadrilles se fondent dans un seul cercle immense et forment une seule ronde qui tournoie en hurlant; les rugissements humains se mêlent au bruit des clairons et des cloches comme dans une ville prise d'assaut. C'est alors qu'il n'y a plus de rang, plus de sexes, plus de raison, plus d'âme, et qu'on ose le peu qu'on a cru ne pouvoir pas encore oser; c'est alors aussi que dans un éclair lugubre les destinées prochaines de la civilisation semblent se révéler, et que les dégoûts lentement entassés dans le cœur se résolvent et débordent en larmes de tendre et douloureuse compassion. »

Hâtons de détourner nos regards de ce hideux tableau, que nous abandonnons aux réflexions des chefs du gouvernement et des pères de famille, et de les reporter sur un plus consolant spectacle.

Le 26 février, un catafalque modeste s'élevait dans le chœur de Notre-Dame; un service funèbre y était célébré, et la vaste nef de la métropole pouvait à peine contenir la foule des assistants appelés à rendre un dernier hommage à leur premier pasteur, et à entendre la voix éloquente de M. l'abbé de Ravignan, qui devait monter dans cette chaire qu'il a illustrée, et y prononcer l'éloge du pontife, selon le cœur de Dieu. L'orateur a été digne de son sujet et de lui-même : c'est le plus bel éloge que nous puissions faire de son discours, que tous nos lecteurs voudront d'ailleurs connaître en entier (1). — Une autre pensée nous préoccupe aujourd'hui : le siége de Paris est toujours veuf de son premier pasteur, et cette longue vacance prolonge celle des autres siéges, également privés de titulaires, dont les nominations sont subordonnées à celle de l'archevêque de Paris. Des noms sont prononcés de nouveau, des candidats mis en avant, des passions s'agitent, des intrigues se forment hors du sanctuaire : la religion ne peut que souffrir d'un tel état de choses. Le nouveau ministre des cultes a trouvé, à son avénement au pouvoir, un travail préparé à cet égard par son pré-

(1) In-8°. Prix : 1 fr. 50 c., chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9.

décesseur : qu'il se hâte donc de mettre un terme à de si fâcheux délais, et de présenter au souverain pontife ceux qu'il jugera les plus saints et les plus dignes. La juste impatience des fidèles, les besoins spirituels des diocèses ne le demandent pas moins que les règles d'une sage politique. Espérons que ces choix si longs à décider seront bientôt connus, et que nous n'aurons qu'à y applaudir et à en remercier la Providence.

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Encyclopédie catholique. — La liquidation de la Société formée pour la publication de ce grand ouvrage vient d'avoir lieu, et nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'il sera continué. Chargé de sa publication par son nouveau propriétaire, M. Parent-Desbarres va faire connaître à chacun des actionnaires-souscripteurs primitifs le projet qu'il a formé dans leur intérêt commun. — Nous nous empresserons de communiquer aussi à nos lecteurs les vues de l'éditeur, et de les tenir au courant de ce qui sera fait à cet égard, l'*Encyclopédie catholique* étant une des publications les plus importantes de notre époque.

Essai sur l'existence de Dieu et sur l'existence de l'ame, par M. l'abbé Constantin de Pietri. — Nous ne pouvons aujourd'hui que citer le titre de cette dissertation, qui se vend à Paris, chez l'auteur, rue Saint-Honoré, 337. — Nous donnerons, dans notre prochain numéro, une idée de cet ouvrage.

Nous aurons à parler aussi d'un magnifique *Chemin de la croix*, supérieurement lithographié, et d'un prix assez modique, cependant, pour que les plus humbles paroisses puissent en faire l'acquisition.

Le Directeur-Propriétaire, Parent-Desbarres.

ÉTUDES SOCIALES.

LE PRÊTRE.

I.

Au milieu de ce déluge de théories, de cette myriade de systèmes contradictoires, de ce débordement d'idées fausses que nous voyons s'agiter aujourd'hui dans la société, quand les utopies de nos modernes novateurs sont frappées en naissant de stérilité et d'impuissance, quand les rêves de nos humanitaires ne peuvent soutenir même un seul jour l'épreuve de l'expérience, quand les doctrines sans portée des publicistes révolutionnaires sont impuissantes à offrir aux masses aucun point de ralliement, enfin, quand toutes les conceptions de l'homme s'évanouissent, comme des bulles légères, au souffle de l'examen, il est une doctrine qui brille toujours de tout l'éclat de la jeunesse, et qui porte dans son sein un germe d'immortalité que rien ne peut détruire ni affaiblir, et cette doctrine, c'est le catholicisme. Dans ce temps où il n'est point d'homme qui ne soit discrédité, de popularité qui ne soit flétrie, de notabilité qui ne soit déchue, il est un homme qui est toujours grand, toujours populaire, toujours glorieux, et cet homme, c'est le prêtre catholique.

L'histoire du prêtre catholique est l'histoire de la civilisation européenne. Elle se lie à tout ce qui s'est accompli de mémorable dans l'ordre moral, politique et civil. Pas un événement remarquable ne s'est passé où le prêtre ne soit intervenu; pas une institution salutaire n'a été fondée à laquelle il n'ait pris une part active; pas une réforme, pas une modification ne s'est opérée dans la condition morale et matérielle du peuple, dont le prêtre ne soit l'auteur. En tout, son influence s'est fait sentir. L'Europe lui doit toutes les vertus dont elle brilla au moyen âge; elle lui doit toutes les lumières qui ont éclairé les générations passées et toutes celles qui éclairent les générations présentes; elle lui doit les sciences, les lettres, les arts, l'industrie, tout ce qui fait la force et la vie des peuples.

Telle a été l'action du prêtre, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours.

Le monde romain était menacé d'une prochaine dissolution. Le polythéisme agonisait. Les autels des idoles croulaient de toutes parts, car Jésus était venu annoncer aux hommes la bonne nouvelle; il avait dit à ses apôtres : Allez et enseignez partout la vérité. L'Église est fondée sur des bases indestructibles. Elle reçoit le dépôt de toutes les doctrines vraies. Le sacerdoce chrétien est investi de la sublime mission d'éclairer et de moraliser la terre.

Que fait alors le prêtre dans cette période de sanglantes persécutions, dans ce temps où le christianisme naissant est en butte à la haine et aux outrages de César? Le prêtre est tour à tour sur la place publique ou dans les profondeurs des catacombes. Le jour, sur la place publique, il prêche, il enseigne, il attire à lui les populations par les prestiges de sa merveilleuse éloquence; la nuit, dans les catacombes, dans ces vastes souterrains, où s'élève de distance en distance une croix de bois, où apparaissent çà et là quelques modestes ornements, quelques peintures grossières, entouré d'un petit nombre de fidèles recueillis et agenouillés, il célèbre les mystères divins, et il appelle par ces prières la fin des tribulations qui désolent l'Église de Dieu.

Mais l'ère des persécutions est finie. Le christianisme triomphe, il est assis sur le trône des empereurs romains. C'est ici que va éclater la grandeur du prêtre catholique.

Rappeler tout ce que le prêtre a fait d'utile ou de glorieux pendant le cours du moyen âge, c'est raconter l'histoire de la société européenne pendant cette période. Son action sur le mouvement social a été immense, universelle. Voyez plutôt, sous le nom d'Augustin, de Jérôme, de Tertullien, de Chrysostôme, il touche, il émeut, il persuade par les séductions de la parole, il éclaire par la puissance du raisonnement, par la profondeur de la science, et en même temps il édifie, il entraîne, il subjugue par l'autorité de l'exemple; sous le nom d'Ambroise, il ramène dans les voies de la justice un prince égaré et prévaricateur; sous le nom de Bernard, il se jette dans la solitude des cloîtres, il prend dans ses bras, il recueille, il forme à la vie monastique, il enflamme de l'amour divin les âmes que l'amour terrestre et les joies de ce monde n'ont pu satisfaire; sous le nom de Grégoire VII, il se mêle aux intérêts de la terre, mais pour les régler, il met en jeu toutes les ressources d'une habile diplomatie,

mais seulement au profit de l'unité catholique ; il déploie dans ses relations avec les puissances une incroyable souplesse de génie, une variété infinie de combinaisons, mais seulement pour mettre le pouvoir temporel en harmonie avec les prescriptions de l'Eglise, qu'il a pour mission d'affermir et de consolider ; sous le nom de Vincent de Paul, il dote l'Europe d'institutions devant lesquelles pâlissent toutes les conceptions de nos philanthropes; et, sous le nom de Suger, il entre dans les conseils de la monarchie, préside aux destinées de la France, et travaille à la réforme de ses mœurs et de ses lois; sous des noms différents, et dont la liste est vraiment prodigieuse, il ressuscite les chefs-d'œuvre de l'antiquité, il rallume le flambeau éteint des lettres et des sciences, il débrouille le chaos de nos traditions nationales, et prépare de riches matériaux; enfin, dans quelque situation qu'il se trouve, dans quelque sphère qu'il s'agite, humble ou élevée, obscure ou éclatante, il concourt puissamment à la civilisation européenne, et ses doctrines pénètrent dans les lois, régénèrent ou modifient les mœurs.

Mais un jour vint où le prêtre sembla déchu de sa grandeur, où il parut dépouillé de sa magie et de son prestige. Ce fut celui où un moine séditieux, décorant son orgueil du beau mot de progrès et de réforme, se révolta contre l'autorité de l'Église et versa à grands flots l'insulte et l'ironie contre les successeurs de saint Pierre. Les efforts de ce hardi novateur ébranlèrent jusque dans ses antiques fondements l'édifice catholique; ils détachèrent de la papauté, cette source unique de vérité et de vie morale, une portion de la société européenne; ils ravirent au sacerdoce cette glorieuse auréole qui lui avait concilié si longtemps les sympathies et les respects du peuple.

Au milieu de cette décadence des idées religieuses, de ce décri où tombaient les vieilles traditions, de ces profondes atteintes portées au dogme et à la morale catholique, le rôle du prêtre catholique fut beau, fut sublime. Armé de la dialectique et de l'éloquence, il porta des coups terribles au schisme et à l'hérésie; il saisit les novateurs corps à corps, les poussa jusque dans leurs derniers retranchements, et dans cette lutte il déploya une puissance d'imagination et une beauté de formes qu'on chercherait vainement dans les écrits antérieurs.

Qui ne sait le nom, qui ne connaît les ouvrages des savants docteurs, des controversistes fameux qui ont illustré le XVIe, le

XVIIe et même le XVIIIe siècle? Les noms des Pascal, des Arnaud, des Nicole, des Bergier, sont immortels dans les fastes de la littérature et de la religion. Or, comme on le sait, ces hommes d'un esprit si élevé et d'un savoir si profond appartenaient presque tous au sacerdoce catholique.

Mais il était écrit que l'œuvre de destruction se consommerait. Voltaire, héritier direct de Luther, pousse jusqu'à ses conséquences dernières les doctrines du chef de la réforme. Le sophisme et la corruption circulent dans les veines du corps social. Le désordre et l'anarchie troublent le monde des intelligences... Une affreuse tempête s'élève... 93, nuage brûlant, gros de foudres et d'éclairs, crève à l'horizon. La monarchie séculaire est arrachée du sol qu'elle avait si longtemps fécondé et vivifié. La raison est la seule idole devant laquelle on s'incline; on érige des temples à cette divinité orgueilleuse, tandis que les autels du Christ s'écroulent sous le marteau de la destruction; le catholicisme est proscrit, honni, conspué. Les prêtres du Très-Haut sont immolés, ou n'échappent au martyre que par l'exil.

Quel fut le rôle du prêtre, quelle fut son attitude pendant cette période sanglante? Vous le savez: le prêtre fit revivre le courage et les vertus de la primitive Église, il offrit des exemples de dévouement et de résignation dont le souvenir ne s'effacera jamais; en un mot, le sacerdoce fut sublime...

A ceux qui disent aujourd'hui que le catholicisme a fait son temps, que ce n'est plus qu'une institution vieillie, qu'une croyance décrépite, à ceux qui professent pour le prêtre un superbe dédain, à ceux qui le raillent, à ceux qui lui jettent l'insulte et la boue au visage, à ceux-là il suffirait de répondre par ces mots :

Souvenez-vous de la crise terrible que nous avons traversée il y a cinquante ans, et voyez ce que devient une société sans prêtres.

II.

Nous venons de voir tout ce que le prêtre a fait d'utile, de grand, de glorieux depuis l'établissement de la religion chrétienne; nous l'avons montré tour à tour apôtre ardent et énergique, martyr courageux, habile et savant apologiste, cénobite austère, homme d'État aux facultés puissantes, érudit distingué,

littérateur plein d'imagination et d'éclat; nous l'avons fait voir dans ces positions diverses, jetant partout des germes de vertu et de moralité, versant à flots la lumière, et dominant les autres classes de la société, par la piété, le savoir et l'intelligence; en un mot, nous avons signalé l'influence du prêtre sur le passé. Il nous reste maintenant à examiner son influence sur l'avenir.

Jamais l'action du prêtre sur le mouvement social n'a été plus légitime, plus nécessaire qu'aujourd'hui, car jamais le mal que le prêtre catholique a pour mission de guérir n'a été plus général, plus profond, plus intense; jamais les plaies qu'il doit cicatriser ne furent plus larges, plus hideuses et moins susceptibles d'être extirpées par des moyens vulgaires. Pour comprendre la nécessité, l'urgence de l'action du prêtre, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur notre état social.

Quel est le caractère, quels sont les traits saillants de notre situation actuelle? Les voici en peu de mots : un manque de foi absolu et presque universel, un oubli complet des traditions religieuses et politiques, qui ont fait longtemps notre vie et notre force, une révolte coupable contre toutes les *autorités légitimes*, autorité monarchique, autorité religieuse, autorité paternelle, un égoïsme hideux, une préoccupation exclusive de l'intérêt personnel, un désir effréné des jouissances matérielles, une disposition déplorable à mettre en œuvre, pour arriver à la fortune, les moyens mêmes que la morale condamne et réprouve, de fausses lumières : tels sont les principaux vices de notre état social.

A tous ces maux, le prêtre *seul* peut apporter des remèdes sûrs, puissants, énergiques, parce qu'il est seul dépositaire de toutes les vérités.

Et, en effet, qui mieux que le prêtre peut ranimer la foi dans les cœurs et rendre la vie aux croyances qui meurent, puisqu'il est le conservateur du dogme et de la morale que Dieu est venu révéler à la terre? Qui mieux que le prêtre peut inspirer au peuple le respect de toutes les légitimités, puisqu'il est le ministre de celui qui a laissé aux hommes ce précepte remarquable : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu?* Qui mieux que le prêtre peut conjurer les périls que prépare à la société l'esprit d'anarchie et de révolte, et bannir du cœur de l'homme le sentiment exagéré de

ses *droits*, puisqu'il connaît parfaitement la gravité et l'étendue de ses *devoirs*? Qui mieux que le prêtre peut extirper l'égoïsme, cette lèpre hideuse qui ronge notre époque, lui, ministre d'un Dieu de charité et d'amour? Qui mieux que le prêtre peut opposer un antidote salutaire au poison que versent au sein de la génération actuelle tant d'écrits corrupteurs? Qui mieux que lui peut démontrer la vanité et le néant des fausses lumières, dont l'éclat trompeur éblouit les masses, et les précipite vers les abîmes, puisqu'il possède la plus haute de toutes les sciences, la seule intéressante pour l'homme, ou pour mieux dire la seule vraie?

Ainsi, l'intervention du prêtre dans la société actuelle s'étend partout, suffit à tout. Il n'est point de mal si profond, si opiniâtre, si invétéré qu'il soit, qu'elle ne puisse guérir; il n'est pas de bien qu'elle ne puisse opérer, quelque difficile qu'en soit l'accomplissement; enfin sa *moralité*, son *intelligence*, sa *charité*, répondent à toutes les exigences de l'état social, à tous les besoins moraux, intellectuels et physiques des masses.

Et pourtant vous trouvez des hommes qui ne craignent pas de dire : Le prêtre est ennemi du progrès, le prêtre repousse les lumières, le prêtre est essentiellement rétrograde. Rétrograde! Comment l'entendez-vous? Est-ce à dire que le prêtre ne veut point des améliorations et des réformes qui ont pour but de nourrir ceux qui ont faim, de vêtir ceux qui sont nus, de faire éclore à la vie morale les hommes privés des avantages de l'enseignement religieux? Est-ce à dire que le prêtre dédaigne les arts et les sciences qui ont pour objet d'éclairer les esprits, de polir les mœurs, ou dont l'application immédiate peut influer sur le bien-être général? Si c'est dans ce sens que le libéralisme entend l'épithète de *rétrograde*, nous repoussons formellement cette qualification. L'histoire du prêtre catholique, son histoire passée comme son histoire présente, prouve assez que sa sollicitude pour les intérêts du plus grand nombre, ses lumières, ses talents divers, son génie même, ne peuvent être égalés que par son ardente piété.

Mais si, par cette épithète de *rétrograde*, on veut dire que le prêtre est essentiellement ami de l'ordre, et qu'il a en horreur toutes ces tentatives, tous ces mouvements, toutes ces révoltes qui troublent et ruinent les États; si l'on veut dire que le prêtre est, par sa position, son caractère et ses doctrines, dans l'obli-

gation de s'opposer au débordement des idées irreligieuses et anarchiques, le prêtre accepte la qualification de *rétrograde*, il l'accepte avec joie. Oui, le prêtre est *rétrograde*, car il sait qu'il a pour mission de *conserver* les principes constitutifs de la société, et d'opposer l'immobilité des dogmes religieux à la mobilité des opinions humaines ; oui, le prêtre est *rétrograde*, car il sait que c'est un devoir pour lui d'exalter les saintes traditions qu'on dédaigne, de faire l'apologie de ce glorieux passé qu'on raille et qu'on dénigre, et de lutter de toutes ses forces contre les *progrès du siècle*, quand il n'est que trop démontré que les prétendus progrès renferment le germe d'une prochaine et complète dissolution.

On dit encore : Le prêtre est ambitieux, le prêtre est envahisseur. Envahisseur de quoi ? d'honneurs, de dignités, de pouvoir, de richesses ? Si telle est la pensée du libéralisme, il y a dans cette accusation jetée au prêtre catholique une amère dérision, une cruelle ironie ; il y a surtout un mensonge flagrant et une mauvaise foi monstrueuse. Vous dites que le prêtre est avide de biens et de richesses, quand il s'est laissé dépouiller par vous sans murmurer ; vous dites qu'il est ambitieux, quand il supporte avec une résignation si courageuse et si noble l'indigence à laquelle vous l'avez réduit ; vous dites qu'il est envahisseur, vous qui avez envahi sa maison, qui l'avez pillée, qui l'avez détruite, vous qui avez fait crouler sous le marteau de la démolition les pierres du sanctuaire où il célébrait les mystères divins, vous qui refusez au père des pauvres le pain qui nourrit l'homme, et lui laissez à peine un abri où reposer sa tête !!

Non, le prêtre n'est pas envahisseur dans le sens que le libéralisme attache à ce mot. Mais ce qu'il veut envahir, ce sont nos cœurs pour les purifier, nos intelligences pour les éclairer des lumières de la foi, nos volontés pour en régler les déterminations et en diriger l'essor ; ce qu'il veut envahir, c'est la société actuelle, pour calmer ses douleurs, guérir ses plaies, étouffer ses passions mauvaises, la dégager de l'impure et ténébreuse atmosphère qui l'enveloppe, et faire luire devant elle le flambeau du christianisme, c'est-à-dire, de la civilisation.... ; ce qu'il veut envahir enfin, c'est la génération nouvelle, pour déposer dans son sein des semences de vertu, des idées d'ordre et de subordination, et la détourner des tristes

et sanglantes folies qui ont signalé d'une manière si déplorable l'existence de la génération qui finit.

C. Villagre.

LA RÉSURRECTION.

Il est ressuscité. — La terre
S'entr'ouvre au-devant de son roi ;
Il effleure du front la pierre,
Et la pierre éclate d'effroi.
Le cadavre immortel s'élance ;
Un long cri succède au silence,
C'est le signal du grand réveil.
Il fend la terre remuée,
Plus rapide que la nuée,
Plus radieux que le soleil.

Il s'élance : à ce bruit sublime,
Les soldats, pâles de remord,
Frissonnent de voir la victime
Briser les flèches de la mort.
Leur foule, effarée et livide,
Sort à grands pas du tombeau vide
Qu'ils insultaient dans leur fureur.
Tous se dispersent pêle-mêle;
Il ne reste pour sentinelle,
Pour seul garde, que la Terreur.

Ils s'écriaient pourtant la veille :
« Le Christ est vaincu désormais ! »
Cœurs insensés que rien n'éveille,
Et dont l'œil ne verra jamais,
Ils croyaient, dans la poudre obscure,
Sous une planche étroite et dure
Le fixer à coups de marteau,
Lui que le monde entier respire,
Lui dont les astres sont l'empire,
Et dont les cieux sont le manteau !

Et voilà que, malgré leur glaive
Tout hérissé devant ce lieu,
Le crucifié se relève
Avec la majesté d'un Dieu.
A travers leur lance courbée,
A travers la pierre tombée,
Il se relève éblouissant,
En face de la foule blême,
En face du Golgotha même
Encore rouge de son sang!

Depuis l'heure où, sur la croix sainte,
Expira le ressuscité,
Des ténèbres pleines de crainte
Pesaient sur toute la cité.
Jérusalem était muette;
Je ne sais quelle voix secrète
Éveillait les sépulcres seuls;
Chaque habitant tremblant et sombre
N'osait se hasarder dans l'ombre,
De peur de heurter des linceuls.

Or, à la troisième journée,
Le soleil reparut enfin;
Mais sa face découronnée
Empourprait l'horizon lointain.
On vit à sa triste lumière
Des rochers tombés en poussière,
Des cèdres coupés par lambeau;
Puis à l'écart sur quelque route
Des spectres attardés, sans doute,
Qui replongeaient dans leur tombeau.

Les voilà les pieuses femmes,
Les voilà qui viennent chercher
Celui qui seul remplit leurs âmes,
Et qu'on porta sous le rocher.
Magdeleine marche à leur tête;
Une voix tendre les arrête:
C'est un ange debout au seuil.

Il jette un doux regard sur elles :
« Allez, allez, femmes fidèles,
« Le Maître a quitté son cercueil. »

Gloire à lui, gloire au Christ suprême,
Au Rédempteur puissant et pur !
Il a détourné l'anathème
Qui pesait sur l'homme futur.
Gloire à lui qui sauve et ramène
Les débris de la race humaine
Au seuil du sentier éternel !
Là-bas, sur la sanglante cime,
Ses larmes ont fermé l'abîme
Son soupir a rouvert le ciel !

Il est ressuscité. — Que dis-je ?
Hommes d'un siècle où la foi dort,
Vous êtes témoins du prodige ;
Voyez ! il ressuscite encor !
Voyez comme il perce la poudre ;
Hâtez-vous de vous faire absoudre...
Mais non, vos cœurs n'ont pas tremblé :
Il vous inonde de sa gloire,
Et vous reniez sa victoire,
L'œil ébloui mais aveuglé.

Quand la tempête populaire,
Pleine de tumulte et de cris,
Sur le vieil autel séculaire
Portait la hache ou le mépris ;
Quand la plèbe, ivre de démence,
Frappait, tuait quiconque pense,
Quiconque garde un souvenir ;
Quand sa haine, prompte à renaître,
Croyait avec le sang du prêtre
Féconder tout un avenir :

Vous aussi, debout dans l'orage,
Au milieu d'un peuple en rumeur,
Vous aviez un rire sauvage.

Et vous disiez : « Le Christ se meurt ! »
Il se meurt ! ô foule insensée,
Prête à choir dans ta nuit glacée,
Arrête et vois : le Christ est là ;
Arrête un moment et frissonne,
Car son éternité rayonne
Sur ton sépulcre ouvert déjà.

Regardez-le dans sa puissance,
Hommes frêles qui le bravez,
Seuls cadavres que sa présence
N'ait pas encore relevés !
Avez-vous l'oreille si dure,
Que cette voix sublime et pure
Y perde ses accents vainqueurs ?
Il brisa son marbre suprême,
Ne peut-il aujourd'hui de même
Briser la pierre de vos cœurs ?

O Christ ! Dieu fort, Dieu solitaire,
Sauveur immense et glorieux ;
O Christ ! pardonnez à la terre
De méconnaître ainsi vos cieux !
Laissez sur nos jours pleins de fièvres
Descendre un souffle de vos lèvres ;
Ranimez les cœurs languissants,
Afin que l'autel les rassemble,
Et que nous puissions tous ensemble
Sortir du tombeau de nos sens !

ED. TURQUETY.

Liberté du Prêtre.

La liberté du prêtre, toujours attaquée par le libéralisme étroit qu'a engendré la philosophie voltairienne, n'a pas trouvé encore dans les tribunaux la protection constante et l'impartiale justice que réclame pour elle le double intérêt de la religion et de la société.

Une question de compétence, mal jugée par la cour royale de Bourges, vient de fournir à M. de Cormenin l'occasion de rétablir la vérité des principes et d'en appeler à l'autorité des saines doctrines.

Exposons d'abord les faits qui ont donné lieu à son article :

Le jour de l'enterrement de Mme Vée, mère du curé de la commune d'Entrains (Nièvre), l'adjoint du maire s'étant rendu au cimetière, afin de veiller à l'exécution d'arrêtés relatifs aux inhumations, fut vivement apostrophé par les prêtres officiants, pour avoir refusé de se découvrir.

Sur la plainte de l'adjoint, le procureur du roi fit traduire MM. Guille et Vée devant la juridiction correctionnelle, comme prévenus d'outrages envers un fonctionnaire administratif dans l'exercice de ses fonctions. Mais ceux-ci soutinrent qu'aux termes de l'art. 6 de la loi du 18 germinal an X, ils ne pouvaient être jugés que par le conseil d'État. Ce déclinatoire, repoussé en première instance, le fut également à l'appel, par arrêt de la cour royale de Bourges, du 29 juin 1839.

Nous nous empressons de reproduire maintenant l'article que M. de Cormenin, sous le pseudonyme de Timon, a publié dans la *Gazette des Tribunaux*, et auquel nous n'avons à reprocher qu'une ou deux expressions peu exactes :

« La cour de cassation va statuer après demain sur une grave question : celle de savoir si les tribunaux de police correctionnelle sont compétents pour définir et qualifier préalablement les faits d'injures reprochés aux ministres du culte dans l'exercice de leurs fonctions. Cette question se présente à l'occasion d'un pourvoi dirigé contre un arrêt de la cour de Bourges qui a embrassé l'affirmative.

« L'arrêt nous a paru faiblement motivé.

« En effet, de ce que le conseil d'État déterminerait indistinctement le délit, il en infère que le gouvernement pourrait se rendre juge de toutes les plaintes ; mais de ce que les tribunaux détermineraient indistinctement tous les délits, ne devrait-on pas en inférer aussi qu'ils pourraient se rendre juges des simples cas d'abus ? Il y a inconvénient des deux parts, cela est évident. Mais la loi a voulu que l'autorité administrative qualifiât préalablement l'acte. Voilà qui est plus évident encore.

En fait, il ne s'agit pas ici d'un crime, ni d'un délit flagrant, ni d'un acte commis lors de l'exercice des fonctions. S'il y a eu injure, elle a eu lieu de la part d'un prêtre, comme prêtre.

« En droit, il faut écarter l'article 76 de la constitution de l'an VIII ; car cet article ne couvre que les fonctionnaires. Or, le prêtre n'est pas un fonctionnaire dans le sens administratif.

« Le prêtre est couvert, lui, par une loi spéciale, celle du 18 germinal an X. Or, il s'agit d'une injure, et cette loi veut que le conseil d'État, après avoir reconnu l'injure, ou déclare l'abus, ou renvoie la cause devant les tribunaux.

« Il faut bien se garder de confondre ici, ni les temps anciens avec les temps nouveaux, parce qu'alors le prêtre subissait, pour les cas d'abus, la juridiction des parlements, tandis qu'il subit aujourd'hui la juridiction d'un conseil d'État ; ni la constitution de l'an XIII, qui régit les fonctionnaires, avec le concordat de l'an X, qui régit les ecclésiastiques ; ni la mission du prêtre, du prêtre catholique surtout, avec la mission des agents du gouvernement.

« La liberté des prêtres vis-à-vis des fidèles est nécessairement plus large que la liberté des fonctionnaires vis-à-vis de leurs administrés. Ce qui serait injure de la part d'un maire peut n'être pas injure de la part d'un curé. Un prédicateur, du haut de la chaire sacrée, ou sur les marches de l'autel, parle avec plus d'autorité et d'empire à un roi, qu'un préfet ne s'aviserait de parler au dernier des citoyens. Si le verbe du prêtre ne devait pas garder son indépendance, mieux vaudrait fermer les portes de l'église. C'est pour entendre le verbe que les hommes de foi y entrent, et qu'ils assistent ou participent aux cérémonies du culte. Mais ils y entrent d'eux-mêmes. L'administrateur, au contraire, commet beaucoup d'actes coactifs ; il va souvent trouver le citoyen pour l'exécution de la loi. Le prêtre, lui, ne va trouver personne ; on vient à lui, et tous les actes de son minis-

tère sont spontanés ; il n'exerce qu'une juridiction volontaire. La moralité intentionnelle de l'acte qualifié d'injure a donc ici deux aspects bien différents.

« S'il était permis au premier venu d'entrer dans l'église ou temple, et de se mêler à l'exercice du culte, et puis de traduire ensuite le ministre des autels, soit catholique, soit protestant, soit juif, devant la police correctionnelle, le métier de prêtre ne serait plus tenable. Vous aurez beau dire qu'il ne s'agit devant les juges que de qualifier le fait, d'accord ; mais pour le qualifier, il est besoin de le plaider. Or, il faudrait n'avoir pas étudié l'esprit du concordat, il faudrait même n'avoir pas lu son texte, pour ne pas demeurer convaincu que c'est précisément le prétexte, l'action et les conséquences de cette plaidoirie locale, que le législateur républicain de l'an X a voulu éviter.

« Comment ! un simple garde forestier qui a blessé ou tué un citoyen, qui a commis une grave dilapidation, une extorsion d'argent, un faux dans un procès-verbal, ne peut être traduit devant les tribunaux sans l'autorisation préalable du conseil d'État, et un curé de canton, pour une légère articulation d'injure, serait traîné directement devant la police correctionnelle ! Et vous dites que c'est là ce qu'a voulu le concordat !

« Les ecclésiastiques seraient donc, dans notre ordre civil, politique, administratif, les seuls que la loi aurait laissés sans aucune garantie !

« Pourquoi les mineurs peuvent-ils être relevés de leurs engagements ? Parce qu'ils sont dans l'exercice de leur minorité. Pourquoi les députés sont-ils inviolables ? Parce qu'ils sont dans l'exercice de leur office parlementaire. Pourquoi les agents du gouvernement ne peuvent-ils être poursuivis devant les tribunaux sans la permission du gouvernement ? Parce qu'ils sont dans l'exercice de leurs fonctions. Pourquoi les militaires qui commettent des crimes ou délits, comme militaires, ne peuvent-ils être traduits que devant des conseils de guerre ? Parce qu'ils ont agi dans l'exercice de leur métier. Pourquoi, maintenant, les prêtres ne doivent-ils pas être assimilés aux citoyens ordinaires ? Parce qu'ils sont dans l'exercice du culte.

« Si l'arrêt de la cour de Bourges passait en jurisprudence, les ecclésiastiques seraient mis, dans l'échelle des garanties, fort au-dessous de tous les fonctionnaires.

« Et cependant les maires sont exposés à moins de haines et

de récriminations secrètes que les curés. Voilà pour les plaignants.

« Les fonctionnaires ont, moins que les prêtres, à souffrir du préjugé des tribunaux inférieurs. Voilà pour les juges.

« Les fonctionnaires ont pour protecteurs naturels et légaux d'autres fonctionnaires dans la personne des procureurs du roi, qui requièrent, sur la plainte, ou d'office, l'application préalable de l'art. 75 de la constitution de 1812.

« Enfin, les art. 127 et 129 du code pénal défendent aux juges, sous peine d'amende, de décerner des mandats contre les fonctionnaires, sans l'autorisation préalable du gouvernement.

« Les prêtres, au contraire, n'ont d'autre protection que le concordat. Plus donc vous aurez établi avec force et vérité, selon moi, dans vos réquisitoires et dans vos arrêts, que les prêtres ne sont pas des agents du gouvernement, plus vous serez forcés de reconnaître qu'au moins faut-il laisser au conseil d'État le droit de leur appliquer, s'il y a lieu, la garantie spéciale et préalable de la loi du 18 germinal an X.

« Il est impossible que la cour de cassation abandonne, sur une question aussi grave, les voies de sa prudence ordinaire, et qu'elle transporte à un simple tribunal de police correctionnelle cette haute attribution que le législateur de l'an X avait, dans sa sagesse politique, confiée au conseil d'État. Mais si la cour de cassation fléchissait, si elle faisait un pas de retour en arrière, le gouvernement, qui doit veiller à la paix des communes et à la garde des compétences constitutionnelles, ne pourrait pas se croire désarmé, et son devoir serait de ressaisir de pareilles questions, sur le seuil même du litige, par la voie, extrême sans doute, mais alors nécessaire, du conflit d'attribution. »

TIMON.

Voici maintenant l'arrêt de la cour de cassation, rendu dans l'audience du 12 mars, sur la plaidoirie de Me Lanvin, et conforme aux doctrines de M. de Cormenin :

« Vu l'article 6 de la loi du 18 germinal an X ;

« En ce qui touche l'abbé Guille ;

« Attendu que les faits qui lui étaient imputés consistaient, d'après les termes de la prévention, dans des outrages de la

part d'un ministre du culte catholique officiant à un enterrement, envers un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions;

« Attendu que ce fait rentre dans celui des cas d'abus spécifiés par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, relatif à tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut dégénérer en oppression, injure ou scandale public;

« Attendu, dès lors, que ce fait ne pouvait être déféré à la juridiction correctionnelle sans qu'il y eût recours préalable au conseil d'État, et renvoi de ce conseil à l'autorité compétente; et qu'en jugeant le contraire, la cour royale de Bourges a violé l'article 6 de la loi du 18 germinal an X;

« En ce qui concerne l'abbée Vée,

« Attendu qu'il est constant, en fait, que cet ecclésiastique n'assistait pas comme prêtre officiant à la cérémonie des funérailles de sa mère, qu'ainsi l'acte qui lui est imputé ne peut rentrer dans un cas d'abus inhérent à l'exercice du culte:

« Casse, en ce qui concerne l'abbé Guille, l'arrêt rendu par la cour de Bourges, le 29 juin 1839; rejette le pourvoi en ce qui concerne l'abbé Vée. »

LE MISSIONNAIRE DE 1793 DANS LE MIDI.

Épisode révolutionnaire. — Prédication d'un Jacobin sur le sansculotisme de Jésus-Christ.

C'était au mois de mars 1793, un jour de décade, qui correspondait à l'un des jours de la semaine sainte; mais alors l'Église du Christ était veuve de ses ministres, immolés ou en fuite, et dispersés sur la terre étrangère. Les temples de Dieu, désertés par les fidèles, étaient livrés aux apôtres de la terreur, qui les avaient convertis en clubs jacobins, où ils célébraient leurs sabbats tumultueux... C'était à Toulouse, la ville sainte, sur la place de son église métropolitaine, Saint-Etienne, admirable édifice catholique resté malheureusement inachevé, et qui appartient à cet ordre d'architecture religieux du moyen âge, dont la tradition semble s'être perdue avec la foi vive et sincère de nos pères. Une foule hideuse se dirigeait, ou plutôt se ruait

vers le beau portail gothique de cette église : et dans leurs niches de pierre, les statues des saints qui en décorent le fronton durent en tressaillir d'épouvante, dans la prévision du scandale sacrilége et de la profanation dont elles allaient être les témoins. Cette multitude effrénée faisait entendre les chants révolutionnaires accoutumés, dont les refrains étaient de formidables cris de sang et de vengeance. A la vue des édifices somptueux qui dessinent le carré de cette place réputée aristocratique, sa fureur redoubla, et les imprécations prirent un caractère plus terrible encore. Les cris : « A bas les aristocrates ! à bas les prêtres ! » furent vociférés avec une rage indicible ; on eût dit que l'enfer avait vomi tous ses suppôts... Cette horde déguenillée était horrible à voir : les hommes qui en faisaient partie portaient sur leurs têtes des bonnets rouges ; d'autres, la tête nue, échevelés, laissaient flotter en désordre sur leurs épaules leurs cheveux sales et épars. Quelques femmes s'étaient mêlées au cortége, mais rares et clair-semées : elles avaient pour coiffure des mouchoirs aux trois couleurs bizarrement noués sur leurs têtes, qui laissaient voir à découvert leurs traits rebutants. Elles ne se montraient ni les moins fougueuses, ni les moins acharnées ; des enfants du peuple précédaient, entouraient et suivaient cette foule ameutée, et l'imitaient dans ses allures furibondes : dans tous les temps le spectacle du désordre a fait le charme et les délices de cet âge si actif, si remuant, et qui semble se complaire dans le mal. Les hommes brandissaient dans leurs mains de longues piques, ou agitaient des bâtons noueux ; les femmes et les enfants menaçaient du geste et de la voix les paisibles passants qui ne se joignaient pas à eux, ou jetaient des pierres aux habitants qui les regardaient passer du haut de leurs maisons.

Au milieu d'eux était un homme à figure caractéristique, aux yeux vifs et perçants, cachés sous un sourcil noir et épais ; il avait une large bouche, le teint d'un rouge violacé, et sa chevelure ondoyante, dans son arrangement symétrique, avait quelque chose de distinctif. Cet homme portait le costume de représentant du peuple ; son chapeau était orné de plumes tricolores ; il était vêtu d'un habit bleu à larges revers croisés, à parements rouges liserés de blanc, d'un pantalon chamois et de bottines noires. Il portait aussi l'écharpe nationale, qui lui ceignait les reins... Cet homme, dont l'attitude contrastait avec ceux qui

l'accompagnaient, marchait d'un pas ferme et assuré; et cette multitude si agitée laissait cependant autour de lui un respectueux espace, qu'elle ne franchissait pas. Avant de pénétrer dans l'église, il s'arrêta, comme pour considérer la place où il se trouvait, ou plutôt comme s'il eût été retenu par un vieux souvenir de respect pour le sanctuaire profané. Jusqu'à ce moment les chants et les cris avaient eu un caractère de désordre et de confusion qui n'avait permis de rien distinguer. La foule s'arrêta aussi, à l'exemple de son chef; et comme si elle eût pressenti sa volonté, cette mer orageuse devint plus calme; après quelques instants de recueillement elle entonna l'hymne révolutionnaire par excellence, la *Marseillaise*.

Dire quel fut, en plein air, l'effet de ce chant que mille voix répétaient avec une énergie toujours croissante, est chose impossible. Le terrible refrain :

Aux armes! citoyens, formez vos bataillons!

fut comme une explosion qui ébranla jusque dans leurs fondements les façades des maisons qu'assiégeait la foule; il semblait que le sol allait se convertir en larges sillons abreuvés de sang...

Le chef franchit cependant le seuil du temple, et avec lui ceux qu'il traînait à sa suite, qui continuèrent à vociférer le même hymne, triste contraste avec les cantiques que, naguère encore, et dans des temps bien différents, des voix pures faisaient entendre dans les solennités religieuses. Il se dirigea vers la chaire de vérité, dont les avenues semblaient lui être familières; il en monta les degrés avec assurance. Ses auditeurs se répandirent dans le temple; plusieurs montèrent sur l'autel, et s'y tinrent debout avec leurs pieds sales et nus. Un enfant s'assit même sur le tabernacle pour mieux voir, et sa place lui fut enviée et disputée par ses camarades, jaloux de s'y voir ainsi devancés.

L'orateur commanda le silence d'un geste de la main droite, et cette foule bruyante se tut. Les chants furent interrompus pour être repris à chaque intervalle de repos; puis, s'étant placé comme les ministres de l'Evangile lorsqu'ils prêchent la parole du Christ : « *Sans-culottes*, dit-il d'une voix forte et vibrante, « c'est ici le temple de votre Dieu à vous, et non du Dieu des « aristocrates et des tyrans. Votre Dieu est le Dieu du peuple, le « Dieu des pauvres; car il fut peuple et pauvre lui-même. Il na- « quit au hameau; sa première couche fut une crêche, et il n'eut

« pour réchauffer son corps après sa naissance que l'haleine bien-« faisante des animaux qui y prenaient leur pâture. Les bergers « seuls vinrent l'adorer : il fut proscrit dès son berceau par un « roi ; il fut haï des grands durant sa vie ; il fut le compagnon et « l'ami des pauvres. Les pharisiens, ou aristocrates du pays, « le calomnièrent, le poursuivirent, et le firent enfin mourir sur « une croix !!.... »

« Jusqu'ici, sans-culottes, vous n'avez entendu parler de « Jésus-Christ que par des prêtres riches et puissants, par des « prêtres qui ne participaient à aucune de vos infortunes. Ils vous « ont peint ce Dieu comme l'ami des rois ; ils vous ont dit qu'il « était venu donner au monde l'ordre de se soumettre aveuglé-« ment et sans murmurer à leur tyrannie ; ils vous ont conseillé « de donner aux rois votre nécessaire, une partie de ce pain de « douleur que vous ne gagnez qu'à la sueur de votre front, pour « alimenter leur luxe et contenter leurs monstrueuses fantaisies ; « ils ont cherché à vous persuader, non-seulement que c'était un « devoir sacré, mais que vous leur deviez encore le sacrifice de « votre liberté et de votre vie, lorsque leur ambition et leurs ven-« geances leur mettaient les armes à la main contre leurs pareils.

« Et ces prêtres, qui vous parlaient ainsi, vous soutiraient « eux-mêmes votre sang, en exigeant des salaires dispropor-« tionnés à leurs services, et qui servaient à leur faire mener une « vie molle et efféminée, au milieu de toutes les superfluités du « luxe et de l'abondance ; tandis qu'ils vous voyaient souffrir le « froid, le chaud, la faim, la soif, la fatigue, sans compâtir à « vos peines.

« Votre Dieu, ajouta-t-il, sans-culottes ! ne ressemble pas à ces « prêtres qui osent se dire ses ministres. Savez-vous ce que fut « estimée la robe du Christ, lorsqu'on la vendit à l'encan, lors de « sa mort ?... 30 deniers. Savez-vous avec qui il vivait, à la table « de qui il s'asseyait ?... Il vivait avec le peuple, il s'asseyait à la « table du pauvre, et partageait son frugal repas... ; et la robe de « vos prêtres, leurs riches ornements, savez-vous de quel prix « ils sont ?... Un seul des vêtemens dont ils se parent dans leurs « solennités, que Jésus-Christ n'a pas instituées, suffirait pour « alimenter pendant un an dix familles indigentes, car ils sont « enrichis de pierreries. Leur mobilier d'apparat est d'un prix « incalculable. Ils entassent ces métaux inutiles à Dieu, dans les « vastes buffets de leurs temples, et les amis de Jésus-Christ, les

« pauvres, se morfondent à leur porte, en demandant l'obole « dont ils ont besoin pour substanter leurs corps débiles, affai- « blis par la faim et la misère. »

L'orateur fut interrompu par d'effroyables cris : « A bas les prêtres! allons les tuer! ce sont des imposteurs et des brigands! » cria-t-on de toutes parts. La *Marseillaise* fut reprise et une de ses strophes fut encore chantée :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés?...

Une voix se fit entendre, et dominant celle de la multitude : « Paix, s'écria-t-elle, dans le temple de votre Dieu! » et la foule redevint silencieuse : « Sans-culottes! Jésus-Christ, je vous le « dis, n'aimait que le peuple; il ne fit de miracles que pour le « peuple. Le centenier chez lequel il entra, et dont il guérit le « serviteur, était un bas officier de milice romaine, qui avait « versé son sang pour la patrie. Lazare, le frère de Marthe et de « Marie, qu'il aima tant, et qu'il ressuscita, était un plébéien. « La veuve de Naïm, dont il ressuscita le fils, était une pauvre « femme, qui vivait du travail de son fils; ce fut pour qu'il conti- « nuât à la nourrir qu'il le rendit à la vie. »

Tous les auditeurs étaient la tête avancée, la bouche entr'ouverte, le regard fixe, et dans l'attitude de gens auxquels on apprend quelque événement inattendu et merveilleux. L'étonnement et la satisfaction se peignaient tour à tour dans leurs regards.

L'orateur continua : « Les marchands furent chassés du tem- « ple. Savez-vous pourquoi, sans-culottes? parce qu'ils pressu- « raient le peuple, parce qu'ils lui vendaient cher ce qu'ils ache- « taient bon marché, parce qu'ils étaient des accapareurs, parce « qu'ils remplissaient leurs magasins dans les temps d'abondance, « pour les vider à des prix exorbitants en temps de disette; « car, chers sans-culottes, les négociants ou marchands sont la « pire espèce de la société : ils font plus de mal au peuple encore « que les prêtres et les nobles. »

« Bravo! Jésus-Christ! bravo! notre Dieu! » cria-t-on de toutes les parties de l'église : « ce sont des affameurs du peuple, allons piller leurs magasins; emparons-nous de leurs marchandises

volées au peuple! A bas les riches! » — On eût pu croire que la voûte allait s'écrouler; mais à un nouveau signe impératif du chef, tout rentra dans l'ordre.

« Jésus-Christ, dit-il en reprenant son discours, choisit ses « disciples dans la dernière classe du peuple : c'est parmi les « pêcheurs du lac de Génézareth qu'il choisit ses meilleurs amis, « les hommes selon son cœur. *Jetez vos filets*, dit-il à ces pauvres « gens découragés de ne rien prendre : ils les jetèrent, et les « filets se rompaient sous l'énorme charge de poissons dont ils « étaient remplis. *Pierre*, *Jacques*, *Jean*, ainsi que ses autres « disciples, étaient, comme vous, des sans-culottes; et cependant « il leur dit de le suivre; et ce fut ces hommes simples et pauvres « qu'il chargea d'aller prêcher sa nouvelle doctrine dans le « monde. Vous croiriez peut-être qu'il eût mieux fait de choisir « ses apôtres parmi les docteurs, les avocats, beaux parleurs, « beaux diseurs, habiles à tromper le pauvre peuple par leurs « sophismes, et à soutenir le vrai comme le faux? Mais, sans-« culottes, de tels hommes, au lieu d'attirer les gentils à la pa-« role du maître, les en auraient éloignés, car c'était, comme le « disait votre Dieu, *des sépulcres blanchis*, que ces pharisiens et « ces docteurs de la loi. On n'eût pas ajouté foi à leur parole, et « on crut à la parole simple et naïve du pauvre. Les docteurs « n'eussent pas été compris par le peuple, et le peuple fut « entraîné par la franchise et le ton de vérité des pauvres « pêcheurs.

« Les oiseaux du ciel ne sèment pas, et le père céleste les « nourrit. Voilà ce que disait Jésus-Christ aux pauvres, et n'é-« tait-ce pas leur dire que tous les biens de la terre sont communs « aux hommes, et que tous ont un droit égal à en prendre leur « part?

« Sans-culottes! c'est le principe de la propriété qui a tout « interverti chez les hommes. Celui qui, le premier, plaça des « bornes aux extrémités d'un terrain et dit: Ce champ est à moi! « celui-là fut le premier tyran de ce monde; et ceux qui le souffri-« rent furent des imbéciles, des lâches ou des ambitieux, qui « espéraient pouvoir l'imiter. Le peuple, qui prend toute la peine, « ne reçoit qu'un chétif salaire, insuffisant pour remplir ses be-« soins.... Quoi! sans-culottes! vous nourririez les riches, les « aristocrates; vous leur bâtiriez des palais; votre industrie et « votre travail leur procureraient toutes les jouissances de la vie,

« et vous manqueriez du nécessaire, et vous seriez exposés à « mourir de faim !!!...

« Un tel état de choses ne peut durer; non, non, chers sans-« culottes ! j'en atteste ce Dieu, qui est le nôtre, un tel désordre « ne subsistera plus ! Nous avons cherché à diviser la propriété, « de manière à ce que chacun eût sa part en nature des biens de la « terre; mais cette division nous a paru impossible à effectuer. « Il nous a paru, au contraire, plus facile de donner aux pauvres les « biens des riches, afin de les faire jouir à leur tour, et de faire « connaître à ces derniers ce que c'est que l'indigence. Les der-« niers seront les premiers, a dit le Maître, et les premiers *de-« viendront les derniers.* C'est la parole que nous avons invoquée ; « et déjà les propriétés des prêtres sont devenues les vôtres. « Nous saurons bien forcer ces aristocrates, si durs, si insensibles « à vos misères, à vous donner la meilleure part de ce qu'ils « possèdent.... Les négociants, les marchands, les accapareurs, « que Jésus-Christ chassa du Temple, ont vu leurs immenses ma-« gasins se vider par notre ordre. Un maximum salutaire a mis « enfin des bornes à leur rapacité.... Les impôts qui pesaient « sur le peuple ont été supprimés ou allégés. Le trésor national « ne s'alimente plus que de réquisitions en nature, d'emprunts « forcés faits sur les riches, ou du produit des immenses pro-« priétés des prêtres et des émigrés. Désormais les riches paye-« ront tout, et le peuple sera exempt de tout impôt. »

A ces mots, l'auditoire hurla et trépigna de joie ; les cris de « Vive la République ! vive le Peuple souverain ! vive la Convention ! à bas les rois ! à bas les prêtres ! à bas les riches ! à bas les aristocrates ! » se firent entendre avec un si épouvantable bruit, qu'on eût dit que la trompette du jugement dernier avait sonné.

« Silence ! s'écria de nouveau l'orateur, silence ! sans-culottes !.. « c'est ici le temple de votre Dieu à vous ; écoutez-moi : tout sera « commun chez les hommes, le niveau républicain passera sur « toutes les têtes et les égalisera, après que le glaive aura tran-« ché les plus élevées. Le jeune homme, l'homme robuste, quelle « que soit sa naissance, sa condition, travaillera de ses bras au « champ commun ; l'homme malade sera soigné par le bien por-« tant, le vieillard se reposera, et les hommes forts le nourri-« ront ; les femmes tisseront les étoffes et les façonneront en vê-« tements, pendant que les citoyens feront les travaux pénibles,

« ou défendront la patrie... Et alors il n'y aura plus de luxe dans « les maisons ; mais on y trouvera le nécessaire en abondance ; « plus de palais dans les villes et sur les places publiques, mais « des habitations commodes ; plus de mets recherchés, mais les « fruits de la terre et la chair des animaux simplement apprêtée « pour nourriture. — Si l'ennemi nous menace, nous nous lève- « rons tous spontanément pour marcher contre lui ; et nous « n'aurons pas de regret de perdre la vie, car ce sera pour la « patrie et la liberté....

« Tel est l'avenir que nous vous promettons au nom de celui « qui porta le premier la liberté et l'égalité dans le monde, mais « dont, jusqu'à ce jour, on a mal interprété la doctrine popu- « laire.

« Nous, chers sans-culottes ! pour que cet avenir se réalise, « il faut être sans crainte comme sans pitié ; car nous aurons bien « des oppositions à vaincre, et beaucoup de sang à répandre. « Etes-vous prêts ?

— Nous exterminerons nos ennemis ! crièrent-ils tous à la « fois ; nous serons sans crainte comme sans pitié ! »

Il ajouta : « On vous criera grâce ! merci ! Vous serez sourds « à ces cris ?

— Le sang ! le sang ne nous fait pas peur ! » fut leur seule réponse.

Et il continua : « Car comme les aristocrates ont été pour vous « durs et inhumains, vous serez pour eux sans pitié. C'est alors « que la parole de Jésus-Christ s'accomplira : C'est là qu'il y « aura des cris et des grincements de dents.

« Je vous dis toutes ces choses, patriotes, pour que l'avenir « ne vous étonne pas. Nous allons faire la guerre aux tyrans, « quels qu'ils soient, rois, riches, marchands, prêtres, quoique « ces derniers se disent ministres de Jésus-Christ ; car ils ne sont « que des hypocrites, que de mauvais prêtres, des prêtres de « Baal.

« Il y aura des dangers à courir ; mais nous aurons des Macha- « bées pour nous conduire, et des Judiths pour couper la tête « des nouveaux Holophernes... »

Il se tut à ces mots, laissant son auditoire stupéfait d'admiration. Une voix partie du milieu de la foule cria : « A genoux ! à « genoux ! » et la foule se prosterna, entonnant la dernière strophe de la *Marseillaise :*

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs;
Liberté, liberté chérie
Combats avec tes défenseurs!...

Ils se relevèrent tous comme un seul homme, en répétant avec plus de feu et d'enthousiasme encore qu'auparavant :

Aux armes! citoyens, formez vos bataillons!

L'orgue retentit tout à coup et joignit son immense voix à celle de la foule. Quelques hommes s'étaient détachés et avaient usurpé la tribune de l'orgue; ils avaient recruté un ancien maître de clavecin, qu'ils avaient contraint de servir d'organiste.

Ils ne s'arrêtèrent pas là, et, dans leur fougue, ils passèrent bientôt de la *Marseillaise* au chant non moins fameux de la *Carmagnole*. N'étant plus contenus par la présence de leur chef, ils couronnèrent leur orgie sacrilége par une impétueuse farandole, qui, semblable à un ouragan, parcourut la vaste nef de l'église, le pourtour du chœur et l'intérieur du chœur lui-même, comme si elle eût voulu ne rien laisser à profaner après son passage.

Ce chef, cet orateur, cet homme si puissant sur la multitude, c'était le représentant du peuple Chabot, ancien capucin et prêtre (1). Il prêchait ainsi l'égalité et le niveau sanglant de la révolution, parodiant étrangement la parole du Christ, du rédempteur de l'humanité, reniant son passé, et poussant à la vengeance et à la destruction un peuple frénétique. Prêtre apostat, comme tous ceux qui abdiquèrent alors le sacerdoce, il se montra ardent parmi les plus ardents montagnards. La punition de Dieu ne se fit pas attendre. Elle vint du peuple, ou du moins elle lui fut infligée en son nom : une année après, le 5 avril 1794 (16 germinal an II), il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire

---

(1) Cette prédication jacobine est un fait historique; quelques témoins vivent encore. Voici ce qu'on lit dans l'une des notes de l'*Histoire de la ville de Toulouse*, publiée en 1835, par M. d'Aldéguier, t. IV, p. 46 : « On disait « Chabot bon prédicateur; ce fut pendant son séjour à Toulouse, avec « Mailhe et Lombard-Lachaux, vers le 14 ou le 18 mars 1793, qu'il monta « dans la chaire de Saint-Étienne, où il prêcha devant un auditoire nom- « breux, pour prouver le sans-culotisme de Jésus-Christ. »

de Paris, avec Danton, Camille Desmoulins, Héraut de Séchelles, Fabre d'Églantine et autres célèbres cordeliers. Ils furent condamnés à mort, « convaincus d'être auteurs ou complices « d'une grande conspiration tendant à détruire la Convention « nationale et à rétablir la royauté en France, à massacrer les pa- « triotes, les comités de salut public et les jacobins. » A trente-cinq ans, Chabot montait sur l'échafaud; son compagnon d'infortune, Camille Desmoulins, n'en avait que trente-trois; et c'est sans doute par réminiscence du blasphème du renégat, qu'avec la cynique originalité de son esprit, Chabot, *le vieux cordelier*, rapprochait en mourant son âge de celui de Jésus-Christ, qu'il qualifiait de *sans-culottes*, empruntant à cette époque d'aberration son langage impie et révolutionnaire.

A. Th. Lab...

CHRONIQUE RELIGIEUSE (1).

Lettre de M. l'abbé Suchet, curé de Constantine : — détails curieux sur les mœurs arabes.— État de la religion catholique en Angleterre. — Les trappistes de Melleray, en Irlande.

— L'extrait suivant d'une lettre de M. l'abbé Suchet, ancien curé de Constantine, et maintenant vicaire général d'Alger, nous semble plus intéressant encore à publier aujourd'hui que ce pieux ecclésiastique vient de faire un court séjour à Paris, avec Mgr Dupuch.

« J'ai été témoin, il y a quelques semaines, écrivait M. l'abbé Suchet, d'un enterrement arabe. Vous seriez peut-être bien aise de savoir comment se fait cette lugubre cérémonie. Le mort est placé, sans bière, sur un brancard porté sur les épaules par

(1) Une grave maladie ayant empêché notre collaborateur, habituellement chargé de la *Chronique religieuse*, de nous remettre son travail, nous réunissons sous ce titre quelques faits qui nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs.

quatre hommes. Il est enseveli dans un drap neuf et très-blanc, et recouvert d'un tapis en soie rouge et jaune sur lequel sont brodés des croissants, des étoiles, un soleil, et quelques caractères arabes. Arrivés près de la fosse, on dépose le brancard à terre, le marabout s'approche du cadavre et prie debout avec dévotion et en silence ; il impose les mains sur le défunt, puis, en finissant, il élève ses mains et ses yeux vers le ciel d'une manière très-expressive. Tous les assistants rangés derrière le marabout, sur une seule ligne, font les mêmes cérémonies.

« La prière finie, quatre des assistants élèvent un peu, par les quatre coins, l'espèce de drap mortuaire, tandis que deux fossoyeurs se glissent dessous pour enlever le défunt et le placer avec la plus grande précaution dans la fosse, sur le côté droit, dans l'attitude d'un homme qui dort. Ceux qui portent le drap mortuaire le tiennent alors suspendu sur la fosse, de manière qu'il faut se coucher à terre pour voir ce que font les fossoyeurs. C'est ce que j'ai fait, et j'ai vu qu'ils avaient construit un petit mur en pierre sèche autour de la fosse, qu'ils recueillaient avec respect les ossements épars sur la terre et les plaçaient auprès du mort, la tête sous la tête, pour lui servir comme d'oreiller, et les autres ossements devant lui et à ses pieds; on recouvrit ensuite la tombe de larges dalles en pierres brutes, en sorte que la terre ne pût pas pénétrer jusqu'au cadavre... Cette inhumation silencieuse, ces espèces de mystères du sépulcre ont quelque chose de triste et d'imposant. Avant de m'approcher j'avais demandé au marabout si je pouvais assister à cette cérémonie; il me dit qu'il en était même très-satisfait. Quand tout fut fini, je lui fis quelques signes et balbutiai quelques mots pour lui faire comprendre que j'avais trouvé cette cérémonie très-touchante.

« Je veux vous parler d'une fête singulière que les musulmans ont célébrée avec grande pompe la semaine dernière : c'est l'anniversaire de la naissance de *Mohammed* (Mahomet). C'est une fête des plus bruyantes et des plus touchantes. Ce jour-là, tous les petits enfants sont revêtus de leurs plus beaux habits, et sont portés comme en triomphe dans les rues; c'est à proprement parler la fête de l'enfance. Les petites mosquées sont ouvertes ce jour-là. On voit suspendue au-dessus de la porte une petite maison en bois ou en carton, représentant la maison où *Mohammed* vint au monde. Elle est entourée de brimborions, de coques d'œufs de toutes les couleurs.

« Sur le seuil de la porte de la mosquée est assis, à la manière arabe, sur un riche coussin, un gentil et gracieux petit enfant couronné de roses, ayant à ses côtés un beau vieillard à barbe blanche (c'est le prêtre musulman), ses parents et ses domestiques; devant lui est une coupe d'or pour recevoir l'offrande des passants. Je n'ai pas manqué de donner la mienne à un de ces charmants enfants qui me demanda d'une manière très-gracieuse *quelque chose pour les pauvres bédouins*, et tous les bons musulmans d'applaudir à ma générosité, en s'écriant : *Melih bezzet marabouth frances* (il est bien bon le marabout français). On entendait crier aussi à chaque instant une troupe de *mudduis* (ceux qui annoncent la prière) réunis au haut de leur minaret. Joignez à cela la musique criarde et bruyante des Arabes qui parcourent les rues... C'était à ne pouvoir s'entendre dans la ville.

« On pourrait aussi appeler cette fête la *Chandeleur* des Arabes, à cause de la quantité de cierges de toutes les couleurs qui se distribuent à tous ces fervents musulmans, aux enfants surtout. Ceux-ci en ont chacun trois ou quatre qu'ils font pieusement brûler dans les mosquées; les parents en conservent une certaine quantité pour les faire brûler en famille et pour en donner à leurs amis en signe de joie. La bonne sœur qui visite les malades en a reçu dans toutes les maisons où elle est allée ce jour-là, et, comme elle disait à ces bonnes gens en recevant les cierges, « qu'elle les ferait brûler devant l'autel de Marie, » ils répondirent : « Eh bien ! alors, puisqu'ils sont pour Lélé Mariem, acceptez-en un de plus; il faut qu'elle soit contente de nous. »

« Je rouvre cette lettre, que j'allais mettre à la poste, pour vous dire que le fameux Hakem vient de me rendre visite, monté sur un cheval tout caparaconné d'or et avec une brillante escorte. Il est venu m'inviter à dîner chez lui demain, avec les bonnes religieuses... C'est un honneur qu'on n'a jamais accordé à aucun étranger dans ces pays, pas même aux princes... Cette innovation dans leurs usages, ce bon Hakem m'a dit qu'il l'a faite en faveur de notre sainte religion, qu'il ne peut se lasser d'admirer, lui et son excellente épouse, ainsi que son père, qui est le grand et seul chef de la religion musulmane dans les provinces de Constantine, de Bone et du grand Désert. — Entre nous et les musulmans il n'y aura pas même d'interprète; la sœur qui sait l'arabe nous en servira. »

— Le nombre des chapelles catholiques, en Angleterre, est aujourd'hui de 73 dans le district de Londres, dont 26 dans Londres et les environs; de 116 dans le district du milieu, de 195 dans celui du nord, et de 55 dans celui de l'ouest; en tout 439. Plusieurs sont encore en construction, d'autres ont été récemment finies et ouvertes. Un architecte habile, protestant converti, M. Pugni, a entrepris de rétablir l'ancienne et bonne architecture des églises. Il en a donné des leçons au collége de Sainte-Marie, à Oscott. On construit en ce moment huit églises sur ses plans et sous sa direction, savoir à Reading, à Uttoxeter, à Solihull, à Macclesfield, à Keithley, à Dudley, à Melton-Mowbray, et celle de Saint-Pierre à Wexford. Dans le district du milieu, on bâtit des chapelles à Derby et à Cossey; et dans le district du nord, à Halifax, à Evringham, à Selby, à Manchester, à Oldham, à Wycliff, à Bellingham, à Lytham, à Preston et à Skipton. A Manchester, la nouvelle église sera dans la partie nord de la ville. Elle sera dans de grandes dimensions, et surpassera, dit-on, sous quelques rapports, la cathédrale d'York; la dépense sera de 94,000 dollars.

A Glosson et à Staleybridge, les premières pierres des chapelles ont été posées par M. Thomas Ellisson, *esq.*, et à Worsksop et à Leeds, par l'évêque du district du nord, M. Briggs. La nouvelle chapelle de Leeds, dans le comté d'York, a 100 pieds de long sur 58 de large, et consiste en une nef et des bas-côtés. Une galerie offrira aussi des places. L'intérieur n'est pas encore terminé. Cette chapelle est dédiée à sainte Anne. L'ouverture s'en est faite cet hiver avec beaucoup de solennité. Le docteur Briggs y présidait à la tête de quarante ecclésiastiques. Parmi les assistants étaient lord et lady Stourton et leur famille, les familles Vavasour, Tempest, Waterton, Middleton, etc. M. Youens, prêtre de Liverpool, prêcha le matin, et M. Walker le soir. Le prix des billets et la quête ont produit 400 francs. Les chapelles de Glossop et de Leeds sont fondées par la munificence du duc de Norfolk. Dans le district de l'ouest, on bâtit aussi des chapelles à Clifton, près de Bristol, et à Chipping Sudbury. A Brentwood et à Tumbridgewels, de nouvelles chapelles ont été bénites et ouvertes récemment par le docteur Griffith, vicaire apostolique de Londres. Une nouvelle chapelle va être bâtie dans Saint-Georges Fields, près de Londres, pour remplacer celle de London-Road, qui est beaucoup trop petite; le comte

de Shrewsbury a souscrit pour 1,000 livres sterling (25,000 fr.). Une autre chapelle doit être construite à l'extrémité ouest de la ville.

A Londres, la chapelle de Sainte-Marie de Moorfields, dans la cité, a aujourd'hui une congrégation de près de 30,000 âmes. Mais il y a plusieurs chapelles dont les congrégations sont très-pauvres: par exemple, la chapelle allemande, qui compte beaucoup d'étrangers; la chapelle de Westminster, la chapelle de Chelsea, dont la congrégation est de près de 6,000 âmes, celle de Somerstown, celle de Poplar, celle de Bermondsey, qui a plus de 9,000 âmes, celle de Statford, où il y a 3,000 pauvres irlandais; celle de Tottenham, la plus pauvre de toutes; celle de Greenwich, qui est dans un déplorable état, et qui compte environ 3,000 catholiques, outre 700 soldats de l'hôpital royal. Toutes ces chapelles réclament les secours de la charité. Celle de Notre-Dame, Saint-John's Vood, Grove-Road, a été bâtie par les dons des pieuses demoiselles Gallini; mais la population, qui est de 3,000 âmes, la plupart Irlandais pauvres, n'a pas d'école.

Parmi les conversions qui ont eu lieu récemment, on cite celle de sir G. Stuart, de M. Drumond, tous deux fort riches; de sir Charles Wolseley, de son fils et de sa fille; de M. Herbert, peintre distingué, qui a été ramené à la religion catholique par la lecture des vies de Crammer, de Ridley et de Latimer, qu'il étudiait pour une peinture dont le but était de tourner en ridicule l'eucharistie, dans une dispute en prison entre ces prélats et Bradford. Le docteur Walsh, vicaire apostolique du district du milieu, dans sa dernière visite, il y a quelque temps, a confirmé 600 protestants convertis. On raconte que dans le voisinage de Whitby, comté d'York, une congrégation nombreuse de protestants dissidents, s'étant dégoûtée de son prédicant, résolut d'appeler dans sa chapelle, qui lui appartenait, M. Rigby, prêtre catholique d'Ugthorpe. On l'invita à venir, et les protestants se firent instruire dans la religion catholique. Les journaux ne nous disent point si ce commencement a eu un plein succès.

— Nous lisons dans un ouvrage de M. Binns, la description suivante du mont Melleray, siége de l'ordre des Trapistes en Irlande :

« Ayant reçu un mot d'introduction pour le révérend M. Ryan, supérieur des trapistes au mont Melleray, je voulus visiter ce curieux établissement. Le mont Melleray (ce nom lui a été donné par les moines eux-mêmes) est situé près de Cappoquin, au milieu d'une vaste solitude de bruyères arides, sur le versant des montagnes Knockmeledown, qui sont toujours couvertes de neiges. Les bâtiments sont immenses, et ne se recommandent nullement par leur beauté architecturale; mais ils frappent par leur position isolée et le profond intérêt qui s'attache à l'histoire de leurs habitants. Ils me rappellent tout à fait les hospices des Alpes. M. Ryan me reçut avec une grande politesse et se montra tout disposé à me communiquer toutes les informations qui étaient l'objet de ma visite.

« En 1831, 78 moines qui, pendant quinze ans, avaient vécu heureux sous la direction de M. Saulnier, uniquement consacrés à la culture des terres stériles de la Bretagne, furent chassés du monastère de la Trappe de Melleray avec une violence brutale, pour me servir des expressions de M. Ryan, accompagnée de circonstances atroces, basée sur les accusations les plus stupides et les plus calomnieuses.

« En arrivant en Irlande, sir Richard Kean leur accorda une rente de six cents acres de marécages et de fondrières pour cent années. Ils se mirent immédiatement à cultiver ces terres, et commencèrent en même temps à élever leurs immenses bâtiments. C'est un fait très-remarquable que, ne possédant que 6 pences à leur arrivée, ils aient pu élever, dans le court espace de trois années, une série d'édifices qui auraient coûté, s'ils avaient été payés au taux ordinaire, dix mille livres; sans aucun doute, ils furent gratuitement aidés par le peuple. Dans un pays où la dîme a presque entièrement cessé d'être prélevée, une petite association de moines (ils n'étaient que soixante) a réussi, quoique péniblement, à changer un désert en un lieu fertile, et à construire une vaste habitation. On ne peut expliquer ce phénomène qu'en disant que la religion qu'ils professent est la religion du peuple, qui honore et respecte leurs vertus.

« Les moines du mont Melleray, lorsque je visitai leur établissement, cultivaient cent vingt acres de terre, consistant en récoltes de seigle, d'avoine, de navets et de pommes de terre. Leur jardin abondait en végétations variées. De plus, ils

avaient planté douze cents pieds d'arbres. Ainsi, en peu d'années, ce pays, auparavant si triste et si dépourvu de beauté, s'était couvert de verdure.

« Outre la terre accordée aux trapistes, sir Richard Kean leur avait donné cinq mille acres de marais, dont aucun n'était affermé ni cultivé. Depuis l'établissement des moines, toute cette terre est affermée et en pleine culture ; les bâtiments s'élèvent de tous côtés, et chaque jour cette vaste solitude prend l'aspect de champs fertiles et souriants. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE, *publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire et de M. le vicomte Walsh* (1).

Fidèle à notre promesse, nous nous empressons d'annoncer à nos abonnés que toutes les mesures sont enfin prises pour arriver à l'entier achèvement de ce monument religieux ; la quinzième livraison va paraître sous peu de jours, et les autres se suivront sans interruption. L'importance de cet ouvrage est tellement bien comprise et la sympathie qu'il obtient est si vive, que nous ne balançons pas à l'offrir au monde religieux et au monde savant, comme le répertoire le plus varié des connaissances humaines. Il est nécessaire qu'on sache qu'il n'existe, dans la rigoureuse acception du mot, qu'une *Encyclopédie catholique*, c'est-à-dire un seul ouvrage qui, non-seulement traite toutes les questions de théologie dogmatique et morale, d'Écriture-Sainte, de critique sacrée, mais qui soumet tous ses travaux, *sans exception aucune*, à un comité d'orthodoxie composé d'Ecclésiastiques distingués, et notamment de deux professeurs à la Sorbonne.

Si cette scrupuleuse attention, si indispensable à une époque d'orgueilleuses réformes comme la nôtre, est une garantie pour l'exécution morale de l'*Encyclopédie catholique*, hâtons-nous d'ajouter que la science, les arts libéraux et industriels, l'his-

(1) 80 livraisons grand in-4°, à deux colonnes. Chaque livraison, composée de 12 feuilles, contient la valeur de trois volumes in-8° ordinaires. Prix : 4 fr. Cet ouvrage se publie dans les bureaux de la *Revue catholique*. Adresser les demandes *franco* au Directeur.

toire générale des peuples, des États, l'histoire particulière des individus, la grammaire, la géographie, etc., n'y sont pas traités avec moins de sollicitude, et que, dans chaque spécialité, tous les articles importants sont confiés à un homme dont personne ne peut contester la haute capacité.

Ainsi, l'*Encyclopédie catholique* est un monument de science et de piété tout à la fois, élevé en face des cultes hétérodoxes, sur les ruines des vides monuments de l'incrédulité. L'*Encyclopédie catholique* a une spécialité qui lui permet de voir sans crainte et sans envie s'élever auprès d'elle des publications analogues. Elle a reçu une impulsion nouvelle et décisive.

CHEMIN DE LA CROIX, *lithographié et destiné à orner toutes les Églises et Chapelles de France* (1).

Ce beau *Chemin de la croix* a l'avantage d'une composition parfaite; il est propre à exciter la piété des fidèles et à décorer d'une manière convenable une Église qui l'adopterait. Il est préférable à tout ce qui a été fait jusqu'à présent.

GRAVURES QUI VIENNENT DE PARAITRE :

La *Vierge au donataire*, d'après Raphaël;
Jésus Pasteur, d'après Murillo.

Ces deux gravures, admirables par l'expression des sujets et par le fini de l'exécution, sont dues au burin de M. Sixdeniers, et ne le cèdent en rien à celles du *Jésus Docteur* et du *Jésus Sauveur* dont elles forment les pendants ; elles ont la même dimension.

Le prix de chaque gravure (avant la lettre) est de. . . 20 fr.
— — (avec la lettre) de. . . . . 16 fr.

Il faut ajouter 2 fr. pour frais d'emballage et de port.

Les mille premiers souscripteurs à ces deux gravures ont droit à un exemplaire gratuit de la *Vie de Jésus-Christ*, par M. le comte de Stolberg, 2 vol. in-8.

Adresser les demandes *franco*, aux bureaux de la *Revue catholique*.

---

(1) 14 stations, format Jésus. Prix des 14 stations, sur papier blanc. 30 fr.
Coloriés . . . . . 40 fr.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE GRÉGOIRE XVI,

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 27 AVRIL 1840.

C'est toujours une joie, c'est toujours une grande consolation pour les catholiques d'entendre la voix du pasteur suprême; mais on dirait que, dans l'allocution que nous publions aujourd'hui, la parole du vicaire de Jésus-Christ a quelque chose de plus touchant que de coutume. — Depuis longtemps nos cœurs étaient habitués à n'attendre de Rome que des cris d'alarmes : aujourd'hui c'est un cri de triomphe. Il y a bien de la tristesse encore dans sa joie, car les joies de l'Eglise sont toujours arrosées de larmes, et ses victoires, comme celles de son divin fondateur, ne s'achètent qu'au prix du sang; mais toute la douleur du père commun des fidèles, à la vue des souffrances des membres de l'Eglise, s'est bientôt changée en allégresse, car il s'agit de proclamer à la face du ciel et de la terre *le courage de ceux qui ont livré leur corps pour la foi de Jésus-Christ, et de louer ce même Jésus-Christ triomphant en la personne de ses soldats.*—Ainsi l'Eglise catholique est toujours une, toujours fidèle, toujours l'Eglise des apôtres et des martyrs, l'épouse bien-aimée de Jésus-Christ auquel elle ne cesse de rendre témoignage, même par l'effusion de son sang

Que ceux qui prétendent qu'il n'y a plus au monde ni assez de haine, ni assez de foi pour faire un martyr, tournent leurs regards vers l'Orient, qu'ils lisent cette magnifique allocution de N. S. P. le pape Grégoire XVI, et ils croiront lire une page des annales l'Eglise naissante.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Depuis longtemps, vous le savez, nous gémissons sur la déplorable situation des chrétiens dans le Tong-King et dans les contrées voisines, et sur les persécutions nombreuses auxquelles leur foi est exposée. Nous n'avons pas oublié d'humilier notre âme devant Dieu, et d'ouvrir les trésors des indulgences de l'Eglise, afin d'exciter ses enfants à offrir au Seigneur très-bon des prières quotidiennes et d'autres œuvres de piété pour des frères exposés à une si grande tribulation. Cependant un sujet

de consolation capable de calmer notre douleur nous est venu par la fermeté de plusieurs, que ni la crainte des dangers, ni les chaînes, ni les verges, ni les autres souffrances de longue durée, ni l'aspect même d'une mort imminente, n'ont pu détourner de la foi catholique. Aujourd'hui que des témoignages dignes de foi sont arrivés peu à peu au saint-siége, sur les principaux événements qui se sont passés dans ces pays durant les dernières années, nous avons cru de notre devoir de proclamer dans cette imposante réunion le courage de ceux qui ont livré leur corps pour la foi de Jésus-Christ, et de louer avec vous ce même Jésus-Christ, triomphant dans la personne de ses soldats.

Et pour reprendre les choses à l'année 1835, le missionnaire Marchand se montra, dans le royaume de Cochinchine, un courageux athlète de Jésus-Christ. Saisi par les soldats du roi, qui se rendirent maîtres du fort où il était détenu par les séditieux, il fut jeté par eux dans une cage de fer, comme une bête féroce, et conduit à la ville capitale. Là, sollicité vainement par la violence des tourments à abandonner la foi, il fut enfin mis à mort par ordre du roi, sur la fin de novembre de cette même année, en haine de la foi. — En ces mêmes lieux, et à la même époque, se distingua un jeune Chinois, fils unique d'une veuve. Après avoir souffert avec courage pendant près de deux ans les tourments d'une dure captivité, il offrit avec joie, pour Jésus-Christ, sa tête au glaive du bourreau; sa pieuse mère, présente à l'exécution, la reçut elle-même quand elle eut été séparée du corps.

En 1837, se sont illustrés, dans le royaume de Tong-King, le prêtre Jean-Charles Cornay et le chrétien indigène François-Xavier Cân. Le premier, qui exerçait les fonctions de missionnaire dans ce pays, fut pris par les infidèles, et renfermé dans une cage. On ne put ébranler sa foi par les bastonnades les plus cruelles, qui lui furent infligées pendant trois mois; il mourut enfin pour elle en décembre de la même année. Il eut la tête tranchée, et ses membres, coupés en morceaux, furent jetés ignominieusement de divers côtés. L'autre, qui remplissait dans le même pays les fonctions de catéchiste, fut mis à mort pour Jésus-Christ au mois de novembre, après avoir demeuré dans les chaînes pendant vingt mois, subi des tortures sans nombre, et avoir été, par sa constance invincible dans la foi, un sujet d'admiration pour les fidèles comme pour les infidèles.

Nous sommes obligé d'en passer sous silence un grand nombre d'autres sur lesquels nous ne savons rien autre chose, si ce n'est qu'à l'époque dont nous avons parlé, ou dans les années suivantes, plusieurs ont également lavé leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, et que d'autres, quoiqu'ils n'aient pas été immolés pour Jésus-Christ, ont été éprouvés par de vives souffrances et par des tourments, et ont persévéré avec fermeté dans la confession de l'Evangile. Nous savons que, parmi ces derniers, se sont particulièrement distinguées beaucoup de femmes chinoises, chez lesquelles l'ardeur de la foi a dominé la faiblesse de leur sexe.

Dans le cours de ces dernières années, un grand nombre d'autres ont encore souffert la mort pour Jésus-Christ; des relations apportées ici parlent en détail de leur triomphe. Parmi eux se trouve le prêtre François Jaccard, missionnaire dans le royaume de Cochinchine, qui, jeté depuis longtemps dans les fers et traîné en divers lieux, après avoir donné partout de nombreuses preuves d'une invincible fermeté, fut enfin étranglé en haine de la foi, au mois de septembre 1838. Un jeune chrétien indigène, Thomas Thien, souffrit avec lui la même mort.

Cette même année sera surtout célèbre dans l'histoire des églises du Tong-King. C'est pendant son cours qu'elles ont vu de simples fidèles, beaucoup de prêtres, de saints évêques, remporter la couronne impérissable du martyre. Le premier à citer est le vénérable frère Ignace Delgado, de l'ordre des prêcheurs, évêque de Mellipotamie et vicaire apostolique dans la partie orientale du royaume, qui, après avoir donné pendant quarante ans ses soins à la province dont l'administration lui était confiée, tomba, déjà appesanti par l'âge, au pouvoir des infidèles. Enfermé par eux dans une cage de bois, il supporta avec la plus grande patience les tortures qu'on lui fit subir; mais, accablé par la violence des tourments et par une maladie qui survint, il s'endormit dans le Seigneur au mois de juillet de la même année, avant que la sentence portée contre lui par les magistrats eût été revêtue de l'approbation royale, ce qui n'empêcha pas cependant ceux-ci de faire trancher la tête au mort; cette tête, après avoir été exposée pendant trois jours en public, fut enfermée dans un panier chargé de pierres et précipitée dans les profondeurs du fleuve. Mais, par une merveilleuse permission de Dieu, il arriva que cette tête vénérable (ainsi que le

porte la relation reçue ici) fut retrouvée dans le même lieu, après quatre mois environ, intacte et sans aucune corruption.

Cette mort, précieuse devant le Seigneur, de l'illustre vicaire apostolique que nous venons de nommer, avait été précédée, au mois de juin, du martyre de son coadjuteur, le vénérable frère Dominique Henarèz, aussi de l'ordre des prêcheurs, évêque de Fesseite, qui avait vieilli en exerçant le ministère dans ce pays, et qui, poursuivi par les soldats en même temps que son évêque fut pris peu après, enfermé dans une cage, violemment tourmenté, eut enfin la tête tranchée et périt en témoignage de la foi.

Un pieux indigène, François Chiêu, souffrit avec lui la même mort; il exerçait là les fonctions de catéchiste, et il confessa jusqu'à l'effusion de son sang la foi de Jésus-Christ aux progrès de laquelle il avait concouru. Peu de jours après, un prêtre indigène, Vincent Yên, de l'ordre des frères prêcheurs, périt du même supplice, après avoir exercé pendant quarante ans les fonctions pénibles de missionnaire. Éprouvé par divers genres de tourments, il demeura inébranlable dans la profession de la vraie foi, et ne voulut pas même recourir à un stratagème qu'un magistrat lui suggérait, pour éviter la sentence de mort: il s'agissait de cacher sa dignité de prêtre, et de se dire médecin.

Après ceux-ci, furent couronnés, durant le mois de juillet, le missionnaire Joseph Fernandez, de l'ordre des frères prêcheurs, et le prêtre indigène Pierre Tuân; l'un et l'autre avaient cultivé, pendant plus de trente ans, cette partie de la vigne du Seigneur. Joseph eut la tête tranchée après avoir été renfermé dans une cage, tourmenté devant divers juges, et avoir donné partout d'éclatants exemples de fermeté chrétienne. Quant à Pierre, quoique condamné par un semblable jugement, il mourut dans les fers, épuisé par les douleurs et les tortures endurées pour la confession de la foi, avant que la confirmation royale de la sentence fût arrivée. Telle avait été, à peu près, quelques jours auparavant, la mort d'un vieux catéchiste indigène, Joseph Uyên, du tiers-ordre de Saint Dominique, qui, tourmenté de diverses manières à cause de sa constance dans la foi, et spécialement par le supplice cruel de la cangue, mourut au bout de quelques heures, par suite de ses blessures.

Bientôt après eut lieu la confession célèbre du prêtre indigène Bernard Duê, vénérable par son âge de quatre-vingt-trois ans. Après de longs travaux consacrés au salut des âmes, épuisé par la

vieillesse et par les maladies, il pouvait à peine marcher, et néanmoins, cédant, comme nous le pensons, à une impulsion particulière de la grâce divine, il se livra lui-même aux soldats, proclamant tout haut, à plusieurs reprises, sa religion et sa dignité sacerdotale. Pris et vainement sollicité, par toutes sortes de tourments, d'abandonner la foi, il eut la tête tranchée au commencement du mois d'août, malgré le bénéfice du privilége qui lui était applicable d'après le droit public du royaume, suivant lequel un octogénaire ne peut être condamné au dernier supplice. Avec lui subit le même genre de mort un autre prêtre indigène de l'ordre des frères prêcheurs, nommé Dominique Diêu Hanh, qui avait déjà long-temps travaillé pour le bien des âmes, et qui, depuis peu, avait souffert avec courage bien des tourments pour l'amour de Jésus-Christ. Peu de jours après encore, un autre athlète chrétien, Joseph Viên, prêtre indigène, qui avait passé seize ans dans les travaux du saint ministère, souffrit avec joie le même genre de mort pour la confession de la foi.

Au mois de septembre, on vit marcher sur leurs glorieuses traces un autre prêtre du même pays, Pierre Tú, de l'ordre des frères prêcheurs, qui, avant d'avoir la tête tranchée, était non-seulement demeuré constant dans la foi au milieu des supplices, mais avait encore exhorté courageusement à la persévérance, même en présence des juges, les chrétiens enchaînés avec lui. Il eut pour compagnon dans son martyre, Joseph Cânh, homme d'un âge avancé et du tiers-ordre de Saint-Dominique, très-honoré parmi les fidèles de son bourg, et qui avait rendu de très-grands services à la vraie religion. Enfin, au mois de novembre, le prêtre Pierre Dumoulin Borie et deux prêtres indigènes souffrirent ensemble la mort pour l'amour de Jésus-Christ. Ces événements arrivèrent, comme nous l'avons dit, en 1838.

Récemment ces mêmes royaumes de Cochinchine et du Tong-King ont brillé d'un nouvel éclat par le courage de trois soldats chrétiens, qui avaient été jetés dans les fers, dès l'année précédente, dans le Tong-King, pour la confession de la foi. Le président de la province n'ayant pu les séparer de la charité de Jésus-Christ, ni par des promesses, ni par des menaces, ni par des tourments, les fit placer sur l'image de notre saint rédempteur, après leur avoir fait prendre frauduleusement un breuvage qui

leur fit perdre la raison; après quoi il écrivit au roi qu'ils avaient renoncé à la religion chrétienne, en foulant la croix aux pieds. Mais, ayant bientôt connu ce qui s'était passé, ces pieux soldats, qui déjà avaient été délivrés de prison et avaient reçu un secours pécuniaire, se hâtèrent d'aller au tribunal, et là, jetant publiquement devant les magistrats l'argent qui leur avait été donné par surprise, ils confessèrent de nouveau la foi en présence du même président, et déclarèrent publiquement qu'ils ne l'avaient jamais abandonnée, et qu'ils lui seraient de même constamment fidèles à l'avenir.

Après cette noble et éclatante protestation contre le crime qu'on leur avait supposé, deux de ces soldats, nommés Nicolas et Augustin, se rendirent, malgré la longue distance des lieux, à la capitale de la Cochinchine, et présentèrent au roi un mémoire contenant l'exposé de ce qui leur était arrivé, et dans lequel ils protestaient de leur constance au service de Jésus-Christ. Sollicités de nouveau, et toujours en vain, par ordre du prince, d'abandonner la foi, ils remportèrent enfin heureusement, au mois de juin de l'année dernière, la palme du martyre, et leurs corps, après que la tête en eut été séparée, furent coupés en quatre parties et jetés au fond de la mer.

Vous avez donc, Vénérables Frères, dans ce discours que nous vous adressons, un court éloge de ceux qui, de tous les rangs du clergé et du peuple catholique, ont, dans ces contrées des extrémités de l'Orient, illustré la vraie foi, non-seulement en souffrant divers genres de supplices et de tourments, mais aussi par l'effusion de leur sang. Fasse le ciel que les moyens ne nous manquent pas dans la suite pour faire sur tout ce qui s'est passé les informations prescrites, afin que ce saint-siége puisse, selon la règle des constitutions pontificales, porter un jugement solennel sur le triomphe de tant de nouveaux martyrs, et les proposer à la vénération des fidèles. En attendant, nous sommes soutenus par la ferme espérance que l'auteur et le consommateur de notre foi, le Christ, Notre Seigneur, qui, par le secours de sa grâce, les a fait demeurer forts dans le combat, jettera bientôt ses regards sur l'Eglise, son épouse, encore teinte du sang de ses enfants, et que, dans sa miséricorde, il la délivrera des calamités qui l'affligent; mais spécialement que, dans ces contrées arrosées de ce même sang, il multipliera les fruits de justice, en augmentant le nombre des croyants.

DÉMONSTRATION CATHOLIQUE

PAR LE TABLEAU DES CONVERSIONS CÉLÈBRES.

La démonstration du catholicisme par l'exemple, qui n'est pas la plus péremptoire raison aux yeux de la philosophie et du rationalisme, l'est certainement pour les gens du monde, qui sont en majorité. Et, sous ce rapport, il était important, il était, nous osons le dire, *nouveau*, ou rien aujourd'hui ne paraît l'être, d'offrir un tableau, à la fois universel et laconique, des milliers d'exemples illustres, la plupart oubliés ou peu connus de nos jours, d'*arrivée* ou de *retour* à la foi, en dehors de laquelle il n'est pas plus de bonheur, et même de fortune, que de sécurité et de salut.

Elle est très-nombreuse, en effet, la classe des *convertis*, elle est éminemment intéressante, plus éminemment encore considérable, dans tous les pays et à toutes époques.

Et d'abord elle est nombreuse : on pourrait la composer de la majorité des *fidèles*, qui, la plupart, semblent plutôt l'être devenus que s'être trouvés constamment tels. On doit, en tous cas, la composer de ce grand nombre de chrétiens et de catholiques célèbres, qui ont commencé par naître ou par être juifs, païens, hérétiques, incrédules ou seulement indifférents, et qui, à une époque quelconque de leur vie, et principalement dans la dernière ou à la mort, ont senti et reconnu l'erreur et le désordre dans lesquels ils avaient vécu.

Nous avons dit que cette classe était intéressante : elle est naturellement modeste, charitable, et même humble et susceptible de dévouement. Un grand nombre de chrétiens et de fidèles illustres sont allés droit du baptême au martyre ; les autres ont du moins le mérite du courage : car il en faut pour reconnaître qu'on s'est trompé du tout au tout, sur les points les plus fondamentaux de la science et de la vie. Un converti est un homme qui triomphe du plus grand et du plus terrible de ses ennemis, de l'orgueil ; de nos jours principalement, c'en est un qui affronte, en outre, un autre adversaire robuste : le respect humain. Et cette double victoire est *obligatoire*. Comme elle est ordinairement publique, elle *force* son auteur à la plupart des suites de sa conversion, en tous cas à la persévérance. On ne veut pas passer pour inconséquent ; car la contradiction, lorsqu'elle est

double ou réitérée, suppose le plus grand travers et le plus pauvre défaut d'esprit. La plus grande partie des conversions ont été durables. — C'est parce que les convertis forment une classe naturellement bonne et généreuse, que le Sauveur est venu, avant tout, pour eux; et le christianisme tout entier n'est qu'une conversion infinie.

Considérée comme classe intelligente, les convertis, en général, ne sont pas moins dignes d'attention. Ce sont d'ordinaire les plus forts de tous les hommes, et les plus grands de tous les génies. Voici pourquoi : c'est qu'il leur a fallu la réflexion la plus profonde ou l'étude la plus laborieuse, et souvent les deux à la fois, pour prendre, un beau jour, la plus grande résolution qu'un homme puisse prendre, celle-là même dont sa considération et quelquefois sa fortune et sa vie dépendent. — Il ne faut, en apparence du moins, aux fidèles-nés qu'une pensée commune pour demeurer fidèles, et leur foi peut sembler une habitude. — Il y a donc un bien grand témoignage, une autorité bien déterminante, dans la seule histoire des conversions célèbres; que serait-ce de l'histoire de toutes les conversions?

La première cependant suppose la seconde.

Nous ne voudrions, comme l'illustre lord Littleton, chancelier d'Angleterre, que la seule *conversion de saint Paul*, pour nous démontrer péremptoirement le christianisme, et, par conséquent, le catholicisme tout entier. Voici une page de son livre admirable, traduite par l'abbé Guénée, pour servir d'explication à tous les retours, dont nous rappellerons les principaux : « Il est clair que saint Paul n'avait rien à gagner en embrassant la religion de Jésus-Christ : voyons maintenant ce qu'il sacrifiait et ce qu'il avait lieu de craindre. Il sacrifiait sa fortune, qu'il aurait pu avancer en restant dans la religion juive. Il sacrifiait la réputation qu'il s'était faite par ses longs travaux, par ses études et par une conduite irréprochable dans la justice légale. Il sacrifiait ses amis, ses parents, sa famille, à laquelle il s'arrachait et devenait étranger pour toute sa vie. Il sacrifiait enfin cette religion, dans laquelle il s'était signalé au-dessus de tous ceux de son âge, et les traditions de ses pères, pour lesquelles il avait été zélé jusqu'à l'excès. Combien ce sacrifice ne devait-il pas coûter à un homme de son caractère, et combien n'était-il pas au-dessus de l'homme dans un

juif! On sait que c'était la nation du monde la plus attachée à ses idées de religion, et que, parmi eux, la plus austère et la plus orgueilleuse secte était celle des pharisiens, sous la discipline desquels saint Paul avait été élevé. Abandonner donc si subitement des dogmes si chers; renoncer à l'orgueil de ses premiers maîtres, et de leur disciple devenir tout d'un coup leur ennemi, n'était-ce pas ce qui demandait les derniers efforts de la part d'un homme accoutumé dès l'enfance à les révérer, et dont les premiers préjugés étaient fortifiés par tout le pouvoir de l'habitude, l'autorité de l'exemple, et les charmes de l'honneur et de l'intérêt? Tels étaient les sacrifices qu'il fallait que saint Paul fît pour embrasser la religion chrétienne! —Voyons maintenant ce qu'il avait à craindre : rien moins que la vengeance implacable de ceux qu'il abandonnait, et le mépris de ceux dont il avait si ardemment recherché l'estime; enfin tous les maux dont il fait l'énumération dans sa seconde épître aux *Corinthiens*, et dont le moindre suffirait pour faire abandonner à un imposteur le projet le plus avantageux et le plus flatteur. Donc, l'avantage qu'il pouvait se proposer n'ayant aucune proportion avec les dangers qu'il courait, ni avec les maux qu'il aurait à souffrir, il y aurait eu la plus étrange extravagance à entrer dans une pareille imposture, et à y persévérer après s'y être une fois engagé. Il est donc démontré que l'intérêt, la réputation, l'autorité, n'ont pu être les motifs qui ont engagé saint Paul à se convertir à la foi chrétienne; et que toutes ces vues, ainsi que la juste appréhension de tant de maux inévitables, auraient dû l'empêcher de prendre un parti si opposé à toute sa vie passée, à tous les principes qu'il avait reçus, à toutes les habitudes qu'il s'était faites. »

Les conversions illustres, nous l'avons dit, sont innombrables, et chacune d'elles est véritablement concluante pour toutes les autres. Le christianisme n'était guère qu'une immense conversion. L'humanité toute entière est, *à priori*, aussi faible lorsqu'elle s'abandonne à elle-même, que forte lorsqu'elle s'appuie sur Dieu. Elle est bien, *à priori*, fidèle et humble, quand ce ne serait qu'immédiatement à sa naissance et à la venue de son auteur; mais elle se laisse bientôt aller à l'oubli, à l'ingratitude; et Dieu, qui n'a permis la chute que pour le redressement, le plus grand bien, et la plus grande gloire du pécheur lui-même, suscite presque immédiatement le repentir,

plus beau (en un sens du moins) *que l'innocence* (1). Ève n'a péché la première que pour se relever la première aussi ; et son sexe, en général, en a ressenti lui-même, par contre-coup et à jamais, la suprématie de l'innocence naturelle, de la vertu, et même du repentir. C'est la faute heureuse, le *felix culpa* par excellence : le Fils-Dieu, la Vierge-Mère, le salut du monde, et la gloire du ciel en furent les suites. Adam, qui n'avait été que secondairement coupable, se montra secondairement repentant, et fut, sans doute, secondairement chéri de Dieu. Tous les grands faits d'histoire de ce genre ne sont pas moins concluants. Sans son péché, qui frappait constamment sur son cœur (*Peccatum meum contra me est semper;*—ps. *Miserere*) pour lui inspirer le besoin de l'expiation, l'ardeur de la fidélité et de l'amour de son maître, peut-être David eut-il fini comme Salomon, qui avait commencé par la sagesse...

Les douze apôtres, les soixante-douze disciples, et, *à fortiori,* tout le peuple de Dieu, furent dans de continuels passages de la faute à l'expiation la plus sincère. Les premiers faibles se montrent toujours les premiers forts :— saint Pierre, le premier des apôtres et le lieutenant de Jésus-Christ ; —saint Matthieu, le premier évangéliste, receveur d'impôts, charge dure et endurcissante, dont la conversion fut la plus prompte, la plus courageuse et la plus constante : il ne retourna point à son bureau ; —saint Paul, le plus sublime, le plus laconique, le plus développé, et le dernier des écrivains sacrés ; — saint Thomas, surnommé l'*incrédule*, le propagateur de la foi aux plus lointains pays du monde, etc., etc.

Les convertis de *seconde majesté* sont encore les plus grands hommes de leur ordre et de leur temps : l'admirable centenier Camille et sa famille, abjurant aux pieds de saint Pierre ; Onésime, converti par saint Paul, et d'esclave de Philémon devenu évêque et martyr à Bérée ; l'eunuque, ministre de la reine d'Ethiopie, venant adorer au temple de Jérusalem, et retournant à sa cour sur un char royal, ayant à la main les livres d'Isaïe, que lui explique sur sa route l'apôtre Philippe, qui consent à le baptiser sur-le-champ ; le *bon larron* lui-même, et surtout peut-être, montant le premier dans le ciel à côté du maître auquel il avait

(1) Mot célèbre de J.-J. Rousseau.

cru sur la croix, crucifié comme lui! — Bientôt, ou aussitôt, la grande majorité du pays, devenue chrétienne, occupant tout, *jusqu'aux places publiques, ne laissait aux païens que leurs temples*, selon le mot du célèbre Tertullien, lui-même illustre converti.

Les plus fameux philosophes, les plus habiles littérateurs de la Grèce, de Rome, de l'Asie, etc., plus empressés que tous les autres à abandonner les erreurs et la *sagesse* du paganisme, pour se consacrer à la *folie de la croix;* — tous se faisant *apologistes,* et quelques-uns, les principaux, s'élevant jusqu'à la sainteté : saint Justin, saint Théophile, saint Cyprien, saint Pantène, etc.; Tertullien, Origène, Athénagore, Minutius-Félix, Arnobe, Lactance, etc.; — les professeurs, les savants les plus habiles du siècle : Victorin, saint Augustin, Alype, son ami, le premier converti, comme saint Ambroise, par saint Simplicien; — les plus grands poëtes : Ausone, de Bordeaux; Prudence, gouverneur de Sarragosse, le premier convaincu par saint Paulin; — le plus fameux acteur romain, Genès, devenu saint lui-même; — les plus illustres Pères, les plus savants docteurs, les plus dignes évêques, les plus saints hommes, furent préalablement les uns des grands du monde païen, les autres des idolâtres ou des fils d'idolâtres : saint Grégoire-Thaumaturge, saint Denys d'Alexandrie, saint Chrysostôme, saint Ambroise, saint Hilarion (abbé célèbre), saint Optat, saint Boniface, etc.; saint Jacques l'*Intercis,* Persan, idolatre. Saint Adrien avait été persécuteur comme officier de l'empereur Galère. Un autre illustre converti, c'est saint Germain d'Auxerre, d'abord grand seigneur mondain et gouverneur romain dans une grande province des Gaules.

La suite des siècles n'a pas vu cesser la chaîne des grandes conversions. Saint Hubert, patron de Liége, était un favori de la cour de Thierry et de Pépin, au VIIIe siècle; saint Romuald, instituteur des camaldules, saint Jean Gualbert, fondateur de Vallombreuse, saint Anselme, le maître de la dialectique chrétienne, saint Norbert, le premier abbé de Prémontré, saint François d'Assise, saint Jean de Dieu, saint Ignace de Loyola, saint François-Xavier, saint Jérôme-Emilien, saint Camille de Lellis, fondateurs des plus grands ordres, saint André Corsini, évêque-modèle, avaient vécu d'abord dans les grandeurs, et quelquefois dans les vains plaisirs du monde. — Les princes et les empereurs, les persécuteurs eux-mêmes se faisaient chré-

tiens, au risque de leur couronne ou de leur vie : Galère, le comte Julien (oncle et *bras droit* de l'*apostat*); et plus tard, Constantin *le Grand*, Clovis (1); les plus grands princes du Nord, fondateurs des races royales et des monarchies de leurs pays : Micislas et Jagellon en Pologne; Vladimir, premier prince chrétien de la Russie; saint Etienne, premier roi chrétien de la Hongrie; les Canut, de Danemark; les Olaüs, de Norvége; les Éric, de Suède, etc.

De très-grands rois, des princes appelés à défendre ou à porter la couronne, se sont élevés du trône à la cellule, et plus d'une fois à l'autel : c'était même l'usage et l'abus, dans le Bas-Empire et dans les premiers siècles chrétiens des histoires d'Angleterre et des États du Nord. On ne connaissait pas de milieu entre la grandeur ou l'humilité la plus obscure. Et qui sait si elles ne sont pas identiques? —En Espagne, en Italie, en Allemagne, en France même, l'histoire en offre de nombreux et de brillants exemples. Les races profondément royales des Pépins, des Capets, des Bourbons, des Stuarts, des Hapsbourgs, des Piast, des Jagellons, les maisons d'Espagne, de Savoie, de Lorraine, de Bourgogne, de Bretagne, etc., étaient ou sont encore simultanément des races religieuses et sacerdotales. Charlemagne était précédé, entouré, suivi de parents, d'alliés, de ministres, tirés du cloître, et y rentrant pour être vraiment libres. Saint Arnoul, entre autres, avait commencé par être un héros militairé. Eginhard, premier ministre et veuf de la fille de l'empereur, entra dans les ordres sacrés, et mourut dans une abbaye par lui fondée. Le plus savant homme de son siècle, Alcuin, lui aussi, quittait les honneurs du monde, pour vivre humble et pauvre au milieu des serviteurs de Dieu.

Quelques grandes résolutions dans les temps modernes ont fait oublier toutes les autres. Nous voulons parler de celles de l'empereur Charles-Quint, du roi Casimir et de la reine Chris-

---

(1) Les princes païens des derniers siècles se faisaient aussi chrétiens aux lieux les plus prévenus contre le christianisme : Josaphat, fils d'Abner, roi des Indes, dans le VIIIe siècle; Cassan, empereur du Mogol, dans le XIIIe; Zingha, reine d'Afrique, dans le XVIIe; et de nos jours la reine de Serdanah, aux Indes, laquelle donna sa main à M. Levasseau, Français de l'Orient, qui l'avait éclairée; la princesse indienne Déyona-Moola-Mehul, à laquelle Madras doit son évêque.

tine. La retraite du roi et de la reine d'Angleterre à Saint-Germain était une véritable entrée en religion. — Ces magnifiques exemples étaient à la fois les causes et les conséquences d'autres exemples. La plupart des maisons religieuses à Paris avaient, pour les grands désabusés du monde, des asiles particuliers qui ne désemplissaient pas. Les ministres eux-mêmes les plus laborieux, Claude Lepelletier. digne successeur de Colbert; Michel Lepelletier de Sousi, son frère, illustre intendant de Paris; le chancelier de Pontchartrain; Marillac; Pomponne, se retiraient au couvent de Saint-Victor, ou faisaient chez les carmes, chez les chartreux, etc., des retraites d'où ils sortaient tout pleins de forces et de dévouement à la patrie. — *Port-Royal-des-champs* et de la ville, où régnaient humbles les princes et les princesses de Conti, n'en étaient que de pâles, mais édifiantes imitations. Dans le XVIIIe siècle encore, le fils du régent, Louis d'Orléans, devenu veuf à la fleur de l'âge, doué de tous les dons de l'esprit et du corps, renonça à ce que la cour avait de plus séduisant, pour entrer dans les ordres sacrés, se consacrer à l'étude la plus profonde des langues et du sens de l'Écriture sainte, et faire de sa maison un cloître.

Alors nulle grande famille, nulle condition élevée n'était sans conversions relatives ou absolues. Henri de Joyeuse, illustre capitaine; Joseph de Paris, fils du président du Tremblai; le comte d'Aubigné, frère de madame de Maintenon; le duc de Lauzun; le marquis de la Rivière-Rabutin; le comte de Rosemberg, etc., se faisaient les uns oratoriens, les autres capucins, etc. Rancé, l'homme brillant de la cour et de la ville, devenait le réformateur et le modèle de la Trappe. Le Camus abandonnait les premières magistratures pour devenir naturellement prêtre, et forcément évêque inimitable de Grenoble. L'illustre apôtre des Indes orientales, de La Mothe-Lambert, commença par occuper une grande charge administrative. Le commandeur Brulart de Sillery, frère du garde des sceaux, s'élevait laïque au rang de missionnaire et presque d'apôtre. César de Bus; Bernard, de Dijon (surnommé *le pauvre prêtre*); de Queriolet, de Rennes; de Chanteau, cousin germain de Caumartin; Bernières de Louvigny, de Caen; Besombes de Saint-Geniés, de Montauban, faisaient servir la fortune et l'autorité de leurs familles à la plus grande gloire de la religion, vivaient et mouraient en saints. Le cardinal de Retz, qui avait,

jeune, oublié son caractère, n'attendit point l'âge mûr pour s'en ressouvenir et l'honorer. Duprat, chancelier de France; Trivulce, le plus grand capitaine de son pays, devenu le chef-lieu de la chrétienté, et vice-roi, se faisaient prêtres à la mort de leurs femmes. De nos jours même, on a vu les plus mémorables abnégations dans les plus nobles familles et les plus hautes conditions : celle de M. de Naillac, riche seigneur avant la révolution, vaillant condéen pendant, et frère hospitalier de ses victimes après, dans les hospices de Londres, où l'abbé Carron écrivait son histoire; celle du baron de Géramb, naguère officier supérieur et chambellan de l'empereur d'Autriche, aujourd'hui humble pèlerin à Jérusalem, abbé et procureur général de la Trappe; celle de M. de Magallon, s'élevant de l'honneur de la noblesse et de la gloire des armes à la gloire de frère de la charité. Cependant le jeune et aimable de Rohan entrait au séminaire après la mort d'une épouse chérie. L'héritier d'un des plus beaux noms et d'une des plus riches maisons de l'Allemagne, le prince de Hohenlohe, ajoutait, sans le savoir, de l'éclat à sa famille, en devenant simple abbé. Le comte Victor de Noailles renonçait au monde, et dévouait sa fortune et sa santé à l'intéressante œuvre des enfants de Saint-Nicolas. A leur exemple (car la vieille noblesse a toujours suscité la noblesse nouvelle), M. de Genoude, le plus heureux des journalistes, possesseur d'une grande fortune, libre de la doubler et de l'honorer par une seconde alliance facile, n'a point hésité à se consacrer personnellement à l'Église, et à rendre sa fortune au Dieu qui la lui avait permise ou pardonnée.

Les hérétiques, les schismatiques, les mahométans les plus savants, les juifs eux-mêmes (dont les variations ou les folies, fameuses à toutes les époques, sont d'ailleurs autant de conversions perpétuelles), finissent presque tous par reconnaître leurs erreurs. — Dans une longue liste de fameux rabbins et même de grands rabbins juifs, revenus successivement au christianisme, nous citerons : Pierre Alphonse; Nicolas de Lyre; Paul de Burgos; Jérôme de Sainte-Foi; Parades; Ricius; Sixte de Sienne; Tremellius; Lévi de Saluces, rabbin de Turin (il abjura entre les mains de Huet, et eut pour parrain Montausier); Lauri, rabbin de Metz, qui se fit baptiser avec ses six enfants, en 1689; Philippe Lévi Augustin, de Francfort, dans le XVIIIe siècle; et, de nos jours, le fameux d'Acosta,

d'Amsterdam ; Weil, de Maestricht; Nicolas Lévêque, de Metz; le docteur J. Schuster ; enfin, le savant et célèbre Drach, digne d'être promu à la charge de bibliothécaire de la Propagande, pendant que ses fils entraient dans les ordres et que ses filles prenaient le voile. Les quelques juifs un peu littérateurs et philosophes modernes, comme Mendelssohn, Salomon, Maimon, les frères Michel et Meyer Beer, de Berlin, et Michel Beer, de Paris, les Rotschild, et surtout M. Cahen, sont indifférents en matière de religion, et seraient chrétiens s'ils étaient quelque chose; or, ils sont forcément quelque chose. Il faut qu'il y ait un fondement bien faux, bien repoussant dans le judaïsme ! Quand un savant juif ne se fait pas chrétien et même catholique immédiatement, il se fait sceptique : Spinosa en est un exemple mémorable.

L'islamisme est encore plus remarquable que le judaïsme par ses défections, car il est plus isolé, plus apathique, plus immobile, et surtout dans ses souverains, auxquels le changement de foi peut faire perdre le trône ou la tête. On a vu toutefois, dans le XIIe siècle, une fille du sultan d'Egypte, Ismérie, s'ériger au rang des fondatrices de Notre-Dame-de-Liesse; au XVe siècle, un Amurat se faire catholique à Rhodes ; au XVIIe siècle, un Osman, fils de l'empereur, entrer chez les dominicains. Le fameux Abulpharage, le savant le plus universel de son pays, dans le XIIIe siècle, s'est fait chrétien. Un chef-d'œuvre de science et de logique a été composé et traduit dans toutes les langues du monde contre le mahométisme, la *Confusion de la secte musulmane*, et c'est précisément un savant musulman, Jean André, devenu prêtre en Espagne, qui en est l'auteur. — Dans le XVIIe siècle, le drogman de Mahomet IV, Ali-Bey, a traduit dans la langue turque le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* de notre Grotius.

On distingue parmi les hérétiques proprement dits, qui se sont rétractés et convertis absolument, Marcion-Bérenger, Abailard, etc.—Les rois, qui ne viennent guère qu'à la suite des peuples, firent aussi des rétractions et manifestèrent des regrets éclatants : Recarède, Théodomir, et leurs familles, rois visigoths, ariens d'Espagne; Justinien, Théophile, etc., empereurs ergoteurs de Constantinople. — Les derniers savants célèbres de la Grèce schismatique, Photius, Bessarion, Allatius (ou Allacci), Arcadius, revinrent ou se sentaient entraînés à l'Eglise

romaine. On peut en dire autant du seul savant remarquable de la secte arménienne, de Nersès, son patriarche, dans le XIIe siècle; du seul de la secte russe, de Bulgaris, au XIIIe. La plus illustre famille de Russie, après la souveraine, celle des princes de Gallitzin, est aussi celle qui a le plus de dispositions au catholicisme. Celui de ses membres que l'histoire a surnommé le *grand*, comme *Pierre Ier* dont il fut le précurseur, s'était retiré et mourut dans un couvent. Son fils, d'abord disciple d'Helvétius, a fini par l'être de Saint-Martin, quasi catholique, célèbre sous le nom de *philosophe inconnu;* sa fille, conséquente, a fait, à Munster, une abjuration qui a concouru à celle du comte de Stolberg; plus conséquent encore, le fils de celle-ci s'est fait prêtre, et enfin missionnaire en Amérique. Le comte Yermoloff, de cette famille, qui se consacre à toutes les bonnes œuvres de la capitale, a fait à la foi catholique le sacrifice de son pays, et jusqu'à celui d'une grande partie de sa fortune. La savante et spirituelle comtesse de Soetchine, non moins zélée catholique, s'est fait la patronne-née des nobles fidèles de la capitale de sa patrie adoptive.

Enfin, les plus vraiment savants jansénistes, les premiers et les derniers, ont reconnu tôt ou tard la mère dont ils déchiraient le sein de bonne foi : Jansénius, Opstraet, dans les Pays-Bas; Palafox, en Espagne; Gerberon, le chevalier Folard, et de nos jours le savant Sylvestre de Sacy, en France. — Vingt-quatre *constitutionnels* de 1791, disciples secrets des jansénistes, et les principaux, se sont rétractés, sont morts ou ont vécu de la façon la plus édifiante : Fauchet, Lamourette, Gobel, Poupart, célèbre curé de Saint-Eustache, Roux, Soulavie, Volfius, Charrier de la Roche, Leblanc de Beaulieu, etc.

Mais c'est dans la réforme prétendue et dans la philosophie qu'il nous faut voir les conversions à la fois nombreuses, perpétuelles, désintéressées, rationnelles, éclatantes. — Ce sera l'objet d'un article ultérieur.

A. Madrolle.

BEAUX-ARTS.

SALON DE 1840.

Tableaux religieux.

Le sol un instant ébranlé par la révolution de Juillet tremblait encore menaçant sous nos pieds, que déjà un retour éclatant aux idées religieuses d'abord, puis au catholicisme le plus pur, se manifestait dans toute la France, et particulièrement à Paris, ce grand centre de tout mouvement intellectuel et moral. On vit alors surtout l'élite de cette jeunesse aux idées exaltées et chevaleresques se presser à l'entrée des églises, et y laisser épanouir aux saintes inspirations des cœurs longtemps fermés par le respect humain ou par les préventions d'un libéralisme étroit. Mais comme, à Paris surtout, on procède en tout par entraînement, disons mieux par engouement, la religiosité d'abord, puis le catholicisme, firent fureur ainsi qu'une mode nouvelle. Un assez grand nombre se prit véritablement à croire et à aimer; mais un grand nombre aussi ne prit pas la chose au sérieux et se donna par ton, il faut bien le dire, des airs de religion et de piété; puis quelques-uns, enfin, se firent illusion sur l'état de leur âme, parce que leur cœur trouvait un calme, un bien-être même dans cette frêle et passagère illusion, tant est sublime la puissance de cette rosée céleste qui tombe du moindre lambeau de ciel bleu, alors même que les nuages n'en laissent percer l'azur qu'à de rares intervalles!

Aujourd'hui enfin, la réaction a parcouru toutes ses phases. La mode est passée; l'esprit religieux est resté. Le libéralisme est suranné. Le *Constitutionnel*, réduit au sixième de ses abonnés, est devenu le plastron de toute la presse, et de toutes parts on flétrit hautement l'impiété qui ose se montrer. On serait honteux d'avouer qu'on ne croit à rien, et ceux-là même que n'a pas touchés la grâce n'osent pas descendre au-dessous d'un spiritualisme dont ils se font une sorte de religiosité vague à leur usage personnel.

On sent de plus en plus le vide de cette morale naturelle, de cette vertu des philosophes qui ne trouve guère, quoi qu'on en

dise, qu'un aliment à la vanité dont elle se nourrit presque toujours dans ces prix Monthyon que la philanthropie décerne trop légèrement, et que la charité seule saurait dispenser dignement en leur donnant sa sainte consécration. A quoi donc attribuer, si ce n'est à un paroxysme de cette *vanité de la vertu*, le suicide de cette jeune fille qui alla dernièrement noyer dans la Seine un déshonneur consommé à l'ombre d'une couronne philanthropique ?....

Mais fermons les yeux sur ce sombre épisode, et passons.

C'est surtout dans les arts et dans les sciences que l'esprit religieux catholique a pénétré profondément; l'étroite philanthropie, habilement exploitée par le petit libéralisme de la Restauration, peut bien encore conserver quelque influence sur la direction à imprimer aux travaux purement industriels et matériels; mais tout ce qui relève plus directement de l'intelligence et de l'imagination est revenu naturellement au catholicisme par le spiritualisme; et les hommes de sciences spéculatives, aussi bien que les artistes, s'inspirent aujourd'hui aux sources de la religion, soit qu'ils en pratiquent les devoirs, ou qu'ils soient seulement touchés de sa puissance inspiratrice inépuisable.

Voyez plutôt : cette année encore les deux tiers des bons ouvrages exposés au Salon appartiennent à l'école religieuse. Avec David, le restaurateur de la forme, sont mortes pour l'art ces froides et arides compositions académiques, dont le paganisme républicain, dont le sensualisme et le matérialisme mythologique faisaient tous les frais. Avec Gros ont passé les fastes éblouissants de l'empire, et ses glorieuses batailles noyées dans le sang. On fait encore des batailles, mais on se complaît moins dans les scènes de carnage; on n'a plus à célébrer de ces désastreuses victoires dont la moitié de la nation portait le deuil; et si bon nombre d'ouvrages ne sont dictés ni par la religion, ni par la morale, du moins en compte-t-on bien peu parmi les plus recommandables qui offensent directement la religion ou la morale. Les artistes qui ne puisent leurs inspirations ni dans l'Ancien ou le Nouveau Testament, ni dans les Pères de l'Église, ni dans les livres consacrés par l'Église, vont s'inspirer dans les poëtes spiritualistes. On a désormais compris les sympathies naturelles d'une époque spiritualiste et chrétienne : la fable a fait place à la Bible. MM. de Lamartine et Châteaubriand ont

marché sur le corps des Parny et des Bertin. La passion se spiritualise chez l'artiste et pour l'artiste; on ne comprend plus les beautés charnelles, et le sensualisme n'a plus cours que dans les boutiques où il a encore le privilége d'arrêter les vieillards impudiques, les *viveurs* et les femmes de mauvaise vie, cette écume des villes qui reste sur la boue immonde des rives quand l'eau pure a passé en se distillant sur le sable.

Et d'abord, pour commencer par le Salon de sculpture, si pauvre, si déplorable cette année, qu'on a hâte d'en sortir pour étudier avec plus de recueillement les ouvrages de peinture, quels sont, nous le demandons, les morceaux dominants que n'ait pas inspirés ou la Foi, ou le sentiment religieux?— Nous avons sous les yeux trois *Christ en croix*, ce qui ne s'est jamais vu à aucune exposition, disons-le hautement. Trois *Christ en croix*, avons-nous dit; c'est que nous comptons celui qu'un jury jaloux et haineux a renvoyé à son auteur, M. Préault, et que le ministre de l'intérieur a immédiatement acheté pour en enrichir l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. L'auteur de ce Christ est jeune encore, il est ardent et inexpérimenté surtout, car, depuis cinq ans, le jury lui a constamment et impitoyablement interdit tout contact avec le public et la critique; mais il sent vivement, et s'il se laissait un peu moins entraîner par sa passion fougueuse, un peu plus gouverner par une intelligence plus mûrement consultée, probablement il atteindrait à une grande supériorité de talent. Ainsi, voyez combien serait touchant et sublime ce *Christ en croix* aux prises avec les horribles tortures de l'agonie, si l'anatomie en était moins torturée, et si la tête, rejetée derrière l'épaule gauche par un mouvement de douleur exagéré, complétait, par la sublime et puissante expression qu'il a su lui donner, mais qui ne se voit que de côté, la pensée du Dieu fait homme et mourant pour nous sur la croix! Mais M. Préault débute, en quelque sorte; il sentira cela, il corrigera même facilement, ou du moins il atténuera notablement dans le plâtre les défauts que nous lui signalons, et nous espérons avoir à constater l'an prochain un progrès marqué dans sa manière comme dans ses idées, qui sont trop charnelles, trop païennes encore, surtout pour des sujets chrétiens.

Le *Christ en croix* de M. Maindron est beaucoup plus sage, beaucoup plus harmonieux; cette sculpture a plus de grandeur et d'élévation, et pourtant cela procède encore trop directement

de Rubens et de Michel-Ange. Et puis, où donc M. Maindron a-t-il découvert que la sainte croix fût faite avec un arbre brut? L'instrument du divin supplice n'a-t-il pas été retrouvé de la manière la plus authentique, et la vraie croix n'était-elle pas en bois menuisé? Le sculpteur a voulu faire mieux ressortir son Christ sur le bois brut, et il a commis un contre-sens historique qu'il se hâtera de faire disparaître. Alors son Christ rappellera, en sculpture, le Christ de Rubens, dont les abonnés de la *Revue catholique* possèdent la gravure.

Quant à l'auteur du troisième *Christ en croix*, nous l'engageons à s'inspirer plus sérieusement des maîtres, et même de ses deux confrères.

Il faut se borner à mentionner comme ouvrages d'un style assez élevé et d'une assez belle exécution, la *sainte Thérèse* de M. Feuchères, et le *saint Vincent de Paul* de M. Raggi; mais, en vérité, ces deux ouvrages seront bien pâles dans l'église de la Madeleine, à côté de l'admirable *saint Augustin* de M. Etex!

M. Cortot est un artiste aussi savant qu'habile, assurément; mais froid, académique et sans inspiration alors qu'il veut aborder les sujets religieux. Il s'est trop longtemps inspiré aux sources païennes; l'art grec, l'académie impériale ont absorbé trop longtemps ses facultés intellectuelles et imaginatives. Il ne faut donc pas s'étonner si sa grande *Piété* (1) est d'un style lourd et matériel, et d'un sentiment commun. Ce groupe est vraiment bien peu digne d'occuper la place d'honneur que M. Cortot s'est décernée directement ou indirectement, en sa qualité de membre du jury. Toutefois, nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de ce maître, pour atteindre à la hauteur de la sculpture chrétienne.

Si nous passons du salon de sculpture au salon de peinture, qui n'est pas non plus, il faut en convenir, très-remarquable cette année, ce seront encore, nous le répétons, les ouvrages religieux qui fixeront le plus ordinairement notre attention, et l'on pourrait s'en convaincre en lisant notre revue du Salon dans une publication moins spéciale que la *Revue catholique*.

C'est d'abord, et en première ligne, le *saint Jean-Baptiste pré-*

---

(1) *Pietà*, terme dont se servent les Italiens pour désigner une *Mater dolorosa*.

chant dans le désert, grande toile envoyée de Rome par M. Roger, un des pensionnaires les plus distingués de notre Académie. De belles études sévèrement traitées et pleines de recueillement pieux, un travail de peinture ferme et serré comme le dessin, telles sont les qualités éminentes de ce tableau, dû, comme le *Christ avec les enfants,* de M. Flandrin, cette grande œuvre qu'il rappelle un peu trop peut-être, à un élève de M. Ingres, le grand maître dont l'influence est malheureusement pernicieuse, ou du moins si inutile à Rome, et qui est si vivement désiré à Paris.

M. Schopin s'est inspiré avec assez de bonheur du passage de la Genèse où les accordailles de Jacob et de Rachel sont racontées avec tant de charme et de simplicité primitive.

Tandis que Rachel peut à peine contenir la joie qu'elle éprouve, la pauvre Lia, à qui la préférence donnée à sa sœur ôte tout espoir de bonheur, jette sur Jacob un regard qui trahit son secret et sa douleur.

Les deux sœurs sont surtout remarquablement bien en situation. Mais ce que nous reprochons à ce tableau, outre quelque dureté et une couleur froide, c'est de sentir le travail d'atelier. Ce défaut lui ôte beaucoup de charme, et M. Schopin doit à l'avenir se tenir en garde contre lui-même sous ce rapport.

M. Gué a traité, cette année, avec talent et conscience, la sublime scène du crucifiement, le *Dernier soupir de Jésus-Christ.* Ce sujet, déjà tant de fois abordé, surtout par les maîtres de l'école primitive italienne et allemande, présente un écueil que M. Gué n'a point assez compris et évité. Sa scène principale, malgré l'effet de lumière et la place qu'elle occupe, ne fixe pas assez exclusivement l'attention, n'absorbe point assez complétement l'intérêt. Il a cru devoir donner trop d'importance à tous les épisodes du tableau, et, malgré ses nuages sombres et rougis par la foudre, dans le style de l'artiste anglais Martins, il n'effraye ni n'impose pas assez profondément. Du reste, ce tableau est solidement, consciencieusement et assez savamment composé et exécuté : c'est un des morceaux les plus estimables du Salon.

M. Clément Boulanger n'a pas été heureux dans la manière dont il a traité sa *sainte Geneviève rencontrée par saint Loup et saint Germain.* La jeune prédestinée est d'une simplicité campagnarde exagérée, et qui manque tout à la fois de grâce, de charme et d'élévation. La bergère de Nanterre n'était qu'une simple fille de campagne, qu'une gardeuse de moutons, selon

la tradition ; mais les deux prélats remarquent en elle quelque chose de surnaturel, selon le programme adopté par l'artiste lui-même. Or, nous ne saurions découvrir quoi que ce soit de surnaturel dans cette jeune paysanne, si ce n'est qu'elle lit, et que les écoles primaires et mutuelles, les frères de la Doctrine chrétienne et les salles d'asile n'étaient pas encore inventés dans ce temps-là pour les paysannes. Faut-il le dire aussi ? les deux prélats manquent et d'onction et de grave simplicité. Ce tableau ne séduit donc que par son coloris et par la distinction de quelques parties.

La *Délivrance de saint Pierre* fait honneur assurément à M. Robert Fleury comme travail de peinture particulièrement ; le saint Pierre surtout est bien dessiné et remarquablement peint : l'expression de cette figure est belle et pleine d'onction ; mais l'ange n'est pas aussi satisfaisant, il s'en faut de beaucoup ; il manque de grandeur, son apparition n'est pas celle d'un envoyé céleste, et son intervention ne paraît pas tenir du miracle : on dirait, n'étaient les ailes, un jeune enfant qui vient consoler son père. Puis, la main droite de cet ange est mal dessinée et le raccourci du bras n'est pas rendu. En somme, toutefois, ce tableau est l'œuvre d'un maître, mais il manque d'ampleur et d'élévation ; le travail de peinture en est un peu sec, et ce n'est pas le morceau le plus remarquable de M. Robert Fleury au Salon où il se montre aussi varié qu'habile et fécond.

Si l'*Humilité chrétienne* de M. Eugène Goyet ne frappe pas les yeux et ne fixe pas immédiatement l'attention, ce n'est pas que ce tableau ne mérite et ne soutienne un examen sérieux ; mais l'artiste a accepté complétement son sujet ; il l'a traité aussi naïvement, aussi religieusement que modestement. Nul éclat, nulle coquetterie, nulle affectation dans la pose et dans l'expression de cette grande mais simple figure : c'est bien ainsi que Jésus-Christ entend l'humilité. Il faut donc savoir gré à M. Goyet d'une sorte d'abnégation consciencieuse qui rendait le sujet presque ingrat et dont peu d'artistes se sentiraient capables. Toutefois la peinture en est un peu lourde, et peut-être y a-t-il quelque exagération dans la vulgarité des lignes de cette figure, qui n'eût pas été moins humble et moins chrétienne avec des traits plus délicats.

La *Mort de Madame* (Henriette d'Angleterre), par M. Vinchon, est une bien froide composition, qui ne fait pas honneur à cet

artiste. Cette peinture est d'un habile praticien, mais sans chaleur et sans effet. Cette belle scène, cette terrible et sublime leçon, cette mort affreuse au milieu d'une fête royale, cette pieuse et dramatique agonie qui inspira un si beau mouvement oratoire à Bossuet, se réduit ici à un froid adieu à la vie sur un lit de parade ! En reconnaissant l'habileté du peintre, nous sommes encore singulièrement indulgent, car tout cela est de convention, et M. Vinchon n'a pas même tenu compte des reflets de ces maladroits rideaux rouges dont il a orné le lit de la princesse.

On a fait bruit, dans certaines camaraderies, du *Massacre des Innocents* et du *Jésus emporté sur la montagne* de M. Muller. Le premier de ces deux ouvrages n'est qu'une étude académique ampoulée; le second n'est qu'une ridicule profanation : Jésus-Christ a l'air d'un pauvre fou qui rêve!... Puis la peinture de M. Muller a la prétention d'être large et n'est que facile; qu'il ne croie pas imposer à tout le monde avec cette prétendue largeur et cette puissance problématique d'exécution !

M. Jacquand, un des artistes contemporains dont l'habileté de main étonne le plus, mais qui en abuse toujours et pèche un peu, tout à la fois par la pensée qui manque d'élévation, par un coloris sans valeur, et surtout par une sécheresse déplorable de style raffiné, a encore exposé cette année deux ouvrages qui méritent cependant de fixer l'attention de l'artiste et du penseur.

Ce sont d'abord deux moines, dont l'un fait à l'autre l'aveu d'un crime ou d'une faute grave. Certes, ces deux grandes figures sont habilement peintes et dessinées; elles sont d'un caractère et d'une expression très-bien compris et rendus; mais l'un et l'autre de ces religieux manquent d'onction et de grandeur; puis cela est sec de touche, de couleur et de sentiment.

Un autre petit tableau du même artiste, le *Déjeuner des moines*, nous a plus réellement séduit, encore qu'il ne soit pas non plus exempt de sécheresse; mais il y de la simplicité dans la pose et l'expression de ces deux hommes de Dieu, qui mangent tranquillement quelques raves avec un morceau de pain sec. Puis le jeune frère qui leur fait la lecture est une délicieuse figure sous tous les rapports. En somme, cette petite toile ne manquera pas d'amateurs.

Les paysages sacrés ont trouvé cette année un éloquent in-

terprète. Si vous aimez les saintes pages du Poussin, vous vous inclinerez avec une profonde admiration devant un jeune paysagiste du plus grand talent, et dont le retour aux croyances religieuses avait fait annoncer comme authentique l'entrée dans un cloître à Rome. Mais M. Cabat ne se borne pas à continuer le Poussin; son *Samaritain*, son *Tobie et l'ange* ne lui font pas plus d'honneur que deux autres paysages admirables dont le recueillement poétique tient presque du sentiment religieux.

Il est un grand tableau religieux qui nous a particulièrement séduit : c'est *le Christ et la Samaritaine*, de M. Marquis, dont le talent n'avait pas jusqu'ici sérieusement fixé notre attention. Cet ouvrage est bien composé, bien peint, d'un style assez élevé, et heureusement compris et rendu. La Samaritaine surtout est d'une grande beauté, et comme caractère, et comme expression, et comme travail de peinture. En somme, le tableau de M. Marquis est hors de ligne, et ne saurait être confondu avec la masse des tableaux religieux, commandés ou non, qui se fabriquent journellement.

Bornons-nous à citer encore l'*Enlèvement aux cieux de sainte Catherine*, par M. Lehmann; la *sainte Cécile*, de M. Chatillon; les *Moines maronites*, de M. Lehoux; le *Job*, de M. Laby, et surtout l'*Isaïe* et le *saint Paul*, de M. Meissonnier, le sévère et habile artiste auquel nous ne reprochons que le défaut de lumière et d'effet; puis encore, malgré l'affligeante décadence de ce savant artiste, deux paraboles d'un assez gracieux sentiment, par M. Signol.

Remarquons, en terminant cette rapide revue du Salon, que nous avons eu l'occasion de citer comme inspirés par un sentiment religieux non équivoque la majeure partie des ouvrages vraiment hors de ligne. Du reste, la copie et la gravure auront, avant qu'il soit un an peut-être, propagé presque tous ces ouvrages en France et en pays étranger. Nos lecteurs voudront alors sans doute relire nos critiques et nos éloges pour les contrôler. S'ils peuvent retrouver, dans la collection de cette *Revue*, les annales de l'art religieux en France, nous aurons atteint notre but.

MAX. RAOUL.

LE MOIS DE MARIE.

De tous les pays du monde, celui qui est le plus spécialement placé sous la protection de la mère de Dieu, c'est la France. Ses rois s'étaient souvent agenouillés devant ses autels pour la prier d'étendre sa puissante main sur leur couronne, et, dès avant le vœu de Louis XIII, les Français, ce peuple si belliqueux, invoquaient Marie avant de combattre et souvent lui durent la victoire.

Ainsi cette Vierge, dont l'humble image se voit souvent au-dessus de la porte de la chaumière, et que les femmes du hameau viennent prier pour que leurs demeures et leurs familles soient protégées, cette bonne Vierge de la fontaine et du gros chêne, Marie, est aussi implorée par les chefs et par les soldats qui se rendent sur les champs de bataille, et celle qui garde la cabane du laboureur fait triompher les empereurs et les rois, et sauve les empires.

Une si puissante protectrice doit voir le nombre de ses suppliants s'accroître dans les temps d'épreuves et de périls; aussi, de nouvelles pratiques pieuses ont été établies depuis quelques années. Le mois de Marie a, je crois, une origine récente; cette dévotion est pleine de charme et d'attrait religieux; tout le mois de mai, le mois des fleurs, est consacré à la reine des anges et des vierges.

Pendant le mois le plus doux, le plus parfumé de l'année, les autels de Marie sont ornés de cierges et de bouquets sans nombre. Là, dans des sanctuaires tendus de draperies blanches et bleu de ciel, et décorés d'orangers et d'arbustes verdoyants, les jeunes filles viennent chanter et prier ensemble; chaque matin la messe est célébrée avec des ornements blancs, et chaque soir tous les cierges de la chapelle s'allument pour le salut.

A ces prières, à ces cantiques, sont mêlées des instructions qui enseignent la confiance en la sainte Vierge. Pour y exciter, les prêtres racontent les miracles opérés par elle, et la jeune et chaste assistance écoute avec un grand recueillement et un vif attrait ces histoires merveilleuses dites sous les voûtes saintes; et quand, dans ces intructions, les noms de Jésus et de Marie viennent à sortir de la bouche du prédicateur, toutes ces jeunes personnes inclinent pieusement la tête : alors on

dirait un parterre tout planté de lis, dont les tiges et les fleurs se courbent sous le souffle du printemps ou sous les pieds d'un ange invisible.

L'année dernière j'avais vu, chez sa mère, une jeune fille de seize ans atteinte d'un mal qui ne pardonne guère à cet âge (une affection de poitrine); quand j'allais pour savoir de ses nouvelles, je la trouvais presque toujours assise auprès de la fenêtre où donnait le soleil. Elle était là comme une fleur qui a souffert; près d'elle, elle avait une table toute couverte de batiste et de papier de différentes couleurs, et ses mains blanches et amaigries avaient une grâce toute particulière à découper et à arranger ce papier et cette batiste pour en faire de charmants bouquets.

Vers le mois d'avril, je ne trouvai sur son guéridon que de la batiste blanche; elle ne faisait plus de roses roses, plus de bluets, plus de coquelicots, plus de tulipes, plus de passeroses.

— Pourquoi donc, Marie, lui dis-je, ne faites-vous plus de bouquets de couleurs variées?

— C'est que je travaille pour le *mois de Marie*, me répondit la jeune malade.

— Mais vos autres bouquets, que je trouvais si beaux, si naturels, n'auraient-ils pas pu servir?

— Oh! que l'on voit bien que vous êtes un homme du monde... Est-ce que vous ne savez pas que le blanc est la couleur de la sainte Vierge?... Il faut que je me hâte: je n'ai plus qu'un mois à travailler, *et peut-être à vivre!...*

Ces derniers mots, elle les dit à voix basse, et après s'être assurée que sa mère n'était pas au salon.

— Vous avez donc toujours vos sombres pensées?

— Eh! oui, je sens que je m'en vais; et quand tout renaît, moi je vais mourir... Je voudrais que Dieu attendît pour m'appeler à lui que le mois de mai fût venu; j'aimerais à rendre mon âme au Créateur en chantant les cantiques et les hymnes du *mois de Marie*.

— Vous vous affectez à tort.

— Eh! non, j'espère...

— Singulière espérance!

— Espérance chrétienne. Plus tard, je tiendrais plus à la vie; à présent, je n'ai qu'un lien à briser; avec plus d'années j'en

aurais d'autres à rompre : quand l'arbre est jeune, on l'arrache facilement ; quand il a vieilli, il faut de grands efforts et des déchirements pour l'enlever à la colline...

A cet instant, la mère de Marie rentra dans la chambre, et la jeune fille, coupant court à notre conversation, montra à la comtesse de S..... la couronne de roses blanches qu'elle venait d'achever.

— Elle sera charmante sur la tête de la Vierge. Si tu veux, Marie, je la porterai demain.

— Non, ma mère ; tout ce que je fais, je le garde pour le mois de mai ; car nous irons toutes les deux ensemble aux cantiques du mois de Marie, n'est-ce pas ?

— Si tu es assez forte, mon enfant.

— Oh ! l'on est toujours assez fort pour aller prier.

Cependant le mois de Marie commença, et mademoiselle de S..... ne fut pas vue parmi les jeunes filles, sa voix si douce ne fut point entendue dans les chœurs. Le 7 du mois des fleurs, cette jeune fleur se pencha sur sa tige pour ne plus se relever que dans le ciel. Le 6 au soir, elle avait été administrée, et avait dit au curé : « Si demain je vis encore, et si ma mère veut bien le permettre, amenez-moi, monsieur le curé, quelques-unes de mes compagnes de chant ; et puisque je ne puis me mêler à elles pour prier ma divine patronne, qu'elles viennent chanter auprès de mon lit. »

Ce que la jeune moribonde lui avait demandé fut accordé, et le lendemain matin, après la messe, huit de ses compagnes de chœur vinrent la voir. Après leur avoir adressé quelques paroles, Marie leur dit : « Mes amies, chantez-moi un de ces cantiques que, l'année dernière, je chantais avec vous.

— « Oui, dirent-elles. » Et, se mettant à genoux autour du lit, elles chantèrent, avec bien des larmes dans la voix, les strophes suivantes :

Espoir de la terre,
Délices du ciel,
Dans la vie amère
Fleur pleine de miel ;
Brillante colombe
Planant sur la tombe
  Toujours ;

Divine Marie,
O Vierge Marie!
Sois nos amours
Toujours.

Ta main nous relève
En nous caressant;
Et, comme un beau rêve,
Au suprême instant
Ta couronne blanche
Sur nos fronts se penche
Toujours;
Divine Marie,
O Vierge Marie!
Sois nos amours
Toujours.

Pendant que ses compagnes agenouillées chantaient ces paroles, Marie avait les yeux élevés vers le crucifix attaché en face d'elle. Sa mère lui tenait la main et pleurait.

— Maman, maman, murmura la malade, c'est déjà le ciel... Oh! mon Dieu! que c'est beau!...

La pauvre mère se releva, regarda sa fille : elle avait un sourire sur les lèvres, le sourire des anges, des anges qui venaient d'emporter son âme au Créateur.

Deux jours après cette mort, j'ai vu le cercueil de mademoiselle de S..... dans la chapelle de la Vierge à Saint-Roch; l'autel en face duquel il était déposé parmi les fleurs était tout paré des bouquets qu'elle avait faits pour sa sainte patronne. — Il y a des morts qui font peur; celle-là faisait envie.

Vicomte Walsh.

CHRONIQUE RELIGIEUSE (1).

État de la religion catholique au Mexique. — Voyage à Rome et conversion d'un membre de la *petite église*.

La religion catholique romaine est la seule tolérée au Mexique, disent les *Annales des voyages*, et le culte public d'une autre confession n'est pas permis, même aux ambassadeurs des puissances étrangères. Quoique la considération dont le clergé jouissait anciennement ait beaucoup diminué, néanmoins elle est encore assez grande, et le Mexicain tient fortement aux cérémonies de l'Église catholique; le revenu du clergé séculier et régulier a beaucoup baissé depuis la révolution, parce que les dons gratuits ont été extrêmement négligés depuis cette époque : on réfléchit donc avant de prononcer des vœux ; car la récolte annuelle d'un monastère n'offre plus la garantie nécessaire. En 1827, le Mexique comptait 150 couvents, dont 25 de Dominicains, 68 de Franciscains, 22 d'Augustins, 16 de Carmes et 19 de frères de la Miséricorde, renfermant 1,918 religieux; il y avait, en outre, 6 colléges de la propagation de la Foi, dans lesquels étaient 307 ecclésiastiques. En 1802, le nombre des religieux se montait à 5,000.

La plupart des curés sont indigènes ; autrefois le haut clergé n'était composé que d'Espagnols. Au lieu d'appointements fixes, les curés n'ont que ce qu'on leur donne pour les messes, les baptêmes, les mariages, les enterrements. Ce casuel monte à une somme assez forte pour que le curé d'une paroisse populeuse jouisse d'un revenu assez considérable, tandis qu'il n'en est pas de même pour le curé d'une pauvre paroisse, qui souvent n'a que le strict nécessaire.

Le service divin se célèbre habituellement avec beaucoup de pompe, et il est accompagné fréquemment de la sonnerie des

---

(1) L'état de maladie de notre collaborateur nous privant encore de son travail pour ce numéro, et l'espace nous manquant pour donner à notre *Chronique* ses développements ordinaires, nous nous bornons aujourd'hui à l'insertion de quelques renseignements authentiques relatifs, les uns à une Église catholique lointaine, les autres à une Église schismatique, qui, grâces au ciel, disparaît peu à peu du milieu de nous.

cloches, de coups de fusil et de fusées, dont les Mexicains sont grands amateurs. Ils ont surtout une prédilection particulière pour les feux d'artifice et les fusées, sans lesquels la célébration d'une fête religieuse semblerait incomplète; on ne voudrait pas se priver de tirer pendant l'office divin, en plein soleil, un feu d'artifice dont les explosions font beaucoup d'effet, accompagné du son de toutes les cloches. Cette sonnerie n'est cependant pas belle, et n'a aucune ressemblance avec celle en usage dans plusieurs parties de l'Allemagne. Avec quel sentiment de reconnaissance le cœur se tourne vers le Créateur, quand dans des cantons heureux et bien peuplés, par une belle soirée d'été, le son des cloches qui s'étend au loin vibre à l'oreille du voyageur, ou quand le tintement sonore de maint clocher de village appelle les fidèles à la prière!

Jamais le bruit assourdissant des cloches du Mexique n'a éveillé de pareils sentiments en moi. La cloche n'y est pas, comme chez nous, balancée par le moyen d'une corde. C'est le battant qui est mis en mouvement par une corde à laquelle il est attaché et qui frappe précipitamment la cloche de coups assourdissants qui fatiguent l'oreille. Les processions sont fréquentes; elles passent par toutes les rues, et on y porte des statues de la Vierge et des saints, au milieu des chants et des prières. Ces processions ont lieu surtout dans la semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle la passion de Notre-Seigneur est représentée par des pénitents. Le Sauveur, les disciples, les soldats romains, les juges, tous les personnages dont il est question dans la passion, vêtus de costumes réellement burlesques, figurent dans cette procession.

—Il existe encore dans la diocèse de Rhodez un certain nombre de personnes attachées à la secte dite *la petite église*, mais ce nombre diminue tous les jours. Tout récemment encore, dans la paroisse d'Espeyrac, à la suite d'une retraite donnée par les missionnaires diocésains, trois de ces dissidents sont rentrés dans le sein de l'Église. Mais une conversion bien remarquable par les circonstances qui l'ont accompagnée est celle d'un jeune homme âgé de vingt-quatre ans, et nommé Joseph Guiral, de la petite paroisse de Tesq, située dans les montagnes. Le récit qu'en fait l'*Ami de la religion* est trop touchant pour que nous ne nous empressions pas de le reproduire. « Un jour ce jeune homme se sentit tout à coup inspiré d'aller trouver

notre saint-père le pape, pour savoir si les évêques actuels de France et les prêtres envoyés par eux sont les vrais et légitimes pasteurs. Fidèle à l'inspiration de la grâce, ce jeune homme conçut à l'instant même le projet d'aller à Rome; il pria un de ses amis, M. Prat du Neyrac, excellent catholique, de l'accompagner, et vendit généreusement une partie de ses biens pour fournir aux frais du voyage.

« Les deux pèlerins partirent de Rhodez pour Rome le 2 janvier dernier, munis d'une lettre de recommandation pour le père de Villefort, secrétaire général de la Compagnie de Jésus, originaire de ce diocèse, et appartenant à l'une des meilleures familles de la contrée. Le Père de Villefort les adressa au Père Vaures, cordelier, pénitencier de Saint-Pierre pour les Français. Le Père Vaures les accueillit avec zèle et charité, et, le 27 janvier, il les présenta au saint-père, qui les reçut avec une tendresse et une bonté dignes du vicaire de Jésus-Christ.

Le saint-père loua beaucoup la démarche du jeune Guiral, et lui déclara de sa propre bouche que réellement les évêques de France sont en communion avec lui, que lui-même les reconnaît pour légitimes évêques, et que les prêtres envoyés par eux sont les seuls véritables pasteurs. Le pape lui donna ensuite sa bénédiction, et lui déclara que dans sa personne il bénissait tout le diocèse de Rhodez, et particulièrement son digne évêque, dont il loua le zèle et les vertus. Sa sainteté lui remit aussi une instruction qu'elle-même avait rédigée sous le pontificat de Léon XII, principalement pour le diocèse de Poitiers, et elle lui recommanda instamment de la faire connaître à ses coreligionnaires.

« Ce jeune homme reconnut ainsi la vérité, et l'embrassa de tout son cœur; il abjura ses erreurs, et, avant de quitter Rome, il eut le bonheur de faire sa première communion et de recevoir la confirmation. A son retour dans le diocèse, il s'est empressé de se présenter à M. l'évêque de Rhodez, qui l'a accueilli avec une bonté toute paternelle, l'a félicité de sa louable conduite, et lui a recommandé de faire tous ses efforts pour ramener à la vérité ceux qui sont encore dans l'erreur qu'il vient d'abjurer lui-même. »

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

DIX ANNÉES DE CRÉDIT

pour l'acquisition IMMÉDIATE de la COLLECTIO SS. ECCLESIÆ PATRUM, *complectens exquisitissima opera tùm dogmatica et moralia, tùm apologetica et oratoria, accurantibus D. A. B. Caillau, nonnullisque cleri gallicani presbyteris*, dont 125 volumes in-8° (1) sont publiés aujourd'hui. L'ouvrage complet en formera 200.—On a suivi l'édition des Bénédictins, et, pour les ouvrages qu'ils n'ont pas publiés, on a fait choix des éditions les plus estimées.

L'éditeur de la *Collection des Pères de l'Église* voulant offrir à tous les membres du clergé désireux d'étudier à la source même ces saints et éloquents docteurs les moyens de les avoir de suite à leur disposition, quelle que soit l'exiguité de leurs ressources pécuniaires, vient leur proposer de leur en faire immédiatement l'envoi, aussitôt leur demande *reçue franco*, moyennant l'engagement pris par eux de payer tous les six mois la somme de 50 francs jusqu'à parfait acquittement des volumes reçus et à recevoir.—Ainsi, la somme à payer ne pourra jamais excéder 100 francs par année, quelque soit le nombre des volumes reçus.— Le port est à la charge des souscripteurs.

Nous recevons trop tard pour en rendre compte dans ce numéro *le Prêtre devant le siècle*, par M. A. Madrolle.—Au prochain numéro le compte rendu de ce volume digne d'un sérieux examen de la part de la presse religieuse. Nous aurons à parler aussi d'un ouvrage du P. Touron, *la Providence*, que M. le vicomte Walsh vient de refaire pour le style et d'enrichir d'anecdotes intéressantes.

---

(1) Prix de chaque volume : 5 fr. 50 c., au bureau de la *Revue catholique*. Adresser les demandes *franco* au Directeur.

Le Directeur-Propriétaire, PARENT-DESBARRES.

A NOS ABONNÉS.

Cinquième année de la Revue catholique. — Publication de la Galerie catholique.

Le présent numéro termine la quatrième année de la *Revue catholique*.

Si nous pouvons, en jetant les yeux sur les quatre ans qui viennent de s'écouler depuis le jour où, pour la première fois, nous nous sommes adressés à nos lecteurs, nous rendre ce témoignage qu'aucune question de quelque importance n'a été soulevée sans que la *Revue catholique* vînt mêler sa voix aux voix nombreuses, quelquefois trop nombreuses, qui faisaient entendre les unes des paroles de paix, les autres de fâcheuses clameurs, nous ne nous dissimulons ni tout ce qu'on a droit d'exiger encore de nous, ni tout ce qui nous reste encore à faire pour atteindre le but que nous nous sommes proposé en fondant ce recueil. Malheureusement notre mode de publicité trop restreint ne nous a pas permis de satisfaire toujours aux vœux de nos abonnés et aux nôtres.

On conçoit, en effet, qu'un seul numéro, publié chaque mois, ne peut ni embrasser, dans sa trop courte étendue, cette foule de choses sur lesquelles il serait cependant important de s'arrêter, ni offrir cette variété de matières qui plaît à l'esprit et le repose d'une discussion sérieuse par un tableau léger et gracieux, quoique toujours grave et moral.

Aussi, et avant même qu'une grande partie de nos abonnés nous en eût manifesté le désir, avions-nous pensé à changer notre périodicité, à paraître deux fois par mois, et à appeler à la rédaction de la *Revue* tous les écrivains catholiques d'un mérite reconnu. — Ce projet, dès ce moment arrêté, sera mis à exécution le 1er janvier prochain; jusqu'à cette époque nous en préparerons les moyens en nous concertant avec les collaborateurs distingués qui veulent bien nous prêter l'appui de leur zèle et de leur talent, et en posant avec eux, pour ainsi dire, les bases de l'édifice auquel tous nous serons heureux d'apporter notre pierre.

Cependant nous ne voulons pas retarder jusqu'au 1er janvier

une mesure importante et qui doit, ce nous semble, donner à notre recueil plus d'intérêt : à dater du 15 juillet prochain, chaque numéro sera terminé par une *Revue bibliographique* de tous les livres publiés dans le courant du mois et qui devront être signalés au public religieux, les uns pour lui être recommandés, les autres pour qu'il se garde de les propager. — Ces notes seront nécessairement très-succinctes, mais leur étendue, proportionnée d'ailleurs à l'importance de l'ouvrage examiné, sera toujours suffisante pour que le lecteur y trouve toutes les indications qui peuvent lui être utiles, et sache parfaitement que les volumes dont nous lui donnerons les titres appartiennent à tel ou tel genre, conviennent à telle ou telle classe de lecteurs, ou doivent être bannis de sa bibliothèque.

Voilà pour l'avenir.

Quant au présent, nous avons cru voir qu'une place restait à occuper en dehors mais a côté de la *Revue catholique*, parmi les publications qui ont en ce moment le privilége de la faveur générale; et cette place nous venons la remplir avec confiance, assurés que nous sommes de la sympathie et du suffrage de tous nos abonnés.

L'épiscopat et le clergé français sont aujourd'hui la gloire la plus incontestable et la plus pure de notre patrie. — Dire toutes les vertus de ce corps vénérable, tous les services qu'il a rendus, tous les services qu'il rend chaque jour, serait une tâche au-dessus de nos forces; aussi n'en avons-nous pas eu la pensée. Nous avons seulement cru que nos lecteurs d'abord, puis tous les chrétiens, aimeraient à connaître, par une représentation aussi exacte et aussi fidèle que possible, les traits des pontifes illustres qui occupent les siéges de nos divers diocèses, des orateurs sacrés les plus célèbres, et enfin des écrivains qui consacrent leurs travaux à la défense de la religion, en même temps qu'une notice biographique leur dirait les principaux faits de ces hommes de Dieu; c'est là tout le plan de la *Galerie catholique*.

Il importe que le clergé soit bien connu, que les calomnies par lesquelles on cherche à flétrir quelques-uns de ses membres soient hautement démenties, que la vérité soit opposée au mensonge, les faits aux hypothèses et aux suppositions injurieuses : nous espérons arriver à ce résultat et faire, en même temps, de la *Galerie catholique*, l'histoire de la religion par les hommes

qui en sont les premiers ministres. Si, comme nous en avons la certitude, une publication analogue à la nôtre se prépare, mais dans un esprit révolutionnaire et anticatholique, nous aurons à nous féliciter doublement, puisque nous pourrons contrebalancer et détruire peut-être le mal qu'elle produirait seule.

Ce n'est point ici, on le voit, une spéculation purement mercantile ; c'est, avant tout, une œuvre de propagande catholique dont nous confions le succès à nos abonnés, à nos lecteurs et à tous les fidèles. Nous sommes trop habitués à les voir seconder nos vues et répondre à notre appel, pour ne pas compter aujourd'hui sur leur zèle, ne pas fonder sur leur coopération nos espérances de succès, et ne pas faire en leur faveur une réduction notable sur le prix de la souscription.

Conditions de la souscription à la GALERIE CATHOLIQUE.

A dater de juillet prochain, la GALERIE CATHOLIQUE paraîtra par livraisons composées d'un portrait lithographié, dû au crayon si renommé de MM. Alophe et Julien, de quatre pages de texte et d'une couverture imprimée. — Son format sera celui de la *Revue catholique*. — 48 livraisons formeront un volume, pour lequel les souscripteurs recevront un frontispice, une couverture et une table. — Les abonnés de la province recevront chaque mois, et en un seul envoi, les livraisons parues dans le mois.

On peut souscrire dès ce moment pour 12, 24, 36 ou 48 livraisons, en adressant au directeur, rue de Bussy, 12-14, un bon sur la poste calculé d'après les deux tableaux suivants :

PRIX :

1° Pour les abonnés à la *Revue catholique* ;

	Pour Paris.		Pour les départements.	
1 livraison	» f.	25 c.	—	» f. 30 c.
12 livraisons	3	»	—	3 60
24 livraisons	6	»	—	7 20
36 livraisons	9	»	—	10 80
48 livraisons	12	»	—	14 40

2° Pour les personnes non abonnées à la *Revue catholique*.

	Pour Paris.		Pour les départements.	
1 livraison	»f. 40 c.	—	»f. 45 c.	
10 livraisons	4 80	—	5 40	
20 livraisons	9 60	—	10 80	
40 livraisons	14 40	—	16 20	
50 livraisons	19 20	—	21 60	

DEMONSTRATION CATHOLIQUE

PAR LE TABLEAU DES CONVERSIONS CÉLÈBRES.

(Suite [1].

Le mois dernier nous avons passé en *revue, catholique* par excellence, les premiers retours, ou les retours plus généraux à Dieu et à la religion, et nous avons déjà lieu de croire aux heureux effets que cette revue a produits dans l'opinion publique; aussi sommes-nous heureux de la confirmer aujourd'hui en la continuant.

C'est, en effet, dans la Réforme prétendue, et puis dans la philosophie, qu'il nous faut voir, ainsi que nous l'avons annoncé, les conversions à la fois nombreuses, perpétuelles, désintéressées, rationnelles, éclatantes.

Et d'abord, parmi les savants les plus illustres, parmi les plus éloquents ministres, dont un grand nombre devinrent des prêtres, des religieux, des apologistes, des missionnaires, des évêques dignes des plus beaux jours de l'Église. — Tels furent en France, les Sponde, les Plantavit de la Pauze, les Pélisson, les Papin (nom si cher aux découvertes modernes), les Versé, les de la Vergne de Tressan, les Rossel (auteur d'un beau livre trop peu connu : *Témoignages des protestants en faveur de l'Église romaine*, dédié à Bossuet en 1691). — Tels, les savants jurisconsultes : Pierre Pithou, Baudouin, Charles Dumoulin, Godefroy, Pacius, le chevalier de Minutoli, doyen de l'École de droit de

---

1. Voir page 327

Genève, etc. — Tels, les savants proprements dits : Turnèbe, Juste-Lipse, Dacier, Viguier, Sorbière, Desmahis, Jacques Cappel, Brueys, Hombert, Lemery, Saurin (de l'Académie des sciences), etc. — Tels, les nombreux ministres calvinistes, aujourd'hui moins connus, alors célèbres comme écrivains ou orateurs : du Laurent, devenu collaborateur de Richelieu, des Pommiers, Mounier, Cayet, Casenave, Leroi, Champron, Martin, de Brosses-le-Roi, Victor et Pierre Lenoir, etc.; et de nos jours, MM. de Latour à Toulouse, Laval à Condé, etc.

Veut-on des exemples dans les plus hautes conditions du monde? Ils sont aussi décisifs qu'éclatants.

La conversion de Henri IV fut aussi sincère qu'aucune autre; la raison en est toute simple : c'est qu'elle était faite dans la justesse de son esprit, et même dans la simplicité de son cœur, longtemps avant sa solennité, qui n'eut d'autre malheur que de paraître le prix d'une couronne. Elle a été confirmée par les bonnes œuvres, et même par les bons mots de toute sa vie. Celles de Marguerite de Valois, reine de Navarre, sa grand' mère, et de la reine Marguerite, sa première femme, en furent des précédents ou des suites. — Leclerc de la Forêt, conseiller d'État de la reine Marguerite, devint un modèle de piété. — Le comte de Laval, ami du roi, se convertit à sa prière. — Un autre, de Harlay de Sanci, son négociateur intime, s'anéantit devant le *Traité de l'Eucharistie*, que composa pour lui le cardinal du Perron. La conversion de Pierre de Mornay, frère du fameux, peut être attribuée à celle de Henri IV.

Alors ou depuis, on voit rentrer dans le sein de l'Église, le duc d'Hamilton, aïeul du comte si spirituel; — le baron des Adrets, trop fameux capitaine des protestants du midi; — de Montluc, frère du maréchal, célèbre par seize ambassades concluantes; — les ducs de Navaille, de Lesdiguières, de Bouillon, de Montausier, les fils et les filles du marquis de Rambouillet, le maréchal et la maréchale de Rantzaw, Turenne, les principaux Coligny (Gaspard, Charles, François). Le petit-fils de l'amiral se fit prêtre et entra à l'Oratoire.

Dans le monde, les conversions étaient nombreuses proportionnellement : on en compte plus de deux cents remarquables en 1686, et autant de 1687 à 1700, dans la seule église Saint-Sulpice de Paris, où leur relation est encore aujourd'hui conservée par écrit.

Elles n'étaient ni moins célèbres, ni moins imposantes parmi les savants ou les ministres d'Angleterre ou d'Allemagne. On remarque, dans le premier de ces pays, celles du célèbre Campian, qui mourut martyr en 1581 ; du savant Anderton, apologiste supérieur : de Dryden, de Ramsay, de Walter Montagne, riche comte de Manchester, devenu aumônier de la reine d'Angleterre en France ; et même celles, quoique tardives, de Wolsey et de Thomas Cromwell, ministre de Henri VIII : de Woodward, profond naturaliste et géologue du XVIIe siècle. Bacon était quasi-catholique, comme Leïbnitz, Shakspeare (selon M. Guizot lui-même), Pope étaient catholiques.

On remarque, dans les anciennes conversions d'Allemagne, celles d'Amerbach, le plus habile helléniste de son pays ; d'Obrecht, que Bossuet appelait l'*épitome de toutes les sciences ;* de Winslow, aussi grand administrateur que profond anatomiste : de Vondel, *le Virgile hollandais ;* de Winkelmann, le grand maître des théoriciens et des historiens de tous les arts ; du comte de Boinebourg, l'un des plus habiles hommes d'État de son pays, le protecteur et le correspondant de Leïbnitz. — Le catholicisme alors se propageait jusqu'en Suède, par l'abjuration des savants Adolphe Kuster, Jean Oster, Sigismond Nester, qui, d'éloquent pasteur à Dresde, s'éleva au rang de prédicateur de sa conversion dans la cathédrale de Strasbourg.

Mais l'histoire est encore ici plus digne d'attention dans les princes et dans les grands. Et d'abord, aux lieux où la Réforme a pris naissance, les petits États allemands. On n'en citerait pas un qui n'ait été le théâtre de grandes résolutions catholiques. Nous avons sous les yeux une liste de 360 abjurations formelles, lesquelles en supposent autant au moins d'implicites, dans le seul intervalle du XVIIe au XVIIIe siècle. La plupart des rois de Saxe (patrie de Luther) sont depuis longtemps revenus à la foi de leurs pères (les seuls ducs de la branche *Ernestine* sont plus ou moins luthériens). Les enfants de Ferdinand (branche Saxe-Cobourg), allié à la maison de Hongrie, sont élevés dans la religion catholique. Le duc de Saxe-Gotha a fait, de nos jours, une abjuration solennelle, qui a précédé celles du prince de Hesse-Darmstadt, de Gustave de Mecklembourg et du duc d'Anhalt. Tout le monde connaît l'éclatant retour, en 1825, de celui-ci, de Julie de Brandebourg, son épouse, de son frère, etc., de la maison de Saxe. — La comtesse de Solms-Baruth, ayant

abjuré dès 1821, se retira à Tivoli, en Italie, où elle mourut en 1832, après avoir couvert de fondations et de bienfaits sa patrie adoptive. L'histoire de Wurtemberg présente, entre autres abjurations, celle d'Éléonore, cousine de l'impératrice, dans l'abbaye de Maubuisson, en 1702; celle du duc Charles, mort en 1737 (son fils fut toujours catholique). De nos jours on a vu le roi se rendre en pèlerinage à l'abbaye de *Notre-Dame des Ermites*, à Einsidlen, et faire des dons à l'abbé (1). — Les landgraves de Hesse-Cassel, de Darmstadt, etc., ont fait des abjurations extraordinaires en 1637, entre les mains de l'illustre Romain Holsténius; celle d'Ernest eut lieu longtemps avant sa mort, en 1693; et ses petites-filles, zélées catholiques, devinrent, l'une reine de Piémont, et l'autre, princesse de Condé. La baronne Sophie de Schéel, première dame d'honneur de l'électrice, a abjuré de nos jours; le landgrave de Hesse-Rotenbourg, lui, est catholique. — A Bade, où la petite cour est encore un peu luthérienne, on a vu abjurer solennellement, en 1818, le prédicateur même de la reine, M. Voltz. — Les principaux ducs de Brunswick, et surtout l'ennemi-né de la révolution française, furent quasi-catholiques ou abjurèrent. — C'est à la maison de Hanovre que l'Église catholique a dû la longue et intéressante polémique entre Molanus, Leïbnitz et Bossuet, par suite de laquelle la duchesse elle-même admirait sa sœur, devenue abbesse de Maubuisson en France. — Le palatinat est encore plus célèbre par son dédain de la Réforme et sa fidélité catholique. Le prince Édouard se trouve digne de la main d'une Gonzague de France; une de ses sœurs est la religieuse correspondante de Descartes; une autre devient abbesse à Maubuisson; et le siècle ne se passe point sans que le duc de Neubourg rétablisse pleinement le catholicisme dans le pays. — La maison de Deux-Ponts, digne satellite de la précédente, présente, dans le XVIIe siècle, l'abjuration de Gustave, malgré les efforts du roi de Suède; et, dans le XVIIIe siècle, celle du prince Frédéric, heureux et habile capitaine. — Les Mecklembourg eurent, à toutes les époques, des princes courageusement et sciemment fidèles: Albert abjure et s'allie à Charles-Quint;

---

(1) Voir l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame des Ermites*, par M. Joseph Régnier; Besançon, 1838, etc.

Christian abjure à son tour, et mérite d'avoir pour parrain Louis XIV. De nos jours, le prince Gustave a suivi leur exemple. Plus courageux, le prince Adolphe a voulu proclamer son retour à la foi dans le lieu même où la foi est le plus abandonnée, à Genève. — La cour de Prusse elle-même, et la famille royale, hormis un membre. est toute préoccupée de dispositions catholiques... On a vu successivement abjurer la duchesse, sœur du roi; le comte d'Ingelheim, son frère (sa seconde femme, sa belle-fille, la femme du prince royal, ainsi que son frère et sa sœur d'un autre lit, étaient déjà catholiques), et récemment une princesse de sa maison, sœur du roi de Bavière, etc. — Les deux branches de Hohenzollern sont demeurées ou redevenues hautement catholiques.

Les ministres, les généraux ou les grands seigneurs de l'Allemagne suivaient l'exemple ou le donnaient, comme les princes. Nous nommerons ici Tekéli, l'un des plus habiles capitaines de son siècle; le général Laudon, le comte de Lewenhaup, général suédois au service de France, et le baron de Lowendal, qui abjurèrent, l'un en 1723, l'autre l'année suivante. — La famille Watteville, qui fonda la Réforme en Suisse, est depuis longtemps sa plus courageuse adversaire. —On peut encore rappeler les abjurations du savant et vertueux comte de Senft, de plusieurs de Hardenberg, de Albert de Hasa-Radliz, du prince Édouard de Schœmbourg, veuf de Pauline de Schwartzemberg, en 1822; celles du prince de Metschersky, cher à l'empereur de Russie; du jeune comte de Limbourg, du baron Édouard de Sézenk, président de la régence de Ratisbonne, converti par le prince de Hohenlohe; de Beckendorf, ministre de l'instruction publique et des cultes en Prusse; de trois Gagern, grands seigneurs de Berlin; de Guillaume de Schutz, conseiller d'État, etc.

Mais il est une classe de convertis d'Allemagne, plus digne, en un sens, de considération, et qu'il nous faut mentionner: celle des savants modernes. A leur tête doit figurer le plus habile et par surcroît le plus illustre, le comte de Stolberg. Viennent après lui, et quelquefois à côté : Stark, président de consistoire, et illustre auteur du *Banquet de Théodule;* Adam Muller, le plus profond des publicistes, et l'un des plus habiles hommes d'État de son pays; le P. de Diesbach, successivement colonel et célèbre missionnaire à la fin du

XVIIIe siècle ; les frères Schlégel, les *Curne de Sainte-Palaye de l'Allemagne ;* les Schlosser, historiens du premier ordre; Mœhler, auteur de la *Symbolique ;* Werner, grand poëte dramatique et enfin éloquent prédicateur ; Deluc, fondateur de la géologie moderne ; M. Shœll, savant historien politique, naturalisé Français ; de Haller, les Gœrres, chefs de la littérature catholique de Bavière ; le baron d'Eckstein, érudit universel de France ; Esslinger, collaborateur de l'*Invariable* du comte O'Mahony ; de Joux, de Castelberg, présidents du consistoire français ou suisse, et enfin les derniers rejetons, alliés, des illustres mathématiciens Euler et Bernoulli, et notamment le colonel de ce nom, qui a fait abjuration en 1798.—Ils se sont proclamés catholiques, les savants professeurs de droit berlinois de nos jours, réfugiés en Bavière, à Vienne, etc.; Jarke, Philipps, Durst, Mosheim, petit-fils du fameux; Freudenfeld et Thiulen, devenus savants et humbles jésuites ; Auguste de Theiner, auteur des brillants *Huit jours à Saint-Eusèbe de Rome*, où il raconte sa conversion.

Les plus grands artistes de l'Allemagne, eux-mêmes, se sont trouvés ou se sont faits catholiques à l'école de Raphaël et de Michel-Ange, dans la ville éternelle : Hauser, Overbeck, Cornélius, et, nous le savons, Thorwaldsen, le continuateur de Winkelmann, et le Mécène des artistes romains.

Dans ces derniers temps, l'Angleterre, à son tour ou simultanément, offre un tableau non moins brillant et toujours progressif, de fortes tendances ou de retours formels à l'Eglise. Et d'abord, ses savants les plus célèbres : Burcke, à la fois grand écrivain et grand orateur; Thomas Moore, rival de Byron en poésie et logicien éloquent, dont toute l'Europe a lu le *Voyage à la recherche d'une religion ;* M. Digby (de la famille du lord), historien supérieur des *Ages de la Foi* et des *Mœurs catholiques ;* le comte de Fitz-William (parent du vice-roi d'Irlande), auteur des célèbres *Lettres à Atticus*, dédiées à Louis XVIII exilé ; Cobbett, l'auteur des dernières philippiques contre la Réforme de son pays; Davy, restaurateur de la chimie, etc. — A d'autres égards, d'autres conversions sont plus solennelles. Celle de M. Hill, par exemple, mort à Canton en 1828, capitaine dans la garde royale britannique, dominicain, et puis collaborateur et grand vicaire de l'apôtre de l'Ohio, M. Fenwick, évêque de Cincinnati. Il mourut, avant le temps, au milieu d'une

mission sur les bords du lac Erié, pendant les grandes chaleurs de juillet. — D'autres illustres conversions sont celles d'Ambroise Phillipps, fils aîné du parlementaire, et de son ami Georges Spencer, fils et frère de lords, qui entra depuis dans les ordres sacrés; ils abjurèrent l'un en 1822, l'autre en 1829. Cinquante protestants viennent d'être baptisés dans la magnifique chapelle que le premier a fait construire à ses frais dans le comté de Leicester. — La maison des lords de Hardwel, l'une des plus illustres d'Angleterre, est aussi en voie de retour. Louise-Thérèse a fait abjuration à Rome entre les mains du cardinal Weld, et publié sur sa conversion une lettre digne des plus beaux écrits de ce genre.— Il existe encore un grand exemple de cette nature, c'est celui de mademoiselle Elisabeth Pitt, de la famille du ministre de ce nom, dont l'abjuration et la prise d'habit eurent lieu à Paris en 1786. Une autre demoiselle Pitt, sa parente, est encore aujourd'hui religieuse de la Visitation.

Voici un dernier fait qui ne le cède en éclat et en importance à aucun des précédents. Il est ainsi raconté par M. Nettement dans une de ses *Lettres de Londres* du 8 août 1837 : « Chaque jour on apprend quelque nouveau et éclatant retour au catholicisme. Après-demain, dans la chapelle de York-Place, aura lieu l'abjuration d'un ministre protestant d'un haut mérite, qui renonce à un bénéfice de trois mille livres sterling de revenu (soixante-quinze mille francs), pour entrer dans le sein de l'Église. Hier on nous a montré une lettre datée de Cossey, et contenant une nouvelle qui fera une vive sensation en Angleterre, lorsqu'elle sera rendue publique : c'est la conversion de sir Charles Wolseley, qui vient d'avoir lieu dans le Leicestershire, par les soins d'un des plus illustres prélats de l'Angleterre catholique, le traducteur de la *Discussion amicale* du savant évêque de Strasbourg. Sir Charles Wolseley appartient à l'une des plus anciennes familles de la Grande-Bretagne : sa noblesse est d'une antiquité plus reculée que celle des neuf dixièmes des membres de la chambre des lords. Il descend des Wolseley du Staffordshire, noble et vieille maison qui florissait dans ce comté avant la conquête normande. C'est en outre un personnage d'un mérite reconnu, possesseur d'une belle fortune, et l'homme d'Angleterre peut-être qui a le plus approfondi l'histoire et la constitution de son pays. Depuis ces trente dernières

années, il n'a pas cessé d'être en évidence dans le parti politique auquel il appartient. »

L'Amérique, elle aussi, est en voie de progrès et de convictions romaines. Le célèbre Thajer, le plus célèbre des ministres presbytériens de Boston, qui fit son abjuration à Rome en 1783, à la vue des miracles du bienheureux Labre, et dont la conversion a été publiée en un volume, a donné le branle aux abjurations des ministres du pays. Les dernières sont celles du petit-fils de Washington, de Connelly, à Rome en 183..., de sir Emsley, législateur du haut Canada, et de M. Oerter, qui a abjuré à New-York le 15 mars dernier.

Au numéro prochain la suite et la fin la plus intéressante d'un *Tableau* où nous n'avons d'autre mérite que celui de la mémoire et de la fidélité.

A. Madrolle.

UN MOT SUR LES ÉMEUTES ET SUR LES TROUBLES

DANS LES DÉPARTEMENTS.

Les hommes qui ne remontent pas au delà des causes physiques attribuent les troubles et les émeutes dont nous sommes presque chaque jour les témoins à l'imprudence des autorités, à la cherté des subsistances, à l'accroissement de la population, aux faillites qui ruinent un grand nombre de familles. Toutes ces causes aggravent sans doute la situation, nous ne le nierons pas; mais ce ne sont là que des causes secondes qui signalent l'existence de maux plus graves et plus profonds : l'impiété et l'immoralité. C'est dans ces deux fléaux qui infectent la société et qui déposent dans le sein des populations des ferments de dissolution, que nous devons chercher la cause première et réelle de tous les désordres qui nous affligent. Dieu ne régnant plus dans les esprits, sa souveraineté n'étant presque plus reconnue par le peuple, le pouvoir politique, regardé dans des temps de foi comme son représentant au milieu des hommes, a cessé d'être respecté; tout frein est devenu insupportable au riche qui veut ajouter de nouveaux trésors à ses trésors, comme au pauvre qui, voyant dans ses privations un effet malheureux

d'un hasard aveugle et injuste, ne sait pas même le nom de la résignation, et nourrit continuellement dans son cœur des sentiments de haine, de jalousie et de vengeance contre les classes riches.

On parle souvent, il est vrai, de la paix et de l'union qui devraient exister dans la société, et qu'il est de l'intérêt de tous, même des classes pauvres, de maintenir; mais cette paix, cette union, ne sont possibles que dans une société vivifiée par la foi, où tous les sentiments, toutes les volontés se confondent, où tous les hommes, se regardant comme les enfants de Dieu, comme les frères du Sauveur, n'ont tous qu'un cœur, qu'une âme, qu'une volonté, où les pauvres font des vœux pour le repos et le bonheur des riches, et où ceux-ci consacrent une partie de leurs richesses et toute leur influence morale au soulagement des misères des pauvres. Ainsi formé par la religion, le monde serait comme un temple où chacun prierait et travaillerait pour la gloire de Dieu et la félicité de ses frères.

Mais, dans l'état social actuel, l'irréligion ayant matérialisé les intelligences, divisé les esprits, desséché les cœurs, on ne pense qu'à soi et très-peu aux besoins des autres : le pauvre envie la fortune du riche, et celui-ci, de son côté, s'inquiète trop souvent à peine des souffrances de ses semblables. Ne soyons donc pas étonnés si les pauvres, pour se soustraire à la misère qui les accable, demandent quelquefois le sang des riches et le partage de leurs biens. Vainement leur montrons-nous alors les dangers auxquels ils s'exposent ; vainement leur disons-nous que, si l'un d'eux sort vainqueur de la lutte, mille y succomberont ; ils croient justifier leurs entreprises antisociales par les nombreux exemples d'hommes qui, pendant nos révolutions diverses, se sont élevés des derniers degrés de l'échelle sociale jusqu'aux premiers. Peu leur importe, après tout, de mourir, tant leur vie est remplie d'amertumes; la mort n'est pour eux que la cessation de toute douleur, puisqu'il n'y a, disent-ils, rien à craindre et rien à espérer au delà du tombeau.

Nos hommes politiques s'effrayent, nous le savons, de cette disposition des esprits dans les classes populaires; les émeutes qui désolent le présent leur inspirent les plus vives craintes pour l'avenir; mais s'inquiètent-ils des causes morales qui, dans un temps plus ou moins éloigné, peuvent amener une révolution sociale, une confusion universelle? Oh! non; cela

troublerait trop leurs illusions, cela les éloignerait de leurs études favorites ; ils ne pourraient plus disserter sur les arts, sur les chemins de fer, sur les canaux, sur la vapeur, sur le sucre indigène, sur le sucre exotique ; ils craindraient, d'ailleurs, de passer pour des esprits faibles s'ils se préoccupaient des graves questions de l'ordre moral. A les entendre parler, à les voir agir, ne croirait-on pas qu'ils ne soupçonnent ni où est la véritable cause de nos maux, ni où se trouve l'unique remède qu'il faut se hâter d'y apporter? — Voyez cette multitude d'hommes qui cultivent les sciences humaines ou qui ont la prétention de n'y pas rester étrangers : à peine connaissent-ils la religion de nom ; ils en ont bien reçu quelques notions dans leur enfance, mais ils n'ont pas tardé à les oublier comme trop peu dignes de leur haute raison. Voyez cette tourbe de législateurs et d'hommes d'État : ils expliquent tous les faits, tous les événements de l'histoire par le fatalisme ; parmi ces politiques qui se croient, qui se disent même si habiles, les uns ignorent les principes éternels de l'ordre et de la justice, les autres les rejettent comme des préjugés barbares, tous multiplient les lois contraires aux dogmes et aux préceptes de la religion, à la conscience des individus et des peuples. Voyez tous ces magistrats vivant sans Dieu, sans foi, au gré de leurs passions, et ne connaissant pas même la source de leur pouvoir ; voyez tous ces hommes que les divers gouvernements ont appelés au pouvoir, et qui, avant d'être revêtus des plus éminentes dignités, se faisaient distinguer par le cynisme de leurs doctrines et par leur haine contre la religion. Or, pourriez-vous croire de bonne foi que, dans cette décadence de la société, le peuple aurait conservé ses mœurs antiques et serait resté soumis à l'autorité? Il ne veut pas plus que vous de la religion que vous lui jetez comme un frein. Vous lui avez donné l'exemple de la violation de l'ordre moral en vous déclarant indépendants de Dieu et de l'autorité de l'Église ; il s'affranchit à son tour du joug de votre propre autorité : ainsi le veut l'éternelle justice. — Dieu sut bien, au jour de ses vengeances, trouver dans les forêts du nord des milliers de barbares pour punir les erreurs, les voluptés et les crimes de Rome païenne. Vous aussi vous êtes punis par où vous avez péché : vous avez banni la religion de vos lois, et le peuple ne veut plus de vos préfets, de vos maires, de vos gendarmes; rien n'a été un obstacle pour votre avidité, pour

votre ambition : vous avez spolié l'Église, vous avez profané les temples, brisé les croix ; à son tour le peuple veut s'emparer de vos fortunes et se rendre le maître, l'arbitre de vos destinées. Oui, Dieu est juste ! à la lumière des graves enseignements qui vous sont donnés, vous devez reconnaître que lorsque son autorité est méconnue par un peuple, il n'en respecte plus aucune autre ; car tout pouvoir, depuis celui du chef de l'État jusqu'à celui du père de famille, tire de Dieu son origine, ses droits, sa sanction et sa force.

Examinons maintenant les causes auxquelles on attribue, en général, les maux et les désordres de la société.

L'imprudence des autorités. — Mais il faut donc qu'elles reculent devant l'anarchie rugissante? Lorsque l'impiété a détruit toute justice, il n'y a plus que la force physique qui puisse défendre la vie et la fortune des citoyens contre les fureurs de la multitude ; aussi, à toutes les époques de notre histoire où les sophistes ont affaibli les croyances religieuses, les lois sont devenues plus gênantes et plus sévères. Lorsque les cœurs et les bras ne sont plus retenus par l'influence salutaire de la religion, il faut bien que les lois les enchaînent. Du reste, si les hommes revêtus de l'autorité publique manquent, ainsi qu'on le prétend, à la justice, à la prudence, c'est parce qu'ils ne sont pas religieux ; si le catholicisme inspirait leurs décisions, ils respecteraient les droits de leurs administrés en faisant respecter les leurs. Un administrateur véritablement religieux aime le peuple et s'en fait aimer ; loin de chercher la satisfaction de son amour-propre dans l'exercice de l'autorité, il ne veut que le bonheur de ses semblables ; son dévouement pour eux ne recule devant aucun sacrifice.

La cherté des subsistances. — Mais, excepté dans les temps de disette, les subsistances ne sont presque toujours chères que parce que les riches propriétaires, ne songeant pas assez aux besoins des pauvres et voulant augmenter leur fortune, élèvent le prix des céréales et abaissent en même temps le salaire des ouvriers : la religion, s'ils écoutaient ses enseignements, s'ils suivaient ses préceptes, leur donnerait le véritable esprit de charité et rendrait leurs cœurs plus compatissants.

L'accroissement de la population. — Mais pourquoi favorise-t-on la propagation des principes corrupteurs qui multiplient les enfants naturels, qui font contracter les mariages sans prudence.

sans réflexion? Pourquoi tant de déclamations contre le célibat religieux? Pourquoi tant d'opposition au rétablissement de ces congrégations au sein desquelles tant de cœurs ulcérés, tant d'intelligences malades retrouvaient l'innocence et le bonheur perdus au milieu de la corruption du siècle?

Les faillites si nombreuses depuis plus d'un an. — Mais les faillites ne se multiplient que parce que les hommes ne pratiquent plus les vertus prescrites par la religion: la sobriété, la tempérance, la modération dans les désirs, la loyauté dans les engagements, et parce qu'ils s'abandonnent, au contraire, aux vices qu'elle condamne, au goût des dépenses folles, à l'amour des plaisirs ruineux, à l'envie de briller plus que leur fortune ne le permet, au désir insatiable de s'enrichir, qui précipite dans des spéculations téméraires.

Et à ces maux, dont on ne veut pas voir la cause dans l'altération de l'ordre moral, on n'oppose que des remèdes pris également dans l'ordre matériel: Que l'on ouvre, dit-on, des chantiers, que l'on forme des ateliers et des écoles pour les classes pauvres. Mais rapprocher ainsi des hommes qui ont perdu toute idée du bien et du mal, du juste et de l'injuste, c'est les rendre plus mauvais; l'impiété, le libertinage sont, dans l'ordre moral, des maladies aussi contagieuses que la peste dans l'ordre physique: si, pour mettre les corps à l'abri des atteintes de celle-ci, on les éloigne les uns des autres, il faut aussi isoler les esprits infectés du venin de l'incrédulité et de l'immoralité. Et puis, croit-on que les classes ouvrières resteront longtemps paisibles dans ces ateliers? Ne voudront-elles pas y discuter les règlements, y fixer les salaires, y dicter la loi? L'assiduité au travail, la subordination qu'on sera obligé d'exiger, finiront par les fatiguer, par exciter leur mecontentement, par les pousser à la révolte. Qui est jamais entré dans une manufacture sans être profondément attristé de la licence des propos, et de l'affreuse corruption qui y règnent? Il ne faut à ces hommes, pour saccager nos demeures, pour piller nos fortunes, pour incendier nos ateliers, que de légers prétextes, que quelques occasions favorables qui se présentent tôt ou tard, dans des temps aussi agités et aussi malheureux que les nôtres.

On fondera des écoles pour les classes ouvrières; mais si on n'y établit qu'un enseignement humain on donnera un nouvel essor à l'orgueil, on exaltera les passions mauvaises. Des écoles

où la religion ne présidera pas, augmenteront le nombre de ceux qui savent lire, mais accroîtront en même temps celui des sophistes et des perturbateurs. Appellera-t-on la religion dans ces écoles? mais si les directeurs ne donnent pas eux-mêmes à leurs ouvriers l'exemple des pratiques religieuses; s'ils ne se montrent et s'ils ne sont pas véritablement charitables, tous leurs beaux discours sur la religion seront inefficaces, l'enseignement même des aumôniers ne sera pas moins frappé de stérilité que dans les écoles normales, que dans les colléges de l'Université. On compte sur l'influence des lettres et des sciences; mais les sciences et les lettres ne nourrissent pas ceux qui ont faim, ne désaltèrent pas ceux qui ont soif; les lettres, les sciences et les arts ne donnent ni la patience ni la résignation, si nécessaires dans les maux de la vie; ils ouvrent, au contraire, et l'histoire l'atteste, de nouveaux abîmes aux peuples sans religion.

Ce n'est donc pas dans l'ordre physique, mais dans l'ordre religieux et moral, qu'il faut chercher le remède aux maux qui dévorent les générations contemporaines. Restituez à la religion l'action puissante qu'elle exerçait autrefois sur la société; rattachez de nouveau au trône de Dieu les institutions civiles et politiques; faites descendre les bénédictions du ciel sur l'homme, sur la famille et sur la société; songez sérieusement à rendre chrétienne l'éducation de toutes les classes, — et vous ne pourrez y parvenir qu'en la replaçant sous l'influence et sous la direction du clergé; — formez l'homme dès son enfance aux pratiques religieuses; faites d'abord de lui un enfant soumis, pour qu'il soit plus tard un époux fidèle, un bon père de famille, car, ayant appris la soumission dans ses jeunes années, il trouvera moins pénible dans la suite l'accomplissement des devoirs de citoyen, d'administrateur, de magistrat, etc.

Qu'on veuille bien y réfléchir, et on reconnaîtra que la société ne peut être paisible et heureuse que par l'esprit d'humilité et de sacrifice, qui porte l'homme à faire toujours abnégation de lui-même pour ne chercher que le bien de ses semblables; mais il n'y a que la religion qui puisse communiquer cet esprit : c'est donc à son action vivifiante, à son influence salutaire qu'on doit uniquement demander la cessation de tant de maux, le retour de l'ordre et de la prospérité.

PAULIN DE PUYMIROL.

DEUX PRODIGUES.

Dans la petite ville de Vouziers, chef-lieu de sous-préfecture, vivaient, il y a quelque dix ou douze ans, deux familles également recommandables, l'une par sa position élevée et par son train de fortune, l'autre par ses vertus, qui étaient, quoique modestes et soigneusement cachées, l'édification de la ville entière.

La première de ces deux familles était celle de M. de Chevreusse, baron de l'empire et sous-préfet de l'endroit. Elle se composait de trois individus seulement, à savoir :

M. de Chevreusse, personnage aussi rempli d'importance que vide de mérite réel, orgueilleux de son titre, amoureux de sa place pour laquelle il eût, au besoin, sacrifié plus de choses qu'on ne saurait dire, et qui tâchait, à force de zèle ultra-royaliste, de faire oublier l'origine de sa carrière administrative.

Madame de Chevreusse, grande femme de quarante et quelques années, qui commençait à laisser percer quelques prétentions à la beauté depuis que la petite-vérole, qui avait labouré son visage, s'effaçait insensiblement avec les années. L'honorable dame était le génie incarné de la représentation ; elle avait introduit dans le langage, au mépris de tous les dictionnaires du monde, le solécisme aujourd'hui toléré de *sous-préfette*, et elle était tout aussi éprise des honneurs et prérogatives de ce titre que son mari l'était lui-même du sien. Ce substantif des deux genres était en quelque sorte la colonne qui soutenait l'édifice de l'union conjugale ; chacun des deux époux s'y cramponnait avec une énergie qui les rapprochait nécessairement, malgré les divisions intestines qui éclataient parfois entre eux.

Mademoiselle Eudoxie de Chevreusse, leur fille unique, était, nonobstant l'euphonie un peu prétentieuse de son prénom, une jeune personne dont la douceur et la simplicité mortifiaient quelquefois ses nobles parents. Mademoiselle Eudoxie avait été proclamée la reine de la mode par sa mère, qui, pour lui inspirer quelque fierté, lui prodiguait les ajustements les plus somptueux. Mais c'était une reine des plus débonnaires, qui préférait une couronne de bleuets aux diadèmes de strass qui chargeaient son front dans les grandes cérémonies.

L'autre famille était encore plus restreinte, car elle se bornait à deux individus : M. Bertin et son neveu Adolphe.

M. Bertin n'avait aucune propriété dans l'arrondissement, qu'il habitait cependant depuis plus de vingt ans; mais il passait pour avoir une fortune considérable; car, outre les dons qu'il faisait à l'église pour les pauvres de sa paroisse, ses aumônes particulières et ses bienfaits secrets s'évaluaient à une somme qui dépassait de beaucoup celle de la bienfaisance publique, et qui égalait au moins celle que M. le sous-préfet consacrait au luxe de son petit gouvernement.

Il n'était point d'infortunes que M. Bertin ne secourût, point de larmes qu'il ne tarît. Si quelque fermier des environs se trouvait victime d'un sinistre, il se présentait à la sous-préfecture, et M. de Chevreusse lui déclarait, avec les égards qu'on doit à l'indigence, qu'il n'existait point dans sa caisse administrative de fond imputables à ces sortes d'accidents; tandis que M. Bertin, qui se tenait à l'affût du malheur, et qui avait des intelligences jusque dans les bureaux, comme les entrepreneurs des pompes funèbres en ont dans les mairies, accueillait le pauvre incendié au sortir du cabinet ministériel, et avait non-seulement un peu d'or à sa disposition, mais des paroles d'encouragement et de saintes consolations qui doublaient le prix du bienfait. Si quelque père de famille se trouvait embarrassé pour acquitter un terme de son loyer, si un honnête commerçant se trouvait gêné dans ses payements, si une pauvre ménagère en couches manquait de bois ou de couverture, M. Bertin survenait à coup sûr, comme le messager de la Providence. Il prêtait aux uns, il donnait aux autres; mais c'était avec tant de délicatesse, qu'il semblait l'obligé de celui qu'il secourait.

L'influence de M. Bertin, basée sur la charité la plus pure, contre-balançait largement celle de M. de Chevreusse; aussi le sous-préfet ne négligeait-il aucune occasion de se rendre agréable à son administré. A l'époque des élections, surtout, c'était à son égard des cajoleries et des témoignages de déférence qui ne finissaient plus. Comme M. Bertin vivait en véritable anachorète, dans sa petite maison dont il ne sortait guère et où il ne recevait personne, c'était sur son neveu que tombait la rosée des faveurs sous-préfectorales.

M. Adolphe Bertin était un aimable jeune homme dont la

conduite et la piété faisaient honneur à l'éducation que lui avait donnée son oncle. Il avait suivi les cours de l'École de médecine à Paris, et, chose étrange, il n'avait rapporté de la capitale que des habitudes studieuses et l'amour de la retraite. Cependant la profession de médecin, qu'il commençait à exercer à Vouziers, lui faisait une loi de voir le monde, afin d'y trouver une clientèle. C'est dans cette vue qu'il accepta d'abord les invitations de M. de Chevreusse; puis d'autres considérations d'un intérêt plus relevé lui firent regarder comme un bonheur l'intimité où il était admis dans cette famille : il avait su apprécier les douces vertus de mademoiselle Eudoxie, qui, de son côté, lui accordait une préférence marquée sur tous les jeunes merveilleux de l'endroit.

A ce sujet, un conseil secret avait été tenu à la sous-préfecture entre les hauts dignitaires des deux sexes, M. et Mme de Chevreusse. La fortune de M. Bertin avait été jaugée de toutes les manières, et on avait conclu, d'après ces évaluations approximatives, que le digne administré ne pouvait pas avoir moins de dix mille livres de rente, en supposant seulement qu'il réservât pour lui-même une somme égale à celle qu'il dépensait en bonnes œuvres. Le corollaire de cette conclusion fut que le neveu de M. Bertin était un parti convenable pour Eudoxie.

D'un autre côté, M. Bertin, qui aimait tendrement son neveu, faisait aussi ses petites réflexions. M. de Chevreusse lui avait laissé entrevoir qu'il ne repousserait pas une demande en mariage présentée en faveur d'un jeune homme aussi honorable que M. Adolphe. Or, la fortune de M. de Chevreusse paraissait être solidement établie, à considérer les dépenses qu'il se permettait pour soutenir l'honneur de sa maison. M. Bertin jugea qu'une semblable alliance ne pouvait qu'être avantageuse à son neveu; mais il avertit indirectement le sous-préfet, avec sa modestie ordinaire, que son patrimoine était loin d'être en proportion avec l'opulence de l'administrateur.

M. de Chevreusse, qui ne voulut pas être en reste de modestie avec M. Bertin, lui déclara que ses frais de représentation absorbaient une grande partie de son revenu, et qu'il ne pouvait pas donner à sa fille une dot aussi considérable que son train de maison pouvait le faire supposer.

Puis, tous deux prirent en secret des informations qui ne

leur apprirent rien de bien positif, mais qui les encouragèrent à contracter l'alliance projetée.

— Vous pouvez signer le contrat les yeux fermés, disait-on à M. Bertin. Le sous-préfet a de bonnes rentes ; il fait largement les choses. Peut-être a-t-il besoin, quant à présent, de tous ses fonds pour se maintenir dignement dans le rang que lui assigne sa position; mais son gendre ne sera pas à plaindre, il sera riche un jour.

— M. Bertin est un trésor de bienfaisance, s'écriait-on de toutes parts aux oreilles de M. de Chevreusse ; c'est un puits sans fond, une mine intarissable ; il faut qu'il soit cousu d'or pour donner autant qu'il le fait depuis vingt ans, sans se ruiner. Quand il sera mort, son neveu pourra donner un carrosse à la femme qu'il épousera.

La perspective du carrosse décida le sous-préfet ; le mariage fut arrêté, et quand on en vint au contrat, les deux familles s'aperçurent qu'elles s'étaient mutuellement trompées dans leurs évaluations respectives. M. de Chevreusse avait bien quelques petites propriétés, mais elles étaient criblées d'hypothèques, et il mangeait son fonds autant par calcul que par amour-propre, dans le but d'atteindre une préfecture et de marier sa fille ; quant à M. Bertin, il n'avait qu'un revenu de huit mille francs dont il donnait les trois quarts aux pauvres, vivant avec le reste, en s'imposant des privations que son âge avancé rendait tous les jours plus pénibles.

Le mariage se fit, car on avait été trop loin pour reculer; mais les pauvres de M. Bertin conservèrent leur subvention, malgré toutes les tentatives de M. le sous-préfet pour la morceler en faveur du jeune couple.

— Est-il possible, disait M. Bertin, qu'un homme d'âge puisse être assez dépourvu de raison pour sacrifier sa fortune au vain désir de briller, et pour jeter son patrimoine à un monde qui n'en a que faire, tandis qu'il refuse une obole à l'indigent qui pleure à sa porte ?...

— Je ne conçois pas, disait à son tour M. de Chevreusse en se promenant sur le tapis moelleux de son salon, tandis qu'on allumait les bougies d'un somptueux candélabre qui allait éclairer le beau monde de Vouziers, je ne conçois pas la manie de ce pauvre M. Bertin, qui se gêne pour se procurer les moyens de faire la *caritade* à une foule de misérables qu'il

connaît à peine, et qui ne sont guère plus riches pour cela....

M. de Chevreusse mourut sous-préfet et rongé des plus cruelles angoisses, car il en était réduit aux expédients pour donner une fête à la Saint-Louis, et un dîner au premier jour de l'an.

M. Bertin ne lui survécut que de quelques années; il s'éteignit dans la paix d'une bonne conscience, en transmettant à son neveu sa petite fortune intacte et honorée. Sa mort fut un deuil public, et tous les pauvres de la ville allèrent s'agenouiller sur sa tombe.

STÉPHEN DE LA MADELAINE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

Nominations aux archevêchés de Paris et de Reims, et aux évêchés de Quimper, de Valence et du Puy. — Envoi de missionnaires, de Frères et de Sœurs de Saint-Joseph dans les colonies.— Situation religieuse des colonies anglaises. — L'assassin de La Villette et d'Artigues.

Un terme vient enfin d'être mis à la trop longue vacance du premier siége de France, disons mieux, du premier siége du monde après celui du souverain pontife : une ordonnance royale du 26 mai nomme à l'archevêché de Paris M. l'abbé Affre, chanoine et premier vicaire général capitulaire de Paris, coadjuteur nommé de Strasbourg et préconisé sous le titre d'évêque de Pompéiopolis (1). — Si quelques personnes ont voulu voir dans cette nomination une mesure politique, d'autres aussi se sont rappelés et les travaux administratifs du nouveau pontife, et les excellents ouvrages qu'il a publiés, et sa connaissance parfaite du clergé de Paris, acquise sous le pontificat du vénérable archevêque auquel il va succéder, et qui, depuis plusieurs années, l'avait appelé à faire partie de son chapitre et de

(1) M. Denis-Augustin Affre est né à Rodez le 17 septembre 1793, et se trouve âgé, par conséquent, de quarante-sept ans et neuf mois.

son conseil, et l'avait nommé vicaire général.— A Dieu ne plaise que nous cherchions à soulever ou à entretenir une polémique dont les résultats ne peuvent être que fâcheux ; mais qu'il nous soit permis de dire que si M. l'abbé Affre a paru, sous un rapport, comprendre autrement que M. de Quélen les devoirs qui lui sont imposés, c'est que les circonstances ne sont plus les mêmes pour lui. Certes, personne plus que nous n'a admiré et hautement loué la conduite admirable du saint pontife dont l'Église de Paris pleurera longtemps la perte; mais ce qui était en lui si digne d'éloges le serait-il également dans son successeur? Telle n'est pas notre manière de voir. Aussi demandons-nous que, sans se hâter de préconiser ou de blâmer le choix du gouvernement, on attende à l'œuvre celui qui va avoir une si difficile mission à remplir. Simple, modeste, doué d'une foi vive et d'une affectueuse piété, M. Affre, nous en sommes convaincus, ne cherchera jamais en tout que le plus grand bien de la religion; et si les moyens de le procurer varient avec les événements, il ne sera pas moins, nous l'espérons, une des gloires de l'épiscopat et de l'Église de Paris.

La même ordonnance nomme à l'archevêché de Reims monseigneur Gousset, évêque de Périgueux; à l'évêché de Quimper (vacant par la mort récente du titulaire) (1), M. l'abbé Graveran, curé de Brest; à l'évêché de Valence, M. l'abbé Chartrousse, vicaire général de Grenoble, et à l'évêché du Puy, M. l'abbé Darcimoles, vicaire général de Sens. Ces choix, qui promettent à ces divers diocèses de saints pontifes et d'excellents administrateurs, sont tous honorables pour le ministre qui les a faits. — Il reste à pourvoir à l'évêché de Gap, vacant par la translation de M. de la Croix à Auch, et à celui de Périgueux auquel on enlève M. Gousset.

Quand on s'est occupé sérieusement de l'émancipation des esclaves, on s'est facilement convaincu de l'imprudence qu'il y aurait à les rendre à la liberté avant que la religion les eût disposés à ne pas en abuser. Mais pour généraliser parmi eux le bienfait de l'instruction religieuse, il fallait augmenter le nombre des prêtres dans nos colonies, ceux qui y exercent le saint ministère

---

(1) Monseigneur de Poulpiquet, décédé le 1er mai dernier, à l'âge de quatre-vingt-un ans, après un pontificat de seize ans.

suffisant à peine aux besoins des paroisses. Les Chambres ont donc voté, dans leur précédente session, des fonds pour de nouveaux missionnaires, et le ministre de la marine vient de demander trente-six prêtres de plus au supérieur du séminaire du Saint-Esprit, de l'autoriser à recevoir un plus grand nombre de sujets, et d'écrire aux évêques pour les inviter à favoriser la vocation des ecclésiastiques qui voudraient se consacrer à ce ministère pénible, mais qui sera si fertile en heureux résultats pour la religion et pour la société. Déjà, depuis le mois d'octobre dernier, vingt-huit prêtres sont partis du séminaire du Saint-Esprit pour nos colonies : neuf ont été envoyés à la Guadeloupe, huit à la Martinique, sept à Bourbon, deux à Cayenne, un au Sénégal et un aux îles Saint-Pierre et Miquelon ; d'autres partiront dans peu. Le gouvernement a aussi demandé des Frères pour les écoles de garçons, et des Sœurs de Saint-Joseph pour l'instruction des petites filles ; espérons que ces sages mesures produiront de bons fruits. — Puisque nous parlons des colonies, jetons un coup d'œil sur la situation religieuse actuelle de celles de l'Angleterre.

Il y a maintenant dans les colonies anglaises vingt-trois évêques catholiques ou supérieurs de missions : ce sont : dans le Bas-Canada, M. Joseph Signay, évêque de Québec, et M. P. Turgeon, évêque de Sidney, son coadjuteur ; M. J.-J. Lartigue, évêque de Montréal, et M. Antoine Tabeau, son coadjuteur ; dans le Haut-Canada, M. Alexandre Mac-Donald, évêque de Kingston, et M. Henri Gaulin, son coadjuteur ; à la Rivière-Rouge, M. J.-N. Provencher, évêque de Juliopolis et vicaire apostolique ; dans le Nouveau-Brunswick, M. Enée Mac-Eachern, évêque de Charlotte-Town, vicaire apostolique pour le Nouveau-Brunswick et l'Ile Saint-Jean ; à Terre-Neuve, M. Michel Fleming, évêque de Carpathie et vicaire apostolique pour toute l'île ; dans la Nouvelle-Écosse, M. Guillaume Fraser, évêque de Tane, vicaire apostolique ; à la Trinité, M. Daniel Mac-Donnell, évêque d'Olympus et vicaire apostolique pour les Antilles anglaises, et M. R.-P. Smith, évêque d'Agna, son coadjuteur ; dans la Guiane anglaise, M. Guillaume Clancy, évêque d'Oriense et vicaire apostolique ; à Malte, M. François-Xavier Caruana, archevêque de Rhodes, dont le titre est uni au siége de Malte ; à Zante, M. Ignace Lestaria, évêque de Zante et Céphalonie, et M. Jean Hynes, dominicain, évêque de Leros, son coadjuteur ;

à Gibraltar, M. Henri Hughes, en dernier lieu provincial des Français en Irlande, qui a été récemment sacré à Rome; au cap de Bonne-Espérance, M. Griffith, dominicain, évêque de Paléopolis, vicaire apostolique; à l'île Maurice, M. Guillaume Morris, évêque de Troie, vicaire apostolique; en Australasie, M. Jean-Bède Polding, évêque d'Hiéro-Césarée, vicaire apostolique; à Madras, M. Daniel O'Connor, évêque de..., vicaire apostolique, installé le 2 septembre dernier, et M. P.-J. Carew, évêque de Philadelphie, son coadjuteur.

Deux autres supérieurs de missions n'ont point le caractère épiscopal, et sont simplement préfets apostoliques; ce sont MM. Robert Saint-Léger à Calcutta, et Benoît Fernandès à la Jamaïque: le premier n'est plus à ce poste et est revenu en Europe.

Le parlement anglais a voté en 1838 une somme de 368,089 fr. pour l'entretien de ces différentes missions catholiques. Cette somme n'est pas à beaucoup près en proportion avec les besoins: mais on espère qu'elle sera successivement augmentée (1).

Un scandale pareil à tous ceux qui ont affligé Paris dans plusieurs causes récentes horriblement célèbres, se prépare à Bordeaux: comme Lacenaire, comme Fieschi, l'assassin de La Villette, le bourreau d'Artigues, spécule déjà sur la renommée de son crime, se pose en héros de l'immortalité patibulaire.

Au lieu de se renfermer dans le silence méditatif du remords, il se préoccupe de l'opinion des journaux; c'est l'auteur d'un drame, joué la veille, qui, le lendemain, a soif de connaître le jugement de la presse: il ne faudra rien moins qu'un feuilleton sévère pour empêcher de dormir l'horrible tragédien encore couvert du sang de ses trois victimes.

Si cet homme avait le sentiment moral de son attentat, cet homme serait à ses yeux la plus hideuse des monstruosités de la nature; or les monstres reculent jusque devant le miroir repro-

---

(1) Le parlement anglais a voté en même temps pour les autres communions dans les colonies, savoir: pour l'Église anglicane, 3,361,250 fr.; pour l'Église presbytérienne d'Écosse, 2,11,675 fr.; pour les luthériens, 172,156 fr.; pour un ministre wesleyen au cap de Bonne-Espérance, 1,875 fr.; pour les Églises wesleyennes à la Jamaïque, 12,500 fr.; pour les Églises des baptistes dans la même île, 15,000 fr.: enfin, pour une synagogue de cette île, 25,000 fr.

ductif de leurs traits. Point du tout! Elisabide pose complaisamment devant le peintre ; il offre des séances à l'artiste et stimule le pinceau : ne s'est-il pas peut-être assuré une part de propriété dans l'exploitation de son portrait? Et ce mémoire *élégamment écrit*, où l'assassin raconte toute sa vie avec des détails circonstanciés sur les *épisodes* de La Villette et d'Artigues! quel coup de fortune pour les éditeurs! *Élégamment écrit !* ce mot-là fait frémir. Ils ont un étrange courage littéraire les juges qui pèsent au trébuchet de la grammaire des phrases toutes suintantes du sang de trois victimes ; il a un sens littéraire bien forcené l'homme qui n'offense aucune des parties du discours dans une confession dont l'objet est le plus épouvantable outrage aux premières lois de la nature! *Élégamment écrit !* Vous verrez que le crime, lui aussi, aura été élégamment exécuté, et le coup mortel porté par un geste régulièrement académique.

Le mélodrame est partout aujourd hui. Une telle confusion s'est opérée dans les plus simples idées du bien et du mal, que l'atroce lui-même finit par s'idéaliser, que tout va se poétisant jusqu'au meurtre scélérat, jusqu'à la préméditation assassine. L'infamie de l'échafaud n'est plus qu'un vain mot ; le crime appelle l'intérêt; la célébrité console du remords ; le redoutable appareil de la justice fait prospectus aux vanités du poignard !

Est-ce qu'il y a bien encore une conscience quelconque ?

Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous nous faisons un véritable plaisir de répéter l'avis inséré dans notre précédent numéro, et qui nous semble devoir intéresser vivement le clergé :

DIX ANNÉES DE CRÉDIT

pour l'acquisition IMMÉDIATE de la COLLECTIO SS. ECCLESIÆ PATRUM, *complectens exquisitissima opera tùm dogmatica et moralia, tùm apologetica et oratoria, accurantibus D. A.-B. Caillau, nonnullisque cleri gallicani presbyteris*. dont 125 volumes

in-8° (1) sont publiés aujourd'hui. L'ouvrage complet en formera 200.—On a suivi l'édition des Bénédictins, et, pour les ouvrages qu'ils n'ont pas publiés, on a fait choix des éditions les plus estimées.

L'éditeur de la *Collection des Pères de l'Église* voulant offrir à tous les membres du clergé désireux d'étudier à la source même ces saints et éloquents docteurs les moyens de les avoir de suite à leur disposition ; quelle que soit l'exiguité de leurs ressources pécuniaires, vient leur proposer de leur en faire immédiatement l'envoi, aussitôt leur demande reçue *franco* ; moyennant l'engagement pris par eux de payer tous les six mois la somme de 50 francs jusqu'à parfait acquittement des volumes reçus et à recevoir.—Ainsi, la somme à payer ne pourra jamais excéder 100 francs par année, quel que soit le nombre des volumes reçus.— Le port est à la charge des souscripteurs.

L'espace nous manquant encore aujourd'hui pour insérer un compte-rendu de quelque étendue du *Prêtre devant le siècle*, nous voulons du moins donner la table des matières de cet important ouvrage ; la voici :

DÉDICACE, et *Défi à tous les dissidents et à tous les philosophes de l'univers.*

AVANT-PROPOS : Le but de la Providence de plus en plus visible à la fin des temps.

La puissance d'un livre et la façon du meilleur.

Précédents de l'auteur, dans ses rapports avec un prêtre tombé.

Précédent et point de départ du *Prêtre devant le siècle.*

Ier PARTIE : La magnificence et la dignité rationnelle du prêtre en général.

IIe PARTIE : La magnificence du système de philosophie et d'enseignement du prêtre.

IIIe PARTIE : La grandeur historique du prêtre en particulier.

§ Ier La grandeur et la sorte de divinité des apôtres.

---

(1) Prix de chaque volume : 5 fr. 50 c., au bureau de la *Revue catholique*. Adresser les demandes *franco* au Directeur.

§ II. La grandeur et la bienfaisance historiques des souverains pontifes.

§ III. La grandeur et la bienfaisance historiques des cardinaux.

§ IV. La grandeur et la bienfaisance historiques des évêques.

§ V. La grandeur et la bienfaisance historiques des fondateurs d'ordres religieux et d'établissements d'utilité publique.

§ VI. La grandeur et la bienfaisance historiques des missionnaires.

§ VII. La grandeur et la bienfaisance historiques des curés.

IVe PARTIE : Le génie scientifique et encyclopédique du prêtre.

Ve PARTIE : Les vertus et les bienfaits publics et particuliers du prêtre.

CONCLUSION : La dignité, le devoir et l'avenir du prêtre.

APPENDICE : Les *Catholiques devant le siècle*, ou les plus remarquables hommes, même du siècle (et à plus forte raison les plus illustres des siècles précédents), amis ou défenseurs du prêtre et de la religion catholique.

Depuis longtemps nous n'avons pas rappelé à nos lecteurs le *Manuel des dates* de M. de Chantal (1), livre dont presque tous les jours nous reconnaissons davantage et l'utilité et le mérite, et que nous voudrions voir devenir classique dans toute l'acception du mot. — Nous prions nos lecteurs de recourir à ce que nous en avons dit précédemment (t. III, p. 158); la pratique n'a fait que confirmer le jugement que nous en avions alors porté.

---

(1) Un gros volume in-8, à deux colonnes. Prix : 8 fr., et 9 fr. 50 c. par la poste. Chez l'auteur, rue et passage Dauphine, et au bureau du Journal.

LIVRES A UN TRÈS-GRAND RABAIS.(1).

S'adresser au bureau de la *Revue catholique*,
Rue de Seine-Saint-Germain, 48.

1° LES RUINES MORALES ET INTELLECTUELLES, par M. A. Nettement, 1 vol. in-8. Prix : 1 fr. 75 c.

C'est un tableau rapide et brillant de la société actuelle telle que l'ont faite les révolutions et l'incrédulité.

2° VOIX DE LA SOLITUDE, par M. l'abbé Devoille, 1 vol. petit in-8, beau papier. Prix : 1 fr. 60 c.

Cet ouvrage est un recueil de poésies religieuses aussi brillantes par les pensées que par la richesse de la versification.

3° SOUVENIRS DE VOYAGE, par M. le baron de Mengin-Fondragon, 1 vol. petit in-8, beau papier. Prix : 1 fr. 60 c.

Les pays que le spirituel et judicieux auteur décrit avec une exactitude remarquable, sont les bords du Rhin, la Hollande, Anvers, l'Angleterre et Cherbourg.

4° VIES DE QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ. par M. de Beaufort, 1 vol. petit in-8. Prix : 1 fr. 50 c.

Cet ouvrage est destiné à prouver que ce sont les personnes inspirées par la religion qui ont rendu à la société les plus éminents services.

5° LES GRANDS HOMMES DE LA FRANCE, dans la politique, la magistrature et les armes, par M. Th. Muret, 2 beaux vol. in-8. Prix : 3 fr. 50 c.

6° DIALOGUES SUR LE PROTESTANTISME, par M. d'Exauvillez, brochure petit in-8 de 3 feuilles. Prix : 3 fr. 75 c. la douzaine, 13 fr. les cinquante.

(*La suite au prochain numéro.*)

---

(1) Tous ces livres, qui proviennent de la liquidation de la *Société bibliographique*, ont été revus avec soin par un comité de rédaction dont faisaient partie MM. Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires; Haumet, curé de Sainte-Marguerite; de la Chadenède, aumônier de l'hôpital Saint-Louis; ils peuvent être achetés en toute confiance, et nous avons cru rendre un véritable service à nos abonnés en leur faisant connaître une occasion qui peut leur permettre d'acquérir à aussi bon marché d'excellents ouvrages, presque tous du premier mérite. Les personnes surtout qui travaillent à établir ou à entretenir des bibliothèques de paroisse, les maîtres et maîtresses de pension ne sauraient désirer rien de mieux pour les prix et la convenance.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

(Les titres des ouvrages dont il a été rendu compte sont en italiques.)

Pages.

A nos abonnés : 5e année de la *Revue catholique*. — Publication de la *Galerie catholique*, 353

Abrégé de l'Histoire d'Espagne, par M. P. D. — *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre de Lingard*, par M. de Marlès, 61

Alger (Lettre de M. Dupuch aux membres du Conseil central de l'OEuvre de la propagation de la foi), 45. — Souscription en faveur de ce diocèse, 119. — Extrait d'une lettre de M. l'abbé Suchet : mœurs arabes, 313

Allocutions de N. S. P. le pape, prononcées dans les consistoires secrets : 1° du 8 juillet 1839 (affaire de Cologne), 33 ; — 2° du 22 novembre 1839 (état religieux de la Russie), 161, — 3° du 27 avril 1840 (persécution à la Cochinchine et au Tong-King), 321

Angleterre (État du catholicisme en), 316

Atlas historique, géographique et généalogique de Lesage, 93

Bals masqués (Désordres commis dans les), 284

Beaux-arts : Salon de 1840 : Tableaux religieux, par M. Max. Raoul, 337

Bibliothèque chrétienne ; — Novum Testamentum, 92

Budget des cultes pour 1840 (Du), par M. D., 65

Bulletin bibliographique, 24, 58, 92, 124, 189, 224, 256, 288, 319, 377

Canonisation (Cérémonies de la) : Lettre au rédacteur en chef, par M. V.-E. B., 6. — Quelques mots sur une attaque de la *Revue ecclésiastique*, par M. D., 51. — Nouvelle réponse à la *Revue ecclésiastique*, par M. V.-E. B., 137. — *Sagesse de l'Église catholique dans la canonisation des saints*, par M. Henri de Bonald, 62

Carême (Le), 257

Catholicisme (Le) réduit à sa plus simple expression, par M. A. Madrolle, 225. — État du catholicisme en Angleterre et au Mexique, 316, 349 ; aux colonies anglaises, 375. — Édit du sultan Mahmoud en faveur des catholiques, 209. — Missions catholiques et protestantes du nouveau monde, par M. J., 171, 235

Cérémonies édifiantes : Service funèbre célébré à la Vera-Cruz pour les Français morts pendant l'expédition, 21. — Accomplissement de deux vœux, 89. — Première communion de militaires à Bordeaux, 220

Chants du néophyte (Poésies catholiques), par M. J. Latour, 191

Charité catholique (La), par M. Paulin de Puymirol, 239 — Hommage de reconnaissance aux Sœurs de Charité par l'administration du culte israélite de Munich, 188

Chartreuse (Une ascension à la Grande-), par M. A. G., 176

Christ dans les tribunaux (Rétablissement de l'image du), 221

Chronique religieuse, par M. Y., 20, 53, 86, 121, 156, 183, 217, 250, 280, 313, 349, 373.

Cochinchine (V. **Tong-King**).

Cologne (Allocution de N. S. P. le pape sur l'affaire de), 33

Colonies (Envoi de missionnaires dans les), 374. — Situation religieuse des colonies anglaises, 375

Communautés religieuses (Les) et M. Isambert, 158

Conseils généraux (Votes des) relatifs au

Pages.

clergé, aux monuments religieux et aux institutions pieuses, par M. J., 115, 132, 183

Conversions célèbres (Démonstration catholique par le tableau des), par M. A. Madrolle, 327, 353

Cour de Rome (État actuel de la) et du sacré collége, 73

Crimes (Influence de l'impiété sur la progression des), 282

Curé de Sainte-Agathe (Le), par M. Ch. Laumier, 273

Défense de l'Église de France, par M. l'abbé Boyer, 96

Démonstration catholique par le tableau des conversions célèbres, par M. A. Madrolle, 327, 353

Derniers moments de M. de Quélen, archevêque de Paris, 196

Désintéressement d'un ecclésiastique, 185

Détails curieux sur quelques opinions et coutumes des nations idolâtres anciennes et modernes, par M. d'Exauvillez, 189

Dunauche (Pétition et discussion à la Chambre des pairs sur l'abrogation de la loi relative à la célébration du), 253, 281

Dominicains français à Rome (Prise d'habit de trois), 20

Écoles chrétiennes (Pourquoi les Frères des) ne reçoivent aucune rétribution, 186

Édit du sultan Mahmoud en faveur des catholiques, 209

Église *Française* (Rétractation d'un des chefs de l'), 70. — Voyage à Rome et conversion d'un membre de la *petite église*, 350

Émeutes (Un mot sur les) et sur les troubles dans les départements, par M. Paulin de Puymirol, 363

Enfants (Du travail des) dans les manufactures, 280

Encyclopédie catholique ; Introduction, par M. Ed. Alletz, 24 ; — Liquidation de la Société : continuation de cet ouvrage, 288, 319

Enseignement (De la liberté d'), par M. D., 38

Esclaves (émancipation des); envoi de missionnaires dans les colonies, 374

Pages.

Épiscopat : Maladie de M. Gallard, coadjuteur de Reims, 53 ; — sa mort, 121. — Mort de M. le cardinal d'Isoard, 122 ; — ses obsèques, 156 — Mort de M. le cardinal de Latil, 183 ; — du cardinal Grégorio, 187. — Maladie de M. l'archevêque de Paris, 53, 157 ; — ses derniers moments et sa mort, 196 ; — mandements de MM. les vicaires généraux capitulaires, 203 ; — ses funérailles, 217 ; — notice sur sa vie, 219 ; — quelques traits de sa vie, 246, 267 ; — service et oraison funèbre, 287 ; — du choix de son successeur, 220, 251, 287. — Mort de M. Montault, évêque d'Angers ; de M. le cardinal Sala ; de M. Bruté, évêque de Vincennes, 53 ; — de M. Pereira, évêque de Nankin ; de M. Fontana, évêque de Sinite, 54. — Nomination de M. l'évêque d'Arras au cardinalat, 250 ; — de M. Sibour à l'évêché de Digne, 86, 124 ; — de M. Paysant à celui d'Angers, et de M. Affre à la coadjutorerie de Strasbourg, 124, 185 ; — de M. de Bonald à l'archevêché de Lyon, et de M. de la Croix à celui d'Auch, 185 ; de M. Affre à l'archevêché de Paris, de M. Gousset à celui de Reims ; de MM. Darcimoles, Graveran et Chartrousse aux évêchés du Puy, de Quimper et de Valence, 374. — Sacre de MM. les évêques d'Orléans et de Vincennes, 86 — Départ de M. l'évêque de Nancy pour les États-Unis, 86. — Lettre de M. Dupuch, évêque d'Alger, aux membres du conseil central de l'OEuvre de la propagation de la foi, 45. — Instruction pastorale de M. l'évêque de Rodez sur les mauvais livres, 58

Espagnols (Souscription en faveur des réfugiés), par M. D., 151

Essai sur l'existence de Dieu et sur l'existence de l'âme, par l'abbé Constantin de Pietri, 288

Fêtes athées de la révolution de juillet, 55

Foi (OEuvre de la propagation de la), Voir Propagation.

Galerie catholique, 353

Histoire de la vie des saints, des pères et des martyrs, sous la direc-

Pages.
tion de M. l'abbé Juste et de M. l'abbé Caillau, 124
Histoire de la Restauration, 1814-1830, par M. Lubis, 126
Histoire d'Espagne (Abrégé de l'), par M. P. D.; — *de l'Histoire d'Angleterre de Lingard*, par M. de Marles, 61
Historica et dogmatica excerpta è conciliis generalibus et provincialibus, à Ludovico de Mastaïrie selecta, 63
Impiété (Influence de l') sur la progression des crimes, 282
Législation et Jurisprudence ecclésiastiques, 127
Lettre apostolique de N. S. P. le pape Grégoire XVI contre la traite des noirs, 193
Liberté d'enseignement (De la), par M. D., 38. — Liberté du prêtre; question légale, 300
Mahmoud (Édit du sultan) en faveur des catholiques, 209
Marie (Le Mois de), par M. le vicomte Walsh, 345
Martinique (Souscriptions en faveur des victimes du tremblement de terre de la) parmi le clergé, 88
Melleray (Le couvent des Trappistes de), en Irlande, 317
Mexique (État du catholicisme au), 319
Michaud (Mort de M.), 124
Missionnaire de 1793 dans le midi (Le): Épisode révolutionnaire; — Prédication d'un jacobin sur le sans-culotisme de J.-C., par M. A.-Th. Lab., 304
Missions catholiques et missions protestantes du nouveau monde, par M. J., 171, 235
Mois de Marie (Le), par M. le vicomte Walsh, 345
Monthyon (Distribution des prix), 22
Mort d'évêques, de cardinaux, etc. (Voir Épiscopat).
Noirs (Lettre apostolique de N. S. P. le pape Grégoire XVI contre la traite des), 193
Nouveau-Monde (Missions catholiques et missions protestantes dans le), par M. J., 171, 235

Pages.
Pape (Le), poésie, par M. A. Devoille, 84
Persécution en Cochinchine et au Tong-King (Voir Tong-King).
Petite Église (Voyage à Rome et conversion d'un membre de la), 350
Philosophie catholique de l'histoire, par M. le baron Alexandre Guiraud, 20, 192
Poésie: le Pape, par M. A. Devoille, 84. — La Résurrection, par M. Ed. Turquéty, 296
Prêtre (Le), par M. C. Villagre, 289 — Liberté du prêtre; question légale, 300 — *Prêtre devant le siècle (Le)*, par A. Madroile, 378
Prix Monthyon (Distribution des), 22. — Absence du clergé à la distribution des prix du concours, 90
Prodigues (Deux), par M. Stéphen de la Madelaine, 369
Progrès humanitaire (Sur les hommes du), par M. L.-F. Guérin, 263
Propagation de la foi (OEuvre de la), par M. D., 1. — Lettre de M. Dupuch, évêque d'Alger, aux membres du conseil central de l'OEuvre, 45
Protestants (Conférences pastorales et réunions des sociétés protestantes en France), par M. D., 102. — Missions catholiques et missions protestantes du nouveau monde, par M. J., 171, 235
Réfugiés espagnols (Souscription en faveur des), par M. D., 151
Résurrection (La), poésie, par M. Ed. Turquéty, 296
Retour des esprits aux idées religieuses (Du), par M. A. Granier de Cassagnac, 108
Revue ecclésiastique (Quelques mots sur une attaque de la), par M. D, 51. — Nouvelle réponse à la *Revue ecclésiastique*, par M. V.-E. B., 137
Royauté (Du sacerdoce et de la), par M. V. M, 129, 165
Russie (Allocution de N. S. P. le pape sur l'état religieux de la), 161
Sacerdoce (Du) et de la royauté, par M. V. M., 129, 165
Sagesse de l'Église catholique dans la canonisation des saints, par M. Henri de Bonald, 62

Pages.

Saint sous Dioclétien (Un), 144. — Les Saints, par M. l'abbé de M., 97

Salon de 1840 : Tableaux religieux, par M. Max. Raoul, 337

Sérapéon (*Le*), par M. Ch. Brasseur de Bourbourg, 60

Souscription en faveur du diocèse d'Alger, 119; — en faveur des réfugiés espagnols, par M. D., 151

Tableaux religieux du Salon de 1840, par M. Max. Raoul, 337

Théâtre actuel (Du) dans ses rapports avec la société, 13, 76

Tong-King (Persécution en Cochinchine et au), 54, 87. — Allocution de N. S. P. le pape, 321

Traite des noirs (Lettre apostolique de N. S. P. le pape Grégoire XVI contre la), 193

Trappistes de Melleray en Irlande (Le couvent des), 317

Travail des enfants dans les manufactures (Du), 280. — *Du travail intellectuel en France, depuis* 1815 *jusqu'en* 1837, par M. Amédée Duquesnel, 29

Troubles dans les départements (Un mot sur les émeutes et sur les), par M. Paulin de Puymirol, 363

Université (Absence du clergé à la distribution des prix du concours de l'), 90. — Vexations envers un ecclésiastique, 222

Varfeuil (*Le comte de*), par M. d'Exauvillez, 58, 95

Vie de J.-C., texte de Bossuet, dessins d'après Albert Durer, Raphaël, Holbein, Gottius, etc., 128. — *Histoire de la Vie des saints, des pères et des martyrs*, sous la direction de M. l'abbé Juste et de M. l'abbé Caillau, 124. — *Vie de M. de Quélen*, archevêque de Paris, par M. d'Exauvillez, 224

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.